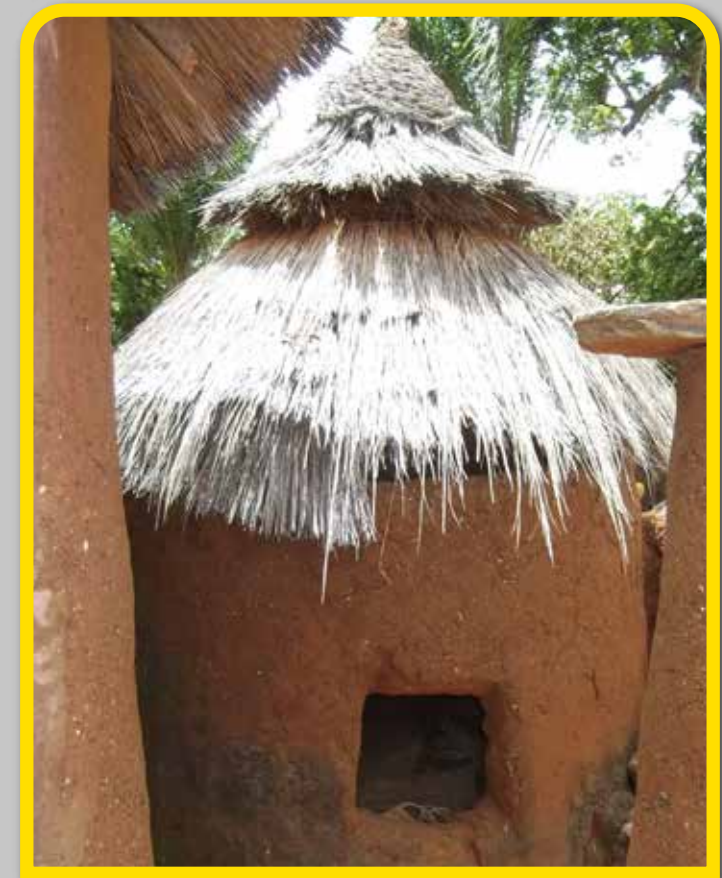


LɔŋGBOWU

Revue des Langues, Lettres et Sciences
de l'Homme et de la Société



Faculté des Lettres et
Sciences Humaines





LɔŋGBOWU

**Revue des Langues, Lettres et Sciences
de l'Homme et de la Société**

En couverture,
photo d'un grenier traditionnel kabiye
prise au « musée de Yadè », « Kabiyɛ
sɔsaa ɖiwa »

ADMINISTRATION DE LA REVUE

COMITE DE REDACTION

Directeur Scientifique : Akoété AMOUZOU, *Professeur Titulaire*

Directeur de publication : Nakpane LABANTE, *Maître de Conférences*

Rédacteur en Chef : Tcha PALI, *Maître de Conférences*

Coordinateur de publication : Boussanlègue TCHABLE, *Maître de Conférences*

Secrétaire : Essonam BINI, *Maître-Assistant*

Assistant à la rédaction : Kokou TCHALLA, *Maître-Assistant*

COMITE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

Pr Yaovi AKAKPO (Université de Lomé)

Pr Komi. KOSSI-TITRIKOU (Université de Lomé)

Pr Kodjona KADANGA (Université de Lomé)

Pr Komlan NUBOUKPO (Université de Lomé)

Pr Badjow TCHAM (Université de Lomé)

Pr Koffi AKIBODE (Université de Lomé)

Pr Akoété AMOUZOU (Université de Kara)

Pr Abou NAPON (Université de Ouagadougou)

Pr Koffiwaï GBATI (Université de Lomé)

Pr Tamasse DANIOUE (Université de Lomé)

Pr Hugues MOUCKAGA (Université Oumar Bongo de Libreville)

Pr Alou KEITA (Université de Ouagadougou)

Pr Ataï PEWISSI (Université de Lomé)

Pr Komlan E. ESSIZEWA (Université de Lomé)

Pr Musanji NGALASSO-MWATA (Université Bordeaux
Montaigne)

Pr Hounkpati B. C. KAKPO (Université d'Abomey-Calavi)

Pr Flavien GBETO (Université d'Abomey-Calavi)

Pr Momar CISSE (Université Cheikh Anta Diop)

Pr Mahougnon KAKPO (Université d'Abomey-Calavi)

Pr Kokou E. PERE-KEWEZIMA (Université de Lomé)

Pr Issa TAKASSI (Université de Lomé)

Pr Alpha BARRY (Université Bordeaux Montaigne)

M. Moustapha GOMGNIMBOU, Directeur de Recherche
(CNRST)

Pr Ousseynou FAYE (Université Cheikh Anta Diop de Dakar)

Pr M. BANTENGA (Université de Ouagadougou)

COMITE DE LECTURE

Pr Akoété AMOUZOU (Université de Kara), Pr Koffiwaï GBATI

(Université de Lomé), Pr Tamasse DANIOUE (Université de Lomé),

Pr Ataï PEWISSI (Université de Lomé), Pr Komlan E. ESSIZEWA

(Université de Lomé), Pr Mahougnon KAKPO (Université d'Abomey-

Calavi), Pr Kokou E. PERE-KEWEZIMA (Université de Lomé), Pr

Alpha BARRY (Université Bordeaux Montaigne), Pr E. ASSIMA-

KPATCHA (Université de Lomé) ; Pr N.A. GOËH-AKUE (Université

de Lomé) ; M. Kossi BADAMELI, Maître de Conférences (Université

de Kara) ; M. Padabo KADOUZA, Maître de Conférences (Université

de Kara) ; M. Komlan KOUZAN, Maître de Conférences (Université

de Kara) ; M. Laré KANTCHOA, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. KAMMAMPOAL Bawa, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Nakpane LABANTE, Maître de Conférences (Université de Kara), Mme Kuwèdaten NAPALA, Maître de Conférences (Université de Kara) ; Mme Balaïbaou KASSAN, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Assogba GUEZERE, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Komi KPATCHA, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Koffi SOSSOU, Maître de Conférences ; M. Bammoy NABE, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Boussanlègue TCHABLE, Maître de Conférences (Université de Kara) ; M. Tchaa PALI, Maître de Conférences (Université de Kara) ; Paboussoum PARI, Maître de Conférences (Université de Lomé) ; Martin Minlipe GANGUE, Maître de Conférences (Université de Lomé) ; M. Ali Pitaloumani GNAKOU, Maître de Conférences (Université de Lomé) ; Mme Kouméalo ANATE, Maître de Conférences (Université de Lomé) ; M. Essohanam BATCHANA, Maître de Conférences (Université de Lomé) ; Kokou GBEMOU, Maître de Conférences (Université de Lomé) ; M. Séna AKAKPO-NUMADO, Maître de Conférences (Université de Lomé) ; M. A. AWESSO, Maître de Conférences (Université de Lomé).

SOMMAIRE

ADMINISTRATION DE LA REVUE	i
SOMMAIRE	iii
LIGNE ÉDITORIALE	vii
SYNTHÈSE DES ARTICLES	iv
LANGUES ET LETTRES	1
Theater as a social critic and promoter of female leadership in Femi Osofisan's <i>Morountodun</i> and Ola Rotimi's <i>Our husband has gone mad again</i> , KOUMAI Bossah	3
Réciprocité dans les langues bak, NDAO Dame & DIAGNE mbacké	19
L'enseignement de la tradition chez amadou H. Bâ : entre conservatisme et ouverture sur le monde, CAMARA Abdoul Karim	31
L'écriture de l'obsène et de la violence dans <i>matins de couvre-feu</i> de Tanella Boni, TAKAO Mawaya	43
Violence dans <i>la chanson de Roland</i> , TCHAO Essotorom	59
SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ	83
Femme et pouvoir de décision dans la gestion des soins de santé : contexte de la prise en charge de l'ulcère de Buruli dans la commune de Zé (Bénin), AGBO Sonagnon Inès Elvire, AMOUSSOUHOUI Arnaud, SOPOH Ghislain, JOHNSON Roch Christian & AMOUZOUVI Dodji	85
Déterminants sociaux des mariages précoces dans les régions centrale et savanes au Togo : étude réalisée à partir du projet d'autonomisation de la jeune fille en Afrique de l'ouest de l'ONG WILDAF Afrique de l'ouest, AKAKPO-AHIANYO Digo E. K. D Jean-Paul & TCHITOU Ibitola	103
Placer des jeunes filles en internat : contributions pour une socio-économie de l'éducation, AZALOU TINGBE Emilia & SOUNOU Ambroisine	127
Facteurs explicatifs de la réticence des femmes au planning familial dans la commune de Ouidah au Bénin, COOVI Gilbert	139
Le tiers chez Georg Simmel et la compréhension des parties prenantes dans la gestion des conflits agriculteurs-éleveurs à Napiédougou (Korhogo/Côte d'Ivoire), NIANZOU Kassikan Geoffroy Ulrich, DJANE Kabran Aristide & KONE Issiaka	153
Séropositivité et désir d'enfant chez les femmes prises en charge par l'Association Vivre dans l'Espérance à Dapaong au nord-Togo, KANATI Lardja	171
Spectre de troubles bipolaires : à propos d'un cas étudié au Centre National Hospitalier et Universitaire Psychiatrique de Cotonou, MEHINTO Michel Mètonou, AZA-GNANDJI Guy-Gérard & KOUGBEAGBEDE Thierry	187

Résilience des malades insuffisants rénaux admis au service d'hémodialyse du CHU de Yopougon-Abidjan (Côte d'Ivoire), AGOBÉ Ablapka Jacob & NANA N'goh N'goran Konan ...	201
Type de handicap mental et traumatisme parental : étude auprès des parents d'enfants en situation de handicap mental au Togo, SOGOYOU Bèkeyi Iyé, TCHABLE Boussanlègue & BELLO Mofou,.....	213
Les rues en terre et les difficultés de leur praticabilité dans la ville de Kara, AGBAMARO Mayébinasso, DANDONOUGBO Iléri & NANOINI Damitonou	231
Exploitation du bois d'œuvre et vulnérabilité des ressources végétales dans la partie ouest de la région des plateaux au Togo, AMEGNA Komla Uwolowudu, AGBEYADZI Kossi & SOUSSOU Tatongueba.....	247
Connaissances, attitudes et pratiques des lycéens face au VIH/ SIDA dans la ville de Kara au Nord Togo, AVOUGLA Koku.....	265
Apport socio-économique du flux migratoire des Gulmanceba dans la commune de Banikoara, BABADJIDE Charles L.	281
L'introduction du numérique dans le système éducatif ivoirien au travers des communes du district d'Abidjan: atouts et faiblesses, KOUASSI-KOFFI Amenan Michelline.....	301
Inclusion urbaine et gouvernance territoriale post-crise en Côte d'Ivoire : cas de la ville de Bouake, KRA Kouakou Valentin.	313
Economie solidaire et développement local au Mali : cas des Sociétés Coopératives de l'Office du Niger, KOUMARE Mamadou	327
Terrorisme et régression des activités et services touristiques au Mali, TESSOUGUE Moussa Dit Martin & KEITA Daouda	341
La communication pour le développement : entre discours et pratiques pour la participation des populations aux projets de développement dans un environnement décentralisé, BEREPA Ousmane Chaa, GBAGUIDI Jean-Euloge & da CRUZ Maxime	361
Stabilité politique et développement socio- économique des pays de la CEDEAO, TCHAGNAOU Akimou, de SOUZA Dopé Pélagie Léchidia Afiavi, NINKABOU Tchein & AFANGLO Adjovi Holali	377
Dialogique des champs du savoir, condition de l'universel, BOTOYIYE Geoffroy	393
De la société juste : pour une approche conglomérative de la justice, KOUVON Komi & BAMPINI Souglouman	401
Environnement et santé humaine : comprendre et agir pour une meilleure qualité de vie du vivant, MAKANGA Blanchard ...	419
L'humain dans la double contingence de la nature : utopie ou réalité ? AKOHA Théophile B & OUINSOU Brice	431
L'humain machiavélien et la question de l'intégration africaine, PALE-KOUTOUAN Chantal.....	449

Un système éducatif aux antipodes d'un développement social durable : le cas de la Rome antique, BOUENDJA Eliane	463
Apport des analyses minéralogiques à la connaissance des céramiques des amas coquilliers de Songon (Sud-Côte d'Ivoire), ETTIEN N'doua Etienne & KOUAKOU Siméon Kouassi	475
Les îlots de peuplement Ahali, Ahua et Ngban dans l'aire Akan de Côte d'Ivoire à l'époque précoloniale, KOFFI Kouassi Serge	485
La libéralisation de la production d'électricité en Côte d'Ivoire de 1985 à 1999, KOUAKOU BA Koffi Valentin	497
Fondation de l'Etat gabonais : prémices de la souveraineté (1958-1963), MESSI ME NANG Clotaire	515
Les syro-libanais et le commerce du cola en Côte d'Ivoire (1927-1956), N'GORAN Kouadio Adolphe	531
Problématique de l'intégration des réfugiés ghanéens dans la Région centrale au Togo : de 1994 à 2015, BATCHANA Essohanam & LOKOU Rabiou	545
La <i>Taciêta</i> : symbole de la culture et des croyances des <i>Batâmmâriba</i> du XIV ^e siècle à la conquête coloniale, N'DATI N'Dah	559
La place de l'instabilité familiale dans la récurrence des actes de délinquance juvénile au Gabon, 2009-2018, NGUIABAMA-MAKAYA Fabrice , ...	569
<i>Bios kai autobios</i> de l'empereur <i>Kaisaros</i> Auguste. Essai d'analyse de la <i>Vita divi augusti</i> , à travers ses <i>res gestae</i> et les textes de Suétone, OBIANG NNANG Noël Christian-Bernard	587
Les missionnaires SVD : derniers venus et premiers au départ des Allemands du Togo! (1847-1914), MAYEDA Ningui Wéssowa	607
Classification nominale en "fulfuldé juguureere" (parler fulfuldé au Togo), BAKPA Mimboabe & TETEREOU Djibrila	619
Analyse typologique des trajectoires d'acteurs des sociétés civiles du Bénin et du Togo LAWANI Ayemi Akessime	633

LIGNE EDITORIALE

Longbowu est une revue à parution semestrielle de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Kara. Elle publie les articles des domaines des langues, des lettres, des sciences de l'homme et de la société. **Les textes doivent tenir compte de l'évolution des disciplines couvertes et respecter la ligne éditoriale de la revue.** Ils doivent en outre être originaux et n'avoir pas fait l'objet d'une acceptation pour publication dans une autre revue à comité de lecture.

Les articles soumis à la revue *Longbowu* sont anonymement instruits par deux évaluateurs. En fonction des avis de ces deux instructeurs, le comité de rédaction décide de la publication de l'article soumis, de son rejet ou alors demande à l'auteur de le réviser en vue de son éventuelle publication.

Les articles à soumettre à la revue doivent être conformes aux normes ci-dessous décrites.

PRESENTATION GENERALE DES MANUSCRITS

À partir de ce numéro 004, la revue *Longbowu* ne peut recevoir pour instruction ni publier un article s'il ne respecte pas les normes typographiques, scientifiques et de référencement (NORCAMES /LSH) adoptées par le CTS/LSH, le 17 juillet 2016 à Bamako, lors de la 38^{ème} session des CCI dont voici *in extenso* une partie du point 3 de ces normes à l'attention de tous les auteurs.

« 3. DES NORMES ÉDITORIALES D'UNE REVUE DE LETTRES OU SCIENCES HUMAINES

3.1. Aucune revue ne peut publier un article dont la rédaction n'est pas conforme aux normes éditoriales (NORCAMES). Les normes typographiques, quant à elles, sont fixées par chaque revue.

3.2. La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique, selon que l'article est une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain.

3.3. La structure d'un article scientifique en Lettres et Sciences Humaines se présente comme suit :

- Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : **Titre, Prénoms et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français [250 mots maximum], Mots clés [7 mots maximum], [Titre en Anglais] Abstract, Keywords, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.**

- Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : **Titre, Prénoms et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français [250 mots au plus], Mots clés [7 mots au plus], [Titre en Anglais], Abstract, Keywords, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.**

- Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.). (ne pas automatiser ces numérotations)

3.4. Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets (Pas d'Italique donc !). Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes,

il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

3.5. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées) ;
- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens(...)».
- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne se y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles-là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakitè, 1985, p. 105).

3.6. Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page

3.7. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :

NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.

Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{de} éd.).

3.8. Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur. Par exemple :

Références bibliographiques

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Cathérine, 2009, *Qu'est-ce que le libéralisme ? Éthique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogenes*, 202, 4, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, L'Harmattan.

Typographie française

- La revue *Lɔngbowu* s'interdit tout soulignement et toute mise de quelque caractère que ce soit en gras.

- Les auteurs doivent respecter la typographie française concernant la ponctuation, l'écriture des noms, les abréviations...

- Les appels de notes sont des chiffres arabes en exposant, sans parenthèses, placés avant la ponctuation et à l'extérieur des guillemets pour les citations.

Tout paragraphe est nécessairement marqué par un alinéa d'un cm à gauche pour la première ligne.

Tableaux, schémas et illustrations

En cas d'utilisation des tableaux, ceux-ci doivent être numérotés en chiffres romains selon l'ordre de leur apparition dans le texte.

Les schémas et illustrations doivent être numérotés en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte.

La présentation des figures, cartes, graphiques, ... doit respecter le miroir de la revue qui est de 16 x 24. Ces documents doivent porter le titre précis, la source, l'année et l'échelle (pour les cartes).

Le non respect des normes éditoriales entraîne le rejet du projet d'article.

LES DROITS DE PUBLICATION

Une fois l'article accepté par le comité de rédaction, l'auteur devra entrer en contact avec la rédaction de la revue pour l'acquittement des droits de publication qui s'élèvent à **40 000 FCFA**.

Lɔngbowu étant une revue de recherche et d'information éditée sans but lucratif, les auteurs ne percevront pas de versement de droits.

ÉPREUVES ET PUBLICATIONS

Avant publication, l'auteur reçoit par courrier électronique un jeu d'épreuves à vérifier. Il doit les retourner corrigées sous huitaine à la rédaction. Seules les corrections typographiques sont admises sur les épreuves.

L'auteur reçoit, après parution, le tiré-à-part de son article en version électronique au format PDF. Il pourra recevoir, sur demande, un exemplaire de la revue en payant les frais d'expédition.

Les articles sont la propriété de la revue et peuvent faire l'objet, avec l'accord de l'auteur, d'une mise en ligne.

DISPOSITIONS FINALES

Les articles doivent parvenir au secrétariat de rédaction de la revue au plus tard à la fin du mois de mars pour le numéro de juin et la fin du mois de septembre pour le numéro de décembre de chaque année.

Les textes doivent être envoyés à l'adresse suivante :

Email : rellshs2016@gmail.com

SYNTHÈSE DES ARTICLES

Les contributions constituant l'ossature de ce 7^e numéro de la Revue *Lɔngbowu* sont très riches et variées.

Ainsi, dans le domaine des lettres et langues, les auteurs ont éclairé les lecteurs sur des sujets tels que Theater as a social critic and promoter of female leadership in Femi Osofisan's *morountodun* and Ola Rotimi's *Uur husband has gone mad again*, la réciprocité dans les langues BAK, l'enseignement de la tradition chez Amadou H. Bâ: entre conservatisme et ouverture sur le monde, l'écriture de l'obscène et de la violence dans *Matins de couvre-feu* de Tanella, Violence dans la *chanson de Roland*.

En Sciences de l'Homme et de la Société, les différentes disciplines ont été enrichies au travers des problématiques développées. En effet, dans le champ de la Sociologie, les contributeurs ont planché sur des sujets, comme le *Tiers* chez Georg Simmel et la compréhension des parties prenantes dans la gestion des conflits agriculteurs-éleveurs à Napiélé Dougou (Korhogo/Côte d'Ivoire), Femme et pouvoir de décision dans la gestion des soins de santé : contexte de la prise en charge de l'ulcère de Buruli dans la Commune de Ze (Benin), les déterminants sociaux des mariages précoces dans les régions centrale et savanes au Togo : étude réalisée à partir du projet d'autonomisation de la jeune fille en Afrique de l'ouest de l'ONG WILDAF Afrique de l'ouest, Placer des jeunes filles en internat : contributions pour une socio-économie de l'Education, Facteurs explicatifs de la réticence des femmes au planning familial dans la commune de Ouidah au Benin, Séropositivité et désir d'enfant chez les femmes prises en charge par l'Association Vivre dans l'Espérance à Dapaong au Nord-Togo, la communication pour le développement : entre discours et pratiques pour la participation des populations aux projets de développement dans un environnement décentralisé, l'économie solidaire et développement local au Mali : cas des Sociétés Coopératives de l'Office du Niger, l'inclusion urbaine et gouvernance territoriale post-crise en Côte d'Ivoire : cas de la ville de Bouaké.

Le Spectre de troubles bipolaires : à propos d'un cas étudié au Centre National Hospitalier et Universitaire Psychiatrique de Cotonou, le type de handicap mental et traumatisme parental : étude auprès des parents d'enfants en situation de handicap mental au Togo, la résilience des malades insuffisants rénaux admis au service d'hémodialyse du CHU de Yopougon-Abidjan (Côte d'Ivoire), l'introduction du numérique dans le système éducatif ivoirien au travers des communes du district d'Abidjan: atouts et faiblesses et stabilité politique et développement socio-économique des pays de la CEDEAO sont les problématiques développées en Psychologie et en Education.

Les spécialistes de la Géographie ont été aussi au rendez-vous avec des contributions portant sur les rues en terre et les difficultés de leur praticabilité dans la ville de Kara, l'exploitation du bois d'œuvre et vulnérabilité des ressources végétales dans la partie ouest de la Région des Plateaux au Togo, l'apport socio-économique du flux

migratoire des Gulmanceba dans la Commune de Banikoara et terrorisme et régression des activités et services touristiques au Mali.

En Philosophie les réflexions portent sur les sujets tels que la dialogique des champs du savoir, condition de l'universel, de la société juste : pour une approche conglomérative de la justice, l'environnement et santé humaine : comprendre et agir pour une meilleure qualité de vie du vivant, l'humain dans la double contingence de la nature : utopie ou réalité ?, l'humain machiavélien et la question de l'intégration africaine. Un système éducatif aux antipodes d'un développement social durable : le cas de la Rome antique tels sont les sujets scrutés par les contributeurs en Philosophie.

En Histoire, les contributeurs ont été aussi prolixes à travers des sujets comme l'apport des analyses minéralogiques à la connaissance des céramiques des amas coquilliers de Songon (Sud-Côte d'Ivoire), les ilots de peuplement Ahali, Ahua et Ngban dans l'aire akan de Côte d'Ivoire à l'époque précoloniale, la libéralisation de la production d'électricité en Côte d'Ivoire de 1985 à 1999, la fondation de l'Etat gabonais : prémices de la souveraineté (1958-1963), les syro-libanais et le commerce du cola en Côte d'Ivoire (1927-1956), l'attentat de Sarakawa », entre mythe et histoire : quelle implication dans la consolidation du régime Eyadema ? (1974-1990), la *TACIËTA* : symbole de la culture et des croyances des *Batâmmârîba* du XIV^e siècle à la conquête coloniale, la place de l'instabilité familiale dans la récurrence des actes de délinquance juvénile au Gabon (2009-2018), - *Bios Kai Autobios* de l'Empereur *Aaisaros* Auguste. Essai d'analyse de la *Vita Divi Augusti*, à travers ses *Res Gestae* et les textes de Suetone et les Missionnaires SVD: derniers venus et premiers au départ des Allemands du Togo! (1847-1914).

LETTRES ET LANGUES

**THEATER AS A SOCIAL CRITIC AND PROMOTER
OF FEMALE LEADERSHIP IN FEMI OSOFISAN'S
MOROUNTODUN AND OLA ROTIMI'S OUR HUSBAND
HAS GONE MAD AGAIN**

KOUMAI Bossah*

Abstract

In this contemporary world, many ills are crippling social progress and development in Africa due to the fact that most of those who hold leading positions are self-centered, greedy, selfish and much more interested in their own personality and well-being than catering for their people. Besides, there is also the issue of marginalization or absence of female gender in decision-making bodies. The purpose of the study is to show the extent of which theater can serve as a consciousness raiser in the management of socio-political affairs and as well empower gender equity. 'Political morality' as conceived by Richard Vernon and the 'Womanist critical approach' coined in the 1960's by Alice Walker, promoting complementarity between men and women in the management of nations' affairs, are the two methodological approaches I will be using in this article.

Key words: Politics, leadership, responsibility, gender, complementarity.

Résumé

Dans ce monde contemporain, de nombreux maux entravent le progrès et le développement de la société en Afrique dû au fait que la plupart de ceux qui occupent des postes de responsabilités sont égocentriques, avides, égoïstes et beaucoup plus intéressés par leur propre personnalité et leur bien-être que par la satisfaction de leurs peuples. En outre, il existe également un problème de marginalisation ou d'absence de sexe féminin dans les organes de décision. Le but de l'étude est de montrer à quel point le théâtre peut servir d'éveil de conscience dans la gestion des affaires sociopolitiques et aussi promouvoir l'égalité de genres. La «moralité politique» telle que conçue par Richard Vernon et «l'approche critique féministe» nommé 'Womanism', promue dans les années 1960 par Alice Walker qui encourage la complémentarité entre hommes et femmes dans la gestion des affaires des nations, sont les deux approches méthodologiques que j'utiliserai dans cet article.

Mots clés: Politique, leadership, responsabilité, genre, complémentarité.

Introduction

African countries, more than, fifteen years now, have their own leaders chosen out of elections. But, the amazing and rather contradictory reality is that their people are more than ever undergoing much injustice due to the bad attitude developed by some of their leaders in the managing of nations' affairs. The article attempts to offer Femi Osofisan and Ola Rotimi's creative genius in raising people's

* Université de Lomé (Togo) ; E-Mail : germainekoumai@gmail.com

awareness concerning some socio-political issues and also show how theater can serve as promoter of gender equity.

Political Morality and Womanism will be used as critical tools in this work. Richard Vernon as quoted by Ataféi Pewissi (2013, p.193) defines Political Morality as “the theory of liberal democracy which gains insight into morality in the political arena and lays bare the excesses of political dictatorship”. This critical tool sheds light on the sense or degree of consciousness that should exist in governing bodies or in the mentality of all those aspiring to socio-political leadership. I will use this lens to show how politics is taken as a means of self-enrichment to the detriment of people's needs.

Womanism is a feminist approach coined in the 1960's. This critical approach to literature advocates that men and women should have the same rights and opportunities. Contrary to the radical stand of other types of feminism, “Womanism is black-centered; it is accommodationist. It believes in the freedom and independence of women and black men and black children and will see to it that men begin to change their sexist stand (Ogunyemi, 1988, p.65). It is the African brand of feminism which disagrees with women's oppression and marginalization. In this perspective, Womanists are committed to show that “women, like men, are entitled to be fully human; equally engaged in the highest achievements of economic, political, and intellectual life” (Murphy, 1995, p. 105).

In this paper, I will first lay bare the conception of politics in the African context in general and in the Nigerian one in particular, and how it implicates both genders, that is, men and women. I will then point out, some hindering factors to women's rarity or insignificant number in the political arena. Some approaches for social rehabilitation or reconstruction will be mentioned in the last point.

1. Gender and Politics in the Fictional Nigerian Society

According to *Oxford Advanced Learner's Dictionary*, the concept of politics is defined as “the activities involved in getting or using power in public life, and being able to influence decisions that affect a country or society” (Hornby, 2010, p.1133). During a meeting held by a Togolese NGO named ‘Alafia’ focused on “Young girls and politics”, the promoters of the event defined politics as:

La gestion de la cité. Cette définition renvoie à l'idée que la politique est la participation et l'implication de toutes les couches sociales et de tous les groupes de personnes dans les affaires publiques. (Togo-Press, 2015, p. 6)

The management of the city. This definition refers to the idea that politics is the participation and involvement of all social strata and groups of people in public affairs. (My own translation)

I agree with the above extract which defines politics as the management of the State or the country by its entire people. But the general remark is that “women are excluded from public affairs, they are viewed unable to hold positions of responsibility, rule men or even

be visible when serious matters of States and society are being discussed”(Omolara, 1987, p. 130). It is in that sense unfair, for the management of society is normally the matter of both men and women, being naturally human beings. No gender should in fact lag behind.

In African nations, there has been only one African female President, officially elected and whose mandate ended on 16th January, 2018; that is Mrs. Ellen Johnson Sirleaf from Liberia. She worked to ensure peace and stability in her country which has undergone socio-political crisis for many years. In the plays under study, especially, in Femi Osofisan's *Morountodun*, the Superintendent, who is a leader on whom the police relies, fails his mission which consists in capturing the leader of the villagers claiming their rights and helps bring back peace in the community, and confesses that their salvation will be possible thanks to a woman. The following conversation illustrates it:

Superintendent: Your daughter has the best credentials for this kind of job. She's willing to do it, and she's richly endowed. [...]

Alhaja: And you think you can do it, Titu?

Titubi: I will do it, mama. One woman did it before.

Alhaja: A woman?

Titubi: Moremi. Have you forgotten?

Alhaja: Oh!

[...]

Titubi: Nothing can stop me now (*MOR*, p.25).

The conversation suggests that Titubi is really determined to accomplish a mission that frightens everybody. Thus, it can happen that men fail the mission traditionally meant to them and in the same context and under the same conditions, women may succeed. This is a proof that women can also stand for leadership positions and may better make it. Thus, they should be granted a way or an opportunity to show their potentials, for, as J. David Pawson (1988, p.14) observes: “Men and Women are the same species and radically different from all other species. They are thus equal in value, potential and destiny”. Thus, no discrimination should exist in socio-political spheres.

In *Our Husband Has Gone Mad Again*, Ola Rotim traces many issues among which, inefficient leadership in some African societies. Thus, he suggests a solution by espousing women's participation in politics with the hope that they will perform better than their male counterparts. Lejoka-Brown is a male character created to incarnate such inefficient male leaders who rule for their own interest and are led by their greediness. They misuse their power and let their people suffer. This male character is a sign or a symbol of bad male leadership, in Africa, as revealed below:

The leadership style in Nigeria, and indeed, [...], in the African continent, provides good examples of ineffective leadership.

[...] Rotimi, in *Our Husband Has Gone Mad Again*, spares no effort in castigating the political climate of Nigeria in the early sixties barely few years after the attainment of political independence in 1960. The politics of the First Republic - the period when Rotimi wrote *Our Husband...* was characterized by greed, avarice, selfishness and craze for political power (Igili, 2011, p.37).

Thus, the writer makes up his mind to expose the inadequacies of male leadership through the character of Lejoka-Brown who considers politics or leadership position as source of enrichment and power, as his following statement testifies:

Lejoka-Brown: Are you there...? Politics is the thing now in Nigeria, mate. You want to be famous? Politics. You want to chop life- No, no – you want to chop a big slice of the National cake? – Na Politics (*OHHGMA*, p.4).

This assertion clearly shows the selfish and materialistic ambition of Nigerian or some African males aspiring to political leadership. Lejoka-Brown, a retired army mayor, abandons his thriving cocoa farm business so as to enrich himself and become famous. Politics becomes then the easiest way to reach one's materialistic vision,

contrary to the view that politics should serve as a forum for delegating honest and morally upright citizens to represent the electorate. [...] To such political opportunists, politics, is primarily, a way of enriching oneself at the expense of the poor, [...] (Igili, 2011, p.39).

Lejoka-Brown then, epitomizes all the African leaders who bear such “retrogressive views on politics” (Igili, 2011, p.39). Ola Rotimi dedicates his play to ridicule such persons with materialistic and selfish character.

The playwright also exposes the insatiable and greedy behaviour of the political class, through Lejoka-Brown whose other goal, after being elected, is to plunder the coffers of his nation to satisfy his proper needs. This is illustrated in the foregoing analysis:

Lejoka-Brown: Cakes are too soft, Gentlemen. Just you wait! Once we get elected to the top, *wallahi*, we shall stuff ourselves with huge mouthfuls of the National chin-chin [...] something you'll eat and eat, brothers, and you know you've eaten something (*OHHGMA*, p.4).

In addition, this assertion exposes the reason behind many people's decision to join politics. Just like this character, they are motivated by the ‘national chin-chin’ which stands metaphorically as

the national wealth or treasury. Such leaders intend to use leadership position to gain money, power and fame. Some African countries are suffering from such bad leadership, with leaders who suck the wealth of their nations, rather than protecting it and using it credibly for the peoples' needs.

Some people are even capable of passing through nasty or unfair ways to meet their needs. As an illustration, Lejoka-Brown gets married to Sikira, just to gain market women electorate, given that the lady's mother is the President of Market Women Union. He confesses it in the following:

Lejoka-Brown: That woman case is only for necessity, anyway—temporary measure. We need women's vote, man, if we must win the next elections. [...]
She is the daughter of the President of the Nigerian Union of Market Women. (*OHHGMA*, p.10)

The lady will serve as a means to the political end. No feminist or sensitive feminist writer can bear this kind of thing. Lejoka-Brown is a heartless character and can treat women as he pleases. The proof is that he plans to give to the lady "a lump sum capital to go and trade and look for another man or something like that; [...]" and I move to Ministers' quarters on Victoria Island. Liza joins me there ..." (*OHHGMA*, p. 10) Lejoka-Brown dreams of an exciting life in VIP quarters with her medical doctor wife, Liza, after having used another woman unfairly.

Another characteristic of some African leadership is their dictatorship, totalitarian and autocratic attitude. This way of behaving is in pure contrast with what a leader truly is. A leader is neither right to impose his ideas nor to refuse to recognize the competence of his group members, but rather values their ideas, opinions and potentials by accepting pieces of advice, as James E. Plueddemann (2009, p.88) observes: "Leaders allow others to have significant input into decision-making. Followers are more likely to question the ideas and decisions of the leader". As he is the leader of a party, Lejoka-Brown never listens to the opinions or ideas of the party members. As a former soldier, he used to mix up army strategies and the management of political affairs, which drives the members to look for another leader. Osagie, one of the party members, at a moment of their political life decrees:

Osagie: [...] We can no longer afford to risk the future of this. We can no longer afford to compromise the noble ideals of the National Liberation Party, with the abjectly myopic, not to say, old-fashioned, authoritarian leadership of Mr. Rahman Lejoka-Brown[...] (*OHHGMA*, p.66).

Then, the playwright in his craftsmanship, created powerful female characters including Sikira, who is expected to bring in her

participation to social construction through her policy. Sikira is presented as a candidate of hope to the population, as the following excerpt confirms:

Sikira: Rise up! All women of our land! Rise up and vote for freedom, or forever be Slaves! (*OHHGMA*, p.76).

Her nomination by the National Liberation Party to replace Lejoka-Brown suggests that African societies are thirsty for better leadership; and are willing to see conscious people, full of morality and sense of justice at the head of their countries; this is the spirit in which Richard Vernon coined his theory of 'political morality'.

Political arena has for long been animated by people, who, most of the time stoop to politics for materialistic and fame vision. And this mentality should change, for, politics is a serious life domain which needs trustworthy people for the better management of nations' affairs. Ola Rotimi and Femi Osofisan invite women to join leadership positions. Even if change is being noticed now, there is still a lot to do, to make the political sphere accessible to every gender in an equal number. In Togo, for instance, YawaTzegan was elected in January 2019 as stated by International APA News (24th /01/ 2019 at 11:21 am) "speaker of the National Assembly of the 6th Legislature of Togo. A member of the ruling Union for the Republic (UNIR), she takes over from Dama Dramani, a former member of the Rally of the Togolese People (RPT) at the head of the institution, and becomes the first woman to reach this position." Such a progress is appreciated, and needs to be highly encouraged.

2. Some Drawbacks to Women's Emergence in Socio-political spheres

While analyzing the world and especially women's life, there are many factors working against their emancipation. Among these factors are some cultural tenets, religious beliefs, patriarchy, and women's attitude, to mention only a few.

Basing on the plays under study, culture evidently appears as one of the major constituents that impede women's fulfillment. It can be defined as "the customs and beliefs, art, way of life and social organization of a particular country or group" (Hornby, 2010, p.357). Essè Amouzou, a Togolese critic, highlights that the customs, traditions, some stereotypes and prejudice are still current and hinder the progress of women as well as that of the whole nation, as the above critic underlines: "Les coutumes, traditions, stéréotypes et préjugés sur les femmes persistent encore et constituent des obstacles à leur promotion et à celle du pays tout entier" (Amouzou, 2009, p. 35). He observed that traditional laws have constituted and continue being hindrances to women's emergence. A particular observation is made in Nigeria as the following excerpt by Yankhoba Seydi (2008, p.101) testifies:

La société nigériane est très attachée à la tradition, socle sur lequel repose une pluralité de cultures, d'ethnies et d'us et

coutumes. Les lois traditionnelles y occupent une place de choix et rythment la vie quotidienne.

Nigerian society is very attached to tradition, the foundation on which a plurality of cultures, ethnic groups and habits and customs are based. Traditional laws occupy a paramount place and punctuate everyday life. (My own translation)

The author of this quotation reiterates that Nigerian communities' ways of life are conducted by their customs and traditional conventions; hence, the difficulties linked to women's emancipation.

In fact, in Osofisan's *Morountodun*, the female character Titubi has a strong desire to help her community which is confronted with many social cancers like corruption, exploitation, misuse of power, poverty, to mention but a few. All these are plagues which plunged people into hostility. The poor who are mostly peasants rise against the rich, that is, the authorities to claim their rights. Nothing could stop the turmoil that starts when the underprivileged decided to require their prerogatives. The fact that Titubi, as a female being makes up her mind to challenge the prevailing situation, drives people to oppose her. They do not agree with her because they think that such an intractable mission cannot be assigned to a woman. The running lines explain more:

Titubi: Two weeks. Give me only two weeks.

Superintendent: This is a dream?

Titubi: Two weeks. And I'll bring him here, on his knees.

Superintendent: What the entire Police Force failed to - (MOR, p.15).

Titubi's people have some prejudice or traditional stereotypes upon women, and this cripples the latter's fulfillment. However, Femi Osofisan discusses through most of his literary works his disagreement with some of the banes women face. Critics like Tunde Akinyemi and Tohin Falola (2009, p.16) opine:

As part of Osofisan's vision for an egalitarian society, some of his works are specifically created to redress oppression of marginalized women in his society [...]. Not only does this master craftsman give adequate attention to women in his works, he accords them some extraordinary power.

Osofisan underlines here that women are capable of doing great things. Instead of marginalizing women, he thinks that they should be involved in every domains of life in order to positively impact the community. Unfortunately, even in this era, some contemporaries still doubt of women's ability to perform as well as men some activities. In Osofisan's *Morountodun*, everybody stands against Titubi's strong will to restore peace among her people. Their action is the logic results of their attachment to the traditional laws which put women in the

category of weak, passive and non-courageous human beings who cannot face challenges, for the welfare of their people.

Ola Rotimi, is also interested in women's issues. He displays the predicament of the African woman and her endeavour to come out of her cell so as to be self-fulfilled and contribute to the building of an equal, well-balanced and sustainable community. The fictional society is organized in such a way that the inhabitants respect *in extenso* what their ancestors or forefathers have bequeathed to them. In the narrative, Lejoka-Brown gets married to his late senior brother's wife, Mama Rashida. He himself complains a lot about such a marriage:

Lejoka-Brown: [...] Can you imagine! Married the old woman off to me, while I, in the name of the United Nations, was in the Congo, busy collecting Belgian bullets in my belly (*OHHGMA*, p.9).

The complaints the man makes about this 'forced marriage', proves how irrelevant some African traditional customs are. In this perspective, Cornelius F. Murphy (1995, p. 16) affirms that we should "struggle to correct laws and practices that prevent women" from being free to act deliberately as normal human beings.

One important element to sift in culture is religion. In Ola Rotimi's *Our Husband Has Gone Mad Again*, Lejoka-Brown and his deeds indicate how religion is practised in Africa in general and in Nigeria in particular. Lejoka-Brown as a 'devoted' Muslim is willing to follow in full the recommendations or prescriptions of their 'sacred Koran' as he said: "As a Muslim, I'm entitled to four, complete, live, breathing wives. No less" (*OHHGMA*, p.40). Then, he marries Sikira, uses her as a channel to win elections; Liza, for love and Mama Rashida, just to respect both tradition and religion. In that context, the woman's dignity, honour and freedom of choice are flouted. With the constraints she encounters, it is difficult for her to be self-fulfilled.

Another hampering factor of women's emancipation is patriarchy, "a system in which men have all or most of the power and importance in a society or group" (Hornby, 2010, p. 1076). Writers and critics are still implicitly or explicitly denouncing such a system in this modern time, because they encounter nowadays its seeds in the rural as well as urban African communities. Till now patriarchy is at the core of discussions, for it still exists and can be traced in the actions and deeds of African people. Cornelius F. Murphy (1995, p. 4) defines Patriarchy as a "the rule of the fathers, [...] the basic cause of women's oppression". For Hans Bertens (2001, p. 95), patriarchy is "a term that referred to the (almost) complete domination of men in western society (and beyond)". He adds that,

a society is organized along patriarchal lines whenever women are excluded by law or custom from political participation and lack the full legal capacities necessary for the exercise of all civic and personal rights. In such a society only males are educated [...] (Bertens, 2001, p.95)

However, it is relevant to recall that many changes have occurred in these modern societies. Women are now going to school and even far in their studies, and leaders took necessary measures to promote women in every sector of activities. But, these changes are still in the primary stage and need to be encouraged.

In fact, Osofisan creates a female character Moremi, the wife of Oronmiyon, the king of Ile-Ife, when Yoruba people have a fight with the Igbo, but no Yoruba is able to defy the enemy. So, Moremi makes up her mind to overcome the enemy. The playwright creates a female character to overcome such a challenge to prove that men and women have only biological differences, but they are equal in the performance of the other activities in society. Therefore, the patriarchal norms, always, endowing men with much power, and disempowering women entail Oronmiyon to suggest the following:

Oronmiyon: Listen to me, Moremi. I know the Igbos will soon be here. They have crossed the moat already on the east side. [...] It is not too late to change your mind. I'll lead you back through the hidden passage into the palace (MOR, p.35)

Everybody in the palace, including the king is afraid of Moremi's decision. They do not believe in her capabilities to overcome the Igbos. While some perceive the woman's daring frighteningly, others mock her. This is the reason why she refuses to give up her ambition. She rather explains to her husband:

Moremi: And what will your subjects say afterwards of Moremi, the ambitious Woman of Ile-Ife? Will they not laugh and say, look at the brave brave [Sic] hero who lost her nerve at the crucial moment and fled with her tail between her spindly feet? (MOR, p.36)

Patriarchy makes people believe that women could never succeed in the management of public affairs. Thus, the illustrations mentioned from Femi Osofisan's *Morountodun* indicate that Yoruba community or the whole Africa are still condescending women.

Women's lack of ambition, courage and sacrificial sense also work against their emergence. The attitude of Moremi and Titubi who save their communities from turmoil by running risks serve as a lesson. They dare expose freely their life to death for the sake of their people:

Moremi: [...] the land is going to be reborn, by the daring of a woman! (MOR, p.34)

Moremi: [...] Moremi, the ambitious woman of Ile-Ife... (MOR, p.36)

In *Our Husband Has Gone Mad Again*, though Sikira is living in a society where women are rare in the public sphere management, and are made to believe that they cannot emerge where men fail, she

proves the contrary: and I can assume that, by doing so, she indirectly improves women's image and invites them to struggle for their fulfillment. She finally makes up her mind to become the leader of their party. The following excerpt indicates Sikira's courage:

Sikira: Vote ... vote for me! It is true I am a woman, but that does not matter. It does not matter, because why? Because... (OHHGMA, p76)

Moremi, Titubi and Sikira are women who get rid of fear and discouragement to go beyond any biases, social prejudices and barriers tousazimuts, so as to make the difference in their generation and become role models for their peers. They were not women with two heads neither with a special endowment; they are fictitious women reflecting perfectly today's reality and they made it.

One hindering factor to women's fulfillment is lack of 'role model'. A role model is "a person that you admire and try to copy" (Hornby, 2010, p. 1282). Titubi actually succeeds in performing her duty, thanks to the idea of having a role model. This is illustrated in the statement of the Superintendent, as he says: "You did it! By God! You're Moremi!" (MOR, p.60). It is relevant to have a role model; for, it motivates and empowers people to be much more useful to their communities.

Many women still ignore their rights in society, as being firstly human beings and secondly women. "It is ignorance that has made women accept the inferior position to which they have been relegated by society for centuries" (Dolphyne, 1991, p.56). In this modern time, some women are still lagging behind men, when they can also be candidates for presidential, parliamentary or local elections, or occupy some prominent positions in the society.

Other hindrances to women's emancipation and emergence are illiteracy which is "the state of not being able to read and write," (Rundell, 2002, p. 712) or lack of formal education, and economic dependence. In Rotimi's drama text, Madam Ajanaku is presented to the reader as a courageous leader endowed with the capabilities of mobilization. Unfortunately, she is illiterate, and this is testified in the pidgin English language below:

Madam Ajanaku: ... me I no sabi grammar o; me and book no be one-mama-one-papa. But, God helep me, I know how di worl' dey turn I talk, I know wetin I dey talk. [...]
Ehn... Since whey unaoga marry dis my pickin... (OHHGMA, p. 66).

Formal education brings many advantages both to the person educated and to the whole population in a way that, the person educated can easily express his or herself in official languages and her ideas known to the public, understand through the reading of many texts voted in society for his or her advantage, and then put the knowledge gained to the favour of the people as Abena Florence Dolphyne (1991, p.44) underlines: literacy helps improve women's

“status in their society by making them participate actively, and contribute effectively to the development of the individual, communities and the nation as a whole”.

Most women keep the inferior position in their areas and do not partake in the socio-political construction of their environment for this reason of illiteracy. Though illiterate women can create space for freedom, they will never get the same results if they were literate; for, many opinions and decisions have to be translated to them. Given that many books are not translated in the official languages, it will be difficult for them to get the right information, due to their inability to read.

Economic dependence cripples women's evolvement and impede social progress. A woman without any generating income activity cannot be first of all self-fulfilled, self-sufficient, and happy. Secondly, she stands as a burden to her family and environment. Thus, she cannot partake in the socio-political and economic development of her community. In the plays under study, there are many women who, thanks to their lucrative activities are useful to themselves and to their communities. Femi Osofisan features in his play a wealthy woman called Alhaja who earns respect from both men and women because of her financial power. Considered as a woman who “owns the town” (MOR, p.13), she shows that she has the means to send her daughter to Mecca for the pilgrimage. Indeed, economic independence contributes to self- fulfillment of women in society and makes them much more useful to their people.

3. Theater as a means of Socio-Political Rehabilitation

It is relevant to know that to rehabilitate or cure some ills in African societies, many aspects or domains of life should be revisited. The social, political and economic sectors are the main ones that must get special attention. For the political domain, people should aspire to politics for patriotic visions. Their main intention should concern the interest of the whole people, the change of their conditions that can lead to lasting development. Political scene is not a place for self-enrichment, as the character Lejoka-Brown could see it, but rather where actions are undertaken to help improve and change communities' lives. Men and women are the two entities that should join together their sense of responsibility and potentials for society to progress.

For women's participation to nations' building, traditional laws which have been for centuries playing implicitly the hindering role to females' evolvement need to be revisited. From this perspective, this work raises people's awareness on the relevance of women's participation in the socio-political sphere in order to help build their areas, continent and world. Nancy F. Cott (1986, p.50), invites people to change as she asserts that: “Women [...] had the same intellectual [...] endowment as men [...] and therefore deserve equal or the same opportunities men had, to advance and develop themselves.”

As a feminist, the above critic condemns every kind of discrimination against women. For, it is a pure injustice. Besides, this attitude does not only prevent females from being emancipated, but

also hampers the whole society and all humankind to develop. This comment is corroborated by Cornelius Murphy (1995, p.:15), who says: "Once women became free to develop their inherent capacities, these opportunities for self-fulfillment would not only benefit themselves but would also enrich the whole of human society".

Thus, for the playwrights, there is an urgent need for African countries to abolish some of their traditional laws that do not give room to the girl or woman in the building of human society.

Parents are people who should change the way they perceive their daughters. On one side, they should believe in the natural skills their girls are endowed with. On the other side, husbands have to encourage their wives in their decisions to partake in social building. Once a woman is emancipated, it is her family and the whole community that benefit from her achievement. Encouraging women does not mean ignoring men, but we are just trying to help build a well-balanced and fair society where every person is judged according to his /her ability to manage public affairs. Through the mettle of Moremi and the achievement of Titubi, both female characters in Osofisan's drama text, brought, their communities regained peace and joy. It is clear that, African societies can and should believe in the womenfolk. For, if they are given opportunity, they can handle all types of cases. Osofisan attests it in the following discussion:

Titubi: I said I would do it, didn't I?

Alhaja: My daughter!

Superintendent: You did it! By God! You're Moremi!

Titubi: I went, and I returned, triumphant. Like a legend. You didn't believe, did you? But mother, I did it! (MOR, p.60)

From this illustration, I can assume that women can really become locomotive of change and development if they are involved in the process of social or political construction of the society. Indeed, as Friedan Tong, quoted by Konan Amani (2008, p.393), thinks societies should

Free women from oppressive gender roles – that is from those roles that have been used as excuses or justifications for giving women a lesser place, or not place at all in the academy, the forum, the market place.

Necessary measures should also be taken to abolish any customary law that, either in form or in presumption, intends to treat females as inferior and relegate them to a secondary position.

A glance at the number of women in different governments or parliaments in African countries shows that there is still a great endeavour to make before reaching total development societies are aspiring to. In Africa, when we consider the case of Togo, with its weak representation of women in political, economic and administrative spheres of decision-making, it is evident that, there is still much to do.

From “2014 up to 2018, there were 91 Members of Parliament, 74 men, and 17 women” (www.assembleenationale.tg, 2015, at 5:34). It is obvious that men are largely represented in the national assembly, and women do not even reach 1/5 of their number. From these statistics, it is evident that African communities still need sensitization as far as gender parity is concerned in the socio-political spheres. They have surely adopted texts and laws that promote equality of rights and opportunities, but these conventions are not truly implemented as the above figures testify.

Encouraging women to advance in socio-political spheres requires tremendous efforts, from governments. To begin with, African governments should work at the root, by helping every person, especially girls to have access to formal education first. Abena Dolphyne considers it as a precondition. She asserts:

African governments, therefore, owe it to their people to make basic education available and accessible to all their citizens to ensure that the majority of the population living in the rural areas can participate effectively in, and contribute meaningfully to national development (Dolphyne, 1991, p. 37).

Government actors ought to ensure that in politics, political party laws and other election-related legislations do not indirectly disadvantage women. Thus, they must provide incentives for political parties to promote women candidates, including resources, training and increased access to broadcast time. These strategies could help see women in the leadership positions. For it to be possible, as Dolphyne said, it is the responsibility of the government “to give their women effective positions in decision-making bodies” (Dolphyne, 1991, p.49).

Apart from various governments which should reconsider women's issues, there are also non-governmental organizations, including community groups, labour unions, and other civil society institutions which can contribute in various ways to promote the participation of women in socio-political affairs. Ola Rotimi, uses his drama text to reveal the existence of civil society organizations, like the “Nigerian Union of Market Women” (*OHHGMA*, p.10), a trade union, led by Madam Ajanaku, the Mother of Sikira. Such organizations play a great role in the development of societies, concerning democracy and the respect of human rights.

In African societies, especially, social actors are doing their best to advocate women's prerogatives and promote their emergence. But, it is important to underline that the major responsibility has to be shouldered by women themselves. This analysis is perfectly corroborated by Awa Thiam (1978, p.46) when she asserts:

Le problème de l'émancipation, c'est un problème de société, mais c'est avant tout le problème des femmes. Ce sont elles qui sont en premier lieu concernées. On ne peut rien faire pour elles, si on ne sent pas en elles une certaine participation, un certain élan dans la voie qu'on voudrait leur faire suivre.

The problem of emancipation is a social problem, but it is above all the problem of women. They are the ones who are primarily concerned. Nothing can be done for them, if we do not feel in them a certain participation, a certain momentum in the way we would like them to follow. (My own translation)

For the above female critic, women are the first individuals responsible for their *statu quo*. No one can fight for them, if they themselves do not have the will and take initiatives for change. Ola Rotimi creation of female characters like Sikira, Madam Ajanaku and other anonymous women to embody change and development. For, they are able to disagree with some social injustices by making admirable decisions. Sikira, for instance, has a strong desire to become the leader of a party, previously ruled by her husband Lejoka-Brown, and is backed up by the other members of the party who are mainly women.

Madam Ajanaku: And this time na woman candidate nahim we want, o! Woman candidate. No more no less! (OHHGMA, p.67)

Rotimi empowers Sikirato succeed in cutting traditional bonds, thanks to her desire to change her destiny. The playwright then makes her invite her fellows to back up her innovative and emancipated ideas: "Riseup! All women of our land! Rise up and vote for freedom, or forever be slaves! Vote ... Vote for me! ... (OHHGMA, p.76)

To be seen in public sphere partaking in the building of an emerging Africa, women should be capable of disagreeing with some mismanagement of socio-political spheres. Consequently, they must be ready to bring some new and appropriate suggestions for the progress of their areas. They should also learn to be ambitious, courageous, optimist and value their potentials.

From the foregoing argument, it is worth noting that, for true development of a nation or a continent, opinion leaders and policy-makers should be honest, wise people and particularly those imbued with high sense of morality; people who always struggle for the welfare of their people. There should also be an increase of women's number in social, political and economic domains of life, and women themselves must aspire to leadership positions which are not only reserved to men. Indeed, the relevant point this research work is making is to remind every social actor and strata, to work toward the change of mentality regarding the management of nations' affairs and women's participation in decision-making bodies beside or with men.

Conclusion

This study has indicated that in some African communities, politics is viewed as a means of personal enrichment, a way to get out of one's poor condition, by looting country's resources. To fight against such bad mentalities and political disorder, the two playwrights under study, especially Ola Rotimi has created one unfair leader to fail in his political ambitions. Rotimi and Osofisan also succeed in revealing that African societies need both male and female knowledge, skills and potentials, to emerge. The study has underlined that women, lagging behind, must be trusted and granted the same

opportunities like men in society. For Ola Rotimi, for instance, it is high time African societies let women join in great number the political race. To this end they create strong and positive female characters, acting for better social construction, to mean that men and women are complementary individuals who need to work together for better nation construction.

It has therefore been established in this study that African societies need to revisit some traditional beliefs or tenets and stereotypes which implicitly exclude women in decision-making bodies. Through the promotion of formal education or literacy, the implication of all social actors and women themselves and the change of mentalities, Africa will come out of its socio-political crisis. It is evident that, literature, especially drama, is a powerful medium through which so many flaws can be corrected. In addition, it could allow society to mirror itself from time to time and change.

Bibliography

- ADEMESO, Adebola Adebambo, 2009, "National Development and the Concept of Compassion in Osofisan's *Esu and the Vagabond Minstrels*." *Emerging Perspective on Femi Osofisan*. Eds. Tunde Akinyemi and Toyin Falola. Trenton NJ: Africa World Press, Inc., p.53-63.
- AFOLAYAN, Bose F., 2009, "Anger, Women, and the Drama of Femi Osofisan: A Study of *Altine's Wrath*." *Emerging Perspectives on Femi Osofisan*. Eds. Tunde Akinyemi and Toyin Falola. Trenton NJ: Africa World Press, Inc., p.181-198.
- AKINYEMI, Tunde and TOYIN Falola, 2009, "Introduction". *Emerging Perspectives on Femi Osofisan*. Eds. Tunde Akinyemi and Toyin Falola. Trenton NJ: Africa World Press, Inc., p. 3-17.
- AMANI, Konan, 2008, "The Influence of Feminism on Social Work or Social Welfare." *Women's Studies, Diasporas and Cultural Diversity*, Ed. Mamadou Kandji. Dakar: Dakar University Press, p.387-399.
- AMOUZOU, Essè, 2009, *L'influence de la culture sur le développement en Afrique noire*, Paris: L' Harmattan.
- BERTENS, Hans, 2001, *Literary Theory: The Basics*. London: Routledge.
- DOLPHYNE, Abena Florence, 1991, *The Emancipation of Women: an African Perspective*. Accra: Ghana University Press.
- Hornby, 2010, A. S. *Oxford Advanced Learner's Dictionary*. New York: Oxford University Press.
- IGILI, Oluchi Joyce, 2011, *Social Commitment in Ola Rotimi's Plays*. London: Lap Lambert Academic Publishing.
- MURPHY, Cornelius F., 1995, *Beyond Feminism*. Washington D.C.: The Catholic University of American Press.
- OGUNYEMI, Chikwenye Okonjo, 1988, "Women and Nigerian Literature." *Perspectives on Nigerian Literature*. Ed. Yemi Ogunbiyi. Lagos: Guardian Books Limited, 60-67.
- OMOLARA, Ogundipe Leslie, 1987, *African Women, Culture and another Development*. Paris: Présence africaine.

- OSOFISAN, Femi, 1999, Morountodun. Lagos: Longman NigeriaPlc.,
- PAWSON, J. David, 1988, *Leadership is Male*. London: Highland Books.
- PEWISSI, Ataféi, 2013, “Authorization, Authority, and Authoritarianism: a Demise of Ruling and Leadership in Ndikaruwa Teresia’s *Cry of the Oppressed*.” *Particip’ Action*. Ed. Komla MessanNubukpo. Revue semestrielle. Volume 5, N° 2. Lome-Togo, juillet, p.15-34.
- PLUEDDEMANN, James E., 2009, *Leading Across Cultures*. New York: Intervarsity Press.
- ROTIMI, Ola, 1999, *Our Husband Has Gone Mad Again* . Ibadan: University Press PLC.
- THIAM, Awa, 1978, *La parole aux négresses*. Paris: Rue de L’Université.
- WALKER, Alice, 2005, *In Search of our Mother’s Garden*. London: Phonix.
- (Anonymous), 2015, Assemblée Nationale togolaise, www.assembleenationale.tg, Retrieved on October 22, at 5:34 pm.
- (Anonymous), 2019, <http://www.journalducameroun.com>, Retrieved on June 24 at 10:00 am.
- (Anonymous), 2015, *Seats Occupied by Women in African Parliaments*, <http://www.ge.ch>. Retrieved on October 23, at 10:12pm.

RECIPROCITE DANS LES LANGUES BAK

NDAO Dame*
DIAGNE Mbacké*

Résumé

La réciprocité est un des mécanismes de la voix moyenne qui décrit une situation où les participants jouent les mêmes rôles dans le procès exprimé par le prédicat; ils sont co-agents et co-patients S.V.Nouguier (2002, 8). Autrement dit, les phrases réciproques sont des énoncés dans lesquels l'agent et le patient font référence à des participants qui interagissent de la même manière les uns sur les autres J. Watters (2000, 241). Ce phénomène est traduit de différentes manières dans les langues du monde. Dans les langues du groupe bak¹, Ouest-Atlantique, la réciprocité est pour la plupart des cas marqués par un morphème qui peut servir aussi à marquer d'autres types de voix. Ce morphème devient ainsi un marqueur grammatical polysémique. Ces langues emploient d'autres stratégies d'encodage de la réciprocité. Le présent article se propose de les analyser dans le but de voir, dans une perspective structuraliste et fonctionnaliste, si ces trois stratégies sont effectives dans toutes les langues bak et si elles peuvent être traduites en une ou des règles qui leur sont communes.

Mots clefs: bak, réciprocité, participants, agent, patient, prototype.

Abstract

Reciprocity is one of the mechanisms of the average voice that describes a situation where participants play the same roles in the process expressed by the predicate; they are co-agents and co-patients S.V.Nouguier (2002, 8). In other words, reciprocal sentences are statements in which the agent and patient refer to participants who interact in the same way with one another J. Watters (2000, 241). This phenomenon is translated in different ways in the languages of the world. In the languages of the bak group, West-Atlantic, reciprocity is for most cases marked by a morpheme that can also be used to mark other types of voices. This morpheme thus becomes a polysemic grammatical marker. These languages employ other reciprocal encoding strategies. The present article proposes to analyze them in order to see, in a structuralist and functionalist perspective, whether these three strategies are effective in all the bak languages and whether they can be translated into one or more rules that are common to them.

Keywords: bak, reciprocity, participants, agent, patient, prototypical.

* UCAD-FLSH, Email : ndadame@yahoo.fr

* UCAD-CLAD Email: mbdiagne@hotmail.com

¹ Groupe de langues parlées au sud du Sénégal qui comprend deux sous groupes : le sous groupe joola qui comprend le joola proper (plusieurs variétés de joola) et le bayot, et ensuite, le sous groupe manjaku qui comprend le le pepel, le mankañ et le manjak.

Introduction

Le présent article aborde la réciprocité dans les langues bak, langues Atlantiques Nord, qui comprennent le sous-groupe joola, le sous-groupe nyuun, le sous groupe manjaku, et le balant.

Ce phénomène de la réciprocité est un des mécanismes de la voix moyenne qui décrit une situation où les participants jouent les mêmes rôles dans le procès exprimé par le prédicat ; « ils sont co-agents et co-patients » D. Creissels (2002, 8). Autrement dit, pour J. Watters (2000,246) « les phrases réciproques sont des énoncés dans lesquels l'agent et le patient font référence à des participants qui interagissent de la même manière les uns sur les autres ».

Dans les langues du monde, ce phénomène est encodé différemment. Elle peut être sémantique, morphologique ou syntaxique. Ces trois types d'encodage peuvent à la fois être opérationnels au sein d'une même langue.

Lorsque la construction syntaxique peut être traduite par deux propositions non réciproques dans lesquelles les participants peuvent inversement jouer le rôle d'agent et de patient, « elle est dite phrase réciproque prototypique » V.P.Nedjalkov (2007, 232).

Dans ce travail, ce phénomène est analysé dans une démarche contrastive entre différentes langues appartenant à un même groupe, le groupe bak. Il s'agit de découvrir la structure générale et les règles constantes et communes d'encodage et de comportement de la réciprocité dans les langues ciblées dans ce travail: le jóola bàñjal, le jóola karon, le jóola gusilay, le jóola ésuulaalur, le jóola fogny, le kuwaataay, le bayot, le balant, le manjaku, le mankañ, et le pepel. La réflexion autour de ce sujet soulève beaucoup de questions qui peuvent être libellées comme suit:

Quels sont les différents morphèmes utilisés dans chacune de ces langues pour marquer la réciprocité ? Quelles sont les différentes stratégies syntaxiques qui permettent d'exprimer la réciprocité ? Quels sont les types de lexèmes verbaux sémantiquement réciproques ? Quelle structure commune peut-on dégager pour les langues bak ?

Nous supposons que pour toutes les langues bak dans lesquelles ce phénomène a été étudié, la réciprocité est, à la fois, marquée morphologiquement, syntaxiquement et sémantiquement. Au plan morphologique, le même morphème choisi peut aussi être employé pour marquer d'autres phénomènes de voix ; ce qui le rend ainsi polysémique.

La question des constructions réciproques dans les langues bak n'est pas encore étudiée de manière approfondie. Cependant, quelques chercheurs l'ont abordée brièvement. Nous pouvons citer parmi eux : Bassène (2006), Tifkovic (1969), Sambou (1979), Hopkins (1995), Tendeng (2000), Gomis (2009), Diagne(2009), Sambou (2009), Ndao (2014) et Creissels et Biyaye (2014).

Deux articles se distinguent de ce lot pour avoir réussi une étude détaillée de la réciprocité sur deux langues bak : Diagne (2014) sur le bayot et Ndao (2014) sur le pepel. Ces études ont fourni une base d'analyse pour comparer les phénomènes de réciprocité dans ces langues bak. L'étude est présentée en trois sections allant du cadre

théorique et conceptuel, à la présentation des résultats en passant par à l'élaboration du corpus.

1. Cadre théorique et méthodologique de l'étude

Cette étude a été menée suivant les principes théoriques et la démarche méthodologique ci-dessous.

1.1. Cadre théorique

Le phénomène de la réciprocité est un des mécanismes de la voix moyenne qui décrit une situation où les participants jouent les mêmes rôles dans le procès exprimé par le prédicat; ils sont co-agents et co-patients comme le souligne D. Creissels & al (2002, 8). Autrement dit, « les phrases réciproques sont des énoncés dans lesquels l'agent et le patient font référence à des participants qui interagissent de la même manière les uns sur les autres » J. Watters (2000, 241).

Dans les langues du monde, ce phénomène est encodé différemment. Même au sein d'une même langue, la situation réciproque peut être exprimée uniquement par le contenu sémantique du verbe (encodage lexical), ou bien avec rajout d'un morphème marqueur affixé (encodage morphologique), ou encore avec une unité autonome qui entretient des relations syntaxiques avec les autres unités de la phrase (encodage syntaxique). Lorsque la construction syntaxique peut être traduite par deux propositions non réciproques dans lesquelles « les participants peuvent inversement jouer le rôle d'agent et de patient, elle est dite phrase réciproque prototypique » V.P Nedjalkov (2007, 232). La réciprocité est, pour le cas de la majorité des langues, marquée morphologiquement; et le même morphème choisi, le cas échéant, peut aussi être employé pour marquer d'autres phénomènes de voix; ce qui le rend ainsi polysémique.

C'est dans cette perspective théorique que nous nous proposons de comparer les différentes stratégies d'encodage de ce phénomène dans les langues du groupe bak. L'étude vise à montrer les similitudes et les différences entre les différents types de constructions réciproques présentes dans ces langues.

1.2. Cadre méthodologique

Notre démarche méthodologique est basée sur un corpus dont l'élaboration et le traitement sont présentés ci-dessous.

1.2.1. Données par langues

L'usage du corpus dans les études linguistiques s'est développé notamment grâce à l'émergence de la linguistique de corpus. De ce fait, dans les travaux de description des langues et d'étude typologique, l'utilisation de corpus paraît primordiale pour une vision plus objective des phénomènes. C'est dans ce sens que nous avons répertorié pour chaque langue ciblée des phrases illustrant les différents types de constructions réciproques présentes dans ladite langue.

1.2.1.1. Élaboration du corpus

Le corpus qui sert de support à notre réflexion combine deux cas de figure. Dans un premier temps, nous avons passé en revue les différents travaux scientifiques sur les langues bak. Cette revue de la littérature existante a permis de recueillir des données de seconde main intéressantes pour l'étude. Ensuite, pour les langues qui ne disposent pas jusque-là d'assez de données sur le sujet, des enquêtes ont été menées, d'une part, à partir d'un questionnaire et, d'autre part, en utilisant l'élicitation pour disposer de données de première main.

Le corpus ainsi obtenu a été analysé et les données classées par type de réciprocité et par langue. Des tableaux de contraste ont permis de ressortir les similitudes et les différences de stratégies d'encodage entre les langues.

2. Encodage de la réciprocité prototypique dans les langues bak

Nous proposons ici une distinction entre deux types d'encodages de la réciprocité à savoir l'encodage morphologique et l'encodage lexical. L'encodage morphologique se manifeste par l'utilisation de morphèmes qui va diminuer la valence verbale. Par contre, l'encodage lexical est caractérisé par la possibilité d'avoir des verbes qui englobent en leur sein un sens réciproque.

2.1. Encodage morphologique

Le marquage morphologique de la réciprocité prototypique est un trait typologique que partagent tous les langues bak. Il s'opère avec la préfixation d'un morphème réducteur de la valence du verbe avec une neutralisation de la position de l'argument-objet et son déplacement en position argument-sujet. L'analyse et l'illustration dans les langues ciblées ci-dessous montrent bien ces opérations.

▪ Le bayot

Le morphème *-nɛnɔ* / *-ɛnɔ* est utilisé comme un élargissant (Diagne, 2011) suffixé au verbe pour permettre à ce dernier de porter un procès réciproque prototypique. En bayot, avec le marqueur *nɛnɔ*, nous pouvons, au plan sémantique, décoder la phrase (c) en deux propositions non réciproques (a) et (b), (cf. exemple 7). Devant une forme verbale à finale vocalique, il se présente sous sa forme complète *nɛnɔ* et devant une consonne, il se présente sous sa forme incomplète *ɛnɔ*.

Le prototype ci-dessous de la réciprocité (1.c) décrit une situation où il y a au moins deux participants ici *Mosaa* et *Awaa* qui entretiennent, l'un vis-à-vis de l'autre, des relations identiques et réversibles qui signifient que les deux arguments sémantiques ont les mêmes contenus sémantiques. Ils jouent les mêmes rôles sémantiques d'agent et de patient. Les événements 1.a et 1.b sont présentés en 1.c comme un seul événement.

1. a) *Musa naɭien Abdu*
Musa na-lien Abdu
Moussa 3SG-blessier.ACC Abdou
« Moussa a blessé Abdou »

- b) Abdu naɓien Musa
Abdu na-ɓien Musa
Abdou 3SG-blessier.ACC Moussa
« Abdou a blessé Moussa »
- c) Musa ni Abdu kuɓienolen
Musa ni Abdu ku-ɓie-neno-l-e
Moussa CONJ Abdou 3PL-blessier-PASS-REC-EPENTH-REV
Moussa et Abdou se sont blessés.

Cependant, le sens réciproque n'est pas une propriété inhérente au marqueur *neno*. Dans d'autres constructions, *neno* marque le réfléchi. D'où sa nature polyvalente déjà décrite dans mes précédents travaux (Diagne, 2011).

Nous préférons dire que cet élargissant est polyvalent au lieu de polysémique, terme que nous réservons plus loin pour désigner un autre comportement de *neno*. Dans, par exemple la phrase, *Gisitaaw naɓineno ɓiaro*, « Gustave s'est donné du manioc » *naɓi* est le verbe « donner » et *neno* marque ici le réfléchi.

Polyvalent donc dans le sens où *neno* est un opérateur qui marque à la fois deux types de voix (réfléchi et réciproque)

En somme, le marqueur *neno* est la stratégie d'encodage de type morphologique que le bayot utilise dans tous les cas où le verbe employé n'est pas lexicalement réciproque².

▪ Le jóola bàɓɓal

Selon Bassène (2007, 103), le suffixe *or* est utilisé en jóola bàɓɓal lorsque deux agents effectuent une action réciproque. Ce suffixe dérivationnel permet à un verbe transitif d'être employé intransitivement.

- 6. Ali ni Ami maɓ-or-e
Ali et Ami S3p-aimer-RECIP-TAM
« Ali et Abdou s'aiment »
- 7. Atejo ni Gáleto gu-ssaf-or-e.
Bassène (2007,161)
Atéjo et Galéto S3P-saluer-RECIP-TAM
« Atéjo et Galéto se sont salués »

▪ Le jóola karon

Le suffixe *-ool* sert à encoder ce que Creissels (2006) nomme réciproque strict (prototypique) où chacun des membres du groupe est à la fois agent et patient. La particularité du jóola karon, du jóola gusilaay et le jóola fogny réside dans le fait que la reduplication est utilisée, ce qui n'est pas fréquent typologiquement.

- 8. Ali ni Abdu ka-kican-ool-a-kican-ool.
Ali et Abdu S3p-saluer-RECIP-ACP-RED-RECIP
« Ali et Abdou se sont salués »
- 9. Sana ni Alipeel ka-cuk-ool-ut
Sana et Albert 3PL-voir-RECIP-NEG
« Sana et Albert ne se sont pas vus »

² Pour plus d'éclaircissement se conférer à Diagne (2011)

▪ **Le jóola gusilaay**

Le gusilaay marque la réciprocité de la même manière que le karon ci-dessus avec reduplication de la base verbale et le suffixe –oor en même temps.

10. Ali sen Abdu gu-saaf-oor -saaf-oor.
Ali et Abdu S3p-saluer-RECIP-ACP-RED-RECIP
« Ali et Abdou se sont salués »
11. Sana sen Alipeel gu-ñëw-oor-ut
Sana et Albert S3p-voir-RECIP-NEG
« Sana et Albert ne se sont pas vus »

▪ **Le jóola fóoñi**

Parler central du sous-groupe joola, le fóoñi maintient cette similitude entre langues joola et utilise le suffixe – oor avec reduplication de la base verbale.

12. Ali ni Abdu ku-saaf-oor-saaf-oor.
Ali et Abdu S3p-saluer-RECIP-RED-RECIP
« Ali et Abdou se sont salués »
13. Musa ni Fatu ku- maŋ-oor- maŋ-oor
Moussa et Fatou S3p aimer-RECIP-RED-REC
« Moussa et Fatou s'aiment »
14. Ku- jam- oor jam- oor
Ils entendre-RECIP entendre-RECIP
« Ils s'entendent »
15. ku-maŋ-oo- maŋ-oor kabuñoo n-o
SIL (1995, 41)
ils-aimer-RCP-aimer -RCP depuis C15-SUBST
« Ils s'aiment depuis lors »

▪ **Le jóola kuwaataay**

A l'instar des autres parlers joola, le kuwaataay utilise le suffixe – oor avec reduplication de la base verbale (cf. exemple 16).

16. Kuñaw ni a-fula ø-u ka-yool-oor-a-yool-oor.
Coly (2010, 232)
Kuñaw et S3S-peul 1-DEF S3P-tuer-RECIP-ACC-RDB-RECIP
« Kuñaw et le Peul se sont tués »

▪ **Le jóola esuulaalu**

L'esuulaalu utilise le même suffixe que le karon mais sans reduplication.

17. Ali ni Abdu ku-bonket-ool-e
Ali et Abdu S3p-pardonne-RECIP-TAM
« Ali et Abdou se sont pardonnés »
18. ku -haan-aku ku-juk-ool-e.
Sambou (2015, 544)
CL2-ancien DEF CL2-voir-RECIP-TAM
« Les anciens se sont vus »

Dans le sous groupe manjaku qui regroupe le pepel, le mankañ et le pepel, la suffixation est aussi le principal procédé utilisé pour encoder la réciprocité.

▪ **Le pepel**

19. Ali na Abdu bə - nənşa- rə
Ali et Abdu S3p-saluer-RECIP
« Ali et Abdou se sont salués »
20. Musa na Fatu bə- jew- rə
Moussa et Fatou Is3pl aimer-RECIP
« Moussa et Fatou s'aiment »

▪ **Le mankañ**

21. Ali na Abdu ba - nənş-ar-i
Ali et Abdu S3p-saluer-RECIP-ACP
« Ali et Abdou se sont salués »
22. Musa na Fatu ba- ŋal – ad-i
Moussa and Fatou Is3pl love-RECIP-ACP
« Moussa et Fatou s'aiment »

▪ **Le manjak**

23. Ali na Abdu ba - wul-ad n-bəş
Ali et Abdu S3p-saluer-RECIP-cl-deux
« Ali et Abdou se sont salués »
24. Musa na Fatu ba- ŋal-ad-i
Moussa et Fatou Is3pl love-RECIP-TAM
« Moussa et Fatou s'aiment »

▪ **Le Balant**

25. À-nîn ni mbùutá. lúfù-nde
Biaye (2012, 134)
CLha-femme et CLu-enfant insulter-RECIP
« La femme et l'enfant s'insultent »
26. Ali ni Dudu . gásù-nde
Ali et Doudou saluer-RECIP
« Ali et Doudou se saluent »
27. Musa ni Faatu biganu-nde
Moussa et Fatou aimer-RECIP
« Moussa et Fatou s'aiment »

2.2. Encodage lexical de la réciprocité dans les langues ciblées

Les verbes à sens réciproque, exprimant la réciprocité prototypique, ne sont pas très nombreux dans cette langue. Ils ne prennent pas d'uffixes de dérivation ou de clitiques afin de pouvoir modifier leur valence. C'est seulement la réduction de la valence du verbe et le contexte d'emploi qui renseignent sur le sens réciproque que prend la construction.

▪ **Le bayot**

Nous pouvons vérifier ce type d'encodage avec les verbes borene « se heurter » (cf. exemple 1), kalie « être d'accord » (cf.

exemple 2), kasɛŋɛ «se rencontrer » (cf. Exemple 3), kaɸam « lutter » (cf. exemple 4), et kanaale « se ressembler » (cf. exemple 5 et 6). Ici, il s'agit des verbes qui permettent des constructions réciproques prototypiques dans le sens donné à l'exemple 2 ci-dessus.

28. Kɔrɛnɛlɛ
Kɔ-rɛnɛ-l-ɛ
3PL-heurter-EPENTH-REV
« Ils se sont heurtés »
29. Kuliele
Ku-lie-l-e
3PL-être_d'accord-EPENTH-REV
« Ils sont d'accord »
30. yɛkɪnɪ nɪ baala kuɲara nɪ kasɛŋɛ ɔɲɪa
yɛkɪnɪ nɪ baala ku-ɲara nɪ ka-sɛŋɛ ɔ-ɲɪa
Yekini CONJ Balla 3PL-PROJ CONJ CLka-rencontrer CLo-
demain
« Yékini et Balla vont se rencontrer demain »
31. yɛkɪnɪ nɪ baala kuɲara nɪ kuɸam ɔɲɪa
yɛkɪnɪ nɪ baala ku-ɲara nɪ ku-ɸam ɔ-ɲɪa
Yékini CONJ Balla 3PL-PROJ CONJ 3PL-recontrer CLo-demain
« Yékini et Balla vont se rencontrer demain »
32. Mɔsaa nanaale nɪ abɔɔ
Mɔsaa na-naale nɪ abɔɔ
Moussa 3SG-ressembler CONJ Abdou
« Moussa ressemble à Abdou »
33. Mɔsa nɪ abɔɔ kɔnaale
Mɔsa nɪ abɔɔ kɔ-naale
Moussa CONJ 3PL-ressembler
« Moussa et Abdou se ressemblent »

Le bayot s'éloigne ainsi des autres langues de sous-groupe joola qui pour la plupart ne recèle pas de verbe lexicalement réciproque.

Dans les langues joola proper, l'encodage lexical de la réciproque n'est pas très développé. Cependant, nous l'avons décelé en fooni.

▪ **Jóola fooni**

34. ku- lako-lako bá-lɛmuk bá-lɛmuk
cl- assis-ACP cl-dos cl-dos
« Ils sont assis dos à dos »

L'encodage lexical de la réciprocité est un phénomène assez développé dans les langues du sous groupe manjaku. En effet, dans ces langues, il existe plusieurs verbes qui en eux-mêmes expriment la réciprocité. Malheureusement, en l'état actuel de nos recherches, nous n'avons pas pu déceler exactement à quel ensemble appartient ces verbes. D. Ndao (2014) dans sa tentative avait pu déceler pour le pepel que ces verbes dits réciproques appartiennent à des ensembles particuliers de rencontre, d'action sociale et de conflit.

▪ **Pepel**

Verbe : **nam** « se ressembler »

35. Musa na Fatou bə- nam- ɪ
Moussa et Fatou Is3pl ressembler-ACP
« Moussa et Fatou se ressemblent »

Verbe : jaka « s'accuser »

36. bə-mingu bə- jaka a kiija
cl-ami Is3pl s'accuser de vol
« les amis s'accusent de vol »
37. bə-jugador bə- jik-ɪ ɔ-yil ɔ-yil
cl-joueurs Is3pl se trouver-ACP cl-nez cl-nez
« Les joueurs se sont trouvés nez à nez »
38. ndo ɲaŋ- ɪ ɔ-jori ɔ-jori
Is1pl marcher-ACP cl-côte cl-côte
« nous avons marché côte à côte »

▪ **Manjaku**

39. ba- aʃ bə morar ka-mbaŋ ka-mbaŋ
CL- femmes Is3PL habiter cl-côte CL-côte
« les femmes habitent côte à côte »

Tableau 1: Synthèse de l'encodage et comportement de la réciprocité
prototypique dans les langues bak

Stratégies d'encodage	Morphologique	Lexical	Syntaxique
jóola bàñjal	-or		-
jóola karon	-ɔɔl		-
jóola gusilay	- ɔɔr		-
jóola ésuulaalur	-Vol		-
jóola fóoñi	- ɔɔr	+	-
kwataay	- oor		-
balant	- Vr ; - nde		-
manjaku	- el ou ělar; lër ou lar	+	-
mankañ	- ar ; - ad		-
pepel	- ro	+	-
bayot	- eno/ neno,	+	-

3. Présentation et discussion des résultats

3.1. Similitudes et différences de l'encodage morphologique de la réciprocité prototypique dans les langues bak

Dans la littérature, il est souvent fait mention que la réciprocité est une opération de diminution de la valence du verbe et ceci s'explique souvent par la suppression de l'objet du verbe. De ce fait, dans les constructions réciproques, la plupart des cas, le morphème dérivatif permet à un verbe transitif d'être employé intransitivement. Ce suffixe de réciprocité s'attache à un lexème pour indiquer généralement que l'action présuppose l'échange entre plusieurs partenaires. Dans les langues bak, on retrouve à partir des différentes

marques réciproques relevées une certaine ressemblance de forme. La forme la plus présente est VC. Cependant, comme nous le constatons ci-dessous, les stratégies pour rendre compte du phénomène de réciprocité sont en surface très variées et se manifestent de différentes manières d'une langue à une autre.

C'est ainsi qu'il a été relevé que dans toutes les langues du groupe bak, la réciprocité prototypique est marquée morphologiquement par un suffixe et lexicalement par des verbes à sens réciproque. Les traits phonétiques, phonologiques et morphophonologiques de ce suffixe permettent les conclusions suivantes :

Le bayot avec son morphème –*nen*o de forme (C)VCV, s'écarte des autres langues joola avec qui il partage le sous-groupe joola. Les langues classées par Greenberg (1966) comme joola proper utilisent un morphème de forme (V)VC (Cf. tableau 3 ci-dessous).

Les langues du sous-groupe mnjaku forment aussi un groupe assez homogène avec l'utilisation d'un morphème (C)V(C) (Cf. tableau 4 ci-dessous).

Tableau2: Les langues joola et quelques dérivations

	joola banjal (Bassène, 2006)	joola karon (Sambou, 2009)	joola gusilay (Tendeng, 2000)	joola ésuulaalur (Sambou, 1979)	joola fóoñi (Hopkins, 1995)
REC	-ər	-əɔl	- ər	- Vr	ər

Tableau 3 : Les langues du sous-groupe manjaku et quelques dérivations

	Pepel (Ndao, 2014)	Mancagne (Trikovitc, 19 69)	Manjaque (Paul, 2009)
REC	-ro	-ar ; -ad	-el ; lër

3.2. Similitudes et différences de l'encodage lexical de la réciprocité prototypique dans les langues bak

L'observation des principaux modèles d'encodage lexical de la réciprocité montre que dans le sous-groupe bak, il existe quelques langues où la construction réciproque se fait avec des verbes lexicalement réciproques qui n'ont de ce fait pas besoin de s'adjoindre un morphème ou de se compléter par un autre mot pour exprimer la réciprocité.

C'est le lieu de signaler que ces lexèmes réciproques forment un ensemble fini de verbes qui expriment des actions dont le caractère suppose plusieurs participants et que la valeur réciproque est comprise dans le sens originel.

3.3. Discussion

Pour les traits typologiques fonctionnels, nous avons dégagé une observation générale sur les régularités pertinentes dans les différentes langues sur lesquelles repose notre étude. De ce fait, il a été remarqué que dans ces langues, le système de réciprocité marqué

par la dérivation est particulièrement riche. Par contre, la source purement lexicale est très peu productive dans les langues bak.

A Côté de l'étude des formes, l'analyse des fonctions des marques réciproques a relevé des particularités assez intéressantes. La fonction polysémique est notable dans l'étude de ces langues.

Conclusion

Dans cet article, nous avons présenté quelques aspects de la linguistique typologique de la réciprocité à travers les langues bak. L'analyse de l'expression de la réciprocité dans ces langues montre qu'il n'y a pas de problème majeur à identifier les marques. Nous avons pu aussi dégager des régularités typologiques et arrivés à la conclusion qu'en règle générale, les constructions réciproques dans les langues bak sont morphologiques et lexicales. Pour ces langues, la marque morphologique par suffixation reste un trait typologique.

En ce qui concerne ces régularités, il est évident que les critères formels sont complètement dépendants de la morphosyntaxe. Le jour où l'on disposera assez de données pertinentes sur les autres langues atlantiques, des généralisations pourront être évaluées dans une typologie générale de la réciprocité dans les langues atlantiques.

Références bibliographiques

- AIKHENVALD Alexandra Yurievna, 2011, « Reciprocals in the making », in Werner, W., edit., *Trends in Linguistics*, V. 205, New York, Mouton de Gruyter.
- ARNOTT David, 1970, *The nominal and verbal system of Fula*. Oxford, Clarendon P.
- BASSENE Alain, 2006, *Description du diola-banjel (Sénégal)*, Thèse Doctorat Département de Sciences du Langage, Lyon, Université Lumière-Lyon II. 380p.
- CREISSELS Denis & VOISIN Sylvie, 2008, « The verbal suffixes of Wolof coding valency changes and the notion of co-participation », *Reciprocals and Reflexives: cross-linguistic and theoretical explorations*, E. König and V. Gast, Berlin, de Gruyter.
- DIAGNE Mbacke, 2009, *Le bayot : Langue atlantique Nord, groupe bak, sous-groupe diola*, Thèse de doctorat, Langues, littératures et sociétés, Paris, Institut National des Langues et Civilisations orientales. 301p.
- DIAGNE Mbacke, 2014, « La réciprocité en bayot kuguere », *Sudlangues*, numéro 21.
- FRAJZYNGIER Zygmunt & CURL Tracy Eds, (2000), *Reciprocals: forms and functions*. Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins Publishing Company.
- GENIUSIENE Emma, 1987, *The typology of reflexives*, Berlin, New York, Amsterdam, Mouton de Gruyter.
- GREENBERG Joseph, 1966, *The languages of Africa*, 2nd ed, The Hague, Paris & Bloomington: Mouton & Co. for the Indiana University.
- HEINE Bernd, 2000, "Polysemy involving reflexive and reciprocal markers in Africa languages",

- Reciprocals: forms and functions, Z. Frajzyngier and T. S. Curl.
Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins Publishing
Company: 1-29.
- HEINE Bernd & Tania Kuteva, 2002, World lexicon of
grammaticalization, Cambridge, Cambridge University Press.
- KEMMER Suzanne, 1993, The middle voice. Amsterdam/
Philadelphia, John Benjamins Publishing Company.
- NEDJALKOV Vladimir Petrovich. 2007. "Polysemy of reciprocal
markers". In Reciprocal constructions. Nedjalkov, Vladimir,
(Ed.) John Benjamins Publishing Vol. 1. P 231-334.
- NDAO Dame 2014. « L'expression du réciproque en pepel ». *Sudlangues*, numéro 22.
- NDAO Dame 2014, L'harmonie vocalique dans les langues du
Sénégal. Muenchen : LINCOM GmbH, 104 p.
- PAYNE Stewart. 1992. Une grammaire pratique de kwatay. La
Société Internationale de Linguistique.
- SAMBOU Pierre. 2007, Morphosyntaxe du joola karon. Dakar. Thèse
de doctorat. Dakar : UCAD.
- TENDENG Odile (2000). Le gusiilay: un essai de systématisation.
Une contribution à l'étude du joola. Peter Lang.
- TRIFKOVIC Mirjana, 1969, Le mancagne: étude phonologique et
morphologique, Dakar: Institut Fondamental de l'Afrique Noire
(IFAN).
- VOISIN-NOUGUIER, Sylvie, 2002, Relations entre fonctions
syntaxiques et fonctions sémantiques. Thèse de Doctorat, Lyon,
Université Lyon2.
- WATTERS John, 2000, "Syntaxe", In Les langues africaines, Bernd
Heine et Derek Nurse, Éditeurs, Paris, Editions Karthala, 2004,
p. 231-270
- WILSON William, 1989, Atlantic, In: John Bendor-Samuel (ed.), The
Niger-Congo Languages. Lanham, MD-London, UK:
University Press of America, Inc., 81-104.

Abréviations

ACC	Accompli
ACP	Accompli
CL	Classificateur
CONJ	Conjonction
DEF	Défini
EPENTH	Epenthèse
NEG	Négation
PASS	Passif
REC	Réciproque
RED	Réduplication
REV	Révolu
TAM	Temps Aspect Mode
3PL	Troisième personne du pluriel
3SG	Troisième personne du singulier

L'ENSEIGNEMENT DE LA TRADITION CHEZ AMADOU H. BÂ : ENTRE CONSERVATISME ET OUVERTURE SUR LE MONDE

CAMARA Abdoul Karim*

Résumé

L'enseignement de la tradition, discipline dont s'inspire la littérature orale, devient de plus en plus problématique. Avec le développement rapide des moyens de communication, la question de son évolution se pose actuellement. Tradition et modernisme sont-ils conciliables ? Est-ce qu'un enseignement de la tradition est un frein à l'ouverture sur le monde ? Comment doit-on enseigner cette discipline et les disciplines connexes à l'ère de la mondialisation ? C'est à ces quelques questions que cet article va essayer d'apporter des éléments de réponses.

Mots-clés : Enseignement, modernisme, mondialisation, ouverture, tradition.

Abstract

The teaching of tradition, the discipline from which oral literature inspires, is becoming more and more problematic. Presently, with the rapid progress of the means of communication, the issue of its evolution is raised. Are tradition and modernism compatible? Is the teaching of tradition an obstacle to openness to the world? How should we teach this discipline and the related disciplines in the period of globalization? This article will attempt to account for answers to the raised questions.

Keywords: Globalization, modernism, openness, teaching, tradition.

Introduction

L'enseignement de la tradition, discipline dont s'inspire la littérature orale, devient de plus en plus problématique. Le développement rapide et effréné de la science pousse l'être humain à remettre tout en cause puisque le nouveau remplace toujours l'ancien. Cependant, là où il est question d'évolution, la tradition fait fondamentalement cas de statisme. Cet aspect statique qui a fait le lustre de la tradition depuis des siècles est-elle en train de devenir un obstacle à son enseignement ?

En effet, la tradition, vécue en Afrique comme un « héritage spirituel » a permis aux peuples africains de vivre en communion avec l'invisible et le sacré pendant longtemps malgré les péripéties du contact des cultures africaine et européenne à travers la colonisation. (M. Corcura, 2008, p. 21). Ce rapprochement culturel a abouti à l'ouverture des peuples d'Afrique au reste du monde. Or toute ouverture a ses conséquences et ses avantages.

Il est à noter, comme premiers corollaire de cette ouverture, la difficulté qu'a la tradition à s'insérer dans la modernité sans s'étioler, sinon disparaître. Ce point est fondamental vu que beaucoup d'aspects de la tradition en Afrique en général et particulièrement au Mali se

* Université de Bamako (Mali) ; E-mail : doctarti63@gmail.com

sont dégradés avec le modernisme. La célébration des cérémonies d'initiation, de circoncision... dans nombre de pays d'Afrique connaît une sérieuse détérioration (A. Varagnac, 1970, p. 123). Or ces cérémonies faisaient la particularité des pays africains.

Ces éléments nous intéressent dans cet article qui se propose d'étudier la vision qu'a Amadou H. Bâ de l'enseignement de la tradition et de l'ouverture sur le monde. La question suivante va nous servir de problématique : un enseignement de la tradition constitue-t-il un frein à l'ouverture sur le monde ? Il s'agira de montrer comment la tradition et les disciplines connexes doivent être enseignées dans un monde mondialisé plus efficacement.

La pensée d'Hampâté Bâ sur l'enseignement de la tradition étant le socle de notre article, ses ouvrages constituent le point d'ancrage de notre analyse. Une recherche documentaire les complète en vue d'enrichir notre article.

Dans un premier temps, nous nous intéresserons à la tradition et à la littérature orales. Premièrement parce que l'une ne va pas sans l'autre, et deuxièmement parce que l'auteur dont nous analysons la pensée est traditionaliste.

Dans un deuxième temps, il sera question d'Hampâté BÂ et de l'approche qu'il a de l'interculturalité puisqu'il est question de tradition et d'ouverture sur le monde.

Le dernier et troisième point mettra en exergue la position qu'il est préférable d'adopter pour l'enseignement de la tradition dans un monde où les frontières sont poreuses.

1. Tradition et littérature orales

Amadou H. BÂ est un homme pétri de tradition. Cela se sent dans son œuvre littéraire. C'est un homme qui s'est sérieusement battu pour la collecte et la conservation des traditions africaine. Pour mieux comprendre ce grand chercheur, une définition des mots tradition et littérature orales s'impose. Etymologiquement, le terme tradition signifie transmission. Il est défini par le *Grand Robert* comme : « Une information relative au passé, plus ou moins légendaire, non consignée dans des documents originaux, et transmise d'abord oralement de génération en génération, un ensemble d'information de ce genre ». Utilisé auparavant par certains pour parler de la tradition, le terme « folklore », galvaudé, dévalorisant, faisait de la tradition « une bizarrerie sans importance » (A. Varagnac, 1970, p. 5). Pour nous, la tradition va au-delà de cette conception réductrice.

En outre, la tradition étant une transmission, elle est répétitive et la répétition est le socle de toute pédagogie. C'est la tradition qui a permis aux Homo Sapiens que nous sommes de nous inspirer de ce que nos prédécesseurs ont fait en matière de création. À ce sujet, André Varagnac soutient : « *La tradition véritable, avec ce qu'elle recèle de force spirituelle, apparaît à la fabrication de l'outil. [...] L'homme en se créant des techniques, s'annexe des façons d'agir que ne détermine en lui aucune performance héréditaire, puisque ce sont des inventions* ». (A. Varagnac, 1970, p. 7). Le développement continu d'un pays dépend de la minutie avec laquelle ses habitants entretiennent ses traditions.

Quant à l'expression « littérature orale », elle a été longtemps condamnée par ceux qui jugeaient indécent l'usage d'un mot qui signifiait étymologiquement l'écriture. Cependant, aujourd'hui, elle s'emploie presque unanimement. Loin de s'occuper seulement des enfants, la littérature orale intéresse toutes les couches sociales. Jean Dérive considère l'oralité comme « une véritable modalité de civilisation par laquelle certaines sociétés tentent d'assurer la pérennité d'un patrimoine verbal ressenti comme un élément essentiel de ce qui fonde leur conscience identitaire et leur cohésion communautaire » (U. Baumgardt, J. Dérive, 2008, p. 17). La parole fertilisante, enrichissante devient la mémoire collective des générations qui se la transmettent.

De plus, comme il a été déjà mentionné, la littérature orale procède de la tradition dont le véhicule est la parole. Hampâté Bâ est l'un des chercheurs qui représente le mieux ce courant de traditionnaliste. Dans le souci de la sauvegarde des langues africaines, il a même produit dans sa langue maternelle, le peul. Cela s'explique par le fait que la langue est le principal véhicule des valeurs intrinsèques d'une communauté. Il nous dévoile sa version en ces termes :

L'abandon de nos langues nous couperait tôt ou tard de nos traditions et modifierait tôt ou tard la structure même de notre esprit. Ce serait amputer irrémédiablement l'humanité d'une de ses richesses, d'un style de vie profondément humain, fraternel et équilibré, de plus en plus rare dans l'humanité moderne (A. H. Bâ, 1972, p. 32).

En sage, il est conscient que les langues ne véhiculent pas la même vision du monde. C'est pourquoi, tout au long de sa carrière, il s'est fondamentalement intéressé aux contes et aux mythes africains. Parmi les contes qu'il a publiés, la tétralogie initiatique, à savoir *Kaïdara*, *Njeddo Dewal*, *L'Eclat de la grande étoile* et *Koumen*, est très significative à ce sujet. La méthode d'enseignement utilisé dans ces contes est l'initiation. C'est pourquoi, un accent particulier est mis sur le rôle de l'initiation dans la formation de l'être social dans chacun d'eux. Pour Hampâté Bâ, « l'initiation a pour but de donner à la personne psychique une puissance morale et mentale qui conditionne et aide la réalisation parfaite et totale de l'individu. ». (A. H. Bâ, 1972, p. 12). Avec cette définition, que reste-t-il de la formation ? Léopold Sédar Senghor abonde dans le même sens qu'Hampâté Bâ : « L'initiation est l'école de l'Afrique noire où l'homme, au sortir de l'enfance, s'assimile, avec les sciences de la tribu, les techniques de la littérature et de l'art. » (L. S. Senghor, 1963, p. 207). Dans l'initiation, la psychologie et le physique du postulant sont mis à rude épreuve.

Par exemple, *L'Eclat de la grande étoile*, ce récit qui prolonge d'ailleurs *Kaïdara*, est centré sur l'initiation au pouvoir. Il est raconté à Tiôlel, fils de Sambourou. En effet, Diôm Diéri, petit-fils de Hammadi, désire apprendre, comprendre pour devenir sage. Pour ce faire, il aiguisé son sens de l'observation afin d'être capable de percevoir

le mystère de l'étoile rayonnante. Il supplie Kaïdara afin qu'il vienne lui enseigner le sens caché de l'étoile à cinq têtes.

Puisque Kaïdara ne se présente pas, il décide de faire appel à tous les connaisseurs du pays pour qu'ils viennent lui ouvrir les yeux (c'est-à-dire l'initier) au mystère de la grande étoile. Cependant, ceux-là sont incapables de venir à bout de l'arcane : « Nous sommes impuissants, point ne nous fut donné de connaître le secret de l'étoile. » (A. H. Bâ, 1974, p. 43). Ils s'accordent toutefois pour demander l'aide de Bâgoumâwel, « un petit vieux solitaire ». Bâgoumâwel, à son tour, prie Guéno pour que sa « parole recèle la vérité ». Aussi finit-il par affirmer : « Cette étoile est la grande étoile du roi. » (A. H. Bâ, 1974, p. 53). Diôm Diêri le choisit comme guide, conseiller et maître. Dans toute sorte d'enseignement, il y a des niveaux. Les épreuves de l'initiation lui sont spécifiques parce qu'il est déjà roi. Il possède également richesse et puissance. Bâgoumâwel ne lui révèle pas tout de suite le secret de cette étoile parce qu'il entend tester jusqu'où peut aller la patience du jeune roi.

Lorsqu'il surprend son maître en méditation, celui-ci trouve qu'il a muri et qu'il pourra assister à la résurrection de son aïeul Hammadi. En effet, Kaïdara va initier ce dernier au secret des neuf portes qui se situent sur le corps de l'homme. Hammadi ressuscité, donne des conseils d'humilité et de dignité à son petit-fils. Après avoir reçu l'enseignement de Kaïdara, Hammadi remonte au ciel. Mais tout s'est métamorphosé dans la pièce où il était : elle s'est agrandie, elle comporte une estrade, un lit en or et sept belles marches. C'est dans cette pièce que va prendre fin l'initiation de Diôm Diêri.

Bâgoumâwel explique à son disciple le sens du coutumier, code des lois de la chefferie, le sceptre royal et l'habit funèbre. Le sceptre royal symbolise la droiture dans le commandement et l'habit funèbre la finitude de l'être : « Si ta main droite t'exalte, songe à ta gauche ! Tu n'es pas éternel, tu ne tariras pas le temps. Tâche d'y penser et jamais ne l'oublie ». (A. H. Bâ, 1974, p. 91). Un roi ne doit jamais laisser trainer un travail. L'humilité est une culture dont le champ doit être agrandi par tout aspirant à la royauté. Bâgoumâwel signale également à Diôm Diêri que naître dans le pouvoir ne qualifie point l'homme. Ce qui veut dire que la royauté requiert une formation particulière. L'initiation pousse l'individu vers son illumination.

L'initiation permet, en plus, de socialiser le postulant, c'est ce que le professeur Bassirou DIENG met en relief en ces termes :

La socialisation en tant que fait social implique tout le groupe à différents niveaux : ethnie, tribus et clans, à échelle de vastes territoires régis par un même système politique, une chefferie ou une royauté. A la base de ce système se trouve la famille et les différents lignages. Le procédé éducatif majeur réside dans la transmission de l'histoire à travers les mythes et les récits fondateurs qui exaltent le sentiment d'appartenance. Cette transmission met en exergue l'initiation (B. Dieng, 2008, p. 24).

Cela prouve que, c'est au cours de ce processus que l'individu apprend et intériorise les normes tout au long de sa vie dans la société à laquelle il appartient et construit son identité sociale. Par exemple, dans *Koumen : texte initiatique des pasteurs peuls*, un accent particulier est mis sur cette question d'identité. Koumen, « maître des formule, dépositaire des secret de l'initiation pastorale » dit de son disciple Silé ; « Silé est berger et chanteur. Il veut être connaisseur. Il n'exposera sa poitrine velue que pour défendre la vache, la femme et l'orphelin ». Ici l'ordre est très significatif puisqu'il commence avec la vache. C'est dire que pour le peul, aucune vertu n'égale celle de la défense du bétail. On l'a beau initié au pouvoir, au savoir, à la sagesse, s'il n'a aucun don pour le pastorat, il est incomplet. Donc le pastorat est inhérent aux peuls.

Par ailleurs, le respect de la tradition par tout postulant à l'initiation est capital. C'est l'un des trois conseils donnés à Hammadi par le petit-vieux : « Pour rien au monde, tu ne violeras un interdit qui remonte à des siècles ». (A. H. Bâ, 2009, p. 86). Le non-respect de cette tradition peut s'avérer fatal pour le postulant comme ce fut le cas de Dembourou et Hamtoudo, compagnons de voyage de Hammadi. Cependant, malgré l'attachement infaillible d'Hampâté BÂ à la culture africaine en générale et à la culture peule en particulier, il est resté très ouvert. Il n'a pas cédé à la tentation de l'enfermement. Tout en restant lui-même, il s'est ouvert au monde, à d'autres cultures, à d'autres horizons.

2. Hampâté BÂ et l'interculturel

Lorsqu'on parle de tradition, certains n'y voient qu'un sens péjoratif : le passéisme, le goût excessif du passé. Ce n'est nullement ce dont il est question quand on évoque Hampâté Bâ. Celui-ci tenait toujours à préciser le sens qu'il donnait au terme de traditionaliste ou traditionniste. Pour lui, traditionaliste désigne « un homme ou une femme, savant en matière traditionnelle de toutes sortes et apte à les transmettre véridiquement. » (A. H. Bâ, 2000, p. 125).

Dans le monde actuel, les échanges deviennent de plus en plus rapides et concrets. Les moyens de communications (Internet, les réseaux sociaux...) font que nous vivons permanemment dans le présent. Il arrive même que certains perdent le fil du temps qui passe. La migration accrue des personnes crée des conditions d'une nouvelle réflexion concernant les sociétés et leurs cultures. Hampâté BÂ a prévu ce changement rapide et l'a analysé de façon critique.

L'accélération de cette circulation au début des années 1970 a fait craindre une certaine homogénéisation culturelle. A ce rythme, certaines langues risquaient de disparaître, c'est l'une des raisons du combat interculturel d'Hampâté BÂ :

Si j'ai fait porter tous mes efforts sur la sauvegarde de la langue peule en particulier et des langues africaines en général, c'est précisément pour éviter [la] dépersonnalisation¹. Non pas par chauvinisme, mais parce que la beauté d'un tapis vient de

¹ C'est Hampâté BÂ qui souligne.

la variété de ses couleurs. Ainsi en va-t-il de l'Humanité (A.
H. Bâ, 1973, p. 34).

Nous sommes en effet conduits à vivre, à penser, à gérer un très grand nombre de différences, de conduites d'action, d'évaluations et de connaissances. Il est à remarquer que nous assistons à une contraction de l'espace-temps de l'homme. Son idée n'est donc aucunement de se renfermer sur lui-même, mais de s'ouvrir avec intelligence. Il est d'ailleurs indéniable que la dimension culturelle est la première dans les échanges à échelle planétaire : « La culture est présente et aussi en genèse dans tous les secteurs de l'activité humaine et à tous les niveaux d'extension, de l'individu à l'humanité toute entière » (K. Fall, L. Turgeon, 1998, p. 80). C'est pourquoi, notre époque s'est appliquée à penser à des conceptions pragmatiques concernant les relations entre les cultures d'où la notion d'interculturalité. En effet, la pensée d'Hampâté se marie très bien avec cette notion dont nous allons dire deux mots.

Ce concept traduit d'abord la reconnaissance du fait que nous vivons dans des sociétés pluriculturelles, où de plus en plus, tel ou tel groupe affirme son droit à l'existence, tel le cas d'Hampâté BÂ en ce qui concerne les cultures africaines. L'interculturalité où « inter » signifie à la fois « liaison/ réciprocité » et « jonction/ disjonction », introduit ainsi l'idée de réciprocité dans les échanges et de complexité dans les relations entre cultures. Cette idée d'interférence, d'interaction, de contact implique aussi de penser aux différentes formes de ces rencontres suivant le degré de réciprocité ou d'égalité entre les deux groupes ou cultures en présence.

Dans de telles situations, Fall et Turgeon (1998, p. 80) nous rappellent qu'il est possible de rencontrer des phénomènes :

- D'assimilation : on pense et on souhaite que le groupe minoritaire s'assimile au groupe culturel dominant, s'y fonde culturellement.
- De ségrégation culturelle : les groupes culturels coexistent avec le moins de contacts, il y a des groupes dominants et des groupes exclus.
- De métissage culturel : les cultures en contact finissent par se mélanger pour aboutir à des synthèses nouvelles.
- D'intégration pluraliste : c'est la coexistence de groupes culturels minoritaires au sein d'un groupe culturel dominant ; c'est aussi le modèle interculturel qui combine assimilation, différenciation et synthèse. Le terme intégration étant pris ici au sens de la biologie et signifiant l'interdépendance entre les membres d'une société comme entre les organes d'un être vivant. A ce niveau, l'interculturalité peut être donc définie comme :

L'ensemble des processus psychiques, relationnels, groupaux, institutionnels générés par les interactions de cultures dans un rapport d'échange réciproques et dans la perspective d'un respect d'une relative identité culturelle des partenaires en relation. (K. Fall, L. Turgeon, 1998, p. 64).

Hampâté BÂ, conscient que le français est un instrument de lutte, d'émancipation, puis de solidarité, fait montre de sa grande ouverture d'esprit en précisant au sujet de la Francophonie :

Je tiens cependant à bien souligner que mon intention n'est nullement d'aller à l'encontre de l'usage culturel et politique de la langue française, qui constitue pour nous un remarquable instrument d'unité linguistique et de communication avec le monde, tout en nous ouvrant des perspectives scientifiques et économiques universelles. C'est pourquoi, je souhaite de tout cœur longue vie et succès à la « francophonie (A. H. Bâ, 1973, p. 31).

Hampâté BÂ pense que plus il y a de communication et d'engagement, plus s'impose la défense de ces patrimoines symboliques et culturels que sont les différentes langues. Il a un esprit interculturel. Comme Hampâté BÂ, le professeur Bassirou DIENG soutient que le monde actuel subit un grand changement sur tous les plans et qu'avec la modernisation des sociétés africaines, il est également important que sa littérature suive le rythme :

Sur le plan littéraire, c'est peut-être dans la dialectique de l'oralité et de l'écriture que se joue le destin de la littérature orale. Une société moderne se substitue progressivement à la société traditionnelle. La rupture dans l'évolution des peuples africains a surtout pour conséquence une insertion inéluctable dans la mouvance universelle (B. Dieng, 2008, p. 335).

Il est important de souligner que le souci de préserver sa culture ne signifie pas repli sur soi. Ce qui est essentiel, c'est de chercher d'abord à se connaître, ensuite on pourra facilement s'ouvrir aux autres et entreprendre enfin leur connaissance. En plus, Pour une bonne marche de la machine sociale, chaque secteur de la vie doit respecter sa déontologie. Chacun doit donc apporter sa pierre dans la construction d'une société harmonieuse. C'est dans ce contexte que s'exprime ESTRELLA Israël :

Dans un contexte interculturel, la notion de bruit est équivalente à un stigmat, à une déviation ou à une interprétation négative. De fait, dans les distorsions des informations, peuvent être décelées au moins trois causes : lorsque l'informateur se trompe par incompétence ou par ignorance ; s'il confond et mélange des données, et/ou quand il change le sens des faits avec les techniques classiques de maximisation, de minimisation, de distorsion volontaire (par la dramatisation ou la mise en scène des problèmes (I. Estrella, 2003, p. 102).

Pour une bonne pratique des approches interculturelle dans la vie sociétale, la presse doit également jouer son rôle correction. Les

informations ne doivent pas être dénaturées, cela pourrait créer une tension dans la société entre différents groupes ethniques.

En outre, les réalités sociales sont à la fois polychromes et dynamiques. Dans ce contexte, il est pratiquement impossible de caractériser une personne à partir de son appartenance culturelle d'origine ou de sa religion. Sa relation à l'autre et ses expériences de l'altérité sont plus importantes que ses connaissances religieuses réelles ou supposées. Hampâté pense que l'écoute doit être mise en avant dans le dialogue interreligieux pour une harmonisation des points de vue :

Mon rôle est avant tout, chaque fois que j'ai l'occasion de rencontrer un croyant – qu'il s'agisse de mon frère chrétien, de mon frère judaïque, de mon frère des religions traditionnelles – de me mettre à son écoute afin de trouver en lui ce que nous avons de commun. Il est temps, je crois, d'oublier nos divergences pour découvrir ce que nous avons de commun et essayer de bâtir, à partir de là, ce qui pourrait être la société religieuse de demain (H. Hechmann, 2000, p. 98).

Cela est essentiel pour nos sociétés actuelles gangrénées par la multiplication du terrorisme religieux. L'éducation interculturelle doit en tenir compte ; la religion présente un intérêt non pas dans sa singularité mais dans ce qu'elle présente comme universel en tant qu'expérience humaine. Elle doit alors s'arc-bouter sur une morale, c'est-à-dire un accord sur les valeurs universelles au fondement du savoir.

Il est à noter que les interactions perpétuelles entre le local et l'international, les questions de migrations et les échanges mettent les cultures en situation de repli ou d'ouverture. Les injustices sociales, les processus d'ethnisation, les postures de suprématie montrent que l'interculturalité ne doit pas se réduire à un rapport à la différence. La question de l'interculturalité est tout à fait sociale. Dans les échanges, lorsqu'une société s'ouvre à une autre, que doit-elle faire ? Hampâté BÂ donne sa réponse à cette question :

Soyez authentiques, mais sans fermer le hublot qui vous permet de regarder à l'extérieur. Vous existez, mais l'autre aussi existe. Servez-vous de lui, prenez ce qu'il a de bien, et ce qu'il a de mauvais laissez-le lui, c'est pour lui... Les idées qui viennent de l'extérieur, je ne dis pas qu'il faut les exclure, mais il faut les passer au tamis... (H. Heckmann, 1993, p. 91)

Pour tendre à une autre conception du monde, il est nécessaire de penser l'hétérogénéité, la diversité et le brassage culturel dans de nouvelles approches. La diversité culturelle est à l'Humanité ce que la biodiversité est à la nature. L'interculturel authentique doit inclure l'égalité et l'universalité. Léopold S. Senghor parlait de « civilisation de l'universel ». Pour y arriver, il est nécessaire d'entrer dans un dialogue avec les autres afin de construire des solutions ensemble. En plus, dans la recherche de la vérité, chacun doit s'oublier un moment :

Pour trouver la vérité dans un échange, il faut donc que chacun des deux partenaires s'avance vers l'autre, ou s'ouvre à l'autre. Cette démarche exige, au moins momentanément, un oubli de soi et de son propre savoir. Unealebasse pleine ne peut recevoir d'eau fraîche... (H. Heckmann, 2000, p. 104)

Il est, en outre, à noter que le dialogue interculturel représente aujourd'hui une autre appréhension du monde et une alternative à une vision binaire du monde. C'est surtout à travers l'enseignement qu'il sied de mettre ce point en exergue.

3. Enseignement de la tradition : perspectives

La didactique comme art d'enseigner est un art particulier, de surcroît lorsqu'il s'agit d'enseigner une discipline qui entretient des relations complexes avec la modernité à savoir la tradition. Il est important de se demander si l'évolution rapide des sciences laisse place à l'enseignement d'une discipline basée sur l'oralité, le secret, l'initiation, une discipline qui a du mal à s'ouvrir. La didactique est définie comme « une réflexion sur ce que l'on nomme les "savoir savants" et la façon de les transposer- pour tout ou partie – afin de les rendre accessibles aux élèves » (A. Rouxel, 1999, p. 9). La réflexion est mise en exergue dans cette définition et cela est important. Cependant, la transmission se faisant de bouche à oreille, de génération en génération est difficile parce qu'il n'est pas évident d'avoir des personnes-ressources aptes à transmettre le savoir de façon véridique et honnête en véritable traditionaliste et s'il arrive d'en trouver les contraintes de la transmission empêchent dès fois le postulant d'user de la connaissance qu'il reçoit comme bon lui semble. C'est de ce cas qu'Hampâté Bâ a fait mention dans *Koumen* :

Les conditions rituelles, extrêmement strictes, nécessaires à l'émission du texte en langue peul, donc à sa transcription, devant être respectées rigoureusement, il ne nous est pas possible actuellement, par respect pour les maîtres qui nous l'ont enseigné, de le publier sous sa forme originale (A. H. Bâ, 2009, p. 30).

Cette remarque est valable pour la plupart des traditions. Toutefois, pour la préservation de son identité, chacun a besoin de repère. Ce repère ne venant pas, l'individu perd petit à petit son identité jusqu'à la déperdition. Or, il est à noter que les traditionalistes redoutent le plus souvent ceux à qui ils doivent transmettre leurs savoirs, leurs expériences, c'est-à-dire les enfants, les adolescents qui sont les adultes de demain. En effet, le postulant qui entend recevoir l'initiation, méthode pédagogique traditionnelle par excellence, se doit d'être obéissant, modeste, persévérant et patient. Comme il est difficile, en cette ère de réseaux sociaux, d'avoir des postulants ayant toutes ces qualités, les traditionalistes préfèrent donc garder leurs secrets.

Pour Hampâté Bâ, une tradition qui ne s'ouvre pas au monde, qui ne communique point avec le monde finit par s'étioler. Pour lui,

l'être humain ressemble à un végétal enfoncé dans la terre, la tête en bas. De ce fait, il lui faudra pousser des deux côtés à la fois. Il lui est donc important d'agir en bas chaque fois qu'il veut accomplir un acte qui l'évoluera :

Nous devons nous considérer comme un arbre. Au fur et à mesure que l'arbre grandit, il y a des branches qui meurent. Il faut savoir les couper, mais il ne faut pas couper le tronc, ni déraciner l'arbre. Les agronomes nous ont montré que parfois on peut aussi greffer. Donc, il faut savoir couper les branches mortes, greffer, mais jamais couper le tronc (H. Heckmann, Annexe à Petit Bodiel, p. 91).

C'est au cours de l'initiation qu'il apprend que, quand un être s'est enfoncé dans la roche terrestre par la souffrance, il n'a plus rien à craindre car les orages ne le briseront et ne le jetteront que très difficilement par terre. C'est dire que l'ouverture peut paraître effroyable mais quand on y est préparé, il est facile de la maîtriser. Il invite alors les traditionalistes à transmettre véridiquement leurs expériences, leurs savoirs afin que la jeune génération ne se perde point. Ils doivent faire bénéficier à cette jeunesse la tradition héritée des ancêtres.

En plus, pour qu'un savoir perdure, il faut qu'il soit enseigné, diffusé. La mondialisation en tant que tel n'est pas un phénomène nouveau. Il y a toujours eu des échanges entre les humains même s'ils ne se font pas de façon égale. C'est ce que soutient Martyne Perrot :

Il est admis aujourd'hui comme une évidence que le métissage n'est pas un phénomène nouveau et que la mondialisation ne date pas de ce siècle. Cette longue durée des contacts culturels est particulièrement repérable dans les manifestations iconographiques et linguistiques, où l'on saisit bien aussi que l'interaction culturelle n'est jamais symétrique (Martyne Perrot, 2005, pp. 13-14)

Malgré la complexité des relations entre tradition et modernité, il est plus que jamais nécessaire qu'un dialogue constructif s'établisse entre les deux. Il est pourtant impossible de parler de modernité sans ouverture. Il est donc important d'enseigner la tradition dans une perspective d'ouverture et d'enrichissement. Hampâté Bâ invite chacun alors à s'imprégner d'abord de sa tradition, à s'ouvrir intelligemment ensuite et enfin à se retrouver.

Conclusion

L'objectif de notre article était de mettre en exergue la pensée d'Amadou H. Bâ sur la façon dont il faut enseigner la tradition dans un monde où les frontières sont poreuses. Dans un premier temps, nous avons clarifié le sens des termes fondamentaux abordés à savoir tradition et littérature orales puisque celui dont la pensée nous intéresse est traditionaliste.

Partant de là, à travers des contes initiatiques de notre auteur, nous avons analysé ce qui fait la caractéristique de la méthode pédagogique traditionnelle, l'initiation. Nous avons prouvé également, à travers ces contes, que la tradition et la littérature orales permettent à l'individu d'avoir ses propres analyses sur les personnages, les mythes qui ont forgé l'esprit de l'homme.

Ensuite, dans un deuxième temps, nous nous sommes focalisés sur la pensée interculturelle d'Hampâté Bâ pour qui le dialogue doit être à même de résoudre tous les désaccords lorsqu'il est bien mené. Il soutient que les cultures s'enrichissent en dialoguant.

Enfin, dans un troisième temps, la question de l'enseignement de la tradition a été étudiée dans une optique de conciliation avec la modernité dans un monde plus global que local. Nous avons soutenu que si nous voulons que nos traditions perdurent et soient un vecteur de développement, nous devons les concilier avec les éléments modernes. Nous avons aussi démontré que la diversité est nécessaire à l'épanouissement et à la survie de toute société et que, pour Hampâté Bâ, prendre en compte que l'autre existe et travailler à un vivre ensemble doit être l'objectif de chacun dans un monde interculturel. Cela peut être complexe, mais pas impossible.

Références bibliographiques

- BÂ Amadou Hampâté, 2000, *Jésus vu par un musulman*, Paris, Edit. Stock.
- BÂ Amadou Hampâté, 1972, *Aspects de la civilisation africaine*, Paris, Présence Africaine.
- BÂ Amadou Hampâté, 2009, *Kaïdara*, Abidjan, NEI-EDICEF.
- BÂ Amadou Hampâté, 1974, *L'Eclat de la grande étoile*, Paris, Classiques africains.
- BÂ Amadou Hampâté, 2009, *Koumen : texte initiatique des pasteurs peuls*, Paris, Edit. de l'EHESS.
- DIENG Bassirou, 2008, *Société wolof et discours du pouvoir : analyse des récits épiques* du Kajoor, Dakar, PUD
- ESTRELLA Israël, 2003, *Les Minorités dans la presse espagnole : la notion de bruits interculturels* in Dossier Question de communication.
- FALL Khadiyatoullah. et TURGEON Laurier (dir.), 1998, *Champs multiculturel, transactions interculturelles : des théories, des pratiques, des analyses*, Paris, Harmattan.
- PERROT Martine, 2005, *Quand faire sien, c'est faire autrement* in Communication, 77.
- ROUXEL Annie, 1999, *Séquences littéraires : préparations à l'agrégation interne de Lettres modernes*, Rennes, PUR.
- SENGHOR, Léopold Sédar, 1963, *Liberté I : Négritude et humanisme*, Paris, Seuil.
- VARAGNAC André, 1978, *Les Traditions populaires*, Paris, PUF.

L'ECRITURE DE L'OBSCENE ET DE LA VIOLENCE DANS *MATINS DE COUVRE-FEU* DE TANELLA BONI

TAKAO Maway*

Résumé

Comme on le constate depuis une décennie, la littérature, en Afrique plus qu'ailleurs, continue de s'engager pour une société vivable. Elle témoigne des conflits, des guerres, des violences inimaginables qui symbolisent la désynchronisation du continent africain dans sa marche vers le développement. C'est spécifiquement dans le genre romanesque que se perçoit le mieux l'obscène et la violence des contextes sociopolitiques du continent. L'écrivaine ivoirienne, Tanella Boni, s'engage dans l'esthétique des obscénités et des violences qui ensanglantent l'Afrique et particulièrement son pays, la Côte d'Ivoire, afin d'exorciser les démons de la guerre. Cet article se propose d'examiner l'esthétique de l'obscène et de la violence dans le roman *Matins de couvre-feu* dont l'écriture est adaptée au contexte de l'idéologie d'exclusion, de haine viscérale, de chaos et de folies meurtrières nés du tribalisme politique. Il suscite une prise de conscience pour exorciser l'horreur de la violence.

Mots-clés : violence, violence extrême, esthétique de l'obscène, désynchronisation

Abstract

It has been noticed for decades, literature is getting more and more committed for better living conditions within communities in Africa through its depiction of conflicts, wars and unbelievable violence that symbolize the failure of the African continent in its move towards development. Novel has become the major genre that depicts better the sociopolitical obscene and violence of the black continent. Tanella Boni, an Ivoirian novelist through her work addresses the aesthetics of the obscene and violence which cause bloodshed in Africa as a whole and especially in Ivory Coast her motherland in view of exorcising the horror of violence. This article aims at examining the aesthetics of the obscene and violence in *Matins de couvre-feu* which deals with the ideology of exclusion, hatred, chaos, political tribalism slaughter. This article stands as an awareness raising work to exorcise the horror of violence.

Keyword: violence, extreme violence, aesthetics of the obscene, desynchronization

Introduction

Le continent africain, loin de rompre avec le cercle infernal de violence malgré l'abolition de l'esclavage et l'accession aux indépendances de la plupart de ses pays, signe son entrée dans l'histoire, en offrant au monde entier un spectacle macabre et désolant de famine, de violence extrême, de guerre, de bestialité humaine, bref une figure de déliquescence avancée. La guerre, en Afrique, est

* Université de Kara (Togo) ; E-mail : takao.takao@yahoo.fr/takawaya@gmail.com

devenue le quotidien au point de dire que la violence en Afrique, comme le titre Bernard-Henri Levy, son œuvre (*La barbarie à visage humain*, 1977), est une « barbarie à visage humain ». C'est cette barbarie, ce chaos qui investit le roman contemporain à l'exemple de *Matins de couvre-feu* de Tanella Boni dont l'écriture prend en charge l'environnement délétère, les éclaboussures, le plaisir de l'horreur, bref une écriture de guerre à telle enseigne que T. Alexie (2003, p.13-28) la qualifie de « contemporaine d'une violence actante, comme une écriture du dedans ».

En effet, la problématique de la violence, dans la littérature africaine, ne date pas d'aujourd'hui. Elle a été toujours au centre de la fiction africaine, du fait même que cette littérature, de par sa naissance, soit consubstantielle à la violence coloniale. L'on peut comprendre pour quelle raison, la littérature qui s'est développée en Afrique, est entièrement focalisée sur « les mêmes préoccupations, à savoir, la situation sociale, culturelle et politique du continent » (J. Peter, 1977, p. i)

Du Devoir de violence en (1968) de Y. Ouologuem en passant par *Les soleils des indépendances* en (1970), de A. Kourouma, jusqu'à *Matins de couvre-feu* en (2005) de Tanella Boni, toutes ces œuvres romanesques présentent une caractéristique commune qu'est la violence. La question de la violence et l'écriture de la violence ont été abordées dans de nombreux travaux. Ainsi, dans son ouvrage, *Nouvelles écritures africaines*, S. Dabla relève la nouveauté, l'innovation de l'écriture africaine, au plan thématique, qui inclut la violence. Aussi, A. Bokiba inscrit la question de la violence dans son livre, *Écriture et identité dans la littérature africaine*, en mettant celle-ci en rapport avec la notion d'identité. De même, le livre de Georges Ngal sur les phénomènes de *création et ruptures en littérature africaine*, tout comme celui de Pius N. Nkashama, *Ruptures et écritures de la violence*, bien que traitant tous de la question de la violence de l'écriture, ils sont focalisés sur une orientation théorique et méthodologique. Toutefois, d'autres séries de travaux, articles, effleurent la question de la violence sans pour autant aller en profondeur sur la corrélation entre violence constatée et celle émanant de l'acte scriptural de l'écrivain. Notre démarche, tout en s'appuyant sur la violence relatée dans l'œuvre, cerne de même celle générée par l'écriture de la violence.

En quoi consiste les manifestations textuelles de l'obscène et de la violence dans *Matins de couvre-feu*? Ou en d'autres termes, en quoi consiste l'écriture de l'horreur et de la violence? En la violence est-elle obscène? Quelles sont les stratégies discursives et scripturales mobilisées pour dire cette violence?

Pour élucider notre travail, nous nous appuierons sur la critique d'inspiration sociologique traversée par ces trois courants distincts : la sociologie de la création, la fonction sociale et la réception des œuvres, la sociologie du champ littéraire.

Il sera question dans la première partie de circonscrire l'univers de l'obscène comme violence extrême dans le roman et la manifestation de la violence comme stratégie scriptural dans la deuxième partie.

1. L'univers de l'obscène

Le roman africain contemporain a su donner à l'Afrique la période la plus noire de son histoire et la guerre, pense M. Michel (2001, p.112) : « est la voie royale qui mène à la modernité occidentale dont elle est aussi l'essence ». C'est pourquoi la littérature de la guerre est devenue omniprésente et la violence ne cesse d'être thématifiée par des écrivains tout comme des chercheurs, en l'occurrence « Langage et violence dans la littérature africaine écrite en français » en 2000 et *Notre Librairie* qui consacre un numéro à la question de la violence (2002, n°148, p.166) : « Penser la violence ». L'obscène alors, devient une marque du réalisme au quotidien comme le relève T. Boni dans *Matins de couvre-feu* (2005, p.236) :

Depuis une dizaine d'années, l'Afrique avait continué à allumer des feux partout-comme si allumer des feux était un jeu d'enfants-et les brûlures les plus graves n'avaient pas épargné la peau des femmes, des hommes et des enfants qui, disait-on, habitaient Zamba, ce pays béni des dieux, construit par un Pharaon représentant Dieu faiseur de toute chose.

Dès lors, l'on comprend que la guerre et l'horreur sont devenues en Afrique ce qu'est l'eau et la nourriture pour tout individu. L'obscène occupe toutes les sphères en vue de témoigner des guerres endémiques où la violence extrême atteint son degré le plus abject avec l'ensauvagement inouï de l'homme. Le guerrier ne se contente plus de tuer mais prend du plaisir à le faire comme si donner la mort était un acte sexuel dont la jouissance poussait à un perpétuel recommencement. L'acte d'écrire la guerre, nullement complice de l'obscène, devient mémoriel pour rendre compte de l'innommable et surmonter le traumatisme de la violence comme le souligne bien Coetzee, dans *Duskland*, (1979, p.24), « La littérature frôle en permanence l'obscène, les mots fouillent les chairs souffrantes ou humiliées, l'œuvre, non sans voyeurisme malsain cherche à produire une vérité qui ressemble à un aveu arraché par la violence ».

L'obscène apparaît dans le microcosme de *Matins de couvre-feu* comme une volonté de Tanella Boni de montrer « l'animalisation » de l'homme, de le scandaliser, de le bouleverser, voire le brutaliser par un goût malsain de la théâtralisation de la violence afin de dire l'indicible réalité tragique que les mots peinent à témoigner. Une telle stratégie scripturale est un témoignage de toutes les meurtrissures que la folie humaine dégage sur la terre des vivants. Elle devient une thérapie pour guérir du choc traumatologique en faisant apparaître à la conscience claire le traumatisme de la déglutition sociale.

De plus, l'univers obscène, dans l'œuvre de Tanella Boni, est un enchaînement de « l'esthétique extrême » capable de rendre compte de comment l'homme se mue en bête sauvage pour dévorer son semblable, comme l'atteste Delas Daniel cité par Cibabalala K. Mutshipayi (2011, p.7) en ces termes :

Comment l'homme perd-il son humanité, comment s'animalise-t-il, ou plus exactement comment peut-on comprendre son animalisation ? C'est ce que j'ai recherché dans les textes qui sont parus depuis 1994, date du génocide rwandais. La mention fréquente des chiens dévoreurs de cadavres dans les romans ou œuvres de fiction consacrés au génocide qui m'a conduit à m'intéresser à ce motif génocidaire.

1.1. L'écriture de l'obscène

Comme Ahmadou Kourouma, Boris Boubacar Diop et Ken Saro-Wiwa, Tanella Boni décrit l'horreur et le désarroi de ceux qui sont à la fois acteurs et victimes de l'animalité de l'homme qui refuse à admettre que la diversité fait partie intégrante de la souche humaine, voire de l'univers entier. Comment l'écriture peut prendre en charge une telle violence dont le caractère extrême connote l'anthropophagie sans risque d'édulcorer la gravité des atrocités commises : assignation en résidence surveillée, droit de vie ou de mort sur d'honnêtes citoyens. Kanga Ba, employé à la Mairie de Zamba, est enlevé en plein jour et battu à mort au seul motif qu'il s'oppose à Arsène Kâ et à ses hommes, bras séculiers des Anges qui régissent la vie à Zamba. La graphie s'encre sur les procédés hyperboliques du texte, c'est-à-dire sur la « visibilité » du texte. Alors Tanella Boni opte pour une écriture brutale, mis en gros plan, voire sensationnelle et carnavalesque où la réalité de l'horreur choque le bon sens frisant le sadisme (T. Boni, 2005, p. 14):

C'est ainsi que je sus qu'un certain Kanga Ba, employé à la Mairie de Zamba –ville, avait été battu à sang et laissé pour mort sur les rives de la lagune, dans un champ de roses de porcelaine, d'anthurium, d'orchidées et de becs de perroquets, fleurs tropicales très prisées.

Il trouve la mort gratuitement et de surcroît une mort lente, douloureuse et tragique qui scandalise tout être lucide. La mort de « Kanga Ba » est gratuite, sans raison. Son seul tort est la recherche des mobiles de la mort béante de sa femme (T. Boni, 2005, p.69) :

La mort de ma femme m'a ouvert les yeux sur les cruautés du jour bien plus cruelles que toutes celles que je connaissais par l'histoire des familles

Les Anges de Zamba croient avoir inventé la source du crime. Pourtant, je le dis sans risque de me tromper, ils ne sont que de pâles imitateurs sans aucune étoile ni galon, comparés aux Pharaons qui avaient au moins de la classe, pratiquaient la disparition des humains avec art et raffinement sans laisser de traces, jamais ! Nos Anges sont de mauvais bricoleurs, des gens terre à terre qui ne connaissent ni honte ni pudeur, qui volent et pillent le bien des autres comme s'ils n'avaient rien mangé depuis des siècles.

Ce choix du narrateur de tout dire, d'un dire extrême, donne à l'écriture la caractéristique du barbarisme, du cynisme naïf, symbole de l'horreur d'origine sociale que gangrène les guerres ou les « couvre-feu ». Ce caractère « voyou » (M. Naumann, 2001, p.113) du roman contemporain africain tient de l'investissement de l'écriture à exprimer la souffrance, l'épouvante de la mort, les tensions délétères qui déchirent le tissu social où la *dialectique de la totalité* de Lucien Goldmann permet de cerner l'homologie entre les structures littéraires de l'œuvre et celle de son univers d'une catégorie sociale. Ainsi, l'écriture joue la jonction entre le monde littéraire et social comme l'écrit Paul Ricoeur dans *Temps et récit* (1983, p.242) : « L'acte de lecture est par conséquent le vecteur de la transfiguration du monde de l'action sous les auspices de la fiction »

De plus, le plaisir de la violence macabre et le goût pathologique des meurtres sans distinction en temps de guerre est une caractéristique de l'obscène dont l'écriture chez Tanella Boni stigmatise (T. Boni, 2005, p. 198) : « Maintenant je ne sais plus à quoi ressemble Zambaville désormais tachetée de sang et remplie des plaintes de ceux qui ont trouvé la mort de manière violente ». Elle se sert de la graphie pour transposer la folie meurtrière qui s'est emparée des dirigeants, des hommes forts de Zambaville qui se font appelés les Anges (T. Boni, 2005, pp.291-292) :

Ils ont attrapé je ne sais quand, la phobie de l'autre qui nous veut du mal, maladie typiquement humaine. Dimanche dernier, ils auraient organisé un grand meeting au stade de la Danse macabre pour dénoncer leurs ennemis qui ont pris l'habitude de se métamorphoser en animaux domestiques inoffensifs, en chiens et en chats, nos plus proches voisins. Toutes les nuits une patrouille spécialisée part à la recherche de chiens et de chats errants. Tous ceux croisés dans la rue pendant les heures de couvre-feu ne peuvent échapper à la pluie de plomb qui leur transperce le crâne, casse une ou deux pattes, déchiquette le ventre. Tous les matins, des nettoyeurs tout aussi spécialisés ramassent les chats et les chiens abattus, laissant quelques corps d'animaux mort devant les portes de ceux qui sont soupçonnés de ne pas chanter en chœur avec les Anges la chanson du rouge et du noir. Des cadavres de chats devant les portes pour livrer à la vindicte des zéloteurs ceux qui tardent à rejoindre leur camp.

En choisissant une écriture excessive, Tanella Boni opte pour la focalisation zéro, celle de « tout montrer » qui corrobore l'esthétique de l'obscène. L'obscénité est définie par M. Adoux Pape dans *Les conflits identitaires en Afrique francophone* (2011, p.44) comme ce « qui offense ouvertement la pudeur dans le domaine de la sexualité » et ce « qui offense le bon goût, ce qui est choquant par son caractère inconvenant, son manque de pudeur, sa trivialité, sa crudité ». Le choix délibéré de convoquer l'obscène, avec une « barbarie à visage » découvert, offre un prétexte à l'écrivain d'actualiser l'univers délétère tourné vers la régression, la perversion, la dérision, voire la mort

qu'offre la plupart des pays africains postcoloniaux niant de façon éhontée, flagrante la dignité et le respect des droits humains inaliénables à tout être humain comme le stipule cette maxime dans *Matins de couvre-feu* (T. Boni, 2005, p.250) : « Le jour où les droits de l'homme seront respectés dans ces lieux où l'on humilie, bat, viole et torture, Zamba et tous les pays qui lui ressemblent auront emprunté le chemin de l'humanité ... » .

Aussi, la narration qui se focalise sur la bestialité des « Anges » (T. Boni, 2005, p.21), une horde de gangstérisme dont le chef de file « Arsène Kâ » (Boni, p.20)., insatiable à semer le chaos, est gagné par le virus de la haine de tout ce qui diffère de lui, de la concupiscence consumériste pour jouir des biens matériels, des femmes, prouver et se prouver qu'il existe et est au centre de tout (T. Boni, 2005, p.219) :

Et ils changent de voiture comme de chemise, ils les alignent en désordre dans quelque garage dont ils ignorent les clés parce qu'il y a toujours un chauffeur ou un mécanicien qui s'occupe et des enfants et des voitures. Ils ignorent tout de la machine, ils la détestent mais ils en achètent en série ou même une ou deux à prix d'or pour épater l'entourage, pour dire je suis quelqu'un ; voyez comment je suis le plus beau et le plus riche du quartier

La mission naturelle dévolue à l'ange contraste avec la mission que se donnent ceux qui se font appeler ange dans le récit romanesque. En effet, Le mot ange provient du latin, « angelus » et signifie « messenger ». En se référant à la spiritualité, les anges règnent dans l'univers invisible. Créatures célestes, ils sont de purs esprits, immortels, dotés d'une grande intelligence et d'une grande volonté. Ils n'ont pas le même mode d'existence que les hommes; êtres non corporels, ils mènent une existence purement spirituelle. Les anges reflètent la bonté et la douceur de Dieu. Ils sont le reflet de toutes ses divines perfections et vertus. Ils jouissent de la vision de l'amour infini et inconditionnel du Créateur envers toute chose. Ils représentent l'état originel de l'être humain, la portion de son être qui ne s'incarne pas sur terre. La mission des anges est d'agir en tant que messenger d'amour, de sagesse et de vérités divines. Ils servent Dieu, en assistant les êtres humains sur le plan terrestre. Ils œuvrent à maintenir la perfection, l'ordre et l'unité et veillent sur la vie humaine. Ils se doivent d'accourir vers ceux qui les appellent à leur secours. Ils subviennent aux besoins de l'humanité en attirant la lumière divine sur terre. En rayonnant des sentiments d'espérance, de courage, de liberté, de foi, de charité, de justice et de miséricorde. Ils insufflent le message de Dieu et établissent le contact entre le ciel et la terre. Une telle nature tranche avec ceux qui se font appelés « Anges » sur Terre dont le paradoxe ne souffre d'aucune contestation.

Les Anges de la terre, attirés par la pesanteur, ont perdu les ailes, moyen incontournable pour les élever à la perfection, à la lumière et à l'amour. Ils ont, à la place des ailes, acquis la bestialité, la monstruosité, toujours baignant dans le sang, la cruauté sans borne. La

putréfaction des cadavres aussi bien des hommes que des animaux qui jonchent les rues de Zambaville témoigne de la rapacité, de la négativité de l'essence de ceux qui se font appeler des « Anges ». Ils souillent l'univers social, polluent le monde entier, laissant ainsi découvrir aux yeux de tous, leur nature effrénée à « zombifier les corps » (N. Michel, 2012, p.33). La souillure de la charogne dont ils prennent le vilain plaisir de laisser devant les portes de ceux qui ne pensent pas comme eux après qu'ils aient abattu ces animaux qu'ils considèrent comme des métamorphoses de leurs ennemis sonnent le glas de la folie meurtrière qui s'empare de la classe dirigeante comme le souligne Boni :

Dimanche dernier, ils auraient organisé un grand meeting au stade de la Danse macabre pour dénoncer leurs ennemis qui ont pris l'habitude de se métamorphoser en animaux domestiques inoffensifs, en chiens et en chats nos plus proches voisins. Toutes les nuits une patrouille spécialisée part à la recherche de chien et de chats errants (T. Boni, 2005, p.291)

En réalité, le comportement anachronique des « Anges » symbolise l'état de dégénérescence, de la fracture sociale et de malaise généralisé comme le dit clairement J. Kristeva dans *Pouvoirs de l'horreur* (1980, p.11) : « c'est ce qu'échappe à cette rationalité sociale, à cet ordre logique sur lequel repose un ensemble sociale [...] ».

La corrélation entre le chaos social et le langage chaotique tient d'un chaos linguistique dont le texte dégage un « aura » morbide et pestiféré.

Solliciter l'obscène résulte d'une intention claire de Tanella Boni à montrer une création subversive, pour choquer, brutaliser, déstabiliser.

Ainsi, l'esthétique de l'obscène est révélateur de la tragédie humaine. Cette animalisation de l'homme transfigure dans l'écriture de l'obscène, l'insoutenable violence des mots.

1.2. Le plaisir et la phallocratie

Le plaisir et la violence meurtrière coïncident en temps de guerre. La femme a été toujours utilisée comme objet de plaisir, de butin qu'on exhibe comme un trophée de chasse, appartenant à la gent masculine. Une telle image infantilissante de la femme objet, se veut un démenti, une rectification, une démystification des clichés durablement incrustés aussi bien dans la société traditionnelle qu'après les indépendances à travers le parcours narratif individuel des sujets comme « Ida » dans l'œuvre (T. Boni, 2005, pp.264-265):

Hier, il y a eu du nouveau dans ma vie de détenu. Ma femme est venue me voir... Ma femme ! Je ne sais même plus comment je dois l'appeler... Ida n'a rien dit ou pas grand-chose et j'ai passé mon temps à fuir son regard. Son silence était si pesant. J'espère seulement qu'elle a compris le sens du mien. Quand elle m'a laissé seul, j'ai failli pleurer. Mais je suis

un homme qui doit garder la tête haute et ne jamais céder à l'émotion quelles que soient les circonstances, même quand sa femme le quitte. Il y a du niveau. Quelque chose de refoulé m'est revenue de très loin. Le hasard me l'avait ramené en surface, il n'y avait pas longtemps. Et je ne sais pourquoi, Ida m'a fait penser à l'histoire de ma propre famille où les hommes n'ont pas su aimer les femmes comme il faut. Elles ont dû souffrir et ce n'est pas fini.

Un tel renversement de l'ordre établi nous est donné par la relation de la « patronne du maquis, avec « Timothé », qui se révéla plutôt être une vie ratée, où Madame « Timothé », loin de continuer par supporter le lourd fardeau, comme c'est le cas souvent des femmes victimes de la gent masculine, elle n'hésite pas à rompre les chaînes de soumissions pour se faire une meilleure vie (T. Boni, 2005, p.190-191) :

Vivre avec Timothée me revenait très cher. Il économisait sou par sou et moi je dépensais, tous les jours, des sommes folles. Ce n'était pas le monde à l'envers mais le résultat d'un calcul froid qui faisait partie de la nature du félin avec lequel j'apprenais à vivre et qui, quotidiennement, me suçait tout le sang comme un vrai carnassier ! Je voulu remonter la pente, cela prit du temps. J'y suis arrivée juste au début de la lune des morts en sursis, la longue période du couvre-feu qui ne faisait que commencer. J'ai quitté Timothée et le mur qui nous séparait, ce mur de toutes les confidences mais aussi de notre séparation.

Cette insoumission à la gent masculine, est transposée dans le roman à travers des personnages féminins aux prises avec la réalité et qui refusent la soumission, l'esclavage, la souffrance et l'amour à sens unique. Ainsi, T. Boni, éclaire-t-elle le lecteur sur les conditions réelles des femmes en situation de guerre mais aussi et surtout sur la condition de la femme dans l'Afrique postcoloniale en proie à une interprétation phallocratique de la tradition en dépit des droits humains inaliénables à tout être humain. Si la femme à toujours considérée la soumission comme faisant partie de ses attributs, ce n'est plus d'actualité, car la femme moderne, dans l'univers romanesque de Zambaville, est une femme insoumise, iconoclaste qui déconstruit l'image stéréotypée de la femme. Une telle posture entre en conflit avec l'image de la femme qui subit sans mot à dire, exploitée et ne pouvant jamais être digne de confiance. Elle est là pour assouvir le plaisir de l'homme, croyance enracinée dans la tradition. Ce fut le lot quotidien des mères à tout supporter jusqu'à ce jour (T. Boni, 2005, pp 152-153) :

Elle habitait là, gardienne de la maison et les filles venaient de partout. Il y avait celles croisées un jour, dehors, n'importe où. Il y avait celles autorisées à venir dans la maison d'à côté pour un an ou deux. Les enfants ne suivaient pas toujours, mais

elle ne pouvait dire combien il en laissa en ce bas- monde dont il ne connut jamais le nom, dont il ne vit peut-être jamais le visage... Pendant qu'il changeait de femme comme de chemise, mère mis au monde son deuxième enfant, douze ans après le premier qui n'a pas survécu comme bien d'autres plus tard pour des raisons occultes qu'elle ne cherchait plus à comprendre.

C'est une telle soumission dépersonnalisant, sans cesse renouvelée de la femme, face à l'arrogance sado masochiste que récuse la gent féminine à travers un combat quotidien dont la violence n'a d'égale que l'écriture de la déconstruction. L'écriture de la démesure est pratiquée par l'écrivaine ivoirienne pour briser l'étau d'enfermement de la femme afin de faire sortir celle-ci du carcan du pouvoir de toute la gent masculine dont le regard peine à se détacher du stéréotype de la femme objet sexuel.

De plus, la posture narrative dans le texte est au dévoilement de l'horreur. Le discours ici ne se contente pas de suggérer mais emprunte le ton hyperbolique pour dire l'abjection, mode de déréalisation qui induit un acte sordide, de zombification, voire de l'anthropophagie où l'écrivain évacue le trop plein d'horreur comme c'est le cas ici (T. Boni, 2005, p.36) : « Tu as pensé à un rendez-vous galant. Mais non. Il y a d'autres langues et d'autres paroles qui n'ont rien avoir avec l'esprit cannibale qui pousse une femme et un homme à la consommation l'un de l'autre, corps et âme, sur-le-champ ».

2. Écriture de la violence

S'appuyant sur les travaux de N. Mwatha Musanji sur *Langage et violence*, l'écriture de la violence se réfère « non seulement à la littérature qui fait de la violence son thème privilégié mais aussi et surtout aux formes d'écritures qui marquent d'une manière plus ou moins brutale, une solution de continuité avec l'état des choses précédentes. Ainsi, Georges Ngal dans *Création et rupture en littérature africaine* (1994, p.137) parlant de « création », montre que le fondement de l'innovation de l'histoire littéraire est marqué par ce qu'il appelle « crise », « névrose », ou « psychose » de civilisation dont les incidences se manifestent chez les écrivains par une mutation de langage artistique. L'artiste scande la transformation des rapports de tout l'ensemble social. Le contexte historique détermine la rupture, ce qui conduit à ce que J. L. Joubert dans *Les littératures francophones depuis 1945* (1986, p.73) appelle : l'« Esthétique du grotesque : français créolisé, bouffonnerie d'écriture, irréalisme de certaines situations, énonciation indécise ... ; autant de ruses pour communiquer au lecteur le sentiment de l'inacceptable ». Cette notion de « création et rupture » dans le langage, à la lumière des travaux de G. Ngal et N. Mwatha Musanji, se précise depuis quelques années comme une innovation qui s'entend comme toute révolution chronologique, thématique, structurelle ou stylistique dans le maniement du langage littéraire et perçu comme mutation, coupure, modification, saut qualitatif.

2.1. Quand la violence s'empare du texte

La violence s'introduit dans l'écriture par la déviance langagière, la rupture des canons de la langue française, l'inscription de nouveaux rapports entre les écrivains et le contexte global de l'espace africain, comme l'exprime explicitement T. Kabanda (2009, p.) 39-53) « Le romancier(...) crée son propre univers historique en s'inspirant des événements réels qui ont caractérisé une époque donnée ou à partir des discours sociaux repérables dans le temps et dans l'espace ». L'écrivain, loin de s'embrigader dans une Tour, libère l'écriture et la langue devient le lieu d'une parole en constant déplacement : comme l'écrit R. Barthes, dans *Le bruissement de la langue* (1984, p.66.) :

Un texte est fait d'écritures multiples, issues de plusieurs cultures et qui entrent les unes avec les autres en dialogue, en parodie, en contestation ; mais il y a un lieu où cette multiplicité se rassemble et ce lieu, ce n'est pas l'auteur comme on l'a dit jusqu'à présent, c'est le lecteur.

Au demeurant, cette violence dans le roman de Tanella Boni s'actualise par un langage de la guerre, une structure narrative anachronique, un chronotope (espace et temps) réduit où le héros n'a pas sa place dans le monde qui l'entoure, parce qu'il est a priori étranger sur sa propre terre, exilé dans un univers hostile, désespérément à la recherche de la paix (T. Boni, 2005, p.16) :

L'homme qui vous accompagne, ce fils d'esclave que tout le monde connaît à Zamba, vous a induit en erreur, il devra répondre de ses actes. Quand à vous chère madame, vous écoutez sur le-champ, de neuf mois de résidence surveillée à votre domicile. Avec interdiction formelle de sortir des frontières de Zamba.

De surcroît, on assiste à l'insertion des genres narratifs de l'oralité africaine dans la structure esthétique du roman, caractéristique fictionnelle du roman contemporain africain qui nécessite une prise en charge herméneutique du texte due à son hétérogénéité (T. Boni, 2005, p.24) :

Alors, il faut pouvoir y comprendre quelques chose quand les uns continuent de se réclamer du clan des Lézards, pendant que d'autres sont des Rats, d'autres encore des Serpents, d'autres d'une famille royale toute-puissante qui a pour emblème la Panthère et ainsi de suite...

De même, la violence politique est transposée dans le texte au point que la stratégie discursive en est contaminée. La romancière, pour soigner le mal, l'horreur et traduire l'innommable afin de se libérer de toute cette « nausée », fait correspondre, par mimétisme, le langage aux situations qu'elle décrit. Par ce langage du désordre, elle installe un paradigme d'écart, du non-respect de la norme et

déconstruit le texte au point qu'il devient un « discours rebelle » (C. Jacques, 2002, p. 64-70), voire de « forme monstrueuse » (G. Xavier, 2002, p. 54-58) d'écritures de la violence. La violence se transporte alors dans le texte et déconstruit toute la structure du récit. L'énonciation suivant le mode de G. Genette est prise en charge dans le roman par un narrateur autodiégétique. L'instance narratrice « Je » raconte l'histoire en la prenant en charge. Le « Je » est à la fois narrateur, personnage et victime des faits narrés relevant de sa propre expérience. Il y a donc un brouillage volontaire du récit. L'on est en présence d'un « narrateur-personnage » qui prend en charge sa propre expérience. Cette stratégie discursive qu'utilise Tanela Boni favorise la transposition de la violence politique dans le texte et se présente comme le choix d'une « conception de la littérature qui à tendance pendant longtemps à mettre l'accent sur le dévoilement, dans une perspective de témoignage et de dévoilement, sur la fonction référentielle » écrit M. Bernard (2002, p. 13-18). Le roman, *Matins de couvre-feu* constitue un témoignage douloureux des victimes de la guerre en Côte d'Ivoire. Il témoigne aussi de tous les rescapés, victimes d'une guerre quelconque.

La présence de multiples voix narratives dans l'œuvre donne l'illusion d'une histoire vraie et la multiplication des personnages rend l'intrigue plus complexe en favorisant le développement des intrigues secondaires. L'on est en face d'un roman feuilleton présentant quatre grandes parties, chacune des parties considérées comme un récit clos, démembré, mutilé, à l'exemple de la structure de la nouvelle. Le roman présente plusieurs récits portant, chacun, une histoire qui convergent vers un objectif précis : montrer l'emprise de la violence extrême sur le monde, sur les êtres, et l'impact horrifiant de l'ampleur de cette violence. Chaque partie, à son tour, est inégalement répartie en épisode. La thématique de la violence sert de pont ou de passerelle entre les différentes parties ainsi que les différents épisodes. Cette thématique de la violence et le discours guerrier inoculent au texte une poéticité scripturale et discursive du chaos qui est saisie à travers l'écriture fragmentaire.

Aussi, la multiplicité des récits entraîne, une forte « discontinuité » (Mapangou, 2012, p.176) avec l'intégration dans le tissu narratif d'extraits de lettres : (T. Boni, 2005, p.170)

Revenons à toi, à ton histoire présente. Tu peux survivre seule, dans cette chambre, même sous haute surveillance d'Arsène Ka. Tu peux survivre à une seule condition. Libère toi de ce visage qui te hante nuit et jour. Où est-il ton homme ? J'apprends qu'il suit les traces des Angés. De toute façon, ça faisait longtemps qu'il ne te regardait plus. Libère toi de ce visage que tu ne connais pas vraiment. Il peut te réserver bien des surprises si tu n'y prends garde. Vivre entre quatre murs n'est pas le plus terrible. Ce sont les cloisons intérieures, difficiles à abattre, qui assassinent la vie d'une femme. C'est ce que je me dois de te dire.

La romancière fait appel à différents genres qui entrent dans le tissu narratif au point de générer « l'hétérogénéité » qui ouvrent la porte de l'hybridité (T. Boni, 2005, p.77) : « Dehors, quelques coups de feu s'étaient fait entendre. Mais des personnes bien téméraires, des hommes et des femmes, noyaient leurs soucis dans des litres de bière et de vin de palme distillé, leur *koutoukou* quotidien à boire à cette heure-là. ». C'est la célébration de l'écriture de bouleversement, du fragmentaire, bref l'écriture de la « brisure » (B. Damien et C. Moussa, 2015, p.10). Le roman de Tanella Boni, à l'image du roman moderne africain, est caractérisé par une esthétique formelle iconoclaste qui donne lieu à une violence verbale dont la polyphonie, au sens où Bakhtine l'entend, contribue à l'éclatement de la poétique romanesque. L'écriture devient un lieu de bataille, un espace de violence ou l'oralité fait irruption décloisonnant ainsi la langue française dont la logique syntaxique sous l'effet de la « bataille des mots » se brise, s'éclate.

2.2. L'esthétique de la violence

La violence qui est racontée, qui devient forme, continue de féconder l'imaginaire à telle enseigne qu'elle devient le ferment de l'écriture de Tanella Boni. Écrire la violence rapproche l'univers de la violence à celui romanesque au point que les deux univers se contaminent. Cette imbrication des deux univers pousse à s'interroger sur la valeur de l'écriture qui n'hésite pas à s'identifier à l'univers qu'elle décrit confirmant de ce fait *Le degré zéro de l'écriture* que théorise Roland Barthes. S'interrogeant sur la valeur de l'écriture, il estime qu'elle est (R. Barthes, 1972, p.18) :

Un acte de solidarité historique. [Elle] est une fonction : elle est le rapport entre la création et la société, elle est le langage littéraire transformé par sa destination sociale, elle est la forme saisie dans son intention humaine liée ainsi aux grandes crises de l'histoire.

L'écriture porte, le mieux, les marques d'une évolution, d'une époque. Elle ne se détache pas totalement de l'emprise de l'histoire, de son temps, souligne (R. Barthes, 1972, p. 18) tout en relevant la corrélation entre l'histoire et l'imaginaire créatrice :

[...] Le choix, puis la responsabilité d'une écriture désignent une liberté, mais cette liberté n'a pas les mêmes limites selon les différents moments de l'histoire. Il n'est pas donné à l'écrivain de choisir son écriture dans une sorte d'arsenal intemporel des formes littéraires. C'est sous la pression de l'Histoire et de la Tradition que s'établissent les écritures possibles d'un écrivain donné : il y a une Histoire de l'Écriture : mais cette histoire est double : au moment même où l'Histoire générale propose – ou impose – une nouvelle problématique du langage littéraire, l'écriture reste encore pleine du souvenir de ses usages antérieurs car le langage n'est

jamais innocent : les mots ont une mémoire seconde qui se plonge mystérieusement au milieu des significations nouvelles.

L'esthétique de la violence comme enjeux de l'écriture s'impose à Tanella Boni comme préalable, du fait de la prégnance de cette esthétique comme rupture annoncée depuis les années 1980 par Séwanou Dabla dans *Nouvelles écritures africaines*. L'écrivain offre un univers absurde, où les personnages sont réduits au silence (T.Boni, 2005, pp202-203) : « Je n'avais plus d'amis. Les proches étaient définitivement absents. Qui aurait donc pris le risque de rendre visite à une femme assignée à résidence ? ». La communication est donc impossible entre les personnages. Ils sont suivis dans leur communication. Le dialogue que met en scène la romancière suggère une violence latente produite par une parole aphone qui compose avec le silence de l'angoisse d'un monde absurde (T. Boni, 2005, p.213): « Car la parole est en danger. Les humains ne se parlent plus depuis longtemps. Mon histoire c'est ça et j'ai mis du temps pour saisir le sens de l'acte de parler ».

De plus, le caractère fragmenté de l'écriture, la démultiplication des voix narratives, le brouillage de l'énonciation « je » porte confusion entre l'auteur, le narrateur et le personnage. Une telle énonciation favorise l'éclatement de la logique textuelle par l'hétérogénéité des genres et la syntaxe s'adapte aux situations réelles des personnages du texte donnant au récit sa posture de vraisemblance de la réalité. Tous ces écarts assurent au texte son renouvellement. L'écriture devient un générateur de violence en admettant l'irruption de l'écart dans la norme.

Une telle écriture qui induit une représentation équivalente à l'objet représenté qu'est la violence engendre la violence de l'écriture et les mots porteurs de violence charrient autant de hargne qui pourrait dépasser la limite du dire (L. Kurts-Woste, M. Vallespir, et M.-A. Watine, 2013, p.30) :

Il est enfin une autre forme de violence du logos, ou plutôt un autre site possible de la violence du logos : au-delà de la violence conceptuelle au-delà de sa violence polémique, interactionnelle, et politique, le logos est porteur d'une violence sémiotique. C'est ainsi dans sa relation avec son objet, dans sa dynamique représentative même que le logos est violent. Une telle violence réside ainsi dans l'inadéquation, partielle du logos à ce qu'il a vocation à représenter. Elle a pour cible non plus un allocutaire réel ou virtuel, mais bien l'objet même que le logos a pour vocation de surconvenir.

Le mot logos se réfère au discours, à la parole pour circonscrire la violence manifeste, réelle du dehors mais aussi en tant que signe sémiotique, il est porteur de la violence qu'il incarne. Les mots ne sont pas que de simples des outils, des instruments pour circonscrire la violence et la caractériser par une matérialisation du signe graphique, ils tissent une corrélation entre le signifiant et le signifié comme le relève Alain:

Qu'il est là pour rappeler que les mots dits et écrits sont des serrures de sécurité dont il faut se méfier, certains faisant de ces mots des zones de sûreté d'autres des zones de contraintes sordides. En fait, le cri peut tout autant rappeler la venue d'une parole permettant à la pensée de trouver une énonciation que préfigure l'incapacité foncière de la langue à dire quoi que ce soit [...] Ce cri comme ultime fin du mot et zone d'instabilité permanente [qui mène] vers une langue devenue enfin parole, parole se métamorphosant en danse, rire et cri pour mieux mettre à jour cet infiguré qu'il annonce et énonce. (M. Alain, 2010, p. 16-17)

La difficulté pour l'écrivain de représenter les aberrations humaines et surtout de quelle manière représenter l'ensauvagement humain voire son « animalisation », pousse ce dernier à une écriture violente. L'écriture crue, sordide, extrêmement violente investit le roman de Tanella Boni, voire tout le roman postcolonial africain, pour témoigner, dénoncer les violences. Une telle écriture en contrepartie affranchit le romancier du traumatisme de la violence réelle. Elle lui permet par le biais du fantasme de se purger de l'horreur. C'est la fonction cathartique de l'écriture.

Conclusion

La problématique de la violence est consubstantielle à la littérature africaine de par sa naissance. Une telle littérature ne peut se donner le luxe de se détacher du discours social, qui sert de tremplin à la modernité africaine au goût amer. Le texte littéraire qui n'est rien d'autre que la configuration discursive sociétale témoigne de la violence qui s'empare des pays africains post indépendants. Le roman contemporain africain, dans la perspective de témoignage, se trouve être le baromètre d'une telle violence. Pour témoigner, dire la violence qui déconstruit le tissu social, T. Boni convoque un chaos linguistique qui équivaut à l'état réel, voire pire pour que jamais l'oubli n'occulte pas la mémoire des pires atrocités humaines.

Il ne pouvait en être autrement pour une littérature de dévoilement, expression d'une pensée de la totalité irréductible d'une vision chaotique et d'un défoilement des siècles de frustration. Face à une recrudescence de la violence et des guerres effroyables, on assiste à la naissance d'une écriture violente, d'une graphie hallucinante, qui offre une figure « hallucinée et désespérée d'un monde crépusculaire, fou, déstructuré, malade et en guerre. C'est cette vision cauchemardesque que tente de représenter T. Boni et tous les romanciers africains postcoloniaux. Alors, le roman de Tanella Boni, loin de s'isoler, s'insère dans le continuum culturel des *Nouvelles écritures africaines* pour exprimer l'innommable, saisir l'inaccessible. Alors, violence s'empare de l'écriture au point de générer la violence de l'écriture qui franchit les limites de la représentation d'un monde évanescent et déliquescent. La violence devient la texture qui déconstruit la cohérence à l'intérieur de la fiction. C'est la fiction de l'extrême, dans la vision de combattre le

mal par le mal, la violence au Sahel, un peu partout en Afrique, voire dans le monde entier.

Pour terminer, l'on ne saurait taire le dynamisme au sujet de la violence sans oublier de nombreuses monographies sur la violence, ainsi que d'importantes études consacrées au thème de violence dont la consultation a été d'un grand secours dans cette étude.

Références bibliographiques

- BARTHES Roland, 1972, *Le degré zéro de l'écriture*, Paris, Seuil.
BARTHES Roland, 1984, *Le bruissement de la langue*, Paris, Seuil.
BEDE Damien et COULIBALY Moussa, 2015, *L'écriture fragmentaire dans les productions africaines contemporaines*, Paris, L'Harmattan.
BOKIBA André-Patient, 1998, *Écriture et identité dans la littérature africaine*, Paris, L'Harmattan.
BONI Tanella, 2005, *Matins de couvre-feu*, Paris, Le Serpent à Plumes.
CIBALABALA Mutshipayi Kalombo, 2011, *Les guerres, les répressions et les conflits armés dans la littérature africaine*, Paris, Edilivre.
COETZEE John Michael, 1979, Duskland, South Africa, Ravan Press.
DABLA Séwanou, J., 1986, *Nouvelles écritures africaines*, Paris, L'Harmattan.
DELAS Daniel, 1999, « Écrits du génocide rwandais », *Notre Librairie*, n° 138.
JOUBERT Jean-Louis, 1992, *Littérature francophone*, Paris, Nathan.
KURTS-WOSTE Lia, VALLESPER Mathild et WATINE Marie-Albane, 2013, *La violence du logos. Entre sciences du texte, philosophie et littérature*, Paris, Classiques Garnier.
MAPANGOU M. Dacharly, 2012, (Thèse) « La fiction romanesque de la postmodernité et ses labyrinthes : exemple des textes d'Alain Robbe-Grillet (1921-2008), de Juan José Saer (1937-2005) et de Boubacar Boris Diop » (1946), Université Paris-Est Créteil Val de Marne.
MOURALIS Bernard, 2002, « Les disparus et les survivants », *Notre Librairie*, n° 148.
NAUMANN Michel, 2001, *Les nouvelles voies de la littérature africaine et de la libération*, Paris, L'Harmattan.
NGAL Georges, 1994, *Création et rupture en littérature africaine*, Paris, L'Harmattan.
NGALASSO Mwatha Musanji, 2002, « Langage et violence dans la littérature africaine écrite en français », Centre d'Etudes Linguistiques et Littéraires Francophones et Africaines, Article en ligne.
NKASHAMA Pius Ngandu, 1998, *Rupture et écriture de la violence*, Paris, L'Harmattan.
Notre Librairie, 2002, « Penser la violence », Paris.
PAPE Adoux Marc, 2011, *Les conflits identitaires en « Afrique francophone »*, Paris, L'Harmattan.

TCHEUYAP Alexie, 2003, « Le littéraire et le guerrier : typologie de l'écriture sanguine en Afrique », *Études littéraires*, vol. 35, n°1.

Thèses en ligne

AHIMANA Emanuel, 2009, « Les violences extrêmes dans le roman négro- africain francophone, le cas du Rwanda », Université Michel de Montaigne Bordeaux 3.

MAGNACK Jules Michelet, 2013, « Littérature postcoloniale et esthétique de la folie et de la violence:une lecture de neuf romans africains francophones et anglophones de la période post-indépendance. », Littératures. Université Jean Monnet - Saint-Etienne.

KABUYA Ramcy N. Salomon, 2014, « Les nouvelles écritures de violence en littérature africaine francophone. Les enjeux d'une mutation depuis 1980 »

VIOLENCE DANS LA CHANSON DE ROLAND

TCHAO Essotorom*

Résumé

La violence physique et morale contre le Sarrasin, qui prévaut dans *La chanson de Roland*, peut être considérée comme un prélude à une série de violence de la France contre l'Autre, allant de l'esclavage à la colonisation. Cet article montre que même si la violence dans l'œuvre a un prétexte bien connu, la religion, la raison politique prévaut. De plus, le christianisme dont les Francs se réclament est douteux dans la pratique quand on se permet d'idolâtrer les armes de combat et d'attribuer d'une façon mitigée la victoire non seulement à Dieu mais à la puissance mystique de leurs armes. L'œuvre montre également des chevaliers francs dans une rivalité sans merci les uns contre les autres. Cette rivalité crée une violence verbale entre les interlocuteurs, caractérisée par les injures. Nous voyons que l'œuvre présente un univers où la violence est la norme.

Mots-clés : violence, armes de combat, armes de défense, croisades, rivalité, Sarrasin

Abstract

La Chanson de Roland, is a work built on violence which is represented on two different forms, the physical and the moral. On its physical aspect, violence is noticeable primarily on the preparations undergone by the knights before any battle with regard to fighting arms, defence arms and horses equipment for battle. As for the moral violence, it concerns oral violence and moral coercitions. Violence against the Sarrasin in the work is considered as a start point of a serie of violence of France against the Other, in reference to Slavery and Colonisation. This article shows that even if violence in this work has a clear pretext, religion, political reason constitute the real motives. Moreover, christianism proclaimed by the Francs can raise doubt seeing that in their practices, they seem to raise fighting arms to the status of deities and victories are celebrated not only to the glory of God but also to the glory of the mystic power of their arms. This work depicts also Franc knights in an internal fierce rivalry. From this rivalry comes an oral violence between interlocutors characterised by insults. One can see that the work presents a universe wherein violence is set as norm.

Keywords: violence, fighting arms, defence arms, crusade, rivalry, sarrazin.

Introduction

Le contexte actuel de la violence dans le monde et particulièrement au Sahel nous amène à faire une rétrospection au Moyen Âge français afin d'examiner le concept de la violence. Les œuvres littéraires de cette époque sont marquées par une violence

* Université de Kara (Togo) ; E-mail : raoul.tchao@gmail.com

inoûïe, qu'elle soit accompagnée de guerre ou non. La violence dans les œuvres littéraires peut être considérée comme le reflet de la violence réelle qui sévissait à cette époque. Afin de mener une analyse plus pertinente, nous nous proposons d'étudier une chanson de geste : *La Chanson de Roland*. C'est une œuvre anonyme dont l'auteur serait Turolld. Attestation confirmée par le dernier vers de cette Chanson qui dit : « Ci falt la geste que Turolldus declinet. »¹ (Roland, v.4002). Le texte met en scène la violence guerrière entre deux peuples antagonistes. Lorsqu'on analyse ces deux peuples, Franks et Sarrasins, on peut remarquer que les aspects communs sont dominants, que ce soit sur le plan militaire, organisation politique ou sociale. Mais malgré les fortes ressemblances, la volonté de se détruire anime les deux camps antagonistes.

En plus de la tension qui existe déjà entre ces deux peuples, le poète Turolld décrit une violence non seulement verbale mais aussi physique entre les chevaliers Franks. Nous pouvons nous attarder sur la violence entre Roland et Olivier et entre Roland et Ganelon. Face à cette situation conflictuelle, les questions suivantes se posent : Comment se manifeste la violence dans *La Chanson de Roland* ? Quelles sont les armes utilisées par les deux camps ? Au-delà de la violence physique, quelles autres formes de violence peut-on déceler dans l'œuvre ? Quels liens peut-on établir entre la violence exercée par les Français sur les Sarrasins au Moyen Âge et la violence esclavagiste et coloniale exercée sur les Noirs d'Afrique ? A priori, le fondement religieux sous-tend l'opposition entre Franks et Sarrasins, mais ce fondement est surtout motivé par la raison politique de conquête et d'expansion territoriale. Pour mieux analyser la violence dans cette œuvre, nous adoptons une démarche heuristique qui s'appuie sur l'approche thématique et l'analyse du discours. L'article va s'articuler sur deux axes : la violence physique et la violence morale. Dans le premier axe, nous présentons les accessoires de la violence, les causes et les manifestations. Dans le second axe, nous montrons la violence morale contre les Sarrasins d'une part et celle exercée entre les chevaliers franks entre eux.

1. La violence physique

La Chanson de Roland est une chanson de geste. L'expression de « chanson de geste » est attestée dans l'usage médiéval dès le XII^e siècle et désigne de longs poèmes épiques en langue vulgaire par opposition au latin.

Le mot geste, en latin *gesta*, « action », signifiait en français « récit de hauts faits » et à Paul Zumthor de préciser : ce « récit des hauts faits peut se rapport[er] spécialement aux traditions héroïques relatives soit à un personnage particulier, soit à sa famille, soit même à sa collectivité ». (P. Zumthor, 2000, p. 537). Considérée comme telle, *La Chanson de Roland* remplit amplement les canons de la chanson de geste non seulement parce qu'elle est centrée sur un personnage héroïque qu'est Le roi Charles mais aussi une communauté exceptionnelle « choisie par Dieu » : Les Franks ou les

¹ Ici s'arrête la geste que Turolld raconte.

Français du fait qu'ils sont chrétiens. D'ailleurs c'est ce qui justifie leurs victoires successives sur les autres peuples dits païens. Paul Zumthor ajoute que « le cadre général de la quasi-totalité des chansons de geste [...] est celui d'une société guerrière, perçue dans quelques-unes de ses traits essentiels » (P. Zumthor, 2000, p.538). Nous voyons à ce niveau que le sujet qui meuble *La chanson de Roland* est la guerre des Francs contre les Sarrasins d'Espagne. Cette guerre est conduite par le roi Charles contre son « ennemi païen » Marsile et, par ricochet, Baligant son allié venu à sa rescousse. Cet affrontement n'a été possible que grâce à des outils.

1.1. Les accessoires de la violence

On entend ici par accessoires de la violence, les moyens visibles qui aident les guerriers à exercer la violence ou à se protéger de la violence de l'adversaire. Parmi ces objets, on compte les armes de combat et les armes de défense.

La violence se situe dans une situation de guerre ouverte où les personnages s'affrontent et se combattent. Quand on parle de combat physique, les protagonistes dans *La Chanson de Roland* ne se livrent pas à un combat corps à corps, la violence exercée par l'un ou l'autre des acteurs emploient une arme. Dans l'œuvre, quelles sont les armes que les personnages emploient pour mener la violence ? *La Chanson de Roland* s'attarde longuement sur les armes utilisées par les chevaliers français que celles des sarrasins. Quelle est l'arme la plus employée dans le récit ?

L'épée est l'arme la plus usuelle. Elle est présente dans les combats et lorsqu'on s'apprête pour le combat. Elle est employée aussi bien par les Sarrasins que les Francs.

Païen chevalchent par cez greignurs valees, Halbercs vestuz e
trés bien.
Healmes lacez e ceintes lur espees,
Escuz as cols e lances adubees.
En un bruiil par sum les puis remestrent.
.IIII. C. milie atendent l'ajurnee. (Roland, 710-715).

« Or, par les larges vallées, les païens chevauchent, le haubert endossé, [...] le heaume lacé, l'épée ceinte, l'écu au col, la lance appareillée. Dans une forêt, au sommet des monts, ils ont fait halte. Ils sont quatre cent mille, qui attendent l'aube. »

Ici, nous voyons bien que l'épée est l'arme essentielle de combat et s'accompagne des autres accessoires de combat servant de protection. L'emploi métaphorique de l'épée pour signifier le combat en général montre que cette arme est au centre du combat : *Li reis Marsilie de nos ad fait marchet ; /Mais as espees l'estuvrat esleger* (Roland, V. 1150-1151) ; « Le roi Marsile nous a achetés par marché ; mais la marchandise, il ne l'aura que par l'épée ! » D'ailleurs le mot « espee » est employé plus de 70 fois dans le texte. Ce qui montre non seulement la fréquence de son emploi sur le plan discursif, mais aussi sa sollicitation permanente comme arme de combat. Si nous essayons de voir le ratio singulier / pluriel, l'emploi du mot « espee » au

singulier prend une proportion importante que le pluriel. Nous avons 55 récurrences du mot au singulier contre 21 au pluriel. La dominance du singulier montre que l'usage de l'épée est personnel et chaque combattant avait une épée personnelle.

Dans les vers suivants, l'emploi de l'article défini élimine l'idée d'appartenance personnelle. L'article défini indique une épée particulière. Donc une épée appartenant à Ganelon : « *Quand l'oït Guenes, l'espee en ad branlie ; / Vait s'apuier suz le pin a la tige* » (Roland, v.499-500). (Quand Ganelon l'entend, il brandit son épée, va sous le pin, s'adosse au tronc). L'emploi de l'adjectif possessif dans la traduction en français prouve que l'épée est une arme personnelle et qu'on pouvait l'offrir par alliance ou par amitié à quelqu'un d'autre. C'est ce que nous constatons dans ces vers :

Tenez m'espee, meillur n'en at nuls hom ;
Entre les helz ad plus de mil manguns.
Par amistiez, bel sire, la vos duins
Que nos aidez de Rollant le barun,
Qu'en reregarde trover le poïsum.
— Ben serat fait, » li quens Guenes respunt ;
Puis se baisèrent es vis e es mentuns » (Roland, 620-626).

(Prenez mon épée, nul n'en a de meilleure : la garde, à elle seule, vaut plus de mille mangons. Par amitié, beau sire, je vous la donne, et vous nous aiderez en sorte que nous puissions trouver à l'arrière-garde le preux Roland. — Ce sera fait, » répond le comte Ganelon. Puis ils se baisèrent au visage et au menton).

Cette idée d'appropriation personnelle se dégage encore plus clairement avec l'emploi de l'adjectif possessif qui détermine le substantif *espee* dans *m'espee*.

Ici, un chevalier sarrasin offre son épée à Ganelon en guise de reconnaissance pour les informations très précieuses qu'il donne sur l'armée des Francs. Cet acte, dans le vocabulaire militaire moderne est un acte de haute trahison. Ce reproche lui sera fait.

Dans *La Chanson de Roland*, les épées des chevaliers célèbres ont des noms propres : l'épée du roi Charles s'appelle La Joyeuse (Roland, V. 2501). Au-delà d'une simple épée, c'est un symbole sacré enveloppé de mystère sur lequel se fonde la foi des combattants chrétiens francs et leur victoire, ils la doivent à leur Dieu chrétien (voir la laisse 183). Parlant de la Joyeuse, le narrateur indique le caractère sacré de cette épée :

Asez savum de la lance parler,
Dunt Nostre Sire fut en la cruiz nasfret :
Charles en ad la mure, mercit Deu ;
En l'oret punt l'ad faite manuvrer.
Pur ceste honur e pur ceste bontet,
Li nums Joiuse l'espee fut dunet (Roland, V.2503-2509).

([Elle] fut la lance dont Notre-Seigneur fut blessé sur la Croix : Charles, par la grâce de Dieu, en possède la pointe et l'a fait enchâsser

dans le pommeau d'or : à cause de cet honneur et de cette grâce, [cette] épée a reçu le nom de Joyeuse. »

Donc, l'épée de Charles est à la limite une relique. Nous voyons, à travers cette attitude des combattants francs, une façon d'idolâtrer les objets de combat, pratique contraire au christianisme. Cette épée est capable d'une violence inouïe contre les païens :

Fiert l'amiraill de l'espee de France,
L'elme li freint o li gemme reflambent,
Trenchet la teste pur la cervelle espandre
E tut le vis tresqu'en la barbe blanche,
Que mort l'abat senz nule recouvrance. » (Roland, v.3615-3619).

(De l'épée de France, il frappe l'émir. Il lui brise son heaume où flambent les gemmes, lui ouvre le crâne, et la cervelle s'épand, il lui fend toute la tête jusqu'à la barbe blanche, et sans nul recours l'abat mort).

On voit là que l'épée de Charles n'est pas seulement une épée personnelle mais symbolise toute une nation : la France.

À l'image de l'épée de Charles, Durendal, l'épée de Roland est un symbole. On attribue ses victoires non seulement à son courage et à son savoir-faire en art martial, mais aussi à la force et à la puissance de son épée. L'armée adverse le redoute à cause de son épée. Chernuble de Munigre, un valeureux et redoutable combattant sarrasin déclarait :

Se trois Rollant li proz en mi ma veie,
Se ne l'asaill, dunc ne fazjo que creire,
Si cunquerrai Durendalod la meie.
Franceis murrunt e France en ert deserte.»(Roland, v.986-989).

« Si je trouve Roland le preux sur ma voie, sans que je l'assaille, jamais ne me croyez plus. Et de mon épée je conquerrai Durendal. Les Français mourront, la France en sera déserte. »

Sa déclaration sonne comme si Durendal symbolisait la défense de la France. Pour les Sarrasins, la conquête de l'épée de Roland était automatiquement celle de la conquête de la France.

De ces épées marquées du sceau du sacré, nous avons aussi celle d'Olivier que Roland, le premier à l'avoir nommé dans ce récit, lui disait :

« Cumpainz, que faites vos ?
En tel bataille n'ai cure de bastun :
Fers e acers i deit avoir valor.
U est vostre espee, ki Halteclere ad num?
D'or est li helz e de cristal li punz.
— Ne la poi traire, » (Roland, 1360-1365).

« Compagnon, que faites-vous ? En une telle bataille je ne veux pas d'un bâton. Il n'y a que le fer et l'acier qui vaille. Où donc est

votre épée, qui se nomme Hauteclaire ? La garde en est d'or, le pommeau de cristal. »

Donc, lorsque la lance dont la manche en bois est cassée, Olivier sur invitation de Roland prend son épée qui a pour nom Hauteclaire. On voit que les instruments de la violence ont des noms propres comme on donnerait un nom propre à un chien.

Au-delà de tout cela, nous voyons une certaine idolâtrie des objets utilisés surtout par les Français. On donne une âme à un objet inanimé comme l'épée, pratique contraire au christianisme dont les Français se réclament. L'épée chez les Français, cessent d'être un objet de combat, mais plutôt un allié avec qui on combat.

Ganelon avait aussi une épée qui se nommait Murgleis. On ne parle de son épée dans le récit que dans deux occasions ultimes : lors d'une description d'apparat en tant que chevalier et lors de sa rencontre avec le roi des païens Marsile où il jure sur cette épée de trahir les siens (Roland, v. 607-608). On voit à quel point l'épée est liée à la personnalité du chevalier. L'épée, c'est ce qui fait d'un homme un chevalier. Et la valeur du chevalier dépend de la valeur qu'il accorde à son épée. Le chevalier le plus violent est celui qui a la meilleure épée.

Les chevaliers sarrasins ont aussi des épées mais à l'opposé de celles des Francs, elles n'ont pas de nom. Seule l'épée du roi Baligant qui a un nom par imitation à celle du roi Charles. Elle s'appelle « Précieuse ». Si les Sarrasins ne nomment pas leur épée, c'est peut-être, ils n'en ont pas l'habitude et c'est peut-être aussi, par imitation à Charles que Baligant nomme son épieu Maltet. La description qui suit en dit long. Nous voyons que l'épée n'est pas la seule arme de combat.

La lance et l'épieu jouent un rôle important dans la prolifération de la violence. Comme le précise le vers 541, ces deux armes sont capables de produire une violence terrible. Ici, la violence est produite sur Charles. « Tanz cols ad pris de lances e d'espiez » (Roland, v. 541), (il a pris tant de coups de lances et d'épieux). Le récit signale que l'archevêque Turpin, au-delà de son titre de prélat, est un chevalier qui manie avec dextérité ces deux armes :

Li arcevesque est mult bon chevalier,
N'en ad meillor en tere ne suz cel ;
Ben set ferir e de lance e d'espier » (Roland, v.1673-1675).

(L'archevêque est très bon chevalier ; il n'y a meilleur sous le ciel ; il sait bien frapper de la lance et de l'épieu).

Que ce soit la lance ou l'épieu, ce sont des armes blanches qui aident le chevalier à exercer la violence sur l'armée ennemie. En fait, qu'est-ce qu'une lance ou un épieu au Moyen Âge ?

La lance comme arme de chevalier est apparue au XI^e siècle. Elle ne dépassait guère 3 mètres et était utilisée comme une arme d'hast pour charger. Elle était souvent ornée d'une bannière. Olivier Bouzy affirme que la lance est « l'arme par excellence du combattant du XI^e siècle. [...] et les textes confirment qu'un coup de lance pouvait transpercer un homme malgré sa cote de

mailles et que ce coup était mortel dans presque tous les cas. » (O. Bouzy, 1996, p.20). On peut remarquer ce point de vue **dans *La Chanson de Roland*. On ne recourt à l'épée que si la lance ou l'épieu est cassée. C'est ce cas de figure qu'on aperçoit dans ces vers avec Roland.**

Li quens Rollant mie ne s'asoüret,
Fiert de l'espiet tant cume hanste li duret ;
A .XV. cols l'ad fraite e perdue ;
Trait Durendal, sa bone espee, nue (1321-1324).

(Le comte Roland ne se ménage pas. Il frappe de son épieu tant que dure la hampe ; après quinze coups il l'a brisée et détruite. Il tire Durendal, sa bonne épée, toute nue).

La puissance de la violence de la lance n'est plus à montrer lorsqu'on observe Olivier d'une façon héroïque en découdre avec les Sarrasins :

E Oliver chevalchet par l'estor,
Sa hanste est fraite, n'en ad que un trunçon,
E vait ferir un païen, Malun.
L'escut li freint, [...]
Fors de la teste li met les oilz ansdous,
E la cervelle li chet as piez desuz,
Mort le tresturnet od tut .VII. C. des lur ;
Pois ad ocis Turgis e Esturguz (Roland, v. 1351-1358).

(Et Olivier chevauche à travers la mêlée. De sa lance brisée, il n'a plus qu'un tronçon. Il va frapper un païen, Malon. Il lui brise son écu, [...] hors de la tête fait sauter ses deux yeux, et la cervelle coule jusqu'à ses pieds. Parmi les autres qui gisent sans nombre, il l'abat mort. Puis il a tué Turgis et Esturgoz. Mais le tronçon éclate et se fend jusqu'à ses poings).

Si le combattant Franc tient à sa lance malgré qu'elle soit cassée, cela montre son efficacité dans le combat sans merci contre les Sarrasins. C'est aussi possible que cette lance soit à l'origine de la mort de ceux « gisent sans nombre ». C'est Roland qui l'incitera à prendre son épée afin d'abandonner sa lance brisée.

L'épieu, selon le dictionnaire Robert, c'est un « gros et long bâton terminé par un fer plat, large et pointu ». Au Moyen Âge, la lance et l'épieu jouaient le même rôle. La seule différence est que la lance est entièrement faite en fer.

Mais les Sarrasins l'utilisaient plus que les Francs. C'est avec un épieu qu'Olivier a été tué comme le montre le texte:

Li Marganices sist sur un ceval sor,
Brochet le ben des esperuns a or,
Fiert Oliver derere en mi le dos.
Le blanc osberc li ad descust el cors,
Par mi le piz sun espiet li mist fors (Roland, V .1943-1947)

(Le calife monte un cheval fauve. Il l'éperonne fortement des éperons dorés, frappe Olivier par derrière en plein dos [...], l'épieu traverse la poitrine et ressort).

Cette arme est décrite de la façon suivante par Bouzy « C'était une sorte de grand coutelas à un seul tranchant, de 60 à 80 centimètres de longueur, emmanché sur une hampe qui est généralement représentée comme étant de faible longueur » (O. Bouzy, 1996, p.27). Vu sa longueur, l'épieu est considéré comme une arme intermédiaire entre l'épée et la lance. A la lumière de ce qui vient d'être relaté, le chevalier avec une panoplie d'arme de combat comme l'épée, l'épieu et la lance. Ces armes étaient toutes aussi efficaces que meurtrières pour exercer la violence. A part ces armes d'attaque, le chevalier avait besoin d'un arsenal de défense qu'on appelle armes de protection.

Ces armes sont légion, et sont utilisées aussi bien par les Francs que les Sarrasins. Ce sont des armures qui protègent le combattant contre la violence adverse. De façon générale, le cheval que le chevalier utilise devrait être protégé. Les armures au-delà de la protection physique qu'elles représentaient pour les chevaliers et les chevaux véhiculaient un certain prestige et une exhibition de ses richesses pour chaque camp et surtout une certaine esthétique : « N'unt garnement que tut ne reflatbeist » (Roland, V.1003). Ce vers montre le soin que les armées prenaient pour leur armure. Si les armures « flamboient » c'est qu'elles sont incrustées d'or ou de pierres précieuses. Ces armures sont entre autres :

Païen s'adubent des osbercs sarazineis,
Tuit li plusur en sunt dublez en treis.
Lacent lor elmes mult bons, sarraguzeis,
Ceignent espees de l'acer vianeis ;
Escuz unt genz, espiez valentineis,
E gunfanuns blancs e blois e vermeilz.(Roland, 994-999)

(Les païens s'arment **de hauberts**² sarrasins, presque tous à triple épaisseur de **mailles**, lacent leurs très bons **heaumes** de Saragosse, ceignent des épées d'acier viennois. Ils ont de riches **écus**, des épieux de Valence et des gonfanons blancs et bleus et vermeils).

Dans ces vers, on découvre des armures comme des hauberts, des mailles, des heaumes. À ces trois armures, il faut ajouter les écus, la cuirasse, le bouclier, le casque.

Autant les Sarrasins que les Français utilisaient cette armure comme nous pouvons le constater dans ces deux laisses:

Païen chevalchent par cez greignurs valees,
Halbercs vestuz e très bien.
Healmes lacez e ceintes lur espees,
Escuz as cols e lances adubees.(Roland, v.710-713).

(Or, par les larges vallées, les païens chevauchent, le haubert endossé, [...] le heaume lacé, l'épée ceinte, l'écu au col, la lance

² C'est nous qui soulignons en gras.

appareillée).

Et un peu plus loin dans le récit, on a presque la même description des Francs.

Franceis descendent, si adubent lor cors
D'osbercs e de helmes e d'espees a or.
Escuz unt genz e espiez granz e forz,
E gonfanuns blancs e vermeilz e blois (Roland, 1797 -1800).

(Les Français mettent pied à terre et s'arment de hauberts, de heaumes et d'épées parées d'or. Ils ont des écus bien ouvres, et des épieux forts et grands, et des gonfanons blancs, vermeils et bleus).

On assiste à une ressemblance d'armure entre les deux armées antagonistes. Cette opposition de deux entités identiques a été mise en évidence dans la théorie mimétique de René Girard.

Mais la question qu'on peut se poser est de savoir si les armures des Francs et des Sarrasins avaient la même résistance. Difficile de le savoir puisque le trouvère ne donne aucune information allant dans ce sens. Mais ce qui est évident, que ce soit l'un ou l'autre camp, on se rend compte que malgré l'armure, les combattants ne sont pas protégés face à un coup ravageur de l'épieu ou d'une lance ou encore d'une épée. Ces vers montrent le désespoir du chevalier franc Gautier qui constate la précarité de son armure.

Ma hanste est fraite e perçet mun escut
E mis osbercs desmailet e rumput ;
Par mi le cors.
Sempres murray, mais cher me sui vendut. (Roland, V.2050-2053)

(Ma lance est brisée et mon écu percé, et mon haubert démaillé et déchiré... Je vais mourir, mais je me suis vendu cher.)

Les armures constituées de hauberts, de heaumes, d'écus ont une efficacité bien précaire face à la violence des armes de combat.

Les chevaux jouent un rôle important dans le combat. Au Moyen Âge, ce qui caractérise un chevalier est non seulement son épée, mais aussi son cheval. Donc, on ne peut pas concevoir une bataille entre chevaliers francs et sarrasins sans l'usage des chevaux. On peut comparer le cheval à l'époque médiévale à un char ou un avion de combat à l'époque actuelle. Dans *La Chanson de Roland*, le combat est à chevaux. Dans le texte, on rencontre le verbe *chevaucher* au moins cinquante fois, ce qui montre à quel point les chevaux ont été mis à contribution dans l'exercice de la violence que ces deux camps se sont livrés réciproquement.

Nous pouvons nous demander de savoir quel type de cheval utilisait-on pour combattre.

Dans *La Chanson de Roland*, nous pouvons distinguer plusieurs catégories de chevaux selon le rôle qu'ils jouent pour le chevalier.

Ainsi, nous avons les destriers. Cette catégorie de chevaux s'adapte mieux au combat et à la violence. Les grands chevaliers sarrasins ou francs ont des chevaux ayant des noms propres. Ces

noms donnés aux destriers étaient une façon de stimuler ces chevaux à l'endurance et à la bravoure malgré la violence. Dans ce combat violent où les chevaux prennent parti, il n'est pas exclu de ces bêtes y perdent leur vie. Face à la fureur de Roland contre Malquiant d'avoir tué le chevalier Samson, il l'abat sans épargner son cheval (Roland, v. 1559).

Les noms des chevaux dans *La chanson de Roland*

Tableau 1 : Indiquant les chevaliers francs et les noms de leurs chevaux

Nom du chevalier	Nom du cheval
Roi Charles	Tencendor
Roland	Veillantif
Ganelon	Tachebrun
Gérier	Passecerf

Tableau 2 : Indiquant les chevaliers sarrasins et les noms de leurs chevaux

Nom du chevalier	Nom du cheval
Marsile	Gaignun
Climborien	Barbamouche
Valdabrun (tué avec son cheval par Roland)	Gramimond
Malquiant	Salt Perdut
Gandoyne	Marmor

1.2. Les causes de la violence

Les causes de la violence ne sont pas à chercher ailleurs. Elles sont politiques et religieuses et dénotent d'une crise de confiance entre Francs et Sarrasins.

Le désir d'expansion de l'empire conduit le roi Charles à annexer les autres empires voisins dont la Saragosse. Le récit présente cette conquête comme l'achèvement d'une longue mission pour la France. D'abord, le narrateur fait un bilan positif de la conquête du roi Charles qui a tout conquis sauf la Saragosse.

Carles li reis, nostre emperere magnes,
Set anz tuz pleins ad estet en Espagne :
Tresqu'en la mer cunquist la tere altaigne.
N'i ad castel ki devant lui remaigne (Roland, v.1-5).

(Le roi Charles, notre grand empereur, sept ans tout pleins est resté en Espagne : jusqu'à la mer, il a conquis les hautes terres. Plus aucun château ne lui résiste).

Pourquoi la Saragosse reste la dernière terre à conquérir ? les raisons sont là : l'accès difficile à ce royaume: « Sarraguce[...]est en une muntaigne. »(Roland, v.6) ; (Saragosse est sur une montagne).

Cette situation géographique et la configuration du relief aurait poussé Charlemagne et les siens à retarder cette conquête. Tout au long du récit, les Sarrasins sont présentés comme un peuple guerrier. Donc pour les Francs, c'est une stratégie guerrière d'attaquer son ennemi le plus sérieux en dernière position. Cette attaque cadre bien dans l'exhibition, une façon de s'affirmer comme le plus puissant de tous les royaumes. Philippe Braud le confirme bien : « l'affirmation politique par la violence est encore et surtout une exhibition » (P. Braud, 1993, p.6).

Lorsque la France exerce la violence sur les Sarrasins de Saragosse c'est une affirmation de sa suprématie militaire qui est intimement liée à la suprématie politique. Les Sarrasins reconnaissent cette suprématie de leur ennemi, c'est pourquoi ils sont prêts à faire la diversion dans le souci de retarder la guerre et non de l'éviter. Donc, nous voyons que la cause fondamentale du conflit qui engendre la violence entre Francs et Sarrasins est une lutte hégémonique. Mais dans le récit, les arguments les plus souvent sollicités sont des arguments religieux.

Même si l'expansion politique motive la guerre Francs et Sarrasins, une autre raison non la moindre est la raison religieuse. Les Francs sont chrétiens, ils adorent Dieu et l'argument qu'on évoque est celui de la croisade. Dès la première laisse, le narrateur évoque la raison pour laquelle les Francs haïssent les Sarrasins dans une formule lapidaire :

Li reis Marsilie [...] Deu nen aimet.
Mahumet sert e Apollin recleimet :
Nes poet garder que mals ne l'i ataignet (Roland, v.7-9).

(Le roi Marsile [...] n'aime pas Dieu, il sert Mahomet et invoque Apollin : il ne peut empêcher le malheur de l'atteindre).

Cet argument semble le plus en vue et le plus soutenu par Charles lui-même et ses chevaliers. Il peut être nuancé. Dans *Le Sarrasin dans la chanson de Roland*, il est clairement établi que l'argument politique du conflit entre Francs et Sarrasins prenait le devant que l'argument religieux. E. Tchao écrit :

«Mais à observer de près, la guerre décrite dans *La Chanson de Roland* ne défend pas seulement l'esprit des croisades dans un cadre religieux, mais elle a aussi des ambitions d'expansion politique » (E. Tchao, 2014, p. 3).

Roland ne meurt pas pour le Christ, mais pour Charles, son seigneur. C'est pour lui qu'on doit souffrir de grandes douleurs, pour lui qu'on doit perdre le « cuir et le poil », « le sang et la chair » (v.1010, 1117). Voilà le credo militaire de Roland, qui combat et meurt pour l'honneur de "France la douce " (v.1054, 1064, 1090, 2379). Olivier et Roland, au cours de leur altercation à propos de la bataille décisive, ne pensent qu'à Charles et à la "France la douce et belle " (v.1695, 1727, 1861, 1927 et 2017). L'argument religieux existe bien sûr mais c'est un prétexte à la conquête politique.

L'argument politique et religieux fonde la violence dans *La chanson de Roland*. Quelles sont alors les manifestations de la violence physique dans l'œuvre ?

La Chanson de Roland est submergée par le récit d'une violence physique. Cette violence s'inscrit dans le cadre d'un conflit religieux. Jean Dufournet, dans son « Introduction » à *La Chanson de Roland*, pense que « *La Chanson de Roland* a été d'abord un poème de la croisade » (Roland, 2004, p.20). Qui parle de croisade parle de la guerre de religions. Dans ce texte, il s'agit d'une guerre entre les Francs chrétiens et les Sarrasins païens où la violence physique est présente. Les Sarrasins voient en Charlemagne un roi violent et cruel, « Li reis est fiers e sis curages pesmes » (Roland, v.55) (le roi est violent et son cœur cruel ». Ce point de vue sarrasin n'est pas farfelu quand on voit la joie de Charles à la suite de l'annonce d'une nouvelle conquête et tout ce que cela entraîne comme prestige et avantage sans se soucier des victimes de part et d'autres des deux camps :

Li empereres se fait e balz e liez :
Cordres ad prise e les murs peceiez,
Od ses cadables les turs en abatied ;
Mult grant eschech en unt si chevaler
D'or e d'argent e de guarnemenz chers.
En la citet nen ad remés païen
Ne seit ocis u devient chrestien. (Roland, v.96-102)

(L'empereur se montre joyeux et gai : Cordres est prise et ses murailles en pièces. Quel grand butin ont fait ses chevaliers en or, en argent et riches équipements ! Dans la cité, il n'est resté de païen qui ne soit mort ou devenu chrétien.)

Ce roi tant loué, adoré, divinisé n'est rien d'autre qu'un roi cruel. Ces vers justifient la cruauté de Charles qui ne se préoccupe que de la conquête et ignore délibérément les victimes dites « collatérales ». Les Francs ne visent que le gain du butin dans la violence en ne prenant pas en compte les victimes humaines de part et d'autres des deux camps.

Nous découvrons plusieurs types de violence physique dans le récit. Nous pouvons citer entre autres : les coups et blessures, la violence mortelle et la destruction des biens.

La Chanson de Roland présente un environnement où les coups et les blessures sont courants. Dans ce récit, on rencontre 34 fois le mot *coup* et le verbe *frapper* qui se rapporte au substantif coup est employé plus de 122 fois. Cela montre le degré de violence auquel se sont livrés les combattants des deux camps.

Les Français en ont reçu aussi bien qu'ils en ont donné. Mais, c'est un peuple accoutumé à la violence. Le roi Charles en a reçu sur des champs de bataille qu'on n'arrive même pas à en dénombrer :

Men escient dous cenz anz ad paset.
Par tantes teres ad sun cors demened,
Tanz colps ad pris sur sun escut bucler,
Tanz riches reis cundui a mendisted :

Quant ert il mais recreanz d'osteier ? » (Roland, v.524-528).

(À mon avis, il est vieux de deux cents ans. Il a par tant de terres promené son corps, il a sur son bouclier pris tant de coups, il a réduit tant de riches rois à mendier : quand sera-t-il las de guerroyer ?).

Malgré son âge, il joue un rôle important dans la bataille, il est à la fois la couverture spirituelle et morale sur laquelle se battent les français : « Carles, mi sire, nus est guarant tus dis » (Roland, v.1254-1255) (Charles notre seigneur, est toujours notre protecteur). Les Franks sont prêts à affronter toute la violence pour sauvegarder les intérêts de la douce France.

Le combat n'est pas dans un seul sens, les coups sont dirigés aussi bien contre les Français que contre leurs adversaires les Sarrasins. Ces vers le montrent si bien lorsque Olivier essuie les coups des Sarrasins :

Margariz est mult vaillant chevalers,
E bels e forz e isnels e legers.
Le cheval brochet, vait ferir Oliver.
L'escut li freint suz la bucle d'or mer (Roland, 1310-1314)

(Margariz est un très valeureux chevalier, beau, fort, rapide et vif. Il éperonne son cheval, va frapper Olivier. Il lui brise son écu sous la boucle d'or pur, et sur son flanc, il pousse son épéu.)

Cette scène présente à peu près un tableau général de la violence physique qui se caractérise par des coups. On rencontre des violences similaires à tous les niveaux du récit on dirait qu'on assiste à une apocalypse. Aux vers 1304, 1297, 1282, 1291, 1294 et tant d'autres occurrences présentent une violence physique à l'état cru.

Roland, personnage éponyme de l'œuvre et commandant de l'arrière-garde des Franks va user d'une violence atroce lorsqu'il voit son compagnon Olivier victime de la violence de la part des Sarrasins.

La bataille est merveilleuse e cumune.
Li quens Rollant mie ne s'asoüret,
Fiert de l'espier tant cume hanste li duret ;
A .XV. cols l'ad fraite e perdue ;
Trait Durendal, sa bone espee, nue,
Sun cheval brochet, si vait ferir Chernuble.
L'elme li freint u li carbuncle luisent.
Trenchet le cors e la cheveleüre » (Roland, v.1320- 1327).

(La bataille fait rage et devient générale. Le comte Roland ne fuit pas le danger. Il frappe de son épéu tant que résiste la hampe ; après quinze coups il l'a brisée et détruite. Il tire Durendal, sa bonne épée, toute nue. Il éperonne, et va frapper Chernuble. Il lui brise le heaume où luisent des escarboucles, tranche la coiffe [?] avec le cuir du crâne, tranche la face entre les yeux, le haubert blanc aux mailles menues et tout le corps jusqu'à l'enfourchure).

Cette violence est entretenue et soutenue par l'archevêque

Turpin qui encourage les troupes françaises de combattre sans relâche, il n'hésitera pas à féliciter ceux qui donnaient la mort à leurs ennemis. Lorsque le duc Samson l'almaçour, lui perse le « cœur, le foie, et le poumon » et l'abat mort, l'archevêque s'exclamera d'admiration pour ce combattant qu'il trouve de valeureux : « c'est le coup d'un baron ! ». Ce qui montre inéluctablement que l'objectif de la violence est d'ôter la vie à l'adversaire.

Le sort qu'on réserve à son ennemi n'est rien d'autre que la mort et les Sarrasins le méritent bien plus. Pour le roi Charles, le roi Marsile n'est pas seulement son « grand ennemi », mais son ennemi mortel qu'il faut anéantir. Cette pensée de violence mortelle qui consiste à éliminer physiquement l'ennemi est toujours présente dans l'œuvre. Cette guerre qui oppose Francs et Sarrasins ressemble bien à un génocide des Sarrasins. Ces derniers dans leur tentative de se défendre pour sauver leur religion et leur culture se verront massacrer. La laisse 105 montre bien l'ampleur du massacre : « Des Sarrazins lur fait mult grant damage. » (Roland, v.1340) (Des Sarrasins, il fait grand carnage). Ce génocide était horrible en sorte que Roland lui-même était contraint de jeter « le mort sur le mort » (Roland, v.1341) c'est-à-dire les entasser. « Les païens meurent » en masse. Sur le douze pairs sarrasins, dix sont mort et il ne reste que deux, les comtes Chernuble et Margariz, qui finiront aussi par la mort (Roland, v.1307-1308). Les coups des Francs sont mortels aussi bien que ceux des Sarrasins. On voit dans le texte une forte fréquence de la locution verbale « abat mort ». Cette forte récurrence de cette locution verbale montre que la violence physique s'accompagne de mort.

Si *La Chanson de Roland* s'attarde tant sur la violence exercée directement sur l'être humain dans une situation de conflit, il n'est pas exclu que la violence soit dirigée contre les biens matériels. C'est ainsi qu'on voit que cette guerre s'accompagne de destruction de ville (Roland, v.97-98) et d'incendie, le vainqueur s'empare des biens du vaincu (Roland, v.235-238).

En résumé, la violence physique prend sa genèse dans la préparation matérielle, préparation caractérisée par les armes et les armures ainsi que les chevaux qui jouent un rôle très important dans cette lutte. Cette préparation conduit le chevalier au combat avec une rare violence qui va des coups à la destruction physique qui se solde par la mort. Au-delà de la violence physique, nous avons la violence morale qui est très présente.

2. La violence morale

La violence morale est celle qui touche la dimension psychologique et spirituelle de l'homme et de la communauté. Dans *La Chanson de Roland*, Nous sommes en présence deux communautés antagonistes. Mais malgré cet antagonisme, on remarque une ressemblance, une homologie entre Francs et Sarrasins sur plusieurs aspects. Dans ce cas, Mathieu Dijoux parle de gémellité entre ces deux peuples. Ils ont les mêmes structures militaires. On retrouve aussi bien chez les Français que chez les sarrasins les douze pairs (Roland, v. 262 ; v.547 et v. 990). On retrouve les mêmes titres de noblesse chez les deux peuples.

Marsilies mandet d'Espagne les baruns,
Cuntes, vezcuntes e dux e almaçurs,
Les amirafles e les filz as cunturs (Roland, v. 848-850).

(Marsile convoque les barons d'Espagne, les comtes, les vicomtes, les ducs, les almaçours, les émirs et les fils des comtors.)

On constate que ces titres de noblesse n'étaient pas étrangers à la noblesse française à part les titres d'Almaçour et d'Emir qui étaient des titres essentiellement orientaux. Le narrateur de *La Chanson de Roland* recourt à la même terminologie pour décrire les deux rois, Marsile et Charles, respectivement à la laisse deux et huit : ainsi, à la laisse 2 on a : « Le roi Marsile se tient à Saragosse. Il est allé dans **un verger à l'ombre** [...] autour de lui plus de **vingt mille hommes** » (laisse2).

Alors qu'à la laisse 8, on a une représentation similaire :
L'empereur [Charles] est dans un grand verger : près de lui,
Roland et Olivier, le duc Samson et Anseïs le fier, Geoffroi
d'Anjou, gonfalonier du roi, et là furent encore et Gerin et
Gerier, et avec eux tant d'autres : de douce France, ils sont
quinze milliers. Sur de blancs tapis de soie sont assis les
chevaliers

On voit qu'il y a une gémellité entre les deux peuples, ils ont les mêmes mœurs. Ce qui fait penser à Mathieu Dijoux que le « poème nous présente les Sarrasins comme les doubles des Francs, leurs parfaits jumeaux » (M. DIJOUX, 2015, p.249). Mais ce qui constitue la pomme de discorde entre les deux peuples presque identiques est la religion. Les uns sont païens et les autres chrétiens. C'est sur le prétexte de la religion que va se fonder la violence morale qui n'est que le modèle achevé de la violence physique. Pour mieux comprendre la violence entre ces deux peuples qui sont presque identiques, il serait intéressant de faire recours à la théorie mimétique de René Girard consignée dans son œuvre *La violence et le sacré*. Pour le philosophe René Girard, deux entités qui se ressemblent finissent logiquement par entrer en conflit entre elles. Il s'appuie sur le mythe de Romulus et Rémus et pense que les jumeaux mythiques sont voués à la rivalité mimétique et à l'affrontement fratricide (R.Girard, 1998, p.121). Il montre que l'articulation étroite entre perte de différence et le déchaînement de la violence réciproque sont liés. Nous pouvons expliquer la violence dans *La chanson de Roland* par la rivalité mimétique tirée de la théorie mimétique de René Girard. Tirant les conséquences de cette théorie, la violence qui existe entre ces deux peuples provient de la ressemblance ou de l'imitation de ces deux peuples. L'imitation et le désir conduisent donc de manière logique au conflit et à la réciprocité violente. La violence morale se manifeste essentiellement dans le sens des conquérants vers les défenseurs.

2.1. La violence morale contre les Sarrasins

Il n'y a rien de plus difficile que d'imposer la croyance à tout un peuple, c'est la situation que vivent les Sarrasins dans *La Chanson de Roland*. En effet, l'émissaire du roi Charles à Marsile est porteur d'un message qui se présente aux yeux du roi des Sarrasins comme une menace (Roland, v.430-435). « Le roi Marsile frémit ». On voit que ce message est plus qu'un coup d'épée reçu. Face à cette terreur introduit dans l'esprit des Sarrasins, Blancandrin attaque verbalement Roland et à distance : « Roland est un criminel, il veut réduire à merci tous les peuples et il revendique toutes les terres » (Roland, v.392-395). Cette violence morale contre les Sarrasins prend plusieurs formes allant de l'exagération, de l'injure et à la dépréciation de leur valeur morale. Pour affaiblir son ennemi, la violence morale ne suffit pas. Il faut lui faire accepter son infériorité humaine afin de le dominer physiquement. C'est cette stratégie qui a été mise en place par les Francs.

Le Sarrasin est considéré comme « la contredite gente », c'est-à-dire la race maudite. C'est un peuple maudit. Dans leur rang, les meilleurs combattants sont des félons et des traîtres (Roland, v.62-67)³. Egalement au vers 910, on qualifie l'Almaçour de Moriane de félon. Donc, les Sarrasins ne méritent pas la confiance alors que les Francs sont des gens intègres et dignes de confiance - à part Ganelon, qui est le seul félon-. Comble de paradoxe, le peuple qu'on qualifie de félon, a mené sa mission sans trahison.

Le symptôme de la trahison n'affecte pas seulement les hommes, mais aussi les dieux païens.

Les divinités païennes sont composées d'une triade : « Apollin, Tervagan et Mahomet » (Tchao, 2014, p.11). Elles se caractérisent par l'inefficacité et la trahison :

Li nostre deu i unt fait felonie,
Ki en bataille oi matin le faillirent. (Roland, v.2600).
(Nos dieux furent félons, qui ce matin lui faillirent en bataille.)

Lorsque Marsile a eu le bras coupé au combat, le peuple et surtout la reine Bramimonde a retiré sa confiance à leurs divinités. La laisse 187 montre clairement le désenchantement du peuple contre leurs dieux inefficaces. La violence contre leurs dieux à cause de leur inaction montre déjà un pas vers l'adoption de l'autre dieu, le dieu des Francs.

La malédiction du Sarrasin réside dans le fait qu'il soit Noir. Le narrateur s'attarde sur la noirceur du Sarrasin comme si c'était un handicap sérieux.

E Ethiope, une tere maldite.
La neire gent en ad en sa baillie ;
Granz unt les nés e lees les oreilles» (Roland, v.1915-1917)

³ Le roi Marsile tint son conseil. Il appela Clarin de Balaguer, Estamarin et son pair Eudropin, et Priamon et Guarlan le barbu, et Machiner et son oncle Maheu, et Joüner et Malbien d'outre-mer, et Blancandrin, pour leur dire sa pensée ; des plus félons, il en a appelé dix.

(L’Ethiopie, une terre maudite : il a en sa seigneurie l’engeance des Noirs. Leurs nez sont grands, leurs oreilles larges).

Ce portait du Sarrasin est une stratégie orchestrée pour justifier non seulement leur supériorité militaire, mais leur supériorité en tant qu’être humain ou de race supérieure. Tous ces éléments constituent des formes de violence morale qui pèse sur les autres.

La conversion par la force des armes est une autre forme de violence morale. En effet, après la dernière bataille où le roi Marsile sollicite l’aide militaire de son allié Baligant, les Sarrasins malgré leurs nombres perdent la bataille et la guerre. Marsile ne supportant pas cette défaite et surtout à l’idée de se convertir à la religion de son ennemi meurt de chagrin. Sa mort peut être interprétée comme un refus de la conversion à l’autre religion.

Par contre, les autres Sarrasins sont convertis sous une contrainte. Qu’ils le veuillent ou non. Après avoir détruit les symboles de leur croyance et de leur foi, les Français procèdent à leur baptême.

Meinent paien entesqu’al baptisterie :
S’or i ad cet qui Carle contredire,
Il le fait pendre o ardeir ou ocire.
Baptizet sunt asez plus de .C. milie
Veir chrestien » (Roland, v.3668-72)

(On mène les païens jusqu’au baptistère ; s’il en est un qui résiste à Charles, le roi le fait pendre ou brûler ou tuer par le fer. Bien plus de cent mille sont baptisés vrais chrétiens).

La question qui revient à l’esprit du lecteur est : quel est le degré de foi de ces convertis sous la pression des armes ? Cette conversion n’est-elle pas un prétexte de la domination politique ? On peut, a priori, rapprocher la méthode d’annexion des Sarrasins à la méthode de domination coloniale Au XIX^e siècle : l’argument religieux d’abord et ensuite la domination politique.

Le récit ne nous dit pas si la reine a été violentée physiquement ou pas. Ce qui est évident, la violence morale, elle en a subit de plein fouet. Elle était au centre des négociations pour que Ganelon livre les secrets militaires du roi Charles (laisse50). Ensuite, elle perd son fils et probablement l’unique fils qu’elle avait avec le roi Marsile(laisse 260) et surtout la torture morale qu’une femme ressent de voir son mari déchoir de son trône qu’il dirigeait sans partage pendant plusieurs années et tout ce désarroi vient se couronner par la mort de son mari. Une mort de chagrin de surcroit. Donc, c’est une reine totalement anéantie et dévastée par la violence morale que les français prennent captive.

Un constat s’impose : la conversion dans *La Chanson de Roland* est vidée de son sens moral qui suppose une croyance et une acceptation volontaire à embrasser la nouvelle foi.

2.2. Violence morale entre les Français

Il n’est pas surprenant de se rendre compte qu’il y a violence verbale entre français. En effet, des rivalités sont décelables dans le

camp des Français. La théorie mimétique de René Girard peut être appliquée à la violence morale qu'on rencontre entre les chevaliers Francs. Les personnages qui se ressemblent s'opposent dans le récit. D'abord entre Roland et son compagnon Olivier, entre Ganelon et Roland.

Roland et Olivier sont deux personnages qui sont très liés et leur amitié est proverbiale. Ils sont les hommes de confiance et collaborateurs de l'empereur Charles : « Li empereres est en un grant verger, /Ensembl' od lui Rollant e Oliver » (Roland, v.104-105) (L'empereur est dans un grand verger, auprès de lui Roland et Olivier). Ces vers montrent la proximité de deux compagnons par rapport au roi. Ils partagent les mêmes valeurs celles de servir le roi et la chrétienté. Leur complicité sur plusieurs points est patente. Par exemple, « le comte Roland appelle Olivier » pour lui montrer la bravoure de l'archevêque : « Seigneur compagnon, avouez-le, l'archevêque est très bon chevalier ; il n'y a meilleur sous le ciel ; il sait bien frapper de la lance et de l'épieu. » (Roland, 1672-1675). On constate que ces deux personnages développent une complicité sans borne et chacun veille au bien être de l'autre. Le peu qu'on puisse penser est qu'ils s'aiment comme des frères, de vrais compagnons. Roland dira au vers 1395 « Oliver, frere, itels cols me sunt bel. » (Olivier Mon frère, voilà les coups que je préfère.) pour donner son approbation par rapport à la violence qu'Olivier exerce sur ses adversaires. L'emploi du syntagme nominal « frere » ou mon frère dénote d'une affectivité doublée de fraternité. Cette fraternité est poussée à son comble par une coordination et une convergence d'action sur le terrain de bataille. « Mult ben i fiert Olivier et Rollant » (Roland, v.1413) (Olivier et Roland frappent à tour de bras). Ce témoignage du narrateur est une preuve que ces deux personnages se ressemblent sur plusieurs points. À la laisse 106, c'est Roland qui suggère à Oliver d'utiliser son épée au lieu du bâton. On comprend aisément que l'intérêt qu'ils se portent mutuellement est immense. Pourtant, cette ressemblance entre les deux personnages n'empêche pas le conflit de naître.

Cette laisse, introduit déjà le germe de conflit entre les deux chevaliers. En effet, l'épée est l'arme par laquelle le chevalier combat. Alors en lui demandant d'abandonner le bâton et de prendre son épée, Roland rappelle à Olivier son devoir de chevalier. Cela représente déjà un heurt entre les deux compagnons. Au-delà des conseils avisés pour lui permettre de mieux défendre son pays et son corps, il s'agit avant tout d'un sarcasme. Par ce rappel, Roland lui montre qu'il ne connaît pas son devoir de chevalier qui est d'utiliser son épée. Cette vue montre à quel point le chevalier est attaché à son épée. Ce qui les oppose est énorme malgré leur apparente unité : « Rollant est proz e Oliver est sage. » (Roland, v. 1093) (Roland est vaillant et Olivier est sage) cette opposition entre la sagesse et la vaillance sera à l'origine de la rivalité entre les deux personnages en apparence très liés. La violence verbale entre eux montre leur divergence de point de vue. Cette violence est perceptible dans l'opposition cinglante d'Olivier à Roland par rapport à l'idée du roi d'envoyer un émissaire à Saragosse : « Respunt Rollant : « Jo i puis aler mult ben !— Nu ferez

certes, » dist li quens Oliver. » (Roland, v.254-255) (Roland répond : « je puis fort bien aller. — Vous n'irez certes pas, » dit le comte Olivier».

L'emploi de la négation dans ce dialogue indique une opposition nette entre les deux personnages. Si cette objection d'Olivier sonne comme un simple refus, la suite de son discours montre clairement qu'il y a une opposition frontale. Olivier n'apprécie pas du tout la *vaillance* de Roland et lui à son tour se moque de la sagesse d'Olivier. Olivier comprend que la vaillance de Roland n'aboutit à rien d'autre qu'à la violence qui pourra faire échouer les chances de paix.

« Vostre curages est mult pesmes e fiers :
Jo me crendreie que vos vos meslisez.
Se li reis voelt, jo i puis aler ben. » (Roland, v. 256-258)

(Votre cœur est trop violent et farouche : j'aurais grand peur que vous n'en veniez aux mains. Si le roi le veut, je puis bien y aller).

Pour Olivier, une telle mission convient bien à un sage comme lui en vue de sauver la paix. Une paix nécessaire après sept ans de bataille.

On peut, pour mieux comprendre cette opposition entre les deux personnages, faire recours à la théorie mimétique de René Girard évoquée plus haut. En effet, Girard pense que deux personnages qui s'opposent sont presque identiques. Néanmoins, on peut identifier l'imitateur et son modèle. Il y a opposition, selon la terminologie de Girard, « la médiation interne » lorsque « le modèle et son imitateur » désirent la même chose et se rivalisent pour l'obtenir ou la conserver.

Dans *La Chanson de Roland*, la rivalité entre Roland et Olivier est perceptible lorsqu'il s'agit de choisir un ambassadeur pour mener une mission à Saragosse auprès du roi Marsile, ou pour être l'homme de confiance du roi Charles. Olivier, en raison de sa sagesse à un regard pacifiste. Il connaît bien son compagnon pour sa fougue et son agressivité. C'est pourquoi il trouve que cette mission n'est pas opportune pour quelqu'un ayant le tempérament de Roland.

Le roi Charles lisait déjà la rivalité entre ces deux amis lorsqu'il les retire tous deux de cette charge si délicate d'ambassadeur à Saragosse.

On parle de violence dans la mesure où le discours tenu à l'encontre d'un tiers n'est pas favorable. Même si ce discours cherche à affirmer une certaine vérité sur ce tiers, du moment où il est défavorable, on peut le qualifier de *violent*. On parle de violence quand il y a une agression non seulement physique mais morale. Ce que nous percevons dans cette séquence peut se prolonger et aboutir à la violence physique.

Le son du cor à la laisse 83, 84, 85, 86 donne encore plus de matière à la rivalité entre Roland et Oliver. Olivier, faisant preuve de sa sagesse, et voyant la menace des forces adverses s'approcher en grand nombre que leur effectif sur place, il demande à Roland de sonner le cor pour demander le renfort afin de réduire les pertes en hommes dans leur camps. Roland refuse en arguant le principe de

l'honneur chevaleresque du sacrifice et de la gloire. En refusant, il fait passer la gloire personnelle au profit de la survie de ses pairs.

Mais aux laisses 129 et 130, c'est au tour de Roland de demander l'autorisation à Olivier de sonner le cor afin que Charles vienne à leur rescousse. Comble d'ironie, c'est à Olivier de refuser et d'évoquer les mêmes arguments sur lesquels Roland se fondait. Dans cette situation, Dijoux pense que « la fraternité des deux pairs est fonction de leur rivalité mimétique » (M. Dijoux, 2015, p.260). On assiste ici à la présence d'un modèle et d'un imitateur et le « Le modèle reconnaît son imitateur dans la mesure où il lui renvoie sa propre image » (M. Dijoux, 2015, p.260). Roland étant le modèle et Olivier l'imitateur, la scène du son du cor n'illustre pas seulement l'imitation mais aussi la rivalité entre le modèle et l'imitateur. Cette rivalité est fondée sur la compétition de la renommée.

Cette violence verbale caractérisée par la rivalité mimétique s'accomplit plus ouvertement par la scène des coups qu'Olivier assène à son ami Roland à la laisse 149. Au-delà de l'acte inconscient de la violence, Freud voit dans l'acte le plus morbide, la réalisation d'un désir inconscient. Ainsi, on peut se permettre de dire qu'en assénant des coups à Roland inconsciemment, Olivier n'exprime que l'acte refoulé de la violence et de l'adversité qu'il nourrit contre son *alter-ego*. La violence d'Olivier contre Roland est une violence dirigée contre l'auteur de la violence puisque Olivier lui reconnaît ce vice : « Vostre curages est mult pesmes e fiers » (Roland, v.256) (votre cœur est trop violent et farouche). Comme nous l'avons déjà évoqué, l'opposition entre Roland et Olivier est une opposition entre la vaillance et la sagesse. Une vaillance violente qui exalte les Français de faire « la guerre cum vos l'avez enprise » (Roland, v.210) (la guerre comme vous l'avez commencée) montre clairement la violence dans son discours. Ce discours est aux antipodes de la sagesse détenue par Olivier. La vision de l'opposition entre Roland et Olivier est trop réductrice à ces deux personnages, on peut voir une opposition entre la vaillance et la sagesse, entre l'orgueil et l'humilité et entre la folie et la raison.

Si la relation entre Roland et Olivier a été un peu tendre et moins tendue, celle entre Ganelon et Roland est caractérisée par un conflit et une violence sauvage. Roland voue une haine viscérale à son beau-père. Il l'appelle d'ailleurs *parastre*. L'emploi du substantif *parâtre* par Roland montre déjà la connotation péjorative qu'on donnait à ce mot. Le parâtre de Roland, est un homme sage comme Olivier. On voit que la sagesse s'oppose également à la vaillance de Roland. Ganelon et Roland s'opposent sur deux points essentiels : la scène du choix de l'ambassadeur pour Saragosse et la scène de la désignation du commandant de l'arrière garde des Francs. Ces deux scènes sont considérées comme des éléments déclencheurs du conflit entre le beau-fils et le beau-père. L'opposition entre les personnages se fonde sur la compétition pour la renommée personnelle.

En effet, Ganelon et Roland sont des personnages de premier ordre dans le conseil de Charles si l'on considère que l'ordre de prise de parole dénote d'une certaine hiérarchie. En effet, le conseil que tient Charles a pour rôle de délibérer sur la proposition de paix

envoyée par le roi Marsile. Juste après le discours de Charles, Roland intervient pour rejeter en bloc la proposition de Marsile et préconise une guerre à outrance⁴. Ensuite Ganelon, en sage, propose une démarche de sagesse pour éviter la guerre. On voit déjà leur position antithétique par rapport à la guerre. Notre rôle n'est pas de montrer quel point de vue était réaliste ou populaire par rapport aux deux positions. Ce qui importe ici, c'est de montrer l'adversité existant entre les deux personnages comme un indice de violence et de conflit.

Concernant le choix de l'ambassadeur, comme nous l'avons évoqué, ce rôle d'émissaire diplomatique auprès de Marsile est voulu aussi bien par Roland que par Ganelon. Mais le choix sera porté sur Ganelon en raison de sa sagesse. Ce choix du roi exposera au grand jour la rivalité entre le parâtre et son beau-fils (laisse 20 et 21). Bien que cette mission soit périlleuse si on se rappelle que le récit évoque le cas tragique de la mort de Basan et Basile, envoyés aussi entretemps à Saragosse, les deux personnages antithétiques convoitent cette mission. Cette rivalité va se poursuivre avec le choix du commandant de l'arrière-garde. Mais fait surprenant c'est le rival qui choisit son adversaire et le roi entérine le choix. C'est Roland qui propose son parâtre Ganelon (v.277) et c'est Ganelon qui propose le choix de Roland (Roland, v.743). Il serait erroné de comprendre ces propositions comme une sympathie passagère entre les deux personnages. Non, pas du tout. Ils se proposent réciproquement des missions difficiles : la mort de Basan et Basile à Saragosse dans une pareille mission montre sa délicatesse et l'attaque imprévue des Sarrasins montre la délicatesse du rôle du commandant de l'arrière-garde. Lorsque Roland le propose pour la mission de Saragosse, il lui dira : « Tut fol, pur quei t'esrages ? » (Roland, v. 286) (Insensé, pourquoi cette rage ?). C'est le même scénario inverse qui se présentera quand Ganelon proposera Roland comme commandant de l'arrière-garde.

Quant ot Rollant qu'il ert en la reregarde,
Ireement parlat a sun parastre :
« Ahi ! culvert, malvais hom de put aire » (Roland, v.761-765).

(Quand Roland apprend qu'il sera à l'arrière garde, il se déchaîne contre son beau-frère : « Ah ! Crapule, misérable canaille).

Les injures, dans une certaine mesure, contribuent à montrer l'atmosphère de violence dans cette œuvre. Les injures de Roland contre son beau-père montrent le degré de haine et la parfaite connaissance qu'il a de l'homme. Puisque, on découvrira par la suite l'objet de ses craintes, en découvrant en Ganelon un véritable félon.

Les couples de personnages, Roland et Olivier, Ganelon et Roland, se caractérisent par des relations conflictuelles dues à la compétition pour la renommée aux yeux du roi mais aussi à l'opposition des qualités personnelles. Roland incarne la vaillance

⁴ C'est là qu'on rencontre la véritable formule « faites la guerre cum vos l'avez enprise » (Roland, v.210) (Faites la guerre comme vous l'avez commencée).

alors que ces deux personnages auxquels ils s'opposent incarnent la sagesse. La violence morale oppose deux qualités la vaillance et la sagesse.

Conclusion

À la lumière de ce qui précède, l'analyse de la violence dans *La Chanson de Roland* présente deux formes : la violence physique et la violence morale. La violence physique représente non seulement l'affrontement sur le champ de bataille de deux armées ennemies mais comprend aussi les armes et les accessoires qui contribuent à poser les actes de violence. Les armes de combat étaient entre autres, la lance, l'épieu et l'épée. Cette dernière était considérée comme l'arme particulière du chevalier et de ce fait, portait un nom. Les chevaliers célèbres comme tous les autres chevaliers avaient une épée personnelle qui avait un nom et faisait l'objet de célébration et d'adoration. On peut même dire sans risque d'exagération que l'on vouait un culte à son épée et pense que sa victoire dépend d'elle. L'épée de Charles, de Roland, d'Olivier et de Ganelon avaient des noms précis et bénéficiaient d'une adoration. De la puissance mystique de ces épées dépendait la victoire des Francs. Nous pouvons dire que si les Francs vouaient un culte à ces objets de combat, ils pensaient aussi que leur victoire sur l'ennemi provenait de Dieu. On voit là une forme de syncrétisme religieux entre l'animisme et le christianisme. Comme ce fut le cas de l'épée, il en est de même des chevaux. La raison sur laquelle se fonde la violence est l'esprit des croisades, mais une analyse montre qu'au-delà des mobiles religieux se trouvent des mobiles politiques puisque les chevaliers français ne combattent pas pour Dieu mais plutôt pour Charles et pour « la douce France ». Donc, la violence prend pour prétexte la religion mais le fondement est essentiellement politique. La violence contre le Sarrasin au Moyen Âge peut être considérée comme le prélude d'une longue série de violence qui se poursuivra passant par l'Esclavage et la traite négrière, la colonisation, et le néo-colonialisme. La violence morale est l'une des clés de la lecture de l'œuvre. Elle se caractérise par des menaces verbales contre l'ennemi, la conversion forcée et le chagrin et la mort par chagrin. La violence morale ou verbale était décelable entre les chevaliers Francs. Cette violence avait pour rôle de renforcer le capital de confiance aux yeux du roi Charles et de rechercher sa propre renommée et la gloire personnelle. Qu'elle soit physique ou morale, la violence refuse de convaincre par la persuasion pour contraindre.

Références bibliographiques

- (ANONYME) 2004, *La Chanson de Roland*, Présentation et traduction par Jean Dufournet, Paris, GF Flammarion.
- BRAUD Philippe, 1993, « Violence politique : repères et problèmes », in *La violence politique dans les démocraties européennes occidentales*, centres d'études sur les conflits liberté et sécurité, paris, Harmattan.
- DIJOUX Mathieu, 2015, *Le chant de la violence collective : l'imaginaire persécuteur dans les versions françaises de la*

Chanson de Roland, thèse de doctorat, Université de Grenoble
Alpes.

TCHAO Essotorom, 2014, « Le Sarrasin dans la littérature médiévale,
une relecture de *La Chanson de Roland* », in Littératures et
civilisations, Université de Lomé.

ZUMTHOR Paul, 2000, Essai de poétique médiévale, Paris, Editions
du Seuil.

SCIENCES DE L'HOMME ET DE LA SOCIÉTÉ

**FEMME ET POUVOIR DE DECISION DANS LA
GESTION DES SOINS DE SANTE : CONTEXTE
DE LA PRISE EN CHARGE DE L'ULCERE DE
BURULI DANS LA COMMUNE DE ZE (BENIN)**

AGBO Sonagnon Inès Elvire*
AMOOUSSOUHOU Arnaud*
SOPOH Ghislain*
JOHNSON Roch Christian*
AMOZOUVI Dodji*

Résumé

La gestion de la maladie permet de révéler les enjeux sociaux où se dessinent des rapports de pouvoir et de pratiques de distinction de sexe. La femme entretient dans ce contexte une image contrastée, d'initiatrice des décisions, d'actrice passive subissant le processus de la décision. Pour apprécier cette diversité de rôle des femmes face à la maladie, la prise en charge de l'Ulcère de Buruli (UB) est étudiée. De janvier 2017 à Août 2018, il est réalisé auprès 16 ménages de nouveaux, anciens et cas de refus et d'abandon de patient UB de la commune de Zè et 12 acteurs médicaux du CDTUB Allada, une ethnographie circonstancielle basée sur l'observation, 12 entretiens semi-structurés et 32 récits de vie. L'analyse des données c'est appuyée sur la théorie de la « production domestique de santé » de P. Berman et al., (1994) et l'anthropologie des rapports sociaux de sexe de M. Kilani (2012). Les résultats révèlent que la gestion de l'UB est une arène d'expression de pouvoir et de violence. Pouvoir des politiques et partenaires au développement par la définition des protocoles de prise en charge ; pouvoir des agents de santé dans la mise en œuvre des protocoles ; pouvoir de décision des ménages ; pouvoir de suggestion du réseau de soutien. La violence quant à elle, prend plusieurs formes. Sous une forme symbolique, elle s'applique aux enfants et aux femmes lors de la désignation des accompagnants. Elle est morale et s'exprime par de crises de confiance au sein du ménage.

Mots clés : pôle de pouvoir, décision de soins, enjeux sociaux, Ulcère de Buruli, Zè.

Abstract

The management of the disease reveals the social issues where relationships of power and practices of sex distinction are emerging. The woman maintains a contrasting image, initiator of decisions, passive actress undergoing the process of decision. To appreciate this diversity of women's role in the disease, the management of Buruli ulcer (BU) is studied. From January 2017 to August 2018, it is carried out with 16 new, old and refusal

* Université d'Abomey -Calavi (Bénin) ; Email : inovillas@gmail.com

* Université d'Abomey -Calavi (Bénin) ; Email : Arnaud.am@gmail.com

* Université d'Abomey -Calavi (Bénin) ; Email : ghislainsop@gmail.com

* Centre Inter facultaire de Formation et de Recherche en Développement Durable (Bénin) ;
Email : rochchristianjohnson@gmail.com

* Université d'Abomey -Calavi (Bénin) ; Email : dodji1975@yahoo.fr

cases and patient abandonment UB of the municipality of Zè and 12 medical actors of CDTUB Allada, a circumstantial ethnography based on observation, 12 semi-structured interviews and 32 life stories. Data analysis is supported by P. Berman et al. (1994) theory of "domestic health production" and Kilani's anthropology of social sex relations (2012). The results reveal that the management of BU is an arena for expressing power and violence. Power of development policies and partners through the definition of care protocols; power of health workers in the implementation of protocols; household decision-making power; power of suggestion of the support network. As for violence, it takes many forms. In a symbolic form, it applies to children and women when appointing accompanying persons. It is moral and expresses itself by crises of confidence within the household.

Key words: power pole, care decision, social issues, Buruli ulcer, Zè

Introduction

Le contexte de gestion de la maladie met en relief souvent des enjeux sociaux où se dessinent des rapports de pouvoir et des pratiques de discrimination entre les acteurs vivant autour du patient, surtout lorsqu'il s'agit de la prise de décision sur les choix thérapeutiques (O. Schmitz 2006). Ainsi, la situation de la maladie fait intervenir différents acteurs aux rôles divers mais complémentaires autour du patient ; tous partageant le même objectif de quête de santé mais usant de mode opératoire divers. Dans le contexte des cultures africaines, comme celles du Bénin notamment, le processus de quête de santé met en branle les proches du patient. Le rôle des femmes reste déterminant dans cette gestion de la santé (C. Burton-Jeangros, 2006), puisqu'elles sont aussi impliquées dans la gestion de la famille. Elles doivent donc s'occuper du corps malade mais aussi être le soutien, par l'entraide et l'accompagnement. La participation féminine est davantage sollicitée dans cette gestion de la santé lorsqu'il s'agit de maladie chronique.

En effet, la maladie chronique reste celle qui dure de nombreuses années, voire toute la vie de la personne atteinte. Elles évoluent lentement sur une longue durée. Le point commun des maladies chroniques est qu'elles retentissent sur les dimensions sociale, psychologique et économique de la vie du malade et de ses proches (C. Schoen, et al., 2009). L'Ulcère de Buruli, constitue l'une de ces maladies chroniques qui est le champ d'observation des enjeux de répartition des rôles et de pouvoir de prise de décision par rapport aux choix thérapeutiques dans le cadre de cette recherche. L'Ulcère de Buruli est une infection à forts enjeux sociaux qui sévit essentiellement dans certaines communautés pauvres de la partie méridionale du Bénin (G.S. Sopoh et al., 2010, V. Bédié, 2016, A. Amoussouhoui, 2017). Cette pathologie entraîne des conséquences physiques, psychologiques et socio-économiques tout au long de la vie des personnes atteintes avec des séquelles et invalidités (R.C. Johnson et al., 2004) qui peuvent subsister après la prise en charge thérapeutique (V. Bédié, 2016). Sa prise en charge est très contraignante aussi bien en milieu hospitalier que pour le patient et son ménage, surtout lorsque le patient est dépisté tardivement.

Cette prise en charge de l'UB nécessite souvent un suivi de long séjour de traitement passant parfois par l'automédication, la tradithérapie à la médecine moderne (A. Adjet et *al.*, 2016). Ce parcours de traitement peut aller au-delà d'une année. Ce processus exige le rôle de preneur de décision qui doit orienter le patient vers telle ou telle autre thérapie, lorsque celle en cours reste sans résultats convaincants pour une guérison certaine. Ce jeu de rôle de pourvoir de décision intervient également lorsque le patient doit être hospitalisé dans le Centre de Dépistage et de Traitement de l'UB (CDTUB) où en dépit de la gratuité des soins de traitement, la gestion du quotidien s'impose au ménage du patient. En fait, la priorité nationale donnée dans le cas de l'Ulcère de Buruli pour réduire les invalidités et les charges y afférentes riment avec la mise en œuvre d'une politique de lutte intensive contre cette maladie (Y. Ndong, et *al.*, 2014b). Les institutions en charge de la lutte contre l'Ulcère de Buruli préconisent à cet effet, aux populations des zones endémiques un dépistage précoce des cas et un recours immédiat aux centres de soins spécialisés (A. Adjet et *al.*, 2016). Pourtant, malgré la réduction significative des coûts pour les soins médicaux, sous sa forme actuelle, le traitement hospitalier reste souvent financièrement et socialement insoutenable pour les patients et leurs ménages, conduisant à l'abandon du traitement biomédical (P. Grietens et *al.*, 2008). Car, face aux exigences médicales de l'hospitalisation du patient UB, le garde-malade devient le support social indispensable à l'observance des soins d'hospitalisation du patient. Ce contexte impose également la prise de décision du choix de celui qui doit jouer le rôle de garde-malade et aussi assurer le maintien du bien-être des membres du ménage.

Il se dégage à ce propos, que la gratuité de soins (coûts de l'antibiothérapie, de la chirurgie et de la rééducation fonctionnelle qui sont à la charge des partenaires au développement et l'Etat) ne suffit pas à favoriser le dépistage précoce et le recours au centre dès les premiers signes ; même si le traitement chirurgical est requis dans ce cas et nécessite de ce fait une hospitalisation du patient au centre de dépistage et de traitement de l'Ulcère de Buruli (A. Adjet et *al.*, 2016 ; Bédié, 2016)). L'incertitude autour de la durée d'hospitalisation du patient, l'abandon des activités génératrices de revenu et la surveillance sociale de la femme : épouse et mère qui échappe au contrôle social de la communauté, sont autant de coûts d'opportunité qui entravent l'adhésion au traitement médical de l'UB. Ainsi, le capital social que constitue la femme (épouse, fille, grand-mère, tante, etc.) dans ce processus de gestion devient indispensable à la décision, à l'adhésion et à l'observance de la prise en charge médicale du patient UB. Au regard des retards à l'adhésion au traitement et des nombreuses implications sexospécifiques induites par le recours aux soins biomédicaux dans le cadre de l'UB, sources d'abandon et ou de refus, la présente recherche vise à saisir le rôle de la femme dans le processus de la prise en charge de l'Ulcère de Buruli avec les limites de son pouvoir de décisions sur les choix thérapeutiques au sein des ménages ?

1. Matériel et méthodes

Cette recherche est de nature qualitative, de type descriptive et analytique, circonscrite autour des dynamiques sociales en jeu, notamment le rapport de la femme au pouvoir dans le processus de décision, les violences auxquelles elle est soumise et les implications sur les choix thérapeutiques dans le cas de la gestion de l'ulcère de Buruli. La recherche a été conduite dans la commune de Zè au Sud du Bénin d'appartenance culturelle Aizo. Zè est l'une des communes les plus endémiques du Bénin (S. M. Dako Kpacha, 2014) avec un taux de prévalence qui s'élève à 52 p. 10.000 (G. E. Sopoh et *al.*, 2010). Selon les résultats de la RGPH4, elle compte 73 villages répartis en onze (11) arrondissements. Sa population est estimée à 106 913 dont 55 209 femmes avec une taille de ménage de 5.6. Son système sanitaire est formé d'un centre de santé communal, des centres de santé d'arrondissement et de trois centres privés. La recherche a couvert la période de Janvier 2017 à Août 2018.

La méthode d'échantillonnage par « choix raisonné » a été privilégiée pour enrôler deux (02) unités statistiques que sont respectivement le personnel médical du CDTUB d'Allada et les ménages des patients UB constitués des acteurs qui vivent ou qui avaient vécu l'expérience de la maladie, ainsi que ceux qui ont abandonnés ou refusé les traitements.

A cet effet, une ethnographie circonstancielle (M. Nichter et M. Look, 2003) a été effectuée en utilisant des entretiens semi-structurés, récits de maladie. Les récits de vie ont été menés avec 16 ménages du patient UB (6 ménages de nouveau patients, 5 ménages d'anciens patients et 5 ménages cas de refus ou d'abandon de traitement), et les entretiens semi-structurés avec 12 acteurs de santé (personnels de santé). Deux personnes au moins ont été enrôlées au niveau de chaque ménage.

Pour l'analyse des données empiriques, cette recherche a exploité la théorie de la « production domestique de santé » de P. Berman et al., (1994) et l'anthropologie des rapports sociaux de sexe de M. Kilani (2012). La théorie de « production domestique de santé » rend compte du processus comportemental dynamique interne du ménage lors de la survenue d'une maladie. Rétablir et maintenir la santé aux moyens des connaissances, des ressources, des normes comportementales, des modèles avec des technologies disponibles, des services, des informations et des compétences. Quant à l'approche basée sur l'anthropologie du genre, elle permet de comprendre comment l'opposition canonique entre le masculin et le féminin structure la vie sociale et rendre compte de son impact sur les décisions thérapeutiques prises en temps de maladie.

2. Résultats

2.1. La gestion de l'Ulcer de Buruli au Bénin

2.1.1. Le protocole de prise en charge de l'Ulcer de Buruli

L'une des stratégies actuelles qui vise à réduire les souffrances, les incapacités et les coûts socio-économiques en rapport avec les patients est la détection précoce des cas et leurs prise en charge en décentralisé (traitement en ambulatoire ou en communauté). En effet,

pour parer aux difficultés économiques, géographiques, sociales auxquelles sont confrontés les patients et leurs proches, le Programme National de Lutte contre l'Ulcère de Buruli s'est appuyé sur les recommandations édictées par l'OMS, qui conseille d'utiliser les centres de santé dans la recherche active des cas d'UB. Les centres s'occupent de l'établissement du diagnostic clinique puis envoient les patients aux CDTUB pour le diagnostic biologique, les examens complémentaires, la chirurgie et la rééducation. Les patients peuvent retourner au centre de santé de leur village ou du village voisin pour les soins postopératoires.

La prise en charge des cas sur cette nouvelle base se fait suivant trois phases :

- la phase médicale, avec un traitement antibiothérapie (rifampicine et streptomycine) ;
- la phase chirurgicale (excision et cicatrisation) ;
- la phase physiothérapie (rééducation).

Dans la dynamique de se rendre plus accessible aux patients qui rencontrent de grandes difficultés financières et/ou de transport, le système de santé s'appuie d'une part sur les relais communautaires et d'autre part sur les centres de santé proches des zones endémiques, formés et équipés pour la cause. Les relais en ce qui les concerne, jouent un rôle très déterminant dans le processus de référencer les nouveaux cas suspects d'UB vers les différents centres de santé formés et équipés. Les centres de santé de proximité (publics comme privés) servent de premier contact et de sensibilisation par excellence pour les patients et leur famille.

Cette stratégie permet d'exécuter la première phase du protocole de la prise en charge, du fait que les agents de santé ont été formés au diagnostic, au traitement par l'association médicamenteuse et aux soins des plaies, essentiels pour les nouveaux cas. Cette phase d'injection et de prise de médicament dure 56 jours. Les deux autres phases de la prise en charge se font par les agents des CDTUB.

2.1.2. La gestion de l'Ulcère de Buruli et les pôles de pouvoir

La prise en charge de l'UB met différents acteurs en action. Utilisateurs de soin, professionnels et décideurs politiques interagissent pour produire la santé. Ces différents acteurs s'influencent mutuellement, les uns avec une volonté plus prononcée de faire passer leurs opinions et les autres constituent les pôles de pouvoir dans le processus de gestion de l'UB.

La gestion de l'UB avec ces différents acteurs se présente donc comme une arène où se déroulent des rapports de force, des interactions entre différents acteurs, chacun désirant tirer un avantage de sa position. La présente recherche a permis d'identifier quatre (04) pôles de pouvoir à savoir : le pôle des politiques, celui des acteurs de soins, le pôle du ménage du patient et enfin le pôle des réseaux de soutien.

Le pôle des politiques exerce un pouvoir politique et économique. Celui des soignants détient et exerce un pouvoir de guérison. Le ménage du patient quant à lui fait usage du pouvoir de

décision. Et les acteurs du réseau de soutien exercent un pouvoir social et de suggestion.

2.2. Le pôle de pouvoir des acteurs politiques et institutionnels

Les décideurs politiques que sont les cadres du ministère de la santé et ceux du programme national de lutte contre l'UB, les partenaires techniques et financiers, définissent la politique globale pour la lutte contre l'affection. C'est ainsi qu'ils ont retenu qu'une prise en charge et un dépistage précoce sont gages d'une meilleure gestion de la maladie. En appui à cette volonté politique, des centres spécialisés sont retenus pour le traitement de cette maladie. Une approche d'implication communautaire et une réduction des coûts de soin sont également mises en œuvre afin d'atteindre de meilleurs résultats.

La maladie ne pouvant être prévenue, la réussite de la stratégie de lutte se mesure à l'aune des cas précoces dépistés et soignés.

L'objectif donc des politiques et des partenaires au développement est de faire tout possible pour réduire les cas tardifs (dont le temps de traitement est plus long et plus coûteux) et minimiser les handicaps en ce qu'ils sont invalidants pour les populations affectées donc, à fort impact sur le développement économique.

Les protocoles tels que définis s'imposent aux acteurs de soins (médecins, infirmiers et assimilés), mais offre un cadre de négociation aux acteurs que sont les patients, les réseaux de soutien, etc.

2.2.1. Le pôle des acteurs de soins

Le pôle de pouvoir incarné par les acteurs de soins s'appréhende d'une part par l'immixtion du médecin dans la gestion de la trajectoire de vie du patient UB et d'autre part par le comportement paternaliste de tous les acteurs soignants dans le processus de la prise en charge. Ces acteurs de soins, notamment ceux présents dans les centres de santé spécialisés, subissent le pouvoir des politiques et cadres institutionnels car, chargés de la mise en œuvre des protocoles définis par les politiques. Et pour rendre effective cette mise en œuvre, ils offrent les soins aux patients. Ce faisant, ils font de l'espace hospitalier, un milieu de normes auxquelles doivent se soumettre le patient et son ménage si ces derniers souhaitent bénéficier des soins.

Je ne comprends pas la mentalité des patients et de leur famille, on vous dit que le traitement est gratuit, on vient même vous voir chez vous, en vous proposant le traitement, et il vous suffit seulement de profiter de l'opportunité qu'on vous offre. Mais non, ils refusent. Des fois la voiture vient et c'est en ce moment le malade est porté-disparu. Et c'est tout comme si nous autres nous ne faisons pas bien notre travail et gaspillons le carburant de l'hôpital. C'est lorsque la plaie va avancer que, ils vont se présenter. Et là nos responsables vont s'insurger contre nous en disant que normalement on ne devrait plus avoir des patients de catégorie 3 avec toutes les stratégies mises en place pour la

détection. Les familles sont souvent têtues (homme, 35ans, agent de santé au CDTUB Allada, superviseur des centres décentralisés, Novembre 2017).

Convaincus qu'ils constituent un recours indispensable dans la guérison physique du patient car ayant le privilège d'apporter au patient et à son ménage des soins précoces pour guérir l'UB ou des soins prolongés afin de réduire la survenue d'handicap, les acteurs de soins adoptent un comportement paternaliste vis-à-vis du patient.

Cette attitude des acteurs de soins, montre en réalité que la médecine moderne dispose des moyens de guérir physiquement les patients et de leur éviter les handicaps. Mais, elle échoue parfois devant le pouvoir de décision et de choix du patient.

2.2.2. Le pôle du patient et de son ménage

Le patient UB est avant tout, le premier objet des politiques de lutte contre l'UB. C'est le rétablissement de la santé du patient qui motive les différentes actions des pôles politiques et de soins. Mais au de-là du patient, il y a également son ménage qui constitue avec lui un pôle de décision. Par ménage, on entend la "famille étroite" ou encore "famille nucléaire" (père, mère et les enfants) qui peut en fonction des circonstances et des besoins s'ouvrir aux grands-parents/tantes et oncles et autres afin d'obtenir un soutien pour satisfaire un besoin ou pour prendre une décision par rapport à la maladie.

Dans le cadre de la gestion de la maladie de l'UB, c'est la décision du patient ou de son ménage pour adhérer à l'une des offres de soins et en particulier à celle de la biomédecine qui rend compte de son pouvoir. En effet, la principale difficulté des acteurs de soins dans le processus de la prise en charge de l'UB n'est pas la guérison physique du patient. C'est de le convaincre à venir ou à recourir aux soins dans les centres spécialisés de traitement. C'est négocier son accord, sa décision par le biais de la sensibilisation en usant de tous les moyens de persuasion possibles.

Par ailleurs, il convient de retenir que ce n'est pas seulement en direction du système sanitaire que s'exerce le pouvoir de décision du patient et de son ménage. Il s'exerce au si bien au sein du ménage. C'est d'abord à l'intérieur du ménage que le rapport de force commence. C'est à l'intérieur du ménage que s'opèrent les positionnements des acteurs et dont la manifestation est le recours aux soins, l'adhésion à l'une des offres de soins. Et cette adhésion est rendue possible par la prise en compte de plusieurs déterminants dont la représentation de la maladie, les déterminants socio-économiques...

Ma sœur a fait la maladie et j'étais restée avec elle à l'hôpital et j'ai vu un peu comment se faisaient les choses, il est vrai que les soins sont gratuits mais cela ne nous empêche pas de dépenser. Sa maladie a beaucoup trop duré. Il faut se déplacer chaque semaine vers le village pour s'approvisionner, c'était tracassant. C'est pour ça, lorsque moi-même j'ai contracté la maladie je suis allée directement voir le guérisseur qui est un

ami de la famille, il m'a traitée et je suis guérie sans beaucoup dépenser comme ce fut le cas de ma sœur (une patiente traitée à la traditionnelle dans la commune de Zè, 25 ans, Mars 2017).

Moi lorsque j'ai vu le bouton et après les premiers soins de la maison je n'ai pas eu satisfaction, j'ai su directement que c'était le ouévika parce que j'ai un parent qui avait déjà souffert de ça. Et est traité par le pasteur d'une église évangélique. Le relais est même venu me demander d'aller à l'hôpital que c'est gratuit le traitement. J'y suis allé et comme il fallait attendre pendant des heures pour que le véhicule vienne nous chercher, alors que j'ai des habits à fournir aux clients, j'ai changé d'avis et je suis allé me faire soigner chez le pasteur je suis pratiquement guéri déjà. Si je ne me rends pas disponible aux clients et que je m'absente trop je vais les perdre tous et qui va alors s'occuper de ma famille ? (Un patient traité à la traditionnelle, 30ans, commune de Zè, Mars 2017).

En somme, c'est l'idée que le patient et son ménage ont de la maladie ainsi que des suggestions de leur entourage qui fondent son pouvoir de décision.

2.2.3. Le pôle du réseau de soutien du ménage

Dans la gestion de l'UB, apparaît un dernier pôle de pouvoir qui est celui du réseau de soutien. Il s'agit des membres proches et/ou lointains du ménage du patient UB. En tant que support social, le réseau de soutien joue aussi un rôle important dans le processus thérapeutique. Formé à partir de séries de chaînes déterminées de relations sociales ayant pour centre d'intérêt le patient UB, le réseau de soutien recoupe d'autres réseaux: parenté, professionnel et vise à apporter un soutien informationnel ou émotionnel au ménage.

Dans le cas spécifique de l'hospitalisation du patient UB, il apparaît que l'accompagnant qui est souvent issu du réseau de soutien du patient ou de son ménage, joue un rôle prépondérant. Il aide le patient à supporter son traitement et facilite le travail aux soignants dans les centres d'hospitalisation. Ce qui lui fait bénéficier d'une reconnaissance de la part des soignants.

Sur un second plan, il est d'un appui dans les exécutions des tâches au niveau de ménage. Ceci peut se résumer autour des fonctions de surveillance des enfants, de remplacement dans les activités génératrices de revenu comme les travaux champêtres et autres. Les différentes données collectées ont montré que les femmes sont prépondérantes dans cette gestion. Et cette sollicitation reste plus concentrée autour des membres de la famille de la femme au foyer.

En d'autres termes, le réseau de soutien présente les caractéristiques majeures du soutien social à savoir :

le soutien affectif qui implique la fourniture de l'empathie, de l'amour, de la confiance, et de la compassion ;

le soutien instrumental qui suggère l'aide et des services tangibles fournis directement à la personne qui est dans le besoin ; le

soutien en information qui consiste à donner des conseils, suggestions et informations que le sujet objet du soutien peut utiliser pour résoudre ses problèmes (prendre notamment une décision).

Le réseau de soutien reste donc un pôle de pouvoir qui influence aussi bien le patient et son ménage que les acteurs de soins. En tant que pôle de suggestion, il aide le patient à décider de son recours.

2.3. Présence et actions de la femme dans la gestion de la maladie, notamment l'UB

Culturellement, la femme est celle à qui la gestion du ménage est confiée, notamment en ce qui concerne la gestion des ressources mises à disposition. Et en cela, c'est elle qui la première détecte l'apparition d'un signe inhabituel sur le corps des enfants et enclenche les premiers soins.

Dans le contexte sanitaire, c'est sur elle que reposent les attentes d'accompagnement du malade, du soin alternatif et de la nourriture du patient. L'homme n'intervient que lorsque les différents traitements semblent être inefficaces et qu'il est nécessaire voire urgent de chercher une prise en charge extérieure. Dans le cas spécifique de la prise en charge de l'UB, on s'accorde à reconnaître que le rôle de la femme y est quasi identique à ce qui se fait pour les autres affections.

2.3.1. La femme, comme accompagnant et garde-malade idéal

L'admission dans l'hôpital d'Allada est conditionnée par la présence d'un accompagnant qu'on désigne ici sous terme de « garde-malade ». La présence de l'accompagnant s'impose au patient lors de la première consultation. Certains patients sont contraints de retourner pour négocier la disponibilité d'un proche qui jouera ce rôle dans le processus de leur traitement. La logique qui sous-tend cette disposition que l'institution de soins impose à ses clients, relève de la particularité de la pathologie et de l'absence du personnel requis à assister les patients. Ainsi, la longue durée d'hospitalisation qu'entraîne la prise en charge des cas tardifs, expose davantage la femme comme, acteur déterminant dans la décision d'adhésion des soins médicaux. Dès lors, la femme est fortement sollicitée dans l'accompagnement et la gestion de l'UB. La décision d'adhésion aux soins biomédicaux relève de la prérogative de l'homme. Mais celle-ci est menacée quand la femme ne donne pas son accord explicite pour faire face aux charges sociales de la gestion de la maladie.

En effet, au sein des familles, l'adhésion à la prise en charge de l'UB malgré sa gratuité est tributaire du pouvoir économique des ménages pour faire face aux autres dépenses afférentes au traitement et les logiques qui sous-tendent le choix des accompagnants. Elle est aussi, surtout fonction du pouvoir décisionnel du chef de ménage ou de sa famille, malgré la volonté manifeste des autres membres du ménage.

Pour la plupart des informateurs, la décision de la femme vient appuyer celle de l'homme. Ce pouvoir décisionnel de l'homme chef de ménage ou de la famille est plus attendu surtout lorsque, le patient

après les soins en décentralisé devrait poursuivre en hospitalisation le traitement chirurgical au CDTUB d'Allada. A cet effet, plusieurs facteurs interviennent : le coût économique des autres charges afférentes au traitement, la disponibilité de la personne qui jouera le rôle de garde-malade, les représentations autour de la délocalisation de la femme épouse au foyer.

Dans cette communauté à dominance « *AÏZO* », le séjour de l'homme hors du ménage dans un milieu urbain, n'est culturellement pas conçu de la même manière que celui de la femme. Il est souvent sujet de représentation. Ceci explique la réticence de certains chefs de ménage face au traitement médical de l'UB et la préférence des recours aux thérapeutes traditionnels ou religieux.

Encadré n° 1

Ici, la femme est la mère de tout le monde. Et quand on dit "maman", c'est une responsabilité qui veut que la femme reste à la maison, veille sur les enfants, son mari et les autres membres de la famille. L'homme lui, peut sortir. Non seulement, il peut faire des voyages et y rester pendant longtemps, pourvu qu'il envoie chaque fois le nécessaire à sa famille. Ça c'est la responsabilité de l'homme. Vous allez remarquer ici dans les ménages qu'il y a plein d'hommes chefs de ménage qui ne sont pas ici. Plus de la moitié sont au Nigéria à la recherche de l'argent pour assurer le bien-être de leur famille. Combien de femmes au foyer peuvent faire ça ? Aucune ! Une fois mariée, tu n'as que pour demeure la maison de ton mari. Tu peux aller par moment rendre visite à ta famille, mais pas pour une longue durée. Chez nous la femme qui va rester longtemps hors du ménage est considérée comme une femme infidèle qui peut tuer son mari banalement, donc qu'il faut éviter. Si elle va faire une très longue durée hors du ménage et hors des yeux des membres de la famille et de la communauté, c'est grave ! Personne ne sait ce qu'elle est allée faire de sa vie sexuelle qui est sacrée pour nous. C'est pourquoi, il est difficile de laisser nos femmes aller rester au centre de santé pendant trois mois, six mois, même des années dans votre centre de santé d'Allada. C'est difficile ! Et encore très difficile à accepter par les autres membres de la famille et la communauté, même si toi tu as confiance en la fidélité de ta femme. Et pour tout éviter il faut choisir une grande mère ou un jeune enfant pour assurer ce rôle de garde-malade. Ce qui est sûr, l'hospitalisation n'est pas une expérience facile pour l'homme. (A.50 ans, père d'un malade en hospitalisation, Mars 2017)

L'univers social des centre de santé constitue pour les populations endémiques l'environnement d'intrigue et liminal, car la surveillance sociale de la femme échappe au contrôle social des familles et de la communauté. Une manière donc de faire des choix objectifs pour éviter le chaos au sein des ménages et préserver les liens conjugaux.

Lorsque nous nous retrouvons devant les cas où, la femme est chef de ménage (monoparental), elle décide du recours le mieux pour le membre malade. Mais cela n'est pas systématique. Très peu sont les

femmes qui ont pris de décision sans se référer aux autres membres de la famille, même en étant chef de ménage. La plupart des femmes enquêtées ont déclaré avoir obtenu d'abord l'accord d'un des membres de la famille de son enfant avant l'adhésion complète au traitement, même si ces derniers n'ont eu aucun investissement financier dans la gestion du retour à la santé de leur enfant. Ainsi, il a été noté que l'adhésion au traitement médical, démontre toujours le pouvoir patriarcal dans toute décision :

Je suis la grand-tante de l'enfant, en tant que responsable des membres de l'un des groupes communautaires qui s'occupent de la détection des cas suspects, mon petit frère a gardé en secret la maladie de mon neveu. Et ce qui est encore plus grave, il l'amène chez un tradithérapeute pour les soins parallèles. Lorsque j'ai vu l'état de l'enfant, j'ai donné d'abord une paire de gifles à mon frère. Sans même écouter ses explications, j'ai rapidement conduit l'enfant au centre où, il a suivi les soins en compagnie de sa grande mère. Moi j'étais prise dans mes activités, selon les propos d'une enquêtée.

Cette attitude de la grand-tante rend compte d'une part de l'importance que la femme quand elle est responsabilisée au sein de la communauté. Elle est constamment animée par le besoin de réussir la mission à elle confiée. Dans le cas présent, les comportements des membres de la famille du relais qu'est l'enquêtée sont déterminants. Le relais communautaire pour pouvoir convaincre d'autres personnes doit d'abord amener ses proches à adhérer au traitement. Dans ce contexte, le statut social et le rôle communautaire ont milité en faveur de la réaction observée. Ceci traduit donc que la responsabilité communautaire renforce le pouvoir de décision de la femme au sein du ménage du patient.

On peut alors comprendre par-là, que le pouvoir décisionnel de la femme est à la fois fonction du lien patriarcal que cette dernière a avec le père de la famille, de la position qu'elle occupe dans l'ordre des enfants et par son pouvoir économique.

Cet état de chose est dû au fait que, nous évoluons dans un régime patriarcal où lorsque tout va bien, la femme peut à elle seule assurer le bien-être des enfants. Mais lorsqu'un événement malheureux advient, l'autorité paternelle apparaît. La mère d'une patiente s'explique :

Même si c'est toi qui a accouché l'enfant, ce dernier ne porte pas ton nom! C'est le nom de son père qu'il porte. Tu as juste gardé une grossesse, et c'est quelqu'un qui a mis la semence en toi. Donc il a tout pouvoir sur son enfant. Même s'il ne fait rien pour ce dernier. Même si c'est à toi seule que revient la charge de cet enfant. Lorsque l'enfant se porte bien, on ne veut pas savoir s'il mange ou pas, s'il s'habille, s'il doit aller à l'école. Mais lorsqu'il tombe malade et que tu prends une décision sans avertir son papa ou les autres membres de sa famille, là c'est grave ! Et bienvenus aux problèmes. Surtout lorsque tu amènes

l'enfant à l'hôpital sans informer son père ou ces parents, en cas d'absence de ce dernier, c'est grave! car, on ne sait jamais, si quelque chose arrivait à l'enfant ? Que vas-tu faire ? On te tiendra entièrement responsable de sa mort, parce que tu aurais caché la maladie de leurs enfants. Tu auras tous les problèmes du monde. Et ils te montreront leur autorité parentale» (mère d'une patiente, 39 ans, Avril 2017)

Cette situation rappelle bien la domination masculine avec la manifestation de ses différents aspects que sont la « violence dissimulée », la « violence symbolique » ou encore la « violence discrète » qui est douce, insensible, invisible pour ses victimes. Elle s'exerce pour l'essentiel par les voies purement symboliques de la communication et de la connaissance.

Toutefois, il y a lieu de reconnaître que la femme détient sa parcelle de pouvoir, même si selon les règles de l'organisation sociale de la vie de cette communauté, elle est considérée, comme l'être inférieur acquiesçant toute décision. Et pourtant, il est difficile à l'homme de décider du choix de traitement lorsque cette dernière ne donne pas son avis explicite ou se loge dans un certain mutisme. Car c'est de sa disponibilité et sa volonté à assurer cette charge, qui enclenche le processus du traitement en dehors du ménage. Ce pouvoir décisionnel de la femme, oblige dans certains cas, des ménages à abandonner le traitement dans les centres médicaux.

« Je n'ai pas le droit de lui exiger d'assurer ce rôle car c'est l'enfant de sa coépouse, et en plus elle a un nouveau née. C'est pourquoi j'ai choisi abandonner le soin médical de mon fils..... »
(Père d'un patient d'abandon de traitement, 37ans, Octobre 2017).

Une décision qui démontre les exigences autour de la gratuité de traitement médical du patient UB et du pouvoir de la femme lorsqu'elle ne donne pas son accord explicite.

2.3.2. La femme comme capital social indispensable pour le maintien du ménage lors de la gestion de l'UB

Pour la plupart des hommes enquêtés, le rôle de garde-malade est une tâche destinée à la femme car c'est elle qui peut : laver le malade ; s'occuper de ses soins vestimentaires ; être aux petits soins surtout lorsqu'il est immobilisé dans le lit d'hospitalisation ; lui préparer à manger ; passer les serpillères ; et aussi l'accompagner et l'assister aux soins. Selon l'opinion des différents informateurs, l'homme se trouverait gêné dans ce rôle de garde-malade avec le regard des autres. L'un des frères d'un patient donne son avis sur ce rôle en ces termes :

Moi, il me serait vraiment difficile de jouer ce rôle et encore au sein de cette communauté de femme, ou tous les regards seront tournés vers moi. Dans un second temps je ne peux laver quelqu'un, être aux petits soins surtout quand il est bloqué dans son lit. Ça c'est le travail des femmes. Elles sont déjà habituées et l'homme ne peut pas venir s'asseoir au centre pendant des mois et dire qu'il est en train de jouer le rôle de garde malade. L'homme

peut de façon exceptionnelle venir relayer si c'est vraiment nécessaire pendant un ou deux jours s'il n'a pas d'activité et repartir (frère d'un patient hospitalisé, 21 ans, Avril 2017).

La présence d'un homme comme garde-malade est rare. Selon les agents de santé la latitude est laissée aux parents dans le choix du garde-malade. C'est-à-dire une personne active capable de s'occuper du malade et supporter les difficultés liées à ce travail. Cependant, suivant les observations il est souvent rare de voir un homme se sacrifier en assurant cette tâche. Pour l'infirmier responsable de l'hospitalisation du CDTUB Allada : «*les quelques-uns qui l'assurent font acte de présence physique et négocient avec d'autres femmes garde-malades l'exécution des différentes tâches. Par contre, dans ce lot on retrouve des hommes qui assurent ces tâches avec dextérité. Bien sûr qu'ils représentent des cas rares* » (infirmier responsable de l'hospitalisation au CDTUB Allada, 45 ans, Décembre 2017).

Mais, il arrive que les conditions socioéconomiques des membres du ménage imposent une négociation de rôle de la femme et conduit l'homme dans une inversion de rôle comme l'atteste les propos d'un homme garde-malade : « *On n'est dans vos mains! Tu vois que je suis maintenant garde-malade non. Elle est occupée avec les autres enfants, je fais la navette pour assurer ce rôle. C'est pour notre bien, et c'est une entente* » (père d'un patient en hospitalisation, 42 ans, Juin 2017).

Ce rôle est souvent attendu de la part de l'homme, lorsque et surtout, la femme détient l'économie de la maison et est pourvoyeuse de ressource, et donc son absence peut mettre en péril tous les membres du ménage. L'entente de la redistribution de ou l'inversion des rôles sociaux est dans une perspective évolutive du maintien du bien-être de tous. Que le regard extérieur en fait une analyse critique et drastique de la posture de l'homme dans l'accomplissement de ces tâches, elle participe quand même à l'épanouissement du ménage. Le père du patient dans son rôle de garde-malade s'explique en ses termes.

Aujourd'hui, c'est ma femme qui assure, toutes les dépenses de la maison. Moi-même je suis dans une période très difficile. Mes activités champêtres de cette année n'ont vraiment rien donné. Je suis sans ressource, même pour mon déplacement vers le centre de santé c'est elle qui s'en charge. Et je vais faire homme et dire que c'est elle qui va assurer le rôle de garde-malade! Non! Être en couple c'est savoir s'aider. C'est vrai que ce rôle de garde-malade est un peu difficile, mais je me fais souvent aider par les autres femmes de notre salle. Elles offrent l'aide de façon spontanée (père d'un patient en hospitalisation, 42 ans, Juin 2017).

Quand par ailleurs, il s'agit du traitement ambulatoire, c'est-à-dire un traitement en décentralisé, le rôle de l'accompagnant incombe une fois encore à la femme surtout pour des patients très jeunes, âgés de moins de 12 ans. C'est à elle que revient le suivi rigoureux des

soins pendant les 56 jours de durée établie par le protocole de soin d'antibiothérapie de l'Ulcère de Buruli.

Pour le suivi du traitement de mon enfant, j'ai fait le déplacement tous les jours et ceci pendant deux mois. Tu n'as pas le droit de manquer même une seule fois le traitement. Et si tu t'absentes les agents de santé te crient dessus, en disant que tu veux compliquer le traitement. Pour ce faire, je laisse tout dans la matinée pour me consacrer à ça. Il a suivi normalement les cours, il n'a pas perdu l'année. Ce n'est pas facile, mais c'est mieux que de me retrouver à Allada en dehors de tout et sans personne. Je fais les aller et retour tous les jours et c'est lorsque mon mari est d'humeur qu'il peut nous déposer. C'est très rare et je ne compte pas sur lui (mère d'un patient UB, 26 ans, juillet 2017).

Pour les hommes approchés, ce traitement décentralisé permet aux différents membres productifs du ménage de vaquer à leurs activités génératrices de revenus. Et surtout, évite la mobilité géographique des femmes et leur permet de prendre soins des autres membres du ménage.

Lorsque le traitement est en décentralisé, ceci ne change presque rien dans le ménage. L'essentiel, est que ma femme doit tout faire pour que l'enfant ne manque pas la prise des médicaments et injections. Si par exemple je veux aller en ville, je peux le déposer rapidement et continuer mon chemin. Dans le cas contraire, sa maman peut l'accompagner ou quelqu'un d'autre peut être sollicité. Ma femme n'a pas besoin d'abandonner le ménage pour aller s'occuper du seul enfant en ville. Et je mange régulièrement». (Papa d'un patient en traitement décentralisé, 46 ans, Juin 2017)

Dans le cadre de la gestion de l'UB, il apparaît que la femme (mère, sœurs, tantes, grandes – mère) est un capital social à mobiliser pour assurer la garde et la surveillance des enfants du ménage du patient UB. Dans ce cas, on note que la gestion de l'UB induit un travail plus accru pour les filles appelées à remplacer le plus souvent leur mère dans le processus de la production de santé. Cette situation résulte des stratégies mises en œuvre pour satisfaire à l'exigence de la gestion de l'UB et assurer le bien-être des autres membres du ménage.

Suivant la composition du ménage, les occupations et la disponibilité des personnes ressources, diverses stratégies sont mises en place par les femmes afin d'assurer pleinement le rôle qui est le leur, même dans cette situation du mal-être. Lorsque c'est la mère qui assure le rôle de garde-malade, le choix est porté sur l'une de ses filles surtout l'aînée qui va assurer la gestion courante de la maison sous le contrôle du chef de ménage. Cette nouvelle situation change donc le statut de ce membre de la famille au sein du ménage ainsi que ses attributs personnels. Ainsi, des mères ont eu recours à leurs filles, pour assurer la sécurité des autres enfants et des autres membres de la famille en leur absence.

Dans le cas des ménages dirigés par les femmes pour cause de l'émigration du mari ou l'instabilité des relations conjugales, ou encore le veuvage, cette gestion apparaît beaucoup plus difficile car il est très peu prudent de laisser tout un ménage à la charge d'une petite ou jeune fille. Il faut alors les yeux d'un adulte pour assurer au mieux

cette veille. Face à cette situation plus ou moins complexe plusieurs possibilités s'offrent aux parents :

- suivant l'âge de la fille, elle est contrainte à veiller sur le malade en hospitalisation, et la maman quant à elle répond à ses obligations de chef intérimaire de ménage en assurant la nourriture aux autres membres du ménage. Cette délégation lui permet de faire des tours de façon régulière au centre pour s'assurer du bien-être de ceux qui sont au niveau du centre de santé,

- si la femme, chef de ménage, ne dispose pas de fille pouvant la remplacer, elle fait alors recours à sa mère ou encore à sa belle-mère, si cette dernière et elle, sont en de bons termes. La même stratégie est adoptée pour les mères nourrices,

- dans un autre cas, la femme fait recours à l'une de ses sœurs pour la remplacer dans ce rôle de garde-malade,

- l'autre possibilité est la délocalisation des plus jeunes et le placement des autres enfants auprès des voisins ou autres membres de la grande famille.

La charge de travail lors de la prise en charge de l'UB est répartie sur tous les membres de la famille notamment les filles selon les cas. Elles sont les impliquées dans la gestion de la maladie mais souvent de façon involontaire avec comme conséquence directe une diminution progressive de leur chance d'intégrer la population active ou le retrait du circuit de l'éducation. Ainsi, les filles en apprentissage sont contraintes à en être soustraites et celles déjà à l'école, retirées pour assurer le rôle de garde malade. Ce qui n'est pas souvent le cas avec les garçons.

Il apparaît donc qu'en absence de ce capital social au sein du ménage, la décision du traitement biomédical devient hypothétique.

2.3.3. La violence à l'égard des femmes dans la gestion de l'UB

Pour assurer le retour à la santé, le ménage utilise au besoin la violence symbolique qui permet la reproduction sociale du processus de désignation des accompagnateurs sociaux (femme, fille, sœur, grand-mère tante). On remarque dans les ménages que les filles sont sujettes à cette violence. Elles sont soustraites de leur formation ou déscolarisées temporairement, sans que les parents ne tiennent compte de leur avis ; comme l'attestent la déclaration de cette garde-malade : *« j'étais en apprentissage lorsque mon papa a appelé ma patronne pour que je vienne assurer le rôle de garde malade pour mon frère malade, je ne peux rien car c'est la décision des parents »* (fille, 16 ans garde malade, Novembre 2017).

Mais, la femme n'est pas seulement adulée face à ces différents rôles dans le processus de la gestion de l'UB. Elle subit aussi une violence morale. Cette violence qui se manifeste par des crises de confiance au sein du ménage, à cause de la trop longue durée d'hospitalisation. Lorsque la femme est contrainte de quitter le foyer, soit pour se soigner elle-même, soit pour accompagner l'un de ces enfants, son hospitalisation est vécue comme une rupture de son lien conjugal.

Depuis que j'assure la garde de mon enfant malade, mon déplacement est devenu source de commérage, et la dernière,

mon mari a décidé de me renvoyer et de me donner l'enfant cadeau, car j'aurais de relation secrète. Avec tous les problèmes que je rencontre déjà ici; voilà ce qui m'attends encore ! Mais la santé de mon enfant d'abord. S'il veut me quitter je ne vais pas le retenir (Mère d'une patiente en hospitalisation, 31 ans, Juin 2017).

L'expérience du traitement médical a permis de constater par exemple que des jeunes filles dans leur rôle de garde-malade se sont retrouvées avec une grossesse dont l'auteur est soit un agent de santé, un patient ou un autre agent du personnel du centre de traitement. Le champ de l'hospitalisation devient parfois pour ces dernières une arène matrimoniale, ou on enregistre des disputes de scène de rivalité autour d'un agent de santé, l'infirmier de garde et autres acteurs du système de santé d'hospitalisation. Toujours dans leur stratégie de rencontre nocturne, pour assurer leur sortie face aux visiteurs du dehors, il s'installe entre responsable des patients et ces derniers des arrangements à but lucratifs pour faciliter des sorties nocturnes des jeunes filles dans leur rôle de garde-malade.

C'est moi qui a la responsabilité de fermer le portail. Pour sortir la nuit, leur copains me glisse quelques sous et moi je leur facilite les sorties de nuit sans que l'infirmier de garde ne s'en rende compte. Là elles doivent vite rentrer car moi aussi je dois dormir. Si jamais elles ne m'intéressent pas ou que leur ami ne le fait pas, là, tout le monde saura qu'elles sortent la nuit..... (Patient, responsable des patient du CDTUB Allada, 25ans, Février 2017)

La plupart de ces jeunes filles subissent, les affres de l'avortement devant l'incapacité de ces auteurs à s'engager dans une relation conjugale sérieuse. Certaines deviennent des filles-mères à la charge de leurs parents déjà affligés par la maladie chronique.

.... C'est le cadeau que Marie me donne. Au lieu de veiller sur moi dans son rôle de garde-malade, elle tombe enceinte, pour un tailleur qui a déjà plusieurs femmes. Et chance c'est que je me suis vite rendu compte de son état de grossesse! Si non ils complotaient déjà pour enlever la grossesse. Maintenant en plus de mes dépenses je dois m'occuper d'elle et de son bébé. Vous voyez ça avec moi!! (Patient, père de la fille mère garde-malade, 54 ans, Octobre 2017).

Chez les femmes mariées le milieu urbain devient un espace liminal de mise en cause des pratiques, interdites des normes qui réglementent la vie de la femme des zones rurales Même si les cas d'infidélité des femmes mariée sont trop peu nombreux, la suspicion amène les hommes à être attentifs à tout ce qui se passe lors de leurs visites. Les comportements, les gestes et le degré de chaleur reçu lors du bref moment de visite des époux sont doués de sens et de remise en question. Ainsi, à chaque visite, ils prêtent attention aux faits et gestes

des agents et autres hommes du centre pour y déceler un quelconque lien que ces derniers auraient avec leur femme ou avec toute autre femme afin de confirmer les représentations sociales de la communauté sur les jeunes filles et les femmes garde-malades.

L'encadré suivant retrace une histoire de crise vécue entre un mari et sa femme en exercice de garde-malade auprès de leur enfant atteint de l'UB dans le CDTUB de Allada.

Encadré n° 2

Maman R. est la mère de la petite patiente Ruth âgée de 05 ans dont elle assure le rôle de garde malade en compagnie du jeune frère de ce dernier âgé de un (01)an et demi. Le couple vivait en parfaite harmonie et le mari assurait la parfaite sécurité alimentaire de sa famille. Le soutien affectif n'a guère fait défaut, au point où les autres femmes (garde-malades) du centre de santé les jalouaient. Mais, un jour, l'homme a été témoin d'une scène qui introduit le doute dans son esprit.

En effet, un soir alors qu'il sonnait environ 1 heure du matin où tout le monde était déjà endormi, il a été surpris de voir un homme faire irruption dans la salle d'hospitalisation des patients. Ce dernier s'était dirigé vers le lit d'une jeune patiente, à qui il a tenu la main et la bouche en signe affectif et puis est ressorti.

Le mari de « maman R. a trouvé cette visite inopportune et a déclaré qu'un homme quel que soit son statut ne peut entrer dans une salle des malades d'une manière étrange et à une heure indue. Pour sa part, il a conclu que le rôle de garde malade et le séjour sur site ont permis aux femmes de mettre en place un réseau de relations extra-conjugales. Alors même que sa femme n'était pas concernée par ce qu'il a vu, ce dernier avait pris la décision de laisser femme et enfants dans le centre et ne plus revenir les voir et donc disparaître de leur vie.

Les explications de sa femme n'ont pu éteindre ses ardeurs. N'eût été les interventions des agents du centre, le mari allait mettre sa décision en exécution... Mais il reste toujours septique car sa femme a été une fois victime des avances d'un agent de santé du CNHU. Et déclare à l'occasion d'une médiation, ce qui suit « ces agents de santé de la médecine moderne apportent guérison mais détruisent votre foyer. Alors ma vie de couple est entre vos mains faites-en ce que vous voulez ! » (papa R.46ans, Août 2017).

2.3.4. Lorsque l'infidélité de la femme est consommée

Dans d'autres cas de figure, cette suspicion se confirme et donne raison aux époux face au doute lié à la fidélité de la femme au foyer dans son rôle de garde malade. Il s'ensuit même une renégociation de relation entre mari et femme. Un règlement à l'amiable de la crise conjugale en absence de l'opinion sociale des membres de la communauté. Ceci reste possible lorsque le milieu social du centre de santé dans sa composition en ressources humaines, ne comporte pas des membres issus de la même communauté que les concernés. Le mari d'une femme infidèle a confié ce qui suit :

Je vous demande de faire tout ce qui est de votre pouvoir, que cette situation ne sorte pas d'ici. Je veux que ça reste entre les murs de l'hôpital. Heureusement qu'il n'y pas quelqu'un ici qui

vient de votre village. J'aime ma femme..... (Un long soupir)
Je n'en ai même pas deux, je suis sûr que tout ce qui se dit
n'est pas vrai. Encore que celui avec qui on dit qu'elle couche
pouvait être son enfant ! (Mari d'une femme infidèle, garde-
malade, 58 ans, Janvier 2018)

A cet effet, l'infidélité de la femme n'est blâmable que lorsque,
le regard communautaire porte son critique sur l'acte de la femme et
met la pression sur la décision de l'homme cocufié. Cette infidélité de
la femme, trouve parfois sa raison lorsque, cette dernière juge de
l'impuissance de son homme devant le devoir conjugal.

.....je lui ai déjà dit, je suis décidée à partir ! D'abord si je
quitte le centre de santé je vais rentrer directement dans mon
village. Chez moi. Depuis quelques années déjà, qu'est-ce qu'il
me fait comme mari ? On est devenu frère et sœur, alors qu'on
est mari et femme. Tout son problème c'est qu'il ne veut pas
que les gens découvrent son problème..... (Femme, garde-
malade, 42 ans, Janvier 2018).

La violence dans ces différentes formes, n'est pas que dirigée
vers la femme. Elle reste également orienter à l'endroit de certains
hommes qui s'accrochent à leur univers conjugal et n'ont pas pour
ambition de recourir à de nouvelles conquêtes relationnelles. Cet
attachement à plusieurs noms. Et tourne autour du pouvoir
économique de la femme au foyer et des problèmes de virilité
masculine dans le couple. Devant ce dernier cas de figure,
l'acceptation de l'infidélité de la femme épouse, vaut mieux qu'une
séparation qui mettra à nu l'incapacité de l'homme à bien jouer son
devoir conjugal. L'homme se met alors dans une posture de
négociation auprès de sa femme qui l'amène à faire accepter les
cérémonies de réintégration dans la femme dans le cercle familial ou
parfois à un silence autour. Dans un entretien de confiance ce dernier
confie son véritable problème :

A vous je ne peux pas vous mentir et vous devez m'aider à
faire entendre raison à la femme..... (Avec un long soupir,
continue en ces mots) wouignan-howê kpohoun (c'est la
honte)..... Depuis quelques mois avant même qu'on hospitalise
l'enfant, je traîne un problème d'érection.... (Il détourne sa
tête un temps et continue) J'ai déjà essayé plusieurs traitements
mais pas de solution. Je ne condamne pas ma femme ! éhin on
éna leaffonin sin ! (purification après l'adultère de la femme)
Si elle me quitte maintenant qui va accepter encore rester avec
moi ! ouitchénalèkon ! (ma situation sera découverte). On peut
s'entendre, elle a toujours été ma seule femme. C'est parce
qu'elle est entrain de craindre les conséquences de son acte
qu'elle ne veut plus rentrer à la maison. Mais tout peut
s'arranger. Ça va rester entre nous deux (Mari d'une femme
infidèle, garde-malade, 58 ans, Janvier 2018)

En traduction littérale, l'époux confesse dans ce verbatim son impuissance qui se révèle être la source de l'infidélité de sa femme. Et pour éviter que cette situation ne soit mis sur l'échiquier communautaire, une négociation entre mari et femme vaudrait mieux qu'une gestion familiale de l'infidélité de la femme.

3. Discussion

La prise en charge des personnes atteintes de maladies chroniques représente pour les systèmes de santé un défi majeur. Aussi elle n'est pas toujours optimale d'un point de vue clinique et organisationnel (P. Huard et P. Schaller, 2010). Au cours des années, nombre de concepts organisationnels ont été développés pour répondre à une meilleure prise en charge (M. Brunn et K. Chevreul, 2013). Dans le cadre spécifique de l'UB, des politiques et des stratégies ont été élaborées en vue de réduire les effets de la maladie par une prise en charge adéquate de personnes contaminées par l'infection à tous les stades (non ulcération, ulcération et cicatricielle) (V. Bèdié, 2016). Pour ce faire, de nombreuses recherches scientifiques sur l'UB font et ont continué de faire une évaluation des différentes approches thérapeutiques de la maladie. Les débats et les interventions sur la maladie de l'ulcère de Buruli ont souvent tendance à se focaliser sur les conditions pathologiques et environnementales, les pratiques thérapeutiques, la prévention et l'aspect psychosocial liés à la phase de traitement (V. Bèdié, 2016).

Dans le contexte de l'adhésion à l'offre biomédicale de soins, des travaux se sont penchés sur les mécanismes qui président à la décision d'accéder aux soins. Toutes choses qui ont permis d'obtenir des avancées en termes d'amélioration de la pratique thérapeutique biomédicale. La persistance des réticences aux soins biomédicaux sous ses différentes formes (recours aux soins parallèles, abandon, etc.) a permis de se focaliser sur la dynamique sociale en œuvre au sein du ménage du patient pour y comprendre les raisons qui peuvent justifier son comportement. En mettant le focus sur la femme au sein du ménage, il s'est dégagé de nouvelles perspectives d'analyse.

Au-delà des déterminants économiques et des représentations sociales sur la maladie, il y a surtout le rôle de la femme qui occupe une place importante dans le processus de la décision d'accéder à l'une des offres de soins (A. Ellis et *al.*, 2013). Pour nombre d'auteurs, la femme est celle à qui revient la charge du bien-être du ménage. Ce qui renforce les propos de C. Burton-Jeangros, (2006, p.20) lorsqu'elle dit que : «Historiquement, les femmes ont longtemps été responsables de la prise en charge de la santé ».

Pour E. Fourn et L. Bio Bigou (2004), les statuts sociaux de la femme béninoise sont très variés : fondatrice de la communauté grâce au pouvoir de la maternité, gardienne de la tradition de par les responsabilités qu'elle assure dans la mise en œuvre et la perpétuation de bon nombre de rites, actrice dans la production de la richesse, etc., la femme est aussi un acteur principal dans le cadre de la production de santé. Pour S. C. G. Montcho, (2018), la femme bien que présentée comme le sexe faible se retrouve au début et à la fin de toute vie, et

son leadership participe à l'épanouissement de sa famille dans les situations de maladie.

Ainsi, quel que soit son statut, la femme se présente comme un capital social nécessaire et préalable à mobiliser avant de prendre la décision d'aller au traitement biomédical. Une forme de négociation qui se réfère aux travaux de M. Calvez (2010, p.6) qui stipulent que la négociation « se rapporte à un mode d'ajustement entre acteurs en vue de produire un ordre social, celui-ci pouvant être temporaire, fragile et limité ». Mais dans un contexte marqué par l'évolution des ménages mais aussi des conditions socioéconomiques, la mobilisation de ce capital devient difficile pour le ménage du patient UB.

Les femmes quoique, toujours considérées comme étant dans une position d'infériorité par rapport aux hommes, disposent d'un pouvoir réel dans leur ménage malgré la hiérarchie formelle des rôles sexués. En dépit d'une tradition fortement patriarcale qui inspire encore à l'heure actuelle une conception très inégalitaire des rôles masculins et féminins (M. Kilani, 2012), des changements peu visibles mais réels sont en cours. Ils s'observent, de façon parcellaire pour l'instant, à propos de la structure des ménages, une redistribution des responsabilités matérielles entre hommes et femmes (S. D. Yana, 1997). Il apparaît donc, que les catégories sociales de sexe dans leur rôle ne peuvent se concevoir que dans les relations sociales qui les constituent et dans lesquelles elles s'inscrivent (C. Guillaumin, 1981; M. Kilani, 2012).

Quelques-uns de ces changements au sein de la structure des ménages ont été observés lors de cette recherche. C'est le cas ayant conduit à l'inversion de rôle entre l'homme et la femme pour être garde-malade auprès d'un patient UB. Ce qui montre le dialogue consensuel qui s'installe entre mari et femme lors de la production de santé. Une réalité qui met en exergue d'une part le pouvoir économique de la femme dans la gestion du ménage. Mais ces cas ne sont pas légions. Ils constituent les exceptions qui montrent que le capital social à mobiliser dans le cadre de la gestion de l'UB, reste la femme. Ceci se confirme à travers les discours des hommes dans l'accomplissement de cette tâche. Ils ne déniaient pas les touches féminines dans l'exécution de ce rôle. Pour preuve, ce sont les femmes mêmes qui proposent leur assistance à ces derniers dans l'exercice de ce rôle. Un stéréotype dans l'exécution du rôle social de la femme. Il se dégage de l'analyse de ces actions, une domination de l'homme qu'au demeurant rien ne justifie, et qui est imposée et subie par les femmes (P. Bourdieu, 1998).

D'un autre côté, le silence de la femme au foyer autour de sa disponibilité à assurer le rôle de garde-malade auprès de l'enfant de son mari, explique les nombreux cas d'abandon à l'observance au traitement médical de l'UB. Face à cet état de fait, on peut alors conclure que la femme même dans sa posture d'être inférieur a souvent le dernier mot devant certaines situations au sein du ménage. Le silence participe également de la prise de décision des hommes lors du choix thérapeutique et de son accompagnant. Ce silence s'assimile à un type de domination que l'on pouvait qualifier de « domination masculine apparente ».

Mais, comme P. Braud, (2003), il serait réducteur de penser la violence uniquement à travers les atteintes physiques aux personnes. Au point de ces manifestations, la violence est présente dans le processus de prise en charge de l'ulcère de Buruli, et prend plusieurs formes. Sous une forme symbolique, elle s'applique aux enfants mais aussi aux femmes lors de la désignation des accompagnateurs sociaux. Les avis de ces derniers, ni leurs ressentis ne sont souvent pas pris en compte dans le processus de la décision du choix de l'aidant. Cette posture des parents dans la désignation des filles, selon F. Saillant (1992), est une socialisation qui s'inscrit dans ce qu'elle appelle le « caring » qui est comme ingrédient de l'identité féminine. Une préparation des filles aux tâches familiales et aux maternages.

La violence est également morale et s'exprime par de crises de confiance (au sein du ménage ou du réseau de soutien). L'univers de l'hospitalisation dans l'imaginaire populaire est liminal (V. Turner, 1969) et met en péril la surveillance sociale de la femme, mère, épouse pendant son long séjour. Les interdits et totems qui permettent de garder l'intégrité des ménages deviennent sans valeur.

La violence n'a pas que pour seul sujet, les femmes. Les hommes aussi dans ce parcours de la prise en charge du patient UB subissent les affres de la violence. La violence peut prendre la forme psychologique, lorsque l'identité morale de ce dernier reste menacée à cause d'une possibilité d'infidélité de la femme dans son rôle de de garde-malade. Ces différents aspects influencent les décisions de traitement et induisent des risques pour le ménage et en particulier les femmes.

Conclusion

La présente recherche a permis de montrer la place qu'occupe la femme dans le processus de la prise en charge de l'Ulcer de Buruli. La gestion de cette maladie dans les ménages révèle plusieurs enjeux sociaux où se dessinent des rapports de pouvoir et de pratiques de distinction de sexe. La femme entretient dans ce contexte une image contrastée, d'être à la fois l'initiatrice des décisions prises et aussi l'acteur passif, subissant le processus de la décision. L'Ulcer de Buruli, constitue l'une de ces maladies chroniques qui favorise cette parcelle de champ d'observation des enjeux de répartition des rôles et de pouvoir de prise de décision par rapport aux choix thérapeutiques au sein des ménages.

L'observation parcellaire de l'univers des acteurs, montre la dynamique relationnelle entre hommes, femmes. Et le retour à la santé d'un membre est une arène qui fait intervenir des changements au sein de la structure familiale. En fonction de la gravité de la maladie : père, mère enfants (filles et garçons) tantes, et grand parents, sont sollicités à participer au rétablissement et au bien-être du ménage.

Les résultats ont permis de constater que l'adhésion au traitement médical de l'UB modifie la structure organisationnelle et le fonctionnement des différents ménages suivant le sexe et l'âge des membres. Dans ce processus de la gestion de la maladie au sein des ménages, les rôles traditionnellement admis pour chaque sexe se renforcent. Au plan décisionnel, il s'est dégagé des différentes

collectes que les femmes n'agissent jamais isolément lorsqu'il s'agit d'admettre les patients UB en hospitalisation. La prise de décision face à l'hospitalisation du patient reste la prérogative de l'homme ou des membres de sa famille.

Face à l'exécution des tâches afférentes, les femmes et les filles se retrouvent plus impliquées dans cette gestion que les autres membres du ménage, surtout lorsqu'il s'agit des femmes chef de ménage. Elles doivent sacrifier respectivement de leur temps, de leurs activités génératrices de revenus ou de leur formation pour s'occuper du malade et des autres membres. De ce fait, l'observance au traitement du patient n'est possible que lorsque celle-ci est disponible. Mais celle-ci est menacée quand la femme ne donne pas son accord explicite pour faire face aux charges sociales de la gestion de la maladie, ou lorsque cette ressource est inexistante, ou encore quand elle peut être sujette de détournement en milieu urbain, source d'infidélité ou de séparation du couple. Une réalité qui nourrit les relents à l'abandon ou même le refus de suivre les soins en hospitalisation. La prise en compte de cette actrice sociale dans le processus de prise en charge du patient UB par une réflexion plus approfondie de son rôle et des impacts sur les stratégies globales de luttes s'avère nécessaire.

Références Bibliographiques

- ADJET Abel, ADOU Lucien, KONAN Danièle, 2016, « Itinéraires Thérapeutiques Pluriels Et Recours Tardif Des Malades De L'ulcère De Buruli Dans Les Centres De Prise En Charge Dans Le District Sanitaire De Yamoussoukro, (Côte d'Ivoire) », *European Scientific Journal* (ESJ), pp 263-279.
- AMOUSSOUHOUI Arnaud, 2017, *Enjeux de socialisation du patient en milieu de soins à l'hôpital d'Allada au Bénin*, Thèse de doctorat, sociologie-anthropologie, Université d'Abomey Calavi, 300p.
- BEDIE Vignon, 2016, *Réintégration sociale des patients guéris de l'ulcère de Buruli en milieu Ayizo au sud du Bénin*, Thèse de doctorat, sociologie-anthropologie, Université d'Abomey Calavi, 366p.
- BERMAN Peter; KENDALL Carl; BHATTACHARYYA Karabi, 1994, « The household production of health: integrating social science perspectives on micro-level health determinants », *Social Science and Medicine*, 38[2], pp. 16-205.
- BOURDIEU Pierre, 1998, *La domination masculine*, Paris, Seuil, Coll. Liber, 134p.
- BRAUD Philippe, 2003, « Violence symbolique et mal-être identitaire », *Raisons politique*, N° 9, pp. 33-47.
- BRUNN Mathias et CHEVREUL Karine, 2013, « Prise en charge des patients atteints de maladies chroniques : Concepts, évaluations et enseignements internationaux », *Santé Publique*, 25, pp. 87-94.

- BURTON-JEANGROS Claudine, 2006, « Transformations des compétences familiales dans la prise en charge de la santé : entre dépendance et autonomie des mères face aux experts », *Recherches familiales*, N°3, pp. 16-25.
- CALVEZ Marcel, 2010, *La négociation du soi et la situation de maladie : Questions pour la sociologie médicale*. Ethica Clinica, pp. 6-13.
- DAKO-KPACHA Sabine Mètohué, 2014, *Distribution géographique de l'Ulcère de Buruli dans les communes fortement endémiques de Bonou, Ouinhi, Lalo et Zè au Sud-Bénin de 2008 à 2012 et facteurs de risques*, Thèse de doctorat unique, pour l'obtention du grade de Docteur de l'Université d'Abomey-Calavi, 294p.
- ELLIS Amy A., DOUMBIA Seydou, TRAORE Sidy, DALGLISH Sarah. L., & WINCH Peter. J., 2013, « Household roles and care-seeking behaviours in response to severe childhood illness in Mali », *Journal of biosocial science*, 45(6), 7, pp. 43-759.
- FOURN Elisabeth, BIO BIGOU Léon. et al., 2004, *Nous les femmes du Bénin : un livre témoignage sur les 8 groupes et les 57 ethnies*, Coll : Portraits de femmes, Ris-Orangis.
- GRIETENS Koen Peeters, UM BOOCK Alphonse, PEETERS Hans, HAUSMANN-MUEL Susanna, TOOMER Elizabeth et RIBERA Joan Muela, 2008, « It Is Me Who Endures but My Family That Suffers: Social Isolation as a Consequence of the Household Cost Burden of Buruli Ulcer Free of Charge Hospital Treatment », *PLoS Negl Trop Dis* 2(10): e 321. doi:10.1371/journal.pntd.0000321.
- GUILLAUMIN C., 1981, « Femmes et théories de la société : remarques sur les effets théoriques de la colère des opprimées », *Sociologie et société*, n° 2, pp. 19-32.
- HUARD Pierre. et SCHALLER Philippe, 2010, « Améliorer la prise en charge des pathologies chroniques », *Pratiques Organisation de Soins*, [En ligne]. Disponible sur: <https://www.cairn.info/revue-pratiques-et-organisation-des-soins-2010-3-page237.htm>
- JOHNSON Rock Christian, MAKOUTODÉ Michel, HOUNGNIHIN Rock, GUÉDÉNON Augustin, IFEBÉ David, BOKO Michel, PORTAILS Françoise, 2004, « Le traitement traditionnel de l'Ulcère de Buruli », *Med Trop*; 64, pp.145-150.
- KILANI Mondher, 2012, *Anthropologie du local au global*, Collection Sciences Humaines et Sociales, Armand Colin, 2^{ème} édition.
- LOCK Margaret, and NICTER, Mark, 2003, *New horizons in medical anthropology: essays in honour of Charles Leslie*, Routledge.
- MONTCHO Sophie Christiane Gbessougnon, 2018, *Dimensions sociale et religieuse de l'empowerment des femmes Wémènou au Sud- Bénin*, Thèse de doctorat, sociologie-anthropologie, Université d'Abomey Calavi, 278p.

- NDONGO Paule Yolande, FOND-HARMANT Laurence, MAKOUTODE Michel et DECCACHE Alain, 2014, « Promotion de la santé et approche communautaire de l'ulcère de Buruli : résultats d'une enquête psychosocio-comportementale dans deux villages du Bénin », Santé Publique (Vol. 26), pp. 695-703.
- SAILLANT Francine, 1992, « La part des femmes dans les soins de santé », International Review of Community Development 28 (1992), pp.95-106.
- SCHMITZ Olivier, 2006, *les médecines en parallèle. Multiplicité des recours au soin en occident*, Karthala, paris.
- SCHOEN Cathy, OSBORN Robin., HOW Sabrina, DOTY Michelle, PEUGH Jordon, 2009, «In chronic condition: experiences of patients with complex health care needs», in eight countries, *Health Aff Millwood*, 28, pp.1-16.
- SOPOH Ghislain Emmanuel, ADINSI Victoire, JOHNSON Rock Christian, BAROGUI Yves Thierry, DOSSOU Ange, VAN DER WERF Tjipke Sytse, 2010, « Distribution de l'UB dans la commune de Zê », Med Trop (Mars). 2010; 70, pp. 83-379.
- TURNER, Victor W. (1969, 1990), *Le phénomène rituel: Structure et contre structure*, traduit de l'anglais par Gérard Guillet. Paris, PUF.
- YANA Simon David., 1997, « Statuts et rôles féminins au Cameroun, Réalités d'hier, images d'aujourd'hui », Politique africaine N°65.

**DETERMINANTS SOCIAUX DES MARIAGES PRECOCES
DANS LES REGIONS CENTRALE ET SAVANES AU
TOGO : ETUDE REALISEE A PARTIR DU PROJET
D'AUTONOMISATION DE LA JEUNE FILLE EN AFRIQUE
DE L'OUEST DE L'ONG WILDAF AFRIQUE DE L'OUEST**

**AKAKPO-AHIANYO Digo E. K. D. Jean-Paul*
TCHITOU Ibitola***

Résumé

Après avoir établi un constat de départ sur le phénomène des mariages précoces, il a été exploité les données d'une étude de base effectuée dans le cadre d'une recherche action menée dans les régions Centrale et des Savanes pour mettre en exergue l'ampleur du phénomène et identifier ses déterminants sociaux. Ces derniers concernent l'environnement familial avant la première union des femmes mariées précocement et les facteurs socioéconomiques déterminants du mariage précoce.

Mots clés : Autonomisation, fille, mariage, précoce.

Abstract

After establishing a starting observation on the phenomenon of early marriages, it was used data from a baseline study carried out as part of an action research conducted in the Central and Savannah regions to highlight the magnitude of phenomenon and its social determinants. These relate to the family environment before the first union of married women at an early age and the socio-economic determinants of early marriage.

Key words: Empowerment, girl, marriage, early.

Introduction

Un projet de recherche action intitulé : « Lutter contre les mariages précoces par l'autonomisation des filles en Afrique de l'Ouest : MALI_NIGER_TOGO » a été mis en œuvre par l'ONG WilDAF AO¹ sur financement du CRDI². Les expériences tirées de la mise en œuvre dudit projet ont servi à l'élaboration du présent article. L'URD³ est l'Institut de Recherche ayant conduit les études de base et l'évaluation finale du projet.

L'objectif général visé par ce projet est de contribuer à la baisse des mariages précoces à travers la génération de connaissances nouvelles et de solutions alternatives durables au Togo. De manière spécifique, le projet vise à identifier les causes profondes des mariages précoces dans les communautés togolaises de même que les acteurs clés dans la décision de marier une fille précocement; à cerner les

* Université de Lomé (Togo) ; Email : dekdakahianyano@gmail.com / akakpoahianyoenyota@gmail.com

* Unité de Recherche Démographique de l'Université de Lomé

¹ WILDAF-AO : Women in Law for Development in Africa / **Femmes, Droit et Développement** en Afrique (WILDAF/FeDDAF)-Afrique de l'Ouest.

² CRDI : Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI).

³ URD-UL : Unité de Recherche Démographique de l'Université de Lomé

perceptions des populations, des autorités religieuses et traditionnelles, des gardiens des us et coutumes sur les mariages précoces; puis, à mesurer l'ampleur des mariages précoces dans les communautés togolaises.

Le présent article analyse les déterminants des mariages précoces et montre que même au XXIème siècle, les mariages d'adolescentes constituent des pratiques familiales qui provoquent une rupture dans le processus de socialisation de la jeune fille. L'article montre également que les normes culturelles et sociales restent profondément ancrées dans des pratiques ancestrales et que la promotion et la revendication des droits économiques et sociaux en faveur des adolescents est une bataille encore rude.

1. Justification du sujet

Le sujet traité porte précisément sur les mariages précoces. Certains concepteurs l'appelleront mariages d'enfants. D'autres le désigneront à raison par la terminologie « mariage forcé » pour signifier que tous les mariages précoces ne sont pas systématiquement des mariages forcés et qu'inversement, tous les mariages forcés ne sont pas systématiquement des mariages précoces. Quoi qu'il en soit, cette forme de mariage touche généralement les adolescentes. L'adolescence est définie par l'Organisation Mondiale de la Santé comme « la période de croissance et de développement humain qui se situe entre l'enfance et l'âge adulte, entre les âges de 10 et 19 ans » (OMS, 2013).

L'UNICEF (2011 : 1) approfondit la définition de l'OMS en distinguant deux périodes clés de cette étape du développement humain : la première adolescence et la seconde adolescence. La première adolescence s'étend en gros de 10 à 14 ans. C'est à cet âge que les changements physiques commencent généralement, avec une poussée de croissance rapidement suivie du développement des organes génitaux puis des caractères sexuels secondaires. Ces changements externes sont souvent flagrants et peuvent constituer une source d'anxiété comme une excitation ou une fierté pour l'individu dont le corps subit la transformation. La seconde adolescence (comprise entre 15-19 ans) est plus tardive, elle va approximativement de 15 à 19 ans. En général, estime la même source, les changements physiques majeurs interviennent à cette période, même si le corps continue de se développer. Le cerveau continue son développement et sa réorganisation, et la capacité d'analyse et de réflexion augmente fortement. L'opinion des enfants du même âge a toujours tendance à compter au début, puis sa portée diminue au fur et à mesure que l'identité et les opinions de l'adolescent lui-même se clarifient et se confirment.

Il s'agit à proprement parler, d'une période assez sensible du développement de la personnalité qu'il convient de surveiller de manière à garantir à la jeune génération, un avenir plus rassurant. Curieusement, c'est à cette période que certains enfants sont donnée en mariage de manière précoce. La clarification de cette précocité est nécessaire pour la compréhension du raisonnement mené. Les mariages survenus avant la majorité sont dites précoces pour des

raisons juridiques et psychosociaux. Sur le plan juridique, il est connu qu'au niveau international, l'âge conventionnel au mariage est de 18 ans. Le Togo a ratifié toutes les dispositions en matière de protection des enfants. Le Code de l'Enfant Togolais (2007) stipule clairement en son article 267 que : « Le mariage des enfants est interdit. L'âge de la nuptialité est fixé à 18 ans révolus ». Au plan psychosocial, ces formes de mariage ne présagent pas un avenir rassurant pour les filles. Généralement, le déni de l'enfance et de l'adolescence, la réduction de la liberté individuelle, le manque de possibilité de développer une personnalité autonome, le déni du bien-être psychologique et émotionnel, de la santé et des chances d'éducation sont cités parmi les conséquences néfastes des mariages précoces. (MST/UNFPA, 2014).

L'écriture d'un article scientifique sur le sujet s'explique non seulement par le fait que la problématique des questions de société liées à la famille rentre dans le champ de recherche des auteurs, mais aussi par le fait que les auteurs ont été des acteurs impliqués dans le démarrage, le suivi et l'évaluation finale du projet.

2. Problématique

La question traitée dans cet article est fondamentalement celle du mariage. M. Messu (2015, p. 289), en parlant du mariage, rappelle ses fondamentaux qui portent sur la notion d'alliance entre les individus. Sans conteste dit-il, l'alliance entre individus apparaît comme une préoccupation sociale de toutes les sociétés connues. Le mariage, quant à lui, ne se présente que comme une forme juridique singulière de l'alliance entre les individus. Il fait aussi bien de préciser que l'imaginaire des sociétés se trouve foncièrement convoqué dès lors que l'on pense à ce que la relation d'alliance de deux individus peut introduire en termes d'effets sur l'ensemble social dans lequel ils prennent place.

Rivière (1977) et Tabet (1985) cités par R. B.-Dandurand (1988, p. 11) précisent d'ailleurs l'importance du mariage pour la pérennité des sociétés en affirmant :

Dans les sociétés humaines, il semble que le mariage ait été l'institution sociale par excellence de la normalisation sociale des rapports entre les sexes : pour formaliser la division sexuelle du travail, pour contrôler l'exercice de la sexualité et de la procréation, pour légitimer les enfants et surtout pour leur attribuer un père, le mariage a joué un rôle fondamental dans l'histoire de l'humanité

F. de Singly (1989, p. 68) présente la complexité de la vie à deux, amour qui oscille entre intérêt de l'amour ou amour par intérêt :

Mariage d'amour ou mariage de raison, quel intérêt hommes et femmes trouvent-ils à leur vie commune ? La spécialisation des rôles dans le mariage permettrait une meilleure efficacité économique collective...L'union ne peut être durable que si les comptes ne sont pas faits et si est entretenue l'illusion de la gratuité autrement appelée amour. L'amour serait ainsi, lui aussi, intéressé.

Malgré sa complexité et les jeux d'intérêts des acteurs dans le mariage, le mariage continue d'être une union consentante entre deux individus qui désirent partager le reste de leur vie ensemble. Toutefois, dans le cadre des mariages précoces, certaines adolescentes

rentrent dans cette forme d'alliance de manière prématurée, sans leur consentement. Les statistiques fournies par l'UNICEF (2014) montrent qu'environ 15 millions de filles sont mariées chaque année avant d'avoir atteint l'âge de 18 ans. Selon la même source, le mariage des enfants est présent dans le monde entier, et transcende les pays, les cultures, les religions et les ethnies : 45 % des filles de moins de 18 ans sont mariées en Asie du Sud; 39 % en Afrique subsaharienne; 23 % en Amérique latine et dans les Caraïbes; 18 % au Moyen-Orient et en Afrique du Nord; et également dans certaines communautés en Europe et en Amérique du Nord. En dressant le tableau sur la situation des enfants dans le monde, l'UNICEF (2014, p. 6) a déclaré que le Niger a le taux de prévalence d'enfants mariés avant l'âge de 15 ans le plus élevé au monde (76% de filles mariées avant l'âge de 18 ans) ; suivi de la République Centrafricaine (29%).

Au Togo, d'après les résultats de l'Enquête Démographique et de Santé (EDST, 1998), réalisée parmi les femmes âgées de 25 à 49 ans, une femme sur deux était déjà mariée avant l'âge de 18 ans. Par ailleurs, l'Enquête par grappes à Indicateurs Multiples réalisée au Togo en 2010 indique que près du tiers des femmes âgées de 20-49 ans se sont mariées ou ont été en union (vivant avec un homme comme si mariées) la première fois avant l'âge de 18 ans. Selon la même source, le mariage précoce chez les femmes est presque deux fois plus répandu en milieu rural (37%) qu'en milieu urbain (19%). Le mariage précoce touche beaucoup plus les femmes sans instruction (33%) et résidant dans les ménages les plus pauvres (23%) que les femmes ayant atteint un niveau d'instruction secondaire et plus (6%) et issues des ménages les plus riches (6%).

Pourtant, les acteurs de l'Education ainsi que les planificateurs du développement s'accordent sur le fait que l'investissement dans la jeune génération constitue une priorité stratégique pour tous les pays du monde dans la mesure où les jeunes filles et garçons des générations actuelles constituent la relève de demain. Ce type de mariage constitue un fléau social qui diminue, sur le long terme, les chances de participation de ces dernières aux processus de développement socioéconomique parce qu'ils occasionnent l'arrêt brusque ou momentané de la scolarité ou de l'apprentissage du métier de l'adolescente.

2.1. Question de recherche, objectif et hypothèse

2.1.1. Question de recherche

Quels sont les déterminants sociaux des mariages précoces dans le canton de Lama-Tessi (Région Centrale) et dans celui de Tamongue (Régions des Savanes au Togo ?

2.1.2. Objectif de la recherche

Dans le but de capitaliser les résultats de cette recherche action sur les mariages précoces pour nourrir la recherche fondamentale, cet article poursuit l'objectif de comprendre les déterminants sociaux des mariages précoces dans la région Centrale et dans la Région des Savanes au Togo.

2.1.3. Hypothèse

Dans cette recherche, l'hypothèse consiste à dire qu'un ensemble de déterminants sociaux (liés aux normes sociales, aux normes religieuses, à l'environnement familial défavorable) permettent de cerner l'ampleur du phénomène des mariages précoces dans les cantons de Lama-Tessi (Région Centrale) et de Tamongue (Région des Savanes) au Togo.

3. Méthodologie

La méthodologie décrit le champ de l'étude, les méthodes de la recherche utilisées y compris l'échantillonnage ; les techniques de traitement et d'analyse des données.

3.1.1. Champ de l'étude

Le champ de l'étude couvre deux régions du Togo notamment la Région Centrale et la Région des Savanes. Dans la Région des Savanes, les 2 cantons d'étude tirés au hasard sur un total régional de 68 sont :

- Le canton de Tammong ;
- Le canton Nadjoundi.

Dans la Région Centrale, les 2 cantons d'étude tirés au hasard sur un total régional de 59 sont :

- Le canton de Krikri ;
- Le canton de Lama-Tessi.

3.1.2. Méthodes de recherche et Echantillon

3.1.3. Les méthodes de recherche

La méthodologie est essentiellement qualitative. Elle a consisté en la collecte, l'exploitation des données quantitatives et qualitatives recueillies au début, pendant et à la fin du projet. En parlant de compilation de documents, il est question des supports tels que le protocole du projet, le rapport de l'étude de base, les rapports de suivi trimestriels, les rapports de suivi semestriels et le rapport de l'évaluation finale. De manière spécifique, les déterminants sociaux des mariages précoces ont été identifiés à l'issue de l'étude de base. Lors de la réalisation de l'étude de base, une revue documentaire a permis de faire l'état des lieux des idéologies, normes et pratiques socio-culturelles qui justifient les mariages précoces au Togo, à apprécier l'évolution et la cartographie de la prévalence du phénomène, ses facteurs explicatifs, ses conséquences et le cadre politique, juridique et institutionnel de lutte contre le mariage précoce au Togo. En dehors de ces ressources, des données numériques sur les mariages d'enfants ont été également recherchées et exploitées. Une documentation scientifique intéressante a été fondamentalement utile pour réaliser le cadrage de la problématique des mariages précoces avec les approches théoriques de la Sociologie générale et de la Sociologie de la famille.

3.1.4. Echantillon

La recherche action décrite s'est déroulée dans les deux régions du Togo où la prévalence des mariages précoces chez les femmes de

20 à 49 ans est supérieure à 35% : la Région des Savanes (cantons de Tamongue et de Nadjoundi) et la Région Centrale (Cantons de Lama-Tessi et de Kri-Kri). Le volet quantitatif a touché au total 1199 individus (500 de sexe masculin et 699 de sexe féminin). Sur le plan qualitatif, 35 entretiens individuels et 8 focus-groups ont été réalisés.

3.1.5. Techniques de traitement et d'analyse des données

A l'instar des méthodes de recherches qualitatives, la méthode de traitement des données utilisée dans le cadre de cette rédaction scientifique est également qualitative. Il s'agit en l'occurrence de l'analyse documentaire. Une fois que les ressources documentaires précitées ont été compilées, elles sont passées à l'étape du traitement. Les étapes suivies dans le traitement et l'analyse de ces données portent sur la lecture de chacun des documents précités ; l'analyse de contenu des données lues dans chaque rapport ; l'écriture des documents de synthèse et de résumés brefs sur chaque document en faisant ressortir leurs conclusions significatives ; la rédaction d'un plan provisoire de l'article sur la base de la confrontation des différents résumés et synthèses apprêtés ; la finalisation du plan provisoire de l'article et la rédaction de l'article en fonction de la structuration prédéfinie dans le plan.

4. Principaux résultats de l'étude

Les principaux résultats de cette étude analysent l'ampleur des mariages précoces et ses déterminants sociaux.

4.1 Ampleur des mariages précoces dans les cantons de Lama-Tessi et Tamongue

Les mariages précoces connaissent une ampleur dans les communautés de l'étude. Au total, une proportion de 30,5% [26,8% - 34,2%] de femmes de 15-49 ans étaient mariées ou en union avant 18 ans dans l'échantillon. Dans ces communautés où près du tiers de femmes ont vécu des unions conjugales précoces, les femmes aujourd'hui âgées de 25-29 ans sont beaucoup plus concernées. Suivent celles dont l'âge actuel se situe entre 35-39 ans (18,9%) ; 30-34 ans (18,4%) ; 20-24 ans (18,4%) (URD, 2017, p. 39).

D'après les données de l'enquête MICS (2010), une proportion de 29,1% de femmes de 20-49 ans ont contracté leur mariage ou union avant l'âge de 18 ans et 7,0 % de femmes de 15-49 ans se sont mariées ou étaient en union avant l'âge de 15 ans. Cette prévalence nationale cache toutefois des disparités à l'échelle des milieux de résidence et des régions. Les proportions de femmes mariées avant l'âge de 15 ans et celle des femmes mariées avant l'âge de 18 ans sont plus importantes en milieu rural (9,0% et 36,8%, respectivement) qu'en milieu urbain (4,5% et 19,4%, respectivement). En ce qui concerne les régions, la prévalence du mariage avant 18 ans chez les femmes âgées de 20-49 ans, se présente comme suit : Région des Savanes (44,5%), Région de la Kara (33,8%) ; Région Centrale (37,9%) ; Région des Plateaux (32,3%) ; Région Maritime (24,1%) ; Lomé-Commune (16,2%). (URD, 2017, p. 16).

Ces informations confirment la persistance du phénomène dans les zones de l'étude.

Chez les Tèm, la littérature sur le mariage indique que l'union est possible dès que la fille peut concevoir. Dans cette communauté où le statut de la femme est tributaire de sa capacité à procréer, chaque fille nouvellement entrée en union doit se prendre de manière à porter une grossesse dans les sept mois qui suivent son mariage au risque d'être objet de railleries. La question de l'âge d'entrée en union importe peu (URD, 2017, p 29). Chez les Moba, on note l'existence de plusieurs types de mariages institués par la société : le mariage par échange, le mariage par le travail ; le mariage par don, le mariage par dot, le mariage par enlèvement, le mariage par le lévirat (URD, 2017, p 31).

4.2. Déterminants sociaux des mariages précoces au Togo

Les résultats de l'enquête de base ont permis de relever les principaux déterminants des mariages précoces dans les cantons de Lama Tessi et de Tamongue au Togo. Il s'agit respectivement des communautés Tem et Moba au Togo. Les déterminants sont essentiellement d'ordre économique ; cependant, ils sont couplés avec les représentations sociales du mariage.

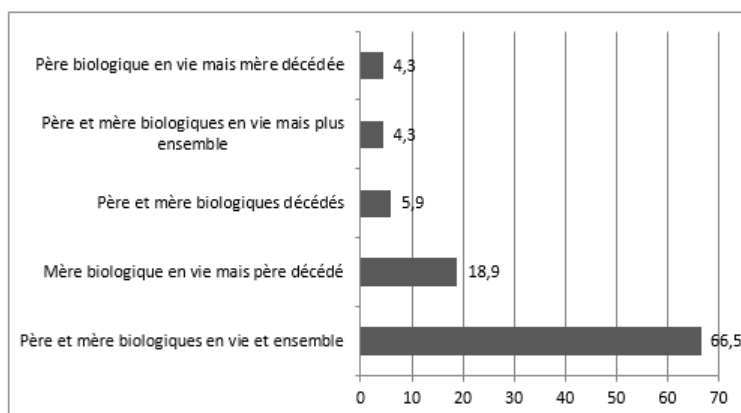
4.2.1. Environnement familial avant la première union des femmes mariées précocement

L'analyse de l'environnement familial des femmes mariées à un âge précoce dans l'échantillon de femmes enquêtées a permis d'appréhender leurs conditions de vie avant leur première union « précoce ». Les données collectées révèlent qu'au moment de leur première union, les trois-quarts (66,5 %) des femmes mariées précocement avaient leurs pères et mères biologiques en vie et ensemble. Une proportion de 18,9 % de ces femmes n'avaient que leurs mères biologiques en vie tandis que les pères d'environ sept filles sur 10 étaient musulmans (68,6 %).

Dans la plupart des cas, la principale religion des filles elles-mêmes au moment de la première union était musulmane (69,7 %). Par ailleurs, 81,6% de ces filles ont leurs pères qui n'ont jamais fréquenté l'école et 90,3% d'entre elles, ont leurs mères qui n'ont aussi jamais fréquenté l'école. Un peu plus de la moitié des femmes mariées précocement ne sont pas instruites (57,3%). Seulement le tiers d'entre elles (31,4%) avaient une activité qui génère des revenus au moment de la première union.

Ces résultats permettent de comprendre que l'environnement familial est favorable au mariage précoce des filles qui en sont souvent victimes. Cet environnement est celui qui prévaut dans les communautés de l'étude. Il s'agit, en l'occurrence, des communautés Tem et Moba du Togo. Étant donné que cet environnement est quasiment resté le même dans ces communautés, il est peu probable que les filles de ces communautés échappent totalement au mariage précoce. Les données du graphique 1 ci-dessous sont illustratives.

Graphique I : Femmes mariées avant 18 ans ayant leurs parents en vie ou non au moment de la première union

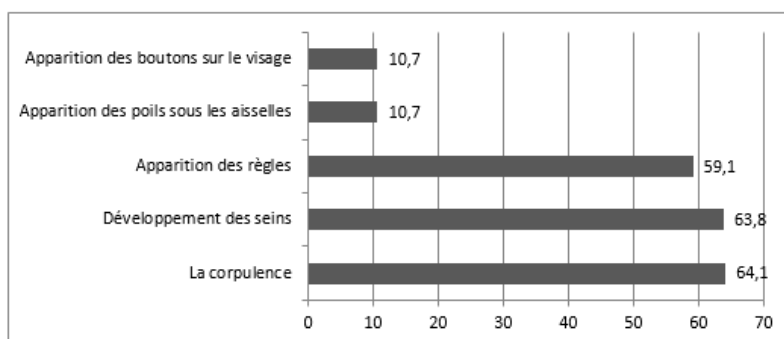


Source : URD (2017), *Rapport définitif de l'Etude de base, Projet Lutter contre les mariages précoces par l'autonomisation des filles au Togo*, Lomé.

4.2.2. Normes et valeurs culturelles des mariages précoces

Dans l'imaginaire social des communautés de l'étude (Tem et Moba), les premières règles et les autres signes de puberté sont définis comme critères de mariage d'une fille. Le graphique 2 indique que la corpulence (64%), le développement des seins (63,8%), l'apparition des règles (59,1%) sont les principaux signes sur lesquels les membres des communautés de l'étude se fondent pour reconnaître qu'une fille a l'âge de se marier. D'autres signes ont été en outre cités tels que l'apparition des boutons sur le visage et des poils sous les aisselles.

Graphique II : Pourcentage des enquêtés selon les signes à partir desquels on reconnaît qu'une fille a l'âge de se marier



Source : URD (2017), *Rapport définitif de l'Etude de base, Projet Lutter contre les mariages précoces par l'autonomisation des filles au Togo*, Lomé.

Les informations qualitatives collectées confirment que l'apparition de certains signes et manifestations corporels sur les filles constituent des motifs suffisants pour les communautés concernées, de

les marier précocement. Ces signes sont en premier lieu, l'apparition des premières règles comme critère de mariage d'une fille, ensuite, l'évidence d'autres signes de puberté tels que l'apparition de poils sous les aisselles, de seins, la rondeur de la forme, etc. Ces justifications d'ordre socio-culturel ont été relevées dans toutes les communautés de l'étude et auprès de l'ensemble des cibles identifiées dans ces communautés. Plusieurs déclarations issues des différents groupes de discussions organisés, ont mis en évidence l'occurrence de ces critères basées sur des croyances traditionnelles qui entretiennent les mariages précoces dans les communautés togolaises.

En outre, la virginité revêt une très grande importance dans les religions pratiquées dans les communautés de l'étude et dans leurs valeurs socio-culturelles. Non seulement, elle donne du poids à la fille et à son mari dans la communauté mais elle est également source d'un grand honneur pour la famille de la fille. Toutes les personnes interrogées sur la question (hommes ou femmes) s'accordent à dire que la virginité est un honneur pour la fille et surtout pour sa famille. Les propos cités en bas de page illustrent les représentations sociales de la virginité dans les processus de mariage précoce.

Quand une fille est vierge avant de se marier, c'est une bonne chose et c'est de l'honneur pour la famille de la fille. Cette union dure longtemps et elle est bénie » (Extrait d'entretien réalisé avec les garçons de la Région Centrale).

...Cela donne du poids aux yeux de la communauté. Quand une fille est vierge, cela veut dire qu'elle est bien éduquée et elle peut se marier à un homme bien qui va la respecter et respecter ses parents (Extrait d'entretien réalisé avec les femmes de la Région des Savanes).

Quand un enfant est vierge, cela donne à toi le parent une renommée et un respect à la famille...Quand une femme perd sa virginité cela bouleverse tout dans sa vie, c'est mon opinion. La virginité est un honneur pour la fille et sa famille (Extrait d'entretien réalisé avec les hommes de la Région des Savanes).

Les données qualitatives révèlent que des alliances stratégiques sont entretenues dans les communautés de l'étude. Le mariage par échange continue de se pratiquer et très souvent, dans le but de répondre à une obligation ou pour garder une amitié comme le montrent les déclarations orales.

Parfois c'est pour répondre à un échange entre familles, c'est-à-dire qu'on vous avait donné une fille et vous avez le devoir de leur redonner une de vos filles. On parle de [lon] en pays Moba (Extrait d'entretien réalisé avec les femmes de la Région des Savanes).

Dans la coutume, tel homme d'une famille A a épousé telle fille d'une famille B. Il faut qu'une fille de la famille A retourne se marier à un homme de la famille B. Dans ce cas, il faut le faire même si la fille est encore toute petite pour que cette règle préétablie puisse être respectée (Extrait d'un Entretien Individuel Approfondi avec un acteur institutionnel dans la Région Centrale).

Dans le même ordre d'idées, l'investigation dans les archives montre effectivement que les mariages précoces proviennent de raisons diverses parmi lesquelles figurent les stratégies matrimoniales

(telles que le chef d'un groupe de familles propose à une famille d'un autre clan de faire un échange de filles) et les relations d'amitié (M. Pilon, 1990). Les Moba-Gourma résument souvent cette pratique en disant « *Je te donne ma sœur, tu me donnes la tienne* ».

4.2.3. Déterminants économiques des mariages précoces

En dehors des normes et valeurs culturelles, on relève également que des raisons d'ordre économique incitent certaines familles à marier précocement leurs filles dans certaines communautés togolaises. A la question « *Quelles sont les raisons de ces mariages contractés avant 18 ans ?* », des justifications d'ordre économique ont été relevées. Ce sont par exemple le mariage en échange de biens d'argent et de services (18,8%) ; le mariage pour réduire les charges de la famille de la fille (12,0%) et le mariage pour rembourser une dette contractée par les parents de la fille (11,8%). (URD 2017, p 46).

Le tableau ci-dessous résume les déterminants économiques des mariages précoces selon leur degré d'importance.

Tableau 1 : Pourcentage des enquêtés selon les raisons évoquées pour justifier les mariages contractés avant 18 ans

Raisons des mariages contractés avant 18 ans	Effectifs	Pourcentage
Pour mieux éduquer la fille	56	4,7
Pour éviter les grossesses hors mariage	208	17,3
Pour maximiser la fécondité de la fille	25	2,1
Pour réduire les charges de la famille de la fille	144	12,0
Pour préserver la virginité de la fille avant le mariage	39	3,3
Pour respecter les préceptes de la religion	42	3,5
Pour ne pas déshonorer la famille de la fille	157	13,1
Pour renforcer les alliances familiales	83	6,9
Pour rembourser une dette contractée par les parents de la fille	141	11,8
En échange de biens, d'argent et de services	225	18,8
Autres	149	12,4

Source : URD (2017), Rapport définitif de l'étude de base sur les mariages précoces au Togo

La présentation de l'ensemble de ces facteurs est utile car elle montre en effet que la raison prédominante justifiant le mariage précoce est liée à l'échange de biens, d'argent et de services. Les informations qualitatives recueillies, corroborent les résultats des données quantitatives. Les verbatims suivants illustrent les résultats des données quantitatives.

Il peut arriver qu'un parent ait été traité par un thérapeute. En contrepartie, il donne sa fille parce qu'il n'a pas d'argent pour payer... Quand un parent a besoin de bœuf pour sa culture, ça peut l'inciter à marier précocement sa fille » (Extrait d'entretien de groupe réalisé avec les jeunes filles de la Région des Savanes).

Souvent c'est des problèmes financiers qui amènent les parents à donner leur fille en mariage. Et ce n'est pas mal, ce dernier peut résoudre d'énormes problèmes de la famille par exemple : problème de maladie, d'emprisonnement il faut payer la caution et ce dernier

peut sortir le frère de la fille de la prison (Extrait d'entretien de groupe réalisé avec les garçons de la Région Centrale).

La dette. Si je m'endette et que je n'ai pas les moyens pour rembourser je donne ma fille en échange ! » (Extrait d'entretien de groupe réalisé avec les Hommes de la Région des Savanes).

La dette du côté de la maladie. Si un guérisseur m'a sauvé la vie et que je n'ai pas d'argent pour le payer, je lui donne ma fille en mariage (Extrait d'entretien de groupe réalisé avec les Hommes de la Région des Savanes).

Dans les communautés de l'étude, plusieurs raisons d'ordre économique ont été identifiées comme étant à l'origine de la décision de marier une fille avant qu'elle n'atteigne l'âge légal. Il s'agit avant tout de la recherche d'une sécurité financière pour les parents et ensuite pour la fille. Cette recherche de sécurité financière se fonde sur le principe, qu'en mariant sa fille à une personne supposée « nantie », les parents attendent en retour, un gain d'argent ou de biens matériels pour subvenir aux charges familiales. Cette cause concernerait surtout les familles pauvres dans lesquelles la jeune fille serait considérée comme un fardeau économique et son mariage comme la solution appropriée de survie. La référence à la pauvreté comme facteur primordial des mariages précoces est documentée. B. Rwezaura, (1994) cité par Innocenti_UNICEF (2016, p. 78) écrit :

La pauvreté est l'une des causes principales du mariage précoce. Quand la misère est grande, une fille jeune peut représenter une charge, et son mariage avec un homme bien plus âgé (quelquefois un vieillard), sage répandu dans certaines sociétés du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud, est une stratégie de survie familiale considérée parfois même comme avantageuse pour la jeune fille. Dans les sociétés traditionnelles d'Afrique subsaharienne, il arrive que la famille de la future mariée reçoive du bétail de la part du promis ou de ses parents pour prix de leur fille.

L'analyse situationnelle pour l'élaboration du programme de lutte contre les grossesses et les mariages précoces au Togo réalisée par le Ministère de la Santé en partenariat avec l'UNFPA-Togo (2014), avait déjà relevé que les raisons qui justifient le phénomène du mariage précoce ou forcé sont multiples, varient d'une communauté à une autre, et que certaines familles pauvres considèrent une jeune fille comme une charge, un fardeau et son mariage comme un moyen de s'en débarrasser et d'assurer la survie de la famille. Ladite analyse ajoute que dans tous les pays où le mariage précoce est pratiqué, la pauvreté et le bien-être économique sont associés avec le mariage des enfants. De manière globale, les filles issues de milieux pauvres sont beaucoup plus touchées par le phénomène de mariage précoce que celles issues de milieux plus nantis. Au Togo, on note la même tendance où le mariage précoce est observé plus souvent dans les ménages plus pauvres. D'autre part, on observe une primauté des parents (pères, tantes, oncles paternels) sur la décision en matière de mariage dans les communautés de l'étude (URD, (2017 p 51).

2.2.4. Les représentations sociales du mariage dans les communautés de l'étude

A partir de l'analyse de contenu faite sur la base des déclarations obtenues par rapport à la signification locale du mariage, une catégorisation a été faite, permettant d'obtenir trois (3) différentes significations locales du mariage à savoir : le mariage comme une union consensuelle ; le mariage comme une alliance entre familles ; et le mariage comme une nécessité/obligation.

Le mariage comme une union consensuelle fait référence à l'union de deux personnes qui s'aiment et/ou se mettent d'accord pour vivre ensemble. Dans les communautés visitées, la définition du mariage comme une union consensuelle a été abordée dans les groupes d'hommes (4 groupes sur 4), de jeunes filles (4 groupes sur 4) et de garçons (4 groupes sur 4). Le fait qu'aucun groupe de femmes mariées n'ait évoqué cette définition du mariage, traduirait probablement que celles-ci privilégient d'autres valeurs du mariage dans ces communautés.

Le mariage comme une alliance entre familles renvoie à une union visant à consolider des liens entre familles, clans, etc. Cette définition du mariage est ressortie surtout dans les groupes de jeunes garçons et de jeunes filles. Elle a été par contre très peu évoquée dans les groupes d'hommes et de femmes.

Enfin, le mariage comme une obligation ou une nécessité : dans ce cas typique, le mariage se contracte pour satisfaire des obligations telles que des dettes matérielles, financières ou humaines contractées, la reconnaissance pour un service rendu, etc. C'est aussi pour satisfaire l'obligation de se marier à tout prix et la nécessité de procréer. Ce sont particulièrement les groupes de femmes qui ont évoqué cette définition du mariage.

Des perceptions relevant du statut inférieur de la femme contribueraient à entretenir la pratique du mariage précoce dans les communautés togolaises. Ce tour d'horizon permet de cerner l'ampleur du phénomène au Togo. Face à la problématique des mariages précoces au Togo et devant les facteurs explicatifs qui lui sont associés, on peut légitimement s'interroger sur les réponses importantes qui lui ont été trouvées que ce soit par les acteurs au niveau international, national ou local. Les résultats de cette recherche confirment l'hypothèse formulée au départ.

Discussions

L'analyse des principaux déterminants sociaux des mariages précoces renvoie à une représentation du monde social par les acteurs. Mis à part certains mariages précoces dont les filles seraient elles-mêmes les instigatrices, les mariages précoces sont fondamentalement induits par des acteurs sociaux (familles, parents, leaders coutumiers, leaders religieux et leaders d'opinion) aux yeux de qui, la pratique serait justifiée. La référence à des théories sociohistoriques des représentations sociales apporte la lumière sur l'ancrage théorique de la problématique. A ce propos, G. Lo Monaco et al (2016, p 39) rappellent les réflexions ci-après du sociologue français E. Durkheim :

Durkheim insiste sur la représentation de la réalité et non sur la réalité elle-même. La réalité devient secondaire d'une certaine manière. Il propose la notion de représentations collectives en considérant qu'il y a des représentations qui sont partagées par tout le monde, donc collectivement, du simple fait de l'appartenance des individus à une société donnée. Et cela vaut pour tout phénomène idéal (religions évidemment mais également mythes, espaces, temps ou sciences).

Cette représentation des mariages précoces repose sur des normes et valeurs culturelles justifiant la pratique. Pourtant, selon le code des personnes et de la famille, le mariage repose désormais sur deux critères fondamentaux qui sont : l'âge légal au mariage et le consentement mutuel des futurs conjoints.

Durkheim fait donc bien d'opposer les représentations individuelles propres à l'individu et pouvant faire l'objet de variations considérables aux représentations collectives partagées par l'ensemble d'une société, stables et résistantes à l'épreuve du temps. Moscovici (1989, p. 81) cité par Lo Monaco Grégory et al, 2016) soutenait déjà à la genèse du concept qu'à la manière d'une langue partagée, ces représentations sont partagées par l'ensemble d'une société et qu'elles ont pour fonction de préserver le lien entre eux, de les préparer à penser et agir de manière uniforme.

L'analyse effectuée à travers cet article permet de comprendre en finalité comment les représentations individuelles et collectives déterminent les conduites collectives. En effet, les normes culturelles justifiant les mariages précoces sont développées dans un contexte culturel et social qui exerce une forte emprise sur la jeune fille dans la mesure où il ne lui est pas demandé son avis en ce qui concerne la décision de la donner en mariage précocement. Nous convenons donc avec E. Durkheim (1984), que les faits sociaux s'imposent à l'individu, qu'il le veuille ou non, qu'ils possèdent une remarquable capacité avec laquelle ils s'imposent à chacun. Dans la plupart des cas, les jeunes filles de ces communautés désirent choisir librement leur conjoint. Mais leur communauté exerce sur eux, une pression sociale si forte au point où elles arrivent à comprendre que même si elles opposent un refus, elles sont contraintes de rentrer au foyer d'un homme qu'elles n'ont pas désiré, choisi et aimé.

Le modèle explicatif du holisme méthodologique en Sociologie Générale permet de rendre compte finalement du poids des normes sociales dans l'ampleur que connaissent les mariages précoces au Togo. Sur le plan spécifique de la sociologie de l'éducation, on peut observer que le mariage précoce intervient souvent à une période où la socialisation des adolescentes est en cours. En rappel, B. LAHIRE (2019) explique que la socialisation est un processus par lequel un être biologique est transformé en un être social propre à une société déterminée. Prise dans ce sens, ce processus a un continuum qui va de la socialisation primaire (au sein du cercle familial) à celle secondaire (dans les instances de socialisation telles que l'école, les églises, les mosquées, les centres d'apprentissages etc...).

En conséquence, un doute plane encore sur l'évidence que la jeune adolescente, donnée précocement en mariage par ses parents, ait

achevée les étapes nécessaires dans son processus de socialisation primaire et secondaire. La problématique de la capacité morale et physique de la jeune fille à assumer pleinement ses fonctions de mère socialement responsable et respectée se pose dans la mesure où son processus de socialisation semble ne pas être achevé. On peut comprendre que c'est à raison que le législateur a fixé l'âge de mariage légal à 18 ans au Togo.

Dans un autre sens, le mariage des adolescentes intervient à une période où la plupart de ces dernières sont admises dans un processus éducatif (scolaire formel ou non formel, ou non scolaire). L'étude des obstacles au développement psychosocial des apprenants et des jeunes ainsi que leurs effets sur les rendements scolaires constitue un champ de recherche auquel continuent de s'intéresser les sociologues de l'éducation. A ce titre, la problématique des mariages précoces constitue une problématique du genre dans l'éducation au Togo et en Afrique puisque parmi les jeunes filles mariées précocement figurent des filles scolarisées. Enfin, à côté du phénomène des grossesses précoces surtout en milieu scolaire, les mariages précoces font partie des facteurs explicatifs des disparités liées au genre dans l'éducation en Afrique noire francophone.

Conclusion

Le phénomène des mariages précoces constitue un fléau social dont tous les paramètres méritent d'être étudiés et analysés afin de mettre en œuvre des actions pour l'enrayer ; car ses innombrables conséquences amenuisent de jour en jour, les opportunités de réussite scolaire et sociale des adolescentes. La connaissance des déterminants de ce phénomène, s'inscrit, dès lors, dans une approche globale d'explication et de compréhension de ses liens de causalité au Togo.

Les déterminants relevés sont d'ordre économique et portent également sur les représentations socioculturelles des communautés. C'est la raison pour laquelle l'approche de la recherche-action a pour finalité d'identifier les stratégies innovantes dont les mises en œuvre seraient favorables à une lutte efficace et durable contre ce fléau.

Dans le cas d'espèce du Togo, la mise en œuvre, par l'ONG WiLDAF A-O, du projet « Lutter contre les mariages précoces par l'autonomisation des filles en Afrique de l'Ouest » constitue une stratégie de lutte déployée par une organisation de la société civile. L'étude de base a permis de cerner les indicateurs de base du phénomène et elle a été utile pour avoir permis d'élaborer le modèle d'intervention. La méthodologie utilisée englobe à la fois la recherche quantitative et la recherche qualitative.

La phase d'intervention dudit projet a consisté à former des filles et garçons qui ont mené des sensibilisations sur les conséquences des mariages précoces dans les communautés respectives à Tamongue (Région des Savanes) et à Lama-Tessi (Région Centrale) au Togo. Il s'agit de montrer in fine, l'intérêt de la conciliation de la recherche action et de la recherche fondamentale menée par l'Unité de Recherche Démographique de l'Université de Lomé (URD) dans la résolution des problèmes qui minent la société à l'ère du XXI^{ème} siècle. Comme évoqué plus haut, les normes culturelles, sociales et

religieuses qui visent l'honneur de la famille, de la communauté religieuse et dans d'autres cas, les règlements de dettes déterminent cette pratique, qui, pour certains est obsolète alors qu'elle persiste dans les communautés Tem et Moba du Togo, même si son ampleur a diminué dans d'autres régions du pays.

Des réflexions ultérieures apporteront des lumières sur les expériences et leçons apprises de l'intervention menée par cette méthodologie.

Références bibliographiques

- BARDET, J.-P. (2003), « Qui étaient ces filles qui se mariaient si jeunes ? », 33-54, in *Lorsque l'enfant grandit, entre dépendance et autonomie*, J.-Bardet, J.-N. Luc, I. Robin-Romero, C. Rollet (dir.), Paris, PUPS.
- BANQUE MONDIALE (2014), *De nouvelles données mettent en évidence les mesures qui contribuent effectivement à autonomiser les filles et les jeunes femmes*
- Document numérique disponible sur : <http://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2014/08/11/new-evidence-highlights-what-works-to-empower-girls-and-young-women>
- B-DANDURAND Renée « Le mariage en question, Essai sociohistorique (1988), Collection *Les sciences sociales contemporaines*, Montréal, IQRC. Édition numérique réalisée le 28 mai 2007 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.
- BRAVO G. (2012), *Enquête sur les mariages forcés et l'accompagnement des victimes en Seine-Saint-Denis Réalisée en Seine-Saint-Denis*, Paris, Observatoire des violences envers les femmes du Conseil général de Seine-Saint-Denis.7
- DGSCN (2014)-*Enquête Démographique et de Santé au Togo*, ICF International et DGSCN, Lomé.
- DGSCN (2006), *Suivi de la situation des enfants et des femmes*, Lomé, 304p.
- DURKHEIM E. (1894), *Les Règles de la méthode sociologique* Paris, Payot, coll. "Petite Bibliothèque Payot", 2009, 462 p
- DE SINGLY François. « Sociologie de la famille et sociologie de l'intérêt » In: *Recherches et Prévisions*, n°18-19, Décembre – mars 1989. Activité féminine - Vie familiale. pp. 68-75.
- EU FEM, ROADMAP (2016), *Guide de l'Union européenne sur les Mariages forcés/précoces (MFP) : Dispositifs d'orientation pour les professionnel/les de première ligne*, Sous la Coordination de l'Université de Vechta (Allemagne).
- FORD FOUNDATION, BUREAU D'AFRIQUE DE L'OUEST (2013), *Cartographie du Mariage Précoce en Afrique de l'Ouest Une étude des tendances, des interventions, des méthodes efficaces, des bonnes pratiques et la voie à suivre*, Sous la Direction de Walker J-A Chercheur principal, 72 pages
- EDST-TOGO (2010), *Suivi de la situation des enfants et des femmes_Enquête par grappes à indicateurs multiples*, Lomé, 244p.

- LARANE A. assisté de GREGOR I. et SIMONET J-M, (2013), *Le mariage dans tous ses états* (éditions Herodote.net) Document numérique disponible sur : https://www.herodote.net/boutique/Le_mariage_dans_tous_ses_etats_editions_Herodote_net_7.php
- HENRY L. et HOUDAILLE J., (1979), *Célibat et âge au mariage aux XVIIIe et XIXe siècles en France. II. Age au premier mariage*, *Population*, 342 pp. 403-442
- LO MONACO Grégory, DELOUVEE Sylvain et RATEAU Patrick (2016), *Les représentations sociales Théories, méthodes et applications*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur s.a
- Loi N° 2014-019 modifiant la loi N° 2012-014 du 06 Juillet 2012 portant Code des Personnes et de la Famille du Togo
- Loi N° 2007-017 du 06 Juillet 2007 portant Code de l'Enfant du Togo
- Loi N° 2007-017 du 06 Juillet 2007 portant Code de l'Enfant du Togo
- MASPSA (2015), *Programme National de Lutte contre les Grossesses et Mariages chez les Adolescentes en milieux scolaire et extrascolaire au Togo*, Lomé, 63p.
- MESSU Michel, « Mariage et société des individus : le mariage pour personne », *Recherches familiales*, 2015/1 (n° 12), p. 289-306. DOI : 10.3917/rf.012.0289. URL : <https://www.cairn.info/revue-recherches-familiales-2015-1-page-289.htm>
- MST/UNFPA (2014), *L'analyse situationnelle pour l'élaboration du programme de lutte contre les grossesses précoces et les mariages précoces au Togo*, Analyse réalisée par le Ministère de la Santé en partenariat avec l'UNFPA-Togo, Lomé, 49p.
- MINVIELLE S. (2006), « Le mariage précoce des femmes à Bordeaux au XVIIIe siècle » 200p in *Annales de démographie historique* 2006/1 (n° 111) Bordeaux 3.
- MOHEAU J. (1912), *Recherches et considérations sur la population de la France*, Paris, 242p.
- ONU FEMMES (2013), *Objectifs du Millénaire pour le développement, Rapport 2013. Les progrès envers les OMD pour les femmes et les filles*. Document disponible sur : <http://www.unwomen.org/fr/news/in-focus/mdg-momentum>
- PILON Marc (1990), Nuptialité et système matrimonial chez les Moba-Gourma du Nord-Togo, p. 34-53, Lomé, URD. Études togolaises de la Population n°15.
- RWEZAURA, B. (1994), 'The Changing Context of Sub-Saharan Africa' in Philip Alston (éd.) *The Best Interests of the Child*, Clarendon Press, Oxford.
- Réseau de Lutte contre la Traite des Enfants au Togo (RELUTET) et Réseau d'Organisations de lutte contre la Maltraitance et l'Exploitation Sexuelle au Togo (ROMAESE) (2015), *Guide de prévention et de prise en charge des enfants victimes de mariages précoces*, Lomé, 49p.
- STONE, L. (1977), *The Family, Sex and Marriage in England 1500-1800*, London, Weidenfeld and Nicolson.
- UNICEF (2014), "Ending child marriage: progress and prospects" (en anglais). [Abolir le mariage des enfants: Progrès accomplis et perspectives d'avenir]

- UNICEF (2012), *Le Progrès pour les enfants, bilan de l'UNICEF sur les adolescents*, New York, 56p.
- UNICEF (2016), *La situation des enfants dans le monde, L'égalité des chances pour chaque enfant*, New York, 184p.
- UNICEF (2014), "Ending child marriage: progress and prospects" (en anglais). [Abolir le mariage des enfants: Progrès accomplis et perspectives d'avenir]
- UNICEF (2012), *Le Progrès pour les enfants, bilan de l'UNICEF sur les adolescents*.
- URD (2017), Projet « Lutter contre les mariages précoces par l'autonomisation des filles », *Rapport Définitif de l'Etude de base*, Lomé Togo, 109p.

Sites internet

- Statistiques Mariages forcés au Royaume-Uni, 2015:
<https://www.gov.uk/government/statistics/forced-marriage-unit-statistics-2015>
- European Union Agency for Fundamental Rights/ Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA). Addressing Forced Marriage in the EU: legal provisions and promising practices, page 12. http://fra.europa.eu/sites/default/files/fra-2014-forced-marriage-eu_en.pdf
- <http://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2014/08/11/new-evidence-highlights-what-works-to-empower-girls-and-young-women>
- <http://www.unwomen.org/fr/news/in-focus/mdg-momentum>
- http://www5.banquemondiale.org/omd/condition_feminine.html
- https://www.herodote.net/boutique/Le_mariage_dans_tous_ses_etats_editions_Herodote_net_-7.php
- https://www.girlsnotbrides.org/wp-content/uploads/2014/01/Ford-Foundation-West-Africa-report-FRENCH-2013_09.pdf
- OMS, "Santé de l'adolescent",
http://www.who.int/maternal_child_adolescent/topics/adolescence/fr/2013
- ⁴OMS, «Adolescents: risques sanitaires et solutions »
<http://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/adolescents-health-risks-and-solutions> document consulté le 31 Juillet 2018 (mis à jour le 5 février 2018).
- LAHIRE B. (2019), « Socialisation, Sociologie », Encyclopedia Universalis (en ligne), consulté le 29 Juin 2019. URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/socialisation-sociologie>.
- UNICEF (2018), Les mariages précoces ont diminué considérablement ces dernières années, Disponible sur : www.un.org
- UNICEF (2013): Ending child marriages: Progress and prospects:
http://www.unicef.org/media/files/Child_Marriage_Report_7_17_LR.pdf
<http://fsi.fundforpeace.org/rankings-2014>

* Université d'Abomey-Calavi (Bénin) ; Email : emiliamawugnon@gmail.com

NGOUANA R. (2015), Ce que nous avons appris du terrain:
Prévenir le mariage précoce, [https://www.etudier.com/
dissertations/Prevenir-Le-Mariage-Precoc/80883376.html](https://www.etudier.com/dissertations/Prevenir-Le-Mariage-Precoc/80883376.html)

**PLACER DES JEUNES FILLES EN INTERNAT :
CONTRIBUTIONS POUR UNE SOCIO-ECONOMIE
DE L'EDUCATION**

AZALOU TINGBE Emilia*
BOGNON Houèyétongnon Aureste Clétus*
SOUNOU Ambroisine*

Résumé

Plusieurs perceptions orientent le choix de l'internat. Que ce soit pour les parents ou l'Etat, l'internat apparaît comme un cadre d'espoir dans la réussite scolaire de la jeune fille. Mais il est important de s'interroger sur la vie en internat dans ses constructions et déconstructions sociales, culturelles. Cette recherche, quantitative et qualitative, s'est déroulée dans un internat public (le Lycée des jeunes filles Toffa 1^{er}) et dans un internat privé (le Collège Notre dame de Lourdes) de Porto-Novo. L'échantillon, tiré des techniques non probabilistes par choix raisonné et par boule de neige, est constitué de 125 informateurs dont 78 élèves internes (de la classe de 3^e en terminales), 15 enseignants, 06 personnels de l'administration, 06 cuisinières, 20 parents. L'enquête proprement dite s'est déroulée de novembre 2016 à juillet 2017. Plusieurs raisons motivent le choix de la vie en internat. Même si les performances scolaires de la jeune fille sont améliorées, la socialisation primaire, dévolue primordialement à la famille, peut être déconstruite et forger une personnalité nouvelle des élèves internes. Ce cadre de vie présente quelques limites dans l'intégration sociale et culturelle de la jeune fille.

Mots-clés : jeune fille, internat, socialisation, Porto-Novo

Abstract

Several perceptions guide the choice of the boarding school. Whether for parents or the state, the boarding school appears as a frame of hope in the girl's academic success. But it is important to question the internship life in its constructions and social and cultural deconstructions. This research, quantitative and qualitative, took place in a public boarding school (the Toffa 1st Girls High School) and in a private boarding school (Notre Dame de Lourdes College) in Porto-Novo. The sample, drawn from non-probabilistic techniques by reasoned choice and by snowball, is made up of 125 informants including 78 students interns (of the class of 3rd in terminations), 15 teachers, 06 staff of the administration, 06 cooks, 20 parents. The actual survey took place from November 2016 to July 2017. Several reasons motivate the choice of life in boarding school. Even if the girl's academic performance is improved, the primary socialization, devolving overwhelmingly to the family, can be deconstructed and forge a new personality of the inner students. This living environment presents some limits in the social and cultural integration of the girl.

Keywords: girl, boarding, socialization, Porto Novo

* Université d'Abomey-Calavi (Bénin) ; Email : cletusbognon@gmail.com

* Université d'Abomey-Calavi (Bénin) ; Email : sounouambroisine1992@gmail.com

Introduction

L'internat est un cadre de socialisation et de scolarisation qui assure la réussite scolaire (D. Glasman, 2012). En tant que sous-institution de l'école, beaucoup de parents y inscrivent leurs enfants en vue de leur assurer une réussite scolaire certaine. Cette dernière considération trouve sa source entre autres, dans la fragilisation des relations familiales : l'éclatement de la famille à la suite d'un divorce, la fréquente absence des parents du domicile familial, la perte de l'autorité parentale, l'évolution des Techniques de l'Information et de la Communication et la vertigineuse expansion des réseaux sociaux, la démission des parents, la polygamie, le débridement sexuel créant la succession et la multiplicité des partenaires sexuels, le mariage à l'essai, le mariage temporaire, l'homogénéisation, la fragmentation du sens et du principe éthique de l'amour, etc. Dans ce contexte, le cadre éducatif familial devient mouvant et incapable d'assumer à bon escient la socialisation primaire. En conséquence, les prometteurs de l'éducation, vont ouvrir des internats pour suppléer à la tâche éducative des parents. Ainsi, l'internat n'aura plus pour seule mission d'assurer la réussite scolaire, mais aussi d'être le principal acteur de l'éducation des élèves (Pierart et *al.*, 2012).

Au Bénin, l'apparition de l'internat scolaire remonte à l'arrivée des missionnaires de la Société des Missions Africaines (SMA) dont la première visée était de christianiser les païens en leur apportant la bonne nouvelle du salut. Il était important d'arracher les enfants du contexte païen, donc de leurs milieux de vie habituels, familiaux, pour leur inculquer, dès le bas âge, les données de la foi, afin qu'à leur tour, ils puissent être des relais dans la transmission de cette foi. De ce fait, l'enfant, à l'internat, se retrouve en situation d'apprentissage de notions éducatives nouvelles, non détenues peut-être par sa famille, et cette dernière aussi, s'attend à ce qu'il revienne de l'internat bien formé et bien éduqué.

Mais la sociologie de l'éducation a démontré les influences du cadre de vie de l'apprenant ou de sa famille, sur sa réussite scolaire à travers les travaux de P. Bourdieu et J-C Passeron (1970), cité par P. Masson (2014, p.76). Il en est de même de P. Berger et T. Luckmann (1982) cités par A. Qribi, 2010/2, p. 133, qui mettent en avant une socialisation secondaire ; celle qui ne se fait plus des adultes vers les enfants, mais entre pairs, expérimentant ainsi les limites posées par la socialisation primaire.

L'objectif de cette recherche est d'étudier les illusions et désillusions, les espoirs des parents, déçus à l'issue des résultats scolaires et au retour en famille des filles internes de lycées et collèges. L'originalité du sujet réside dans les échecs scolaires constatés, de nos jours, au niveau des filles placées dans les internats et les dérives comportementales dont elles font montre dans leurs familles. Après l'état des lieux des acteurs du recours à l'internat au Bénin, cette recherche analyse les conditions de socialisation des filles pensionnaires.

Méthodologie

La présente recherche est à la fois qualitative et quantitative, car

elle interroge d'une part les discours et les comportements des acteurs sociaux ; et d'autre part procède à l'analyse de l'échec des élèves internes sur quelques années. Les données collectées sont issues de plusieurs techniques telles que : la recherche documentaire, l'observation, l'entretien et le questionnaire. La population d'enquête des filles internatées est constituée de 90 filles, élèves internes du Lycée Toffa1er de Porto-Novo et du Collège catholique Notre-Dame de Lourdes de la même ville. Parmi elles, seules 78 ont été concernées par cette recherche. Il s'est agit d'abord d'identifier ces filles, internes, par rapport à leur ancienneté dans l'internat comme l'indique la figure 1.

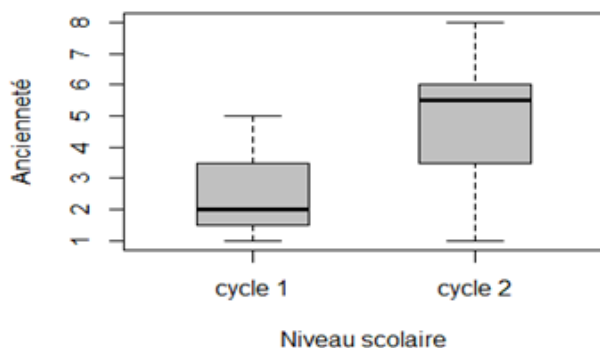


Figure 1 : Répartition de l'ancienneté des filles internes selon le niveau d'étude

Source : Données de terrain, novembre 2016-juillet 2017

Selon cette figure, les élèves internes du cycle 2 ont plus d'ancienneté que ceux du cycle 1. Les anciennetés des deux cycles varient d'un à huit ans. Néanmoins, les deux catégories sont toutes incluses dans la population d'étude, auxquelles s'ajoutent les administrations des internats, les parents et les enseignants. Les techniques d'échantillonnage non probabiliste par choix raisonné et par boule de neige ont permis d'en prélever un échantillon de 125 informateurs, dont 78 élèves internes (de la classe de 3è en terminales), 15 enseignants, 06 personnels de l'administration, 06 cuisinières, 20 parents. Les filles et les parents sur ont été interrogées sur les facteurs motivationnels de leur présence à l'internat, leur mode de vie à l'internat à travers les aspects moral, culturel et le rôle de suppléance ou de substitution de l'internat. L'entretien avec les enseignants et le personnel de l'administration a permis de cerner l'influence de la vie à l'internat sur les résultats scolaires. Quant aux cuisinières, elles vivent au quotidien avec les filles et sont à même de renseigner sur les modes de vie à l'internat et surtout leur participation à l'hygiène et à l'assainissement du milieu. Après la pré-enquête qui a permis de repréciser le sujet, l'enquête proprement dite s'est déroulée de novembre 2016 à juillet 2017. Les informations quantitatives collectées ont été traitées avec le logiciel Microsoft Excel où, après la conception de la base de données, les statistiques descriptives (moyennes et écart types) ont été calculées avec les proportions, et le

test de Chi 2 a permis d'effectuer les comparaisons entre les variables. Les données qualitatives ont été dépouillées manuellement et traitées à l'informatique grâce au co-logiciel Word. Le cadre théorique d'analyse s'inspire de P. Berger et T. Luckmann (1982) dans leur perception de la socialisation secondaire, et D. Glasman (2012) pour qui l'internat est le cadre idéal d'une scolarisation socialisante.

1. Résultats et discussion

1.1. Résultats

1.1.1. Aller en internat : qui prend la décision ?

Les élèves internes sont admises selon qu'elles sont envoyées par l'Etat, par les parents ou par une décision personnelle. Hormis le Lycée Toffalier où, certaines sont à l'internat par bourse de l'Etat, au Collège Notre dame de Lourdes, seules 8,62% des filles ont pris elles-mêmes la décision d'aller en internat contre 91,38% pour celles qui y sont suite à la décision des parents. C'est ce qu'indique le tableau I.

Tableau I: Acteurs de l'inscription à l'internat

Acteurs	Collège Notre dame de Lourdes		Lycée Toffalier	
	Opinion	Taux	Opinion	Taux
Etat	00		7	35
Parents	53	91,38	13	65
Filles mêmes	5	8,62	00	
Total	58		20	
Total des filles			78	

Source : Données de terrain, novembre 2016-juillet 2017

Il en ressort que beaucoup de filles se sont retrouvé à l'internat par contrainte. Si l'Etat a alloué des allocations ou des bourses d'excellence aux méritantes, les parents, quant à eux, ont envoyé les filles à l'internat pour se faire substituer dans leurs rôles, du fait de leur profession. Les mères des filles interrogées sont soit hôtesse de l'air, infirmières, commerçantes, femmes d'affaire, et ne sont pas souvent disponibles dans le ménage. Si aux premiers mois et à bas âge, la garde de l'enfant est confiée aux garderies ou aux femmes de ménages, approchant l'adolescence, il est envoyé en internat. Le choix de cette option s'explique aussi par le fait que des parents se préoccupent de la distance parcourue par l'enfant au quotidien pour aller en cours ; ou encore par leur désir, compte tenu d'un profil professionnel rêvé pour lui, de lui faire suivre des cours dans une série spécifique existant dans l'établissement qui abrite l'internat. L'enfant est ainsi placé dans les conditions optimales de réussite scolaire.

Aller en internat résulte aussi des discordes familiales, ou, de l'éclatement des familles à la suite d'un divorce. Ces ruptures engendrent des déséquilibres psychologiques chez les enfants, et des relations parents -enfants mises à l'épreuve de la force.

Les filles de l'internat ne sont donc pas protagonistes ni du choix du cadre éducatif, ni du projet éducatif qui y est proposé. Les motifs d'admission en internat selon elles sont diverses, comme il l'est précisé dans le tableau II.

Tableau II : Motifs d'admission en internat selon les filles

Motifs	Statistiques	Taux
Réussite scolaire	45	57,69
Traits de caractère difficiles	24	30,77
Autres	9	11,54
Total	78	100

Source : Données de terrain, novembre 2016-juillet 2017

A partir de ce tableau, on constate que les études sont le motif principal d'inscription des filles en internat. 57,69% des filles l'ont affirmé et ont précisé par la même occasion que c'est fondamentalement pour la réussite scolaire. Pour les 30,77% des filles interrogées, c'est en raison de leurs comportements souvent inadéquats, que leurs parents les ont inscrits à l'internat. Les 11,54% restant ont précisé qu'elles auraient pu bien réussir aussi en vivant avec leurs parents qui sont, pour la plupart du temps, absents en raison de leur service. (Au regard de ces résultats, l'internat est une pension très redoutée, ou un haut lieu de mise au pas des esprits rebelles et réfractaires à la réussite scolaire.

1.1.2. L'internat face à l'échec scolaire

L'internat est considéré comme le lieu où la jeune fille peut se concentrer sur ses études et réussir. C'est la solution idéale, selon 71% des informateurs toutes catégories confondues, à l'échec scolaire. De même, en observant les résultats scolaires des élèves internes et des externes du Lycée Toffa 1^{er} au cours de l'année scolaire 2015-2016, des disparités sont remarquables ; ce qui confirme le point de vue de ces informateurs, comme l'indique le tableau ci-après.

Tableau III : Résultats de fin d'année 2015- 2016 au niveau des élèves internes

Promotion	Effectif			Passage		Taux de réussite	
	Internes	Externes	Total	Internes	Externes	Internes	Externes
6 ^e	10	390	400	10	266	100	66,5
5 ^e	09	308	317	07	216	77,77	70,13
4 ^e	19	296	315	15	125	78,95	42,23
Total 1 ^{er} cycle	38	994	1032	32	601		
2 ^{ème}	27	172	199	24	143	88,89	83,14
1 ^{ère}	25	143	168	17	92	68	64,33
Total second cycle	52	315	67	41	235		

Source : Rapport moral (2015-2016) du Lycée Toffa 1^{er}

La lecture de ce tableau révèle que le taux de passage est plus élevé au plan interne qu'externe. Cependant, les conditions de vie et d'étude à l'internat peuvent favoriser l'échec scolaire. C'est ce qu'affirment 79% des informateurs pour qui, les élèves internes ne

vivent pas dans de bonnes conditions. Elles consomment des nourritures variées mais mal préparées, parfois, par défaut de compétences des cuisinières, ou de provisions en condiments. Le tableau IV montre les mets préparés selon les jours et les heures.

Tableau IV: Emploi du temps alimentaire du Foyer de Jeunes Filles du Lycée Toffa 1^{er}

Jours Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin 10h	Bouillie de maïs	Thé au pain	Bouillie de mil ou de riz	Bouillie de maïs	Bouillie de maïs	Bouillie de maïs	Thé au pain
Midi 12h 30	Spaghetti ou macaroni à la sardine	Riz au gras à la viande de bœuf	Attassi ~~assassi~~ (riz et haricot cuit ensemble) et friture de tomate	Couscous à la viande d'aileron	Riz à la friture de tomate	Haricot à la friture de tomate et gari	Pâte rouge (~~amiso~~) Jus de tomate et viande de poulet
Soir 19h 30	Pâte de maïs à la sauce tomate, poisson et crincrin	Pâte de maïs à la sauce tomate, poisson et crincrin	Akassa à la sauce de légume et poisson	Pâte de maïs a Sauce de tomate, poisson et gluant	Akassa au jus de tomate et poisson	Pâte de maïs à la sauce de tomate, poisson et gluant	Riz à la sauce tomate et poisson ou viande

Source : Données de terrain, novembre 2016-juillet 2017

De même, des salles de classes sont transformées en dortoirs, mal aérés, avec des lits superposés inadéquats, des douches et toilettes insalubres, et un sol dégradé, comme l'indiquent les photos suivantes.



Photo 1: Dortoirs des élèves internes



Photo 2: Sol des dortoirs des élèves internes

Source : Azalou Tingbé E. et al., 2016

Mais le foyer est en construction sur un autre site (Zounkpa) à quelques kilomètres du Lycée.

Les conditions d'étude sont déterminées par les manières dont les élèves internes étudient, et comment elles sont encadrées sur le plan de l'étude. L'étude individuelle ou par groupe a lieu tous les soirs de 20 heures 30 à 22 heures pour les élèves internes des classes de 6^{ème} et de 5^{ème} et jusqu'à 22 heures 30 pour les autres classes. Elles bénéficient des séances de travaux dirigés, organisés par le lycée et le

collège tous les samedis.

Mais à l'internat, des comportements individuels peuvent favoriser l'échec scolaire. On peut noter les retards scolaires accumulés, les difficultés d'apprentissage et d'adaptation, le temps consacré au travail scolaire, la sous-estime de soi, la démotivation aux études, les attentes et les aspirations scolaires non réalistes ou surréalistes, le réseau social, la délinquance, la dépression, l'anxiété etc. 52% des 125 personnes interrogées lient l'échec scolaire plus aux comportements individuels qu'aux conditions de vie ; 14% le rattachent plutôt aux conditions de vie et 34% aux deux. L'échec scolaire en internat semble donc plus rattaché aux facteurs individuels qu'aux déterminants sociaux. Ce résultat trouve son fondement dans le fait que dans plusieurs internats, se trouvent des enfants que les géniteurs ne sont pas en mesure d'éduquer, d'encadrer, soit pour des raisons professionnelles (absentéisme), soit parce que dépassés par les caractères des enfants.

1.1.3. La socialisation à l'internat

En internat, la jeune fille apprend à vivre avec des "inconnues", venues d'horizons divers. C'est un nouveau mode de socialisation primaire qui s'offre à elle et auquel elle essaie de s'adapter.

La majorité (88,05%) des filles en internat balaie l'intérieur et l'extérieur de leurs dortoirs avant d'aller au cours. C'est la seule tâche domestique qu'elles effectuent au quotidien. Elles ne font pas la vaisselle, n'essuient pas les meubles et ne nettoient pas les lieux d'aisance. Or, dans la conception africaine, l'acquisition de la notion de propreté est une caractéristique majeure de la femme au foyer, à telle enseigne que, dans l'éducation de base, la propreté, d'abord corporelle, mais aussi environnementale, est la première qualité que la maman transmet à sa fille. Mais les élèves internes se comportent comme n'ayant pas reçu cette éducation. En témoigne ce verbatim d'une élève interne du Collège Notre dame de Lourdes : « Les filles ne sont pas propres. Lorsque certaines d'entre nous se lèvent le matin, elles commencent par balayer sans même faire leur toilette intime. D'autres volent les dessous intimes de leur camarade pour les porter lorsqu'elles vont en congés ».

De même, le cadre de l'internat ne permet pas aux filles de valoriser l'éducation reçue de la famille en art culinaire, ni de la perpétuer. La jeune fille, selon les parents interviewés, doit savoir faire le marché, connaître le prix des denrées alimentaires selon les saisons et les périodes de l'année. Elle doit connaître les différents marchés adaptés à la cuisine spécifique qu'elle désire faire ; car il existe des marchés spécialisés dans la vente de poissons frais, d'autres dans la vente des différentes sortes de viande, d'autres encore dans la vente des cultures vivrières. Autant d'aspects qui ne sont pas pris en compte dans le système de valeur d'internat.

Au plan vestimentaire, sur les 78 élèves internes interviewées, 61 (soit 78,21%) affirment s'habiller à leur gré en internat. Aussi, 71 filles ont-elles déclaré que les parents interdisent le port de certains vêtements à la maison, que 34,33% d'entre elles n'hésitent pas à

revêtir une fois arrivée à l'internat. La plupart adopte un style américain, européen. Elles sont souvent habillées en jeans, pantalons, jupes, des tenues serrées mettant en exergue les parties érogènes de leurs corps. Peu d'entre elles savent nouer le pagne.

Cependant, les élèves internes développent des capacités à gérer des conflits interpersonnels. Les causes de ces conflits sont diverses comme l'indique le tableau V.

Tableau V : Causes des conflits entre internes

Causes	Nombre	Pourcentage
Mensonge	14	25,45
Mauvais langage	12	21,82
Disputes	8	14,55
Jalousie/haine	8	14,55
Provocation	8	14,55
Comportement égoïste	4	7,27
Vol	4	7,27
Dettes	2	3,64
Gourmandise	1	1,82
Mal compréhension	1	1,82
Manque de respect	1	1,82
Manque de nourriture	1	1,82

Source : Données de terrain, novembre 2016-juillet 2017

Ces conflits sont réglés suivant différents modes à savoir le règlement à l'amiable (63,63%), et la médiation des supérieurs de l'internat (32,73%).

1.1.4. Internat et intégration des valeurs culturelles

A l'internat, sur les 78 enquêtés, 57 soit 73,08% affirment saluer systématiquement les aînés. Les 21 autres déclarent ne pas toujours le faire et encore moins leurs camarades de classe et de dortoir.

De même, seulement 13 élèves internes ont déclaré savoir effectivement danser aux rythmes traditionnels de chez elles ; or, la danse exprime les valeurs socioculturelles, l'identité culturelle. Elle est donc une réponse possible au besoin d'épanouissement et de communication de l'individu, au même titre que le panégyrique que, seulement 8 élèves internes ont déclaré connaître. Le panégyrique retrace et rappelle l'histoire des collectivités et des familles dans le temps et dans l'espace.

1.2. Discussion

La conception la plus populaire de l'internat le représente

comme un lieu de rééducation sociale ou psychologique. Les internats n'ont pas la fonction et le rôle des internats spécialisés. L'équipe d'encadrement et de suivi pédagogique n'a pas reçu non plus une formation en éducation spécialisée. En abordant les raisons sociales qui justifient la présence de certaines filles en internat, il serait idoine de faire une analyse sociologique sur la nature même de l'internat.

D. Glasman (2012, p.109) pense que trois visées sociologiques se dégagent du discours sur l'internat. La première visée est scolaire, celle d'offrir un bon cadre pour la réussite scolaire des sujets internés. Dans une visée scolaire, l'internat est indispensable pour suivre les études pour des raisons d'éloignement ou pour rendre les études possibles lorsque le cadre familial est inadapté. La deuxième visée est prophylactique. Il s'agit d'écarter les « sauvages » ou protéger certains en les éloignant des « sauvages ». La troisième visée est éducative. En ce sens, l'internat joue un rôle de suppléance à l'éducation familiale déficiente ou menacée par des conditions sociales dégradées. C'est aussi le lieu pour permettre à un individu qui veut grandir de se confronter à l'altérité. Dans sa perception sociale de l'internat, D. Glasman (2012, p.111) émet une différence notoire entre institution et cadre. L'internat n'est pas une institution mais un cadre, un cadre d'accompagnement scolaire. En tant que tel, il peut être accepté juste pour atteindre une visée ou rejeté tout simplement parce que l'enfant est déjà bloqué psychologiquement ou parce que le soubassement normatif est un frein à sa liberté et sa manière d'être. Si l'internat est accepté et assumé comme un cadre d'accompagnement scolaire, il peut être aussi le cadre de construction de soi. La vie avec les pairs peut provoquer une sociabilité quotidienne et une certaine autonomisation du temps et de l'espace.

Alors que l'on présente très officiellement l'internat comme un dispositif de remédiation, on n'en trouve pas de réelle évaluation. La logique voudrait pourtant qu'on parte de l'existant. Avant même la moindre intervention d'ordre pédagogique, il arrive qu'un simple éloignement soit bénéfique. C'est d'ailleurs ce que traduit les 5,97 % des données recueillies. La simple venue à l'internat est déjà une source de guérison intérieure. C'est notamment le cas de ceux que perturbe une crise familiale à condition que l'internat ne soit pas vécu comme un rejet ou l'occasion d'une rupture sociale. Peu à peu s'estompent les difficultés d'intégration notées chez certaines filles dès leur entrée en internat. Quand l'internat est bien équipé en logistique pédagogique et en encadrement, il permet de jeter un regard pluriel sur l'individu et de découvrir en lui d'autres qualités qui le valorisent.

Ceci permet de corriger ou de concilier l'image qu'elles se font d'elles-mêmes et de leur scolarité. E. Goffman (1968, p.41) dans son étude sur les institutions totales affirme d'ailleurs que *« l'internat est considéré comme une institution totale, c'est-à-dire une structure parfaite, idéale pour la réussite des apprenants »*. Cette réussite à l'internat dépend de plusieurs facteurs dont les conditions d'étude. Le temps des élèves internes est occupé par les cours, les études et travaux dirigés, le réfectoire, la sieste, et les cultes le dimanche. Elles sont dispensées des travaux domestiques et de toutes distractions. M-

D. Vergez (2001) précisera plus tard que : «...*l'internat ne doit pas être préconisé pour des mineurs trop déstructurés...L'éloignement du milieu familial peut être recommandé pour des adolescents qui connaissent des problèmes de moindre gravité...* ».

Les dérives comportementales peuvent, dans le contexte d'un internat, influencer fortement les résultats scolaires. L'internat peut permettre d'envisager chaque instant de la vie quotidienne dans une perspective éducative. Le personnel administratif peut aider à accomplir efficacement cette tâche. Les fonctions à assumer ne seront plus simplement des formalités à remplir mais de réelles dimensions de la vie qui feront objet d'un apprentissage. Surtout dans un système éducatif et scolaire, où l'on déplore en permanence l'incivilité, le manque de repères éthiques et la disparition de la conscience citoyenne, l'internat peut devenir véritablement un cadre éducatif et un lieu de socialisation. Le respect de l'autre devient une condition nécessaire à la conquête de sa propre liberté ou d'une place au sein du groupe des pairs. L'autre étant omniprésent, le souci de l'autre s'impose progressivement. Ceci confirme la thèse de P. Berger et T. Luckmann (1982, op.cit. p. 2) qui distinguent une autre forme de socialisation, différente de celle primaire, qui est le résultat de la vie en institution, de l'intégration de l'individu aux normes sociales prescrites ou suscitées par une institution : la socialisation secondaire. En internat, les jeunes filles s'éduquent mutuellement, se partagent et s'échangent des valeurs acceptées ou rejetées par leur société d'origine ; ce qui modèle leur personnalité, faisant d'elles des êtres étrangers à leur famille, modelés par l'internat.

Conclusion

L'internat est un cadre nouveau de socialisation de la jeune fille. Elle intègre des groupes de pairs et vit des expériences extra-familiales susceptibles d'impacter positivement ou négativement sa personnalité. L'internat tente de se substituer à la famille, mais en est encore très éloigné quand bien même il offre de nombreux avantages : un cadre adéquat pour les études, un développement de l'esprit communautaire, un sentiment de liberté. Cette socialisation secondaire peut se révéler inadaptée à la socialisation primaire de la jeune fille. Dans ce contexte, les parents s'interrogent sur la pertinence du rôle joué aujourd'hui par les internats. Dans la conception populaire béninoise, l'internat reste «un cadre magique» où peuvent s'améliorer les rendements scolaires des enfants.

Cette recherche aura permis d'apprécier les mécanismes d'entrer en internat et la vie en internat, avec les paradoxes qu'il implique. En perspective, l'analyse du jeu des acteurs pourrait permettre de reconsidérer la vie en internat, non plus comme un pis-aller, mais un cadre de socialisation où tous les acteurs ont des rôles spécifiques à jouer.

Bibliographie

BERGER Peter, LUCKMANN Thomas, 1982, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin.
GLASMAN Dominique, 2012, *L'internat scolaire*, ISBN 978-2-7535-

- 1793-6, Presses universitaires de Rennes, www.pur-editions.fr, 260p (Consultée le 12 mai 2018).
- GLASMAN Dominique, 2010, « L'internat dans l'expérience scolaire », *Agora débats/jeunesses* /2 (N° 55), pp. 109-124.
- GLASMAN Dominique, Jeammet, P., Langouet, G., Moracchini, C., Vergez, M. D., 2001, *Actes du séminaire national "L'internat : Pour qui ? Pour quoi ? "* - Paris, 24 et 25 octobre, <http://eduscol.education.fr/cid45966/socialisation-et-scolarisation.html>, (Consultée le 04/01/2018).
- JOLY-RISSOAN Odile et GLASMAN Dominique, 2014, « Dispositions individuelles et effets de l'internat scolaire », *Revue française de pédagogie* [En ligne], 189 | octobre-novembre-décembre 2014, mis en ligne le 31 décembre 2017, consulté le 11 février 2018. URL : <http://journals.openedition.org/rfp/4597>.
- JOLY-RISSOAN Odile, 2008, *Les petits mondes des internats des lycées en Région Rhône-Alpes*, Rapport pour le compte de la Région Rhône-Alpes, université de Savoie, laboratoire LLS.
- MASSON Philippe, 2014, *Retour sur Les Héritiers de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron*, Revista Linhas, Florianópolis, v. 15, n. 29, p. 71-91, jul./dez.
- QRIBI Abdelhak, 2010, *Socialisation et identité, L'apport de Berger et Luckmann à travers « la construction sociale de la réalité »*, Bulletin de psychologie /2 (Numéro 506), p. 133-139. DOI 10.3917/bupsy.506.0133.
- RAYOU Patrick & GLASMAN Dominique (dir.), 2012, *Les internats d'excellence : un nouveau défi éducatif ? Rapport pour l'ACSE*, Institut français de l'Éducation.
- VULBEAU Alain, 2004, « Une socialisation du troisième type. Revisiter les modèles classiques » in *Revue Informations sociales*, n°119, octobre 2004.

**FACTEURS EXPLICATIFS DE LA RÉTICENCE DES
FEMMES AU PLANNING FAMILIAL DANS
LA COMMUNE DE OUIDAH AU BENIN**

COOVI Gilbert*

Résumé

L'adoption des méthodes contraceptives et de la planification familiale soulève encore de controverses dans des communautés, bien que visant le bien-être de l'acteur social et des ménages. L'objectif de la recherche est d'analyser les facteurs explicatifs de la réticence des femmes face au planning familial dans la Commune de Ouidah. L'approche est inspirée de l'analyse stratégique, de la rationalité et de l'approche genre. Ce travail porte essentiellement sur les couples vivant déjà ensemble en général mais avec un accent particulier sur les femmes ayant un âge compris entre 15 et 49 ans. Les personnels des centres de santé privés et publics ciblés et des autorités locales sont impliqués. Le choix est raisonné et au hasard. Conduite dans une démarche qualitative, cette recherche a mis en œuvre des techniques d'entretien, d'observation et d'analyse documentaire. Les outils y afférents ont servi à la collecte des informations. Les résultats intéressent la réticence des époux, le niveau d'information, les préjugés, les représentations cosmogoniques, le standard de vie lié aux moyens financiers et économiques peu reluisants ou presque inexistant. Ils permettent de conclure que les causes de la réticence sont non seulement médicales et environnementales, mais surtout socioculturelles et économiques.

Mots clés : planification familiale, réticence, facteurs, contraceptifs, Ouidah

Abstract

The adoption of contraceptive methods and family planning still raises controversy in communities, although aimed at the well-being of social actors and households. The objective of the research is to analyze the explanatory factors of women's reluctance to family planning in the Ouidah Commune. The approach is inspired by strategic analysis, rationality and gender approach. This work focuses on couples who are already living together in general but with a particular focus on women between the ages of 15 and 49 years old. The staff of the targeted private and public health centers and local authorities are involved. The choice is reasoned and random. Conducted in a qualitative approach, this research has implemented interview techniques, observation and document analysis. The related tools were used to collect information. The results concern the reluctance of the spouses, the level of information, prejudice, cosmogonic representations, the standard of living related to financial and economic means not very good or almost nonexistent. They

* Université d'Abomey-Calavi (Bénin) ; Email : gilbertcoovi@gmail.com

conclude that the causes of reluctance are not only medical and environmental, but especially socio-cultural and economic.

Key words: family planning, reluctance, factors, contraceptives, Ouidah

Introduction

Comme dans la plupart des pays africains, la population du Bénin a pendant longtemps eu un comportement pro-nataliste lié à la satisfaction économique mais surtout psychologique que procure à l'époux, chef de la famille, une large fratrie. Ce comportement s'est reflété dans les préjugés sociaux et humains au point où les questions ayant trait à la limitation des naissances étaient considérées comme tabous. Le fait d'avoir un nombre élevé d'enfants confère d'office aux conjoints une certaine notoriété et une dignité légitimes que l'on ne reconnaît pas à ceux qui en ont moins ou pas du tout. Le père de la famille surtout est plus respecté dans la communauté. Or, cette manière de penser expose davantage la femme à la mort au cours des accouchements ou en augmente les risques. Ce fait justifie dans une certaine mesure le taux élevé de la mortalité maternelle, infantile et néonatale suscité par les grossesses rapprochées. En effet, 830 femmes environ dans le monde meurent chaque jour des causes évitables liées à la grossesse et à l'accouchement, dont 99% de décès observés dans les pays en développement (OMS 2015, pp 1-3). Pour cent mille naissances vivantes en 1996, le Bénin a enregistré quatre cent quarante-huit décès maternels soit 0,44%, faisant de lui un des pays à fort taux de mortalité maternelle comme l'a prouvé l'Enquête Démographique et de Santé (EDS I, 1996, pp. 224-250). Mais le taux semble augmenté et passé à 0,5% ainsi que le confirme la cinquième édition de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS V, 2019, pp 317-324)

Cependant, depuis l'indépendance du Bénin en 1960, les différents gouvernements qui se sont succédé ont pris conscience des liens entre la dynamique démographique et le développement socio-économique. Aussi, le Bénin a-t-il participé activement aux conférences régionales et internationales traitant des questions de population et de développement et a adhéré aux résolutions qui en sont issues. C'est dans ce cadre que le gouvernement béninois a procédé le 02 mai 1996, à l'adoption d'une politique ayant pour but principal l'amélioration du niveau et de la qualité de vie des populations, mieux des communautés. Selon les déclarations de l'Institut National de Statistique et d'Analyse Economique, elle repose sur seize objectifs dont l'un des plus importants est la promotion d'une fécondité responsable qui épargne aux ménages le cumul des pauvretés monétaire, d'existence et en terme d'actifs (INSAE, 2007, pp. 11-12). Ainsi, le gouvernement béninois est passé d'un comportement pro-nataliste affiché à une politique volontariste de maîtrise de la procréation.

Force est de constater que, malgré la volonté politique du gouvernement béninois manifestée à travers la mise en œuvre d'un

plan de multiplication des campagnes de sensibilisation à la limitation et à l'espacement des naissances, la tendance démographique n'est pas inversée. Les communautés ne semblent pas adopter la planification familiale et la population est passée de 6 769 914 d'habitants en 2002 à 9 983 884 en 2013 (INSAE, 2013, pp. 114-120). Il est ainsi montré, de ce fait, une faible adhésion des couples en général et des femmes en particulier à l'utilisation des méthodes du planning familial. La Commune de Ouidah dans le département de l'Atlantique ne fait pas exception à cet état de choses avec une population en nette progression. Celle-ci est passée de 76555 en 2002 à 162034 en 2013, soit un taux d'accroissement de 6,86% induisant un poids démographique de 11,6% en 2013 (INSAE, 2013, p. 1). Le présent sujet analyse les facteurs influençant la réticence des couples en général et des femmes en particulier face aux méthodes contraceptives de planification familiale. Quels sont les facteurs explicatifs de la réticence des femmes aux méthodes de planification familiale ? Après le matériel et les méthodes utilisés, les résultats conceptualisés répondent aux préoccupations de la question de recherche.

1. Matériel et méthodes

La présente recherche est qualitative et quantitative. Elle est mixte. L'analyse de ces données imbrique à la fois ce qui est dit (parole) et vu (gestuel, regard) de la part des interviewés. J- P .Deslauriers (1991) cité par (S. C. Ahodécon et M. S. E. Coovi, 2019, p. 46), écrit: « *La recherche qui produit et analyse des données telles que les paroles écrites et dites, et les comportements observables des personnes est une recherche qualitative* ». Néanmoins des données quantitatives utilisées parce que nécessitées pour connaître l'ampleur des perceptions et l'extension des comportements en vue d'approfondir les analyses amènent à parler de sa nature mixte.

L'approche est inspirée de l'analyse stratégique de M. Crozier et E. Friedbert (2018, pp.1-5), de la rationalité et de l'approche genre. L'analyse stratégique a permis d'appréhender les comportements raisonnés des acteurs concernés face aux méthodes contraceptives malgré les sensibilisations aux biens faits du planning familial. Chaque catégorie d'acteurs agit en conscience acquise visant à atteindre un objectif ou à se libérer de l'emprise de l'autre. La rationalité s'inscrit dans la logique des acteurs ciblés qui adoptent des attitudes en fonction des revenus ou de leurs représentations des valeurs socioculturelles héritées et perpétuées. De ces valeurs émanent les configurations du genre. Cent soixante-six (166) acteurs ont été approchés. Ce travail porte essentiellement sur les couples vivant déjà ensemble en général mais s'accroît particulièrement sur les femmes ayant un âge compris entre 15 et 49 ans. La Commune de Ouidah compte dix arrondissements. Deux ménages sont pris en compte par arrondissement, soient quarante acteurs vivant en couple approchés. Le choix des ménages est au hasard. Celui des personnels des centres de santé privés et publics ciblés et des autorités locales impliquées est raisonné et concerne cinquante-cinq informateurs interviewés individuellement. Pour ces acteurs sociaux, le statut sociopolitique et

le niveau d'implication sont pris en compte. Le choix des centres de santé est également raisonné. Ce sont les centres les plus fréquentés par les femmes en état de gestation. Un centre de santé est visité dans chacun des dix arrondissements que compte la Commune de Ouidah. Au total soixante-onze femmes sont interrogées au niveau de ces centres.

Tableau I : Récapitulatif des effectifs des acteurs sociaux enquêtés

Acteurs sociaux	Effectif	Pourcentage
Enquêtés dans les ménages	40	24
Agents de santé	50	30
Autorités	05	3
Femmes interrogées dans les centres de santé	71	43
Total	166	100

Source : Données du terrain, septembre 2017

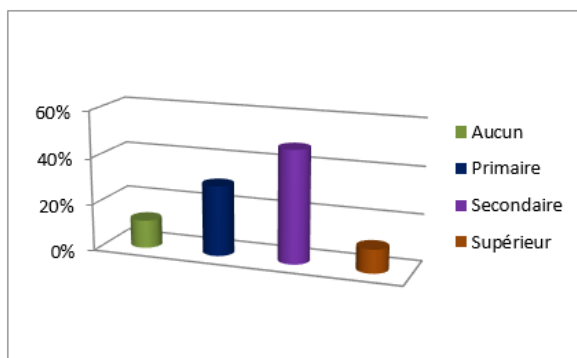
Conduite dans une démarche mixte à dominance qualitative, cette recherche a mis en œuvre des techniques d'entretien, d'observation, de questionnaire et d'analyse documentaire. Les outils sont le guide d'entretien, le questionnaire, la grille d'observation et la grille de lecture. Des données quantitatives ont été enregistrées pour faciliter la triangulation et l'appréciation des informations recueillies. Les logiciels word et excel sont utilisés pour les analyses. Les résultats organisés se présentent ainsi qu'il suit :

2. Facteurs explicatifs de la réticence des femmes à la planification familiale dans la Commune de Ouidah

Les déterminants explicatifs se répartissent en niveau d'étude, en statut socioprofessionnel et matériel d'une part. Ils concernent les canaux d'informations, la connaissance des méthodes contraceptives de planning familial d'autre part. Par ailleurs, le comportement des acteurs et les raisons du refus d'adoption des méthodes de limitation et d'espacement des naissances prévues dans la politique nataliste de l'Etat béninois sont appréhendés.

2.1. Appréhension du niveau d'étude, des statuts socioprofessionnel et matrimonial des enquêtés

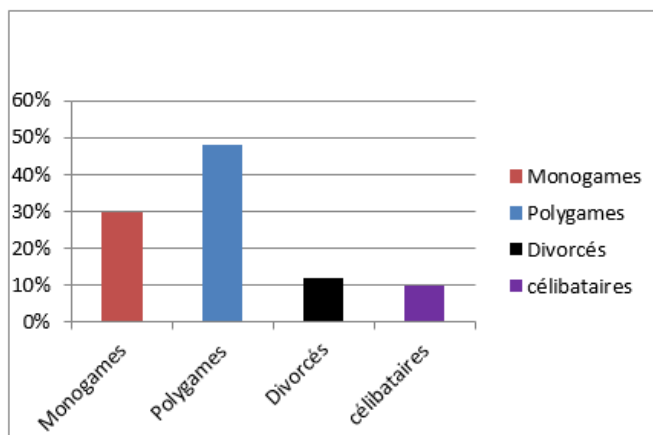
Graphique 1: Niveaux d'étude des enquêtés



Source : Données de terrain, Septembre 2017

La figure ci-dessus montre que la majorité des personnes rencontrées sont instruites même si il y en a qui n'ont aucun niveau scolaire et qui ne sont alphabétisés non plus. Ceci suppose que ces derniers en majorité ont les aptitudes nécessaires pour se prononcer sur la question de la réticence des femmes par rapport à la planification familiale. Le niveau d'étude des enquêtés est peu reluisant mais suffisant majoritairement à la compréhension des méthodes contraceptives. Il s'agit alors du niveau de conscience des intéressés qui ne leur permet pas d'apprécier à sa juste valeur l'importance du planning familial. La référence à d'autres facteurs, tels les statuts socioprofessionnel et matrimonial, peut aider à comprendre leurs comportements.

Graphique 2: Situation matrimoniale des enquêtés

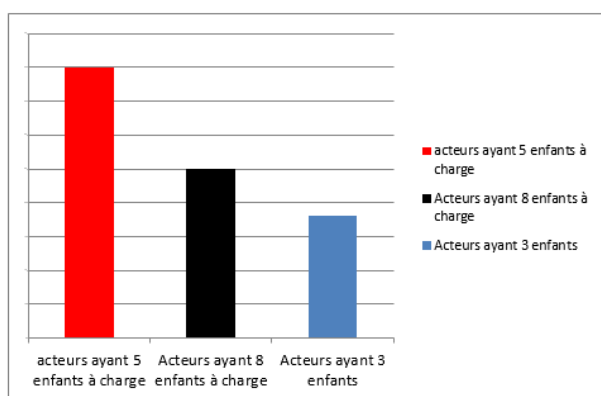


Source : Données de terrain, septembre 2017

Les statuts de monogame, à 30%, de polygame à 48% et divorcés à 12% font ensemble 90% d'acteurs qui procréent sans souci

d'adopter une méthode de planification familiale. L'évolution démographique s'en trouve justifiée et le nombre d'enfants à charge de chaque acteur en dit plus. Même les célibataires signalés dans le graphique précédant ont à charge des enfants. Ils sont 10% à ne pas avoir des relations sexuelles responsables donc avec des partenaires. Il semble à présent indiqué de s'intéresser au nombre d'enfants à charge déclaré par les informateurs. Les valeurs culturelles interdisent la quantification systématique exacte des progénitures. Ainsi il est donné des chiffres comme huit et demi, cinq et demi voire trois et demi. Le graphique prend en compte le minimum exact d'enfants déclarés.

Graphique 3: Nombre d'enfants à charge des enquêtés



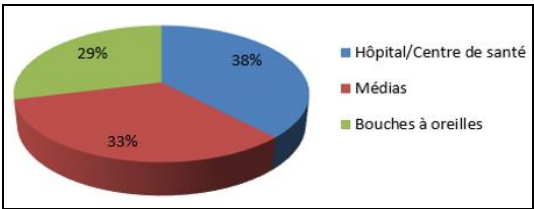
Source : Données de terrain, Septembre 2017

La moyenne d'enfants par ménage est de :5,3. Elle de5, 7 enfants en moyenne au niveau national (INSAE, 2013, pp.114-120). Les communautés du territoire juridique et administratif de la commune de Ouidah ne s'écarteront pas de la logique démographique de croissance. Une logique induisant les différentes caractéristiques de pauvreté citées plus haut. « J'ai à charge sans m'être mariée trois enfants que je nourris difficilement» affirme A. Lucie interviewée à Pahou. Cela pose un problème de comportement et d'éthique. Mais la réalité des femmes célibataires ayant à charge des enfants n'est plus surprenante tant en milieux ruraux qu'en urbains. Les enfants souvent ne sont pas du même père. Elle peut éviter cette situation en adoptant l'une au moins des méthodes du le planning familial. A suivre ses déclarations, il est rendu à l'évidence qu'elle a été informée à partir d'une source.

2.2. Canaux d'informations sur la planification familiale

La totalité des personnes enquêtées ont déjà entendu parler au moins une fois de la planification et en ont une idée plus ou moins précise. Les canaux à travers lesquels les enquêtés ont entendu parler de la planification familiale sont multiples sont représentés dans la figure qui suit.

Graphique 4: Effectif des informés à travers différents canaux



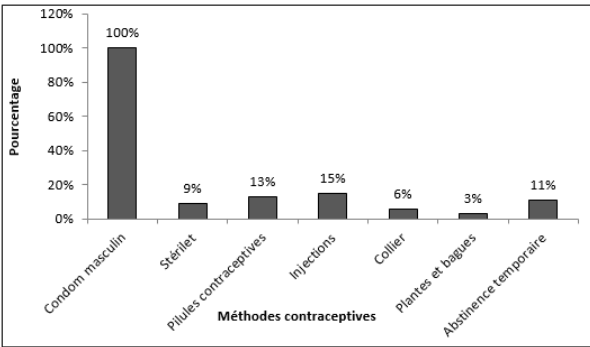
Source : Données de terrain, Septembre 2017

L'analyse de la figure 4 montre que les enquêtés ont tous entendu parler de la planification familiale à travers trois différents canaux : la sensibilisation au niveau des hôpitaux/centres de santé, à travers les médias (radio, télévision) et par la communication informelle de bouches à oreilles. Les différents canaux d'informations identifiés ont à peu près des effectifs identiques d'enquêtés informés sur la planification familiale. Les taux sont respectivement de 38% à l'hôpital soit 63 informés sur 166, 33% par les médias, soit 55 acteurs informés et de 29% soit 48 sensibilisés de bouches à oreilles. Tous les canaux sont utiles pourvu que l'information atteigne la cible. Ceci prouve quand même qu'un réel travail est abattu dans les centres de santé et au niveau des médias. Le taux de l'information de bouches à oreilles n'est pas négligeable ; si certains n'ont pas appris, ils ne peuvent pas en informer d'autres.

2.2. Question de connaissance des méthodes de la planification familiale

Les méthodes dont les enquêtés ont connaissance comme étant utilisées pour la planification familiale sont diverses. Il s'agit du condom (masculin connu de tous et féminin très peu connu), du stérilet, des pilules contraceptives, des injections, de la méthode traditionnelle du collier et des plantes, des implants et de l'abstinence. Les résultats du niveau de connaissance de ces différentes méthodes contraceptives par les enquêtés sont représentés dans le tableau suivant.

Graphique 5 : Connaissance de méthodes de la planification familiale



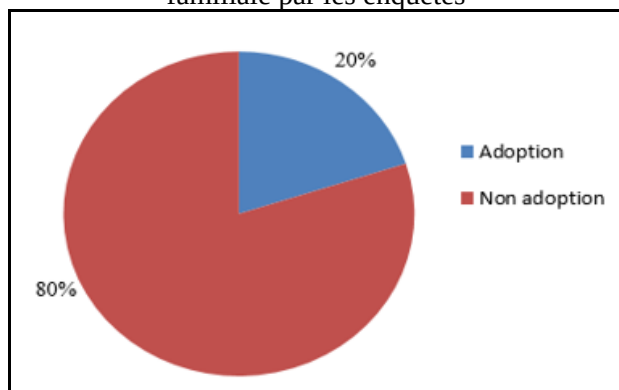
Source : Données de terrain, Septembre 2017

Le Graphique 5 ci-dessus montre que 100% des enquêtés connaissent la méthode de planification du condom (masculin). Les autres méthodes de planification ne sont pas aussi connues que celle du condom. Celle des plantes traditionnelles vient d'ailleurs en dernière position (3%) après la méthode de collier (6%) et le stérilet (9%). Le taux de connaissance de l'abstinence temporaire est aussi faible (11%) parce qu'elle ne constitue pas une méthode à part entière de planification moderne selon les enquêtés, étant donné qu'elle ne garantit pas véritablement l'espacement des naissances. Les pilules contraceptives (13%) et les injections (15%) sont aussi connues par quelques enquêtés rencontrés dans le cadre de la phase de terrain. Il n'est pas fait cas ici du fémidom, préservatif féminin. Mêmes les agents de santé n'en ont pas parlé. Ainsi, on note globalement que les enquêtés ont tous connaissance d'au moins une méthode de planification familiale même si certaines sont plus connues que d'autres.

2.4. Adoption des méthodes de planification familiale-

Les résultats d'enquête quant à l'adoption par les enquêtés d'une au moins des méthodes de planification ci-dessous identifiées ne riment pas avec la connaissance, des méthodes, présentée au graphique 5. En effet, 80% des informateurs, bien que connaissant les méthodes de planification familiale n'en n'adoptent aucune. Seulement 20% adoptent une au moins des méthodes de planification familiale existantes. C'est ce qu'illustre la figure suivante.

Graphique 6: Adoption ou non d'une méthode de planification familiale par les enquêtés



Source : Données de terrain, septembre 2017

Les résultats contenus dans la figure ci-dessus montrent une réticence des détenteurs d'informations à adopter une méthode de planification familiale malgré leur connaissance d'une au moins des méthodes. Cent trente-trois environ sont concernés sur cent soixante-six, soit 80%. Il ressort donc que la plupart des acteurs interviewés se réserve encore face aux méthodes modernes de planification familiale.

Ils ont certainement des raisons que la rubrique suivante aide à comprendre.

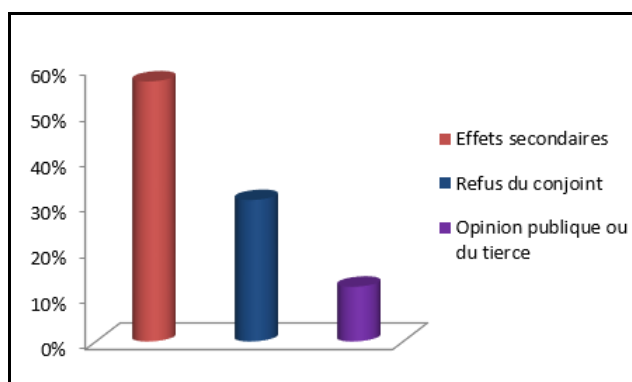
2.5. Raisons du refus d'adoption des méthodes de planification familiale

Les raisons soulevées par les enquêtés pour justifier la non adoption des méthodes de planification familiale sont relevées dans la figure suivante. Mais avant il paraît opportun de suivre les propos de G. Alexandre interrogé à Ouakpè-Daho.

Ma femme et moi n'adopterons jamais une méthode de planification. C'est modifier le plan de Dieu. Il a dit multipliez-vous. Dieu s'occupe de tous les êtres y compris les fourmis. Ce que le vers va manger est sur les feuilles. Il est dit d'espacer les naissances. Dieu va s'occuper de la fréquence des gestations et des accouchements. A une sensibilisation on m'a donné des condoms que je n'ai jamais utilisés, propos de G. Alexandre, Ouakpè Daho, septembre 2017

Cet interlocuteur semble à la limite fanatique. Sa foi en Dieu lui dicte certainement ses comportements. Mais il est oublieux des réalités scientifiques, des inconvénients des naissances rapprochées. Aussi les enfants ne sont-ils pas des vers.

Graphique 7: Raisons du refus d'adoption des méthodes modernes de la planification familiale



Source : Données de terrain, Septembre 2017

L'analyse de la figure révèle que les enquêtés craignent surtout les répercussions des méthodes de planification familiale sur leur santé en refusant d'en adopter au moins une. Ils redoutent les effets tels que la stérilité, le surpoids, les dérèglements menstruels, les mauvaises odeurs, les vertiges, la fatigue etc. En effet, les femmes qui ont adopté une méthode de planification en dehors du condom que peut porter le mari, de l'abstinence et du collier estiment que les méthodes contraceptives hormonales ont des effets indésirables et néfastes sur leur santé. Elles évitent donc ces méthodes glandulaires

qui affectent l'organisme humain. C'est ce qui explique la réticence de la majorité des femmes, soit à (57%).

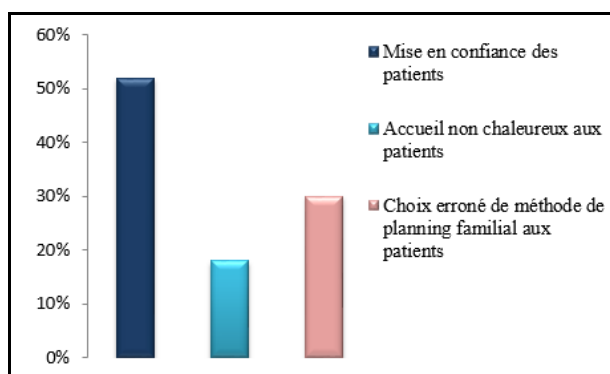
En dehors de la crainte des effets secondaires sur la santé, il est noté l'opposition ou le refus des conjoints en deuxième position, soit (31%). Enfin, par crainte de l'opinion publique qui traite les femmes de mœurs légères ou d'adultérines, certains d'entre les enquêtés se méfient des pratiques des méthodes de planification familiale. Il est à souligner que 12% des détenteurs d'informations sont concernés par ce dernier cas. Aucun acteur n'aime que sa conjointe soit traitée de mœurs légère. De même aucune actrice ne supporte cette stigmatisation.

Ces logiques ou perceptions évoquées empêchent l'adoption de la planification familiale. Les conséquences restent d'actualités avec un nombre d'enfants élevé à 5, 7 en moyenne par femme (INSAE, 2019, pp. 317-320). Le défaut d'espacement des naissances induit des difficultés économiques et l'insécurité alimentaire.

2.6. Comportement du personnel soignant face aux patients

Dans le cadre de ce travail, il est estimé que le comportement du personnel soignant dans les centres de santé et les hôpitaux vis-à-vis des patients réclamant leur accompagnement pour le choix d'une méthode de planification familiale peut influencer la réticence des femmes aux méthodes. C'est pour cette raison que la question a été posée aux femmes pour savoir le comportement du personnel soignant vis-à-vis des patients. La figure ci-après présente les différentes réponses enregistrées par rapport à l'accueil réservé par le personnel soignant aux usagers qui sollicitent leur service.

Graphique 8: Comportement du personnel soignant face à la demande des services de planification familiale



Source : Données de terrain, Septembre, 2017

Les résultats montrent que les 52% des enquêtés estiment que le personnel soignant leur réserve souvent un accueil chaleureux et les met en confiance lorsqu'ils viennent vers les centres de santé pour demander des informations sur la planification familiale. Mais 30% des entretenus pensent que le personnel soignant ne les aide pas à

déterminer une méthode adéquate de planification familiale. Il est à noter que 18% des enquêtés ne sont pas satisfaits de l'accueil du personnel soignant. Au regard de ces résultats, on comprend que pendant que certains agents font l'effort d'accueillir convenablement les patients et les mettent dans de bonnes conditions pour un choix de méthodes de planification familiale, il y en a qui continuent toujours de mal accueillir les patients et ne les accompagnent pas suffisamment dans le processus d'un choix raisonné de méthodes de planification familiale. Mais il y a d'autres paramètres qui sont estimés mineurs.

3. Discussion

Les agents de santé ne reconnaissent que certaines méthodes telles que les méthodes hormonales qui ont quelques impacts sur le fonctionnement du corps de la femme dysfonctionnent leur organisme. Mais elles ne sont pas pour autant dangereuses car il ne s'agit pas d'effets secondaires ingérables. Et la possibilité de gérer ces effets secondaires a d'ailleurs été prouvée par K. S. Odoulami (2013 : p. 45). Prétendre aussi contrôler la femme en lui interdisant la planification familiale est un faux problème selon les agents de la santé car une femme ne peut rester fidèle que si elle le veut. L'important serait donc le respect de soi-même malgré le planning, une valeur qui s'acquiert déjà à la base dans la cellule familiale et par l'intériorisation des valeurs culturelles.

La réticence des femmes est en partie due à la réaction des conjoints. Ceci est d'autant plus clair qu'il nous a été signalé que certains hommes sont revenus avec leurs femmes au centre de santé, exigeant le retrait pur et simple des produits de planning choisis discrètement. Elles ont pris soin de venir nuitamment les adopter pour ne pas être reconnues. Le scandale et le non contrôle de cette situation a parfois conduit à la dislocation des foyers et aux tensions sociales. Sur le terrain, certains hommes ont avoué qu'ils ne vont jamais permettre à leurs femmes d'accepter le planning afin de mieux les contrôler. Au-delà du poids des conjoints, il y a la peur du regard de l'extérieur, c'est-à-dire l'opinion publique qui a toujours eu une grande influence dans les sociétés africaines. Les comportements et les perceptions viennent de l'esprit. C'est également dans l'esprit des hommes qu'il faut hisser les flambeaux de la planification familiale afin de persuader à long ou à moyen terme les acteurs sociaux de son utilité socioéconomique.

E. L. Assogba (2016 p. 76) a signalé dans ses recherches que la contraception hormonale peut présenter de nombreux effets secondaires ; toute utilisation de méthode contraceptive hormonale doit être soumise à un exposé sur le mode d'action, la durée, les potentiels effets secondaires, le coût et à un examen clinique minutieux de la patiente. La possibilité du mauvais accueil des agents de maternité est presque écartée d'autant plus que la majorité des enquêtés a avoué que le problème de réticence ne vient pas des agents dans les maternités mais plutôt des produits administrés. Cependant les 18% qui soulèvent le problème de mauvais accueil ne sont pas à négliger. Le facteur le plus déterminant dans l'accroissement de la motivation familiale au planning reste la qualité des services de santé,

en l'occurrence ceux de la planification familiale (E. Fourn, M. L. Dando, 2017, p 66). . A cela doit s'ajouter le choix des meilleurs endroits et des meilleurs moments pour aller vers les populations et les sensibiliser. Pour vivre heureux, les couples doivent choisir la planification familiale afin de remplir la terre de façon responsable et pouvoir assumer convenablement leurs rôles de parents.

L'école a une responsabilité importante en matière d'éducation sexuelle dont relève les méthodes contraceptives de planification familiale. Elle fait partie des canaux les moins utilisés en matière d'information sur le planning familial. Elle y contribue à 12,35% dans le premier arrondissement de la commune à statut particulier de Cotonou au Bénin (M. L. Dando et E. G. Fourn, 2017, p 51). La recherche actuelle ne s'est pas intéressée à la source d'information que constitue l'école mais il n'en demeure pas moins qu'elle peut et doit être l'une des sources d'information fiables à travers l'enseignement de ces méthodes aux apprenants selon leur niveau, et les relations école- famille, et parents- enseignants. L'école aide à mieux éduquer les esprits.

Conclusion

Face au sujet « facteurs explicatifs de la réticence des femmes à la planification familiale dans la commune de Ouidah au Bénin », des hypothèses ont été émises après la question de recherche. :Il est supposé que l'insuffisance d'informations, les pratiques culturelles et les comportements des agents de santé induisent chez les couples et surtout chez les femmes, la réticence face à la planification familiale. La recherche est faite avec une démarche méthodologique qualitative et quantitative, d'où sa nature mixte.

Au terme de la recherche, il est à déduire que toutes les hypothèses ne sont pas vérifiées. En effet il est constaté que la majorité des enquêtés de la Commune de Ouidah a connaissance de la planification familiale. L'hypothèse secondaire selon laquelle est signifiée l'insuffisance d'informations n'est pas vérifiée. Toutefois, le défaut ou l'insuffisance d'explication autour des effets secondaires aux usagers devient parfois source de malentendus et de conflits. Les usagers sont surpris par ces effets de nuisance dus à l'adoption d'une méthode de planification. Il est utile et indiqué que les femmes soient averties des maux secondaires.

La peur du mari et de l'opinion publique ou le regard du tiers, ont été évoqués. La pratique d'une méthode contraceptive par la femme est perçue comme un encouragement à la dépravation, versus l'infidélité. Et quand on sait qu'au moins 80% soient 133 sur 166 des acteurs ciblés et enquêtés n'ont jamais adopté une des méthodes, on peut être amené à dire que la réticence est due en grande partie aux préjugés ou aux construits sociaux.

Il est bon de se faire régulièrement suivre quand on est sous contraceptif. C'est une habitude que nombre de femmes n'ont pas. Le personnel de santé, doit en principe exiger des analyses avant de faire adopter une méthode de planning familial. Le choix d'une méthode ne peut se faire à tout hasard aux femmes. Bien entendu, l'appui du conjoint, dans tout le processus, est requis.

Ce qui a changé ces dernières années, c'est l'implication des personnes morales dans la sensibilisation. C'est pour aider l'Etat béninois à atteindre les objectifs du millénaire pour le développement durable (OMDD). Plus qu'un outil de préservation de la santé, la planification familiale est aujourd'hui un moyen et une stratégie de développement. La planification a de nombreux avantages. C'est un moyen de maintien des filles dans le système scolaire. C'est donc un moyen de lutte contre la déscolarisation des jeunes filles. C'est également un outil de maîtrise des naissances et de réduction des taux de mortalité maternelle et infantile.

Au demeurant, l'objectif général qui est d'analyser les facteurs explicatifs de la réticence des femmes au planning familial dans la commune de Ouidah est atteint. Les argumentaires développés, ou les raisons avancées, tiennent en partie des construits sociaux, et des effets secondaires. L'école est un canal à ne pas soustraire de la liste des sources d'information. Les enseignants ont besoin d'être formés pour ne pas enseigner du faux et naviguer en sens contraire. Le planning familial est une technique au service du bien être des ménages et de l'Etat.

Références bibliographiques

- Ahodékon Cyriaque, Coovi Marvin Eckdado Sèblo, 2019, *Insertion socioprofessionnelle des jeunes : Les facteurs d'employabilité au Bénin*, mémoire Master2, INJEPS/BENIN, 98 p.
- Assogba Emerline F.Lolita, 2016, *les effets secondaires de la contraception hormonale chez les patientes âgées de 15 à 49 ans vues en planification familiale au CHU- MEL*, Thèse en pharmacie, FSS, 90 P
- Crozier Michel et Erhard Friedbert, 2018, *Analyse stratégique, comportement des acteurs*, éd. Gualino, 436 p.
- Fourn Gnansounou Elisabeth, Dando Lucie, 2017, *Perception et pratique de la planification familiale dans le 1^{er} Arrondissement d'Akpakpa à Cotonou, au Bénin*, mémoire de maîtrise, UAC /FASHS/DSA, 83 p.
- INSAE, 2013,. *Résultats provisoires du quatrième recensement général de la population et de l'habitation*, (RGPH4), MDAEP, p. 8.
- INSAE, 2013, *Que retenir des effectifs de populations*, RGPH4, MDAEP, 35 p.
- INSAE, 2013, *Synthèse des principaux résultats*, RGPH-4, MDAEP, 4 p.
- INSAE/PNLS, 2007, *Enquête démographique et de santé du Bénin*, (EDSB-III). (I. N. d. l. S. e. d. l. A. Économique, ed.), p. 512.
- INSAE, 2007, *Enquête modulaire intégrée sur les conditions de vie des ménages/Bénin, Rapport général d'analyse*. MPDEPP-CAG, 302 p.
- Odoulami Katia Ella Sandra, 2013, *Etude des déterminants de l'offre des services de planification familiale dans le département du Littoral au Bénin*, thèse en Médecine, 80 p.
- OMS, 2015, *Santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent*, 15 p.

**LE TIERS CHEZ GEORG SIMMEL ET LA
COMPREHENSION DES PARTIES PRENANTES DANS
LA GESTION DES CONFLITS AGRICULTEURS-
ELEVEURS A NAPIELEDUGOU (KORHOGO/
COTE D'IVOIRE)**

NIANZOU Kassikan Geoffroy Ulrich*
DJANE Kabran Aristide*
KONE Issiaka*

Résumé

La résolution des conflits confrontant les agriculteurs aux éleveurs est l'une des préoccupations majeures auxquelles sont confrontées les autorités étatiques ivoiriennes. Plusieurs efforts ont été apportés dans l'optique de réduire voire annihiler ce phénomène mais sans grand succès. La recherche de solutions adéquates pour la gestion des conflits étant toujours étant toujours de mise dans les rencontres scientifiques et politiques en Côte d'Ivoire, indique qu'une région parvient néanmoins à régler ces conflits. Cet article se propose d'identifier les pouvoirs des acteurs qui contribuent à la gestion des conflits agropastoraux à Napiélé Dougou en Côte d'Ivoire. Il vise en outre à évaluer les pouvoirs de ces acteurs dans le processus de gestion favorisant ainsi leur résolution. Partant d'une démarche de type qualitatif, pour une collecte des données sur 26 individus, des entretiens individuels et des focus-group ont été réalisés opérés. L'analyse des données a été effectuée à partir du logiciel MACTOR. Les résultats obtenus portent sur (1) le recensement des acteurs dans la gestion des conflits à Napiélé Dougou, ainsi que la typologie de leur pouvoir, (2) le rapport de force entre ces dits acteurs tout en permettant d'exhumer (3) l'acteur le plus influent d'entre eux.

Mots-clés : Acteurs, Résolution, Conflits, Agriculteurs, Eleveurs et
Napiélé Dougou

Abstract

Conflict resolution between farmers and pastoralists is one of the major concerns facing Ivorian state authorities. Several efforts have been made to reduce or even annihilate this phenomenon but without much success. The search for an appropriate solution for conflict management is still in order and points out that a region manages to resolve these conflicts. This article aims to identify the powers of the actors who contribute to the management of agropastoral conflicts in Napiélé Dougou in Côte d'Ivoire. It also aims to evaluate the powers of these actors in the management process, thereby promoting their resolutions. Opting for a qualitative approach, for data collection on 26 peoples, individual interviews and focus-groups were used. Data analysis was performed from the MACTOR software. The results present one (1) census of the actors in conflict management in Napiélé Dougou, as well as the typology of their power. (2) Then the balance

* Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire) ; E-mail : niangeoffulrich@gmail.com

* Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire) ; E-mail : djanekabran@gmail.com

* Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire) ; E-mail : prkone1@gmail.com

of power between these actors while allowing to exhume (3) the most influential actor of them.

Keywords: Actors, Resolution, Conflicts, Farmers, Stockbreeders and Napiélé Dougou.

Introduction

Les conflits entre agriculteurs et éleveurs, notamment dans les régions du Nord et du Centre de la Côte d'Ivoire, sont récurrents depuis 1959. Ces conflits se soldent par de graves affrontements faisant des victimes et causant des dégâts matériels importants sans oublier les conséquences sociales subséquentes (F. Akindès 2008). En effet, plus de 800 cas de conflits entre agriculteurs et éleveurs ont été enregistrés seulement sur la période 2016-2017. Ceci occasionna un montant de plus de 93.553.788 F CFA d'indemnités compensatoires versés aux victimes déclara le ministre ivoirien des Ressources Animales et Halieutiques (AIP¹, 27/09/2017).

C'est en vue de mettre un terme à cette situation préjudiciable au développement rural, environnementale et à la cohésion sociale que le gouvernement ivoirien a décidé de prendre des dispositions urgentes dont l'une des plus importantes a consisté en l'élaboration d'une loi sur la transhumance et aux déplacements du bétail (Le journal Abidjan.net du 31/07/2017). En outre, bien vrai que des mesures aient été instaurées, elles n'ont néanmoins pas eu d'impacts sensibles sur la question de cohabitation et le but escompté ne fut pas atteint. Nous nous apercevons ainsi que la cohabitation entre agriculteurs et éleveurs demeure toujours difficile. A cet effet, après de longues années (1998-2009), mis un peu en silence (Le monde, 2016), ces conflits ressurgissent avec d'incroyables violences surtout dans la zone septentrionale. En guise d'exemple, nous avons les affrontements qui ont eu lieu du jeudi 24 et vendredi 25 mars 2016 à Bouna entre agriculteurs et éleveurs et qui ont occasionné la perte de 33 vies humaines et 54 blessées (O. Kam, M. Sangaré, & K. V. Mouroufie 2018). Ce conflit atroce a démontré une fois de plus, les limites du mode de gestion de conflits dans certaines zones. Il a été aussi constaté des conflits dans le département de Seguelon plus précisément dans le village de Tiemba en Côte d'Ivoire, où certains agriculteurs dudit village en colère contre les éleveurs, ont procédé à un déguerpissement de ceux-ci suite à des dégâts de cultures. Par la suite, plusieurs autres villages ont notifié à la sous-préfecture leur volonté de ne plus voir les éleveurs dans leurs villages car ne supportant plus la cohabitation avec ces derniers (AIP, le 25/01/2018).

Nonobstant cela, il y'a une région qui fait l'exception. Etant composé de près de 75 villages et disposant d'une seule rivière, la sous-préfecture de Napiéolé Dougou trouve quant à elle des solutions adaptées pour satisfaire les plaignants. Comme preuve, nous avons le conflit ayant opposé les agriculteurs aux éleveurs du Jeudi 24 Août 2017 et qui a eu lieu à Djébékaha. Nous nous apercevons qu'avec ces 75 villages, la sous-préfecture de Napiéolé Dougou parvient

¹ Agence Ivoirienne de Presse

efficacement à gérer ses conflits. Ce qui est contraire à plusieurs autres zones (Bouna,...) de la Côte d'Ivoire, où les dispositions contrastent avec celle de Napiédougou. Ce contraste nous pousse à nous interroger sur les facteurs favorables à la bonne gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans la sous-préfecture de Napiéolédougou. En d'autres termes, qu'est-ce qui favorise la gestion de conflits agriculteurs-éleveurs à Napiéolédougou ?

1. Cadre théorique

Pour déterminer le processus ou le mode de gestion, nous nous appuyerons sur les écrits de Georg Simmel. En effet dans l'article de Grégoire Lits (2009) intitulé "*Tiers et objectivité sociale chez Georg Simmel*", il nous donne un schéma à suivre pour gérer un conflit. Dans cet article, l'auteur affirme que Simmel mise sur le "tiers" pour gérer au mieux un conflit. Mais qui est ce tiers pour Simmel ? Georg Simmel définit le tiers comme ce troisième individu qui s'intègre dans une relation entre deux personnes ou parties en conflit pour lui donner une autre forme. Le tiers a donc pour rôle de servir de médiation entre deux extrêmes. Il a pour fonction de lier les individus malgré leurs antagonismes personnels, en posant dans les actions réciproques, un rapport à une objectivité qui dépasse l'individualité de celui qui l'incarne. En clair le tiers doit parvenir à relier les extrêmes (antagonistes) en une unité.

L'étude de certains écrits nous également ont fait comprendre que le réel motif des conflits agriculteurs/éleveurs est souvent dû aux changements climatiques qui poussent certains éleveurs transhumants à migrer vers des zones propices pour leurs bétails. Cette migration laisse apparaître des litiges entre éleveurs et agriculteurs des zones d'accueil. C'est ainsi que plusieurs chercheurs se sont penchés sur ces conflits en exposant certains des aspects dans leurs écrits. Nous avons entre autres :

Mamadou Goïta dans son article intitulé : *Les réponses citoyennes liées aux conflits entre agriculteurs et éleveurs : le cas de ACORD dans les pays du Sahel de l'Afrique de l'ouest* paru dans *Echos du Cota* (M. Goïta & F. B. Cisse 2016) souligne que la plupart des conflits entre agriculteurs et éleveurs naissent suite à la rareté des ressources (eaux, terres cultivables...). Il montre que les conflits sont soit des conflits de besoins matériels liés aux ressources naturelles, soit des conflits d'intérêt liés à la recherche du pouvoir ou soit des conflits de valeurs qui trouvent leurs fondements dans les croyances et référentiels culturels. Il expose néanmoins la grande faiblesse de la société civile dans la dimension "prévention" de ces conflits et critique aussi l'existence de conflits institutionnels qui empêchent la résolution efficiente des conflits agriculteurs-éleveurs.

Dans le même ordre d'idées que Mamadou Goïta, nous avons Hindou Oumarou Ibrahim avec son article : *Les conflits liés à l'élevage transhumant des peulhs autochtones du Tchad : problématique et proposition de solution* (H. O. Ibrahim 2015). Dans cet article, il parle des conflits qui se sont succédés au Tchad entre agriculteurs et éleveurs en 2011. Pour lui, les conflits se développent autour de la ressource « eau ». Il expose les différentes raisons de ces

conflits et même les limites de l'Etat dans la gestion de ces conflits qui se terminent souvent par des tueries dues à la possession de certaines armes par les éleveurs ou les agriculteurs suite à la guerre civile qu'a connu le pays. L'auteur expose aussi les solutions à préconiser par l'Etat qui sont entre autres : la création de points d'eau et abreuvoirs, la formation de cadres capables de résoudre les conflits et l'adoption d'une législation claire et concertée qui doit prévoir des espaces réservés à l'élevage.

Dans la même logique d'idées, nous avons le colloque international de Montpellier en 2006 sur : *Les frontières de la question foncière-At the frontier of Land issues* avec la présentation de Coulibaly Amara (2006) de l'Université de Bouaké sur le sujet : *Gestion des conflits fonciers dans le nord ivoirien : droits, autorités et procédures de gestion et de règlement des conflits* présenté. Dans cette présentation, il donne un aspect de l'argumentation qu'ont les agriculteurs et les éleveurs lors des conflits et parle aussi des acteurs intervenant dans le règlement de ceux-ci. Aucune des parties en conflits ne veut se reconnaître fautive et remet la faute sur l'autre partie. Ici l'auteur montre que les conflits s'étendent aussi à l'occupation des zones d'activités. Ceci nous fait comprendre que les conflits s'accroissent et s'intensifient aussi à cause de facteurs socioculturels et économiques.

Cette pensée est éclairée par le rapport final intitulé : *Etude relative à l'élaboration d'un mécanisme de règlement des plaintes et des recours dans le cadre du processus : Réductions des Emissions de gaz à effet de serre issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts (REDD+)* (F. Ludlow, L. Baker, S. Brock, C. Hebdon, & M. Dove 2016) fait en mai 2016 par la Société Internationale d'Appui au Développement Economique et Social (SIADES). Ce rapport expose comment est géré un conflit agriculteur-éleveur en Côte d'Ivoire. En effet, lorsqu'il y'a dégât de culture, l'agriculteur entreprend une démarche afin de trouver le fautif dans le but de poser une plainte auprès de l'une des commissions de règlement de litiges. Il convient de souligner que les plus sollicitées au Nord sont les commissions villageoises et les commissions sous-préfectorales.

Selon K. Oleh (2016), la commission villageoise (CV) présidée par le chef de village, désigne deux membres de la commission pour faire le constat en présence des protagonistes. Une fois fait, ces membres rendent compte de la situation au chef de village qui fixe le coût des dommages. Néanmoins, le chef de village laisse la possibilité aux protagonistes de trouver un terrain d'entente. Cependant, lorsque le plaignant n'obtient pas satisfaction, soit parce que la décision a été à son détriment, soit parce que l'instance a été incapable de trancher l'affaire, le conflit est alors transporté vers d'autres instances de règlement. Mais parfois, ce sont les instances de règlement elles-mêmes qui renvoient les plaignants vers d'autres instances de règlement qui sont les commissions sous-préfectorales et la justice. Notons que la commission villageoise dans le règlement des conflits s'appuie sur les normes et les pratiques coutumières et sur l'expérience vécue pour rendre la décision. L'argumentaire développé

par ces autorités coutumières est construit autour de la création du village, du peuplement et des migrations anciennes des populations.

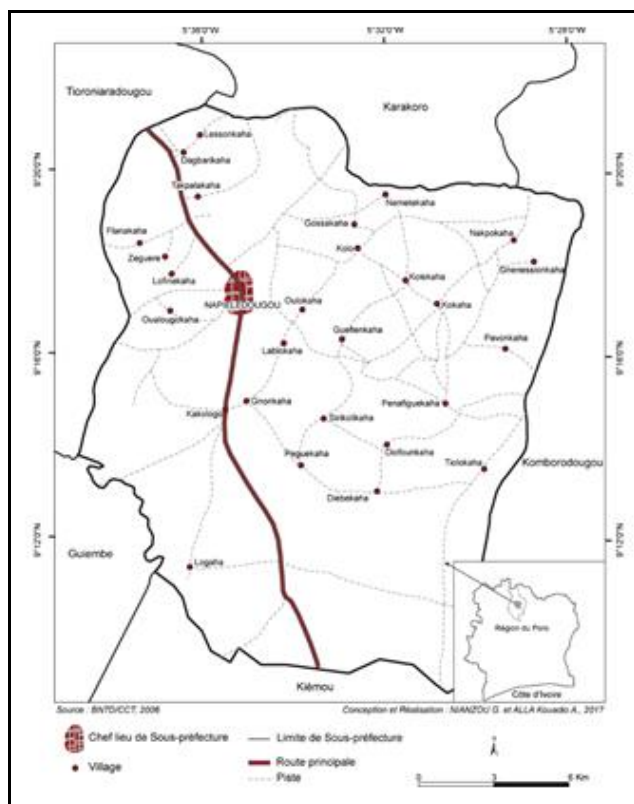
La problématique des parties prenantes s'articule autour « *d'agents pour lesquels la bonne marche d'une organisation et sa bonne santé constitue des enjeux importants* » (S. Mercier 2006). En outre, F. Lepineux (2003) recommande que toute étude sur les parties prenantes doit aborder la question du recensement des acteurs dès son entame afin de percevoir une meilleure clarification de leurs enjeux individuels et stratégiques. Donaldson et al. (1995) allient la pertinence de leur présence dans ce système holistique organisationnelle par leur légitimité auprès de leurs mandants sociaux. C'est dans ce sens que les travaux de S. Damak-Ayadi et Y. Pesqueux relatent les différentes approches que doivent obéir toute tentative d'investigation de la théorie de parties prenantes en s'appuyant soit sur une démarche descriptive, instrumentale soit normative, en ces termes :

L'aspect descriptif de la théorie des parties prenantes reflète et explique le passé, le présent, le futur et tend à générer des propositions exploratoires et prédictives alors que les fondements instrumentaux font la connexion entre les approches de parties prenantes et les objectifs désirés en commun comme le profit. L'approche instrumentale est généralement utilisée pour explorer les relations entre causes (management des parties prenantes) et effets (performance organisationnelle). La théorie normative essaie d'étudier les relations sur des bases éthiques et des principes philosophiques. Ainsi, l'approche instrumentale est essentiellement hypothétique (pour réaliser l'objectif " X ", alors adopter – ou ne pas adopter – des principes et des pratiques " Y ") alors que l'approche normative n'est pas hypothétique mais catégorique (faire ou ne pas faire ceci car il est juste – ou faux – de le faire), d'où le qualificatif de " capitalisme kantien " qui a été attribué à certains de ses développements. (S. Damak-Ayadi & Y. Pesqueux 2003: 11-12)

2. Cadre méthodologique

2.1. Site de l'étude

Pour mieux cerner la réalité que nous étudions, nous avons circonscrit le cadre de cette étude à la sous-préfecture de Napiéolédougou. Elle est située à environ 550 kilomètres d'Abidjan ayant pour coordonnées, une latitude nord de 9°18 et longitude ouest de 5°34. C'est une localité du nord de la Côte d'Ivoire et appartenant au département de Korhogo dans la région du Poro. Elle est délimitée : au nord par Karakoro, au sud par Kiémou, à l'est par Komborodougou, et à l'ouest par Tioroniaradougou et Guiembé.



Carte 1: Site de l'étude

Le choix de ce site pour la réalisation de notre étude n'est pas fortuit. La sous-préfecture de Napiéolédougou est située dans une zone agro-climatique propice à l'élevage transhumant. Et c'est aussi une ville disposant d'un grand nombre d'agriculteurs et d'éleveurs d'où l'existence de conflits les opposant.

2.2. Choix des répondants

Ce qui concerne cette étude, nous avons opté pour un choix raisonné. C'est une technique qui a consisté à choisir nos informateurs selon l'âge, le niveau d'instruction et le sexe. Cette catégorie d'enquêtés est choisie dans le but de mieux analyser la légitimité sociale des acteurs de gestion du point de vue des administrés mais aussi ce qui concourt à la bonne gestion de conflits agriculteur/éleveur. Ce procédé nous a permis de faire à termes des entretiens avec vingt-six (26) informateurs dont un (01) sous-préfet, un (01) chef de village et un (01) chef de canton, trois (03) présidents d'association (02 présidents d'agriculteurs et 01 président d'éleveurs) et aussi vingt (20) personnes ayant été confrontés une fois aux conflits agriculteurs-éleveurs dont dix (10) agriculteurs et dix (10) éleveurs, qui sont les personnes cibles de notre étude, repartis dans le village visité.

2.3. Collectes des données

Dans l'optique de recueillir les informations nécessaires auprès des acteurs qui sont pour nous, des personnes ressources, des entretiens individuels et des focus group ont été réalisés. Il a été question pour nous d'amener les acteurs eux-mêmes à exposer leurs modes de gestion de conflit. Pour ce faire, nous nous sommes entretenus avec certains de manière individuelle et avec d'autres, en groupe. Concrètement, les participants étaient composés de l'autorité sous-préfectorale, de l'autorité coutumière, des responsables des associations (agriculteurs et éleveurs), des chefs religieux, des agriculteurs et éleveurs ayant été confrontés récemment à un conflit. La présence de tous ces acteurs est pertinente pour appréhender les motifs de règlement des conflits agriculteurs-éleveurs dans cette zone. La méthode utilisée se résume à la collecte des données qualitatives et à l'analyse de celles-ci. Les enquêtes de terrain se sont toutes déroulées dans la sous-préfecture de Napiélé Dougou, notamment à Napié ville et dans le village de Djébékaha. De façon pratique, il s'est agi pour chaque sujet d'entretien posée, de dénombrer et de classer les réponses obtenues par groupe de réponses identiques, en fonction de la récurrence des idées pour en ressortir les significations et/ou les représentations sociales des acteurs.

2.4. Techniques d'analyse des données

Pour l'analyse des données, l'on a procédé à la retranscription intégrale des entretiens réalisés avec les acteurs intervenant dans l'activité agropastorale, puis à une catégorisation des idées. À partir de cette retranscription, une analyse du contenu du discours des enquêtés a été réalisée. L'utilisation du logiciel MACTOR nous a permis de comprendre et de cerner les influences qui existaient dans le processus de gestion des conflits dans ladite zone.

En clair, l'analyse des données a consisté à construire un tableau à trois entrées (les thèmes, les sous thèmes et les discours des enquêtés) qui ont été renseignées selon la structuration thématique du guide d'entretien et les verbatim. Nous avons utilisé certains verbatim comme citations pour enrichir notre rédaction.

3. Résultats de l'étude

Trois résultats majeurs ont été identifiés. Il s'agit (3.1) d'un recensement des acteurs dans la gestion des conflits à Napiélé Dougou, ainsi que la typologie de leur pouvoir, puis de l'analyse des (3.2) rapports de force entre ces dits acteurs à partir de la contribution MACTOR, enfin, de l'acteur le plus influent (3.3).

3.1. Typologie des pouvoirs contribuant à la gestion de conflits agropastoraux à Napiélé Dougou

3.1.1. Le président d'association

Au cours de notre recherche, un enquêté nous a affirmé ceci :

C'est nous qui l'avons choisi ou désigné pour nous représenter.

On dit une association et nous ne pouvons pas fonctionner sans

un dirigeant. Alors on l'a choisi parce que pour nous c'est un exemple.

A travers cette affirmation, nous nous sommes aperçus que pour les membres de l'association, le président est la personne ayant été désignée pour représenter le groupe en cas de besoin. Il est le pivot, le centre du groupe et la personne ressource qui intervient lorsque l'on observe un quelconque litige au sein de son association ou avec une autre. Son influence est légion parce que les membres du groupe se retrouvent en lui.

Un membre de l'association des femmes productrices de maraicher *Wobinwognon* a ajouté ceci :

On dit un groupe donc nous avons pris celle qui peut se faire écouter plus vite. Donc on a vu que la femme du chef est celle qui nous convient et nous lui avons dit qu'on veut qu'elle soit notre cheffe. Voilà comment elle est devenue notre cheffe. Comme cela même après son mandat, on va savoir qu'il y'a un groupe de femme où la femme du chef est dedans et comme cela tout le monde va nous connaître.

Ces aspects lui accordent du pouvoir et de l'autorité. Son pouvoir est de type *légitime* car fondé sur un caractère légal c'est-à-dire fondé par une loi : celle du groupe et aussi sur un caractère charismatique issu du choix de l'acteur le plus compétent selon le groupe.

Ici, il est perçu que le président de l'association intervient dans la gestion de conflits parce que le groupe le lui permet mais également parce que le décret n° 96-433 du 3 juin 1996 relatif au règlement des différends entre les agriculteurs et les éleveurs le désigne comme étant apte à le faire d'où sa légitimité. Son pouvoir et son influence se limitent seulement au sein de l'association dans lequel il est dirigeant.

3.1.2. Le Sous-préfet

Après lecture du décret relatif au règlement des différends entre les agriculteurs et les éleveurs l'on comprend cette affirmation de la sous-préfète quand elle énonce que :

J'ai été placée par l'Etat et j'estime que j'ai de l'autorité sur mes administrés. Je ne peux aucunement laisser quiconque me dire comment intervenir dans la gestion de ma sous-préfecture à part une autorité qui m'est supérieure comme celle du préfet.

Le sous-préfet est ainsi le délégué de l'Etat pour le développement d'une région précise. Institué par l'Etat, celui-ci a plein pouvoir d'exercer de l'influence sur ces administrés. Etant le référent de la circonscription et le représentant de l'Etat, le sous-préfet dispose d'un pouvoir *légitime* et *d'expertise* : pouvoir légitime à cause de la position relative et des devoirs du détenteur du poste dans l'organisation administrative. Et pouvoir d'expertise par sa capacité d'influencer d'autres personnes basées sur ses compétences,

connaissances, son expérience ou expertise dans la gestion de conflit. Il est vu que cet acteur est influent à cause du lien étroit qu'il a avec l'Etat. Il est imposant dans la sous-préfecture où il exerce.

Ceci est même soutenu par les propos du sous-préfet quand elle dit : « Dans la sous-préfecture, seule l'autorité administrative détient le pouvoir le plus élevé dans la circonscription car nous représentons l'Etat ».

3.1.3. Le chef de village (de canton)

Parlant de l'intervention du chef de village, un enquêté nous renseigne en disant ceci :

Quand il y'a conflit, il nous est demandé de le régler entre membres de l'association et personnes en conflit. C'est quand l'on ne peut pas le résoudre au niveau de l'association que nous allons voir le chef de village. Il intervient à cause de la sagesse dont il dispose et du fait qu'il détient de bon conseil

Ici le chef de village figure comme un acteur très apte à divulguer de bons conseils qui parviendront à régler les différends au sein de la population de Napiéolédougou. Certains ont même dit qu'il est le choix des ancêtres, dépositaire de la perpétuité de la culture et de la civilisation de leur peuple. De ce fait, tout individu vivant sur le territoire se doit de reconnaître le chef comme étant le dirigeant du peuple, le guide, le repère de toute la culture du peuple. On comprend cela par l'affirmation de cet enquêté :

Qu'il soit petit ou grand, un chef est un chef et tout le monde doit se soumettre à son autorité et son intervention est souvent utile pour mettre fin aux palabres qui peuvent intervenir à Napiéolédougou.

Alors le pouvoir que l'on lui accorde est indéniablement un pouvoir légitime car ayant un caractère traditionnel. Il est consulté parce qu'il a des expériences dans la gestion d'un conflit au sein de sa population mais aussi parce que la population de Napiéolédougou se reconnaît en lui. En lui seul, le pouvoir de type légitime, d'expertise et aussi de référent se retrouvent. D'où l'être parfait car il incarne tous les types de pouvoir. Ceci est démontré par les propos d'un notable de Diébékaha : « Le chef est le choix des ancêtres donc c'est celui qui est le plus parfait qu'ils choisissent ».

3.1.4. Les intervenants villageois

Pour exposer sur des intervenants villageois (la famille et les chefs religieux), il est dit qu'ils ont de l'influence parce que les plaignants se reconnaissent fortement en eux. Dans la famille, les individus se reconnaissent mais également estiment que certains membres ont de l'expérience pour intervenir dans ces discussions, ceci se voit par les aînés. Un jeune éleveur le dit en ces termes :

Les aînés sont beaucoup utiles pour nous les apprenants du métier. Ils nous donnent des orientations à suivre pour éviter certaines difficultés ou pour les contourner. Pour les conflits,

ils nous montrent comment parvenir à les résoudre pacifiquement. Ce sont nos conseillers et je peux dire qu'ils nous sont vraiment très utiles

Aux côtés des aînés, leurs conjoints ont une influence. De par leurs conseils et le regard qu'ils portent sur le litige, ils sont souvent beaucoup écoutés par leurs partenaires plaignants. Une productrice de maraicher le dit à travers ceci :

Mon époux m'empêche souvent de trop faire des discours quand je suis pas d'accord avec quelqu'un qui a gâté ma production. La plupart du temps c'est avec les éleveurs. Il me dit qu'une femme ne doit pas trop faire des palabres et que cela gâte le nom de son mari. je vois que cela est un peu vrai, donc j'évite maintenant tout ça

En plus de se reconnaître en ces acteurs les plaignants espèrent avoir une récompense après avoir suivi leurs conseils. Ceci est plus perçu du côté des chefs religieux.

Le porte-parole des producteurs de mangues et d'anacarde de Diébékaha après concertation a dit ceci :

Nous dès que nous voyons que notre "tchôlèhou" intervient dans le palabre nous disant de laisser tomber, immédiatement on exécute de peur de ne pas lui plaire donc de ne pas plaire aux dieux. Qui veut avoir à la place des bénédictions, beaucoup de malheurs sur lui du fait d'un refus de laisser tomber un palabre, en tout cas pas moi. Dès qu'il dit net mon palabre est fini

Alors du côté des intervenants villageois, il est plus perçu que les types de pouvoir intervenant sont : le *pouvoir d'expertise* qui fait notion d'expérience dans un domaine précis, le *pouvoir de référent* parce qu'ils se reconnaissent en ces acteurs qui interviennent mais aussi du pouvoir de récompense.

De ces résultats il apparaît que les types de pouvoir qui interagissent dans la gestion de conflit à Napiéledougou sont : le pouvoir légitime, le pouvoir d'expertise, le pouvoir de récompense et le pouvoir de référent.

Tableau 1 : Récapitulatif des typologies de pouvoir contribuant à la gestion de conflit

Acteurs	Typologie du pouvoir
Président d'association	Légitime et charismatique
Sous-préfet	Légitime et d'expertise
Chef village ou de canton	Légitime, expertise, charismatique, récompense et de référent
Chef religieux	Récompense et de référent
Famille	Récompense et de référent

Source : Données d'analyse (Nianzou, Djane, Koné, 2018)

3.1. Les rapports de force entre les acteurs

Cette section permet de savoir qui prend le pouvoir et sur la base de quels critères. Les répondants ont repéré cinq (05) types d'acteurs dont trois (03) qui sont appelés *acteurs légaux* et deux (02) qui sont dits "*intervenants villageois*". Ici pour chaque type d'acteurs, on identifie et évalue ses influences directes sur les autres acteurs selon une échelle de 0 à 4. Ces notes d'influences sont affectées au cours de notre entretien et permettent de réaliser une matrice qui contient en ligne et en colonne le nom des acteurs retenus. Ces données sont ainsi valorisées à partir de méthodes matricielles du logiciel *MACTOR*. Les deux matrices établies : celle des Influences Directes Acteurs/Acteurs (MID) et celle des Influences Directes et Indirectes (ou MIDI) permettent d'apporter une vision fine du jeu des rapports de force des acteurs notamment par une représentation graphique. La figure 1 illustre le plan des influences directes entre les acteurs calculés à partir de la matrice des influences directes entre acteurs.

Figure 1 : Plan des influences et dépendances entre acteurs



Source : Données d'analyse (Mactor) (Nianzou, Djane, Koné, 2018)

Ce plan apporte une visualisation des positions relatives des acteurs. Il se décompose en quatre (04) cadrans faisant apparaître quatre (04) catégories d'acteurs, et dans la gestion de conflits à Napiéledougou, nous avons :

- **Acteurs dominants** : ils disposent d'une influence forte sur les autres sans être eux-mêmes fortement influencés ; Chef de village (de canton) et chef religieux.

- **Acteurs dominés** : fortement influencés par les autres et disposent de peu de pouvoir ; Sous-préfet et président d'association.

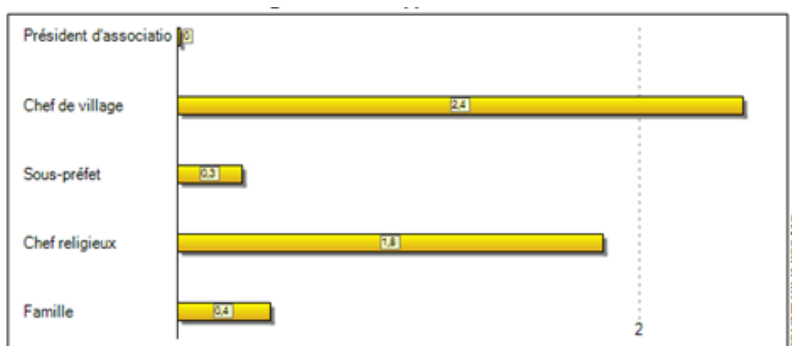
- **Acteurs relais** : à la fois fortement influents et fortement dépendants. Cela veut dire qu'ils disposent de moyens d'action pour mener à bien leurs projets mais sont également sous l'influence des

actions que déploient sur eux les autres. Ici nous n'avons pas d'acteurs relais.

● **Acteurs autonomes** : Ils sont à la fois faiblement influents et faiblement dépendants. Dans le cas présent c'est la famille qui représente l'acteur autonome.

Le logiciel *Mactor* donne également un scalaire qui détermine le rapport de force de chaque acteur en tenant compte de son influence et de sa dépendance directe. Plus ce scalaire est élevé, plus l'acteur est en position de force. Dans notre étude, ce rapport de force est favorable au chef de village (de canton), puis aux guides religieux, à la famille. Le sous-préfet apparaît à la quatrième place suivie du président d'association.

Figure 2 : Rapport de force MIDI (histogramme après tri)



Source : Données d'analyse (Mactor) (Nianzou, Djane, Koné, 2018)

3.1. L'acteur le plus influent dans la gestion du conflit

Les résultats portant sur l'acteur le plus influent dans la gestion de conflits à Napiéolédougou nous ont dévoilé certains aspects non négligeables. Au sein de l'association, l'on a dénoté que le président de l'association est le plus influent. Mais son pouvoir se limite seulement au sein de l'association. La présidente des femmes du maraicher de Diébékaha le souligne en ces termes :

Moi j'ai force seulement dans mon association mais aussi quand il s'agit de défendre les intérêts des membres de mon association. En dehors de là, on laisse place aux hommes et à ceux qui ont les bras longs

Un autre président, celui des éleveurs, ajoute un autre aspect qui nous montre les limites de leurs pouvoirs. Il dit :

Nous sommes des présidents mais seulement pour un groupe précis et seulement pour ceux qui veulent adhérer. Avec cela on ne peut pas rivaliser avec le pouvoir du chef ou du préfet par exemple. Ce n'est pas possible. Nous sommes là pour le petit groupe seulement

Au niveau de la sous-préfecture, l'autorité administrative en la personne du sous-préfet se déclare être la personne la plus influente. Mais l'assertion des villageois est très différente. Pour la population de Napiélé Dougou, l'on fait recours seulement au sous-préfet quand la recherche d'un compromis n'aboutit pas à la satisfaction d'un des plaignants. Ici, il perçu que l'on fait intervenir le sous-préfet pour exercer une sorte de pression sur un acteur ne désirant pas se soumettre aux différentes décisions prises lors de la gestion d'un conflit.

Un enquêteur nous le faire comprendre en ces propos :

L'intervention du sous-préfet pour moi figure comme une pression que l'on veut exercer sur quelqu'un. Nous voyons que la plupart des villageois n'aiment pas entendre dire qu'on envoie l'affaire à la justice. Pour eux, la justice égale la prison. Et pour limiter les risques, ils évitent de s'atteler sur les conflits

Ainsi au plan villageois, le sous-préfet fait office de pression car derrière le sous-préfet les villageois voient la notion de prison ; chose qu'ils veulent à tous pris éviter. Nous comprenons alors que si le sous-préfet estime détenir la supériorité au niveau du pouvoir, le peuple de Napiélé Dougou révèle que le détenteur supra du pouvoir dans leur localité est le chef de village (ou de canton) et que le sous-préfet intervient seulement dans le but de mettre pression sur certains acteurs en conflit, il figure comme un personnage de répression. Cette répression a pour but de concourir à faciliter leur gestion.

A Napiélé Dougou, le chef de canton est l'acteur le plus sollicité. Ceci du fait de l'attachement culturel de la population. Cet attachement culturel et le côté traditionnel dont fait usage la population met cet acteur comme le personnage le plus apte à résoudre leurs litiges. Entouré de ces conseillers (les anciens), cet acteur consultera afin de trouver une solution plus adaptée pour satisfaire chacun des plaignants. C'est cet aspect qui pousse les plaignants à plus aller vers le chef de village quand ils ont un litige.

Ceci est compris à travers les propos d'un producteur de mangue et anacarde ces termes : « *Pourquoi aller loin quand il y'a quelqu'un qui peut trouver une solution tout près de nous ? En plus c'est une personne qui nous connaît bien et qu'on connaît bien* ».

L'influence du chef de canton est plus renforcée grâce au rôle du chef religieux en la personne du chef de bois sacré : le "tchôlèhou". C'est grâce à cet acteur que le chef de canton parvient à échanger avec les divinités. Et de ce fait il acquiert de l'autorité et influence quand celle du chef est accrue. De cela, on comprend qu'au sein de la population sénoufo de Napiélé Dougou, le chef de canton et le chef religieux (surtout le chef de bois sacré) ont beaucoup de pouvoir et sont les plus influents quant à la gestion de conflit.

Le logiciel *Mactor* nous le démontre bien à travers le tableau 2 suivant.

Tableau 2 : Vecteur de rapport de force MIDI

Source : Données d'analyse (Mactor) (Nianzou, Djane, Koné, 2018)

	2	LIPSOR-EPT-A-MACTOR
Pr Ass	0.02	
Chvllge	2.45	
Ss-prft	0.28	
Chrlgx	1.85	
Famille	0.40	

4. Discussion des résultats

Ces résultats complètent ceux de Simmel (G. Simmel & E. Hughes 1949). Selon Simmel (2011), quand il y'a conflit, le meilleur moyen de parvenir à le régler est de trouver un consensus et un compromis. C'est ainsi que l'on fera intervenir les personnes pouvant avoir de l'influence sur les plaignants d'où le pouvoir d'influence avec le choix des personnes qui savent commander, qui savent se faire respecter et se faire obéir (H. Dequin 1969). Weber ajoute aussi que le pouvoir est quand un acteur accomplit ou s'abstient d'accomplir contre sa volonté ou conformément à la volonté d'un autre acteur, une action (J. Goetschy 1981).

Cette influence existe à cause de certains caractères qui sont assignés aux pouvoirs des personnes intervenant. Ainsi ces types de pouvoir (de récompense, légitime, expertise et d'influence) sont les plus sollicités pour parvenir à trouver une solution lors des conflits (H. Dequin 1969).

Notre étude a également démontré que pour la population de Napiéolédougou, le personnage le plus influent est le chef de village ou de canton. Son influence est due au caractère sacré du pouvoir qui lui est assigné. Ce caractère sacré s'explique par l'habitude et le respect de la coutume et tradition perçu chez le peuple senoufo de Napiéolédougou. Alors ce peuple se reconnaît plus en la personne du chef village ou de canton. Nous rejoignons ici François Chazel (1983). Cet auteur affirme que lorsqu'un pouvoir est sacré, l'obéissance des dominés est consentie et l'autorité est ainsi légitime. Plus le pouvoir est sacré plus il est au-dessus des autres types de pouvoir et plus ce pouvoir est au-dessus, plus l'acteur qui représente ce pouvoir est mis sur un piédestal élevé.

L'étude nous fait savoir par ailleurs que le sous-préfet joue le rôle de pression sur les acteurs qui ne trouvent toujours pas satisfaction et qui ne font que relancer et remettre en cause les décisions prises souvent par ce dernier lors de gestions de conflits. De même, l'on a compris que pour parvenir à gérer un conflit, le type de pouvoir favorable est le pouvoir d'influence, pouvoir qui consiste à

interpeller ceux qui ont de l'influence pour la gestion. Au regard de cette étude, l'acteur le plus influent selon les dits des enquêtés et après analyse, est la personne du chef de canton qui joue à la fois le rôle de chef de village. Cet acteur est le plus influent car il incarne en lui seul tous les types et caractères de pouvoir existants. Son influence est renforcée grâce à l'intervention du chef de bois sacré : le *tchêlihou*, prêtre en pays senoufo. Ce prêtre obtient à son tour son influence qu'il détient au sein de la population de Napiéolédougou. Ces résultats retrouvent ceux de B. Holas (1978).

Nous comprenons ici que ces acteurs de gestion de conflits se construisent des mécanismes de régulation. Ces acteurs autonomes rentrent en interaction dans l'optique de parvenir à régler les litiges agriculteurs/éleveurs tout en se construisant des canevases de domination qui supposent la présence d'une intentionnalité, celle de faire asseoir leurs pouvoirs à travers un système d'action concret. Ces données empiriques émanant de nos résultats rencontrent ceux de la théorie des parties prenantes de S. Mercier (2006). Toujours dans l'optique de parvenir à assurer la gestion des conflits, ces acteurs coordonnent souvent leurs actions mais ne supposent pas pour autant qu'il y'a interaction, c'est-à-dire dans le but de régler les litiges, les acteurs de gestion ne travaillent pas effectivement de concert ni intentionnellement. L'analyse stratégique a permis donc ici d'expliquer les comportements opportunistes des acteurs. Ces derniers peuvent s'analyser comme l'expression rationnelle dont le but est l'accroissement de gains personnels conquis grâce à des relations de pouvoir, défini comme la capacité qu'a chaque acteur de se rendre relativement incontournable dans le fonctionnement de l'organisation et donc, d'imposer ses exigences dans la négociation qui fonde la coopération. Au final, l'analyse stratégique nous a permis de saisir que le pouvoir des acteurs pris de manière individuelle, permet la résolution des conflits. Mais cela devient plus avantageux lorsque plusieurs acteurs sont sollicités car les différents types de pouvoir additionnés concourent plus à faciliter la gestion de conflits. Ils rejoignent ainsi les conclusions de A. S. Affessi et F. Gacha (2015).

Conclusion

Les enquêtes menées dans le cadre de notre étude nous ont permis de comprendre que le département de Korhogo est l'un des foyers du théâtre des antagonismes entre les agriculteurs et les éleveurs. En effet de nombreux cas de dégâts de cultures, de violences physiques, d'empoisonnement du cheptel voire même de meurtres sont à déplorer. Ces conflits se situant plus dans le sud du département causent ainsi une intensité de la violence entre ces deux acteurs. Cette intensité réduit à cet effet les capacités des instances de gestion de conflits. Dans l'optique de limiter les conséquences désastreuses de ces conflits, une localité du sud du département de Korhogo précisément la sous-préfecture de Napiéolédougou a mis en place une procédure de gestion qui parvient à résoudre ces conflits agropastoraux de manière pacifique. Pour cela, ils optent pour des

personnes compétentes, légitimes et qui ont du pouvoir. Ce sont entre autres :

- Les présidents d'association ;
- Le chef de village ;
- Le sous-préfet.

Au côté de ceux-ci, il y'a d'autres acteurs au niveau villageois qui sont entre autres :

- La famille (les aînés et les épous/es)
- Les guides religieux (l'imam et le chef de bois sacré).

Ces différentes personnes exercent de l'influence et sont plus écoutées par les plaignants. Nous nous apercevons que lorsqu'il y'a un conflit, la population et dirigeants de la localité de Napiéolédougou font intervenir ces acteurs qui pourront contribuer à résoudre leurs différends. Pour ce faire, ils optent pour ceux en qui ils se reconnaissent le plus, un individu disposant d'un charisme satisfaisant, efficace et rigoureux, solidaire et qui a l'estime de l'autre mais aussi un individu qui a des relations et qui est influent et reconnu légalement de tous. Ce travail vient donc en complément aux travaux du tiers de Georg Simmel et ceux des parties prenantes.

Références bibliographiques

- AFFESSI Adon Simon & GACHA Franck-Gauthier, 2015, « Les déterminants de la récurrence des conflits entre agriculteurs d'ethnie Baoulé et éleveurs Peulhs dans la région du Gbêkê (Côte d'Ivoire) ». *Agronomie Africaine* 27 (3), p. 315–324.
- AKINDES Francis, 2008, « Racines des crises socio-politiques en Côte d'Ivoire et sens de l'histoire ». *Frontières de la citoyenneté et violence politique en Côte d'Ivoire, Dakar, CODESRIA*, pp. 25–61.
- CHAZEL François, 1983, « Pouvoir, structure et domination ». *Revue française de sociologie* 24 (3) : pp. 369–393.
- COULIBALY Amara, 2006, « Gestion des conflits fonciers dans le nord ivoirien, Droits, autorités et procédures de règlement des conflits ». In *Colloque international «Les frontières de la question foncière–At the frontier of land issues», Montpellier*.
- DAMAK-AYADI Salma & PESQUEUX Yvon, 2003, « La théorie des parties prenantes en perspective ». *P3, in site*.
- DEQUIN Horst, 1969, « Agricultural development in Malawi. » *Agricultural development in Malawi*. .
- DONALDSON Thomas & PRESTON Lee E. 1995. « The stakeholder theory of the corporation: Concepts, evidence, and implications ». *Academy of management Review* 20 (1), pp. 65–91.
- GOETSCHY Janine. 1981. « Les théories du pouvoir ». *Sociologie du travail*, pp. 447–467.
- GOÏTA Mamadou & CISSE Fatoumata Bore, 2016, « Accès des producteurs d'aliments aux marchés' ». *Hands on the Land*.
- HOLAS Bohumil, 1978, *L'art sacré sénoufo : ses différentes expressions dans la vie sociale*. Nouvelles Editions africaines.

- IBRAHIM Hindou Oumarou, 2015, « Interview de Hindou Oumarou Ibrahim Entretien mené par M. Beekmann », 2268-3798 .
- KAM Oleh, SANGARE Moussa & MOUROUFIE Kouassi Vincent, 2018, « Certification des coopératives et stratification sociale dans les communautés cacaoyères en Côte d'Ivoire ». *International Journal of Computers & Technology* 17 (2), pp. 7273–7283.
- LEPINEUX François, 2003, *Dans quelle mesure une entreprise peut-elle être responsable à l'égard de la cohésion sociale ?* PhD Thesis. Paris, CNAM.
- LITS Grégoire, 2009, « Tiers et objectivité sociale chez Georg Simmel ». *Émulations : Revue des jeunes chercheuses et chercheurs en sciences sociales* 3 (5), pp. 21–32.
- LUDLOW Francis, BAKER Lauren, BROCK Samara, HEBDON Chris & DOVE Michael, 2016, « The double binds of indigeneity and indigenous resistance ». *Humanities* 5 (3), pp. 53.
- MERCIER Samuel, 2006, « La théorie des parties prenantes : une synthèse de la littérature ». *Décider avec les parties prenantes. Approches d'une nouvelle théorie de la société civile*, pp. 157–172.
- SIMMEL Georg, 2011, *Georg Simmel on individuality and social forms*. University of Chicago Press.
- SIMMEL Georg & HUGHES Everett C, 1949, « The sociology of sociability ». *American journal of sociology* 55 (3), pp. 254–261.

Textes officiels consultés

- Décret n° 96-433 du 3 juin 1996 relatif au règlement des différends entre les agriculteurs et les éleveurs.
- Décret n° 96-434 du 3 juin 1996 fixant les principes d'indemnisation des préjudices causés à des animaux d'élevage.
- Arrêté n° 28/MINAGRA/MEF du 12 mars 1996 portant fixation du barème d'indemnisation des cultures détruites.
- Décret n° 96-431 du 3 juin 1996 portant réglementation du pâturage et des déplacements du bétail.
- Arrêté n° 08/RS/PKGO/CAB du 8 janvier 1998 fixant le calendrier agro-pastoral dans le département de Korhogo.
- Décret n° 96-432 du 3 juin 1996 portant recensement des éleveurs, bouviers, bergers et cheptels et organisation des associations pastorales.
- Arrêté n° 21/MINAGRA/MININT du 22 janvier 1997 portant création de la Commission Nationale de Suivi de la Cohabitation Agriculteurs-Eleveurs.

SÉROPOSITIVITÉ ET DÉSIR D'ENFANT CHEZ LES FEMMES PRISES EN CHARGE PAR L'ASSOCIATION VIVRE DANS L'ESPÉRANCE À DAPAONG AU NORD-TOGO

KANATI Lardja*

Résumé

Au début de l'épidémie du VIH, le désir d'enfant au sein de la population séropositive apparaissait comme un sujet de recherche peu pertinent. Aujourd'hui, l'épidémie de VIH touche un nombre croissant de femmes dans les pays en développement, et la plupart de ces femmes sont en âge de procréation. Le développement des traitements antirétroviraux a eu un impact majeur dans le domaine de la procréation, en offrant la possibilité de réduire le risque de transmission du virus de la mère à l'enfant et en augmentant aussi l'espérance de vie des mères potentielles. Pour améliorer les connaissances sur la parentalité à l'ère des antirétroviraux au Togo, une étude a été menée auprès de 95 séropositives enceintes soit 11% de la file active. L'étude part de l'hypothèse selon laquelle, les progrès thérapeutiques ont nourri les projets de parentalité. Cet article vise à mieux identifier quels peuvent être les obstacles et les facteurs incitatifs au désir d'enfant exprimé par les personnes vivant avec le VIH, prises en charge à Dapaong. Au terme de l'étude, il ressort que c'est important pour les femmes d'être mères. Elles sont informées que les traitements antirétroviraux réduisent le risque qu'une femme séropositive donne naissance à un enfant infecté. Etre membre de l'Association signifie avoir accès aux traitements et à la maternité. Les femmes âgées, qui ont déjà enfanté (n=44) ne souhaitent plus en avoir. Les plus préoccupées par les projets reproductifs (66,3%) sont de jeunes femmes, qui n'ont pas d'enfant ou qui ont dû recomposer leur couple. Pour la majorité des femmes, avoir un enfant, c'est se réaliser en tant que femmes et demeurer «vivantes» même après la mort à travers l'enfant.

Mots clés: Risque, file active, désir, procréation, couple recomposé.

Abstract

At the beginning of the HIV epidemic, the desire for a child in the HIV-positive population appeared to be an irrelevant research topic. Today, the HIV epidemic is affecting an increasing number of women in developing countries, and most of these women are of childbearing age. The development of antiretroviral therapy has had a major impact in the area of procreation, offering the possibility of reducing the risk of transmission of the virus from mother to child and also increasing the life expectancy of potential mothers. To improve knowledge on parenthood in the era of antiretroviral in Togo, a study was conducted among 95 pregnant seropositive or 11% of the active file. The study is based on the hypothesis that therapeutic progress has nourished parenting projects. This article aims to better identify what the barriers and motivators for child desire expressed by the people living with HIV in Dapaong may be. At the end of the study, it appears that it is important for women to be mothers. They are aware that antiretroviral

* Université de Kara (Togo) ; Email : kanlardja@yahoo.fr

therapy reduces the risk of an HIV-positive woman giving birth to an infected child. Being a member of the Association means having access to treatment and maternity. Elderly women who have already given birth ($n = 44$) do not wish to have any more. Those most concerned about reproductive projects (66.3%) are young women, who have no children or who have had to recompose their relationship. For the majority of women, to have a child is to be realized as women and to remain "alive" even after death through the child.

Keywords: Risk, active file, desire, procreation, recomposed couple.

Introduction

Procréer reste important pour les individus notamment pour les femmes. Le champ de la procréation est l'objet de grands bouleversements ces dernières années. L'infection à VIH est non seulement l'un des grands bouleversements intervenus dans le champ de la reproduction, mais aussi un des domaines où s'observent ces dernières années, une prééminence de la logique sanitaire dans la gestion des questions reproductives aussi bien dans les pays du Nord que dans les Pays En Voie de Développement.

L'infection par le VIH se différencie des maladies de longue durée en ce qu'elle se transmet sexuellement et perturbe profondément et durablement la vie sexuelle et reproductive des personnes atteintes. Mais la sexualité des personnes infectées par le VIH n'a guère retenu l'attention des chercheurs, ni même celle des pouvoirs publics jusqu'à l'arrivée des traitements en 1996. « Les problèmes posés par le risque de transmettre le VIH, l'impact de ceux-ci sur la vie quotidienne et la sexualité des personnes atteintes sont restés longtemps au second plan tant dans les actions de prévention que dans les recherches en sciences sociales » soulignent à cet effet F. Lert et Y. Souteyrand (1999, p.5).

Des travaux cliniques s'étaient néanmoins intéressés très tôt aux dysfonctionnements sexuels et aux conséquences psychologiques pour l'individu contaminé par le VIH. Ceux-ci montrent que la vie sexuelle du patient est réduite et souvent peu satisfaisante. Si le faible intérêt porté à la vie quotidienne et à la sexualité des malades en sciences sociales n'est pas propre au VIH/sida, il convient de noter que la personne contaminée par le VIH était considérée comme un malade incurable à la durée de vie limitée.

Jusqu'à une période récente, les femmes vivant avec le VIH étaient confrontées à des difficultés dans le désir d'être parents. Le corps médical avait proscrit la maternité à la femme séropositive. En conséquence, la prise en compte des risques sanitaires remettait en cause la possibilité pour la femme d'accéder à une reconnaissance sociale par la procréation.

L'apparition et le développement des nouvelles thérapies ont suscité des craintes du point de vue de la prévention secondaire parmi les personnes infectées. Ces dernières seraient plus enclines à avoir des rapports sexuels non protégés parce que les progrès thérapeutiques les ont rendues plus optimistes quant à une possible guérison de la maladie dans un futur proche, ou encore parce que la réduction de leur charge virale à un niveau indétectable pourrait être interprétée comme

une preuve qu'ils ont peu de risques d'infecter leurs partenaires. Ces inquiétudes ont été nourries par des études faisant état d'un accroissement de rapports non protégés et de maladies sexuellement transmissibles parmi les personnes séropositives, qu'elles soient hétérosexuelles ou homosexuelles, en particulier dans les pays anglo-saxons, aux Pays Bas, mais aussi en France (P. Peretti-Watel, B. Spire et Groupe ANRS-VESPA, 2000, p.135).

Si les craintes du point de vue de la prévention secondaire parmi les personnes infectées ont été nourries par des études en Europe, de telles études sont quasi-inexistantes en Afrique. Et pourtant, l'introduction des nouveaux traitements à base d'antirétroviraux (ARV) a bouleversé au même titre le quotidien des personnes infectées par le VIH partout dans le monde. Ces traitements retardent les manifestations pathologiques et prolongent considérablement l'espérance de vie des personnes séropositives. Ainsi le problème du sida ne se pose plus en termes d'accès aux traitements ARV mais en termes de reprise d'activités sexuelles et de projets parentaux.

Les recherches menées dans les pays d'Afrique (A. Desgrées du Lou, 2004/2005 ; S. Zongo, 2012 ; A. E. Megne Me Ndong, 2016) ont souligné l'importance accordée à la maternité comme élément constitutif de l'identité féminine. Malgré le risque de transmission maternofoetale qui demeure élevé dans les pays d'Afrique subsaharienne, et en dépit des conseils de prévention qui sont délivrées aux femmes séropositives, leur fécondité reste élevée après le diagnostic. Ainsi, au Togo, le désir d'enfant demeure important après le dépistage chez la majorité des femmes, à l'exception de celles qui estiment avoir eu suffisamment d'enfants.

On reconnaît avec le rapport du PLNS/CNLS-Togo (2015, p.35), que le nombre de femmes enceintes dépistées au VIH en 2015 était de 210 779 et que 66 % de ces femmes enceintes connaissaient leur statut sérologique à l'égard du VIH. Sur ce nombre de femmes enceintes dépistées au VIH, 2 % sont allées en consultation prénatale. Dans la ville de Dapaong, au total 895 femmes séropositives enceintes ont été suivies par l'Association Vivre dans l'Espérance (AVIE) en 2016 et 33 sont venues en CPN soit 3,6%. Ce taux dépasse d'un point le taux national de femmes venues en consultation prénatale. Il faut souligner qu'avec la prise en charge thérapeutique, la séropositivité en tant que telle ne se traduit effectivement par aucun symptôme visible (marquage corporel) ou ressenti, ni par aucun comportement (toux, perte des cheveux, etc.). Cette absence de symptômes constitue un indicateur de fécondité, pour tous les couples sérodiscordant que sérodiscordant fertiles qui désirent avoir un enfant dans la mesure où, pour la femme, l'absence de symptômes entraînerait une absence de nocivité des traitements pour le futur enfant. D'ailleurs, le désir des femmes séropositives de Dapaong d'en avoir un a été souligné par Y. Lamboni (2011, p.83). Elle relève que ce désir se justifie chez les femmes séropositives par le besoin de se garantir des rites funéraires normaux au moyen des enfants qu'elles feront.

Ce désir n'est réalisable qu'à certaines conditions. Dès que la personne ou le couple manifeste son désir d'enfant, il doit recevoir des informations et des conseils adaptés à sa situation au cours d'une ou plusieurs consultations préconceptionnelles, dont le but est de préparer la grossesse en préservant la santé des membres du couple et du futur enfant. Dans ce cas, l'objectif prioritaire est de maintenir une charge virale inférieure à 50 copies/ml (CNRS et ANRS, 2018, p. 4). Pour la procréation naturelle, le traitement antirétroviral doit être au long cours avec bonne observance et charge virale plasmatique indétectable depuis au moins 6 mois chez le partenaire séropositif. Or, il ressort des recherches de L. Kanati (2015, p.37) que 14% d'hommes et 17% de femmes séropositifs interrogés dans le milieu adoptaient des conduites sexuelles à risque ; 80 personnes sur 100 n'arrivaient pas à respecter scrupuleusement les horaires de prise de médicaments et 45,7% des patients disent avoir interrompu leur traitement durant une semaine (L. Kanati, 2015, p. 185).

Bien sûr, les progrès thérapeutiques ne résolvent pas tous les obstacles liés à l'accès à la parentalité des personnes séropositives, que ce soit la contamination du VIH aux partenaires séronégatifs, l'infection de l'enfant ou tout simplement, la surinfection à laquelle les personnes séropositives sont fréquemment exposées lorsqu'elles sont inobservantes.

Quels sont les obstacles auxquels sont confrontées les femmes séropositives dans leur quête d'enfant ? Quels sont les facteurs incitatifs de cette quête ? Telles sont les questions auxquelles nous tenterons de fournir des éléments de réponse.

1. Matériel et méthodes

La présentation d'un matériel et d'une méthodologie est une dimension incontournable. Il convient donc de présenter le cadre de la recherche avant d'aborder la méthode.

Chef-lieu de la préfecture de Tône, la ville de Dapaong est située dans la région des savanes, à 600 km de la capitale Lomé et à 300 Km de Ouagadougou (Burkina Faso). Dapaong s'étend sur 5500 hectares avec une population de 59000 habitants. L'étude sur le désir d'enfant a été menée à la maison d'accueil Maguy de l'Association Vivre dans l'Espérance.

Au moment de l'enquête, l'Association comptait au total 1045 personnes vivant avec le VIH/sida adhérents mises sous ARV. Un échantillon de 95 femmes venues à l'Association Vivre dans l'Espérance soit pour une consultation en PTME première ou deuxième ligne, soit pour la dispensation a été retenu pour l'interview, soit 11% de la population des personnes mises sous traitement. Ces personnes ont été sélectionnées d'une manière aléatoire. Les patients retenus appartiennent aux tranches d'âge les plus concernées par la parentalité. Nous nous sommes limité ainsi aux femmes âgées de 18 à 44 ans. Sont exclus de cette recherche, les femmes ménopausées. Nous nous sommes inspiré du questionnaire utilisé dans l'enquête ANRSVESPA (2003) menée sur séropositivité et désir d'enfant. Ce questionnaire a été modifié pour ne retenir que des éléments qui s'adaptent au contexte togolais et à celui de Dapaong. Les facteurs

associés au désir d'enfant ont été relevés. Des entretiens individuels et des focus groups ont été également réalisés. Le guide d'entretien a été utilisé pour les entretiens individuels et pour les focus groupes. La langue utilisée est le français. Un interprète était tout de même présent pour les enquêtés qui préféraient s'exprimer en Moba lors des entretiens.

Les données quantitatives ont été dépouillées à partir du logiciel SPSS version 8. Les variables significatives ont été croisées deux à deux. Les résultats de l'analyse statistique ont joué un rôle important pour le choix des sujets abordés dans chaque domaine. Ainsi les items pour lesquels les modalités de réponse n'avaient pas une distribution suffisante ont été éliminés, de même que ceux pour lesquels les réponses, bien qu'assez dispersées, n'étaient pas corrélées avec les dimensions retenues. Quant aux données qualitatives, l'analyse du contenu leur a été appliquée. Ce travail a consisté essentiellement à regrouper par thématique les discours qui se recoupent. Puis nous avons passé à l'analyse et à l'interprétation de ces discours.

Pour l'analyse des données empiriques, cette recherche a exploité la théorie de l'action rationnelle et la théorie du risque.

Raymond Boudon s'inscrit en faux contre le concept de solidarité sociale émanant de l'holisme Durkheimien pour soutenir l'autonomie et la responsabilité des acteurs sociaux. Il défend une rationalité instrumentale des individus. Pour lui, l'homme est un « *homo-économicus* », et toute son action est basée sur le postulat coût/bénéfice. Un individu ne s'engage dans une action que si l'analyse coût/avantages est en sa faveur. Mais, pour les sociologues du « choix rationnel », l'optimisation se fait en situation de contrainte, ce qui les conduit à redéfinir une « rationalité sociale » distincte des versions de la rationalité des sciences économiques et politiques. Cette rationalité sociale suppose des individus qui mobilisent des ressources pour atteindre des objectifs très divers, sous des contraintes variables.

En s'inscrivant dans l'approche ethnologique de Mary Douglas, Patrick Peretti-Watel (2003) montre que le risque, devenu social, technologique, écologique, sanitaire, a son vocabulaire : majeur ou diffus, choisi ou subi, maîtrisé ou « managé » ; et ses professionnels : ingénieurs, mais aussi économistes, psychologues et sociologues. Pour certains d'entre eux, là réside l'originalité des sociétés contemporaines, qui seraient des « sociétés du risque ». La prolifération contemporaine de la notion de risque s'attache aussi bien aux grandes menaces planétaires (destruction de la couche d'ozone, effet de serre...) qu'aux comportements individuels qui ponctuent notre quotidien (tabagisme, conduite automobile, sida...). Les risques écologiques ou technologiques révèlent le fossé qui sépare les experts des profanes et suscitent de nouvelles exigences démocratiques, tandis que les risques individuels modifient notre façon de concevoir nos rapports avec autrui.

2. Résultats

2.1. Grossesses passées, désir d'enfant et obstacles perçus

Tableau n° 1 : Répartition des enquêtées selon le nombre de gestation

Gestation après diagnostic	Effectifs	Pourcentage
Non enceintes	52	55,2
Enceintes une fois	17	17,9
Enceintes deux fois	16	16,8
Enceintes trois fois	6	6,1
Enceintes plus de cinq fois	4	4
Total	95	100

Source : Enquêtes de terrain, 2017

Parmi les femmes séropositives âgées interrogées (toutes âgées de moins de 40 ans), 55,2% n'ont pas été enceintes depuis leur diagnostic contre 44,8% qui l'ont été. 17,9% des enquêtées ont été enceintes une fois ; 16,8% d'entre elles ont été enceintes deux fois ; 6% l'ont été au moins trois fois et 4% des enquêtées l'ont été cinq fois et plus. Une fois sur deux, la première grossesse après diagnostic de leur infection était accidentelle et a été rarement menée à terme. Les grossesses postérieures au diagnostic du VIH comme nous l'avons vu ne sont pas rares, mais ont souvent été interrompues (29,5% de ces grossesses ont été interrompues à cause de leur infection contre 21,1% qui sont arrivées à terme). Le nombre de grossesses interrompues oscille entre une et six comme le montre le tableau ci-dessous.

2.1.1. Les grossesses postérieures au diagnostic du VIH souvent interrompues

Tableau n° 2 : Répartition des enquêtées en fonction des motifs d'interruption de grossesse

Gestation après diagnostic	Effectifs	Pourcentage
Désaccord du partenaire	47	49,4
Ignorance de statut	52	54,7
Echec de tentative de procréation	22	23,2

Source : Enquêtes de terrain, 2017

Les interruptions étaient dues au fait que 49,47% des partenaires n'étaient pas d'accord avec leurs femmes sur le projet de conception et ces femmes à 54,7% ignoraient le statut sérologique de leurs partenaires. 23,2% des femmes ont refait la tentative de tomber enceinte après l'échec de conception. L'abandon des tentatives par certaines femmes est dû au fait qu'elles prennent conscience du risque de contamination de la mère à l'enfant.

2.1.2. Un désir très lié à la perception du risque de contamination mère-enfant

Tableau n° 3 : Répartition des enquêtés en fonction de
l'absence de tentative de procréation

Raisons de manque de tentative	Effectifs	Pourcentage
Pas d'envie d'avoir un enfant	3	3,2
Ma santé ne me permet pas	7	7,4
J'en ai déjà	14	14,7
Autres à préciser	17	17,9
Pas envie d'avoir enfant+conjointsérodi- férent	2	2,1
Non partage de statut avec partenaire ; connaissance des risques	1	1,1
Total	44	46,3
Système manquant	51	53,7
Total	95	100

Source : Enquêtes de terrain, 2017

Le tableau n°1 permet d'examiner les obstacles au désir d'enfant exprimé par les femmes suivies par l'Association Vivre dans l'Espérance. Il s'agit entre autres, de la perception du risque de contamination de la mère à l'enfant en fonction de leur désir d'enfant éventuel : 7,4% des 44 femmes qui ne désirent pas d'enfant estiment que leur santé ne leur permet pas de faire un enfant contre 1,7% des enquêtées qui disent en avoir déjà ; 6,3% disent ne pas en avoir besoin parce que pour elles, ce qui compte avant tout, c'est leur santé et 19,7 % donnent d'autres mobiles comme le statut différent du partenaire, le non partage de la sérologie avec le partenaire, l'avis du médecin traitant n'est pas favorable, etc.).

Il faut souligner que le risque d'avoir un enfant séropositif est présent même lors que la femme séropositive est suivie. Cela est ressorti dans le résultat des tests sérologiques des enfants nés des mères séropositives comme l'indique le tableau suivant.

2.1.3. Un succès mitigé dans la quête d'enfant

Tableau n° 4 : Répartition des enquêtés en fonction
du statut sérologique de leur enfant conçu

Statut sérologique	Effectifs	Pourcentage
Positif	3	3,2
Négatif	10	10,5
Pas encore de résultat	1	1,1
Total	14	14,7
Système manquant	81	85,3
Total	95	100

Source : Enquêtes de terrain, 2017

Selon les données de ce tableau, sur les 14 femmes séropositives suivies en CPN au moment de l'enquête, 10,5% soit 10 femmes ont donné naissance à des enfants séropositifs contre 3,2% soit 3 femmes ont donné naissance à des enfants de statut positif. Une femme a un enfant dont le statut sérologique n'est pas encore connu. En dépit des difficultés observées ci-dessus, quels peuvent être les déterminants du désir d'enfant chez les femmes séropositives ?

2.2. Les déterminants du désir d'enfant

2.2.1. Les déterminants généraux du désir d'enfant : caractéristiques sociodémographiques

Au total, parmi les patients étudiés ici, 49,5% des femmes aspirent au désir d'avoir un enfant (ce pourcentage agrègeant patientes ou femmes déjà enceintes, patientes qui cherchent actuellement à avoir un enfant ou qui disent en désirer un). Un certain nombre des déterminants associés à ce désir d'enfant sont des caractéristiques sociodémographiques qui sont également prédictives de ce désir en population générale : l'âge, le fait de ne pas encore en avoir eu, niveau d'étude ou d'instruction, profession, situation matrimoniale, actuellement sous traitement et le statut sérologique du partenaire.

Tableau n° 5: Répartition des enquêtés selon l'âge

Tranches d'âge	Effectifs	Pourcentage
18-22 ans	19	20,0
23-27 ans	37	38,9
28-32 ans	24	25,3
33-37 ans	15	15,8
Total	95	100

Source : Enquêtes de terrain, 2017

D'après les résultats du tableau no 3, les patientes prises en charge sont toutes jeunes. Elles ont l'âge compris entre 18 et 37 ans donc moins de 40 ans. Parmi les femmes séropositives, ce désir est maximal avant 30 ans (38,9%) puis décline à mesure que l'âge s'élève (jusqu'à 15,8% pour 33-37 ans).

Tableau n° 6: Répartition des enquêtés en fonction
du niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Effectifs	Pourcentage
Non instruit	13	13,7
Primaire	39	41,1
Secondaire	37	38,9
Supérieur	6	6,3
Total	95	100

Source : Enquêtes de terrain, 2017

S'agissant du niveau d'étude, ce tableau nous indique que les patients qui ont un niveau d'études primaire expriment plus souvent un désir d'enfant (n=39). Ils sont suivis par ceux qui un niveau

d'étude secondaire (n=37). Les non instruits expriment moins ce désir (n=13) et encore moins les diplômés du niveau supérieur (n=6).

Tableau n° 7 : Répartition des enquêtés selon la profession

Profession	Effectifs	Pourcentage
Sans-emploi	20	21,1
Paysan (ne)	8	8,4
Artisan (ne)	12	12,6
Commerçant	49	51,6
Fonctionnaire	4	4,2
Ménagère	2	2,1
Total	95	100

Source : Enquêtes de terrain, 2017

Quant au statut professionnel, il joue un rôle mineur en considérant les données consignées dans le tableau. Même si le désir d'enfant est moins fréquent parmi les paysans (8,4%), fonctionnaires (2,1%), il est pourtant relativement élevé au niveau des patientes qui sont sans-emploi (21,1%) et chez les commerçantes (51,6%).

Tableau n° 8 : Répartition des enquêtés selon la situation matrimoniale

Situation matrimoniale	Effectifs	Pourcentage
Célibataire	16	16,8
Marié	49	51,6
Veuf (ve)	21	22,1
Divorcé	9	9,5
Total	95	100,0

Enquêtes de terrain, 2017

Pour l'essentiel, on peut affirmer à la lumière de ce tableau que le désir d'enfant est plus fréquent parmi les patientes qui n'ont pas encore eu de descendance et qui sont en situation de couple. 49,5% sur les 51,6% de femmes mariées qui n'ont pas encore eu d'enfants souhaitent en avoir (contre 44% parmi les autres) et, toutes choses égales par ailleurs, elles ont plus de chances d'exprimer un tel désir.

2.2.2. Les déterminants spécifiques du désir d'enfant

2.2.2.1. Le statut sérologique du partenaire

Le désir d'enfant est plus fréquent parmi les patientes qui ont un partenaire stable séronégatif : 22% de femmes qui sont dans cette

situation désirent avoir un enfant. 14% des femmes séropositives ont aussi des partenaires occasionnels stables, contre 14% de celles qui ont un partenaire occasionnel séronégatif alors que celles qui ont des partenaires stables séropositifs représentent 19%. Par ailleurs, la procréation est une phase qui légitime le statut de la femme au sein de la communauté africaine.

2.2.2.2. Le souci d'avoir une progéniture

Tableau n°9 : Répartition des enquêtés en fonction
des motivations de la quête d'enfant

Motivations	Effectifs	Pourcentage
La prise en charge	2	2,1
Baisse de la charge virale	1	1,1
Honorer ma mémoire	6	6,3
Avoir une progéniture	30	31,6
Mon médecin m'a autorisé	1	1,1
Autres à préciser	2	2,1
Honorer+avoir progéniture	3	3,2
Honorer mémoire + avoir progéniture + médecin a autorisé	1	1,1
Honorer mémoire + avoir progéniture + créer un doute sur mon infection	1	1,1
Total	47	49,5
Système manquant	48	50,5
Total		100

Source : Enquêtes de terrain, 2017

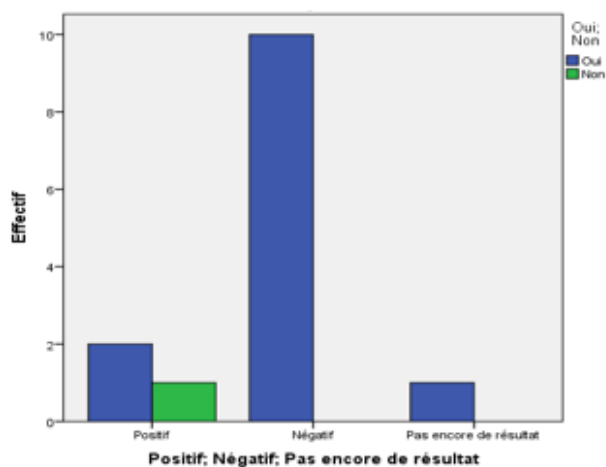
A travers ce tableau, il ressort que 44% des enquêtées souhaitent avoir une progéniture avant de nourrir car l'enfant constitue une assurance-vie. En effet, dans ce milieu, mourir en laissant une progéniture est considéré comme une "bonne mort" alors que le contraire serait perçu comme une "mauvaise mort". En revanche, les indicateurs relatifs à l'avancée de la maladie n'ont ici aucune influence significative sur le désir d'enfant, qu'il s'agisse du fait d'être actuellement sous traitement antirétroviral au moment de l'enquête.

2.2.2.3. Le résultat séronégatif d'un enfant né d'une mère séropositive

En corrélant le résultat positif de la tentative de procréation et les raisons de quête d'enfant, on obtient le diagramme suivant.

$$\chi^2=20,712 ; \text{ddl}=9 \text{ p}=0.014$$

Graphique 1 : Corrélation entre le résultat positif de la tentative de procréation et les raisons de quête d'enfant



Enquêtes de terrain, 2017

A la lumière des données statistiques issues de ce diagramme, il ressort qu'il existe un lien significatif entre les variables « le résultat positif de la tentative de procréation » et « les raisons de la quête d'enfant ». Les mères séropositives ayant connu des cas de succès dans la tentative de recherche d'enfant surtout le statut négatif des enfants conçus, encouragerait leurs consœurs à chercher à procréer.

4. Discussion des résultats

4.1. Un désir lié à la perception du risque de contamination mère-enfant

Avant l'enquête, les patients ont eu des grossesses qui ne sont pas allées à terme. Elles ont souvent été interrompues. Le nombre de grossesses interrompues oscille entre une et six (tableau 1). Les raisons évoquées pour ces interruptions de grossesses sont entre autres le désaccord du partenaire lorsque celui-ci n'est pas informé du statut sérologique de la partenaire et l'échec de tentative de procréation (tableau 2). L'abandon des tentatives par certaines femmes est dû au fait qu'elles prennent conscience du risque de contamination de la mère à l'enfant. Il est certain que le risque de contamination perçu est l'un des paramètres qui intervient dans le désir d'enfant : un risque perçu comme élevé tempère le désir d'enfant. Toutefois, si cela justifie le désir croissant lorsque le risque perçu diminue, en revanche cela n'explique pas la différence observée entre les patientes qui cherchent à avoir un enfant et celles qui sont déjà enceintes : rien ne permet de dire que les secondes ont un désir d'enfant plus intense que les premières, et pourtant le risque perçu est nettement plus faible parmi les femmes enceintes.

On observe un résultat souvent décrit dans la littérature psychologique sous les termes de « dissonance cognitive » : une fois

enceinte, une femme sera encline à reconsidérer à la baisse sa perception du risque de contamination mère-enfant, afin de réduire les angoisses que peut susciter ce risque. Si le risque perçu influe sur le désir d'enfant, inversement un désir mené à son terme peut donc influencer sur la perception du risque. Ceci a été confirmé par les travaux de P. Peretti-Watel et B. Spire dans l'enquête ANRS-VESPA (2003).

4.2. VIH, maternité et les partenaires

En dehors de la détermination affichée par les femmes séropositives à procréer, il faut souligner une réalité à laquelle elles sont confrontées. Nous constatons à travers notre étude que les femmes séropositives qui expriment le désir d'enfant choisissent des partenaires séronégatifs tout en se gardant de révéler leur statut sérologique à ceux-ci. Le fait de rechercher un partenaire au statut sérologique négatif est une stratégie pour maximiser la chance à donner un enfant séronégatif. Ces résultats se rapprochent de ceux des enquêtes menées par P. Peretti-Watel et B. Spire (2008).

Dans leur vie de couple, elles sont souvent victimes d'abandon et de rejet par leur partenaire lorsque le partenaire apprend qu'elles sont infectées. En effet, des études faites à Abidjan, en Tanzanie, au Burkina Faso sur les réactions des conjoints à qui une femme annonce sa séropositivité montrent chez les hommes des réactions négatives : colère, violence éventuelle, rejet et divorce (Antelman et al, 2001 ; Desgrées du Loû, 2005 ; Nebié et al, 2001). On rencontre deux cas de séropositivité dans les couples. Soit un des partenaires est contaminé et l'autre ne l'est pas (sérodifférence ou sérodiscordance), ou bien, les deux sont infectées (Séroconcordance). La continuité du couple et sa résistance à l'avènement du VIH seront influencées par la description que nous venons de faire.

4.3. Désir de procréer de la femme séropositive

Il apparaît qu'au sein de la population séropositive, le désir d'enfant dépend beaucoup des caractéristiques sociodémographiques et culturelles (par exemple, l'adhésion à des valeurs traditionnelles qui assignent aux femmes le devoir d'être mères, valeurs sans doute plus prégnantes chez les femmes africaines).

Une des préoccupations premières des femmes séropositives prises en charge est d'être honorées après leur mort par une bonne inhumation. Cette préoccupation prend sa source dans les principes et pratiques de la tradition Moba. En effet, celle-ci organise des cérémonies funéraires normales et conformément à la coutume, lors du décès d'un homme ou d'une femme ayant au moins un enfant. En revanche, un rite spécifique, abrégé et parfois stigmatisant est exclusivement réservé aux personnes en âge d'avoir des enfants mais qui décèdent sans en avoir.

Les femmes interrogées affirment que le fait d'avoir des enfants garantit une bonne sépulture. Des précisions de la part de celles-ci sont nombreuses et diverses. A titre d'exemple, l'une d'elles nous a tenu ces propos : *«Il faut avoir au moins un enfant avant de mourir et comme ça ils auront un peu de respect pour toi à ta mort.»*. Une autre renchérit en ces termes : *«Et si tu n'as pas d'enfant, sur quoi*

vont-ils se baser pour faire tes cérémonies surtout nous qui de notre vivant ne sommes pas beaucoup aimés à cause de la maladie dont nous souffrons ?»

Par ailleurs, il ressort que les mères séropositives ayant connu des cas de succès dans la tentative de recherche d'enfant surtout le statut négatif des enfants conçus, encouragerait leurs consœurs à chercher à procréer (graphique 1).

En Afrique, la question de la maternité chez les femmes séropositives a fait l'objet de plusieurs travaux en sciences sociales. Une de ces études faites par A. Desgrées du Loû (2005) porte sur le VIH et le choix de procréation à Abidjan. On y apprend que bien que conscientes des risques de contamination du VIH de la mère à l'enfant ou celui de laisser l'enfant orphelin quelques années plus tard, les femmes séropositives veulent procréer.

L'étude d'A. Desclaux, A. Desgrées du Loû et B. Ferry (2006) va dans le même sens. Elles montrent que la maternité reste une priorité même quand on est infecté par le VIH. Cette étude les amène au constat qu'en Afrique, les femmes dépistées séropositives au cours d'une grossesse sont fréquemment de nouveau en grossesse (dans les trois années qui suivent). Le constat est que l'annonce de l'infection par le VIH n'arrête pas la femme dans son désir de procréer (A. Desgrées du Loû et B. Ferry, 2005). Il est intéressant de noter qu'en dehors du continent africain, les travaux ont été réalisés ailleurs sur la même problématique et les résultats ne divergent pas.

Les études faites par F. Lert et le groupe d'étude ANRS-Vespa (2008) respectivement aux Etats-Unis et en France en sont de bons exemples. Elles montrent qu'un tiers de femmes séropositives souhaite être mère. D'autres travaux confirment ce qui précède, c'est le cas d'une enquête périnatale française (cohorte prospective promue par l'ANRS) qui montre une importante hausse de la maternité chez les femmes infectées par le VIH. Le nombre d'accouchements de cette population connaît une importante hausse. En une décennie, il a plus que doublé, il s'élèverait à environ 1500 accouchements par an (en France). Selon ce qui est démontré, le diagnostic positif au cours de la grossesse ou le fait d'être séropositive n'entraîne pas comme certains pourraient s'y attendre un renoncement à la procréation. Bien au contraire, il y a chez ces femmes, le désir de faire un enfant et parfois d'en faire plusieurs (A. Desgrées du Loû, 1999 ; 2005).

Dans son étude portant sur la procréation chez la femme séropositive au Burkina Faso, S. Zongo (2016) relève l'exigence sociale de la femme à procréer. Elle précise que la décision d'une maternité ou d'une procréation chez la femme séropositive repose sur plusieurs facteurs. Elle explique aussi que la décision d'être mère ou de procréer n'est pas le seul fait du désir d'enfant. Plusieurs paramètres peuvent être déterminants dans le choix et le désir de procréer. Pour le compte de notre étude, il faut relever que les facteurs sociodémographiques en sont pour beaucoup dans la quête de l'enfant. On retient entre autres, le jeune âge des femmes séropositives, le bas niveau d'instruction, la profession exercée et la situation matrimoniale (tableaux 5, 6, 7 et 8).

La contribution de Sylvie Zongo est intéressante en ce qu'elle invite à l'exploitation d'autres éléments dans le choix de la procréation de la femme enceinte et séropositive. S'intéressant à la maternité du même public en interrogeant la dation de nom, elle montre que ces derniers ont une signification chez les femmes séropositives. Ils permettent par exemple de comprendre ce que représente l'enfant attendu. Le désir d'enfant semble poussé chez la femme enceinte et séropositive de telle sorte que le VIH ne le freine pas.

4.4. La maternité gage d'estime et de respect

En Afrique en général, et au Togo en particulier, la maternité occupe une place toute particulière. On peut dire que l'image de la femme est couplée avec celle de la mère. Le corps féminin est associé à la maternité, comme si, sans celle-ci, il n'y a point de féminité. Cette anticipation traduit l'attente qu'on a d'une femme en pays moba où on pourrait poser l'équation femme égale enfant, tant, l'image de la femme semble indissociable à celle de la maternité. En écoutant attentivement les enquêtées, au-delà de la signification manifeste du célèbre besoin qu'est de se garantir des rites normaux d'enterrement, il existe d'autres logiques. Le fait d'avoir des enfants garantit à la femme séropositive un statut social. « Vecteur de prestige et de reconnaissance sociale, la reproduction biologique est un enjeu fondamental pour les femmes dans de nombreuses sociétés africaines. Elle détermine leur statut social et conjugal » (S. Fainzang, 1991, p.99).

L'enfant est celui qui vient donner à la femme une place dans la communauté, il élève la femme et la valorise. Ce n'est d'ailleurs propre ni au Togo ni à l'Afrique. H. Deutsch (1973), rappelle les tragiques conséquences de la stérilité chez les juifs, les musulmans comme chez les tribus africaines et indiennes d'Amérique. Elle rappelle que dans les sociétés ci-dessus citées, la femme stérile était ridiculisée, méprisée et répudiée. La stérilité constituait même un motif de divorce. Comme on peut l'observer partout en Afrique, les femmes qui ne font pas d'enfants sont considérées comme des sorcières.

Conclusion

Avec l'accès aux traitements, on a vu émerger la prise en compte de la procréation chez les femmes confrontées au VIH à Dapaong au Nord-Togo, dans le sens de sa faisabilité. Cependant, cette prise en compte est apparue plus centrée sur le désir d'enfants. Le désir d'enfant ou le projet de procréation a largement dominé les travaux sur la procréation dans le contexte du VIH. Il est apparu chez certains auteurs comme l'une des préoccupations essentielles des femmes lorsqu'elles apprennent leur séropositivité, notamment dans le contexte africain de valorisation de la fécondité des femmes.

Une telle façon d'analyser les faits a pour conséquence de passer sous silence non seulement la diversité des situations qui naissent autour de la séropositivité mais aussi les besoins en matière de reproduction chez les femmes séropositives.

Cet article a mis en évidence une diversité des configurations déclinées autour des statuts sérologiques des femmes et des étapes du processus de reproduction. Elle donne lieu à des décisions de procréation diversifiées et à une dissection des contraintes liées à la reproduction en situation de séropositivité. Les préoccupations en matière de procréation ne se posent pas de la même façon pour toutes les femmes et ne se résument pas forcément à un désir d'enfant, bien qu'il occupe une place de choix motivée par l'accès aux traitements.

A la fin de cette étude, il ressort qu'en dépit des facteurs constituant des obstacles au désir d'enfant, il apparaît clairement qu'au sein de la population séropositive, ce désir dépend beaucoup des caractéristiques sociodémographiques et culturelles. Il s'agit entre autres de l'adhésion à des valeurs traditionnelles qui assignent aux femmes le devoir d'être mères, valeurs sans doute plus prégnantes parmi les femmes. En dehors de ces variables sociodémographiques qui sont corrélées avec le désir d'enfant exprimé par les femmes séropositives, on note aussi des facteurs spécifiques tels que le statut sérologique du partenaire, le souci d'avoir une progéniture et le résultat négatif du statut d'un enfant né d'une mère séropositive. Ce résultat pousserait aussi d'autres femmes séropositives à rechercher un enfant.

Références bibliographiques

- DESCLAUX Alice, DESGRÉES DU LOÛ Annabel et Bryan Ferry, 2006, Sexualité et procréation confrontées au Sida dans les pays du Sud. Paris, CEPED : 245-262
- DESGRÉES DU LOÛ Annabel et BROU Henry, 2004, La reprise des relations sexuelles après une naissance : normes, pratiques et négociations à Abidjan, Côte d'Ivoire. LPED UMR 151, IRD-Université de Provence. Documents de recherche n° 3. Série Santé de la reproduction, fécondité et développement.
- DESGRÉES DU LOÛ Annabel, 2005, Le couple face au VIH/sida en Afrique sub-saharienne : information du partenaire, sexualité et procréation. Population, 60 (3) : 221-242
- KANATI Lardja, 2015, Les conduites sexuelles à risque des patients séropositifs pris en charge par l'Association Vivre dans l'Espérance à Dapaong au Togo, Revue Togolaise des Sciences, Vol 9 (2) : 30-46
- LAMBONI Yendoutanpo, 2011, Les stratégies de normalisation et les conduites sexuelles à risque des personnes vivant avec le VIH prises en charge par les Institutions Sociales : cas de l'Association Vivre dans l'Espérance de Dapaong.
- LERT François et SOUTEYRAND Yves, 1999, Séropositivité, vie sexuelle et risque de transmission du VIH, collection Sciences Sociales et SIDA, ANRS
- MEGNE ME NDONG Annicet Emmanuel, 2016, La parentalité chez la femme en grossesse et séropositive en PTME à Libreville : approches clinique et anthropologique, Thèse de Doctorat de Psychologie clinique, Université de Franche-Comté, Bourgogne.

- PERETTI-WATEL Patrick et SPIRE Bruno et groupe VESPA, 2008, Sida : une maladie chronique passée au crible, Rennes, Presses de l'EHESP
- PERETTI-WATEL Patrick et SPIRE Bruno, PIERRET Janine, Lert François, OBADIA Y& The VESPA Group VESPA 2003, Management of HIV-related stigma and adherence to HAART: Evidence from a large representative sample of outpatients attending French hospitals (ANRS-EN12-) 254-261
- PERETTI-WATEL Patrick, 2003, Sociologie du risque, Paris, Armand Colin
- PLNS/CNLS-Togo, 2015, Rapport Annuel 2015 des Activités du PNLS-IST
- ZONGO Sylvie, 2012, Procréer en temps d'infection à VIH : offre de soins et expériences de femmes en milieu urbain (Burkina Faso), Thèse de Doctorat d'Anthropologie, Université Aix-Marseille, Marseille
- FAINZANG Sylvie, 1991, Sexualité et reproduction chez les africaines immigrées Soninké et Toucouleur vivant en mariage polygamique, Sciences Sociales et Santé, vol 9, n° 4 : 89-109
- ANTELMAN Gretchen, Mary Smith FAWZI, Sylvia KAAYA, MBWAMBO Jessie, MSAMANGA Gernard, HUNTER David et FAWZI Wafaie, 2001, Predictors of HIV-1 serostatus disclosure: a prospective study among HIV-infected pregnant women in Dar es Salaam, Tanzania, AIDS, 2001 sep 28 : 15 (14) : 1865-1874
- NEBIÉ Yacouba, MEDA Naamwin LEROY Valeriane, MANDELBROT Laurent, DAO Blami, VAN DE PERRE Philippe, DABIS François, Odette KY-ZERBO, YARO Seydou, SOMBIE Issiaka, TIENDREBEOGO Rasmane, OUANGRE Abdourahmane, NACRO Boubacar, 2001, Sexual and reproductive life of women informed of their HIV seropositivity: a prospective cohort study in Burkina Faso, Journal of Acquired Immune Deficiency Syndromes (1999) [01 Dec 2001, 28 (4) : 367-372]

**SPECTRE DE TROUBLES BIPOLAIRES : À PROPOS D'UN
CAS ETUDIE AU CENTRE NATIONAL HOSPITALIER ET
UNIVERSITAIRE PSYCHIATRIQUE DE COTONOU**

MEHINTO Michel Mètonou*
AZA-GNANDJI Guy-Gérard*
KOUGBEAGBEDE Thierry*

Résumé

Les troubles bipolaires sont devenus des maladies chroniques et fréquentes selon les statistiques. C'est une pathologie qui se manifeste généralement tôt (avant 30 ans) dans la vie d'un individu et qui est souvent diagnostiquée plus tard. Selon le DSM-V, il existe trois types de troubles bipolaires distingués en fonction de la récurrence des épisodes maniaques et dépressifs. Le présent article qui s'intéresse à cette thématique, s'appesantit sur une étude de cas clinique. Le Centre National Hospitalier et Universitaire Psychiatrique de Cotonou a servi de site empirique pour la collecte des données qui s'est faite grâce aux techniques d'entretien clinique semi-directif et d'observation. Il ressort de l'analyse des données que les situations de vie stressantes, les dysfonctionnements familiaux et affectifs sont des facteurs déclenchants de la bipolarité chez l'individu. L'étude du cas de K.E. rend compte de la survenue précoce des crises, de leur répétition, de la présence des symptômes de logorrhée, d'agressivité physique et verbale, d'hyperactivité, d'insomnie et des propos délirants avec des thèmes de grandeur et d'impression de transformation corporelle qui font retenir un diagnostic de trouble bipolaire de type I dont la prise en charge a été à la fois médicamenteuse et psychologique.

Mots-clés : trouble bipolaire ; manie ; dépression ; logorrhée.

Abstract

Bipolar disorders seem to have become a frequent disease according to statistics. It's a pathology that usually occurs early (before age 30) in people life and is often diagnosed later. According to the DSM-V, there are three types of bipolar disorders distinguished according to the recurrence of manic and depressive episodes. This article, which focuses on this topic, is based on a clinical case study. The National Hospital Center and Psychiatric University of Cotonou served as an empirical site for the data collection that was done through clinical interview techniques semi-directive and observation. The analysis of the data shows that stressful living situations, family and emotional dysfunction are factors triggering bipolarity in the individual. The case study of K.E. reports early onset of seizures, their recurrence, the presence of logorrhea symptoms, physical and verbal aggression, hyperactivity, insomnia, and delusions with themes of grandeur and body transformation impression that have a retainer diagnosis of bipolar disorder type 1, the management of which was medicated and psychological.

Key-words: bipolar disorder; mania; depression; logorrhée

*Université d'Abomey-Calavi/Bénin ; E-mail : mipapaito01@yahoo.fr

* Université d'Abomey-Calavi/Bénin ; E-mail : gazagnandji@gmail.com

* Université d'Abomey-Calavi/Bénin ; E-mail : thierrykoug@yahoo.fr

Introduction

La « folie maniaco-dépressive » fut individualisée par Kraepelin en 1899, à côté de la démence précoce et des psychoses d'involution (J.P. Olié et *al.*, 1992). Plusieurs recherches sur cette problématique selon ces auteurs, avaient antérieurement précisé les liens unissant mélancolie et manie et regroupé les deux perturbations au sein d'une même affection dont les dénominations étaient diverses : psychoses intermittentes, périodiques, à double forme, folie circulaire, etc. Plus connue sous le vocable de psychose maniaco-dépressive, de maladie maniaco-dépressive, cette pathologie est désignée selon les classifications actuelles de troubles bipolaires (APA, 2013 ; 2015). Le trouble bipolaire est un problème de santé publique préoccupant (J. Angst et A. Gamma, 2002). Il se caractérise par une variation anormale de l'humeur : alternance de périodes d'excitation psychique (manie ou hypomanie) et d'inhibition psychomotrice (dépression), voire de mélancolie profonde, entrecoupée de périodes de stabilité. Le terme « bipolaire » évoque les deux pôles manie et dépression, entre lesquels l'humeur oscille.

Dans les années 60, les troubles unipolaires caractérisés par des épisodes dépressifs récurrents et les troubles bipolaires ont été séparés en deux entités distinctes (C. Henry, 2009). Ces derniers, lorsqu'ils sont sévères touchent 1 à 2 % de la population mondiale, et trois fois plus dans leurs formes moins graves (OMS, 2011). Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), ils comptent parmi les dix maladies les plus invalidantes. Le diagnostic est souvent fait tardivement soit après 8 à 10 ans d'évolution, ce qui peut aggraver le pronostic. Entre 5 et 10 % des personnes ayant des épisodes dépressifs caractérisés peuvent également connaître des épisodes maniaques (M. Rochet, 2012). Selon la Classification Internationale des Maladies (CIM-10), pour qu'un diagnostic de trouble bipolaire soit posé, il faut qu'il y ait eu au moins un épisode dépressif caractérisé et un épisode maniaque ou hypomaniaque. Il est classique d'individualiser deux principaux types de troubles bipolaires : le trouble bipolaire I et le trouble bipolaire II. Mais, à côté de cette bipolarité, se distinguent aussi la cyclothymie et le trouble bipolaire non spécifié (APA, 2015). Le trouble bipolaire de type I est le plus typique, il est caractérisé par un ou plusieurs épisodes maniaques ou mixtes habituellement accompagnés d'épisodes dépressifs majeurs ; le trouble sera qualifié de bipolaire même en l'absence d'épisode dépressif. Le diagnostic de trouble bipolaire II sera posé lors de l'association d'au moins un épisode dépressif majeur et d'un épisode d'hypomanie. Bien que l'hypomanie corresponde à une forme atténuée de la manie, la forme bipolaire de type II n'en reste pas moins invalidante et le taux de mortalité de ces patients est tout aussi important (K. R. Jamison, 2007).

La clinique a prouvé qu'il existe également des états « frontières » qui sont des formes atténuées de la maladie. Entre dans ce cadre, le trouble cyclothymique défini par l'existence, pendant au moins deux ans, de fluctuations de l'humeur caractérisées par la présence de symptômes dépressifs alternant avec des symptômes hypomaniaques sans que ces oscillations thymiques puissent répondre

aux critères d'un épisode caractérisé. Ce trouble peut évoluer ultérieurement vers un trouble bipolaire de type I ou II ; il est fréquemment retrouvé chez les apparentés de patients maniaque-dépressifs (C. Gay, 2002). L'âge de début des troubles est très variable en fonction de la définition retenue pour en faire l'évaluation. L'âge moyen de survenue de la maladie se situe entre 20 et 25 ans ; cependant, il apparaît de plus en plus évident qu'il existe des formes à début précoce entre 13 et 15 ans. Un début précoce de la maladie semble prédictif d'un trouble plus sévère avec notamment des rechutes plus fréquentes, la présence d'éléments psychotiques au cours des accès, un plus grand nombre d'épisodes maniaques et davantage de sujets atteints parmi les membres de la famille. A l'inverse, il existe des formes à début tardif après l'âge de 50 ans (M. Leboyer, 2007). En somme, les troubles bipolaires sont des maladies chroniques, invalidantes et coûteuses qui figurent parmi les 10 premières maladies génératrices de handicaps et de coûts socio-économiques et leurs causes sont complexes. M-L. Bourgeois (2006) affirme que les projections sur les vingt années à venir prévoient que les troubles mentaux, et en particulier les troubles de l'humeur, vont augmenter considérablement, représentant un problème croissant de santé publique, mais aussi un problème financier dû à la perte de productivité liée au handicap et aux frais des prises en charge thérapeutique.

L'intérêt de cette recherche sur cette affection psychiatrique est lié à plusieurs facteurs : sa fréquence dans nos expériences professionnelles de prise en charge psychologique et psychothérapeutique : l'hétérogénéité de la pathologie qui engendre des retards de diagnostic dans la prise en charge : le risque de désinsertion familiale, sociale et professionnelle qui augmente avec le retard dans la prise en charge. A cela s'ajoute la rémission qui n'est rien d'autre qu'un processus de la diminution temporaire des symptômes et la cessation plus ou moins complète des symptômes dans la gestion de la pathologie. Elle a selon H. Ey (1954) une longueur très variable chez les malades atteints d'accès maniaque-dépressifs et ceci contribue à une controverse établie dans toutes les sociétés psychiatriques, où l'on s'interroge sur le sort et la fin des malades. Chez le patient de notre recherche, il faut constater, tout comme chez d'autres patients, que le diagnostic est parfois considéré comme « atypique » du fait de signes allégués de dissociation, de délire. L'autre facteur qui complique le tableau clinique, c'est l'annonce du diagnostic qui intervient après plusieurs années de décompensation et l'acceptation de la maladie par le patient et son entourage qui prend du temps et qui ralentit le processus de prise en charge. De ce fait, l'état psychologique du patient se dégrade avec le temps et le sentiment d'être ignoré ou incompris se présente. La présente recherche vise donc à faire une analyse psychologique du cas d'un patient hospitalisé et suivi au Centre National Hospitalier et Universitaire de Psychiatrie de Cotonou afin de mettre un accent sur la complexité du diagnostic. Pour y parvenir, la présente réflexion s'est articulée autour de l'exposé du cadre d'investigation, les matériels et

méthodes de recherche ainsi que la présentation, l'analyse psychologique et la discussion de la vignette clinique.

1. CNHUP-C : site empirique d'investigation

Le Centre National Hospitalier de Psychiatrie (CNHP-C) de Cotonou est un hôpital universitaire public. Il est réputé pour le traitement des troubles psychosociaux (toxicomanie, alcoolisme), la formation et la recherche sur toutes les maladies mentales et la réinsertion sociale des malades mentaux. C'est en 1945, que le gouvernement dahoméen en a fait un asile de « fous ». Dès les années 70, cet asile de « fous » change de statut pour devenir un centre hospitalier abritant les malades mentaux. En 1990, il a été officialisé en organisme public spécialisé, à caractère sociale jouissant de la personnalité juridique et de la semi-autonomie financière. En 2014, il est passé par décret en Centre National Hospitalier Universitaire de Psychiatrie de Cotonou.

Situé dans la plus grande ville du pays, le CNHUP-C couvre une superficie d'environ deux hectares. Il dispose de 150 lits d'hospitalisation répartis dans deux unités de soins que sont : l'Unité de soins d'Urgence Psychiatrique (USUP) et l'Unité de Soins en Toxicomanie (UST). Ces unités de soins reçoivent des malades venant de plusieurs horizons au nombre desquels : le Togo, le Ghana, le Nigéria, le Niger, le Burkina-Faso, le Congo, la RDC, le Cameroun, etc. Pour l'accomplissement de sa mission relative à l'accueil et aux soins donnés aux personnes atteintes d'affections mentales de tout genre, le centre dispose des spécialistes comme : médecins psychiatres, médecins généralistes, infirmiers psychiatriques, infirmiers d'Etat, infirmiers brevetés, techniciens de laboratoires, psychologues, assistants sociaux, aides-soignants, etc.

Le CNHUP-C a été choisi comme site empirique d'investigation parce que, de par son statut, il est le seul centre national de référence consacré au traitement des affections mentales. De ce fait, il offre un bon cadre pour l'expérimentation et l'exercice de la profession de psychologue clinicien, et aussi la possibilité de rencontrer toutes les formes possibles de troubles mentaux. De même, il constitue un cadre adéquat pour la recherche dans le domaine de la psychopathologie et de la psychologie clinique au regard de son caractère spécialisé et sa mission, celle d'assurer aux personnes souffrant des pathologies mentales tous les soins requis pour l'équilibre de leur état de santé mentale.

2. Matériels et méthodes

La présente recherche qui trouve son ancrage dans le domaine de la psychopathologie et de la psychologie clinique, opte pour une étude de cas individuel. Pour D. Castro (2009, p.2),

Les études de cas ont un rôle majeur dans le développement des pratiques psychologiques et dans la formation des praticiens. Car, en effet, elles agissent comme des puissants médiateurs entre la pratique de la psychologie clinique et les aspects théoriques de la discipline. Et à travers la présentation d'une étude de cas, le praticien explique,

comment, à sa manière personnelle, il/elle lie sur le terrain de ses interventions modèles conceptuels et modalités d'intervention »

Elle a privilégié la méthode clinique qui, selon P. Juignet (2015), permet l'acquisition des faits pertinents et comporte des procédés d'exposition qui les rendent partageables et contrôlables par la communauté des praticiens. L'utilisation de cette méthode dans le cadre de cette recherche est à deux niveaux complémentaires. Il s'agit : du niveau de sélection des techniques de collectes des données et de celui de l'étude approfondie et complète du cas identifié.

Au niveau de la collecte des données, nous avons fait usage des techniques d'observation et d'entretien clinique approfondi auprès d'un patient hospitalisé au CNHUP-C pour son état psychopathologique. La procédure de l'observation clinique a consisté à répertorier auprès du patient avec une grille d'observation, les symptômes, les signes, les comportements problèmes, les messages non verbaux, les productions diverses, les conduites, les interactions avec son entourage, etc. dans des situations diverses. L'entretien clinique quant à lui, « [...] vise à appréhender et à comprendre le fonctionnement psychologique d'un sujet en se centrant sur son vécu et en mettant l'accent sur la relation » (H. Bénony et K. Chahraoui, 1999, p.11). Cette technique dont l'outil est le guide d'entretien clinique a permis de collecter auprès du patient des données relatives aux facteurs déclenchants de la pathologie, aux antécédents familiaux psychiatriques, à la totalité des antécédents du patient dont les antécédents de trouble de l'humeur, aux événements traumatisants, à une revue de tous les épisodes précédents, à la recherche des comorbidités anxieuses et aux symptômes psychotiques. Au niveau de l'étude approfondie et complète du cas identifié, il s'agit pour nous d'appréhender le patient aux prises avec sa maladie en tenant compte de son anamnèse et de sa personnalité. Les informations recueillies par les différents procédés indiqués, ont fait objet d'une triangulation, d'une analyse psychologique et d'une discussion du cas. Le souci du respect de l'éthique dans la recherche sur le comportement humain et plus particulièrement de la confidentialité nous a conduit à attribuer des initiaux pour désigner le patient dont la vignette clinique est présentée ci-dessous.

3. Résultats et discussion

3.1. Présentation et analyse de la vignette clinique

3.1.1. Présentation de la vignette clinique

Accompagné de ses parents, monsieur K.E., a été admis au CNHU-PC en juillet 2007 pour agressivité physique et verbale, perte de la volonté, logorrhée, agitation psychomotrice, irritabilité, contact difficile, insomnie, propos délirants avec des thèmes de grandeur et d'impression de transformation corporelle et anorexie. Monsieur K.E., âgé de 25 ans, est élève-infirmier en formation. De nationalité béninoise, précisément de l'ethnie Xhla, il a toujours vécu au Bénin. Il est célibataire sans enfant et de religion chérubin-séraphin. Sa scolarité semble normale et sans particularité. Il a été reçu pour les mêmes symptômes la première fois en 2005, année d'obtention de son baccalauréat. Issu d'une famille polygamique de quatorze enfants dont

sept filles, il occupe la huitième position de la fratrie de même père et de mères différentes. Il est né de Mr K. A. et de O. I. seconde épouse de cette famille. D'après lui, les relations avec sa mère et ses frères et sœurs utérins sont très bonnes tandis que celles avec son père et ses frères et sœurs consanguins le sont moins et il attribue cela aux multiples conflits existant au sein de sa famille. En effet, K.E. affirme qu'il a vécu dans un climat familial conflictuel depuis son plus jeune âge à cause de la mésentente entre les trois épouses de son père. Sur le plan social, il n'a pas d'amis, il n'a pas de vie affective sentimentale. Sur le plan professionnel, il n'a pas de bonnes relations avec la hiérarchie surtout avec les femmes autoritaires. Il ne fume pas, ne se drogue pas et ne consomme pas de l'alcool.

L'état clinique de K.E. (patient) remonte à une crise survenue en 2005, dans un contexte onirique où il croyait sa sœur à l'agonie. En effet, d'après sa mère, la jeune sœur du patient était censée effectuer un voyage vers la République Démocratique du Congo afin d'aider une tante paternelle qui s'y est installée pour son commerce depuis plus d'une vingtaine d'années. K.E. s'y serait farouchement opposé sous prétexte qu'elle y serait en danger mais sa décision n'a pas été prise en compte par les autres membres de sa famille notamment son père. Selon la mère, deux jours avant le départ de sa sœur, K.E. s'est réveillé tout en sueur en hurlant le prénom de sa sœur. Après s'être calmé, il aurait expliqué à sa mère qu'il a fait un rêve dans lequel sa sœur était poursuivie par des individus qui lui voulaient du mal dans une forêt. Elle aurait trébuché et ses malfaiteurs qui étaient tous des hommes se seront mis à la rouer de coups de machette. K.E. affirme qu'il hurlait mais personne ne semblait le voir ni l'entendre et c'est à ce moment précis que sa mère l'aurait réveillé. Après avoir tout raconté à sa mère, il atteste que c'est un rêve prémonitoire et que c'est Dieu qui lui aurait envoyé ce message afin d'empêcher le voyage de sa sœur. C'est depuis cet événement qu'il est devenu "bizarre" selon les termes des membres sa famille. Il se serait mis à s'identifier comme l'unique et véritable messenger de Dieu à travers des propos tels que : « *Dieu parle à travers moi, vous feriez mieux de m'écouter* », « *je ne suis plus le fils que vous avez eu, l'esprit de Dieu est en moi* », « *traitez moi comme Dieu* ». De plus, selon l'hétéro-anamnèse, il ferait preuve d'agressivité verbale et physique envers tous ceux qui n'adhèrent pas à sa logique, serait très bruyant et agité pendant des heures pour brusquement devenir triste et léthargique ensuite. Sa famille s'inquiète pour sa vie car malgré sa première hospitalisation en 2005, les crises sont devenues de plus en plus fréquentes et surviennent sans raison apparente, ce qui a nécessité par la suite plus de 21 hospitalisations.

3.1.2. Analyse du cas clinique

3.1.2.1. Eléments biographiques et fonctionnement psychique

K.E. est issu d'une famille polygamique de trois épouses et de quatorze enfants dont sept filles et sept garçons, il occupe la huitième position de la fratrie de même père et de mères différentes. Il est né de la seconde épouse de cette famille. Il est plus proche de sa mère et de sa fratrie utérine que de son père et de sa fratrie consanguine. Cela

peut s'expliquer par le fait que la majorité des familles polygamiques fonctionne comme des familles monoparentales étant donné que la mère est la figure parentale la plus présente auprès des enfants. Dans ce type de famille, le père est souvent absent car très partagé physiquement et/ou émotionnellement, ce qui limite la consolidation des liens père-enfant. Cet état de chose est d'autant plus accru quand il s'agit d'une famille polygamique avec de nombreux enfants comme celle de K.E. De plus, l'absence de liens solides entre K.E. et ses frères consanguins peut être dû au fait que sa famille est le lieu de multiples conflits (conflits entre épouses, entre les enfants des différentes épouses, entre le mari et ses épouses...). Ce sont ces conflits qui animent le quotidien K.E. et celui de sa famille. Du fait des violences (physiques et psychologiques) qu'ils suscitent, les conflits au sein des familles polygamiques engendrent de multiples troubles et souffrances psychiques chez leurs membres. Plusieurs études à l'instar de celles menées par V. Cherian (1994), A. Al-krenawi et *al.* (1999 ; 2001) et C. Ward (2004) dans le cadre de l'analyse de la façon dont la dynamique sociale au sein de ces familles pourrait avoir des effets sur la santé psychique des individus ont mis en exergue les différents aspects desdites souffrances et leur mode d'expression.

K.E. est décrit par sa famille comme quelqu'un de très réservé et introverti. Il évite la communication et les relations. Ce trait de caractère masque sa quête pour l'autoconservation au détriment des liens relationnels. C'est un fervent croyant et il est de religion chérubin-séraphin qui est une variante du christianisme céleste. Et comme ce dernier, la religion chérubin-séraphin prône le développement et l'expression de certains "dons de Dieu" tel que le don de vision. De plus, selon cette religion, le rêve constitue la meilleure manière de recevoir les signes prémonitoires divins. Donc K.E. est moulé dans des représentations religieuses et spirituelles très résistantes, ce qui a favorisé l'expression de sa première crise par le rêve. Il semble avoir une relation fusionnelle avec Dieu car selon lui son corps est le temple de Dieu et c'est d'ailleurs pourquoi il ne veut avoir aucune relation quel qu'elle soit avec aucune femme. Son rapport aux femmes est teinté d'angoisse et de crainte. Ces seules relations au genre féminin sont celles qu'il a avec sa mère et ses sœurs. Sur le plan professionnel, il n'a pas de bonnes relations avec les femmes responsables de sa hiérarchie. Cela illustre un échec de différenciation identité/altérité de genre.

Au regard des éléments susmentionnés et du fonctionnement psychique du patient, nous sommes tenté de plaider en faveur d'une structure psychotique.

3.1.2.2. Eléments sémiologiques

Le motif de la consultation : admis pour agressivité physique et verbale, perte de la volonté, logorrhée, agitation psychomotrice, irritabilité, contact difficile, insomnie, propos délirants avec des thèmes de grandeur et d'impression de transformation corporelle, anorexie.

L'événement déclenchant : la situation clinique de K.E. remonte à une crise survenue en 2005, dans un contexte onirique où il croyait sa sœur à l'agonie. En effet, la jeune sœur du patient devait effectuer un voyage vers la République Démocratique du Congo mais K.E., s'étant opposé, a fait un rêve "prémonitoire" dans lequel sa sœur était en danger de mort. Les déconvenues psychologiques de ce rêve ont entraîné un éclatement du moi à travers des propos tels que « [...] Mon corps est le temple de Dieu c'est pourquoi il parle à travers moi [...] je ne suis plus le fils que vous avez eu vous feriez mieux de m'écouter car Dieu est en moi et je suis en lui [...] ».

Ces propos démontrent à quel point K.E. n'arrive pas à distinguer son moi du non-moi.

De plus, K.E. éprouve des difficultés à créer des liens relationnels avec toute personne en dehors de sa mère et de ses frères et sœurs utérins. Cela peut s'expliquer par le fait que sa libido est encore sous le primat des pulsions d'autoconservation. En conséquence, la survie psychique est prioritaire et les liens relationnels ne sont pas encore marqués par une libido objectale.

Aussi note-t-on au niveau de K.E. le recours à certains mécanismes de défense très archaïques tels que : la projection, le délire, le déni de la réalité objective et la reconstruction d'une néo-réalité.

3.1.2.3. Eléments étiologiques

Dans l'histoire de vie de Mr K.E., les éléments suivants ont été décrits comme le prédisposant à son état psychique actuel : il s'agit de l'absence symbolique de son père, de l'ambiance familiale conflictuelle et du vécu onirique de l'agonie de sa jeune sœur. Ces événements constituent des situations stressantes. Or, c'est souvent rétrospectivement qu'on met en relation le déclenchement initial de la maladie mentale. Chez K.E., tout s'est passé comme si les événements de vie stressants interagissaient avec un terrain particulier, fragile et vulnérable. Ces événements de vie stressants ont eu un impact croissant au fur et à mesure que la maladie évoluait ; c'est ce qu'on appelle théorie de l'embrasement empruntée à l'épilepsie. L'absence symbolique du père de K.E. a créé en lui un manque affectif récurrent qui n'a pas été résolu. L'ambiance familiale conflictuelle dans laquelle il a grandi a instauré en lui un sentiment d'insécurité envers l'autre. Ce qui a empêché sa socialisation. Le vécu onirique de l'agonie de sa sœur a été « *la goutte d'eau qui a fait déborder le vase* », ce dernier événement n'a fait que ramener à la surface tout le stress accumulé au fil de ces années ; ce qui s'est manifesté à travers sa première crise survenue en 2005. Au fil du temps, quand il n'y a pas un suivi correct, des événements de moindre importance déclenchent des épisodes de plus en plus facilement jusqu'à ce que ces épisodes se déclenchent spontanément ; c'est ce qui justifie sa récurrence en 2007.

3.1.2.4. Elaboration diagnostique

Les troubles psychotiques affectent le cerveau de façon majeure en modifiant les pensées, les croyances ou les perceptions. Les personnes atteintes d'un trouble psychotique peuvent par exemple

entendre des voix ou avoir l'impression que d'autres personnes manipulent leurs pensées. Ce sont des personnes qui ont perdu le contact avec la réalité. Les symptômes d'un trouble psychotique peuvent apparaître graduellement ou de façon soudaine.

L'hyperactivité, l'agressivité verbale, la logorrhée, l'agitation psychomotrice, l'agressivité physique, l'insomnie, l'anorexie, la perte de la volonté, l'irritabilité, le contact difficile, les propos délirants avec des thèmes de grandeur et d'impression de transformation observés chez K.E., le début précoce de la pathologie (23 ans) chez K.E., font retenir un diagnostic de trouble bipolaire. La présence d'au moins un épisode maniaque et d'un épisode dépressif ou d'un épisode mixte nous amène à poser le diagnostic de trouble bipolaire de type 1 au regard des critères du DSM-V (APA, 2015) sur cette pathologie.

3.1.2.5. Piste thérapeutique

La prise en charge a été à la fois médicale et psychologique. Le traitement médical associe un antidépresseur pour traiter les symptômes de la dépression, un stabilisateur d'humeur pour soulager les épisodes en cours et un antipsychotique pour réduire les symptômes de la manie. L'accompagnement psychothérapeutique est fait à base de la thérapie de soutien, et de la thérapie cognitivo-comportementale, précisément à travers une psychoéducation et une restructuration cognitive. La psychothérapie de soutien a consisté à montrer au patient qu'il est compris ; que sa situation n'est pas désespérée et qu'il peut et va récupérer. De même, elle a servi à renforcer l'estime de soi du patient dans le dessein de lui apporter un apaisement. Tout ceci a permis au patient de verbaliser son vécu et ses émotions. La psychoéducation quant à elle, a permis d'aider la famille de K.E. à la reconnaissance des symptômes annonciateurs des épisodes, des règles hygiénodietétiques et de l'optimisation de l'observance. Les thérapies comportementales et cognitives sont selon C. Mirabel-Sarron (2007), des psychothérapies verbales dont le but est d'apprendre au patient certaines compétences psychologiques afin de l'aider à mieux faire face à ses problèmes. Cette forme de thérapie auprès de K.E. vise une restructuration cognitive et une réadaptation comportementale. Elle est centrée sur la relation du K.E. avec son père et sa fratrie consanguine. La recherche effrénée de la fusion avec Dieu est une intellectualisation de l'angoisse liée à l'absence symbolique du père. La restructuration cognitive s'est aussi centrée sur la perception et l'interprétation du rêve qu'il a fait concernant sa sœur. A ce niveau, une déconstruction des représentations liées au rêve a été préalablement faite. Cette thérapie a permis à K.E., de pouvoir appréhender les événements stressants de sa vie sous un autre angle et de pouvoir les affronter judicieusement. En complément aux traitements médicamenteux, elle a aussi permis de réduire les rechutes dépressives et maniaques du patient.

4. Discussion de la vignette clinique

Le trouble bipolaire est un trouble de l'humeur qui est caractérisé par des épisodes de dépression (caractérisés par la tristesse, perte d'intérêts, fatigue, etc.) alternant avec des épisodes de manie

(caractérisés par une élévation anormale de l'humeur associée à une augmentation du niveau d'énergie et d'activité) ou d'hypomanie (dont les symptômes sont moins sévères et prolongés que la manie) (T. L. Ngôet *al.*, 2015 ; JP. Olié *et al.*, 1990). Il existe quatre modalités évolutives de troubles bipolaires selon le DSM V-TR: le type I (épisode de manie habituellement précédé ou suivi d'un épisode de dépression) ; le type II (épisodes de dépression et au moins un épisode d'hypomanie mais pas de manie) ; le trouble cyclothymique (épisodes avec des symptômes d'hypomanie et périodes avec des symptômes dépressifs sans remplir les critères d'un épisode de dépression majeure ou d'hypomanie, pendant au moins la moitié du temps, sur deux ans) ; le trouble bipolaire autre spécifié (symptômes dépressifs et d'hypomanie qui ne remplissent pas les critères diagnostics des troubles précédents à cause de la durée ou du nombre de critères rencontrés à chaque épisode, épisodes d'hypomanie sans épisodes de dépression majeure, épisode de manie chez un individu avec un diagnostic de trouble psychotique, symptômes d'hypomanie et de dépression de trop courte durée pour poser un diagnostic de trouble cyclothymique) (APA, 2015).

Selon l'Enquête sur la santé mentale et le bien-être de 2002 (Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes [ESCC], cycle 1.2), 1 % des Canadiens âgés de 15 ans et plus ont présenté des symptômes correspondant aux critères d'un trouble bipolaire au cours des 12 mois précédents et 2,4 % ont déjà présenté des symptômes d'un trouble bipolaire au moins une fois dans leur vie. Le ratio entre les hommes et les femmes atteints de trouble bipolaire de type I est de 1 :1 (K. Merikangas *et al.*, 2007).

La maladie débute en moyenne vers 18 ans pour le trouble bipolaire de type I et à la mi- vingtaine pour le trouble bipolaire de type II (APA, 2013). Il s'agit d'une maladie chronique avec des périodes de rémission et de rechutes. Plus de 90 % des individus qui présentent un épisode de manie feront des rechutes (APA, 2013). Le taux de rechute est de plus de 70 % sur 5 ans (M. Gitlin *et al.*, 1995). Sans traitement, 37 % des patients font des rechutes l'année suivant un épisode et 60 % dans les deux années suivantes. Dans l'étude STEP-BD (n = 1469), 58 % des patients bipolaires atteignent la rémission mais 49 % rechutent dans les deux ans suivant l'épisode; les rechutes sont deux fois plus souvent des épisodes dépressifs que maniaques (R. Perlis *et al.*, 2006). Ces résultats correspondent à ce que nous avons observé auprès de K.E. Il a été hospitalisé en psychiatrie pour la première fois à 23 ans mais sa crise peut avoir débuté un peu plus tôt. De plus la présence de rechutes observées chez K.E. après la plupart de ses hospitalisations renforce encore plus les résultats des auteurs préalablement cités.

Après l'épisode initial, les patients présenteront des symptômes résiduels dépressifs pendant un tiers des semaines de leur vie (L. Judd *et al.*, 2002). Le trouble bipolaire de type II est plus chronique et les individus qui en sont atteints sont plus souvent en dépression. Ces épisodes peuvent être sévères et conduire à l'invalidité (L. Judd *et al.*, 2003). Le trouble bipolaire a un impact fonctionnel important, diminue la qualité de vie et est associé à des préjugés (C. Bowden,

2005, E. Michalak *et al.*, 2011). De plus, 60 % des bipolaires auront une atteinte au niveau du fonctionnement après l'épisode de manie ou de dépression. Ainsi, 30 % ne retournent pas au travail et 30 % ont une atteinte fonctionnelle après un épisode. Des atteintes cognitives peuvent contribuer aux difficultés occupationnelles et interpersonnelles (F. Dickerson *et al.*, 2004) et persister toute la vie même pendant les périodes euthymiques (A. Gildengers *et al.*, 2010). D'ailleurs à la lumière des théories cognitives de la dépression et plus particulièrement dans la variante de l'«*impuissance apprise*», l'accent est mis sur le sentiment de perte de contrôle éprouvé par le déprimé face aux événements négatifs (LY. Abramson *et al.*, 1978). Cette posture de la théorie de l'«*impuissance apprise*» fait remarquer chez K.E. qu'il y a une perte de contrôle que le patient éprouve face à l'environnement familial conflictuel, à ses relations sociales non harmonieuses surtout avec les femmes responsables de son environnement de travail ainsi qu'à la séparation avec sa sœur pour raison de voyage. D'un autre point de vue M. Kovacs et A. T. Beck (1978) estiment que la pensée du déprimé serait caractérisée par la présence de schémas dépressogènes stables et inconscients qui représenteraient un véritable trait de personnalité. Ces schémas selon ces auteurs se constitueraient lors d'événements traumatiques précoces, comme les expériences que K.E. a vécues avec ses parents notamment avec son père. De même, les théories cognitives mettent un accent sur l'affaiblissement des capacités intellectuelles qui constitue une symptomatologie dépressive.

Au-delà de ces aspects, APA (2015) a avancé que 35 % des bipolaires font au moins une tentative de suicide. Cette affirmation trouve sa justification dans les travaux de F. K. Goodwin et K. R. Jamison (2007) qui estiment que le taux de suicide chez ces patients est de 7 à 8 %. Le risque de suicide est dix fois plus élevé que dans la population générale (OMS, 2011). Des antécédents de tentatives de suicide et le nombre de jours déprimés dans la dernière année sont associés à un plus grand risque suicidaire (L. Marangell *et al.*, 2006). Le caractère handicapant de la maladie s'est observé sur plusieurs pans de la vie K.E. En effet, depuis la survenue de ce trouble, K.E. n'a pas pu finir ses études et n'a aucune autre occupation sur le plan social. Il est de plus en plus isolé et distant, même avec les membres de sa famille. Le suicide par contre n'a pas encore été tenté par ce patient, du moins nous n'avons pas eu d'information sur ce sujet. Toutefois nous pensons que si K.E. n'est pas convenablement suivi comme cela se fait déjà, il pourrait faire une tentative de suicide. Il est donc nécessaire qu'il ne fasse pas de rupture thérapeutique et qu'il soit régulièrement suivi par un psychologue.

Conclusion

Le trouble bipolaire est une maladie chronique ayant des caractéristiques spécifiques et affectant surtout les jeunes. Cette pathologie de l'humeur demeure en dépit des progrès thérapeutiques un réel problème de santé publique. Dans la prise en charge du patient dont l'analyse psychologique du cas nous préoccupe ici, les raisons qui ont motivé notre choix sont entre autres : le retard dans le

diagnostic ainsi que sa complexité, les comorbidités, et l'important dysfonctionnement socio familial et professionnel qui accompagnent la maladie et qui aggravent le cours évolutif de celle-ci. Une bonne connaissance des particularités du trouble et des facteurs prédictifs de son évolution assurent une prise en charge précoce, adéquate et globale. C'est la raison qui nous pousse à suggérer aux professionnels du champ de la santé mentale qu'il est nécessaire de changer de stratégies thérapeutiques dans la gestion de cette pathologie en tenant compte des périodes de rémission symptomatique et des moments de rechute. Ce qu'il faut aussi retenir de cette recherche, c'est de savoir que même si l'évaluation symptomatique entrecoupée aux données recueillies auprès de l'entourage du patient amène en apparence à poser le diagnostic de trouble bipolaire, il n'en demeure pas moins que tout professionnel de la santé mentale peut se tromper de diagnostic au regard des comorbidités qui camouflent la pathologie.

Références bibliographiques

- ABRAMSON Lyn Yvonne., SELIGMAN Martin et TEASDALE John, 1978, « Learned helplessness in human : critique and reformulation », *Journal Abnorm Psychol*, 87, p. 49-74.
- AL-KRENAWI Alean, GRAHAM John and IZZELDIN Abuelaish, 2001, « The Psychosocial Impact of Polygamous Marriages on Palestinian Women », *Women and Health*, 34, 1, p. 1-16.
- AL-KRENAWI Alean and GRAHAM John, 1999, « The Story of Bedouin-Arab Women in a Polygamous Marriage », *Women's Studies International Forum*, 22, 5, p. 497-509.
- AMERICAN PSYCHIATRIC ASSOCIATION, 2015, *DSM-5, Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux*, (M.-A. Crocq et J. D. Guelfi, Trad.), Paris : Elsevier Masson. (Œuvre originale publiée en 2013).
- ANGST Jules and GAMMA Alex, 2002, « Prevalence of bipolar disorders : traditional and novel approaches », *Clin Approaches Bipolar Dis*, 1, p. 10-14.
- BENONY Hervé et CHAHRAOUI Khadija, 1999, *L'entretien clinique*. Paris, Dunod.
- BOURGEOIS Marc-Louis, 2006, *Les troubles de l'humeur*, Paris, Presses Universitaires de France.
- CASTRO Dana, 2009, *9 études de cas en clinique projective adulte*, Paris, Dunod.
- CHERIAN Varghese, 1994, « Corporal Punishment and Academic Achievement of Xhosa Children for Polygynous and Monogamous Families », *The Journal of Social Psychology*, 1, 34, 3, p. 387-389.
- DICKERSON Faith, BORONOW John, STALLINGS Cassie, ORIGONI Andrea, COLE Sara and YOLKEN Robert, 2004, « Association between cognitive functioning and employment status of persons with bipolar disorder », *Psychiatr Serv*, 55, 1, p. 54-58.
- EY Henri, 1954, *Les Psychoses maniacodépressives*, Étude n°25. Études psychiatriques. Tome III.

- GAY Christian, 2002, *Vivre avec des hauts et des bas. Un psy et un patient racontent*, Paris : Hachette littératures.
- GILDENGERS Ariel, MULSANT Benoit, AL-JURDI Rayan, BEYER John *et al.*, 2010, « The relationship of bipolar disorder lifetime duration and vascular burden to cognition in older adults », *Bipolar Disord*, 12, 8, p. 851–858.
- GITLIN Michael, SWENDSEN Joel, HELLER Tracy and HAMMEN Constance, 1995, « Relapse and impairment in bipolar disorder », *American Journal of Psychiatry*, 152, 11, p. 1635-1640.
- GOODWIN Frederick K. et JAMISON Kay Redfield, 2007, *Manic-depressive illness: bipolar disorders and recurrent depression*, 2nd edition. New York, Oxford University Press.
- HENRY Chantal, 2009, *Du concept d'état mixte à la dimension dysphorique des manies*, Paris, Doin Ed.
- JAMISON Kay Redfield, 2007, *De l'exaltation à la dépression*, Paris, Robert Laffont.
- JUDD Lewis, AKISKAL Hagop, SCHETTLER Pamela *et al.*, 2002, « The long-term natural history of the weekly symptomatic status of bipolar I disorder », *Arch Gen Psychiatry*, 59, 6, p. 530–537.
- JUDD Lewis, AKISKAL Hagop, SCHETTLER Pamela, CORYELL William, MASER Jack, RICE John, SOLOMON David and KELLER Martin, 2003, « The comparative clinical phenotype and long term longitudinal episode course of bipolar I and II: a clinical spectrum or distinct disorders? », *Journal of Affective Disorders*, 73, 1–2, p. 19–32.
- JUIGNET Patrick, 2015, La méthode clinique en psychopathologie. In : *Philosophie, science et société*. [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://philosciences.com/philosophie-et-psychopathologie/psychopathologie-clinique/160-comment-se-reperer-en-psychopathologie>.
- KOVACS Mária et BECK Aaron T., 1978, « Maladaptive cognitive structures in depression », *Am J Psychiatry*, 135, p. 525-533.
- LEBOYER Marion, 2007, *Facteurs de vulnérabilité dans la maladie maniaco-dépressive*, Encyclopédie Médico-Chirurgicale, Paris, Elsevier Masson.
- MARANGELL Lauren, BAUER Mark, DENNEHY Ellen, WISNIEWSKI Stephen, ALLEN Michael H. *et al.*, 2006, « Prospective predictors of suicide and suicide attempts in 1,556 patients with bipolar disorders followed for up to 2 years », *Bipolar Disord*, 8, 5 pt 2, p. 566–575.
- MERIKANGAS Kathleen, AKISKAL Hagop, ANGST, Jules, *et al.*, 2007, « Lifetime and 12-month prevalence of bipolar spectrum disorder in the National Comorbidity Survey replication », *Arch Gen Psychiatry*, 64, 5, p. 543–552.
- MICHALAK Erin, LIVINGSTON James, HOLE Rachelle, SUTO Melinda, *et al.*, 2011, « 'It's something that I manage but it is not who I am': Reflections on internalized stigma in individuals with bipolar disorder », *Chronic Illness*, 7, 3, p. 209-224.
- MIRABEL-SARRON Christine, 2007, « Les techniques en thérapie comportementale et cognitive », in *Les Thérapeutiques*

- Psychologiques*, p. 572-575 dans «Manuel de psychiatrie »
Coordonné par Prs GUELFY et ROUILLON, Editions Masson.
- NGO Thanh-Lan, PROVENCHER Martin, GOULET Jean,
CHALOULT Louis, 2015, Guide de pratique pour le Diagnostic
et le traitement du Trouble bipolaire, Jean Goulet –tccmontreal
Montréal, QC, Canada.
- OLIE Jean-Pierre, HARDY Patrick, AKISKAL Hagop *et al.*, 1990,
*Psychoses maniaco-dépressives, Encycl Med Chir (Paris,
France)*, Psychiatrie, 1-0 [Article 37-220-A-10].
- OMS, 2011, *Charge mondiale des troubles mentaux et nécessité d'une
réponse globale coordonnée du secteur de la santé et des
secteurs sociaux au niveau des pays*, Décembre 2011, EB130/9.
- PERLIS Roy, OSTACHER Michael, PATEL Jayendra *et al.*, 2006,
« Predictors of recurrence in bipolar disorder: Primar yout
comes from the Systematic TreatmentEnhancement Program
for Bipolar Disorder (STEP-BD) », *Am J Psychiatry*, 163, p.
217-224.
- ROCHET Michel, 2012, *Des hauts et des bas qui perturbent votre vie.*
Ed. Chiron, Montigny-le-Bretonneux.
- WARD Cassiah, 2004, « I Now Pronounce You Husband and Wives:
Lawrence v. Texas and the Practice of Polygamy in Modern
America », *William and Mary Journal of Women and the Law*,
11, p. 131-151.

**RESILIENCE DES MALADES INSUFFISANTS RENAUX
ADMIS AU SERVICE D'HEMODIALYSE DU CHU DE
YOPOUGON-ABIDJAN (CÔTE D'IVOIRE)**

AGOBÉ Ablapka Jacob*
NANA N'Goh N'Goran Konan*

Résumé

L'intérêt de cette étude est loin d'être révolu. En effet, cette étude vient en appoint à d'autres antérieures sur l'insuffisance rénale. La présente étude examine, sous un angle psychosociologique, les mécanismes de résilience des malades insuffisants rénaux. Elle se propose plus spécifiquement d'identifier les perceptions des malades rénaux et les référents idéologiques de résilience ainsi mobilisés par ces malades pour faire face à la maladie. Cette étude a été essentiellement qualitative avec des outils d'enquête appropriés (la recension bibliographique et les entretiens semi-directifs). Ce qui nous a permis de parvenir aux résultats selon lesquels, les malades insuffisants rénaux construisent leur résilience à la maladie à partir d'une vision performante provenant de l'intérieur des acteurs eux-mêmes (les malades rénaux). Cette résilience se fonde sur la perception transcendante d'un acteur symbolique (la divinité), à partir duquel le malade se construit idéalement, une source de vitalité et d'espoir de guérison. Par ailleurs, la transmission d'une part des informations sur la capacité du malade à vivre avec la maladie, et d'autre part sa bonne réception par le malade insuffisant rénal est source de réconfort pouvant consolider l'armature de résilience à la maladie.

Mots clés : Résilience, Insuffisants rénaux, Hémodialyse.

Abstract

The interest of this study is far from over. Indeed, this study complements other previous studies on renal failure. This study examines, from a psycho-sociological perspective, the resilience mechanisms of patients with renal insufficiency. More specifically, it aims to identify the perceptions of renal patients and the ideological references of resilience thus mobilized by these patients to face the disease. This study was essentially qualitative with appropriate survey tools (literature review and semi-directive interviews). This has allowed us to achieve the results according to which, patients with renal insufficiency build their resilience to the disease from a powerful vision coming from within the actors themselves (renal patients). This resilience is based on the transcendental perception of a symbolic actor (the divinity), from which the patient ideally builds himself, a source of vitality and hope for healing. In addition, the transmission of information on the patient's ability to live with the disease, on the one hand, and on the other hand, his good reception by the renal insufficiency patient is a source of comfort that can consolidate the framework of resilience to the disease

Keywords: Resilience, Renal insufficiency, Hemodialysis.

* Université Félix Houphouët-Boigny, E. mail : jacobagobe@yahoo.fr

* Université Félix Houphouët-Boigny, E. mail : 7upward@gmail.com

Introduction

Selon l'OMS (2018), « les risques spécifiques des maladies rénales décrites comme chroniques sont présents dans l'ensemble du spectre socioéconomique, à la fois en situation de malnutrition et d'obésité de pauvreté et de richesse... »

En Côte d'Ivoire, les maladies du rein sont des affections courantes qui atteignent tout le monde sans exclusion, même les catégories infantiles. De fait, l'insuffisance rénale est un problème de santé publique. Avec une prévalence hospitalière variant entre 39 et 52% et un taux de mortalité de 39%, le seul service de néphrologie du CHU de Yopougon a enregistré en 2014 et 2015, 1559 hospitalisations, parmi lesquelles l'on dénombre 87 enfants. En outre, plus de 500 patients sont traités par hémodialyse dont 44 enfants. (Ministère de la santé publique lors de la journée mondiale du rein 2016).

A côté de cela, l'on peut estimer à plus de 5000, les personnes atteintes d'insuffisance rénale, alors que les centres d'accueils et de prise en charges de ces malades sont peu existants sur toute l'étendue du territoire (Discours de J. S. C, Directeur au service d'aide et d'urgence SAMU, 2017).

Si l'insuffisance rénale est une maladie chronique¹ redoutable (F. Combaz, 2011, P.43), la résilience rend compte de la capacité d'une personne ou d'un groupe à se développer, à continuer à se projeter dans l'avenir en dépit d'événements déstabilisants, de conditions de vie difficiles, de traumatismes parfois sévères (M. Manciaux, 2001, P.645). En effet, de nombreux auteurs regroupent autour de ce concept de résilience, l'individu, la famille et le groupe. Ainsi, la fragilisation des équilibres individuels et l'accroissement de la complexité des interactions laissent percevoir, après l'annonce d'un diagnostic de la maladie chronique, des risques impactant le fonctionnement de la famille. Pour renchérir J. Cohen-Scali (2014, P. 251) montre quel rapport les malades développent avec leur médecin, normes sanitaires et normes professionnelles qui procèdent de logique parfois antagonistes (logique domestique, professionnelles ou familiales). Ensuite, la maladie chronique peut être envisagée comme un réorganisateur d'un travail identitaire, qui met chacun aux prises avec le risque, l'incertitude et la vulnérabilité. En effet, la maladie chronique nous permet d'explorer différentes dimensions de la résilience telle que l'alimentation. Les comportements alimentaires seraient déterminés par les contraintes sociales auxquelles le malade n'échappe pas (J. Cohen-Scali, 2014, P.22). De ce constat, il ressort que les conflits de rôles et les préoccupations financières accompagnés d'une perte d'autonomie des parents, sont mis en évidence.

¹L'IRC (l'insuffisance rénale chronique) se définit comme une diminution prolongée et souvent définitive des fonctions exocrines et endocrines. Cette maladie est évolutive et est incompatible avec la vie. En phase de décompensation, les reins perdent leur capacité de filtration ce qui a pour conséquence majeur l'accumulation de nombreuses substances dans l'organisme. Cependant, l'hémodialyse permet de suppléer quasi parfaitement aux fonctions d'épuration rénale même s'il est impossible d'éliminer la totalité des toxines.

Par ailleurs, certains éléments de la personnalité, en interaction permanente avec des éléments de l'environnement, peuvent renforcer la double capacité de résistance et de construction. Cette capacité, appelée résilience, peut exister à l'état latent. Mais, selon l'histoire de chacun, elle peut se transformer en un processus actif de résistance à la destruction et de construction d'une vie envers et contre tout. Ce processus active, en quelque sorte, la capacité de résilience. Il s'agit d'un potentiel activé. Le processus lui-même peut donc ainsi renforcer la capacité de résilience. Il a pour résultat un développement positif en présence de conditions de vie très difficiles (S. Vanistaendel, 1996, P. 9). La résilience donne à ces adultes une personnalité particulière marquée par le traumatisme qui leur sert de référence morale et développementale. Si bien que l'on peut dire que la résilience est une aptitude durable, mais non acquise pour la vie. Cette aptitude à se défendre d'abord, puis à se réparer, puis à remanier la représentation de sa blessure, nécessite la durée, comme tout processus. Ce qui ne veut pas dire invulnérabilité. Le processus de réhabilitation peut durer toute une vie, organisant une personnalité particulière, intéressante, créatrice et vulnérable, puisque c'est une blessure qui sert de référence.

C'est autour d'une souffrance surmontée ou enfouie que s'organise la reprise du développement de la personnalité (B. Cyrulnik, 2001, PP. 81-82). De même, les familles ne font plus aucun projet, car elles restent constamment dans l'incertitude et ne savent pas comment l'état de santé de leur enfant va évoluer. Le fait est que le futur reste incertain augmente l'anxiété chez les mères et cela a un impact sur leur comportement et leur vie quotidienne. Finalement, une majorité des parents disent qu'ils ne veulent pas laisser transparaître leurs émotions et font comme si tout allait bien, car ils recherchent la "normalité" (M. Conne & P. Pattaroni, 2015, P. 42).

A propos du centre d'hémodialyse du CHU de Yopougon relevé comme champ d'étude, il convient de rappeler que, le suivi médical du malade insuffisant rénale nécessite une dialyse, c'est-à-dire, un traitement palliatif d'épuration de sang qui se fait tout au long de la vie du malade. Or, la prise en charge médicale s'avère onéreuse et exclue en conséquence les acteurs, notamment ceux issus de la catégorie sociale à faible revenu. Indiquons que le coût mensuel du malade en situation de dialyse s'élève entre 300 000 FCFA (456,67 €) et 450 000 FCFA (685,01 €) dans les hôpitaux privés. Subventionné par l'Etat à travers les hôpitaux publics, ce coût est aujourd'hui à 2500 f CFA (3,80 €) par séance de dialyse soient 20.000 CFA (30,44 €) par mois en raison de huit(8) séances de dialyses par mois et ce, depuis les années 1980. Cette situation laisse ainsi, une liste d'individus en attente de traitement à l'hémodialyse.

Par ailleurs, une immixtion dans le milieu de vie des malades insuffisants rénaux en famille a permis de relever les constats suivants : le malade comptabilise 8 (huit) heures par semaine en dialyse. Ce qui réduit considérablement sa durée de travail journalier pouvant se traduire par la peur de perdre son travail. Les malades hémodialysés restent dépendants de leur entourage, leur géniteur et au personnel médical. Les malades sont conscients que la maladie qu'ils supportent

est grave mais l'inquiétude de ceux-ci, se révèle plus au niveau des ressources financières nécessaires pour la continuité des traitements. Aussi développent-ils l'espoir qu'une hémodialyse régulière et un contrôle médical et alimentaire suivi peut leur assurer une longévité. De plus, la perception de l'insuffisance rénale par les populations tend à créer dans l'imaginaire populaire, des individus une espérance de vie réduite, eu égard à l'unique source de guérison qui est la greffe de rein et la dialyse de traitement à vie qui est qu'une solution palliative.

Relativement au rapport entre le malade insuffisant rénal et la capacité de celui-ci à faire face à la maladie, quels sont les mécanismes psycho-sociaux de résilience mobilisés par les malades insuffisants rénaux ? En réponse provisoire à cette question, les mécanismes psychosociaux de résilience à la maladie se fondent sur une perception autoentretenu de l'espoir comme source de résistance à la maladie mobilisée par le malade insuffisant rénal. Dès lors, la présente étude se fixe pour objectif général d'analyser, sous un angle psychosociologique, les mécanismes de résilience des malades insuffisants rénaux. Elle se propose plus spécifiquement d'identifier les perceptions des populations à l'insuffisance rénale et les référents idéologiques de résilience ainsi mobilisés pour faire face à la maladie.

1. Fondements théoriques : l'approche constructiviste au sens de Peter Berger et Thomas Luckman (1966)

En s'appuyant sur la théorie du constructivisme social, courant de la sociologie contemporaine, Peter Berger et Thomas Luckman (1966, P. 6) envisagent que : « La réalité est socialement construite et que la sociologie de la connaissance doit analyser le processus dans lequel cela se produit. Les termes clés de ces affirmations sont " réalité " et " connaissance ", termes qui ne sont pas seulement d'actualité dans le langage courant, mais qui ont derrière eux une longue histoire de recherche philosophique. Nous n'avons pas besoin d'entrer ici dans une discussion des complexités sémantiques de l'usage quotidien ou philosophique de ces termes. Il suffira, pour nos fins, de définir la " réalité " comme une qualité appartenant à des phénomènes que nous reconnaissons comme ayant un être indépendant de notre propre volonté (nous ne pouvons pas " les vouloir "), et de définir la " connaissance " comme la certitude que les phénomènes sont réels et qu'ils possèdent des caractéristiques spécifiques ». La réalité sociale et les phénomènes sociaux comme étant « construits », c'est-à-dire créés, institutionnalisés et, par la suite, transformés en traditions. Sur cet aspect, les termes par lesquels les insuffisants rénaux perçoivent le monde et le soi ne sont pas dictés de manière absolue ou nécessaire par ce qui existe (la mort certaine et précoce). Les malades insuffisants rénaux peuvent se représenter, parler d'eux même, se décrire, peindre leur situation de plusieurs façons différentes (de la manière à déconstruire l'état du malade comme pouvant vivre longtemps). En effet, le mode de description, d'explication et/ou les représentations des malades rénaux sont issus des relations : ce sont donc les relations les accords les négociations, les affirmations (espoir découlant du langage, affirmation de triomphe) qui sont à l'origine de ce qui est pensé comme vrai des choses. A travers, les diverses manières de

décrire, d'expliquer ou de symboliser la maladie, les malades insuffisants rénaux donnent sens à leur avenir. Une réflexion sur les formes de compréhension de la maladie est vitale pour le bien-être futur du malade insuffisant rénal.

2. Méthodologie

L'étude se fonde sur une approche essentiellement qualitative. Elle a été réalisée au service d'hémodialyse du CHU de Yopougon du 4 Mars 2019 au 17 Mars 2019 inclus auprès 17 malades rénaux dont dix(10) hommes² et sept(7) femmes avec l'âge compris entre 12 ans et 63 ans. La maladie a déclenchée chez la plus part des malades à l'âge de 50 ans. La détermination de l'échantillon s'est faite au moyen de la technique d'échantillonnage non probabiliste. A cet effet, Matthieu Wilhelm (2014, pp.7-8) nous enseigne que : « le sondage non-probabiliste est caractérisé par une hypothèse supplémentaire au sujet de la population cible : l'homogénéité de la distribution du caractère observé. Ainsi, la sélection des individus participant à l'enquête n'est pas nécessairement purement aléatoire. C'est une hypothèse très forte, qui ne se vérifie que rarement. La méthode d'échantillonnage déterminée par les répondants, respondent-driven sampling(RDS) en anglais, appartient à la famille des méthodes boule de neige. L'idée principale de l'échantillonnage boule de neige est d'augmenter la taille d'un échantillon en utilisant les réseaux sociaux des personnes recrutées. La technique RDS reprend cette idée et l'adapte de manière à être applicable. Cependant, le but visé par la méthode RDS est tout à fait différent puisqu'il s'agit d'estimer des proportions de sous-populations au sein de la population échantillonnée ». Cette technique a consisté à identifier les personnes ressources en tenant compte des critères de leur statut de malades rénaux et de leurs disponibilités à nous fournir les informations relatives sur la construction de leur résilience. Avec ceux-ci, des entretiens semi-structurés ont été organisés pour comprendre les perceptions qui orientent le comportement social des malades rénaux à la résilience. Les différentes thématiques ainsi identifiées ont été rendues intelligibles sur la base de l'analyse de contenu thématique (K. Krippendorff, 2003). Ce procédé nous a permis d'aboutir aux résultats ci-après.

3. Résultats

Le traitement par la dialyse est un évènement marquant dans la vie d'une personne qui doit y avoir recours pour sa survie. L'annonce de la nécessité d'un traitement palliatif intervient la plupart du temps après l'annonce de la maladie mais surtout au stade chronique. Une période de maladie qui a laissé le temps au malade de prendre conscience de la gravité de son état mais de reconstruire son identité et d'accepter de vivre avec la maladie : cette situation constitue en elle-même une expérience douloureuse du malade. Mais, la perceptive du traitement palliatif initie une situation différente dans la mesure où

² Dans le cadre de cette étude les hommes étaient plus disposés à nous donner les informations relatives à la prise en charge de l'insuffisance rénale en dialyse. Mais surtout, ils nous ont informés sur leurs capacités à accepter et à vivre avec la maladie.

elle marque une certaine inéluctabilité. Il s'agit parfois du recours ultime pour reconstruire son identité et développer des capacités à vivre avec la maladie (A. J. Agobe, G. J. C. Koffi et N.C. Ackoudoun, 2018, P.4737). Dès lors, cette étude examine les mécanismes de résilience des insuffisants rénaux.

3.1. Rapport à soi du malade insuffisant rénal: une perception autoentretendue de l'espoir comme source de résistance à la maladie

Les résultats de l'étude montrent que les malades insuffisants rénaux construisent leur résistance à la maladie à partir d'une vision qui émane de leur propre pensée. Cette résilience se fonde sur la perception transcendante d'un acteur symbolique (la divinité), la reprise de confiance générée par la relation (insuffisants rénaux-Spécialistes de santé) et l'espoir auto-entretenu de la reprise des activités socioprofessionnelles par les malades rénaux.

3.1.1. Transcendance à un être divin comme perception de la résistance à la maladie

Les malades insuffisants rénaux construisent un rapport d'acceptabilité avec l'état pathologique. En effet, la maladie n'est pas vécue par ceux-ci comme un rapport de nuisance à la vie, mais plutôt comme une situation d'impuissance et de rupture des rapports de production avec son environnement socioculturel. C'est dans cette veine d'idée que témoigne Dago Georges, un malade en ces propos : « C'est le destin, c'est Dieu qui a voulu que je contracte l'insuffisance rénale. Tout ce qui arrive à un individu est la volonté de Dieu », « Je crois en Dieu. Dieu trouvera solution à ma maladie ».

Un autre malade Gadou Kouassi Jérôme réagit en ces termes : « *Moi j'ai foi en mon Dieu je sais que je guérirai un jour de cette maladie...* ».

A l'analyse de ces témoignages, force est de souligner que le rapport des malades à la divinité leur permet d'accepter l'état pathologique dans lequel ils se trouvent. Mieux, la transcendance à un être divin reconforte les malades et leur donne espoir de guérir de leur état pathologique.

3.1.2. Partage d'expériences et de convivialité pendant les séances de la dialyse entre malades insuffisants rénaux comme source de résilience à la maladie

La perception de l'insuffisance rénale comme maladie, génère des attitudes et comportements du malade dans la construction de la relation malade-maladie-résilience. La quasi-totalité des malades rénaux témoigne que leur rapport à la maladie est un moment difficile à vivre. C'est en ce sens que Traoré Silué témoigne en ces termes : « *Je me considère comme un handicapé car j'ai perdu mon emploi. L'insuffisance rénale rend dépendant* ». La maladie rénale déconstruit tout rapport du malade avec son environnement socioculturel. En conséquence, l'intégration du malade dans le cercle familial est souvent source de conflit. Car, le malade affaiblit par la maladie et toujours lié aux contraintes de la dialyse ne peut

aucunement vaquer librement à ses activités socioprofessionnelles. La maladie crée de ce fait, un état de dépendance entre le malade rénal et son environnement socioculturel :

«C'est ma famille qui m'aide à payer mes séances de dialyse. Suis-je en ce moment comme un enfant qui attend recevoir de ses parents», témoigne Kouassi Maurel, malade rénal. Il faudrait noter que le malade rénal éprouve un sentiment de désespoir et d'amertume. C'est dans ce contexte que témoigne Aka Kouassi Fidèle, un malade rénal rencontré au service d'hémodialyse en ces propos : « Nous, insuffisants rénaux traités en dialyse, vivons à cet exercice de dialyse à vie. Plus nous faisons la dialyse, plus la vie se prolonge chez nous ». Les progrès de la dialyse et sa tolérance, constituent un moment de résistance chez les malades rénaux de vivre avec la maladie. La dialyse permet aux malades insuffisants rénaux d'atténuer leurs sentiments de regret et d'amertume d'avoir contractés la maladie. La dialyse est vécue par les insuffisants rénaux comme une solution pour se soulager et vivre avec la maladie. Aussi constitue-t-elle pour les malades rénaux, un moment de purification de leurs reins des déchets. Par ailleurs, la dialyse est perçue par les malades comme un moment de convivialité et retrouvaille entre malades insuffisants rénaux pour communiquer sur leur quotidien ou leur mode de vie. A cet effet, certains malades partagent leurs expériences avec l'autre tant au niveau de leur nouvelle vie familiale que de leur vie réintégrée dans un contexte de solidarité entre malades. Ces différents échanges entre malades rénaux en dialyse consolident les rapports avec leurs milieux socioculturels mais surtout redonnent confiance aux malades de résister à la maladie.

3.1.3. Confiance acquise dans la transmission des informations du corps médical au patient comme source de réconfort du malade et élan de guérison.

Le cadre relationnel entre les malades insuffisants rénaux et les spécialistes de santé et le fait de s'en remettre à une personne qui détient le pouvoir de guérir, inscrivent les spécialistes de santé dans une relation profondément asymétrique. Ce pouvoir de guérir repose fondamentalement sur un savoir que le malade ne détient pas. Il s'agit d'un savoir technique, théorique et scientifique qui repose sur des critères de validation. En effet, ce pouvoir médical établit d'emblée une rupture entre spécialistes de santé et malade, qui contribue à créer cette rupture caractéristique de la relation médicale. En outre, le savoir médical vient accentuer cette rupture dans la mesure où il intervient dans le contexte du corps souffrant : la douleur, la maladie et la mort sont autant d'attributs qui atteignent le corps, et qui font naître un sentiment de marginalisation d'autant plus fort que les malades résident presque toujours dans l'obéissance aux recommandations des spécialistes de santé. Par conséquent, le malade qui souffre s'en remet entièrement aux spécialistes de santé, ce qui implique qu'il se lie à lui par une confiance totale. En effet, cette confiance se fonde sur les informations générées par le corps médical qui visent à dédramatiser la mal, longtemps perçue comme conduisant inexorablement vers une mort précoce. C'est ce que témoigne Téa Jean en ces mots : « A

l'annonce de la maladie, j'étais moralement affecté. Je n'avais plus espoir de vivre. Mais, le fait de suivre régulièrement les séances de dialyse me redonne espoir de vivre avec la maladie », « Les médecins nous informent davantage sur la maladie. Ce qui reconforte le malade à vivre avec la maladie », propos d'Ogou Thérèse, malade rénale. A cet effet, la souffrance ne permet pas au malade de se tourner vers d'autres comportements néfastes pouvant nuire à sa santé. Il ressort de ces témoignages que, la souffrance constitue une soumission entière du malade à la réalisation de son retour à la santé.

3.1.4. Espoir à la reprise des activités socioprofessionnelles par les malades rénaux comme élément de résilience

Le travail est un système de relation et de signification qui permet aux acteurs sociaux d'être productifs. En effet, le travail permet au malade dialysé de déconstruire son rapport à la maladie et de construire un rapport de production avec son environnement dans lequel il émerge. De ce fait, un métier physique demande cependant des aménagements. Pour ce faire, des séances de dialyse programmées sont souvent un moyen de conserver une activité professionnelle. C'est ce qu'explique Dagnogo Salimata, une malade rencontrée au service d'hémodialyse en ces termes : « Mes activités socioprofessionnelles sont exécutées en fonction de mon temps de dialyse. Je fais également des activités supportables par mon état de santé pas trop reluisant ». Il est donc possible d'aménager le temps de travail en s'appuyant sur des dispositifs ou les conseils des spécialistes de santé et préserver son état de santé pas trop reluisant. L'on mentionne que le maintien dans l'emploi des insuffisants rénaux existe. Ce qui amène Yao Matthieu, malade rénal à dire ceci: « Mes heures de dialyse n'empêchent pas sur mes heures de travail. J'exerce librement conformément à mes séances de dialyse ».

3.1.5. Rapport au temps passé dans la maladie comme élément de résilience

L'annonce de l'insuffisance rénale à un individu apparaît comme une période de crise. En effet, dans les questionnements sur la mort, l'espoir de sortir de l'état pathologique avec une greffe de rein qui est souvent incertain, mais également la probabilité pour qu'un malade meure brusquement pour qu'une solution palliative ne soit trouvée est élevée. Cette situation contribue à maintenir le malade rénal dans un état psychologique fragile, voire tourmenté. Pour étudier la réponse des malades dialysés à la résilience, nous-nous sommes aussi intéressés au rapport temps-maladie comme élément de résilience. En effet, le temps passé par les malades dialysés dans la maladie varie d'un patient à un autre. Nous constatons deux grandes périodes de souffrance des malades dans leur état pathologique : la première période est celle de 1 à 60 mois soit 87% des malades insuffisants rénaux ont passé 5 ans de dialyse et la seconde période de 181 à 288 mois soit 13% des malades ont une expérience d'environ 24 ans passés dans la maladie. Ce constat empirique indique que la dialyse est permet aux malades insuffisants rénaux de résister à la maladie. En outre, les malades qui suivent régulièrement les séances

de dialyse peuvent vivre longtemps avec l'insuffisance rénale : C'est en cela que témoigne ce enquêté en ces expressions : « Cela fait pratiquement 21 ans que, je vis de la dialyse. La dialyse permet de retrouver des forces et vivre avec la maladie. C'est donc une solution qui permet de résister à la maladie », témoigne Affian Jules, malade rénal.

Aujourd'hui, deux types de traitements présentés à Abidjan, permettent d'assurer la suppléance de la fonction rénale : la transplantation rénale (assure une meilleure qualité de vie, une morbidité cardio-vasculaire moindre, une espérance de vie supérieure), l'hémodialyse (technique de dialyse, action médicale qui consiste à épurer le sang des déchets toxiques et de l'eau retenue en excès du fait de l'arrêt du fonctionnement des reins).

4. Discussion des résultats

En nous référant à la théorie du constructivisme social (P.L. Berger & T. Luckmann, 1966), la résilience est envisagée comme une réalité construite et institutionnalisée à travers les perceptions de l'insuffisance rénale qui varient d'un malade à une autre. Sur cet angle, les idéologies fondées sur la « dédramatisation » de l'insuffisance rénale à travers les expériences vécues dans la maladie et des connaissances scientifiques acquises auprès des spécialistes de santé légitiment les comportements des malades à vivre avec la maladie. Par ailleurs, les connaissances subjectives des malades sur la prise en charge de la maladie rénale constituent des éléments de recomposition identitaires. Dans ce contexte, les résultats de cette étude sont en adéquation avec l'analyse de Florian Combaz (2011) indiquant l'incompatibilité avec la vie de la maladie chronique de l'insuffisance rénale, certains malades insuffisants rénaux continuent de garder la vitalité. Cette vitalité en témoigne de la capacité de résilience des acteurs. En effet, la résistance à la maladie trouve son fondement dans les imaginaires sociaux pouvant convoquer acteurs symboliques ou divins de transcendance, et de projection vers un avenir d'espoir, source de guérison. Sous ce rapport, les résultats se rapprochent de ceux (M. Manciaux, 2001, P.645) pouvant rendre compte de la capacité d'une personne ou d'un groupe à se développer, à continuer à se projeter dans l'avenir en dépit d'événements déstabilisants, de conditions de vie difficiles, de traumatismes parfois sévères.

Par ailleurs, le rapport asymétrique entre les personnes atteintes d'insuffisance rénale en forte proportion (estimé à plus de 5000) et la faible capacité d'accueil et de prise en charge des malades insuffisants rénaux, ouvre une voie de questionnement, sous l'angle des conditions sociales x^2 et de la qualité de vie des malades insuffisants rénaux.

Si la subvention est passée de 2500FCFA (3,78 €) à 1750FCFA (2,65€), il n'en demeure pas moins vrai que le traitement de l'insuffisance rénale coûte encore cher aujourd'hui, surtout en ce qui concerne les prises régulières de médicaments suivi d'une bonne hygiène alimentaire. Ces résultats empiriques, corroborent avec ceux de Zouari (2016, P. 44) qui soulignent l'intérêt d'évaluer systématiquement la qualité de vie des malades dialysés. Dans ce sens,

la sensibilisation des décideurs à l'intérêt d'améliorer le niveau de vie socioéconomique des malades par l'octroi d'aides sociales et l'intégration professionnelle est à prendre en compte pour la survie de ceux-ci.

Conclusion

La présente étude est une contribution à la sociologie des maladies chroniques. Elle a eu pour objectif d'examiner les mécanismes de résilience des malades insuffisants rénaux. Elle s'est proposé en particulier, d'identifier les perceptions des patients à la maladie et leurs capacités à résister à l'insuffisance rénale. Elle a été essentiellement qualitative. Les outils d'enquêtes mobilisés à cet effet, sont la recension bibliographique et les entretiens semi-structurés. Aussi a-t-elle recouru à certains travaux pouvant générer des informations d'ordre quantitatif. Cette mise en relation nous a permis d'aboutir aux résultats selon lesquels, les malades insuffisants rénaux construisent leur résistance à la maladie à partir d'une vision performante provenant de leurs perceptions. Cette résilience se fonde sur la perception transcendante d'un acteur symbolique (la divinité), à partir duquel le malade se construit idéalement, une source de vitalité et d'espoir de guérison. Par ailleurs, la transmission d'une part des informations sur la capacité du malade à vivre avec la maladie et d'autre part sa bonne réception par le malade insuffisant rénal est source de réconfort pouvant consolider l'armature de résistance à la maladie.

Références bibliographiques

- AGOBÉ Ablakpa Jacob, Koffi Koffi Gnamien Jean-Claude & Ackoudoun N'guessan Clément, 2018, *Use of Dialysis, a Model of Identity Bifurcation for Patients Admitted to EMS-Cocody (Ivory Coast)* in Scholars Journal of Applied Medical Sciences (SJAMS), A Unit of Scholars Academic and Scientific Society, India, Scholars Academic and Scientific Publisher, PP. 4735-4742 .
- AGOBÉ Ablakpa Jacob, VONAN Amangoua Pierre Claver & BAHABI Youzan Daniel, 2015, *Les déterminants sociaux du faible taux de la greffe de rein du vivant en Côte d'Ivoire*, in Revue Ivoirienne d'Anthropologie et de Sociologie – KASA BYA KASA, n°27, Abidjan : Editions Universitaires de Côte d'Ivoire, PP.198-212.
- BERGER peter & LUCKMAN Thomas, *The Social Construction of Reality: A Treatise in the Sociology of Knowledge*, Anchor, 1966, 240 P.
- AUBRY Pierre & al. 1995, *La cysticercose : une maladie parasitaire fréquente et redoutable*, Med. Trop, P.79-87.
- COHEN-SCALI Jonathan, 2014, *La maladie chronique comme recomposition du social Diabète, malades, experts*, Thèse de Doctorat, Université Montpellier 1, Montpellier. [Consulté le 27 juin 2019] Retrieved from <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01537125/document>.

- COHEN-SCALI Jonathan, 2009, *Les déterminants du périmètre d'activité des médecins généralistes de l'Hérault. Influence des caractéristiques sociodémographiques et des sources d'information médicale*, Mémoire de Master 2 de sociologie, Université Victor Segalen, Bordeaux, 145 P.
- COMBAZ Florian, 2011, *De l'insuffisance rénale chronique à la dialyse : rôle du pharmacien d'officine dans l'accompagnement du patient dialysé*, Sciences pharmaceutiques, Dumas.
- CONNE Margaux & PATTARONI Pauline, 2015, *S.O.S aux mamans en détresse : Comment venir en aide aux mamans dont l'enfant souffre de leucémie ?* Sous la direction de M. Daniel DUCOMMUN, [Consulté le 27 juin 2019], disponible à l'adresse :
[https://doc.rero.ch/record/257886/files/TB_Conne M. Pattaroni P. 2015.pdf](https://doc.rero.ch/record/257886/files/TB_Conne_M._Pattaroni_P._2015.pdf)
- CYRULNIK Boris, 2001, *Manifeste pour la résilience*, Spirale, n°18 p.77-82
- KRIPPENDORFF Klaus, 2003, *Content analysis: an introduction to its methodology*, 2nd Edition, Sage Publications, Thousand Oaks, CA.
- MANCIAUX Michel, 2001, *la résilience résister et se construire*, Genève : Médecine et Hygiène, cahiers médico-sociaux.
- PATTERSON JOANM, 2002, *Compréhension de la résilience familiale*, Journal of Clinical Psychology, vol. 58, p. 233-246.
- VANISTAENDEL Stéphane, 1995, *La résilience ou le réalisme de l'espérance : blessé mais pas vaincu*, Bureau international de Genève.
- VANISTAENDEL Stéphane, 2012, *La résilience : à la recherche d'une expérience réaliste* in Hochtma revue de réflexion théologique, n°102, Agen.
- WILHELM Matthieu, 2014, *Rapport de méthodes « Echantillonnage boule de neige », la méthode de sondage déterminé par les répondants*, [Consulté le 27 juin 2019], Editeur : Office fédéral de la statistique (OFS). Disponible à l'adresse :
<https://www.bfs.admin.ch/.../publications.assetdetail.349363.html>
- ZOUARI Lobna, 2016, *Qualité de vie des insuffisants rénaux chroniques hémodialysés: à propos de 71 patients*, La Tunisie médicale, Vol 94 (1).

**TYPE DE HANDICAP MENTAL ET TRAUMATISME
PARENTAL : ETUDE AUPRES DES PARENTS
D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP
MENTAL AU TOGO**

SOGOYOU Bêkeyi Iyé*
TCHABLE Boussanlègue*
BELLO Mofou*

Résumé

La présente recherche a pour but d'identifier la relation entre le type de handicap de l'enfant et le traumatisme parental chez les parents des enfants handicapés mentaux. Pour ce faire, un échantillon de 101 parents d'enfants en situation de handicap mental (dont 71 de sexe féminin et 30 de sexe masculin), ayant inscrit leurs enfants à l'Institut Médico psycho Pédagogique (IMPP) l'ENVOL a été constitué. Quarante-six enfants étaient de sexe féminin contre 55 enfants de sexe masculin. Parmi eux 57 étaient les premiers dans la fratrie voire unique, 25 clôturaient la fratrie et 19 sont au milieu de la fratrie. Le degré de traumatisme est évalué lors d'entretien semi-directif à l'aide de la première partie du questionnaire Traumaq de C. Damiani, M. Pereira-Fradin (2006). Les principaux résultats indiquent que l'infirmité motrice cérébrale est le type de handicap qui crée plus un degré élevé de traumatisme chez les parents d'enfants vivant avec un handicap mental, mais une différence statistiquement significative entre le degré de traumatisme et certaines variables tel que le rang de l'enfant dans la fratrie a été constaté.

Mots clés : Traumatisme parental, handicap mental, Togo

Abstract

The purpose of this research is to identify the relationship between the type of child's disability and parental trauma in the parents of mentally disabled children. To do this, a sample of 101 parents of children with mental disabilities (including 71 female and 30 male), having enrolled their children in the Institut Médico Psycho Pédagogique (IMPP) ENVOL has been constituted. Forty-six children were female and 55 male. Among them 57 were the first in the siblings or even single, 25 closed the siblings and 19 are in the middle of the siblings. The degree of trauma is assessed during a semi-directive interview using the first part of the Traumaq questionnaire by C. Damiani, M. Pereira-Fradin (2006). The main findings indicate that cerebral palsy is the type of disability that creates a higher degree of trauma for parents of children with mental disabilities, but a statistically significant difference between the degree of trauma and certain variables such as the rank of the child in the siblings was found.

Keys words: Parental Trauma, Mental Disability, Togo

* Université de Lomé (Togo) ; E.mail : agathesogoyou@yahoo.fr

* Université de Kara (Togo) ; E.mail : Tchable10@gmail.com

* Université de Lomé (Togo) ; Email :

Introduction

Le handicap mental n'est pas un phénomène récent. Ce n'est pas un mal propre à tel ou tel peuple ; c'est un problème universel dont l'origine remonte au début de l'humanité.

En général on admet que 2% d'une population souffre d'une déficience mentale et que cette portion du groupe social représente des êtres aux possibilités intellectuelles incomplètement développées. « Sur 100 enfants, 4 enfants naissent avec des possibilités restreintes de développement mental » affirme Egg que cite B. Tchable, (2011, p.16).

Selon le rapport de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le handicap publié en juin 2011, 15% de la population dans les pays en développement se trouvent dans une situation de handicap. Et pour les ratios de l'OMS, les personnes handicapées mentales seraient de 47000 en 2003 au Togo (K. Dassa et al., 2009).

« Quel que soit le moment, quelles que soient les circonstances, le moment où est annoncé le handicap d'un enfant est toujours vécu avec une très forte intensité émotionnelle par les parents, mais aussi par des professionnels parfois mal préparés à faire cette annonce. »

(C. Tourette, 2001, p.421). Ainsi, « l'annonce d'un handicap chez un enfant à des parents est un véritable traumatisme pour eux au sens psychanalytique du terme, c'est-à-dire un choc totalement inattendu, d'une intensité telle qu'il fait effraction dans le psychisme, dont il désorganise le fonctionnement » (M. De Clercq et F. Lebigot, 2001). Cette intensité émotionnelle vécue par les deux partenaires à l'annonce du diagnostic, tire son essence d'un contexte très investi par les parents (C. Asseke, 2016) ; pire s'il s'agit du handicap mental, qui est un arrêt du développement mental ou un développement mental incomplet, caractérisé par une insuffisance des facultés et du niveau global d'intelligence, notamment des fonctions cognitives, du langage, de la motricité et des performances sociales (DSM-IV, 2004).

Comme le dit un adage, « *on ne naît pas parent, on le devient* ». Que ce soit l'infirmité motrice cérébrale de l'enfant qui est « *une perte ou l'altération d'une structure ou d'une fonction psychologique, physiologique ou anatomique* » (M. Bouchloukh, 2008-2009, p 37) ou d'une aberration chromosomique (la trisomie 21) ou d'une insuffisance plus ou moins marquée du développement de l'intelligence (déficience mentale) détectées chez un enfant, l'annonce du handicap produit un bouleversement au sein de la famille (J.M. Bouchard et al., 1996) et remet en cause un bonheur essentiel à la vie du couple. L'annonce provoque, en effet, une effraction dans le psychisme familial (E. Granjon, M. Livet, I. Gambini, 1998) et met en échec la capacité de penser. « *C'est une nouvelle que l'esprit ne peut ni accueillir, ni fuir* » (S. Korff-Sausse, 2001, p.264). Cette annonce constitue une grande violence traumatique qui se manifeste chez les parents par une sensation brutale de catastrophe, une vacillation de leur identité. Elle ébranle ainsi les liens fondamentaux qui unissent l'enfant à ses parents (M. Trouilloud, 2004).

Par ailleurs, le type et la gravité de la déficience, son apparence, le potentiel de développement, le niveau de dépendance, le sexe et la position de l'enfant handicapé mental dans la famille sont autant de

facteurs qui influencent le processus d'adaptation (C. Lamarche, 1987). Selon S. Schauder et B. Durand (2004, p.610), « *les parents apprennent lors de l'annonce du handicap rien de moins que la perte de l'enfant qu'ils attendaient ! La coalition entre l'enfant imaginaire et l'enfant réel, déjà source de conflits lors d'une naissance dite banale, prend une dimension particulièrement dramatique dans ce cas précis* ». « *Ils ne peuvent ni ne veulent se reconnaître en lui (...) il se peut que l'un ou les deux parents ne parviennent jamais à se sentir parents de cet enfant-là* » (R. Scelles, 2006, p.86), parce que l'enfant porteur d'une déficience est un miroir qui met à nu nos propres imperfections et reflète une image de nous-mêmes dans laquelle nous n'aimons pas nous reconnaître (J.J. Detraux, 2003). Certains parents iront jusqu'à remettre en question la filiation de l'enfant en se demandant « *d'où vient la tare* ». Au niveau de la communauté, les parents sont le plus souvent submergés par un sentiment terrible de honte et de découragement. Ils sont constamment déprimés, immobilisés, déboussolés, en train de s'interroger selon que l'enfant leur a été peut-être volé ou ensorcelé ou encore un mauvais sort a été jeté à l'un des parents (B. Tuckman et A. Lodge, 2013).

Leur investissement de l'enfant oscille parfois entre rejet et surprotection. De ce fait, il existe toute une panoplie de significations y relatives. Leur vécu inclut des sentiments d'angoisse, d'abattement, d'isolement et des aspects ambivalents : révolte, honte, culpabilité, problèmes psychiques et psychosomatiques tels que les troubles ou variations de l'humeur, l'anorexie, l'incapacité à aimer l'enfant (handicapé). Ces sentiments s'accompagnent d'une importante souffrance. Ils perdent leurs repères et se trouvent en général dans un « *état de sidération devant cet enfant perçu comme étrange et étranger* » (S. Schauder, B. Durant, 2004, p.610). Un dilemme s'installe entre ce qu'ils pensaient être et ce qu'ils sont effectivement. Il y a un décalage énorme entre le rôle rêvé et la réalité de ce rôle. L'équilibre que le couple doit tenter de retrouver est mis dramatiquement à l'épreuve. L'avenir qui était ensemble projeté vient de s'annuler, déstabilisant de ce fait la raison d'être du couple. Le doute s'installe renforcé par la culpabilité et la dévalorisation : ne pas avoir été, et probablement de ne pas savoir devenir, bonne mère et bon père (N. Boucher, 1994, p 13).

Face à cette situation, des Organisations et des Institutions Spécialisées des Nations Unies, des Organisations Internationales Non Gouvernementales se sont intéressées à ces personnes handicapées mentales et des actions ont été menées en vue d'améliorer les conditions de vie des enfants handicapés mentaux et celles de leurs parents affectés. Ainsi beaucoup de chercheurs dans le monde se sont-ils penchés sur les effets de l'annonce du handicap, l'après annonce et l'accompagnement. Pour leur part, les chercheurs africains se sont aussi intéressés à l'étude du handicap mental. Dans leurs investigations, ils se sont plus penchés sur la conception étiologique dans le contexte culturel et sur sa prise en charge.

Au Togo, des mesures ont été prises pour aider les parents dans la prise en charge de ces enfants déficients mentaux. Le constat laisse apparaître, chez la plupart des parents d'enfants déficients mentaux

pris en charge à l'Institut Médico-Psycho-Pédagogique « l'ENVOL » à Lomé (Togo), un certain nombre de comportements anormaux qui méritent de porter une réflexion. En effet, presque tous les parents qui viennent déposer leur enfant dans les centres de l'Institut Médico Psycho Pédagogique (IMPP) « l'ENVOL » ont un air dépressif et anxieux. Lors des entretiens d'inscription, il a été observé des accusations mutuelles entre les époux en ce qui concerne l'état de santé de l'enfant ; et la plupart du temps, la charge de l'enfant revient au conjoint ou à la conjointe. Le plus souvent c'est la mère qui est accusée comme étant responsable de l'état de santé de cet enfant. Parfois, on observe que l'enfant déficient mental est laissé à lui-même sans soins, et ce sont les grands-parents, tantes, voire le personnel domestique qui sont les référents familiaux de l'enfant pour les centres. Certains parents viennent en détresse, parfois en catastrophe accompagnés de leur enfant déficient mental avec un âge avancé pour l'inscription à tout prix au centre. D'autres énervent les éducateurs qui font la permanence et qui se trouvent empêchés de rentrer chez eux, à cause de certains enfants handicapés pas autonomes pour rentrer seuls et dont les parents tardent ou oublient de venir les chercher. Il ressort des travaux d'I Lambotte et al., (2007) que les parents recevant un diagnostic grave à propos de leur enfant sont confrontés aux mêmes processus psychiques et mécanismes de défense que les personnes ayant vécu un traumatisme. Le choc qui accompagne le traumatisme est équivalent à l'anéantissement du sentiment de soi, de la capacité d'agir et de penser en vue de défendre le Soi propre.

Dans leur recherche, B. Tuckman et A. Lorge (1953) ont fait ressortir que l'enfant qui naît avec une paralysie cérébrale bouleverse les fantasmes que les parents avaient de lui avant sa naissance. Cette réalité provoque, d'après ces auteurs, des réactions traumatisantes inadaptées accompagnées d'une douleur psychique sans précédent au niveau des parents, voire de toute la famille. Les conséquences de la naissance d'un enfant atteint d'une Infirmité Motrice Cérébrale (IMC) sur le couple parental sont aussi bien positives que négatives. L'impact sur les relations familiales montre que des tensions dans le couple ou d'autres dysfonctionnements familiaux sont plus fréquents que dans la population générale. Certains auteurs comme S. Saigal et al., (2000) ont montré que l'impact de l'infirmité motrice cérébrale de l'enfant sur les relations familiales serait bidirectionnel. Cette situation peut aussi bien rapprocher le couple que causer des tensions. Selon certains auteurs, le comportement de l'enfant influence les relations maritales (E. Sen, S. Yurtsever que cité A Guyard, 2010). C'est dans ce sens que K. Aouchiche et A. Benmerad (2016) dans leur étude sur « l'attachement liée à l'IMC », ont conclu que l'infirmité motrice cérébrale d'un enfant constitue un traumatisme dans la psyché parentale qui a un impact sur le développement des liens parents-enfants.

Outre la paralysie des enfants atteints d'IMC, il y a aussi des troubles associés tels que la surdité, le trouble d'acquisition du langage, la bave, l'incapacité à se prendre en charge. Comme toutes les déficiences, l'infirmité motrice cérébrale traduit une certaine dépendance de l'individu, ce qui sous-entend une assistance d'une

tierce personne. Ils sont confrontés à une variété de problèmes représentatifs de ceux de tous les parents d'enfants handicapés (A. Guyard, 2010). Cependant, une autre étude, réalisée par J.F. Fonlupt (1994) dans les Bouches du Rhône, montre que 20% d'enfants trisomiques sont abandonnés à la naissance. Allant dans le même sens, A. C. Dumaret et D J. Rosset (1997) cités par C. Tourette (2001, p.423) ont montré que les enfants trisomiques 21 représentent 10% du total des bébés remis et confiés en vue de l'adoption. « La trisomie 21, écrivent-ils, est pratiquement le seul handicap pour lequel on observe un abandon à la naissance ». Il faut noter que l'anomalie est repérable dans la majorité des cas chez les enfants trisomiques à la naissance. Ces études concluent que ces comportements sont une conséquence de la blessure narcissique ressentie par les parents. A cette blessure s'ajoute une culpabilité des parents liée à l'état de l'enfant. Les parents d'enfants avec une déficience intellectuelle sont constamment confrontés aux changements, et donc aux ajustements qui en découlent, à travers le développement biopsychosocial de leur enfant (Barnett, et al., 2003).

En résumé, la présence d'un enfant handicapé mental provoque chez ses parents des ressentis qui bouleversent la dynamique familiale. Selon la théorie d'Y. Castellan (1970), la naissance d'un enfant porteur d'un handicap vient ébranler les repères de la famille, et contraint celle-ci à modifier son organisation et ses patterns relationnels. Cette équilibration peut être adaptée ou non. Pour la théorie psychanalytique de S Freud (1920), l'annonce ou la découverte du handicap de l'enfant constitue toujours une atteinte directe et extrême du narcissisme parental, car le handicap suscite un choc d'une telle intensité et soudaineté qu'il « *fait effraction dans le psychisme des parents, le fragmente et désorganise son fonctionnement* ». Le handicap de l'enfant peut "littéralement se confondre avec le malaise des parents, en ce sens que ce qui manque chez l'enfant réveille ce qui a pu manquer à eux-mêmes, dans des registres qui peuvent être d'une tout autre nature. Les parents ne peuvent que mobiliser des défenses contre la confusion psychique produite par celle-ci, défenses dont l'aspect majeur est de se retirer, d'une manière ou d'une autre de la scène.

Au regard donc de tout ce qui précède, il y a lieu de constater que le phénomène du handicap en général et du handicap mental en particulier a fait l'objet de nombreuses recherches. Mais, les informations relatives au degré de traumatisme en fonction du type de handicap mental demeurent déficitaires. L'analyse faite nous permet de dire, cependant, que le traumatisme parental pourrait varier selon le type de handicap mental de l'enfant.

Au Togo, plusieurs recherches ont été faites sur le handicap mental dans les domaines des représentations sociales de la déficience mentale (L. Lawson-Dossou, 2006); des phénomènes psychiques chez les parents liés à l'annonce du handicap mental de leur enfant. (B. Kpassagou, 2007) ; des facteurs associés aux attitudes négatives des parents à l'égard de leurs enfants déficients mentaux (B. Sogoyou, 2009) , du handicap mental à travers les discours populaires (B. Tchable, 2012) ; des approches étiologiques du handicap mental et la

perception stéréotypique à l'égard des handicaps mentaux (B Tchable, 2012), du climat affectif familial et l'image de soi des déficients mentaux (B. Tchable, 2012) ; du type de handicap et des difficultés d'apprentissages du calcul (B. Tchable, 2015). Cependant, aucune étude n'a encore mis en relation le type de handicap mental et le traumatisme parental auprès des parents d'enfants en situation de handicap mental au Togo. Pourtant, il existe toute une panoplie de significations y relatives. Le vécu des parents inclut des sentiments d'angoisse, d'abattement, d'isolement et des aspects ambivalents : révolte, honte, culpabilité, des problèmes psychiques et psychosomatiques tels que les troubles ou variations de l'humeur, l'anorexie, l'incapacité à aimer l'enfant (handicapé), le sentiment d'être victime d'un mauvais sort ou d'avoir transgressé une loi divine, de désir de mort pour soi et pour l'enfant ; ces sentiments s'accompagnent d'une importante souffrance. Il convient alors de se demander s'il n'existe pas un lien entre le type de handicap mental et le traumatisme parental.

A cet effet, nous nous proposons d'identifier le degré de traumatisme selon le type de handicap mental. Nous postulons donc que le degré de traumatisme est fonction du type de handicap de l'enfant. Précisément, nous nous attendons à ce que les parents d'enfants ayant une Infirmité Motrice Cérébrale (IMC) aient un niveau de traumatisme plus élevé que ceux ayant une Trisomie (T21), des déficients mentaux proprement dits (DM).

La théorie de la dynamique familiale d'Y. Castellan (1970, l'approche psychanalytique de l'impact du handicap, l'approche psychosociale de la parentalité nous serviront de grille de lecture de nos résultats.

En effet, selon la théorie de Y. Castellan (1970), la famille constitue un des systèmes ouverts les plus types de nature psychosociale et comme système ouvert, la famille n'évolue pas de façon linéaire et progressive, mais par paliers homéostatiques imposés par l'évolution de chaque membre. Ainsi la naissance d'une maladie mentale, vient ébranler les repères de la famille. Ces événements ne font pas partie du trajet de vie « normale » de la famille et menace son histoire ; la famille se voit contrainte de modifier son organisation et ses patterns relationnels ; et selon l'approche psychanalytique de l'impact du handicap, le handicap de l'enfant génère une atteinte narcissique profonde chez les parents. Cette atteinte est liée au handicap lui-même, mais aussi ce qu'il réactive du côté négatif.

1. Méthodologie

1.1. Cadre d'étude et participants

Les neuf (9) centres de l'Institut Médico Psycho Pédagogique (IMPP) « l'ENVOL » ont servi de cadre d'étude. L'IMPP « l'ENVOL » est aujourd'hui la seule institution de prise en charge des enfants handicapés mentaux au Togo. Créée en 1986, cette Institution a pour objectif de promouvoir l'enfant handicapé mental.

Cette enquête a été réalisée sur un échantillon de 101 parents (71 de sexe féminin et 30 de sexe masculin) d'enfants en situation de handicap mental ayant leurs enfants dans l'un des neuf (9) centres de

l'Institut Médico psycho Pédagogique (IMPP) « l'ENVOL » du Togo (dont 49 parents d'enfants IMC, 34 parents déficients mentaux, et 18 parents d'enfants trisomiques.). Ces parents ont inscrit leurs enfants dans ces centres pour diverses raisons (certains parce que leur enfant a un retard ou des troubles de langage d'autres pour des troubles psychomoteurs, des troubles de comportement ou des difficultés scolaires). Sont exclus de l'échantillon, les parents non biologiques tels que les grands parents, les tantes, les oncles ou les tuteurs.

1.2. Instruments

Nous avons utilisé une méthodologie mixte (entretien semi dirigé, questionnaire, et la première partie du questionnaire d'évaluation du traumatisme : le questionnaire TraumaQ de C. Damiani, M. Pereira-Fradin (2006) pour la collecte des données. Deux instruments ont été proposés aux parents d'enfants en situation de handicap mental. Le premier est un questionnaire sociodémographique permettant d'obtenir des informations les concernant y compris leur enfant. Le second instrument est le questionnaire d'évaluation du traumatisme psychique : TraumaQ (première partie). Pour cette étude, des formulaires de consentement ont été donnés aux parents pour notifier leur accord ou leur désaccord de participation à l'étude. Au départ l'étude a considéré tous les parents qui ont inscrit leurs enfants dans l'Institut soit 343 parents. Finalement, elle n'a pu porter que sur 101 parents géniteurs.

1.3. Procédure

Les parents d'enfants en situation de handicap mental des deux sexes enquêtés remplissent le questionnaire permettant d'obtenir des informations les concernant y compris leur enfant (nom et prénoms, sexe des parents ; nom et prénoms de l'enfant, le sexe, rang dans la fratrie...), les mêmes parents sont soumis ensuite à la première partie du questionnaire TraumaQ. Cet outil a été utilisé pour évaluer le degré du traumatisme. Il est conçu pour être utilisé en hétéro-passation et le temps de passation varie d'une personne à l'autre. Le questionnaire s'adresse aux adultes, à partir de 18 ans, confrontés directement et de façon brutale avec le réel de la mort. Il a été étalonné pour les adultes de 18 à 85 ans. Le questionnaire est composé de deux parties :

La partie 1 : mesure le vécu durant l'évènement et les réactions postérieures à l'évènement. Elle constitue la base du questionnaire permettant d'établir le diagnostic.

La partie 2 : mesure du délai d'apparition et de la durée des troubles décrits (échelle facultative). Elle donne des informations complémentaires qui peuvent être utiles au clinicien, à l'expert ou au chercheur.

Nous nous sommes intéressé à ce questionnaire parce que les parents recevant un diagnostic grave à propos de leur enfant sont confrontés aux mêmes processus psychiques et mécanismes de défense que les personnes ayant vécu un traumatisme (I. Lambote et al., 2007, p.111) D'autant plus que, selon Ho et Keiley (2003 cité par C. Normand et al., 2009, p.6), la déficience intellectuelle est plus stigmatisée que les incapacités physiques; un tel diagnostic serait donc

plus difficile à accueillir, à accepter ; car « *l'annonce de diagnostics graves véhicule une peur omniprésente de la mort, même si cette dernière n'est jamais annoncée avant la phase terminale* » Lambotte et al., (op.cit. p.100). Nous signifiions que ce questionnaire n'est pas encore validé au Togo.

Pour cette recherche, nous nous intéressons à la première partie du questionnaire, elle permet d'obtenir des scores sur 10 échelles à savoir : les réactions immédiates, physiques et psychiques pendant l'évènement (échelle A) ; le symptôme pathognomonique de répétition ; les reviviscences, l'impression de revivre l'évènement, les flashes, et l'angoisse attachée à ces répétitions (échelle B) ; les troubles de sommeil (Echelle C) ; l'anxiété, l'état d'insécurité et les évitements phobiques (Echelle D) ; l'irritabilité, la perte de contrôle, l'hyper-vigilance et l'hypersensibilité (Echelle E) ; les réactions psychosomatiques, physiques et les troubles addictifs (Echelle F) ; Les troubles cognitifs (Mémoire, concentration, attention) (Echelle G) ; Les troubles dépressifs (désintérêt général, perte d'énergie et d'enthousiasme, tristesse, lassitude, envie de suicide (Echelle H) ; Le vécu traumatique, culpabilité, honte, atteinte de l'estime de soi, sentiments violents et colère, impression d'avoir fondamentalement changé (Echelle I) ; La qualité de vie (Echelle J) ainsi qu'une note générale mesurant le degré de sévérité du traumatisme. Afin de faire apparaître les différents niveaux de gravité du syndrome post-traumatique et compte tenu des distributions des notes brutes aux différentes échelles et pour la note totale, un étalonnage en cinq classes a été construit pour les notes brutes par échelles et pour la note totale de la Partie.1. Avant la soumission du questionnaire Traumaq, les parents d'enfants en situation du handicap mental reçoivent des consignes claires.

Nous avons procédé à des analyses quantitatives avec des méthodes statistiques afin de calculer les fréquences, pourcentages et estimer l'indice de relation entre des variables de nos hypothèses. Ainsi, avons- nous fait recours au coefficient de contingence (C) qui est une mesure d'intensité de la liaison entre les modalités de deux variables. Le calcul du coefficient de contingence est basé sur le Khi deux. Le Khi deux qui permet de comparer les fréquences observées et d'estimer l'indice de relation entre les variables. Dans ce travail, nous avons retenu le Khi deux d'indépendance à un seuil 0,05. Il permet d'évaluer le degré d'indépendance qui existe entre les indicateurs croisés de deux modalités et de tester si les variations de répartitions proviennent d'un facteur systématique ou d'une simple fluctuation d'effectifs. Pour ce faire, nous avons utilisé le logiciel de traitement statistique SPSS pour les différentes analyses. Les données des échelles d'évaluation du questionnaire Traumaq ont été analysées à partir de leur grille de cotation

2. Résultats

2.1. Le degré de traumatisme chez les parents

Tableau I: Répartition des parents selon le degré de traumatisme

Degré de traumatisme	Effectifs	Pourcentage
Traumatisme léger	17	16,8
Traumatisme moyen	30	29,7
Traumatisme fort	26	25,7
Traumatisme très fort	27	26,7
Manque de traumatisme	1	1,0
Total	101	100

Les données de ce tableau révèlent que le traumatisme moyen représente 29,7% de notre échantillon, suivi du traumatisme très fort (26,7%), et de traumatisme fort (25,7%).

2.2. Relation entre degré de traumatisme et type de handicap

Tableau II: relation entre le degré de traumatisme et le type de handicap mental

Degré de traumatisme	Type de handicap			
	Infirmité motrice cérébrale IMC	Trisomie	Déficient mental	Total
Traumatisme léger	5 (4,95%)	2 (1,98%)	9(8,91%)	17(16,8)
Traumatisme moyen	8 (7,92%)	8 (7,92%)	14(13,86%)	30(29,7)
Traumatisme fort	13 (12,87%)	6 (5,94%)	7(6,93)	28(27,7)
Traumatisme très fort	22 (22,67%)	1 (0,99%)	4(3,96%)	27(26,7)
Manque de traumatisme	1 (0,99%)	0 (0%)	0(0%)	1(0,99%)
Total	49 (48,51%)	18 (17,82%)	34 (33,66)	101(100)
$\chi^2 = 22,67$	$C = 0,42$	$p = 0,004$	$DS (s = 0,05)$	

L'analyse des données de la présente recherche montre qu'il existe une différence statistiquement significative entre le degré de traumatisme et le type de handicap mental de l'enfant($C=0,42$, et $p=0,004$). Au seuil $p=0,004$, nous pouvons conclure que le degré de traumatisme dépend donc du type de handicap.

2.3. Relation entre le degré de traumatisme et le rang de l'enfant handicapé dans la fratrie

Tableau III : le degré de traumatisme et rang de l'enfant dans la fratrie

Degré de traumatisme	Rang dans la fratrie			Total
	Premier ou unique	Milieu	Dernier	
Traumatisme léger	12	4	1	17
Traumatisme moyen	7	11	12	30
Traumatisme fort	15	4	7	26
Traumatisme très fort	22	0	5	27
Manque de traumatisme	1	0	0	1
Total	57	19	25	101
$\chi^2 = 26,47$	$p = 0,001$	$C = 0,45$	$DS (s = 0,05)$	

Il ressort de l'analyse des données de ce tableau, une différence statistiquement significative entre le degré de traumatisme au seuil $p=.001$. Nous déduisons donc que le degré de traumatisme dépend du rang de l'enfant dans la fratrie.

2.4. Relation entre le degré de traumatisme et le sexe de l'enfant déficient mental

Tableau IV : le degré de traumatisme et le sexe de l'enfant déficient mental

	Degré de traumatisme					Total
	Traumatisme léger	Traumatisme moyen	Traumatisme fort	Traumatisme très fort	Absence de traumatisme	
Féminin	7	13	13	13	0	46
Masculin	10	17	13	14	1	55
Total	17	30	26	27	1	101
	$X^2=$	1,30	$p=0,86$	$C=0,1$	$DS(s=0,05)$	

Le tableau IV, nous révèle une différence statistiquement non significative entre le degré de traumatisme et le sexe de l'enfant, le seuil p étant égal à 0,86. Nous concluons donc que le degré de traumatisme n'est pas lié au sexe de l'enfant.

2. Discussions

Au terme de l'étude, les résultats montrent que le degré de traumatisme est lié au type de handicap mental de l'enfant. Ces résultats révèlent que parmi les parents d'enfants en situation de handicap mental, les parents d'enfants IMC sont ceux qui ont plus un degré élevé de traumatisme (tableau II). Le test Khi deux montre qu'il existe une différence statistiquement significative entre le degré de traumatisme et le type de handicap mental de l'enfant. Ces résultats confirment notre hypothèse selon laquelle les parents d'enfants IMC ont un niveau de traumatisme plus élevé que ceux ayant la trisomie, des déficients mentaux proprement dits. Le handicap quel qu'il soit entraîné un traumatisme chez tous les parents d'enfant en situation de handicap. Comme le souligne S. Korff-Sausse (2007, p. 22) : « Le handicap d'un enfant fait l'effet d'un tremblement de terre ou de l'explosion d'une bombe, qui entraîne des réactions en chaîne : bouleversement de tout le réseau relationnel à l'intérieur de la famille, retentissement sur l'équilibre psychique de chaque membre du groupe familial », mais la visibilité du handicap de l'enfant est plus humiliant pour les parents, l'infirmité motrice cérébrale est exposé au vu et au su de tout le monde et cela déstabilise plus les parents.

Nos résultats concordent avec ceux de la littérature notamment ceux de S. Lebovici et M. Fardeau (1985), M. De Clercq et F. Lebigot (2001) ; I. Lambotte, al (2007) même si ces derniers avaient mené leurs recherches sur l'impact de l'annonce du handicap en général sur les parents.

Selon ces auteurs, la présence d'un enfant avec un handicap mental dans le couple entraîne une situation similaire à celle d'un

stress post-traumatique en ce sens que les parents vivent un événement hors du commun, traumatique et constamment revécu à travers des rêves, mais aussi à l'occasion de tout événement de rappel comme une nouvelle naissance dans l'entourage ou l'anniversaire de naissance. J. Duchêne, (1997), explique ce traumatisme par le fait que le handicap mental apparaît comme une « horreur », un scandale qui met en cause la notion de dignité humaine puisqu'il menace l'homme dans ce qu'il pense avoir de plus noble, son intelligence et sa liberté. Ainsi la révélation de l'infirmité inflige une blessure narcissique profonde aux parents (S. Lebovici et M. Fardeau, 1997). L'annonce d'un handicap chez un enfant à des parents est un véritable traumatisme pour eux au sens psychanalytique du terme, c'est-à-dire un choc totalement inattendu, d'une intensité telle qu'il fait effraction dans le psychisme, dont il désorganise le fonctionnement (M. de Clercq et F. Lebigot, 2001). Ainsi les parents recevant un diagnostic grave à propos de leur enfant sont confrontés aux mêmes processus psychiques et mécanismes de défense que les personnes ayant vécu un traumatisme. Le choc qui accompagne le traumatisme est équivalent à l'anéantissement du sentiment de soi, de la capacité d'agir et de penser en vue de défendre le Soi propre. Leur vécu inclut des sentiments d'angoisse, d'abattement, d'isolement et des aspects ambivalents: révolte, honte, culpabilité, désir de mort pour soi et pour l'enfant. Ces sentiments s'accompagnent d'une importante souffrance (I. Lambotte, 2007).

Nos résultats sont également comparables à ceux de E. C. Asseke (2016) selon lesquels le niveau d'investissement mis sur pied par les parents avant la naissance de l'enfant serait une des conséquences directes du vécu psycho-affectif pénible dont le soubassement est justement le décalage biopsychosocial entre le fantasme et le réel. Ces résultats vont dans le même sens que ceux d'A. Guyard (2011) pour qui, les parents d'enfants avec paralysie cérébrale ont un risque de troubles psychologique et physique plus important que les parents de la population générale. Les mêmes résultats sont similaires à ceux de K. Aouchiche et A. Benmerad (2015-2016) qui ont découvert que le handicap physique (IMC) d'un enfant constitue un traumatisme dans le psychisme parental qui a un impact sur le développement des liens parent-enfant .

Cependant, il faut noter que nos résultats s'éloignent de ceux enregistrés dans les travaux menés à Paris par A.C. Dumaret et D.J. Rosset (2005) qui mentionnent que les enfants trisomiques représentent 10% du total des bébés remis et confiés en vue de l'adoption et que la trisomie 21, est pratiquement le seul handicap pour lequel on observe un abandon à la naissance.

Cela peut s'expliquer par le fait que, dans certaines cultures du sud du Togo, les enfants IMC sont des enfants incomplets venant du boa ; et devraient donc être retournés à l'envoyeur dès que le handicap est identifié après l'âge de 4-5 mois pour la simple raison que le jeune enfant ne s'assoie pas, ou parce que s'il veut s'asseoir, ses pieds sont allongés ; parce qu'il bave. Par contre, l'enfant déficient mental est normal car n'étant la réincarnation d'aucun ancêtre ; le Trisomique quant à lui est un dieu de l'eau qu'il faille vénérer. Cependant, en

occident, le diagnostic de la T21 se fait même avant l'accouchement et le plus souvent l'annonce néonatale est plus celle qui a un effet traumatique le plus marqué (C. Tourette, 2001).

L'homme croit en une seconde réalité, il s'imagine qu'il vit dans un monde meilleur que celui qui lui est donné par la nature (A. Otto, 1968). Dans notre société moderne, l'entretien de cette illusion permet à chacun de se percevoir comme invulnérable, protégé par les autres et par la culture. L'être humain serait sous tendu par trois convictions narcissiques : celle d'invulnérabilité d'un environnement protecteur et celle d'un autrui secourable. Ces convictions permettent à l'homme une lecture illusoire du quotidien, de la société qui finiront par être tenues pour idées naturelles. Ce sont ces convictions qui construiraient la personnalité de tout un chacun. Pour les parents, l'annonce du handicap mental frappe donc de plein fouet ces croyances en la nature humaine.

En référence à la l'approche psychanalytique de l'impact du handicap concernant l'écart important entre l'enfant handicapé et l'enfant imaginaire, la blessure narcissique causée par le handicap de l'enfant introduit une fracture dans la continuité narcissique du groupe familial. De ce fait l'enfant vient désorganiser les termes du contrat narcissique (P. Aulagnier que cite A. Frustier, 2002, p.16) dans la mesure où l'enfant handicapé est vécu comme trop étranger, ne pouvant occuper la place idéalisée de porteur de discours mythique du couple voire de la famille. A cet effet, l'enfant handicapé vient faire rupture dans la filiation au lieu de sa continuité. Il actualise dans le présent des aspects traumatiques passés, et confronte les parents à des vécus d'effondrement: effondrement narcissique, rupture dans la filiation, de la transmission et surtout la difficulté pour les parents de ressentir l'enfant comme un humain semblable surtout s'il s'agit du handicap lourd (IMC). Ceci constitue des vécus de sidération, de perte de repères qui envahissent les parents d'enfants handicapés mentaux qui se sentent seuls, blessés, et souvent en échec dans leurs capacités à se sentir parents. Ainsi les angoisses suscitées par l'enfant handicapé mental ne sont pas traitées par les parents en appui sur l'appareil psychique parental et sa fonction mythopoiétique (A. Ruffiot que cite A. Frustier, 2002, p.17) ce qui entraîne un contre-investissement défensif de l'enfant au lieu d'un investissement. En effet, selon Y. Castellan (1970), la naissance de l'enfant handicapé vient ébranler l'équilibre préexistant, amenant les couples à adopter des défenses pour réguler l'équilibre du système et surmonter l'adversité à l'annonce ou à la découverte du handicap. Mais ces défenses s'affaiblissent et les modifications qu'entraîne la situation de l'enfant déficient mental sont finalement perçues comme destructrices et traumatisantes. Les défenses adoptées par ces parents ne semblent plus adaptées à la réalité sociale. L'enfant handicapé constitue pour Y. Castellan (op, cit.), un pôle émetteur d'énergie négative dans la famille agissant sur la cohésion du groupe.

Cette étude révèle que le degré de traumatisme a un lien statistiquement significatif avec le rang de l'enfant handicapé mental dans la fratrie (tableau III). Cela peut s'expliquer par la blessure narcissique que provoque le handicap de l'enfant , puisque l'enfant

handicapé mental surtout le premier né n'instaure pas les parents dans leur identification parentale et ne les permet plus de correspondre à l'image de parent idéal car l'enfant handicapé survit à ses parents, sans être autonome et sans les perpétuer, ce qui implique que l'enfant déficient mental premier né n'assure pas l'immortalité du moi car les parents sont angoissés pour son avenir et pour la rupture qu'il cause dans la filiation. Cela peut s'expliquer aussi par le fait que l'enfant handicapé est considéré comme « un non humain ».

En référence à l'approche psychosociale, la parentalité établit une personne en un membre adulte de la communauté, et procure une sorte de validation du couple; les enfants sont une manière d'exister au-delà de la durée de notre vie, et d'être représentés dans la prochaine génération, ou le prochain siècle; ils continuent le nom de famille et établissent un lien et une continuité entre les générations. La parentalité donne une opportunité de guider, d'apprendre, de contrôler et généralement d'exercer une énorme influence sur un autre être humain.

Ainsi, le traumatisme en fonction du rang de l'enfant déficient mental vient du fait que l'enfant handicapé mental n'établit pas les parents dans leur rôle de perpétuer la génération à venir. Ils sont touchés dans leur espoir d'être de bons parents et aussi parce qu'ils auront à présenter au monde un enfant imparfait et à être représentés par lui.

Ces résultats rejoignent ceux de S. Korff-Sausse (2007) selon qui le handicap empêche les parents de solder la dette d'existence. Cela peut s'expliquer en référence à la théorie d'Y. Castellan (1970) selon laquelle la naissance d'un enfant porteur d'un handicap vient ébranler les repères de la famille car cet événement ne fait pas partie du trajet de vie « normale » des parents et menace leur histoire. Les parents se voient contraints de modifier leur organisation et leurs patterns relationnels et c'est ces modifications qui créent des conflits intra et interfamiliaux. Ces conflits sont angoissants, d'où la recherche de mécanismes de défense. Ainsi, la déficience mentale de l'enfant fragilise le couple parental et peut conduire au divorce, empêchant les parents à véritablement s'unir autour de l'enfant déficient mental. L'apparition d'un enfant déficient mental constituerait donc une grave blessure narcissique pour les parents atteints dans leur vie quotidienne, dans leurs espoirs et plus profondément dans l'image qu'ils se font d'eux-mêmes.

L'implication clinique des résultats de la présente étude est: d'abord contribuer à la sensibilisation des médecins et autres professionnels de la santé sur la nécessité d'une préparation des parents pour une annonce suffisamment bonne (et donc moins traumatisante); ensuite aider les parents à ce que cette souffrance se parle, en y mettant les mots, en dépassant la sidération, en ne restant pas sans voix afin d'atténuer les effets destructeurs et les sentiments de persécution que l'enfant handicapé suscite toujours dans son environnement, et de donner aux parents la possibilité d'être des parents et pas des "parents handicapés"; et enfin d'organiser des suivis psychologiques permanents par le biais d'une information répétée une fois que l'état de l'enfant a été annoncé et « reçu » par les

parents. C'est pour aussi éviter que les parents aient tendance à s'isoler avec leur enfant afin de permettre la résilience qui se définit selon de Tychey (2001, p. 50), comme « la capacité de l'individu de se construire et de vivre de manière satisfaisante malgré les difficultés et les situations traumatiques auxquelles il peut se trouver confronté » ; et leur permettre de jouer leur rôle de parents pour faciliter l'accompagnement de ces enfants déficients intellectuels. Cependant, la reconnaissance et l'acceptation de leur enfant comme étant différent de la norme et de leurs attentes ne nous permet pas de rejeter la notion de deuils périodiques proposée par Rosenblatt (1996 que cite C. Normand et L. Giguère, 2009, p.12).

Conclusion

L'objectif de cette étude, qui se situe dans le cadre de la psychopathologie psychanalytique, est d'identifier le degré de traumatisme selon le type de handicap mental.

Au terme de cette étude, nous avons pu dégager le type de handicap mental qui provoque un degré élevé de traumatisme chez les parents d'enfants en situation de handicap mental et, par conséquent, qui entraîne un degré élevé de traumatisme.

L'étude a montré que l'infirmité motrice cérébrale (IMC) est le type de handicap qui crée un degré de traumatisme élevé chez les parents suivi de la déficience mentale et de la trisomie 21. La relation présumée entre le degré de traumatisme et le rang de l'enfant handicapé mental dans la fratrie est statistiquement significative. Ceci n'exclut pas l'existence d'autres facteurs tels que l'âge des parents, l'appartenance religieuse des parents, la perception du type de handicap par les parents, le regard de l'entourage qu'il conviendrait d'explorer dans les recherches approfondies.

Au regard de tout ce qui précède, notre tentative réussie de vérifier l'indice de relation entre le type de handicap mental et le degré de traumatisme a permis d'atteindre nos objectifs.

Si les résultats présentés dans ce travail apportent quelques éléments à la question de l'étude du traumatisme parental en fonction du type de handicap mental de l'enfant, ils n'en demeurent pas moins limités sur quelques points. Les lacunes tiennent davantage aux inégalités dans l'échantillon de parents interrogés et le type de handicap mental. Il aurait été intéressant de pouvoir prendre ces critères en compte. La seconde limite concerne la méthodologie. Le traumatisme des parents a été évalué de façon rétrospective. Une étude longitudinale prospective aurait permis de mieux évaluer la part de chaque type de handicap de l'enfant sur le couple parental. Malgré ces limites, nous pouvons considérer que les résultats de notre recherche sont généralisables à l'ensemble de la population d'étude et répondent à un problème majeur de santé mentale eu égard à la crise de la parentalité à la naissance d'un enfant en situation de handicap mental qui a cours dans nos sociétés africaines, particulièrement au Togo. Toutefois, nous estimons que notre travail a permis de poser les jalons à un sujet qui n'a jamais été abordé comme tel au Togo à notre connaissance sur cette question, en dehors de Kpassagou (2007), de

Sogoyou (2009) et de Tchable (2015), mais force est de constater son aspect trop souvent parcellaire et peu référencé.

Références bibliographiques

- AOUCHICHE Kahina, BENMERAD Amel, 2015-2016, La qualité d'attachement à la mère chez les enfants infirmes moteurs cérébraux (IMC), Mémoire de fin de cycle, option psychologie clinique, Université Abderhmane Mira –Bejaia.
- ASSEKE Esselakoy Christian, 2015-2016, Vécu psychoaffectif des parents d'enfants souffrant de paralysie cérébrale/IMC, Mémoire de licence en Psychologie Clinique.
- BARNETT Douglas, Cléments Melissa, Kaplan-Estrin Melissa, Fialka Janice, 2003, « Building new dreams: Supporting parents' adaptation to their child with special needs », *Infants & Young Children*, 16, 3, p.184-200.
- BOUCHARD Jean Marie, PELCHAT Diane, BOUDREAULT Paul, 1996, Annonce des incapacités et processus d'adaptation de la famille, dans *Approches interculturelles en déficience mentale*, Dakar, Presse universitaire de Namur.
- BOUCHER Nicole, 1994, Vie réelle, vie imaginaire, les répercussions de la maladie neuromusculaire sur l'enfant et sa famille, Paris, PUF.
- BOUCHLOUKH Mahfoud, 2008-2009, Rééducation fonctionnelle et prise en charge psychologique des enfants handicapés moteurs, thèse de doctorat d'état en psychologie clinique, Université Mentouri de Constantine.
- BRESLAU Naomi, DAVIS Gleen, 1992, « Posttraumatic stress disorder in an urban population of young adults: Risk factors for chronicity », *American Journal of Psychiatry*, 149, 5, p. 671-675.
- CASTELLAN Yvonne, 1970, Initiation à la psychologie sociale, Paris, Armand Collin U2.
- COTE Louis, 1996, « Les facteurs de vulnérabilité et les enjeux psychodynamiques dans les réactions post-traumatiques ». *Santé mentale au Québec*, 21,1, p. 209-227.
- DAMIANI Carole, PEREIRA-FRADIN Maria, 2006, Traumaq: questionnaire d'évaluation du traumatisme. ECPA, les Éditions du centre de psychologie appliquée.
- DASSA Simliwa Kolou, MBASSA Daniel Menick, TABO André, AHYI René Gualbert, FERRARI Pierre, 2009, « Les perceptions collectives des enfants et adolescents handicapés mentaux en Afrique de l'Ouest. Le cas du Togo ». *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, 57. 4. p. 325- 331.
- DE CLERCQ, Michel et LEBIGOT, François, 2001, Les traumatismes psychiques, Masson.
- DETRAUX Jean-Jacques, 2003, L'annonce de la déficience de l'enfant aux parents, in *Du désastre au désir; les modalités de l'accompagnement*, l'Harmattan.
- DSM-IV, 2004, Critères diagnostiques de l'American Psychiatric Association, Paris: Masson.
- DUCHÊNE Joseph, 1997, Éthique et handicap mental, Namur, Presses universitaires.

- DUMARET Annick-Camille, ROSSET Dominique-Jeanne, 2005, « Adoption and child welfare protection in France ». *Early Child Development and Care*, 175, 7-8, p. 661-670.
- FERRARI Pierre, EPELBAUM Catherine, 1993, Réactions psychologiques à la maladie chez l'enfant, *Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent*. Paris, Flammarion.
- FLORIAN Victor, FINDLER Liora, 2001, « Mental health and marital adaptation among mothers of children with cerebral palsy », *Am J Orthop-sychiatry*, 71, 3, p.358-367.
- FONLUPT Jean François, 1994, « Préparer l'accueil des bébés trisomiques », *La croix L'événement*, 6, p.19-20.
- Fustier André, 2002, « Les adaptations familiales défensives face au handicap », *Le divan familial*, 1, p.11-24.
- GRANJON Evelynne, LIVET Marie-Odile, GAMBINI Itziar, 1998, « Cheminements des familles et des équipes dans la découverte du handicap », *Contraste*, 8, p.53-64.
- GUYARD Audrey, Fauconnier Jérôme, MERMET Marie Ange, CANS Christine, 2010, « Impact sur les parents de la paralysie cérébrale chez l'enfant », *Revue de la littérature*, 18, 2, p. 204-214.
- KORFF-SAUSSE Simone, 1996, *Le miroir brisé*, Paris : Editions Calmann-Lévy.
- KORFF-SAUSSE Simone, 2001, *D'Œdipe à Frankenstein : Figures du handicap*, Paris., Desclée de Brouwer.
- KPASSAGOU Bassantéa, 2007, *Phénomènes Psychiques chez les parents liés à l'annonce du handicap mental de leur enfant. Enquête réalisée dans les différents centres d'envol de Lomé de Janvier à Mars 2007*, Mémoire de DESS, Université de Lomé.
- LAMARCHE Constance, 1987, *l'enfant inattendu*, Boréal, Montréal.
- LAMBOTTE Isabelle, LOTTA de Coster, De GHEEST Françoise, 2007, « Le traumatisme de la mort annoncée : transmissions entre soignants et parents face à la maladie grave d'un enfant », *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, 1, 38, p. 99-115.
- LAWSON-DOSSOU Louise, 2006, *Représentation sociales de la déficience mentale propres aux éducateurs prenant en charge des enfants déficients mentaux d'un IMPP au Togo*, Thèse de Doctorat de Psychologie, Université de Caen.
- LEBOVICI Serge, FARDEAU Michel, 1997, *Les infirmités et leurs conséquences psychopathologiques*, Nouveau Traité de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, Paris, PUF.
- NORMAND Claude, GIGUERE Laura, 2009, « Processus et stratégies d'adaptation positives de parents face à la déficience intellectuelle de leur enfant », *Revue francophone de la déficience intellectuelle*, 20, p. 5-16.
- Organisation Mondiale de la Santé, 2011, *Rapport mondial*, www.who.int/disabilities/world_report/2011/report/fr/
- OTTO Andreas, 1968, « Excitation of non-radiative surface plasma waves in silver by the method of frustrated total reflection », *Zeitschrift für Physik A Hadrons and nuclei*, 216, 4, p.398-410.

- PIRILA Silja, VAN DER Meere Jaap, SEPPANEN Ritva-Liissa, 2005, « Children with functional motor limitations: the effects on family strengths Child », *Psychiatry*, 35, 3, p.281-95.
- RUFO Marcel, 1999, huit textes en psychiatrie, Paris, ESF.
- SAIGAL Saroj, Burrows Elizabeth, STOSKOPF Barbara, ROSENBAUM Peter, STREINER David, 2000, « Impact of extreme prematurity on families of adolescent children ». *J Pediatr*, 137, 6, p.701.
- SCELLES Régine, 2006, « Devenir parent d'un enfant handicapé. Une affaire d'homme, de femme, de couple, d'enfant et de société », *Informations sociales*, 132, 4, p.82-90
- SCHAUDER Silke., & DURAND Bruno, 2004, Famille et handicap, In P. Angel, P. Mazet, Guérir les souffrances familiales. Paris, Puf.
- SOGOYOU Bêkeyi Iyé, 2009, les facteurs associés aux attitudes négatives des parents à l'égard de leurs enfants déficients mentaux: Etudes auprès de 48 parents d'enfants en situation de handicap, Mémoire de DESS, Université de Lomé.
- TCHABLE Boussanlègue, 2011, « Approches étiologiques du handicap mental et perception stéréotypique à l'égard des handicaps mentaux dans l'air moba au Togo », *Mosaïque*, 11, p.63-82.
- TCHABLE Boussanlègue, 2012, « Le handicap mental à travers les discours populaires dans la culture moba au Togo », *Synergies Algérie*, 17, p.113-131.
- TCHABLE Boussanlègue, 2012, « Climat affectif familial et image de soi des déficients mentaux au Togo. », *Annales de l'Université de Lomé*, 2, p.175-183
- TCHABLE Boussanlègue, 2015, « Type de handicap mental et difficultés d'apprentissage du calcul: cas des enfants et adolescents handicapés mentaux en institution au Togo », *Recherches Africaines*, 11, p.16.
- TOURETTE Catherine, 2001, Accueil de l'enfant handicapé : famille et structures, in manuel de psychologie des handicaps, Sprimont, Mardaga.
- TROUILLOUD Mireille. 2004 : « L'impact du handicap mental sur les liens familiaux au fil du temps », *Gérontologie et société*, 27, 3, p. 147-167.
- TUCKMAN Bruce & LORGE Anne, 2013, Traumatisme psychique et ses réactions, Montréal, Seuil.

LES RUES EN TERRE ET LES DIFFICULTES DE LEUR PRATICABILITE DANS LA VILLE DE KARA

AGBAMARO Mayébinasso*
DANDONUGBO Iléri*
NANOINI Damitonou*

Résumé

La ville de Kara (Nord-Togo) connaît une extension spatiale remarquable. L'étalement urbain de Kara est dû à des constructions des maisons d'habitations peu soutenues par des équipements socio-collectifs. La voirie, réduite dans les quartiers périphériques en des rues en terre, est mal entretenue et rend difficile la mobilité des personnes surtout en saisons des pluies. L'objectif de cette recherche est de montrer les difficultés liées à l'état de la voirie urbaine de Kara constituées essentiellement des rues en terre. La méthodologie intègre la revue de la littérature, l'observation et les enquêtes de terrain. L'enquête a concerné 223 usagers de la route composés de 74 piétons, 61 riverains, et de 88 conducteurs. Les logiciels ArcView et Excel ont permis respectivement d'élaborer les cartes et de concevoir les tableaux. Les résultats révèlent que les rues en terre sont à 95% en état défectueux et rendent difficile la mobilité des personnes et des biens en saisons des pluies.

Mots clés : Kara (Togo), rues en terre, saison des pluies, accessibilité.

Abstract

The city of Kara (North-Togo) knows a remarkable spatial extension. The urban display of Kara is due to constructions of the houses of dwelling little sustained by socio-collective facilities. The road network, reduced in the peripheral districts in streets in earth, is badly kept and returns difficult the mobility of people in seasons of rains. The aim of this research is to show the the difficulties related to the state of Kara urban road network mainly constituted of the streets in earth. The methodology integrates the magazine of the literature revue, the observation and the investigations of land. The investigation concerned 223 users of the road composed of 74 pedestrians, 61 residents, and of 88 drivers. The software ArcViews and EXCEL permitted to elaborate the cards respectively and to conceive the pictures. The results reveal that the streets in earth are to 95% in deficient state and return difficult the mobility of people and goods in seasons of rains.

Keywords: Kara (Togo), The streets in earth, season of rains, accessibility,

Introduction

Véritable creuset humain, la ville joue un rôle prépondérant dans le développement local. A mesure qu'un pays se développe, les villes assurent une part toujours croissante du revenu national. Les villes contribuent à 73% du PNB dans les pays à revenu intermédiaire et 85% dans les pays à revenu élevé. Conscients du fait que le

* Université de Kara ; Email : agbamaro@yahoo.fr

* Université de Lomé ; Email : ileridandonougbo@gmail.com

* Université de Kara ; Email : nanoini2011@yahoo.fr

potentiel économique d'un pays repose sur les villes viables, les pouvoirs publics togolais ont réalisé dans les années 1980 d'importants investissements dans le capital physique pour stimuler la croissance économique dans les centres urbains du pays afin de réduire la pauvreté. « La mise en place des régions administratives au lendemain des indépendances et la volonté politique de promouvoir la ville de Kara comme deuxième pôle national au nord du pays en vue de rompre avec le système unipolaire né et à contrebalancer le poids de Lomé, la capitale, constituent des éléments majeurs dans le processus d'urbanisation de Kara » (G. K. Nyassogbo, 1991, p.16). Ainsi, Kara qui était un gros village au temps colonial, a vu ses équipements s'accroître progressivement avec la construction des unités industrielles, des centres de santé, des établissements scolaires, et des infrastructures hôtelières. La ville de Kara se positionne comme un important carrefour des grands axes routiers. Cela confère à cette ville son statut de pôle de transit et de commerce, tant pour les communes intérieures que pour les pays de l'hinterland. L'extension de la ville de Kara jusque dans les campagnes environnantes a contribué à transformer peu à peu les villages ruraux en zones résidentielles pour les citadins (A. Guézéré, 2010, p. 433). L'étalement de la ville se fait en doigts de gant le long des principaux axes routiers avec un tissu urbain plus ou moins densifié. Des efforts ont été fournis en matière d'infrastructures routières avec le rechargement des rues, la construction de ponceaux, le bitumage et l'électrification de la voirie du centre-ville. Le centre-ville est le site de prédilection des grands projets de développement. Les quartiers périphériques ont des équipements socio-collectifs insuffisants et précaires.

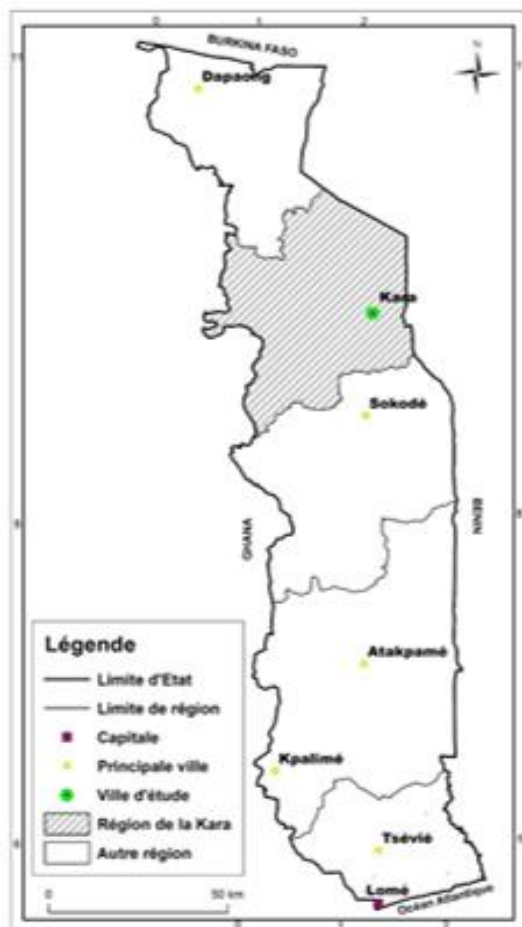
A Kara comme dans les autres villes intermédiaires togolaises, l'occupation de la périphérie n'est pas un besoin de desserrement, mais une obligation pour les populations pauvres et moyennes issues de l'exode rural et des migrations d'être reléguées à la périphérie (A. Guézéré, 2013, p.239). Les problèmes de la ville de Kara résident dans le déficit en infrastructures et équipement socio-collectifs. La voirie de la ville de Kara et surtout dans ses "nouveaux quartiers" est défectueuse, inorganisée et s'adapte mal à une population grandissante et aux besoins de la rapidité des affaires (P. Aloyé, 2010, p.75). Les rues en terre sont en mauvais état et sont difficilement praticables surtout en saisons des pluies. Quels sont les facteurs de l'état défectueux des rues en terre à Kara et les effets induits dans la mobilité quotidienne des populations ? L'objectif de la recherche est de relever les facteurs de dégradation des rues en terre dans la ville de Kara et de montrer les effets induits dans la circulation routière. Pour atteindre cet objectif, une méthodologie de travail a été adoptée.

1. Cadre de l'étude et méthodologie de recherche

1.1. Kara, une ville-carrefour située au nord Togo

Capitale régionale de la région de la Kara et chef-lieu de la préfecture de la Kozah, la ville de Kara (Carte 1) se situe au nord du Togo précisément à 413 km de Lomé (K. U. Amégan, 2019, p. 92).

Carte 1 : Localisation du milieu d'étude



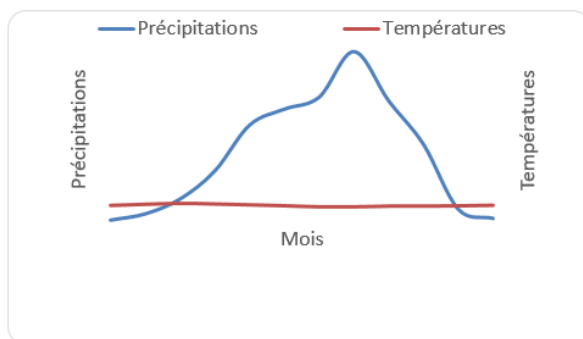
Source : Mairie de Kara, carte modifiée par AGBAMARO, 2018

Kara, comme le montre la carte 1, est comprise entre les latitudes 9°25' et 9°45' Nord et les longitudes 1°5' et 1°9' Est. Kara est une ville-carrefour où se convergent trois grands axes routiers : la route Lomé Cinkassé (RN1), l'axe Kara -Kéméri-da- frontière Benin (RN16) et la route Kara-Bandjéli-frontière Ghana (RN19). Cette situation carrefour, lui confère un dynamisme certain, mais la ville est peu équipée en une voirie de qualité.

1.2. Une zone au climat tropical soudanien

Kara jouit d'un climat tropical de type soudanien avec l'alternance d'une saison pluvieuse et d'une saison sèche. Les températures moyennes mensuelles varient entre 25 et 30°C. Les mois de mars et d'avril sont les plus chauds et précèdent les mois pluvieux. La pluviométrie annuelle moyenne est relativement élevée avec 1 300 mm d'eau et se répartit du mois d'avril à celui d'octobre. L'harmattan, vent sec venant du Nord Est, constitue la caractéristique principale de la saison sèche qui s'étend de novembre à mars. La mobilité est difficile en période des pluies surtout dans les périphéries à cause du mauvais état des rues en terre. Les réalités climatiques sont illustrées par la courbe ombrothermique de la zone d'étude entre 1985 et 2015.

Figure 1 : Courbe ombrothermique de Kara entre 1985 et 2015



Source : Service de météorologie de Kara, 2018

La courbe ombrothermique indique les fortes pluies des mois de juillet à octobre au cours desquels la voirie en terre est difficilement praticable en raison de la nature argileuse et colluvionnaire du sol.

1.3. Outils et méthodes

La technique de travail s'est fondée sur la littérature existante avant de valoriser l'observation, les entretiens et les travaux de terrain.

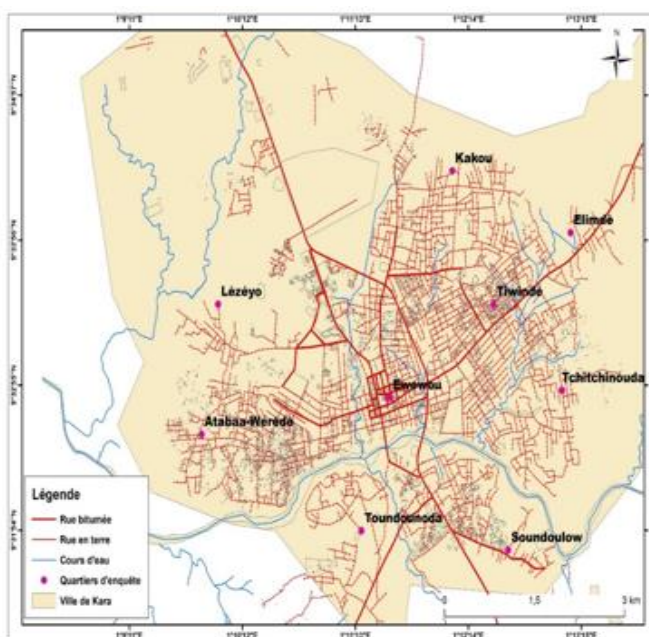
Les données démographiques ont été recueillies à l'Institut National des Statistiques, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) et celles liées à la voirie ont été fournies par la direction des Travaux Publics (TP-Kara) et la mairie de Kara. La direction de la Météorologie Nationale a fourni des données sur la pluviométrie de la zone d'étude. Le GPS (*Global Positioning System*) a servi à spatialiser les données collectées.

La pré-enquête qui se résume à l'observation de l'état des rues s'est déroulée en pleine saison pluvieuse et a duré une semaine du 8 au 15 juillet 2018. Elle a permis de vivre les réalités inhérentes au mauvais état de la voirie en zones péri-urbaines de Kara. Cette phase d'observation a précédé les entretiens qui ont permis d'avoir les informations utiles auprès des services administratifs. Ont été

interrogés à cet effet, 4 agents de la mairie de Kara, 6 responsables des syndicats de transporteurs, et le Directeur des TP-Kara.

Les enquêtes par questionnaire ont porté sur les données liées à l'état de la voirie de la ville de Kara aussi bien au centre-ville que dans les quartiers périphériques. Le questionnaire implique aussi les stratégies d'adaptation mises en œuvre par les populations pour réduire leurs difficultés de mobilité en saison des pluies. La population cible est composée des usagers de la route notamment les passagers et les conducteurs. Les enquêtes de terrain ont été menées à partir de la technique d'échantillonnage. Sur les 29 quartiers que compte la ville de Kara, 9 quartiers ont été retenus pour l'enquête en fonction de l'état de la voirie : Tiwindè, Wéladè, Tchitchinouda, Soundoulow, Toundounoda, Kakou, Adabaa-Wérédè, Elimdè et Lèzèyo (Carte 2).

Carte 2 : Etat de la voirie et localisation des sites d'enquêtes



Source : Mairie de Kara 2015,
carte modifiée par AGBAMARO, 2018

Le choix de ces 9 quartiers tient compte de leur situation au centre-ville (Tiwindè, Ewouou) ou à la périphérie (Tchitchinouda, Soundoulow, Toundounoda, Kakou, Adaba-Wérédè, Elimdè, Lèzèyo). L'importance du choix des localités péri-urbaines réside dans le fait qu'elles sont tramées par une voirie en terre défectueuse.

Pour cette recherche, la méthode d'échantillonnage aléatoire a été adoptée. Les usagers de la route qui ont été enquêtés sont repartis comme l'indique le tableau 1.

Tableau I : Répartition des individus enquêtés selon leur statut

Individus enquêtés Quartiers	Piétons	Riverains des rues	Motocyclistes	Conducteurs de véhicules
Tiwimdè	8	7	8	4
Ewowou	8	7	8	4
Lèzèyo	8	7	8	4
Tchitchinouda	8	7	6	4
Soundoulow	8	7	5	4
Kakou	8	7	5	4
Toundounoda	8	7	5	3
Adaba-werèdè	9	6	5	3
Elimdè	9	6	5	3
Total	74	61	55	33

Source : Enquêtes de terrain, juillet 2018

L'enquête a couvert au total 223 usagers de la route. Les piétons enquêtés sont plus nombreux (33,1%) car la marche est le mode de déplacement le plus pratiqué à Kara (A. Guézéré, 2010, p 435). Suivent respectivement les riverains des rues (27,3%), les motocycles (24,6%) et les conducteurs d'engins à deux roues (14,7%). L'importance des motocyclistes enquêtés par rapport aux conducteurs de voitures s'explique par leur poids numérique plus considérable et la flexibilité de leur usage qui leur permet l'accès à presque tous les coins de la ville.

Le logiciel Arc View et le tableur Excel ont permis respectivement d'élaborer les cartes et de concevoir les tableaux. Le dépouillement des données collectées a été une étape nécessaire pour parvenir aux résultats de la recherche.

2. Résultats

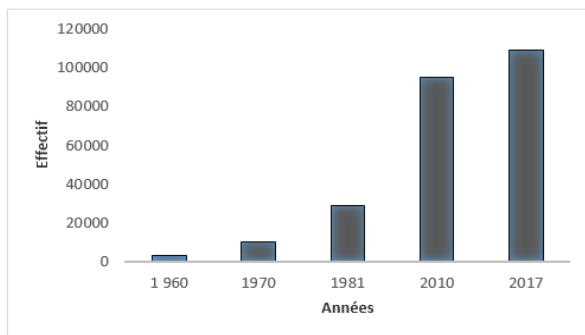
La ville de Kara jouit d'un dynamisme urbain vivant. Cette croissance est cependant peu soutenue par une voirie planifiée et viable.

2.1. Une dynamique urbaine rapide

Dès l'accession du Togo à sa souveraineté internationale, le chef-lieu du cercle de Lama-Kara comptait 2 875 habitants, légèrement plus peuplé que les autres villes environnantes à l'instar de Pagouda, de Bafilo et de Niamtougou (K. Kézié, 2001, p.32). C'est une ville qui se présente comme une juxtaposition successive de lotissements anarchiques à partir d'un ancien noyau aujourd'hui surpeuplé. Kara s'affirme comme un pôle de développement de tout le Nord du pays, avec ses multiples atouts économiques qui font d'elle une métropole régionale (A. Guézéré, 2013, p 232). Du seizième rang à l'échelle nationale en 1960, la ville de Kara accède au onzième en 1970 avec 10 087 habitants. Cette population est de 28 902 en 1981 et atteint 94 878 habitants en 2010 plaçant la ville à la troisième place derrière Lomé et Sokodé. Selon INSEED (2018, p. 13), en 2017, la ville de Kara a compté selon les estimations 109 000 hommes sur une

superficie de 88 km² (figure 1) menaçant de ravir la deuxième position à la ville de Sokodé (D. Nanioui, 2018, p. 195).

Figure 2 : Evolution de la population urbaine de Kara de 1960 à 2017



Source : Les auteurs, à base des données de l'INSEED, 2018

Il ressort de l'analyse des données de la figure 1 que la population de la ville de Kara a connu une évolution assez rapide. Cette rapide croissance démographique de Kara s'est accompagnée de l'étalement de la ville. En 1970, le périmètre urbain de Kara s'étendait sur quatre quartiers : Téloudè, Ewouou, Wéladè, et Wiyaoudè. Elle s'étend aujourd'hui à vingt-neuf quartiers : Tchaloudè, Wiyaoudè, Agnaram, Tô-Ewanda (Atèyèda), Kpélouwayi, Toundounoda, Adjamamélikida, Lèzèyo, Adabaa-Wérédè, Agamadè, Donguiéyo, Paatassoukom, Ewouou, Kpiyinboda, Téloudè, Wéladè, Tiwimdè, Tchtchinouda, Eyéouda, Andjawoudè, Kakou, Pitinou, Soundoulou, Kolidè, Kpédah-Kèdinga, Poudè, Koungouyo, N'djessiyo et Elimdè.

Les limites de la ville de Kara aujourd'hui sont floues car elle continue de s'agrandir avec de nouvelles constructions résidentielles. Le milieu continue son extension bien au-delà du périmètre administratif de la commune. L'extension des aires urbaines de Kara se produit sous forme d'habitat non planifié en périphérie où la voirie est essentiellement en terre. Les infrastructures socio-collectives sont insuffisantes et mal entretenues dans les quartiers périphériques. Les constructions des maisons sont des initiatives individuelles ou privées et sont peu accompagnées par l'ouverture et l'entretien des infrastructures routières. Les populations des quartiers périurbains éprouvent des difficultés de déplacement en saison des pluies à cause de l'état des rues. Les rues prévues sont difficilement identifiables et même si elles existent, elles servent généralement d'espace d'évacuation des eaux usées et des ordures ménagères (A. Guézéré, 2013, p. 238).

2.2. Des rues insuffisamment aménagées

L'ouverture et l'entretien des routes ressortent plus de la compétence de l'Etat car les transports lui fournissent des moyens financiers à travers les taxes de consommation des produits pétroliers,

d'immatriculation, des visites techniques, des taxes sur les stations-services, des taxes liées aux occupations du domaine public, des taxes perçues au niveau des péages etc. Les pouvoirs publics participent à l'aménagement et à l'entretien des rues à travers leur bitumage et leur rechargement, la construction d'égouts et de caniveaux (Photo 1), des ponceaux et des ponts en béton armé.

Photo 1 : Un caniveau en cours d'exécution à Tchichinouda



Source : M. Agbamaro, vue prise en juillet 2018

A Kara, la voirie des quartiers du centre-ville est mieux entretenue et équipée de caniveaux et de solides ouvrages de franchissement. Selon la mairie de Kara et les enquêtes de terrain, 17% des rues en moyenne sont dotées de caniveaux. Par contre dans les quartiers périphériques, l'action des pouvoirs publics se réduit à l'ouverture des « rues » sans caniveaux. Les rues sont à 20% (mairie de Kara) rechargées en terre et ne résistent guère à l'agressivité des pluies. Les travaux d'aménagements de la voirie de Kara en 2018 ont coûté 42.318.278 FCFA repartis comme l'indique le tableau II.

Tableau II : Tronçons aménagés à Kara et leurs coûts en 2018

Tronçons de la voirie	Coût d'aménagement en FCFA
Rue est de la clinique Tout est Grâce	11.282. 272
Rue Est de l'ancien JVA (CHR Tomdè) et ses annexes	11. 624. 770
Carrefour Béléyi-EPP Tchaloudè	10. 785. 436
Rue Sud-Est du pont CHR Tomdè	8. 625. 800
Total	42. 318. 278

Source : Mairie de Kara, 2019

Le budget alloué à la réhabilitation de la voirie de Kara en 2018 comme le montre le tableau II est insignifiant. Les travaux réalisés sont peu remarquables. Les observations de terrain indiquent encore

une voirie en terre détériorée. Elle est rarement rechargée en latérite et se caractérise par un déficit de caniveaux et d'égouts. Seulement les rues du centre-ville sont dotées de caniveaux de fortune. Les rues des zones périphériques ne sont pas chargées et sont privées du système d'évacuation d'eau de ruissellement. Les eaux pluviales occupent les chaussées des rues et entaillent des ravinements (Photo 2).

Photo 2 : Une rue endommagée par des eaux de pluies à Téloudé



Source : M. AGBAMARO, vue prise en juillet 2018

Dans les milieux à très faible pente tels que Kakou, Pitinou, Adjawoudè, Tchaloudè, et Kpéyinboda, les eaux de pluies stagnent et créent des embourbements et des glissades (Photo 3).

Photo 3 : Eaux de pluies piégées dans une rue à Kpéyinboda



Source : I. Dandonougbo vue prise en juillet 2018

Le passage des camions entraînent des nids-de-poule et des crevasses. Les ponceaux de fortune sont endommagés par la fréquentation des camions de sables. Les jets des ordures ménagères dans les caniveaux et ruisseaux comme Kpiyingboada, Kpèli, et Tiwindè obstruent l'écoulement des eaux qui envahissent les rues et les détériorent (Photo 4).

Photo 4 : Caniveau bouché à Tiwindè



Source : D. Nanoini, vue prise en juillet 2018

Ces pratiques insalubres observées sur la photo 4 contribuent à maintenir les rues en mauvais état et de facto influent négativement sur la mobilité des personnes.

2.3. L'impact des rues détériorées sur la mobilité des personnes

La typologie de la voirie urbaine de Kara dégage des rues bitumées au centre-ville généralement en bon état et celles en terre en état défectueux surtout dans les périphéries. Cette voirie est constituée de 9 km de rues asphaltées, de 15 km de rues en terre aménagées, de 1 000 ml de caniveaux, de 2 parkings urbains de stationnement et de 3 gares routières.

2.3.1. Une mobilité des personnes encombrante au centre-ville

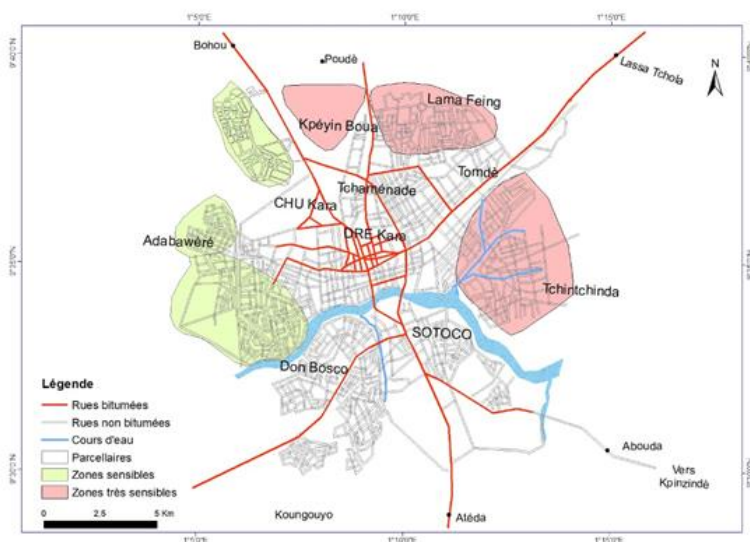
La voirie du centre-ville Kara est relativement en bon état avec des rues bitumées (80%) et des tronçons rechargés de latérite. Les rues du centre-ville sont cyclables en toutes saisons climatiques, mais sont dans l'ensemble trop étroites (11 m de large en moyenne) caractérisées par l'absence de trottoirs. La circulation routière est encombrée avec un taux d'accidentés élevé (12 accidents sont en moyenne enregistrés quotidiennement selon le service des sapeurs-pompiers de Kara). Les dépassements sont difficiles du fait que presque toutes les rues n'ont que deux voies. Hormis la rue de 50 m bordant le Palais de Congrès, la voirie urbaine de Kara est dépourvue de boulevards et d'avenues. Les voies à sens unique sont envahies par les commerçants de rue et encombrées à des endroits par l'arrêt des

véhicules. Ces voies à sens unique (les trois rues qui bordent l'ancien marché et la voie du pont allemand) ne résolvent pas la question de fluidité de la circulation.

2.3.2. Les quartiers périphériques à accès difficile en saison des pluies

Outre les voies nationales transversales asphaltées, la voirie des zones périphériques du tissu urbain de Kara est en terre argileuse. En saison sèche, les rues des milieux périurbains offrent des conditions acceptables de mobilité. L'argile devient compacte, et seules les parties pierreuses des rues livrent une agressivité à la circulation routière. Elles sont difficilement praticables en saison des pluies, car sujettes d'embourbements et de glissades. Ces rues (95%) sont impraticables aux moments des fortes pluies des mois de juillet à octobre. Des étangs d'eaux logent dans les rues et bloquent la circulation. Il se crée des quartiers enclavés (Carte 3) avec toutes les conséquences inhérentes.

Carte 3 : Degrés d'inaccessibilité de l'espace urbain de Kara



Source : Mairie de Kara 2015, carte modifiée par M. Agbamaro, 2018

Les piétons sont piégés dans la boue et éprouvent des difficultés à se déplacer sur une longue distance. Le déplacement à bicyclette est pénible et impossible à certains endroits de la route. Les conducteurs de taxis-motos excluent dans leur aire de travail ces milieux périphériques où la circulation est difficile. Les conducteurs (72% des enquêtés) affirment ne pas travailler dans les nouveaux quartiers pendant les périodes de fortes pluies pour éviter les pertes de temps et les problèmes d'usure des pièces de leurs engins. Les riverains véhiculés (78%) y procèdent à des contournements de plus de 1,5 km

occasionnant des frais supplémentaires en carburant et des dépenses en énergie. Il résulte pour 85% de ces riverains, des retards dans les services et de rendez-vous (écoles, centres de santé, et marchés). Des stratégies d'adaptations sont adoptées par les populations pour réduire les tracasseries dans leur mobilité.

2.4. Le développement des stratégies d'adaptation précaires

Des techniques d'adaptation sont développées par les populations pour surmonter les problèmes de leurs déplacements. Les occupants (52% des enquêtés) des quartiers ou des ilots à accès difficile en saison de pluie prennent des mesures pour réduire des risques de déplacements. Les endroits des rues occupés par des eaux stagnantes sont contournés et induisent l'apparition des pistes supplémentaires. Des pneus usés, des morceaux de pierres ou de briques sont entreposés dans ces eaux pour faciliter les déplacements. Devant les maisons, sont disposés des sacs bourrés de terre pour bloquer les eaux de ruissèlement ou pour réduire le degré d'embourbement des rues. Des caillasses et des blocs de cailloux sont aussi utilisés pour remblayer les parties ravинées ou trop érodées de la voirie. Des ponceaux et dalots en bois (Photo 5) sont construits sur des ruisseaux pour permettre le passage des piétons, des bicyclistes et des motocyclistes.

Photo 5: Un ponceau en bois à Tiwindè



Source : M. Agbamaro, vue prise en juillet 2018

Des monticules en terre sont dressés pour canaliser l'écoulement des eaux. Les efforts déployés par des riverains sont certes encourageants, mais les rendements sont temporaires et imperceptibles.

3. Discussion

L'état des infrastructures routières en milieu urbain a été le centre de préoccupations de certains auteurs en géographie ou en économie des transports. La voirie du tissu urbain de Kara comprend

des voies bitumées en bon état et des routes en terre défectueuses (M. Agbamaro, 2015, p. 163). L'auteur a mis l'accent sur la typologie des rues de Kara et leur état physique sans pour autant relever les écarts d'équipement et de développement entre le centre-ville et les quartiers périphériques. L'attente est comblée par l'analyse de A. Guézéré (2013, p. 239) lorsqu'il note que l'espace périurbain de Kara par rapport au centre-ville est non aménagé et sans infrastructures routières en bon état. Pour l'auteur, la précarité des rues de la ville de Kara surtout dans ses quartiers périphériques cause des problèmes de mobilité que cette étude a eu le mérite de relever.

La présente recherche après avoir montré l'état physique de la voirie urbaine de Kara, a relevé les causes naturelles et humaines à l'origine de sa dégradation avant d'exposer les problèmes inhérents à la mobilité des usagers de la route dans les quartiers périurbains. M. Pékemi (2014, p.5) va dans le même sens en affirmant que la dégradation des voies de communication routières dans la préfecture de Wawa au Togo est intrinsèquement liée aux facteurs naturels et à des pratiques anthropiques. Le même constat est fait par I. Dandonougbo, O. K. Békou, F. Héthéli, (2018, p. 44). Pour ces auteurs, les pluies diluviennes sont source de détérioration des rues de Lomé et particulièrement dans le quartier d'Attigou. A Attigou, les déplacements des personnes en saisons des pluies est difficile à cause des inondations qui durent plusieurs semaines. Ces inondations stimulées par les débordements des eaux de la rivière Zio ont provoqué le déplacement temporaire (pendant en moyenne 3 mois) et même définitif de la population d'Attigou vers les quartiers de hauteurs tels que Kégué, Agoé Logopé, Agoé Assiyéyé, et Adetikopé. Même si à Kara, les questions d'inondations sont rares à cause de sa topographie, il faut souligner que les eaux pluviales créent des glissades et des embourbements qui gèlent à des moments la circulation routière. L'intérêt de cette étude est partagé avec P. Aloyé, (2010, p. 80), lorsqu'il relève que 75% des voies de transport sont inachevées, insuffisantes et caractérisées par l'absence d'un système efficace d'évacuation des eaux de pluies. La présente recherche trouve que les problèmes de mobilité des personnes dans la ville de Kara sont non seulement liés à la précarité des routes, mais aussi à leur étroitesse ; le tout aggravé par l'absence de trottoirs qui limite la marge de manœuvres des piétons. Les résultats des recherches menées par I. Assafa, (2012, p. 41) corroborent les nôtres. Il explique les problèmes de transport dans la préfecture de la Binah au Togo par la prédominance des rues en terre qui se dégradent rapidement en saison des pluies comme c'est le cas de la ville de Kara. Dans cette préfecture de 11 629 km², l'on enregistre 163,6 km de routes avec 85,33% de routes en terre difficilement praticables en saison de pluies. L'auteur a porté plus d'intérêt aux milieux ruraux où la mobilité des personnes est paralysée par l'absence ou la rupture des ouvrages de franchissement. Les infrastructures routières des quartiers périphériques constituent la spécificité de cette étude où apparaissent des enclaves pendant les mois plus pluvieux (juillet à octobre). Dans la ville de Notsé au Togo, la voirie est en état de dégradation avancée avec une prédominance (85%) des voies en terre (I. Dandonougbo, F.

Hétchéli, 2018, p. 84). L'insuffisance du réseau d'évacuation des eaux pluviales dans cette ville fait que les quartiers Zongo, Kpoto-Marché et l'Ouest de Lomnava sont impactés par les inondations en saison pluvieuse. Le travail de K. Simmala, (2009, p. 94) sur le transport routier interurbain à Kara a été important à plus d'un titre. L'auteur parle de l'état globalement défectueux des infrastructures routières au Togo avec 1511,35 km de routes bitumées dégradées, soit une proportion de 89,53%. Il précise que les voiries urbaines ne sont pas épargnées par ce fléau. Ce présent travail, met plus l'accent sur la voirie des nouveaux quartiers où les infrastructures routières manquent et celles existantes souffrent des problèmes d'entretien. Une étude similaire a été faite dans les espaces intermédiaires à Oran par F. Rebouha (2010, p. 89). Pour l'auteur, les espaces périphériques dans la métropole d'Oran en Algérie, sont marqués à la fois par le sous-équipement et une offre en transport insuffisante.

Des techniques d'adaptation sont développées par les populations pour faire face aux vicissitudes de mobilité. Ces stratégies d'adaptations sont abordées par I. Dandonougbo et F. Hétchéli, (2018, p. 93), pour qui les populations sinistrées entreprennent la construction des ponts de fortune et des caniveaux, le remblai des devantures et des cours de maisons, la pose des briques, des pneus, des sacs remplis de sable et des blocs de cailloux dans les ruelles. Les méthodes et techniques similaires d'adaptation sont pratiquées par les populations résidant en milieu urbain et périurbain de Kara. Tout comme à Kara, l'inondation saisonnière d'Attiegou, un quartier périphérique de Lomé, pousse les habitants à utiliser des sacs chargés de terre, des caillasses pour réduire les effets érosifs du sol ou pour freiner le passage des eaux de ruissellement. La spécificité est qu'à Attiegou, les bottes, les pirogues et les radeaux sont les moyens utilisés par les occupants dans les milieux complètement inondés. Dans le registre des conséquences induites par l'état désuet des rues de Kara, D. Nanoini, (2018, p. 203) dans son étude sur la problématique de l'approvisionnement de la ville de Kara en produits vivriers souligne que l'état des pistes dans les quartiers périphériques limite non seulement les déplacements des citoyens au centre-ville, mais grèvent aussi le budget des ménages par des coûts supplémentaires de transports à taxi-moto qui demeure leur seul recours en dehors de la marche.

Conclusion

Ville administrative, commerciale et industrielle, Kara présente tout de même des critères de ruralité du point de vue de son équipement en infrastructures socio-collectives dans ses quartiers périphériques. Le centre-ville concentre l'essentiel de la voirie bitumée (80%) relativement en bon état et praticable en toutes saisons en dépit de l'absence de trottoirs qui limite les possibilités de mouvements des piétons. Les quartiers péri-urbains sont exclusivement dotés des rues en terre. La voirie péri-urbaine est à 95% difficilement praticable pendant les mois de juillet à octobre qui correspondent au temps le plus pluvieux de l'année. La mobilité des personnes devient timide et sélective à cause des glissades et

embourbements des rues. Les conducteurs de taxi-motos (72%) refusent de travailler dans les nouveaux quartiers et ceux qui le font doublent, triplent ou quadruplent le tarif de transport en fonction du degré de dégradation des routes. La circulation des engins à quatre roues s'interrompt dans les zones de forte dégradation à des périodes des mois les plus pluvieux. Les riverains (85%) sont victimes des retards dans les services en raison du manque des offres de transport. Aussi, des stratégies précaires de déplacement sont-elles mises en place pour réduire le degré d'érodibilité des routes. Des dalots, des ponceaux en bois sont construits sur des ruisseaux, des sacs bondés de terre, des caillasses ou des blocs de pierres sont déversés dans les crevasses ou sur les portions boueuses des voies.

On note donc une absence de planification urbaine à Kara qui constitue la principale cause de cette situation. Les perspectives de cette étude s'orientent vers la question de la gouvernance urbaine dans ce nouveau contexte de décentralisation dans lequel le Togo vient de se lancer à travers la tenue effective des consultations locales concrétisées par l'installation des maires dans les communes. Dans cette optique de planification de la ville de Kara, il est impérieux d'exiger dans le cadre de transport, les normes techniques de construction des routes, de dimensionnement et d'assainissement. Les rues importantes des quartiers périphériques doivent être asphaltées ou rechargées en latérite pour rendre fluide et efficace la mobilité des personnes en saison des pluies.

Références bibliographiques

- AGBAMARO Mayébinasso, 2019, « L'obstruction routière par des pratiques économiques et socio-politiques dans la ville de Lomé », In *Annales de l'Université de Parakou*, série "Lettres, Arts et Sciences Humaines", Parakou, pp. 8-16.
- AMEGNA Komla Uwolowudu, 2019, « Les activités commerciales dans la ville de Kara et leurs incidences spatiales ». In *Sciences spatiales et les humanités francophones d'Afriques : regards pluriels*, Revue DELLA Afrique, Accra, pp. 88-126
- ASSAFA Ismaila, 2012, *Les transports routiers et leurs impacts sur les activités socio-économiques dans la préfecture de la Binah au Togo*, Mémoire de maîtrise de géographie, Université de Kara, Kara, 96 p.
- ALOYE Padokiréou, 2010, *La ville de Kara et ses relations avec son arrière-pays. Mémoire de maîtrise de géographie*, Université de Kara, Kara, 107 p.
- DANDONUGBO Iléri, et HETCHELI Follygan, 2018, « Problèmes de sous-équipement et stratégies d'assainissement à Notsé (Togo) : acteurs et enjeux de la gestion des services urbains », In *Cahiers du CBRST, Lettres et Sciences Humaines et Sociales*, Cotonou, pp 78-100
- DANDONUGBO Iléri, BEKOU Kokou Ougoudédji, et HETCHELI Follygan, 2018, « Inondations, problèmes de mobilité et stratégies d'adaptations des populations d'Attiégou, un quartier périphérique au nord-est de la ville de Lomé (Togo) », In

- Ahoho, *Revue de géographie (LARDYMES)*, Université de Lomé, Lomé, pp. 36-51
- GUEZERE Assogba, 2010, « L'absence de régulation publiques des mobilités quotidiennes et de l'accessibilité : répartition des différents modes de déplacement dans la ville de Kara au Togo », In *les mobilités spatiales dans les villes intermédiaires*, Actes de colloques de Clermont-Ferrand, 25 et 26 novembre 2010, Clermont-Ferrand, pp. 429-445
- GUEZERE Assogba, 2013, « De la dynamique urbaine de Kara à la recomposition de son espace périurbain sans aménagement », In *Dynamiques de développement et enjeux de gouvernance territoriale*, l'Harmattan, Paris, pp. 231-241
- INSEED, 2018, *Cartographie de la population togolaise*, Rapport final, Lomé, 43 p.
- KEZIE Kao, 2001, *La dynamique des transports dans la région de la Kara : cas de la préfecture de la Kozah*. Mémoire de maîtrise de géographie, Université de Lomé, Lomé, 140 p.
- NANOINI Damitonou, 2018, « Dynamique urbaine de la ville de Kara (Nord-Togo) et problématique de son approvisionnement en produits vivriers », In *Revue ivoirienne de Géographie des Savanes*, n°5, ISSN 2521-212, UAO, Bouaké, pp. 195-206.
- NYASSOGBO Kouami Gabriel, 1991, « La maîtrise du développement urbain en Afrique Subsaharienne », In *INRS*, Université du Bénin, Lomé, pp. 22-40.
- POUSSI Palakiyèm, 2011, *Contribution du tourisme au développement socio-économique de la ville de Kara*, Mémoire de maîtrise de géographie, Université de Kara, Kara, 113 p.
- PEKEMSI Mériyéla, *La dégradation des voies de communications routières et ses conséquences socio-économiques dans la préfecture de Wawa*, Mémoire de maîtrise de géographie, Université de Kara, Kara, 67 p.
- REBONHA Fala, 2010, « Mobilités, contraintes et insertion sociale des habitants pauvres dans les espaces intermédiaires de la périphérie d'Oran », In *les mobilités spatiales dans les villes intermédiaires*, Actes de colloques de Clermont-Ferrand, 25 et 26 novembre 2010, Clermont-Ferrand, pp 89-101.
- SIMMALA Gnamkoulamba, 2009, *Le transport routier interurbain à Kara*, Mémoire de maîtrise de géographie, Université de Kara, Kara, 117 p.

EXPLOITATION DU BOIS D'ŒUVRE ET VULNERABILITE DES RESSOURCES VEGETALES DANS LA PARTIE OUEST DE LA REGION DES PLATEAUX AU TOGO

AMEGNA Komla Uwolowudu*
AGBEYADZI Kossi*
SOUSSOU Tatongueba*

Résumé

Au Togo, l'exploitation de nombreuses essences végétales est menée sans respecter rigoureusement les principes d'aménagement forestier durable. Cette étude analyse l'exploitation du bois d'œuvre à des fins commerciales et touristiques dans la partie ouest de la Région des Plateaux au Togo comme l'un des facteurs de la dynamique régressive du couvert végétal. La méthodologie repose sur la recherche documentaire, l'inventaire floristique des espèces ligneuses exploitées, les entretiens, l'observation et l'enquête de terrain. Les résultats montrent que l'exploitation du bois d'œuvre dans la zone de production s'élève à 38572 m³ en 2018 dont 10265 m³ sont consommés sur place et 28307 m³ consommés dans les marchés urbains immédiats. Les interactions tourisme - végétation- marché du bois d'œuvre menacent les espèces végétales, preuve de la dynamique régressive du couvert végétal. Face à la pression exercée sur la végétation par l'homme, l'adoption effective de mesures de protection et de conservation est indispensable pour limiter la dégradation irréversible de ces écosystèmes à travers la mise en place de normes d'exploitabilité, le respect de la réglementation en vigueur en matière d'exploitation des ressources ligneuses au Togo.

Mots-clés : exploitation du bois d'œuvre, vulnérabilité des ressources végétales, commerce, tourisme, Togo

Abstract

In Togo, the exploitation of many plant species is conducted without strictly adhering to the principles of sustainable forest management. This study analyzes lumber harvesting for commercial and tourism purposes in the western part of the Plateau Region of Togo as one of the factors in the regressive dynamics of vegetation. The methodology is based on documentary research, floristic inventory of exploited woody species, interviews, observation and field survey. The results show that lumber exploitation in the production area amounts to 38572 m³ in 2018, of which 10265 m³ are consumed on site and 28307 m³ consumed in the immediate urban markets. Tourism-vegetation-timber market interactions threaten plant species, proof of the regressive dynamics of the plant cover. Given the pressure exerted on vegetation by man, the effective adoption of protection and conservation measures is essential to limit the irreversible degradation of these ecosystems through the establishment of standards of exploitability,

* Université de Kara (Togo) ; Email : ouwolowoudou@yahoo.fr

* Université de Kara (Togo) ; Email : agbeyadzik@gmail.com,

* Université de Kara (Togo) ; Email : denis.soussou@gmail.com

respect for regulations in force concerning the exploitation of ligneous resources in Togo.

Key-words: timber exploitation, vulnerability of plant resources, trade, tourism, Togo

Introduction

Depuis plusieurs décennies, les problèmes de l'environnement se posent avec acuité et se manifestent différemment selon que l'on soit sur une partie du globe ou une autre. Différentes études ont eu à tirer sur la sonnette d'alarme face aux bouleversements qui secouent ou menacent de secouer le monde. Il s'agit de la diminution drastique de la biomasse, des activités industrielles et du dégagement des gaz nocifs destructeurs de la couche d'ozone, des feux de végétation, de l'abattage anarchique des arbres, etc (E. Kola, 2012, p. 258).

Au Togo, depuis l'époque coloniale avec l'introduction de l'économie de plantation, on assiste à une intensification des activités humaines sur les ressources forestières de la partie ouest de la Région des Plateaux au Togo. Ces activités constituent une menace et accélèrent la destruction des forêts naturelles tropicales de la zone d'étude. Face à une démographie galopante et la crise de l'économie de plantation suite à la chute des prix du café et du cacao sur le marché international dans les années 1980, la reconversion de la population à l'agriculture vivrière et à l'exploitation du bois sous toutes ses formes apparaît comme l'inéluctable recours. Cette exploitation du bois d'œuvre crée et dynamise le commerce du bois (A. T. Thiam, 1991 ; K. U. Amegna, 2005) de même que l'activité touristique (K. Agbeyadzi, 2014 ; K. T. Olanlo, 2018). Dès lors que le bois est une ressource végétale, il se pose sans doute le problème de la dégradation du couvert végétal dans le bassin de production. Dans cette perspective, il est donc question de savoir comment l'exploitation du bois d'œuvre participe-t-elle à la dégradation du couvert végétal dans la partie ouest de la Région des Plateaux au Togo ?

L'objectif de cette étude est de montrer que l'exploitation du bois d'œuvre est l'un des facteurs de la dynamique régressive du couvert végétal dans la partie ouest de la Région des Plateaux.

Cet article est structuré en deux grandes parties. Dans une première partie, nous présentons la zone d'étude et la méthodologie de recherche. La seconde partie est consacrée aux résultats et discussion.

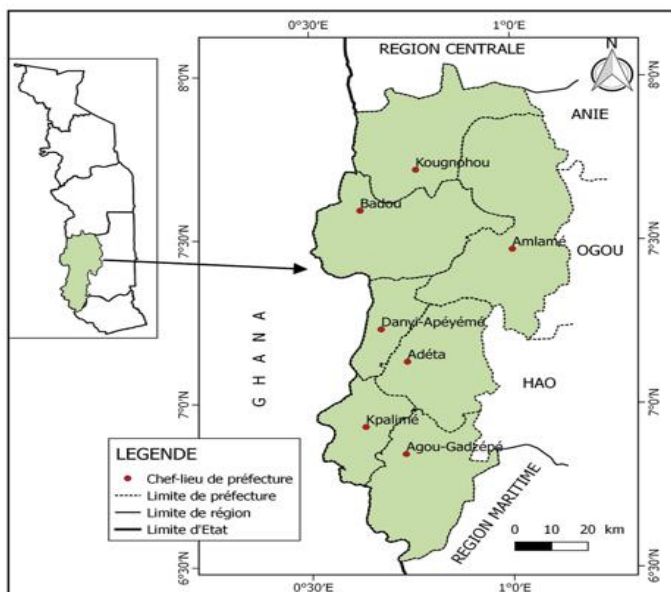
1. Zone d'étude et méthodologie

Cette rubrique présente la zone d'étude et la méthodologie de recherche.

1.1. Présentation de la zone d'étude

La zone d'étude est la partie Ouest de la région des Plateaux au Togo. C'est pratiquement la partie méridionale des Monts Togo. Elle correspond quasiment à la zone écologique IV au Togo ((H. Ern, 1979). Elle couvre sept (07) préfectures notamment Agou, Kloto, Kpélé, Danyi, Amou, Wawa et Akébou comme l'indique la carte n°1.

Carte n°1 : Localisation de la zone d'étude



Source : Fond de carte IGN, 1986, actualisé par les auteurs

Elle se situe entre 6°50' et 8°50' de latitude Nord et entre 0°30' et 1°10' de longitude Est. La zone Ouest de la région des Plateaux au Togo est limitée au Nord par le plateau de l'Adélé (Région Centrale), au Sud par le bassin sédimentaire côtier (Région Maritime), à l'Est par la plaine du Mono (préfectures de l'Ogou, de Haho et de l'Anié) et à l'Ouest par la République du Ghana (le bassin de la Volta). Du point de vue orographique, la zone présente une série de quatre plateaux dont les plateaux de Kloto, de Danyi, d'Akposso et d'Akébou inclus la petite plaine de Litimé à l'Ouest et une partie de la plaine du Mono à l'Est. C'est un espace d'environ 6 888 Km², soit 688 800 hectares. Le climat qui y règne est subéquatorial à une longue saison de pluie de mars à octobre avec des précipitations variant entre 1300 et 1500 mm de pluie par an et une moyenne thermique annuelle de 21,5° C (P. W. Takou et al., 2012). C'est le domaine de véritables forêts denses semi-décidues aujourd'hui très dégradées. Les principales espèces de ces forêts sont *Milicia excelsa*, *Khaya grandifoliola*, *Erythrophloeum suaveolens*, *Antiaris africana*, *Terminalia superba*, *Parinari glabra*. Ces forêts sont entrecoupées de savanes guinéennes dans lesquelles on rencontre les ligneux suivants : *Lophira lanceolata*, *Terminalia glaucescens*, *Pterocarpus erinaceus*, *Hymenocardia acida*, *Crossopteryx febriga*, *Faurea speciosa*, *Vitex doniana*, etc. (MERF, 2011).

La population s'élève à 606875 habitants en 2010 (RGPH, 2010) avec une densité moyenne de 88 hbts/Km² et une taille moyenne du ménage estimée à 7 individus. Les principales ethnies sont les Ewé, les Akposso, les Ahlon et les Akébou. Population fortement rurale (80,91% de ruraux contre 19,09% de citadins), elle vit essentiellement de l'agriculture, de l'artisanat et de l'exploitation du bois.

1.2. L'approche méthodologique

La méthodologie classique d'une recherche géographique a été adoptée pour conduire cette étude : il s'agit de l'observation du terrain, de la recherche documentaire, des interviews et d'une enquête de terrain. L'observation a permis d'appréhender l'ampleur de l'exploitation du bois d'œuvre dans l'Ouest de la Région des Plateaux. Ceci soulève la problématique de la vulnérabilité des ressources végétales et ses corollaires. La recherche documentaire a permis d'avoir accès aux études antérieures afférentes à la filière bois d'œuvre. La consultation de ces études a permis la connaissance des méthodes de traitement et d'analyse des données relatives à l'exploitation du bois d'œuvre au Togo. Grâce à ces travaux nous avons pu estimer la consommation de bois d'œuvre dans la partie ouest de la Région des Plateaux au Togo, dans les villes méridionales du pays et apprécier la pression que cette activité exerce sur le couvert végétal de la zone d'étude. L'enquête de terrain a pris en compte les consommateurs et les exploitants. Les consommateurs sont les ménages et à cet effet, les informations relatives aux quantités consommées ont été recueillies auprès des chefs de ménage.

Pour déterminer la base de sondage de cette population, nous avons adopté la technique d'échantillonnage aléatoire simple de Y. Aragon *et al.*, (2009, p. 8) avec une marge d'erreur de 5% et un niveau de confiance « s » de 95%. L'échantillon « n » est inférieur au 1/7 de la population-mère « N ».

N : Taille de la population-mère (ou population parent, ou population de référence, ou population d'origine),

n : Taille de l'échantillon pour une population mère finie,

s: Seuil de confiance (ou Niveau de confiance ou encore Taux de confiance) que l'on souhaite garantir sur la mesure.

t: Coefficient de marge déduit du Taux de confiance « s ».

e : Marge d'erreur que l'on se donne pour la grandeur que l'on veut estimer (par exemple on veut connaître la proportion réelle à 5% près).

p : Proportion (connue ou supposée, estimée) des éléments de la population-mère qui présentent une propriété donnée. (Lorsque p est inconnue, on utilise $p = 0.5$ ou 50%). (On dit aussi : Probabilité de succès ou probabilité de réalisation positive).

Notre échantillon exhaustif « n » est obtenu suivant la formule :

$$n = \frac{t^2 N}{t^2 + (2e)^2(N - 1)}$$

Cette formule garantit ainsi la représentativité et la fiabilité de l'échantillon. En l'appliquant au terrain d'étude, on obtient :

$$n = \frac{1.96^2 * 86696}{1.96^2 + (2 * 0.05)^2(86696 - 1)}$$

$$n = 384$$

Les 384 individus sont répartis par quota suivant les sept préfectures comme l'indique le tableau suivant.

Tableau n° 1: Répartition des consommateurs (chefs de ménage)
enquêtés par préfecture

Préfectures	Kloto	Agou	Danyi	Kpélé	Amou	Wawa	Akébou	Total
Population 2010	139043	84890	38742	75890	105091	100974	62245	606875
Ménages	19863	12127	5535	10841	15013	14425	8892	86696
Echantillon	88	54	25	48	66	64	39	384

Source : Travaux de terrain, 2019.

En ce qui concerne la détermination de la base de sondage des exploitants, nous avons opté pour le sondage par « choix raisonné » à cause de l'absence d'une base de données. A ce titre et de façon aléatoire, nous avons interrogé 30 exploitants par préfecture, soit un total de 210 exploitants enquêtés.

Enfin, un guide d'entretien conçu à l'endroit des personnes ressources (les agents du ministère de l'environnement, du tourisme et les chefs traditionnels) a abordé la question de la dégradation du couvert végétal. Au total, 57 personnes ressources ont été interviewées. Le tableau ci-après résume l'effectif des personnes interrogées par rapport à la population cible.

Tableau n°2 : L'effectif des personnes interrogées

Catégories de personnes interrogées	Effectif
Exploitants	210
Consommateurs locaux – chefs de ménage	384
Personnes ressources	57
Total	651

Source : Enquêtes de terrain, 2019.

Par ailleurs, la détermination du volume du bois d'œuvre consommé est inspirée des travaux d'A. T. Thiam, 1991, qui fixent à 0,014 m³ la quantité moyenne du bois d'œuvre consommée par tête et par an au Togo. Nos estimations de quantité consommée ont également pris en compte les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2010 et l'estimation de la population de 2018 à partir de la formule $P_n = P_o (1 + \theta)^n$ (K. Atta et Y. Amouzouvi, 1987, p. 35).

Les données sont traitées avec les logiciels Excel pour l'élaboration des figures et tableaux, SPSS pour le dépouillement et ArcView pour la réalisation des cartes. Quels sont dès lors les principaux résultats auxquels les recherches ont abouti ?

2. Résultats

Les résultats auxquels nous sommes parvenus s'articulent autour de trois points. Le premier prend en compte la forte consommation du bois d'œuvre. Cette partie distingue la consommation locale de la consommation dans les villes immédiates du bassin de production et montre le poids que celles-ci exercent

indirectement sur le couvert végétal des plateaux-ouest à travers la demande du bois d'œuvre pour la satisfaction de leurs besoins. Le second résultat aborde les interactions existantes, d'une part, entre le tourisme et le patrimoine bois et, d'autre part, entre le marché du bois d'œuvre et la végétation. Le dernier résultat traite des mutations des espèces végétales exploitées dans le temps qui corroborent la dynamique régressive de la végétation.

2.1. La forte consommation du bois d'œuvre, un facteur de dégradation du couvert végétal

Il est question d'estimer ici la consommation locale et la part de la production qui alimente les villes méridionales du pays. Ceci nous permet d'appréhender la pression que ce facteur anthropique exerce sur la zone écologique IV du pays.

2.1.1. La consommation du bois d'œuvre dans la zone de production

L'exploitation de l'arbre fournit divers produits selon que le bois soit rouge ou blanc (photos 1 et 2).

Photo 1 : Un faux iroko abattu à Efoukpa



Photo 2 : Chevrons et planches à Efoukpa



Source : clichés des auteurs, mars 2019.

La photo 1 montre un faux iroko abattu à Klabé-Efoukpa dans la préfecture de Wawa dont l'exploitation a fourni les produits que la photo 2 présente en partie (planches blanches). Ainsi, de la gauche vers la droite, la photo 2 fait voir un tas de chevrons issus d'un bois rouge et deux autres tas de planches : un premier produit à partir d'un bois rouge et le second émanant du bois blanc de la photo 1. Nous notons que les espèces de bois rouge fournissent généralement des planches ordinaires, des doubles planches, des planches « one and half », des madriers, des chevrons ordinaires, des chevrons 2/4, 2/6 etc. Par contre les essences de bois blanc sont quant à elles utilisées pour produire essentiellement des planches ordinaires. Les grumes proviennent du teck ; du faux teck... Le tableau n°3 suivant présente les dimensions et les volumes des produits consommés.

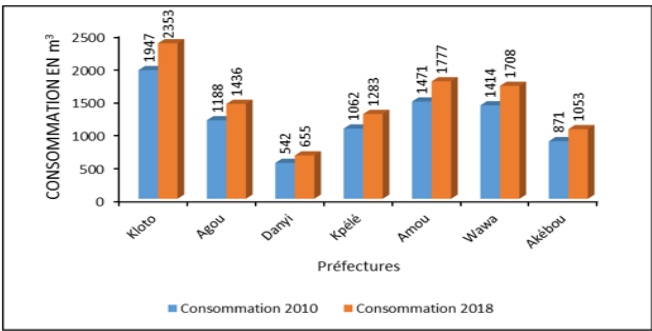
Tableau n°3 : Dimensions et volumes des différentes catégories de produits consommés

Produits	Dimensions en centimètre			Volumes en m³
	Epaisseur	Largeur	Longueur	
Planche ordinaire	3	30	500	0,045
Planche one and half	4,5	30	500	0,068
Double planche	6	30	500	0,090
Chevron 2/4	5	10	500	0,025
Madrier	10	30	400	0,120
Grume	Rayon, longueur et volume variables			

Source : Enquête de terrain, 2019

La figure ci-après indique la consommation du bois d’œuvre en 2010 et en 2018 dans l’Ouest des Plateaux au Togo.

Figure 4 : Consommation du bois d’œuvre en m³ dans la zone d’étude en 2010 et en 2018



Source : Nos estimations de 2019 sur la base des travaux de A. T. Thiam, (1991) et les données du 4^e RGPH, (2010).

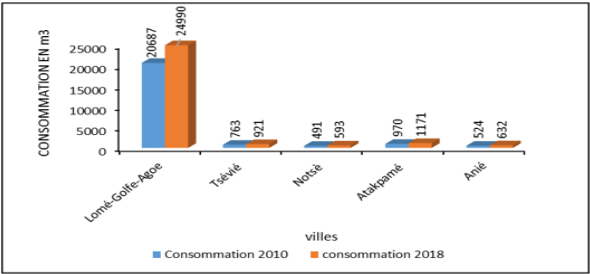
La quantité de produits consommée en 2010 est estimée à 8495 m³. La répartition spatiale de cette consommation place la préfecture de Kloto en tête de liste avec une consommation de 1947 m³ de bois d’œuvre. Il est successivement suivi par la préfecture d’Amou (1471 m³), la préfecture de Wawa (1414 m³), la préfecture d’Agou (1188 m³), la préfecture de Kpélé (1062 m³), la préfecture d’Akébou (871 m³) et celle de Danyi (542 m³). En 2018, la consommation de la zone a atteint 10 265 m³, soit une augmentation du volume consommé d’environ 1770 m³ en 8 ans (2010 à 2018). De même, la figure montre que la consommation a augmentée dans toutes les préfectures. A titre indicatif, la consommation de Kloto est passée de 1947 m³ en 2010 à 2353 m³ en 2018 et celle de Danyi est passée de 542 m³ à 655 m³ dans la même période.

2.1.2. La consommation du bois d’œuvre dans les marchés urbains immédiats

Le bassin de consommation du bois d’œuvre produit dans la partie ouest de la Région des plateaux demeure les villes méridionales

du Togo attenantes à ladite zone. Il s'agit notamment d'Atakpamé, de Tsévié, de Notsé, d'Anié et de l'agglomération de Lomé comme l'indique la figure 5.

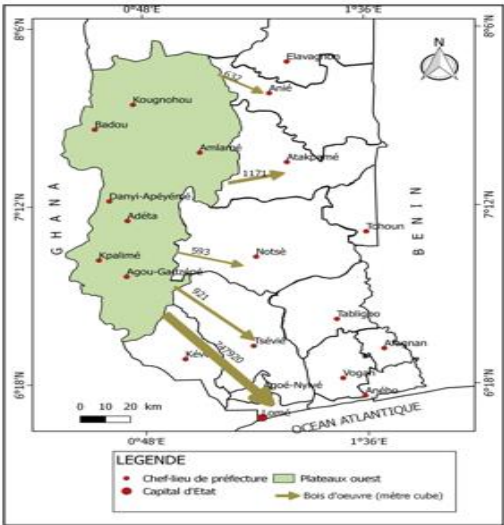
Figure 5 : Consommation du bois d'œuvre en m³ hors zone d'étude en 2010 et en 2018



Source : Travaux de terrain, 2019.

La figure 5 montre que l'agglomération de Lomé (Lomé – Golfe – Agoè) constitue de loin le plus grand marché de consommation du bois d'œuvre venant des Plateaux-Ouest du Togo avec 20687 m³ en 2010 et 24990 m³ en 2018. La consommation est de 970 m³ en 2010 contre 1171 m³ en 2018 à Atakpamé. Elle est de 763 m³ à Tsévié, 524 m³ à Anié et de 491 m³ à Notsé en 2010 contre respectivement 921 m³, 632 m³ et 593 m³ en 2018. L'ensemble de ces villes ont consommé au total 23435 m³ de bois d'œuvre en 2010 contre 28307 m³ en 2018. La cartographie de ces données ont permis de réaliser la carte des flux ci-après.

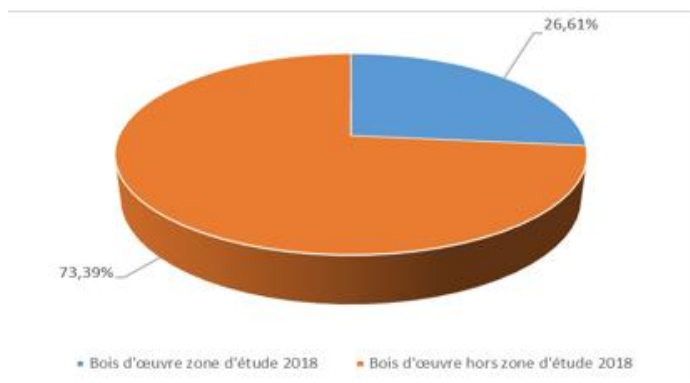
Carte n° 2 : Flux du bois d'œuvre au Sud-Togo



Source : fond de carte, IGN, 1986, actualisé par les auteurs, 2019

La carte montre que la pression exercée par ces villes en matière de bois d'œuvre sur la zone d'étude est tellement considérable au point que les forêts du milieu font, aujourd'hui, places aux savanes, champs et sols nus. La situation de la consommation globale tenant compte de la consommation locale et celle qui alimente l'extérieur de la zone d'étude est présentée par la figure ci-après.

Figure 6 : Synthèse de la consommation du bois d'œuvre à l'intérieur et à l'extérieur de la zone d'étude en 2018



Source : Travaux de terrain, 2019.

D'après la figure 6, la zone d'étude est le bassin de production du bois d'œuvre pour la partie méridionale du Togo. Ce bassin producteur consomme à peine 26,61% de sa production alors que 73,39% sont absorbés par les centres urbains immédiats. Il est à remarquer que ces chiffres sont des minima dans la mesure où la part de la production qui approvisionne la partie septentrionale et les villages de la partie méridionale du pays ne sont pas évalués. Ici, il est à noter que les apports du bois d'œuvre en provenance du Ghana voisin via les frontières de la zone d'étude ne sont pas pris en compte dans ce travail.

2.2. Les interactions tourisme - patrimoine bois - marché du bois d'œuvre

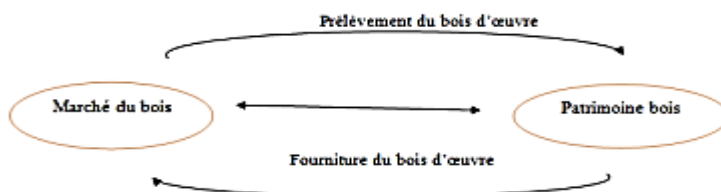
Cette partie analyse les interactions entre le marché du bois d'œuvre et la végétation d'une part, le tourisme et le patrimoine bois d'autre part, dans la problématique de la vulnérabilité des ressources végétales dans les Plateaux Ouest au Togo.

2.2.1. Les interactions du marché du bois d'œuvre et patrimoine bois

Faute de statistiques sur la production, c'est sur la base du cumul de la consommation du bois d'œuvre de la zone d'étude et hors zone d'étude que l'estimation de la production est faite en considérant que toute la production est consommée. Ainsi en 2018, nous avons évalué au moins à 38 572 m³ la quantité de bois d'œuvre exploités

dont 10 265 m³ (26,61%) consommés sur place et 28 307 m³ (73,39%) consommés dans les centres urbains méridionaux immédiats de la zone d'étude. Selon les résultats des recherches, l'autoconsommation est évaluée à 3085,76 m³, soit 8% de la production contre 35486,24 m³, soit 92% de bois d'œuvre commercialisés. La proportion consommée qui suit les circuits commerciaux est donc importante. Les commerçants sont un maillon incontesté dans la chaîne de distribution du produit, de la production à la consommation finale. C'est ce qui justifie l'analyse des interactions entre le marché du bois d'œuvre et la végétation que présente le schéma ci-après (schéma 1).

Schéma n°1 : Les interactions marché du bois - patrimoine bois



Source : Travaux de terrain, 2019

Deux catégories d'interactions se dégagent du schéma n°1 : l'action du patrimoine bois (la végétation) sur le marché du bois d'œuvre et en retour celle du marché du bois d'œuvre sur le patrimoine bois. La végétation, grâce à sa richesse floristique, met à la disposition du marché des ligneux exploitables. Le marché du bois d'œuvre n'existera sans cet apport de la végétation de la zone écologique IV du pays en moins que les habitants disposent des moyens financiers pouvant en assurer leurs importations. Les principaux acteurs de ce marché sont les exploitants, les commerçants (grossistes et détaillants), les transporteurs et les consommateurs. Les enquêtes réalisées auprès des exploitants ont révélé une diversité de consommateurs. Le tableau ci-après en fait la synthèse et en présente la typologie.

Tableau n°4 : Proportion des consommateurs dans le bassin de production

Consommateurs	Proportion en %
Ménages	23
Menuiseries de bois	51
Sculpture sur bois	11
Autres (restaurants, bars, églises, ateliers, écoles...)	17
Total	100

Source : Enquêtes de terrain, 2019

51% du bois d'œuvre du bassin de production sont consommés par les menuiseries de bois pour la fabrication des meubles. Ils sont de

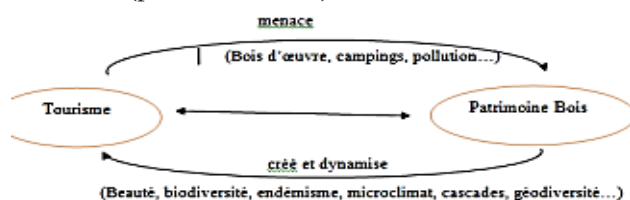
loin suivis par les ménages (23%). Les besoins en bois exprimés par les ménages sont entre autres la couvraison des concessions, la fabrication des portes, des fenêtres et des placards. La sculpture sur bois consomme 11% des exploitations et enrichit le marché du tourisme. Les autres domaines d'utilisation du bois en consomment 17%. Ce sont, à titre indicatif, les lieux de célébration du culte (églises, couvents), les écoles, les ateliers d'apprentissage, les bars-restaurants.

Le second volet de cette interaction est l'action du marché du bois sur la végétation. En effet, elle est néfaste ; la végétation subit des menaces de la part du marché du bois d'œuvre. Les différents produits sont issus à 100% du bois vert. La végétation de la partie Ouest des Plateaux a subi et continue de subir des forçages humains avec plus de 31 930 m³ de bois d'œuvre prélevés en 2010 et plus de 38 572 m³ de bois d'œuvre débités en 2018, soit une augmentation de 21 % environ en 8 ans. La tendance de cette pression étant en augmentation continuelle, la végétation dans un avenir proche ne pourrait plus assurer la survie du marché du bois.

2.2.2. Les interactions tourisme et patrimoine bois

La relation entre le tourisme et le patrimoine bois est une relation complexe, à la fois bénéfique et conflictuelle. C'est une sorte de cercle infernal aux conséquences lourdes pour les communautés locales (schéma n°2). L'analyse du schéma n°2 permet d'apprécier et de comprendre la nature de cette relation et la nécessité de la repenser dans la zone d'étude.

Schéma n°2 : l'interaction tourisme – couvert végétal
(patrimoine bois)



Source : Travaux de terrain, 2019

Le patrimoine bois est lié au tourisme et vice-versa. Ils sont mis ensemble pour être orientés vers un but commun servant, entre autres, d'instrument d'aménagement de l'espace et de promotion du milieu. Le patrimoine bois est essentiel au tourisme, surtout dans le cas du tourisme culturel, qui est l'un de ses principaux générateurs. A l'opposé, le tourisme est nécessaire au patrimoine bois, puisqu'il lui a permis d'accélérer sa mise en valeur donc sa protection. Mutuellement, le tourisme et le patrimoine bois se transforment; ils se composent et se recomposent constamment, amenant l'un à l'autre des avantages et des inconvénients (O. Lazzarotti, 2003, p. 98 ; J. Payeur, 2013, p. 100).

Les plateaux-Ouest restent la zone la plus touristique du Togo. Ce tourisme dépend essentiellement du patrimoine bois à double titre : bois à la fois comme facteur de rayonnement du tourisme et bois comme menace à la survie du tourisme dans le milieu et vice versa.

Dans la relation patrimoine bois-tourisme, il est à noter que le patrimoine bois crée et dynamise le tourisme. Les différentes formes de tourisme qui se pratiquent dans la zone d'étude dépendent essentiellement de la beauté du couvert végétal, du microclimat qui y règne, de la diversité biologique qu'on y trouve, de l'endémisme de certaines espèces, du panorama de la géodiversité (monts et cascades particulièrement) et du paysage agraire de café, cacao, vergers et des plantations de teck et du palmier à huile. Il en ressort une relation bénéfique pour le tourisme. Ceci permet à la zone d'enregistrer en moyenne par mois 6000 touristes étrangers (d'après les associations œuvrant dans le tourisme et environnement dans le milieu notamment Adétop, Compagnons Ruraux, Avenir de l'Environnement, Bien-Etre Communautaire, etc.). Ces touristes passent au moins un weekend dans un hébergement marchand dans la zone (hôtels formels, hôtels informels et « l'hébergement chez l'habitat »). Le coût moyen de la nuitée est de 6 500 FCFA, soit 13000FCFA pour deux nuitées (vendredi et samedi). L'hébergement génère ainsi une recette moyenne de 78 000 000 FCFA (13000 F x 6000) le mois. Une recette moyenne de restauration de 180 000 000 FCFA (30000F x 6000) le mois. La recette de l'achat de souvenir (sculpture sur bois, batik, macramé...), de visite de sites, de guidage, de plaisir, de rencontres « amoureuses », etc, s'élèvent en moyenne à 450 000 000 FCFA (75000 F x 6000) le mois. Tout compte fait, le tourisme ferait une recette moyenne annuelle de 8 496 000 000 FCFA si les 6000 touristes étrangers mensuels sont enregistrés tout au long de l'année. Cet avantage que tire le tourisme du patrimoine bois en partie cache bien le revers de la médaille.

Le tourisme entretient aussi une relation conflictuelle avec le patrimoine bois en ce sens qu'il le menace. Dans sa composante HORECA (Hôtels, Restaurants et Cafés), le tourisme puise dans le couvert végétal le bois de chauffe et le charbon de bois (bois-énergie). La zone d'étude a produit 38 572 m³ de bois d'œuvre en 2018. Cette production alimente relativement le tourisme (HORECA) en bois, en meubles et en produits de la sculpture sur bois que les touristes achètent en souvenir. A cette allure, le couvert végétal (générateur du microclimat), source de l'attractivité touristique de la zone, risque de disparaître. La relation entre le tourisme et le patrimoine bois dans le milieu se complexifie alors et engendre par ricochet des conséquences. La fréquentation touristique affecte et endommage le patrimoine bois qui y constituait un des principaux attraits. Le tourisme dégrade encore plus la zone et la qualité de vie des habitants à travers la sculpture sur bois (qui puise des bois spéciaux, rares ou en disparition pour ses œuvres à hauteur de 11% du bois d'œuvre exploité), la fabrication des meubles (chaises, tables, lits, fauteuils...), la construction des hébergements marchands, des monastères (la chapelle du monastère de Dzogbégan entièrement construite en bois locaux), des sites de pèlerinage, des terrains de jeux, des pistes d'accès

aux cascades et des grottes, le piétinement des lieux de campings, etc, sont autant d'œuvres touristiques non réglementées qui dégradent la végétation.

2.3. Des espèces floristiques en diminution et en voie de disparition dans l'Ouest des Plateaux

Zone de forêts mésophiles, la partie Ouest des Plateaux présente une gamme variée d'espèces végétales ligneuses et non ligneuses. Ce sont les ligneux qui nous intéressent dans le cadre de cette étude d'autant puisqu'ils sont les essences sollicitées pour la production du bois d'œuvre. Ainsi, les espèces disponibles sont entre autres :

africanus, canescens, albida, pennata, lilacinus, digitata, cissampeloides, lobata, angustifolium, danielli, latifolium, conyzoides, oblique, barteri, adianthifolia, cobbe, boonei, sessilis, comosus, difformis, welwitschii, gayanus, dispernum, pomeridianum, umbrosum, glauca, muricata, senegalensis, djalonsensis, laciniatum, toxicaria, venosum, gigantea, hastifolia, mannii, altilis, nitida, helianthoides, helianthoides, paludosa, gangetica, guineensis, kerstingii, indica, pubescens, polystachyon, grandiflora, sapida, unijugata, buenopozense, coccineus, Antiaris africana, Terminalia superba, Parinari glabra, Milicia excelsa, Khaya grandifoliola, Erythrophloeum suaveolens, Crossopteryx febrifuga, Faurea speciosa, Vitex doniana, Lophira lanceolata, Terminalia glaucescens, Pterocarpus erinaceus, Hymenocardia acida. (T. Soussou, 2009, p. 27, 136 - 146).

Etant donné que toutes ces espèces ne sont pas exploitables à des fins du bois d'œuvre, les travaux de terrain ont permis de relever celles qui servent à la production du bois d'œuvre. Elles sont classées en deux catégories afin de pouvoir faire distinguer un des aspects de la dynamique régressive de la végétation du milieu. Nous avons d'une part les espèces anciennement exploitées et d'autre part les espèces actuellement exploitées.

2.3.1. Les espèces anciennement exploitées

Ce sont des espèces rares de nos jours et très recherchées à cause de la qualité de leur produit (selon 95% des enquêtés). Les résultats de l'enquête diligentée auprès des exploitants et des consommateurs locaux ont confirmé à 79% la qualité exceptionnelle de ces essences. La liste de ces essences est présentée dans le tableau ci-après.

Tableau n° 5: Les espèces anciennement exploitées

Nom scientifique ou botanique	Nom vulgaire ou commercial	Nom akposso	Nom akébou	Nom ewe
<i>MILICIA excelsa</i> ou <i>CHLOROPHORA</i>	Iroko	Odum	Dumure	Odum
<i>KHAYA grandifolia</i>	Acajou	Otecho	ahogeni	Mahogen
<i>TRIPLOCHITON scleroxylon</i>	Samba, Obéché,	Wawa	Awawa	Wawa
<i>TERMINALIA superba</i>	Fraké, Limba	-	Afram	Kegblalè

Source : Enquêtes de terrain, 2019.

Le bois d'œuvre est issu de ces essences de valeur comme l'iroko, l'acajou, la samba et le fraké comme l'indique le tableau 5. Ces espèces sont rares de nos jours dans l'ouest de la Région des Plateaux. Ceci amène les exploitants à se rabattre sur de nouvelles espèces.

2.3.2. Les espèces actuellement exploitées

L'épuisement et la rareté des espèces traditionnellement exploitées expliquent (à plus de 70% des enquêtes) le recours à des essences non exploitées avant 1990. L'expression de la forte demande urbaine en bois d'œuvre susmentionnée par des canaux commerciaux couplée des besoins en bois d'œuvre pour les activités touristiques, sont des facteurs explicatifs de la conquête et de l'exploitation de ces nouvelles espèces non seulement locales mais aussi exotiques. Le tableau suivant présente la liste de ces espèces.

Tableau n°6 : Les espèces actuellement exploitées

Nom scientifique ou botanique	Nom vulgaire ou commercial	Nom akposso	Nom akébou	Nom ewe
<i>ALSTONIA congensis</i>	Alstonia	Ekledjè	Nyamidua	Nyamidua
<i>IFAGARA macrophylla</i>	Fagara	Ouhé	Sasaliw	Exeti
<i>AFZELIA africana</i>	lingue	okpabo	okpakpakpe	okpa
<i>MITRAGINA ciliata</i>	Abura	Ogbafo	Goumsare	Abura
<i>DANIELLA oliverii</i>	Daniella	Owlo	Lifiti	Lifiti
<i>ANTIARIS africana</i>	Ako, faux iroko	Ouklo	Gbotore	Logo
<i>ITECTONA grandis</i>	Teck	Teck	Teckie	Teck
<i>EUCALYPTUS toreticornis</i>	Eucalyptus	Eucalyptus	Eucalyptus	Eucalyptus
<i>EUCALYPTUS camaiduiensis</i>	Eucalyptus	Eucalyptus	Eucalyptus	Eucalyptus
<i>EUCALYPTUS torelana</i>	Eucalyptus	Eucalyptus	Eucalyptus	Eucalyptus
<i>CASSIA Siamea</i>	Cassia	Wadjawadja	Sangaratie	Sangerati
<i>CASUARINA equisetifolia</i>	Filao	Filao	filao	filao
<i>CEDRELA odorata</i>	Cédréla	Cédréla	Cédréla	Cédréla
<i>DJOSPYRO sp</i>	Ebénier	Donko	-	Ebène
<i>TERMINALIA macroptera</i>	Terminalia	Afram	Afram	Afram
<i>MORINDA lucida</i>	Morinda	Ouli	Tsilangaa	Venon makpe
<i>ALBIZIA adiantifolia</i>	Albizia	Owlaso ovè	Ziwotoviè	ziwotovi
<i>PENTACLETHRA macrophylla</i>	Pentaclethra	Olèni	Gangazio	Gangazio

Source : Enquêtes de terrain, 2019

Le tableau n°6 présente à la fois des espèces végétales naturelles (*alstonia congensis*, *fagara macrophylla*, *antiaris africana*...) et des espèces plantées (*tecktona grandis*, *eucalyptus toreliana*...). En matière du bois d'œuvre, ces espèces sont de moindre qualité par rapport à celles anciennement exploitées.

3. Discussion des résultats

La dégradation du couvert végétal à partir de l'exploitation du bois d'œuvre n'est pas une thématique et une préoccupation propres à la zone écologique IV du Togo même s'il apparaît comme un facteur moins destructeur (S. Rantrua, 1998). Nos recherches ont permis d'estimer à 38 572 m³ au moins la quantité de bois d'œuvre exploitée dans notre d'étude en 2018. Cette donnée statistique confrontée à la demande togolaise de bois évaluée à 222 000 m³ d'après les travaux d'A. T. Thiam (1991), montre la part de la zone IV dans ce processus. L'exploitation et la consommation du bois d'œuvre en Afrique concernent les pays qui s'étendent de part et d'autre de l'équateur notamment la RDC (340000 m³), le Gabon (3 millions de m³), le Cameroun (3,9 millions de m³), le Congo (511000 m³), la Côte d'Ivoire (1,8 million de m³), la Centrafrique (405000 m³), la Guinée-Equatoriale (700000 m³) et le Ghana (1,05 million de m³) d'après les travaux de J. C. Klotchkoff (1998).

Les résultats de cette étude montrent une régression sensible des espèces ligneuses. Les forêts sont donc dégradées au profit des savanes, des champs, des agglomérations, des jachères et des sols nus. Les facteurs sont essentiellement les activités anthropiques notamment l'abattage illégal et anarchique des arbres. D'autres travaux confirment cette tendance notamment les travaux de K. U. Amegna, 2005 dans la préfecture de Wawa ; T. Soussou, 2009 dans la plaine du Litimé ; P. W. Takou et al., 2012 dans l'Ouest des Plateaux ; K. D. Kpedenou et al., 2017 dans les territoires Ouatchi au Sud-Est du Togo.

La relation entre le tourisme et le patrimoine est montré par les travaux de S. Viau, 1992 ; O. Lazzarotti, 2003, J. Payeur, 2013. Ces travaux montrent d'une part, qu'à travers le prélèvement du bois d'œuvre pour les meubles, la construction et la sculpture, le tourisme constitue une menace pour la végétation ; et d'autre part, le patrimoine bois demeure donc un facteur essentiel de la survie du tourisme et de la conservation du couvert végétal au service du développement de la communauté locale dans un souci de développement durable. K. T. Olanlo, 2018, est parvenu aux mêmes résultats à travers la géodiversité (les géofaciès) et sa valorisation touristique dans les plateaux du Sud-Ouest du Togo. Dans le sud Maroc, A. Tribak et al., 2006, expliquent que la nécessité de diversifier les revenus des populations locales permet de réduire considérablement leur pression sur les ressources naturelles en général, et végétales en particulier.

Conclusion

Au terme de cette étude, il ressort que l'exploitation du bois d'œuvre à des fins commerciales et touristiques constitue une menace sérieuse pour la biodiversité végétale de la partie Ouest de la Région

des Plateaux. Aujourd'hui, le bois d'œuvre au Togo fait l'objet d'un trafic commercial exponentiel et d'une exploitation excessivement illégale. Ceci hypothèque sérieusement l'avenir des espèces ligneuses. La présente étude constitue donc un pas pour une meilleure connaissance de la situation de l'exploitation du bois d'œuvre au Togo en fournissant les premières informations utiles pour leur aménagement. Les résultats obtenus montrent que certaines espèces ligneuses sont menacées de disparition, d'autres s'épuisent et par ricochet, la forêt recule considérablement et fait place prioritairement à la savane, au champ et à l'habitat. L'attrait touristique du milieu périclité et l'avenir de la population locale est en « danger » si des actions urgentes dans le sens du développement durable ne sont pas mises en œuvre.

En somme, cette étude soulève l'épineuse question de l'éthique et de la gouvernance en matière de gestion des ressources forestières au Togo. L'adoption effective de mesures de protection et de conservation de l'espèce est indispensable pour limiter la dégradation irréversible du couvert végétal (notamment par la mise en place de normes d'exploitabilité, respectant la réglementation en vigueur en matière d'exploitation des ressources forestières au Togo). Face à cette situation et dans le cadre de cette étude, des recommandations s'imposent. Il s'agit de :

- promouvoir l'utilisation des métaux en remplacement des bois d'œuvre,
- installer sur initiative communautaire, inclusive et participative dans la zone des hébergements marchands écotouristiques à forte valeur ajoutée et à effets bénéfiques induits,
- proposer des axes de circuits écotouristiques comme un facteur de création et de dynamisation du développement durable,
- sensibiliser, conscientiser et renforcer la capacité des agents de contrôle de la filière bois d'œuvre,
- interdire si nécessaire, l'exportation du bois d'œuvre au Togo et fermer ou reconverter les entreprises qui s'adonnent au commerce du bois d'œuvre,
- rendre effective la politique de décentralisation pour que les communautés locales prennent la responsabilité de la gestion efficace et efficiente de leurs ressources naturelles comme un produit marchand dans une perspective de développement durable.

Bibliographie

- AGBEYADZI Kossi, 2014, *La ville de Kpalimé face à l'afflux des touristes*, Thèse unique de doctorat de Géographie humaine, LARDYMES, Université de Lomé, Lomé, 317 p.
- AMEGNA Komla Uwolowudu, 2005, *Le marché du bois d'œuvre de la préfecture de Wawa et son impact sur l'environnement*, mémoire de Maîtrise es-Lettres en Géographie, Université de Lomé, Lomé, 155 p. + Annexes.
- ARAGON Yves, Goga Camelia et Ruiz-Gazen Anne, 2009, *M2 Statistique et Économétrie- Cours de sondage - Chapitre 1 à 5* (p 20) via <http://www-gremaq.univ-tlse1.fr/stat/Annweb/chap1a5.pdf>

- ATTA Koffi et Amouzouvi Yawo, 1987, *Eléments et pratique de la cartographie thématique*, Abidjan, 176 p.
- DIRECTION GENERALE DES STATISTIQUES ET DE LA COMPTABILITE NATIONALE, 2011, *Recensement Général de la Population et de l'Habitat*, Résultats définitifs, Lomé, 57 p.
- ERN Hartmut, 1979, «Die Vegetation Togo Gliederrung, Gefährdung, Erhaltung», *Willdenowia* Bd. 9, H. 2, 300 Jahre Botanischer Garten, Berlin, p. 295-312.
- KLOTCHKOFF Jean - Claude, 1998, « Le marché africain du bois peut mieux faire », *Revue jeune Afrique Economie*, n° 263, p. 86 – 100.
- KOLA Edinam, 2012, « Crises en zone de cultures pérennes dégradation du milieu écologique dans l'ouest de la Région des Plateaux au Togo : une analyse de la dynamique rurale selon la pensée de Bernard Charbonneau », *INRS*, vol. 6, n°1, p. 256 – 277.
- KPEDENOU Koffi Djagnikpo, Drabo Ousmane, Ouoba Awa Pounyala, Da Dapola Constant Evariste et Tchamie Thiou Tanzidani Komlan, 2017, « Analyse de l'occupation du sol pour le suivi de l'évolution du paysage du territoire ouatchi au sud-est Togo entre 1958 et 2015 », *CAHIERS DU CERLESHS*, Presses de l'Université de Ouagadougou, tome XXXI n° 55, p.203-227.
- LAZZAROTTI Olivier, 2003, «Tourisme et patrimoine : ad augusta per angustia ». *Annales de géographie*, vol. 112, no 629, p. 91-110.
- MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES FORESTIERES, 2011, *plan d'action forestière national du Togo, phase 1 – Togo 2011 – 2019 (Version complète)*, Lomé, 168 p.
- Olanlo Tini Kodzo, 2018, *Géodiversité et valorisation touristique des plateaux du Sud-Ouest du Togo*, Thèse de doctorat de géographie, option géomorphologie, Université de Lomé, Lomé-Togo, 216 p.
- PAYEUR Julie, 2013, *la relation du patrimoine et du tourisme : une histoire de perception. Le cas du Vieux-Québec*, Mémoire de Maitrise en développement du tourisme, Université du Québec à Montréal, Montréal, 204 p.
- RANTRUA Silvie, 1998, « la forêt en danger », in *jeune Afrique Economie*, n° 263, p. 111 -115.
- SOUSSOU Tantongueba, 2009, *Dynamique forestière dans la plaine du Litimé sous pression anthropique au Togo*, thèse de doctorat, Université Paul Cézanne Aix-Marseille III et Université de Lomé, Marseille, 176 p.
- THIAM Alioune Tamchir, 1991, *Etude des marchés des produits forestiers ligneux au Togo*, projet PNUD/FAO, Lomé, 225 p + Annexes.
- TRIBAK Abdellatif, Lopez-Lara Enrique, Miranda-Bonilla, José et Laaouane, Mohamed, 2006, « Activités touristiques et développement durable dans un espace montagnard marocain

: cas du Moyen Atlas Oriental au Sud de Taza (Maroc) », Colloque, Tourisme durable en montagne, Université de Pau, 11 p.

VIAU Serge, 1992, «La tétralogie de Québec: capitale, patrimoine, culture et tourisme». Dans *Le patrimoine : atout du développement*, sous la dir. de Régis Neyret. Lyon: Presses universitaires de Lyon, p. 116-125.

CONNAISSANCES, ATTITUDES ET PRATQUES DES LYCEENS FACE AU VIH/SIDA DANS LA VILLE DE KARA AU NORD-TOGO

AVOUGLA Koku *

Résumé

La pandémie du Sida est la maladie la plus dévastatrice que le monde ait connue à ce jour. Les connaissances relatives à la maladie demeurent un levier essentiel d'évitement de comportements à risque. L'objectif de cette étude est de décrire les connaissances, les attitudes et les pratiques des lycéens de la ville de Kara à l'égard du VIH/Sida. La démarche méthodologique de ce travail est basée sur la recherche documentaire, l'observation participante et les enquêtes de terrain auprès d'un échantillon de 429 individus. Les résultats révèlent que le niveau de connaissance de ces lycéens est bon étant donné que la majorité (80%) maîtrise à la fois les principaux moyens de prévention et les modes de transmission de la maladie. Toutefois, cette bonne connaissance ne rime pas toujours avec les bonnes attitudes. C'est dire donc que la moitié (49%) de ces élèves éprouve de la crainte envers les PVVIH (personne vivant avec le VIH) et 35,60% utilisent de façon sporadique le préservatif lors des relations sexuelles. Devant ce constat, il est important de mettre en place différentes stratégies de sensibilisation et d'éducation auprès de certains sous-groupes de ces lycéens.

Mots clés : VIH/SIDA, Attitudes, Connaissances, Pratiques, Lycéens.

Abstract

AIDS pandemic is the most devastating disease the world has ever seen. Knowledge about the disease remains an essential lever for avoiding risky behaviour. The purpose of this study is to describe knowledge, attitudes and practices regarding HIV/AIDS. The methodological approach of the study was based on documentary research, participant observation and field surveys of a sample of 429 high school students from the city of Kara. The results show that the level of knowledge of these students is good because the majority (more than 80%) of individuals master both the main means of prevention and the modes of transmission of the disease. However, this good knowledge does not always rhyme with the right attitudes. This means that half (49%) of high school students are fearful of PLHIV (person living with HIV) and 35.60% sporadically use condoms during sexual intercourse. Given this fact, it is important to set up various awareness and education strategies for certain subgroups of these students.

Keywords: HIV/AIDS, Attitudes, Knowledge, Practices, High School Students.

Introduction

La découverte du Sida en 1979 a suscité un grand intérêt scientifique, tant au plan médical qu'au plan psychosocial (F.

* Email : kavougla@yahoo.fr

Doutrelepont, 1998, p.10). Ainsi, une littérature abondante et très variée cible depuis quelques années le Virus d'Immunodéficience Humaine (VIH) et le Syndrome d'Immunodéficience Acquis (Sida).

A l'échelle mondiale, 36,9 millions de personnes vivaient avec le VIH en 2017, 1,8 million de nouvelles infections dans la même période et, depuis la découverte de la maladie, 35,4 millions de personnes en sont décédées (ONUSIDA, 2018, p.1). L'Afrique noire est la région la plus touchée avec environ 26 millions de personnes vivant avec cette pandémie en 2017 (ONUSIDA, 2018, p.5). Le Togo, présente une épidémie de type généralisé avec une prévalence estimée à 2,5% au sein de la tranche de 15 à 49 ans en 2016 (Ministère de la santé et la protection sociale du Togo, 2016, p.12). A Kara, deuxième ville du pays en matière d'infrastructures, la situation est aussi inquiétante car il a été enregistré une prévalence de 1,8% dans la région de la Kara (Conseil National de Lutte contre le Sida au Togo, 2016, p.14).

La recherche médicale a connu des avancées notoires au cours de ces dernières années, essentiellement en ce qui concerne les antirétroviraux qui ont permis l'amélioration de la qualité de vie des personnes vivant avec le VIH (PVVIH). Avec l'augmentation de l'espérance de vie de ces personnes, la maladie est sortie du cercle fermé des pathologies mortelles, pour être cataloguée dans le groupe des maladies chroniques (O. Labra, A. Lacasse et al, 2017, p.3). Malheureusement, dans le domaine de la recherche sociale, ce nouveau statut génère des répercussions négatives sur l'aspect social et culturel de cette infection dans la ville de Kara comme dans la plupart des pays du tiers monde. En conséquence, on assiste de plus en plus à une diminution de l'appréhension de la maladie, une faiblesse de sensibilisation et d'éducation concernant le VIH/Sida, auprès des jeunes. Ainsi, malgré la reconnaissance du VIH/Sida en tant que problème social, ce dernier se voit confronté à une certaine forme de banalisation sociale et culturelle. En revanche, les jeunes sont particulièrement vulnérables à l'infection à VIH en raison de leur comportement à risque, de leur manque d'accès à l'information sur le VIH et aux services de prévention et l'insuffisance de leurs connaissances sur la transmission de la maladie et ses moyens de prévention. Le manque d'éducation sexuelle à l'école et à la maison est un problème important. Les jeunes sont de plus en plus exposés à l'influence des messages érotiques diffusés par les médias ; ce qui les pousse à avoir des expériences sexuelles auxquelles ils ne sont pas encore préparés. Il en résulte une augmentation du nombre des cas de grossesses précoces en milieu scolaire. En effet, selon le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire du Togo, l'année scolaire 2012-2013 avait enregistré 6000 grossesses précoces sur le territoire national tandis qu'entre 2009 et 2012, une autre étude a révélé que 5343 cas de grossesses ont été enregistrés sur toute l'étendue du territoire national. D'après la répartition par région, la région des Plateaux avait battu le record avec 1947 cas suivis de la Kara avec 1004 cas. Le phénomène n'épargne pas les enfants du cours primaire dont l'âge est compris entre 8 et 12 ans (french.china.org.cn/foreign/txt/2017-06/10/content_41000522.htm

consulté le 27 décembre 2018 à 11h 22). Aussi, est-il important de signaler que le taux de prévalence du VIH est de 1,3% parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans dans le pays et, on estime qu'une adolescente sur 10 expérimente son premier rapport sexuel avant l'âge de 15 ans (USAID, 2015, p.5). Si à l'heure actuelle il est possible de donner de l'espoir aux personnes vivant avec le VIH/Sida quant aux ressources thérapeutiques, aucun médicament ne peut détruire le virus qui s'est fait hôte du corps humain. En l'absence donc d'un traitement curatif et d'un vaccin contre le Sida, la prévention sera de mise et, elle passera d'abord par une bonne connaissance de la pandémie du Sida. Étant donné la vulnérabilité des adolescents à l'infection et les interactions multiples liées au Sida, il est alors légitime de se poser la question suivante : Quelles sont les connaissances, les attitudes et les pratiques des lycéens de la ville de Kara à l'égard de la pandémie du Sida? Cet article se fixe pour objectif de faire l'état des lieux des connaissances, des attitudes et des pratiques des lycéens de la ville face au VIH/Sida.

1. Présentation du milieu d'étude

Située à 413 km de Lomé, la capitale du Togo, la ville de Kara, pôle de développement de la partie septentrionale du Togo, a connu une évolution démographique sans précédent au cours de ces trente dernières années. Sa population a ainsi plus que triplé, passant de 28 902 habitants en 1981 à 94 878 habitants en 2010 (DGCN, 2012). Au plan administratif, des nouveaux quartiers apparaissent, passant de douze quartiers en 1981 à vingt-neuf quartiers en 2018. Dans ce contexte d'urbanisation galopante, les problèmes de santé se posent dont le VIH/Sida. La ville compte 20 lycées (à cycle complet) tant publics, parapublics que privés en 2018.

2. Démarche méthodologique

Pour mener à bien cette étude, la recherche documentaire, l'observation participante, l'entretien individuel et le questionnaire ont servi d'outils de collecte des données. Dans le cadre de la collecte des données de seconde main, les centres de documentation de la ville de Kara, la bibliothèque centrale de l'Université de Kara ont été visités et le réseau internet exploré. Elle a fourni des données sur la croissance démographique et l'extension spatiale de la ville de même que des informations relatives à l'infection du Sida. La démarche utilisée lors des enquêtes a consisté à scruter le cadre scolaire où se déroulent les activités pédagogiques des apprenants, les attitudes de ces lycéens pendant la récréation et l'esprit de convivialité qui prévaut entre les éducateurs et ces lycéens. L'entretien quant à elle, a permis de collecter des données relatives à l'enseignement du VIH/Sida et aux grossesses précoces auprès de 3 provideurs, 4 censeurs et de 8 enseignants. Les principales articulations du questionnaire abordent les connaissances, attitudes et pratiques des lycéens face à la pandémie du Sida mais aussi leur état d'esprit envers un séropositif.

L'échantillonnage est réalisé grâce à la méthode du choix raisonné auprès des lycéens de la ville de Kara. Les établissements ciblés remplissent un certain nombre de critères dont l'effectif (au

moins 450 élèves) et la localisation afin d’assurer la dispersion géographique du phénomène étudié. Dans cette logique, 4 établissements ont été retenus notamment le Collège Chaminade (un établissement confessionnel créé par les frères Marianistes), le lycée Kara 1, le lycée Kara 2 et le lycée Kara Sud (figure 1) sur les 20 lycées à cycle complet.

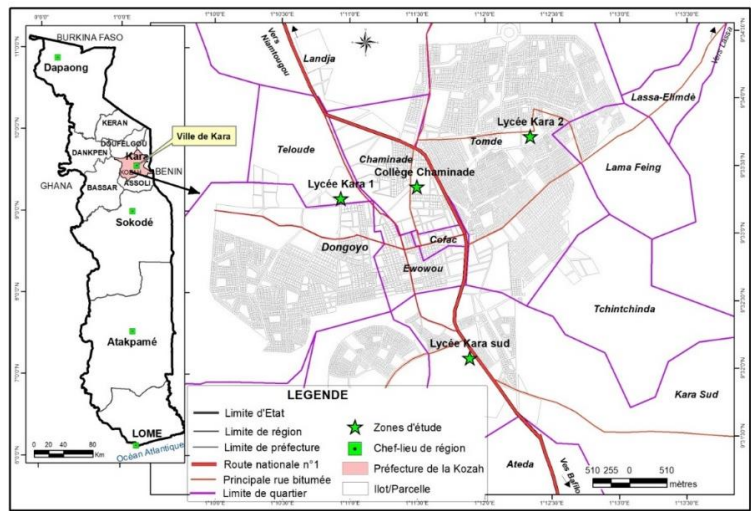


Figure n° 1 : Localisation des sites d’étude dans la ville de Kara

Source : A partir du fond des plans topographiques IGN, 1986 et plan de l a ville de Kara 1993, repris par AVOUGLA, 2019

Avec un taux de sondage de 1/10^e 429 élèves ont été enquêtés sur un nombre total de 4294. Cette méthode nous a permis d’interroger 116 individus au lycée Kara-1, 171 au lycée Kara-2, 95 au lycée Kara-Sud et 47 au Collège Chaminade (tableau 1). Le dépouillement des données recueillies est fait par le logiciel SPSS alors que le logiciel Excel a été utilisé pour la réalisation des graphiques.

Tableau 1 : Répartition des élèves enquêtés en fonction des établissements

Etablissements	Effectif	Echantillon	Pourcentage
Lycée Kara-1	1161	116	27
Lycée Kara-2	1712	171	40
Lycée Kara-Sud	951	95	22
Collège Chaminade	470	47	11
Total	4294	429	100

Source : Enquêtes de terrain, décembre 2018

3. Résultats

Ils abordent essentiellement les connaissances, attitudes et pratiques des enquêtés face au virus du Sida.

3.1. Connaissances en matière du VIH/Sida

Les indicateurs de connaissances sur le VIH/Sida portent sur : l'existence du VIH/Sida, savoir si le Sida est une maladie guérissable, les connaissances des symptômes de la maladie, des moyens de sa prévention et de sa transmission.

3.1.1. Connaissance de l'existence du VIH/Sida par les lycéens de la ville de Kara

La reconnaissance de l'existence effective du VIH/Sida peut constituer un facteur favorisant les bonnes attitudes et les comportements sexuels responsables des populations. Ainsi, tous les élèves (100%) interrogés ont avoué avoir déjà entendu parler du Sida ou savent que la maladie existe. Toutefois, de sérieux doutes subsistent quant-au nom du microbe qui en est responsable (figure 2).

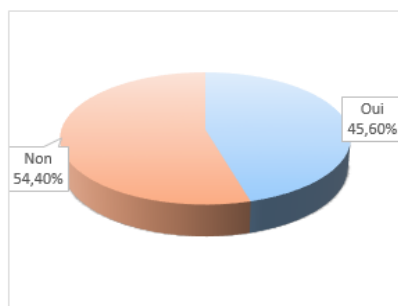


Figure 2 : Proportion de lycéens connaissant ou non le VIH comme virus responsable du SIDA

Source : Enquêtes de terrain, décembre 2018

De l'analyse de cette figure 2, il ressort que plus de la moitié (54,40%) des individus échantillonnés connaît le VIH comme le virus responsable du Sida, alors que 45,60% des enquêtés ignorent ce nom. La connaissance du VIH comme responsable du Sida n'est pas forcément déterminante dans la prévention mais le fait que la population cible soit constituée des lycéens donne matière à réflexion. Ce constat est-il dû au manque de sensibilisation ou c'est les curricula d'enseignement qui ne prennent pas en compte suffisamment le volet VIH/Sida ? En dehors de cette remarque, certaines ignorances révèlent aussi l'insuffisance de leurs connaissances sur le VIH/Sida dont le fait de savoir si une personne qui abrite le VIH, son organisme peut se défendre contre les autres maladies (figure 3).

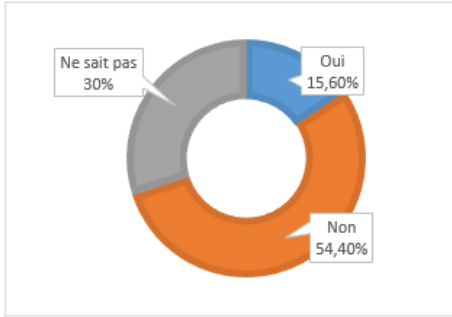


Figure 3 : Proportion des enquêtés répondant oui ou non que l'organisme d'un PVVIH peut se défendre contre les autres infections

Source : Enquêtes de terrain, décembre 2018

Selon les données de cette figure, on peut affirmer que plus de la moitié (54,40%) des lycéens de la ville de Kara sait qu'une personne infectée par le VIH, son organisme ne peut plus se défendre contre les autres maladies opportunistes alors que quasiment le tiers (30%) de ces élèves ne le sait pas. Qui plus est, 15,60% des répondants ont avoué que l'organisme de ces personnes peut combattre les autres pathologies. Cette situation doit interpeller les acteurs de l'éducation sur la nécessité de renforcer l'enseignement sur le VIH/Sida en milieu scolaire.

Par ailleurs, il est important de souligner que le fait de savoir qu'une personne peut vivre pendant 10 ans sans manifester les symptômes de la maladie est en étroite relation avec les bonnes attitudes face au VIH/Sida (rapports sexuels protégés par exemple) et donc de savoir que le virus peut infecter tout le monde. Or, dans le lot, 53,70% des individus interrogés sont en désaccord avec cette réalité ; ce qui par conséquent, a un impact négatif sur la prévention en dépit de la disponibilité des sources d'information de la maladie.

3.1.2. Sources d'information des lycéens de la ville sur le VIH/Sida

Depuis la découverte du VIH/Sida, la sensibilisation est l'un des moyens efficaces qui permet le renforcement de sa prévention. Elle passe par des sources d'informations fiables (tableau 2).

Tableau 2 : Sources d'information des enquêtés sur le VIH/Sida

Sources d'information	Effectifs (n=429)	Pourcentage
Télévision	254	59,20
Radio	346	80,70
Ecole/Amis/Camarades	410	95,60
Pairs éducateurs	46	10,70
Chefs religieux	105	24,50
Affiches/Dépliants	168	39,20
Agents de santé	193	45

Source : Enquête de terrain, décembre 2018

Pour l'essentiel, il est important de conclure à partir de l'observation des données de ce tableau qu'une majorité écrasante (95,60%) des élèves ont entendu parler du Sida par le biais de l'école, amis ou camarades ensuite viennent la radio (80,70%), la télévision (59,20%). Les sources d'information les moins citées sont essentiellement, les affiches ou dépliants (39,20%), les dignitaires ecclésiastiques (24,50%) et les pairs éducateurs avec une proportion de 10,70%.

Par rapport aux résultats de la plupart des études précédentes (K. Avougla 2009 par exemple), on constate que la télévision est moins citée. Cela se comprend dans la mesure où on remarque depuis un certain moment une diminution de la sensibilisation relative à l'infection à VIH aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale au profit d'autres pathologies alors que le virus n'est pas encore vaincu. Ainsi, à Kara, deuxième centre urbain du Togo, la TVT (Télévision Togolaise), la chaîne nationale, ne peut être captée que par ceux qui ont installé des antennes paraboliques. De plus, la ville ne dispose d'aucune chaîne privée. Ces insuffisances expliquent en grande partie la réduction du nombre des élèves qui ont cité la télévision comme source d'information. Si les camarades de classes ou amis demeurent la source d'information la plus citée, cette situation est due au fait que le programme des Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) traite du VIH/Sida en classe de 3^{ème} (fin du 1^{er} cycle du secondaire) et les élèves enquêtés sont tous des lycéens. L'école a joué donc un rôle important dans l'information en matière du VIH/Sida notamment les moyens de prévention et de transmission.

3.1.3. Connaissance des voies de transmission du VIH par les enquêtés

Les résultats des principaux moyens de contamination du virus sont consignés dans le tableau 3.

Tableau 3 : Connaissance des voies de transmission du VIH par les enquêtés

Voie de transmission	Effectifs (n=429)	Pourcentage
Sexuelle	429	100
Sanguine	334	96,30
Materno-foetale	347	80,90
Piqûre de moustique	32	7,50
Autres	46	10,70

Source : Enquêtes de terrain, décembre 2018

De la lecture de ce tableau on peut affirmer que la quasi-totalité des lycéens de la ville de Kara connaissent les principaux modes de transmission du virus du Sida. Ainsi, les voies d'infection les plus citées sont la transmission sexuelle (100%), la voie materno-foetale (80,9%) et la transmission sanguine (96,30%). La transmission du VIH par piqûre de moustique est très peu signalée, 7,50%. Les autres

sources notamment la sueur, la salive, le partage du même verre avec un séropositif représentent 10,7%. Ce pourcentage quoique infime nous fait penser qu'il reste du chemin à faire pour élarguer les faux préjugés liés à l'infection du VIH/Sida.

3.1.4. Connaissance des moyens de prévention du VIH/Sida des lycéens de la ville de Kara

Si les jeunes connaissent les principaux modes de transmission du VIH, il est encore plus important pour eux d'avoir une idée précise sur les moyens de protection de ce virus (figure 4).

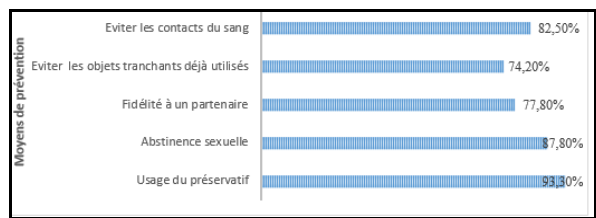


Figure 4 : Connaissance des moyens de prévention du VIH/Sida des lycéens de la ville

Source : Enquêtes de terrain, décembre 2018

D'après les données de cette figure, les lycéens de la ville de Kara connaissent dans leur majorité les principaux moyens qui permettent de se protéger contre l'infection à VIH. Ainsi, 93,30% des enquêtés ont cité le préservatif, 87,80% ont ressorti l'abstinence sexuelle, et 82,50% ont mentionné l'évitement du contact avec le sang.

3.1.6. Connaissance des signes de l'infection du VIH/Sida par les enquêtés

La littérature n'est pas abondante sur les symptômes du VIH/Sida en science sociale. Mais par rapport aux résultats des recherches médicales, les populations se rendent compte de quelques signes révélateurs de cette pandémie comme le souligne le tableau 4.

Tableau 4 : Répartition des élèves selon les signes connus de l'infection par le VIH

Sources d'information	Effectifs (n=429)	Pourcentage
Tache sur la peau	187	43,60
Amaigrissement	226	52,70
Chute des cheveux	102	23,80
Diarrhée	195	45,50
Zona	62	14,50
Toux	129	30

Source : Enquêtes de terrain, décembre 2018

A la lumière du tableau 4, on remarque que les signes les plus cités par les enquêtés sont essentiellement l'amaigrissement (52,70%), la diarrhée (45,50%) et les taches sur la peau (43,60%) alors que le zona (14,50%), la chute des cheveux (23,80%) demeurent les symptômes les moins évoqués. Si l'amaigrissement et la diarrhée, sont les signes les plus cités par les élèves, cela est certainement dû au fait qu'ils sont les plus remarqués à un stade avancé de la maladie. Il est vrai que ces symptômes ne sont pas spécifiques au virus du Sida mais ils doivent néanmoins alerter sur les précautions à prendre avant d'administrer des traitements ou d'entretenir les individus dont-on ne connaît pas le statut sérologique.

3.1.7. Connaissance des médicaments pour améliorer la qualité de vie des séropositifs

Les antirétroviraux ont permis merveilleusement l'amélioration de la qualité de vie des personnes vivant avec le VIH/Sida. La figure 5 montre la répartition des personnes échantillonnées selon la connaissance des moyens de traitement de l'infection par le VIH.

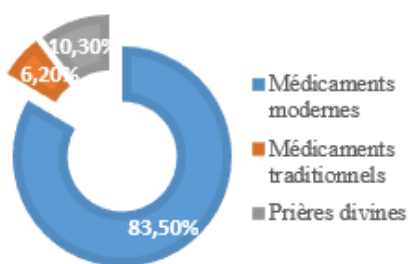


Figure 5 : Répartition des lycéens selon la connaissance des médicaments pour l'amélioration de la qualité de vie des séropositifs

Source : Enquêtes de terrain, décembre 2018

A travers les données de cette figure on peut noter que plus de quatre lycéens sur cinq (83,50%) ont affirmé qu'il existe un médicament moderne (antirétroviraux) pour traiter les PVVIH afin d'améliorer leur qualité de vie. Par contre, un peu plus d'un individu sur vingt (6,20%) a cité les médicaments traditionnels (tradithérapie) et un enquêté sur dix (10,30%) a mentionné les prières divines comme moyens de traitement du virus du Sida. La gratuité des antirétroviraux ces dernières années et leur efficacité expliqueraient le fait que la plupart des enquêtés se soient prononcés pour ce mode de traitement. Quand il s'est agi d'avoir leur point de vue sur la guérison de la maladie, environ un lycéen sur huit (12,50%) a affirmé que le Sida est une maladie guérissable. Le doute sur la curabilité de la maladie vient parfois de la malhonnêteté des tradipraticiens qui affirment être des guérisseurs du Sida.

Pour essentiel, il est important de retenir que les lycéens de la ville de Kara, d'une façon générale, ont une bonne connaissance sur le

VIH/Sida. Mais est-ce que ces connaissances coïncident avec les bonnes attitudes ou pratiques face au VIH/Sida ?

3.2. Attitudes et pratiques des lycéens face au VIH/Sida

Elles sont appréhendées à travers la conscience du risque personnel lié à la maladie, la stigmatisation et la perception des répercussions de la stigmatisation mais aussi par l'utilisation du préservatif sans oublier le test du VIH/Sida.

3.2.1. Une faible conscience du risque personnel lié au VIH/Sida

Parmi les individus interrogés, un pourcentage relativement faible (28,90%) a affirmé qu'il peut y avoir un risque pour eux de contracter le VIH alors que 66,70% ne sont pas conscients du risque (figure 6).

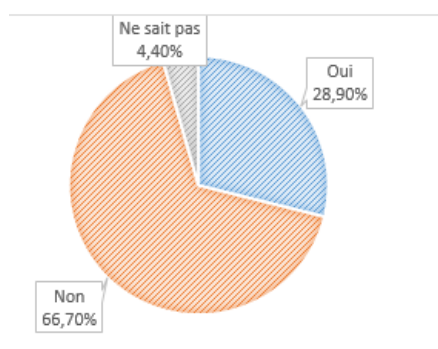


Figure 6 : Déclaration des enquêtés selon le risque personnel lié au VIH/Sida

Source : Enquêtes de terrain, décembre 2018

Il est important de souligner que les principales raisons avancées par les individus qui ont reconnu encourir un risque de contracter le virus sont le multipartenariat sexuel et la non utilisation du préservatif lors des relations sexuelles. Le préservatif étant considéré comme l'une des armes les plus efficaces contre la transmission du virus, son utilisation demeure la principale raison évoquée par ceux qui estiment ne courir aucun risque. Sur cela se greffent l'abstinence (34,50% des individus sont vierges) et la fidélité à un seul partenaire sexuel. Face à une épidémie qui présente des implications très complexes, la prise de conscience de chaque individu doit amoindrir indubitablement la stigmatisation.

3.2.2 La stigmatisation, un obstacle redoutable à la prévention du VIH

Nombreux sont les lycéens de la ville de Kara qui ont manifesté des sentiments défavorables à l'égard des personnes vivant avec le VIH/Sida (tableau 5).

Tableau 5: Proportion de lycéens ayant des attitudes stigmatisantes envers les séropositifs

Attitudes stigmatisantes	Effectifs	Pourcentage
La crainte	210	49
La colère	24	5,60
Le dégoût	43	10
Ne sait pas	152	35,40
Total	429	100

Source : Enquête de terrain, décembre 2018

Par rapport aux données consignées dans ce tableau, on peut déduire qu'environ la moitié (49%) des lycéens éprouve de la crainte face aux PVVIH, plus du tiers (35,40%) ne sait pas quel comportement afficher vis-à-vis de ces personnes alors qu'un individu sur dix (10%) estime que les séropositifs les dégoutent. L'attitude discriminatoire, manifestée par ces enquêtés est due à leur très jeune âge (71,70% ont moins de 18 ans) et au manque de sensibilisation. Cette couche étant moins touchée par la pandémie, elle n'est pas souvent confrontée à la réalité de la maladie, par conséquent elle ignore l'effet néfaste que ce rejet social peut produire chez les PVVIH.

3.2.3. La perception des répercussions de la stigmatisation liée au VIH/Sida

Les lycéens de la ville de Kara sans doute, ont conscience des conséquences néfastes que la stigmatisation peut avoir sur le vécu quotidien de ces individus (figure 7).

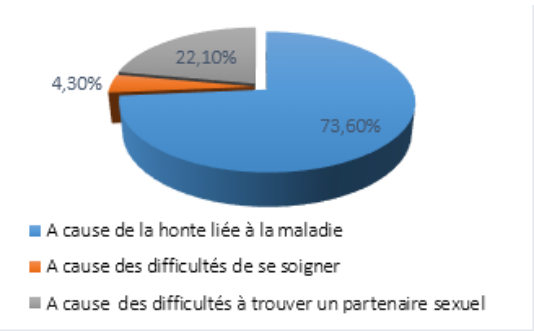


Figure 7: Répartition des personnes enquêtées selon la perception de la répercussion de la stigmatisation

Source : Enquêtes de terrain, décembre 2018

De la lecture de la figure 7, on peut affirmer que la plupart (73,60%) des élèves échantillonnés ont reconnu que les individus ne sont pas prêts à dévoiler aux autres qu'ils abritent le VIH à cause de la honte liée à la maladie. Plus d'une personne sur cinq (22,10%) pense qu'à cause des difficultés de trouver un partenaire sexuel, les PVVIH entretiennent le secret sur leur statut sérologique alors qu'une

proportion infime (4,30%) avoue que ces individus rechignent à dévoiler leur statut aux autres à cause des difficultés qu'ils éprouvent à bénéficier d'un soin approprié. Tout porte à croire que les mentalités n'ont pas fondamentalement évolué depuis la découverte de ce virus au Togo. Cela est dû à une certaine banalisation de la maladie qui entraîne la faible réceptivité des populations aux messages non stigmatisants mais aussi un faible intérêt accordé au test du VIH/Sida.

3.2.4 Une pratique du test du VIH/Sida relativement faible des enquêtés

Un peu plus de la moitié (53,30%) de ces élèves ont fait leur test de dépistage pour des raisons diverses (connaître son état sérologique, dissiper le doute sur son statut, entrée dans une nouvelles relations...) alors que 46,70% ne l'ont pas fait. La figure 8 met en exergue les raisons qui justifient le refus de ce dépistage par certains lycéens de la ville de Kara.

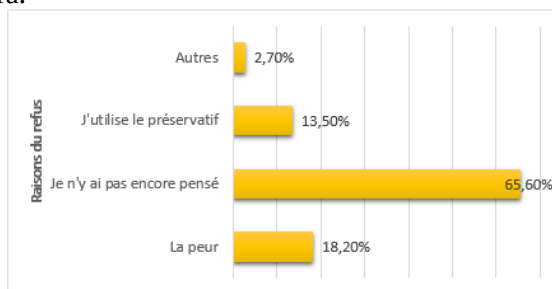


Figure 8 : Raisons avancées par les enquêtés pour ne pas faire le test du VIH

Source : Enquêtes de terrain, décembre 2018

Par rapport aux données de cette figure, plus de la moitié (65,60%) des enquêtés qui n'ont pas fait le dépistage du VIH affirment qu'ils n'y ont pas encore pensé. Tandis que 18,20% avancent pour raison la peur, 13,50% de ces individus pensent que l'utilisation du préservatif leur garantit une protection absolue, donc ce n'est plus nécessaire de connaître leur état sérologique. Cette mentalité n'est pas de nature à favoriser la prévention de la pandémie étant donné que connaître son statut sérologique, c'est réduire les risques de transmission du virus à autrui. Il faut se faire dépister, cela devrait être le principal message de prévention à l'heure actuelle où le test n'est pas un réflexe pour tous. En outre, la détection précoce d'une infection à VIH augmente les chances de succès de son traitement surtout si l'individu utilise le préservatif pour limiter sa charge virale au cas où il a un rapport sexuel avec un PVVIH.

3.2.5. Utilisation du préservatif par les enquêtés

Parmi les élèves sexuellement actifs, 62,30 % utilisent toujours le préservatif lors des rapports sexuels, 35,60 % l'utilisent d'une façon sporadique tandis que 2,10 % ne l'ont jamais utilisé (tableau 6).

**Tableau 6 : Utilisation du préservatif par les lycéens
de la ville de Kara**

Usage du préservatif	Effectifs	Pourcentage
Toujours	175	62,30
Parfois	100	35,60
Jamais	06	2,10
Total	281	100

Source : Enquête de terrain, décembre 2018

Cette utilisation non systématique du préservatif chez les élèves lors des relations sexuelles, rapportée par notre étude reste entre autres un cas à partir duquel l'éducation pour la santé devrait construire ses programmes afin d'identifier les raisons réelles et leurs déterminants socioculturels, gage de son acception et élément essentiel de lutte contre le Sida. En plus de la fidélité, la non utilisation du préservatif était imputée au refus d'un des deux partenaires sexuels pour diverses raisons. L'usage du préservatif chez les scolaires mais aussi chez la population en général, diminue avec la durée de la relation dû à l'augmentation du sentiment affectif. L'amour qui suppose une confiance en l'autre amènerait au non recours aux mesures de protection dont l'usage du préservatif. Ce laxisme dans l'utilisation du préservatif remarqué au sein de notre population cible est un facteur potentiel de propagation de la pandémie du Sida.

Discussion

Cette recherche permet de recueillir des données pertinentes sur les connaissances, les attitudes et les pratiques des lycéens à l'égard du VIH/Sida dans la ville de Kara au nord-Togo. Aux interrogations relatives au niveau de connaissances générales des enquêtés, les résultats montrent que celui-ci est bon aussi bien sur les modes de transmission que sur la prévention de la pandémie. Ainsi, à plus de 80% ces lycéens ont cité les principaux moyens de transmission et de prévention de la maladie. Cela rejoint les résultats d'autres études notamment au Burkina-Faso où à plus de 80% les élèves de la ville de Ouagadougou reconnaissent les modes de transmission et de prévention (S. M. Traoré, 2012, pp. 63-70). Au Niger les résultats beaucoup plus encourageants sont enregistrés au niveau des élèves du lycée notre Dame étant donné qu'à plus de 90% ils ont ressorti les principales voies de transmission alors qu'au niveau des moyens de prévention leur effectif est inférieur à 50% sauf pour l'utilisation du préservatif (93%) (A. Konté, 2009, pp.52-54).

En revanche, dans notre échantillon, nous avons observé certaines lacunes en termes de connaissance. C'est ainsi que 7,50% des répondants pensent que la piqûre de moustique peut transmettre le VIH. Des données relativement similaires (12%) sont recueillies auprès des élèves de la capitale Burkinabé (S.M. Traoré, p.63). Ces résultats indiquent que certaines informations demeurent mal

comprises ou méconnues au niveau de certains élèves malgré leur niveau d'éducation relativement élevé. Cette situation contribue parfois à la banalisation du VIH/Sida, tant sur le plan social que culturel.

Le rôle essentiel des médias (télévision, radio etc.) comme source d'information dans l'acquisition des connaissances, est également remarqué dans notre étude. Ainsi, 59,20% ont cité comme source d'information la télévision et 80,70%, la radio. Des résultats pratiquement concordants ont été notés auprès des étudiants universitaires au Canada. En effet, 51,80 % ont affirmé avoir entendu parler du virus du Sida en suivant des nouvelles à la télévision alors qu'une proportion infime (16,0 %), contrairement à notre étude a mentionné la radio comme source d'information (O. Labra, A. Lacasse et al, 2017, p.8). Ce décalage s'explique par le fait que dans les pays développés à l'instar du Canada, la plupart des informations se passent à la fois à la télévision et à la radio. Non seulement la population a un accès facile aux masses médias mais aussi et surtout elle est plus encline à suivre les informations télévisées. Toutefois, dans le cadre de notre investigation, la télévision n'est pas accessible au moins nantis alors que la radio est à la portée de toutes les bourses.

Seulement la moitié (54,40%) des lycéens de la ville de Kara savent qu'une personne porteuse du virus du Sida, son organisme ne peut plus se défendre contre les maladies opportunistes. Un résultat analogue, 50,20% a été constaté par K. Avougla (2009, p.245) au sein des transporteurs internationaux, des commerçants itinérants et des professionnelles de sexe interrogés dans la ville de Lomé. Ces résultats peu encourageants montrent que cette notion échappait pratiquement à un enquêté sur deux du fait d'une non compréhension du terme dont l'usage n'était pas fréquent dans les messages éducationnels diffusés par les médias.

Dans le processus du changement de comportement, les perceptions du risque ont indéniablement une fonction centrale dans la plupart des théories comportementales ; ces perceptions s'élaborant notamment à partir des connaissances et des croyances. En fait, la perception de sa propre vulnérabilité est souvent considérée comme une condition initiale à l'adaptation de son comportement. Par contre, 66,70% de la population cible ne sont pas conscients du risque personnel lié au VIH/Sida alors qu'au Congo Brazzaville, seulement 33,60% des collégiens et lycéens ne sont pas conscients de ce risque (Conseil National de Lutte Contre le Sida du Congo Brazzaville, 2004, p.76). Cette différence notoire des résultats se justifie par l'affaiblissement de la sensibilisation sur le VIH/Sida au Togo en général et dans la ville de Kara en particulier.

Par ailleurs, adopter des attitudes positives envers les malades du Sida pourrait diminuer les manifestations de stigmatisation envers ces personnes alors que 49% des individus échantillonnés éprouvent de la crainte envers les PVVIH. Ces résultats diffèrent considérablement des 32,25% recueillis auprès des camionneurs internationaux, commerçants itinérants et professionnelles de sexe dans la capitale Togolaise (K. Avougla, 2009, p.259). Cet écart se comprend dans la mesure où, notre population cible est très jeune et

par conséquent elle n'est pas consciente de l'impact de cet rejet social sur les PVVIH et sur la prévention du VIH/Sida.

Au sein des enquêtés qui sont sexuellement actifs, 35,60 % utilisent d'une façon sporadique le préservatif. Cette utilisation non systématique du préservatif de la population cible lors des rapports sexuels est aussi rapportée par d'autres auteurs. C'est dire que 29% des élèves des établissements secondaires de la ville de Ouagadougou, l'utilisent occasionnellement (S. M. Traoré, 2012, p.83) alors qu'à Sikasso, au Mali, 25,40% utilisent parfois le préservatif (Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche en Education 2009, p.16). Quoique un peu discordants, ces résultats traduisent une faible utilisation du préservatif au niveau des élèves sexuellement actifs. Ce constat n'est pas de nature à ralentir la propagation de l'infection à VIH.

Conclusion

Les progrès appréciables de développement enregistrés en général dans certains pays du sud et en Afrique noire en particulier sont menacés par la contamination de leur population jeune et productive par le VIH/Sida. Ceci pourrait exacerber la stagnation économique et l'aggravation de la pauvreté si aucune solution efficace n'est trouvée. De ce fait, dans la ville de Kara au nord Togo, les connaissances des élèves en matière du VIH/Sida se sont considérablement améliorées au fil des années. Ainsi, tous les lycéens enquêtés ont déjà entendu parler du VIH/Sida et connaissent bien ses modes de transmission (en moyenne 92,40%) et les moyens de protection(en moyenne 84,50%). Toutefois, cette jeunesse, parvenant difficilement à relier ces connaissances et la perception du risque d'infection, se caractérise par une sexualité à hauts risques (35,60%, utilise occasionnellement le préservatif) ce qui l'expose aux VIH/Sida et aux grossesses non désirées. Il est aussi important de souligner que ce bon niveau de connaissance du VIH/Sida contraste avec certaines réalités et attitudes. Ainsi, 45,60% des enquêtés ignorent le non du virus responsable de la maladie, environ la moitié (49%) éprouve de la crainte face aux PVVIH et 12,50% ont affirmé que le Sida est une maladie curable. Eu égard à ces constatations, des efforts doivent être soutenus et même renforcés, avec une amélioration du rôle de l'éducation (l'école), pour permettre aux jeunes scolaires d'adopter des comportements responsables envers la pandémie du Sida.

Références bibliographiques

- AVOUGLA Koku, 2009, Migration internationale et propagation du VIH/Sida à Lomé, Université de Lomé, 413p.
- Conseil National de Lutte contre le Sida du Congo Brazzaville, 2004, Enquêtes sur les Connaissances, les Attitudes, les Croyances et les Pratiques relatives à l'infection à VIH en population générale, auprès des élèves et des étudiants et chez les professionnelles du sexe Brazzaville, 127p.
- DGSCN, 2012, Recensement général de la population et de l'habitat (06 au 21 novembre 2010). Résultats définitifs, Lomé, 44p.

- Ministère de la Santé, 2014, Enquête Démographique et de Santé du Togo 2013-14, Rapport Préliminaire sur la Prévalence du VIH, Lomé 17p.
- DOUTRELEPONT Frédéric, 1998, L'évolution après six ans des attitudes face au Sida, Université du Québec à Trois-Rivières, Québec, 192p.
- KONTE Adama, 2009, Etude sur les Connaissances, Attitudes et Pratiques sur les IST/VIH/Sida au lycée notre Dame du Niger, Université de Bamako, 90p.
- LABRA Oscar, LACASSE Anaïs et GINGRAS-LACROIX Gabriel, 2017, Attitudes et connaissances d'étudiants universitaires à l'égard du VIH-sida, École de service social de l'Université Laval, Laval, 21p.
- Réseau Ouest et Centre Africain de Recherche en Education, 2009, Impact de la connaissance du VIH et SIDA sur le comportement sexuel chez les élèves dans deux établissements scolaires de Sikasso, Bamako, 39p.
- TRAORE Sié Moussa, 2012, Connaissances, Attitudes et Pratiques des jeunes en matière d'IST/VIH/Sida dans les établissements secondaires de la Ville d'Ouagadougou, Université de Ouagadougou, 138p.
- USAID, 2015, Compte-rendu de l'atelier sur la santé sexuelle et reproductive des adolescents et jeunes au Togo, Lomé, 34 p.
- www.french.china.org.cn/foreign/txt/2017-06/10/content_41000522.htm consulté le 27 décembre 2018 à 11h 22.

APPORT SOCIO - ECONOMIQUE DU FLUX MIGRATOIRE DES GULMANCEBA DANS LA COMMUNE DE BANIKOARA

BABADJIDE Charles Lambert*

Résumé

La migration est un phénomène vieux, un moyen par lequel les migrants arrivent à satisfaire leurs besoins dans le but d'améliorer leurs conditions de vie. En effet, l'objectif de cette recherche est d'analyser le flux migratoire des Gulmanceba de la commune de Banikoara. La démarche méthodologique adoptée est de nature mixte, à la fois qualitative et quantitative. Les données empiriques ont été analysées avec les logiciels CPro, SPSS, Word et Excel 2007 sur la base de l'analyse stratégique de Crozier et Friedberg (1977). Pour la collecte des données, la recherche documentaire, l'entretien, l'administration de questionnaires et l'observation sont les techniques utilisées, avec des outils tels que la fiche de lecture, le guide d'entretien, le questionnaire, la grille d'observation. Au total, 109 personnes ont été interrogées dont : les migrants Gulmanceba, les autochtones et les élus locaux. Au terme de cette recherche, il ressort que les Gulmanceba sont de véritables vecteurs qui interviennent partout dans les différents travaux champêtres, la vente de l'essence frelatée, des produits manufacturés, de pièces détachées et l'extraction du sable. Toutes ces activités économiques influencent positivement l'économie de la commune.

Mots clés : Banikoara, Flux migratoire, Gulmanceba, socio-économique.

Abstract

The phenomenon of migration is an old one by which the migrants come to satisfy their needs in order to improve their conditions of life. In fact, the goal of this research is offering to throw more light in the factors that justify the migration flow of Gulmanceba in the town of Banikoara and the influence of their economic contribution to development. The methodologic procedure used is a mixed one at the same time qualitative and quantitative. The empirical datas have been analysed with the softwares CPro, SPSS, word and Excel 2007 on the basis of the strategic analysis of Crozier and Friedberg (1977). For the data collection, the documentary research, the interview and observation are the technics used with other tools such as "interview guide" "questionnaire", the "observation grill" and the digital camera. In total, 109 persons have been questioned among whom the Gulmanceba migrants, the natives and the local leaders. At the end of this research it has been noticed that the Gulmanceba are effective vectors that intervene everywhere in farming, the trading of adulterated fuel, manufactured products, loose pieces and sand extraction. All those economic activities positively impact the town's economy.

Keywords: Banikoara, Migration flow, Gulmanceba, socio-economic.

*Université d'Abomey-Calavi (Bénin) ; Email : charlesbab@yahoo.fr

Introduction

En 2012, selon l'Organisation Internationale pour la Migration, la planète terre compte 214 millions de migrants internationaux, qui représentent 3,1 % de la population (OIM, 2009, p). Aujourd'hui, le taux de migration des Gulmanceba dans la Commune de Banikoara a relativement augmenté. On les voit partout dans tous les secteurs d'activité économique de la première commune productrice de coton du pays. « L'histoire enseigne que les migrations améliorent le sort de ceux qui s'exilent, mais fait aussi avancer l'humanité toute entière. Qu'on le veuille ou non, les migrations continueront, car elles font partie de la vie. Il ne s'agit pas de les empêcher, mais de mieux les gérer et de faire en sorte que toutes les parties coopèrent davantage et comprennent le phénomène » (K. Annan, 2006 cité par H. Kombiéni, 2012, p. 11).

La répartition des hommes sur la terre dépend de l'attractivité et de la répulsion du milieu naturel. Ainsi, la population d'une région traduit un certain équilibre entre les ressources de cette région. Cette population varie non seulement par l'accroissement naturel, positif ou négatif, mais aussi par des mouvements migratoires (M. Derruau, 1976 : 53). La migration apparaît donc comme un phénomène permanent dans l'histoire de l'humanité et des Etats. Elle joue un rôle important dans le développement économique et social des pays (J. Havet, 1986 : 20p). Elle fait donc l'objet d'une abondante littérature à travers le monde. Elle fut et demeure la préoccupation aussi bien des chercheurs P. George (1970), Igué (1993), L.B. Bio Bigou (1995) que des institutions de développement.

Par ailleurs depuis les années 1970, l'étude de la migration des populations rurales des pays en voie de développement constitue un domaine d'étude légitime et bien circonscrit. Il est indéniable qu'elle est l'une des réalités marquantes des pays africains aujourd'hui (J. Havet, 1986, 21p). Le Bénin aussi n'est pas épargné dans l'étude de ce phénomène migratoire. Vu l'importance accordée aux migrations il ressort que le développement d'un pays, ou d'une nation est intimement lié aux forces productives dont l'homme en est la principale composante.

La volonté et la capacité de migrer à l'étranger résultent à la fois de la personnalité et des trajectoires socio-économiques du migrant, de l'environnement produit par son ménage, des circuits d'information auxquels il est exposé, des réseaux migratoires et des contextes politique et économique du pays d'accueil. Malgré sa diversité, cet ensemble d'éléments explicatifs intègre cependant imparfaitement la localité d'origine, comme échelle d'observation du comportement migratoire (B. Ndione et R. Lalou, 2005) cité par H. Kombiéni (2012, p31). Pour G. Ceriani Sebergondi (2005, p50), les effets socio-économiques des migrations sur l'espace d'origine, à diverses échelles, suscitent depuis longtemps l'intérêt des chercheurs en sciences sociales et des acteurs politiques. On s'est notamment intéressé au rôle du migrant comme partenaire du développement local, de façon autonome et/ou encadrée par des initiatives gouvernementales ou associatives. La France a, par exemple, mis en place en 1996 une commission interministérielle pour le co-

développement afin d'étudier et de favoriser la possibilité pour les immigrés (...) de contribuer au développement de leur pays d'origine (H. Kombiéni, 2012, p31).

En Afrique subsaharienne où près de 50 % de la population vit en dessous d'un dollar par jour (PNUD, 2002), les migrations sont souvent qualifiées d'économiques ou de politiques. Le départ de ces jeunes gens permet de soulager le marché du travail local, mais vide les pays de départ de leur force vive et d'une partie de leurs élites (financièrement, intellectuellement ou scientifiquement) dont ils auraient tant besoin pour se développer (OIM, 2009). Et on estime à 44 milliards de dollars les fonds rapatriés par les migrants (OIM, 2009). Ces fonds empruntent des circuits formels et informels. En outre, les conditions relativement allégées relatives aux produits agricoles d'exportation ont permis une promotion du secteur agricole et surtout la rétention des populations actives en milieu rural. C'est le cas de la commune de Banikoara. Cette dernière a enregistré et continue d'enregistrer des milliers d'immigrants pendant les deux dernières décennies en provenance de la République sœur du Burkina-Faso de façon clandestine avec laquelle elle est frontalière. Ces migrants constituent la main d'œuvre dans les travaux agricoles, qui fait la fierté de la commune. C'est pourquoi, il est important de s'intéresser à l'apport socio-économique du flux migratoire des Gulmanceba.

1. Méthodologie

Cette recherche portée sur une population composée des migrants Gulmanceba résidants dans la commune de Banikoara, des autochtones et les autorités locales, est à la fois qualitative et quantitative. La population cible de cette recherche sont constitués de trois catégories d'acteurs que sont : les migrants Gulmanceba résidant dans la commune, les autochtones et les autorités locales. Les migrants Gulmanceba ont été retenus car, c'est la couche qui est directement concernée par la recherche ; Les autochtones sont concernés puisqu'ils vivent ensemble et connaissent les réalités des travaux respectifs et les actions qu'ils mènent au champ et leurs contribution pour le développement de la commune ; Les chefs quartiers et les chefs d'arrondissements sont concernés parce qu'ils sont non seulement autorités locales mais aussi sont parfois au courant de l'arrivée des migrants et du types d'activités que ces derniers exercent sur le territoire de Banikoara.

Les techniques d'échantillonnage utilisées dans le cadre de ce travail sont les techniques dites de choix raisonné, et aléatoire simple. Ces techniques ont permis de retenir 109 individus pour le compte de cette recherche après saturation des données. Pour le recueil des informations sur le terrain nous avons eu recours à des techniques et outils de collecte des données telles que la recherche documentaire avec sa fiche de lecture, l'entretien avec son guide d'entretien, l'administration de questionnaires et l'observation avec sa grille d'observation.

Les entretiens semi-structurés utilisés dans le cadre de cette recherche ont permis de collecter les informations auprès de tous les

acteurs concernés par la migration. Ils ont permis d'interviewer individuellement chaque acteur concerné. Par ailleurs, les migrants ont été rencontrés individuellement. Ceux-ci ont fourni des informations relatives non seulement aux motifs du flux migratoire mais aussi sur l'importance de leur participation aux activités économique, sociale et agricole. Les autochtones ont fourni eux des informations relatives à la participation des migrants sur tous les secteurs d'activités. En ce qui concerne les élus locaux ; ils ont donné leurs points de vue sur la participation des migrants au développement économique et agricole de la Commune.

L'observation a permis dans un premier temps de faire des constats et de ne succomber à des jugements de valeurs. Elle a aussi permis d'observer l'attitude des migrants dans les lieux d'échange et champs des localités parcourues afin de mieux confronter les informations reçues auprès des personnes interviewées et la réalité du terrain. Cela a permis de voir l'organisation socioculturelle de la structure familiale du milieu choisi, ayant facilité la collecte de données.

La plupart des ouvrages qui ont permis d'asseoir cette recherche sont relatifs à la problématique de la migration aussi bien en Afrique qu'en Occident. Cette problématique fut et demeure la préoccupation aussi bien des chercheurs comme P. George (1970), L. B. Bio Bigou (1995) que des institutions de développement. Leurs nombreuses publications se sont intéressées à plusieurs aspects de la question parmi lesquels on peut citer : l'exode rural, la colonisation des terres neuves, la migration et l'urbanisation, la migration et la croissance démographique, la migration et le développement rural.

Depuis les années 1970, l'étude de la migration des populations rurales des pays en voie de développement est l'une des réalités marquantes des pays africains aujourd'hui (Havet, 1986, p. 21). Pour G. Ceriani Sebergondi (2005, p. 50), les effets socio-économiques des migrations sur l'espace d'origine, à diverse échelles, suscitent depuis longtemps l'intérêt des chercheurs en sciences sociales et des acteurs politiques. Les pays d'accueil sont alors davantage considérés comme un espace de travail qu'un espace de résidence (P. D. Fall, 2003). Pour P.D. Fall (2007, p. 30), il existe un lien étroit entre migration, emploi et développement durable. Pour C. Jelen (1991), les indices d'une intégration réussie des immigrants sont leur invisibilité dans la population et leur dissémination sur le territoire. Et c'est dans cette même logique que F. Mestries (2009), aborde la question d'envois d'argent ou de transferts d'argent des migrants vers les milieux d'origine. Par ailleurs, selon le rapport final de l'Etude sur le profit migration du Bénin (H. Bâ et E. Kouton, 2006), il est question du renforcement de la prise en compte des migrations dans le dialogue politique entre l'Union Européenne (UE) et le Gouvernement du Bénin.

Le traitement a consisté d'une part, à faire une analyse de contenu en mettant un accent particulier sur les propos des enquêtés tels que recueillis lors de l'enquête. Ce traitement a permis, d'aboutir à des verbatim pour mieux illustrer l'analyse. La triangulation des données a servi de procédé de validation. La seconde partie des

données recueillies a été traitée grâce aux logiciels Word et Excel pour la réalisation des graphiques et tableaux. Pour mieux appréhender le sujet, l'analyse stratégique de M. Crozier et Friedberg (1977) basée sur la démarche hypothético-inductive a été adoptée. Pour mieux appréhender le sujet, l'analyse stratégique de M. Crozier et E. Friedberg (1977) basée sur la démarche hypothético-inductive a été adoptée. Dans leurs analyses, l'acteur n'est jamais contraint dans une organisation et peut donc y développer, une stratégie défensive pour s'adapter aux contraintes. Partant de là, les acteurs du système qui font l'objet de la présente recherche sont : l'Etat (représenté par les autorités locales) et les autres acteurs dont les migrants en sont les auxiliaires aux travaux champêtres (autochtones), les migrants Gulmanceba. Par ailleurs, les comportements que les migrants ont adoptés face à ce nouveau mode de vie ne facilitent pas l'atteinte des objectifs fixés au départ. Comme M. Crozier et Friedberg (1977) l'expliquent, le comportement d'un acteur, fait appel au raisonnement stratégie-jeu. Cette théorie permet donc d'analyser le comportement des différents acteurs face au nouveau mode de vie que mènent les migrants pour avoir une situation plus meilleure que celle de leur pays d'origine.

2. Cadre de l'étude

La commune de Banikoara est située au Nord-Ouest de la République du Bénin et plus précisément dans le département de l'Alibori. Elle est limitée au Nord par la commune de Karimama, au Sud par les communes de Gogounou et de Kérou à l'Est par la commune de Kandi et à l'Ouest par la République sœur du Burkina-Faso. Banikoara compte neuf arrondissements ruraux, à savoir : Founougo, Gomparou, Goumori, Kokey, Kokiborou, Ounet, Sompérékou, Soroko et Toura et un arrondissement urbain (Banikoara). Elle couvre une superficie de 4383 km². La commune compte 69 villages et quartiers de ville répartis en 10 arrondissements. On dénombre plusieurs groupes socioculturels : Bariba, Peulhs, les gourmantché, les yoruba, les djerman, les haoussa, les fon, etc. Il faut également signaler une diversité de groupes socioculturels qui cohabitent et œuvrent pour le développement de la commune (PDC, 2002). Le chef-lieu de la commune est situé à environ 68 kilomètre de Kandi, chef-lieu du département. L'agriculture, l'élevage et le commerce sont les activités autour desquelles est structurée la vie économique dans la commune. Selon le quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGH4) de 2013, la population de la commune de Banikoara est estimée à 246.575 habitants dont 124130 femmes et 122.445 hommes contre 152.028 habitants en 2002.

Par ailleurs les recettes non fiscales augmentent de 13 % en 2010, soit 12,4 le niveau moyen 2003-2007 et 20 % des recettes de fonctionnement (une moyenne de 16 % entre 2003 et 2007). Elles comprennent 55 % de recettes de la vente de produits finis de récoltes et forestiers, 15 millions de produits d'expédition des actes administratifs et 7 millions de droits sur les services marchands (Commission nationale des finances publiques, conafil-2003-2010).

Les Gulmanceba participent aux activités agricoles, propriétaires de grandes boutiques, revendeurs des pièces détachées et revendeurs d'essence frelatées en gros. Les principales cultures sont : le coton, le maïs, le sorgho, l'arachide, le riz, l'igname. Dans le cadre de cette recherche, la commune de Banikoara a servi de lieu d'investigation.

3. Résultats et discussion

3.1. Causes des flux migratoires des Gulmanceba dans la commune de Banikoara

Les causes des migrations dans la commune de Banikoara sont multiples et touchent plusieurs facteurs. Elles s'identifient à toutes les causes qui sont connues de par le monde. Il s'agit des causes liées principalement aux facteurs humains telles que les conditions économiques, sociales, culturelles et politiques locales dans lesquelles ces individus évoluent.

3.1.1. Les facteurs économiques

Personne ne souhaite quitter son pays d'origine pour un autre sauf pour des contraintes d'ordre administrative comme le poste d'ambassadeur, des voyages périodiques pour aller nouer des relations internationales. Mais lorsque la situation économique de certaines personnes ne va pas bien comme c'est le cas chez ses voisins ; ils préfèrent aller tenter leur chance dans un autre milieu différent du leur. C'est justement le cas des Gulmanceba (Burkinabé) qui quittent leur pays d'origine pour le Bénin dans la commune de Banikoara. A ce titre O. J. Igué (2003, p50) affirme que : « l'émigration est considérée comme un phénomène de recherche de ressources financières pour l'émigré qui quitte son pays ». Cette idée va de pair avec le témoignage de nos enquêtés. Ainsi, K. T. un Gulmancé résidant à Founougo depuis 21 ans déclare :

Mon arrivée au Bénin et précisément dans la commune de Banikoara était obligatoire puisque je n'avais pas le choix. J'avais forcément besoins de l'argent pour donner la dot de mon épouse. Et comme je suis l'aîné de la famille et les situations qui se sont présentées à la famille, j'ai dû me rendre ici pour surmonter ses difficultés financières. Mais aujourd'hui je me suis marié et propriétaire de deux camions gros porteurs ». [Extrait d'entretien avec K. T., Gulmancé résident Founougo, 53 ans]

Il ressort de ces propos que le jeune Gulmancé quitte son pays d'origine pour s'installer dans une autre aire géographique pour des raisons économiques. Cette conception est largement partagée par P.D. Fall (2007, p30). Car pour cet auteur, il existe un lien étroit entre migration, emploi et développement durable. Il pense que « lorsque la situation économique n'est pas favorable à la création de l'emploi, les populations surtout jeunes choisissent la voix de l'exil à la recherche d'un mieux-être ». Il faut souligner que les personnes enquêtées ont évoqué comme principale mobile, la mévente sur les marchés, le manque d'emplois et la recherche du gain. Selon elles, contrairement

au lieu de départ, le travail est mieux rémunéré à Banikoara. Dans moins de neuf mois à Banikoara elles gagnent plus qu'un travail d'une année comparativement à leur milieu d'origine. De plus, elles estiment que dans leur village d'origine, il n'y a pas assez d'activités lucratives et la principale activité qu'est l'agriculture comme c'est le cas à Banikoara se trouve menacée en permanence par les problèmes de la commercialisation : la mévente et les dettes. Du fait du manque de moyens, les paysans s'endettent avant même les récoltes. Après les récoltes, la présence des intermédiaires dans la vente des produits ne favorise pas les bénéficiaires. Cela amène beaucoup de Gulmanceba à choisir la commune de Banikoara comme leur lieu d'accueil. Par ailleurs, L.B. Bio Bigou (1995, p28), souligne que les raisons économiques ne sont pas les seules qu'il faut prendre en considération. Des raisons socioculturelles jouent un rôle souvent significatif telles que celles relatives aux conditions de travail et de formation ou encore celles relatives à l'attraction exercée par certains milieux.

3.1.2. Les Facteurs sociologiques

Les facteurs sociologiques sont liés à la crise alimentaire. Selon des informations recueillies sur le terrain, la crise alimentaire et les pesanteurs sociologiques font déplacer beaucoup de personnes chaque année dans la Commune de Banikoara. La crise alimentaire est liée à la pénurie des vivres qui contraignent plusieurs personnes sous menaces de famine à quitter leur localité à la recherche de nouvelles terres dans des régions étrangères (Banikoara, Kérou et Kandi). Quant aux pesanteurs sociologiques, ce sont des faits liés à des cas de vol, des accusations liées à des cas de sorcellerie etc. Ce sont donc des facteurs sociologiques car ces individus deviennent au sens de Becker, des déviants étiquetés tel et sont obligés de quitter leur milieu social de peur de ne pas entrer dans une « carrière de déviance ». Souvent ces personnes étiquetées dans le groupe social quittent leur village pour éviter l'humiliation et la honte. Ainsi, d'autres enquêtés ont quitté le Burkina pour des cas de vol. Dans cette foulée un vieux âgé de la soixantaine se confie sous l'anonymat :

J'ai quitté mon pays parce que mon fils aîné était gravement malade et j'avais besoin d'une somme d'argent pour son hospitalisation; cela m'avait incité à choper un mouton dans mon quartier pour la première fois. Mais malheureusement à la vente j'étais soumis à la vindicte populaire qui a failli même me coûter la vie. C'est pour cela que j'ai quitté mon village natal pour éviter l'humiliation de la famille également pour ma propre dignité [Extrait d'entretien, Gulmancé résident Banikoara, 62 ans]

Il est constaté à travers cet enquêté que ce n'est pas uniquement les raisons économiques qui poussent les migrants à s'exiler. Il y a aussi des motifs coutumiers très contraignants qui poussent les jeunes à partir ou à quitter de façon temporaire ou définitive leurs pays. Selon les enquêtés, les pratiques ancestrales comme les cérémonies

somptueuses qui exigent des cotisations à n'en finir : le paiement de la dot pour le mariage, les funérailles, l'obligation de servir les parents. On s'endette pour assurer une cérémonie fastueuse en l'honneur des géniteurs décédés. Cette conception est largement soutenue par P.M. Montserrat (1992, p60), lorsqu'il déclare : « *C'est justement en contractant les dettes pour des cérémonies que la famille aura des éloges, son crédit et sa renommée* ». Ces pratiques empêchent les jeunes d'économiser et de réaliser leur rêve. Alors la voie de sortie de ce cercle vicieux est sans doute d'aller tenter sa chance ailleurs.

3.2. Les effets socio-économiques du flux migratoire des Gulmanceba dans la commune de Banikoara.

3.2.1. Les principales activités entreprises par les migrants

3.2.1.1. Salariat agricole

Le salariat agricole se manifeste de plus en plus dans la commune de Banikoara. Plus précisément dans les localités où l'exploitation agricole est plus développée. Les immigrants sont employés dans les cultures de rente notamment le coton et les cultures vivrières dont le maïs, le sorgho, le haricot, l'arachide et en plus dans la riziculture. Ces immigrants arrivent pour la plupart individuellement et parfois en groupe. Ils viennent par la demande soit des populations autochtones ou de façon spontanée. Ils sont pris en charge par les chefs de familles ou leurs propriétaires qui les intègrent dans la famille ou les installent dans les fermes. L'immigration est très intense pendant les saisons des pluies et pendant les périodes de moisson.

Kombiéni (2012 : p19), qui veut montrer que la migration est un phénomène aussi vieux que l'avènement de l'humanité, affirme qu'à l'instar des Dahoméens (actuels Béninois) dans les possessions françaises du Golfe de Guinée, les Sénégalais ont été en Afrique de l'Ouest, les « auxiliaires » de la colonisation française. Dans ce contexte les Gulmanceba qui viennent soit individuellement ou par groupe intègrent des activités relatives aux cultures de rente. Leur particularité réside dans le fait qu'ils sont aussi appelés par leurs employeurs et sont logés et nourris par ces derniers. Cela rejoint aussi les analyse de D. P. Fall (2007, p30), qui pour lui, il existe un lien étroit entre migration, emploi et développement durable. Lorsque la situation économique n'est pas favorable à la création de l'emploi, les populations surtout jeunes choisissent la voix de l'exil à la recherche d'un mieux-être. La mobilité des populations rurales qui se traduit par l'exode vers les centres urbains est la conséquence de la vulnérabilité des conditions de travail.

Ces immigrés pratiquent principalement les travaux champêtres comme le labour, le défrichage, le sarclage, dans la période allant de Mai à Septembre d'une part et les récoltes ou les moissons d'Octobre à Janvier d'autre part. Les frais payés à ces immigrés varient selon l'espace emblavé et selon le type d'activité effectué par parcelle. Pour le sarclage des champs de céréales et coton le quart est estimé à 3000 ; pour la récolte du coton le quart est à 6000 ; pour le défrichage des champs d'igname le quart est à 3500 contre 6000 pour le labour et

pour les champs rizicoles le labour est à 3500 contre 2500 pour le sarclage. Ces différentes activités sont mentionnées dans le tableau I.

Tableau I : Récapitulatif des activités agricole salariées

Type de champs	Type de travail	Unité référentielle de mesure (quart)	Prix par quart (Fcfa)
Mil, maïs	Sarclage	Sur un quart	3000
Coton	Récolte	Sur un quart	6000
Igname	Défrichage	Sur un quart	3500
	Labour	Sur un quart	6000
Rizicole	Labour	Sur un quart	3500
	Sarclage	Sur un quart	2500

Source : Données de terrain, 2017

Le tableau I résume les activités agricoles salariées dans la commune de Banikoara. Les prix varient selon le type d'activité par parcelle et l'unité de mesure est le quart. Pour certains immigrés rencontrés sur le terrain, la commune de Banikoara est très bénéfique pour l'immigration mais le mal est que la commune a une seule saison pluvieuse. Cette seule saison ne leur permet pas de faire les travaux sur une longue durée dans une année. Il faut signaler que cette activité est généralement pratiquée par tous les jeunes migrants. C'est une activité de base économique car les migrants ne disposent pas d'argent pouvant leur permettre d'entreprendre directement le commerce et de satisfaire leurs besoins fondamentaux. Ainsi, T. D. un migrant âgé de 36 ans n'hésite pas à nous livrer ces impressions.

Les travaux agricoles constituent pour un nouveau migrant la première activité pouvant lui procurer un capital afin d'entreprendre toute autre activité de son gré. Moi qui suis aujourd'hui propriétaire de cette grande boutique ; j'ai été engagé par un paysan de Ounet pendant 7 ans successifs en qualité de manœuvre agricole. J'étais engagé à 240.000 FCFA l'an. [Extrait d'entretien avec T. D., Gulmancé résident Banikoara, 36 ans]

Il ressort de la lecture des propos de cet enquêté que le salariat agricole est une activité qui s'impose à tous les jeunes Gulmanceba venus pour séjourner plus de deux semaines qui n'a aucune ressource lui permettant d'entreprendre autre activité lucrative. Ce constat fait croire que les Gulmanceba constituent la cheville ouvrière, les sous employés et auxiliaires des travaux champêtres. Ils constituent les pions incontournables de toutes les activités menées au champ. C'est sur eux que comptent les chefs de famille, les grands producteurs de la commune et mêmes les femmes qui emblavent plus d'un hectare de champ de coton et autres. Cela participe à l'augmentation du rendement agricole, et par conséquent au développement socio-économique de la commune tout entière.

3.2.1.2 La vente de l'essence frelatée

En quête perpétuelle d'un mieux-être, l'homme en général et le migrant en particulier ne se fatigue, ne baisse pas les bras quand il s'agit d'une activité qui lui procure de l'argent. Ainsi, les migrants sont les personnes qui détiennent le monopole du marché de la commercialisation de l'essence frelatée dans la commune entière. Cette situation peut être qualifiée d'une intégration réussie car ces derniers participent activement à la résolution des problèmes de l'heure de leur pays hôte. C. Jelen (1991), explique à cet effet que les indices d'une intégration réussie des immigrants sont leur invisibilité dans la population et leur dissémination sur le territoire, c'est-à-dire l'absence de ségrégation occupationnelle et territoriale. Les conditions d'une intégration réussie sont l'investissement dans l'éducation, le développement d'un réseau associatif surtout chez les gens d'affaires et le délaissement du mythe du « retour » au pays. Une commune qui est la plus peuplée du département de l'Alibori mais disposant de deux stations fonctionnelles par moment. Les Gulmanceba constituent l'alpha et l'oméga, les fournisseurs agréés de ce précieux liquide sans lequel le transport routier n'est possible dans la commune. En effet, ils sont les seuls qui font la commande du Nigéria voisin et à la destination ravitaillent tous ceux qui font la commercialisation. En d'autres termes ce sont les grossistes chez qui viennent s'approvisionner tous les particuliers engagés dans ce commerce informel. Toute personne qui veut se mettre à gagner le marché est soumise à la mévente et par suite est ruinée parce qu'ils sont capables de faire baisser et de faire monter le prix des produits pétroliers dans la commune sans qu'il n'y ait aucune incidence au Nigéria. La preuve dans leur propre point de vente des produits pétroliers, le prix du litre est encore moindre que chez les particuliers qui n'ont pas d'autres options. « Moi je fais le plein de carburant de ma moto dans un point de vente d'un Gulmancé parce que le prix d'un litre est encore moins cher chez lui ». [Extrait d'entretien avec W. K., autochtone Banikoara, 42 ans]

C'est le témoignage d'un autochtone propriétaire d'engin à deux roues. Il s'est plus familiarisé avec un grossiste d'essence frelatée qui vend aussi en détail comme ceux qui vendent les produits pétroliers sur toutes les artères de la ville et dans les autres villages. La planche 1 illustre bien la réalité sur le terrain.



Planche 1: le trafic de l'essence frelatée par les migrants
Prise de vue : Données de terrain, 2017

La planche ci-dessus est celle d'un des patrons qui détiennent le marché, les fournisseurs agréés de la vente d'essence frelatée dans la commune. A gauche il expose en plein air les bidons d'essence qu'on a déchargés lorsque son magasin est rempli. C'est le grossiste qui livre les produits pétroliers en bidon. A l'opposé c'est également lui qui vent en détail devant son magasin à l'instar des particuliers qui inondent les différents artères de la ville et des arrondissements par ces produits et qui viennent s'approvisionner chez lui mais à un prix imbattable.

Ce commerce génère beaucoup de revenus aux migrants qui se trouvent dans ce secteur. Ce qui accroît le revenu des migrants et en même temps facilite le transport routier dans la commune. Les personnes enquêtées ont également évoqué la vente dans les boutiques qui constitue pour eux une grande source de revenus et leur manière de contribuer au développement de la commune à travers les taxes communales. Par ailleurs, L. B. Bio Bigou (1995, p28), souligne que les raisons économiques ne sont pas les seules qu'il faut prendre en considération. Des raisons socioculturelles jouent un rôle souvent significatif telles que celles relatives aux conditions de travail et de formation ou encore celles relatives à l'attraction exercée par certains milieux. Pour H. Domenach (2009), le migrant est un acteur du développement. Selon l'auteur, il apparaît de plus en plus évident que l'évolution des formes migratoires actuelles se traduit par une diversité croissante des profils et figures de migrants et conduit à s'interroger sur les types de liens entretenus avec les régions d'origine et par voie de conséquence sur le processus de développement dans ces régions.

3.2.1.3. La commercialisation du sable : une autre source de revenus des Gulmanceba

Nul n'ignore aujourd'hui un nouveau mode de commercialisation du sable fluvial qui sert de matériau dans la construction des maisons. En effet, il y a 5 ans environ que les migrants Burkinabé ont commencé à développer un nouveau mode de commercialisation du sable fluvial dans la commune. A l'aide d'un wagon ou d'une charrette à âne, les migrants ont commencé à ramasser du sable autrefois un marché détenu par les autochtones propriétaires d'un camion "Berne". Nombreux sont ces migrants qui servent aujourd'hui à bon nombre de personnes à un prix relativement moins cher. Le prix d'un voyage du sable d'une charrette à âne varie selon la saison. Selon les informations recueillies sur le terrain, ce prix s'élève à 1000 CFA et 1500 CFA respectivement en saison pluvieuse et en saison sèche. Alors que celui du voyage d'un camion "Berne" est à 35.000 CFA ; ce qui ne permet pas à certains autochtones de lancer la commande quand ils n'ont pas nécessairement besoin d'un voyage. Voilà le témoignage de L. B. un propriétaire d'âne plus charrette.

Je fais au moins dix voyages de sable par jour pendant la saison pluvieuse et six au maximum pendant la saison sèche.

Je m'en sors au minimum à 8.000 FCFA le jour. Je n'envie personne puisque ce revenu satisfait les besoins de ma petite famille. [Extrait d'entretien avec L. B., Gulmancé résident Banikoara, 38 ans]

Cette activité permet non seulement d'aider la population à faire leur construction mais aussi de renflouer la caisse de la mairie grâce au paiement des taxes. Parfois même, la mairie leur demande un service bénévole journalier. En réalité, la mairie les sollicite au remblaye des trous des vons causés par l'érosion pluviale (l'eau de ruissellement). Et chaque propriétaire apporte 5 voyages de sable. La planche 2 illustre bien la réalité sur le terrain.



Planche 2 : Nouveau mode de la commercialisation
du sable: système âne- charrette
Prise de vue : Données de terrain, 2017

Cette planche 2 ci-dessus est la photographie d'un groupe de jeunes migrants Gulmanceba spécialisée dans la commercialisation du sable. Avec un âne et une charrette chacun, ils sont sollicités dans la commune pour accomplir cette tâche (transport du sable) par ceux qui sont dans le besoin moyennant rémunération des sommes fixées dès le départ. Ces jeunes ramassent le voyage à 1500 FCFA. Cela leur permet de gagner leur vie. Ils facilitent la tâche à ceux qui n'ont pas besoin d'un voyage de sable par véhicule "berne" pour leur construction. La migration apparait donc comme un facteur de développement non négligeable. Contrairement donc à Ouassa-Kouaro (2008) qui présente la mobilité des jeunes comme un problème de société, Ndao (2008) pense qu'elle est plutôt une solution et non un problème. Cette analyse de N'dao rejoint donc les situations constatées dans la commune de Banikoara. La migration joue un rôle important dans le développement économique et social des pays (J. Havet, 1986 : 20p).

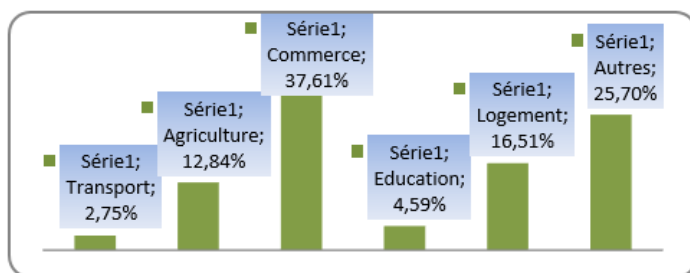
Certains auteurs associent ces déplacements comme des moyens de subsistance et favorise le recours à toute forme de travail, l'essentiel est de s'occuper. Elle constitue la majeure partie de migrations internationales et s'ajoute à la migration de travail qui est devenue un moyen de subsistance pour plusieurs familles (Daum, 1998). Les pays d'accueil sont alors davantage considérés comme un espace de travail qu'un espace de résidence (D.P. Fall, 2003). La décision de migrer pour un individu est d'ailleurs le résultat d'une

stratégie familiale pour maximiser leurs revenus (S. Ammassari, 2004).

3.2.2 Investissement productif des migrants

Chaque migrant une fois venu dans un milieu d'accueil se fixe des objectifs à atteindre afin de réaliser ses rêves. Ainsi, selon les propos des toutes les catégories d'acteurs aborcées, les migrants Gulmanceba résidant dans la commune de Banikoara investissent leurs revenus dans six principaux domaines. ils investissent dans les domaines du transport routier, de l'agriculture, du commerce, de l'éducation, du logement, en louant des maisons locatives,. Les migrants participent également aux financements de plusieurs activités dans leur pays d'origine. Ils font des dons et favorisent l'épanouissement social de leur famille en finançant par exemple des cérémonies de réjouissance telles que les baptêmes et les mariages. La figure 1 présente le point des principaux domaines d'investissement des revenus de ces Gulmanceba.

Figure 1 : Principaux domaines d'investissement des migrants Gulmanceba dans la commune de Banikoara



Source : Données de terrain, 2017

Les taux 2,75 % et 4,59 % sont les proportions respectives du transport routier et de l'éducation de la destination des gains des migrants dans la commune. Cela explique que les étrangers Gulmanceba investissent peu leurs revenus dans ces domaines. Selon les données de terrain, quatorze (14) enquêtés soit une proportion de 12,84 % ont témoigné avoir investi leurs revenus dans l'agriculture. Et 16,51 % soit dix-huit (18) enquêtés ont investi leurs revenus issus des activités que les migrants mènent dans la construction des logements sociaux qui sont mis en location. Le commerce est le domaine dans lequel les migrants investissent plus leur revenu soit 37,61%. Ce dernier est suivi des autres (les réalisations faites dans son pays d'origine à caractère familial ou public et les cérémonies de réjouissance de sa petite famille telles que les baptêmes et les mariages) avec une proportion de 25,7 % soit 28 enquêtés.

Par ailleurs, l'objectif premier de la migration est de gagner de l'argent pour améliorer ses conditions de vie. Cela, peut aussi être pour la réalisation d'un projet important qui tient à cœur. Au-delà des objectifs précis primordiaux à la migration, les migrants font

également des investissements à caractère productif. Selon certains enquêtés, des actions à caractère culturel et culturel sont aussi posées. L. A. se confie :

Dès notre arrivée, on s'est dit qu'on pourrait être utile pour notre pays. On a donc mis en place une forme d'épargne qui reçoit des fonds de nos compatriotes ici. Il s'agit d'une participation volontaire. Après cinq ans de participation, la trésorerie a regroupé une importante somme d'argent. On a donc choisi érigé une mosquée chez nous au Burkina. L'Etat ne peut pas tout faire et nous ne pouvons pas tout le temps tendre la main à autrui. C'est notre façon de contribuer à la construction de notre Etat. [Extrait d'entretien avec L. A., Gulmancé résident Banikoara, 43 ans]

Ce verbatim est une preuve de la participation des migrants en général dans leur pays d'origine et des burkinabé en particulier. C'est dans cette logique que H. Kombiéni (2012, p201) déclare : *«aujourd'hui, les investissements ne sont plus seulement à caractère culturel. Les communautés étrangères investissent, désormais lorsqu'elles ont les moyens dans les écoles, les centres de santé, les ouvrages hydrauliques, etc. dans leur pays d'origine»*. Pour la communauté burkinabé au Bénin, en 20 ans, l'émigration a permis de soutenir de nombreuses familles restées au pays et a réduit la pauvreté relative ambiante. De même, elle a permis la réalisation d'un certain nombre d'infrastructures entre autres : dispensaire, maternité, salle de classe, etc. Actuellement cette communauté burkinabé s'organise en des associations avec pour objectif le développement des villages d'origine.

Par ailleurs, les migrants étrangers investissent dans la commune de Banikoara dans la construction de maisons locatives, dans la mise en place d'entreprises de ventes de matériel de toutes sortes, etc. Ces établissements commerciaux produisent de la richesse et participent au développement communal.

3.2.2.1 Les effets du phénomène migratoire dans la commune de Banikoara

Les déplacements des populations d'un pays à un autre à la recherche d'un mieux-être, affectent profondément les structures économiques, sociales et politiques aussi bien des populations elles-mêmes que les pays concernés ; d'autant plus que la migration lie étroitement l'économie des pays de départ et d'accueil.

Selon 15 % de l'échantillon des enquêtés, les migrations défavorisent le pays d'origine plus qu'elle ne le favorise du fait des importants départs de la population active. C'est le cas du Burkina dont les ressortissants sont non seulement nombreux au nord du Bénin et singulièrement à Banikoara dans le département de l'Alibori, mais aussi à travers tout le territoire national où ils se sont spécialisés dans la vente des appareils électriques, électroniques, d'essences frelatées et les travaux champêtres. La plupart de ces populations ont valu des coûts sociaux élevés dans leur déplacement. En revanche, le pays

d'accueil tire des avantages, car généralement, c'est dans le secteur primaire que se concentrent ses migrants avec des revenus qui ne reflètent pas leur force de productions, avant de se convertir dans le secteur commercial. A Banikoara, les immigrants burkinabés commencent d'abord dans l'agriculture, en qualité de manœuvre agricole, où ils se font un peu d'argent susceptible d'être utilisé pour acquérir le matériel à revendre sur le marché.

De toute façon, il existe une relation d'avantages et/ou d'inconvénients dans les mouvements migratoires pour les pays d'émigrations, d'immigrations et pour le migrant. La migration procure aussi bien aux migrants qu'aux pays concernés (d'accueil et de départ) des avantages qui, bien qu'inégaux devraient être considérables surtout pour le pays d'accueil. L'objectif du migrant dans sa mobilité est de vivre mieux dans sa nouvelle destination ainsi il ne séjourne que lorsque la situation connaît une issue favorable et les objectifs sont presque atteints. Pour les immigrants à Banikoara, la grande partie est investie dans le commerce et la plus-value est régulière. « Tous les jours, je rentre à la maison avec le minimum et je réussis à subvenir aux besoins de ma famille. Je ne me plains pas et grâce à Dieu, tout va bien ». [Extrait d'entretien avec L. R., Gulmancé résident Banikoara, 46 ans]

Tels sont les propos d'un commerçant Burkinabé, installé à Banikoara depuis plus de 15ans. Les propos de cet enquêté sont les mêmes que plusieurs autres rencontrés. Il convient donc de retenir que pour le migrant à la recherche du travail ou travaillant, un bénéfice est toujours acquis, peu importe la façon.

Pour les autres catégories socioprofessionnelles, le bénéfice n'est pas toujours économique. Cette motivation est la même chez les commerçants burkinabés, les nigériens que l'on observe. En effet, ceux-ci quittent leur pays à cause de la saturation de leur activité et du fait que les béninois ne pratiquent pas ladite activité. C'est pour cela qu'ils prennent d'assaut les milieux les plus reculés de la commune pour la prospérité de leur activité. Cela paraît logique et compréhensible, car nul n'aurait aimé quitter son pays pour l'étranger sans attendre un mieux-être. D'après P. H. un boutiquier, ayant quitté le Burkina pour Banikoara du fait d'une promesse d'emploi, la rémunération. « Vous comprenez donc pourquoi je suis venu rapidement à Banikoara avec ma famille. Je travaille en association avec mes amis dans un campement. Je ne me plains pas et ça va ». [Extrait d'entretien avec P. H., Gulmancé résident Banikoara, 29 ans]

Cette affirmation est relayée par K. V. un autre migrant qui trouve que c'était une bonne occasion de se retrouver à Banikoara.

Moi j'ai ouvert ma boutique de vente de produits manufacturés sur le marché de mon village. Mais, je ne trouvais pas régulièrement de clients. Un ami m'a parlé du commerce à Banikoara en insistant car pour lui, le secteur n'était pas trop occupé à Banikoara. J'ai donc saisi l'occasion et me voilà aujourd'hui économiquement bien. J'ai acheté une parcelle, je l'ai construite et je vis dans ma propriété. Chaque fin de mois, j'essaie d'envoyer quelques choses à ma mère restée au pays. Je rends grâce à Dieu et Incha'Allah ça ira toujours

pour moi ». [Extrait d'entretien avec K. V., Gulmancé résident Banikoara, 32 ans]

Il y a donc toujours un avantage à migrer car, le revenu moyen annuel d'un immigré parti pour travailler est toujours supérieur à celui de son compatriote du même secteur resté au pays. Cette situation explique mieux les raisons d'une forte migration des burkinabés vers le Nord Bénin en particulier à Banikoara, des béninois vers le Gabon, en France, les Etats-Unis, etc. D'une façon générale, les migrants dans leur mobilité restent pour la plupart dans la partie urbaine des communes. Ainsi, ils ont l'avantage d'apprendre à parler et même à écrire la langue française. En effet, la majorité des migrants que l'on rencontre au Bénin sont analphabètes pour les burkinabé, les nigériens et ignorant du français pour les Nigériens.

Un autre avantage non négligeable qu'on peut mettre en relief est l'ouverture d'esprit et d'initiative que les migrants généralement analphabètes arrivent à acquérir grâce aux contacts qu'ils ont au quotidien avec les nationaux et les autres nationalités. De même, une possibilité de s'intégrer définitivement à la population d'accueil, leur est offerte par l'éventuelle acquisition de la nationalité du pays d'accueil, lorsqu'ils remplissent les conditions relatives à cette acquisition. Pour ce qui concerne les pays d'accueil, la présence des travailleurs constitue un apport positif. Ces travailleurs pour la plupart sont dans des secteurs de la production agricole et du commerce. Ce qui indubitablement donne des avantages socio-économiques et sur le plan de la production à ces pays. En effet, dans la commune de Banikoara les grands secteurs dans lesquels s'investissent les immigrants sont entre autres, les activités du secteur primaire notamment l'agriculture, l'élevage puis le commerce et les services.

Dans une situation où les revenus sont faibles, mais meilleurs que ceux précédemment obtenus dans le pays d'origine, à cause des travaux liés aux services proposés par les migrants, la migration fait participer le pays d'accueil aux fluctuations de sa propre croissance et en résulte une plus-value dans un cas de croissance positive. Un autre avantage socio-économique à souligner est que la participation des migrants non-nationaux à la construction de la commune d'accueil se fait sentir par le profit que tire celle-ci sur les revenus des migrants. C'est le cas des boutiques des burkinabé, des nigériens, des nigérians dans la commune de Banikoara qui offrent un avantage fiscal avec une base imposable importante. Plus haut, il a été révélé quelques réalisations d'immigrés étrangers qui sont des apports économiques positifs pour la commune de Banikoara. Les immigrants sont soumis au même titre que les nationaux aux divers taxes et impôts dont le pourcentage varie selon le pays et l'activité exercée et le revenu au niveau de salaire. Cependant, la migration, bien qu'elle contient des avantages est également lourde d'effets négatifs.

Bien que l'immigration soit bénéfique pour le pays d'accueil, elle comporte aussi des effets négatifs, quoique mineurs. Selon l'OCDE (2005, p36),

il existe maintenant une abondante documentation sur les effets négatifs que l'émigration pourrait avoir à long terme,

l'exode des compétences et de la main d'œuvre, l'affaiblissement des structures régionales, la saignée démographique et l'arriération sociale de la famille que le travailleur laisse derrière lui sont les inconvénients les plus fréquents mentionnés

La présence d'étranger dans les pays d'accueil n'est pas sans conséquence. En effet, les pays d'accueil sont obligés de supporter dans leur gestion, certaines charges supplémentaires et à faire face à une augmentation du chômage. Cela fait penser à la déclaration de l'ancien premier ministre français Jacques Chirac, prononcée en 1976 : « il y a plus de deux millions d'étrangers en France alors qu'il y a actuellement environ un million de chômeurs » cité par Kombièni (2012, p210). A partir de ces propos, on peut dire qu'il n'y aurait pas eu tant de chômeurs s'il n'y avait pas tant d'étrangers.

Conclusion

Au terme de cette recherche, il ressort que l'émigration apporte une part importante à la croissance économique dans la commune de Banikoara. Les migrations de populations impactent de façon positive sur le développement de la commune. Elles contribuent donc à l'épanouissement des différentes couches sociales qui cohabitent (allochtones et autochtones). En effet, les résultats obtenus sur l'apport socio-économique du flux migratoire dans six principaux domaines tels que le transport routier, l'agriculture, le commerce, l'éducation, le logement et autres tel que les réalisations faites dans son pays d'origine à caractère familiale ou publique et les cérémonies de baptêmes et mariages, dans lesquels investissent les migrant est illustrative. En d'autres termes la contribution des Gulmanceba aux réalisations d'infrastructures sociocommunautaires, leur importance dans les travaux champêtres non seulement pour les besoins de ménage, mais aussi dans la production du coton montre qu'il existe un véritable lien entre les migrants et le rendement de la production agricole, implicitement à l'économie locale. L'objectif général du travail étant de contribuer à une meilleure connaissance de l'apport socio-économique du flux migratoire des Gulmanceba de la commune de Banikoara, les investigations du terrain ont permis de comprendre que les Gulmanceba sont de véritables artisans au quotidien des travaux agricoles.

Bibliographie

- AMMASSARI Savina, 2004, Gestion des migrations et politiques de développement: « optimiser les bénéfices de la migration internationale en Afrique de l'Ouest » cahiers de migrations internationales, 72F, Genève, BIT.
- ANNAN Koffi, 2006, *Les migrations font avancer l'humanité*, In Le Monde, UN Spécial N°653
- BA, H. et KOUTON, E., 2006, Etude sur le profil migration du Bénin, Rapport Final, Coopération Union Européenne-Bénin, Ministère du Développement, de l'Economie et des Finances,

- Projet d'Appui à l'Ordonnateur Nationale du FED, 9 ACP BEN 012.j
- BIO BIGOU Léon Bani, 1995, *Mouvements de Populations et Interprétation Economique à la frontière Bénin-Niger*. Document n°7, Mai, URA-UNB/ORSTOM
- CERIANI SEBREGONDI Giulia, 2005, *Mobilité Migration et Pratique Spatiales pour une nouvelle approche du rôle des migrants dans le développement local*. Daum, 1998
- DERRUAU Max, 1976, *Géographie humaine*. Paris, Armand Colin, 8ème édition.
- DOMENACH, Hervé, 2009, *Le migrant, un acteur du développement ? In migration du Sud* Edition IRD, Presses Universitaires de la Méditerranée, Sous la direction de V. Baby-Collin, G. Cortesh, L. Faret, H. Guetat-Bernard, IRD Edition, Institut de Recherche pour le Développement, Collection Objectifs Suds, Marseille.
- FALL, Abdou Salam., 2003, « Enjeux et défis de la migration internationale de travail ouest-africaine » Cahiers de migrations internationales 62f, BIT, Genève, Secteur de la protection sociale programme des migrations internationales bureau international du travail.
- FALL, Papa Demba, 1999, *Les étrangers au Sénégal : regard sur les stratégies économiques des Capverdiens*, Communication proposée à la 3ème conférence Africaine de Population, Séance Formelle n°13 « Dynamique des populations, problèmes d'immigration et crises des réfugiés et des populations déplacées en Afrique », Durban, République Sud-Africaine.
- FALL Papa Demba, 2007, *La Dynamique migratoire Ouest-africaine entre ruptures et continuités*, Paper For the African Migrations Workshop organised by the International Migration Institute, Oxford University and the Centre for Migration Studies, University of Ghana on understanding Migration Dynamics in the Continent, Accra, Ghana, IFAN-UCAD de Dakar, Senegal.
- GEORGE Pierre, 1970, *Les migrations Internationales*, Paris, PUF.
- HAVET Josée, 1986, *Le village et le bidonville : rétention et migration des populations rurales d'Afrique*, Edition de l'Université d'Ottawa/IDIC.
- HAVET José, 1986, *Le village et le bidonville : rétention et migration des populations rurales d'Afrique*, Edition de l'Université d'Ottawa/IDIC.
- IGUE Ogunsola John, 1993, « Les migrations des populations au Nord du Bénin et leur impact socio-économiques ».
- JELN, Christian, 1991, *Ils feront de bon français. Enquête sur l'assimilation des Maghrébins*, Laffon.
- KOMBIENI Hervé, 2015, « Migration et femmes au Bénin: analyse de quelques déterminants »." Sciences Humaines 1.
- MCCAG-PD/FNUAP, 2001, *Population et développement : quel déficit pour le Bénin ? In rapport sur le devenir de la population du Bénin (REP 2001)*.
- MESTRIES Francis, 2009, *Circuits, projets migratoires et envoi d'argent des migrants mexicains du Veracruz* In *Migration de Sud*, Editions IRD, Presses Universitaire de la Méditerranée,

- sous la direction de V. Babi-Collin, G. Cortes, R. Faret, H. Guetat-Bernard, Institut de Recherche pour le Développement, Collection Objectifs Suds, Marseille.
- MONTSERRAT Palau Marti, 1992, « Non, famille et lignage chez les Sabè ». Maisonneuf et Larose 15 rue Victor-cousin (5ème) Paris.
- NDAO, Abdou. Les jeunes et les enfants balisent les voies en Afrique de l'Ouest (Ethnographie sur les axes Bénin-Togo-Ghana-Nigeria).
- NDIONE Boubacar et LALOU Richard, 2005, « Tendances récentes des migrations internationales dans le Sénégal urbain: Existe-t-il une dynamique de quartier? Les exemples de Dakar, Touba et Kaolack ». In : Colloque international AIDELF, Les migrations internationales: Observation, analyse et perspectives, Budapest, Hungary.
- OCDE, 2005, « Migration, transfert de fonds et développement », OCDE.
- OIM, 2009, Cultures et conflits, Nanterre, centre d'étude sur les conflits.
- OUASSA KOUARO, Monique, 2008, Les déterminants socioculturels de la désertification dans l'Atacora Ouest au Bénin. Thèse de doctorat. Paris 4.

L'INTRODUCTION DU NUMERIQUE DANS LE SYSTEME EDUCATIF IVOIRIEN AU TRAVERS DES COMMUNES DU DISTRICT D'ABIDJAN: ATOUTS ET FAIBLESSES

KOUASSI-KOFFI Amenan Michelline*

Résumé

Devenu incontournable dans le quotidien des populations, le numérique est introduit dans le système éducatif ivoirien aux travers des communes du district d'Abidjan, à la suite du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) à Genève en 2003. Depuis son intégration, quel en est le bilan? Pour y répondre, un questionnaire, précédé d'une visite de 28 établissements scolaires primaires et secondaires, a été adressé à 140 élèves choisis de façon aléatoire dans les communes du District, suivi d'un entretien semi-dirigé avec 28 parents d'élèves, et des responsables d'écoles. Les résultats indiquent que l'utilisation du numérique dans le système éducatif constitue un atout car il a permis de maîtriser les effectifs, de rendre plus crédibles les examens scolaires et de révolutionner la formation pédagogique. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) renforcent la promotion de la mobilité virtuelle car elle est le complément ou l'alternative à la mobilité physique. Néanmoins, quelques faiblesses sont constatées. Les équipements sont en nombre insuffisant surtout au niveau du primaire. Au secondaire, ils sont inégalement répartis. Il y a une inégalité dans la distribution spatiale de la couverture en antennes de relai d'où l'absence et/ou la mauvaise qualité de réception des informations. Même les zones disposant d'antennes de relai sont sujettes à une instabilité de connexion internet.

Mots-clés: Côte d'Ivoire, Mobilité, Numérique, Système éducatif.

Abstract

Having become incontrollable in the daily lives of the population, digital technology is being introduced into the ivoirian education system following the Word Summit on the Information Society (WSIS) in Geneva 2003. Since its integration, what is the balance sheet? To answer this question, a questionnaire, preceded by a visit of 28 primary and secondary schools, was sent to 140 randomly selected pupils in the districts communes, followed by a semi-directed interview with 28 parents of students. The results show that the use of digital technology in the education system is an asset because it has made it possible to control the number of students, to make school examinations more credible and to revolutionize teacher training. New technologies reinforce the promotion of virtual mobility as it is the complement of alternative to physical mobility. Nevertheless, some weaknesses are noted. Equipement is non-existent or insufficient, especially at the primary level. At the end, they are unequally distributed. There is an inequality in the spatial distribution of coverage relay antennas where absence and/or poor quality of information reception. Even areas with relay antennas are prone to unstable internet connection.

Keywords: Côte d'Ivoire, Mobility, Digital technology, Education system.

* Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire) ; Email : kofmiche@hotmail.fr

Introduction

La problématique de l'introduction des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) dans le système éducatif est d'actualité car de nos jours, aucun aspect de la vie et aucun secteur d'activité n'échappent au numérique. Il est devenu incontournable dans le quotidien des populations. Si les pays développés ont pris une grande avance dans ce domaine, a contrario les pays en développement restent à la traîne, instaurant une « fracture numérique » entre eux. Pour combler cette fracture et suivant les recommandations du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) de Genève en 2003 (J.-P. Accart 2004, p. 68), la Côte d'Ivoire, à l'instar des autres pays africains, a alors décidé d'intégrer les TIC dans son système éducatif (M. D. Bouh, A. S. Mian Bi, 2017, p. 1) afin d'améliorer la qualité de l'enseignement et l'apprentissage. Les TIC ont aussi rendu possible l'exploitation de la mobilité virtuelle comme complément ou alternative à la mobilité physique. Par exemple, avec les inscriptions en ligne des élèves, les informations circulent dans des réseaux par le biais de terminaux fixes ou portables. Celles-ci se déplacent dans un espace qui est ici un espace numérique. Cette pratique instaurée depuis 2012 a permis aux responsables de l'éducation de mieux gérer les effectifs scolaires par l'établissement d'une carte scolaire numérique. Toutefois, malgré une volonté politique affichée, la mise en application totale du numérique dans ce secteur connaît quelques difficultés (absence d'une politique nationale d'implantation des TIC, des équipements inappropriés et une vision plus technique que pédagogique des TIC dans l'enseignement et la formation (V. Djédjé (2007, p. 5). Quels sont les facteurs qui constituent les freins à une utilisation intégrale du numérique dans le système scolaire ivoirien et comment y remédier ?

Cet article se propose de faire l'état des lieux du numérique dans le système éducatif ivoirien, au travers des communes du district d'Abidjan, d'identifier de manière spécifique ses atouts et ses faiblesses.

1. Méthodologie

Une recherche documentaire et une enquête de terrain ont été entreprises pour répondre aux différentes interrogations soulevées par cette étude. L'étude documentaire a consisté à la consultation de thèses et d'articles scientifiques portant sur l'information numérique en général et sur son introduction dans le système éducatif en particulier. Il ressort de ces lectures que le numérique a révolutionné la pédagogie dans les pays occidentaux (F. Bocquet et al., 2014, M. F. Cruzier et M. Reverchon-Billot, 2015, P. Hogenbirk, 2014). Dans les pays d'Afrique subsaharienne, et en Côte d'Ivoire singulièrement les textes existent en théorie, mais dans la pratique des difficultés se posent, à savoir l'absence de formation des formateurs en la matière et une indisponibilité relative de matériels informatiques entre autres.

Ce travail repose en grande partie sur les résultats issus de l'enquête de terrain effectuée dans les quatorze communes du District d'Abidjan parce qu'elles abritent plus de 28% des établissements scolaires primaires et secondaires en Côte d'Ivoire (Direction de la

stratégie, de la planification et des statistiques, p.58 & 85). Dans l'impossibilité d'enquêter toutes les écoles de ces communes, nous avons sur la base d'un choix raisonné, opéré la sélection de vingt-huit (28) établissements scolaires primaires et secondaires localisés en zone urbaine, soit deux (2) par commune. Ces écoles ont été retenues parce que classées comme école d'excellence bénéficiant en principe de tous les équipements adéquats. Le but était de voir leur niveau d'équipement en matériel informatique, les utilisateurs de ce matériel, les objectifs visés, les programmes mis en place, l'existence ou non d'une connexion internet, le niveau de formation des utilisateurs, les bénéfices tirés de l'utilisation de ces outils etc. Un entretien semi-dirigé a eu lieu avec vingt-huit (28) parents d'élèves, ainsi que les responsables des écoles, les directeurs régionaux de l'éducation. Un échantillon de cent quarante (140) élèves des deux niveaux d'enseignement choisis de façon aléatoire a été constitué en raison de dix élèves par commune. L'ensemble de ces opérations nous a permis de recueillir les opinions et les attentes de tous les acteurs du système éducatif sur la question.

2. Résultats

2.1. Le numérique, un atout pour l'éducation nationale

L'atout du numérique pour l'éducation se ressent à travers la gestion des effectifs scolaires, la crédibilité des examens et l'élargissement des cibles à atteindre.

2.1.1. Une meilleure gestion des effectifs scolaires

L'introduction des TIC dans le système répond à un double objectif à savoir, mieux gérer les effectifs scolaires et rendre les examens nationaux plus crédibles.

Une meilleure gestion des effectifs scolaires, comme dans les pays industrialisés était devenue une nécessité. C'est pourquoi, dès 2012, la Côte d'Ivoire a instauré la carte scolaire numérique. Elle s'est fondé sur une base de données recueillie grâce à l'inscription en ligne qui a permis à la quasi totalité des élèves d'avoir une immatriculation. En effet, bien avant la venue du numérique, les bases de données du système éducatif étaient peu fiables du fait d'un certain nombre de facteurs, entre autre les inscriptions parallèles ou fraudes scolaires qui tirent leur origine du caractère très sélectif de l'école. Les inscriptions parallèles sont des inscriptions des élèves provenant des écoles privées dans les écoles publiques. Ce sont des inscriptions qui se font dans les écoles publiques en dehors du circuit officiel. Les élèves affectés dans le privé refusent d'y aller pour dit-on faute de moyens financiers. En effet, l'élève affecté dans le privé est tenu non seulement de payer les frais d'inscription mais encore de régler la différence de scolarité qui existe entre la subvention octroyée par l'Etat et la scolarité annuelle de l'établissement scolaire privé. Par exemple, si la scolarité annuelle de l'école coûte 450 000 FCFA, alors que l'Etat ne donne que 120 000 FCFA comme subvention, la différence doit être réglée par le parent de l'élève, soit 330 000 FCFA. Or dans bien des cas, les orientations des élèves dans les écoles privées ne tiennent pas compte du statut socio-professionnel des parents.

Ainsi, un enfant issu de la classe sociale basse peut se retrouver dans ce cas de figure. Ce qui signifie que chaque année, le parent devra payer le montant cité plus haut. Pour contourner cette gêne, le parent d'élève est obligé de passer par des voies détournées pour inscrire son enfant dans un établissement public moyennant une somme définitive qui lui est demandée pour la réussite de l'opération. Cette pratique est survenue avec la crise des années 1980. En effet, dans cette période, sous la pression des bailleurs de fonds et avec la mise en œuvre des politiques d'ajustement structurel, l'Etat est contraint de procéder à des réformes dans tous les domaines de l'administration notamment dans celui de l'éducation nationale. L'aide financière est alors conditionnée par une restructuration du système éducatif. L'autonomie d'intervention de l'Etat dans ce domaine et dans bien d'autres doit nécessairement être réduit, laissant la place au secteur privé.

Un accord de partenariat sera alors signé par L'Etat avec le privé afin d'y orienter un certain nombre d'élèves admis aux différents examens d'entrée en sixième et seconde. C'est le début de l'intensification des inégalités d'accès à l'enseignement secondaire. Le système éducatif déjà hyper sélectif se maintient et se renforce davantage. Cette politique éducative se heurte à la résistance des populations qui se trouvent parfois dans une précarité du fait des nombreux licenciements liés à la politique d'ajustement structurel et par la suite à la dévaluation du franc CFA. Par exemple, "Durant la décennie 80, la baisse de l'emploi a été de 29% dans les entreprises totalement publiques et de 17% dans les entreprises à capitaux majoritaires publiques. De plus, la dissolution de dix-huit (18) sociétés d'Etat et de six (06) établissements publiques a donné lieu à 10 679 licenciements. Le secteur privé moderne a connu une baisse de 33 000 emplois jusqu'au début des années 1990." (Enquête de Niveau de Vie (ENV 2008)). Toujours selon ENV -2008, Ce sont deux tiers (2/3) de la population active qui sont exclus d'un emploi stable et d'une protection sociale. Or les affectations dans les écoles privées ne tiennent pas compte de cette donne. Les élèves orientés dans le privé doivent nécessairement payer, en plus du droit d'inscription, le reliquat de la scolarité non couverte par la subvention de l'Etat.

La non-acceptation de cette politique éducative par les populations va entraîner la mise en place d'un réseau de réorientation dans les établissements scolaires publics dénommé inscription parallèle, réseau entretenu et soutenu par les parents d'élèves. Ce contournement de la politique éducative provoque alors un désordre que l'administration de tutelle tente de corriger. Cette volonté de mieux gérer les effectifs scolaires la conduit alors à opter pour le numérique afin d'obtenir une base de données fiables.

La présence des élèves dans les fichiers doit être liée impérativement à une inscription en ligne. Pour ce faire, ils ont pour obligation de s'identifier en renseignant, à travers internet, le fichier de base. Les tarifs proposés sont de 6000 FCFA pour le public et de 3000 FCFA pour le privé et les inscriptions se font avec les opérateurs mobiles dans les cybers (Photo) sur une période bien déterminée définie par le ministère de l'éducation nationale. Les frais payés par les

élèves des écoles privées sont différents de ceux du public à la suite d'une négociation et d'un accord signé entre l'Etat et le secteur privé.



Photo : Enseigne d'inscription en ligne dans un cyber
Source : A. M., Kouassi-Koffi, 2018

2.1.2. Des examens scolaires plus crédibles

L'usage des TIC a été envisagé pour les examens scolaires dans les différents ordres d'enseignement. Il a pris effet dès l'année 2016. Selon la Direction des examens et concours (Déco) du ministère de l'Education nationale, cet usage vise à lutter contre la fraude, par la numérisation des examens. « Quand un enfant renseigne ses données (âge, sexe, numéro de matricule...), le fichier nous parvient directement. Nous veillons donc au grain », indique, par ailleurs, un travailleur de la Déco. Cette stratégie est basée sur le fichier numérique ayant servi à confectionner la carte scolaire, poursuit notre interlocuteur.

Au niveau de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle, il a été mis en place un système intégré de gestion des examens et concours (Sigec). Son but est de gérer tout le processus depuis l'inscription en ligne, le paiement des droits d'examen en ligne, en passant par l'élaboration des fiches de tables, la rémunération des examinateurs jusqu'à la proclamation des résultats. Il a également permis l'introduction des codes-barres dans l'anonymisation des copies et l'impression des convocations des candidats à partir d'internet. L'usage du numérique a ainsi conduit à la crédibilité des examens, limitant considérablement les pratiques de fraude. 85% des élèves interrogés estiment que l'introduction du numérique dans les examens de fin d'année contribue à valoriser les plus méritants, et à décourager les autres.

L'introduction du numérique dans l'éducation contribue à atteindre un grand nombre d'apprenants.

2.1.3. Le numérique dans la formation pédagogique: un élargissement des cibles à atteindre

Le numérique révolutionne la manière de communiquer, d'apprendre, et d'enseigner. Les activités pédagogiques à distance en sont un exemple. Cette expérience pédagogique à distance n'est pas nouvelle. Elle existait déjà dans les années 1970 avec l'introduction de l'enseignement télévisuel dans le système éducatif ivoirien (P. Désalmand, 2004, p.325). Les apprenants (élèves et adultes alphabétisés) avaient la possibilité de suivre les émissions éducatives, quelles que soient leurs localités de résidence, à condition que leurs écoles soient en possession des équipements adéquats comme la télévision. Cette expérience s'est malencontreusement arrêtée pour des raisons diverses entre autre, les difficultés de renouvellement du matériel. Aujourd'hui, le numérique ouvre de nouveaux champs d'investigation.

Le numérique apparaît ainsi, non seulement, comme un atout indéniable pour améliorer la formation pédagogique, mais également, pour faciliter la mobilité physique et virtuelle des informations. Néanmoins, malgré ces atouts, le numérique est encore peu utilisé dans le système éducatif ivoirien.

2.2. Une faible utilisation du numérique dans le système éducatif

2.2.1. Un équipement insuffisant

La numérisation de l'administration ivoirienne annoncée dans le programme de la gouvernance des autorités actuelles a pris forme avec le secteur éducation/formation.

Les visites dans les différents secteurs de l'éducation nationale ont permis de constater l'existence de l'outil informatique et surtout des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans tous les services de l'administration éducative. Les inspections bénéficient d'un équipement informatique pour la compilation des informations provenant des écoles sous leur responsabilité. Les établissements secondaires sont pourvus d'appareils informatiques: un ordinateur de bureau, un ordinateur portable, une imprimante, une photocopieuse qui d'ailleurs existaient bien avant la volonté affichée d'instaurer les TIC dans l'administration. Par exemple, dans les écoles, les ordinateurs servent à la saisie des notes des élèves. Mais la nouveauté ici c'est l'outil internet. Les Directions régionales de l'Education Nationale (DREN) ont créé leur page internet qu'il est facile de visiter, cependant, il n'y existe pas d'informations déterminantes comme par exemple l'effectif des élèves sur leur territoire, le volume d'établissements scolaires, le pourcentage des admis en classe supérieure ou aux examens par établissement etc.

Ainsi, dans les écoles secondaires et surtout primaires, l'on observe une faiblesse des équipements. En effet, les écoles primaires sont les plus défavorisées dans le système éducatif ivoirien. Elles souffrent d'un manque d'outils informatiques. Par exemple, aucune des quatorze écoles primaires enquêtées n'est pourvue en équipement informatique. Les seuls équipements présents sont la propriété privée des instituteurs. A preuve, l'ordinateur et la photocopieuse recensés à l'école primaire du quartier Yopougon Toit Rouge appartiennent au

directeur de l'établissement.¹ Aucun autre enseignant n'en possède. La saisie des listes de classe se fait encore manuellement. En revanche, les listes des classes d'examen sont saisies à l'ordinateur dans des cybers au frais des instituteurs en charge de ces classes. Ces listes sont ensuite enregistrées sur des clés USB puis déposées dans les inspections de rattachement qui elles sont dotées d'ordinateurs. Ainsi, au niveau du primaire, l'inspection de l'enseignement est le premier échelon qui bénéficie d'outils numériques.

Le sort des collèges et lycées est assez différent. Par établissement secondaire, il existe au moins un ordinateur et une imprimante même si le nombre s'avère insuffisant. Les responsables de l'administration (proviseur, censeurs) se partagent très souvent un seul ordinateur difficilement accessible aux enseignants. A titre d'illustration, au lycée des garçons de Bingerville, il y a un ordinateur pour cinq censeurs. Le proviseur lui, n'en dispose pas.

La faiblesse des équipements s'accompagne de leur inégale distribution spatiale.

2.2.2. Une inégale répartition des outils numériques au niveau scolaire et spatial

Il est par ailleurs observé une inégale répartition des outils numériques dans les écoles. Tous les établissements ne sont pas logés à la même enseigne. Certains sont mieux dotés que d'autres. Cinquante sept pour cent des lycées et collèges possèdent au moins deux ordinateurs contre 43% qui n'en détiennent qu'un seul.

Par ailleurs, il convient de souligner une inégale distribution spatiale de la couverture en antennes de relai, toute chose qui est à la base de l'absence et/ou de la mauvaise qualité de réception des informations. Même les zones disposant d'antennes de relai sont sujettes à une instabilité de connexion internet.

3. Discussion

Dans le présent article, nous avons essayé de montrer les atouts et/ les faiblesses de l'introduction du numérique dans le système éducatif ivoirien à travers les communes du District d'Abidjan. Il ressort que les avantages sont indéniables.

Comme le souligne A. S. Mian Bi (2013, p.101) "Le numérique peut aujourd'hui être un atout pour la reconstruction de l'éducation ivoirienne du fait de la décennie de crise sociopolitique qu'a connu la Côte d'Ivoire. Avec la partition du pays en deux entités (nord et sud) et l'absence de contrôle du pouvoir légal et légitime sur la partie nord, une formation au rabais s'est opérée dans cette zone." Les enseignants bénévoles recrutés dans la zone nord n'avaient ni qualification, ni expérience professionnelle. Le numérique pourrait aider à rattraper le retard accusé par cette partie du pays, même si il est vrai que certains de ces bénévoles ont admis à l'enseignement après une formation dans les centres spécialisés.

S'agissant des faiblesses, l'on peut dire qu'en Côte d'Ivoire, "au niveau institutionnel, le programme officiel du Ministère de l'Education nationale qui est appliqué pour l'ensemble des écoles ne fait aucunement allusion aux TIC. De même, l'État ne prend aucune

mesure pour réduire le coût excessif du matériel informatique et le rendre disponible dans les grands centres d'éducation" (T., Karsenti, S. Collin, et T., Harper-Merrett, 2011, p. 208).

En somme, "Ces administrations scolaires font usage des TIC pour la gestion administrative, l'édition des listes des élèves par classe, l'édition des listes du personnel administratif et enseignant, l'élaboration des fiches d'évaluation, l'édition de bulletins ou relevés de notes etc." comme l'affirment J. F. Azoh *et al.* (2012, p. 208) et S. A. Mian Bi (2013, p. 105).

Une autre insuffisance des TIC s'observe dans leur inégale répartition au niveau des écoles et des communes. Cette inégalité est confirmée par M. D. Bouh et A. S. Mian Bi (2017, p.6) qui ont affirmé que "la fracture numérique entre les établissements d'une même localité fait ressortir la problématique de l'équipement des écoles dans la mise en œuvre du projet E-Éducation en Côte d'Ivoire". Prendre un décret (n°2012-894, du 9 septembre 2012) pour l'usage des TIC dans le milieu scolaire est louable mais il s'avère insuffisant. Un effet conjugué de l'acte et de la parole, à savoir une dotation conséquente des écoles en matériel numérique serait souhaitable.

Le numérique ressort ainsi les inégalités entre les localités et entre les individus en terme de disponibilité (existence ou non des équipements ou infrastructures), d'accessibilité (formation ou capacité des individus à utiliser ces outils), d'adaptabilité (adéquation entre offre de service et besoins réels), etc. comme l'atteste A. S. Mian Bi (2011, p.2) et ce, malgré la mise en place d'un schéma directeur stratégique des TIC.

Au-delà des contraintes technologiques numériques, il se pose le problème de la disponibilité de l'électricité. En effet, les difficultés d'alimentation en électricité demeurent un obstacle pour l'utilisation des TIC surtout en zone rurale même si les zones urbaines vivent ces réalités mais dans une moindre mesure. "Dans les villes, la fourniture de l'électricité est généralement instable, les coupures n'étant pas rares" (A. F. Loukou, 2012, p.314).

Malgré son expérimentation de l'enseignement télévisuel, la Côte d'Ivoire n'a pas pu traduire en actes l'usage des TIC à des fins éducatives comme le souligne J. J. Bogui (2007). Or dans les pays occidentaux, comme en Hollande, "afin d'aider les écoles néerlandaises à utiliser les TIC dans leur pratique éducative" (P. Hogenbirk, 2014, p. 122), un modèle dit « d'équilibre à quatre » a été mis en place. "Ce modèle décrit les conditions permettant une utilisation efficace des TIC sur la base de quatre piliers principaux. Le premier est la vision pédagogique globale et le rôle que peuvent tenir les TIC dans son élaboration. Le deuxième est l'expertise : les enseignants doivent être capables d'utiliser les TIC dans leur pratique quotidienne et dans leur propre développement professionnel. Le troisième pilier, depuis les applications générales et les logiciels de soutien jusqu'aux didacticiels spécifiques et aux outils d'apprentissage numérique. Le quatrième pilier est l'infrastructure, qui regroupe les matériels, les réseaux et la connectivité, les tableaux numériques interactifs, les smartphones, etc" (P. Hogenbirk, op cit). V. Djédjé (2007, p.4) et J. F. Azoh *et al.* (2012, p.208) affirment que la faible

utilisation du numérique en Côte d'Ivoire et partant dans les communes du district est liée à l'absence d'une politique nationale d'implantation des TIC, des équipements inappropriés et une vision plus technique que pédagogique des TIC dans l'enseignement et la formation. En Côte d'Ivoire, c'est davantage l'administration qui s'en sert. Les TIC sont généralement utilisés au secondaire pour la saisie des notes, des devoirs, des courriers, la confection des bulletins trimestriels et la gestion des effectifs. Il y a plus de discours politiques que de mise en pratique.

Conclusion

L'introduction du numérique dans le système éducatif constitue un atout pour l'éducation nationale ivoirienne. Il a permis de mieux contrôler les effectifs scolaires difficilement gérables auparavant, en raison, entre autres, des inscriptions parallèles qui avaient cours en début d'année scolaire dans les écoles publiques. Il a également contribué à rendre les examens nationaux plus crédibles grâce à une meilleure sécurisation de l'ensemble du processus de mise en route des épreuves. Malgré ces avantages, les TIC y sont faiblement présents du fait, non seulement, d'un sous-équipement des établissements scolaires en matériel informatique, mais encore, d'une inégale distribution scolaire et spatiale des outils numériques.

Références bibliographiques

- ACCART Jean Philippe, 2004, "Le Sommet mondial sur la société de l'information: Caractéristiques et enjeux pour les professionnels de l'information", *Liberté de l'information*, BBF, Paris, t. 49, no 6, pp. 68-73
- AZOH Joseph François, N'GUESSAN Koutou Claude, N'DEDE Florence, 2012, Intégration pédagogique des TIC dans les écoles ivoiriennes : succès et défis. In *Pedagogical integration of ICT : successes and challenges from 100+ Africa schools*. Ottawa, ON : IDRC. Récupéré de <http://www.ernwaca.org>.
- BOCQUET François, BRUILLARD Éric, CORNU Bernard, GUIGNOLET Joël, MOATTI Daniel et VERAN Jean-Pierre, "Le numérique à l'école : évolution ou révolution pédagogique ? ", *Revue internationale d'éducation de Sèvres* [En ligne], 67 | 2014, mis en ligne le 16 décembre 2016, consulté le 18 février 2017. URL : <http://ries.revues.org/4129> ; DOI : 10.4000/ries.4129
- BOGUI Maomra Jean-Jacques, 2007, *Intégration et usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'éducation en Afrique : situation de l'enseignement supérieur en Côte-d'Ivoire (2003-2005)*. Thèse de doctorat en science de l'information et de la communication, Université Montaigne-bordeaux III, France. pp. 177-235. Récupéré de <http://tel.archives-ouvertes.fr>.
- BOUH Messan Daniel, MIAN BI Sehi Antoine, 2017, "Enjeux et perspectives des usages des TIC dans la profession d'éducateurs. Le cas de quatre établissements de la région de Bondoukou en Côte d'Ivoire" *.Adjectif.net* Mis en ligne

- vendredi 23 juin 2017 [En ligne]
<http://www.adjectif.net/spip/spip.php?article433>, consulté en février 2018.
- COULIBALY Mélama, 2014, "TICE en Afrique : aide à la démocratisation de l'éducation ou accentuation des inégalités ?" *Adjectif.net* [En ligne], mis en ligne le 21 octobre 2014. URL : <http://www.adjectif.net/spip/spip.php?article317>, consulté en février 2018.
- CROUZIER Marie-Françoise, REVERCHON-BILLOT Michel (2015), "Problématique : le numérique, une chance pour le système éducatif ? ", *Administration & Éducation*, vol. 146, no. 2, pp. 7-9.
- DJEDJE Valérie, 2007, "Implantation des technologies de l'information et de la communication par des directrices et des enseignants de deux écoles secondaires en Côte d'Ivoire". Journées scientifiques RESATICE, Université Mohamed V-Souissi, Rabat, Maroc.
- DESALMAND Paul, 2004, *Histoire de l'éducation en Côte d'Ivoire. 2. De la Conférence de Brazzaville à 1984*, CERAP, pp. 324-338
- DIRECTION DE LA STRATEGIE, DE LA PLANIFICATION ET DES STATISTIQUES, Statistiques scolaires de poche 2017-2018, Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, (DSPS/MENET), 115p.
- HOGENBIRK Pieter, 2014, "Les TIC dans le système éducatif néerlandais : un équilibre à quatre", *Revue internationale d'éducation de Sèvres* [En ligne], 67 | 2014, mis en ligne le 14 décembre 2016, consulté le 17 février 2017. <http://ries.revues.org/4135> ; DOI : 10.4000/ries.4135
- KARSENTI Thierry, COLLIN Simon et HARPER-MERRETT Toby, 2011. *Pedagogical Integration of ICT: Successes and Challenges from 87 African Schools / Intégration pédagogique des TIC : Succès et défis de 87 écoles africaines*. Ottawa, ON :IDRC. pp. 207-227
- KOUTOU N'Guessan Claude, "L'usage des TIC en éducation en Côte d'Ivoire : réalité et défis", in *Intégration pédagogique des TIC*, pp. 72-73
- LANOUE Éric, 2004, "La société ivoirienne au fil de ses réformes scolaires: une politique d'éducation «intermédiaire» est-elle possible?", *Autrepart*, pp. 93-108
- LOUKOU Alain François, 2012, "La diffusion de l'Internet en Côte d'Ivoire. Obstacles et implications", *Netcom* [En ligne], 26-3/4 |, mis en ligne le 13 mars 2014, consulté en février 2018. URL : <http://netcom.revues.org/1045> ; DOI : 10.4000/netcom.1045
- MIAN Antoine, 2011, "Le statut des TIC en éducation : cas de la Côte d'Ivoire". Récupéré de : <http://www.epi.asso.fr/revue/articles/a1111d.htm> [12.06.2015]
- MIAN BI Séhi Antoine, 2013, "Intégration des TIC aux systèmes d'éducation et de formation en Afrique : Cas de la Côte d'Ivoire". Association pour le développement de l'éducation en

Afrique & Organisation internationale de la francophonie.
Novembre.

POELLHUBER Bruno et BOULANGER Raymond, 2001, *Un modèle constructiviste d'intégration des TIC*. Rapport de recherche PARFA. Trois-Rivières : Collège Laflèche. Tiré de http://www.cdc.qc.ca/textes/modele_constructiviste_integration_TI_C.pdf Consulté le 23 août 2018.

SAGNA Olivier, 2006, "La lutte contre la fracture numérique en Afrique : Aller au-delà de l'accès aux infrastructures". *Hermès*, 45, pp. 15-24.

INCLUSION URBAINE ET GOUVERNANCE TERRITORIALE POST-CRISE EN COTE D'IVOIRE : CAS DE LA VILLE DE BOUAKE

KRA Kouakou Valentin*

Resumé

La gouvernance territoriale dans les villes occupées par l'ex rébellion ivoirienne de 2002 à 2011 constitue une problématique importante à laquelle sont confrontés les pouvoirs publics et les élus locaux. Depuis 2011, l'administration publique et les collectivités territoriales sont redéployées sur toute l'étendue du territoire national. Malgré tout, elles sont inefficaces dans les ex zones occupées. Tout en mobilisant l'approche mixte à l'aide de la recherche documentaire, le guide d'entretien, le questionnaire et l'observation directe, les données utiles à l'étude ont été collectées. Celles-ci ont fait l'objet d'une analyse du contenu, d'une part, et d'une analyse statistique, d'autre part. Comme résultats, on retient que des efforts sont faits pour l'accès des populations aux services sociaux de base, à l'emploi et à la lutte contre la pauvreté. Cependant, le processus d'inclusion à la ville et la gouvernance territoriale sont galvaudées dans cette localité par certains acteurs en raison de leur incivisme mais également du laxisme de l'administration publique. Il s'en suit une crise de gouvernabilité qui rend difficile la participation citoyenne à la gestion des affaires locales.

Mots clés : Bouaké, désordre urbain, gouvernance territoriale, inclusion urbaine, post-crise, rébellion.

Abstract

Territorial governance in the cities occupied by the former Ivorian rebellion from 2002 to 2011 is an important issue facing the public authorities and locally elected. Since 2011, public administration and local authorities have been redeployed throughout the country. Nevertheless, they are inefficient in the former occupied areas. While mobilizing the mixed approach using the literature search, the interview guide, the questionnaire and the direct observation, the data useful for the study were collected. These were the subject of a content analysis, on the one hand, and a statistical analysis, on the other hand. As results, we note that efforts are being made to increase people's access to basic social services, employment and the fight against poverty. However, the process of inclusion in the city and territorial governance is overused in this locality by some actors because of their incivism but also laxism of the public administration. It follows a crisis of governability that makes difficult citizens participation in the management of local affairs.

Key words: Bouaké, urban mess, Territorial governance, urban inclusion, post-crisis, rebellion.

* Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire) : Email : valentinkra@uao.edu.ci

Introduction

La crise militaro-politique qu'a connue la Côte d'Ivoire de 2002 à 2011 a eu des conséquences importantes sur la gouvernance territoriale dans les villes occupées par l'ex rébellion. Durant cette période, l'administration publique et locale avaient été absentes de ces villes avant d'être rétablies progressivement. En cela, S. Y. KOUAME et al (2013, p 7) affirment que « *pendant les presque dix années de crise militaro-politique, l'Etat de Côte d'Ivoire a été à la peine pour asseoir son autorité dans l'ouest* » et même dans toutes les zones occupées. Depuis 2011 et donc la fin de cette crise, l'administration publique et les collectivités territoriales sont rétablies sur toute l'étendue de la Côte d'Ivoire. Malgré tout, elles sont inefficaces dans les ex zones CNO¹, face aux actions des différents acteurs locaux dont les consciences collectives restent durablement marquées par l'état de crise.

A Bouaké, la capitale de la rébellion, la question du développement local est une problématique à laquelle font face les pouvoirs publics et les élus locaux. Ainsi depuis 2011, l'administration publique et les collectivités territoriales y sont redéployées et fonctionnelles. Malgré tout, de nombreux dysfonctionnements sont constatés à travers l'anarchie et l'incivisme de certains acteurs locaux. La conception participative du développement local donne lieu à une anarchie en raison du laxisme de l'administration publique et territoriale.

Par ailleurs, la situation socio-économique est marquée par une paupérisation de la population rendue vulnérables par les années de crise. Des efforts sont faits pour l'accès des populations aux services de sociaux de base, à l'emploi et la lutte contre la pauvreté en vue d'une implication citoyenne aux affaires locales. En somme, il s'agit d'une gouvernance territoriale essentiellement axée sur l'inclusion urbaine. Ces efforts restent cependant en deçà des résultats escomptés d'autant plus que la gouvernance territoriale à Bouaké est rendue difficile et se présente comme un "État dans l'État" de Côte d'Ivoire.

De ces constats susmentionnés, se dégagent trois principales interrogations : Quels sont les déterminants des dysfonctionnements enregistrés au niveau de l'administration territoriale à Bouaké ? Comment les efforts sont faits en vue d'une inclusion urbaine ? Comment s'analyse la problématique liée à la gouvernance territoriale post-crise dans la localité ?

Il s'agit, à travers cette étude, de montrer comment au-delà de l'apparente inclusion urbaine que présente Bouaké, sa gouvernance territoriale est mise à mal par certains acteurs locaux. De façon spécifique, il est question, d'une part d'identifier les déterminants du dysfonctionnement de l'administration territoriale post-crise ainsi que les efforts faits en vue de l'inclusion urbaine, et d'autre part, analyser la problématique de la gouvernance territoriale à Bouaké.

¹ Les zones CNO ou zones Centre – Nord – Ouest, constituent la partie septentrionale de la Côte d'Ivoire occupée par la rébellion et donc par les Forces Armées des Forces Nouvelles (FAFN) de 2002 à 2011.

Cette étude a été menée de Novembre 2017 à janvier 2018 à Bouaké. La méthodologie adoptée est basée sur une approche qualitative menée auprès de responsables administratifs, des agents de la municipalité, des représentants de la société civile. Elle a été appuyée par des données quantitatives collectées auprès de deux cent (200) personnes à travers les quartiers Ahougnansou, Dar-es-salam, Kennedy et Sokoura. A cet effet, la recherche documentaire, le guide d'entretien, le questionnaire et l'observation directe ont été mobilisés pour recueillir les informations utiles à l'étude. Les informations prélevées sur le terrain ont fait l'objet, d'une part, d'une analyse du contenu, et d'autre part, d'une analyse statistique. Cette analyse a permis de faire ressortir la substance utile à la compréhension de l'étude.

Résultats et discussion

1. Etude synoptique de l'état des lieux à bouake

Il s'agit ici de faire l'état des lieux en ce qui concerne les dysfonctionnements issus de la crise militaro-politique et de la situation sociale des populations.

1.1. De la crise militaro-politique au dysfonctionnement de l'administration territoriale

Situé au centre de la Côte d'Ivoire et à 351 kilomètres d'Abidjan, Bouaké est la deuxième ville la plus peuplée du pays avec une population estimée à 542.000 habitants (RGPH, 2014). Grand carrefour commercial, cette ville cosmopolite regroupe de nombreuses communautés ivoiriennes et étrangers²; en plus des autochtones Baoulé.

Durant la crise militaro-politique qu'a connu le pays de 2002 à 2011, Bouaké, à l'instar de toutes les villes de l'ex-zone CNO³ a fait les frais de la crise qui a conduit à la désorganisation et au dysfonctionnement de l'administration territoriale. Dans les localités situées dans cette partie du pays, tout le système politique moderne et l'administration publique y assurant le prolongement de l'action de l'Etat ont été systématiquement sabordés (F. MIGNOT, 2004) et une nouvelle administration fut mise en place par les FAFN⁴. Selon le Rapport final du groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire du Conseil de sécurité de l'ONU (décembre 2009) : *«La situation dans le nord de la Côte d'Ivoire ressemble plus à une économie de chefs de guerre qu'à une administration gouvernementale qui fonctionne»*.

Aujourd'hui encore et même avec la normalisation de la situation et le retour de l'administration publique et des collectivités territoriales, Bouaké présente l'image d'une ville désorganisée et fragilisée. Tout se passe comme si l'administration était absente et l'incivisme gagne du terrain. Pour preuves sur le terrain, on observe que de nombreuses marchandises rentrent frauduleusement sur le marché Bouakéen sans droit de douane et sans s'acquitter de l'impôt.

² Notamment des burkinabés, des maliens et des guinéens.

³ L'ex-zone CNO désigne les régions Centre, Nord et Ouest de la Côte d'Ivoire occupées par la rébellion de 2002 à 2011.

⁴ Forces Armées des Forces Nouvelles

Le transport urbain est organisé sans se conformer aux exigences administratives (registre de commerce, dossiers de transport, assurance) et avec des moyens non conventionnels (utilisation de gaz butane comme carburant). Au niveau du foncier, de nombreuses réserves administratives et autres servitudes sont loties et construites sans conformité avec la législation foncière. En cela, K.V. KRA (2015) dénonce un laxisme et une complicité de l'autorité municipale durant crise militaro-politique. Ainsi avance-t-il : « *Cette situation est perceptible à Bouaké dans la mesure où de nombreux espaces classés d'utilité publique ont été illégalement occupés et surtout avec la complicité de certains agents municipaux* » (K.V. KRA, 2015, op cit, p 59). Face à cette anarchie, l'administration publique semble inefficace. Dès lors se pose la problématique du développement local dans cette ville capitale de l'ex rébellion.

1.2. La vulnérabilité des populations

Quoique située dans la zone de savane, Bouaké faisait naguère partie des villes ivoiriennes qui avaient une économie prospère ; au regard de son importance au plan commercial. En raison de la guerre qu'a connue le pays, son quotient de pauvreté est supérieur à 50% (INS, 2008, p : 14). La situation socio-économique post-crise à Bouaké est révélatrice d'une ville qui a du mal à se remettre de son passé douloureux. Par ailleurs, l'activité économique formelle a du mal à y reprendre en raison de la situation sécuritaire encore fragile qui décourage l'investissement local. Une enquête menée au mois de juillet auprès de deux cent (200) chefs de ménage à travers quatre quartiers de la ville⁵ illustre bien la vulnérabilité de la population.

Tableau 1 : Situation professionnelle des chefs de ménage selon les quartiers

Quartiers	Echantillon	Fonctionnaires/ employés de sociétés	Agriculteurs	Transporteurs/ commerçant	Artisans	Chômeurs/ autres
Ahounansous	50	34 %	06 %	32 %	22 %	06 %
Dar-es-salam	50	06 %	06 %	52 %	28 %	08 %
Kennedy	50	58 %	02 %	20 %	16 %	04 %
Sokoura	50	04 %	04 %	48 %	32 %	12 %

Source : Auteur ; enquêtes de Décembre 2017

Les fonctionnaires et employés de sociétés représentent 25,5 % de l'échantillon de population étudiée. Ils ont une situation salariale assez stable⁶. En ce qui concerne les commerçants et transporteurs (38%), les artisans (24,5%), les agriculteurs (4,5 %), ils exercent, pour la très grande majorité (85 %) dans l'informel. Les chômeurs et autres

⁵Les quatre quartiers choisis sont représentatifs de la configuration socio-économique de Bouaké. Ainsi, Ahounansou et Kennedy sont de moyen et haut standing tandis que Dar es salam et Sokoura sont des quartiers populaires.

⁶ Tous les fonctionnaires et 84,72 % des employés de sociétés interrogées perçoivent régulièrement leurs salaires.

personnes âgées ou retraitées occupent 7,5 % des chefs de ménages interviewés.

L'on constate une prédominance de l'informel qui en effet, constitue un facteur de vulnérabilité et d'instabilité des chefs de ménage. Or, la vulnérabilité des chefs des ménages a des répercussions sur les conditions socio-économiques des populations. Ainsi, les besoins élémentaires ont du mal à être satisfaits. En cela, 71 % des interviewés disent recourir aux médicaments de la rue pour pratiquer l'auto-médication. Les propos de Y. NGUESSAN rencontré au quartier Ahougnansou sont illustratifs :

Depuis que j'ai perdu mon travail en 2002, c'est devenu difficile pour moi. C'est ma femme qui se débrouille avec son petit commerce. Quand on est malade, on peut même pas aller à l'hôpital. On achète médicament dans la rue, c'est un peu moins cher

Les conditions de vie des populations sont rendues difficiles en raison des difficultés que les autorités politiques et administratives, les opérateurs économiques ont pour relancer l'économie locale. De fait, les activités militaires et politiques avaient pendant longtemps préoccupé les populations au détriment de l'économie et le développement humain durable. Avec la fin de la crise, Bouaké paie les frais à long terme de la crise de 2002. C'est dans cette situation que des actions sont menées en vue d'une inclusion urbaine.

2. Des efforts d'inclusion urbaine

Plusieurs acteurs, à travers leurs actions spécifiques ou coordonnées participent à l'effort d'inclusion urbaine à Bouaké. Ces acteurs sont entre autres, l'Etat, la municipalité, la société civile et le ONG.

2.1. L'action étatique

Malgré le processus de décentralisation amorcé en Côte d'Ivoire depuis les années 1990, l'Etat demeure le premier acteur de la gestion urbaine. A ce titre, il anime et apporte son soutien dans les domaines socio-économiques dans la ville, en vue d'un environnement générateur du bien être des citoyens. Se faisant, il participe à l'inclusion urbaine dans les villes ivoiriennes.

En effet, ce qui importe ici ce sont surtout les interactions entre l'Etat et la société civile en vue de la mise en place de l'action publique. C'est en cela que le passage de l'administration centralisée à la décentralisation s'avère importante dans ce processus. La décentralisation, permet donc une gestion horizontale des affaires locales dont celles en rapport avec l'urbain. L'Etat cède à cet effet, certaines de ses prérogatives à d'autres acteurs qui sous sa tutelle participe à l'action publique. C'est aussi sur la base du partage, de l'inclusion de tous que l'Etat agit dans le processus d'urbanisation en Côte d'Ivoire. Ainsi, l'action étatique en matière d'inclusion urbaine dans les ex-zones occupées par la rébellion et singulièrement à Bouaké se perçoit à travers le redéploiement effectif de

l'administration publique dans cette localité. Cette présence de l'administration publique est le signe de l'autorité de l'Etat dans la localité mais également un déterminant important dans l'inclusion urbaine. A cet effet, des programmes de cohésion sociale et de lutte contre la pauvreté, de promotion de la jeunesse et du service civique⁷, l'opération de rétrocession des biens illégalement occupés, sont illustratifs en raison de l'adhésion dont ils ont fait au sein des populations. Ils se présentent comme une méthodologie d'intégration des couches sociales vulnérables au processus de réconciliation et de développement local.

L'importance accordée à ces actions étatiques vient du fait qu'à l'issue des dix années de crise, les ex-zones CNO et particulièrement Bouaké se présente sous une apparente désorganisation socio-économique, une fragilisation des rapports intercommunautaires et une vulnérabilité des populations. A l'occasion, le commerce frauduleux entre la moitié Nord ivoirien et les pays limitrophes (notamment la guinée, le Mali et le Burkina Faso), les attaques à main armée, les mutineries, les conflits inter-communautaires, constituent la peinture sombre de la ville de Bouaké. Il s'est agi pour l'Etat de s'inclure lui-même (redéploiement) et ensuite d'inclure les autres acteurs urbains dans un élan de coordination pour rendre possible l'action publique en matière de gouvernance urbaine. Dans ce contexte, l'Etat fait des efforts pour prendre en compte les aspects spatiaux (fonciers, désenclavement de quartiers), sociaux et économiques pour aider à l'amélioration du cadre de vie des populations. Toutes ces actions étatiques s'inscrivent dans une logique d'assistance aux défavorisés ou les exclus urbains.

2.2. L'action communale

Conformément à la loi n° 2012-1128 du 13 décembre 2012 portant organisation des collectivités territoriales, en Côte d'Ivoire l'on dispose de deux entités territoriales décentralisées ; à savoir le Conseil Régional et la Commune. Cette dernière est compétente pour les questions de gestion et d'inclusion urbaine. De toutes les communes ivoiriennes, celle de Bouaké est un exemple en matière d'inclusion urbaine. Cela est perceptible à travers plusieurs actions dont le budget participatif et la promotion des jeunes en sont des plus essentielles.

De fait, Bouaké est la première commune ivoirienne à avoir expérimenté le budget participatif dans le cadre de la gouvernance locale. Le budget participatif est un outil de la gouvernance locale qui implique la gestion participative. Cela suppose la prise en compte de la société civile dans son élaboration ainsi que son fonctionnement. Dès lors, les populations naguère ignorées dans l'élaboration des politiques de gestion de la ville, deviennent des acteurs clés. Selon Soumaïla DOUMBIA ; le coordinateur de la PSCPD⁸ :

⁷ A travers le programme national de volontariat financé par l'Etat ivoirien, le PNUD, et le programme VNU.

⁸ Plate Forme de la Société Civile pour la Paix et la Démocratie

Le budget participatif c'est une innovation démocratique majeure qui permettra d'allouer les ressources budgétaires de la commune de Bouaké vers les besoins essentiels exprimés par les populations elles-mêmes » (Apanews, 2017).

Cette collaboration avec la population est surtout renforcée par les foras communautaires qui sont des structures installées dans chaque quartier de la ville en vue de recenser les besoins prioritaires pour leur prise en compte dans le budget participatif.

Au-delà du budget participatif, la promotion de l'emploi jeune se présente comme l'une des actions municipales les plus significatives en matière d'inclusion urbaine à Bouaké. De fait, la crise militaro-politique a durablement touché les populations locales et particulièrement les jeunes dont nombreux ont été déscolarisés et rencontrent des difficultés à s'insérer dans le tissu socio-professionnel. En l'absence d'une véritable activité industrielle pourvoyeuse d'emploi, ces jeunes sont contraints au chômage et aux activités informelles. Dans ces conditions, ils sont de plus en plus vulnérables. Cette situation qui s'était exacerbée durant la crise militaro-politique a aujourd'hui du mal à se normaliser en raison de l'insécurité et les nombreuses mutineries⁹ qui secouent encore la ville et découragent les investisseurs. Face à cette situation, du reste morose pour la jeunesse, l'autorité communale a mis en place une structure dénommée "la maison des jeunes" ; en vue d'aider à l'insertion socio-professionnelle de cette frange de la population. Il s'agit pour la jeunesse de Bouaké ; à travers SILUE Kabila¹⁰, d'une aubaine et un défi pour juguler le chômage des jeunes :

cette maison est la bienvenue et constitue une aubaine pour les jeunes de Bouaké dans le cadre de leur insertion socio-professionnelle. Avec les offres du privé, on espère que cette maison relèvera le défi qui l'attend : la réduction du taux de chômage à Bouaké.

L'inclusion urbaine, en plus d'être sociale et économique, est également territoriale. A ce niveau, l'action municipale en faveur de l'inclusion urbaine à Bouaké s'est traduite par le désenclavement de quartiers précaires. Ainsi, le programme triennal 2011-2013 a permis l'électrification des quartiers Belleville, Oliénou et Houphouët-ville. En Juillet 2017, le quartier Oliénou a été désenclavé à travers l'inauguration du pont Djibo Nicolas. Selon K. SIALOU, un habitant de ce quartier:

Je vis dans ce quartier depuis 21 ans et c'est la première fois qu'un maire nous considère. C'est la première fois qu'un maire sait que nous les pauvres d'Oliénou existons. C'est ce qui est

⁹ Au premier semestre de 2017, il y a eu deux mutineries et des soulèvements d'ex-combattants démobilisés, partis de Bouaké pour atteindre d'autres villes du pays.

¹⁰ Président de la jeunesse communale de Bouaké.

important pour nous car cela prouve que nous aussi nous
sommes comptés parmi les habitants de la ville de Bouaké

Ces actions municipales sus-mentionnées sont des formes
d'opérationnalisation de l'inclusion urbaine et de la gestion
participative des affaires locales. Qu'en est-il de la société civile et des
ONG ?

2.3. Des actions des ONG et les populations locales

Acteurs importants dans la gestion des affaires locales, la
société civile et les ONG participent à l'inclusion urbaine à Bouaké.
Tirant les leçons de la guerre et des conditions socio-économiques
précaires des populations, ces acteurs s'invitent au débat de la
gouvernance territoriale et de la lutte contre l'exclusion des pauvres.

L'action des ONG sont non négligeables dans le processus
d'inclusion urbaine. Parmi elles ; Binkelen, CGLP et Téré en sont des
exemples en matière d'éducation, de lutte contre la pauvreté et de
cohésion sociale à Bouaké. Elles sont intervenues à travers
l'équipement d'écoles en matériels informatiques, l'aide à la
commercialisation des vivriers ainsi que la sensibilisation à la
cohésion sociale à Bouaké.

Au nombre des populations locales on retient ; entre autres les
chefs communautaires et religieux, les jeunes, les femmes, les
handicapés. Elles sont bien organisées et structurées autour des
Comités de Suivi à la Base (CSB). Elles ont un rôle important
d'intermédiaire entre les pouvoirs publics et les populations à la base.
Elles mènent également des actions pour la cohésion sociale et d'éveil
de conscience des populations. En clair, ces populations locales jouent
sa partition en matière d'inclusion urbaine, de citoyenneté et de bonne
gouvernance locale. C'est d'ailleurs en cela que Zoumana
OUATTARA¹¹ s'adressant au CSB, affirmait que « ici à Bouaké, rien
ne se fait à votre insu » (AIP, 2014).

3. De la problématique de la gouvernabilité urbaine à bouaké

La problématique de la gouvernabilité urbaine à Bouaké se
perçoit à travers une crise de la gouvernance territoriale et à la
question de la participation citoyenne dans une situation
transitionnelle.

3.1. De la crise de la gouvernance territoriale aux désordres urbains

De toutes les villes ivoiriennes, la ville de Bouaké se
particularise par la question de sa gouvernabilité et les nombreuses
mutineries qui y éclatent. Cette situation est consécutive à la
méconnaissance ou à la dépréciation des autorités administratives et
territoriales par certains acteurs locaux.

En effet durant les dix années de crise militaro-politique, seules
les autorités militaires locales étaient reconnues par les populations.
Cela se percevait à travers les actions et le poids des chefs de guerres

¹¹ Actuel premier adjoint au maire de Bouaké.

ainsi que les rackets et autres rançons imposées par l'autorité militaire dans la localité. Les collectivités territoriales et l'administration publique étaient comme ignorées, boycottées et n'avaient aucun pouvoir de coercition. Ce schéma se poursuit aujourd'hui et donne le sentiment d'une défiance ou de rejet des populations vis-à-vis des pouvoirs publics. L'on pourrait dire, avec S. PAUGAM (2009) que cette situation est caractéristique de « l'altération du lien social ». Il est question d'une société en phase avec un délitement, une fragilisation et enfin une « disqualification sociale » (S. PAUGAM, *ibid*). Il y a dès lors une dépréciation des pouvoirs publics par une frange importante de la population locale. Le rétablissement de l'administration publique et territoriale est perçu comme une entrave à la liberté et à l'épanouissement de ces populations qui naguère n'avaient de référence que l'autorité militaire des FAFN. De fait, cette dernière avait mis en place ; selon M. FOFANA (2011, p171), une gouvernance économique en pleine recomposition [et surtout caractérisée] par la disparition des taxes et barrières douanières et, d'autre part, par l'apparition de nouveaux acteurs ou opérateurs économiques et de nouveaux circuits d'approvisionnement alimentés par la contrebande et des trafics divers

Cette contrebande et autres trafics illicites traduisent le fort développement du secteur informel dans l'économie locale. Le commerce et le transport sont organisés en violation des règles administratives et s'exemptent de l'impôt.

Au niveau du foncier urbain, l'anarchie s'est installée et de nombreux lotissements à l'intérieur de la ville sont faits sans référence au schéma directeur d'urbanisme. C'est l'exemple des sites non constructibles comme les bas-fonds des quartiers Ahougnansou et Ngatakro qui ont fait l'objet de lotissements privés et sont en construction. C'est aussi le cas de nombreuses réserves administratives (EPP Ahougnansou, lycée classique, etc) qui sont illégalement occupées par des particuliers. L'impôt foncier y est galvaudé à travers le non paiement taxes foncières à titre de propriétés bâties et non bâties.

A l'analyse, il se pose la problématique de la gouvernabilité de la ville de Bouaké, d'autant plus que dans la perception locale, les pouvoirs publics constituent une contrainte à laquelle il faut tout mettre en œuvre pour contourner ou y échapper. Il se développe une tension ou un conflit à l'occasion desquels, les populations exploitent les défaillances ou le laxisme des pouvoirs publics pour se repositionner et maintenir surtout la situation qui a prévalu sous l'autorité militaire. L'on dirait avec F.M. CISSE et al (2010, p10) que :

Cette tension entre les attentes de la société et la défaillance de l'État est un signe patent de la crise de gouvernance. Cette crise de la gouvernance donne lieu à des dysfonctionnements urbains

Pour F. RANGEON (1997), cette situation est également interprétée comme un « désordre urbain ». Ce désordre urbain est à mettre en rapport avec l'histoire récente de cette ville capitale de la rébellion ; les faits sociaux étant historiquement situés. En cela, F. RANGEON (*ibid*, p 138) affirme que « chaque ville contribue, par son

histoire propre, à produire de désordres particuliers ». Cette histoire se positionne comme un facteur important d'un changement social en cours dans la localité à travers le mécanisme de déconstruction et de reconstruction sociale sous l'effet des crises et les conflits.

3.2. Problématique de la participation citoyenne à la gouvernance locale

A l'issue d'une décennie de crise et en l'absence d'une véritable administration à même d'assurer l'autorité de l'Etat dans les ex-zones CNO, la participation citoyenne à la gouvernance territoriale constitue le nœud gordien de la politique de développement local. En principe, la participation citoyenne devrait aider à la démocratie participative et aux politiques de gestion de la ville. Or à Bouaké, l'esprit citoyen n'est pas encore une réalité pour des populations et singulièrement de nombreux jeunes qui ont vécu cette guerre. Cette situation est consécutive, entre autres, à une crise de confiance de ces derniers vis-à-vis des pouvoirs publics ; pour des engagements non tenus. Ces jeunes qui pour la plupart avaient combattu aux côtés des FAFN se sentent abusés et frustrés par les autorités politiques ivoiriennes actuelles¹². Dans ce contexte, l'insoumission et la dépréciation vis-à-vis des pouvoirs publics se présente comme une forme de réponse directe à ces engagements non tenus. On peut affirmer avec C.G. LAFAYE (2012) qu'il y a « une déception tendant à faire reculer l'adhésion aux valeurs sur lesquelles repose la société ». L'incivisme populaire qui s'en suit constitue en quelque sorte, une autorégulation ou un auto-dédouanement par les populations concernées. A cet effet, celles-ci mettent en œuvre des stratégies d'adaptation ou de résilience propres, au mépris des dispositions administratives légales.

Dans ce rapport de force, se dégage clairement les divergences d'intérêts des différents groupes d'acteurs locaux. L'anarchie et le désordre deviennent en quelque sorte la règle à Bouaké et dénotent de « l'expression d'un système social mal intégré » (DURKHEIM E., 2013, p12). Ce contexte d'anarchie et de désordre d'un manque de coordination d'actions, d'une interaction et d'une interdépendance comme cela est le cas dans un système social. En clair, l'environnement urbain est comparable au système social, se désagrège et donne lieu à une anomie sociale caractérisée « par un manque de régulation, une dérégulation de la vie sociale et, plus précisément, un état transitionnel d'absence de règles » (E. DURKHEIM, 2013, *ibid*). Sur le terrain à Bouaké, cette situation est traduisible par les nombreuses mutineries ainsi que l'organisation d'activité économique en violation des règles administratives. C'est l'exemple du transport urbain où les acteurs ne sont ni inscrits au Ministère des Transport, ne disposent ni registre de commerce et encore moins des assurances. Concernant l'espace physique urbain, l'on signale de nombreuses occupations anarchiques et illégales de

¹² De nombreux jeunes qui avaient combattu de 2002 à 2011 pour les FAFN et donc contribué à la prise du pouvoir par les autorités politiques actuelles, n'ont pas été intégrés dans l'armée ; comme cela leur aurait été promis. Leur frustration vient de la grande corruption qui avait lieu et permis l'intégration dans l'armée, la police, la douane et autres emplois de la fonction publique, de jeunes n'ayant jamais participé aux combats.

réserves administratives et de servitudes. D'ailleurs l'opération ville propre initiée par le Ministère de la Salubrité Urbaine et de l'Assainissement en 2013, en vue de déguerpir et détruire les occupations anarchiques s'est heurtée à la résistance farouche des Bouakéens et s'est soldée par un échec total comme en témoigne A. SAWADO¹³ :

Les gens de Anne OULOTO¹⁴ sont arrivés ici à Bouaké et ils voulaient casser nos baraques qui sont au bord de la route là. On leur a fait la guerre même et ils ont fui (...). Ils ne savaient pas que Bouaké, c'est très différent d'Abidjan. Ici là c'est notre territoire. Territoire de gouvernement là, ça se trouve à Abidjan

En outre, cette problématique de la participation citoyenne à la gouvernance locale est imputable la politique de décentralisation qui est l'occasion de l'émergence de plusieurs acteurs en vue d'une gestion participative des affaires locales. Or très souvent, ces acteurs ont des intérêts divergents et mêmes contradictoires. Se faisant, l'administration publique s'est souvent trouvée en difficulté face à l'autorité municipale dans l'application des lois et autres règlements ; en raison d'un manque de coordination ou de cohérence entre ces deux acteurs. Cette situation met au jour les contraintes de l'action collective évoquée par M. CROZIER et E. FRIEDBERG (1977). Ainsi chaque acteur garde des marges de manœuvre, joue sur des zones d'incertitude pour s'imposer au système. Dans cette logique, l'autorité municipale a souvent fait du clientélisme en laissant librement faire ou en cautionnant les actions de certaines populations placées en situation d'irrégularité ; en vue de conserver son électorat. A Bouaké, la raison avancée est la lutte contre la pauvreté et le chômage. Dès lors une action rigoureuse des pouvoirs publics pourrait constituer une entrave. C'est en cela que les transporteurs moto-taxis versent une somme forfaitaire de 3000 francs CFA par mois à la mairie pour mener leur activité sans se soucier de dossiers administratifs. Le prélèvement de taxes municipales auprès des commerçants occupant anarchiquement les voies publiques leur donne le sentiment d'être en situation régulière puisqu'ils ont la caution de l'autorité municipale. Toutes choses qui ne favorisent pas la participation citoyenne des populations à la gouvernance urbaine. Les propos de A. COULIBALY¹⁵ sont illustratifs :

Avec la guerre, il n'y a pas de travail salarié ici à Bouaké. Les jeunes se débrouillent avec leurs motos, leurs kiosques. Si on les empêche, que deviendront-ils ? Ce sont eux qui nous ont voté. L'Etat à ses objectifs qui ne sont pas forcément les nôtres et encore moins ceux des jeunes de Bouaké

On retient pour l'essentiel que l'incivisme, le manque d'esprit citoyen des populations conduit à la dépréciation et à la « déliquescence de l'Etat » (J-P.O. De SARDAN, 2009, p 415). Cette

¹³ Jeune commerçant d'origine burkinabé vivant à Bouaké

¹⁴ Ministre de la Salubrité Urbaine et de l'Assainissement du gouvernement Alassane OUATTARA.

¹⁵ Agent municipal interviewé en Août 2017.

situation résulte du contexte de crise militaro-politique qui a affaibli l'ordre établi par les pouvoirs publics. Ainsi la participation citoyenne à la gouvernance urbaine reste mitigée dans la mesure où, face à l'appauvrissement socio-économique, le chômage et la précarité structurelle, les populations locales et singulièrement les jeunes adoptent des stratégies de résiliences au mépris des institutions de la République.

3.3. Gouvernance urbaine post-crise à Bouaké : une situation transitoire

Après une décennie de crise militaro-politique qui fit de Bouaké la capitale de la rébellion, de profondes mutations ont affecté la gouvernance locale. Durant cette période, l'administration publique et territoriale n'avaient pas été à même d'assurer la gestion des affaires locales. A l'observation, il était question d'une administration minimale qui en réalité n'avait pas d'autorité et ne pouvait véritablement pas prendre des initiatives. La seule autorité reconnue et qui dictait la loi était l'autorité militaire des FAFN. Dans l'ensemble, cette dernière ne disposait pas de ressources humaines indiquées en matière d'administration publique ou territoriale. Il s'est agi d'une réorganisation de l'activité économique locale en vue d'assurer le fonctionnement de l'armée. Dans ce contexte, une véritable économie de crise organisée autour de la contrebande, d'exploitation illégale de ressources foncières (bois, ressources minières, terrains urbains, etc.) et de racket de voyageurs vu le jour et remis en cause les équilibres socio-économiques ainsi que la gouvernance territoriale.

Par ailleurs pour légitimer ses actions l'autorité militaire avait instauré une sorte de solidarité traditionnelle, instinctive et donc une « solidarité mécanique » dominée par la « conscience collective » (E. DURKHEIM, 1974 op cit). Cette conscience collective facilite une forme de cohésion sociale où les membres sont tenus de respecter les normes et valeurs communes. Dès lors, à l'occasion de la gouvernance urbaine, les pratiques illicites et illégales étaient perçues comme la norme d'autant puisqu'elles étaient partagées et pratiquées par les autorités militaires d'alors et donc par les populations locales. Avec la fin de la crise en 2011 et donc le redéploiement effectif des Institutions de la République, le retour à la normalité sur toute l'étendue du territoire ivoirien, la gouvernance territoriale devrait pouvoir fonctionner comme souhaité par les pouvoirs publics. Cependant, la difficulté se situe au niveau des consciences collectives durablement marquées par l'état de crise. Or, E. DURKHEIM (1898) lui-même le dit, les consciences collectives sont transgénérationnelles et ont donc une durée de vie assez longue.

Le passage de la solidarité mécanique à la « solidarité organique » (E. DURKHEIM, 1893, *ibid*) constitue le goulot d'étranglement pour les ex-zones occupées par la rébellion et particulièrement Bouaké. La gouvernance territoriale y est entrée dans une situation transitionnelle ou intermédiaire, traduite par une forme de gestion hybride des affaires locales. Les malversations foncières, les nombreuses mutineries, l'incivisme et autres les comportements criminels à Bouaké s'inscrivent dans un état transitionnel caractérisé

par l'absence de véritables règles, de contraintes militaires ou administratives légales. Dès lors, l'ordre républicain et celui de l'autorité locale y sont galvaudés. La gouvernance territoriale fait l'objet d'une nouvelle forme de régulation qui tente de dresser la résistance des populations au changement. En cela, la gouvernance territoriale doit être perçue au sens de la dynamique sociale ou comme une approche du changement.

CONCLUSION

L'inclusion urbaine et de la gouvernance territoriale constituent l'une des problématiques essentielles dans les politiques de gestion des villes en Afrique et singulièrement en Côte d'Ivoire dans le contexte post-crise. Pour mener à bien cette étude, nos recherches se sont focalisées sur la ville de Bouaké ; l'ex-capitale de la rébellion ivoirienne de 2002 à 2011. Il a été question pour nous d'analyser comment au-delà de l'apparente inclusion urbaine que présente Bouaké, sa gouvernance territoriale est mise à mal par certains acteurs locaux. L'atteinte de cet objectif a nécessité la mobilisation des approches qualitative et quantitative ainsi que des techniques de collecte de données ; à savoir la recherche documentaire, un guide d'entretien, un questionnaire et l'observation directe. Ces données recueillies ont fait l'objet d'une analyse du contenu et d'une analyse statistique.

Comme résultats, les enquêtes ont mis en exergue que la crise militaro-politique a provoqué un dysfonctionnement de l'administration territoriale et vulnérabilisé les populations locales. Les efforts faits dans le sens d'une inclusion urbaine dans la gouvernance territoriale restent mitigés. A l'analyse, l'on conclut à une anarchie urbaine induits par une crise de la gouvernance locale. Dans ce contexte, les pouvoirs publics sont perçus comme une contrainte, face à laquelle les populations mettent tout en œuvre pour contourner ou y échapper. En outre, la participation citoyenne à la gouvernance locale est galvaudée, à travers l'incivisme et surtout la dépréciation de l'Etat par certains acteurs locaux et singulièrement les jeunes. La gouvernance territoriale y est rendue difficile en raison de la situation transitionnelle caractérisée par l'absence de règles ou d'une autorité à même de rétablir l'ordre républicain

Bibliographie

- AIP (Agence Ivoirienne de Presse), 2014, Bonne gouvernance : des comités de contrôle de l'action publique installés à Bouaké », <http://news.abidjan.net/h/490438.html> , consulté le 11 Novembre 2018
- Apanews, 2015, « La gouvernance locale au centre d'une formation à Bouaké », <http://news.abidjan.net/h/525897.html>, consulté le 17 Décembre 2017
- CISSE Falilou Mbacké et al, 2010, « Gouvernance et services publics : Pour ne pas renoncer au rêve du développement. Gouvernance en Afrique », Cahier n° 2010-5, pp 1 - 62
- CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhard, 1977, L'acteur et le système, Editions du Seuil, 500 P

- DURKHEIM Emile, 1974, « Représentations individuelles et collectives », *Sociologie et Philosophie*, Paris, P.U.F. 4^e Edition, p13-50
- DURKHEIM Emile, 2013, « De la division du travail social », Introduction de Serge Paugam. 7^e éd. Paris : Presses universitaires de France, 416 p.
- FOFANA Moussa, 2011, « Des forces nouvelles aux forces républicaines de Côte d'Ivoire », *Politique africaine*, n°12, pp 161-178
- INS (Institut National de la Statistique), 2008- Enquête sur le niveau de vie des ménages, rapport définitif
- LAFAYE Caroline Guibet, 2012, « Anomie, exclusion, désaffiliation : dissolution de la cohésion sociale ou du lien social », *revue pensée plurielle*, Vol1, n°29, pp 11-35
- KOUAME Yao Séverin et al, 2013, *Dynamique et capacités de gestion des conflits à l'ouest de la Côte d'Ivoire : Le cas des Régions du Cavally et du Guémon*, Rapport de Recherche Participative, interpeace, 97 p
- KRA Kouakou Valentin, 2014, « Problématique foncière post-crise dans les ex zones occupées par la rébellion en Côte d'Ivoire : le cas de la ville de Bouaké », *Kasa bya kasa ; revue ivoirienne d'anthropologie et de sociologie*, n°26, pp 53-69
- MIGNOT Fabrice (2004) : « Côte d'Ivoire : la question dioula et la partition de la Côte d'Ivoire. Montreuil Sous-Bois, La Commission des Recours des Réfugiés », https://landinfo.no/asset/514/1/514_1.pdf, consulté le 12 décembre 2017
- Olivier DE SARDAN Jean Pierre, 2009, « Des pouvoirs locaux dans l'attente de la décentralisation au Niger », *Décentralisation et pouvoirs en Afrique : en contrepoint, modèles territoriaux français*. Paris, Bamako : IRD ; ISH, p. 407-426
- PAUGAM Serge, 1996, *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 583 p
- PAUGAM Serge, 2009, *La disqualification sociale : essai sur la pauvreté*, PUF, 256 p
- RANGEON François, 1997, « Désordres urbains », *Centre universitaire des recherches administratives et politiques de Picardie*. PUF, pp. 137-144

ECONOMIE SOLIDAIRE ET DEVELOPPEMENT LOCAL AU MALI : CAS DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE L'OFFICE DU NIGER

KOUMARE Mamadou*

Résumé

Notre propos dans cet article consiste à étudier la place et le rôle de l'économie solidaire dans le développement local. A cet effet, nous réalisons, à travers une démarche systémique, deux études de cas de société coopérative dans une entreprise hydro agricole nationale au Mali à savoir l'Office du Niger¹ où nous enregistrons une concentration de sociétés coopératives. Les études de cas nous ont permis de nous rendre compte que les sociétés coopératives s'inscrivent dans une logique marchande même si elles sont à but non lucratif. En matière de développement local, elles développent surtout des pratiques collectives d'accès aux facteurs de production, de mise en place d'infrastructures de stockage et de vente collective et cela sans concertation avec l'autorité municipale qui a en charge les questions de développement local toute chose qui limite leur portée.

Mots clés : économie solidaire, société coopérative, développement local, solidarité, réciprocité, pratiques collectives.

Abstract

Our purpose in this article is to study the place and role of the solidarity economy in local development. To this end, we carry out, through a systemic approach, two case studies of a cooperative society in a national agricultural company in Mali namely the Office du Niger where we register a concentration of cooperative societies. The case studies have allowed us to realize that cooperative societies are part of a commercial logic even if they are not-for-profit. In terms of local development, they mainly develop collective practices of access to factors of production, of installation of storage infrastructures and collective sales and that without consultation with the municipal authority which has in charge of the questions of development local anything that limits their reach.

Keys words: solidarity economy, cooperative society, local development, solidarity, reciprocity, collective practices.

Introduction

Nous assistons de plus en plus dans toute l'Afrique à l'émergence d'organisations de l'économie solidaire (associations, sociétés coopératives et mutuelles) autour de toutes les questions de

* Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako ; Email : koumaresdses@hotmail.fr

¹ L'Office du Niger est un vaste aménagement hydro agricole créé au Mali en 1932 par la France pour produire du riz et du coton qui fut abandonné par la suite. Aujourd'hui, en plus de la production du riz, les exploitants y consacrent une part importante de leur temps aux activités de maraîchage autour de l'échalote, la tomate, la pomme de terre. Sur ce vaste aménagement hydro agricole, on enregistre une concentration d'organisation à caractère coopératif pour mieux défendre les intérêts des producteurs et surtout contribuer au développement de leur communauté.

développement dans le contexte de l'échec des politiques de développement globalisant. Comme le dit L Favreau (2003, p. 18) « la crise a aussi libéré un espace inédit pour l'innovation sociale, notamment dans la zone où le “social” et l’“économique” se superposent ». Aujourd'hui en Afrique, des milliers d'organisations associatives, coopératives et mutualistes œuvrent sur cet espace en vue d'assurer de meilleures conditions de vie à des populations de plus en plus confrontées à la grande paupérisation.

Selon J. Defourny et P. Develtere (2006, p. 25), l'économie solidaire désigne le plus souvent les émergences nouvelles de l'économie sociale ou ses caractères les plus novateurs. En ce sens, elle est plutôt synonyme de « nouvelle économie sociale » et ne peut qu'enrichir la compréhension du troisième secteur. Quant à J. L. Laville (2000, p. 10), dans son analyse, il va plus loin en rendant compte des spécificités qui caractérisent cette économie à la suite de K. Polanyi. En effet, selon lui l'approche de l'économie solidaire met l'accent sur l'hybridation entre trois pôles de l'économie :

- l'économie marchande qui correspond à l'économie dans laquelle la distribution des biens et services est confiée prioritairement au marché ;

- l'économie non marchande qui correspond à l'économie dans laquelle la distribution des biens et services est confiée prioritairement à la redistribution organisée sous la tutelle de l'État social ;

- l'économie non monétaire qui correspond à l'économie dans laquelle la distribution des biens et services est confiée prioritairement à la réciprocité et à l'administration domestique.

A travers cette hybridation, elle fait référence à trois principes : marché, redistribution et réciprocité. Par ces principes, elle s'inscrit dans l'économie et dans la démocratie contemporaine. Dans ce sens, sa visée est celle d'une intégration sociale des individus soucieux d'un être ensemble à construire à partir d'activités économiques maîtrisées de manière démocratique. Par là, selon P. Singler (2006, p. 290), « elle privilégie l'idée de solidarité par rapport à l'individualisme compétitif qui caractérise le comportement économique dominant dans les sociétés capitalistes » en mettant fondamentalement l'accent sur :

- la parfaite égalité des droits entre les membres ;
- le droit de propriété réparti de manière égalitaire entre tous les associés ;

- la prédominance initiale de la réciprocité et de l'engagement mutuel.

Pour B. Eme (2006, p. 303) qui abonde dans le même sens que J. L. Laville, l'économie solidaire peut être définie comme l'ensemble des activités économiques soumis à la volonté d'un agir démocratique où les rapports sociaux de solidarité priment sur l'intérêt individuel ou le profit matériel ; elle contribue ainsi à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens.

Par cette définition, l'économie solidaire renferme deux dimensions :

- une dimension socioéconomique qui est animée par une visée de production des biens et services soumis à l'arbitrage démocratique. Cette dimension rend compte principalement de la prédominance

initiale de la réciprocité et de l'engagement mutuel entre les acteurs autour de pratiques économiques dont la consolidation passe par l'hybridation de trois types de ressources comme indiqué précédemment. La logique de ces pratiques réside dans un projet politique dont l'objectif vise l'intégration sociale des individus soucieux d'un ensemble à bâtir à partir d'activités économiques maîtrisées de manière démocratique.

- une dimension sociopolitique qui s'enracine également dans la réciprocité et la construction d'espaces publics. Ici, le défi réside dans le maintien d'une possibilité d'espaces publics.

Ces deux dimensions de l'économie solidaire s'expriment à travers trois formes d'organisation : associative, mutualiste et coopérative qui fait l'objet de notre étude.

Notre article s'inscrit dans une dynamique de questionnement du rôle et de la place des organisations de l'économie solidaire, notamment les sociétés coopératives, dans la réalisation du développement. A travers une approche systémique, nous cherchons à savoir comment et en quoi les pratiques de développement socioéconomiques initiées par les sociétés coopératives contribuent au développement local. En effet, la question de la place et du rôle des organisations de l'économie solidaire dans le développement, notamment par la promotion des initiatives des acteurs locaux, suscite de plus en plus de débats tant en milieu académique, politique et développementaliste. C'est ainsi que dans le contexte africain, les dynamiques et pratiques socio-économiques collectives solidaires développées par les organisations solidaires, parfois séculaires, mais longtemps ignorées ou mal perçues par certaines études, font l'objet depuis quelques temps de travaux de recherche et de discours qui essayent de les appréhender comme des réponses appropriées par rapport à des situations de vie données et non à des références construites ailleurs par d'autres (J. L. Wautelet, 2008, p. 11-26). Il s'agit désormais de chercher à mettre en évidence la participation des organisations de l'économie solidaire, en lien avec ou à côté d'autres acteurs en l'occurrence l'Etat, à l'amélioration des conditions de vie des populations sur des territoires bien déterminés. Notre travail de recherche se situe bien dans ce cadre et part de l'hypothèse que les organisations de l'économie solidaire constituent des outils de développement local.

L'article comporte deux grandes parties : la première partie présente notre démarche méthodologique et la deuxième porte sur les résultats et leur discussion.

1. Méthodologie

Notre démarche méthodologique se fonde sur les méthodes socio-anthropologiques. Elle comprend.

1.1. La recherche documentaire

Afin de réaliser un bref aperçu sur le concept de l'économie solidaire, nous avons procédé à une exploitation de la littérature grise. Ainsi, nous nous sommes surtout servis des travaux de Jean Louis Laville, de Patricck Develtere, Jacques de Fourni, Paul Singler et

Bernard Eme pour définir notre perspective théorique par rapport à l'économie solidaire. Le choix des travaux de ces auteurs s'explique par le fait qu'ils rendent compte des spécificités de l'économie solidaire (notamment la prédominance initiale de la réciprocité et de l'engagement mutuel entre les acteurs autour d'un projet d'intérêt commun) par rapport à l'économie marchande où l'intérêt individuel prime.

Parallèlement à l'exploitation de la littérature grise, nous avons également exploité les différents rapports et outils de gestion que nous avons trouvés sur place avec les sociétés coopératives. Cette exploitation nous a permis de disposer des données quantitatives et qualitatives sur les actions de développement initiées par nos organisations.

1.2. La collecte de données de terrain

Pour la collecte des données, nous avons combiné l'entretien en groupe et l'entretien individuel.

Dans le premier cas, nous avons discuté soit en assemblée générale ou en réunion des membres des organes de gestion des deux sociétés coopératives qui font l'objet d'étude de cas. Les assemblées générales l'avantage de réunir un grand nombre de membres. Quant aux réunions de bureau, elles regroupaient seulement les responsables. Nous nous arrangeons pour pouvoir bénéficier de la présence du plus grand nombre de membres et cela nous a valu des rencontres très matinales et nocturnes car c'est en ces moments que les enquêtes étaient disponibles.

Dans le second cas, nous avons débattu individuellement avec quelques membres des deux sociétés coopératives en fonction de leur disponibilité. En effet, parallèlement à l'entretien en groupe, nous avons choisi au hasard certains acteurs villageois soustraits de l'influence du groupe pour l'entretien individuel car nous avons observé que lors des entretiens en groupe certains membres se gênaient de parler en public.

Au total, nous avons réalisé, entre mai et juin 2018, huit entretiens semi dirigés en groupe et vingt entretiens individuels sur les thématiques sur le profil sociohistorique des sociétés coopératives, les pratiques économiques et sociales de développement local.

Dans l'ensemble, les entretiens se sont déroulés dans la langue locale bambara, la langue parlée par plus de 95% de la population locale. Ensuite nous avons traduit en français les données recueillies.

1.3. L'analyse des données

Nous avons privilégié l'analyse de contenu afin d'étudier de façon systémique le rapport, l'inter dépendance, l'inter action entre les pratiques solidaires et le développement local dans la zone de l'Office du Niger. Il est bon de signaler que nos données sont essentiellement qualitatives. Ainsi, nous avons élaboré un tableau d'analyse des pratiques des sociétés coopératives en matière de développement local.

Tableau portant sur l'analyse des pratiques des sociétés coopératives

Domaines	Elements d'analyse
Identité de la société coopérative	-historique ; -statut ; -finalités ; -fonctionnement ; -domaines intervention ; -leadership et le membership.
Les pratiques de développement économique local développées par l'organisation	-type d'activités économiques ; -accès au financement (crédit solidaire, IMF) ; -accès à la terre ; -accès aux équipements et intrants agricoles ; -mise en place des infrastructures et équipements -collectifs de production et de commercialisation - (magasin villageois, chambre de conservation, batteuse, décortiqueuse etc.) ; -modes de production des biens et services collectifs ; -modes de distribution des biens et services (marchand, réciprocal, redistributif) ; -commercialisation des produits ; -maintien et création d'emplois ; -amélioration des revenus (individuel et collectif).
Les pratiques développées par l'organisation sur le plan social (rôles de service public de proximité en matière de santé et d'éducation)	-accès à la santé : cases de santé, mutuelles de santé, centres de santé communautaire ; -accès à l'éducation (alphabétisation, scolarisation des enfants, construction d'infrastructures scolaires) ; -sécurité alimentaire (banque de céréales, champ collectif) ; -réalisation des points d'eau potable ; -hygiène et assainissement ; -électrification rurale ; -protection sociale (formes d'entraide et de solidarité) ; -défense des intérêts matériels et financiers.
Les pratiques développées par l'organisation sur le plan politique	-ancrage territorial ; -échelon d'implantation (secteur, village, commune, inter commune) ; -participation à la gouvernance du territoire (village, commune) ; -représentation dans les organes de gestion du village ou de la commune ; -construction d'espaces publics ; -options citoyennes et d'opposition politique.

2. Présentation et Discussion des résultats

L'analyse des données recueillies à travers le tableau, ci-dessus présenté, a permis d'aboutir aux résultats ci-dessous.

2.1. Présentation des résultats

2.1.1. Les sociétés coopératives connaissent une lente renaissance dans la zone de l'Office du Niger

Forme d'organisation expérimentée dans la zone de l'Office du Niger dans les années 1960 par la loi N°63-21-ANRM du 25 janvier 1963 à travers la politique de coopération populaire, l'organisation coopérative ou l'unité coopérative, un moment, abandonnée au profit des Associations Villageoises (AV), connaît une renaissance depuis l'adoption de la loi N° 01- 076 du 18 juillet 2001, régissant les

sociétés coopératives. En effet, avec cette loi, les AV qui évoluaient comme des organisations à caractère coopératif, ne peuvent dorénavant se prévaloir de cette qualité. C'est pourquoi beaucoup d'entre elles se sont muées en sociétés coopératives pour avoir plus de légalité juridique auprès des partenaires.

Du point de vue juridique, les sociétés coopératives sont les organisations les plus structurées dans la zone. Elles ne peuvent fonctionner avant l'obtention du récépissé et n'ont donc pas d'existence légale avant leur enregistrement auprès de l'administration. Aussi, leur statut fait obligation aux membres de souscrire à des parts sociales, de tenir des documents comptables et d'établir le bilan annuel. Des obligations qui ne sont cependant pas respectées dans la zone par les paysans, notamment la tenue des supports de gestion et l'établissement du bilan.

A propos des finalités poursuivies, les sociétés coopératives s'inscrivent dans une logique marchande même si elles sont à but non lucratif. Il est utile de souligner qu'elles ne font pas de profits mais produisent des excédents partageables entre les actionnaires et la structure pour son fonctionnement conformément à l'esprit de la loi régissant les sociétés coopératives au Mali. D'une manière générale, elles cherchent à développer les activités économiques des membres liés par une communauté de destin. Cela passe par l'amélioration de l'accès des membres aux facteurs de production agricole à savoir les crédits agricoles, les intrants (semences, engrais chimiques) et les équipements (batteuses, décortiqueuses, motoculteurs) aussi par une meilleure commercialisation des produits (vente collective) et la formation des membres.

A côté des coopératives agricoles, nous enregistrons les coopératives d'éleveurs et d'artisans. Pour le domaine de l'élevage, les activités portent sur l'accès à l'aliment bétail, la mise en place des parcs de vaccination et d'embarquement, l'embouche et la commercialisation. Rappelons que la zone de l'Office du Niger est une zone d'élevage par excellence à cause de l'abondance du pâturage et des déchets du riz. Pour le domaine de l'artisanat, il s'agit surtout pour les artisans, notamment les forgerons de s'organiser autour de la fabrication et de la réparation des équipements agricoles comme la charrue, la batteuse, la décortiqueuse.

Par rapport à la coordination, les sociétés coopératives, conformément aux textes, sont dotées de trois instances de décisions à savoir l'assemblée générale, le conseil d'administration, le comité de surveillance. Dans ces organes, les décisions se prennent démocratiquement à la majorité simple, mais à la majorité absolue pour les changements de textes. Chaque membre dispose d'une seule voix quel que soit le montant des parts sociales qu'il détient. Cependant, dans la pratique, nous avons observé que d'abord les réunions statutaires ne sont pas régulièrement tenues, ensuite très peu de membres participent aux réunions, pourtant les textes font obligation aux adhérents de participer à la réalisation des buts de la société coopérative et au renforcement de son unité. Aussi, malgré le principe « un membre une voix », les rapports de force ou de pouvoir ne sont pas égaux. Cela s'explique par le fait que les regroupements

dans la zone se font toujours autour des personnes influentes ou qui ont l'habileté de s'exprimer en public, de démarcher les partenaires, ceux-ci produisent plus les normes et les règles qui gouvernent l'organisation. Aussi, nous avons constaté que ce sont les mêmes personnes qui s'imposent à la fois dans plusieurs organisations.

2.1.2. Les sociétés coopératives développent des pratiques de développement local

En matière de développement local, les sociétés coopératives développent surtout des pratiques collectives d'accès aux facteurs de production agricole et de vente collective des produits. Pour analyser ces pratiques, nous avons tiré, comme études de cas, au hasard deux sociétés coopératives, la première constituée d'hommes et la seconde composée de femmes afin de souligner quelques spécificités.

2.1.2.1. Etude de cas de la société coopérative Niéta (essor)

- Présentation

La société coopérative Niéta a été créée en 2005 par une trentaine de femmes du village de Kolodougou coura afin de développer leurs activités de maraîchage. En effet, ces femmes qui formaient déjà un groupe d'entraide sociale et de travail ont jugé nécessaire d'adopter la forme coopérative afin de bénéficier de l'aide des ONG pour la construction d'un centre multifonctionnel autour du maraîchage. L'adhésion à l'organisation qui est libre et individuelle est conditionnée au paiement des frais d'adhésion de 1 000 F CFA et d'une souscription de 5 000 F CFA.

Conformément au statut type qui régit les sociétés coopératives au Mali, Niéta pour son fonctionnement et sa gestion compte trois organes à savoir l'assemblée générale, le conseil d'administration et le comité de surveillance dont les membres sont élus pour un mandat de trois ans renouvelable. Au sein de Niéta, les décisions se prennent par voie démocratique à la majorité simple.

- Les pratiques de développement socioéconomique

Les membres de la coopérative Niéta pratiquent individuellement le maraîchage. Pour certains d'entre eux, il s'agit d'exploiter les parcelles familiales et pour d'autres les parcelles des particuliers en location à une somme avoisinant 100 000 F CFA par ha. En général, la superficie exploitée par membre est de 0,50 ha avec un rendement élevé de 14 tonnes. Ceci montre que le maraîchage est une activité rentable qui, cependant, nécessite la conjugaison de leurs efforts quant à la mise en place des infrastructures collectives de conservation pour diminuer le taux de perte et améliorer la commercialisation. C'est dans cette perspective que la coopérative a construit un magasin de stockage et de conservation de l'échalote au profit de ses membres.

En effet, chaque membre procédait à la conservation traditionnelle de l'échalote dans les cases ou sous les hangars familiaux et cette pratique entraînait une perte de poids importante des produits (soit 30%). C'est dans ce contexte que Niéta a démarché certains partenaires notamment l'ONG Alphalog spécialisée dans

l'organisation des campagnes de commercialisation. Ainsi, cette ONG a financé à concurrence de 4 500 000 F CFA en termes de subvention, la construction d'un magasin de stockage et de conservation d'une capacité de 46 tonnes. Ce magasin, après les récoltes, sert comme son nom l'indique à conserver l'échalote pendant 6 à 8 mois afin qu'elle ne perde pas trop son poids avant d'être écoulée sur le marché. Cette opération est gratuite pour les membres de la coopérative qui ont d'ailleurs été formés aux techniques de conservation. La coopérative tient à cet effet les documents nécessaires traçant la situation par membre. Après la vente, chaque membre entre dans ses droits en fonction de la quantité fournie. Par exemple, en 2017, la coopérative a commercialisé en vente collective 57 tonnes d'échalote pour 14 250 000 F CFA soit 250 F le kg cela est nettement loin des 100 F le kg lors de la récolte de l'échalote.

Afin d'apporter plus de valeur, certains membres de la coopérative font le séchage de l'échalote. En effet, l'échalote cessée est très demandée dans les grandes villes et sa vente rapporte plus que celle de l'échalote fraîche. Le prix du kg de l'échalote cessée monte jusqu'à 1800 F CFA pendant l'hivernage, une période de pénurie de l'échalote sur le marché. Il faut noter que pour avoir un kilo d'échalote séchée il faut au moins cinq kilos d'échalote fraîche que l'on peut acheter à 100 F le kilo lors des récoltes. Malgré cette rentabilité, les femmes n'ont pas assez de moyens financiers et matériels pour transformer une grande quantité.

2.1.2.2. Etude du cas de la société coopérative Yelen (lumière)

- Présentation

L'organisation coopérative Yelen a été mise en place dans le village de Nango en 2006. Elle regroupe aujourd'hui une quarantaine de membres exploitant chacun une parcelle. Sa création répond aux problèmes d'accès des membres aux engrais et aux équipements. En effet, ceux-ci étaient au départ membres de l'Association Villageoise de Nango, vu que cette association ne fonctionnait plus, c'est-à-dire n'assurait plus l'accès des membres aux intrants et aux activités de battage de riz, ils ont décidé de mettre en place une structure plus solide afin de prendre en charge ces services. Les membres habitent tous dans le village de Nango et sont liés par les relations de parenté et d'affinité. L'objectif principal de la coopérative est de faciliter l'accès de ses membres aux intrants et équipements.

Dans ce domaine, la particularité de Yelen par rapport aux autres organisations est l'observation des principes de gestion démocratique : fonctionnement distinct des organes, élection au suffrage pour les postes, un membre égal une voix, le vote des décisions. C'est l'une des sociétés coopératives où ces principes sont appliqués tant bien que mal car Yelen compte surtout faire la différence avec l'AV de Nango et les Groupement d'Intérêt Economique (GIE) qui ont suscité beaucoup d'engouement un moment donné, mais qui aujourd'hui connaissent des problèmes de gestion.

- Les pratiques de développement socioéconomique développées par Yelen

La coopérative Yelen offre deux services à ses membres : l'approvisionnement en engrais et l'accès aux équipements de battage et de décorticage.

Par rapport à l'approvisionnement en engrais, au titre de la campagne de 2017, la coopérative a mobilisé auprès de la BNDA un montant de 16 800 000 F CFA pour l'achat de l'engrais à répartir entre les membres.

Par rapport à l'accès aux équipements collectifs (batteuse et motoculteur), la coopérative Yelen a acquis sur prêt une batteuse en 2006 pour 3 220 000 F CFA, deux motoculteurs en 2007 pour 2 200 000 et 3 300 000 F CFA. Depuis, la coopérative parvient à renouveler ces équipements tant bien que mal. La particularité de la coopérative dans ce domaine est le fait que les utilisateurs de ses services sont uniquement ses membres. C'est pourquoi toutes les opérations de transport et de battage sont réalisées par les membres eux-mêmes. Pendant les prestations de services, le membre bénéficiaire prend en charge les frais de carburant des machines (batteuse et motoculteur). Au compte de l'amortissement des emprunts, sur 16 sacs de riz paddy, il cède un sac à la coopérative. Cela représente le prix le plus bas en matière de battage.

2.1.2.3. Discussion de la place et du rôle des organisations coopératives dans la réalisation du développement local

D'abord, le premier enseignement qui se dégage est que la société coopérative, la forme la plus structurée des organisations de la zone, peine à susciter l'engouement que les Associations Villageoises et les Groupements d'Intérêt Economique ont créé au début de leur émergence dans ladite zone. L'explication à cette lente percée provient de ses conditions de création beaucoup plus administratives et techniques que celles des autres organisations formelles, sans occulter le passé peu glorieux de la politique de coopération populaire imposée dans la zone pendant la première république entre 1960-1968. Cependant, c'est la forme d'organisation qui dispose de structures fédératives faitières à l'Office du Niger : deux unions de coopératives et une fédération autour de ces unions.

Le deuxième enseignement porte sur la participation réelle des sociétés coopératives dans le développement économique local de la zone. A ce propos, nous remarquons qu'elles sont actives dans l'accès aux facteurs de production agricole et dans la commercialisation des produits agricoles. Dans ce cadre, leurs services sont exclusivement destinés à leurs membres dans le cadre de l'autopromotion. Ceux-ci sont non marchands pour le cas des coopératives que nous avons répertoriées même si nous savons que d'autres font des prestations marchandes (exemple des coopératives de la zone de Molodo, spécialisées dans la production et la vente des semences). Ces services concourent à l'amélioration des revenus des membres par la diminution des coûts de production et l'amélioration de la productivité.

D'une manière générale, nous avons observé que même si les organisations sont confrontées à des problèmes de coordination et de faiblesse de moyens matériels et financiers, elles parviennent à développer des pratiques tendant à rendre des services individuels et collectifs à leurs membres voire à toute la communauté par rapport aux activités citées ci-dessus. Nous avons compris que ces pratiques occupent un important rôle dans l'amélioration des conditions de vie des populations locales tant sur le plan économique, social et beaucoup moins sur le plan politique.

Sur le plan économique, nous avons trouvé qu'aujourd'hui, les organisations coopératives développent des stratégies collectives afin de lier la croissance des activités à la valorisation des personnes et des communautés : l'amélioration des revenus, le renforcement des capacités, la création et le maintien de l'emploi. Ces stratégies sont développées principalement autour de la production du riz et de l'échalote. Elles portent sur l'approvisionnement collectif et individuel des paysans en intrants et équipements, l'accès aux crédits de campagne, la construction des magasins de stockage et de conservation, l'organisation du processus de commercialisation. Ces stratégies et pratiques tout en participant à l'animation des activités socioéconomiques tant sur le plan local que régional ont contribué à améliorer la productivité gage d'une amélioration du niveau de revenu des paysans par conséquent de leurs conditions de vie.

Sur le plan social, nous relevons que les organisations populaires sont engagées dans la mise en place, l'organisation et l'offre de services sociaux de base au profit des populations de la zone, particulièrement dans le domaine de l'éducation où des écoles communautaires ont été construites qui sont devenues par la suite publiques c'est-à-dire prises en charge par la mairie et l'Etat. Cela améliore le taux de scolarisation dans la zone de l'Office du Niger où pratiquement tous les villages comptent une école primaire même si certaines salles de classes sont en banco ou en paille. Cependant avec la décentralisation, nous soulignons le difficile transfert de ces services à la mairie qui peine à les entretenir faute d'une réelle coordination avec les organisations coopératives locales fournisseurs de ces services.

Par rapport à l'amélioration du cadre de vie, nos études nous ont révélé que les organisations à caractère coopératif sont à l'origine de l'électrification de certains villages de la zone, de la mise en place des équipements collectifs de réception et de diffusion des images TV, de la réalisation des points d'eau et des édifices de culte grâce aux recettes générées par l'exploitation des équipements collectifs marchands.

CConcernant la construction des réseaux de sociabilité, nous avons surtout relevé qu'en dehors des groupements d'intérêt économique toutes les autres formes d'organisations poursuivent une finalité sociale et développent à cet effet des pratiques d'entraide et de solidarité dans la gestion des événements sociaux, mais aussi dans les activités de production comme le repiquage et la récolte collectifs. Cependant, les analyses nous ont montré que ce sont surtout les organisations féminines qui sont plus actives dans ce domaine. Aussi,

elles nous ont permis de mettre en évidence l'hétérogénéité des populations qui d'une manière générale se regroupent sur une base identitaire que professionnelle et cela rend difficile la constitution de grands groupes à l'échelle du village, voire de la commune.

Par rapport à la dimension politique, nous avons retenu que les sociétés coopératives interviennent beaucoup plus dans les domaines économique et social que politique. Nous expliquons cette situation par le fait que celles-ci bien que confrontées à des problèmes relevant de la sphère politique (le foncier, le paiement de la redevance eau, la non prise en compte de leurs préoccupations dans le Plan de Développement Economique, Social et Culturel de leurs communes, la subvention des prix des engrais compte tenu de leur cherté etc.) ne sont pas tout à fait conscientes de leurs poids comme mouvement social pouvant changer certaines situations par la lutte. Elles se contentent du simple rôle d'intermédiation ou de représentation des paysans auprès de l'Office du Niger et de la mairie. L'émergence de deux organisations syndicales au niveau de l'Office du Niger a déchargé les sociétés coopératives des activités syndicales donc de défense des droits et intérêts des paysans. Celle-ci peut expliquer cette situation.

En ce qui concerne la gouvernance du territoire et la coordination des actions de développement local en lien avec la mairie, nous avons relevé que les organisations coopératives dont certaines reposent sur une base territoriale sont pratiquement ignorées par cette dernière qui ne les approche que lorsqu'il est question de mobiliser les populations pour le paiement des taxes communales. La participation de la mairie à la prise en charge du personnel dans les anciennes écoles communautaires ne permet pas de parler de relation de partenariat, quand on sait qu'en général, les organisations coopératives ne sont pas assez impliquées dans l'élaboration du Plan de Développement Economique, Social et Culturel de la commune. Quand elles le sont, c'est simplement pour la forme car leurs projets ne sont pas pris en compte. A ce propos, nous observons que la dimension économique du développement n'est pas encore visible dans les activités des collectivités territoriales en général qui sont plutôt actives dans la gestion des parcelles à usage d'habitation et la collecte des taxes et impôts ceci explique le décalage entre leurs projets et ceux des organisations coopératives beaucoup plus centrées sur l'aspect économique.

Compte tenu de tout ce qui précède, nous retenons que les sociétés coopératives ont une vocation d'autopromotion des membres et participent aussi à l'animation des activités socioéconomiques de leur localité. Dès lors, leurs impacts touchent en même temps leurs membres et la collectivité. Ainsi, nous avons compris que plus l'organisation coopérative est d'utilité publique locale.

Les résultats de notre étude rejoignent ceux d'autres chercheurs sur la place et le rôle des organisations de l'économie solidaire. Parmi ces auteurs nous avons C. K. Kaparay (2006, p. 105) qui affirme que l'associatif économique solidaire en Afrique traduit la volonté manifeste des gens de jouer leur rôle dans le processus de développement local et pour ce faire, ils utilisent les voies non

alternatives mais complémentaires à celles d'autres acteurs dont l'Etat. De son côté, J. P. Peemans (2004, p. 9) nous indique qu'en Afrique, les pratiques associatives nées à la base à partir d'une dynamique d'initiatives communautaires locales, donc créées sur des solidarités socioculturelles ou ethniques, développent des desseins qui touchent tous les aspects de la vie du village ou de la communauté qui devient le principal centre d'intérêt. Ces initiatives expriment bien des pratiques séculaires (demande sociale de développement local) que les politiques de modernisation avaient exclues de leurs modes d'intervention et d'interprétation.

Aussi, selon J. P. Jacop et Ph. L. Delville (1994, p. 8), les organisations et groupements solidaires, en milieu rural africain, se réclament du développement, cherchent à améliorer l'équipement des villages, à mettre en place des services sociaux, à établir des activités productives. Pour eux, le fait « de décider collectivement de construire des infrastructures d'intérêt général, de créer des services économiques témoigne bien d'un projet, au moins implicite sur le devenir du village, d'une prise en charge des affaires publiques locales ».

Conclusion

Les différentes analyses nous ont révélé que les organisations coopératives de la zone de l'Office du Niger participent à la réalisation du développement local par la mise en place des facteurs de production agricole et des services sociaux. En effet, les études de cas par organisation ont mis en évidence que depuis la restructuration de l'Office du Niger, ce sont les organisations à caractère coopératif qui assurent les fonctions socioéconomiques. D'une manière générale, nous avons observé que même si ces organisations sont confrontées à des problèmes de coordination et de faiblesse de moyens matériels et financiers, elles parviennent à développer des pratiques tendant à rendre des services individuels et collectifs à leurs membres voire à toute la communauté. Nous avons compris que ces pratiques occupent un important rôle dans l'amélioration des conditions de vie des paysans et des populations locales tant sur le plan économique, social et beaucoup moins sur le plan politique.

Bibliographie

- DACHEUX Eric, Daniel GOUJON, 2011, *Principes d'économie solidaire*, Paris, ellipses.
- DEBUYST Frédéric, 2006, « Limites et complémentarité d'une socio-économie associative », dans : Claude AUROI et Isabel YEPEZ DEL CASTILLO, *Economie solidaire et commerce équitable : Acteurs et actrices d'Europe et d'Amérique Latine*, UCL, Presses universitaires de Louvain, IUED.
- DEFOURNY Jacques, Patrick DEVELTERE et Bénédicte FONTENEAU, 2006, *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Bruxelles, De Boeck, 2^e tirage.
- DIOP Momar-Coumba et Jean BENOIST, 2007, *L'Afrique des associations : Entre culture et développement*, Paris, Editions Karthala et CREPOS, p. 26.

- EME Bernard et Jean-Louis LAVILLE, 2006, « Economie solidaire », dans : Jean Louis LAVILLE, Antonio David CATTANI, *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Desclée de Brouwer.
- FAVREAU Louis, 2003, *L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : Contribution éthique au développement d'une mondialisation à visage humain*, Analyse et pistes de réflexion pour le programme interdisciplinaire Ethique de l'économie, Division de la prospective, de la philosophie et des sciences humaines de l'UNESCO, Québec.
- JACOP Jean-Pierre, 1994, Philippe Lavigne DELVILLE, *Les associations paysannes en Afrique : Organisation et dynamiques*, Paris, APAD-Karthala-IUED, 1994.
- KAPARAY K Christian, 2006, *Finance populaire et développement durable en Afrique au sud du Sahara. Application à la région nord-est de la République Démocratique du Congo*, Thèse de doctorat, Université Catholique de Louvain.
- LAVILLE Jean-Louis, 2000, *L'économie sociale et solidaire en Europe*, Les notes de l'Institut Karl Polanyi, Impatiences démocratiques éditeur. www.karlpolanyi.org consulté le 23/09/2009.
- NYSENS Marthe, 2004, « Introduction à l'atelier 2 : Quels enjeux pour les dynamiques d'économie sociale ? Une perspective Nord-Sud » dans : Sophie CHARLIER, Marthe NYSENS, Jean Philippe PEEMANS, Isabel Yopez DEL CASTILLO, *Une solidarité en actes. Gouvernance locale, économie sociale, pratiques populaires face à la globalisation*, Louvain-la-Neuve, UCL/Presse Universitaires de Louvain.
- PEEMANS Jean-Philippe, 2004, « Quelques remarques introductives », dans : Sophie CHARLIER, Marthe NYSENS, Jean Philippe PEEMANS, Isabel Yopez DEL CASTILLO, *Une solidarité en actes. Gouvernance locale, économie sociale, pratiques populaires face à la globalisation*, Louvain-la-Neuve, UCL/Presse Universitaires de Louvain.
- SINGER Paul, 2006, « Economie solidaire », dans : Jean Louis LAVILLE et Antonio David CATTANI, *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Desclée de Brouwer.
- WAUTELET Jean-Marie, 2008, *L'État entre économie populaire et reproduction inégalitaire*, Mondes en développement, 2008/3 n° 143, p. 11-26.

TERRORISME ET REGRESSION DES ACTIVITES ET SERVICES TOURISTIQUES AU MALI

TESSOUGUE Moussa dit Martin*
KEITA Daouda*

Résumé

L'optimisme de l'Organisation Mondiale du Tourisme est de voir le tourisme mondial progresser à un rythme annuel de 3,3% jusqu'à l'horizon 2030. Cette prévision de l'Organisation Mondiale du Tourisme semble être biaisée pour l'instant au Mali car entre 2008 et 2017, le flux touristique a régressé annuellement de 31%. Cette baisse du flux touristique au Mali est imputable à la persistance des groupes terroristes dans la zone du Sahel. Le Mali avait, certes, misé sur la croissance des activités touristiques pour sa prospérité économique. Ces bienfaits tant souhaités du tourisme semblent être de véritables chimères pour le Mali, si les groupes terroristes islamiques nés au cours de la dernière décennie du XX^{ème} siècle vont continuer à s'épanouir dans la zone sahélienne entre le Mali et le Niger. A partir d'une méthodologie utilisant les données statistiques du tourisme et les enquêtes qualitatives de terrain, les effets négatifs de l'instabilité géopolitiques du Sahel sur le secteur touristique malien sont analysés. Les entreprises touristiques maliennes (hôtels et agences de voyages) ne font plus recettes et se mettent à licencier les employés à partir de 2012. Malheureusement, le mal est si profond que toutes les professions collatérales (artisans, antiquaires, etc.) continuent à payer de lourds tributs, compte tenu de l'instabilité géopolitique du Sahel.

Mots clés : *Terrorisme, djihadisme, désaffection, régression, tourisme, Mali*

Abstract

The optimism of the World Tourism Organization is to see global tourism grow at an annual rate of 3.3% until 2030. This forecast of the World Tourism Organization seems to be biased for now in Mali because between 2008 and 2017, the flow of tourists has decreased by 31% annually. This decline in the tourist flow in Mali is attributable to the persistence of terrorist groups in the Sahel zone. Mali had, of course, focused on the growth of tourism activities for its economic prosperity. These much-desired benefits of tourism seem to be genuine chimeras for Mali, if the Islamic terrorist groups born during the last decade of the twentieth century will continue to flourish in the Sahelian zone between Mali and Niger. Based on a methodology using tourism statistical data and qualitative field surveys, the negative effects of the geopolitical instability of the Sahel on the Malian tourism sector are analyzed. Malian tourism companies (hotels and travel agencies) are no longer recieve and start firing employees from 2012. Unfortunately, the evil is so deep that all professions collateral (craftsmen, antique dealers, etc.) continue to pay heavy tribute, given the geopolitical instability of the Sahel.

Keywords: *Terrorism, jihadism, disaffection, regression, tourism, Mali*

* Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali) ;
E-mail : mmtessougue@gmail.com

* Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (Mali) ;
E-mail : mmtessougue@gmail.com

Introduction

Le développement des voies de communication, des moyens de transport a beaucoup facilité la mobilité des hommes à travers le monde. Fait de la mobilité des hommes, le tourisme contribue au brassage des hommes et à l'extension des loisirs dans tous les pays du monde. Ainsi, si l'on se réfère aux statistiques de l'Organisation Mondiale du Tourisme, le flux touristique ne cesse de croître à travers le monde depuis la fin de la Seconde Grande guerre. Corrélativement, les richesses créées par le tourisme ont connu une croissance ininterrompue entre 1950 et 2017. Selon, l'OMT (2018, p. 5), les arrivées de touristes internationaux sont passées de 25 millions dans le monde en 1950 à 1326 millions en 2017. Les arrivées de touristes internationaux ont augmenté de 7,0 % en 2017 ; largement au-dessus des prévisions à long terme de l'OMT de 3,8 % par an pour la période 2010-2020.

Cette prévision de croissance mondiale de 3,8% des arrivées des touristes internationaux, qui a presque doublé entre 2016 et 2017, pour atteindre 7,0% est loin du compte pour le Mali, fortement ébranlé par la guerre et les actes terroristes depuis 2012.

Le postulat de la paix universelle, semble de plus en plus être une utopie si l'on s'en tient de nos jours, aux différentes crises internationales¹. « Le Sahel apparaît comme un espace de Chaos et comme un espace de crises de complexes composés d'enjeux concomitants et parfois interconnectés. Le désordre politique provient d'un manque de légitimité d'États faillis, largement incapables de contrôler des flux illicites, tels que les drogues (cocaïne en provenance d'Amérique latine, production de cannabis issues du Nigeria ou du Sénégal), qui ont remplacé les caravanes commerciales sur les routes transsahariennes, même si les réseaux commerçants traditionnels y contribuent, et qui fournit des ressources aux groupes criminels. Mais cet affaiblissement étatique provient aussi d'une contestation interne » (A. Nonjon, et al., 2014, p.194).

Le Mali, subit de nos jours, les soubresauts de l'instabilité géopolitique qui secoue la zone sahélienne depuis une décennie. L'économie malienne basée essentiellement sur les produits agricoles (mil, riz, coton, bétail, mangues, etc.) ; l'exploitation minière de l'or et le fonctionnement de quelques industries manufacturières tentait ainsi

¹ Bien que la fin de la guerre froide entre le bloc Est et le bloc Ouest depuis l'effondrement de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS) au cours de la dernière décennie du 20^{ème} siècle semble effective, nous assistons sur l'échiquier mondial à la multiplication des opérations extérieures des pays de l'OTAN (organisation du Traité de l'Atlantique Nord). Les cas les plus éloquents sont les guerres du golfe, l'intervention en Iraq, l'effritement des pays du Balkan, etc. Les tensions entre les pays de l'OTAN et la Russie semblent raviver au cours de ces dernières années depuis le cas de l'Ukraine et de la Syrie. Au-delà des tensions entre les pays de l'OTAN et la Russie le monde est secoué par les multiples attentats que mènent les groupes islamiques radicaux contre les pays de l'OTAN d'obédience judéo-chrétienne : attentat du World Trade Center du 11 septembre 2001 aux Etats Unis d'Amérique, multiples attentats dans les métros de Londres, Paris, Madrid, etc. Le Maghreb a été bouleversé au cours des années 2010 et 2011 par des insurrections populaires qualifiées de « printemps arabe » et surtout par l'effritement de la Libye avec la disparition de Kadhafi. L'Afrique dans la zone sahélienne abrite les irrédentistes islamiques (Aqmi, Salafistes, etc.).

d'occuper une place de choix dans l'espace ouest-africain tout en valorisant les produits du tourisme² et de l'artisanat.

Pour A. Nonjon et al., (2014), la rébellion de 2012 animée par le Mouvement National de Libération de l'Azawad (MNLA), quatrième du genre au Mali depuis l'indépendance, a des accointances avec les groupes islamiques radicaux que sont Ansar Dine, Al Qaeda au Maghreb Islamique (AQMI), une nébuleuse du Groupe Salafiste pour la prédication et le Combat (GSPC) de l'Algérie et Boko Haram du Nigeria. Au fur et à mesure que la zone sahélienne est devenue géopolitiquement instable, du fait de l'enkystement des groupes islamiques radicaux, la destination touristique du Mali a été désaffectée. Les opérateurs touristiques maliens, font face alors à une situation de crise qui perdure. En effet, le tourisme étant une activité, qui prospère surtout dans les régions les plus pacifiées, a du plomb dans les ailes au Mali depuis 2012, où sévissent des groupes djihadistes (AQMI, Ansar Dine, MUJAO, etc.).

La question est de savoir quels sont les impacts de l'agissement de ces groupes terroristes sur le secteur touristique malien ?

En objectif, il s'agit d'analyser les méfaits des groupes terroristes établis au Mali sur le secteur touristique.

En hypothèse, il est énoncé que les groupes islamiques radicaux sévissant dans les régions nord du pays, ont contribué à la régression des activités et services touristiques au Mali.

1. Méthodologie

Pour l'atteinte de l'objectif, il a été adopté une méthodologie basée sur les recherches documentaires et les enquêtes de terrain.

Les recherches documentaires effectuées de façon intensive entre Octobre 2018 et Février 2019, se sont déroulées non seulement dans les principales bibliothèques de Bamako (Bibliothèque nationale, Institut Français, Centre Djoliba, Ecole Normale Supérieure, etc.) mais aussi dans les centres de documentation de l'Agence de Promotion Touristique du Mali (APTM), de la Direction Nationale du Tourisme et de l'Hôtellerie (DNTH), de la Direction Nationale du Patrimoine Culturel (DNPC) et du Musée National du Mali. Les ouvrages exploités sont relatifs, à la décennie noire en Algérie (1990 – 1999), aux crises géopolitiques au Sahel, au rapport du Sénat de la France sur la guerre au Mali. Quant aux documents des statistiques touristiques de l'Office Malien du Tourisme et de l'Hôtellerie (OMATHO), de la Direction Nationale du Tourisme et de l'Hôtellerie (DNTH) et de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) ; ils ont été d'un apport de taille pour percevoir les effets négatifs des groupes terroristes sur l'économie touristique malienne. Enfin, compte tenu de l'importance, des actes perpétrés par les islamiques radicaux dans la

² « Le produit Mali se vendait bien et la destination était prisée de touristes occidentaux épris d'exotisme. Pour rappel, déjà en 2006 L'éditeur Lonely Planets, cité dans « Le globe-veilleur » - le bulletin électronique du réseau de veille en tourisme, positionnait d'ailleurs le Mali au 2^{ème} rang des destinations en croissance, après la Chine et devant le Brésil, l'Islande et la Serbie-Monténégro » (<http://michouthe.mondoblog.org/2014/08/13/au-mali-crise-securitaire-perdure-fait-plomber-secteur-touristique/>).

zone sahélienne dans l'actualité nationale et internationale, les coupures de presse nous ont été d'un support inestimable sur le réseau internet.

Les enquêtes de terrain ont été effectuées du 5 au 22 décembre 2018, dans le district de Bamako et à Djenné en région de Mopti. Il s'agit des enquêtes qualitatives, reposant sur un choix raisonné. Ainsi, 25 dirigeants des établissements de tourisme, dont 20 à Bamako et 5 à Djenné, ont pu être interviewés. Par structures, ce sont 15 directeurs des hôtels de haut standing de la catégorie 3 à 5 étoiles à Bamako, 5 directeurs des hôtels à Djenné et 5 agences de voyages opérant dans le tourisme d'agrément à Bamako, commercialisant des circuits touristiques des destinations phares comme Djenné, Mopti, le Pays Dogon, Tombouctou, Gao et les événements culturels comme les festivals dans les régions de Ségou, Mopti, Tombouctou et au Sahara ; qui ont livré leurs constats sur la situation de crise. Quant aux guides touristiques, ils sont au nombre de 8 personnes qui ont été auditionnées. Ainsi, en ce qui concerne les opérateurs privés touristiques maliens, l'interview a porté sur 33 personnes. Pour les cadres du secteur public, relevant du Ministère chargé du tourisme (Direction Nationale du Tourisme, Agence de Promotion Touristique du Mali), ce sont 5 personnes qui ont été interviewées. Comme outil d'enquête, il a été élaboré un guide d'entretien structuré sur les axes suivants : les impacts des actes terroristes sur l'environnement des affaires des entreprises touristiques, les stratégies de résiliences développées, et leurs perspectives de sortie de crise depuis 2012. Les discours ont été transcrits et traités grâce à l'analyse de contenu.

2. Résultats

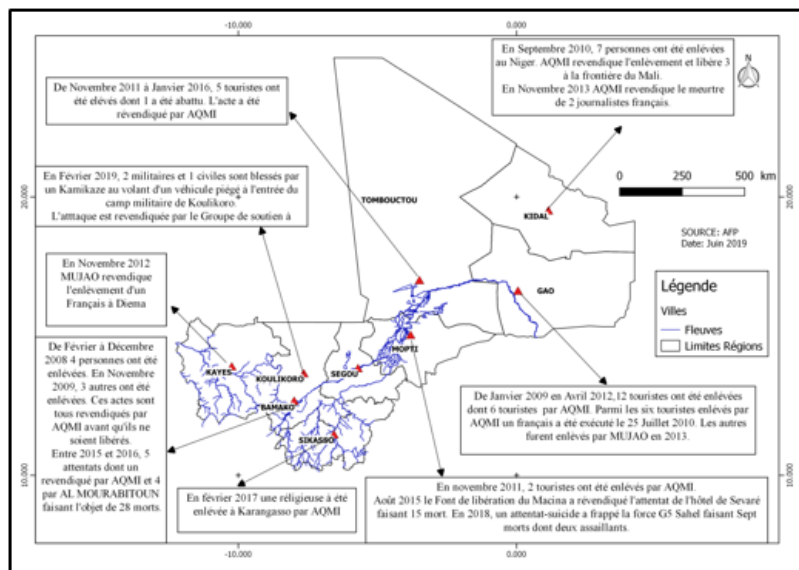
2.1. Spatialisation des enlèvements des touristes et des attentats sur le sol malien entre 2003 et 2018

Entre 2003 et 2019, de nombreux actes d'enlèvements de touristes occidentaux et d'attentats contre les établissements hôteliers ou contre les touristes, ont été perpétrés au Mali. Le tout premier enlèvement commis par Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat (GSPC) a en Algérie en 2003, a impacté sur la destination touristique du Mali. C'est, sur le sol malien que quelques touristes enlevés en Algérie ont recouvré leur liberté en 2003 (S. Daniel, 2012). Entre, 2003 et 2018, le Mali fut sollicité pour la libération de nombreux otages, touristes, diplomates et autres travailleurs occidentaux enlevés par Al Qaeda au Maghreb Islamique (AQMI), constate J. Keenan (2010).

Sur le sol malien, il a été relevé 15 actes d'enlèvements et d'attentats. C'est, en 2009, dans la ville de Ménaka que le groupe AQMI a revendiqué l'enlèvement d'un humanitaire français. En 2011, AQMI revendique l'enlèvement de 2 touristes à Hombori dans la région de Mopti puis de 3 touristes à Tombouctou. C'est aussi, la même année que le premier touriste européen, un allemand est assassiné par le groupe AQMI à Tombouctou (EUISS, 2014, p. 12). En 2012, un autre groupe le Mouvement pour l'Unité pour le Jihad en Afrique en Afrique de l'Ouest (MUJAO), revendique l'enlèvement de 3 diplomates algériens à Gao. Le groupe AQMI, revient à la charge

en 2013 en revendiquant l'enlèvement et l'assassinat de 2 journalistes français à Kidal. Quant à Al Mourabitoun, affilié à AQMI, il revendique en 2015, l'attentat perpétré au restaurant « La terrasse » à Bamako. Toujours en 2015, le Front de Libération du Macina, affilié à AQMI, revendique l'attentat commis contre l'Hôtel « Byblos » à Sévaré (Mopti). Al Mourabitoun, unit à AQMI, font encore parler d'eux, en se reconnaissant comme auteurs de l'attentat commis à l'hôtel « Radisson Blue » à Bamako en 2015. En 2016, à Tombouctou, AQMI reconnaît avoir kidnappée une citoyenne suisse. Durant, la même année, AQMI, reconnaît avoir attaqué l'hôtel « Nord-Sud » à Bamako, quartier général des coopérants militaires européens. Au cours de l'année 2017, AQMI s'attribue le kidnapping de la religieuse « Sœur Gloria » dans la paroisse de Karangasso, diocèse de Sikasso et de l'attentat perpétré à l'hôtel « Kangaba » en périphérie de Bamako dans la région de Koulikoro. En 2018, AQMI reconnaît avoir attaqué le siège à Sévaré, de la force conjointe du Sahel « G5 », formée des contingents militaires maliens, mauritaniens, nigériens, burkinabé et tchadiens. En février 2019, l'attentat contre le Centre d'Instruction Boubacar Sada SY de Koulikoro est aussi revendiqué par le groupe AQMI (Carte n°1).

Carte n°1 : Principaux évènements perpétrés par les terroristes au Mali entre 2003 et 2018.



Source : AFP, 2018

Il convient de noter que, quelques attentats Kamikazes dirigés contre l'armée malienne et les forces étrangères de maintien de la paix au Mali n'ont pas pu être cités.

AQMI à travers ses multiples nébuleuses (Al Mourabitoun, MUJAO, Ansar Dine, Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans,

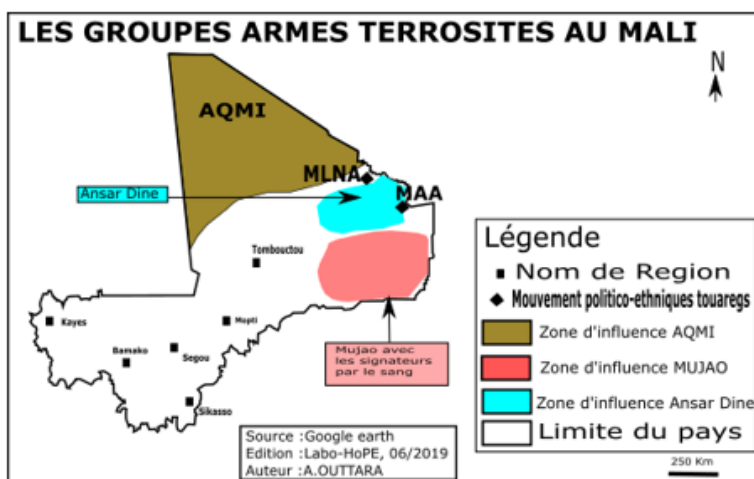
Front de Libération du Macina, etc.) se montrent, comme des cellules actives capables de perturber la quiétude du Mali et pour empêcher les voyages touristiques.

2.2. Désaffection touristique du Mali

La montée en puissance des groupes islamiques armés et leurs desseins sordides d'instaurer la charia sur l'ensemble du territoire malien assènent un coup dur au développement touristique du Mali.

Conscient de l'importance du patrimoine culturel et naturel, le gouvernement malien souhaite que le tourisme devienne un secteur important de l'économie. Au cours de la première décennie du 21^{ème} siècle, le Mali est parmi les pays sahéliens où la croissance du flux touristique a été remarquable. Ainsi suivant les statistiques recueillies auprès de l'Office Malien du Tourisme et de l'Hôtellerie le nombre des arrivées des touristes qui était de 92 000 en 2000 est passé à 186 918 en 2005 et à 205 124 en 2010. Corrélativement les recettes touristiques au Mali sont passées de 72, 478 milliards de FCA (110 484 756 Euros) en 2002 à 80 milliards de FCA (121 951 219 Euros) en 2005 et à 101,349 milliards de FCFA (154 495 427 Euros) en 2010. Cette croissance des activités touristiques au Mali connaît un coup d'arrêt à partir de 2012 quand les islamiques radicaux, mêlés aux rebelles indépendantistes, occupent les régions du Nord au Mali (Carte n°2).

Carte n°2 : Localisation des principaux groupes armés terroristes et indépendantistes au Mali en 2018

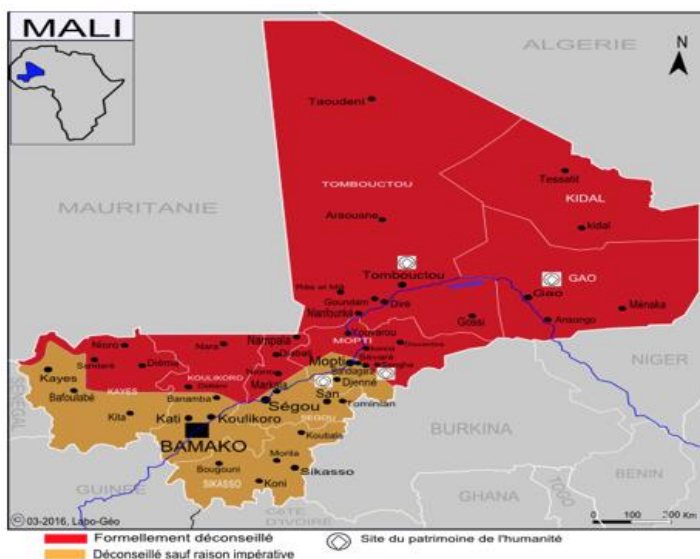


Source : Google, 2018

Les chancelleries occidentales, notamment la France mettent la grande partie du Mali en zone rouge où les déplacements des

occidentaux sont fortement déconseillés³ (Carte n°3, établie en 2015). Les conséquences ne tarderont pas à se répercuter sur le secteur du tourisme au Mali à savoir : le gel du flux du tourisme international et la morosité des recettes touristiques au Mali.

Carte n°3 : Emplacements des principaux sites touristiques du Mali sur la carte de conseils aux voyageurs de l'ambassade de France, 2018



Source : <http://www.ambafrance-ml.org/Consignes-de-securite>
(Dernière modification : 03/06/2015)

2.3. Gel du flux touristique à partir de 2012

La prolifération des groupes terroristes, les enlèvements des touristes, la perpétration régulière des actes terroristes et les conseils prodigués aux voyageurs par les chancelleries occidentales, ne feront que plonger le secteur agonisant du tourisme malien dans un état moribond.

Les arrivées des touristes qui tournaient autour de 200 000 entre 2007 et 2010 ont chuté à 194 868 en 2011. Au plus profond de la crise en 2012, le nombre annuel de touristes ayant visité le Mali n'est que de 46 859 soit une diminution de 75,95% entre 2011 et 2012. La

³Mali, 13 janvier 2011 - L'enlèvement le 16 septembre 2010 de cinq de nos compatriotes à Arlit (Niger), l'attentat contre l'ambassade de France à Bamako (Mali) le 5 janvier 2011 et la mort le 8 janvier 2011 de deux de nos compatriotes, enlevés à Niamey (Niger) le 7 janvier, témoignent du niveau particulièrement élevé de la menace terroriste au Sahel. Les autorités françaises rappellent qu'elles déconseillent formellement tout déplacement dans les zones signalées en rouge. Ces zones sont situées au nord d'une ligne Gogui - Nioro - Nara - Nampala - Lere - Niafunke - Fleuve Niger jusqu'à la frontière avec le Niger, y compris les villes de Tombouctou, Gao et Ouagadougou (ces villes étant incluses dans la zone rouge) (Synthèse documentaire, conception : Sylviane Tabarly, pour Géoconfluences, le 4 février 2011).

reprise n'est pas encore effective en 2017 car le nombre des visiteurs reçus par le Mali continue à évoluer en dents de scie de 74 315 en 2013 puis à 75 986 en 2014 et enfin à 34660 en 2017 (Tableau n°1a et Tableau n°1b).

Tableau n°1a : Evolution du flux des arrivées et des nuitées des touristes dans les établissements hôteliers du Mali entre 2005 et 2011

Indicateurs	Années						
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Effectifs des Arrivées	186918	200003	221328	234490	204006	205124	194868
Variation Annuelle		7,00%	10,66%	5,95%	-13,00%	0,55%	-5,00%
Effectifs des Nuitées	404874	433215	507810	552784	448093	354606	336876
Variation Annuelle		7,00%	17,22%	8,86%	-18,94%	-20,86%	-5,00%

Source : Données brutes OMATHO, 2005 à 2011 ;
Traitement TESSOUGUE & KEITA, 2018.

Tableau n°1b : Evolution du flux des arrivées et des nuitées des touristes dans les établissements hôteliers du Mali entre 2011 et 2017

Indicateurs	Années						
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Effectifs des Arrivées	194868	46859	74315	75986	35920	67501	34660
Variation Annuelle	-5,00%	-75,95%	58,59%	2,25%	-52,73%	87,92%	-48,65%
Effectifs des Nuitées	336876	82399	133813	109500	62904	110824	62219
Variation Annuelle	-5,00%	-75,54%	62,40%	-18,17%	-42,55%	76,18%	-43,86%

Sources : Donnée brutes OMATHO, 2011 à 2012 et DNTH, 2013 à 2017 ;
Traitement TESSOUGUE & KEITA, 2018

En ce qui concerne, les nuitées consommées dans les établissements hôteliers du Mali, elles oscillaient annuellement entre 400 000 et 500 000 de 2005 à 2009. En 2012, l'effectif des nuitées enregistrées n'est plus que de 82 399 soit une diminution annuelle de 75,54% par rapport à 2011. Entre 2013 et 2017, les effectifs annuels des nuitées hôtelières n'ont pas pu atteindre le nombre de la période 2005 à 2009, car elles varient dans une fourchette comprise entre 133 813 en 2013 et 62 219 en 2017 (Tableau n°1a et Tableau n°1b).

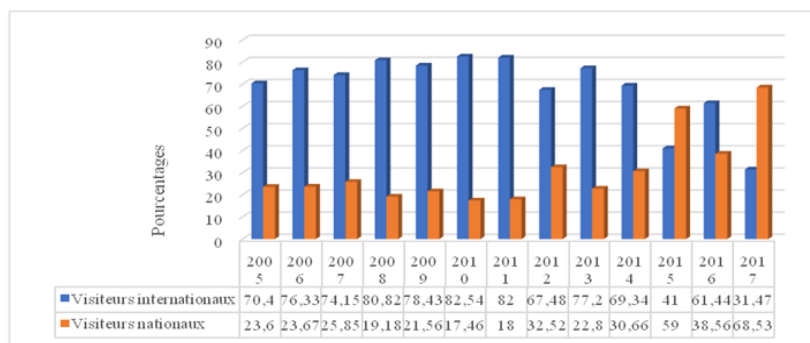
Cette baisse du flux touristique est imputable à l'insécurité grandissante du fait de l'établissement des groupes islamiques radicaux dans la zone sahélienne et au Mali car la clientèle touristique visitant le Mali est majoritairement constituée d'internationaux. De l'avis des opérateurs touristiques (hôteliers, gérants d'agences de voyages et guides touristiques) interviewés, le gel des flux touristiques est imputable aux raisons suivantes (Tableau n°2).

Tableau n°2 : Classement des raisons ayant entraîné le gel des flux touristiques au Mali par les opérateurs privés du secteur par ordre d'importance

Raisons évoquées	Rangs
Installation du groupe AQMI au Nord du Mali	1 ^{er}
Multipliation des enlèvements des touristes et des attentats dans les hôtels	2 ^{ème}
Déclenchement de la rébellion du MNLA, groupe Touareg (Kidal, Tombouctou, Gao)	3 ^{ème}
Impossibilité pour les agences de voyages d'aller au-delà de Ségou	4 ^{ème}
Instauration de la charia par les groupes islamiques An Sardine, MUJAO au Nord du Mali	5 ^{ème}
Rapts des véhicules de type 4x4 tout terrain par les membres du groupe rebelle MNLA	6 ^{ème}

Sources : Enquêtes personnelles, 2018

En effet la clientèle internationale a toujours occupé une très forte proportion dans le marché touristique malien entre 2005 et 2017. Elle représente en moyenne 68,66%. On s'aperçoit aisément que le marché touristique malien est alimenté, par la clientèle internationale à concurrence de 82% à 67,48% entre 2005 et 2014. Les visiteurs internationaux redeviennent majoritaires en 2016 avec une proportion de 61,44%. Durant, les 13 années d'observation, la clientèle nationale ne représente en moyenne que 30,88% du flux touristique annuel malien. Les visiteurs nationaux ne sont majoritaires que pendant 2 années. En 2015 puis en 2017 où, ils représentent respectivement 59% et 68,53% du flux touristique malien. Même, en cette période de désaffection touristique de la destination du Mali entre 2012 et 2017, la clientèle nationale a de la peine à s'imposer sur le marché touristique malien (Graphique n°1).

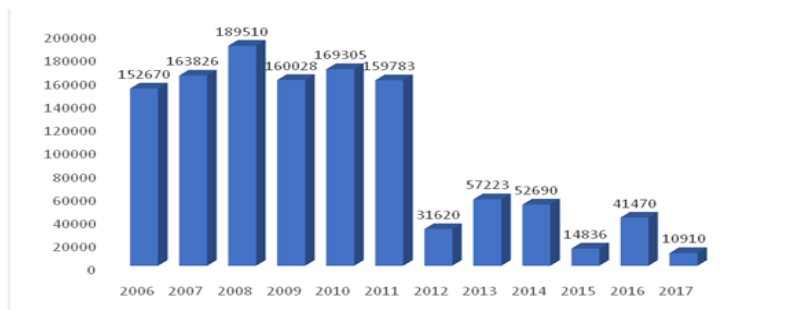


Graphique n°1 : Parts de marché entre la clientèle résidente et la clientèle internationale dans le flux touristique au Mali entre 2005 et 2017.

Sources : Donnée brutes OMATHO, 2005 à 2012 & DNTH, 2013 à 2017 ; Traitement TESSOUGUE & KEITA, 2019.

2.5. Clientèle internationale touristiques du Mali, dominée par des européens de 2005 à 2017

Le nombre de la clientèle touristique internationale qui a connu une croissance régulière entre 2005 et 2008, passant respectivement de 142 814 à 189 510, subit une légère baisse en 2009 pour atteindre le nombre de 160 028 et semble se stabiliser jusqu'en 2011 à un effectif de 159 783. A partir de 2012, l'effectif de la clientèle touristique internationale chute à 31 620 et dès lors il a de la peine à se relever jusqu'en 2017 où il est de 10 910 (Graphique n°1 ; n°2 et Tableau n°3a ; n°3b ; n°3c).



Graphique n°2: Evolution de l'effectif de la clientèle touristique internationale au Mali entre 2005 et 2017.

Sources : Donnée brutes OMATHO, 2005 à 2012 & DNTH, 2013 à 2017 ;
Traitement TESSOUGUE & KEITA, 2019.

Pour savoir le taux de régression annuelle de la clientèle internationale entre 2008 et 2017 en posant : $r = (\ln(Nt2/Nt1))/(t2-t1)$ où $Nt2$ représente l'effectif en 2017 ; $Nt1$ l'effectif en 2008 et $t2$ équivaut à 2017 ; $t1$ à 2008 ; on obtient $r = (\ln(0,0576))/(9) = -2,8542/9 = -0,3171$ donc $r = -31,71\%$. L'effectif de la clientèle touristique internationale a été soumis à un taux de régression annuelle de 31,71% entre 2008 et 2017. Ce taux de régression se justifie car la clientèle touristique internationale en provenance de l'Europe, occupe 63,26% et 42,19% du volume annuel des touristes internationaux entre 2005 et 2011. Sur l'ensemble de la période d'observation de 2005 à 2017, l'Europe a fourni au Mali annuellement en moyenne 35,30% des touristes internationaux (Tableau n°4a ; n°4b ; n°4c).

La clientèle occidentale est prisée par les entreprises touristiques car elle a un pouvoir d'achat élevé. Subséquemment leur rareté entraînera la morosité des chiffres d'affaires dans les entreprises touristiques que ce soit au niveau des structures hôtelières ou au sein des agences de voyages.

Tableau n°3a : Segmentation de la clientèle internationale par zones de provenances entre 2005 et 2017

	2005		2006		2007		2008		2009	
	Effectifs	Parts %	Effectifs	Parts %	Effectifs	Parts %	Effectifs	Parts %	Effectifs	Parts %
Afrique Ouest	23972	16,79	18902	12,38	18914	11,55	32137	16,96	27408	17,13
Reste Afrique	12013	8,41	19990	13,09	10464	6,39	15276	8,06	17181	10,74
Europe	82945	58,08	85904	56,27	103644	63,26	98446	51,95	72151	45,09
Amérique	13327	9,33	18507	12,12	17564	10,72	19519	10,30	26992	16,87
Asie	10557	7,39	9367	6,14	13240	8,08	24132	12,73	16296	10,18
Ensemble	142814	100,00	152670	100	163826	100,00	189510	100,00	160028	100,00

Source : Données brutes OMATHO, 2005 à 2009 ;
Traitement TESSOUGUE & KEITA, 2018

Tableau n°3b : Segmentation de la clientèle internationale par zones de provenances entre 2005 et 2017

	2009		2010		2011		2012		2013	
	Effectifs	Parts (%)	Effectifs	Parts (%)	Effectifs	Parts (%)	Effectifs	Parts (%)	Effectifs	Parts (%)
Afrique Ouest	27408	17,13	29872	17,64	33983	21,27	9243	29,23	10122	17,69
Reste Afrique	17181	10,74	17303	10,22	18484	11,57	4059	12,84	5513	9,63
Europe	72151	45,09	81296	48,02	67405	42,19	9054	28,63	13839	24,18
Amérique	26992	16,87	23692	13,99	20826	13,03	5581	17,65	10211	17,84
Asie	16296	10,18	17142	10,12	19085	11,94	3683	11,65	17538	30,65
Ensemble	160028	100,00	169305	100,00	159783	100,00	31620	100,00	57223	100,00

Sources : Donnée butes OMATHO, 2009 à 2012 et DNTH, 2013 à 2017 ;
Traitement TESSOUGUE & KEITA, 2018.

Tableau n°3c : Segmentation de la clientèle internationale par zones de provenances entre 2005 et 2017

	2013		2014		2015		2016		2017	
	Effectifs	Parts (%)	Effectifs	Parts (%)	Effectifs	Parts (%)	Effectifs	Parts (%)	Effectifs	Parts (%)
Afrique Ouest	10122	17,69	10586	20,09	4928	33,22	25980	62,65	3760	34,46
Reste Afrique	5513	9,63	3972	7,54	1329	8,96	1483	3,58	1217	11,15
Europe	13839	24,18	17149	32,55	5738	38,68	10932	26,36	3896	35,71
Amérique	10211	17,84	8765	16,64	1385	9,34	1236	2,98	626	5,74
Asie	17538	30,65	12218	23,19	1456	9,81	1839	4,43	1411	12,93
Ensemble	57223	100,00	52690	100,00	14836	100,00	41470	100,00	10910	100,00

Sources : Donnée butes DNTH, 2013 à 2017 ;

Traitement TESSOUGUE & KEITA, 2018.

2.5. Morosité des recettes touristiques au Mali à partir de 2012

Les activités touristiques au Mali, avant l'implantation des mouvements terroristes et djihadistes dans la bande sahélienne comptaient parmi les meilleures sources de revenus pour l'économie. Les autorités maliennes, se targuaient même de considérer le tourisme parmi les meilleurs fournisseurs de devises à l'économie nationale à l'image du coton, de l'or et du bétail. Les recettes touristiques ont subi une croissance régulière de 2002 à 2008 (Tableau n°4).

Tableau n°4: Evolution des recettes touristiques au Mali de 2002 à 2017

Années	Recettes en FCFA	Taux d'Accroissement Annuel
2002	72 478 000 000	
2003	74 331 000 000	2,56%
2004	76 540 000 000	2,97%
2005	80 000 000 000	4,52%
2006	91 000 000 000	13,75%
2007	110 000 000 000	20,88%
2008	115 500 000 000	5,00%
2009	103 950 000 000	-10,00%
2010	101 349 000 000	-2,50%
2011	100 000 000 000	-1,33%
2012	72 000 000 000	-28%
2013	37 951 246 500	-47,29%
2014	50 010 000 000	31,77%
2015	133 260 000 000	166,47%
2016	57 000 000 000	-57,23%
2017	33 840 000 000	-40,63%

Source : Données brutes OMATHO 2002 à 2012 & DNTH 2013 à 2017 ;
Traitement TESSOUGUE & KEITA, 2018

A partir de 2009, les recettes touristiques commencent à baisser. Cette baisse devient importante en 2013. Après, une légère reprise favorable entre 2014 et 2015, les recettes touristiques continuent de chuter au cours des dernières années 2016 et 2017. Celles, de : 2012, 2013, 2014, 2016 et 2017 ne valent même pas celle de l'année 2002 (Tableau n°4).

2.6. Impacts de la crise de 2012, affectant plus les régions du nord du Mali

Depuis 2012, les professions d'hôteliers, de tenanciers de bar-restaurants, de promoteurs d'agences de voyages, de guides touristiques, d'antiquaires ou de vendeurs d'objets artisanaux dans les pôles d'attractions touristiques comme Mopti, éprouvent d'énormes difficultés financières. L'Association Malienne des Professionnels du Tourisme (AMPT) déplorait ainsi une baisse de l'activité en 2011 de 60 % par rapport à la période 2006-2008. Elle soutient que, les recettes annuelles, grâce au tourisme pour le cercle de Mopti, atteignaient ces années-là 20 Millions d'Euros, tandis qu'en 2010, elles étaient inférieures à 5 Millions. Rappelons qu'à partir de 2007, AQMI est devenu maître de la zone sahélienne. Ainsi le premier coup dur asséné au tourisme malien est l'annulation de la course du rallye « Paris-Dakar » dans son étape malienne à partir de 2008. L'hémorragie du secteur touristique malien devient de plus en plus grave avec l'arrêt des vols charters du voyageur « Point Afrique » en janvier 2011 et l'occupation des régions nord du Mali par les groupes rebelles mêlés aux multiples groupes djihadistes (AQMI, Ansar Dine, MUJAO, Front de Libération du Macina). Les fréquentations des établissements hôteliers des régions de Kidal, Tombouctou et Gao, tendent vers le nul (Tableau n°5).

Tableau n°5: Evolution des nuitées hôtelières annuelles de la clientèle touristique internationale dans chaque région du Mali entre 2011 et 2017

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Bamako	236749	56161	109667	77452	13338	66972	8426
TAA*		-76,28%	95,27%	-29,38%	-82,78%	402,11%	-87,42%
Kayes	5710	6702	5536	5059	3026	6535	3174
TAA*		17,37%	-17,40%	-8,62%	-40,19%	115,96%	-51,43%
Koulikoro	838	1306	1669	1767	1180	3825	1963
TAA*		55,85%	27,79%	5,87%	-33,22%	224,15%	-48,68%
Sikasso	3405	7217	5150	8312	3797	6563	3167
TAA*		111,95%	-28,64%	61,40%	-54,32%	72,85%	-51,74%
Ségou	7524	2278	7835	10326	4501	19002	6305
TAA*		-69,72%	243,94%	31,79%	-56,41%	322,17%	-66,82%
Mopti	24504	11013	3956	6584	3781	6046	2310
TAA*		-55,06%	-64,08%	66,43%	-42,57%	59,90%	-61,79%
Tombouctou	2229	0	0	0	397	1184	524
TAA*		-100,00%	0%	0%		198,24%	-55,74%
Gao	2404	0	0	0	225	696	524
TAA*		-100,00%	0%	0%		209,33%	-24,71%
Kidal	367	0	0	0	0	0	0
TAA*		-100,00%	0%	0%	0%	0%	0%

*TAA = Taux d'Accroissement Annuel

Source : Données brutes OMATHO et DNTH ;
Traitement TESSOUGUE & KEITA, 2018

L'analyse spatiale de ce tableau n°6, révèle que les effets de l'instabilité géopolitique du pays, ont été plus graves dans les régions nord du Mali, notamment Tombouctou et Gao où 100% des établissements hôteliers sont fermés de 2012 à 2014. En ce qui concerne la région de Kidal la situation est pire, car en plus des établissements hôteliers non fonctionnels la représentation régionale

de l'Administration Nationale du Tourisme et de l'Hôtellerie est transférée à Gao depuis 2011. De ce fait les renseignements statistiques de la région de Kidal⁴ sont nuls depuis 2012. Les effets de l'instabilité dans la bande sahélienne, demeurent toujours aigus dans les régions de Gao, Tombouctou et Kidal de nos jours en 2018. Ces régions, ne représentent qu'environ 2% du faible flux touristique malien (DNTH, 2017, p. 42).

Au-delà du secteur hôtelier, la morosité frappe aussi le secteur des agences de voyages des compagnies aériennes, des guides touristiques et des antiquaires. Durant nos enquêtes, les guides touristiques ont révélé qu'annuellement ; un guide touristique gagnait, environ 4 000 000 FCFA à Djenné et environ 4 500 000 FCFA à Bamako au cours des années 2008 et 2009. Mais, hélas depuis 2012, la profession de guide touristique ne fait plus recette. Chacun cherche à survivre en exerçant d'autres métiers à Bamako (vendeurs ambulants, chauffeurs, apprentis dans les ateliers de couture ou de menuiserie, etc.). Ainsi, faute de pouvoir vendre les circuits touristiques, les quelques agences de voyages qui n'ont pas été fermées se sont surtout investies dans la valorisation du produit touristique du pèlerinage à La Mecque. Au cours de nos enquêtes chacun des professionnels du secteur privé du tourisme a estimé la baisse annuelle de son chiffre d'affaire en se référant à l'année 2011 (Tableau n°6)

Tableau n°6: Estimation de la baisse annuelle du chiffre d'affaire
parles professionnels privés du secteur touristique
entre 2012 et 2018

Professionnels privés du tourisme	Estimation de la baisse du Chiffre d'affaire annuel de 2012 à 2018
Hôteliers à Bamako	40 à 70%
Hôteliers à Djenné	95 à 100%
Gérants d'agences de voyages	60 à 80%
Guides touristiques de Bamako	60 à 90%
Guides touristiques de Djenné	98 à 100%

Sources : Enquêtes de terrain, 2018

Les compagnies aériennes comme « Air Mali⁵ » ou « Air Sénégal » ou « Air Mauritanie » sont soit absentes à Bamako ou n'inspirent plus confiance. Les événements culturels, que sont les festivals ne se tiennent plus du tout ou seulement de façon symbolique. Depuis l'hiver 2010 le populaire festival du désert d'Essakane dans la région de Tombouctou ne s'est plus tenu. Quant au festival sur le Niger à Ségou, depuis 2012, se limite de façon

⁴ La région de Kidal compte 2 hôtels enregistrés par l'Office Malien du Tourisme et de l'Hôtellerie jusqu'en 2010.

⁵ BAMAKO - La compagnie aérienne malienne Air Mali suspend ses activités pour neuf mois à partir de lundi, conséquence directe de la crise politique et économique que traverse le pays dont le Nord est occupé par des islamistes armés, a appris l'AFP auprès d'un dirigeant de la compagnie. (AFP - Publié le lundi 24 décembre 2012).

restrictive à quelques conférences en guise de souvenir. Les artistes du show-biz et les artisans digèrent mal les situations de l'Etat Urgence, décrétées par le gouvernement malien. A toutes les occasions, quand le secteur touristique a tenté d'émerger à partir de 2013, qui a vu la tenue réussie des élections (présidentielle et législative), un attentat ou une prise d'otage vient plomber son envol. Aujourd'hui les sites de renommée internationale comme Djenné, le Pays Dogon et Tombouctou ne voient même pas passer l'ombre d'un touriste. Hôtelières, artisans et guides touristiques ont embrassé d'autres professions : commerçants immobiliers, maçons, maraîchers ; dans les meilleurs des cas ou sont venus grossir le rang des chômeurs à Bamako. Certains propriétaires d'agences de voyages rencontrés, expliquent qu'ils se servent de leurs relations pour émigrer temporairement en Europe ou en Amérique. Enfin pour quelques guides touristiques, ils sont devenus des enseignants privés dispensant des cours de langue (anglais, espagnols, etc.) dans des familles à Bamako (Tableau n°6). C'est à contre cœur qu'ils exercent ces différentes professions, car leurs nouveaux revenus annuels dans les fonctions de reconversion, équivalent à peu près aux recettes qu'ils acquerraient après avoir accompli un circuit touristique d'une durée de 5 à 7 jours au Pays Dogon ou à Tombouctou.

Malgré ce triste tableau, l'espoir est permis pour le secteur du tourisme au Mali depuis la signature des accords de paix entre les autorités de Bamako et les groupes rebelles en 2015. Bamako a même organisé avec succès le Sommet France-Afrique en 2017. En plus de ces rayons de lumières ponctuelles, il convient au gouvernement malien d'élaborer une véritable stratégie alternative de sortie de crise au secteur touristique malien.

3. Discussion

Il est presque unimaginable de faire prospérer les activités touristiques dans un espace géographique non pacifié. Au Mali, le terrorisme est venu enrayer tout l'espoir du secteur touristique dès la fin de la 1^{ère} décennie du 21^{ème} Siècle. M.F. Diallo, S.F. Diop et E. Leroux, (2013, p. 193) ; soutiennent que :

Le tourisme présente plusieurs enjeux économiques (création d'emplois, de revenus ou richesse, collecte de devises...) qui en font une activité primordiale pour les pouvoirs publics, les entreprises privées et les communautés locales. Le tourisme constitue un vecteur de développement à travers ses enjeux économiques. (...) Sur le plan des impacts positifs, le tourisme peut être une source importante d'opportunités de développement d'entreprises et de création d'emplois, ainsi que de stimulation des investissements et de soutien aux communautés locales

Cependant, avec le terrorisme, les cibles visées sont les touristes eux-mêmes et les structures d'hébergement. Le phénomène du terrorisme peut entraîner des crises dans le secteur du tourisme, vu l'impact négatif sur la demande et l'offre touristiques, si les

composants et structures de l'offre touristique dans l'Etat sont ciblés (S. Achi, W. Chibane, 2015, p. 33). Le Mali, est loin d'être un cas isolé, si l'on tient compte, de ces multiples groupes terroristes qui opèrent dans la zone du Sahel, en frappant le Niger, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, etc. Ces groupes terroristes, transfuges du Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat (GSPC), veulent maintenir le Sahel dans un état d'insécurité totale en scellant des alliances, avec Al Qaeda au Maghreb Islamique (AQMI) et l'Etat Islamique (EI). Ainsi les groupes terroristes au Mali, au Sahel, en se consolidant avec les organisations similaires en Afrique (Boko Haram, Shebab) et en Asie (Abbou Sayyaf), visent à redessiner la carte géopolitique mondiale après l'effondrement du bloc Socialiste. Partout, dans le monde ces groupes terroristes agissent de la même sorte : enlèvement des touristes occidentaux, exécution de quelques-uns parmi les touristes et encaissements de rançons en devises. L'activité touristique à l'échelle de nombreux pays voire du monde, est la principale ennemie, des groupes terroristes. Sylviane Tabarly, (2011) écrit :

En dehors des crises de nature strictement économiques (situations de récession, désaffection brutale pour une destination) ..., les autres crises, de nature diverse, géopolitiques et sociopolitiques, sanitaires, environnementales ... qui se succèdent dans le monde peuvent avoir des impacts conséquents sur l'activité touristique. Le tourisme n'est pas en soi une activité à risques et peu de crises ont pour origine l'activité touristique en elle-même. Mais les destinations et les activités touristiques sont vulnérables, elles sont réactives à toute perturbation de leur système et de leur cadre de fonctionnement

Les groupes terroristes, en entretenant une situation de crise parviennent ainsi à infléchir, la courbe d'évolution des activités touristiques, vers le sens du déclin. Il est ainsi constaté, une réduction du flux touristique au Mali entre 2008 et 2017, quand AQMI par une situation de méiose a parsemé le pays avec An Sardine, Front de Libération du Macina, etc. entre 2007 et 2018. Rares sont les pays du Sahel qui n'ont pas vu leur fréquentation touristique régresser, chaque fois que le groupe terroriste AQMI opère dans l'un de ces pays. Le rapport de Chambre de Commerce et d'industries du Burkina Faso en Octobre 2014 (p. 5-6), mentionne :

On observe une baisse du nombre de circuits inter-états entre 2012 et 2013 ; 45 en 2012 contre 40 en 2013. Cette baisse est due à la lente reprise des activités touristiques imputable à la crise au nord Mali en 2012 et aux actions de terrorisme perpétrées par le groupe islamique Boko haram au Nigeria. En effet, 80% des circuits inter-états du pays étaient à destination de la région de Gao et de Tombouctou situées au Mali. Le nombre de circuits internes a également enregistré une baisse de 13,33% entre 2012 et 2013 passant de 90 à 78

Dans cette foulée, la morosité des affaires de l'artisanat a été constatée à Niamey. Ce fait est évoqué par Souleymane Ag Anara (2015) :

Aujourd'hui, au village artisanal de Wadata à Niamey - le plus grand centre artisanal du pays -, les clients se font rares. Avant on faisait des recettes allant jusqu'à 3 millions de F CFA par mois. Maintenant avec l'insécurité ici à Niamey, on ne fait que 200 à 300.000 F CFA de recettes mensuelles à cause de l'insécurité parce que notre clientèle est constituée d'expatriés, déplore Mahamane Sani, secrétaire comptable au village artisanal.

A tout égard, les actes terroristes, contribuent à la baisse des activités touristiques même dans les pays développés. Tel est le constat fait à Paris et Bruxelles après les vagues d'attentats de 2015. Avant les attentats de Paris (septembre – octobre 2015), le nombre de nuitées avait progressé de près de 15% en un an. Après les attentats, les hôtels ont enregistré de nombreuses annulations et beaucoup moins de nouvelles réservations. Par conséquent fin 2015, le nombre de nuitée affichait de près de 10% par rapport à l'année précédente, soit une chute d'environ 25% en moyenne sur l'ensemble du pays. A Bruxelles, selon la Brussels Hotels Association, l'on a enregistré une diminution du nombre des nuitées de l'ordre de 20 à 30% (situation à la mi-mai), et même de près de 50% juste après les attentats, mentionne E. Roosens, (2016, p.5).

Sans être pessimiste, il serait délicat de prévoir la fin du terrorisme au Mali et dans le monde, à si brève échéance. Il semble que le fait du terrorisme, tend à l'affirmation de la suprématie militaire des Etats-Unis et de ses alliés, qui ne cessent de déployer des troupes dans les toutes les parties du monde. C'est le cas du Mali avec l'opération française Barkhane et de la Mission onusienne (MINUSMA), qui n'arrivent pas à diminuer les actes terroristes au Mali, depuis 2013. Depuis, le 11 septembre 2001, le fait terroriste continue à s'épandre. En outre, il semble que les Etats-Unis et l'Occident, veulent contraindre le marché économique du tourisme vers une politique protectionniste en empêchant ou en dissuadant, les européens et les américains à haut revenu d'aller dépenser dans d'autres parties du monde. A ces propos, G. Wackermann, et al., (2017, p. 56), écrivent :

En Egypte, autre Etat affaibli par le printemps arabe, le tourisme est tombé de 15 à 5 millions de touristes annuellement. L'artisanat d'art est fortement menacé. En 2017, le ministre du tourisme a refusé de parler de crise, avançant l'argument fallacieux qu'à Cham-el Cheik, la population est davantage en sécurité qu'à Nice, alors que les plages sont désertes et les hôtels relativement vides dans ce haut lieu du tourisme égyptien. Au Caire et du côté de la mer Rouge, 500 hôtels ont dû fermer ; les deux-tiers du personnel des établissements hôteliers sont en chômage. A Louksor, le tourisme

s'est quasi totalement effondré. Les Européens ne viennent presque plus.

Conclusion

L'optimisme de l'Organisation Mondiale du Tourisme est de voir le tourisme mondial progresser à un rythme annuel de 3,3% jusqu'à l'horizon 2030, semble être biaisée pour l'instant au Mali car entre 2008 et 2017, le flux touristique a régressé annuellement de 31%. Cette baisse du flux touristique au Mali est imputable à la persistance des groupes terroristes dans la zone du Sahel. Le Mali avait certes misé sur la croissance des activités touristiques pour sa prospérité économique. Ces bienfaits tant souhaités du tourisme semblent être de véritables chimères pour le Mali, si les groupes terroristes islamiques continuent à s'épanouir dans la zone sahélienne entre le Mali et le Niger. Ce qui répond à notre question de recherche.

Entre temps les recettes touristiques au Mali fondent comme neige sous soleil. Elles passent de 115 500 000 000 FCFA (176 067 073 Euros) en 2008 à 50 010 000 000 FCFA (76 234 756 Euros) en 2014. En 6 ans, elles régressent à une proportion annuelle de 13,02%. Les entreprises touristiques maliennes (hôtels et agences de voyages) ne font plus recettes et se mettent à licencier les employés à partir de 2012. Malheureusement, le mal est si profond que toutes les professions collatérales (artisans, antiquaires, etc.) continuent à payer de lourds tributs compte tenu de l'instabilité géopolitique du Sahel. Les artisans maliens que ce soit à Djenné, Mopti, Tombouctou ou Gao ont embrassé d'autres métiers pour survivre. Ce qui confirme l'hypothèse de régression des activités et services touristiques au Mali.

L'instabilité géopolitique du Sahel a été la cause principale de l'effondrement des activités touristiques au Mali. Cependant, l'Etat malien doit savoir se relever de ces difficultés afin que l'économie nationale en général et particulièrement le secteur touristique puissent prospérer. Le Mali, n'est plus la seule victime de la propagation de ces groupes terroristes. Que faire alors pour que états du Sahel, puissent adopter une stratégie commune, face aux groupes terroristes ?

Références bibliographiques

- AMBASSADE DE FRANCE, 2015, « Consignes de sécurité », www.ambafrance-ml.org – dernière modification, 03/06/2015, consulté le 22 octobre 2018.
- ACHI Saliha, CHIBANE Warda, 2015, « La gestion de crise dans le secteur du tourisme : Applications pratiques dans certains pays arabes », *International Journal of Développement and Economic Sustainability*, Vol.3, N° 1, p.30-46.
- CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU BURKINA FASO, 2014, *Note sectorielle sur le tourisme. Direction de la Prospective et de l'Intelligence Economique*, 16 p.
- CHEVENEMENT Jean -Pierre, LARCHER, Gérard, 2013, *Rapport d'Information Sénat N° 720*, Paris, France, 193 p.
- DANIEL Serge, 2012, AQMI, Al-Qaïda au Maghreb islamique. L'industrie de l'enlèvement – *Fayard, Paris*, 290 p.

- EUISS (European Union Institute for Security Studies), 2014, « Re-mapping the Sahel : Transnational Security Challenges and International Responses », *Report N° 19, June 2014*, 82 p.
- DIALLO M-F, DIOP S-F, LEROUX Erick, 2013, « Analyse du tourisme durable en milieu africain : l'exemple du Sénégal », *Regards croisés sur le management du tourisme durable, Paris, France*, p. 193 – 208.
- DNTH., 2017, *Analyse quantitative des données statistiques sur le tourisme au Mali, Annuaire 2017*, Bamako, Mali, 44 p.
- KEENAN, Jeremy, 2010, « Otage au Mali : Pierre Camette sera-t-il sacrifié ? », *www.rue89.com*, publié le 05/02/2010, consulté 2 novembre 2018.
- NONJON Alain, (Coordination), 2014, *Géopolitique des continents, Europe, Afrique Proche-Orient Moyen Orient Amériques, Asie, Ellipses*, Paris.
- OMT, 2018, *Faits saillants du tourisme*, Madrid, Espagne.
- ROOSENS Edward, 2016, « L'impact économique des attentats terroristes », *Fédération des Entreprises de Belgique, Décembre 2016*, 17 p.
- TABARLY Sylvian, 2011, « Les entreprises de voyage et du tourisme confrontée à la gestion des crises et des risques », *<http://geoconfluences.enlyon.fr/doc/typespace/tourisme/TourViv.htm/@aws-content-pdfbook>*, p. 6.
- TESSOUGUE Moussa dit Martin., 2015, *Problématique de développement du tourisme dans le pôle géographique du District de Bamako – Thèse de Doctorat soutenue à l'ISFRA de Bamako*, 292 p.
- WACKERMANN Gabriel, (Sous direction), 2017, *Les espaces du tourisme et de loisirs*, Ellipses, Paris.

Sites webs

www.afp.com

www.slateafrique.com

www.maliweb.net

<http://michouthe.mondoblog.org>

**LA COMMUNICATION POUR LE DEVELOPPEMENT :
ENTRE DISCOURS ET PRATIQUES POUR LA
PARTICIPATION DES POPULATIONS AUX PROJETS
DE DEVELOPPEMENT DANS UN ENVIRONNEMENT
DECENTRALISE**

**BEREPA Ousmane Chaa^{*}
GBAGUIDI Jean-Euloge^{*}
da CRUZ Maxim^{*}**

Résumé

Depuis l'avènement de la décentralisation au Bénin, les discours sont allés dans le sens de la participation des populations aux prises de décisions et aux initiatives communautaires engageant leur développement. Dans la réalité, force est de constater que ces populations ne participent pas à la gestion de leur localité. Cette étude est réalisée dans cinq localités du Bénin dans le cadre du Projet National d'appui au Développement Conduit par les Communautés (PNDCC), notre objet d'analyse. La démarche pour la collecte des données a consisté à la combinaison de plusieurs techniques telles que la recherche documentaire, l'enquête par entretien avec les personnes ressources surtout les autorités communales, et des ONG intervenant pour le développement local, et l'enquête par questionnaire avec les populations. Deux cents cinquante-six (256) personnes ont participé à cette étude. Pour le choix des individus, nous avons adopté la méthode non probabiliste par convenance. Les résultats montrent qu'il y a un écart considérable entre les discours et les pratiques pour la participation des populations aux projets de développement. Dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets tels que le PNDCC, les populations ne sont que de simples instruments d'une participation locale dans laquelle elles ne sont souvent sollicitées qu'au stade de l'exécution des projets. Ceci s'explique par l'absence de communication entre les autorités et les populations. La mise en place d'une communication claire et ouverte conduira à la participation des populations aux initiatives de développement et permettra de décider par elles-mêmes leur développement.

Mots clés : Communication, décentralisation, développement, participation des populations.

Abstract

Since the advent of decentralization in Benin, the speeches went in the direction of the participation of the populations in decision-making and community initiatives committing to their development. In reality, it is clear that these populations do not participate in the management of their locality. In the current article, we are engaged to emphasize the considerable gap between discourses and practices as for the adhesion of the populations to the projects of development. This study is carried out in five localities of Benin within on the National Project of support to Community Driven Development

^{*} Université d'Abomey-Calavi (Bénin) ; E-mail : manberepa@yahoo.fr

^{*} Université d'Abomey-Calavi (Bénin); E-mail : lepicrocco@yahoo.fr

^{*} Université d'Abomey-Calavi (Bénin); E-mail: maxdacruz@yahoo.fr

(PNDDC). The approach for data collection has consisted in combining several techniques such as documentary research, interview with the resource persons, especially the municipal authorities, and NGOs intervening for local development, and the questionnaire survey with the populations. Two hundred and fifty-six (256) people participated in this study. For the choice of individuals, we adopted the method non-probabilistic for convenience. The results show that in the development and implementation of projects such as the PNDDC, the populations are simply instruments of a local participation in which they are often called upon only at the project implementation stage. This is explained by the lack of communication between the authorities and the populations. Setting up clear and open communication will lead to the participation of people in local development and will decide for themselves their development.

Key words: Communication, decentralization, local development, people participation.

Introduction

Au Bénin, les expériences de développement connues jusqu'ici ont montré que l'Etat avait joué un rôle trop prépondérant qui n'a malheureusement pas permis aux populations, et aux communautés de s'identifier pleinement aux actions initiées à leur profit. La ligue de la colonisation, marquée par une forte tradition centraliste, a beaucoup entravé la mise en œuvre de politiques et de stratégies conséquentes de développement et de bonne gouvernance. C'est pourquoi, le Bénin, en 2003 a pris l'option de rapprocher l'administration de l'administré à travers la décentralisation. Cette option prise par le Bénin est assez salubre. En ce sens que cette forme de gouvernance donne l'opportunité aux populations de participer à la gestion de leur localité ou commune.

Dans son rapport mondial sur le développement humain en 1994, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), déclarait que « La participation de la population devient le problème central de notre époque ». Et DIOUF Jacques, Directeur général à l'époque de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) de renchérir pour dire que : « ... la communication est l'instrument incontournable de la participation ». En effet, dans les discours politiques, la référence faite à la participation de la population au développement local et à la communication comme facteur essentiel pour susciter cette participation, s'est imposée. L'intention affichée par ces discours est qu'il est communément reconnu l'importance de la communication pour susciter la participation des populations aux initiatives communales ou locales.

Malheureusement, ces discours semblent ne pas prendre corps dans la réalité. Dans les collectivités locales au Bénin, on ne se rend pas réellement compte, du niveau de participation et d'engagement, des acteurs concernés dans la mise en œuvre des actions de développement. Pour ZINSOU (2007), les actions de développement sont réalisées sans une planification préalable et sans l'implication de toutes les couches sociales. Cette façon de faire engendre souvent des

problèmes liés à la gestion et à la durabilité des actions du développement. La navigation à vue et l'improvisation des actions dans la gestion de la cité porte donc entorse au développement local, conduit à des déboires, et tout simplement au mal développement. Pourtant parler du développement des collectivités locales implique la participation des populations à la gouvernance de la cité. Cette exigence ne peut être réalisée que par la communication. Quel est alors la place de la communication dans la gouvernance des collectivités locales au Bénin notamment dans les projets de développement ? Nous émettons comme hypothèse qu'il existe un écart entre les discours officiels les réalités sur le terrain quant à l'utilisation de la communication pour susciter la participation des populations aux projets de développement dans les collectivités locales. S'inscrivant dans cette logique, la présente étude s'intéresse au volet communicationnel pour susciter la participation des populations aux projets de développement mise en œuvre dans les collectivités locales. Cet article montre l'écart entre discours et pratiques pour la participation des populations aux projets de développement dans un environnement décentralisé.

Pour réaliser cette étude, nous avons retenu cinq (05) communes ayant bénéficié du Projet National d'appui au Développement Conduit par les Communautés (PNDCC). Ainsi, nous avons mené des entretiens avec les autorités communales notamment les Secrétaires généraux et les Responsables des services de communication. Egalement, nous avons recueilli l'avis des administrés sur l'utilisation de la communication par les autorités communales pour susciter leur participation au projet en question. L'article est structuré en trois parties. La première traite du contexte de l'étude. La deuxième partie expose la théorie et la méthodologie de la recherche. Enfin, la troisième partie est dédiée à la discussion.

1. Contexte

La mise sur pied du Projet National d'appui au Développement Conduit par les Communautés (PNDCC), appuyé par la Banque Mondiale, est une initiative du gouvernement du Bénin. Ce projet en articulation avec la stratégie de réduction de la pauvreté au Bénin, envisage d'appuyer les quatre axes stratégiques du gouvernement en matière de renforcement du cadre macro-économique. Ces axes sont : le développement du capital humain et la gestion de l'environnement ; le renforcement de la bonne gouvernance et des capacités institutionnelles notamment : la promotion de l'emploi durable et la participation des pauvres au processus de décision et de production. L'objectif du PNDCC est de contribuer à la réduction de la pauvreté et à la promotion d'un développement durable, en consolidant le cadre national de développement communautaire, dans le processus de la décentralisation/déconcentration. De manière spécifique, le projet vise à (1) développer une stratégie nationale basée sur l'approche Développement Conduit par les Communautés (DCC), sur la base du capital d'expérience du pays, intégrée dans le processus de décentralisation ; (2) appuyer la mise en œuvre par les communautés des microprojets, initiés par elles, pour l'accès aux services sociaux et

aux services de micro finance, au renforcement du capital socio-économique local et (3) renforcer les capacités des communautés, des communes et des services sectoriels déconcentrés pour la mise en œuvre réussie du développement communautaire dans le cadre du processus de décentralisation/déconcentration et notamment de la transition à terme pour le financement des communautés au travers du budget dans le contexte de la décentralisation fiscale.

La mise en œuvre de ce projet s'articule autour de quatre composantes. La composante 1 concerne l'appui au développement communautaire pour l'accès aux services sociaux de base. La composante 2 porte sur l'accès des plus pauvres aux services d'appui aux activités génératrices de revenus incluant la micro finance. S'agissant la composante 3, elle porte sur le renforcement des capacités des acteurs à mettre en œuvre le DCC. Quant à la composante 4, elle concerne la gestion du projet.

Il est reconnu que les projets de développement correspondent à la réalisation précise, localisée dans l'espace et dans le temps, de certains objectifs de développement en principe inscrits dans la planification. Ces derniers objectifs constituent quant à eux la traduction technique d'un certain nombre de choix politiques et sociaux déterminés au niveau de la commune ou de la région. Les projets de développement n'exprimeront véritablement leur potentiel que si les acteurs concernés partagent effectivement leurs connaissances, savoirs et techniques, et si les populations sont motivées et décidées à réussir. Tant que les populations ne deviendront pas le moteur de leur propre développement, aucun apport d'investissement, de technologie ou de facteurs de production ne pourra, à lui seul, améliorer durablement leurs niveaux de vie. La communication est, à plus d'un titre, au cœur du problème. Elle permet, par exemple, aux planificateurs, dès l'étape de l'identification et de la formulation des projets de développement, de dialoguer avec la population afin de connaître et de prendre en compte ses besoins, ses attitudes et son savoir. C'est à travers la communication que les bénéficiaires des projets de développement en deviendront les principaux acteurs et assureront leur réussite. Favoriser la communication, à tous les niveaux, permet à la population d'identifier et de hiérarchiser ses propres problèmes, d'y rechercher des solutions collectives et de renforcer son sentiment d'appartenance à des activités qu'elle a elle-même décidé d'entreprendre.

Ainsi, le processus de décentralisation et de gouvernance locale prôné par l'Etat suggère l'élaboration des stratégies « d'intégration, d'application et services appropriés » (PNUD, 2007, p.2). Pour les collectivités territoriales, il s'agit d'une opportunité qu'offre la communication pour susciter la participation des populations aux projets de développement. Sur cette question l'IPAO (2009, p. 16) en collaboration avec le PNUD a produit un document dont le titre évocateur selon D. A. O. J. Gokra (2017, p. 7), révèle l'importance des Technologie de l'Information et de la Communication (TIC) dans la gestion des collectivités locales : « l'e-gouvernance et la participation citoyenne en Afrique de l'Ouest : enjeux et études de cas ». Pour l'auteur, ce travail met en lumière les avancées et les

reculades en matière de TIC dans les pays en développement. Car s'il est reconnu que la technologie impulse le développement, il faut reconnaître, avec ce travail de l'IPAO, qu'on observe d'importantes disparités en Afrique. Ces disparités sont dues essentiellement à la faiblesse de la politique nationale des pays en matière de TIC. Effectivement, le constat est qu'il y a actuellement dans les collectivités locales, peu d'exemples de politiques conçues pour «pousser» à l'utilisation systématique de la communication comme un élément des stratégies locales de développement. On note une certaine limite en matière de dispositifs et un déploiement maladroit de la communication dans l'animation de la gouvernance locale. La communication comme moyen de convergence entre autorités communales et populations, est mal assurée. De nombreuses campagnes sociales de courte durée s'appuient sur des activités d'information et de communication relayées seulement par les radios communautaires locales. Mais ces interventions épisodiques n'apparaissent pas en mesure de créer une masse critique susceptible de provoquer des changements sociaux importants et durables surtout lorsqu'il s'agit des projets pour le développement. Ces interventions épisodiques n'ont aucune base à partir de laquelle elles pourraient être prévues et planifiées. Cette absence de politique en matière de communication dans les collectivités locales, laisse clairement apparaître que la communication n'est pas un phénomène institutionnalisé. Le même problème est observable au niveau national. Au plan national, le Bénin n'a pas encore élaboré, mieux, mettre en œuvre une politique de communication qui pourrait conduire à l'utilisation systématique de la communication dans les projets de développement au niveau des collectivités locales. Il est question pour nous de positionner notre travail dans cette dynamique de l'utilisation systématique de la communication en essayant de montrer l'écart entre ce qui est prévu et ce qui se fait réellement en prenant le cas du PNDCC.

Ceci étant, notre travail a été réalisée à la lumière de de la théorie de la communication participative pour le développement suivant une méthodologie combinant la recherche documentaire, l'entretien et l'enquête de terrain.

2. Théorie et Méthodologie de la recherche

2.1. Théorie de la communication participative pour le développement

La théorie de la communication participative pour le développement est celle qui est indiquée pour favoriser la participation de la population au développement local. Selon C. Moumouni (2005, p. 14), cette théorie définit le développement notamment en termes de satisfaction des besoins fondamentaux de l'être humain (se nourrir, se soigner, se loger, s'éduquer, se vêtir). L'auteur tout en reconnaissant le caractère interdépendant et varié des expériences de développement, cette théorie prône cependant un processus de développement endogène et durable. Elle opte pour une approche communicationnelle de type participatif bottom-up (du bas vers le haut) et non top-down (du haut vers le bas) de type horizontal,

interactif et bidirectionnel symétrique. Il y a deux types de participation : la « participation as a means to achieve an end approach » et la « participation as an end in itself approach » (MELKOTE et STEEVES, 2001 cité par C. Moumouni, 2005, p. 14).

Cette théorie tient compte de l'identité culturelle, des besoins, des expériences et des contributions des populations locales tant dans la conception et l'élaboration, la vulgarisation, la mise en œuvre et l'évaluation des projets de développement. La participation dans ce cas n'est pas un moyen mais un but à atteindre. Le besoin pour un individu d'avoir son mot à dire dans les décisions importantes qui touchent sa vie est tout aussi essentiel pour son développement que le fait pour lui de manger, de boire et de dormir. Dans ce cas la communication devient une mesure essentielle de la participation elle-même.

2.2. Méthodologie de la recherche

2.2.1. Techniques de collecte des données

Dans ce travail nous avons opté pour la méthode de recherche opérationnelle. Cette démarche vise à identifier et à régler les problèmes inhérents à une action, à un projet. Nous avons été amenés à faire le diagnostic communicationnel du PNDCC à travers les activités réalisées (infrastructures) dans 05 communes sur les 74 dans lesquelles il est intervenu. Diagnostic communicationnel en termes de méthodes et outils de démarches participatives.

La démarche méthodologique de ce travail combine l'étude documentaire, l'enquête et les entretiens. Compte tenu de l'évolution rapide des informations dans le champ de cette recherche, le travail de documentation n'a pas été exclusivement préparatoire à l'étude. Il a, au contraire, été effectué tout au long de la démarche méthodologique. Ce travail de documentation a porté à la fois sur la recherche sur internet et dans les centres de documentation. Ainsi l'accès aux rapports d'études, actes de colloques, articles, mémoires ou thèses en ligne, a permis d'enrichir notre étude. Les entretiens ont concerné un public plus ou moins étroit composé essentiellement des autorités politico-administratives au niveau local et national. Quant aux enquêtes par questionnaire, elles sont venues en complément aux entretiens. Elles ont concerné un large public composé essentiellement d'individus des populations de N'Dali, Nikki, Sinendé, Tchaourou et Zè, représentée par les responsables des groupements et associations professionnels et de développement.

2.2.2. Echantillonnage

L'échantillon est une portion des communes ayant bénéficié des actions du PNDCC. Il s'agit de Nikki au Nord Est, de Sinendé au Nord Ouest, de N'dali et de Tchaourou au Centre et de Zè au Sud. Pour le choix des individus, nous avons adopté la méthode non probabiliste par convenance. Quant aux enquêtés, c'est une population constituée autant du Coordonateur du projet, de quelques responsables notamment le DPP et le Conseillé Technique du Ministère de Microfinance ayant sous sa tutelle le projet en question, des autorités communales et locales, des leaders d'opinions, des responsables

d'associations, d'ONG, des hommes et des femmes des zones concernées. Ainsi, nous avons scindé le groupe en deux catégories. La première regroupant les responsables du projet, du ministère, les autorités communales et locales notamment les maires et les chefs d'arrondissement. A ce niveau les données sont qualitatives et collectées au moyen d'une fiche d'entretien auprès de vingt-six (26) individus. S'agissant de la seconde catégorie incluant les leaders d'opinion, responsables d'associations et d'ONG, des hommes et femmes des zones concernées, les données sont quantitatives et collectées au moyen d'un questionnaire auprès de deux cents trente (230) individus. Au total deux cents cinquante-six individus ont constitué notre échantillon.

La section suivante fera le point sur les résultats des enquêtes et la discussion

3. Présentation, analyse des résultats d'enquêtes et discussion

3.1. Présentation et analyses des résultats d'enquêtes de terrain

De l'entretien que nous avons eu avec le coordonateur du projet et responsables du Ministère de tutelle du projet, il ressort que le PNDCC a été mis en place par un accord de financement signé entre le gouvernement et la banque mondiale. Plusieurs rencontres ont été organisées lors des ateliers régionaux, et des séances d'informations à travers les radios communautaires ont été faites pour établir une relation de confiance entre le PNDCC, les élus locaux et la population.

Pour le responsable du projet, le choix de la localité bénéficiaire d'une infrastructure et la gestion de celle-ci est du ressort des communes selon la nature du sous projet, conformément à l'accord de financement. S'agissant du niveau d'implication des parties dans la réalisation des infrastructures, le PNDCC transfère les ressources, après approbation des marchés par les communes, et fait le suivi. La commune ou la communauté exécute sous la supervision des animateurs de Développement Communautaire (ADC). Il est arrivé parfois, par manque d'entente à la base (au sein de la communauté elle-même), que certaines infrastructures soient rejetées par la population. C'est pourquoi, pour le responsable, la communication occupe une bonne place au niveau du PNDCC. Malheureusement le responsable admet qu'à la phase d'élaboration du projet notamment du fonctionnement de son organe directeur il n'avait pas été prévu un service de communication. Mais c'est au cours de l'exécution du projet qu'il a été exigé par le Comité National du Développement Conduit par les Communautés (CNDCC), le recrutement d'un agent chargé de la communication. Dès la mise en place du projet, les acteurs n'ont pas fait de la communication un élément indispensable.

Pour ce qui est des élus locaux, l'échantillon en plus des maires des communes concernées, est constitué de chefs d'arrondissement dont les localités ont bénéficié du projet par la construction d'infrastructures. Dans les généralités nous avons abordé les questions touchant au Plan de Développement Communal (PDC). Et ceci pour appréhender la façon dont cet outil aussi important pour le développement de la commune est élaboré.

L'existence du PDC ?

A ce sujet tous les élus locaux ont connaissance de l'existence du PDC. Ils estiment qu'en fonction de ses priorités, le plan exerce une fonction de mise en synergie de toutes les actions de développement centrées sur la commune. Dans un environnement local caractérisé par la multiplicité des acteurs, sans réelle connaissance du terrain, le PDC se veut une référence pour les interventions dans la commune.

Le rôle de la population dans la réalisation de ces infrastructures ?

Selon les documents mis à notre disposition, le PNDCC a mis à la disposition de chaque village retenu des 74 communes ayant bénéficié de sous-projets (15) millions de francs CFA pour la construction d'infrastructure.

Pour nos interviewés, après le passage de l'équipe municipale, un comité est mis sur pied avec l'aide de l'Animateur au Développement Communautaire (ADC) pour la passation de marché, le décaissement des fonds et le suivi des activités. Les membres du comité sont choisis dans et par la population. Si le coût de réalisation de l'infrastructure est supérieur à la somme mise à la disposition de la localité, c'est à elle que revient de régler l'excédent.

Sous projets ou infrastructures du PNDCC ?

A la question de savoir comment les sous projets ou infrastructures du PNDCC sont réalisées, tous reconnaissent que les sous projets ou infrastructures réalisées par le PNDCC sont celles dont les besoins avaient déjà été exprimés par la population dans le PDC. Donc le projet tient compte du PDC pour réaliser les infrastructures. Après un entretien avec les acteurs du projet, l'équipe municipale à travers un comité mis en place va à la rencontre des populations dont les localités sont retenues pour abriter l'infrastructure, pour l'informer et la sensibiliser à l'importance de l'infrastructure.

La qualité des relations avec les groupes associatifs, les leaders d'opinion ?

Tous les interviewés ont répondu entretenir de bonnes relations avec les groupes associatifs, leaders d'opinion, conseil de quartier etc. Parce que pour eux le développement de la localité ne peut se faire sans ces derniers.

La démarche lorsqu'il s'agit de concevoir et de réaliser une infrastructure ou un sous projet ?

Pour eux, la démarche est toujours la même que celle entreprise lors de l'élaboration du PDC.

La mairie dispose-t-elle d'un service ou département de communication ?

A ce niveau, il faut dire que des cinq (05) communes concernées par l'étude, il n'y en a qu'une seule, celle de Ndali, dont la mairie dispose d'une cellule de communication fonctionnelle. Pour les autres, elle ne fonctionne pas.

L'existence d'un cadre de concertation entre population et autorité administrative ?

Il faut dire que dans certaines communes comme celles de Ndali, de Sinendé, de Nikki et de Tchaourou, les élus locaux ont

d'abord reconnu la nécessité d'un tel cadre permettant à la population de trouver un lieu d'échange, de partage, d'expression et de consensus. Mais malheureusement ce cadre ayant à sa tête le deuxième adjoint au maire ne fonctionne pas convenablement pour des raisons qu'ils (maires) trouvent politiques. Pour la commune de Zè ce cadre n'existe même pas.

Le rôle de cette cellule de communication pour la mise en place des projets dans les communes ?

Le rôle de la cellule de communication de la commune de Ndali se limite seulement à informer la population sur les réalisations du maire à travers les affichages, les spots à la radio communautaire.

Au niveau des membres d'association ou groupement, les leaders d'opinion ou chefs traditionnels et les représentants des ONG, des groupements d'acteurs (partis politiques) et de simples individus.

Les questions et les réponses sont les suivantes :

Q1 : Avez-vous connaissance de l'existence du PDC ?

R1 : 42% des enquêtés répondent oui contre 58% qui répondent non.

A cette question, la majorité de la population questionnée n'a pas connaissance de l'existence du PDC. Et ceci entraîne le fait que ce sont ces mêmes personnes qui ont le sentiment de ne pas participer à l'élaboration du PDC. Plus de la moitié (58%) des enquêtés ne connaissent pas le PDC. Nous précisons qu'il s'agit, non seulement du contenu et de ses orientations en matière de développement de la localité mais aussi de l'existence du document en tant que tel. Ce qui peut conduire à certaines réticences au moment de son exécution.

L'élaboration d'un plan de développement d'une localité est une occasion privilégiée de sensibilisation des populations afin que celles-ci puissent contribuer de façon effective aux projets de développement les concernant. Dès lors, le plan de développement apparaît comme le résultat d'une démarche consensuelle, d'un contrat entre les différents acteurs concernés, d'une démarche participative qui vise à responsabiliser la population autour des enjeux de développement de la localité depuis les villages et quartiers de ville jusqu'au niveau élevé en passant par l'arrondissement.

Q2 : Est-ce que vous assistez au Conseil Communal (CC) ou Conseil du Quartier (CQ) ?

R2 : 32% assistent au CC ou au CQ contre 68% qui n'y assistent pas.

Pour ceux qui n'assistent au CC ou au CQ, ils estiment, ne pas être informés.

Ceci montre que la participation des populations au CC ou CQ est négligeable.

S'agissant de la participation aux prises de décision, nous avons recueilli les mêmes chiffres. Ce qui nous fait dire que la majorité ne participe pas aux prises de décision concernant leur localité.

Q3 : La mairie vous apporte-t-elle son appui ? (question adressée uniquement aux responsables d'associations, groupements et ONG)

R3 : 10% estiment avoir reçu un appui de la part des autorités communales contre 90%.

Pour ceux qui n'ont reçu d'appui de quelque nature que ce soit de la part des autorités communales, ils estiment que les autorités font dans le clientélisme politique. Ceux qui ne sont pas de leur bord politique n'ont pas la chance de bénéficier d'une aide venant de leur part.

A la question de savoir s'ils ont une fois manifesté à l'endroit des autorités leur volonté de participer aux prises de décision ou de solliciter l'appui du CC, tous ont répondu par l'affirmative, les 90% ont ajouté que leurs demandes sont restées sans suite. Et chaque fois qu'ils essaient de relancer les autorités, elles leur disent que leurs demandes sont en train d'être examinées.

Nous avons identifié dans la même zone d'étude plusieurs organisations locales ou groupements d'acteurs qui interviennent dans les mêmes domaines et sur les mêmes mêmes problématiques ; chacun cherchant à capter les financements des intervenants externes. C'est sans doute ce même souci de captation des ressources qui les conduit à cumuler des actions dans plusieurs domaines. Par exemple, divers groupements et ONG locales interviennent à la fois dans l'éducation, la santé, l'agriculture (production, transformation, élevage, maraîchage), l'environnement, etc. ; de sorte qu'on se demande si les actions ainsi menées produisent de véritables effets ou s'il s'agit de simples saupoudrages ou encore de simples actions événementielles à effets précaires ? Par ailleurs, s'agissant de la question relative à la monopolisation du pouvoir de décisions par quelques leaders influents du milieu. Il faut dire que, certains ordonnateurs (leaders locaux) sont au centre de toutes décisions à prendre concernant tous les domaines de développement du milieu. Ils n'ont mis en place aucun système de gestion collégiale du pouvoir, encore moins de préparation de la relève (transfert progressif du pouvoir aux jeunes gens dynamiques du milieu).

Leur empêchement ou absence provoque bien souvent un blocage des activités dans le milieu. Le développement, faut-il le rappeler, ne devrait pas être l'apanage d'une minorité influente ; mais l'affaire de toutes les catégories sociales.

Q7 : quelle est la qualité des rapports entre votre organisation et les autorités ?

R7 : 62% très bon, 11% bon, 27% mauvais.

S'agissant de la qualité des rapports entre les membres des associations, des ONG, les acteurs politiques, les leaders d'opinion, les chefs quartier et la population, 62% estiment avoir de très bon rapport avec les autorités municipales, 11% entretiennent de bon rapport avec les autorités et 27% estiment avoir de mauvais rapport avec les autorités municipales. En tout 73% n'ont pas de problème avec les autorités municipales et seulement 27% entretiennent des rapports tendus avec les autorités. Ces derniers sont en majorité des acteurs politiques n'appartenant pas au même bord politique que les autorités municipales.

Q8 : connaissez-vous le PNDCC ?

R8 : 100% ont répondu par l'affirmative.

Il ressort que tous les enquêtés connaissent le PNDCC. Certains en l'occurrence les maires et chefs d'arrondissement, pour avoir travaillé avec les responsables du projet et les autres, pour avoir réalisé une infrastructure ou un sous projet dans leur localité respective. Ces infrastructures vont des hangars pour les marchés jusqu'aux forages de puits à grand diamètre en passant par les pistes de desserte, les bornes fontaines, les centres de santé sans oublier les modules de classe.

Ceci vient répondre aussi à la question de savoir si le PNDCC a réalisé quelque chose dans leur localité si oui ? De quoi s'agit-il ?

Q10 : êtes-vous associés aux réalisations de ces infrastructures ou sous projet ?

R10 : 92% non et 08% non

Huit pourcent (8%) ont répondu par l'affirmative avoir participé à la réalisation du sous projet en tant que membre du comité de décaissement des fonds et du suivi des activités. Les 92% restant, estiment ne pas avoir été associés à ce qui a été fait, quant à la réalisation du sous projet, et pire encore, ils ignorent tous de comment il a été décidé, de la nature et de l'endroit retenu pour abriter le sous projet ou l'infrastructure.

Les mêmes réponses ont été obtenues lorsqu'il s'est agi de savoir si les groupements et associations ont travaillé avec les responsables du projet. Il faut remarquer que les responsables des projets dont il est question, sont les ADC.

Q12 : Pensez-vous que ces infrastructures répondent aux problèmes de développement de votre localité ?

R12 : Pour 71% des enquêtés, les infrastructures répondent aux problèmes de développement de leur localité, et pour 29% ces infrastructures sont des « éléphants blancs ». En effet, dans certaines localités des infrastructures telles que les hangars pour les marchés ont été construits mais ne sont pas utilisés par la population parce que pour certains, l'endroit choisi est souvent inondé lors des saisons pluvieuses. Pour d'autres ces infrastructures ne sont pas prioritaires, il y a des besoins plus urgents. D'autres estiment que le site est trop éloigné du centre urbain, et donc de la population.

Q13 : La démarche qui a abouti à la réalisation de ces infrastructures vous agréée t elle ?

R13 : 08% oui et 92% non.

Seulement 8% ont approuvé la démarche ayant abouti à la construction de l'infrastructure, ou à la réalisation du sous projet. Ceci démontre que plus de la moitié des enquêtés n'approuvent pas cette démarche. Ainsi, pour ces derniers lorsqu'il a été question de proposer une démarche, ils ont opté pour une démarche consensuelle, participative, une démarche qui inclurait toutes les forces vives de la localité sans aucune forme de discrimination.

Q13 : Y a-t-il un cadre de concertation dans votre localité ?

R13 : 11% oui mais pas fonctionnel, 16% oui, 73% non.

A la question de savoir s'il y a collaboration entre les principaux leaders d'opinion, l'ensemble des leaders d'opinion que nous avons interrogés, ont d'abord reconnu l'existence d'autres leaders dans leur localité. Mais lorsqu'il s'est agi de dire les formes de

relation entretenue entre eux, les réponses sont diverses. Ces réponses oscillent entre "je n'ai pas de relation avec eux" (cette forme de réponse n'est quasiment donnée que par les Imams) et "j'entretiens des relations d'amitié et de fraternité avec les autres". La réponse ci-après : "nous entretenons des relations de complémentarité car nous visons tous un objectif qui est le développement de notre localité", a été donnée par environ 12 % des leaders interrogés.

Alors qu'il serait intéressant que la mise en synergie des idées, le partage et le renforcement mutuel occupent une place de choix dans les préoccupations des leaders.

3.2. Discussion

Pour l'ancien Maire d'El Rosario au Nicaragua J. R. Guimenez (1977, p. 25) : « Une commune pauvre, ça n'existe pas: la richesse de tous se trouve dans la participation populaire » Ces propos sur la participation des populations au développement local montre bien la place que doit occuper celle-ci, dans les initiatives locales de développement

En effet, pour l'ensemble des intervenants dans le champ du développement local, la place des citoyens reste un point problématique et un enjeu crucial. En atteste les diverses initiatives menées par les Etats centraux, et leurs partenaires, dans le sens d'une meilleure implication des populations locales dans les programmes et projets de développement qui leurs sont destinés. Les mutations politiques qui s'observent depuis le début des années 90 dans presque tous les pays de la zone francophone Ouest africaine, ouvrent les pistes porteuses d'espoir pour ces états qui constituent l'écrasante majorité des Pays les Moins Avancés (PMA), caractérisés par une pauvreté massive. La ligue de la colonisation, marquée par une forte tradition centraliste, a beaucoup entravé la mise en œuvre de politiques et de stratégies conséquentes de développement et de bonne gouvernance. L'histoire du développement des pays de la sous-région nous enseigne que depuis les années 1960, les différents résultats dans l'exécution des multiples projets de développement ont donné des résultats mitigés : les échecs sont nombreux, les succès rares ou incertains, malgré les quantités impressionnantes de ressources financières et les espoirs légitimes suscités. Les causes de ces échecs cumulés montrent à travers des analyses successives que la responsabilité effective des populations à la base est une des conditions incontournables pour accroître les chances de succès d'un développement qui ne peut ni s'administrer, ni s'imposer tout simplement parce qu'on ne développe pas, mais on se développe.

La principale leçon de cette expérience du PNDCC a probablement été de souligner l'écart existant entre les discours et la réalité dans les collectivités locales lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre un projet de développement. En reconnaissant l'importance de la communication pour les mutations sociales dans les discours officiels, ceci n'est pas observé dans la réalité. La participation des populations au développement des collectivités locales voulu par la décentralisation n'aura de succès que si les autorités politico-administratives traduisent ces discours officiels en réalité. Ces

autorités doivent montrer leur engagement pour les collectivités locales en mettant en place une politique conduisant à l'utilisation systématique de la communication pour le développement.

L'évaluation réelle des projets est généralement le fait des organismes, nationaux ou étrangers, qui les financent, soit qu'ils ne fassent pas confiance à l'aptitude des bénéficiaires à utiliser judicieusement les fonds qu'ils fournissent, soit qu'ils préfèrent utiliser leurs propres critères d'évaluation (dans lesquels la probabilité de « récupérer » un jour sous une forme ou sous une autre leur avance initiale peut jouer un rôle important), soit enfin que les projets qui leur sont soumis soient insuffisamment élaborés. Par ailleurs, le projet est généralement étudié isolément, le milieu dans lequel il s'insère n'étant considéré que comme un simple environnement. S'il s'agit d'un projet rural, la procédure précédente sera complétée par une visite aux populations locales concernées que l'on cherchera à « intéresser » au projet pour les faire participer à sa réalisation (le plus souvent sous forme de fourniture de main-d'œuvre) mais sans que les populations en question puissent discuter de la nature du projet lui-même. Quant aux méthodes diverses qui permettent d'évaluer techniquement les projets, elles dépendent des hypothèses retenues (notamment les hypothèses concernant les prix de référence) et conduisent à des résultats différents, susceptibles de modifier fondamentalement l'ordre des priorités, sans que l'on puisse en contester le bien-fondé scientifique. Le processus de prise de décision dépend davantage des diverses pressions qui se manifestent pour ou contre un projet que d'une évaluation techniquement correcte. Si le projet est finalement retenu, modifié ou non en fonction des contraintes financières, il reste à l'exécuter. Apparaissent alors les cadres, les techniciens et, si la population participe à la réalisation du projet, les encadreurs de base, autant de personnes qui, comme les concepteurs et les maîtres d'œuvres, sont perçues comme extérieures par les populations concernées. Ainsi, la participation est généralement absente des projets de développement, même si certains d'entre eux font référence à une certaine forme de participation, conçue comme une simple mobilisation de la main-d'œuvre locale disponible et non comme un moyen d'associer les populations aux choix qui les concernent et de les intéresser au développement de leur milieu.

Remarquons que l'intérêt porté à la participation communautaire dans la conduite des programmes et projets de développement dans le tiers monde n'est pas nouveau. Au cours des années 50, l'Organisation des Nations Unies (ONU) a joué un rôle décisif dans la promotion de ce qu'on a appelé alors le mouvement du développement communautaire, qui préconisait l'octroi aux membres de la communauté d'un rôle de premier plan dans leurs propres programmes de développement. Appliquée au départ dans diverses régions d'Afrique sous forme d'activités d'éducation de masse au bénéfice des ruraux pauvres, la notion de développement communautaire s'est peu à peu imposée largement, partout dans le monde. Lors de la Conférence organisée à Cambridge, en 1948, sur l'administration africaine et qui avait pour mandat d'étudier la politique sociale menée par les administrations coloniales, on en a donné une définition où il était

notamment dit que le développement communautaire englobe l'ensemble des activités menées dans un district, qu'elles soient le fait des pouvoirs publics ou d'organismes non officiels (Brokensha & Hodge, 1969 cité par S.B. Rifkin, 1990, p.5). Cette définition a par la suite été élargie par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU afin d'insister sur les processus selon lesquels les communautés et les pouvoirs publics agissent de concert pour améliorer la situation économique, sociale et culturelle de la communauté (ONU, Département des affaires économiques et sociales, 1971 cité par S.B. Rifkin, 1990, p.5).

Ainsi, la participation des populations est une dimension importante des stratégies de développement dont elle constitue à la fois un élément du processus et une finalité. Elle est devenue une composante fondamentale des interventions dans le domaine social et est systématiquement associée aux questions de développement local.

C'est pourquoi pour Bessette (1996, p. 9), l'expérience a montré que le point de départ de la participation ne réside pas dans la diffusion d'une innovation, ou d'une nouvelle idée pleine de promesses, mais dans l'expression des besoins de la population. Il s'ensuit que les modèles de communication fondés exclusivement sur des modèles de transmission d'information éloignés des processus communautaires sont clairement voués à l'échec. La participation, en mettant l'accent sur les besoins et les façons de voir des individus et des groupes, devient le concept clé de la communication pour le développement. Le recours à une méthodologie systémique, la mise en place de processus horizontaux dans lesquels les gens sont associés directement au processus de communication et sont ainsi amenés à formuler eux-mêmes leurs problèmes et à prendre conscience de nouvelles possibilités, ainsi que la prise en considération dans le processus de communication de leurs connaissances et de leurs façons de voir constituent les éléments majeurs de sa méthodologie. Les processus à mettre en place sont essentiellement interactifs et participatifs à tous les niveaux du projet de développement.

La conception de démarches participatives a connu un développement important. Dépasse le sens strict des approches participatives stricto sensu (PAR- Participatory Action Research, PRA- Participatory Rural Appraisal, MARPP- Méthodes Actives de Recherche et de Planification participative), ce concept est maintenant à la base de la plupart des méthodes et des outils mis au point ces dernières décennies pour l'appui au développement (recherche-développement, développement local, gestion des ressources naturelles...). L'expérience a en effet démontré que, lorsque des acteurs savent qu'ils peuvent faire quelque chose pour changer leur situation ou qu'ils se sentent capable d'améliorer leur propre situation, lorsqu'ils savent que les intervenants ou initiateurs des projets de développement sont prêts à les écouter, à leur donner la parole, à prendre en compte leur préoccupation, c'est toute la société qui se voit transformer. C'est pour cela, l'approche participative, qui trouve ses fondements dans l'apprentissage d'un nouveau mode d'intervention basé sur l'écoute, le dialogue, l'échange d'informations et de savoirs, l'engagement et le respect mutuel, est obsolète sans la

communication. Les divers outils et supports de la communication vont rendre possible la participation, de ce fait elle fait partie intégrante de l'approche participative. Chaque contexte local, régional ou encore national possède ses propres spécificités auxquelles les divers supports et outils de la communication doivent donc s'adapter. La mobilisation de ces derniers est bénéfique dans le sens où elle facilite la prise de parole, l'instauration d'un dialogue entre les différents partenaires, et les échanges d'information, de connaissances et de savoirs. Elle permet également de renforcer la cohésion et l'organisation sociales, et donc de favoriser la création d'une dynamique de groupe et d'un esprit de partenariat. Enfin, elle facilite l'analyse, la confrontation, la prise de décisions et la prise en charge par la population elle-même des actions qui doivent être entreprises d'un commun accord. Dans le cadre de l'approche participative, la radio rurale et les supports de communication traditionnelle et communautaire semblent être les plus pertinents car ils sont proches des populations et maîtrisés par elles-mêmes.

Conclusion

Notre travail sur la participation des populations aux projets de développement avec pour ancrage l'utilisation de la communication, se veut une contribution en vue de montrer l'écart entre les discours et les pratiques dans les collectivités locales au Bénin à travers le Projet National d'Appui au Développement Conduit par les Communautés (PNDCC). Autrement dit notre objectif est de montrer la prise en compte dans la réalité des discours officiels quant à l'utilisation systématique de la communication pour susciter la participation des populations aux projets de développement dans un environnement décentralisé.

Au Bénin après plus d'une décennie de décentralisation, la participation des populations aux projets de développement reste encore un problème car les actes sur le terrain ne prennent pas en compte suffisamment les décisions des discours officiels. La recherche, en prenant le cas du PNDCC dans cinq des communes ayant bénéficié du projet, montre si les autorités ont saisi l'opportunité qu'offre la communication pour susciter la participation des populations aux projets de développement, il n'en demeure pas moins que beaucoup reste à faire pour cette opportunité qu'offre la communication. Les autorités politico-administratives doivent traduire dans les faits ces discours officiels qui font de la communication l'outil incontournable pour susciter la participation des populations aux projets de développement, voire même à la gouvernance des collectivités locales.

Bibliographie

- BESSETTE Guy, 1996, *La communication pour le développement en Afrique de l'ouest et du Centre : vers un agenda d'intervention et de recherche*, CRDI Ottawa Dakar Johannesburg Le Caire Montevideo Nairobi New Delhi Singapour.
- BONNAL Jean, 1995, *Participation et risques d'exclusion. Réflexion à partir de quelques exemples sahéliens*, Rome, FAO.

- CERNEA Michael, 1998, *La dimension humaine dans les projets de développement*, Paris, Karthala.
- CHEVEAU Jean-Pierre, 1994, *Participation paysanne et populisme bureaucratique : Les associations paysannes en Afrique. Organisation et dynamique*, In JACOB J.-P, Paris, Karthala.
- DOUCET Laval et FAVREAU Louis, 1991, *Théorie et pratiques en organisation communautaire*, Sainte-Foy, PUQ.
- FAO, 2002, *Guide méthodologique d'élaboration d'une stratégie de communication multimédia*, la communication pour le développement, manuel 1, Rome.
- GUIMENEZ Juan Ramon, 1997, « Nicaragua: une participation populaire qui fait des miracles » in *Horizon local*, n° 4/5, p.65.
- MOUMOUNI, Charles, 2005 : « Communication participative et appropriation du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique », *Communication*, vol.24/1, mis en ligne le 09 août 2012, p. 14, consulté le 21 juin 2019. URL : <http://journals.openedition.org/communication/3313>
- RIFKIN Susan, 1990, *Participation communautaire aux programmes de santé maternelle et infantile, planification familiale : Analyse sur la base d'études de cas*, OMS/UNICEF, Genève.

STABILITE POLITIQUE ET DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DES PAYS DE LA CEDEAO

TCHAGNAOU Akimou*
de SOUZA Dopé Pélagie Léchidia Afiavi*
NINKABOU Tchein*
AFANGLO Adjovi Holali*

Résumé

En se référant à l'histoire des différents pays de la CEDEAO, on remarque que certains pays ont connu une longue stabilité socio-politique et économique, par contre d'autres non. Toute porte à croire que certains pays de par leur gouvernance politique sont condamnés à vivre dans une instabilité ou stabilité perpétuelle. Or, nous savons que le développement économique d'un pays est fortement lié à sa gouvernance politique. Ce qui nous amène à faire un rapprochement entre la gouvernance politique et l'état de développement socioéconomique des pays de l'espace CEDEAO. Le printemps arabe qu'ont connu certains pays africains et l'actualité au Burkina Faso, au Togo, en Côte d'Ivoire, au Mali, etc., nous amènent à nous interroger sur l'impact de la stabilité politique sur la prospérité économique des États de la CEDEAO. Cet article se veut une contribution et une incitation à l'amélioration de la gouvernance dans l'espace CEDEAO pour une meilleure stabilité politique qui seule peut garantir l'émergence économique que certains pays de la CEDEAO veulent atteindre dans le futur proche. Les indicateurs comme l'indice de démocratie et l'indice du développement humain ont permis de classer les pays de la CEDEAO en trois catégories. Les pays ayant connu une longue stabilité politique, les pays qui ont connu des alternances démocratiques après des périodes d'instabilité politique et les pays qui n'ont pas connu d'alternance politique démocratique. Dans la majorité des cas, les pays qui sont mieux classés selon l'indice de démocratie (IDD), se retrouvent également mieux classés selon l'indice du développement humain (IDH) grâce en partie à leur alternance politique.

Mots-clés : CEDEAO, gouvernance, stabilité politique, émergence

Abstract

Referring to the history of the different countries of ECOWAS, we note that some countries have experienced a long socio-political and economic stability, while others have not. There is every reason to believe that some countries, because of their political governance, are condemned to live in perpetual instability or stability. We know that a country's economic development is strongly linked to its political governance. This brings us to a rapprochement between political governance and the state of socio-economic development of the countries of the ECOWAS region. The Arab Spring experienced by some African countries and news in Burkina Faso, Togo, Côte d'Ivoire, Mali, etc., lead us to question the impact of political stability on economic prosperity. States of ECOWAS. This article is intended as a

* Université de Lomé ; E-mail : akimou.tchagnaou@gmail.com

* Université de Lomé ; E-mail : lechidia@gmail.com

* Université de Lomé ; E-mail : erictchein@gmail.com

* Université de Lomé ; E-mail : lijoyce@live.fr

contribution and an incentive to improve governance in the ECOWAS region for better political stability, which alone can guarantee the economic emergence that some ECOWAS countries want to achieve in the near future. Indicators such as the democracy index and the human development index made it possible to classify the ECOWAS countries into three categories. Countries with long political stability, countries that have experienced democratic alternation after periods of political instability, and countries that have not experienced democratic political change. In the majority of cases, countries that are better ranked according to the Democracy Index (DLI), are also better ranked according to the Human Development Index (HDI) thanks in part to their political alternation.

Keywords: ECOWAS, governance, political instability, emergence

Introduction

La stabilité politique est une position de la société qui permet le fonctionnement et le développement effectifs dans le cas des influences intérieures et extérieures, en gardant sa structure et sa capacité de contrôler les changements sociaux (A. Raüchanbek, 2011). Ainsi, la stabilité politique garantit-elle la quiétude de toute société et constitue le gage de tout développement. A l'ère où la plupart des pays africains en général et ceux de l'espace CEDEAO en particulier visent à atteindre l'émergence dans un proche futur, les pays de cette communauté doivent œuvrer pour préserver la stabilité politique dans leurs pays respectifs. Cette question de stabilité préoccupe au sommet, les Chefs d'Etats et de Gouvernement de la CEDEAO qui le martèlent dans toutes les grandes assises. En effet, l'objectif principal de la CEDEAO est de :

promouvoir la coopération et l'intégration dans la perspective d'une Union économique de l'Afrique de l'Ouest en vue d'élever le niveau de vie de ses peuples, de maintenir et d'accroître la stabilité économique, de renforcer les relations entre les Etats Membres et de contribuer au progrès et au développement du continent africain » (<http://www.ecowas.int>)¹.

A la création de la CEDEAO, les objectifs assignés à cette union étaient essentiellement économiques. Mais face à la menace sécuritaire sans cesse grandissante dans la sous-région, la CEDEAO à la quête de la stabilité, s'est transformée en une organisation chargée de trouver des solutions aux conflits armés et aux crises politiques. C'est ainsi qu'en 1990, il a été mis sur pied une force de maintien de la paix (ECOMOG) à la suite des différents conflits survenus dans la région. De même en 1999, la CEDEAO a adopté le Protocole sur le Mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité. Pour C. D. Diarra, « C'était là une avancée sans précédent : un protocole qui prenait en charge l'ensemble des dimensions des conflits, à commencer par la prévention, la résolution des

¹ <http://www.ecowas.int> Consulté le 4 avril 2015.

conflits, l'assistance humanitaire, la consolidation de la paix, la sécurité régionale » (C. D. Diarra, 2005, p. 65).

Dès lors, les questions relatives à la paix, à la sécurité et à la stabilité ont constitué l'une des priorités majeures des Chefs d'Etats ouest africains. Cependant, en dépit de ces efforts d'intégration, la plupart des pays membres de l'organisation demeurent-ils encore confrontés à des conflits. Et en faisant une analyse minutieuse de ces conflits, la majorité proviennent ou ont pour racine : l'instabilité politique. Selon B. Abdoulaye (2005), la quasi-totalité des pays de la CEDEAO offre de nombreux signes d'instabilité politique durable. Certains sont en proie à des conflits non encore apaisés (Côte d'Ivoire) ; d'autres avec l'appui de la communauté internationale, cherchent avec beaucoup de difficultés, la voie de la paix civile (Libéria, Sierra Leone et Guinée-Bissau) ; d'autres encore connaissent des soubresauts qui témoignent des multiples séquelles des périodes d'exception. Même le Sénégal qui a connu une évolution relativement stable avec une alternance démocratique pacifique, affiche depuis quelque temps, des indicateurs d'une instabilité dont l'avenir dévoilera toutes les dimensions. Il souligne que l'Afrique de l'Ouest vit une période de transition démocratique particulièrement heurtée. En clair, on peut déduire que la majorité des pays de la CEDEAO vivent dans une instabilité politique. Ceci n'est pas à l'évidence sans conséquences pour les pays dans les différents domaines à savoir : économique, social, éducatif, etc. En *grosso modo*, les pays de la CEDEAO à l'analyse, confrontés à une instabilité politique ne connaissent pas véritablement un rayonnement économique par contre les pays ayant une stabilité politique ont dans la majeure partie une croissance économique. Au regard de tous ces constats, une question mérite d'être posée : quelle corrélation y-a-t-il entre la stabilité, la démocratie et le développement socio-économique des pays dans l'espace CEDEAO ?

Cette étude se donne pour objectif d'analyser l'effet de la stabilité politique sur le développement socioéconomique des pays de l'espace CEDEAO et d'envisager par la même occasion, les moyens visant à instaurer une stabilité durable dans la sous-région, gage de l'émergence des pays de la CEDEAO.

1. Cadre théorique et classement des pays de la CEDEAO selon l'indice de démocratie (IDD) et l'indice du développement humain (IDH).

L'instabilité politique est un concept composite. Elle est la manifestation de plusieurs facteurs qui ne se recoupent pas totalement et doivent être pris en compte simultanément. Elle recouvre deux réalités distinctes : les changements de pouvoir politique par la violence et les changements réguliers dans le respect des formes légales. La première forme d'instabilité, qui nous intéresse dans cette étude, est liée à ce que A. K. Fosu (1992) appelle instabilité d'élite et regroupe les coups d'Etat réussis et manqués, les complots ainsi que les indicateurs sociopolitiques comme le nombre d'assassinats et d'arrestations politiques et les actes de rébellions.

Deux modèles sont couramment utilisés pour mesurer l'instabilité sociopolitique : l'analyse en composantes principales (ACP) proposée par A. K. Fosu (1992) ; A. Alesina et R. Perotti (1996) et le modèle de la détermination de la probabilité d'occurrence d'instabilité soutenue par J.-P. Azam et al. (1996). L'avantage du premier modèle réside dans le fait qu'il permet d'indiquer les variables les mieux à même d'expliquer la plus grande part de variabilité de l'instabilité.

Les pays instables politiquement sont les plus souvent considérés comme ceux qui connaissent un déficit démocratique.

Pour mieux comprendre la situation d'instabilité politique dans les pays de la CEDEAO, nous allons nous inspirer du classement des pays selon l'indice de démocratie (IDD) qui relève de l'initiative de « *The Economist Group* ». En effet, « *The Economist Group* » a créé cet indice en 2006 qui est basé sur 60 critères appartenant à cinq catégories de situation (le processus électoral et le pluralisme, les libertés civiles, le fonctionnement du gouvernement, la participation politique, la culture politique). Il est noté de 0 à 10 et les pays sont classés en quatre catégories de démocraties à savoir :

- les démocraties parfaites sont les pays qui ont un indice entre 8 et 10,
- les démocraties imparfaites sont les pays qui ont un indice entre 6 et 8,
- les régimes hybrides sont les pays qui ont un indice entre 4 et 6,
- les régimes autoritaires sont les pays qui ont un indice inférieur à 4.

Nous allons associer l'indice de démocratie et l'indice du développement humain (IDH) pour analyser l'impact de la gouvernance politique sur la performance des pays de la CEDEAO.

La collecte des données est faite sur la base de la documentation et les recherches sur internet. Ce qui nous a permis de recueillir un certain nombre d'informations par pays que nous avons présenté dans la rubrique des résultats.

L'IDD et l>IDH renseignent sur le niveau de démocratisation des 15 pays de la CEDEAO et de leur niveau de développement.

Le tableau 1 présente le classement des pays de la CEDEAO selon l'indice de démocratie (IDD) et l'indice du développement humain (IDH). Son analyse permet de voir s'il y a réellement une relation entre la stabilité politique et le développement économique.

Tableau 1 : Classement des pays de la CEDEAO selon l'IDD et l'IDH

Pays	IDD (2018)	Rang mondial	Rang africain	Rang CEDEAO	Catégorie	IDH	Classement IDH (2018)
Cap-Vert	7,88	26	2	1	Démocratie imparfaite	0.654	1
Ghana	6,63	57	5	2	Démocratie imparfaite	0.592	2
Sénégal	6,45	73	8	3	Démocratie imparfaite	0.505	5
Bénin	5,74	81	9	4	Régime hybride	0.515	4
Mali	5,41	91	13	5	Régime hybride	0.427	12
Liberia	5,35	93	14	6	Régime hybride	0.435	11
Burkina Faso	4,75	104	19	7	Régime hybride	0.423	13
Sierra Leone	4,66	105	20	8	Régime hybride	0.419	14
Nigeria	4,44	108	21	9	Régime hybride	0.532	3
Gambie	4,31	111	22	10	Régime hybride	0.460	8
Côte d'Ivoire	4,15	113	23	11	Régime hybride	0.492	7
Niger	3,76	120	26	12	Régime autoritaire	0.354	15
Guinée Conakry	3,14	136	37	13	Régime autoritaire	0.459	9
Togo	3,10	138	38	14	Régime autoritaire	0.503	6
Guinée-Bissau	1,98	157	44	15	Régime autoritaire	0.455	10

Source : *Données d'internet traitées par l'auteur*

A l'analyse du tableau, aucun pays de la CEDEAO n'est classé parmi les démocraties parfaites qui regroupent les pays qui ont un indice de démocratie compris entre 8 et 10. Seulement 3 pays de la CEDEAO sur les 15 sont classés parmi les démocraties imparfaites, c'est-à-dire les pays qui ont un indice compris entre 6 et 8. Il s'agit du Cap Vert, du Ghana et du Sénégal. Les pays comme le Mali, le Nigéria, la Cote d'Ivoire, la Gambie, la Sierra Leone, etc. se trouvent parmi les pays hybrides, c'est-à-dire les pays qui sont à la fois démocratiques et autoritaires. Les autres pays restants notamment le Niger, la Guinée Conakry, le Togo et la Guinée-Bissau sont classés parmi les régimes autoritaires, c'est-à-dire les pays qui doivent effectuer beaucoup d'efforts pour se hisser au rang des pays démocratiques.

Les trois (03) démocraties imparfaites de la CEDEAO font partie des 5 premiers pays de la CEDEAO classés selon l'indice du développement humain. Il s'agit du Cap Vert, du Ghana et du Sénégal qui occupent respectivement les 1^{ère}, 2^{ème} et 5^{ème} places. Les 3^{ème} et 4^{ème} places sont occupées respectivement par le Nigéria et le Bénin qui ont des régimes hybrides.

Dans l'ensemble, nous pouvons affirmer qu'il y a un lien entre la gouvernance politique et le développement économique.

À partir de ces données recueillies, les 15 pays de la CEDEAO peuvent être regroupés en trois catégories en fonction de leur stabilité politique basée sur le critère d'alternance démocratique : les pays qui ont connu de longues périodes de stabilité politique, les pays qui connaissent d'alternance politique après des périodes d'instabilité politique et les pays sans alternance politique.

1. Les pays ayant connu une longue stabilité politique

Ce sont des pays qui ont connu une longue stabilité politique marquée par des alternances démocratiques au pouvoir avec organisation des élections transparentes, crédibles surtout sans contestations et qui n'ont jamais connu des coups d'Etats². Dans cette catégorie, on retrouve le Cap Vert et le Sénégal.

1.1. Cap -Vert

Un pays qui depuis son indépendance en 1975, a connu quatre Présidents avec des alternances démocratiques bien réussies. Il s'agit d'Aristides Pereira (1975-1991), d'Antonio Mascarenhas (1991-2001), de Pedro Pires (2001-2011) et de Jorge Carlos Fonseca (2011 à nos jours). Le pays n'a connu aucun coup d'Etat. Cette stabilité politique et l'alternance démocratique du pouvoir confèrent à ce pays de bons rangs tant sur le plan africain que sur le plan mondial. Ainsi, le Cap-Vert occupe le 26^e rang mondial, 2^e rang africain et 1^{er} rang parmi les pays de la CEDEAO selon l'indice de démocratie. Ce qui impacte positivement sur son IDH qui est de 0,654 et qui le place au 1^{er} rang des pays de la CEDEAO. C'est une bonne réussite politique et économique pour le pays.

1.2. Le Sénégal

C'est le seul pays qui a embrassé assez tôt la démocratisation de son régime, avec l'instauration du multipartisme par le Président Léopold Sédar Senghor (1960-1980). Ce pays a connu trois alternances politiques démocratiques. Il s'agit de celles d'Abdou Diouf (1981-2000), d'Abdoulaye Wade (2000-2012) et de Macky Sall (2012 à nos jours). Par ailleurs, le Sénégal n'a connu aucun coup d'Etat depuis son indépendance même s'il y avait eu une tentative échouée en 1962, fomenté par Mamadou Dia, Premier Ministre et qui a occasionné son arrestation (AUF, 2008 : 1478). Cette stabilité

² - Il y a trois types de coups d'Etat : les coups d'Etats militaires avec la prise de pouvoir par les forces armées, les coups d'Etats constitutionnels avec l'usurpation du pouvoir politique sans respect de la Constitution et les coups d'Etats électoraux avec les trucages des élections, les bourrages d'urnes, etc.

politique marquée par des alternances pacifiques au pouvoir fait du Sénégal un modèle démocratique africain. Le pays est classé au 73^e rang mondial, 8^e rang africain et 3^e rang dans la CEDEAO selon l'indice de démocratie et se trouve au 5^e rang sur les 15 pays selon l'IDH qui est de 0,505. Le Sénégal bénéficie de sa stabilité politique et de son émergence économique.

3. Les pays qui connaissent des alternances démocratiques après des périodes d'instabilité politique

Il s'agit des pays qui ont connu divers coups d'Etat avant leurs alternances démocratiques au pouvoir même s'il y a plus ou moins de contestations. C'est le cas du Bénin, du Nigéria, du Ghana, du Mali, de la Côte d'Ivoire, du Niger, de la Guinée Conakry, du Libéria, de la Sierra Leone et du Burkina Faso.

2.1. Le Bénin

Les années qui ont suivi l'indépendance du Bénin, obtenue en Avril 1960, sont marquées par une grande instabilité politique manifestée par une série de coups d'Etat et par une succession de régimes (AUF, 2008). C'est donc un pays qui après avoir connu de nombreux coups d'Etat militaires, parvient depuis 1990 à asseoir un régime démocratique basé sur des alternances paisibles au pouvoir. On note les coups d'Etat militaires de 1963 et 1965 menés par Christophe Soglo, de 1967 par Alphonse Alley, de 1968 par Maurice Kouandété et 1972 par Mathieu Kérékou. Cependant, avec la démocratisation du système politique béninois marquée par l'instauration du multipartisme, après la Conférence des forces vives de la Nation de février 1990, une nouvelle ère s'ouvre pour le Bénin. L'on enregistre au sommet de l'Etat des alternances politiques. C'est le cas de Nicéphore Soglo (1991-1996), de Mathieu Kérékou (1996-2006), de Thomas Boni Yavi (2006 à 2016), (AUF, 2008 : 1381) et de Patrice Talon (de 2016 à ce jour).

Cette stabilité réussie fait du Bénin, un autre modèle démocratique en Afrique et dans l'espace CEDEAO. Ce qui le place au 81^e rang mondial, au 9^e rang africain et au 4^e rang dans la CEDEAO selon l'IDD et au 4^e rang dans la CEDEAO selon l'IDH. Ces classements sont positifs pour l'Etat béninois.

2.2. Le Burkina Faso

Depuis l'accession au pouvoir du premier Président Maurice Yaméogo (1960-1966) jusqu'à celui Jean-Baptiste Ouédraogo (1982-1983), le pays a connu une instabilité totale.

« La vie politique fut marquée par plusieurs coups d'Etat militaires : en 1966, celui du Lieutenant-Colonel Sangoulé Lamizana qui resta 14 ans à la tête de l'Etat ; en 1980, celui du Colonel Saye Zerbo ; en 1982, celui du Commandant Jean-Baptiste Ouédraogo ; en 1983, celui d'un groupe dirigé par Thomas Sankara » (AUF, 2008, p. 1385).

En plus de cette longue liste des coups d'Etat militaires, vient s'ajouter en 1987, l'assassinat de Thomas Sankara dont les noms des coupables ne sont jusque-là pas dévoilés. En effet, le groupe

d'Officiers avec à sa tête Thomas Sankara, avait pour objectif « de transformer radicalement la société, de lutter contre le gaspillage et la corruption et de confier le pouvoir aux classes populaires » (AUF, 2008, p. 1385). Ils n'ont pas pu réaliser tous ces objectifs lorsque survint l'assassinat de Thomas Sankara. La prise du pouvoir et sa confiscation jusqu'à 27 ans par le Président Blaise Compaoré (1987-2014) n'ont pas favorisé l'alternance politique au Burkina Faso. Ce dernier fut finalement chassé du pouvoir par un mouvement populaire et fut remplacé dans un premier temps par Yacouba Isaac Zida (1^{er} au 21 novembre 2014) puis par Michel Kafando qui assuma la transition jusqu'à l'élection de Roch Marc Christian Kaboré le 29 décembre 2016. Il devient ainsi le seul président démocratiquement élu depuis les années 1960.

L'alternance a été pacifique et démocratique. De ce fait, le pays est classé au 104^e rang mondial, 19^e rang africain et 7^e rang de la CEDEAO selon l'IDD et 13^e rang dans la CEDEAO selon l'IDH. Eu égard, le caractère autoritaire que le régime de Faso a incarné durant les 27 années de règne sans partage de Blaise Compaoré, ce score réalisé est appréciable.

2.3. La Côte d'Ivoire

Après le passage du premier Président Félix Houphouët-Boigny (1960-1993) dont le règne a été le plus long et le plus stable du pays, la Côte d'Ivoire a connu des successions de pouvoirs dans des situations difficiles. Depuis le « miracle ivoirien³ » (1960-1970), la Côte d'Ivoire est sombrée dans l'instabilité totale avec le coup d'Etat militaire contre le Président Henri Konan Bédié (1995-1999) occasionné par Robert Gueï, le 24 décembre 1999. L'arrivée du Président Laurent Gbagbo (2000-2011) au pouvoir en 2000 n'a rien changé à la situation. De 2000 à 2011, la Côte d'Ivoire entra dans une période d'instabilité politique marquée par des mutineries, des émeutes sanglantes. Une partie du pays notamment le Nord était sous l'autorité des rebelles et le Sud sous l'autorité des forces loyales (AUF, 2008).

Cependant, avec la prise du pouvoir par Alassane Ouattara (2011 à nos jours), la Côte d'Ivoire semble retrouvée sa prospérité d'antan. Le pays occupe 113^e rang mondial, 23^e rang africain et 11^e rang dans la CEDEAO selon l'IDD et 7^e rang dans la CEDEAO selon l'IDH. Ce qui n'est pas mauvais pour un pays qui est en convalescence politique.

2.4. La Gambie

Le pays fut la dernière colonie anglaise d'Afrique occidentale à accéder à l'indépendance le 18 février 1965. Devenue République en 1970, Dawda Jawara (1970-1994) en fut le premier Président. Il fut renversé par Yahya Jammeh qui est élu Président de la République en 1996, en 2001, 2006, puis 2011. Battu à l'élection présidentielle de 2016, il refusa de reconnaître sa défaite et fut contraint à l'exil par

³ - Cette période est caractérisée par la hausse des exportations de cacao soit 1/3 de la production mondiale et de café et par un début d'industrialisation du pays.

l'opération « Restore Democracy » enclenchée par le Sénégal. Ce pays fut dirigé d'une main de fer durant les 22 ans de règne de Yahya Jammeh. Malgré la première véritable alternance politique et démocratique, le pays peine à se redresser économiquement.

La Gambie se classe aux 111^e rang mondial, 22^e rang africain et 10^e rang dans la CEDEAO selon l'IDD et au 8^e rang dans la CEDEAO selon l'IDH. Le pays a plus avancé dans le domaine économique que politique.

2.5 Le Ghana

Le pays a connu 9 années de stabilité politique de son indépendance en 1957 jusqu'en 1966, l'année du 1^{er} coup d'Etat orchestré par le Général Ankrah. La période qui suivit, fut marquée par une série de coup de force et l'alternance de régimes militaires comme le cas de Ankrah (1966-1969), du docteur Busia (1969-1972) d'Acheampong (1972-1978), d'Akuffo en 1979 et du docteur Limann (1979-1981). Le dernier coup d'Etat militaire au Ghana remonte en 1981 et fomenté par Jerry Rawlings qui a su relancer un vaste programme de redressement économique et politique du pays en 1992⁴ (AUF, 2008).

Les alternances démocratiques sont : Jerry Rawlings (1981-2000), John Kufuor (2001-2009), John Atta-Mills (2009-2012), John Dramani Mahama (2012 à 2017) et Nana Akufo-Addo (de 2017 à nos jours). Depuis 1981, le Ghana connaît une stabilité politique qui se manifeste par des alternances démocratiques au pouvoir. Ce qui place ce pays au 57^e rang mondial, au 5^e rang africain et au 2^e rang dans la CEDEAO selon l'IDD et au 2^e rang dans la CEDEAO selon l'IDH. Le Ghana occupe de bons rangs grâce à ses performances politiques et économiques.

2.6. La Guinée Conakry

La Guinée du Président Ahmed Sékou Touré (1958-1984) a connu également une période de stabilité depuis son indépendance en 1958 jusqu'en 1984 qui marque à la fois la mort de Sékou Touré et le coup d'Etat du 5 avril 1984 de Lansana Conté. Après la mort de son successeur, Lansana Conté (1984-2008) et après une courte transition de Louis Lansana Beavogui (1984-1984), le pays a connu un deuxième coup d'Etat de Moussa Dadis Camara qui à son tour est remplacé par Sékouba Konaté (2008-2010). En 2010, le président Alpha Condé (2010 à nos jours) est élu Président de la République. Malgré cette alternance démocratique, le pays connaît toujours une grogne politique et sociale (AUF, 2008).

La Guinée occupe les 136^e rang mondial, 37^e rang africain et 13^e rang dans la CEDEAO selon l'IDD et le 9^e rang dans la CEDEAO selon IDH. Ceci prouve que le pays se trouve dans une période de transition et que beaucoup reste à faire.

⁴ - Le programme économique portait sur la réhabilitation de la culture du cacao qui était en déperissement et le programme politique portait sur l'adoption par un référendum d'une Constitution qui établit le tripartisme.

2.7. Le Liberia

Le Liberia fait partie des pays non colonisés d'Afrique et a connu une longue période de troubles politiques depuis 1847, considérée comme date d'indépendance du pays. En 1980, le pays connut son premier coup d'Etat de Samuel Doe. La rébellion déclencha à partir de 1989 et entraîna la chute du régime et l'exécution de Samuel Doe. Après une période d'instabilité politique de 1989 à 1995, la création d'un exécutif provisoire en 1996 a permis la tenue d'élection présidentielle de 1997 avec l'élection de Charles Taylor (1997-2003). Cependant, le pays resta toujours déstabilisé par des rébellions jusqu'en 2005, date à laquelle l'élection présidentielle eut lieu sous le contrôle de l'ONU et qui place Ellen Johnson-Sirleaf (2006 à 2018) à la tête du pays. Celle-ci fut succédée par George Weah depuis 2018 (AUF, 2008).

En dépit des troubles constatés, le Liberia occupe les 93^e rang mondial, 14^e rang africain et 6^e rang dans la CEDEAO selon l'IDD et 11^e rang dans la CEDEAO selon l>IDH. Ce qui est également bon pour un pays qui n'est qu'à sa deuxième alternance politique démocratique (AUF, 2008).

2.8. Le Mali

Le Mali a connu huit ans de stabilité politique depuis son indépendance en 1960. Il a traversé son premier coup d'Etat militaire le 19 novembre 1968 avec le renversement du Président Modibo Keita (1960-1968) par Moussa Traoré (1968-1991). Ce dernier fut renversé à son tour par Amadou Toumani Touré⁵ en 1991 et le troisième coup a vu ATT renversé par Amadou Haya Sanogo.

À partir de 1992, la stabilité politique marquée par des alternances démocratiques et pacifiques du pouvoir a fait du Mali un modèle démocratique dans la sous-région et le coup d'Etat de 2012 a failli créer le chaos dans le pays sans une intervention étrangère. Les présidences d'Alpha Oumar Konaré (1992-2002) et d'Amadou Toumani Touré (2002-2012) et puis celle d'Ibrahim Boubacar Keita (2013 à nos jours) redonnent au Mali son statut de pays démocratique (AUF, 2008).

Ces succès du Mali lui confèrent les 91^e rang mondial, 13^e rang africain et 5^e rang dans la CEDEAO selon l'IDD et 12^e rang dans la CEDEAO selon l>IDH. Ceci montre que le Mali fait des efforts pour s'affirmer dans la sous-région ouest africaine (AUF, 2008).

2.9. Le Niger

Après 14 ans d'indépendance, le Niger connut son 1^{er} coup d'Etat militaire avec le renversement du Président Hamani Diori (1960-1974) par Seyni Kountché (1974-1987). Le passage du Président Ali Saïbou (1987-1993) fut une réussite pour le Niger avec l'amnistie politique et l'organisation de la Conférence nationale. Cette démocratisation du régime a permis la première alternance démocratique avec l'élection de Mahamane Ousmane (1993-1996) à

⁵ - Il fut Président du Comité de transition pour le Salut du peuple du 31 mars 1991 à 8 juin 1992.

la présidence du pays en 1993. Cependant, en 1996 et en 1999, deux coups d'Etat ont été fomentés respectivement par Barré Maïnassara (1996-1999) et Daouda Malam Wanké (1999-1999). Plus tard en 2010, un troisième coup d'Etat organisé par Salou Djibo (2010-2011) intervint et mit fin à l'ambition du Président Tandja Mamadou (1999-2010) qui cherchait à s'éterniser au pouvoir alors qu'il était dans son 3^e mandat (1999, 2004 et 2009).

Le Niger retrouve la stabilité politique avec l'élection du Président Mahamadou Issoufou (2011 à nos jours).

Le pays est classé au 120^e rang mondial, 26^e rang africain et 12^e rang dans la CEDEAO selon l'IDD et au 15^e rang dans la CEDEAO selon IDH. Ces classements ne sont pas favorables pour le pays surtout avec l'indice du développement humain. Le pays est toujours menacé par les Touareg et les rebelles du Mali voire même les Boko Haram. Ce qui peut expliquer en partie ce mauvais classement.

2.10. Le Nigeria

Depuis le premier Président Nnamdi Azikiwe (1963-1966), le Nigeria a connu une instabilité totale avec des gouvernements militaires. On a les Chefs du gouvernement militaire fédéral de 1966 à 1979 à savoir : Johnson Aguiyi-Ironsi (1966-1966), Yakubu Gowon (1966 - 1975), Murtala Muhammed (1975 - 1976) et Olusegun Obasanjo (1976 - 1979). Le Président de la commission militaire suprême qui est Muhammadu Buhari (1983 - 1985). Le Président de la Commission dirigeante des forces armées avec Ibrahim Babangida (1985 - 1993). Les Présidents de la Commission dirigeante provisoire de 1993 à 1999 avec Sani Abacha (1993-1998) et Abdulsalami Abubakar (1998 - 1999) (AUF, 2008).

En revanche, le Nigeria est entré dans l'alternance politique démocratique à partir de 1999 avec la prise du pouvoir du Président Olusegun Obasanjo (1999- 2007), en 2007 avec Umaru Yar'Adua (2007-2010), en 2011 avec Goodluck Jonathan⁶ (2011-2015) et en 2015 avec Muhammadu Buhari (2015 à nos jours). Cette stabilité politique lui confère les 108^e rang mondial, 21^e rang africain et 9^e rang dans la CEDEAO selon l'IDD et 3^e rang dans la CEDEAO selon IDH. C'est également la 1^{ère} puissance économique d'Afrique et de la CEDEAO. Les classements montrent que le Nigeria a fait beaucoup de bonds plus en économie qu'en politique. Le pays est aussi menacé par les Boko Haram.

2.11. La Sierra Leone

Après son indépendance le 27 avril 1961, la Sierra Leone a connu une stabilité politique de 1961 à 1991, date à laquelle le Président Joseph Saidu Momoh instaura le multipartisme et fut renversé par un coup d'Etat militaire. De même, le Président Ahmad Tejan Kabbah fut élu en 1996, renversé en 1997 puis rétabli en 1998 par la force d'intervention de la CEDEAO. La paix est retrouvée en

⁶ - Il a assuré l'intérim entre le 10 février et le 5 mai 2010 après la vacance du pouvoir occasionné par le décès du Président Umaru Yar'Adua dont il était le Vice-Président.

2001 avec la capture du chef rebelle Foday Sankoh par les Anglais et la reddition de ses troupes (AUF, 2008).

La première alternance démocratique et apaisée est intervenue en 2007 avec la prise du pouvoir par Ernest Bai Koroma (2007 à 2018) et la 2^e alternance en 2018 avec l'arrivée au pouvoir de Julius Maada Bio (de 2018 à nos jours).

Le pays est classé aux 105^e rang mondial, 20^e rang africain et 8^e rang dans la CEDEAO selon l'IDD et 14^e rang dans la CEDEAO selon l'IDH. On peut déduire de ces chiffres que le pays est en convalescence politique et économique.

3. Les pays sans alternance politique démocratique

Il s'agit des pays qui ont connu des coups d'Etat et qui n'ont pas connu d'élections politiques démocratiques apaisées sans trop de contestations. C'est le cas de la Guinée-Bissau et du Togo.

3.1. La Guinée Bissau

Le pays était devenu indépendant le 24 septembre 1973 et reconnu comme tel par le Portugal le 10 septembre 1974. C'est un pays qui a connu une longue instabilité politique. Depuis le premier Président Luís Cabral (1973-1980) jusqu'au Président Malam Bacai Sanhá (2009-2012), la Guinée Bissau n'a connu que de périodes de trouble marquée par des coups d'Etat de 1980, de 1999, de 2003 et de 2012. La tranquillité semble revenir avec le Président José Mário Vaz qui est au pouvoir depuis le 23 juin 2014.

Le Président Joao Bernardo Vieira à partir de 1987, abandonna le marxisme-léninisme pour une politique libérale et amorça une ouverture démocratique en 1991 en autorisant le multipartisme (AUF, 2008). Ce pays vient aussi d'amorcer une alternance qui lui permettra peut-être de rattraper son retard.

La Guinée-Bissau se classe au 157^e rang mondial, au 44^e rang africain et au 15^e rang dans la CEDEAO selon l'IDD et au 10^e rang dans la CEDEAO selon l'IDH. La Guinée-Bissau avance beaucoup plus sur les plans économique et politique.

3.2. Le Togo

Reconnu auparavant comme la Suisse africaine, le Togo n'a pas connu d'alternance politique démocratique depuis son indépendance en 1960. Il a connu une brève stabilité politique entre 1960 et 1963 sous la présidence de Sylvanus Olympio (1960-1963). Les coups d'Etat de 1963 et 1967 ont déstabilisé le pays qui, depuis 1967 a connu un règne sans partage du Président Gnassingbé Eyadema (1967-2005) jusqu'à sa mort en 2005. Il s'est instauré un coup d'Etat constitutionnel en 2005 après la mort d'Eyadema avec l'intronisation de Faure à la tête du pays par les généraux togolais. En effet, le Togo est connu comme étant le premier pays de la sous-région à avoir fomenté un coup d'Etat militaire. Mais à partir de 2005, le Togo a connu des élections plus ou moins contestées à l'instar des présidentielles de 2005, de 2010 et de 2015. Le Président Gnassingbé Eyadema est succédé par le Président Gnassingbé Faure depuis 2005.

Dans l'ensemble, le Togo n'a jamais connu d'alternance politique démocratique et apaisée. Ce qui place le Togo au 138^e rang mondial, au 38^e rang africain et au 14^e rang dans la CEDEAO selon l'IDD et au 6^e rang dans la CEDEAO selon l>IDH. Ce qui revient à dire que le Togo a avancé plus économiquement que politiquement.

Il ressort de l'analyse ci-dessus qu'il existe un lien entre la stabilité politique et le niveau de développement économique des pays de la CEDEAO. En effet, les résultats ont prouvé que dans la plupart des cas, les pays de la CEDEAO qui sont moins classés selon l'indice de démocratie, sont aussi moins classés selon l'indice du développement humain et réciproquement. Ce qui confirme qu'il y a un lien intrinsèque entre la stabilité politique et le développement économique. Ces résultats vont dans le même sens que ceux de Y. Abessolo (2004) qui est arrivé à la conclusion de son étude que l'instabilité sociopolitique affecte la croissance économique à la fois directement par les ruptures occasionnées dans les processus de production et indirectement à travers les faiblesses exercées sur l'accumulation des facteurs de production. Ils sont aussi comparables à ceux de A. K. Fosu (1992) qui admet aussi le double canal d'influence de l'instabilité sur la croissance économique, à ceux de J. Mebene (2011) qui conclut que la démocratie n'est en aucun cas un frein au développement économique, que ce soit dans les pays émergents ou dans les pays développés et à ceux de D. Akagül (2005) qui souligne que l'observation des données politiques et économiques de la Turquie, sur la période 1950-2002, confirme les conclusions des analyses sur les liens entre la démocratie, la stabilité politique et le développement économique.

Cependant, D. Akagül (2005) précise que le lien entre la démocratie et le développement paraît moins évident que la relation entre la stabilité politique et le rythme de croissance. Ce qui revient à dire que le lien n'est pas automatique. C'est le cas du Togo, de la Gambie et de la Guinée Bissau qui ont fait des exploits sur le plan économique malgré leur faible rang sur le plan politique. Tout cela fait croire qu'il y a d'autres facteurs qui peuvent expliquer cette bonne performance économique comme la volonté politique, la structure de l'économie, les relations avec les pays voisins, les ressources naturelles, etc.

Conclusion

En définitive, l'étude a identifié trois catégories de pays dans l'espace CEDEAO selon la stabilité politique basée sur l'alternance démocratique et apaisée du pouvoir. Au vu des résultats, nous distinguons deux pays qui ont connu une longue stabilité politique (Cap Vert et Sénégal), onze pays qui ont connu des alternances démocratiques après des périodes d'instabilité politique (Bénin, Burkina-Faso, Gambie, Niger, Nigéria, Ghana, Mali, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Libéria et Sierra Leone et deux pays qui n'ont pas connu d'alternance politique démocratique à savoir la Guinée-Bissau et le Togo. Dans la majorité des cas, les pays qui sont mieux classés selon l'indice de démocratie (IDD), se retrouvent également en bonne position selon l'indice du développement humain (IDH). Les résultats

révèlent donc qu'il y a une étroite relation entre la stabilité politique basée sur l'alternance démocratique au pouvoir et le niveau de développement économique des pays de l'espace CEDEAO.

Références bibliographiques

- ABDOULAYE Bathily, 2005, « La démocratie en Afrique de l'Ouest : état des lieux », *La construction de la paix et de la démocratie en Afrique de l'Ouest*, Cotonou, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest et le Club de Veille pour la Paix en Afrique de l'Ouest, pp 23-32.
- ABESSOLO Yves., 2004, *Instabilité politique et performances économiques : une évaluation du cas du Tchad*, Article présenté aux premières journées du développement du Groupement de recherches économiques et sociales (GRES), Université Montesquieu, Bordeaux 4. [en ligne], consulté le 15 mars 2018, URL : <http://ced.u-bordeaux4.fr/GresPrg04/BA04Abessolo.pdf>
- AKAGÜL Deniz., 2005, Démocratie, stabilité politique et développement : analyse du cas turc, [en ligne], consulté le 17 mars 2018, URL : <http://www.ceri-sciences-po.org>
- ALESINA Alberto et PEROTTI Roberto, (1996), « Income Distribution in Political Instability and Investment », *European Economic Review* 40, pp. 1203-1228.
- AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE, 2008, *Dictionnaire Universel*, Paris, Hachette.
- AZAM Jean-Paul, BERTHÉLEMY Jean-Claude et CALIPEL Stephane, 1996, « Risque Politique et Croissance Économique en Afrique », *Revue Economique*, 47, pp. 819-829.
- COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE, 2013, *Situation économique et sociale en Afrique de l'ouest en 2011-2012 et perspectives pour 2013*, rapport de la Commission Economique pour l'Afrique des Nations Unies, Abidjan, CEA.
- DIARRA Cheikh Oumar, 2005, « La CEDEAO et le Protocole additionnel sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance dans la construction de la Paix et la Démocratie », *La construction de la paix et de la démocratie en Afrique de l'Ouest*, Cotonou, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest et le Club de Veille pour la Paix en Afrique de l'Ouest, pp 63-69.
- DIOP Safiétou, 2012, *Afrique de l'Ouest : le retour des coups d'Etat* [En ligne], consulté le 13 avril 2018, URL : http://www.rewmi.com/afrique-de-l-ouest-le-retour-des-coups-d-etat_a64976.html.
- FOSU Augustin Kwasi, 1992, « Political Instability and Economic Growth: Evidence from Sub-Saharan Africa », *Economic Development and Cultural Change*, University of Chicago Press, vol. 40(4), pp. 829-841 [En ligne], consulté le 12 mars 2018, URL: https://www.researchgate.net/publication/24097641_Political_Instability_and_Economic_Growth_Evidence_from_Sub-Saharan_Africa.

- MADDISON Angus, 1987 « Growth and Slowdown in Advanced Capitalist Economies », *Journal of Economic Literature*, 25, pp.649-698.
- MEBENE Jean, 2012, Du lien entre niveau de Démocratie et croissance, [En ligne], consulté le 12 mars 2018, URL : <http://www.mebene.com/article-evaluation-de-l-efficacite-economique-en-fonction-du-niveau-de-democratie-84609152.html>
- MEBENE Jean., 2011, Évaluation de l'efficacité économique en fonction du niveau de démocratie, [En ligne], consulté le 12 mars 2018, URL : <http://www.mebene.com/article-evaluation-de-l-efficacite-economique-en-fonction-du-niveau-de-democratie-84609152.html> .
- NATIONS UNIES ET COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE, 2013, Vue d'ensemble de la situation économique et sociale en Afrique en 2012, Abidjan, rapport du comité d'experts de la sixième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine.
- RAÛCHANBEK Absattarov, 2011, La stabilité politique : l'essence et la définition, [en ligne], consulté le 12 mars 2018, URL : http://www.rusnauka.com/13_NMN_2011/Politologia/3_86132.doc.htm

DIALOGIQUE DES CHAMPS DU SAVOIR, CONDITION DE L'UNIVERSEL

BOTOYIYE Geoffroy*

Résumé

Le propos ici vise à retrouver les moyens pour réinitialiser l'idée d'universalité. Dans un contexte de diversité culturelle dense, seules des relations d'échange mutuel peuvent conduire à la formation de plate-forme commune à tous. Si les sagesses ancestrales des indigènes fournissent des réponses aux questions que se pose l'Occident, on ne saurait continuer à réduire leur rayonnement à la portion congrue de savoir local.

Mots-clés : Dialogique, savoir universel, diversité culturelle, science moderne, nouvel ordre scientifique.

Abstract

The purpose here is to find the means to reset the notion of universality. In a strong cultural diversity context, mutual exchange relations can be the only way that can lead to the establishment of common platform. If the indigenous ancestral wisdoms provide answers to the questions raised by the West, we can no more continue to decrease their influence to the local knowledge.

Keywords: Dialogic, universal knowledge, cultural diversity, modern science, new scientific order.

Introduction

S'il est établi que le mot « science » est une des expressions qui ont souvent changé de sens en s'adaptant aux évolutions de la pensée et à l'ère du temps, comment comprendre que certaines sociétés en soient privées et tenues à l'écart de l'héritage commun. Dans un contexte de diversité culturelle dense, il convient de souscrire pour l'universalité de l'esprit humain à travers la pluralité de ses modes de pensée et de discours. L'universalisme du langage de la science moderne officielle autorise de revisiter cette dernière en tenant compte des blocs de connaissances non occidentales et suggère le besoin de concilier les valeurs qui ont permis de remplir dans les cultures séculaires les fonctions de prédiction et d'explication aux origines de la nouvelle science. Le propos ici vise à retrouver les moyens pour réinitialiser l'idée d'universalité.

1. Redimensionner l'universel

L'idée d'universalité renvoie à celle d'un universel différent du ratio occidental. En effet il paraît difficile de concevoir un savoir universel quand les connaissances d'une grande majorité du monde non occidental sont écartées. Dans un contexte de diversité culturelle dense, seules des relations d'échange mutuel peuvent conduire à la formation de plate-forme commune à tous. Elle ne consiste pas non

* Université d'Abomey-Calavi ; E-mail : botoyiye@hotmail.com

plus à inventer une alternative à la modernité ; ce qui nous semble envisageable, c'est que la recherche sur les savoirs endogènes enrichit le projet du "savoir universel" par l'apport que constitueraient les valeurs de civilisation nègre ou non occidentale. C'est ce que Senghor a appelé "le rendez-vous du donner et du recevoir" qui aboutirait au métissage culturel, qui ne soit plus comme on le donne à croire le produit de la seule civilisation occidentale.

Dans leur *Enquête sur les savoirs indigènes* Crossman et Barou en arrivent à affirmer que dès lors que les sagesses ancestrales des indigènes fournissent des réponses aux questions que se pose l'Occident, on ne saurait continuer à réduire leur rayonnement à la portion congrue de savoir local.

Il semble, écrivent-ils, que nos propres scientifiques, chercheurs, ces nouveaux interlocuteurs, le valident à leur manière par leurs propres questionnements. Oui, cette présence de scientifiques occidentaux, d'universitaires indigènes, contribua à effacer l'idée que ces sociétés ne sont gérées que par le surnaturel, la magie, et à asseoir enfin celle que leur savoir n'est pas réductible à leur seul, leur lointain périmètre mais peut gagner jusqu'à nos sciences, bref que les savoirs indigènes ont, au même titre que les nôtres, un caractère universel. (S. Crossman, J-P. Barou, 2001, p. 23).

Chakrabarty (2000, p. 39) à son tour refuse le rôle de médiateur universel que l'Europe a joué vis-à-vis des sociétés coloniales non-européennes en se posant comme la norme par laquelle toutes les autres histoires doivent être comprises, et dont l'une des conséquences fut d'attribuer des catégories de superstition et de religion pour désigner de nombreuses pratiques. Plus spécifiquement, la croyance dans les esprits et les dieux répandue parmi la population indienne reste bannie de la modernité et considérée comme un simple résidu du monde pré-moderne. « Nous devons, dira-t-il, considérer ces croyances et les pratiques qu'elles impliquent comme aussi modernes que les pratiques séculaires européennes qui leur sont contemporaines et cesser de les lire à travers la médiation de l'histoire européenne. »

Il s'agit de militer pour l'universalité de l'esprit humain à travers la pluralité des modes de pensée et de discours. Si l'universalisme se confond de nos jours avec le langage de la science moderne, revisiter cette dernière en tenant compte des blocs de connaissances non occidentales suggère le besoin de concilier les valeurs qui ont permis de remplir dans les cultures séculaires les fonctions de prédiction et d'explication avec celles de la nouvelle science.

Au fond, il s'agirait moins pour les chercheurs du Sud de revendiquer une interprétation particulière ou africaine des choses que de se réapproprier les approches endogènes à la lumière des progrès réalisés. Certains d'entre eux évoquent d'ailleurs la possibilité de traduire en langage moderne en passant de l'analyse qualitative liée au jugement de valeur à la formulation quantitative des principes de base. Cette démarche consiste comme l'indique Abel Afouda (2002, p. 12-13) à :

Utiliser notre connaissance de la "culture des Blancs" pour enrichir notre propre culture [puis à considérer] que les postulats qui fondent cette tradition sont susceptibles d'interprétation analytique et rationnelle et qu'une traduction appropriée de ses principaux concepts permettrait de fournir des réponses adéquates aux questions que posent la science et le développement accéléré des technologies modernes.

En revisitant donc les profondeurs des cultures endogènes on y trouvera des pratiques susceptibles d'interprétations scientifiques.

L'essentiel pour tout le monde serait que, bénéficiant des recherches et de l'effort conjugué de tous les chercheurs, les savoirs endogènes soient hissés à un niveau concurrentiel, c'est-à-dire à un niveau de modernisation qui leur permette d'entrer de plain-pied dans le processus de développement. Les savoirs endogènes doivent recouvrer leur place dans la recherche de solution à la crise du savoir qui de nos jours se traduit en termes d'un total effondrement des valeurs.

Ainsi, en dehors de quelques esprits conservateurs et nostalgiques de certaines politiques qui ne voient au travers de la science occidentale que la domination d'une culture sur d'autres, il y a fort heureusement ceux qui pensent et croient réellement qu'il y a dans la science un état d'esprit, une autre manière d'agir, de percevoir et de rassembler. La situation essentielle qui peut naître de cette quête d'universalité est un multiculturalisme. C'est un fait nouveau qui vise à réconcilier différentes civilisations dans un contexte dialogique, de coopération loyale mais aussi lucide et critique.

Ce qui est à défendre face à l'avenir serait le dialogue entre les héritages culturels et la rationalité instrumentale de la science moderne. Jean-Jacques Salomon (2006, p. 74-75) exposait ainsi sa conviction sur la diversité culturelle désormais admise comme une légitimité:

Au-delà de notre siècle, le monde sera et demeurera plus que jamais divisé en deux civilisations qui interagiront l'une avec l'autre. La seconde civilisation, dépendante de la première et profondément affectée par elle, ne dispose pas de la capacité d'influencer la première au même degré. La première civilisation se fonde sur la croissance de la science comme activité principale d'engendrement, de reproduction et de diffusion du savoir, sur l'évolution rapide des technologies liées à la science, sur l'incorporation de ces technologies dans le système de production et dans la société. Elle se fonde sur la science pour faire émerger un nouveau style de vie, de travail et de loisir, profondément influencé par la conception du monde, la *Weltanschauung* de la science moderne et des technologies qui lui sont liées. [...] Dans le tohu-bohu de cette fin de siècle, [...] les pays industrialisés comme les pays en développement sont en quête de voies nouvelles et d'alternatives permettant d'accéder à un ordre social meilleur. Les pays en développement doivent aujourd'hui prendre en

compte, qu'ils le veuillent ou non, ces aspects de la modernisation qu'autrefois ils critiquaient pour de nombreuses raisons, notamment idéologiques. De la même manière, les pays industrialisés doivent aujourd'hui préserver, conserver et défendre certains aspects de la tradition que naguère ils avaient l'habitude de contester.

Autrement dit l'aspiration des peuples au progrès social passe inévitablement par l'instauration d'un nouvel ordre scientifique et technique mondial où le principe du partage des savoirs et des savoir-faire doit guider les attitudes au-delà des frontières de la diversité culturelle et raciale. À chaque peuple d'apporter sa spécificité et son génie fécondant aux progrès de la communauté et de la science.

2. Relations de complémentarité

Un niveau élevé de l'alphabétisme favorisera d'ailleurs grandement le dialogue entre les systèmes culturels du savoir. Mais si cela semble pouvoir résoudre la question, ce multiculturalisme est loin d'être du goût de tous, ce qui fait dire à certains que nous sommes exposés aujourd'hui à une véritable conspiration en faveur de la culture occidentale. Nous sommes tout à fait conscient que malgré la recherche d'une construction universelle du savoir le développement de la science conduit quelquefois à la recherche d'une certaine domination culturelle et politique ; situation ambiguë et contradictoire, mais naturelle parce que tout développement d'une science est lié à une volonté de puissance politique.

La place et le rôle des savoirs endogènes en liaison avec la science moderne seront donc compris en termes de complémentarité. Ce qui suppose tolérance. Chaque groupe culturel se percevant comme une version particulière de l'humanité, s'enrichira de l'apport et des valeurs disponibles chez l'autre sans qu'il soit utile d'établir un cadre hégémonique. Ceci nous ramène à la diversification des épistémologies semblable à cette vision du futur que nous décrit Edgar Morin :

L'Occident qui se provincialise ressent en lui un besoin d'Orient, tandis que l'Orient tient à demeurer lui-même en s'occidentalisant. Le Nord a développé le calcul et la technique, mais il a perdu la qualité de la vie. Une dialogique doit désormais complémentariser Orient et Occident, Nord et Sud. La reliance doit se substituer à la disjonction et appeler à la "symbiosophie", la sagesse de vivre ensemble. (E. Morin, 1999, p. 40-41.)

L'insertion sociale et culturelle de l'activité scientifique contribuera non seulement à développer la science moderne, mais à permettre aux savoirs endogènes de reconquérir leur reconnaissance, de se produire à travers l'environnement des technologies de l'intellect. L'on évitera ainsi l'exclusion, la suspicion et la domination, qu'elles soient d'origine politique ou culturelle. Cette collaboration bien comprise doit être perçue comme source d'enrichissement, de

convivialité, et de promotion réciproque. Elle consistera à sauver la diversité et développer des identités à la fois concentriques et plurielles, celles de la communauté des civilisations. Il sera possible à chaque civilisation de dire les choses à sa manière, et de reconnaître ses marques dans la modernité.

Le centre d'une telle sphère du savoir n'est nulle part. L'unification des savoirs ne doit en ce moment être conçue comme une uniformisation de la pensée, mais comme une densification, et une concentration de la diversité. Ce centre se retrouverait dans une sorte d'intelligence collective qui serait l'âme de l'humanité selon Pierre Lévy :

Baignant dans un langage qui les rend perméables les unes aux autres, les âmes humaines trament ensemble un milieu optimal de circulation des formes culturelles. Leur étonnante capacité d'imitation leur permet de reproduire les idées. De façon complémentaire, l'âme humaine est aussi capable de sélectionner les formes culturelles pour ne transmettre que celles qu'elle choisit. [...] Il n'y aurait pas d'évolution culturelle si nous ne pouvions pas inventer, imiter, et sélectionner les idées. L'intelligence collective humaine constitue le milieu de mutation, de reproduction et de sélection des idées.

(<http://www.boson2x.org/article.php3?id_article=41>, consulté le 13-12-2006)

L'image de l'universel, celle qu'emprunte Pierre Lévy (*Ibidem*) est forte : « Un écosystème d'idées. » La culture universelle ne peut être qu'une culture riche de la diversité. Chacune constituant : « Un univers de significations en implication réciproque, qui se reflètent holographiquement les unes dans les autres. »

Mais l'intelligence collective, prévient Pierre Lévy, indique une pratique de "coopération compétitive" dans la production de savoirs, c'est un mode de fonctionnement particulièrement encouragé dans la communauté scientifique :

L'intelligence collective peut être considérée comme l'art (difficile) de multiplier les intelligences les unes par les autres. Il s'agit donc d'inventer des jeux où les gagnants sont ceux qui valorisent le mieux l'intelligence disponible, mettent en synergie les compétences et coopèrent le plus efficacement. (Ib.)

Il en résulte que l'évolution culturelle tient à l'amélioration progressive des formes culturelles. Les passerelles devront s'étendre au-delà d'une vague coexistence des expressions culturelles. Il ne s'agit plus de musique, de poésie, de contes ou de mythes. Mais de consolidation du dialogue entre les cultures, de rencontre entre la science et les savoirs endogènes.

Les sociétés endogènes en reconnaissant les méritent de la science et de ses méthodes recherchent la rationalité moderne. De

proche en proche le savoir moderne se détourne de son cours ethnocentré, se rapproche du terrain des savoirs jadis décriés. Des aspects spectaculaires ont déjà parfois attiré l'attention des scientifiques et suscité des études qui ont pu stimuler ensuite des développements scientifiques originaux. D'une certaine manière la mise au point de nouvelles méthodes d'analyse s'impose.

3. Capitaliser l'expérience

Des efforts considérables se font et existent ; ils sont à l'actif des universités et structures de recherches africaines qui, malgré maintes difficultés s'orientent et évoluent dans la direction de la valorisation des savoirs disponibles dans les pratiques culturelles africaines. Leurs expériences doivent être appréciées et capitalisées.

Sur le continent, les études liées à la connaissance systématique des cultures sont encore embryonnaires. Paradoxalement, les institutions spécialisées sur des aspects du savoir sur l'Afrique fleurissent en dehors des universités africaines. Tout se passe ailleurs, comme si les intellectuels africains eux-mêmes se motivent peu pour entreprendre la recherche fondamentale sur leur propre culture. L'approfondissement de la connaissance de celle-ci est souvent abandonné à d'autres. La conséquence d'une telle attitude a été que les africanistes se sont légitimement intéressés aux mythes, légendes, rites, rituels danses et toute chose ayant des intérêts exotiques pour leurs propres cultures. Or les questions essentielles de progrès du contenu de savoirs, d'épistémologie n'ont guère effleurées les préoccupations des africanistes dont la lecture a tendance à fossiliser les traditions et les savoirs. La question de l'articulation des langues à s'internaliser des concepts de la science nouvelle, par exemple, est un sujet rare.

On le sait, l'étude des cultures africaines a plus souvent été un terrain de prédilection pour la réussite des carrières universitaires que l'interrogation sur le développement des potentiels disponibles dans les cultures étudiées. Il y a la nécessité d'actualiser sur le continent les « études africaines » en leur donnant une dimension à la hauteur des attentes scientifiques exprimées dans les cultures abordées. Elles doivent s'inscrire dans le processus de transformation des sociétés pour échapper à la critique qui fait d'elles, selon S. Adotévi (1972), une simple « projection de tous les fantasmes de l'Occident. »

Dans la perspective d'une nouvelle configuration des systèmes universitaires qui se conçoivent comme champ d'actions accessible et solidaire avec les communautés locales, ces études contribueront à promouvoir les recherches sur les structures fondamentales des sociétés, les crises et les dynamiques actuelles, en un mot aideraient à mieux déchiffrer les mutations diverses dans les sociétés en marche vers la civilisation mondiale. Ces études aussi bien que l'anthropologie toute entière doivent changer d'orientation et s'ouvrir aux défis qui engagent l'avenir des communautés.

Conclusion

Les relations de savoir entre le Nord et le Sud pour être comprises en termes de complémentarité devront s'entr'apercevoir

non dans des postures hégémoniques. Elles devront favoriser et permettre aux sociétés de savoirs endogènes à reconquérir leur reconnaissance, puis à s'engager vers l'instauration d'un nouvel ordre scientifique où le principe du partage des savoirs et des savoir-faire doit guider les attitudes. Chaque peuple en apportant sa spécificité et son génie fécondant, contribue aux progrès de la communauté et de la science. L'on évitera ainsi l'exclusion, la suspicion et la domination. Cette collaboration doit être perçue comme source d'enrichissement, de convivialité, et de promotion réciproque, celle de la communauté des civilisations qui permet à chacune de reconnaître ses marques dans la modernité.

Bibliographie

- ADOTEVI Stanislas, 1972, *Négritude et négrologues*, Paris, 10/18.
- AFOUDA Abel, 2002, *Tradition africaine et réalité scientifique*, Cotonou, Les éditions du Flamboyant.
- CROSSMAN Sylvie, BAROU Jean.-Pierre., 2001, *Enquête sur les savoirs indigènes*, Paris, Calmann-Lévy.
- HARDT Michael, 2000, « L'histoire eurocentrée », Compte rendu du livre de D. Chakrabarty, *Provincializing Europe : Postcolonial thought and historical difference*, Princeton University Press.
- LEVY Pierre, « L'hypertexte, une nouvelle étape dans la vie du langage », http://www.boson2x.org/article.php3?id_article=41, consulté le 13-12-2006.
- MORIN Edgar, 1999, *Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur*, Paris, UNESCO.
- SALOMON Jean-Jacques, 1995, « Sciences et développement : Pourquoi la quête est-elle incertaine ? », R. WAAST (éd.), *Les sciences hors d'Occident. Les conférences*, Paris, ORSTOM.

DE LA SOCIÉTÉ JUSTE : POUR UNE APPROCHE CONGLOMÉRATIVE DE LA JUSTICE

KOUVON Komi*
BAMPINI Souglouman*

Résumé

Le transcendantalisme et le comparatisme sont deux approches de la justice que distingue A. Sen. La première approche, c'est-à-dire le transcendantalisme est encore appelé institutionnalisme transcendantal dont J. Rawls en est la figure contemporaine. Elle est préoccupée par la caractérisation d'une société juste et ses principes. Dans cette perspective, elle occulte les situations réelles auxquelles les individus sont confrontés dans une société particulière. Aussi A. Sen lui oppose-t-il radicalement le comparatisme. Celui-ci est connu sous le nom de comparaison des situations réelles. Il est focalisé sur la comparaison des réalisations sociales en vue d'identifier et d'éliminer les injustices patentes dans une société. S'intéressant, en particulier, au comparatisme au détriment du transcendantalisme, A. Sen soutient que ces deux approches de la justice sont absolument exclusives et distancées ; et le transcendantalisme apparaît comme une approche de la justice dépourvue de nécessité et de faisabilité. Le présent article se propose de défendre, en revanche, une approche alternative que l'on peut appeler l'approche conglomérative de la justice ou le conglomératisme ou encore l'approche agrégative de la justice. L'approche conglomérative de la justice indique donc que le transcendantalisme et le comparatisme sont deux approches de la justice inclusives non-distancées, c'est-à-dire qu'elles se complètent. Car, l'effectivité de l'idée de la justice requiert, d'une part, qu'une analyse comparative complète le transcendantalisme et, d'autre part, qu'un ancrage transcendantal sollicite le comparatisme.

Mots-clés : Comparatisme, conglomératisme, justice, réalisation sociale, société juste et transcendantalisme.

Abstract

Transcendentalism and comparatism are two approaches of justice that A. Sen distinguishes. The transcendentalism is still called transcendental institutionalism of which J. Rawls is the contemporary figure. It is concerned about the characterization of a just society and its principles. In this perspective, it obscures the real situations that individuals face in a particular society. Thus A. Sen is radically opposed to comparatism which is known as the comparison of real situations. It is focused on the comparison of social achievements in order to identify and eliminate the obvious injustices in a given society. Focusing, in particular, on comparatism to the detriment of transcendentalism, A. Sen argues that the two approaches to justice in question are absolutely exclusive and distanced; and transcendentalism appears as an approach to justice devoid of necessity and feasibility. This article proposes to defend, on the other hand, an alternative approach that

* Université de Lomé ; E-mail : kouvonsimon@hotmail.com

* Université de Kara ; E-mail : bampijio@yahoo.fr

may be called the conglomerative approach of justice or conglomeratism or the aggregative approach of justice. The conglomerative approach of justice indicates that transcendentalism and comparatism are two approaches of justice that are inclusive, non-distanced: both approaches complement each other. For, the effectiveness of justice requires, firstly, that a comparative analysis completes transcendentalism, and, on the other hand, that a transcendental anchoring solicits comparatism.

Keywords: Comparatism, conglomeratism, justice, social realization, just society and transcendentalism.

Introduction

Le besoin d'une société juste, voire d'un monde juste se pose aujourd'hui avec plus d'acuité qu'auparavant. Ce besoin dérive essentiellement de l'évolution paradoxale des sociétés modernes qui ont failli à leur promesse pour avoir suscité, chez les grands philosophes associés à la pensée radicale des Lumières, deux approches de la justice : le transcendentalisme et le comparatisme. La distinction entre ces deux approches de la justice semble avoir moins retenu l'attention qu'elle ne le mérite. A. Sen qui fait la distinction, dans son œuvre intitulée *L'idée de justice*, indique le contraste entre ces deux approches. Il estime, en effet, qu'elles demeurent exclusives et distanciées. D'une part, le transcendentalisme s'interprète comme une approche de la justice focalisée sur la définition des règles et des principes qui gouvernent des institutions justes dans un monde idéal. Elle cherche à caractériser une société juste, étant une vision centrée sur « les dispositifs sociaux » (A. Sen, p. 35). D'autre part, le comparatisme se définit comme une approche de la justice qui compare les différentes situations sociales pour combattre les injustices réelles. Précisément, il se préoccupe d'éliminer l'injustice et faire progresser la justice dans la société. Il est centré, non sur la société juste, mais sur la comparaison des réalisations sociales. La question que pose et examine le présent travail est la suivante : le comparatisme peut-il vraiment se démarquer du transcendentalisme ? À rigoureusement parler, dans la mesure où il se pose aujourd'hui avec acuité dans les sociétés, voire dans le monde, la question des repères normatifs justes, l'identification et la réparation des injustices même les plus criantes peuvent-elles se départir de la définition des règles et principes des institutions justes ? Comment rendre effectivement compte de l'idée de justice entre le transcendentalisme et le comparatisme ? Pour répondre à la question posée, nous procédons comme suit : d'abord, nous analysons l'approche transcendante de la justice sociale en vue d'indiquer ses limites qui conduisent A. Sen à préférer le comparatisme. Ensuite, nous examinons le comparatisme comme une approche de la justice dont le but est de surplomber le transcendentalisme, avec ses insuffisances. Pour finir, nous montrerons que l'effectivité de la justice sociale requiert que le comparatisme ne se démarque pas du transcendentalisme. Car, des deux approches de la justice se forme une approche alternative que l'on peut appeler l'approche conglomerative de la justice.

1. L'approche transcendantale de la justice sociale

L'évocation des concepts comme « transcendantal » ou « transcendantalisme » fait penser à un philosophe des Lumières, E. Kant dont l'œuvre principale est la *Critique de la raison pure*. Celle-ci est structurée en trois parties : la « théorie transcendantale des éléments », composée de l'« esthétique transcendantale » (E. Kant, 2006, pp.117-142) et de la « logique transcendantale » (E. Kant, 2006, pp.143-152) ; la « logique transcendantale » qui est subdivisée, derechef, en deux parties : « analytique transcendantale » (E. Kant, 2006, pp.153-328) et « dialectique transcendantale » (E. Kant, 2006, p. 329-600) ; et la troisième partie du livre porte sur la « théorie transcendantale de la méthode » (E. Kant, 2006, pp. 601-685). Ce détour par E. Kant a pour but de montrer que ces concepts « transcendantal » ou « transcendantalisme » sont connus déjà chez lui.

Toutefois, c'est dans l'œuvre d'A. Sen que l'on les retrouve rattachés systématiquement à l'idée de justice. Économiste et philosophe contemporain, A. Sen se présente comme un des disciples et détracteurs de la pensée de J. Rawls qui apparaît, en retour, comme un disciple plus ou moins lointain d'E. Kant. Dans son œuvre intitulée *L'idée de Justice*, œuvre devenue aujourd'hui classique au même titre que la *Théorie de la justice* de J. Rawls, A. Sen emploie le concept de « transcendantalisme » (A. Sen, 2010, p. 41) pour lui oppose celui du comparatisme. Par transcendantalisme, il entend « l'institutionnalisme transcendantal » (A. Sen, 2010, pp. 30-32) ou « l'approche transcendantale de la justice » (A. Sen, 2010, p.33). Cette approche est focalisée sur l'identification transcendantale des institutions idéales. Elle fut inaugurée dès le XVI^e siècle par l'œuvre de T. Hobbes (1999), connu le plus souvent comme « un empiriste » (E. Bréhier, 2012, p. 844), mais aussi comme le premier philosophe politique de la modernité, « le premier théoricien de l'État représentatif de la modernité » (N. Baraquin et J. Laffitte, 2007, p. 186). Pour A. Sen, il est le premier théoricien de l'approche institutionnelle de la justice sociale.

L'approche transcendantale de la justice sociale se propose de répondre à la question suivante : « Qu'est-ce qu'une société juste ? » (A. Sen, 2010, p. 142). Elle est centrée sur la quête de la « société juste ». Celle-ci se comprend comme une société idéale, régie par les règles et les principes justes. Précisément, il s'agit d'une société dont la structure de base est gouvernée par les règles et les principes rationnellement définis par les individus dans une position d'initiale égalité. Pour définir cette société, le transcendantalisme détermine un dispositif institutionnel juste qui sert de moyen. Autrement dit, il « identifie le genre d'institutions que nous devrions mettre en place, comme citoyens, afin d'être à la hauteur de principes moraux universalisables » (D. Anctil, D. Robichaud, P. Turmel, 2012, p. 2). De ce point de vue, il possède deux traits distincts : l'identification de la justice parfaite et sa mise en œuvre dans les institutions. Il identifie, en effet, le dispositif institutionnel qui ne doit pas être dépassé en termes de justice. Ce dispositif institutionnel est considéré comme parfaitement juste, comme universel. Il est la méthode « d'élaboration

de principe de justice sur la base d'une interprétation particulière de l'équité » (A. Sen, p. 179).

Le dispositif le plus connu est le contrat social. Celui-ci est une convention par laquelle les individus s'organisent en société juste. Il est la solution idéale au problème de l'institution sociale, plus concrètement, à la question de la justification de l'autorité et de la forme réelle que celle-ci doit revêtir. Il est le pacte originel qui envisage d'établir un système de lois publiques communes, système qui définit et régule l'autorité politique et s'applique à chacun en tant que citoyen. Ainsi, l'autorité politique et la citoyenneté, d'après J. Rawls, « doivent toutes deux être appréhendées à travers la conception du contrat social lui-même » (J. Rawls, 1993, p. 45). Le contrat social, dans cette perspective, apparaît comme un mécanisme idéal ou un dispositif institutionnel qui sert à définir les bons comportements de tous les individus autant que les bonnes institutions incarnées par la justice propre à toute société.

Les articulations du contrat social connaissent de larges variations au gré des idéologies ou des préoccupations, selon chaque penseur ou en fonction des générations. Au moyen de ce dispositif institutionnel, l'approche transcendantale de la justice caractérise ce qu'est « le juste ». Elle détermine exactement la nature de la justice parfaite, la justice sans lacune, sans tâche, la justice immaculée, la justice totalisante. Elle concentre son attention sur ce qui lui paraît être la justice parfaite. Le second trait distinctif est essentiellement applicatif. Il vise, dans la quête de la perfection, à rendre les institutions parfaitement justes, c'est-à-dire à traduire les principes et règles justes dans la réalité, dans les sociétés concrètes, dans le vécu quotidien. Ainsi, la nature de la société qui résulte d'un jeu donné d'institutions justes est aussi relative aux traits non institutionnels, par exemple, les comportements réels des individus et leurs interactions sociales. Plus exactement, la préoccupation essentielle de l'approche transcendantale de la justice consiste à définir rationnellement ce qu'est la justice, c'est-à-dire à déterminer la nature de la justice et ses principes qui peuvent être traduisibles dans les institutions ou dans la structure fondamentale de la société. La finalité est de rendre cette structure de base de la société parfaitement juste. Ainsi, l'approche transcendantale de la justice est une vision de la justice « fondée sur un dispositif » (A. Sen, 2010, p. 31).

La théorie contemporaine de la justice qui s'inscrit dans cette approche est la théorie de la justice comme équité de J. Rawls. Autrement dit, « l'exposé le plus puissant de cette conception de la justice se trouve dans l'œuvre du plus grand philosophe politique de notre époque, John Rawls » (A. Sen, 2010, p. 32). Il faut souligner qu'avant J. Rawls, les philosophes comme T. Hobbes (1999), J. Locke (2002), J.-J. Rousseau (2001) et E. Kant (1986, 1987) étaient considérés comme les précurseurs de l'approche transcendantale de la justice dont l'objet premier est la structure de base de la société. Celle-ci se définit comme la façon dont les principales institutions sociales s'agencent en un système unique, dont elles assignent des droits et des devoirs fondamentaux et structurent la répartition des avantages qui résultent de la coopération sociale (J. Rawls, 1987, p. 30 ; 1993, p.

37). Font ainsi partie de la structure de base de la société, la constitution politique, les formes de propriété légalement admises, l'organisation de l'économie et la nature de la famille, etc.

J. Rawls identifie comme dispositif institutionnel ce qu'il appelle la position originelle d'égalité. Celle-ci correspond à l'état de nature dans la théorie traditionnelle du contrat social, mise en avant par T. Hobbes, J. Locke, J.-J. Rousseau et E. Kant. Elle n'est pas conçue comme une situation réelle, encore moins une forme primitive de la culture. Elle se comprend comme une situation purement hypothétique, définie de la manière à conduire l'idée de justice. Parmi ses traits essentiels, on dénote le fait que personne ne connaît sa position dans la société, sa classe sociale ou son statut social, pas plus que personne ne connaît le sort qui lui est réservé dans la répartition des capacités et des dons naturels, par exemple l'intelligence, la force, etc. J. Rawls va même jusqu'à poser que les partenaires, dans cette position originelle d'égalité, ignorent leurs propres conceptions du bien ou leurs tendances psychologiques particulières. C'est dans cette position que surgissent les principes de la justice. Ceux-ci sont choisis derrière un rideau que J. Rawls (1987, p. 37) appelle le « voile d'ignorance » et dont le but est d'éviter qu'un individu soit avantagé ou désavantagé dans le choix de ces principes par le hasard naturel ou par la contingence des circonstances sociales. Et comme tous ont une situation comparable et qu'aucun ne peut formuler des principes favorisant sa condition particulière, ces principes s'appréhendent alors comme le résultat d'un accord équitable. Le fait des circonstances de la position originelle, c'est-à-dire la symétrie des relations entre les partenaires, indique que cette situation initiale est équitable à l'égard des sujets moraux ; ceux-ci sont considérés, aux yeux de J. Rawls, comme des êtres rationnels ayant leurs propres systèmes de fins et capables d'un sens de la justice.

La théorie de la justice comme équité de J. Rawls commence dès lors « par un des choix les plus généraux parmi tous ceux que l'on puisse faire en société, à savoir le choix des premiers principes qui définissent une conception de la justice, laquelle déterminera ensuite toutes critiques et les réformes ultérieures des institutions » (J. Rawls, 1987, p. 30). Les principes de justice qu'avance J. Rawls se définissent ainsi par rapport au transcendantalisme, sinon à des institutions parfaitement justes. Autrement dit, J. Rawls se préoccupe de la société juste. Pour que celle-ci soit effective, il estime justement qu'après le choix d'une conception de la justice, l'on doit ensuite passer au choix d'une constitution et d'une procédure législative pour promulguer des lois. Tout ceci ne doit être qu'en accord parfait avec les principes de la justice qui ont été l'objet de l'entente initiale. Ainsi, une société concrète ou réelle est considérée comme juste quand le système de règles générales qui la définit a été produit par une telle série d'accords hypothétiques.

J. Rawls soutient que la position originelle détermine effectivement un ensemble de principes, c'est-à-dire une conception de la justice sociale. Et c'est à cette seule condition que, chaque fois que ces principes se réalisent dans les institutions sociales, les participants peuvent se dire les uns aux autres que leur coopération s'exerce.

L'exercice de leur coopération se fait ainsi dans des termes auxquels ils consentent, en tant que des personnes égales et libres dont les relations réciproques demeurent équitables. En ce sens également, les partenaires à l'accord peuvent tous considérer leur organisation comme remplissant les conditions stipulées dans une situation initiale d'égalité qui comporte des contraintes raisonnables et largement acceptées quant au choix des principes. La reconnaissance générale fournit, en conséquence, la base d'une acceptation par le public des principes de la justice correspondants.

Il faut souligner que cette manière d'approcher la justice suscite des critiques. J. Rawls (1987, p. 39) en a conscience. Il est conscient, en effet, qu'aucune société humaine ne peut être un système de coopération dans lequel les hommes s'engagent, au sens strict, volontairement. Car, chaque personne se trouve placée dès la naissance dans une position particulière, dans une société particulière, et la nature de cette position affecte matériellement ses perspectives de vie. Toutefois, il soutient qu'une société qui satisfait les principes de la justice comme équité se rapproche autant que possible d'un système de coopération basé sur la volonté. Car, elle satisfait les principes mêmes auxquels des individus libres et égaux donneraient leur accord dans des circonstances elles-mêmes équitables. C'est à cette seule condition que les membres d'une société juste se comprennent comme des personnes autonomes et les obligations qu'elles reconnaissent dans la position originelle leur sont par elles-mêmes autonomes. Les deux principes de justice qu'elles choisissent à l'unanimité sont l'unique ensemble d'exigence qui détermine la structure institutionnelle de base de toute société.

Deuxièmement, J. Rawls semble considérer qu'un seul type de raisonnement impartial suffirait pour satisfaire les exigences de l'équité, une fois les intérêts privés évacués. Sa concentration exclusive sur ce seul type de raisonnement l'amène à négliger l'exploration d'autres approches qui ne sont, par exemple, ni contractuelles, ni utilitariste lesquelles il bat en brèche. Son attention directe va presque strictement aux institutions justes. Mais elle ne s'intéresse pas à des sociétés justes qui pourraient tenter de s'adosser à la fois sur des institutions déjà existantes et surtout sur des caractéristiques comportementales réelles.

Pour prendre alors en compte ces faits, A. Sen s'écarte résolument et définitivement de la théorie de J. Rawls et surtout du transcendantalisme, c'est-à-dire de l'approche transcendantale de la justice sociale. Pour lui, le transcendantalisme ne définit que les règles et les principes qui sont dépourvus de faisabilité et de nécessité. Ces principes ne servent qu'à gouverner exclusivement des institutions justes dans une société idéale. Mais ils ne permettent pas de faire des comparaisons entre plusieurs options réalisables en vue de déterminer la moins injuste. Aussi, A. Sen définit-il, à l'opposé de J. Rawls, une théorie de la justice qui s'inscrit dans le comparatisme et qui apparaît comme une critique du transcendantalisme.

2. Le comparatisme et la critique du transcendantalisme

Le comparatisme est une approche de la justice qui se distingue du transcendantalisme. Il envisage qu'une société juste se construit

progressivement à travers la comparaison et l'interaction d'un nombre le plus élevé possible de combinaisons des mode de vie, des points de vue, des valeurs, d'expériences que les individus de cultures et de sociétés différentes choisissent, pratiquent et partagent. Il est une approche concrète et dynamique où la justice est issue d'un processus évolutif et sélectif. Il est focalisé, non sur la définition de la société justice, mais sur le progrès de la justice dans la société. Il répond à la question suivante : « comment faire progresser la justice ? ». Pour répondre à cette question, il procède par comparaisons des vies que mènent les individus dans les sociétés. Le but est de trouver des critères permettant de dire si une option est moins juste qu'une autre. Il cherche à déterminer la manière dont l'homme doit se comporter et quel type de société taxer d'injustice. D'après A. Sen (2010, p. 160), cette approche de la justice offre essentiellement à l'homme la possibilité d'écouter avec beaucoup d'attention les idées et suggestions des autres, qui peuvent parfois le conduire à réviser certaines de ses propres conclusions. Elle accorde ainsi une place au dialogue et à la communication, et sa nature, sa vigueur et sa portée dépendent des apports du débat public ou de la discussion libre.

Inaugurée par A. Smith (2014), et approfondie par Condorcet (2009), J. Bentham (2011), M. Wollstonecraft (2008), K. Marx (1969) et J.-S. Mill (1992), l'approche comparative de la justice procède d'une conception constructiviste de la justice. Elle délimite la procédure à suivre pour éliminer l'injustice et promouvoir la justice. Cette procédure consiste à comparer les divers modes de vie que les gens pourraient avoir sous l'influence des institutions réelles, mais aussi et surtout par leur comportement réel, leurs interactions sociales et d'autres facteurs déterminants dont le but est le progrès de la justice. Ainsi, le comparatisme possède deux traits caractéristiques essentiels. Il se propose de déterminer la manière de faire pour éliminer l'injustice et promouvoir la justice en société. Précisément, il cherche à identifier et à éliminer les injustices les plus flagrantes dans une société donnée, mais aussi à faire avancer la justice. Il tente ainsi de combattre l'injustice et faire progresser la justice. Pour atteindre ce double objectif, il fait des comparaisons en termes de progrès de la justice.

Faire des comparaisons en termes de progrès de la justice, présuppose, par exemple, combattre une oppression (M. Wollstonecraft, 2008), l'esclavage (Condorcet, 2009) ou l'assujettissement des femmes (J.-S. Mill, 1992), protester contre une négligence médicale systématique due à l'absence d'équipements médicaux ou d'assurance-maladie universelle, dénoncer la torture humaine, ou encore refuser que la disette chronique continue à être tolérée, etc. (A. Sen, 2010, p. 16). C'est analyser et comparer les situations sociales concrètes, les conditions dans lesquelles vivent les individus dans le but de choisir la situation la moins injuste. De cette manière, l'objet de l'approche comparative de la justice est l'individu dans ses relations concrètes avec les autres. Ainsi, le comparatisme analyse la vie des individus et leurs réalisations sociales. Il ne cherche pas à définir une justice parfaite, totalisante, immaculée qui incarne les institutions sociales. Mais il cherche à analyser les institutions existantes, les institutions concrètes dans l'ultime but de faire avancer la justice. Il examine les réalisations

sociales des individus qui sont manifestement produites au moyen de la base institutionnelle. D'après A. Sen (2010, p. 16), il compte « les institutions elles-mêmes comme une part des réalisations sociales des individus ». C'est pourquoi, il ne concentre pas son attention sur elles, mais tient aussi et surtout réellement compte de la vie des individus dans la société.

Le comparatisme rend compte de la société juste en se préoccupant précisément de déterminer si l'individu fait ce qu'il convient de faire ou s'il peut faire mieux. Il se demande exclusivement comment vont les choses et si elles peuvent être améliorées. Il admet de ce fait l'incomplétude des jugements et l'absence d'une finalité déterminée une fois pour toute. Il prévoit en son sein un cadre de débat argumenté, étant assez large et englobant. Son premier souci est d'analyser ce qui arrive réellement aux gens. Il n'ignore pas la valeur intrinsèque qu'on pourrait raisonnablement attacher à la présence d'institutions et de normes de comportement perçues comme importantes en elles-mêmes. Il est fondée à admettre que la marche vers la réduction des injustices flagrantes ou manifestement réparables est en partie affaire de formation progressive de modes de comportement. Il tend à concevoir l'évaluation des combinaisons institutions sociales-comportements publics¹ à partir des conséquences sociales et des réalisations qu'elles engendrent. Il reconnaît l'importance intrinsèque que des institutions et des modes de comportement spécifiques peuvent avoir dans des réalisations sociales qu'il s'agit d'évaluer. Il prend en compte les réalisations sociales concrètes qui résultent à peu près de tel choix d'institutions, étant donné les autres caractéristiques d'une société parmi lesquelles les modes de comportement réels des individus. Ainsi, ce qui arrive réellement aux gens est de la sorte la préoccupation première du comparatisme.

Selon A. Sen (2010, p. 148), la définition de la société juste requiert le souci des intérêts et points de vue de tous les êtres qui supportent certaines conséquences des décisions prises à leur insu. En cela, le comparatisme apparaît comme une critique du transcendantalisme, puisqu'il prend en compte les points de vue et les intérêts de ceux qui ne font pas partie d'un groupe focal donné. Il soutient, en effet, une relation bilatérale entre l'encouragement à repenser les comportements réels et le besoin institutionnel de promouvoir la justice sociale en prenant les paramètres comportementaux d'une société comme des données empiriques. C'est pourquoi, dans la logique comparative, A. Sen définit son approche des capabilités comme une théorie de la justice fondée sur les capabilités. Par capabilités, il faut entendre une forme de libertés, notamment les libertés réelles qu'ont des individus de mener le mode de vie qu'ils

¹ Selon A. Sen, l'interdépendance des rôles des institutions et des comportements dans la réalisation de la justice sociale apparaît très pertinente. Car, il reconnaît que l'approche comparative de la justice doit un rôle important aux institutions et, par conséquent, il accorde beaucoup d'attention à la manière de les choisir. Toutefois, pour des raisons qu'il avance contre le transcendantalisme, il affirme avec véhémence que l'on ne doit chercher que des institutions qui font avancer la justice et non voir en elles des incarnations de la justice, au risque de tomber dans un fondamentalisme institutionnel (Voir dans *L'idée de justice*, et pour plus de précision, voir le chapitre 3 « Institutions et personnes », pp. 107-120).

souhaitent, les possibilités concrètes qu'a une personne de choisir le genre de vie qu'elle désire. Elles sont les libertés substantielles dont les individus peuvent jouir, les libertés matérielles ou positives qui sont la traduction concrète, l'expression effective des libertés négatives.

En effet, à partir de l'approche des capacités, A. Sen indique que seule l'approche comparative peut contribuer au progrès de la justice sociale. Par contre, l'approche transcendantale de la justice sociale a un double principal défaut : le premier réside dans le caractère idéal de cette approche. Le second est que cette approche s'enferme dans des considérations stériles à propos de la société juste ou idéale. Aux yeux d'A. Sen, J. Rawls qui est le principal défenseur contemporain de cette approche commet une erreur grave en pensant qu'un seul modèle de raisonnement impartial peut combler les exigences de l'équité, dès lors que sont évacués les intérêts privés. Il ignore, en effet, les difficultés profondes qui peuvent résulter de la position originelle, si jamais, par exemple, des principes concurrents font surface et accompagnent d'une pluralité d'exigences institutionnelles différentes dans cette position.

De plus, le transcendantalisme, dans la mesure où il part d'un accord hypothétique pour définir la société juste, ne tient ni compte de l'incomplet ni des situations réelles ou des circonstances concrètes que vivent les gens. Il est de ce fait utopiste, puisqu'il est loin de définir une justice parfaite ou des dispositifs institutionnels parfaits. Et même au sein de chaque dispositif institutionnel identifié comme parfaitement juste, résulte une pluralité de principes qui laisse subsister, après un examen critique, de sérieuses différences entre eux. Or, ces principes prétendent, pourtant, tous à l'impartialité. Ainsi, à en croire A. Sen (2010, p. 131), « une approche transcendantale ne peut pas par elle-même traiter les questions de promotion de la justice et comparer des propositions rivales pour rendre une société plus juste ; elle ne peut que proposer un projet utopiste de grand bond imaginaire jusqu'à un monde parfaitement juste ». En effet, A. Sen estime que les réponses que donne le transcendantalisme sont tout à fait distinctes et éloignées du type de préoccupations qui pousse les gens à engager des débats sur la justice et l'injustice dans la société, voire dans le monde. Par exemple, elles ne tiennent pas compte, selon son point de vue, des débats sur la faim, la pauvreté, l'analphabétisme, la torture, le racisme, l'oppression des femmes, l'incarcération arbitraire ou privation de soins médicaux en tant que réalités sociales auxquelles il faut remédier.

Ce sont ces raisons qui amènent A. Sen à considérer que la seule approche de la justice qui soit capable de rendre compte de la société juste, celle-là même qui soit à la fois nécessaire et suffisante pour traiter la question de la justice sociale, est le comparatisme. Cependant, le présent article entend discuter cette thèse d'A. Sen. Il entend démontrer que le comparatisme ne peut vraiment pas se démarquer du transcendantalisme. Autrement dit, il entend justifier que l'identification et la réparation des injustices flagrantes dans la société requièrent essentiellement la définition des règles et principes justes. Car, il est possible d'indiquer une idée de justice médiane entre le transcendantalisme et le comparatisme.

3. L'idée de justice dans l'approche conglomérative

Quoiqu'il admette un contraste clair entre le transcendantalisme et le comparatisme, A. Sen reconnaît pertinemment qu'il existe au moins une possibilité d'établir un lien entre ces deux approches de la justice sociale. En effet, il écrit à ce sujet ce qui suit :

Si important que soit ce contraste élémentaire, ce n'est pas parce qu'elle est éloignée, dans sa forme, des jugements fonctionnels sur la justice que l'approche transcendantale ne peut être la bonne. Peut-être y a-t-il un lien moins évident, une relation entre le transcendantal et le comparatif susceptible de faire de la méthode transcendantale la juste méthode pour procéder à des jugements comparatifs. Il faut étudier la question, mais la tentation de croire que toute théorie transcendantale porte nécessairement en elle certaines justifications qui aideront aussi à résoudre tous les problèmes comparatifs n'est pas fondée (A. Sen, 2010, pp. 131-132).

Cette expression évoque, du point de vue d'A. Sen, le possible lien entre le transcendantal et le comparatisme pour faire de la méthode transcendantale la juste méthode pour procéder à des jugements comparatifs, bien plus, pour former la bonne méthode. Cependant, A. Sen se refuse de prendre en compte ce lien et considère que les deux approches de la justice restent divergentes et distancées. Pour lui, « sur le plan général, l'identification d'une option transcendantale n'offre aucune solution au problème de la comparaison entre deux options non transcendantales, quelles qu'elles soient » (A. Sen, 2010, p. 42). Le transcendantalisme ne répond simplement qu'à une autre question que celle de l'évaluation comparative. La question transcendantale lui paraît donc d'un intérêt intellectuel considérable. Mais elle lui semble vraiment sans pertinence directe pour le problème du choix à résoudre. En ce sens, il estime précisément que la séparation entre les approches transcendantale et comparative se manifeste sur tous les plans. Il écrit à ce propos ce qui suit :

Le hiatus entre l'approche relationnelle et l'approche transcendantale de la justice paraît donc tout à fait conséquent. En dépit de son intérêt intellectuel propre, la question « qu'est-ce qu'une société juste ? » n'est pas un bon point de départ pour une « théorie de la justice » utile. Et il faut ajouter que ce n'est peut-être pas un point d'arrivée plausible non plus. Une théorie systématique de la justice comparative n'a pas besoin d'une réponse à cette question et n'en donne pas nécessairement (A. Sen, 2010, p. 142).

Ainsi, pour A. Sen, le transcendantalisme et le comparatisme sont deux approches discontinues de la justice : il n'y a absolument pas de lien analytique entre les deux. Car, écrit-il, « croire qu'en règle générale on ne peut raisonnablement pas comparer deux options sans

avoir préalablement identifié l'option suprême serait vraiment très curieux. Il n'y a ici aucun lien analytique » (A. Sen, 2010, p.138).

Cependant, il apparaît très évident que cette thèse d'A. Sen est très discutable. Car, s'il est bien vrai que les deux approches de la justice participent de paradigmes aux objectifs divergents, il est aussi vrai qu'elles demeurent essentiellement complémentaires. En effet, pour nous, le transcendantalisme n'est pas aussi utopiste que A. Sen le croit. D'ailleurs, R. Dworkin (2015, pp. 518-519) le dit clairement que la critique du transcendantalisme par A. Sen est déplacée, voire utopique aussi. Il soutient que les deux principes de J. Rawls sont précisément taillés pour fournir des jugements comparatifs sur le monde réel qu'A. Sen a à l'esprit. Le concernant², il accuse A. Sen de n'avoir pas pleinement pris la mesure de sa discussion intitulée « Retour au monde réel » au chapitre trois de la *Vertu souveraine*.

En effet, dans cette discussion, R. Dworkin (2007, pp. 284-298) décrit en détail la manière dont sa théorie abstraite de la justice sociale, notamment sa théorie de l'égalité des ressources, à la manière de J. Rawls, peut être utilisée pour justifier des jugements comparatifs relatifs à l'amélioration de la justice sociale. Dans la même perspective, il reproche également à A. Sen de n'avoir pas pris en considération l'ensemble de la deuxième partie de son œuvre, *Vertu souveraine*, qui est consacrée à la « pratique » plutôt qu'à la « théorie » de l'égalité. En effet, R. Dworkin y expose, de manière détaillée, la mise en œuvre de la théorie générale de la première partie de son œuvre, des améliorations pratiques des politiques sociales et globales actuelles, notamment dans les domaines de la fiscalité, de la santé publique, de la justice raciale, de la recherche génétique, de l'avortement, de l'euthanasie, de la liberté de parole et de l'organisation des élections.

Partant de ce point de vue, l'on peut dire que *L'idée de justice* d'A. Sen ne confirme pas vraiment la thèse d'une nouvelle étape de la philosophie politique normative. Car, bien qu'A. Sen offre une aide pour les jugements comparatifs sur le monde réel plus que les théories dont il entend se séparer, ses commentaires sur certaines questions politiques prêtent à controverse ou plutôt restent très évasifs. En effet, il en appelle à une variété de standards philosophiques pour des jugements comparatifs portant sur des structures existantes. Mais, il ne le fait qu'à un niveau que R. Dworkin estime « beaucoup trop abstrait pour être utile aux jugements comparatifs » (R. Dworkin, 2015, p. 519). De plus, A. Sen adhère à l'esprit du « spectateur impartial » d'A. Smith qui recommande les décisions que prendrait un juge idéal et impartial (A. Smith, 2014, p. 218). Il voit dans ce mécanisme smithien « une résonance immédiate dans la situation d'aujourd'hui » (A. Sen, 2010, p. 194), un dispositif pratique et concret plus que le dispositif institutionnel de J. Rawls, notamment la position originelle d'égalité.

² Dworkin est critiqué au même titre que Rawls par Sen. En effet, selon Sen, Dworkin et Rawls sont des théoriciens de l'approche transcendantale de la justice. Voir A. K. Sen dans *Repenser l'inégalité*, l'article « Justice et capabilité » (2000, p. 127-149), *Éthique et économie*, notamment l'article « L'évaluation de la justice doit-elle se fonder sur les moyens ou les libertés » (2012, p.215-227) et dans *L'idée de justice* (2010, p.321-326).

A. Sen pense que le mécanisme smithien permet de mettre l'accent sur le rôle du débat public social.

R. Dworkin (2015, p. 519) soutient, en revanche, que ce test d'A. Smith, à moins d'être employé d'une façon utilitariste, « manque de mordant : il ne nous dit pas à quelle théorie un observateur bienveillant devrait recourir pour trancher les questions désormais controversées ». En effet, A. Sen dit qu'une politique devrait se donner pour mot d'ordre « l'égalité des capacités », notamment « les capacités de base » (A. Sen, 2010, p. 356, 2012, pp. 209-212). Mais, il est aussi conscient qu'il existe d'importantes différences dans la manière dont les individus classent l'importance de ces capacités, même de base. Or, il ne propose aucune manière de choisir entre ces classements dans des cas de désaccords sérieux.

Le problème principal d'A. Sen est qu'il croit fermement qu'une discussion publique, libre et démocratique entre les citoyens ayant idéalement le bien public à l'esprit suffirait pour porter des jugements comparatifs. Pourtant, il oublie, non seulement de définir clairement ce bien idéal, mais aussi qu'une démocratie qui fonctionne correctement, la délibération prend place à différents niveaux et dans des contextes variés. C'est pourquoi, il occulte de définir un référentiel dans les délibérations démocratiques. Et c'est de la même manière aussi que R. Dworkin récuse d'emblée son hypothèse en ces termes :

Dans le monde de la politique réelle, en appeler seulement à la prise en compte d'une grande diversité de facteurs dont tout le monde admet la pertinence n'est pas d'un grand secours, à moins de proposer simultanément quelque plan d'ensemble pour suggérer la manière de pondérer ces différents facteurs dans toute décision pratique relative à une question controversée (R. Dworkin, 2015, p. 519).

Nous saluons cette critique dworkinienne, puisque nous prétendons que, pour rendre effective l'idée de justice, l'analyse comparative ne peut pas se démarquer entièrement du transcendantalisme et vice-versa. Car, le comparatisme a besoin d'un ancrage transcendantal.

Dans la logique de notre position, M. Nussbaum a déjà avancé cette idée de la nécessité d'un ancrage transcendantal dans le comparatisme, notamment au sujet de l'emploi comparatif des capacités que défend exclusivement A. Sen. En effet, elle affirme précisément que « l'utilisation comparative des capacités ne sert finalement pas à grand-chose sans une conception normative établie qui indiquera que faire des résultats de notre étude comparative » (M. Nussbaum, 2008, p. 20). De plus, dans sa critique du comparatisme exclusif d'A. Sen, elle avance l'argument selon lequel, aucune théorie politique normative n'utilise des termes qui sont purement et simplement ceux de la vie quotidienne ordinaire. Car, si tel était le cas, elle ne pourrait probablement pas accomplir la tâche qui lui incombe en tant que théorie, laquelle implique la systématisation et l'examen critique de pensées et de perceptions qui, dans la vie

quotidienne, sont fréquemment confuses et non soumises à l'examen. Dans cette tâche, la théorie a donc besoin de concepts analytiques dominants que l'on ne rencontre peut-être pas souvent dans la conversation courante, bien que le théoricien doive être capable de montrer qu'ils correspondent à la réalité et nous aident à en faire l'examen minutieux. Au sujet des idées qui viennent alors d'être avancées, M. Nussbaum (2008, pp. 61-62) écrit, à juste titre, ce qui suit :

La théorie, avec ses arguments systématiques, a un rôle pratique important à jouer pour nous sortir de nos pensées confuses, critiquer les réalités sociales injustes et nous détourner de l'espèce de rationalisation illusoire qui, souvent, nous rend complices de l'injustice. Il est tout à fait évident, aussi, que la théorie a une grande valeur pratique pour ceux qui ne sont pas des philosophes, leur fournissant un cadre dans lequel examiner ce qui leur arrive et un ensemble de concepts grâce auxquels dénoncer des abus qui, sinon, resteraient à jamais indéfinissables.

C'est tout à fait clair donc que le comparatisme et le transcendantalisme sont deux approches de la justice sociale intrinsèquement liés, du moins complémentaires.

Au passage, il faut admettre que cette idée de complémentarité entre les deux approches n'est pas aussi originelle à nous. Car, il existe tout un pan de philosophes et économistes qui ont récemment soutenu cette idée. Par exemple, C. Gamel (2010), F. Kandil (2010) et I. Robeyns (2012), D. Satz (2012) ont chacun écrit un article dans lequel ils ont mis, à la fois, en cause le clivage proposé par Sen et en lumière la complémentarité entre les deux approches de la justice. De même, L. Valentini (2011) a vigoureusement contesté la place qu'occupe J. Rawls au sein de cette distinction senienne, ce qui revient évidemment à admettre qu'elle remet finalement en cause la distinction elle-même. Dans la lignée de ces travaux, R. Ege, H. Igersheim et Ch. Le Chapelain (2012) ont, tous les trois, proposé et discuté, dans un article, deux arguments qui, à leur tour, questionnent le bien-fondé de la dichotomie senienne. Chacun de ces arguments a pour objet un concept forgé par Sen et qui relève, selon ses prétentions, de l'approche comparative de la justice. Ces auteurs ont montré que les concepts en question comportent de manière constitutive des éléments transcendants sans que cela ne soit jamais explicité ou même admis à demi-mot par A. Sen. Dans les deux cas, ils indiquent que le clivage d'A. Sen est fortement ébranlé. Nous n'imaginons, d'ailleurs, pas que J. Ballet, D. Bazin et J. Pelenc (2015, p. 26) pensaient le contraire de ce qui vient d'être dit lorsqu'ils écrivaient ce qui suit :

Il convient de distinguer les principes de justice des ordonnancements qui sont réalisés sur la base de principes. Ces principes méritent certainement d'être légitimés par des approches

transcendantales, tandis que les approches comparatives peuvent apporter un éclairage, dans des cas concrets, d'ordonnements que les populations établissent sur la base de critères auxquels elles se réfèrent.

Ainsi dit, il est aujourd'hui bien admis ou établi que les deux approches de la justice, notamment le transcendantalisme et le comparatisme, ont vraiment parties liées.

Toutefois, ce qui fait l'originalité ou la particularité du présent article, est qu'il soutient que les deux approches de la justice peuvent s'articuler ensemble pour former une approche intermédiaire, médiatrice de la justice sociale. Cette approche médiane, Sen lui-même la nomme la « théorie agrégée » (A. Sen, 2010, p. 42) ou la « théorie conglomérat » de la justice : ce que nous appelons l'approche conglomérative de la justice³. Il s'agit d'une approche de la justice qui se propose de résoudre « simultanément des problèmes transcendants et comparatifs » (A. Sen, 2010, p. 133). Elle « procède à la fois à des évaluations comparatives entre des couples d'options et à une identification transcendantale » (A. Sen, 2010, p. 42). De ce fait, l'idée de justice ne trouve son fondement moral ou sa justification normative que dans cette approche conglomérative. Car, s'il est admis que l'objectif principal du comparatisme est de se doter des outils susceptibles de classer les états sociaux alternatifs, il a néanmoins besoin d'un fondement transcendantal. Il est en fait inconcevable de ne choisir aucune variable sur laquelle établir les classements à partir d'une comparaison des situations réelles que vivent les individus. Il est aussi inconcevable de ne choisir aucune règle à partir de laquelle les classements s'établiront.

La comparaison d'une situation réelle dépend du choix des variables et des règles. Et si tel est le cas, le comparatisme a vraiment besoin de pouvoir faire référence à quelques principes qui fixent la mesure en toute objectivité. Ces principes seraient tels que les membres de la société puissent les reconnaître comme justes, par-delà la pluralité de leurs opinions et intérêts individuels. Or, comme le transcendantalisme porte précisément, ainsi que l'affirme A. Sen lui-même, son analyse sur le contenu de ces principes, il va de soi que l'on admette sans aucun doute que l'analyse comparative ne peut aucunement se passer des considérations éthiques du transcendantalisme. Toutefois, il faut aussi admettre que, si le transcendantalisme contribue à mettre en valeur les fondements normatifs de l'évaluation sociale, il occulte les outils formels nécessaires à cette évaluation. En d'autres termes, il est en soi nécessaire, contrairement à la position d'A. Sen⁴, mais pas assez

³ Nous appelons aussi cette approche conglomérat de la justice « le conglomératisme », en connivence avec « le transcendantalisme » et « le comparatisme » d'A. Sen.

⁴ En fait, A. Sen soutient que l'approche transcendantale de la justice n'est pas du tout nécessaire : elle est dépourvue de nécessité. Car, la possibilité de disposer d'une « option parfaite » bien reconnaissable n'implique nullement qu'il soit nécessaire, ni même utile que l'on s'y réfère pour apprécier les mérites relatifs de deux options réalisables (A. Sen, 2010, p. 137-138). Cependant, lorsqu'on les analyse de près, on a l'impression que tous les arguments qu'A. Sen avance ne justifient encore que l'insuffisance de l'approche transcendantale de la justice et

suffisant. Et c'est pourquoi, il a besoin d'être complété au moyen des considérations comparatives portant essentiellement sur l'évaluation elle-même : il requiert du comparatisme pour procéder aux comparaisons sociales. Car, il nous semble d'autant plus convenable d'admettre que le comparatisme permet au transcendantalisme d'analyser les modalités d'implémentation des propositions normatives et de les traduire, autant que faire se peut, dans un discours opérationnel. Et c'est pour cette raison que l'on soutient que le comparatisme est aussi complémentaire au transcendantalisme.

Aujourd'hui, la justice s'impose de plus en plus comme la vérité du développement. Aussi, pouvons-nous dire, volontiers, que l'approche conglomerative de la justice, du fait qu'elle soit une approche de la justice médiane entre celles de la justice transcendante et de la justice comparative, reste l'une des solutions éthiques adéquates pour réduire les injustices, sinon les inéquités et faire progresser la justice dans le développement et dans d'autres cas concrets. Car, elle voudrait, concrètement, que l'on parte des analyses comparatives des situations injustes auxquelles les individus, ainsi que les institutions, font face dans le processus du développement pour, ensuite, proposer une conception normative ou transcendante qui indique ce que l'on peut faire avec les résultats de cette étude comparative et vice-versa. Le conglomeratisme est donc l'approche de la justice de grande portée pour résoudre les questions de développement, de pauvreté, etc.

Conclusion

De tout ce qui précède, l'on peut retenir que le transcendantalisme ne peut aucunement se démarquer, du moins définitivement, du comparatisme. Il est vrai qu'ils sont deux approches distinctes de la justice. Car, le transcendantalisme est une approche de la justice dont l'objectif fondamental est de déterminer, au moyen d'un dispositif social, les règles et principes qui gouvernent les institutions justes dans un monde idéal. Par contre, le comparatisme a pour objectif central d'identifier et de réparer les injustices criantes dans la société à partir d'une analyse des situations réelles, des réalisations sociales des individus. Toutefois, cette distinction de droit n'exclut pas, selon nous, des interrelations entre ces deux approches de la justice : elles forment tous deux ce que l'on peut appeler le conglomeratisme ou l'approche conglomerative de la justice. Cette approche médiane de la justice sociale, voire globale est susceptible de traiter conjointement des problèmes transcendants et comparatifs. Elle est une approche médiatrice de la justice qui procède à la fois à des évaluations comparatives entre des couples d'options et à une identification transcendante. Ainsi, l'approche conglomerative de la justice ou l'approche agrégative de la justice ou encore le conglomeratisme, indique, d'une part, que le transcendantalisme ou l'approche transcendante de la justice sociale ne saurait nullement se passer d'une analyse comparative. Et, d'autre part, elle montre franchement que le

pas vraiment sa non-nécessité. Voir aussi Valentini (2011) et J. Ballet, D. Bazin et J. Pelenc (2015) qui ont fait pratiquement, à ce propos, le même constat que nous.

comparatisme ou l'approche comparative de la justice requiert un prolongement transcendantal, un ancrage transcendantal. Dans ces conditions, la société juste ne trouve, à juste titre, son fondement axiologique ou sa justification normative que dans le conglomératisme ou plutôt dans l'approche conglomérative de la justice.

Références bibliographiques

- ANCTIL Dave, ROBICHAUD David et TURMEL Patrick, 2012, *Penser les institutions. Une introduction aux défis contemporains de la philosophie politique*, Montréal, PUL.
- BARAQUIN Noëlla et LAFFITTE Jacqueline, 2007, *Dictionnaire des philosophes*, 3^{ème} édition, Paris, Armand Colin.
- BENTHAM Jeremy, 2011, *Introduction aux principes de morale et de législation (1789)*, trad. fr. Centre Bentham, Paris, Vrin.
- BENTHAM Jeremy, 2006, *Déontologie ou Science de la morale*, Vol. 1, trad.fr. Benjamin Laroche, Paris, Encre Marine.
- BIDET Jacques, 1995, *John Rawls et la théorie de la justice*, Paris, PUF.
- BRÉHIER Emile, 2012, *Histoire de la philosophie*, Paris, PUF.
- CONDORCET, 2009, *Réflexion sur l'esclavage des nègres*, Paris, Flammarion.
- DWORKIN Ronald, 1995, *Prendre les droits aux sérieux*, trad.fr. Marie-Jeanne Rossignol et Frédéric Limare, Paris, PUF.
- DWORKIN Ronald, 2007, *La Vertu Souveraine*, trad.fr. Jean-Fabien Spitz, Bruxelles, Bruylant.
- DWORKIN Ronald, 2015, *Justice pour les hérissons. La vérité des valeurs*, trad.fr. John Jackson, Paris, PUF.
- EGE Ragip, IGERSCHEIM Herrade et LE CHAPELAIN Charlotte, 2012 « Par-delà le transcendantal et le comparatif. Deux arguments », in *Revue française d'économie*, N°4 Vol. 27, p. 185-212.
- GAMEL Claude, 2010, « Que faire de l'approche par les capacités ? » Pour une lecture rawlsienne de l'apport de Sen », in *Formation emploi*, N°98, Université d'Aix-Marseille, p. 141-150.
- HOBBS Thomas, 1999, *Léviathan. Traité de la matière, de la forme et du pouvoir de la république ecclésiastique et civile*, trad.fr. François Tricaud, Paris, Dalloz.
- KANDIL Feriel, 2010, « Idéale ou comparative : quelle approche sur la justice sociale ? », in *Revue économique*, N°61, p. 213-236.
- KANT Emmanuel, 1986, *Sur le lieu commun : il se peut que ce soit juste en théorie, mais, en pratique, cela ne vaut point (1793)*, trad. fr. Luc Ferry, Paris, Gallimard.
- KANT Emmanuel, 1987, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, trad. fr. V. Delbos, Paris, Delagrave.
- LOCKE John, 2002, *Traité du gouvernement civil*, trad. fr. D. Mazel en 1975, éd. Numérique, Chicoutimi, Québec.
- MARX Karl, 1969, *Le Capital*, trad. fr. J. Roy, Paris, Garnier-Flammarion.
- MILL John Stuart, 1992, *De l'assujettissement des femmes (1869)*, trad. fr. E. Cazelles, Paris, éditions Avatar.

- NUSSBAUM Craven Martha, 2008, *Femme et développement humain. L'approche des capacités*, trad. fr. Camille Chaplain, Paris, Des femmes – Antoinette Fouque.
- NUSSBAUM C. Martha, 2012, *Capacités. Comment créer les conditions d'un monde juste ?*, trad. fr. Solange Chavel, Paris, Flammarion.
- RAWLS John, 1987, *Théorie de la Justice*, trad. fr. Catherine Audard, Paris, Seuil.
- RAWLS John, 1993, *Justice et démocratie*, trad.fr. Catherine Audard et all, Paris, Seuil.
- ROBEYNS Ingrid, 2012, « Are Transcendental Theories of Justice Redundant? », in *Journal of Economic Methodology*, N° 19, vol. 2, p. 159-163.
- ROUSSEAU Jean-Jacques, 2001, *Du contrat social ou principes du droit politique*, Paris, Flammarion.
- SATZ Debra, 2012, « Amartya Sen's The Idea of justice: what approach, which capabilities? », in *Rudgers Law Journal*, N°43, p. 277- 293.
- SEN Amartya Kumar, 2010, *L'idée de justice*, trad. fr. Paul Chamla avec la collaboration d'E. Laurent, Paris, Flammarion.
- SEN Amartya Kumar, 2012, *Ethique et économie et autres essais*, trad. fr. Sophie Marnat, Paris, 5è éd PUF, Coll. « Quadrige ».
- SMITH Adam, 2014, *Théorie des sentiments moraux*, trad.fr. Michaël Bizou, Claude Gautier et Jean-François Pradeau, Paris, PUF.
- VALENTINI Laura, 2011, « A paradigm shift in theorizing about justice? A critique of Sen », in *Economics and Philosophy*, N° 27, Cambridge, Cambridge University Press, p. 297-315.
- WOLLSTONECRAFT Mary, 2008, *Réclamation des droits de la femme (1792)*, trad. fr. M. Lady, Paris, Editions de l'Evidence.
- WOLLSTONECRAFT Mary, 2005, *Défense des droits de la femme*, trad.fr. Marie-Françoise Cachin, Paris, Payot.

ENVIRONNEMENT ET SANTE HUMAINE : COMPRENDRE ET AGIR POUR UNE MEILLEURE QUALITE DE VIE DU VIVANT

MAKANGA Blanchard*

Résumé

De l'attitude des humains et des interactions qui régissent leur rapport à la nature, dépendront la préservation ou non des écosystèmes qui la constituent, mais aussi la survie de l'homme lui-même, en tant que maillon essentiel des équilibres naturels à l'échelle planétaire. Car, il y a vraisemblablement une relation d'interdépendance entre l'Homme et les autres espèces (vivantes). La nature est de ce fait la matrice, c'est-à-dire le point focal qui conditionne l'existence même du vivant, ainsi que son maintien au sein de l'écosphère. Des différentes relations qui lient entre eux les éléments du vivant, dépendent ainsi la qualité de vie de l'espèce humaine et, notamment, celle des générations à venir. De ce fait, il lui sera très probablement difficile de ne pas se voir affecté par les effets qui en résulteront.

Mots-clés : Nature, Homme, Environnement, Santé, Qualité de vie,
Relations, Interactions

Abstract

The human attitude in terms of interactions that govern their relation to nature, will determine the preservation or not of the ecosystems that constitute it, but also the survival of mankind himself, as an essential link in the natural equilibriums at the planetary level. For, probably, an interdependence's relationship exists between the human one and other (living) species. Nature is thus the matrix, that is to say, the focal point which at least influences the very existence of the whole living beings and their maintenance herein the ecosphere. The quality of life of the human species and, specially, of future generations, will depend on the various relationships that bind them. Henceforward, it could most likely become difficult for mankind to escape the resulting effects.

Keywords: Nature, Man, Environment, Health, Quality of life, Relations,
Interactions

Introduction

L'état actuel de la planète et la problématique de l'environnement y inhérente sont devenus un enjeu à la fois moral et existentiel de notre temps. C'est aussi l'avis de J. Vernier (2001, p.3) qui pense qu'à ce sujet « le monde s'emballe ». De plus en plus, les réflexions des uns et des autres, à l'exemple de J.-L. Mathieu (1994) ou C. Roche (2009), portent sur les orientations à donner à la sauvegarde de l'environnement de nos sociétés contemporaines.

En effet, les sociétés humaines actuelles et beaucoup de ses espaces vitaux, n'ont de sens et de place que grâce à la qualité de

* Université de Poitiers (IRSH)/CENAREST (Gabon) ; E-mail : mcbland1@yahoo.fr

l'action humaine en leur sein. C'est pourquoi elles font l'objet de débats sur les conditions de survie de toutes les espèces vivantes, y compris bien évidemment l'espèce humaine elle-même. C'est aussi dans cet esprit que J.-F. Beaux (2004, p.100) décrit les risques et les impacts liés à l'action de l'homme dans les milieux naturels et insiste sur le fait que leurs origines sont souvent anthropiques, c'est-à-dire liées à l'activité humaine.

Pour cause, l'espèce humaine a élargi davantage son occupation spatiale de l'écosphère et a, *de facto*, accentué son action sur celle-ci. Ce qui, nécessairement, a un impact sur son environnement, dont elle est irréfutablement dépendante. Et, de ce fait, elle n'a d'autres choix que de penser à préserver les équilibres naturels pour espérer préserver son avenir. L'intérêt de sauvegarder la nature et de maintenir les autres espèces vivantes devient, pour ainsi dire, une condition *sine qua non* pour la survie de l'homme lui-même. C'est pourquoi, est apparue progressivement dans les consciences humaines, l'exigence d'une action humaine conforme à des valeurs éthiques concernant toutes formes de vie, ainsi que le relève H. Arévalo¹ (2002) dans *Notre environnement c'est notre santé. Comprendre la démarche pour AGIR aujourd'hui dans sa collectivité et sur son territoire*.

De ce fait, R. Passet (1993, pp.366-367) dans « Des valeurs pour une alternative globale », propose de mettre en place « des valeurs pour une alternative globale de la planète (1993, p. 366) ». Une telle exigence est le plus souvent comprise, comme requérant l'instauration d'une construction sociétale respectueuse de l'environnement et favorable au maintien d'une qualité de vie saine. C'est aussi dans cet esprit qu'E. Morin (2002, pp. 5-22), comme M. Serres (2002), envisage une sorte de « contrat naturel² » qui établit la corrélation naturelle des liens historiques entre l'espèce humaine et la planète.

La présente contribution traite de la santé humaine ainsi que de la protection de l'environnement. Il consiste à montrer que la survie des espèces dépend de l'agir humain et conditionne la qualité de vie du vivant dans son ensemble. Aussi, il vise à montrer que les interactions écosystémiques régissent les rapports de l'homme à la nature. La nature est pour ainsi dire la matrice, c'est-à-dire le point focal qui conditionne l'existence même du vivant, ainsi que son maintien au sein de l'écosphère, d'où l'intérêt de la préserver. L'homme n'est donc qu'un maillon important au sein de la nature, c'est pourquoi il doit préexister une relation d'interdépendance entre ce dernier et tous les éléments de la nature, bien qu'autonome dans leur fonctionnement respectif.

Cela dit, quelles décisions efficaces l'homme devrait-il concrètement prendre pour pérenniser sa relation avec la nature en tant qu'invariant de l'histoire humaine ? Que doit-il faire pour préserver un environnement sain dans l'optique des équilibres naturels sur

¹ H. Arévalo fut président du Cédis (Comité Européen pour le Développement de l'Intégration Sociale) en France. Il est actuellement Conseiller d'Éducation Populaire et de Jeunesse (CEPJ).

² Le contrat naturel c'est aussi le titre d'un ouvrage de M. Serres.

l'ensemble de la planète et pour, en même temps, assurer à l'espèce humaine et à sa progéniture une qualité de vie irréprochable ?

1. L'adéquation entre protection environnementale et survie de l'espèce humaine

Dans un ouvrage collectif, E. Morin (2002, p.5) a publié un article qui s'intitule « L'histoire planétaire de l'humanité et l'histoire humaine de la planète ». En fait, ce titre lui a été inspiré par une production juvénile de Karl Marx au sujet des rapports entre les sciences, notamment entre sciences de l'homme et sciences de la nature³. E. Morin, lors d'une Conférence inaugurale⁴, illustre ainsi son propos quant à la relation entre l'humanité et la planète sur un plan historique. Il reprend le parallèle entre sciences de l'homme et sciences de la nature tel qu'établi par K. Marx. Il l'illustre en ces termes : « Ce titre m'est venu à partir d'une formule de Karl Marx dans ses écrits de jeunesse, ce manuscrit économique-philosophique [...] ».

C'est donc par analogie qu'E. Morin envisage la corrélation naturelle des liens historiques entre l'espèce humaine et la planète. Il en vient ainsi à décrire la collaboration existentielle, et vitale pour leur survie mutuelle, entre humanité et autres formes du vivant dans l'écosphère. Il s'agit d'une interdépendance reposant sur le fait que la nature est, ce sur quoi toutes les espèces vivantes fondent leur existence et leur survie. En d'autres termes, elle donne sens et vie à leurs trajectoires existentielles respectives, aussi opposées ou similaires quelles puissent être. E. Morin (2002, p.14) qualifie un tel état de fait de relation simultanée « d'autonomie et de dépendance ». Ainsi s'explique selon lui, la symbiose contradictoire à laquelle renvoie la double relation d'autonomie et de dépendance. Au final, celle-ci est caractéristique à la fois de l'homme et des autres espèces vivantes, notamment animales, dans leurs rapports à la nature.

Dans une parenthèse sur les rapports et les interactions entre le cerveau humain et la culture, la connaissance, la conscience, la réflexion et tout ce qui caractérise l'homme, E. Morin revient ainsi sur ces concepts d'autonomie et de dépendance, aussi bien de l'homme que de l'animal, dans leur « relation indissociable avec l'environnement »⁵. À propos de la contradiction apparente dans cette relation inscrite dans un parallèle avec la nature — et aux autres espèces —, une relation non seulement existentielle, mais fusionnelle, E. Morin affirme :

Le problème de l'autonomie animale comme de l'autonomie humaine est inconcevable sans une relation indissociable avec

³ C'est un des manuscrits de jeunesse de K. Marx qui avait inspiré ce titre à E. Morin. Celui-ci portait sur un essai de portée à la fois économique et philosophique, qui évoquait l'interrelation et l'imbrication initiale entre sciences de la nature et sciences de l'homme.

⁴ Il s'agit d'une conférence portant sur l'histoire, l'homme et l'environnement. Le titre exact de la conférence est « L'homme et L'environnement : Quelle Histoire ? Le Rendez-vous de l'Histoire ». Lors de cette conférence tenue à Blois en France, les débats furent animés par DELORT R., ROBERT J.-L., GAILLARD J.-M. et PERROT M..

⁵ E. Morin insiste ainsi sur l'interdépendance qui existe dans la relation interspécifique qu'il pense indissociable dans l'environnement et les écosystèmes.

l'environnement qui est en même temps une relation de dépendance. Autrement dit, il faut unir deux notions qui se repoussent l'une l'autre, autonomie et dépendance (E. Morin, 2002, pp.13-14).

Cette analyse illustre parfaitement les trajectoires à la fois communes et opposées de l'homme et des autres espèces vivantes, en particulier dans le cas des espèces animales⁶. Malgré leurs différences, qu'est-ce qui unit l'homme à l'animal dans leur rapport à la nature ou, comme le dit Morin, dans leur relation à l'environnement ? À cette question, l'auteur de « L'histoire planétaire de l'humanité et l'histoire humaine de la planète ⁷ » répondra ainsi :

Un être vivant, un animal, sans arrêt même s'il dort, son organisme est en travail, c'est-à-dire qu'il respire de l'énergie. C'est à ce moment qu'il a besoin de retrouver de l'énergie en s'alimentant et il dépend de l'environnement pour être autonome. Ce problème (autonomie et dépendance) va se trouver aggravé de plus en plus avec le développement des sociétés humaines (E. Morin, 2002, p. 14).

On comprend mieux, alors, que l'adéquation homme-nature-environnement est évidente dans les différentes interactions qui rendent indissociables leurs rapports, même s'ils se trouvent de plus en plus déséquilibrés et fragilisés par l'action humaine, sans doute trop orientée vers la productivité intensive. Néanmoins, l'on se rend bien compte que la fragilisation de l'une des parties entraîne naturellement la destruction de l'autre. Autrement dit, l'un impacte l'autre et le rôle de l'un peut contribuer, *de facto*, à la consolidation ou à la détérioration des liens qui les lient. L'adéquation à rechercher entre protection de l'environnement et survie de l'espèce humaine, trouve donc son plein sens dans la relation historique qui lie l'homme à son milieu naturel, une relation de dépendance mutuelle, ce même si, à première vue, l'homme se présenterait comme étant moins dépendant de la nature que l'inverse.

Dans le monde contemporain, on peut constater une omniprésence de l'homme et de son action au niveau de l'ensemble de l'écosphère. De ce fait, la mise en œuvre d'une intervention rationnelle et qualitative de sa part, à l'égard *in fine* des équilibres de la planète, s'avère de plus en plus nécessaire en vue d'éviter à l'humanité une situation de dépendance néfaste, sinon fatale à sa survie.

En vertu de ses aptitudes à faire valoir aussi bien sa conscience que sa raison, l'espèce humaine se constitue en tant qu'instance à la fois morale et responsable. C'est une attitude éthique qui contribue à œuvrer à la rectitude de l'action. Elle est effectivement essentielle, entre autres, à la survie mutuelle des formes du vivant. De ce point de

⁶ L'homme appartient certes à la classe des espèces animales, mais il s'en distingue radicalement par ses aptitudes à associer l'usage de la parole au maniement de la technique.

⁷ Titre de l'article d'E. Morin lors de cette conférence.

vue, en raison de sa capacité à réfléchir sur elle-même et sur autrui, l'espèce humaine pourrait être considérée comme essentielle et indispensable à la survie de la planète quasiment, à proportion de sa capacité à la mettre en danger. Elle a donc le devoir, *a fortiori*, de veiller au maintien des équilibres des écosystèmes qui constituent la nature, afin de les préserver durablement. À travers la qualité de son action, l'humanité peut choisir de maintenir intacts ou, au contraire, de bouleverser aussi bien l'ensemble de la biodiversité que les écosystèmes constitutifs de la nature.

2. Analyse et compréhension des interactions entre environnement, santé humaine et préservation du vivant

En empruntant les termes d'E. Morin (*idem*), « autonomie et dépendance », nous avons pu entrevoir ce qu'implique cette association atypique de termes aussi antinomiques que complices et indissociables. Elle suggère également le caractère non entièrement maîtrisable du fonctionnement de la nature elle-même. Philosophiquement, le concept de nature ne trouve son plein sens que dans une pensée de l'union des contraires⁸.

La notion d'adéquation entre l'homme et son milieu, malgré les différences des maillons constitutifs des écosystèmes qui forment la nature, peut prolonger notre étude au sens où il s'agirait d'y impliquer la santé humaine et sa possible précarité. Au cas où la nature, dont elle est fondamentalement tributaire, souffrirait d'un quelconque dysfonctionnement grave du fait de l'action (mal orientée) de l'homme, sa santé pourrait s'en trouver fatalement mise en cause. Des interactions inhérentes aux rapports entre l'espèce humaine et la nature, dépendent la qualité de l'environnement de l'homme et, donc, de sa santé.

Nous l'avons souligné, les conditions de vie de l'homme et des autres espèces vivantes au sein de la nature sont intimement liées. Environnement sain égale santé et qualité de vie humaine saine. Il y a donc un intérêt commun et vital à veiller sur les équilibres de la nature en sorte de la maintenir saine, pour espérer ainsi maintenir l'espèce humaine elle-même. C'est en ce sens que l'homme est dépendant de la nature pour vivre et pour exister.

Or, comme tout semble l'attester aujourd'hui,⁹ la diversité biologique est menacée par l'impact croissant de l'activité humaine. En cela, il sera plus difficile à l'homme de conserver son cadre de vie tout en préservant l'équilibre des écosystèmes, s'il n'y a aucune conscience écologique de sa part. Car, les pratiques humaines, telles l'industrialisation non contrôlée et l'agriculture intensive par exemple contribuent à réduire encore plus certaines espèces vivantes utiles au bon fonctionnement de la nature. Nous savons tous par ailleurs que la

⁸ En référence à Héraclite qui a développé l'idée du devenir, ou plutôt du revenir, selon laquelle du jour vient la nuit, de la vie vient la mort, et vice versa.

⁹ Les traces de l'impact de l'homme sur la nature sont nombreuses. Parmi celles-ci figure l'industrialisation à outrance qui entraîne la pollution atmosphérique, ou la disparition des forêts amazoniennes et celles du Bassin du Congo par exemple. De plus, l'instauration de l'agriculture intensive fragilise les nappes phréatiques à travers l'emploi de certains produits phytosanitaires tels que les pesticides, les herbicides, etc.

destruction des forêts entraîne un certain nombre de difficultés quant à leur rôle de régulation et d'absorption de certains gaz polluants présents dans l'atmosphère, dont le dioxyde de carbone (CO₂), considéré comme le principal gaz à effet de serre très impactant et qui contribue au dérèglement du climat de la planète.

De même, comme l'affirme J.-F. Beaux (2004, p.72), les pratiques agricoles¹⁰ humaines de plus en plus intensives réduisent les espèces vivantes formant la biodiversité des forêts déjà massivement détruites ici et là, pour la satisfaction des seuls besoins humains. Or, il n'est point besoin de rappeler que la possibilité d'une réelle sauvegarde des espèces passe avant tout par la préservation des écosystèmes, c'est-à-dire par la limitation autant que possible, de certains prélèvements effectués pour la seule survie de l'homme au détriment de celle des autres espèces. Il est patent que certaines espèces vivantes dites sauvages ont disparu et continuent de disparaître, alors que d'autres encore en sursis, sont cependant en danger. Pour les espèces végétales, on peut citer le cas du kévazingo¹¹ dans la forêt gabonaise. Pour les espèces animales, on pourrait mentionner pour exemple certains oiseaux¹² des pays occidentaux, ou le cas très significatif de la rhytine de Steller¹³ et celui de bien d'autres espèces encore.

Au-delà des espèces dites menacées¹⁴, l'idée est surtout de montrer que la préservation de la nature est bénéfique aussi bien pour l'homme que pour toutes les autres formes de vie. Préserver la diversité des espèces sauvages, c'est garder la chance de sauvegarder une grande partie de notre biodiversité. C'est permettre à l'homme de se sauvegarder lui-même en prélevant au sein de la nature — de manière rationnelle — tout ce dont il a besoin. Rationner le prélèvement des forêts qui jouent un rôle essentiel dans l'absorption des gaz impactants pour le climat permet d'éviter certains risques liés au dérèglement climatique d'une part, et d'autre part d'offrir à l'homme une meilleure qualité de vie dans un environnement sain.

Dans ce sens, J.-F. Beaux (2014) pense que si l'homme ne modifie pas fondamentalement son rapport à la nature, les effets néfastes de son action peuvent accentuer les risques d'origines naturelles¹⁵, qui existent bien eux aussi¹⁶. Ce scientifique diplômé en pétrologie reconnaît que les risques d'origine naturelle sont présents dans la nature et sont multifformes. En ce sens, l'activité humaine n'y

¹⁰ Jean-François Beaux le dit dans son ouvrage *L'environnement*, dans la partie intitulée « Repères Pratiques », sous-titre « Les pollutions agricoles ».

¹¹ Le kévazingo est un bois précieux qu'on retrouve dans certains pays tropicaux, dont le Gabon. Cette essence fait l'objet de plusieurs trafics et se trouve ainsi menacée de disparition des forêts gabonaises, voire de celles de tout le Bassin du Congo.

¹² https://inpn.mnhn.fr/docs/LR_FCE/UICN-LR-Oiseaux-diffusion.pdf.

¹³ La rhytine de Steller aussi appelée vache marine, était un énorme herbivore marin que l'on trouvait surtout dans l'océan arctique. Ce mammifère géant de 8 mètres de long environ a été exterminé par la chasse intensive non régulée, orchestrée par les autochtones du détroit de Behring dans l'Alaska, 49^eme États des États-Unis qui les séparent de la Russie.

¹⁴ <https://www.futura-sciences.com/planete/actualites/zoologie-sont-oiseaux-menaces-extinction-france-maj->

¹⁵ Certains phénomènes naturels tels que les volcans, les séismes ou les tsunamis, sont des dangers et des risques pour l'homme, encore plus lorsqu'ils ont lieu dans des zones habitées par celui-ci.

¹⁶ Certains séismes ainsi que les éruptions volcaniques sont d'origine naturelle.

est pas toujours impliquée en tant que telle comme cause. Il écrit notamment :

Certains événements comme les séismes et les éruptions volcaniques sont liés à l'activité interne de la Terre ; d'autres, comme les cyclones ou les tempêtes, sont des événements climatiques de grandes ampleurs. Les risques peuvent correspondre à des situations régionales particulières du point de vue géologique, climatique ou biologique : glissements de terrain, crues, incendies de forêt, avalanches (*J.-F. Beaux, 2011, p. 100*).

Toutefois, réaffirmera-t-il : « L'impact des activités humaines peut s'ajouter aux facteurs naturels pour déclencher la survenue des catastrophes et aggraver leur effet : la déforestation participe ainsi à la déstabilisation des versants et favorise glissements de terrain et avalanches » (*idem*).

En marge de ces événements, l'on soulignera surtout la relation historiquement indissociable entre l'homme et la nature, qui est une réalité irréfutable. C'est pourquoi les interactions entre ses deux entités peuvent être préjudiciables pour les deux parties, car elles sont, en réalité, les maillons d'une même chaîne, celle de la terre et de son fonctionnement parfois mystérieux. Toute intervention hasardeuse et non maîtrisée de l'homme sur la nature peut finalement concourir à précariser l'environnement dans lequel il vit, au risque d'introduire un abîme entre la nature et l'espèce humaine. Or, un environnement dégradé et pollué est source de maladies, de risques et de danger pour toutes les formes de vie y compris l'homme lui-même.

De ce fait, l'homme gagnerait à protéger son environnement et à le garder sain, afin que sa propre santé soit également saine. Un environnement dégradé est synonyme d'une vie humaine dégradée, fragilisée et non durable. Cet état des faits oblige l'homme à veiller sur l'état de l'écosphère pour assurer sa propre survie ainsi que celle de sa progéniture, d'où l'idée et l'intérêt même d'un développement durable de nos sociétés.

3. Agir pour l'environnement, agir pour une société humaine durable

De nos jours, agir pour la cause environnementale est devenu aussi bien un engagement citoyen¹⁷ qu'une exigence intellectuelle¹⁸, morale et humaniste¹⁹ existentielle vitale. C'est, sans doute, le sens donné au titre de l'ouvrage de S. Hessel (2011) : « Engagez-vous ». L'intérêt humain pour l'engagement écologique et les pratiques environnementales responsables ne cessent donc d'évoluer

¹⁷ Des associations comme « Greenpeace », « Agir pour l'environnement », « Gestes écocitoyens » etc., sont vraisemblablement vouées à ces causes pour la préservation de la planète.

¹⁸ Les textes sur les Directives européennes en droit de l'environnement ou les expertises du GIEC sur l'état du climat de la planète en sont des exemples.

¹⁹ <http://luthassociation.org/> et l'engagement de certaines associations pour la défense de la cause animale dont l'association L214 est l'un des porteurs — flambeaux en France, sont des exemples d'humanismes envers les animaux.

progressivement, à notre sens, depuis la première Conférence des Nations unies sur l'Environnement tenue en 1972 à Stockholm en Suède.

Depuis, beaucoup d'autres événements d'envergure au profit de la planète se sont organisés dans plusieurs États du monde. Nous pensons surtout à la conférence de Rio au Brésil et à celle de Johannesburg, en passant par les différentes conférences sur le climat, notamment celle de Cancún au Mexique, en passant par la récente COP 21 du Bourget (Paris) en France jusqu'à la COP 23 aujourd'hui.

Si certaines de ces Conférences ont rencontré des échecs²⁰ quant aux décisions urgentes à prendre au sujet du réchauffement climatique par exemple, il est aussi aisé de souligner que d'autres Conférences ont connu des succès bien plus importants. C'est le cas par exemple de la Conférence de Paris²¹ qui a vu l'ensemble des pays participants (195) signer un accord historique, en vue de limiter la surchauffe de la planète à 2 °C et, dans la mesure du possible, la ramener idéalement à 1,5 °C.

Vraisemblablement, les problématiques éco-environnementales sont loin d'être un effet de mode, mais plutôt un état d'esprit répondant à une nécessité vitale, de bâtir une alternative sociétale fondée sur des valeurs telles que celles d'une éthique inhérente à l'environnement et aux problématiques écologiques. Autrement dit, il y a nécessité de refonder une nouvelle philosophie de la vie heureuse qui tient compte de l'existant, laquelle aura pour fil conducteur le changement profond des comportements humains dans le mode de production et de consommation. Pour J. de Kervasdoué (2014), une prise en compte de la fragilisation de nos écosystèmes en raison de certaines innovations humaines parfois extravagantes devra absolument conditionner l'inventivité humaine. En même temps, il s'agira d'assurer une meilleure conception du mieux vivre écologique, seul rempart sociétal pour garantir une éventuelle meilleure qualité de vie aux générations futures.

Agir ainsi, pour emprunter la terminologie de R. Passet (1993, pp.366-367), c'est mettre en place « des valeurs pour une alternative globale²² » de la planète. Or, agir et transformer la nature dans un contexte durable, demeure une exigence humaine de notre temps. C'est pourquoi cette transformation nécessite de plus en plus un encadrement éthique, en vue de la construction d'une société saine et vivable pour les générations humaines à venir, mais aussi pour les autres formes de vie. Toutes ces préoccupations sont devenues des inquiétudes qui imposent une philosophie existentielle à la fois progressiste et humaniste, qui soit encadrée par le droit et des

²⁰ L'exemple de Copenhague est souvent cité. En effet, La Conférence Internationale de Copenhague (COP15) fut tenue en décembre 2009 au Danemark. Elle a regroupé une délégation de 15 000 participants, dont 193 États. Cette rencontre est considérée comme un échec par certains observateurs, car, seuls 26 pays ont signé *in extremis* l'accord sur le changement climatique, ce qui est insignifiant par rapport aux 130 chefs d'États présents lors de cette rencontre climatique planétaire.

²¹ <http://www.apc-paris.com/cop-21>

²² Titre d'un article de René Passet dans un ouvrage collectif sous la direction de M. et C. Beaud et de M. L. Bouguerra, *L'État de l'environnement dans le monde*, Paris, La Découverte.

politiques environnementales rigoureuses, satisfaisantes en termes de santé et donc de qualité de vie du vivant. Car, l'environnement devra être, aussi bien, une préoccupation éthique de notre temps qu'un mode de vie responsable. Des signes visibles, ainsi que l'indiquent les experts du GIEC²³, montrent qu'il existe des menaces écologiques et environnementales globales en rapport avec les problèmes climatiques. Au regard de nombreuses Conférences²⁴ qui se succèdent au fil des années, les menaces inhérentes au réchauffement climatique²⁵ sont devenues l'objet d'une préoccupation réelle et évidente dans nos sociétés actuelles. Ces menaces sont devenues planétaires, c'est-à-dire globales.

Dans son essai sur le droit de l'environnement, C. Roche (2009, P. 15) affirme à ce propos que « les menaces écologiques planétaires sont également au cœur des préoccupations des citoyens comme des responsables politiques ». Elles touchent de ce fait tous les secteurs de la vie, à savoir les secteurs culturels, économiques, politiques et autres. De ce fait, C. Roche, spécialiste du droit de l'environnement reconnaît que :

La protection de l'environnement est devenue l'une des préoccupations majeures des citoyens dans de nombreux pays [...] Parmi ces préoccupations environnementales, dont certaines sont assez anciennes, on peut mettre l'accent sur le lien entre l'environnement et la santé qui fait aujourd'hui l'objet d'une attention soutenue [...] c'est ainsi que le Grenelle de l'environnement est au cœur de l'actualité environnementale française depuis 2007 (C. Roche, 2009, pp. 15-16).

Cela dit, il ressort encore une fois que, l'espèce humaine est celle qui a la lourde charge de pacifier ses rapports à la nature, car cette dernière lui est vitale. De ce fait, il lui est impératif de modifier fondamentalement son attitude concernant son cadre de vie. Il n'est donc point besoin de rappeler que par son action, l'homme est à la fois un acteur et un maillon important de l'ensemble des écosystèmes constitutifs de l'écosphère. Il est aussi celui qui, indéniablement, agit en conscience sur celle-ci, de par ses capacités à faire valoir positivement sa Raison. De ce fait, il serait juste de le situer comme étant le principal acteur, mais aussi comme personne ressource à la recherche des solutions rationnelles, pour comprendre et agir de manière efficiente pour sa préservation et sa sauvegarde. Simplement parce que l'écosphère est son seul cadre de vie connu de nos jours.

²³ <http://leclimatchange.fr/>, site des experts du GIEC consulté le 30 mars 2019.

²⁴ Les Conférences sur la Planète en rapport au climat et à l'environnement se sont multipliées depuis le sommet de la Terre de Rio, jusqu'au Grenelle de l'environnement et la récente COP21 de Paris en fin 2015. Ce cycle continue, car, se sont succédé tour à tour les Cop 22 et 23, ainsi que le « One Planet Summit » qui s'est tenu le 12 décembre 2017 à Paris en France.

²⁵ <http://leclimatchange.fr/Site du GIEC>, consulté le 31 mars 2019.

Conclusion

Tout compte fait, *l'empreinte écologique*²⁶ de l'homme sur la planète ne fait aucun doute ; c'est même une certitude d'après A. Boutaud et N. Goudran (2018), qui en ont d'ailleurs fait un titre. Ainsi donc, si l'homme est l'un des bénéficiaires des richesses que la planète met à la disposition de tous, il est aussi, sans nul doute, l'un des fossoyeurs des écosystèmes. C'est, du moins, ce que rapporte H. Kempf (2007) dans *Comment les riches détruisent la planète*. Et en même temps, il est l'un des maillons constitutifs essentiels de cette planète.

Comme l'écrit S. Hessel (2011) dans ses entretiens avec G. Vanderpooten, « engagez-vous ! » Si l'appel de S. Hessel porte sur un engagement humain sur tous les fronts, il appelle aussi à s'engager sur le plan moral. C'est dans le même esprit que nous appelons l'humain à une réorientation de son action telle que la réduction des incivilités environnementales sur le plan individuel et, à une échelle plus large, d'éradiquer certaines pollutions causées par les multinationales étatiques qui impactent la planète. Seule une attitude responsable de l'homme seul ou en communauté peut valoriser le souci de l'urgence éco-environnementale. Et, comme le suggère J.- L. Mathieu (1994, p. 82) en parlant, notamment, des installations classées pour la protection de la nature :

Certaines activités économiques polluantes doivent pour prévenir leurs nuisances ou les atténuer, être enserrées dans un réseau de contraintes, qui constitue la police des installations classées. Elle a pour objet de soumettre à des règles spéciales les installations, qui, si des dispositions particulières d'aménagement ou d'exploitation n'étaient pas adoptées, pourraient être à l'origine de dangers ou d'inconvénients sérieux pour le voisinage et l'environnement.

En réalité, une telle attitude ne peut se fonder que sur la rectitude de l'action humaine, car elle offre une qualité de vie meilleure et promet, de ce fait, une société digne et durable aux générations futures, à travers la construction d'une société alternative. S. Latouche (2004) pense que c'est l'une des solutions pour « survivre au développement ». Telles sont les conditions de possibilité pour la reconstruction d'une société humaine saine et éprise de valeurs environnementales. Telle pourrait être aussi, espérons-le, l'une des voies d'espérance à la renaissance de nos sociétés contemporaines mondialisées, fondées sur des exigences morales et éthiques, quant aux questions écologiques et environnementales. Car, il s'agit de sociétés probablement précarisées voire déstabilisée par de nouvelles formes de menaces, à l'instar de celles inhérentes à la crise environnementale telle que décrite par C. Larrère et R. Larrère (1994) et à la surchauffe climatique qui la fragilisent davantage.

Références bibliographiques

BEAUD Michel et BEAUD Calliope, LARBI BOUGUERRA
Mohamed, 1993, *L'État de l'environnement dans le monde*,
Coll. « L'état Du Monde », Paris, La Découverte.

²⁶ *L'empreinte écologique* est aussi le titre d'un ouvrage commun de ces deux auteurs.

- BEAUX Jean-François, 2004, *L'environnement*, « Repères Pratiques », Paris, Nathan.
- BOUTAUD Aurélien et GONDRAN Natacha, 2018, *L'empreinte écologique*, 2e édition Coll. « REPERES », Paris, La Découverte.
- BURBAGE Frank, 1998, *La nature*, Textes choisis & présentés par Franck Burbage, Paris, Flammarion.
- CICOLELLA André (dir.), 2012, *Notre environnement c'est notre santé. Comprendre la démarche pour AGIR aujourd'hui dans sa collectivité et sur son territoire*. Quetigny (21), Paris, Éditions le passager clandestin.
- COURCHAMP Franck, 2009, *L'écologie pour les Nuls*, Paris, First Éditions.
- Dictionnaire de l'Écologie*, 1999, Paris, Encyclopædia universalis et Albin Michel.
- GIEC, 2014, (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat), consulté le 31 mars 2019.
- HESSEL Stéphane, 2011, *Engagez-vous ! Entretiens avec Gilles Vanderpooten*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube.
- KEMPF Hervé, 2007, *Comment les riches détruisent la planète*, Paris, Éditions du Seuil.
- KERVASDOUÉ Jean de, 2014, *Ils ont perdu la raison*, Paris, Robert Laffont.
- LARRÈRE Catherine, LARRÈRE Raphaël, 1994, *La Crise environnementale*, Éditions / Éditions Quae, Coll. « Colloques », Paris, INRA.
- LATOCHE Serge, 2004, *Survivre au Développement. De la décolonisation de l'imaginaire économique à la construction d'une société alternative*, Éditions Mille et Une Nuit.
- MATHIEU Jean-Luc, 1994, *La défense de l'environnement en France*, Coll. « Que sais-je ? », Paris, PUF.
- MORIN Edgar, LE ROY LADURIE Emmanuel, CHEMETOV Paul et MEGIE Gérard, 2002, *L'homme et L'environnement : Quelle Histoire ? Le Rendez-vous de l'Histoire*, Blois, Éditions Pleins Feux.
- MORIN Edgar, 2002, « l'Histoire planétaire de l'humanité et l'histoire humaines de la planète », in *L'homme et L'environnement : Quelle Histoire ? Le Rendez-vous de l'Histoire*, Blois, Éditions Pleins Feux. pp. 5-22
- PASSET René, 1993, « Des valeurs pour une alternative globale », in *L'État de l'environnement dans le monde*, Coll. « L'état Du Monde », Paris, La Découverte, p.366-367.
- ROCHE Catherine, 2009, *L'essentiel du droit de l'environnement*, 3^{ème} édition, (les carrés), Gualino, Paris, Lextenso Éditions, p.15.
- SERRES Michel, 2009, *Le contrat naturel*, Champs essai, Paris, Flammarion.
- VERNIER Jacques, 2001) *L'environnement*, Coll. « Que sais-je ? », Paris, PUF.
- <http://leclimatchange.fr/>, Site du GIEC, consulté le 31 mars 2019

L'HUMAIN DANS LA DOUBLE CONTINGENCE DE LA NATURE : UTOPIE OU REALITE ?

AKOHA Théophile Benjamin*
OUIINSOU Brice*

Résumé

Comment aborder l'humain dans la dualité d'une nature contingente ? Telle est la question fondamentale qui a mobilisé la présente contribution. Nous l'avons abordée sous un angle discursif et dialogal. A partir du diagnostic bioéthique de Pascal Ide (2004) pour qui la nature est le fondement de la responsabilité, nous avons situé la problématique à l'intérieur de la notion de la double contingence du volontaire et de l'involontaire, de la liberté et de ses exigences. La méthode interactionniste de Hans Jonas et le personnalisme africain du béninois Théophile Akoha ont permis d'aboutir à un résultat tripartite : d'abord l'identification de la double contingence entre le *bios* et la *technè* comme utopie anhistorique des personnes ; ensuite la mise en relief du paradoxe humain dans la double contrainte d'une nature performative à la fois limitée et illimitée ; enfin la reposition de l'humain dans le principe d'un engagement épistémologique aux aspects pédagogiques de la loi naturelle.

Mots clés : Bioéthique, nature, humanum, contingence, responsabilité.

Abstract

How to approach the human in his dual contingent nature? Such is the fundamental question which motivated the present contribution. We have approached it from a discursive and dialogued angle. From the bioethics diagnostic of Pascal Ide (2004: 4) for whom nature is the foundation of responsibility, we have situated the problem within the notion of the double contingency of the voluntary and the involuntary, of freedom and its requirements. Hans Jonas interactionist method and Theophile Akoha african personalism method have led to a tripartite result: first, the identification of the double contingency between the bios and techné as the ahistorical utopia of the people; then, the highlighting of the human paradox in the double constraint of a performative nature that is both limited and unlimited; finally, the repositioning of the human in the principle of an epistemological commitment to the pedagogical aspects of the natural law.

Key words: Bioethics, nature, humanum, contingency, responsibility.

Introduction

*Homo sum : humani nihil a me alienum puto*¹. Cette affirmation de Terence mise dans la bouche de Chrèmes et adoptée par Cicéron (*De finibus*, III, 19) dessine le paradoxe humain dans la condition de l'homme en quête du bonheur (Callier, 1993, p. 433). Elle pose le problème de l'*humanum* non seulement comme « condition de faiblesse et d'échec, de culpabilité et de responsabilité » mais aussi

* Institut Pontifical Jean-Paul II, Bénin ; E-mail : theoakoha@yahoo.fr

* Institut Pontifical Jean-Paul II, Bénin ; E-mail : ouinsoub@yahoo.fr

¹ « Je suis homme, rien de ce qui est humain ne m'est étranger » (Terence, *L'Héautontimouménos*, I, 1, v. 77).

comme « condition de grandeur et de triomphe » (Delon, 1984, p. 281). Justifié comme ordre de nature seconde dans laquelle « nous naissons mortels, ignorants et esclaves de la chair » (Fedi, 2004, p. 136), la double condition de faiblesse et de triomphe, de culpabilité et de responsabilité se présente comme un défi lancé à l'humain dans le temps et dans l'espace : le défi du retour à la nature première. Mais par quel moyen ? Le projet d'auto-prise en charge de la nature seconde dans la quête de la nature première serait-elle possible ? L'humain dans le défi lancé à ses propres limites serait-il en position utopique ou en acte d'une réalité intelligible capable d'un avenir ?

Telle est la sourde angoisse qui structure le choix de notre sujet : *l'humain dans la double contingence de la nature : utopie ou réalité* ? Par "contingence de la nature" nous entendons non seulement les épreuves de fragilité pleines d'espoirs au-travers des situations de solitudes, de peur, d'angoisse, du désespoir et de la finitude ; mais aussi les difficiles rapports de responsabilités, de fraternités, de famille et de société. C'est l'état d'une nature non seulement vulnérable mais aussi capable d'un avenir par engagement et culpabilité. Sa contingence s'actualise non seulement dans le caractère imprévisible de ses ordres mais aussi dans les conséquences irréversibles de ses dispositions.

Par "contingence", nous entendons ce *status* à la fois passif et actif principe, non d'un déterminisme clos, mais d'un avènement possible. Il s'agit d'un imprévu qui est en même un appel à la responsabilité. Le contingent est non seulement une épreuve mais aussi une promesse. En rapport à la condition humaine de natalité, de dualité homme-femme, de pluralité et d'activité, la contingence est une nouveauté. Selon Hannah Arendt, il s'agit de « quelque chose de neuf étroitement lié au fait de la natalité » (Arendt, 2009, p. 234).

Par "nature" (*natura*), nous entendons ce qui vient d'un "in-finitif" : naître (*nascor*). La nature est ce qu'elle est, en elle-même, de par un degré d'être qui lui est donné. Par sa position dans l'être, son "ex-istence", elle n'est pas absolue même si elle porte les germes de l'absolu. Si elle est immuable, elle l'est par participation. Si elle est muable, elle l'est par anticipation. En rapport à l'homme, la nature devient certes, mais elle reçoit son devenir selon un ordre qui lui est propre : *ordo naturalis*. Pour Robert Spaemann, la nature est un principe dont nous ne sommes pas nous-mêmes l'origine mais qui produit un mode spécifique d'action et de réaction (Spaemann, 2009, p. 52).

Elle est marquée par un mouvement qui non seulement la constitue mais aussi la dynamise à devenir ce qu'elle n'est pas. Notre paradigme de la double contingence de la nature se comprend dans ce mouvement du "déjà" et du "pas encore", du possible et du non encore possible. Que devient l'humain dans ce paradigme ? Si la nature est ordonnée à une fin, l'humain est non seulement finalité à elle-même mais aussi en état d'être appelé à la plénitude d'être en considération de la nature. L'humain est en position non seulement de conaturalité mais aussi en acte de coparticipation. Il est en état de cheminement selon son degré d'être. Il est appelé "*per naturam*" à un devenir qui n'est pas de l'ordre d'un surplus. Mais le devenir de

l'humain est préternaturel, c'est-à-dire accompagne l'humain : en qualité d'incorruptibilité et d'immortalité, d'innocence et de justice, d'intégrité et de sainteté.

L'humain dans la contingence de la nature reste ainsi porteur d'une qualité de nature première qui la constitue au-travers de ses limites et de ses faiblesses. La pointe de notre question se situe précisément au niveau de la protection et de la promotion du devenir de l'humain dans la double contingence de la nature. Utopie ou réalité ? Le cadre moderne où se situe le sujet lui donne sa forme. Dans son ouvrage, *Le principe de responsabilité* (1997), Hans Jonas se confronte à la question à partir du caractère utopique du marxisme promoteur d'un humain appelé à la libération par le loisir actif. L'humain devient acteur d'une cité "u-topique" au sens de "nulle part". Jonas confronte l'utopie marxiste à l'utopie platonicienne qui promeut un humain acteur d'une cité idéale au prix d'un asservissement irréversible des libertés. L'humain devient captif de lui-même. Jonas évoque "nos utopies modernes" qui veulent réaliser leur société idéale pour de bon au prix d'une révolution qui inaugure l'histoire de l'homme moderne (Jonas, 1997, p. 235).

De l'utopie à la réalité, l'humain s'actualise, selon Hannah Arendt, au rythme des contingences d'une vie active. Elle désigne trois activités fondamentales : le travail, l'œuvre et l'action. Le travail est l'activité qui correspond au processus biologique du corps humain (Arendt, 1983, p. 41). L'œuvre est l'activité qui fabrique l'infinie variété des objets dont la somme constitue l'artifice humain (Ibid., p. 187). L'action est l'activité qui crée la condition du souvenir, c'est-à-dire l'histoire. Elle porte la marque de la fragilité humaine (Ibid., 189). Dans cette contingence, la nature humaine produit un double effet : « l'imprévisibilité des affaires humaines d'une part, et l'irréversibilité des conséquences entraînées par le choix de leurs acteurs d'autre part » (Arendt, 1994, p. 302).

A ce double effet, l'auteur propose un double remède : celui de la promesse et celui du pardon (Cf. Idem). La promesse, remède à l'inévitable incertitude de l'avenir ; et le pardon, remède qui libère à neuf la capacité d'action. Dans les contingences de la nature, selon Arendt, l'humain retrouve sa consistance dans la promesse et le pardon. La question de l'"*humanum*" demeure surtout lorsqu'on sait que la promesse et le pardon sont des engagements d'avenir. Ils fondent une attente (Cf. Spaemann, 2009, p. 317).

Au rythme de la promesse et du pardon, plus nous connaissons l'humain moins nous le comprenons. Or ne serait-il pas urgent de mieux comprendre l'*humanum* pour mieux agir avec lui selon sa nature ? La question est aujourd'hui préoccupante pour deux raisons : d'une part, « l'homme est devenu dangereux pour lui-même en mettant en péril la vie qui le porte et la nature à l'abri de laquelle il découpait jadis l'enclos de ses cités » (Ricœur, 1991, p. 21). D'autre part, l'irréductible nature humaine est mise en question entre deux polarités discursives : d'un côté, « l'homme n'a pas de nature... » (Folscheid, 2006, p. 244) ; de l'autre, « l'homme a une nature qui fait de lui un animal » (Foucault, 1977).

De la première affirmation à la seconde, la nature porte une double possibilité qui non seulement donne à la nature elle-même sa consistance mais aussi fait d'elle à la fois, objet et sujet de responsabilité de l'homme. La contingence de la nature préexiste à l'action de l'homme, elle suppose toutes les relations humaines en commençant par celle bipolaire : homme-nature. La pointe inquiétante de notre questionnement se situe précisément à ce niveau : que devient l'humain dans la double contingence de la vulnérabilité et de l'irréversibilité de la nature de l'homme ?

Dans la relation "homme-nature", l'homme a tellement dominé la nature que le produit qui en ressort non seulement "dénature" l'humain mais aussi promet un nouvel homme, l'homme nouveau aux accents hautement améliorés. Du transhumanisme au posthumanisme, l'inquiétude est en sourdine dans les débats révolutionnaires, numériques et génétiques contemporains face aux biotechnologies, aux vertiges du cyberspace, aux manipulations génétiques, aux tentations eugénistes, à la marchandisation du monde et à la chosification de la vie et des personnes. Que restera-t-il encore de l'humain ?

L'intérêt de la question est double : théorique et pratique. D'une part, au point de vue théorique, la problématique nous permet d'initier un discours alternatif dans la contingence pour un chemin d'engagement nouveau. D'autre part, au niveau pratique, elle nous permet d'ouvrir un chantier de responsabilité adéquate dans le dualisme anthropologique qui se refuse de reconnaître la signification humaine des rapports entre nature, corps et personne. Même si notre objectif premier n'est pas de proposer une solution à la sourde inquiétude contemporaine, notre contribution voudrait cependant emprunter une voie d'engagement épistémologique pour un diagnostic bioéthique et anthropologique de croisière.

Ainsi notre étude se structure en trois parties. D'abord, nous poserons les rapports homme et nature dans l'horizon d'une dynamique hospitalière à la double contingence de la nature humaine à partir du bébé humain. Ensuite nous analyserons le projet bioéthique pour une humanité remodelée dans l'horizon d'une nature capable de transformation cependant soumise à la concupiscence et à l'orgueil de la performance. Enfin nous proposerons un itinéraire de liberté et d'engagement enraciné dans les aspects pédagogiques de la loi dite "naturelle".

1. Diagnostic réaliste d'une problématique contingente

Le caractère contingent de la problématique s'illustre dans un regard posé sur le bébé humain (Jacquard, 1991, pp. 112-113). Il est constitué dans la fragilité d'une nature cependant pleine de promesses et d'avenir. Selon André Bourguignon, cette fragilité est la marque d'une disponibilité (1989, p. 91). Or la disponibilité peut devenir un foyer d'imprévisibilité et d'irréversibilité conséquente, de cohérence et d'incohérence. Elle est à la fois référentielle et différentielle. Une méprise sur cette double contingence peut conduire non seulement à la négation de la nature mais aussi à la perte du sens de la personne humaine.

1.1. Homme et nature : hospitaliers de la bipolarité

L'affirmation exploratoire selon laquelle *l'homme n'a pas de nature* est fondée sur une observation apparente du mouvement constitutif de la nature niée. Elle semble trouver une justification dans le conflit ambiant entre les variables et les invariables liés à la non-disponibilité des rapports du corps et de l'âme, du volontaire et de l'involontaire, de la nature et de l'esprit. Les observations qui affirment une certaine négation de la nature humaine s'enregistrent dans une certaine opposition irréductible de la fragilité et de la puissance, de la nature et de la liberté. La nature serait-elle contraire à la liberté ? Si nous partons des variables observables dans la notion du changement et de son langage, nous expérimentons que la possibilité du changement est intrinsèque à la nature de l'homme expressive d'une contingence constitutive dans la dualité. D'autre part, le langage du changement requiert non seulement un "double langage"² mais aussi un "double cerveau"³. De même, selon Paul Watzlawick (1980, pp. 30-40), nos deux sens, nos deux oreilles, nos deux lèvres, nos deux yeux, nos deux bras et nos deux pieds contribuent harmonieusement à la communication dans les rapports entre l'homme et la nature.

L'essence de l'homme est hospitalière d'une duplicité constitutive de sa nature. Par ailleurs, si l'homme est un animal politique, il est aussi raisonnable. S'il est impulsif, il est aussi réflexif ; s'il a des besoins, il a aussi des désirs ; s'il a des obligations, il a aussi des aspirations. S'il vit dans un ordre de l'intériorité qui discerne, il vit aussi dans un espace de l'extériorité qui gouverne. L'intériorité et l'extériorité forment une unité contingente qui justifie cependant la possibilité d'un seuil où se décide l'avenir de l'homme.

Selon Aristote, ce seuil est celui de la capacité vertueuse de la nature humaine : « Si des vertus se trouvent en nous, ce n'est ni par nature ni par contre nature » (Tricot [trad], 1972, p. 88). La présence des vertus en nous s'explique par le fait que, « naturellement apte à les recevoir, nous parvenons à leur plein épanouissement grâce à l'habitude » (Idem). Le seuil des vertus appelé ordre du bien dans les rapports entre l'homme et la nature nous permet de mieux approfondir l'étude dans la bipolarité du volontaire et de l'involontaire.

Selon Paul Ricoeur, chez l'homme, le volontaire est indissolublement lié à l'involontaire ; le libre est indissolublement lié au non-libre si bien que l'on peut parler d'une liberté humaine. L'auteur explique que « le volontaire humain est toujours et par nature la reprise d'un donné non voulu qui le porte ; et qu'inversement l'involontaire humain ne prend un sens complet qu'en relation à une volonté qui en fixe le sens » (Ricoeur, 1949, pp. 123-124). Ce rapport n'est pas de l'ordre de la nécessité. Il est subjectif de nature. Il justifie le caractère irréductible et imprévisible de la nature de l'homme. Par exemple, la stature droite de l'homme est imprégnée d'une dignité dans la dualité qui transcende toute interprétation biologique. La

² L'un est objectif, celui que j'utilise dans cette phrase. Il est définitionnel, cérébral, logique, analytique : c'est le langage de la raison. L'autre est le langage des figures, des métaphores. C'est le langage de la synthèse et de la totalité.

³ L'hémisphère droit et l'hémisphère gauche.

spécificité de l'humain dans la contingence de la nature se dévoile à partir de ce lieu "topique" de son ouverture à une relation articulée et intelligible.

Selon les diagnostics de Pascal Ide, l'explication est encore plus probante. Le caractère intelligible de la nature n'est pas de l'ordre d'une construction. Pour l'Auteur, « la nature est une donnée d'expérience première et irréfutable » (Ide, 2004, p. 111). Par expérience (*experientia*), la nature donne elle-même de découvrir un mouvement : « L'être naturel est doué de mouvement » (Ibid., p. 112). Même si la technique ou l'expérience (*experimentum*) ou le hasard peuvent être moteurs de mouvement, la nature en est la source et le principe intérieur. La technique en est une source extérieure. Si l'artisan, *homo faber*, ne fait que modifier au point de produire un artifice, la nature au contraire ne produit que son ordre, sans être séparée de son fruit. La nature est toujours ordonnée à une fin. Elle y est insérée comme son principe, sans confusion ni juxtaposition. Ainsi dans le rapport homme-nature, la bipolarité est en attente d'une unité que lui confère le réel humain : l'humain est agent d'une unité non hypostatique mais symphonique, équilibrée ou harmonieuse.

Selon Edith Stein, la nature chez l'homme est la vie d'une âme qui compénètre un corps : « Ce que nous appelons corps vivant n'est pas simplement un corps matériel, mais un corps compénétré par l'âme » (Stein, 2012, pp. 170-171). Le corps animé par une âme spirituelle est à la fois, de façon indissoluble, instrument et expression de l'esprit. L'indissolubilité fonctionnelle et essentielle du corps humain manifeste la dignité de la nature de l'homme. Le corps humain est un corps vivant spirituel, c'est-à-dire non seulement instrument de l'âme mais aussi expression de l'esprit. En tant qu'instrument et expression, il est non seulement indivis mais aussi passible de déformation dans la vie active selon Hannah Arendt (1983).

C'est la déformation disproportionnelle ou désintégration de l'harmonie qui peut pousser jusqu'à la négation non seulement du corps, de l'âme et de l'esprit mais aussi de la nature humaine. L'affirmation exploratoire selon laquelle *l'homme n'a pas de nature* ne peut donc tenir en réalité, sauf en cas de déséquilibre ontologique, de désintégration, de déformation ou d'opposition des variables et des invariables humains. Or, même en ce cas, l'homme reste une unité vivante et sa nature est dynamique. On ne peut donc pas soutenir que l'homme n'a pas de nature. On peut concevoir que la nature soit déformée mais on ne peut réellement soutenir sa négation jusqu'à la négation de l'humain. L'entreprise aboutirait à la négation de la personne.

1.2. Nature et personne : liberté et exigences humaines

La négation de la nature porte une conséquence irréversible dans la négation de la personne humaine. Or l'humain dans la double contingence rend explicite le rapport nature et personne. Comment ? « L'être de la personne est la vie d'un homme » (Spaemann, 2009, p. 256). L'irréductibilité des rapports entre l'homme et la nature justifie l'inconditionnalité des rapports entre nature et personne humaine. « La personne est l'homme et non la qualité d'un homme » (*Idem*). La

reconnaissance de la personnalité est reconnaissance d'une exigence inconditionnée de nature concrète. Le terme "exigence" réoriente le débat et redonne forme au caractère inconditionné dans la condition d'une existence concrète. Il serait intéressant d'enregistrer, à ce niveau également, une certaine bipolarité de rapport de conditionnalité et d'inconditionnalité, d'exigence et de promesse. En observant cette dualité, au VI^{ème} siècle, Severinus Boèce définit la personne comme le mode spécifique sur lequel les natures rationnelles se concrétisent individuellement : « *Persona est naturae rationalis individua substantia* » (Boèce, IV^{ème} siècle).

Selon cette définition, la nature rationnelle existe en tant que personne. C'est dire qu'en vertu de sa rationalité la nature exige un mode de respect ou d'obédience. « La personne est quelqu'un, et non quelque chose » (Spaemann, 2009, p. 47). Pour une lecture pertinente des rapports entre la nature et la personne, il convient de compléter la définition de Boèce avec celle de Richard de Saint Victor. La critique de Richard consiste en un approfondissement de la définition de Boèce. Pour lui, la personne est porteuse de la nature. Voici la définition que Richard donne de la personne : « *Existens per se-un* existant par soi » « *rationalis existentiae modum* – mode d'une existence rationnelle » (Richard, SC 63). La personnalité est donc un mode d'existence, un "modus existentiae", non un état qualitatif mais son accomplissement spécifique et relationnel. L'existence et non l'essence. L'être des personnes est ainsi « l'exister de nature rationnelle ». La distinction entre "être" et "exister" confirme la double contingence de nature où l'humain se déploie comme capacité d'être. De Boèce à Richard, Cacciapuoti qualifie cette capacité d'une « *existentia amoris* – existence d'amour » (Cacciapuoti, 1998, p. 156).

La grandeur de la personne humaine définie comme nature unique, indivisible mais capable d'être et d'exister est étroitement liée à la liberté. La liberté suppose la possibilité d'un mouvement conforme à la nature. Nature et liberté ne se contredisent pas dans cette perspective. Si la personne est donc l'existence qui assume une nature rationnelle et libre, c'est la nature assumée qui lui donne consistance et signification. La personne ne s'est donc pas donnée à elle-même l'existence. Le fait que la personne assume une nature - sans laquelle elle n'aurait pas d'existence- la renvoie à un don qui la précède. La nature humaine précède l'homme et la femme en les justifiant dans l'identité et dans la différence : l'ordre de l'amour humain témoigne de cette originalité du don de la nature comme source d'un respect inconditionnel des personnes dans la différence. La question de l'autonomie de la nature humaine se pose précisément à ce niveau des rapports entre "nature" et "personne". Si l'homme et la femme sont porteurs d'une nature, c'est parce qu'ils ne se sont pas donner l'existence : "ex-ister", c'est "provenir de..." Or par remontée dans la généalogie des personnes, on sait que naître, *nascor* ; c'est provenir d'un amour qui nous précède.

L'existence et la nature coïncident dans l'amour qui génère selon une nouveauté radicale. Selon Hannah Arendt, la nature humaine trouve sa consistance dans l'amour (Arendt, 2004, pp. 30-31). L'existence d'amour est précisément ce qui constitue la personne.

Robert Spaemann définit à juste titre l'amour comme le « nom de la personne » (Op.cit., p. 49). La polarité des rapports entre « nature » et « homme », « nature » et « personne » laisse progressivement émerger l'humain comme les rapports d'interdépendance entre l'amour et la liberté.

Le concept de liberté dans la double contingence de la nature est précisément justifié selon un ordre bipolaire : l'ordre de la nature et l'ordre de raison, l'ordre du prévu et l'ordre de l'imprévu. Dans cette disposition, l'humain est libre au sens où il est ordonné à la nature et à la raison. La liberté humaine est une liberté obligée (obligée) c'est-à-dire liberté en attitude d'obéissance à la double présence de la nature et de sa raison : amour. La personne humaine libre est celle qui assume et actualise librement sa nature par le biais d'un agir rationnel attentif aux inclinations naturelles. Ces dernières confirment d'ailleurs l'existence d'une nature humaine en acte. L'homme possède donc une nature qui lui donne son sens et son orientation. Mais jusqu'à quelles limites ?

2. Nature humaine et bioéthique : l'utopie en question

Le don de la nature ne souffre pas de limites. Toutefois, la contingence historique qui coopère avec la nature se déploie selon les exigences d'une limite de nature. A l'intérieur de ce paradoxe dynamique entre limitation et illimitation, l'humain en quête de sens peut se perdre par ignorance, errance ou vice. La possibilité de l'inhumain justifie ainsi gravement l'humain dans les situations historiques de fait. Le contexte actuel des rapports entre la nature humaine et les actes (*ethikos*) qui visent sa protection dans l'horizon de la vie (*bios*) nécessite une nouvelle interrogation : l'homme cherche à maîtriser et à orienter la double contingence de la nature pour son bien. Mais à quel prix ?

2.1. Critique d'une nature substituée à l'artifice

L'affirmation selon laquelle *l'homme n'a pas de nature* est en dichotomie avec son opposée : *l'homme a une nature*. La conviction selon laquelle *l'homme a une nature et cette nature peut être transformée et augmentée en recourant à la créativité technologique* se réclame d'une logique de prise de responsabilité de l'homme par l'homme. L'homme, comme dit le philosophe, a besoin du bonheur et « comme il ne trouve pas ce dont il a besoin, il se le donne par force et par artifice » (Nietzsche, 1988, p. 22). L'homme veut assurer un avenir non seulement en prenant en main sa propre destinée mais aussi en recourant à la créativité technologique. Il y a dans l'affirmation suscitée, une duplicité *a modo negativo* de la nature : son affirmation mais en même temps sa substitution au moyen de la technologie. Le renversement du but et des moyens annonce cependant l'achèvement d'un itinéraire où l'homme lui-même se fait partie intégrante des œuvres de ses propres mains. Selon Rémi Brague, c'est le règne de l'homme qui en vient à se dire le créateur de sa propre humanité. L'homme veut conquérir sa nature mais y substitue l'art et la force. L'auteur rétablit ainsi la genèse de ce projet humaniste et en annonce en même temps l'échec (Brague, 2015, p. 405).

Mais la question fondamentale qui surgit à ce niveau est de savoir si la *technè* ne suppose-t-elle pas le *bios* ? Mieux la technologie n'est-elle pas déjà possible dans la nature humaine ? En considération de la double contingence de la nature sous les aspects du corporel et du spirituel, du besoin et du désir, de l'instinctif et du rationnel, la *technè*, conçue comme moyen, correspond aux besoins de nature et de nécessité. La *technè* est auxiliaire au *bios* comme moyen. Elle préside à « l'activité qui fabrique l'infinie variété des objets dont la somme constitue l'artifice humain » (Arendt, 1983, p. 41).

Le *faber* de l'*homo* est ordonné, auxiliaire à la fin que constitue l'*humanum*. La technologie fait donc partie des possibilités de la nature humaine. Cependant, sa prétendue souveraineté est en réalité servile face à la préséance de la nature toujours déjà là. Sa captivité s'enracine dans le vice d'une performance au détriment de son principe. L'orgueil appliqué désoriente le caractère auxiliaire du moyen. « *L'homo faber* applique son art à lui-même et invente une nouvelle fabrication de l'inventeur et du fabricant » (Jonas, 1990, p. 38). L'orgueil et le vice de performance enfonce la question : le recours à la créativité technologique comme pouvoir efficient en soi pour transformer la nature ne contient-il pas en lui-même « un dynamisme quasi utopique » (*Ibid.*, p. 298) ?

Selon le principe de la responsabilité de Hans Jonas, l'utopie constitutive de la performance d'une humanité nouvelle est un état nouveau de l'homme : « cet état nouveau, bien qu'il soit le plus approprié à l'homme sera une œuvre artificielle » (*Ibid.*, p. 235). Paradoxalement, l'œuvre artificielle crée des conditions tellement inédites pour la condition de l'homme moderne (Arendt, 1983). Ce paradoxe semble justifier non seulement le point de vue de l'"inefficacité" de la nature humaine mais aussi et en même temps sa substitution par l'effort et par l'artifice. L'affirmation que l'homme a une nature qui fait de lui un animal, et cette nature peut être transformée et augmentée en recourant à la créativité technologique est expression de l'homme en quête d'un bonheur efficace. Mais le constat qui relance le débat est que l'homme moderne n'expérimente que la tristesse et l'angoisse face à son projet de bonheur désenchanté. L'homme cherche par soi-même un bonheur efficace mais c'est un bonheur catastrophique qu'il produit. Selon Marie Balmay (1999), c'est ce "bonheur catastrophique" qui nous menace aujourd'hui. Le vice de la performance ne serait-elle pas alors, en amont et en aval, l'épreuve de l'humain en biotechnologie ?

2.2. Humain entre *bios* et *technè* : l'utopie anhistorique

En recourant à la créativité technologique, le pouvoir de domination de l'homme s'applique à l'homme lui-même dans une affirmation de sa nature, objet de transformation, d'amélioration et de substitution. Selon les recherches de Hans Jonas, ce pouvoir s'étend en trois directions : la prolongation de la vie jusqu'à rêver son extension pour une durée indéterminée, ce qui remet en cause la procréation et la génération humaines ; le contrôle de comportements humains qui conduit à transformer les sujets responsables en systèmes de comportement programmé ; la manipulation génétique porteuse du

projet d'amélioration et de transformation de l'homme conformément à son propre projet de vie (cf. Jonas, 1997, pp. 38-43). Il suffit de prendre en relecture analytique les théories de Potter, d'Engelhart et du transhumanisme pour comprendre que l'humain entre la biologie et la technologie moderne se déploie dans la sourde inquiétude d'une humanité nouvelle, humanité remodelée ou refaçonée sans lieu ni histoire. Ne serait-ce pas une nouvelle utopie ?

Le principal initiateur du projet bioéthique est van Rensselaer Potter (1911-2001). Les expressions "nature chimique" ou "nature biologique" que l'auteur emploie révèlent son sens de l'homme : « L'homme n'est qu'une machine emportée par le double mouvement de l'évolution biologique et de l'évolution culturelle » (Potter, 1971, p. 11). Par son activité, il doit transformer non seulement son environnement mais aussi sa propre biologie. L'enjeu de Potter est la survie et l'amélioration de l'humanité. Malgré les précautions vertueuses de l'auteur, il reste une démesure dans son projet de fabrication de l'homme de demain. Il fonde ses approches sur l'évolution qui pour lui n'a pas de programme. Il revient à l'homme de lui en fournir. Dès lors tout le champ anthropologique et culturel est couvert par le progrès au sens d'évolution. Séparée de son principe naturel, la culture devient le nouveau lieu de la genèse de l'homme à qui il revient de prendre en main sa destinée. L'homme, pour l'auteur, en est la mesure. Cette ambition prométhéenne vise à inventer l'homme par l'homme. Mais que restera-t-il de cet homme refaçoné sans *status naturalis*, ni lieu, ni histoire ?

La lecture de Hugo Tristram Engelhardt dans son livre *The Foundations of Bioethics* (1996) renforce l'interrogation et nourrit davantage l'inquiétude d'une humanité nouvelle sans état originel ni histoire. Dans son titre *Reshaping Human Nature*, le médecin et philosophe américain met en évidence le traumatisme de l'humain suite à la révolution copernicienne et aux thèses darwiniennes : « La nature humaine, si elle existe, elle reste le résultat du hasard » (*Ibid.*, p. 412). La médecine et les sciences biomédicales constituent les seuls moyens pour refaçonner et modeler la nature humaine. Dans un univers livré au hasard des mutations génétiques, fruits de la sélection, selon Engelhart, aucune raison ne pourra s'opposer à ce que « la nature humaine soit radicalement changée » (*Ibid.*, p. 413). Cette affirmation constitue d'ailleurs le secret moteur du transhumanisme et du posthumanisme : l'amélioration de l'homme (*human enhancement*) par la bonification de ses performances et par son maintien dans un état de plaisir stable. C'est aussi le credo du nihilisme : augmenter le plaisir et supprimer la souffrance en se procurant le bonheur par force et artifice.

La recherche de l'épanouissement humain au-delà des limites de la nature biologique (*redesigning the human conditions*) face à la souffrance et le vieillissement pose aujourd'hui l'humain entre le transhumanisme et le posthumanisme. C'est le défi du projet moderne d'une humanité améliorée et superintelligente (Bostrom, 2014). La figure engagée de ce projet humaniste de demain est le philosophe suédois Nick Bostrom (né le 10 mars 1973). Le transhumanisme est un « mouvement culturel, intellectuel et scientifique qui soutient que

l'amélioration de la nature humaine est un devoir d'humanité » (2003). Le transhumain serait un être humain en phase de transition vers le posthumain. Un homme des mains d'homme avec une capacité physique, intellectuelle, psychique, superlative, meilleure et supérieure au naturel. Le posthumain aura une performance de vie très élevée et une performance cognitive extraordinaire, sans souffrance psychologique (cf. Postigo Solana, 2009, p. 272). Même si ce projet n'est pas sans dangers ni risques, le transhumaniste passe de l'amélioration et de la transformation de la nature humaine jusqu'à la production d'une "humanité" complètement différente, puisque selon le point 2 de la Déclaration Transhumaniste de 2002, « le potentiel de l'humanité n'est pas encore réalisé ». Pour Elena Postigo Solana, il s'agit d'une prise en charge par l'*homo technologicus* de sa propre évolution dans la transformation de sa nature (Ibid., p. 274). Ainsi sera réalisé le potentiel de l'humain. Mais à quel prix ?

De Potter au transhumanisme et au posthumanisme, l'épreuve bioéthique n'est pas au prix de la rêverie. La théorie n'est plus une simple utopie. En 2002, le projet a trouvé un écho exponentiel aux Etats Unis. La référence scientifique aux implants bioniques, à des outils de contrôle du métabolisme cellulaire ainsi qu'à des traitements qui permettent aux individus de se passer par exemple du sommeil, nous convainquent de la réalité du projet. L'utopie est dans une certaine mesure réalisée. En pratique, non seulement elle remet en cause l'identité biologique de l'homme et de la femme aux prises avec les remodelages mais aussi, elle pose des problèmes d'anthropologie fondamentale et culturelle de premiers ordres (Ade, 2018, p. 33). La question de responsabilité qui s'y déploie nécessite aujourd'hui un autre regard pour l'avenir de l'humain en contexte de sens et d'orientation.

3. Du naturel au factuel : l'adéquate responsabilité

L'impact paradoxal des biotechnologies sur l'avenir de l'humanité nécessite un retour au principe humain (Guillebaud, 2001, p. 15). Les recherches de l'éthicien et philosophe béninois Théophile Akoha en précisent les repères à partir d'une théorie de l'agir humain fondée sur la rationalité et sur l'engagement (Akoha, 2014, pp. 28-31). La question de la responsabilité se pose dès lors dans le projet biotechnologique comme une problématique de discernement et d'engagement épistémologique.

3.1. Humanum par le corps : le discernement logique

L'expression "discernement logique" requiert une explication préalable. Il s'agit d'un processus méthodologique qui se dispose à l'écoute de la rationalité ou *logos* constitutif de la nature humaine. Le discernement logique prend en compte « le principe de séparation intentionnelle des fins et des moyens » (Jonas, 2000, p. 69). Située dans la double contingence de la nature, le principe de la séparation intentionnelle informe l'éminemment humain sur trois angles corporels :

d'abord au niveau de la capacité humaine d'obédience et d'écoute qui enrichit les possibilités humaines d'imitation et de

création de nouveautés ; ensuite au niveau du contrôle des mouvements du corps humain régis non seulement par des « schémas fixes d'excitation et de réaction », mais aussi par une « forme librement choisie, intérieurement imaginée et intentionnellement projetée » (*Ibid.*, p. 73). Enfin au niveau de la capacité humaine des systèmes d'appartenances historiques et de relations symboliques tels que la culture, le langage, la nomination. « La nomination des créatures est considérée comme la première opération de l'homme nouvellement créé, et comme un acte éminemment humain » (*Ibid.*, p. 74). Ce retour au principe d'agir humain, corporel, libre et responsable reconsidère le principe d'indépendance du support naturel au centre du projet de l'amélioration des capacités humaines.

Le discernement logique assume ainsi le principe de l'indépendance fondamentale du transhumanisme à trois niveaux de liberté : au niveau de la liberté du mouvement, au niveau de la liberté de conception intérieure et au niveau de la liberté du contrôle et de nomination. Ces trois figures de liberté et de responsabilité s'articulent pour affirmer la spécificité de l'humain dans la contingence de la nature. Elles indiquent non seulement le caractère éminent de l'humain mais aussi la future domination de l'homme sur la nature. Certes l'homme est appelé à dominer, à régner sur le monde ; mais le règne de l'homme qui oublie les libertés et le tombeau est un règne tyrannique. La contingence de la nature se traduit dans la vulnérabilité du règne de l'homme. Dans cette assumption fondamentale, la contingence de la nature sur le visage d'un bébé humain par exemple ou d'un vieillard mourant appelle à un engagement supérieur de nature supérieure. En vertu de la première nature, l'humain dans la contingence est un signe. C'est la signature d'une donation originelle qui assume et restaure le principe d'une indépendance libre et gratuite.

Le spécifiquement humain qui se déploie ainsi non seulement dans l'angoisse face à la dépendance, à la finitude et à la mort mais aussi dans la mémoire du passé, du présent et de l'avenir est rationnel et spontané. Il est le rayonnement d'une promesse et d'une attente que ni la force ni l'artifice des œuvres des mains d'homme ne peuvent combler. L'humain reste constitutif de cette insatisfaction dans l'être et dans l'agir. L'humain qui se déploie dans la contingence de l'angoisse et de la mort selon les formes de représentations culturelles et culturelles par exemple dans les milieux anthropologiques et ancestraux reste une éminente expression de l'urgence d'un discours alternatif face au projet humaniste, biotechnologique transhumaniste et au posthumaniste. Les multiples soins et les diverses gestions des corps humains après la mort physique reste le témoignage d'un appel à la réflexion sur le devenir de la nature humaine à partir du corps humain.

En Afrique, au Bénin, l'initiateur de cette perspective de discernement logique entre le transhumanisme et le principe de la responsabilité à partir du corps humain est Théophile Akoha. Son ouvrage intitulé *Le corps humain entre l'éthique et l'esthétique* (2011), pose l'humain dans la double contingence à partir d'une expérience originelle d'amour. Partir de ce fondement expérientiel, l'auteur montre que le corps humain, dans sa symbolique, « renvoie

nécessairement à une triple réalité : la différence sexuelle, le don réciproque et l'ouverture au don de la vie » (Akoha, 2011, p. 11). L'auteur pose ainsi les bases pour la recherche d'une éthique universelle responsable face au projet biotechnologique à partir de la splendeur et de la beauté naturelle du corps humain. Il évoque le problème sous l'angle d'une philosophie de la nature qui prend acte de la profondeur intelligible du monde sensible et surtout de la métaphysique de la création.

Comme Théophile Akoha, le Dominicain français né à Alger, Jean-Michel Maldamé propose une responsabilité métaphysique autour de ce qu'il appelle « la réussite de la vie » qui redonne place au « concept de la finalité dans l'attention à l'unité du vivant » et à l'émergence d'un « état plus riche en complexité » (Maldamé, 1976, pp. 603-604). Si pour le dominicain, la nature humaine est éminente dans la contingence et dans l'évolution, pour Akoha, l'éminence de l'*humanum* se déploie dans la dimension prophétique du corps humain, foyer de contingence et de nécessité, d'amour et de vie. Pour le chercheur béninois, « le corps humain est la raison concrète de tout : personne, expérience affective, transcendance et éthique » (Akoha, 2011, p. 48). Il approfondit ses logiques dans une étude comparative du chemin d'amélioration de l'humain par le corps dans la culture juive et dans la philosophie personnaliste d'Emmanuel Mounier, de Maurice Nédoncelle, d'Emmanuel Levinas et de Karol Wojtyła. La proposition de Théophile Akoha pour une assomption responsable du principe de l'indépendance du support au centre du projet éthique moderne se profile en acte de responsabilité du corps comme manifestation de « l'amour de la sagesse et de la sagesse de l'amour ». Tel est le « maximum de l'humain » (Akoha, 2002, p. 238).

Le discernement logique de l'humain au maximum dans la sagesse de l'amour permet d'aboutir à une compréhension plus profonde des rapports entre la « nature » et l' « homme » en général et entre le « corps humain » et la « personne » en particulier. Si le corps exprime la personne, la nature humaine et l'homme sont en état de cheminement, de promesse et de participation indissoluble. Dans ce mouvement, il s'agit pour l'homme d'humaniser la nature en lui et à l'extérieur de lui-même. A ce niveau de la réflexion, il convient d'ouvrir le débat sur le sens d'une écologie intégrale, pertinente et adéquate à la nature humaine en croissance. Paradoxalement, dans cet environnement nouveau, « seul l'humain peut encore être inhumain » (Kahn, 2004, p. 99). En face du devenir de l'humain dans l'inhumanité, il s'agira non seulement d'adopter un chemin d'intégration des rapports « homme » « nature » mais aussi et surtout d'engager la communauté scientifique sur la voie d'une reconstruction ou d'une amélioration de l'homme par la formation, par l'implication et par la communion des personnes (Quoist, 1997, p. 161).

3.2. Engagement épistémologique : implication et formation

Si par « épistémologie » nous entendons « la manière dont les savoirs s'organisent » (Fourez, 1988), l'engagement qui en résulte relève non seulement de l'implication des chercheurs mais aussi de l'étude critique des principes, des hypothèses et des résultats de leur

démarche. Le retour épistémologique à la base de conversion anthropologique et bioéthique est attendu dans l'implication. Selon Anne Perraut Soliveres, « l'implication est le nœud des rapports de l'individu au monde dont il est issu et auquel il participe » (2001, p. 234). A l'ère de la révolution biotechnologique, la posture du chercheur est plus que jamais en question. La nature humaine impose aux chercheurs de revenir à eux-mêmes pour une biotechnologie implicative : « La question de l'implication est celle de la relation du chercheur à son objet, du praticien à son terrain, de l'homme à sa vie » (Lourau, 1997, p. 4). Dans l'engagement épistémologique, il est question de la vie (corps, âme et esprit) du chercheur lui-même. L'homme se reconnaît-il réellement dans les œuvres des mains d'hommes ? Plus encore, il est question non d'une nature individuelle isolée mais d'une nature sociale, communautaire, historique et familiale.

Le statut épistémologique de l'engagement est fondé dans l'être social de l'homme. Il peut être abordé sous multiples aspects : l'homme accomplit des actes sociaux ; il s'insère dans des rapports sociaux ; il est membre du corps social ; il est d'un type social. Toutes proportions gardées, la dynamique sociale de la nature humaine engage étroitement les types (en grec *tupos*) dont la formation et l'amélioration sont conditionnées du dehors et du dedans. Dans cette bipolarité, « ce qui caractérise un être humain, c'est soit de se contenter d'être ce qu'il est, soit de modeler son comportement extérieur en fonction d'une conviction intérieure » (Stein, 2012, p. 238). Or la nature humaine est dynamique et passive, active et réactive. Elle ne peut donc se contenter du peu. La transformation devient nécessaire et irréversible. Certes, mais selon quel engagement ?

Le concept pratique de l'engagement épistémologique préconisé par Hans Jonas dans *Le principe de la responsabilité* (1997, p. 69) a été critiqué et enrichi par Théophile Akoha dans la *Théorie de l'Action* (2014, p. 30). Pour le premier, il convient de revenir à une responsabilité ontologique à l'égard de l'idée de l'homme : « l'idée de l'homme qui est telle qu'elle exige la présence de ses incarnations dans le monde » (Jonas, 1997, p. 69.). L'auteur explique le sens de l'idée de l'homme : « c'est une idée qui dit qu'une telle présence doit être, qui doit donc être protégée et qui nous en fait une obligation » (Op. cit. p. 69). Pour le second, il convient de revenir à « la valeur commune qui dépasse tous les hommes et autour de laquelle tous doivent s'entendre » (Akoha, 2014, p. 31). Les deux auteurs comparés offrent une issue épistémologique considérable face aux estimations idéologiques contemporaines.

L'engagement épistémologique est implicatif et andragogique. Il est question de conduire l'humanité Adulte à la redécouverte de son ultime facteur formateur : sa disposition de nature humaine innée (*status praeternaturalis*) : sexuelle, typique, individuelle, socio-culturelle et communautaire. Dans cette disposition, l'homme est toujours “quelqu'un” et non “quelque chose” (Spaemann, 2009, p. 11). Le corps d'un être humain, dès les premiers stades de son existence jusqu'à la fin de sa vie relève d'un ordre de nature (*ordo*

naturalis). Il n'est réductible seulement qu'à un ensemble de cellules. Tout au long de son existence, avant et après sa naissance, l'humain dès le commencement transmet la dignité propre à la personne (cf. Andorno, 1997, pp. 30-31). La perspective normative qui régule judicieusement les valeurs (Akoha) et les intérêts (Jonas) est alors celle du droit naturel. Elle ouvre une heureuse issue pour la protection et la promotion de l'humain dans la double contingence de la nature. De fait, la conduite normative qui engage l'avenir se profile dans les aspects pédagogiques de la loi naturelle.

Loin d'être un code figé de conduites normées par des instincts et des déterminations biologiques, la loi naturelle explique la signification originelle et historique de l'humain. C'est l'ordre de la sagesse où règne la vérité : *ordo rationis*. L'engagement épistémologique sous les aspects de cet ordre est au service d'une éthique universelle et sapientielle. L'humain dans la formation pédagogique à la loi naturelle est historique et pratique. Il est raisonnable et mesuré. Il porte « la patience de l'avenir » (Léna, 2012, pp. 12-13). L'engagement l'insère dans une reconnaissance des limites de sa liberté. C'est précisément cet aspect de sa finitude imprévisible que nous nommons contingence qui lui confère sa grandeur et sa dignité. La formation ou le modelage au rythme pédagogique de la loi naturelle confirme que la dignité infinie de l'humain se déploie dans la liberté et dans l'obéissance de l'intelligence. Selon cette vision, l'agir humain responsable pour le futur s'inscrit dans l'horizon d'une promesse, d'une histoire et d'une génération des personnes.

La pédagogie par la loi naturelle conduit progressivement à une formation équilibrée où l'humain se déploie dans une harmonie existentielle accordée à la définition médiévale de l'âme comme la *forma corporis* (Ratzinger, 1994, p. 156). Dans la pédagogie sous les aspects de la loi naturelle, l'âme humaine confère au corps humain son unité et sa cohérence. Le corps et l'âme restent deux principes de vie à l'intérieur de l'unité originelle de la nature humaine en sorte que toute l'activité de l'homme est l'œuvre intégrale de la personne. Le corps participe de la qualité immortelle de l'âme et l'âme subsiste dans la forme harmonieuse et incorruptible du corps. Immortalité et incorruptibilité se meuvent dans l'attente de leur plénitude de vérité dans l'éternité de l'esprit. La formation à la sauvegarde de l'âme comme principe d'intégration et de transcendance du corps naturel reste, en définitive, le défi majeur pour l'amélioration de l'humain dans le monde de notre temps (Wojtyla, 2011, p. 293). Améliorer n'est pas le problème mais le problème est dans la méthode d'avenir. Il s'agit de s'ouvrir à un engagement sapientiel qui permettra d'assurer l'équilibre d'un avenir capable d'assurer le bien être humain intégral en famille et en société : car « l'avenir de l'humanité passe par la famille ». (Jean-Paul II, 1981, p. 86).

Conclusion

L'humain dans la double contingence de la nature : Utopie ou réalité ? La question valait la peine d'être posée en contexte du projet biotechnologique moderne. Notre recherche l'a abordée sous l'angle d'un dialogue épistémologique entre la bioéthique et l'anthropologie

fondamentale. Trois résultats émergent de notre parcours. D'abord, nous avons situé la problématique du devenir de l'humain à l'intérieur de la double contingence de la nature et de la liberté, du volontaire et de l'involontaire, du pulsionnel et du réflexif, de l'homme comme être de besoins et de désir, de mort et de vie. Dans ce contexte, l'humain est en acte de passivité et d'activité, d'imprévisibilité et d'irréversibilité, de responsabilité et de culpabilité. Il est en attente d'une prise en charge.

Ensuite, notre étude a diagnostiqué le caractère réaliste du principe de responsabilité à ce niveau de dynamisme humain tout en mettant en évidence le vice de la performance, de l'orgueil et de la concupiscence qui risque de détourner la quête de sens et d'orientation selon ses origines et sa destinée. Le mal fondé du projet biotechnologique s'est révélé à ce niveau où, face aux contingences de l'ignorance, de la souffrance, de la maladie, du vieillissement, de l'angoisse et de la mort, l'homme recherche un épanouissement humain au-delà des limites biologiques. Il se propose d'améliorer et de remodeler l'humain au point, soit de nier sa nature, soit de l'affirmer *a modo negativo* en lui substituant ses forces et ses artifices.

Enfin, notre recherche s'est engagée dans la problématique par discussion et dialogue. L'analyse des thèses de responsabilité de Hans Jonas, de Théophile Akoha et de Pascal Ide, nous ont permis d'aboutir au résultat d'un engagement épistémologique responsable sous les aspects de la loi naturelle. Les principes de formation et d'implication nous ont servi de balises pour, en définitive, proposer un dialogue réel avec le projet transhumaniste et posthumaniste sous l'angle de la construction d'un avenir capable de promouvoir et de protéger l'humain en famille et en société.

Références bibliographiques

- ADE, Edouard (2007), « Repenser l'anthropologie face au défi du transhumanisme ? » in *Revue d'Anthropologie Théologique et d'Éthique sociale*, n°1, pp. 33-57.
- AKOHA, B. Théophile, (2014), *La théorie de l'action. Quelques repères pour bien agir en société*, Cotonou, Editions Amour et Vie.
- AKOHA, B. Théophile, (2012), *Le corps humain entre l'éthique et l'esthétique*, Cotonou, Editions Amour et Vie.
- AKOHA, B. Théophile, (2002), *De l'amour de la sagesse à la sagesse de l'amour*, Roma, Latran University Press.
- ANDORNO, Roberto (1997), *La bioéthique et la dignité de la personne*, Paris, P.U.F.
- ARENDT, Hannah (2009), *La crise de la culture*, Paris, Gallimard.
- ARENDT, Hannah, (1994), *Il concetto d'amore in Agostino*, Edition Se, Milano.
- ARENDT, Hannah (1983), *La condition de l'homme moderne*, Paris, Calman-Lévy.
- ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque II*, 1, 1103. A. 23, Trad. Tricot, Jean (1972), Paris, Vrin.
- BALMARY, Marie (1999), *Abel ou la traversée de l'Eden*, Paris, Grasset.

- BOECE Severinus () « De persona et duabus naturis », in *Patrologie Latine*, col. 1343.
- BOURGUIGNON, André (1989), *Histoire naturelle de l'homme*, Paris, Cerf.
- BOSTROM, Nick (2014), *Superintelligence: Paths. Dangers. Stratégies*, New York, Publisher University Sinopsis.
- BOSTROM, Nick (2003), *Intensive Seminar on Transhumanism*, New-York, Yale University.
- BRAGUE, Rémi (2015), *Le règne de l'homme. Genèse et échec du projet moderne*, Paris, Gallimard.
- CALLIER, Frances (1993), *La pensée de Terence : héritage et romanité*, Doctorat d'Etat, Lille, University.
- DELON, Michel (1984), *Dix-huitième siècle*, in *Persée*, n° 16, pp. 279-296.
- ENGELHARDT, Hugo Tristram (1996), *The Foundations of Bioethics*, New-York, Oxford University Press.
- FEDI, Laurent, (2004), « L'humain en philosophie : la parenthèse de la culpabilité », in *Le philosophoïre*, n° 23, pp. 134-148.
- FOLSCHIED, Dominique (2006), « *Fin de l'homme ou post-humanité ?* », in Christian et Hervé et Jacques Jean Rozenberg, *Vers la fin de l'homme ?*, Paris, De Boeck-Université, pp. 227-248.
- FOUCAULT, Michel (1977), *Histoire de la sexualité. Lavolonté du savoir*, Paris, Gallimard.
- FOUREZ, Gérard (1988), *La construction des sciences*, Paris, De Boeck-Université.
- GUILLEBAUD, Jean-Claude (2011), *Le principe d'humanité*, Paris, Seuil.
- JACQUARD, Albert (1991), *Voici le temps du monde fini*, Paris, Seuil.
- JEAN-PAUL II, (1981), *Familiaris Consortio. Exhortation sur les tâches de la famille*, Vatican, LEV.
- JONAS, Hans (2000), *Evolution et liberté*, Paris, Payot-Rivages.
- JONAS, Hans (1997), *Le principe de responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Cerf.
- IDE, Pascal (2004), *La nature humaine, fondement de la morale*, in AA. VV. *La dignité humaine en question*, Paris, Editions de l'Emmanuel.
- KAHN, Axel (3004), *Raisonnable et humain?*, Paris, Nil Editions.
- LENA, Marguerite (2012), *Patience de l'avenir*, Paris, Lessius.
- LOURAU, René (1997), *Implication, transduction*, Paris, Anthropos.
- MALDAME, Jean-Michel (2001), *L'univers du Big Bang. Le Christ et le Cosmos*, Paris, Vrin.
- MORIN, Edgar (2001), *L'humanité de l'humanité. L'identité humaine*, Paris, Seuil.
- NIETZSCHE, Friedrich (1988), *Humain, Trop humain*, Paris, Folio-Essais.
- PERRAUT SOLVERES, Anne (2001), *Infirmières. Le savoir de la nuit*, Paris, P.U.F.
- POTTER, van Rensselaer (1971), *Bioethics, Bridge to the Future*, New-Jersey, Prentice-Hall.

- POSTICO SOLANA, Elena (2009), « Transhummanismo e posthumanismo : principi teorici Implicazioni bioetiche », in *Medecina e Morale*, n°2, pp. 271-287.
- QUOIST, Michel, (1997), *Construire l'homme*, Paris, Les Editions de l'Atelier.
- RICŒUR, Paul (1991), « Postface à Frédéric Lenoir », in *Le temps des responsabilités*, Paris, Fayard.
- RATZINGER, Joseph (1994), *La mort et l'au-delà*, Paris, Fayard.
- SPAEMANN, Robert (2009), *Les personnes. Essai sur la différence entre "quelque chose" et "quelqu'un"*, Paris, Cerf.
- STEIN, Edith (2012), *De la Personne humaine*, Paris, Cerf, Editions du Carmel.
- WATZLAWICK, Paul (1980), *Le langage du changement*, Paris, Seuil.
- WOJTYLA, Karol (2011), *Personne et Acte*, Paris, Editions Parole et Silence.

L'HUMAIN MACHIAVELIEN ET LA QUESTION DE L'INTÉGRATION AFRICAINE

PALE-KOUTOUAN Chantal*

Résumé

L'intégration africaine vise la synergie et la complémentarité institutionnelles, afin de rendre les politiques gouvernementales sous régionales profitables aux collectivités et aux peuples. Elle implique un processus politique à visage humain qui devient ainsi un challenge. L'Afrique, berceau de l'humanité n'est-elle pas aussi le nid des crises et violences accrues dont Nicolas Machiavel, penseur humaniste de la Renaissance, est réputé faire l'apologie ? Peut-on alors associer ce nom à la problématisation de l'intégration africaine ? L'humanité machiavélienne est dosée de charisme et d'un certain type d'altruisme pour fonder une existence politique pleine. Elle n'exclut donc pas les vertus cardinales. Dans la mesure où l'humanité demeure la qualité morale par excellence pour impulser l'intégration des collectivités et des peuples africains, l'altruisme machiavélien peut, certainement, favoriser des rapports humains pouvant résorber les "différends" et ternes différences inter-minables¹, qui jonchent l'espace africain. Curieusement, le philosophe machiavélien, peut se présenter comme un creuset pour privilégier les différences enrichissantes et humanisantes profitables à l'intégration africaine.

Mots-clés : Altruisme, Charisme, Différend, Humanité, Intégration.

Abstract

African integration aims at institutional synergy and complementarity, in order to make subregional government policies profitable to communities and peoples. It involves a political process with a human face that becomes a challenge. Is not Africa, the cradle of humanity, also the nest of the crises and increased violence of which Nicolas Machiavelli, humanist thinker of the Renaissance, is reputed to make the apology? Can we then associate this name with the problematization of African integration? Machiavellian humanity is endowed with charisma and a certain type of altruism to found a full political existence. It does not exclude the cardinal virtues. To the extent that humanity remains the moral quality par excellence for stimulating the integration of African communities and peoples, Machiavellian altruism can certainly foster human relationships that can resolve "differences" and drab interminable differences that litter the African space. Curiously, the Machiavellian philosopher can present himself as a crucible to privilege the enriching and humanizing differences beneficial to the African integration.

Key words: Altruism, Charisma, Dispute, Humanity, Integration.

* Université Alassane Ouattara – Bouaké, pale_chantal@yahoo.fr

¹ Différences inter-minables : Cette locution est utilisée pour traduire l'idée des contradictions à l'œuvre dans la sphère politique et sociale africaine, image de la mal intégration et de l'inhumanité. Nous entendons désigner, d'une part, les fâcheuses, méprisables ou minables hostilités fratricides que se livrent les africains, faisant d'eux des peuples minables, voire indignes du statut d'humanité. Différences inter-minables fait penser, d'autre part, aux guerres incessantes et meurtrières par lesquelles les peuples ou États se minent, mutuellement, contredisant ainsi, leur propre projet d'émergence globale.

Introduction

L'intégration est au cœur des problématiques majeures de l'Afrique contemporaine. Depuis la fragilisation du continent africain par le morcellement colonial, la question de la réalisation du projet panafricain s'est posée. Mais, les nombreuses expériences de regroupements organisationnels régionaux ont fini par convaincre de ce que l'intégration ne consiste pas seulement à ce fait organisationnel. En effet, tel que A. Lalande (1997, p. 521) la définit comme « l'établissement d'une interdépendance plus étroite entre [...] les membres d'une société », l'intégration appelle à une parfaite symbiose entre les organes qui concourent à son accomplissement. Sa réussite passe, à la fois, par une bonne structuration organisationnelle que par une appropriation de la vertu civique et, surtout, le respect des valeurs de la dignité humaine. Car, les acteurs privilégiés de cette intégration que sont les hommes, - les dirigeants et les peuples africains -, méritent de mener une « vie morale élevée et pure », selon l'expression de M. Gaille (2007, p. 37), pour se disposer à une bonne intégration. L'Afrique qui berce les valeurs de la dignité humaine est devenue, paradoxalement, la sphère de prolifération des guerres et atrocités des plus fâcheuses. Ce paradoxe s'accroît lorsque l'intégration africaine est évoquée en relation avec le sens de l'humanisme dans une philosophie aussi controversée que celle de Nicolas Machiavel. L'anthropologie réaliste machiavélienne ne fut-elle pas contestée parce que faisant primer la question de l'État sur celle des individus en ce qui concerne les activités collectives ? Machiavel ne fut-il pas présenté comme un bourreau de la politique pour avoir révolutionné les théories utopistes de la société naturelle, les enseignements révélations et ceux de la théologie ? Cet auteur à la réputation d'écrivain de la ruse, du crime et de la perfidie, « trouvera plus d'adversaires que de laudateurs » E. Zyssman (2008, p.p. 116, 117). En effet, « le machiavélisme est synonyme de sombres desseins, de calculs d'intérêts, de manœuvres diaboliques » E. Zyssman (Idem). Selon M. Gaille, l'œuvre de Machiavel est considérée comme une œuvre « écrite avec les doigts de Satan » M. Gaille (2001, p.18). En conséquence, notre objectif est de mettre en lumière les mérites du penser machiavélien en montrant son impact sur l'intégration africaine.

Pour atteindre cet objectif, la question suivante sera évaluée : identifiable au mal en politique, peut-on associer Machiavel à l'intégration de l'Afrique défigurée, déshumanisée, désintégrée ? Pour évaluer cette question centrale, les approches historique, comparative et critique seront combinées. Elles permettront d'affirmer que le philosophe machiavélien peut être un creuset pour la valorisation de l'humanité pour la constitution d'un fédéralisme à visage véritablement humain. Pour fonder en raison cette thèse, les questions suivantes seront examinées : qu'est-ce qui caractérise la nature humaine chez machiavel ? Quel aspect du philosophe machiavélien permet-il de dénoncer les écueils de l'intégration africaine ? Comment le recours à la vertu citoyenne peut-elle favoriser un fédéralisme à visage humain en Afrique ?

1. La nature humaine dans le penser machiavélien

Machiavel évoque un argument moral et métaphysique, à savoir l'hypothèse de la méchanceté naturelle humaine pour justifier les échecs des actions politiques et sociales de l'Italie de son temps. Les républiques italiennes de la Renaissance se sont avérées intraitables et corrompues parce que dirigées par des hommes politiques et chefs militaires influencés par leur condition de vie immorale : la méchanceté naturelle. À l'intérieur de ces républiques se tenait aussi un peuple italien passionné et tout aussi influencé par l'immoralité. Témoin de ce choc passionnel entre dirigeants et peuples, qui crée le désordre italien, Machiavel remarque des traits communs à tous les caractères qui se déploient : la dissimulation, la convoitise, la méchanceté, etc. Ces mêmes caractères avaient déjà été mentionnés dans les témoignages des Anciens romains. Ce qui le conduit à conclure que les hommes « sont ingrats, simulateurs et dissimulateurs, lâches devant le danger et avides de gain » Machiavel (1995, p. 65). C'est pourquoi, « tant que vous leur faites du bien, ils sont tout à vous, ils vous offrent leur sang, leur biens [...], quand le besoin est éloigné ; mais quand il se rapproche, ils font volte-face. Le prince qui s'est fondé totalement sur leur discours [...] s'effondre » Machiavel (Idem). Les relations humaines sont, généralement des relations d'intérêt maquillées par l'hypocrisie. La nature humaine, profondément mauvaise, est parfois une source d'instabilité. En réalité, la crise est effective dans le corps politique parce que les hommes manifestent de la mauvaise foi à l'égard des institutions politiques. La perception machiavélienne réaliste qui dénonce la méchanceté naturelle de l'homme semble toujours d'actualité, puisque le caractère humain est invariable à travers les époques. « Quiconque compare le présent et le passé, voit que toutes les cités, tous les peuples ont toujours été et sont encore animés des mêmes désirs, des mêmes passions » Machiavel (1952, p. 467).

Dans le philosophe machiavélien, l'homme est présenté comme un être naturellement inconstant, méchant et passionné. De ce constat enrichi de l'histoire ancienne, romaine notamment, découle son réalisme politique. Un réalisme qui appelle à la vigilance quiconque envisage s'engager dans l'action politique. Car, « tous les écrivains qui se sont occupés de politique [...] s'accordent à dire que quiconque veut fonder un État et lui donner des lois doit supposer d'avance les hommes méchants, et toujours prêts à montrer leur méchanceté toutes les fois qu'ils en trouveront l'occasion » Machiavel (1952, p. 388). Les Hommes habiles et dissimulateurs, « ne font le bien que forcément ; mais dès qu'ils ont le choix et la liberté de commettre le mal en toute impunité, ils ne manquent de porter partout la turbulence et le désordre » Machiavel (Idem, p. 389). Contre les philosophies politiques antérieures, l'anthropologie machiavélienne montre la part active de l'homme dans le cours des événements. Par sa mentalité d'homme vertueux ou vicieux, l'être humain peut influencer la vie sociale. Ses réactions qui peuvent être vicieuses le font descendre jusqu'à « la bassesse et la malice du genre humain » Machiavel (2017, p. 80). De la sorte, elles supplantent la raison, rappelant son appartenance au règne animal. D'où les locutions d'animalité, de

bestialité ou d'inhumanité. Pour Machiavel, la partie animale de l'homme est sa nature intrinsèque qu'il lui plaît de dissimuler de façon circonstancielle. C'est pourquoi, en sa qualité de conseiller du prince, il lui enseigne le jeu de la duplicité pour conserver son pouvoir intact. Il prévient de ce que « Il y a deux manières de combattre les hommes. L'une est par la force, et l'autre par les lois. Nous tenons la première des bêtes et la seconde des hommes. [...] il faut donc qu'un Prince sache être homme et bête à propos » Machiavel (2017, p. 83). Les relations du prince à ses sujets, en situation conflictuelle, méritent d'être appréciées avec un discernement, afin de choisir les armes adéquates. Avisé de la versatilité de l'homme, le prince devrait manier les deux choix de lutte afin de gagner dans ses combats. Ainsi, pour réussir à surmonter la conjoncture italienne, « il fallait que les souverains apprissent à se servir à propos de l'un et de l'autre ; et qu'en séparant ces deux natures, il leur était impossible de subsister longtemps » Machiavel (Idem). Le prince doit s'accommoder aux vents et aux caprices de la nécessité pour conserver son pouvoir. Son action, convenablement équilibrée entre la vertu et le vice garantit sa conservation. Autrement dit, pour Machiavel, il n'y a pas de bien ou de mal en soi ; l'action politique doit se situer par-delà bien et mal et en faire usage, nécessairement, selon que le temps et les circonstances le recommandent, en vue de l'efficacité. Pour ses recommandations réalistes, l'auteur du Prince se constitue en un cynique du pouvoir. Ses écrits subissent des critiques virulentes. Selon E. Barincou, Machiavel fut identifié au mal à travers le personnage de César Borgia, la figure remarquable de la cruauté dans son ouvrage *Le Prince*. On l'a, écrit-il, « presque identifié à son exécration héro Borgia. On l'a chargé de tous les crimes : il aurait recommandé la religion aux monarques pour mieux assouvir sous son couvert, leur désirs libidineux [...], dressé son prince à tyrannie, perfidie et athéisme » E. Barincou (1957, p. 5). Sur la base de ces jugements acerbes s'élabore le machiavélisme, théorie cynique de la politique.

La méchanceté naturelle de l'homme que Machiavel dépeint n'est, pourtant, pas surfaite. Elle émane d'un réalisme qui permet de comprendre certaines dérives humaines jusqu'alors, difficilement justifiables afin d'y résoudre. Grâce à la méthode scientifique qu'il emprunte aux sciences expérimentales, Machiavel fonde une théorie politique inédite. Ses supports : l'expérience historique ancienne et contemporaine permettent d'en faire une science de l'homme. C'est l'exemplarité de cette méthode politico-scientifique que A. Renaudet (1942, p. 56) tente de décrire comme suit :

La méthode de l'historien [...] Machiavel, étudie l'apparition des formes politiques, recherche les causes internes et extérieures qui en produisent la décadence, cherche à saisir les lois qui, à travers le monde antique et moderne, en déterminent la naissance et l'évolution [...]. Cette étude critique des faits peut fonder une technique de gouvernement sûre au point d'atteindre un caractère de pérennité, en harmonie avec la pérennité des lois naturelles et des caractères essentiels de l'espèce humaine.

La science politique de Machiavel, le fruit d'une somme d'expériences permet de tirer des leçons profitables pour prévenir la ruine, à la fois de la nation italienne et de toute autre nation en crise. L'argument machiavélien de l'immutabilité de la nature humaine dont nous faisons le support de la réflexion sur la crise de l'intégration africaine convainc de ce que ces situations africaines d'incertitudes, entravant l'intégration, ne sont pas des situations inédites. Les problématiques de guerre et de l'unité ne sont ni spécifiques à une époque, ni à un continent. Érasme et Machiavel sont tous deux philosophes et humanistes de la Renaissance. Témoins des guerres européennes de cette époque, ils prônent l'unité. Érasme souhaite l'unité du continent européen quand Machiavel souhaite celle de la nation italienne. Ces deux auteurs européens partagent l'idéal d'unité avec les peuples de l'Afrique contemporaine. Ceci est d'autant plus vrai puisque l'idée d'unité et de la guerre se posent de tout temps. Partageant cette vérité D. Soro (Idem, p. 11) souhaite que les méthodes de résolution de crise des humanistes de la Renaissance servent de modèle à l'Afrique pour son intégration. « À l'image des humanistes du XVI^{ème}, XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle qui faisaient l'éloge de la paix et de l'unité européenne, [...] l'intégration africaine pratique et réelle », apparaît comme « l'unique voie de sortie des crises » D. Soro (Ibidem). À l'instar de Machiavel, D. Soro propose le recours à l'histoire comme ressource pour résoudre les crises. Avant lui, J. Ki-zerbo en avait déjà fait la recommandation : « l'histoire est « maitresse de vie » (*historia magistra vitæ*). C'est une discipline formatrice de l'esprit, parce qu'elle vous apprend à raisonner dans la logique et au-delà de la science par la conscience » J. Ki-Zerbo (2013, p. 12). L'histoire est incontournable comme la nécessité dans les actions humaines. Immanente, elle éveille la conscience des hommes et les interpelle à des fins utiles. Le discernement de certaines vérités anciennes est possible grâce à l'histoire qui les restitue. Leur analyse permet d'établir une analogie afin de résoudre durablement les crises actuelles. Dans son œuvre intitulée *Antimémoires*, Malraux (1972, p. 17) admet « l'Histoire en tant que destin intelligible de l'humanité ». Autrement dit, l'histoire est une force de la nécessité dont les réalités inspirent la réflexion aux hommes pour des réformes. Elle décrit des faits qui inspirent les existences futures en modèles et/ou en contre-modèles. Cet avis, machiavélien, est aussi celui de M. Chevrier (2010, p. 142) selon qui, « le Florentin ambitionne de rendre accessible aux Modernes les leçons de l'histoire, afin qu'ils en tirent tout le profit possible ». Le charme machiavélien pour le romanisme ancien le conduit à se considérer comme « le seul des italiens à faire son miel de la sagesse des Anciens » M. Chevrier (Idem). Ce point de vue nous intéresse en ce qu'il montre que l'attachement machiavélien à l'histoire ancienne est motivé par le souci de son actualisation. Cette leçon est exemplaire pour l'intégration africaine, aujourd'hui. Elle donne de comprendre que la constance historique est source d'objectivité.

La nature humaine immuable fait qu'il est « facile, par une étude exacte et bien réfléchie du passé, de prévoir dans une république ce qui doit arriver, et alors il faut, ou se servir des moyens mis en usage par les Anciens, ou, n'en trouvant pas d'usités, en imaginer de

nouveaux, d'après la ressemblance des événements » Machiavel (Idem). En se fondant sur ce principe de l'invariabilité de la nature humaine, une lecture machiavélienne des écueils de l'intégration sur le continent africain devient pertinente.

2. Du sens du philosophe machiavélien et les écueils de l'intégration africaine

Nous ambitionnons évaluer les frontières matérielles et psychologiques qui entravent le processus d'intégration africaine. Un bon diagnostic des signes qui justifient les divisions africaines reste fondamental. Il s'agit de comprendre les mécanismes qui justifient le passage de l'Afrique, de son statut de berceau de l'humanité à l'image de continent défiguré, « terre de conflits permanents » D. Soro (op, cit. p. 16) à laquelle elle renvoie, et qui est la preuve de sa mal-intégration. C'est le lieu souligner que notre approche de l'intégration renvoie à l'idée de fusionnement d'entités sociales suivant leurs affinités géographiques, économiques, ethniques, historiques, linguistiques, etc. Un fusionnement qui pourra « rompre la spirale des conflits fratricides et stupides » D. Soro (2011, p. 9) qui se déroulent sur le continent africain. Penser à une intégration africaine, assurée d'un sens de l'humain, revient à réfléchir sur les pratiques humaines nécessaires à la constitution d'une société africaine véritablement intégrée. Celle permettant de démontrer mondialement que ce continent est capable de dépasser les frontières spatiales et identitaires, qui marquent sa désunion, pour réaliser son rêve de devenir une véritable unité continentale.

Rappelons que Machiavel présente l'homme comme un être naturellement porté à satisfaire ses intérêts. Ce qui explique sa promptitude dans l'action individuelle plus que dans les actions collectives. Après les indépendances, les élites postcoloniales héritent d'une Afrique exagérément morcelée. Le choix de l'intégration, à travers l'unité africaine s'offre à eux et l'exercice de la souveraineté sur les jeunes nations postcoloniales également. L'option pour la gouvernance étatique fut majoritairement adoptée au détriment de l'idée d'unité continentale, en dépit des grands enjeux de cette unité pour ces jeunes nations indépendantes. L'interprétation machiavélienne de l'égoïsme naturel humain en est, sans doute, la justification. Cette adhésion quasi-totale des leaders africains au principe de la souveraineté nationale rappelle les pratiques politiques de l'Italie de la Renaissance. Les princes italiens se satisfont de l'émiettement de la péninsule et de la crise d'autorité qui y prévaut. Car, elle leur permet d'assouvir librement leurs appétits passionnels. C'est contre le choix de l'émiettement italien que Machiavel s'insurge, appelant à l'unité nationale italienne. Il pense que les hommes sont calculateurs et ambitieux Machiavel (1952, p. 451) et que les questions de survie ou d'acquisition et de préservation d'intérêts personnels les préoccupent vraiment. De la même manière, l'enthousiasme des dirigeants africains pour le gouvernement de souveraineté nationale les introduit dans des systèmes politiques qui se sont, pour la plupart, corrompus. Ce faisant, elles ont manqué de garantir la sécurité des personnes et de leurs biens. Comme le font

remarquer Bryden, N'diaye et Funmi (2008, p. 4) : « au cœur de l'insécurité en Afrique se trouve une rupture de systèmes de gouvernance causée en grande partie par le règne du patronage et la mauvaise utilisation d'instruments gouvernementaux [...] pour imposer l'exclusion politique et sociale ». L'usage des institutions publiques à des fins personnelles participe aux révoltes récurrentes qui fondent les crises et l'insécurité. Cette réalité africaine permet de décrypter l'ambition calculatrice qui caractérise les hommes. Même s'il faut concéder, parfois, que l'intégration peut se consolider à partir des États-Nations bien construits, à l'instar des Cité-États européennes, cette équation tient moins en Afrique. Les démarches africaines pour cette construction nationale et les modes de gestion chaotique des États suffisent pour s'en convaincre. L'histoire et la configuration des événements politiques en Afrique montrent que la réalisation de l'intégration par la construction de l'État-nation est difficilement réalisable. À preuve ? Jusqu'ici, les essais d'intégration africaine à partir des constructions nationales se sont avérés sans grand succès.

De mémoire, le rêve panafricain, porté par les plus grandes figures des luttes de libération nationale est incarné par la création de l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A) en 1963. Sous sa houlette, plusieurs organisations sous régionales sont créées pour accélérer l'unification dans tous les domaines. Cependant, hormis l'achèvement du processus de décolonisation des anciennes colonies portugaises en 1974 et la lutte contre l'Apartheid en Afrique du Sud, cette organisation continentale ne s'est pas donnée tous les moyens d'atteindre ses objectifs relatifs à une véritable intégration. Les regroupements régionaux promus furent dans la même impasse. L'intensité de la contrainte dans les restructurations organisationnelles et institutionnelles, associée à l'accroissement du rôle des organisations extérieures, semblent l'expliquer. En effet, il n'est pas aisé de surmonter le morcellement tragique d'une Afrique héritée de la colonisation et de s'inscrire, à la fois, dans l'urgence de la mondialisation. Aujourd'hui, plus qu'autrefois, les leaders politiques africains rêvent d'une intégration globale, pourtant, la plupart de leurs actions la contredisent. Ces actions sont, entre autres, le choix de gouvernement de souveraineté nationale embrassé par la plupart des dirigeants politiques africains. Cette souveraineté s'est corrompue par des relents d'autoritarisme et de dissimulation. S. Diakité pour le dénoncer, stipule que le politique Africain « est aussi bien caméléon que léopard. Maître du camouflage, il est insincère et inconscient, il utilise le mensonge comme moyen de manipulation et de conservation de pouvoir » S. Diakité (2014, p. 67). Ces faiblesses politiques africaines qui sont la source des révoltes sont la cause des instabilités récurrentes. À côté de cette option politique se pose l'épineuse question des fractures identitaires, les défis sécuritaires, etc.

Le retard de l'intégration africaine, lié à la versatilité de ses dirigeants rappelle la conjoncture de l'Italie sous l'effet de l'insatiabilité naturelle humaine. Dans l'avant-propos du Livre second des *Discours*, Machiavel estime, suivant l'expérience italienne que l'homme est constamment tourmenté par des sortes de pulsions insatiables. Car «il est dans sa nature de vouloir et de pouvoir tout

désirer, il n'est pas à sa portée de tout acquérir » Machiavel (1952, p. 512). L'homme désire sans toutefois « pouvoir » réaliser tous ses rêves. Cette impuissance naturelle limite ses actions, malgré cette volonté inébranlable de réaliser même l'impossible. De fait, il tâtonne, panique et verse dans l'angoisse. La convoitise des hommes n'est pas toujours satisfaite du fait des dispositions ambivalentes qu'elle couve. Elle les pousse à s'aventurer dans des investigations, parfois contradictoires et sans succès. Ils exposent, ce faisant, leurs États à la léthargie. Cette image rappelle le dilemme du choix de l'âne de Buridan². Une anecdote qui illustre combien il est souvent difficile d'opérer un choix lorsqu'on est guidé par son seul libre arbitre. C'est dire que les africains doivent opérer des choix rationnels au risque de ne jamais pouvoir réaliser le projet de leur intégration.

Sans ignorer les avantages d'une intégration régionale et sous régionale pour leurs États solitaires et fragiles, les chefs d'États africains sont enclins aux calculs intéressés. Consentir l'abandon d'une partie de leur souveraineté nationale pour l'intégration est impensable puisque chacun est jaloux de son hégémonie. L'engagement à l'intégration africaine, source « de prospérité partagée » D. Soro (Idem) souffre de certains choix irrationnels des leaders, motivé par un manque de volonté politique. De fait, « les belles intentions exprimées à travers les principaux symboles de l'union africaine ne sont que des vœux pieux ». (Ibidem, p. 19). La stabilité de l'État, la sécurité des personnes et de leurs biens, mais bien plus, la transformation mentale des acteurs privilégiés, - gouvernants et peuples -, est le défi majeur que l'Afrique devrait relever pour réussir son intégration. Alexis Bautzmann (2014-2015, p. 3) pense qu'elle doit prendre ses responsabilités face à ces défis qui sont "loin d'être négligeables", nonobstant la convoitise dont elle est l'objet à cause de ses potentialités économiques.

En somme, l'Afrique peine à s'intégrer à cause du laxisme de ses dirigeants qui manquent de veiller à l'application des prescriptions qui devraient y contribuer. Le sens de la rationalité des africains s'incline sous l'oppression de leurs pulsions naturelles. Hegel écrivait, en ce sens, que ce sont leurs passions qui motivent les africains dans leurs actions. Hegel (2007, p. 247). En d'autres termes, la raison n'épure pas tous les agissements des africains. Il en résulte la recrudescence des guerres et autres formes d'atrocités sur le continent, au point d'être déshumanisés et désintégrés.

Au regard des réalités africaines faites de crises et confrontations régulières, l'on se perd parfois dans des conjectures quant à l'idée de concevoir l'Afrique comme "berceau de l'humanité". Cette conception donnerait à l'Afrique « la réputation d'être le continent de la sagesse et de la survivance des grandes valeurs humaines » E. Kane (2015, p.165) parmi lesquelles, « on cite volontiers la survivance du sentiment de l'honneur, de la tendance à l'esprit de solidarité ou de communauté, de la religiosité, du respect de

² On a coutume d'associer Jean Buridan, à tort ou à raison, au dilemme du choix connu sous le nom "d'âne de Buridan" : un âne situé à égale distance de deux bottes de foin aussi alléchantes l'une que l'autre, va mourir de faim, incapable d'opérer un choix rationnel entre les deux.

la hiérarchie, de la parole donnée, etc. ». E. Kane (Idem). Reconnaître tant de valeurs à l'Afrique ne signifie pas qu'elle en soit la seule dépositaire. Ces valeurs, universelles, se sont effritées dans d'autres sociétés, eu égard aux grandes transformations qui y sont intervenues. Bref, l'Afrique nantie d'une telle réputation devrait présenter les signes d'un continent unifié, intégré, en dépit de sa tragique balkanisation coloniale. Bien au contraire, son actualité est marquée par la désunion. Les signes de cet état de fait sont expressifs à des niveaux d'approches divers. Économiquement, des États africains dont la Côte d'Ivoire se sont confinés dans l'exportation des cultures de rentes favorisant une relation Nord/Sud plus étroite que la complémentarité régionale porteuse pour l'intégration africaine. Politiquement, les regroupements régionaux que l'Afrique promeut sont dans le même schéma. Par exemple, les États de la façade méditerranéenne africaine œuvrent plus à leur intégration dans l'union Européenne qu'à la solidarité régionale. Socialement, certaines considérations africaines socioculturelles et identitaires biaisent les rapports à l'altérité, si bien que le vivre-ensemble promu reste encore illusoire. A. Maalouf l'a bien perçu, montrant dans ses Identités meurtrières que les revendications identitaires, mal appréhendées conduisent parfois à des dérives meurtrières. Ces exemples issus d'approches diverses du processus d'intégration permettent de réaliser que l'intégration africaine n'est pas encore effective, alors même qu'elle est indispensable. Elle devrait constituer le pilier essentiel du développement en Afrique, à en croire D. Soro. C'est tout le sens du titre de son œuvre : « l'intégration, condition de la paix et du développement en l'Afrique ».

Assurément, c'est à l'issue d'une véritable symbiose entre États africains que l'émergence globale serait possible et partant, le développement durable. Il faut comprendre que l'intégration africaine reste, jusqu'ici, latente en raison de l'inefficacité des prescriptions ou des mécanismes pour son accomplissement. Les responsabilités sont partagées entre les membres du corps social, les peuples et les gouvernants. À l'instar de la république romaine antique et italienne de la Renaissance, une question de réforme est indispensable, mais l'appel machiavélien au développement des qualités humaines est, à cet effet, fondamental. Il ferait de tous, et de chacun, un important instrument d'humanisation, principe fondamental d'une bonne intégration. Il devient alors impératif de repenser les termes de l'intégration à partir de nouvelles lanternes, comme Machiavel le recommandait en son temps. Il s'agira de repenser des mesures civiques pour la construction d'une intégration africaine sur fond d'humanité.

3. Recours à la vertu citoyenne : pour un fédéralisme à visage humain

L'être humain, selon Machiavel, est naturellement méchant, égoïste, calculateur. Cette disposition égocentrique complique le rassemblement communautaire alors que la vie sociétale est inhérente à la sociabilité depuis Aristote. « L'homme est un animal politique » Aristote (1982, p. 28). Du même avis, Machiavel ne considère

l'homme que dans son rapport à l'État. Pour voir s'accomplir ce rassemblement communautaire, harmonieusement et durablement, l'auteur du *Prince* propose des mesures réalistes, sur fond de son anthropologie politique. Cette anthropologie réaliste, matrice de la *realpolitik* fut suspicieuse quant à sa prétention à restaurer l'unité italienne. Ses préceptes extraordinaires, réputés méprisants des valeurs de la dignité humaine, se conçoivent difficilement, pour le regroupement communautaire, l'harmonie sociétale et partant, pour l'intégration. Pourtant, E. Namer pense que la théorie politique machiavélienne, contrairement aux théories précédentes, « envisage l'homme dans son expression sociale » E. Namer (1961, p.16). Ce décryptage réaliste de la nature de l'homme dans son milieu permet d'en révéler une dimension insoupçonnée : l'hypocrisie et la versatilité. La conscience de ces traits du caractère humain qui se révèlent socialement, appelle au discernement. Tel un médecin qui propose un traitement efficace après un bon diagnostic, les dispositions naturelles humaines décodées par Machiavel préparent à une « réforme des mœurs contemporaines » C. Bec (1996, p. 183) en vue d'une bonne activité politique. Grâce au réalisme machiavélien, l'on comprend que l'homme n'est pas tout bienveillant, comme il peut donner l'impression. Il écrit expressément dans ses *Discours sur la première décade de Tite Live* que « les hommes ne savent être ni tout bons ni tout mauvais » Machiavel (1952, p. 449). Ils changent au gré de leurs caprices. Il faut donc s'en convaincre et être prudent. G. Livet en est convaincu, stipulant dans le cadre de la réforme militaire que « soldats, armes, chevaux, hardiesse et vaillance ne servent que bien peu sans conseil et prudence » G. Livet (1972, p.18). La prudence et la vertu, arrimées aux bonnes instructions produisent des qualités humaines que Machiavel résume sous le terme de *virtù*³. La *virtù* favorise l'efficacité et le succès dans l'entreprise politique. Elle englobe, à la fois, les qualités morales relatives à la bienveillance et à la prudence et la détermination. Machiavel, intrépide, incite les hommes à préférer la *virtù* à la simple vertu pour l'épuration de leurs mœurs. C'est pourquoi le réalisme machiavélien engagé dans ce rôle d'épuration de mœurs récuse le choix du bien et du mal tout en restant sur leur seuil, par-delà le bien et le mal, en vue du développement des qualités humaines pour être efficace.

Machiavel conseille des qualités humaines à partir de la "vérité effective". Cette vérité émane, à la fois des réalités existentielles de l'histoire italienne de son temps et de celle du temps des républiques romaines antiques. Deux tableaux contrastants se présentent au Florentin. Le premier est celui de Florence sa patrie, issue de la société italienne de la Renaissance, étriquée et désorganisée par les guerres et contradictions passionnelles mal maîtrisées. Ce désordre suscite la réforme florentine qui s'avère précaire, eu égard de l'endormissement des mœurs par certains principes religieux romains Machiavel (1996, p. 299 et Chevrier (2010, p. 144), d'une part et d'autre, par la convoitise des hommes, détournés des valeurs cardinales d'humanité

³ La *virtù* est la capacité de saisir l'occasion dès qu'elle se présente, de prévoir et prévenir les hasards, de choisir le parti adéquat et de s'y tenir fréquemment, jusqu'à sa complète réalisation.

Machiavel (1996, p. 79 et p. 655). Le second tableau présente une république romaine ancienne dont les contradictions passionnelles sont la source du perfectionnement. C. Bec (1996, p. 181). La réforme républicaine se réalise à Rome sur fond de la vertu et la sagesse anciennes encore encrées dans la psychologie des individus C. Bec (1996, p. 181). L'exemplarité des mœurs dans la république romaine antique suscite les valeurs de la solidarité, du sacrifice et du courage en Machiavel qu'il propose d'en faire un idéal pour l'épuration des erreurs florentines. La situation de sa patrie opprimée l'émeut au point de se confier, dans une correspondance (16 avril 1527) à son ami F. Vettori, en ces termes : « j'aime ma patrie plus que mon âme »! Machiavel (1996, p. XIII). Ici, le sens de l'humain machiavélien s'exprime par le goût du sacrifice qui l'incite à mettre en avant l'honneur de sa patrie contre son salut spirituel et psychologique.

Ce sens de l'honneur patriotique au cœur de l'intégration africaine commande également une épuration des mœurs par les africains. La vérité de l'invariabilité de la nature humaine enseignée par Machiavel doit permettre de discerner les situations conjoncturelles africaines afin de pouvoir y remédier efficacement. Une bonne actualisation des mesures humaines machiavéliennes appelle plus à une adaptation qu'à l'imitation pure et simple des solutions quoique paraissant porteuses. Les exemples d'intégration de l'union européenne, de l'union magrébine, l'avènement de la nation sud-africaine peuvent être revisités par les africains pour leur édification en la matière. « Car, s'il est quelque chose qui apporte plaisir ou enseignement dans l'histoire, [...], si quelque lecture est utile pour les citoyens qui gouvernent les États, c'est celle qui découvre les causes des haines et des divisions des cités, afin qu'ils puissent, assagis par les périls encourus par d'autres, se maintenir dans l'union » C. Bec, 1996 (p. 655). Pour Machiavel, les hommes sont les mêmes, de tout temps ; les événements historiques se déroulent dans un cycle de répétitions. Machiavel « estime que le monde demeure dans le même état où il a été de tout temps ; qu'il y a toujours la même somme de bien, la même somme de mal ; mais que ce mal et ce bien ne font que parcourir les divers lieux, les diverses contrées ». Cette vérité historique relève de la nécessité, car les faits se produisent indépendamment de l'intervention humaine. Pour être efficace, il faut absolument s'y accommoder. C'est tout le sens du conseil machiavélien incitant à l'engagement. Un engagement qui consiste dans la recherche de certaines qualités humaines pour minimiser les aspects contraignants de cette nécessité.

Conclusion

Mobiliser les ressources d'humanité dans l'anthropologie machiavélienne pour impulser l'intégration africaine a été la trame de notre réflexion. En revisitant la perception machiavélienne réaliste de la nature humaine, il fut possible d'établir que la plupart des situations déshumanisantes sont le fait de cette nature humaine. Lorsque les pulsions naturelles de l'homme sont mal maîtrisées, il est capable de poser des actes allant jusqu'à l'inhumanité ou animalité, d'où les guerres et les atrocités de formes diverses. Celles-ci sont devenues des

situations courantes en Afrique au point que la problématique de l'intégration africaine demeure d'actualité. Le philosophe machiavélien, contrairement aux préjugés qui lui sont rapportés, se présente comme un creuset pour privilégier les différences enrichissantes, à même de favoriser cette intégration africaine. En effet, la théorie de ce philosophe, fille de la crise italienne de la Renaissance est conçue pour libérer et unifier les sociétés italiennes minées par la crise. Instructrice et promotrice de l'histoire romaine ancienne, elle regorge d'exemples et de contre-exemples nécessaires à la réforme des sociétés africaines en vue de leur intégration. Même s'il faut convenir avec Machiavel que les hommes sont les mêmes, de tout temps et que les événements historiques se déroulent dans un cycle de répétitions, rendant le retour et le recours à l'histoire indispensables. Le réalisme politique est le facilitateur de cette application de l'histoire, qui commande d'être attentif à la spécificité des situations. Au-delà de cultiver des qualités vertueuses, réalistes pour surmonter les écueils de la nécessité, l'intégration africaine mérite de se satisfaire à partir d'une effective « uniformisation de certaines pratiques africaines. Il faut garder espoir même si c'est lent et long. Tout finit par arriver un jour. Il n'y a pas de développement sans rêve et imagination » (E. Koffi, 2014, p. 90).

Bibliographie

- AMIN Maalouf, 1998, *Les identités meurtrières*, Paris, Éd. Grasset et Fasquelle.
- ARISTOTE, 1989, *La Politique*, traduction J. Tricot, Paris, Éd. Vrin.
- BARINCOU Edmond, 1957, *Machiavel*, Paris, Éd. Seuil.
- BAUTZMANN Alexis, décembre 2014 - Janvier 2015, *Éditorial de la revue Diplomatie, Affaires Stratégiques et Relations internationales*, Hors-série, N°15, Paris, Areion Group.
- BREAUGH Martin et COUTURE Yves, 2010, *les anciens dans la pensée politique contemporaine*, Canada, P.U.L.
- DIAKITÉ Samba, 2014, *Politique africaines et Identités : des liaisons dangereuses*, Saguenay, Différance Pérenne.
- GAILLE Marie, 2001, « *L'énigme Machiavel* », in Magazine Littéraire, n° 397.
- GAILLE Marie, 2007, *Machiavel et la tradition philosophique*, Paris, P.U.F.
- HEGEL, G. W. F., 2007, *la raison dans l'Histoire*, traduction et présentation de Kostas Papaioannou, dirigé par J. C. Zylberstein, Paris, Éditions « Bibliothèque 10/18 ».
- KANE Abdoulaye Élimane, 2015, *Penser l'humain, La part africaine*, Éd. l'Harmattan, coll. Études africaines.
- KI-ZERBO Joseph, 2013, *À quand l'Afrique?*, Entretien avec René Holenstein, Lausanne, Éd. d'en bas.
- KOFFI Ehui Bruno, 2014, *Le Multipartisme en Afrique Noire, frein ou moteur au développement, cas de la Côte d'Ivoire*, Abidjan, Éd. CERAP.
- LEPAPE Marie-Claire, 1968, *Machiavel le politique*, textes choisis, Paris, P.U.F.

- LIVET Georges, 1972, *guerre et paix de Machiavel à Hobbes*, Paris, Armand Colin.
- MACHIABEL Nicolas, 1952, *Œuvres complètes*, traduction française de Edmond Barincou, Coll. La Pléiade, Paris, Éd. Gallimard.
- MACHIABEL Nicolas, 1996, *Œuvres*, traduction de Christian Bec, Paris, Robert Laffont.
- MACHIABEL Nicolas, 1980, *Le Prince*, Paris, P.U.F. 2008 pour le dossier et la lecture d'images.
- MACHIABEL Nicolas, 2017, *Le Prince*, traduit de l'italien par Albert t'Serstevens, Paris, Librio.
- MACHIABEL Nicolas, 2017, *Ceux qui désirent acquérir la grâce d'un prince...*, Paris, Éd. Gallimard.
- MALRAUX André, 1972, *Antimémoires*, p. 17, Folio.
- MANENT Pierre, 2007, *Naissance de la politique moderne*, Paris, Éd. Payot.
- NAMER Emile, 1961, *Machiavel*, Paris, P.U.F.
- RENAUDET, 1942, Augustin, *Machiavel, Étude d'histoire des doctrines politiques*, Paris, Gallimard.
- SORO Musa David, 2011, *L'intégration, condition de la paix et du développement en Afrique*, Abidjan, Balafon.

UN SYSTEME EDUCATIF AUX ANTIPODES D'UN DEVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE : LE CAS DE LA ROME ANTIQUE

BOUENDJA Eliane*

Résumé

Favoriser la cohésion sociale, est l'un des défis majeurs du développement durable ; ceci passe nécessairement par la lutte contre l'exclusion et les inégalités non seulement entre les peuples mais aussi entre les hommes et les femmes. Nous allons voir, dans le cadre de cette communication, une civilisation qui a largement fait les frais d'une absence de politique visant justement à réduire les inégalités entre les différentes couches de la population mais qui, au contraire, les a creusées à travers son système éducatif : la Rome antique. Cette communication vise donc à démontrer que l'absence d'une politique éducative qui vise à réduire les inégalités entre les différentes couches de la population ne favorise pas un développement social durable.

Mots clés : Rome, éducation, inégalités, filles, garçons.

Abstract

Promoting social cohesion is one of the challenges of sustainable development; this necessarily involves fighting against exclusion and inequalities not only between peoples but also between men and women. We will see, in the context of this communication, a civilization that has largely borne the cost of a lack of policy aimed precisely at reducing the inequalities between the different layers of the population but which, on contrary, has dug through its educational system: The Ancient Rome. This communication aims to demonstrate that the absence on an educational policy that aims to reduce inequalities between the different segments of the population does not promote sustainable social development.

Keywords: Rome, education, inequalities, girls, boys.

Introduction

La Rome antique est une civilisation qui a su imposer son hégémonie sur le reste du monde de l'époque. Au départ une simple bourgade, elle est devenue un puissant empire dont le territoire s'étendait aussi bien en Asie qu'en Afrique en passant par l'Europe. La volonté hégémonique de cette civilisation ne souffrait d'aucune ambiguïté. Toutefois, au plan social, Rome était hiérarchisée et cette hiérarchisation était également manifeste dans l'éducation que recevaient les petits Romains, étant entendu que cette dernière était très orientée. Aussi, riches, pauvres, filles et garçons, ne recevaient-ils pas la même éducation. Ceci étant, il nous paraît judicieux de rechercher l'impact d'une telle politique éducative dans la société ; c'est pourquoi nous nous demandons si l'éducation romaine ne portait pas en elle les germes du déclin de ce puissant empire. Ne peut-on pas

* Université Omar Bongo (Gabon) ; E-mail : bouendja@yahoo.fr

voir dans ces différences de traitement entre filles et garçons, entre riches et pauvres, un élément déclencheur des graves crises sociales ayant contribué à la déstabilisation de l'empire.

Cette communication a pour objectif de démontrer que les inégalités sociales et le manque d'équité, notamment entre les hommes et les femmes, entre les riches et les pauvres, ne favorisent pas un développement social durable, bien au contraire, ils peuvent même contribuer au déclin d'une société comme ce fut le cas de la Rome antique.

Les sources d'auteurs anciens vont servir de fil conducteur pour analyser cette problématique.

1. Le système éducatif romain, facteur d'inégalités sociales

Rome dont la vision était d'étendre son hégémonie sur le reste du monde comme en témoignent son expansion et l'annexion de nombreux territoires voisins ayant contribué à faire d'elle le puissant empire qu'il était devenu, a vite compris qu'il était indispensable d'investir dans le capital humain, surtout dans la jeunesse, gage de la pérennité d'une société. Cependant, toute la jeunesse n'y jouait pas la même partition ; des différences notoires de traitement existaient entre riches et pauvres, d'une part ; et entre filles et garçons d'autre part. Ces différences de traitement sont sans nul doute fonction de l'importance et de la place que la société accordait à chacun d'eux.

1.1. Inégalités entre filles et garçons

Il faut dire que l'éducation dans la Rome antique était du ressort des familles jusqu'à l'âge de 16 ans. En effet, « à 7 ans, l'enfant commence donc son apprentissage proprement dit. Le cadre qui permet cette formation est d'abord et principalement la famille » (E. Valette-Cagnac, 2003, p.52). La mère assurait l'éducation des enfants jusqu'à l'âge de 7 ans ; elle était parfois secondée par des nourrices ou d'autres femmes de la famille qui, par leur autorité, étaient jugées dignes d'élever les enfants. A partir de 7 ans, le père prenait le relais. L'éducation que ces enfants recevaient, visait des objectifs différents, comme le résumait ces propos de H.-I. Marrou (1965, p. 344) :

Si les filles restent davantage à la maison, à l'ombre de leur mère, attentives à filer la laine et aux travaux domestiques, les fils, eux, accompagnent leur père, le suivant jusqu'à l'intérieur de la curie où ils assistent avec lui-même aux séances secrètes du sénat ; ils s'initient à ses côtés à tous les aspects de la vie qui les attend, s'instruisant par ses préceptes et plus encore par son exemple.

L'éducation que recevaient les filles était en vue de leur future vie de femmes au foyer alors que celle que recevaient les garçons était en vue de leur future carrière politique. C'est sans doute dans ce sens que nous devons entendre ces propos de Suétone tenus au sujet de l'empereur Auguste : « Il adopta Gaius et Lucius (ses petits-fils), ...puis, tout jeunes encore, il les fit participer à l'administration de l'État... Sa fille et ses petites-filles furent élevées avec tant de sévérité

qu'il les habitua même au travail de la laine »¹. Nous pouvons aisément nous rendre compte que les filles et les garçons, au sein même de la maison impériale, n'étaient pas logés à la même enseigne. Il s'agit ici du premier personnage de l'empire, celui qui devait inspirer par son exemple, le *pater patriae* (père de la patrie). Auguste, le premier empereur, qui est d'ailleurs reconnu pour avoir redonné la stabilité à l'empire après de nombreuses guerres civiles et qui a inspiré nombre de lois visant à restaurer les mœurs, devenues très décadentes, n'a pas cru bon de travailler à la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes. Sous son règne, quoi que les mœurs aient beaucoup évolué, aucune loi n'a été prise en faveur de l'égalité, notamment en ce qui concerne l'éducation.

Les filles devaient s'atteler aux tâches domestiques aux côtés de leurs mères alors que « les sénateurs à Rome avaient coutume d'entrer à la curie avec leurs fils encore vêtus de la prétexte »².

Les pères accordaient un point d'honneur à éduquer leurs fils afin d'en faire des citoyens modèles, comme ce fut le cas de Caton l'Ancien : « Dès que l'intelligence de l'enfant s'éveilla, nous dit Plutarque, Caton se chargea lui-même de lui apprendre à lire... ce fut donc lui qui lui enseigna les lettres, qui lui apprit le droit et qui fut son maître de gymnastique »³. Auguste alla même plus loin, précise Suétone : « Quant à ses petits-fils, c'est lui-même, la plupart du temps, qui leur enseigna l'alphabet, la cryptographie, ou autre connaissances élémentaires, et il s'appliqua par-dessus tout à leur faire imiter son écriture »⁴ ; c'est dire à quel point l'empereur Auguste voulait que ses petits-fils héritent de sa personnalité.

Nous avons vu plus haut que l'éducation romaine se faisait au sein de la famille, mais « très tôt, à côté de ce préceptorat privé au sein des grandes familles, apparut un enseignement public grec, donné dans de véritables écoles » (H.-I. Marrou, 1965, p. 362). Jusqu'à 16 ans, les filles et les garçons étaient instruits ensemble au sein de ces écoles. De 7 à 12 ans, ils apprenaient à lire et écrire ; de 12 à 16 ans, ils étaient initiés à la grammaire. Dès 16 ans, seuls les garçons poursuivaient leur éducation en intégrant le niveau supérieur (*Rhetor*) où ils perfectionnaient leur art oratoire, qualité indispensable pour leur future vie politique. Il était presque impossible pour les filles d'intégrer ce niveau d'études non seulement parce que la carrière politique n'était pas de leur ressort mais aussi parce qu'elles allaient en mariage avant même d'avoir fini le « *grammaticus* ». Dans de rares cas, certaines ont pu poursuivre leur instruction dans leur foyer, il fallait, pour cela avoir des ressources nécessaires pour s'offrir les services d'un professeur particulier.

1.2. Inégalités entre riches et pauvres

La qualité de l'éducation reçue par les Romains dépendait, à bien des égards, de leurs capacités à la financer. C'est pourquoi :

¹ Suétone, *Auguste*, I, LXIV, 3-4.

² Aulu-Gelle, *Nuits Attiques*, I, XXIII, 4.

³ Plutarque, *Caton l'Ancien*, 20, 5-6.

⁴ Suétone, *Auguste*, LXIV, 5.

Les familles romaines, soucieuses d'assurer à leurs enfants l'éducation la plus complète, n'épargnaient rien pour leur procurer la meilleure formation grecque : on le voit bien par le cas de Paul-Emile qui entoure ses fils de tout un personnel de professeurs grecs spécialisés, qui leur offre la riche bibliothèque du roi Persée, prélevée sur le butin fait en Macédoine. Ou par celui de Cornélie, la mère des Gracques, qu'une anecdote fameuse montre attendant, pour en tirer orgueil, ses deux fils au retour de l'école (H.-I. Marrou, 1965, p. 362).

L'ouverture à la culture grecque a creusé les inégalités entre les riches et les pauvres dans la mesure où il fallait confier l'éducation de ses enfants à des professeurs d'origine grecque ; soit dans les écoles tenues par ces derniers, moyennant des sommes d'argent importantes, soit grâce aux services d'un personnel servile lettré, lequel était acquis à prix d'argent sur le marché. En outre, les jeunes aristocrates avaient la possibilité d'aller au contact des plus érudits pour parfaire leur éducation même si ceux-ci se trouvaient hors de Rome :

En quête d'une formation grecque complète, les jeunes Romains ne se contenteront plus des maîtres qu'ils peuvent trouver ou attirer à Rome, mais iront la compléter en Grèce où ils partageront les mêmes études que les Grecs de naissance : dès 119-118, des Romains se font admettre au sein du collège éphébique d'Athènes ; plus significatif encore est le cas de ces jeunes gens qui vont se mettre à l'école des philosophes et des rhéteurs d'Athènes ou de Rhodes, les plus grands centres universitaires du monde grec, tel le jeune Cicéron lui-même ou tels ses contemporains (H.-I. Marrou, 1965, p. 363).

Les jeunes aristocrates ont reçu auprès de ces maîtres à pensée une formation d'élite. Les portes des magistratures ont été ouvertes pour certains d'entre eux qui n'étaient pas issus de la noblesse mais dont le niveau d'érudition forçait l'admiration, à l'exemple de Cicéron. Il fallait avoir un cens suffisant pour s'offrir une formation d'une telle qualité, ce qui revient à dire que les plus humbles ne pouvaient en bénéficier.

De plus, les inégalités vont de même s'accroître entre les femmes d'origine modeste et celles issues de l'aristocratie. En effet, les femmes de l'aristocratie vont parfaire leurs connaissances en s'offrant les services de professeurs privés. C'est pourquoi, plusieurs d'entre elles se sont distinguées par leur niveau de connaissance dans les lettres et les arts, notamment sous l'empire. Ce fut le cas de Julie, la fille d'Auguste : «Son amour pour les lettres, et l'instruction qu'il lui avait été si facile d'acquérir dans sa maison, le tout joint à un caractère rempli de douceur et de bonté, faisaient encore d'elle une femme pleine de grâces »⁵. Les aristocrates étaient en effet instruites comme

⁵ Macrobie, *Saturnales*, II, 5

le laisse entendre cette satire de Juvénal : « Nos Romaines emploient le grec à tout propos, comme s'il n'était pas plus important pour elles de savoir leur propre langue ! »⁶

Le système éducatif romain était largement impacté par le *mos maiorum* (la coutume des ancêtres) si bien qu'il n'a pas semblé utile de légiférer sur cette question. Malgré l'évolution de la société et des mœurs, l'éducation est restée à l'appréciation de la famille. Dès lors, le niveau et la qualité de l'éducation des jeunes étaient donc variables d'une famille à l'autre et d'un milieu social à un autre. Le pouvoir n'a pas créé des conditions pouvant permettre aux plus humbles de bénéficier d'une éducation de qualité au même titre que les aristocrates ; il n'a pas non plus favorisé l'éducation des filles au même titre que les garçons ; celles-ci y sont parvenues par leur ténacité et leur détermination.

2. Les répercussions de ce système éducatif inégalitaire

Comme nous venons de le voir, le système éducatif romain était inégalitaire en ce sens que les riches et les pauvres, les filles et les garçons n'étaient pas logés à la même enseigne. L'éducation de niveau supérieur était l'apanage des jeunes gens issus de l'aristocratie ; d'ailleurs, comment pouvait-il en être autrement dans la mesure où c'est eux qui étaient appelés à intégrer la sphère politique. Il était de bon aloi de leur donner les connaissances nécessaires pour pouvoir tenir leur rôle. Cependant, nombre de femmes ont réussi à dépasser ces limites que la société leur imposait en ce qui concerne leur éducation. Quel a été le comportement de ces dernières par la suite et quel a été le regard de la société, masculine en l'occurrence, sur ces femmes émancipées ?

2.1. Au plan social : une émancipation féminine controversée

Au plan social, la fracture entre les hommes et les femmes s'est accentuée. Malgré les restrictions que la société leur imposait en ce qui concerne leur éducation, nombre de femmes ont forcé le destin et sont devenues de véritables érudites malgré le quasi silence des sources les concernant. En effet, « dans l'ensemble de la littérature, l'histoire de la participation des jeunes filles romaines au système éducatif – et plus généralement des femmes à la vie intellectuelle – se limite en effet à l'énumération de cas d'exception bien connus » (S. Agusta-Boularot, 2004, p. 326). Ce fut le cas de Cornélie, la mère des frères Gracques, qui, devenue veuve alors que ses enfants étaient encore en bas âge, a dû assurer leur éducation :

La veuve se mit à la tête de la maison, et se chargea elle-même de l'éducation de ses enfants; elle fit paraître en tout tant de sagesse, tant de grandeur d'âme et de tendresse maternelle »⁷.
Tout cela fut rendu possible parce que Cornélie était instruite, parlait couramment le grec et était renommée pour la pureté de

⁶ Juvénal, *Satires*, VI

⁷ Plutarque, *Tiberius et Caius Gracchus*, II.

sa diction et son style d'écriture en Latin⁸ ; « ceci lui permit donc de pouvoir former les esprits de ses enfants, et sa grande érudition lui offrit la possibilité de pouvoir sélectionner les meilleurs professeurs de grec lorsque ses propres connaissances ne suffirent plus (J. Rausis, 2016, p.12).

Pline le Jeune nous apprend que son épouse était une femme instruite, comme il en témoigne ici :

Elle a continuellement mes ouvrages entre les mains; elle ne cesse de les lire, elle les apprend par cœur. Vous ne pouvez vous imaginer ni son inquiétude avant que je plaide, ni sa joie après que j'ai plaidé. Elle charge toujours quelqu'un de venir en diligence lui apprendre quels applaudissements j'ai reçus, quel succès a eu la cause. S'il m'arrive de lire quelque pièce en public, elle sait se ménager une place où, derrière un rideau, elle écoute avidement les louanges que l'on me donne. Elle chante mes vers; et, instruite par l'amour seul, le plus excellent de tous les maîtres, elle fait redire à sa lyre ce qu'exprime sa voix. J'ai donc raison de me promettre que le temps ne fera que cimenter de plus en plus notre union⁹.

C'est donc au sein même de son propre foyer que la femme de Pline s'est instruite et cela, manifestement, faisait la fierté de son mari. Non seulement elle avait des connaissances littéraires mais aussi musicales. Toutefois, les femmes instruites n'ont pas toujours fait l'unanimité chez la gent masculine ; beaucoup d'hommes trouvaient inconcevable que les femmes soient cultivées et pire encore quand elles l'étaient plus que les hommes.

Au regard de cette appréciation que Salluste fait au sujet de Sempronia : « Versée dans les lettres grecques et latines, elle chantait et dansait trop élégamment pour une honnête femme, et elle avait bien d'autres talents, vrais instruments de volupté » ; il renchérit en disant : « Au demeurant, son esprit ne manquait pas de distinction ; elle savait faire des vers, manier la plaisanterie ; sa conversation était tantôt modeste, tantôt provocante et dévergondée ; enfin, c'était une femme extrêmement spirituelle et gracieuse »¹⁰, on se rend bien compte que Salluste porte sur elle un jugement assez controversé ; il est en même temps en admiration face à elle d'où il relève son niveau d'érudition, mais en même temps il dénonce la dépravation de ses mœurs. L'auteur semble insinuer que cette femme se sert de cette connaissance littéraire et artistique pour se pervertir ; Sempronia est ici présentée comme une femme volage et à la moralité douteuse d'où l'emploi de l'expression « instruments de volupté » en parlant de ses connaissances. Or, les valeurs morales sont ce qui caractérise la matrone romaine, c'est ce qui fait qu'elle soit honorée dans la société et citée en exemple, mais Sempronia en est dépourvue. Nous pouvons

⁸ Voir Hemelrijk E., (1999), *Matrona Docta, Educated women in the Roman elite from Cornelia to Julia Domna*, Londres, Routledge, p. 67

⁹ Pline le Jeune, *Lettres*, IV, XIX.

¹⁰ Salluste, *Calpurnia*, XXV.

cependant nous demander si cette femme a toujours été dépourvue de valeurs morales ou si c'est sa grande ouverture aux lettres et aux arts qui y a contribué.

Macrobe aussi trouve paradoxal qu'une femme soit à la fois cultivée et complètement perverse, comme si les deux ne pouvaient cohabiter, c'est ce qui ressort dans ces propos qu'il tient au sujet de Julie, la fille de l'empereur Auguste :

Néanmoins son amour pour les lettres, et l'instruction qu'il lui avait été si facile d'acquérir dans sa maison, le tout joint à un caractère rempli de douceur et de bonté, faisaient encore d'elle une femme pleine de grâces, au grand étonnement de ceux qui, connaissant ses vices, ne concevaient pas comment ils pouvaient s'allier avec des qualités si disparates¹¹.

Nous sommes tentés de penser que les femmes instruites étaient mises sur un piédestal ; ces connaissances auraient dû leur permettre de solidifier leurs valeurs morales, autrement dit, l'élévation de l'esprit devait rimer avec l'élévation des mœurs. Il est certes vrai que Salluste et Macrobe ont pu faire preuve de beaucoup de subjectivité dans le tableau qu'ils dressent de ces femmes, mais un fait apparaît notoire, c'est que plusieurs femmes n'ont pas hésité à faire étalage de leurs connaissances parfois au mépris des règles sociales qui voulaient que les femmes se caractérisèrent par leur discrétion. Cela va sans dire que la gent masculine n'est pas restée indifférente à cet étalage de connaissances ; ceci a été une occasion qui leur était offerte pour stigmatiser les femmes et mettre en lumière leurs manquements et défauts. A ce propos, Juvénal s'exprime en ces termes :

Voici d'autres petits travers qui n'en sont pas moins insupportables pour les maris. Quoi de plus désagréable qu'une femme qui ne se juge belle que si, née en Toscane, elle s'est faite Grecque et authentique Athénienne, alors qu'elle est de Sulmone ? Toujours du grec, comme s'il n'était pas bien plus honteux pour nos femmes d'ignorer le latin. Frayeurs, colères, joies, soucis, tous les secrets de leur cœur, c'est en grec qu'elles les exhalent¹².

Il est vrai qu'il s'agit d'une satire, mais c'est un moyen employé par les auteurs pour véhiculer un message réel. Ici l'auteur témoigne d'un véritable agacement des maris face à leurs femmes qui les saturent par leur usage quotidien et excessif du grec. Cet agacement dont l'auteur fait mention ici est justifié d'une part par le manque de modestie des femmes instruites à la culture grecque qui font étalage de leurs connaissances : d'autre part, il est lié à l'hostilité d'une frange de la population face à l'adoption de la culture grecque par les Romains. H.-I. Marrou (1965, p. 361) ne nous dit-il pas :

¹¹ Macrobe, *Saturnales*, II, 5.

¹² Juvénal, *Satires*, VI, 184-190.

Cette invasion des disciplines grecques, accueillies par la plupart avec enthousiasme, se heurtait cependant, dans un secteur de l'opinion, à une violente hostilité, alimentée par l'esprit traditionnel et l'orgueil national : les « vieux Romains », dont Caton le Censeur se fit le porte-parole et demeure à nos yeux le pittoresque symbole, reprochaient à la culture grecque de véhiculer des germes de mollesse et d'immoralité.... Il resta toujours quelque chose de cette opposition, même sous l'empire, comme on le voit par Juvénal ?

Notre auteur fait donc partie de cette frange de la population qui ne voit pas d'un bon œil l'adoption de la culture grecque par les Romains et qui pense qu'elle contribue à la dépravation des mœurs et particulièrement des femmes : c'est dire donc que « ce ne fut pas sans résistance que l'éducation grecque s'établit à Rome » (G. Compayré, 2012, p. 2).

De plus, lorsque Juvénal dit : « Il ne se juge presque pas de procès qui n'ait été suscité par une femme. Si Manilia n'est pas accusée, c'est elle qui accuse. Elles composent elles-mêmes et constituent les dossiers, toutes prêtes à dicter à Celse son exorde et ses arguments »¹³, il dénonce le comportement des femmes avant une culture juridique. Ce passage de l'auteur nous révèle que les femmes romaines ont réussi à avoir une culture dans le juridique mais en font un usage excessif : il leur reproche de susciter volontairement des procès sans doute pour faire à nouveau étalage de leurs connaissances. Ici encore nous constatons combien de fois les Romains étaient mitigés face aux femmes intellectuelles : rien ne nous permet d'affirmer qu'ils étaient contre le fait que les femmes soient parvenues à se cultiver malgré les embûches érigées sur leur chemin, mais ce qui paraît évident c'est qu'ils dénoncent le mauvais usage que certaines d'entre elles ont fait de leurs connaissances. C'est dans cette logique que nous pouvons encore entendre ces propos de Juvénal :

Plus assommante encore est cette autre qui, à peine à table, loue Virgile, justifie Didon prête à mourir, met les poètes en parallèle, les compare, suspend dans la balance Virgile d'un côté, Homère de l'autre. Les grammairiens mettent bas les armes, les rhéteurs s'avouent vaincus, tout le monde fait silence. Impossible à un avocat, à un crieur public, à une femme même, de placer un mot, tant est dru le flot de ses paroles¹⁴.

Le reproche qui est fait à cette femme dont parle l'auteur est le manque de modestie et de discrétion en face des convives. Les qualités qui, autrefois, étaient louées chez la matrone, sont totalement absentes chez cette femme : la matrone se caractérisait en effet par sa pudeur et sa réserve, alors que certaines femmes cultivées, comme

¹³ Juvénal, *Satires*, VI, 243-245.

¹⁴ Juvénal, *Satires*, VI, 434-439.

celle dont parle Juvénal, sont au contraire exubérantes voire provocatrices.

L'analyse des quelques passages que nous venons de voir laisse entendre que certaines femmes, au nom d'une culture intellectuelle supérieure, ont fait fi des valeurs morales qui caractérisaient la femme romaine (pudeur, réserve, discrétion et humilité), ce qui n'a pas contribué à l'amélioration de leurs rapports avec la gent masculine.

2.2. Au plan politique : des femmes au cœur d'intrigues

Il convient de rappeler que l'éducation que recevaient les garçons avait pour but de les préparer à leur future vie d'hommes politiques alors que les femmes étaient éduquées en vue de leur future vie de femmes au foyer. C'est dire donc que la sphère politique était le domaine réservé des hommes, les femmes en étaient exclues. Cette exclusion, qui manifestement n'était pas acceptée par toutes femmes, a eu pour conséquence un certain nombre d'intrigues dont les femmes étaient à la base notamment sous l'empire.

Étant exclues de la vie politique, nombre de femmes y ont malgré tout joué un rôle notamment à travers leurs fils. Si la sphère politique était l'apanage des hommes, les ambitions politiques, elles, ne l'étaient pas. En effet, des femmes nourrissaient des ambitions politiques même si c'est un domaine qui ne leur était pas possible d'accéder ; le meilleur moyen pour y parvenir était soit de devenir impératrice soit de devenir impératrice-mère. Dans cette perspective, d'aucunes ont eu recours à tous les moyens pour y arriver même les moins honorables.

De celles qui ambitionnaient de voir leur progéniture accéder au pouvoir suprême pour pouvoir régner en quasi corégence avec lui, il y'a Livie. Cette dernière fut soupçonnée d'avoir éliminé le dernier petit-fils d'Auguste pour s'assurer que Tibère, son fils, resterait le seul prétendant au trône, comme le pense Tacite : « Il est plus vraisemblable que Tibère et Livie, l'un par crainte, l'autre par une haine de marâtre, se hâtèrent d'exécuter un jeune homme suspect et odieux »¹⁵. Tacite pense que Livie, d'un commun accord avec son fils, a ordonné le meurtre d'Agrippa ; elle devait se débarrasser de ce dernier obstacle pour être sûre que son fils prendrait le pouvoir après Auguste. Ce désir de voir son fils parvenir au trône n'était pas vraiment le fait de la sollicitude maternelle, il cachait en réalité le désir profond de Livie de régner indirectement par l'entremise de ce dernier.

Oubliant quelque peu le rôle majeur joué par sa mère pour son accession au pouvoir, Tibère en vint à ne plus supporter l'implication de cette dernière dans ce qu'il considérait comme son domaine réservé aussi, nous dit Suétone :

Las de sa mère Livie, qu'il accusait de vouloir partager l'empire avec lui, il évita de la rencontrer sans cesse et d'avoir avec elle des conversations trop longues ou trop intimes, pour ne point paraître se régler sur ses conseils, auxquels cependant

¹⁵ Tacite, *Annales*, I, 6, 2.

il avait recours et se prêtait quelquefois. Il fut même indigné qu'il eût été question au sénat d'ajouter à ses titres celui de " fils de Livie ", par analogie avec celui de " fils d'Auguste ". Aussi ne permit-il pas qu'elle fût appelée " mère de la patrie ", ni qu'elle reçût officiellement aucun honneur extraordinaire ; il l'avertit même fréquemment de ne point se mêler des affaires importantes, qui ne convenaient pas aux femmes, surtout après avoir remarqué que, dans un incendie près du temple de Vesta, elle était intervenue en personne pour exhorter le peuple et les soldats à activer les secours, comme elle avait coutume de le faire du temps de son mari¹⁶.

Ces propos de Suétone ne laissent aucun doute sur les ambitions politiques que nourrissait Livie. Elle ne fut pas la seule mère à nourrir des ambitions au plan politique, Agrippine aussi espérait régner sur l'empire romain à travers son fils Néron.

Agrippine, la dernière épouse l'empereur Claude, est soupçonnée d'avoir empoisonné son mari pour permettre à son fils Néron de lui succéder. Mais la raison profonde de son désir de voir son fils au trône était de pourvoir y régner elle-même en maîtresse absolue. N'est-ce pas dans ce sens que nous devons entendre ces propos de Tacite quand il dit : « Agrippine, capable de donner l'empire à son fils, ne pouvait souffrir qu'il en fût le maître »¹⁷ ? Conscient des ambitions démesurées de sa mère, les relations entre les deux se sont très vite détériorées, comme le précise Suétone à travers ce passage :

Excédé de voir sa mère exercer rigoureusement son contrôle et sa critique sur ses paroles et sur ses actes, Néron se borna d'abord à lui faire craindre, plusieurs fois, de l'accabler sous la haine publique, en feignant de vouloir abdiquer l'empire et s'en aller à Rhodes ; ensuite, il la priva de tout honneur et de tout pouvoir, lui enleva sa garde de soldats et de Germains, la bannit enfin de sa présence et du Palatium¹⁸.

Tacite nous apprend qu'il ne s'arrêta pas là : « finalement, où qu'elle se tint, la trouvant intolérable, il (Néron) résolut de la mettre à mort, n'hésitant plus que sur les moyens, le poison, le fer ou quelque autre violence »¹⁹.

L'analyse de ces quelques exemples nous montre que quoique privées du *ius honorum*, les femmes nourrissaient des ambitions politiques ; elles envisageaient intégrer cette sphère dont elles avaient été désqualifiées depuis le jeune âge à travers notamment leurs fils. Ceci n'a pas contribué à un climat de sérénité sociale étant donné que leur ingérence dans les affaires publiques, non seulement était le fruit de démarches peu conventionnelles, mais n'était pas bien vue par les hommes, furent-ils leurs fils, qui considéraient ce domaine comme

¹⁶ Suétone, *Tibère*, L.

¹⁷ Tacite, *Annales*, XII, 64, 3.

¹⁸ Suétone, *Néron*, XXXIV.

¹⁹ Tacite, *Annales*, XIV, 3, 1.

leur chasse gardée. Il en est résulté des tensions au sein des familles et à la tête de l'État.

Conclusion

Au terme de cette communication qui visait à démontrer que les inégalités sociales et le manque d'équité, notamment entre les hommes et les femmes, entre les riches et les pauvres, ne favorisent pas un développement social durable, en nous appuyant sur le cas précis de la Rome antique, il ressort que cet empire avait un système éducatif inégalitaire. Ce système éducatif était conçu pour faire des garçons des futurs citoyens et des filles de véritables fées du logis ; de plus, au regard des moyens auxquels il fallait consentir pour bénéficier d'une éducation de qualité notamment auprès des enseignants Grecs, les couches les plus humbles ne pouvaient prétendre à ce niveau d'éducation car n'ayant pas les moyens nécessaires pour en bénéficier. Au regard donc de tout ce qui précède, la Rome antique constitue un modèle qui comporte de nombreuses limites et n'a pas permis de favoriser la cohésion sociale et la réduction des inégalités au sein de la population.

Sources

- AULU-GELLE, 1967, *Nuits Attiques*, tome 1, livres I-IV, texte établi et traduit par R. Marache, Paris, CUF.
- JUVENAL, 2002, *Satires*, texte établi par P. Labriolle F. Villeneuve, présenté et traduit par O. Sers, Paris, CUF.
- MACROBE, 1938, *Saturnales*, tome 1, livres I-III, traduction nouvelle avec introduction et notes par H. Bornecque, Paris, Garnier frères.
- PLINE LE JEUNE, 1989, *Lettres*, tome 2, livres IV-VI, texte établi et traduit par A.-M. Guillermin, 5^e tirage, Paris, CUF.
- PLUTARQUE, 1976, *Vies*, tome XI, *Agis – Clémène – Les Gracques*, texte établi et traduit par R. Flacelière et E. Chambry, Paris, CUF.
- PLUTARQUE, 1969, *Vies*, tome 5, *Aristide – Caton l'Ancien – Philopoemen – Flaminis*, texte établi et traduit par R. Flacelière et E. Chambry, Paris, CUF.
- SALLUSTE, 2003, *La conjuration de Catilina. La guerre de Jugurtha. Fragments des histoires*, texte établi et traduit par A. Ernout, Paris, CUF.
- SUETONE, 1967, *Vie des douze Césars*, tome 1, *César-Auguste*, texte établi et traduit par H. Ailloud, Paris, PUF.
- SUETONE, 1967, *Vie des douze Césars*, tome 2, *Tibère – Caligula-Claude – Néron*, texte établi et traduit par H. Ailloud, Paris, CUF.
- TACITE, 1994, *Annales*, Livres XI-XII, texte établi et traduit par P. Willeumier, 2^e tirage revu et corrigé par J. Hellegouarc'h, Paris, CUF.
- TACITE, 1990, *Annales*, livres I-III, texte établi et traduit par P. Willeumier, 3^e tirage revu et corrigé par J. Hellegouarc'h, Paris, CUF.

TACITE, 1990, *Annales*, livres XIII-XVI, texte établi et traduit par P. Willeumier, 3^e tirage revu et corrigé par J. Hellegouarc'h, Paris, CUF.

Bibliographie

- AGUSTA-BOULAROT Sandrine, 2004, « Autour d'une grammatica. La question des femmes et de l'éducation dans le monde romain depuis le livre de H.-I. Marrou », in *Que reste-t-il de l'éducation classique ? Relire « le Marrou » Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, (sous la dir. de PAILLER J.-M. et PAYEN Pascal), Toulouse, Presses universitaires du Mirail.
- COMPAYRE Gabriel, 2012, *L'éducation dans la Rome antique*, en ligne, in [www. Agora.qc.ca](http://www.Agora.qc.ca), consulté le 20 mars 2018.
- HEMELRIJK Emily., (1999), *Matrona Docta, Educated women in the Roman elite from Cornelia to Julia Domna*, Londres, Routledge.
- MARROU Henri-Iréné, 1948, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*. Tome 2, le monde romain, Paris, Editions du Seuil.
- RAUSIS Julie, 2016, *Les femmes et l'éducation dans la Rome antique*, en ligne, disponible sur [www. Grin.com](http://www.Grin.com), consulté le 20 mars 2018.
- VALETTE-CAGNAC Emmanuelle, 2003, « Etre enfant à Rome. Le dur apprentissage de la vie civique », *Terrain*, n° 40, pp. 49-64.

APPORT DES ANALYSES MINÉRALOGIQUES A LA CONNAISSANCE DES CÉRAMIQUES DES AMAS COQUILLIERS DE SONGON (SUD-CÔTE D'IVOIRE)

ETTIEN N'Doua Etienne*
KOUAKOU Siméon Kouassi*

Résumé

En Côte d'Ivoire comme dans le reste du monde, les amas coquilliers apparaissent comme des dépôts meubles constitués en général de sables et de coquillages. Cette configuration que présentent des sites coquilliers à Songon et dans son arrière-pays permet d'observer une multitude de vestiges matérielles archéologiques dont une majorité de céramique. En outre, si à Songon plus de 90% des vestiges archéologiques mis au jour sont composés de tessons de céramiques, ce chiffre montre clairement l'importance des produits issus de ce savoir-faire dans le quotidien des populations. Ainsi, pour mieux percevoir l'importance cet artefact pour la zone de Songon, des analyses macroscopiques, mésoscopiques et diffractométriques ont été entreprises au service géologique de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (IRSNB) à Bruxelles sur trois (3) tessons. L'objectif ici, est d'apporter des données complémentaires à la connaissance technique des céramiques de la zone de Songon. Les informations recueillies apportent des données sur différents constituants des argiles utilisés dans la confection des récipients céramiques, leur provenance, leur qualité, etc.

Mots-clés : Céramique, Céramologie, Amas coquilliers, Songon, Sud-Côte d'Ivoire.

Abstract

In Côte d'Ivoire, as in the rest of the world, shell mounds appear as loose deposits generally consisting of sands and shellfish tests. This configuration of shell sites in Songon and its hinterland makes it possible to observe a multitude of archaeological material remains, most of them ceramics. In addition, if in Songon more than 90% of archaeological remains are composed of shards of ceramics, this figure clearly shows the importance of the products of this know-how in the daily lives of the people. Thus, to better know this artefact for the Songon area, as well as to perceive its importance, macroscopic, mesoscopic and diffractometric analyzes were undertaken in the geological department of the Royal Belgian Institute of Natural Sciences (RBINS) in Brussels on three (3) shards. The information gathered provides data on different constituents of clay used in the manufacture of ceramic containers, their provenance, quality, etc.

Keywords: Ceramics, Ceramology, Shell mounds, Songon, South-Ivory Coast.

* Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire) ; E-mail : ettienetienne@gmail.com

* Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire) ; E-mail : kksimeon@gmail.com

Introduction

La sous-préfecture de Songon est située dans la région des lagunes entre (5°0'0''W / 4°0'0''W) et (6°0'0''N / 5°0'0''N) dans le district d'Abidjan. C'est une jeune sous-préfecture créée par le décret n°86-1021 du 24 Septembre 1986. Pour diverses raisons, c'est le 18 Septembre 1990 qu'elle a été effectivement ouverte. Elle couvre une superficie de 536 km² dont 52 km² de lagune et est composée de 22 villages et 22 campements. Songon est peuplée par les autochtones Ebrié, populations venue du Ghana actuel, installée en Côte d'Ivoire depuis le début du XVII^e siècle mais aussi par des allochtones et des allogènes. Elle compte une population de 56.038 habitants dont 28.487 hommes et 27.551 femmes¹.

Les amas coquilliers de Songon à l'instar de ceux du reste de la Côte d'Ivoire côtière, sont des sédiments de sable coquilliers (H. MADON, 1969, p. 8). Les travaux dont ils font l'objet ont permis de comprendre le processus de leur édification (N.E. ETTIEN, 2018, pp. 320-326), leur riche culture matérielle. Cette étude se base essentiellement sur des analyses minéralogiques (macroscopiques, mésoscopiques et diffractométriques). Celles-ci ont été réalisées au service géologique de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, sur trois (3) tessons céramiques. Ces artefacts proviennent des sites coquilliers de Songon à savoir : Audoin Beugretto, Songon Kassemblé et Godoumé dénommés respectivement EE- 1, EE- 2 et EE- 3.

A cet effet, les observations macroscopiques (à l'œil nu) et mésoscopique (sous la loupe binoculaire 20x et 40x) sont complémentées par les résultats diffractométriques. L'analyse pétrographique en lame-mince a été également convoquée pour identifier les phases, surtout les constituants de petite taille, et déterminer le pétrofaciès, apte à bien caractériser la production céramique, et de proposer les sources géographiques et géologiques des matières premières. Dans le but d'apporter des données additionnelles à la connaissance technique des céramiques de la zone, il a été questionné les fondements théoriques et pratiques de ces analyses minéralogiques.

Pour cette étude, nous mettons un accent particulier sur la céramique en tant qu'élément anthropique majeur dans la compréhension des amas coquilliers comme phénomène archéologique de premier plan à Songon. Pour la suite de l'étude, les tessons céramiques présélectionnés sont décrits puis analysés successivement avec un dossier photographique et les fichiers reprenant les spectres DRX, ensuite nous dressons un listing des réflexions et leurs intensités relatives et enfin nous interprétons les données brutes par le logiciel d'analyse du diffractomètre.

1. Les tessons analysés

¹ REPULIQUE DE COTE D'IVOIRE, *Résultats globaux : Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2014*, STPCT-RGPH, Abidjan, 29 nov. 2014, p. 4

Les différentes analyses de laboratoire effectuées en Belgique par Docteurs Eric GOEMAERE et Thomas GOOVAERTS, tous deux, géologues au service géologique à l'IRSNB pour apporter des informations supplémentaires à la connaissance technique des céramiques concernent les tessons nommés EE-1, EE-2 et EE-3.

1.1. EE- 1 du site Audoin Beugretto

Sur les trois (3) sondages posés à Audoin Beugretto, nous avons privilégié le sondage 2 du fait de la disposition des unités stratigraphiques et de la qualité des tessons mis au jour (couleur et épaisseur). La couche 2, d'épaisseur comprise entre 33 et 40 cm, est de couleur noirâtre, constituée de sable, de racine de cocotiers incrustés, de tests de mollusques avec une dominance de l'espèce *Corbula trigona*. Le tesson EE- 1 (cf. Photo 1) fait partie des céramiques mises au jour.

Photo 1: Tesson de céramique EE- 1 du site d'Audoin Beugretto



Photo : ETTIEN N'doua Etienne, Songon, juillet 2015

1.2. EE- 2 du site 2 de Songon Kassemblé

Le tesson EE- 2, faisant partie des 63 tessons de céramique du décapage 4 du carré B1 de Songon Kassemblé, a été prélevée à -1,55 m (à la base du sondage) (cf. Photo 2). La stratigraphie ici avait la particularité d'être constituée de sable fin associé à des espèces *Trigona*. La couche coquillière est de couleur grise sur une grande partie de son étendue. Celle-ci est limitée par une couche argileuse de couleur brune dépourvue de vestiges archéologiques.

Photo 2: Tesson de céramique EE- 2 du site de Songon Kassemblé



Photo : ETTIEN N'doua Etienne, Songon, juillet 2015

1.3. EE- 3 du site 2 de Godoumé

Le tesson EE- 3 du site 2 de Godoumé (cf. Photo 3) a la particularité de se retrouver dans un volume assez important et diversifié de tests de mollusques compris entre 98 cm et 1,30 m.

Photo 3: Tesson de céramique EE- 3 du site de Godoumé



Photo : ETTIEN N'doua Etienne, Songon, juillet 2015

Le tesson EE- 3 (sur 122) a été sélectionné sur la base de sa couleur, de son épaisseur mais surtout de l'unité stratigraphique à laquelle elle appartient. La couche de provenance est d'épaisseur importante (entre 29 et 67 cm) de couleur blanchâtre. Elle constitue un concentré de tests de mollusques et de sables compacts.

Les analyses réalisées (E. GOEMAERE, T. GOOVAERTS, 2017, p. 1) concernent des observations macroscopiques à l'œil et mésoscopiques sous loupe binoculaire 20x et 40x. Elles ont été complétées par l'analyse diffractométrique.

2. Analyses macroscopiques

L'analyse macroscopique de céramiques des sites d'amas coquilliers de Songon, nous donne des éléments précis sur des matières visibles à l'œil nu des pâtes argileuses ayant servi lors de la confection des récipients dans la zone d'étude.

2.1. EE- 1

Le tesson EE- 1 à paroi mince (0,85 cm), de pâte rouge orangée et partiellement fumée sur les parois externes et internes. Sa surface externe est régulière et micro-striée et sa surface interne brute. Les deux (2) faces montrent des points réfléchissant la lumière (paillettes de micas et/ou quartz fracturés). Sur la surface sciée, on observe une pâte rouge orangée avec un cœur un peu plus clair (beigeâtre) et des inclusions blanches peu nombreuses et de petites tailles (<0.5 mm) avec quelques pores dont la taille est inférieure à 2 mm. La pâte obtenue est non carbonatée (réaction négative avec HCl).

2.2. EE- 2

Le tesson EE- 2 à une paroi plus épaisse (1,05 cm) que la précédente, avec une pâte beige orangée sur les surfaces. Aussi, sa surface externe est-elle irrégulière et grenue avec de nombreux grains de quartz subangulaires translucides (limpides) associé à des micas. Quant à la surface intérieure, elle est plus pauvre en grains de quartz mais nettement plus riche en paillettes de micas muscovite ; surface interne brute. Sur la surface sciée, on observe une pâte zonée beige vers les extérieurs et grisâtres au cœur (défaut d'oxygène au cœur) sont observables. Il en est de même des inclusions blanches peu nombreuses et de tailles variables pouvant atteindre 2 mm. On y note quelques pores dont la taille est inférieure à 2 mm et la morphologie indique la présence de débris végétaux carbonisés. La pâte obtenue est non carbonatée (réaction négative avec HCl).

2.3. EE- 3

Le tesson EE- 3 a une paroi mince (0,85 cm), une surface externe grenue et relativement tendre de couleur beige jaune. L'aspect grenu est lié à la mise en relief des inclusions de grains dans la dimension des sables quartzueux moyens à très grossiers. Peu de micas sont visibles et sur la surface sciée on observe une pâte jaunâtre à cœur gris (manque d'apport en oxygène au cœur du tesson). La pâte obtenue est non carbonatée (réaction négative avec HCl) avec toutefois des pores cernés de noir indiquant la présence de débris végétaux dans la pâte qui sont totalement ou partiellement carbonisés.

L'analyse mésoscopique a été utilisée pour une analyse adéquate des inclusions.

3. Analyses mésoscopiques

L'analyse mésoscopique qui représente l'échelle intermédiaire entre les éléments macroscopiques et microscopiques des pâtes céramiques des récipients de Songon, nous donne des réponses claires sur les matières atomiques et moléculaires des dites céramiques.

3.1. Tesson EE- 1

Le tesson EE- 1 est composé d'une pâte silteuse et très microporeuse dont les inclusions sont constituées de quartz mono- et polycristallin incolores à blancs, arrondies à sub-arrondies, matifiées souvent en surface. Les quelques inclusions rondes sont plus riches en fer et de couleur rouge (*clay pellets*) avec des traces de tiges végétales dans les pores. Les paillettes de micas blancs (*muscovite*) sont assez nombreuses et de petite taille ($<0,1$ mm) et la surface externe lissée est riche en empreintes végétales disposées en tous sens.

3.2. Tesson EE- 2

Le tesson EE- 2 est constitué d'une pâte silteuse fortement micacée en surface sous forme de micropaillettes de micas blancs. Sur la surface sciée, la pâte est riche en micas *muscovite* détritiques. Les inclusions sont constituées de quartz mono- et polycristallins en grains sub-anguleux dominants à faiblement arrondis et limpides. Les feldspaths n'ont pas été observés sous la loupe, ni les débris lithiques, ni des *clay pellets*. La concentration élevée en quartz translucide sur la surface externe pourrait être volontaire à moins que l'érosion du tesson ait fait émerger les grains.

3.3. Tesson EE- 3

Le tesson EE- 3 est marqué en surface par une pâte silteuse grenue, des grains de quartz translucides surtout sub-angulaires et quelques paillettes de micas *muscovite*. Ces traces ramènent à d'anciens fragments végétaux carbonisés mais sans forme reconnaissable. On note, de possibles inclusions sableuses de feldspath incolores à côté du quartz très dominant.

4. L'analyse diffractométrique

L'analyse par diffraction des rayons X a été effectuée pour connaître la composition minéralogique des différents constituants des tessons de céramiques. Elle donne des réponses sur l'inflexion que subissent les rayons lumineux sur les tessons céramiques des sites coquilliers de Songon.

4.1. Le mode opératoire

Les échantillons ont d'abord été réduits en poudre à l'aide d'un marteau et d'une plaque en acier (enveloppée à l'intérieur du papier pour réduire la contamination). Ensuite, ils sont finement broyés à l'aide d'un broyeur planétaire de laboratoire de marque Fritsch à travers lequel les matériaux sont homogénéisés. La poudre est écrasée et broyée par des billes d'agate dans un bol de broyage. En outre, elle passe à travers un tamis de $53\mu\text{m}$. La fraction restante est rebroyée jusqu'à ce que toutes les cristallites soient toutes inférieures à $53\mu\text{m}$ (E. GOEMAERE, T. GOOVAERTS, 2017, p. 6).

Les poudres des tessons sont analysées à l'aide d'un diffractomètre PAN analytical Empyrean (tube de cuivre λ : 1,5418Å avec un filtre à nickel, un détecteur de x 40 x 300 x 40 mm) et chargées dans un support en acier (sous forme d'agrégats désorientés) puis mesurées dans une configuration Bragg-Brantano (E. GOEMAERE, T. GOOVAERTS, 2017, p. 7). La zone étudiée était comprise entre 6 et 69 degrés 2-theta. L'interprétation semi-quantitative se fait à l'aide du logiciel Visual Crystal 6.

4.2. Présentation des données

Les spectres interprétés sont fournis en fichiers, ainsi que le listing des réflexions et leurs caractéristiques (intensité relative, position, ...).

On note que les composés non cristallins (amorphes) n'apparaissent pas sur les spectres et ne sont donc ni qualifiés ni quantifiés (cf. Figures 1, 2 et 3). La DRX ne concernent que les phases cristallines. Les céramiques sont des objets qui ont été chauffés (températures comprises entre 650 et 800°C). Dans cette gamme de température, on enregistre les modifications des minéraux argileux et les néoformations (E. GOEMAERE, T. GOOVAERTS, 2017, p. 8). Par exemple, la kaolinite est un minéral qui se déshydroxyle (devient amorphe) à 500°C et disparaît donc des spectres de diffraction même si le minéral était très abondant. Les smectites, vermiculites et les interstratifiés irréguliers avec ces composants se plaquent à 10 Angstroms déjà vers 300°C, la réflexion de ces minéraux chauffés se superposent à celles des illites et des micas (muscovite et biotite). La DRX ne permet donc pas de qualifier la nature des minéraux argileux de la pâte crue. De même si la kaolinite est enregistrée dans un tesson « bien cuit », il faut penser soit à de l'infiltration de l'argile du milieu archéologique à travers le système poral ou les fractures, soit une kaolinisation des inclusions de feldspaths, soit une combinaison des deux.

4.3. Résultats obtenus

Les observations macroscopiques, mésoscopiques, résultats DRX, pétrographie et MEB/EDs sont des méthodes complémentaires pour tirer le maximum d'informations et d'interprétation quant aux objets céramiques en termes de matières premières, de sources de celles-ci, de technologie céramique (façonnage, décors, ajouts, T°, Eh, etc).

Au niveau des tessons étudiés, on peut remarquer d'une façon générale que la qualité de la pâte donne une indication claire sur les propriétés physiques des récipients. Ici, l'analyse porte sur les différentes inclusions dans la pâte qui impactent irrémédiablement sur l'état de surface des tessons.

Figure 1 : Analyse diffractométrique de EE-1

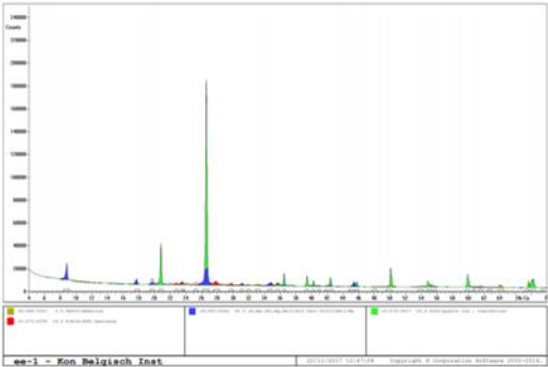


Figure 2 : Analyse diffractométrique de EE-2

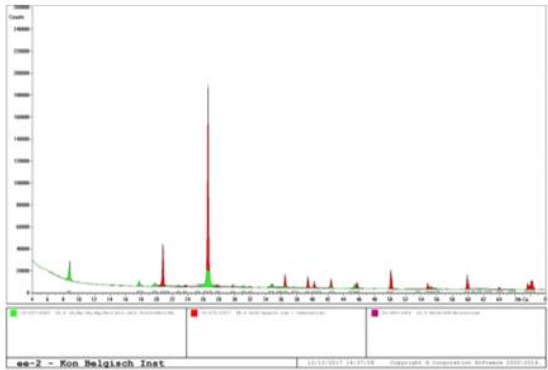
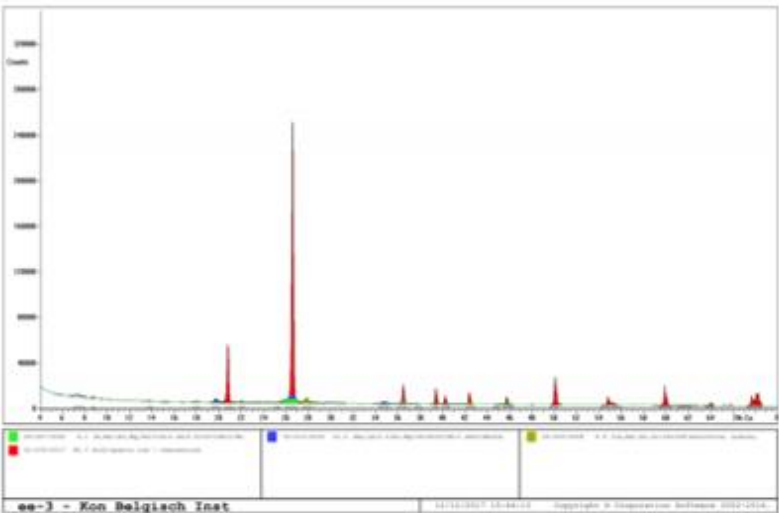


Figure 3 : Analyse diffractométrique de EE-3



La prise en compte pour cette étude des faces interne et externe, mais aussi et surtout la dureté des tessons de céramiques, permettent d'élucider la qualité de l'argile. L'analyse de pâtes utilisées lors du façonnage des récipients de Songon, atteste la présence de divers éléments incrustés dans celle-ci. Les éléments relevés et leurs proportions peuvent être observés dans le tableau ci-après :

Tableau I : Les différents constituants des tessons

	EE-1	EE-2	EE-3	EE
Quartz	63%	68.4	4%	80.
K-Feldspar	14.26%	10.9	3%	4.9
Clay minerals/muscovite	20.27%	20.6	3%	14.
Hematite	2.47%			36%

Source : Mineralogical summary Côte d'Ivoire-batch 2, in Rapport
« Examen macroscopique, mésoscopique et diffractométrique de
tessons de céramiques de Côte d'Ivoire », décembre 2017

Conclusion

Au terme de cette étude sur l'apport des analyses minéralogiques des tessons céramiques à la compréhension des sites coquilliers de Songon, il est bon de savoir que la pâte utilisée lors du façonnage des céramiques, contient une qualité bien supérieure d'inclusions donnant des indications sur les propriétés physiques des récipients obtenus.

L'analyse des pâtes utilisées lors du façonnage des récipients, atteste la présence de divers éléments incrustés tels des grains de quartz, des gravillons et du mica. Ce sont en effet des pâtes silteuses micacées (muscovite) probablement alluviales dont l'analyse des tessons révèle un même groupe. Cependant, des dégraissants n'ont pas été formellement identifiés sauf pour la surface externe de certaines poteries.

On note toutefois, l'utilisation de matières premières qui varient en fonction de la teneur et de la taille des grains de quartz avec les teintes claires pour la majeure partie de ces céramiques qui sont certainement dues à une remarquable bonne cuisson. Il ressort de ce fait, une variabilité à l'échelle des gisements de matières premières dans un contexte sédimentaire identique ou très proche.

Références

CAMARA Abdoulaye, KOUASSI Kouakou Siméon, 2015, « De l'exploitation des amas coquilliers en Afrique subsaharienne : quelques orientations à partir des cas du Sénégal et de la Côte d'Ivoire », in KIENON-KABORE Timpoko Hélène et KOUASSI Kouakou Siméon (dir.), Archéologie et intégration régionale en Afrique de l'ouest, Actes du XIIIe colloque de

- l'Association Ouest Africaine d'Archéologie du 04 au 08 février 2013 à Abidjan, Abidjan, Revue africaine d'Anthropologie, Nyansa-pô, N°spécial, pp.271-282.
- ETTIEN N'DOUA ETIENNE, 2018, *La céramique des amas coquilliers de Songon (Sud-Côte d'Ivoire)*, Thèse de doctorat unique en Anthropologie ; Option : Archéologie, non publiée, Abidjan, Université Félix Houphouët-Boigny, 383p.
- GOEMAERE ERIC, GOOVAERTS THOMAS, 2017, « Examen macroscopique, mésoscopique et diffractométrique de tessons de céramiques de Côte d'Ivoire », Rapport, 9p.
- KOUASSI KOUAKOU SIMEON, 2007, *Archéologie de la Côte d'Ivoire côtière (Grand- Bassam – Grand-Lahou)*, Thèse nouveau régime, non publiée, Abidjan, Université de Cocody, 533 p.
- MADON HENRI, mai 1969, « Premier inventaire des gîtes de sables coquilliers de Côte d'Ivoire », Rapport SODEMI, n°229, Abidjan, 55p.
- REPULIQUE DE COTE D'IVOIRE, *Résultats globaux : Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2014*, STPCT-RGPH, Abidjan, 29 nov. 2014, 26 p.

LES ILOTS DE PEUPLEMENT AHALI, AHUA ET NGBAN DANS L'AIRE AKAN DE CÔTE D'IVOIRE À L'ÉPOQUE PRECOLONIALE

KOFFI Kouassi Serge*

Résumé

Cette étude est une contribution à la transversalité spatiale de certains sous-groupes dans l'aire akan de Côte d'Ivoire. Ce travail a été possible grâce au recoupement des informations obtenues de la documentation existante et de la tradition orale. Dans l'espace géographique akan, l'on retrouve certaines tribus qui ont des entités ou embryons installés au sein de certains groupes ethniques. C'est le cas des Ahali et des Ahua que l'on retrouve à la fois chez les Baoulé comme chez les Agni. Il en est de même des Ngban installés dans l'Ano et dans le Baoulé. Ces différentes tribus ont adopté les us et coutumes de ces groupes au sein desquels ils se sont installés. Mais elles ont en partage la même souche linguistique que le twi.

Mots clés : Ahali, Ahua, Akan, Côte d'Ivoire, Ngban, transversalité.

Abstract

This study is a contribution to the spatial transversality of certain subgroups in the Akan area of Côte d'Ivoire. This work was possible thanks to the cross-checking of information obtained from the existing documentation and the oral tradition. In the Akan geographical area, we find some tribes that have entities or embryos installed within certain ethnic groups. This is the case of the Ahali and Ahua that are found both in the Baoulé as in the Agni. It is the same Ngban settled in Ano and Baoulé. These different tribes have adopted the habits and customs of these groups in which they settled. But they share the same linguistic strain as twi.

Key words: Ahali, Ahua, Akan, Ivory Coast, Ngban, transversality.

Introduction

Les tribus sont susceptibles d'avoir une extension géographique importante et s'intégrer à plusieurs groupements ethnologiques à la fois. (K.R. ALLOU, 2013 ; p.11). En ce qui concerne le grand groupe Akan de Côte d'Ivoire dans son ensemble, l'on retrouve des tribus installées dans plusieurs groupes tels que les Baoulé, les Agni et les Ano et qui ont en partage la même langue, notamment le twi. Vu ce qui précède, nous pouvons nous interroger à savoir : comment les Ahali, les Ahua et les Ngban ont-ils peuplé l'aire akan par îlots ?

L'objectif principal est de montrer qu'il y a des tribus comme les Ahali et les Ahua qu'on retrouve à la fois chez les Baoulé comme chez les Agni et les Ngban chez les Baoulé et les Ano. Pour cette étude, nous avons eu recours à une méthodologie qui nous a permis d'allier l'analyse des documents imprimés à celle des sources orales. Chacune des sources a été d'un apport substantiel dans l'aboutissement de ce travail.

* Université Jean Lorougnon GUEDE de Daloa (Côte d'Ivoire) ; E-mail : koffiusk@yahoo.fr

Cette étude est subdivisée en deux grands axes. Le premier traite de l'espace géographique agni-baoulé dans lequel l'on rencontre les tribus Ahali et Ahua. Quant au second, il évoque l'espace géographique ano-baoulé où l'on retrouve la tribu Ngban.

1. L'espace géographique agni-baoulé

Autant chez les Agni que chez les Baoulé, nous retrouvons des peuples d'origine commune mais qui se sont installés dans ces deux groupes distincts. Ces tribus ont participé à la même migration. L'on peut énumérer le cas des Ahali et des Ahua.

1.1 Les Ahali

Les Ahali ont intégrés à la fois le peuple agni et baoulé. Leur migration s'est faite à partir de l'Aowin en 1721 (K.R. ALLOU, 2012.p.85). Les Baoulé Ahali et les Agni Ahali ont une histoire commune. Le village d'Agnoanfutu¹ est l'un des plus anciens villages Ahali créé près des rives du Nzi. Les Ahali ont quitté l'Aowin (Ghana actuel) suite à la crise de succession qui a secoué le royaume ashanti. Ils ont suivi le groupe de la reine Abla Pokou dont le frère, Dakon, a trouvé la mort lors de cette lutte.

1.1.1. Les Ahali installé en pays baoulé

Certains migrants des Baoulé-Assabou conduits par la reine Abla Pokou n'ont pas connu l'étape du Ndranouan. Ce fut le cas des Ahali, sous la conduite de Tano Adjo, qui se sont installés dans le Bas-Bandama (K.R. ALLOU, 2012.p.139). Mais les Sa-Ahali ont suivi la reine Abla Pokou dans le Ndranouan. Parmi les dirigeants Ahali, l'on peut citer Malan Kpandji, Bela Diamla et Moo Tenin. (K.R. ALLOU, 2012.p.139). Les Sa sont une fraction des Ahali et les Son ou Sondo étaient des guerriers au service des chefs Ahali². Les Baoulé Ahali vivent principalement dans la région de Brobo. Mais une fraction vit dans la région de Dimbokro qu'on appelle les Ahali Saki. A travers les tableaux ci-dessous, nous avons les villages qui composent les Ahali du Baoulé.

¹ Ce terme signifie sable mou.

² *Dépouillement des archives de Bouaké*, 1953.

TABLEAU N° 1 : Les sous-ensembles de l'Ahali du Baoulé et les villages qui les composent (Région de Brobo)

Sous-ensembles	Village chef de sous-ensemble	Villages du sous-ensemble
Ndénou	Atiwakro	Diamala Koffikro, Koundanou, Korokokro, Sakassou, Kisabo, Kouassi Atikro, Koffi Koffikro, Koyakro, Boto Okoukro, Sinanvésou et Aokokro.
Ntoutia	Atrokro	Aouzankro et Diamalakro.
Lason	Kouadianikro	Yapikro, Prikro, Langba Okohou, Asékro, Kouadiokro, Bouakro, Bopri, Pronou, Yenguebo, So Kouamékro, Pindikro, Ndoumou Kouassikro et Bonda.
Akpouésou	Akrou Gbangbokro	Ndroukro, Alomanou, Kouadio Prikro II, Koubékro, Ayabo, Kouakro, Yébouékro, Konan Suikro, Bongrabo, Kouadio Prikro Brobo, Abouakro, Somélasou, Adikro, Mbédio Kouamékro, Broukro et Bangasou.
Aorayé	Sarakakro	Boka Kouamékro, Takikro, Souaminikro et Sougban.
Tro	Pékékro Mamini	Bokasi, Tano Broukro, Fétékro, Takasou et Bodokro.
Alou	Aloukro	Kanguirénou et Ndokro.

Sources : Tableau réalisé à partir de l'*Étude Régionale de Bouaké* et nos enquêtes orales.

TABLEAU N° 2 : Les sous-ensembles de l'Ahali du Baoulé et les villages qui les composent (Région de Dimbokro)

Sous-ensembles	Village chef de sous-ensemble	Villages du sous-ensemble
Saki Ahiré	Bohouré Etienkro	Adiakou Konankro, Esé Kouadiokro, Pindrinkro, Aloubéli Kouadiokro, Kouadio Konankro, Bendékro, Niamasou, Kouakou Lékikro, Totokro, Bouré Akpokro, Lalié Kouassikro, Bangokro, Bokabo et Tangoumansou.
Ahali	Kparabo	Dani Ahousesoukro, Andianou, Kouadianikro, Adioumanikro, Koffi Aousesoukro et Kouadio Etienkro.
Gbara	Pas de village chef	Tano Akakro, Koguignan, Diangokro et Ndayakro.

Sources : Tableau réalisé à partir de l'*Étude Régionale*

de Bouaké et nos enquêtes orales.

A travers ces tableaux, nous remarquons que les Ahali se sont installés en grand nombre en pays baoulé vu les villages qu'ils ont créé.

1.1.1. Les Ahali installés en pays agni

Les Ahali avaient plusieurs leaders dont le plus connu en pays agni est Boa Badjo. Selon la tradition orale d'Arrah (J.C. TRIAUD, G.N. KODJO, S.P. M'BRA EKANZA, 1975, p.151), ce personnage était une reine des Ahali. Boa Badjo s'est installée à Adibrobo. Nanan Bômoli Awodjô dirigeait la communauté des Ahali de Kpagbabo. Les Agni Ahali se trouvent dans le Moronou plus précisément dans la zone de Tiémélékro.

Les Ahali du Moronou peuplèrent leur zone en créant plusieurs villages dont Menou, Agnikro, Kamrankro, Amangoua, Kouadioniangorankro, Ahrakro, Kassikro, Kassi-kokorekro, Ohoumi. Comme chaque sous-groupe du Moronou constitue une chefferie autonome, les Ahali eurent d'abord pour capitale Adibrobo où Abikouassikro, village créé par Boa Badjo. A sa mort le siège de la chefferie fut transféré à Menou. De Menou, il sera transféré à Koffikro à l'époque du chef Koffi Srè puis finalement à Tiémélékro sous le chef Aka Tiémélé. (L.Y. AKPENAN, 2013, pp.117-118).

L'on a des Agni Ahali, tout comme des Baoulé Ahali. Ce sous-groupe s'est bien intégré aussi bien à l'ensemble Baoulé qu'à celui des Agni.

1.2. Le peuplement Ahua

Les Ahua comme les Ahali, l'on les retrouve dans les deux ensembles qui sont le Baoulé et l'Agni. Les Ahua ont quitté le Ghana actuel suite aux mêmes événements que leurs compagnons de route, les Ahali. C'est suite à ce problème de trône qu'ils ont amorcé leur migration vers l'actuelle Côte d'Ivoire.

1.2.1. Les Ahua installés en pays baoulé

Les Ahali avaient pour compagnons d'exode (lors de la migration) les Ahua. La tradition des Ahua de Krégbé montre que leurs ancêtres ont vécu à Tiassalé avec les Ahali. A propos de leur installation et présence en pays baoulé, voici ce que dit Jean Pierre Chauveau (1972. p.11) :

A la fin de la première moitié du XVIII^e siècle, les premiers éléments Baoulé-Assabou dont les dirigeants fuyaient l'Ashanti à la suite d'une querelle de succession au sein de la famille royale, traversèrent la région de Tiassalé. Certains y demeurèrent (Elomoue, Ahua).

Ils sont partis de cette région à cause de la guerre entre les Agni et les Baoulé, plus précisément des attaques des guerriers de Boa Badjo. Une partie des leurs migre dans le Baoulé où ils créent Ahuaso sur les rives du Bandama dans la zone du Bas-Bandama. Également les Baoulé Nanafouè ou Ahuafoùé sont issus du même groupe Ahua.

Ils ont eux aussi quitté Tiassalé dans les mêmes circonstances pour s'établir dans la région actuelle de Tiébissou. (K.R. ALLOU, 2012.p.86). A cet effet, Maurice Delafosse (1901, p.202) rapporte que :

Les Nanafwe occupent un territoire très étendu entre le Bandama blanc et la rivière Kan. On leur rattache les Aüfwe (région de Nuan-mwoué, Ahua et Ahuakré sur le Bas-Bandama et région de Nzianouan sur le bas Nzi).

Les Ahua qui se sont installés dans le Bas-Bandama ont été des compagnons d'exode des Elomouè-Ahali fondateurs de la cité de Tiassalé. Les Ahua qui demeurent à Tiassalé forment le clan Mandu. La direction politique de ce clan se trouve dans le village d'Ahua. (S.M. BAMBA, 1978. p.284). Les villages qui composent les Baoulé Ahua sont : Ahua, Nzianoua, Elosa, Akoungou, Akalokro et Ahuakré. Ainsi évoquée l'installation des Ahua dans l'espace géographique baoulé, qu'en est-il de leur implantation en pays agni ?

1.2.2. L'implantation des Ahua chez les Agni

Les Ahua qui se sont installés en pays agni avait pour leader Adjoka Panyi. Ce dernier et ses sujets ont créé Ettienkro dans le Moronou en pays Agni. De même son frère Ano Koa Pangni a créé Aniassué en s'intégrant au royaume Ndenian. (K.J. ATTOUEMAN, 1983-1984. Pp.8-9). Des Ahua se sont installés dans le Sanwi plus précisément à Biaka et Koffikro. Le peuple Ahua tient son nom du symbole qui caractérise son matriclan, à savoir le chien. Chez les locuteurs du Twi, ce matriclan est Aduana. Un autre symbole de ce matriclan est le feu. L'itinéraire des Ahua d'Aniassué passera par Konvi Andé et Afewa. Les Ahua qui ont vécu dans le Bas-Bandama ont passé le Comoé par Ahouamalan ou par Malanmanlanso. (K.R. ALLOU, 2012.p.86). La tradition des Ahua de Krégbé montre que leurs ancêtres ont vécu à Tiassalé avec les Ahali.

D'Arrah, les Ahua essaient jusqu'à la Comoé. Ainsi, une partie de la descendance d'Ané Kpangni s'établissent à Dalosso, non loin d'Arrah. Ano Koa Akpahou, l'un des compagnons lors de la migration de Dangui Kpangni, se fixe au nord de l'Ahuanou, faisant frontière avec les Baoulé sur les bords de la rivière Krégbé, riche en or également. Au terme de l'immigration, les Ahua créent au total, Krégbé, Koyina, Ehikro, Tano Kouamékro, Abongoua (Agbogoua), Arrah, Kouadiobiékro, Sénékro, AkpaoussouKotobi, Dalosso, Gouabo. (L.Y. AKPENAN, 2013. p.119).

Les Ahua peuplent leur espace jusqu'à la Comoé faisant ainsi frontière au nord avec les Baoulé de Daoukro, au sud avec les Attié et au sud-ouest avec les Essandané, à l'ouest avec les Sahié.

Dans les espaces géographiques occupés par les Agni et les Baoulé, l'on retrouve les tribus Ahali et Ahua. Deux tribus qui ont presque les mêmes histoires car des compagnons de route lors de la migration. Mais qui ont fini par s'installer à la fois dans les deux groupes.

Qu'en est-il de l'espace ethnolinguistique Ano-Baoulé ? Nous en parlerons dans les lignes qui suivent.

2. L'aire culturelle Ano-Baoulé : le cas typique des Ngban

Les Ngban, après avoir passé le fleuve Comoé, se divisent involontairement³ en deux groupes. Le premier groupe s'établit dans l'Ano. La communauté ngban, qui est restée dans l'Ano, s'installe sous le commandement des Ngen. Ils constituent deux sous-communautés à savoir les Yengasofouè et les Bidjosofouè. Le second groupe fait chemin vers le pays Baoulé et s'y installe. Le groupe installé dans le Baoulé est le groupement le plus connu aujourd'hui. Il occupe deux régions du pays baoulé (Baoulé nord et Baoulé sud). Bien qu'installés dans le Baoulé nord, pour des raisons de commerce plus précisément, les Ngban du Baoulé finissent par établir une communauté dans le Baoulé sud.

2.1. Les Ngban de l'Ano

L'Histoire des Ngban de l'Ano a été longtemps associée à celle des Ngen. Selon Kouamé René ALLOU (2012. p. 48), l'histoire comme pour jouer un tour pendable a voulu que dans l'Ano, les Ngen accueillent sur leurs terres les Ngban. De sorte que « les Ngban dépendent politiquement des Ngen ».

Siriki OUATTARA (1986.Tome 2. p. 308), à travers ses analyses sur les Ngen (l'appellation), nous oriente en ce qui concerne les Ngban de l'Ano. Il se demandait si l'appellation Ngen était l'ethnonyme d'origine de cette population. Ou bien si elle venait du fait qu'elle s'était installée dans un secteur qui avait une population plus dense de ces clans Gouro que les Ano appellent justement Ngen Micro-Micro. Ou bien parce qu'elle est la voisine immédiate de ces derniers. Selon lui, le nom Ngen que les Ano attribuent à ces clans d'origine Gouro (Akidom) vient du fait de la fréquence du son « *gen* » dans leur parler. Mais on ignore « d'où vient celui (le nom Ngen) des Bidjosofouè et de Yengasofouè ». (S. OUATTARA, 1986.Tome 2. p. 308).

Les Ngban de l'Ano forment deux sous-ensembles : « ceux qui sont établis sur les bords de la rivière Yenga, les Yengasofouè, et ceux que nous rencontrons sur les bords de la rivière Bidjo, les Bidjosofouè ». (K. R. ALLOU, 2012. p. 48). Les Ngban du Bidjo comme ceux du Yenga parlent ano (cette ramification du Nje qui est elle-même une langue fille du twi), mais avec « un accent régional qui fait qu'on désigne parfois cet ano qu'ils parlent sous l'appellation de Ngen ». (S. OUATTARA, 1986.Tome 2. p. 305).

2.1.1. Les villages créés le long de la rivière Bidjoso

Les Ngban se sont installés sous la direction des Ngen. Ils s'établissent le long de la rivière sacrée Bidjoso⁴. Plusieurs

³ Sans le vouloir, une séparation s'opère dans ce groupe. Le premier groupe va prendre de l'avance sur le reste des migrants. Ceux-ci dans leur progression vont atteindre le pays ano. Quant au second groupe, n'ayant plus de contact avec leurs devanciers, vont atteindre le pays baoulé. Il n'y a pas eu de discordes durant la migration qui aurait provoqué la séparation mais plutôt la rapidité d'une partie des migrants.

⁴ Cette rivière sert de lieu d'adoration

hameaux voient le jour et deviennent plus tard des villages. Après le peuplement suivant le cours de cette rivière sacrée, tous ceux qui s'y sont installés, sont appelés les Bidjosofouè, habitants de la rivière Bidjoso par rapport aux autres qui se sont installés au bord de la rivière sacrée Yenga. Cette dénomination leur est donnée pour les constituer en une unité dans l'Ano. Cela permettait de mieux classifier les populations en fonction de leurs origines. Pour que chacun sache qu'il n'est pas un groupe étranger, chaque unité a son aire géographique propre avec des limites bien connues.

Voici les villages qui composent l'unité Bidjoso selon Diana REY-HULMAN (1978. p. 73): « Prikro, Bofuenbo, Betié, Lenguesan, Badesakro, Babraso, Kwamebisikro ». Voici la liste que propose Siriki OUATTARA (1986. Tome 1. p. 106) : « Kpilikulo, Bofuenbu, Betié, Lengenzan, Gblakulo, Gbablasu, Njisankulo, Abedenu, Badesankulo ». On ne perçoit pas de différence dans l'appellation des noms ; cependant l'on constate une disparité ou disproportion concernant le nombre de villages. Diana REY-HULMAN (1978. p. 73) en propose sept et Siriki OUATTARA (1986. Tome 1. p. 106) en suggère neuf. La liste de Siriki OUATTARA semble être la plus fiable. Le fondateur de Kpilikulo se nomme Kwajo Kpili. Kpilikulo a porté d'abord l'appellation Adikulo (Adi Bilé⁵). Les Ngban de l'Ano ne s'établissent pas seulement le long de la rivière Bidjo. Certains vont se fixer le long de la rivière Yenga.

2.1.2. Les villages créés le long de la rivière Yenga

Tout comme la fraction installée sur les bords de la rivière Bidjoso, une autre fraction toujours sous la conduite des Ngen s'établit le long de la rivière Yenga. Toujours dans le même élan de peuplement, ils se placent à proximité des Bidjosofouè, au nord.

Les villages qui composent l'unité Yenga, selon Diana REY-HULMAN (1978. p. 73), sont les suivants : « Babakro, Dyankro, Paramoukro, Agbakro, Jyankro, Peré, Kolandikro, Landekro et Adyakakro ». La liste que propose Siriki OUATTARA rejoint presque celle fournie par Diana REY-HULMAN. La liste de Siriki OUATTARA semble être la plus fiable. Elle compte les villages suivants : Babakulo, Johunkulo, Plomokulo, Agbakulo, Plé, Yawkulo, Kolandenkulo et Landekulo. Il y a une légère déformation au niveau de l'étymologie des noms des villages proposés par les deux auteurs. Mais ce sont les mêmes villages. (S. OUATTARA, 1986. Tome 1. p. 43 et 106). Les Yengasofouè ont une autre appellation qui n'est pas liée à la situation géographique du groupe ni à son origine, *Walebu Anuan*. (S. OUATTARA, 1986. Tome 2. p. 308).

La localité la plus ancienne du Yenga est Yawkulo. Mais le roi réside à Babakulo qui est considéré comme l'ainé, le village « commandeur ». C'est à partir de « Yawkulo que le village de

⁵Adi Bilé est l'ancêtre des Ngen. Pourquoi donc son village porte-t-il un autre nom ? Nous avons signifié en introduction que les Ngban ont été placés sous le commandement des premiers installés, à savoir les Ngen. Alors puisque Adikulo a été abandonné, le nouveau site a été trouvé par une autre personne à savoir Kwajo Kpili qui est un ancêtre d'origine ngban. Kpilikulo a été fondé par les Ngban et non les Ngen. Mais, l'Histoire n'a retenu que les premiers en occurrence les Ngen.

Babakulo a été créé ». (S. OUATTARA, 1986. Tome 1. p. 108). Le village de Babakulo s'appelait autrefois *Walebu*. Babakulo dirige les villages cités plus haut. Cet ensemble de villages était appelé *Walebu Anuan*. (S. OUATTARA, 1986. Tome 1. p. 261).

En cas de conflit, ce sont les Yengasofouè qui étaient les commandants en chef. Les Famolofouè prenaient un côté et les Benunfouè prenaient l'autre côté. Ce sont eux (Yenga) qui conduisaient les guerriers durant toutes les guerres. C'est ainsi que « les guerres étaient organisées en pays ano ». (S. OUATTARA, 1986. Tome 1. p. 262).

De nos jours, il ne se trouve aucun détenteur des traditions historiques qui soit en mesure de proposer des informations sur l'origine des Ngban dans l'Ano. Tout le monde déclare tout juste qu'ils sont des Ngen. Leurs descendants organisés en deux fractions sont appelés Yengasofouè et Bidjosofouè parce qu'elles sont installées sur les bords des rivières Yenga et Bidjoso.

Cette politique des Ngen à l'égard des Ngban, nouvellement arrivés avait pour but de fragiliser leurs forces politiques et militaires. Il faut une fois de plus rappeler que les Ngban ont atteint l'Ano en très grand nombre. Les Ngen, pour empêcher les Ngban de constituer un *nvle*⁶ propre à eux, les ont intégrés et assimilés à leur *nvle*. Ce qui fait que les Ngban de l'Ano sont assimilés aux Ngen.

Enfin, ce qui est certain, c'est que quelle que soit leur origine, le pays akan a été le dernier pays que ces Ngban ont parcouru avant leur habitat actuel. Ce qui semble être corroboré par le fait que la seule langue dont on se souvient qu'ils ont parlée est le *nje*. Pour autant, leurs coutumes sont-elles en parfaite harmonie avec celles des Akan. (S. OUATTARA, 1986. Tome 1. p. 309). Après avoir montré l'implantation des Ngban de l'Ano, qu'en est-il de ceux du Baoulé ?

2.2. L'installation des Ngban en pays baoulé

Le reste du groupe, après le détachement d'une partie des groupes de migrants sous la conduite d'Akanza Johun, continue le chemin. Il suit les traces des Assabou toujours en direction de l'ouest. Le mouvement migratoire va les conduire à Tiassalé, d'abord ; ensuite à Walèbo auprès de la reine Akoua Boni, enfin sur les terres qu'ils occupent aujourd'hui, à savoir le pays Djimini. Leur installation (ceux du Baoulé), à proprement dite, commence après un bref séjour dans le Walèbo, suite à leur rencontre avec Akoua Boni. Ils amorcent leur fixation dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

Une grande partie des Ngban avaient gagné le pays Baoulé où ils se sont installés définitivement. Ces Ngban se sont assimilés aux Baoulé. Ils occupent aujourd'hui deux zones distantes l'une de l'autre. D'abord, leur foyer primitif, qu'ils ont construit durant la seconde moitié du XVIII^e siècle au premier quart du XIX^e siècle se trouve dans le Baoulé nord. Le second, grâce au commerce du sel et la recherche de l'or, fut bâti dans le Baoulé sud probablement à partir du second quart du XIX^e siècle.

⁶ Tribu

Ils s'installent sur les terres des Djimini et sur les anciens territoires des Agba (Pri et Ongblessou) qui ont glissés vers les terres laissées par les Agni. Les Agba, au cours de leur progression, ont laissé derrière eux de grandes surfaces inoccupées. Les Ngban en profitaient pour s'étendre à leur tour de même que « leurs voisins, les Nzikpli ». (Étude régionale de Bouaké, 1962-1963. Tome1. p.34).

2.2.1. Le premier foyer : le Baoulé Nord

Pour des raisons de de l'espace vital, les Ngban abandonnent le massif montagneux *Kpan Yobouè*. Ils se dispersent aux alentours de la région pour assurer leur survie. Presqu'à la même période de leur expansion, les Agba aussi laissaient derrière eux de grands espaces inoccupés dans leur progression vers le pays agni. Ceci n'a été possible que grâce à la défaite des Agni lors du conflit qui les opposa aux Baoulé. Les Agni, battus, ont été obligés de descendre un peu plus au sud en laissant leurs terres aux Baoulé. Celles-ci ont été occupées par les Agba qui, à leur tour les abandonnèrent. Les Ngban en profitent pour s'étendre. Ils essaïmaient en étoile en prenant possession du territoire sur lequel se trouvaient Agba Pri et Agba Ongblessou. (Étude régionale de Bouaké, 1962-1963. Tome1. p 34).

L'implantation des Ngban ne s'est pas faite suivant un plan directeur. À partir du massif montagneux *Kpan Yobouè*, ils sont allés chercher des zones propices à l'agriculture. Raison pour laquelle ils se dispersèrent tout autour du massif. Le site du *Kpan Yobouè* est leur point de départ et de rassemblement dans leur progression d'installation. C'est à partir de ce site que certaines familles et leurs alliés sont allés bâtir d'autres campements. C'est la lignée de l'ancêtre BANDJI Affia qui est restée plus proche de ce massif rocheux. De cette lignée, sont issus les cinq villages que compte le sous-ensemble Ngotiafoué qui est d'ailleurs le dépositaire de la tribu ngban⁷.

Les Ngban, dans leur recherche autour du *Kpan Yobouè*, s'installent à quelques kilomètres du site. Ayant trouvé un site agréable, ils s'y installent pour bâtir un village. Le premier village ngban, à proprement dit, après avoir quitté le rocher, est Houphouët kro⁸. L'unanimité est faite autour de ce village comme étant le tout premier village, bâti par les Ngban après avoir quitté le site du rocher. Ils reconnaissent tous que leur « village mère », est Houphouët kro qui détient le siège principal de l'autorité ngban. Toute décision finale doit être prise à partir de ce village. Il joue donc un rôle prépondérant dans toute la gestion du pays ngban. Le pays Ngban nord est subdivisé en cinq sous-ensembles (Ngotiafoué, Assakra, Awri, Ngangoro et Mbédio) qui se reconnaissent en une seule tribu, le *nvle* Ngban. Le tableau ci-dessous énumère les sous-ensembles et les différents villages.

⁷ Entretien avec N'guessan Bangui à son domicile à Port-Bouët, le 19 mai 2014.

⁸ Entretien collectif à Yao Loukoukro, village Ngban de la sous-préfecture de Tié-ndié kro, Département de Didiévi, le 05 mars 2013.

Entretien collectif à Ndjé, village Ngban de la sous-préfecture de Tié-ndié kro, Département de Didiévi, le 05/03/2013.

Entretien avec KONAN N'Guessan à Tié-ndié kro, le 07/03/2013.

TABLEAU N° 3 : Les sous-ensembles du Ngban nord et
les villages qui les composent

Sous-ensembles	Village chef de sous-ensemble	Villages du sous-ensemble
Ngotiafouè	Yao Loukouro	Houphouët, kouamé Konankro, Tié-ndié, Ndjé.
Mbédjo	Gbangbossou	Agbakro, Yao Blékro, Sawa, Yobouèblessou
Ngangoro	Kouassi Kongokro	Angankro, Kouakoukro, Bendé Tanoukro, Salékro, Akakro, Kouamé N'guessankro, Koffikro, Alloco Yébouékro.
Awri	Niénékro	Landonou, Foufoué Kouadikro, Kpèbo Yao Koffikro.
Assakra	Fitahissou	N'da N'guessankro, Djahankro, Ottokoukro, Attiéguakro, Kongoli Kouamékro, Kouamé Ndolikro, Komoékro, Menayakro.

Sources : Tableau réalisé à partir de l'*Étude Régionale de Bouaké* et nos enquêtes orales.

2.2.2. Le second foyer : le Baoulé sud

Les Ngban sont partis de leur site d'installation initiale pour des raisons économiques bien précises : commerce du sel et d'autres articles, la recherche de l'or, etc. Au départ, ils n'avaient pas à l'idée de rester. La distance et le contact avec la forêt les ont poussés à chercher à y demeurer. L'expansion des Ngban dans le Baoulé sud s'est effectuée probablement au cours des années « 1810-1820 ». (J-P. CHAUVÉAU, 1979. P.28).

TABLEAU N° 4 : Le sous-ensemble du Ngban sud et
les villages qui le composent

Sous-ensemble	Village chef de sous-ensemble	Villages du sous-ensemble
Ngban	Moronou	Kalékoua, Basakro, Zougoussi, Oussou, Dida Kouadiokro, Dida Yaokro, Dida Blé, Akakro Ngban, Assakra, Adaou, Kpouèbo, Kokoti Kouamékro.

Sources : Tableau réalisé à partir de l'*Étude Régionale de Bouaké* et de nos enquêtes orales.

Conclusion

Dans le grand espace Akan de la Côte d'Ivoire, l'on retrouve des îlots de peuplement de certaines tribus qui au terme de leur migration ont intégré ou se sont installés dans plusieurs groupes. Nous avons les sous-groupes tels que les Ahali et Ahua qui se sont établis à la fois en pays agni et en pays baoulé. Également, les Ngban qui au

cours de leur migration, une fraction s'est établie en pays ano et l'autre au terme de sa pérégrination en pays baoulé. Ces tribus, en dehors de leurs installations en Côte d'Ivoire, ont en partage une même histoire à savoir leur origine, les raisons de leur migration, etc. Nous assistons à une transversalité d'implantation de ces sous-groupes.

Sources et bibliographie

Sources orales

Entretien collectif à Yao Loukougro, village Ngban de la sous-préfecture de Tié-ndiédro, département de Didiévi, le 05 mars 2013.

- KOFFI Kouamé, né en 1944 à Yao Loukougro, notable ;
- KONAN Kouakou Nestor, né en 1959 à Yao Loukougro ? Notable ;
- KOUADIO Konan Augustin né en 1973 à Brobo, traducteur ;
- KOUADIO N'guessan Benoit, né en 1974 à Yao Loukougro, président des jeunes ;
- KOUADIO N'guessan, né en 1965 à Divo, planteur ;
- KOUADIO Yao né vers 1934 à Yao Loukougro, chef comité ;
- KOUAME Kanga Lambert, 88ans ;
- KOUAME Kouassi René, né en 1973 à Yao Loukougro, planteur ;
- M'BRA Kouamé, né vers 1955 à Yao Loukougro, planteur ;
- N'DRI Konan, né en 1959 à Yao Loukougro, planteur ;
- N'GORAN Kouakou, né en 1956 à Yao Loukougro, planteur ;
- YAO N'guessan Paul, né en 1974, planteur
- YAO, né vers 1962 à Yao Loukougro, notable.

Entretien collectif à Ndjé, village Ngban de la sous-préfecture de Tié-ndiédro, Département de Didiévi, le 05/03/2013.

- AFFROUMOU Kouadio Etienne, planteur ;
- GBANGBO N'guessan né en 1940 à Ndjé, notable
- KOMOE Roger, né en 1976 à Bouaké, traducteur ;
- KONAN Kouadio, 96 ans, chef adjoint ;
- KOUAKOU Amani Eric, né en 1953 à M'bahikro, retraité ;
- SARAKA Kouamé, 77 ans, notable.

Entretien avec KONAN N'Guessan, Chef du village de Tié-ndiédro, le 07/03/2013, à Tié-ndiédro.

Entretien avec N'guessan Bangui, Retraité, le 19 mai 2014, à son domicile à Port-Bouët.

Bibliographie

- AKPENAN Lazare Yera (2013), « Les Morofoue : des origines diverses de l'Aowin à la création du royaume embryonnaire du Moronou (1721-1780) », *Revue ivoirienne d'histoire* N°22, pp.102-130.
- ALLOU Kouamé René, 2012. *Les populations Akan de Côte d'Ivoire : Brong, Baoulé Assabou, Agni*, Paris, L'Harmattan.
- ALLOU Kouamé René, 2013. *Les Nzema : un peuple Akan de Côte d'Ivoire et du Ghana*, Paris, L'Harmattan.
- ATTOUEMAN Kouamé Jean, *Qui sont les Ahua d'Aniassue ? D'après les enquêtes menées dans l'Ahua (région*

- d'Abengourou*), Université de Côte d'Ivoire, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Département d'Histoire 1983-1984, Mémoire de Licence.
- BAMBA Sékou Mohammed, 1978. *Bas-Bandama précolonial. Une contribution à l'étude historique des populations d'après les sources orales*. Thèse de 3^{ème} cycle. Université de Paris I.
- CHAUVEAU Jean-Pierre, 1972. *Les cadres socio-historiques de la production dans la région de Kokumbo (pays Baoulé, Côte d'Ivoire)*, ORSTOM, Sciences humaines, volume V- n°7.
- CHAUVEAU Jean-Pierre, 1979. *Notes sur l'histoire économique et sociale de la région de Kokumbo (Baoulé sud, Côte d'Ivoire)*, Paris, ORSTOM.
- DELAFOSSÉ Maurice, 1901. *Essai de manuel de la langue Agni parlée dans la moitié orientale de la Côte d'Ivoire*, Librairie africaine et coloniale, Paris.
- Dépouillement des archives de Bouaké*, 1953.
- Etude régionale de Bouaké* (février 1962- décembre 1963). Ministère du plan, tome 1, *le peuplement*, République de Côte d'Ivoire.
- Etude régionale de Bouaké* (1962-1964). Ministère du plan, document 1 : *inventaire des villages de la zone de Bouaké*, République de Côte d'Ivoire.
- OUATTARA Siriki, 1986. *Les Anofwè de Côte d'Ivoire : des origines à la conquête Coloniale*, thèse de doctorat de 3^e cycle en Histoire, Université de Paris-Panthéon Sorbonne, sciences humaines. (2 tomes). -tome 1 : les sources, 429 pages. -tome 2 : l'étude, 736 pages.
- REY-HULMAN Diana, 1978. « L'or et les différenciations sociales dans l'Anno, ou la création de l'espace politique de l'Anno ». In : *Journal des africanistes*, tome 48, fascicule 1. L'or dans les sociétés Akan. pp. 71-88. doi : 10.3406/jafr.1978.1805 http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/jafr_03_990346_1978_num_48_1_1805
- TRIAUD Jean Claude, KODJO Georges Niamkey, M'BRA EKANZA Simon Pierre, 1975. « Notes sur Arrah » in *Annales de L'Université d'Abidjan, Série I Histoire*, tome III, pp. 149-166.

LA LIBÉRALISATION DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ EN CÔTE D'IVOIRE DE 1985 À 1999

KOUAKOU BA Koffi valentin*

Résumé

La présente étude permet de comprendre l'évolution de l'apport des producteurs privés d'électricité à l'industrie électrique ivoirienne. Pour y arriver, elle présente le contexte et les facteurs de la libéralisation de la production d'électricité en Côte d'Ivoire avant de décrire les différents producteurs privés d'électricité. En outre, elle analyse le fonctionnement des contrats existants entre ceux-ci et l'Etat. Il ressort de cette étude que la libéralisation en 1985 de la production d'électricité en Côte d'Ivoire a été nécessaire pour assurer l'équilibre entre l'offre et la demande à partir de la production locale. Toutefois, les performances ne sauraient occulter les défis qui restent à relever au niveau local.

Mots-clés : production - électricité – public – partenariat - monopole – privés.

Abstract

This study allow to understand of the history of the contribution of private producers of electricity to the ivoirian electric factory. To reach this goal, this study introduces the context and the factors of liberalisation of the electricity production in Côte d'Ivoire before describing the different private producers of electricity. In addition, it analyses the functioning of any contracts existing amongst the private ptoducers of electricity and the government. This study brings out that the liberalisation of the production of eletricity in Côte d'Ivoire has been necessary to ensure the balance between the supply and demand from the local production. Yet, the realized performances should not hide the numereous challenges which should be taken up in the local level.

Key-words: production - Electricity – public– partnership – monopoly – private.

Introduction

La Côte d'Ivoire est l'un des pays de l'Afrique de l'Ouest disposant d'un meilleur réseau électrique. En effet, selon un rapport conjoint de l'ONU, de la Banque mondiale et du ministère de l'énergie américain en 2009, la Côte d'Ivoire figure parmi les trois premiers pays ouest-africains les mieux classés en terme d'électrification¹. Avec une puissance installée 1200 MW en 1999, le taux d'électrification était de 47%. Le Nigéria avec une puissance installée de 5960 MW avait le même taux d'électrification que la Côte d'Ivoire. Pour une puissance installée de 1490 MW, le Ghana avait un taux d'électrification de 54% (C. Heuraux, 2010, pp. 294-296). Cette position de la Côte d'Ivoire est le fruit d'une politique volontariste du

* CÔTE D'IVOIRE ; E-mail : ndeffouaya@gmail.com

¹ Il s'agit du Nigéria, du Ghana et de la Côte d'Ivoire.

pouvoir post colonial qui avait accompagné l'Energie Electrique de Côte d'Ivoire (E.E.C.I) dans la construction des infrastructures de production d'électricité à partir de 1962, date de démarrage des travaux de construction du barrage hydroélectrique Ayamé². Mais le texte consacrant la création de l'E.E.C.I en 1952 stipulait que « *toutes entreprises et toutes opérations généralement quelconque concernant directement ou indirectement la production, le transport, la distribution et l'utilisation de l'énergie en Côte d'Ivoire...* »³ lui revenait. Le soutien financier de l'État à l'E.E.C.I s'explique, en effet, par le fait qu'il était l'actionnaire majoritaire et le garant du développement des différents secteurs de l'économie. Aussi, voulait-il corriger certaines inégalités liées à la tarification et à la production³. Ainsi, les investissements publics dans le secteur de l'électricité entre 1960 et 1980 ont représenté 25% du budget de l'Etat⁴. Cela a permis de construire d'importants ouvrages de production⁵. Cependant, le monopole de l'État, assuré par l'E.E.C.I⁶ dans la production d'électricité, s'est effrit dès 1985⁷.

La présente étude est une contribution de l'histoire à la compréhension de l'entrée des opérateurs privés dans la production d'électricité en Côte d'Ivoire. En effet, les écrits relatifs aux producteurs privés d'électricité sont des contributions de quelques pages de certains responsables du secteur électrique ivoirien. C'est le cas de A. Traoré (2013, pp. 6-8) qui a analysé les caractéristiques des actions des producteurs privés d'électricité en Côte d'Ivoire en indiquant l'apport de ces derniers dans la production. J.Girod (1998, pp. 33-49) s'est intéressé aux partenariats publics-privés dans le secteur de l'électricité en décrivant le contexte de leur mise en place dans les pays africains. E. N'guessan (1998, pp. 175-187) quant à lui, a consacré son étude au contrat d'affermage entre l'État ivoirien et la Compagnie ivoirienne d'électricité (CIE). Il a indiqué l'apport de ce contrat à la restructuration du secteur de l'électricité en Côte d'Ivoire en présentant ses avancées et ses limites. M. Meleu (2010, pp. 1-34) a analysé l'apport des opérateurs privés dans la construction des infrastructures de fourniture d'électricité en Côte d'Ivoire en mettant l'accent sur les producteurs privés.

² Journal Officiel de Côte d'Ivoire du 15 Janvier 1952, p. 49.

³ Pendant que le prix du KWh était à 29,80 frs CFA chez les clients domestiques d'Abidjan en 1956, ceux de Bouaké payaient 35 frs/KWh. En outre, la ville d'Abidjan connaissait une meilleure électrification surtout avec la mise en service du barrage hydroélectrique d'Ayamé 1 en 1960. Dans le même temps les villes de l'intérieur ne bénéficiaient que des centrales diésels de faibles puissances pour leur production d'électricité.

⁴ BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT, 1991, *Côte d'Ivoire : programme d'ajustement sectoriel de l'énergie, rapport d'évaluation de la performance du projet*, Abidjan, Département de l'évaluation des opérations, p. 1.

⁵ Outre les barrages hydroélectriques d'Ayamé 1 et 2, les efforts de l'État aux côtés de l'E.E.C.I avaient permis de construire une centrale thermique équipée de quatre turbines vridi et trois grands ouvrages hydroélectriques dans la décennie 70 (Kossou, Taabo et Buyo inaugurés respectivement en 1972, 1979 et 1980).

⁶ L'E.E.C.I est une société d'économie mixte dans laquelle l'Etat détenait 92% du capital

⁷ Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire, 1985, Loi n° 85-583 du 29 juillet 1985, *organisant la production, le transport et la distribution de l'énergie électrique en Côte d'Ivoire*, p. 377-379.

Au regard de ce qui précède, l'on constate que les différentes études se consacrent aux partenariats publics-privés de façon général en présentant les obligations de l'État et des opérateurs privés dans les différents contrats. Cependant, les études ne concernent pas le cas de l'histoire de l'ouverture de la production d'électricité aux opérateurs privés. Amidou Traoré en portant une réflexion sur les producteurs privés, occulte les facteurs à l'origine de leur apparition dans la gestion du secteur électrique. Le travail actuel est consacré exclusivement à la libéralisation de la production d'électricité en Côte d'Ivoire. L'année 1985 correspond à l'année d'adoption de la loi qui a libéralisé le segment de la production d'électricité. Quant à l'année 1999, elle marque la mise en service de la deuxième centrale thermique privée en l'occurrence celle d'Azito. L'étude fait ressortir le problème suivant : Comment la production d'électricité en Côte d'Ivoire a évolué avec l'entrée des producteurs privés dans le secteur? Il s'agit d'identifier les causes de la libéralisation de la production d'électricité en Côte d'Ivoire et analyser les mutations engendrées par cette libéralisation. De la problématique posée ci-dessus, découlent les objectifs spécifiques suivants : relever les éléments qui ont favorisé l'ouverture de la production d'électricité aux privés, présenter les entreprises privées opérant dans la production d'électricité et dégager les conséquences de la production privée d'électricité en Côte d'Ivoire. Les informations qui ont permis de réaliser cette étude proviennent des sources orales, imprimées et écrites. Les informations issues de ces différentes sources ont été analysées et comparées entre elles. En outre, elles ont été classées par thème. Pour chaque thème, les différentes informations ont fait l'objet de critique et celles qui sont concordantes ont pu être validées. L'étude a été organisée autour de trois axes. Le premier axe s'oriente vers les facteurs qui ont conduit à la libéralisation du segment de la production d'électricité. Le deuxième axe identifie les Producteurs Indépendant d'Électricité (PIE) et analyse leur rapport avec l'État ainsi que leur mode de fonctionnement. Quant dernier axe, il s'intéresse à l'impact de centrales thermiques privées sur la fourniture de l'électricité.

1. Les facteurs de la libéralisation de la production d'électricité en Côte d'Ivoire en 1985

Depuis le démarrage de la fourniture publique de l'électricité en Côte d'Ivoire, l'ensemble de ses secteurs relevait du monopole de l'État. Aucune loi n'avait été prise par le gouvernement ou par les parlementaires ivoiriens pour réguler le fonctionnement du secteur électrique ivoirien, du moins avant 1985. Toutefois, des contrats de concession ont été conclus entre l'État et l'E.E.C.I, société parapublique, afin de permettre à cette dernière de fournir l'électricité dans une localité tierce (A. Kouadio et G. Kedja, 1992, p. 17). Par ce procédé de signature de contrat de concession, l'E.E.C.I a électrifié jusqu'en 1985 environ 620 localités sur un total de 8500 que comptait

la Côte d'Ivoire⁸. Mais en 1985, le parlement ivoirien a adopté une loi sur l'électricité qui en concédant le monopole des autres segments de la fourniture de l'électricité à l'État, a libéralisé la production pour plusieurs raisons.

1.1. Les limites du monopole d'État et la sécheresse de 1983

Bien qu'étant monopole d'État, la gestion des différents segments de l'électricité avait été confiée à l'E.E.C.I, une société dans laquelle il était l'actionnaire majoritaire. En 1987, sur un capital de 8 milliards que disposait l'E.E.C.I, l'État ivoirien détenait 92,5% (A. Kouadio, 2012, p. 2). Avec son statut d'actionnaire majoritaire, cet État a incité l'E.E.C.I à s'engager dans des programmes sociaux en matière d'électrification. Ce fut le cas de l'électrification rurale. Cette dernière est assez onéreuse⁹, mais non rentable du point de vue financier. Son financement était assuré par l'E.E.C.I sur ses fonds propres et sur des emprunts¹⁰. Du fait de la non rentabilité économique de l'électrification rurale, les investissements réalisés dans ce cadre ont contribué à l'affaiblissement de la situation économique du secteur¹¹. Sur la base du coût moyen de 100 millions de francs cfa¹², nécessaire pour l'électrification d'une localité, l'E.E.C.I a investi en moyenne 3,22 milliards de francs cfa par an de 1971 à 1975. Pour Adjane Kouadio, du fait de son caractère social, l'électrification rurale devait être financée par l'État. Mais cela ne fut pas le cas¹³. Ce point de vue reste contraire au texte de création de l'E.E.C.I qui lui confie l'ensemble des activités du secteur¹⁴. Mais le soutien financier de l'État rendait les difficultés moins perceptibles (F. Moqué, 1997, p. 49). Cependant, en encourageant la réalisation de ces différents investissements avec son appui financier, l'État n'avait pas soumis la gestion du secteur à un contrôle rigoureux favorisant la transparence. Selon Koulibali Bakari, de nombreux cadres utilisaient l'électricité à des fins économiques tels que la création de chambres froides, salon de coiffure, sans payer leur consommation. En outre, la consommation d'électricité dans les services publics était abusive et incontrôlée¹⁵.

Reconnaissant son manque de rigueur, l'État ivoirien avait pris de nouvelles dispositions dans la décennie 90 qui prévoient que « *les entreprises publiques soient désormais gérées comme des entités*

⁸ Ministère des Mines et de l'Énergie, 2010, *Atelier de réflexion, mines et énergie : bilan de 1960 à 2010 – perspectives*, Abidjan, MME, p. 15.

⁹ L'électrification d'une localité coûte en moyenne 100 millions de francs CFA. En outre, avant 1972, les villages tout comme les villes de l'intérieur à être électrifiés l'ont été au moyen de centrales diesel.

¹⁰ Les emprunts étaient contractés soit en Côte d'Ivoire (auprès de la Caisse autonome d'Amortissement), soit auprès de partenaires internationaux mais avec l'aval de l'État. Mais ces emprunts doivent être remboursés par l'E.E.C.I.

¹¹ Adjane KOUADIO, 60 ans, sous-directeur du service de contrôle à la DGE, entretien réalisé le 04-09-2014 à l'immeuble E.E.C.I sis au quartier Plateau à Abidjan (Côte d'Ivoire).

¹² Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie, 2012, *Séminaire national sur l'énergie, Défis et enjeux du secteur de l'énergie en Côte d'Ivoire : mesures d'urgence et plans à moyen et long termes*, Abidjan, p. 9.

¹³ Adjane KOUADIO, 60 ans, sous-directeur du service de contrôle à la DGE, entretien réalisé le 04-09-2014 à l'immeuble E.E.C.I sis au quartier Plateau à Abidjan (Côte d'Ivoire).

¹⁴ Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire du 15 janvier 1952, p. 49.

¹⁵ Bakari KOULIBALI, 65 ans, entretien réalisé le 20-07-2017 à l'immeuble E.E.C.I au plateau (Abidjan)

commerciales et que l'État renforce sensiblement sa supervision du secteur au travers notamment d'un suivi périodique des performances »¹⁶. C'est pourquoi F. Moqué (1997, p. 49) avance que le rôle de l'État se limitait aux nominations dans les entreprises publiques et parapubliques avant 1990. En outre, la redevance instaurée par l'État en 1969 pour accompagner l'électrification rurale reste dérisoire par rapport aux besoins de financement¹⁷. Le montant de la redevance varie au fil des années en fonction du nombre des abonnés et du taux de recouvrement des factures d'électricité. Ce montant, bien que croissant, n'a pas pu atteindre 500 millions par an entre 1971 et 1975¹⁸.

De 269 millions de francs CFA en 1971, la redevance est passée à 310 millions en 1972 avant d'atteindre 358 millions en 1973. En outre, de 1974 à 1975, elle est passée de 365,8 millions à 422,5 millions. Aussi, l'État accorde-t-il des subventions aux populations des zones rurales afin qu'elles puissent s'abonner et disposer de l'électricité dans leur domicile à moindre coût. Mais, le nombre d'abonnés et la consommation des zones rurales restent faibles. Cette situation rendait difficile l'amortissement des investissements réalisés à cet effet. Aux faits évoqués s'ajoute l'absence de structure de contrôle de l'État dans les activités de l'E.E.C.I. Il se contentait des rapports de gestion annuelle (F. Moqué, 1994, p. 140). Cette attitude de l'État ivoirien était liée à la bonne santé de l'économie qui lui permettait d'apporter son soutien constant au secteur. Aussi convient-il d'ajouter aux faiblesses « *le manque de compétence* » de certains agents nommés dans le secteur¹⁹. En effet, la nomination des cadres dans le secteur n'était pas faite sur la base des compétences mais sur la base des affinités ethniques et politiques. En outre, la stimulation du travail bien fait par l'instauration de la concurrence entre les agents et leur rémunération sur la base de leurs efforts professionnels étaient inexistantes.

A ces faiblesses évoquées, F. Moqué (1997, p. 49) ajoute le fort taux des employés du secteur de l'électricité qui était de 3722 agents avant 1990. L'argument lié au nombre élevé des employés n'est pas partagé par Adjane Kouadio qui indique qu'« il n'y avait pas de sureffectif »²⁰. Cependant, la première mesure prise par les cadres du secteur²¹ pour venir à bout des difficultés du secteur électrique avait été la réduction des effectifs de 127 agents et des retraites anticipées (F.G. Mel, 2010, p. 402). Cette mesure témoigne du poids des charges salariales dans le chiffre d'affaires de l'E.E.C.I. Toutefois, elle s'inscrivait dans le cadre des programmes d'ajustement structurels. Les difficultés suscitées n'avaient pas constituées d'handicaps majeurs

¹⁶ Ministère de l'Économie et des Finances (Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire), 1997, *La Côte d'Ivoire en chiffres : éditions 96-97*, Abidjan, Dialogue production, p. 33.

¹⁷ Entre 1969 et 1975 par exemple, la redevance mobilisée par an n'excédait pas la somme de 500 millions, alors que les besoins de financement se chiffrèrent à des milliards.

¹⁸ Énergie Électrique de Côte d'Ivoire, 1976, Rapports d'activités 1971-1975, p. 18.

¹⁹ Jean Hervé ODOUA, 49 ans, entretien réalisé le 09-09-20142014 à l'immeuble E.E.C.I sis au quartier Plateau à Abidjan (Côte d'Ivoire).

²⁰ Adjane KOUADIO, 60 ans, sous-directeur du service de contrôle à la DGE, entretien réalisé le 04-09-20142014 à l'immeuble E.E.C.I sis au quartier Plateau à Abidjan (Côte d'Ivoire).

²¹ Cette mesure avait été prise avant la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel de l'énergie (PASE).

pendant les deux premières décennies de l'indépendance car l'économie du pays se portait bien avec une croissance de 6,8% entre 1965 et 1980 (J. Girod, 1994, p. 140). Pour F. Moqué (1997, p. 49), l'absence du risque de faillite des sociétés publiques et parapubliques comme l'E.E.C.I avant 1980 était liée au soutien budgétaire de l'État. Autrement l'E.E.C.I, à l'instar des autres sociétés mixtes était exposée à des difficultés pouvant conduire à sa faillite en 1980. Cependant, les difficultés n'auraient pas été perçues du fait d'un soutien financier constant de l'État.

Cet avis évoqué n'est pas partagée par Adjane Kouadio lorsqu'il soutient que le secteur électrique avait fonctionné sans risque de faillite avant 1980. Selon lui, la difficulté majeure provenait du financement de l'électrification rurale²². Les causes des difficultés du secteur électrique ivoirien dans la décennie étaient le fait de la crise économique et de la sécheresse de 1983 selon Adjane Kouadio²³. En effet, l'année 1983 a été marquée en Afrique de l'ouest en général et en Côte d'Ivoire en particulier par une grande sécheresse ayant favorisé le tarissement des cours d'eaux. Ainsi, la production d'électricité avait-elle baissé en Côte d'Ivoire à partir de 1983. De 1659534 Mégawatheures (MWh) durant l'exercice 1980-1981, la production hydroélectrique avait atteint 1759329 MWh pendant l'exercice 1981-1982. Sur ces deux exercices, la production thermique a chuté en passant respectivement de 384511 MWh à 140107 MWh²⁴. Mais sur les exercices 1981-1982 et 1982-1983, la production hydroélectrique a grandement chuté en passant de 1759329 MWh à 197962 MWh²⁵.

Le déficit de production des barrages hydroélectriques a entraîné la mise en place d'un programme de délestage en 1983. Avec la sécheresse, l'E.E.C.I a accru la capacité de production de la centrale thermique de Vridi en installant quatre turbines à gaz de 25 MW chacune en 1984²⁶. Mais ces efforts financiers sont demeurés insuffisants et l'E.E.C.I a été contrainte d'importer 310.759 MWh de l'électricité du Ghana en 1984²⁷. Tous ces faits ont favorisé l'effondrement des finances de l'E.E.C.I et le secteur électrique. Le déficit de production d'électricité de même que l'installation de toute urgence des quatre turbines ont ainsi entraîné des coûts supplémentaires de financement estimés à 47,3 milliards de francs CFA (A. Kouadio, 2012, p. 4). Les pertes enregistrées du fait du délestage et les investissements imprévus réalisés ont donné des bilans financiers déficitaires pour l'E.E.C.I, qui en 1983 et 1984, a accusé respectivement des déficits d'exploitation de 5,6 milliards et 33,038 milliards de francs CFA. Le résultat positif de 1985 (environ 5

²² Adjane KOUADIO, 60 ans, sous-directeur du service de contrôle à la DGE, entretien réalisé le 04- 09- 2014 à l'immeuble E.E.C.I sis au quartier Plateau à Abidjan (Côte d'Ivoire).

²³ *Idem*.

²⁴ Energie Electrique de Côte d'Ivoire, 1986, *E.E.C.I en chiffres*, Abidjan, CEDI, p. 66.

²⁵ *Idem*.

²⁶ Ministère des Mines et de l'Energie, 2010, *op.cit*, p. 9.

²⁷ Energie Electrique de Côte d'Ivoire, 1986, *op.cit*, p. 67.

milliards de francs CFA)²⁸, n'a pas mis fin au déficit d'exploitation de l'E.E.C.I. Le déficit a persisté et s'est aggravé (en 1988, il a atteint 50 milliards) jusqu'en 1990²⁹.

Au total, le manque de rigueur dans la gestion du secteur électrique et la sécheresse de 1983 ont favorisé l'effondrement de la situation financière du secteur de l'électricité ivoirien. Les difficultés se sont aggravées avec la crise économique des années 1980 et la pression des bailleurs de fonds.

1.2. Les effets de la crise économique des années 80 et les exigences des bailleurs de fonds

La décennie 1980 avait été marquée par une crise économique mondiale. Elle avait grandement affaibli l'économie des pays en voie de développement comme la Côte d'Ivoire. Les effets de cette crise étaient liés à la chute du coût des matières premières agricoles, qui constituaient le socle de l'économie de ce pays. En outre, le taux d'intérêt a connu une hausse, alourdissant la dette du pays. A la date du 31 décembre 1982, la Côte d'Ivoire était, selon le Fonds monétaire international (FMI), le 29^{ème} pays débiteur des banques avec un montant global de 3387 millions de dollars (F.G. Mel, 2010, p. 398). Le PIB baissait régulièrement à partir de 1980 et le solde de la balance commerciale chutait. L'épargne brute était passée de 317 milliards FCFA dans la décennie 70 à 30 milliards FCFA au cours des années 80 (J. Girod, 1994, p. 140). De ce fait, l'État n'arrivait plus à apporter son soutien aux entreprises publiques et parapubliques comme l'E.E.C.I.³⁰.

Les bailleurs de fonds étaient presque hostiles à l'octroi de prêts à la Côte d'Ivoire. Tout cela a entraîné la rareté des ressources financières et la suspension de certains projets notamment la construction du barrage de Soubré et la mise en place de nouveaux programmes d'électrification. Devant cette situation économique défavorable, l'État ivoirien a suspendu son appui financier au secteur de l'électricité. Du coup, il s'est posé le problème de financement des ouvrages de production d'électricité dans un pays où les besoins restaient énormes³¹. La suspension de l'aide de l'État aux entreprises parapubliques était liée à la pression des bailleurs à travers le Programme d'Ajustement structurel (PAS). Depuis la crise économique de 1980, ils œuvraient pour le désengagement de l'État des secteurs productifs. Dans le secteur de l'électricité, ils ont mené plusieurs actions à cet effet. En 1982, suite à une réunion tenue les 21

²⁸ Le résultat positif de 1985 est dû au renforcement de la capacité de la centrale de Vridi par 4 groupes de 25 MW, à l'importation d'électricité et à la réduction des charges salariales de l'E.E.C.I par la retraite anticipée et des départs volontaires de certains agents.

²⁹ Ministère des Mines et de l'Energie, 2010, *op.cit*, p. 22.

³⁰ Adjane KOUADIO, 60 ans, sous-directeur du service de contrôle à la DGE, entretien réalisé le 04-09-2014 à l'immeuble E.E.C.I sis au quartier Plateau à Abidjan (Côte d'Ivoire).

³¹ En 1985, la production d'électricité des équipements de l'E.E.C.I était de 1.690.187 MWh pour une demande de 2.011.981 MWh (Lire Energie Electrique de Côte d'Ivoire, 1986, *E.E.C.I en chiffres*, Abidjan, CEDI, p. 66.) En outre, en 1990, sur 8500 localités en Côte d'Ivoire, seulement 1027 étaient électrifiées (Lire Ministère des Mines et de l'Energie, 2010, *Atelier de réflexion, mines et énergie : bilan de 1960 à 2010 – perspectives*, Abidjan, MIE, p.15.)

et 22 février, les huit institutions³² pressenties pour la construction du barrage de Soubré avaient annulé leur apport financier à l'État ivoirien. Le projet fut alors abandonné. Pourtant, avec les prévisions de l'E.E.C.I, la construction du barrage de Soubré, dont la mise en service était prévue pour 1985, devait permettre de satisfaire les besoins du pays en énergie électrique jusqu'à l'horizon 1990 (F.G. Mel, 2010, p. 397). Pour contraindre les États en difficulté économique à autoriser la privatisation de leur secteur électrique, la Banque mondiale, a décidé « *de ne plus prêter aux entreprises d'électricité non performantes qui ne se serait pas engagées dans un programme de réforme institutionnelle* » (E. H. Benessahraoui, 1999, p. 2.). Les autres bailleurs de fonds comme le FMI avaient accepté cette exigence de la Banque mondiale. Les réformes institutionnelles étaient devenues l'une des conditions du FMI pour le déblocage des fonds destinés au programme d'ajustement structurel (E.B. Benessahraoui, 1999, p. 2). Elles concernaient surtout la cession de certains secteurs d'activités clés aux opérateurs privés.

2. L'ouverture du segment de la production d'électricité en Côte d'Ivoire 1985-1997

Le secteur de l'électricité en Côte d'Ivoire a été géré par l'E.E.C.I avec le soutien de l'État. Mais, leurs difficultés économiques ont exigé l'ouverture de la branche de production d'électricité en 1985. Cette ouverture ne pouvait se faire en l'absence de texte juridique réglementant le fonctionnement du secteur.

2.1. La réglementation de l'industrie électrique par la mise en place de la loi de 1985

Les exigences des bailleurs de fonds dans les années 1980 visaient à amener l'État ivoirien à s'intéresser davantage à d'autres secteurs. Au fond, ils étaient contre l'État providence. En effet, pour ces financiers, en accordant « *les investissements sollicités, le pays ne peut plus faire d'autres investissements dans les secteurs considérés encore comme prioritaires* »³³. Ils ont jugé les investissements de l'État dans le secteur électrique (25 à 30%) assez élevés³⁴. Aussi déploraient-ils l'absence des opérateurs privés dans la gestion du secteur électrique. Cela est souligné par F. Moqué (1997, p. 49), qui évoque « *l'absence des actionnaires privés* » au sein de l'E.E.C.I comme une des raisons de son « inefficacité ». Ainsi, fallait-il autoriser la participation des privés à la gestion du secteur de l'énergie électrique. Dès lors, la mise en place de la loi régissant le fonctionnement du secteur s'est imposée.

Depuis la création de l'E.E.C.I en 1952³⁵, l'extension des actions de cette société à une localité se faisait par la signature de

³² Il s'agit de la Banque européenne d'Investissement (BEI), de la Banque africaine de Développement (BAD), des Fonds Koweïtien et Saoudien, du Fonds de l'Opep, du Commonwealth development Corporation (CDC) et de la Banque arabe de Développement économique pour l'Afrique (BADEA).

³³ Lambert Konan, « Les Ivoiriens consomment mal l'électricité », in *Fraternité Matin* n° 760, 1985, p. 28.

³⁴ *Idem*

³⁵ Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire du 15 janvier 1952, p. 49.

conventions entre l'E.E.C.I et l'État. Ces accords avaient un champ d'action limité aux localités dans lesquelles l'E.E.C.I doit exercer sa mission, sauf durant les périodes où l'État avait les moyens pour soutenir l'E.E.C.I dans la construction des infrastructures d'électricité, surtout les ouvrages de production. En outre, l'État ivoirien bénéficiait d'une facilité de prêt auprès de ses partenaires extérieurs pour le financement des travaux de constructions des équipements de production d'électricité. Mais dans les années 1980, l'entrée des opérateurs privés dans le secteur électrique fut préconisée par les institutions financières internationales. Le recours aux producteurs indépendants d'électricité était nécessaire pour couvrir les besoins à partir de la production locale.

Pour autoriser la participation du privé aux activités du secteur de l'électricité, les parlementaires ivoiriens, sur proposition du gouvernement ont voté la loi n° 85-583 du 29 juillet 1985 organisant la production, le transport et la distribution de l'énergie électrique en Côte d'Ivoire. En effet, en consacrant le monopole de l'État dans « *le transport et la distribution de l'électricité sur l'ensemble du territoire de la Côte d'Ivoire, ainsi que* » dans « *l'importation et l'exportation de l'électricité* », la loi a libéralisé la production d'électricité³⁶. Cependant, la production d'électricité par des entités privées, classées en deux groupes, fait appel à des conditions. Chez les particuliers ou personnes physiques, cette :

production autonome d'électricité est autorisée lorsque celle-ci exclusive de toute distribution publique est réalisée localement à partir de sources de production autorisées par le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire³⁷.

Dans ce cas, l'électricité doit être produite à partir des sources autorisées par l'État telles que l'hydraulique et le thermique ne peut être vendue et utilisée exclusivement par celui ou celle qui l'a produite. Cela n'exige pas l'obtention d'un quelconque agrément du producteur autonome d'électricité auprès de l'État. Cette forme de production autonome d'électricité n'était pas nouvelle en Côte d'Ivoire. La nouveauté avec cette loi est qu'elle autorise des opérateurs privés encore appelés producteurs indépendants d'électricité à produire de l'électricité afin de la vendre au réseau national ou à la compagnie nationale chargée de la commercialisation car la loi ne leur autorise pas la vente d'électricité aux particuliers et entreprises. Dans ce cas, « *le producteur privé doit avoir au préalable un agrément de la part de l'État* », l'autorisant à produire de l'électricité en vue de sa commercialisation³⁸. Ainsi, cette loi permet-elle aux opérateurs privés d'investir dans la construction de nouveaux équipements de production d'électricité. Il s'agit pour l'État de compenser son absence d'investissement dans le secteur par des investissements privés en se soumettant aux exigences des bailleurs de

³⁶ JOCI, 22 août 1985, p. 877.

³⁷ *Idem*.

³⁸ Guy Pacôme Kallé, 43 ans, chargé des études, entretien réalisé le 04/09/2014 à la Direction Générale de l'Énergie (DGE) sis au quartier Plateau à Abidjan (Côte d'Ivoire).

fonds³⁹. L'adoption de la loi de 1985 est une solution aux problèmes que pose l'insuffisance d'investissements de l'État ivoirien et de l'E.E.C.I dans la fourniture de l'électricité. Cela concerne surtout la construction de nouveaux équipements de production. Ainsi, grâce à cette loi, deux producteurs privés d'électricité ont vu le jour dans la décennie 90.

2.2. Des opérateurs privés dans la production d'électricité en Côte d'Ivoire en 1994-1999

Comme nous l'avons montré précédemment, depuis 1980, l'État et l'E.E.C.I n'arrivaient pas à construire de nouveaux équipements de production d'électricité. En 1984, la production des infrastructures existantes estimée à 446495 MWh ne pouvait couvrir la demande locale d'électricité qui s'élevait 1822862 MWh⁴⁰, contraignant le pays à en importer. Rappelons qu'en 1990, l'État ivoirien, à travers le décret n°90-1389 du 25 octobre 1990⁴¹, avait confié la production, le transport, la distribution, l'exportation et l'importation de l'énergie électrique à une nouvelle entreprise, dénommée Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE). La CIE⁴² assure sa mission avec les infrastructures appartenant à l'État ivoirien. Toutefois, le développement du secteur d'électricité, c'est-à-dire la construction des nouveaux équipements de production, l'extension du réseau existant et les gros travaux de réparation des équipements existants n'était pas du ressort de la CIE. Ces travaux revenaient à l'État ivoirien⁴³. Mais du fait de la faiblesse des moyens financiers de ce dernier, l'entrée de producteurs indépendants a été admise dans le secteur de l'électricité afin de favoriser la construction de nouveaux ouvrages de production. Cette ouverture a été suivie d'effet concret à partir de 1994. En effet, pour faire face aux défaillances de production qui perduraient (depuis 1984), l'État ivoirien, à travers la convention du 20 juillet 1994, a concédé la construction, l'exploitation et le transfert d'une centrale thermique, alimentée au gaz naturel⁴⁴ à la compagnie ivoirienne de production d'électricité (Ciprel).

La centrale construite par la Ciprel est à rétrocéder à l'État ivoirien au bout de dix-neuf ans, à compter de son entrée en vigueur en 1996⁴⁵. Mais avec l'entrée en service de la troisième tranche de la centrale de Ciprel, ledit équipement doit être rétrocédé à l'État en

³⁹ Adjane KOUADIO, 60 ans, sous-directeur du service de contrôle à la DGE, entretien réalisé le 04- 09- 2014 à l'immeuble E.E.C.I sis au quartier Plateau à Abidjan (Côte d'Ivoire).

⁴⁰ Énergie Électrique de Côte d'Ivoire, 1986, *E.E.C.I en chiffres*, Abidjan, CEDI, p. 67.

⁴¹ Journal Officiel de Côte d'Ivoire, 1990, p. 444.

⁴² La CIE a une mission purement commerciale. C'est une société privée dont la création a été favorisée par les difficultés économiques de l'E.E.C.I qui ont conduit les bailleurs de fonds à exiger l'entrée d'opérateurs privés dans la gestion du secteur électrique. Les équipements publics utilisés par la CIE pour assurer sa mission notamment les centrales thermiques et hydroélectriques, les lignes de transport et de distribution constituent le patrimoine de l'État qui en avait concédé la gestion à l'E.E.C.I.

⁴³ Mais pour la construction des infrastructures de production d'électricité, l'État ivoirien en s'appuyant sur la loi de 1985 confier la réalisation de certains équipements aux privés.

⁴⁴ La centrale thermique de Ciprel fonctionnait d'abord avec du fuel lourd. C'est à partir du 10 novembre 1995, qu'elle commençait à être alimentée au gaz.

⁴⁵ Institut de l'énergie et de l'environnement de la francophonie, 2008, *Les partenariats publics-privés dans le secteur de l'électricité : Etudes de cas*, communications science-impact, Québec, p. 3.

2020 au lieu de 2013 (Y.S. Koman, 2014, p. 13). Du fait de sa faiblesse économique, l'État ivoirien avait accordé d'importantes facilités à la Ciprel lors de la conclusion en 1994 de la convention de concession qui a autorisé cette société à construire une centrale thermique dénommée Ciprel. En effet, l'achat du gaz destiné à l'alimentation de la centrale thermique privée revient à l'État de Côte d'Ivoire. L'opérateur Ciprel a l'obligation de la maintenance, de la réparation et de la rénovation des installations. En outre, il doit fournir au réseau national 1410 GWh d'électricité par an. Toutefois, sur les 1410 GWh, un surplus ou un déficit de 5% est admis. De son côté, l'État à travers la CIE est obligé d'acheter la totalité de la production de Ciprel (E. N'guessan, 1998, p. 183). Lorsque le déficit d'électricité produite par la Ciprel est supérieur à 5%, obligation lui est faite de reporter la différence à l'exercice suivant (E. N'guessan, 1998, p. 183). La Ciprel a construit deux turbines entre 1994 et 1997. La première tranche comprenant trois turbines de 33 MW, a été mise en service en mars 1995. Cette première étape, qui a coûté 36,7 milliards de francs CFA, a été financée entièrement par des ressources privées⁴⁶. Quant à la deuxième étape, elle a coûté 20 milliards de francs CFA et a été financée par un emprunt du gouvernement ivoirien rétrocédé à la société Ciprel. L'emprunt du gouvernement ivoirien a été effectué au près de l'Agence internationale développement (AID). La réalisation du projet de construction de la centrale de Ciprel a ainsi coûté la somme totale de 57,3 milliards de francs CFA⁴⁷. D'une puissance de 165 MW prévue à l'origine, la centrale de Ciprel est dotée finalement d'une puissance totale de 210 MW. Le tableau n°1 ci-après présente les différents financiers du projet Ciprel et leurs contributions.

Tableau n°1 : Répartition du financement de la construction de la centrale de Ciprel en 1994

Organismes	Montant déboursé (en milliards de francs CFA)
Banque Mondiale	20,6
Caisse française de développement (CFD)	7,5
Proparco (filiale de la CFD)	6,3
Banque ouest-africaine de développement (BOAD)	4,5
Société financière internationale (SFI)	18,4

Source : Valentin Kouakou Ba Koffi à partir des données recueillies dans « Côte d'Ivoire cap 2000 », in *Jeune Afrique* hors série, janvier 1996, p. 35.

⁴⁶ Institut de l'énergie et de l'environnement de la francophonie, 2008, *op.cit*, p. 3.

⁴⁷ Les montants de 36,7 et 20 milliards étaient les montants destinés à la construction des différentes tranches de la centrale. Le surplus (0,6 milliards) qui permet au montant total d'atteindre 57,3 milliards était destiné à des travaux annexes et préliminaires.

La construction de la centrale thermique de Ciprel a été entièrement financée par des ressources extérieures. Quatre ans après la mise service de la centrale thermique de la société, une seconde centrale thermique a vu le jour. C'est celle d'Azito, construite par un autre producteur indépendant d'électricité, en l'occurrence la société Cinergy⁴⁸. Comme pour la Ciprel, le projet Azito avait pour charges la construction, la détention en propriété, l'exploitation et le transfert de la centrale à l'État de Côte d'Ivoire au bout d'un temps convenu de commun accord entre les parties⁴⁹. D'un coût de 215 millions de dollars américains, la centrale d'Azito a été financée sur un prêt de 14 millions de dollars de la Banque africaine de Développement (BAD). Le reste du financement a été assuré par la société Cinergy (Azito Energy)⁵⁰. Le projet Azito est destiné à éliminer les risques de déléstage qui ont des impacts négatifs sur la croissance économique de la Côte d'Ivoire. Ainsi, pour avoir confié la construction d'équipements de production d'électricité à des opérateurs privés, les bailleurs avaient de nouveau accepté de participer à travers l'octroi de prêt à la construction desdits équipements.

Dans l'ensemble, les contrats entre l'État et les producteurs indépendants offraient de nombreux avantages à ces derniers. En effet, outre la prise en charge du ravitaillement de leur centrale thermique en combustible, l'achat de leur production d'électricité est une priorité de l'État. Pour A. Traoré (2013. p. 7), ces avantages ne favorisent pas la construction de nouveaux ouvrages de production d'électricité par l'État, qui craignait un surplus de production qui serait mal utilisé. L'argument avancé par Amidou Traoré ne peut être acceptée pour deux raisons. La première raison est que beaucoup d'Ivoiriens n'ont pas encore accès à l'électricité et la satisfaction des besoins de toutes les populations nécessitent la construction de nouveaux équipements d'électricité afin d'accroître la production. En 1999, 65% des Ivoiriens vivaient dans des zones électrifiées et 23% de cette population avaient accès à l'électricité⁵¹. La deuxième raison est liée au fait que la Côte d'Ivoire exporte de l'électricité au Burkina Faso (459,437 GWh), Ghana (5739, 438 GWh), Mali (10,279 GWh) et Bénin (2183,21 GWh) en 1999⁵². Pour nous, la raison qui justifiait le manque de construction de nouveaux équipements de production d'électricité par l'État de 1985 à 1999 était son manque de moyen financier et sa difficulté à disposer de prêt auprès des bailleurs de fonds à cet effet. L'énergie électrique produite par les deux centrales (Ciprel et Azito)

⁴⁸ La réalisation de ladite centrale a fait appel à la signature d'une convention entre l'Etat de Côte d'Ivoire et la société Azito Energy. Cette société est un consortium composé par Asea Brown Boveri Limited (ABB) et Electricité de France (EDF) détenteur de 66% du capital et Industrial Promotion Services (IPS, filiale du Fonds Aga Khan) 23% du capital et la Banque de développement britannique CDC Group, 11% (Y.S. Koman, 2014, p. 14)

⁴⁹ La centrale de Ciprel serait rachetée par la Côte d'Ivoire après 20 ans, quand celle d'Azito le serait après 24 ans.

⁵⁰ Groupe de la Banque Africaine de Développement, 2010, *La BAD et la Côte d'Ivoire : une coopération renforcée pour une sortie de crise*, Bad, Tunis, p. 32.

⁵¹ MINISTÈRE DES MINES DU PÉTROLE ET DE L'ÉNERGIE (Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire), 2012, *Défis et enjeux du secteur de l'énergie en Côte d'Ivoire : mesures d'urgence et plans à moyen et long termes*, Séminaire sur l'énergie, Abidjan, MIE, p. 12.

⁵² Ministère de l'Économie et des Finances (Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire), 2008, *La Côte d'Ivoire en chiffres, édition 2007*, Abidjan, Dialogue production, p. 103.

est remise à la compagnie ivoirienne d'électricité (CIE) pour être utilisée sur le réseau national. Avec ces deux centrales thermiques, les producteurs privés d'électricité prennent une part importante dans la fourniture de l'électricité (surtout la production) en Côte d'Ivoire.

3. La production privée d'électricité un soulagement pour la fourniture de l'électricité en Côte d'Ivoire

L'entrée des structures privées dans la production d'électricité a permis de réaliser de nombreux progrès. Les avancées obtenues concernent surtout la restauration entre l'offre et la demande à partir de la production locale d'électricité. Aussi a-t-elle permis à la Côte d'Ivoire de disposer d'un « *surplus* » de production.

3.1. Le rééquilibrage entre l'offre et la demande d'électricité

Pendant une décennie (1984-1994), la production d'électricité a été inférieure à la demande nationale. La Côte d'Ivoire a importé de l'électricité pour satisfaire la demande locale. En 1984, pendant que la production locale d'électricité était de 1632 GWh, la consommation se chiffrait autour de 1810 GWh⁵³. Le déficit de la production locale a été couvert par une importation de 178 GWh du Ghana (J. Girod, 1994, p. 151). En 1990, alors que la consommation d'électricité (les pertes y compris) se chiffrait à 2316 GWh, la production nationale était de 2022 GWh. Ce sont donc 294 GWh qui ont été importés du Ghana pour couvrir les besoins locaux. Pour une consommation locale d'électricité estimée à 2273 GWh en 1992, la Côte d'Ivoire n'avait produit que 1789 GWh. Le déficit a été comblé grâce au Ghana qui a livré 484 GWh à la Côte d'Ivoire (J. Girod, 1994, p. 151).

Mais avec la construction d'ouvrages de production d'électricité par des opérateurs privés, cela avait été un vieux souvenir. Neuf mois après la mise en service de la première centrale thermique privée (Ciprel) en 1995, la production nationale a connu une augmentation de 28%⁵⁴. Cette production a permis de couvrir la demande nationale. Au cours de l'exercice 1993-1994, la production nationale d'électricité a été de 2333 GWh. Sur le même exercice, la consommation s'est chiffrée à 1903 GWh. En 1994-1995, la production totale d'électricité de la Côte d'Ivoire a été de 2864 GWh. Dans le même temps, la consommation s'est élevée à 2074 GWh pour environ 430000 abonnés.

Ainsi, grâce à la production de Ciprel, la Côte d'Ivoire est arrivée à assurer de nouveau l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité à partir de la production locale. En effet, en 1999, 2/3 de la production d'électricité vendue par la CIE⁵⁵ provenaient des

⁵³ Cette consommation prend en compte les pertes d'énergie électrique.

⁵⁴ Anonyme, « Situation de l'électrification dans les pays de la zone franc », in *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, n°2667 du 20 décembre 1996, p. 2680.

⁵⁵ La Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE) est la société chargée depuis 1990 de la commercialisation de l'électricité en Côte d'Ivoire. C'est une société privée dont le capital est détenu par la société internationale de services publics (51%) et les investisseurs ivoiriens 49% (A. Kouadio et G. Kedja, 1992, p. 11.). Elle utilise les équipements publics pour produire, transporter distribuer, facturer et encaisser l'énergie électrique. Pour ces activités, elle est rémunérée par l'Etat ivoirien.

centrales thermiques privées⁵⁶. Cette performance a été « *consolidée* » et « *pérennisée* » avec l'entrée en service en 1999 de la centrale d'Azito. L'électricité produite par les centrales privées croît régulièrement au fil des ans. Cela entraîne une domination plus accentuée du thermique dans la production nationale d'électricité. En effet, alors que la part du thermique dans la production totale d'énergie électrique n'était que de 35% en 1994 (contre 65% d'hydraulique), elle avait été de 42,5% (contre 57,5% d'hydraulique) en 1995⁵⁷. La production locale d'électricité dès la mise en service de la centrale thermique de Ciprel a été supérieure aux besoins des abonnés. En 1999, alors que la production totale d'électricité était supérieure à 4500 GWh, la consommation nationale était inférieure à 3000 GWh⁵⁸. Sur les 4500 GWh produit, la part des producteurs privée était d'environ 3000 GWh.

3.2. La Côte d'Ivoire, pays exportateur d'électricité grâce à la production privée

Longtemps, la Côte d'Ivoire, à l'instar de la plupart des pays ouest-africains avait mené une politique d'électricité individualiste. L'objectif était de fournir de l'électricité pour le marché local. Cette politique a bien d'inconvénients du fait que la source locale de production d'électricité disponible en abondance en l'occurrence l'hydroélectricité reste soumise aux aléas du climat. Les barrages hydroélectriques ne peuvent produire de l'électricité à la hauteur de leur capacité que si les fleuves qui les abritent connaissent un meilleur niveau de remplissage. Aussi, l'électricité n'étant pas une denrée conservable, en cas de surplus de production, il faut trouver un marché extérieur pour son écoulement.

Conscients de ces réalités et se sentant en difficulté, la Côte d'Ivoire et le Ghana ont relié leurs réseaux électriques en 1984 par la signature d'un contrat de fourniture d'électricité entre l'E.E.C.I et la Volta River Authority (VRA) (A. Kouadio et G. Kedja, 1992, p. 18). L'objectif est de permettre à l'un d'entre eux de venir en aide à l'autre en cas de déficit de production. Il s'agit aussi de trouver un marché extérieur pour écouler en cas de surproduction (sur la base des besoins des abonnés) le surplus. L'impact de cette politique a été immédiat, car de 1984 à 1995, les déficits de production d'électricité de la Côte d'Ivoire ont été compensés par des importations du Ghana. En 1985, sur une production totale de 2.021.995 MWh nécessaire pour couvrir les besoins d'électricité de la Côte d'Ivoire, 236.880 MWh avaient été importés du Ghana. Sur la période allant de 1984 à 1990, la Côte d'Ivoire avait importé en moyenne 184,28 GWh d'électricité du Ghana pour couvrir ses besoins (J. Girod, 1994, p. 151) grâce à l'interconnexion de leurs réseaux électriques. La Côte d'Ivoire a aussi noué des partenariats publics-privés dans le secteur de la production à partir de 1994 ((Y.S. Koman, 2014, p. 13) à travers la signature de la convention visant la construction d'une centrale thermique par la

⁵⁶ Ministère de l'Économie des Finances (Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire), 2008, *La Côte d'Ivoire en chiffres édition 2007*, Abidjan, Dialogue production, p. 102.

⁵⁷ Anonyme, « La situation de l'électrification dans les pays de la zone franc », *op.cit.*, p. 2680.

⁵⁸ Ministère des Mines et de l'Énergie, 2010, *op.cit.*, p.30.

société Ciprel⁵⁹. L'électricité produite par la Ciprel est achetée par l'État ivoirien et éjectée sur le réseau national géré par la CIE.

Ainsi, dès 1995, la production locale d'électricité arrivait de nouveau à couvrir les besoins locaux et permettait de dégager un surplus de production par rapport aux besoins des abonnés au nombre d'environ 600000 en 1997⁶⁰. Ce surplus est vendu à d'autres pays de la sous-région notamment la Mali, le Burkina Faso, le Benin, le Ghana. L'exportation d'électricité par la Côte d'Ivoire a été renforcée et consolidée par l'entrée en service de la deuxième centrale thermique privée (Azito) en 1999. Ainsi, la Côte d'Ivoire se positionne comme un important pays exportateur d'électricité en Afrique de l'Ouest. Sur un total de 1,02 KWh d'électricité exportée par les trois principaux exportateurs⁶¹ de cette région en 1998, la Côte d'Ivoire avait exportée 0,60 KWh, soit 58,82 % (C. Marot, 2003, p. 1120).

Cette position, le pays l'a obtenue grâce aux partenariats publics-privés réalisés dans la production d'électricité. En outre, grâce aux PIE, les investissements dans le domaine de la production d'électricité avaient repris⁶². Les investissements des Producteurs Indépendants d'Électricité (PIE) ont conduit à la construction de lignes de transport à partir de 1995. Aussi, le réseau de distribution qui avait presque stagné de 1990 à 1994, a connu une évolution remarquable à partir de 1995. Oscillant autour de 8250 Km entre 1990 et 1994, la longueur du réseau de transport a atteint 8524 Km en 1995 et est passée à environ 11250 Km en 1999⁶³. Le renforcement de la production locale par les PIE a permis à l'État de relancer à partir de 1995 l'électrification rurale suspendue depuis 1987. Au total, l'avènement des PIE dans le secteur électrique ivoirien a permis de faire face à certaines défaillances comme le déséquilibre entre l'offre et la demande d'énergie électrique.

Conclusion

La politique de l'électricité menée pendant les deux premières décennies de l'indépendance en Côte d'Ivoire présentait de nombreuses insuffisances. Ces dernières ont été révélées au grand jour par la crise économique des années 80. L'État ivoirien n'arrivait plus à apporter son soutien financier au secteur de l'électricité. En plus, l'E.E.C.I ne disposait plus de moyens conséquents pour faire face aux investissements qu'exigeait la consommation énergétique. À partir de 1983, le bilan d'exploitation de l'E.E.C.I était déficitaire. L'équilibre entre l'offre et la demande nationales d'électricité était rompu. Les investissements faisaient défaut alors que les besoins s'accroissaient. Pour mieux réglementer la gestion de l'industrie électrique et permettre aux opérateurs privés d'y participer, le parlement ivoirien a

⁵⁹ C'est une société privée avec 83,3% de son capital détenu par FINAGESTON. L'État ivoirien détient 14,7% et les 2% restants sont détenus les autres actionnaires (Y.S. Koman, 2014, p. 13).

⁶⁰ Ministère des Mines et de l'Énergie, 2010, *op.cit*, p.31.

⁶¹ Ils sont composés de la Côte d'Ivoire, du Nigéria et du Ghana.

⁶² Depuis 1985, les investissements visant la construction de nouveaux équipements de production avaient été suspendus.

⁶³ Ministère des Mines et de l'Énergie, 2010, *op.cit*, p. 28.

adopté, sur proposition du gouvernement, la loi régissant le fonctionnement du secteur électrique en 1985. Cette loi a libéralisé la production de l'électricité en Côte d'Ivoire. Par cette libéralisation, l'Etat ivoirien, à travers deux conventions, a autorisé la construction de deux centrales thermiques par des opérateurs privés en 1994 et 1997. La construction de ces centrales a permis à la Côte d'Ivoire de rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande nationales d'électricité. Outre le rétablissement de l'équilibre entre l'offre et la demande, la Côte d'Ivoire est devenue exportateur d'électricité depuis 1995. Toutefois, le nombre de localités non électrifiées restent énormes. En 1999, sur un total de plus de 8500 localités, environ 1700 étaient électrifiées.

Sources et bibliographie

Sources

- KOULIBALI Bakary, 65 ans, *Les causes des difficultés du secteur électrique ivoirien dans la décennie 80*, entretien réalisé le 20-07-2017 à l'immeuble E.E.C.I au plateau (Abidjan).
- KOUADIO Adjane, 60 ans, sous-directeur du service de contrôle à la DGE, *Les difficultés du secteur de l'électricité : origines et actions de redynamisation*, entretien réalisé le 04-09-2014.
- ODOUA Jean Hervé, 49 ans, assistant juriste à l'ANARE, *La régulation du secteur électrique en Côte d'Ivoire : Historique et apport à la redynamisation du secteur*, entretien réalisé le 09-09-2014 au plateau sis à l'immeuble E.E.C.I.
- ANONYME, 1996, « Situation de l'électrification dans les pays de la zone franc », in *marchés tropicaux et méditerranéens*, n°2667, pp. 2678-2695.
- BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT, 1991, *Côte d'Ivoire : programme d'ajustement sectoriel de l'énergie, rapport d'évaluation de la performance du projet*, Abidjan, Département de l'évaluation des opérations, 162 p.
- BENESSAHRAOUI El Habib, 1999, « Les réformes institutionnelles en Afrique : cas du secteur électrique », in *Liaison Energie francophonie*, n°44 du 3^e trimestre 1999, pp. 2-4.
- Energie Electrique de Côte d'Ivoire, 1986, *E.E.C.I en chiffres*, Abidjan, CEDI, 105 p.
- Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie, 2008, *Les partenariats publics-privés dans le secteur de l'électricité : étude de cas*, Québec, communications Science-impact, 8 p.
- Journal Officiel de Côte d'Ivoire, 1985, *Loi n°85-583 du 29 juillet 1985, organisant la production, le transport et la distribution de l'énergie électrique en Côte d'Ivoire*, pp. 377-379.
- Ministère de l'Economie et des Finances, 1988, *La Côte d'Ivoire en chiffres édition 86-87*, Inter Afrique Presse, Abidjan, 220 p.
- Ministère de l'Economie et des Finances, 1998, *La Côte d'Ivoire en chiffres édition 96-97*, Dialogue production, Abidjan, 232 p.
- Ministère de l'économie des Finances (Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire), 2008, *La Côte d'Ivoire en chiffres édition 2007*, Abidjan, Dialogue production, 222 p.

- Ministère des Mines et de l'Energie, 2010, *Atelier de réflexion, mines et énergie : bilan de 1960 à 2010 – perspectives*, Abidjan, MIE, 41 p.
- Ministère des Mines du Pétrole et de L'énergie (Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire), 2012, *Défis et enjeux du secteur de l'énergie en Côte d'Ivoire : mesures d'urgence et plans à moyen et long termes*, Séminaire sur l'énergie, Abidjan, MIE, 44 p.

Bibliographie

- HEURAUX Christine, 2010, *L'électricité au cœur des défis africains*, Paris, éditions Karthala, 406 p.
- FINON Dominique, 1998, « Du modèle intégré au modèle contractuel : l'organisation de la participation du secteur privé dans le secteur électrique », *Investissements et nouveaux aspects contractuels dans les industries électriques africaines*, sous la direction Dominique FINON, Dibongué KOUO, Québec, Communication Science-Impact, pp. 3-16.
- GIROD Jacques, 1994, *L'énergie en Afrique : la situation énergétique de 34 pays de l'Afrique subsaharienne et du nord*, Paris, Éditions Karthala, 467 p.
- GIROD Jacques, 1998, « Le passage de l'Etat propriétaire à l'Etat régulateur dans la structuration des industries électriques », *Investissements et nouveaux aspects contractuels dans les industries électriques africaines*, sous la direction Dominique FINON, Dibongué KOUO, Québec, Communication Science-Impact, pp. 33-49.
- GRAH MEL Frédéric, 2010, *Félix Houphouët Boigny, l'épreuve du pouvoir*, T2, Abidjan, CERAP, 632 p.
- Groupe de la Banque Africaine de Développement, 2010, *la BAD et la Côte d'Ivoire : une coopération renforcée pour une sortir de crise*, Bad, Tunis, 46 p.
- KOMAN Yapo Serge, 2014, *Plan de redressement du secteur électrique en Côte d'Ivoire*, Paris, Éditions Universitaires Européennes, 69 p.
- KOUADIO Adjane, 2012, *Organisation du secteur électrique ivoirien de 1952 à 1990*, Abidjan, 8 p.
- KOUADIO Adjane, KEDJA Gnanzou, 1992, *Données réglementaires du secteur électrique de la Côte d'Ivoire de 1952 à 1990*, Abidjan, 52 p.
- MAROT Christine, 2003, « Privatisation : une équation public-privé difficile à résoudre », in *Marchés Tropicaux et Méditerranéens*, n°3002, pp. 1119-1121.
- MELEU Mathieu, « Participation du secteur privé à la fourniture des infrastructures en Côte d'Ivoire : revue et recommandation », in *Economic Research Papers*, n°47, pp. 1-34.
- MOQUE François, 1994, « La politique de privatisation du gouvernement ivoirien dans le cadre du programme économique à moyen terme (1990-1995) », Université de Cocody, thèse de 3^e cycle, 310 p.

- N'GUESSAN Etienne, 1998, « Le contrat d'affermage et la restructuration de l'industrie électrique en Côte d'Ivoire : quel retour d'expérience ? », *Investissements et nouveaux aspects contractuels dans les industries électriques africaines*, sous la direction Dominique FINON, Dibongué KOUO, Québec, Communication Science-Impact, pp. 175-187.
- PLANE Patrick, 1997, « Privatisation de l'E.E.C.I en Côte d'Ivoire : évolution et interprétation des premiers résultats » in *Revue Tiers Monde*, n° 152, pp. 859-878.
- TRAORE Amidou, 2013, « La production privée d'électricité : le modèle ivoirien », in *Secteur Privé et Développement*, n°18, pp. 6-8.

FONDATION DE L'ÉTAT GABONAIS : PREMICES DE LA SOUVERAINETE (1958-1963)

MESSI ME NANG Clotaire*

Résumé

La marche vers l'indépendance des territoires français de l'Afrique Noire en général et de celui du Gabon en particulier est marquée non seulement par des réformes institutionnelles qui octroyèrent progressivement plus de droits aux Africains, mais également par une construction étatique à travers l'adoption des symboles de la souveraineté. Pourtant, les recherches sur l'histoire de l'Afrique se sont davantage focalisées sur les étapes de la décolonisation. Elles abordent rarement ce moment important au cours duquel les leaders africains ont procédé à l'habillage des États nouvellement indépendants. Ainsi, dans la présente contribution, il s'agit d'analyser les éléments symboliques qui fondent l'État et l'identité nationale au Gabon.

Mots clés : Fondation de l'État – Idéal étatique gabonais – Drapeau – Devise – Sceau – Hymne national – Armoiries nationales.

Abstract

The march towards independence of the French territories of Black Africa in general and that of Gabon in particular is marked not only by institutional reforms that granted progressively more rights to Africans, but also by state building through the adoption of symbols of sovereignty. Yet, research on African history has focused more on the stages of decolonization. They seldom address this important moment in which African leaders have dressed the newly independent states. Thus, in this contribution, it is a question of analyzing the symbolic elements which base the State and the national identity in Gabon.

Keywords : State Foundation – Ideal Gabonese State – Flag – Motto – Seal – National Anthem – National coat of Arms.

Introduction

Au moment de l'accession du Gabon à l'indépendance, le 17 août 1960, la tâche la plus urgente de l'élite politique de l'époque était de revêtir le nouvel État, hérité du colonisateur français, de ses attributs de souveraineté. Il fallait le parer au plus vite d'une nouvelle robe, signe visible de sa nouvelle identité. Mais, de ce moment de construction étatique et nationale, les études sur l'histoire politique du Gabon se sont essentiellement focalisées sur la crise institutionnelle des premiers mois de l'indépendance ; crise née du débat qui divisa la classe politique sur le type de régime politique à adopter au Gabon. À ce propos, G. Rossatanga-Rignault (2009, p. 79) affirme que « [...] les premiers mois de l'État indépendant seront marqués par un débat institutionnel dont l'intensité servira de signe précurseur aux crises futures ». Dans la même veine, W.-A. Ndombet (2009, p. 13) écrit que la période de construction de l'État au Gabon « fut vécue

* Université Omar Bongo de Libreville (Gabon) ; E-mail : messiclotaire@gmail.com

particulièrement par les leaders politiques gabonais dans un climat de suspicion inédit. Les ambitions personnelles furent si aiguës qu'elles opposèrent non seulement les partis, mais également des partisans d'un même camp ». Ces études éludent ainsi les actes fondateurs majeurs posés par la classe politique au moment du choix des symboles de la nouvelle République, lesquels constituent aujourd'hui les valeurs fortes du peuple gabonais. Ainsi, comment les pères fondateurs de la nation gabonaise ont-ils doté l'État de ses symboles nationaux ? Ces symboles montrent quel idéal étatique ? Je postule que, si les pères de l'indépendance se sont déchirés sur la nature du régime politique à donner au pays, en revanche ils ont su poser les fondamentaux symboliques de la nation, à travers des valeurs qui cimentent le vivre-ensemble, car elles renvoient à des réalités locales dans lesquelles s'identifient les différentes communautés ethnolinguistiques du Gabon, et qui montrent un idéal étatique de l'unité pour le développement. Le présent article s'appuie sur des pièces d'archives de l'époque¹, et se structure en deux parties : la première évoque le contexte d'adoption des symboles de l'État gabonais alors que la deuxième analyse l'idéal étatique que recouvrent ces symboles.

1. Un contexte de marche vers l'indépendance

Les symboles de l'État gabonais ont été adoptés dans le contexte de la marche vers l'indépendance de cette ancienne colonie française. En effet, l'adhésion du Gabon à la Communauté franco-africaine, à la suite de la campagne référendaire de septembre 1958, fit de ce Territoire d'Outre-Mer (TOM) une République autonome (A. F. X. I. Ratanga-Atoz, 1985, p. 82). Comme dans les autres territoires de l'Afrique Noire française, les réformes instaurant la Communauté franco-africaine avaient fait du Gabon un État affranchi de la tutelle aéfiennne. Dans ce contexte, selon F. Bernault (1996, p. 294), « La nouvelle République devait élaborer une constitution, choisir un drapeau, doter l'État de tous les attributs de la souveraineté ». Dès 1959, la classe politique s'engagea sur ce chemin de la construction de l'État.

En juin de cette année-là, le Conseil de gouvernement soumit à l'Assemblée législative un projet de loi sur la fête nationale². Au départ, il fut donc question de choisir uniquement une date pour la fête nationale de la République gabonaise. Néanmoins, l'Assemblée législative préconisa la mise en place d'une commission élargie qui devait étudier non seulement la question de la fête nationale, mais aussi celle concernant l'emblème de la République, la devise et le sceau. Les députés Luc Ivanga et Owanga furent désignés respectivement président et rapporteur de la commission³. Au sujet du

¹La quasi-totalité des acteurs de l'époque ayant disparu, il ne reste plus que des documents d'archives pour tenter de reconstituer ce pan de l'histoire du Gabon.

²Journal des débats de l'Assemblée législative du Gabon. Première session ordinaire du 21 avril au 17 juin 1959. Séance plénière du 17 juin 1959.

³Assemblée législative du Gabon. Rapport établi au nom de la Commission élargie concernant le choix de l'emblème – Insigne des parlementaires, du sceau de la Devise et de la Fête Nationale de la République Gabonaise, s. d.

drapeau, la commission reçut deux propositions qu'elle soumit au vote des députés. La première émanait du parti au pouvoir, le Bloc démocratique gabonais (BDG). Le projet de drapeau du BDG comportait trois bandes horizontales d'inégales dimensions : le vert, le jaune d'or et le bleu roy. Dans la partie supérieure à gauche étaient placées les couleurs de la Communauté, en l'occurrence le drapeau tricolore français bleu, blanc, rouge⁴. Il comportait en outre neuf étoiles représentant les neuf régions du territoire du Gabon. Ce projet de drapeau était différent de celui que présenta à la commission élargie le parti de Jean-Hilaire Aubame, l'Union démocratique et sociale gabonaise (UDSG). Si celui-ci comportait également, dans la partie supérieure à gauche, les couleurs de la Communauté, en revanche il se distinguait par ses trois bandes horizontales d'inégales dimensions verte, blanche et rouge⁵. L'UDSG proposait donc un drapeau constitué de trois couleurs : le vert, le blanc et le rouge.

Après une vive discussion au sein de la commission, les commissaires retinrent la proposition du BDG avec une seule modification : la suppression des neuf étoiles représentant les neuf régions du territoire de la République, au motif que les régions n'étaient pas des États appelés à se fédérer mais plutôt des parties intégrantes de la République une et indivisible⁶. En outre, un commissaire suggéra que le cadre réservé au drapeau français prenne la couleur rouge lorsque le Gabon accèdera à l'indépendance.

Réunie en séance plénière le 17 juin 1959, l'Assemblée législative approuva, par un vote à l'unanimité, l'avis de la commission⁷. Ce vote donna lieu à la loi n° 35/59 du 29 juin 1959 déterminant l'emblème, la devise et le sceau de la République gabonaise⁸. L'article premier de cette loi stipule que le drapeau de la République gabonaise était composé de trois bandes horizontales dont les couleurs étaient ainsi déterminées :

Bande horizontale supérieure d'une largeur égale aux 5/12 de la largeur totale du drapeau, divisée en deux parties égales : coté hampe – couleurs de la Communauté, coté extérieur – vert Irlandais clair. Bande du milieu égale aux 2/12 de la largeur totale du drapeau – jaune or.

Bande horizontale inférieure égale aux 5/12 de la largeur totale du drapeau – bleu Roy⁹.

Ce premier drapeau du Gabon appelle deux observations. D'abord, il se présente comme un drapeau transitoire puisqu'il apparut à l'extrême fin de la période coloniale. Il marquait, en fait, la première action de construction étatique d'un territoire qui venait de s'affranchir de la tutelle de la fédération de l'Afrique équatoriale

⁴ *Id.*

⁵ *Id.*

⁶ *Id.*

⁷ Journal des débats de l'Assemblée législative du Gabon. Première session ordinaire du 21 avril au 17 juin 1959. Séance plénière du 17 juin 1959.

⁸ Loi n° 35/59 du 29 juin 1959, déterminant l'emblème, la devise et le sceau de la République gabonaise, *Journal officiel de la République gabonaise* du 1^{er} août 1959, p. 93.

⁹ *Ib.*

française et qui était en attente de son accession à la souveraineté internationale. Pour autant, cela ne faisait pas du Gabon un pays libre, indépendant de la France.

Ensuite, ce drapeau comporte une dimension hybride. En effet, il renfermait des renvois au pays colonisateur et des références au territoire du Gabon. Le premier drapeau du Gabon était composé de trois bandes horizontales (vert, jaune, bleu) d'inégales dimensions. En plus des trois couleurs nationales, il y avait aussi, à gauche du drapeau global, le drapeau du colonisateur français, les trois bandes verticales : bleue, blanche, rouge comme le montre la planche ci-dessous. Il s'agissait donc d'un drapeau franco-gabonais qui reflétait l'attachement des hommes politiques de l'époque à la France. Lors de la campagne référendaire du mois de septembre 1958, les leaders politiques gabonais avaient, dans l'ensemble¹⁰, rejeté toute idée d'indépendance immédiate du Gabon. Ils avaient préconisé le vote en faveur de la Communauté franco-africaine. L'union de l'essentiel des forces politiques avait permis d'ailleurs de rassembler une majorité écrasante des voix pour le « oui », soit 190 334 représentant 92,6 % des suffrages exprimés (*Mémorial du Gabon*, 1985, p. 28). L'apparition du drapeau français, dans un coin du premier drapeau gabonais, marquait le désir de la classe politique locale de laisser l'évolution du Gabon se poursuivre sous le giron français.



Planche n° 1 : Le premier drapeau gabonais (1959-1960).

Source : *Mémorial du Gabon*, 1985, p. 26.

Les discussions au sein de la commission élargie ne furent pas aussi vives au sujet du sceau et de la devise de la République. Après une brève discussion, la commission retint la devise suivante : Union – Travail – Justice. De même, l'unanimité se dégagea aisément sur la seule proposition d'un membre concernant le sceau : « buste d'une femme de bronze à cheveux nattés les seins dehors allaitant un bébé¹¹ ». Lors du vote en plénière le 17 juin 1959, une seule

¹⁰ Exceptés deux petits partis très minoritaires au Gabon : le Parti de l'unité nationale gabonaise (PUNGA) et le Mouvement gabonais d'action populaire (MGAP).

¹¹ Assemblée législative du Gabon. Rapport établi au nom de la Commission élargie concernant le choix de l'emblème – Insigne des parlementaires, du sceau de la Devise et de la Fête Nationale de la République Gabonaise, s. d.

observation fut formulée, celle du député Jean Marc Ekoh sur le sceau. Ce dernier souhaitait la suppression des termes « femme » puis « enfant », et aussi l'expression « les seins dehors » inscrits dans le rapport de la commission. Il préférait la formule suivante : « buste d'une mère de bonze à cheveux nattés, allaitant un enfant¹² ». François Meyé, puis à sa suite Luc Ivanga, président de la commission élargie, répondirent, l'un après l'autre, qu'il s'agissait d'une consigne pour guider le travail de l'artiste qui devait réaliser le sceau de la République gabonaise. Après cet éclairage, le président de l'Assemblée législative, sur une pointe d'humour, demanda si tout le monde était d'accord pour que les seins soient dehors ? Il n'y eut plus aucune observation. La proposition fut approuvée par acclamations. Le sceau de la République gabonaise fut ainsi adopté dans la même foulée de la loi n°35/59 du 29 juin 1959. Il « représente une Maternité Allaitant, surmontée des mots : « République gabonaise » et met en exergue la devise : Union, Travail, Justice », ainsi que l'illustre la planche n° 2 ci-après.

Ainsi, le premier acte de fondation symbolique de l'État gabonais intervint au moment de la mise en place de la Communauté franco-africaine en 1959. À cette occasion, furent donc adoptés les premiers symboles de la nouvelle République : l'emblème, la devise et le sceau. Peu avant la proclamation officielle de l'indépendance, un deuxième acte de construction étatique fut posé. En effet, l'existence de la Communauté franco-africaine fut de courte durée. Dès 1960, à l'instar des autres États africains membres de ladite communauté, le Gabon enclencha le mécanisme de transfert de compétences avec la France, étape préliminaire de l'accession à la souveraineté internationale. Ces accords avec l'ancien colonisateur furent signés le 15 juillet, et la proclamation solennelle de l'indépendance devait intervenir le 17 août de la même année. L'Assemblée législative se retrouva de nouveau pour choisir, cette fois-ci, les symboles incarnant la souveraineté d'un État dont l'indépendance était imminente. Là aussi, une commission élargie fut mise en place présidée toujours par Luc Ivanga mais avec Philippe N'Dong comme rapporteur¹³.

Planche n° 2 : La Maternité Allaitant



Source : *Mémorial du Gabon*, 1985, p. 26.

¹² *Id.*

¹³ Journal des débats de l'Assemblée législative du Gabon. Première session extraordinaire de 1960. Séance plénière du 28 juillet 1960.

Si la devise et le sceau de la République demeurèrent inchangés, en revanche le drapeau national fut modifié. Cette modification fit l'objet d'un vif débat entre les commissaires. Le maintien ou non de la référence à la France dans le drapeau du Gabon indépendant était la question qui opposait les membres de la commission. Certains préconisaient la suppression de la référence à la France afin de donner plus de simplicité et d'harmonie au drapeau national, mais aussi d'éviter d'éventuelles critiques que pouvaient susciter l'incorporation du sigle français dans l'emblème d'un État indépendant¹⁴. D'autres, par contre, souhaitaient le maintien de la référence française au nom de l'amitié séculaire franco-gabonaise. Ils s'appuyaient sur les exemples des Îles Hawaï, de la Nouvelle Zélande, de l'Australie et du Canada qui portent le signe de l'*Union Jack*, le drapeau du Royaume-Uni, pour justifier l'incorporation de l'emblème français dans le drapeau gabonais¹⁵. À défaut de voir le drapeau français figuré dans celui du Gabon, certaines personnalités recommandaient au moins l'adjonction d'un signe distinctif rappelant l'amitié avec la France, comme Louis Bigman qui souhaitait voir la croix de Lorraine meubler le drapeau gabonais ou encore le premier ministre Léon Mba qui voulait, lui, placer le drapeau français muni de la croix de Lorraine en haut et à gauche du drapeau gabonais (G. Rapontchombo, 2007, p. 108). Les discussions furent tellement fortes que l'autorité française dû instruire le gouvernement gabonais « de ne pas choisir un drapeau qui rappelât [les] trois couleurs [françaises] » (L. Sanmarco, 1983, p. 213).

L'intervention de la France fit que les débats ne furent pas houleux au moment de la présentation du rapport de la commission à l'Assemblée législative réunie en séance plénière le 28 juillet 1960. En effet, lors de cette séance, le ministre de la Fonction publique, représentant le gouvernement, déclara que le soin revenait aux députés de se prononcer sur la question du drapeau et que le gouvernement ne désirait pas engager de nouveaux débats sur cette affaire. Il indiqua, par conséquent, que le gouvernement s'abstiendra au moment du vote¹⁶. Malgré cette reculade du gouvernement, les députés Menzu, Meye et Sossa-Simawango insistèrent sur la nécessité de respecter la souveraineté du Gabon. Devenu indépendant, le Gabon, selon ces derniers, ne devait plus conserver les couleurs de la Communauté dans son drapeau, d'autant plus qu'une disposition du rapport de 1959 stipulait que le cadre réservé au drapeau français sera remplacé par la couleur rouge lorsque le Gabon accèdera à l'indépendance¹⁷. Ce débat sur le drapeau avait quelque peu tendu le climat au sein de l'Assemblée législative entre les députés gabonais et les députés d'origine française. Avant de passer au vote, le président de l'Assemblée législative, Paul-Marie Indjendjet Gondjout, crut bon de rassurer les Français sur les bonnes intentions des députés gabonais qui ne posaient pas un acte hostile à la France. Il fit la mise au point suivante :

¹⁴ *Id.*

¹⁵ *Id.*

¹⁶ *Id.*

¹⁷ *Id.*

J'ai appris pas mal de choses depuis deux ou trois jours et les écarts de langage amènent souvent des malentendus regrettables. [...] si certaines personnes ont tenu des propos un peu désobligeants à l'égard de l'Assemblée, je ne puis que le regretter. Je demande à nos amis députés français dans cette Assemblée, d'être notre interprète et de dire aux leurs, que en agissant ainsi, ils ne servent pas les intérêts de la France, au contraire, ils manifestent un mécontentement que les Africains peuvent interpréter d'une manière différente. C'est l'Assemblée du Gabon qui a voulu elle-même, librement, mettre dans son drapeau, le sigle français, alors qu'à ce moment-là, nous vivions une Communauté juridique, une Communauté politique. Mais, il était bien entendu que, lorsque le Gabon accèdera à l'indépendance totale, le sigle français disparaîtrait. Je ne comprends pas aujourd'hui cette appréhension. Tout se passe comme si l'Assemblée du Gabon commettait un acte désobligeant à l'égard de la France. Ce n'est pas exact. [...] C'est pourquoi je termine en disant qu'il n'a jamais été dans le sentiment gabonais de se séparer de la France¹⁸.

L'unanimité se fit alors sur un drapeau sans sigle français, comportant trois bandes horizontales (verte, jaune, bleue) après le rejet de la suggestion du député N'Koghe-Onzagha qui proposait des bandes verticales comme le drapeau français. Ainsi, fut modifié le drapeau national, dont la loi porte le n° 54/60 du 09 août 1960. Celle-ci stipule que « *le drapeau de la République gabonaise est composé de trois bandes égales horizontales dont les couleurs sont ainsi déterminées* » :

Bande horizontale supérieure de couleur « vert Irlandais clair », d'une longueur égale à quatre fois la largeur ;

Bande du milieu de couleur « jaune d'or », de mêmes dimensions que la précédente ;

Bande inférieure de couleur « bleu Roy », et de mêmes dimensions que les précédentes¹⁹.

Comme on peut le constater en image sur la planche n° 3 ci-dessous, la référence à la France avait été retirée pour mettre en évidence uniquement les trois couleurs nationales – vert, jaune, bleu – adoptées dès 1959. Cela traduisait l'affirmation de la souveraineté du nouvel État. En effet, les leaders politiques, réunis en Assemblée législative, avaient appréhendé toute la portée symbolique de la notion de drapeau. Ils l'avaient pensé comme un symbole-image, expression de l'indépendance nationale et de l'appartenance au concert des nations du monde. Le nouveau drapeau, débarrassé de l'intrusion française, apparaissait non seulement comme l'expression de la souveraineté et de l'identité nationales, mais également comme un élément de la démonstration politique dans la mesure où il n'y a pas d'État sans un répertoire de signes visibles comme le drapeau. Gouverner, c'est aussi manipuler des signes qui ont une portée

¹⁸ *Id.*

¹⁹ Loi n° 54/60 du 09 août 1960 modifiant l'Emblème National Gabonais, *Journal officiel de la République gabonaise* du 1^{er} septembre 1960, p. 522.

politique. Le drapeau est un symbole lien, une unité communautaire qui transcende les particularismes ; et, de ce fait, est l'objet d'un rituel, d'un culte.

Planche n° 3 : Le drapeau de l'indépendance en 1960



Source : *Mémorial du Gabon*, 1985, p. 26.

Après la modification du drapeau, les députés passèrent à l'étude de l'affaire n° 52/60 relative au choix de l'hymne national gabonais. Auparavant, dans la perspective de ce choix, l'Assemblée législative avait mis en place une autre commission élargie, toujours chapeautée par Luc Ivanga, mais avec François Meyé comme rapporteur. Le travail de la commission était de sélectionner les projets d'hymne qui devaient être soumis à l'approbation des députés. Pour cela, elle organisa le 25 juillet 1960, dans le studio de Radio-Gabon, des auditions de projets d'hymne qui avaient été déposés au secrétariat de l'Assemblée²⁰. La commission reçut une quinzaine de projets au total, et la sélection se fit dans l'anonymat afin d'éviter le favoritisme. Au final, après les auditions, la commission retint six projets d'hymne : « La Gabonaise », « Dans un ciel de Concorde », « Sur l'Équateur », « O Gabon terre pacifique », « Tes fleuves », « Entendez-vous ces voix »²¹. Après plusieurs écoutes de ces divers chants, le projet « Dans un ciel de Concorde » emporta l'adhésion de la commission pour sa musique martiale. Toutefois, le texte dut subir quelques modifications afin de lui donner un caractère plus patriotique. Avec l'accord de l'auteur, le chant définitif retenu devint, tout simplement, « La Concorde ». Ce fut ce projet que l'Assemblée législative vota par acclamations le 28 juillet 1960. Le *Mémorial du Gabon* (1985, p. 36) décrit l'ambiance de ferveur qui présida à l'adoption de cet hymne national :

C'est alors que les députés procèdent à l'audition des divers chants patriotiques qui ont été retenus parmi les projets

²⁰Journal des débats de l'Assemblée législative du Gabon. Première session extraordinaire de 1960. Séance plénière du 28 juillet 1960.

²¹*Id.*

d'hymnes nationaux. Ils en choisissent un, celui que composa Georges Damas Aleka, et, debout avec le public, commencent à chanter en chœur.

L'hymne national du Gabon a donc été adopté par la loi n°55/60 du 09 août 1960 de l'Assemblée législative²². Elle stipule que « l'Hymne National Gabonaise a pour titre la Concorde²³ ». Les paroles et la musique ont été composées par Georges Aleka Damas, lui-même député de cette Assemblée législative. Les paroles de l'hymne national « comportent un refrain composé de cinq alexandrins et quatre couplets composés chacun de quatre alexandrins²⁴. »

L'adoption d'un blason constitua le dernier acte de construction symbolique de l'État gabonais. Contrairement au sceau, à la devise, au drapeau et à l'hymne national, le blason de la République gabonaise ne fit pas l'objet d'un débat à l'Assemblée nationale. La paternité des armoiries du Gabon revient en fait à un héraldiste et vexillologue suisse nommé Louis Muhlenmann. Il les réalisa sur instructions des autorités gabonaises. Elles furent adoptées trois ans après l'indépendance, précisément par décret n°213/PR du 15 juillet 1963²⁵. Comme le montre en image la planche n° 4 ci-dessous, la composition du blason de la République gabonaise a été réalisée dans les couleurs nationales disposées comme le drapeau gabonais.

Planche n° 4 : Le blason de la République gabonaise adopté en 1963



Source : *Mémorial du Gabon*, 1985, p. 26.

2. L'unité et le développement ou l'idéal étatique gabonais

Les symboles de la République gabonaise montrent des valeurs qui renvoient à des réalités locales. Ils établissent un idéal étatique de

²² Loi n° 55/60 du 9 août 1960 déterminant l'Hymne de la République Gabonaise, *Journal officiel de la République gabonaise* du 1^{er} septembre 1960, p. 522.

²³ *Ib.*

²⁴ *Ib.*

²⁵ Décret n° 213/PR du 15 juillet 1963 portant création des Armoiries de la République Gabonaise, *Journal officiel de la République gabonaise* du 15 août 1963, p. 648-649.

l'unité de la nation et du bien-être de la population qui la compose. La symbolique qui recouvre les trois couleurs nationales confirme cette vision de l'État par l'évocation des références géographique, démographique et culturelle propres au Gabon. Le vert est le symbole de la forêt équatoriale qui couvre la majorité du territoire. En effet, « la forêt gabonaise couvre environ 20 millions d'hectares, soit plus de 80 % de la superficie du pays » (C. M. Edou, 2004, p. 36). Les pères fondateurs de la nation avaient ainsi réalisé la place prépondérante de la forêt dans la vie des populations gabonaises. La forêt était, et est encore, le support de l'agriculture sur brûlis ; en même temps qu'elle fournit des produits essentiels à la vie quotidienne : combustible, matériaux de construction, produits alimentaires provenant de la cueillette et de la chasse. L'exploitation industrielle du bois représente par ailleurs une ressource économique importante pour le Gabon, hier comme aujourd'hui. Le vert évoque aussi les ressources naturelles importantes (mines, pétrole), la fertilité de la terre et la richesse agricole. Autant de richesses devant favoriser son développement. Le jaune représente l'Équateur qui traverse le territoire d'ouest vers l'est. Il rappelle le soleil, la richesse minière et l'hospitalité légendaire de la population gabonaise. Le bleu est le symbole de l'océan Atlantique qui baigne les côtes du Gabon sur 800 kilomètres du nord-ouest au sud-ouest. Il représente aussi les nombreux cours d'eaux qui sillonnent le pays, le ciel et l'image de paix que reflète le Gabon. Enfin, les trois couleurs du drapeau gabonais renvoient aussi à la réalité démographique du pays : le vert désigne les peuples de la forêt, le jaune les peuples de la savane et des plateaux et le bleu les peuples du littoral.

La devise « *Union, Travail, Justice* » montre précisément le lien entre l'unité et le développement. L'union est celle de tout le peuple gabonais dans le but de construire un pays fort. Le travail doit assurer la réussite et la prospérité du Gabon, chaque Gabonais travaillant pour le bien-être de tous. Quant à la justice, elle protège tous les Gabonais, assure la sécurité, le maintien de la paix et de l'ordre national.

Les pères fondateurs avaient une grande conscience des réalités du Gabon et ils avaient une très haute idée de la nation qu'ils voulaient construire. Ils savaient que le Gabon était un pays de diversité culturelle, sociolinguistique ou ethnolinguistique. Le pays compte en effet une quarantaine d'ethnies, et les Gabonais se pensent d'abord comme des êtres ethniques comme le souligne G. Rossatanga-Rignault (2009, p. 28-29) qui affirme que « [...] une part importante de la vie sociale se déroule sous le mode ethnique. [...] Ce qui peut donner lieu à des attitudes, non pas d'exclusion, mais de repli sur une appartenance plus rassurante que l'appartenance nationale [...] ». Il fallait donc penser ce pays sous l'angle de l'unité, pour ramener ces populations diverses sous une même bannière. L'union n'est-elle pas cette rencontre des cœurs qui fait vibrer une nation et permet donc de transcender les différences dans un élan fraternel ? Certes la colonisation avait déjà opéré un brassage des populations, mais l'édifice restait fragile car il existait encore des clivages ethniques assez forts. Ainsi, l'idée de rassembler ces peuples hétéroclites dans un même espace n'était pas superflue. D'autant plus que la

« géographie de sous-peuplement » (G. Sautter, 1966) achevait de convaincre sur la nécessité de l'unité de toutes les composantes sociales. Le Gabon s'est longtemps distingué par son faible dynamisme démographique. À la fin de la période coloniale, le taux de croissance annuel était d'à peine 1 % par an pour une population évaluée à 448 000 habitants en 1960 (Ch. Mboutsou, 2004, p. 24). Dans la classe politique de l'époque, la faible démographie du Gabon a été un élément structurant de l'unité nationale, de rejet de tous conflits entre les ethnies.

L'unité nationale était nécessaire pour lutter contre le sous-développement. Pour ce faire, il fallait donc prôner le travail, qui apparaît en deuxième position dans la devise de la République gabonaise. La conjonction de l'unité et du travail projetait un État entendant assurer la convergence imaginaire de l'idéologie du nationalisme et de l'idéologie du progrès. Les leaders politiques de l'époque visaient à réaliser, par la médiation de l'unité nationale, l'accès au progrès. F. Nze Nguema (1998, p. 63) le dit si bien lorsqu'il affirme que « l'idéologie du nationalisme et l'idéologie du progrès, indissociables l'une de l'autre, se présentent au Gabon, à la veille de l'indépendance, comme le lien fonctionnel qui unit, entre eux, les différents agents sociaux... ». Les pères fondateurs entendaient rattraper le retard économique d'un territoire sorti arriéré de la colonisation. Ils considéraient que le Gabon, grâce à ses importantes ressources, avaient beaucoup contribué au budget du gouvernement général de l'AEF. Mais, il n'avait pas bénéficié d'un investissement à la hauteur de cette importante contribution. Le Gabon c'était « la vache à lait » de l'AEF, mais « la colonie cendrillon », celle qui était la moins bien lotie dans la politique de mise en valeur coloniale. Les Gabonais avaient donc le sentiment d'avoir été le mal-aimé de la colonisation française en Afrique centrale²⁶.

Les leaders de l'époque avaient conscience du retard accusé dans le développement du pays. Il fallait donc se mettre au travail pour sortir le Gabon du sous-développement, pour doter le pays de l'équipement économique qui lui faisait défaut. Du reste, le travail n'est-il pas ce qui rend libre ? Cette valeur du travail trouvait un écho retentissant dans le leitmotiv « Gabon d'abord » du président Léon Mba. Certains l'avaient compris comme un concept xénophobe mais, en réalité, il s'agissait d'une invitation adressée aux Gabonais pour se mettre au travail et relever le défi du sous-développement. « Gabon d'abord » est un appel à l'unité de la nation, à la concorde nationale et à l'entente de tous les Gabonais pour s'atteler aux grandes tâches de développement du pays. Ainsi, il se pose comme la réalisation de cette union qui doit assurer le succès du développement économique projeté. Le développement constitue, de ce fait, une véritable révolution qui nécessite la mobilisation de tout le peuple. « Gabon d'abord », c'est penser au Gabon, à son développement pour tous.

Bien évidemment cette œuvre de rassemblement des peuples et de synergie des forces ne pouvait se concevoir que sous le sceau de la justice, qui assure à tous la paix et la sécurité, mais aussi l'égalité

²⁶ ANG – FP, carton 230 : Afrique Equatoriale Française, 1955. Conditions économiques.

distribution des fruits du travail collectif. La justice est précisément ce qui permet de résorber les différences pour que soit magnifiée l'humaine condition si fragile face à toutes les tentations d'excès.

Le sceau de la République renseigne également sur la vocation d'un État qui veut assurer le bien-être à sa population. La « Maternité Allaitant²⁷ » est une mère qui allaite son enfant. La mère représente la République, l'État gabonais qui nourrit ses enfants, les protège, les soigne, les éduque et veille en permanence sur leur bonheur. L'enfant représente chacun des Gabonais, membre d'une même famille, la nation gabonaise, à qui ils doivent respect, obéissance et amour.

L'adoption de ce symbole renvoie, là aussi, à une réalité historique gabonaise. Ce symbole est le témoignage de la prise en compte de l'état arriéré du pays au moment de son accession à la souveraineté internationale. Les pères de la nation avaient conscience du retard socioéconomique du pays. Le bilan de la colonisation en termes d'infrastructures de communication, de santé ou d'éducation était nettement insuffisant. « La Maternité Allaitant » apparut alors comme la voie à prendre pour rattraper ce retard. Elle témoignait de la nécessité d'œuvrer à la mise en place d'un État providence qui devait relever, rehausser la condition sociale des populations gabonaises sans discrimination ethnique.

Dans l'esprit des bâtisseurs de la nation, la situation socioéconomique du Gabon devait contribuer à la structuration de l'identité nationale. En effet, la réalisation de l'unité de la nation, de la cohésion sociale, dépendait de la capacité de l'État à assurer à toutes les populations la satisfaction des besoins essentiels. Car, bien souvent, les inégalités sociales sont à l'origine des conflits civils, des remises en cause de la cohésion sociale et des réveils identitaires. C'est parce que certains groupes se sentent lésés dans la répartition des ressources du pays que l'édifice social se lézarde ou se détruit. De ce point de vue, le Gabon avait la grâce de présenter deux conditions avantageuses. La nature l'avait en effet doté d'une faible population, et gratifié de nombreuses richesses (bois, pétrole, uranium, manganèse, fer, or...) largement suffisantes pour couvrir ses besoins sociaux. L'exploitation de toutes ces ressources devait permettre d'assurer la cohésion sociale par la distribution plus au moins égale de la richesse nationale. C'est la trajectoire que suivit le pays après l'indépendance, si l'on en croit G. Rossatanga-Rignault (2009, p. 236) qui écrit que :

[...] les rentes extractives ont permis une amorce de développement et la prise en charge par l'État d'un grand nombre de charges revenant ailleurs aux individus. Il en va ainsi de la politique de scolarisation et d'incitation aux études par le biais des bourses qui a permis la création ex-nihilo d'une élite technico-administrative qui n'existait guère au moment de l'indépendance.

²⁷ Le texte parle bien de « Maternité Allaitant », et non « Maternité Allaitante » comme a tendance à le dire l'opinion publique car il s'agit ici d'un participe présent.

L'hymne national a été composé dans le même état d'esprit que les trois autres symboles de la République. Il est l'expression des aspirations des pères fondateurs à construire un État qui prône l'unité de la nation et le progrès, à la suite de la longue parenthèse coloniale. C'est pourquoi il reprend les grandes valeurs de la République gabonaise posées dès 1959. L'hymne national est en effet la voix de la patrie qui rappelle à chaque Gabonais ses devoirs, et porte au monde les espoirs de la nation.

La « Concorde », comme son nom l'indique, est un chant pour l'union des fils et des filles d'un même pays qui partagent un destin commun. Il s'agit de cultiver l'unité de la nation dans la fraternité, de taire les querelles pour bâtir ensemble la maison Gabon comme l'indique le refrain dans les termes suivants :

Unis dans la concorde et la fraternité,
Eveille-toi, Gabon, une aurore se lève,
Encourage l'ardeur qui vibre et nous soulève !
C'est enfin, notre essor vers la félicité (bis).

Le chant appelle au travail qui est source de progrès social et économique, qui, seul, peut sortir le pays du sous-développement et le conduire vers le bonheur commun. Il invite aussi à la justice, à la vertu, à la paix (« Qu'il monte, monte encore et calme nos alarmes. Qu'il prône la vertu et repousse les armes ») car la faible démographie du pays annihile toute velléité de conflit meurtrier.

La « Concorde » rend ensuite hommage aux disparus, à tous ces hommes et femmes qui sont partis avec la triste expérience de l'oppression coloniale. L'on pense à tous ces combattants de la liberté qui s'opposèrent farouchement à la présence coloniale française à l'instar de Emale Tolé, Mavourolou, Mbombè, les résistants du mouvement des Binzima, le grand guerrier awandji Wongo. Les rimes suivantes sont l'expression de la reconnaissance de la patrie pour leur combat, eux qui ont tant rêvé de liberté : « Oui que le temps heureux rêvé par nos ancêtres. Arrive enfin chez nous, réjouisse les êtres ».

En outre, le texte de Georges Aleka Damas appelle à la vigilance des Gabonais et des Gabonaises qui doivent veiller sur le navire Gabon, repousser les enchanteurs et les félons qui menacent sa stabilité : « Et chasse les sorciers, ces perfides trompeurs. Qui semaient le poison et répandaient la peur. »

Enfin, le blason de la République constitue le condensé de l'idéal étatique gabonais car il réunit l'essentiel des symboles de l'État. En effet, il a été composé dans les couleurs nationales disposées comme le drapeau gabonais. On retrouve ici le synople (le vert) qui symbolise la forêt. Il comporte trois écus d'or (les cercles jaunes) représentant les richesses minières du Gabon. Le jaune or renvoie, lui, au soleil équatorial et, quant au bleu azur, il rappelle la mer baignant les côtes gabonaises. À ces trois couleurs, il a été ajouté la couleur noire sable symbolisant l'Afrique ; donc témoignant de l'appartenance du Gabon au continent africain et de son intégration à la culture nègre, tant magnifiée par les promoteurs de la Négritude.

On observe, en outre, un écu central de forme triangulaire où apparaît une nef (navire) battant pavillon noir. Le navire, tout en exprimant le caractère maritime du pays, symbolise la nation gabonaise qui est une nation africaine se dirigeant vers un avenir meilleur. L'écu est lui-même posé sur un okoumé, essence phare de la forêt gabonaise et source de richesse du pays. Il a ainsi sa place d'honneur au centre des armoiries nationales et les abrite de son feuillage. La couleur or du tronc de l'arbre symbolise, bien entendu, l'importance économique du précieux bois d'okoumé.

De chaque côté de l'écu, deux panthères noires l'encadrent. Elles expriment la force, la vigilance et le courage du peuple gabonais. Dans un geste symbolique, elles tiennent l'écu dont la garde leur est confiée, tel le président veillant attentivement sur l'avenir et le bien-être de la nation. Deux banderoles ornent le blason. La première, autour du tronc et en-dessous du feuillage, porte une inscription en latin et en capital de sable *Uniti Progredeimur*, qui signifie « Unis, nous allons de l'avant ». Ici est reprise la valeur de l'unité chère aux pères fondateurs de la nation gabonaise. La deuxième banderole, d'azur, au pied de l'arbre, porte la devise de la République : Union, Travail, Justice, inscrite en lettres d'or. On le voit, les armoiries de la République rappellent les symboles, les valeurs qui constituent le substrat de la nation gabonaise. Elles mentionnent les qualités qui sont à la base des institutions du pays ainsi que l'espoir en la nation gabonaise qui progresse dans l'unité, telles les branches de l'arbre unies par le même tronc et croissant vers le ciel.

Conclusion

En somme, au moment de l'accession du Gabon à l'indépendance, les pères fondateurs avaient su revêtir le nouvel État de ses attributs de souveraineté en lui dotant des symboles et des valeurs qui fondent la République gabonaise. À travers l'imagerie colorée des emblèmes, c'est le Gabon d'hier et celui d'aujourd'hui qui se présente au monde avec des signes symboliques et un chant patriotique, lesquels renseignent sur son identité et celui de son peuple. Les mentions à l'histoire, à la géographie, à la démographie, à la richesse du patrimoine naturelle mais aussi aux valeurs qui vantent l'unité, la concorde nationale, le travail et la justice dessinent les contours d'un État destiné à apporter le bien-être socioéconomique et politique à sa population dans la paix et la cohésion nationale. Elles sont la source des principes qui organisent la société gabonaise et elles rappellent les espoirs que les pères fondateurs ont souhaité léguer à la postérité pour un « Gabon immortel ». Aujourd'hui, au moment où le Gabon traverse une crise multiforme, la solution n'est-elle pas dans la revisite de ces valeurs fondatrices, dans leur méditation, individuellement et collectivement, pour retrouver le chemin perdu de « l'édifice nouveau auquel tous nous rêvons », pour reprendre un vers du père de la Concorde, Georges Aleka Damas.

Les sources

ANG – FP, carton 230 : Afrique Equatoriale Française, 1955.
Conditions économiques.

- Journal des débats de l'Assemblée législative du Gabon. Première session ordinaire du 21 avril au 17 juin 1959. Séance plénière du 17 juin 1959.
- Assemblée législative du Gabon. Rapport établi au nom de la Commission élargie concernant le choix de l'emblème – Insigne des parlementaires, du sceau de la Devise et de la Fête Nationale de la République Gabonaise, s. d.
- Journal des débats de l'Assemblée législative du Gabon. Première session extraordinaire de 1960. Séance plénière du 28 juillet 1960.
- Loi n° 35/59 du 29 juin 1959, déterminant l'emblème, la devise et le sceau de la République gabonaise, *Journal officiel de la République gabonaise* du 1^{er} août 1959, p. 93.
- Loi n° 54/60 du 09 août 1960 modifiant l'Emblème National Gabonais, *Journal officiel de la République gabonaise* du 1^{er} septembre 1960, p. 522.
- Loi n° 55/60 du 9 août 1960 déterminant l'Hymne de la République Gabonaise, *Journal officiel de la République gabonaise* du 1^{er} septembre 1960, p. 522.
- Décret n° 213/PR du 15 juillet 1963 portant création des Armoiries de la République Gabonaise, *Journal officiel de la République gabonaise* du 15 août 1963, p. 648-649.

Bibliographie

- BERNAULT Florence, 1996, *Démocraties ambiguës en Afrique centrale : Congo-Brazzaville, Gabon (1940-1965)*, Paris, Karthala.
- EDOU Clet Mesmin, 2004, « Économie forestière », *Atlas de l'Afrique. Gabon*, Paris, Les Éditions JA, p. 36-37.
- MBOUTSOU Charles, 2004, « Population et démographie », *Atlas de l'Afrique. Gabon*, Paris, Les Éditions JA, p. 24-27.
- Mémorial du Gabon. Les chemins de l'indépendance (1960-1964)*, 1985, Genève, SIED.
- NDOMBET Wilson-André, 2009, *Transmission de l'État colonial au Gabon (1946-1966)*, Paris, Karthala.
- NZE NGUEMA Pierre-Fidèle, 1998, *L'État au Gabon. De 1929 à 1990. Le partage institutionnel du pouvoir*, Paris, L'Harmattan.
- RAPONTCHOMBO Gaston, 2007, *Le président Léon Mba et les débuts de la République gabonaise*, Libreville, Editions du Silence.
- RATANGA-ATOZ Anges François Xavier Innocent, 1985, *Histoire du Gabon, des migrations historiques à la République (XV^e-XX^e siècle)*, Paris, Nouvelles éditions africaines.
- ROSSATANGA-RIGNAULT Guy, 2009, *L'État au Gabon. Histoire et institutions*, Libreville, Éditions Raponda-Walker.
- SANMARCO Louis, 1983, *Le colonisateur colonisé. Souvenirs d'un gouverneur de la France d'outre-mer*, Paris, Éditions ABC.
- SAUTTER Gilles, 1966, *De l'Atlantique au fleuve Congo. Une géographie de sous-peuplement*, Paris, Mouton.

LES SYRO-LIBANAIS ET LE COMMERCE DU COLA EN CÔTE D'IVOIRE (1927-1956)

N'GORAN Kouadio Adolphe*

Résumé

Cet article traite de l'action des traitants libano-syriens dans le commerce du cola en Côte d'Ivoire entre 1927 et 1956. Il analyse les circonstances et les conditions qui ont entraîné la floraison du commerce levantin et les techniques développées pour ravir ce secteur dans la main des Africains. Ce positionnement économique a eu pour conséquence la forte densité des communautés libano-syriennes dans les zones colatières et la naissance des circuits commerciaux incontournables dans l'économie coloniale d'une part, et d'autre part la montée des hostilités françaises contre ces commerçants.

Mots-clés: Cola, compagnies commerciales, Côte d'Ivoire, Dioula, Libano-syriens.

Abstract

This article is about the action of the Lebanese -Syrians traders in the cola trade in Côte d'Ivoire between 1927 and 1956. It analyses the circumstances and the conditions that led to a boom in the levantine trade and the techniques developed to rob of the very sector from Africans. This economic positioning's consequence was the high density of the Lebanese-syrians community in the cola production areas and the birth of mainstreams that cannot be ignored in the colonial economy on the one hand, and the rise of the French hostilities against those traders on the other hand.

Keywords: Cola, Côte d'Ivoire, Dioula, Lebanese-syrians, trade companies.

Introduction

La décadence des empires de la boucle du Niger, notamment ceux du Mali et du Songhay aux XV^{ème} et XVI^{ème} siècles et le développement du commerce atlantique entre les XV^{ème} et XVIII^{ème} siècles favorisèrent la migration des Malinké vers les zones forestières. Ces derniers étaient attirés par des richesses telles que le cola. Leur présence dans ces zones contribua à l'intensification du commerce de la noix de cola. Le cola, l'un des principaux produits des échanges commerciaux précoloniaux en Afrique occidentale, entre les peuples sahéliens et forestiers, fut à la base de profondes transformations pendant la colonisation. Ainsi, il apparaissait comme un instrument d'intégration et de cohésion sociale dans les sociétés soudano-sahéliennes et forestières.

La colonie de Côte d'Ivoire, dès son érection en colonie française, en mars 1893, intégra l'économie de traite entre la métropole et les territoires d'Outre-Mer. L'administration coloniale française y construisit des routes et une ligne ferroviaire dans le but de

* Université Alassane Ouattara de Bouaké ; E-mail : addolphengoran07@yahoo.fr

drainer des produits du crû vers les wharfs et d'évacuer les marchandises de la métropole à l'intérieur de la colonie. Les Libano-syriens dont la présence en AOF a été planifiée par les autorités françaises au début de la colonisation, s'approprièrent le commerce de la noix de cola à partir des années 1930. De nombreuses études ont été consacrées au cola, mais très peu se sont intéressées singulièrement à l'implication des Syro-libanais dans le commerce de ce produit. L'intérêt de cette étude est de comprendre comment le commerce du cola a pu échapper aux traitants africains pendant la colonisation française.

L'objectif de cette réflexion est d'analyser les facteurs et les stratégies mises en œuvre par les Syro-libanais afin d'assurer le monopole du commerce du cola. Quelle a été la place des Syro-libanais dans le commerce du cola dans la colonie de Côte d'Ivoire de 1927 à 1956 ?

L'examen de cette question a conduit à exploiter les sources orales et imprimées, les ouvrages sur l'économie de la Côte d'Ivoire et les travaux scientifiques sur les migrations libano-syriennes. L'exploitation de ces sources et leur confrontation ont permis de recueillir les informations sur les acteurs, les circuits, les réseaux commerciaux et les méthodes commerciales, ainsi que les transformations socio-économiques. Cette étude a pour repère chronologique 1927 et 1956. L'année 1927 marque le début de l'intervention des Libano-syriens dans la commercialisation du cola. Quant à l'année 1956, elle indique leur retrait suite à la chute des cours des matières premières agricoles.

Pour bien cerner le rôle des Libano-Syriens dans le commerce du cola, cette étude se propose d'abord d'étudier les conditions qui ont favorisé leur ascension dans le négoce de ce produit, ensuite leurs stratégies commerciales et enfin la mise en lumière des différentes mutations engendrées.

1. Les raisons de l'ascension des syro-libanais dans la commercialisation du cola en côte d'ivoire (1927-1945)

Durant la colonisation, les Syro-libanais ont été incontournables dans le commerce du cola en Côte d'Ivoire. L'importance de ces derniers dans ce commerce était consécutive à la réglementation de la commercialisation des produits du crû et à l'utilisation des camions automobiles dans le transport des biens.

1.1. L'intervention de l'administration coloniale française en Côte d'Ivoire dans la commercialisation des produits du crû au début des années 1900

Fondés sur le système caravanier et le colportage, les échanges commerciaux africains inter-régionaux étaient de faibles intensités. Cette faiblesse s'explique par l'insécurité et le mauvais état des voies de communication. Dans sa volonté de contrôler les richesses des colonies afin de mieux les exploiter, le colonisateur institua une série de mesures fiscales sur le colportage et un service de l'inspection des produits du crû. Cette volonté se traduit par l'élaboration de trois arrêtés à partir de 1901 (R. P. Anouma, 2005, p.535). Ils légiférèrent

sur le commerce de colportage et l'instauration de l'impôt de capitation. Ces mesures causèrent d'importants préjudices au commerce car les colporteurs furent l'objet de tracasseries dans les postes douaniers. Ce qui amena les maisons de commerce européennes à protester contre ces abus, d'où la mise en œuvre d'une nouvelle réglementation¹ qui eût les mêmes résultats. Il s'ensuit une autre disposition en 1906 qui supprima les *droits ad valorem*², et institua un droit fixe de deux francs par charge de 25 à 30 kg par trimestre (R.P. Anouma, 2005, p.534). Superficiellement, cette loi paraît avantageuse car elle annule les nombreuses et longues files d'attentes des caravaniers au poste de douanes.

Cependant, malgré toutes ces réglementations, le commerce de traite continua d'échapper aux Européens. Dès lors, l'administration coloniale élaborait, à partir de 1912, de nouvelles réformes sur la commercialisation des produits de crû tels que le caoutchouc, l'huile de palme, le cacao et le café (R. P. Anouma, 2005, p. 538). Élément de contact entre la savane et la forêt, le cola dont la production et la commercialisation était l'apanage des Africains, ne demeura pas en reste. En effet, le colatier est répandu dans bien de régions de la zone forestière et jusqu'à la côte. Il est d'observation générale qu'à l'état spontané, l'arbre produit bien moins lorsqu'il est cultivé ou même simplement aménagé. Le colatier procurait aux indigènes des revenus plus ou moins considérables. Au fur et à mesure de la pénétration, de nouveaux peuplements forestiers sont découverts et leurs graines sont acquises par les Dioula³.

En 1912, l'administration coloniale prit des mesures restrictives contre les traitants dioulas. Elle les soupçonnait de se mêler aux convois militaires afin de pratiquer le commerce des colas à Daloa (J.G. Zunon, 1981, p. 375). Il fut interdit aux Dioulas toute pénétration à l'intérieur des zones de production afin d'éviter les conflits tribaux. En réalité, cette disposition était un prétexte pour assurer le contrôle des marchandises aux postes de douanes (R. P. Anouma, 2005, p. 535). Après la fin de la Première Guerre mondiale, d'importantes quantités de produits tropicaux continuèrent d'échapper à l'administration coloniale française. En Côte d'Ivoire, par exemple, en 1924, seulement 7 637 sur 32 250 kg de cola étaient exportés par voie caravanière vers les territoires de l'AOF. Les importations au Sénégal étaient estimées à 11 tonnes (C. L. Cœur, 1927, p. 148). Face à cette situation, on assiste à l'européanisation du commerce africain avec le décret du 11 janvier 1924⁴. C'est ainsi que le 7 mars 1924, fut créé un service de l'inspection des produits du crû qui avait pour mission la visite des produits comme les amandes de palme, le cacao et le

¹ Empreinte d'un esprit de tolérance et au favorable développement du colportage et du commerce en général.

² Un droit ad valorem est un droit exprimé en pourcentage du prix ou de la valeur d'un produit. Lorsqu'un droit est exprimé autrement qu'en pourcentage, il peut être estimé comme un pourcentage du prix : cette estimation est l'équivalent ad valorem.

³ ANCI : 1RR113 (XI-38-271) Rapport annuels en 1911.

⁴ Ce décret donne l'autorisation officielle aux colonies de l'AOF de contrôler les conditions de circulation, de mise en vente et d'exportation des produits d'élevage, de culture et de cueillette afin d'en garantir la qualité loyale et marchandises.

caoutchouc et la délivrance des tickets pour tous les produits du crû visités remplissant les conditions exigées⁵.

Pour son fonctionnement, ce service bénéficie du prélèvement d'une taxe sur la tonne de chacun des produits concernés. Les prélèvements des taxes sur les colas en 1925 étaient de 10 francs la tonne et la Chambre de Commerce était chargée de percevoir cette taxe sur ces produits⁶. Maurice Lapalud, gouverneur de Côte d'Ivoire de 1925 à 1930, institua le contrôle des colas en mars 1927 (J. Tricart, 1956, p. 149). Ces différentes réformes eurent pour conséquence l'utilisation généralisée des poids dont la manipulation était difficile pour les commerçants dioula. Cette période coïncide avec l'arrivée des Syro-libanais dans les zones de production de cola, notamment Daloa et Agboville (P. Kipré, 1984, p. 180). Ceux-ci firent leur entrée dans l'économie coloniale. On peut citer entre autres Georges Tabet et Maamar Cobti installé à Agboville en 1925⁷, Aby Merhy à Gagnoa⁸. Leur installation à Daloa, l'une des principales zones de production de cola commence en 1927. Ainsi, ils abusaient de la naïveté des producteurs et des commerçants africains sur la quantité et la qualité des marchandises au moyen de « faux poids, de balances truquées » (R. P. Anouma, p. 538). Ces procédés commerciaux, même s'ils ne sont pas l'apanage des Libano-syriens, ont été un facteur déterminant à la réduction de l'influence des Africains dans l'économie de traite, en particulier dans le négoce du cola.

Les réformes de la commercialisation du cola se poursuivirent durant la seconde Guerre Mondiale. Celles-ci portaient sur la circulation et la commercialisation de la noix de cola. Au niveau de la circulation, il fut interdit, en 1941, le transport du cola par les automobiles⁹. En outre, l'accès à la Guinée française fut interdit aux camions chargés de colas en provenance de la Côte d'Ivoire¹⁰. Ces mesures ne purent empêcher les traitants syro-libanais de poursuivre l'exportation du cola vers ce territoire. Ils convoyèrent les colas vers la Guinée française et d'autres colonies notamment. D'ailleurs, les traitants levantins détournèrent la surveillance exercée sur les camions, car il était impossible au personnel européen de veiller. Par conséquent, cette stratégie commerciale et l'avènement des automobiles renforcèrent la position des traitants syro-libanais dans le commerce du cola.

1.2. L'utilisation des automobiles dans le transport des biens au début des années 1920

Les échanges commerciaux entre les peuples soudano-sahéliens et forestiers se développèrent pendant la période précoloniale. Les

⁵ JOCI 1924, Arrêté créant le service de l'inspection des produits du crû, p. 275.

⁶ JOCI 1925, Arrêté fixant pour l'année 1925 le montant de la taxe à percevoir par la Chambre de Commerce de la Côte d'Ivoire pour le service de l'inspection des produits du crû, p. 516.

⁷ JOCI, 1925, p. 57.

⁸ JOCI 1925, p. 136.

⁹ JOCI 1941, Arrêté n°128 c. d. Arrêté interdisant le transport des colas par véhicules automobiles, p. 147.

¹⁰ JOCI 1944, Arrêté n°1181 A.E. Arrêté interdisant l'accès de la colonie de la Guinée aux véhicules chargés de colas en provenance de la Côte d'Ivoire, p. 213.

produits d'échanges étaient entre autres le poisson séché¹¹, le sel, la viande boucanée et les étoffes pour le Nord, et la noix de cola pour le Sud. Les routes commerciales reliaient les régions du Haut du fleuve Sénégal et du Moyen Niger ainsi que les régions de Sikasso, Bougouni, Bobo-dioulasso, Odienné et Kong. Ces voies permirent aux colporteurs, notamment les Malinké, organisés en caravanes d'assurer leurs activités commerciales. En dehors de ces voies précoloniales, le colonisateur, afin de garantir l'exploitation de la colonie de Côte d'Ivoire, réalisa des routes et un chemin de fer reliant le Sud et le Nord au début des années 1900. Ces voies de communication entraînèrent l'expansion de l'économie de traite et des véhicules automobiles qui modernisèrent les flux commerciaux (G.J. Zunon, 1981, p. 200). Ces infrastructures ont impulsé une dynamique dans le commerce du cola.

La noix de cola est appréciée par la société traditionnelle africaine et par les industriels, car elle est utilisée dans les cérémonies de mariage et dans certaines religions. Le cola a des vertus thérapeutiques et préventives (S. P. Ekanza, 2006, p. 21). Il joue un rôle économique en ce sens qu'il génère des revenus aux producteurs, aux collecteurs, aux acheteurs et aux artisans (J.A. N'guessan, 2000, p. 25-32). Les maisons de commerce¹² et les commerçants syro-libanais contribuèrent à l'ascension du commerce du cola. Cette contribution fut possible grâce au progrès des routes favorisant ainsi l'utilisation des camions automobiles de marque *Chevrolet*, *Dodge*, *Ford*, *Unic*, à la fin des années 1920 (B.Z. Sem, 1974, p. 226). Les camions automobiles se substituèrent progressivement au transport à tête d'homme trop lent et fatigant (J. G. Zunon, 1981, p. 385). Ces camions transportaient les noix de cola à Bamako. Ce nouveau système de commerce était d'abord pratiqué par les Européens et ensuite par les Syro-libanais (B.Z. Sem, 1974, p. 276). Ces derniers disposaient des établissements commerciaux à Bamako qui ravitaillaient le Soudan Occidental, la Mauritanie et le Sénégal (J. Tricart, 1956, p. 214). De Bamako, on réexpédiait sur Dakar par rail, en moyenne 11 000 tonnes de cola par année. D'Abidjan, plus de 2 700 tonnes étaient convoyés par voie maritime vers cette colonie et les territoires voisins. En outre, 9 747 tonnes¹³ en provenance de la Côte d'Ivoire approvisionnaient le marché de la Haute-Volta par voie ferroviaire (J. Tricart, 1956, p. 215).

Les automobiles étaient un facteur de rapprochement entre les populations locales et étrangères. Cependant, il a accentué les clivages entre les commerçants locaux et étrangers. Tandis que les commerçants fortunés voyaient leurs activités s'accroître, celles des petits commerçants africains dégringolaient. Les commerçants

¹¹Les Dioula viennent, les collecter, les chargent sur leurs propres bateaux et les apportent à Ségou ou à Mopti. Le poisson sec est entreposé par un petit nombre de Syriens qui dominent entièrement le marché et qui le revendent à d'autres Dioula à qui ils consentent parfois des avances.

¹² Compagnie Commerciale de l'Afrique de l'Ouest (CFAO), Société Commerciale de l'Ouest Africain (SCOA), SOUCAIL, Compagnie Internationale du Commerce Africain (SICA), Compagnie Française du Commerce Internationale (CFCI), Nouvelle Compagnie Française de Kong (NCFK).

¹³Dont près de la moitié au départ d'Agboville

européens et libano-syriens étaient les principaux bénéficiaires des avantages procurés par les automobiles (G.J. Zunon, 1981, p. 385). A Daloa, zone de production de cola, par exemple, Julien Gnobo Zunon indique que Mémédor, Ndiaye Noumouké, Sidibé et Laciné étaient les seuls Africains à posséder un véhicule dans les années 1930. Cette localité accueillait les Libano-syriens établis à Bassam, à Dimbokro et parfois du Soudan. Ces derniers y venaient en camion chercher la noix de cola (G.J. Zunon, 1981, p. 391). Ils collectaient les meilleures quantités de colas au détriment des commerçants dioula qui étaient obligés de sous-traiter avec eux (Libanais). Les camions-automobiles apparaissaient ainsi comme un moyen important d'évacuation des produits. Par ailleurs, la crise économique de 1929 a intensifié l'écart entre les commerçants.

Déclarée le 24 octobre 1929, la crise de la surproduction à Wall Street affecta l'AOF dont l'économie reposait sur les exportations de produits¹⁴. Cette économie fut confrontée à la mévente des marchandises manufacturées de la métropole¹⁵. Cette conjoncture n'a certes pas épargné les traitants libanais, mais ils sont parvenus à s'adapter à ce nouveau contexte économique en réduisant les marges de bénéfice des denrées de boutique et en contournant parfois les circuits de vente formels (K. A. N'goran, 2018, p. 90). Ces traitants levantins associaient à la traite du cola, le commerce de poisson séché et de la viande boucanée autrefois réservé aux Africains. C'est le cas de Khalil Sabeh¹⁶ qui exportait du cola vers le Soudan français et il y revenait avec de la viande congelée, du poisson sec et du beurre de karité (R. Gauthereau, 1988, p. 234). Certains Syriens disposaient parfois des troupeaux qui sont convoyés vers la zone forestière sous la garde de bergers peuls rémunérés à hauteur de 3 000 francs par mois (J. Tricart, 1956, p. 227). Le commerce de la noix de colas était exercé par des immigrés levantins et de quelques Africains non Ivoiriens. Ils s'appuyaient sur des techniques commerciales informelles et manipulaient à leur gré les prix du cola (P.V. Gbazah, 1984, p. 100).

2. Les stratégies commerciales des traitants syro-libanais dans les zones de production du cola (1927-1945)

Les Syro-libanais détiennent une position primordiale dans le négoce du cola grâce à une politique commerciale fondée sur la technique de proximité et la création des entreprises commerciales familiales entre la Côte d'Ivoire et les colonies de l'AOF.

2.1. La technique de commerce de proximité

Pour consolider le développement de leurs activités commerciales, notamment l'achat du cola, les traitants libanais ont utilisé le système de proximité. Cette méthode consistait à s'établir dans les campagnes et d'y ouvrir une boutique qui constitue un centre d'achats de produits et de vente d'articles exotiques. Cette stratégie fut

¹⁴ Caoutchouc, arachides, café, cacao, cola, huile de palme.

¹⁵ Cette situation bouleversa les producteurs africains, car leur pouvoir d'achat s'amenuisait et certaines compagnies commerciales européennes furent contraintes de fermer leurs comptoirs de brousse.

¹⁶ Résidant à Oumé, avec trois camions.

préconisée par les Libano-syriens afin de s'octroyer le commerce de brousse car les grands centres commerciaux urbains étaient contrôlés par le commerce européen. La seule alternative, qui s'offrait aux nouveaux immigrants orientaux, était de s'inspirer de l'expérience de leurs compatriotes établis au Sénégal. Il s'agissait de se rendre en brousse à la rencontre du paysan en vue de devancer les Européens (N. Filfili, 1973, p.70). Contrairement aux Français, les Libanais travaillaient dans les mêmes conditions pénibles que les Africains (N. Filfili, 1973, p. 70) et avaient la possibilité d'acheter les meilleures noix de colas aux paysans autochtones à domicile.

Cette stratégie leur était avantageuse dans la mesure où elle leur permettait de garantir l'achat de grandes quantités et les meilleures qualités du cola. Sa boutique lui conférait aussi un avantage concurrentiel sur les autres acheteurs de produits, car elle répondait avec diligence aux besoins des producteurs africains. Avec le Levantin, les Africains avaient la possibilité de contracter des crédits de marchandises durant les périodes de soudure, une hypothèque sur les récoltes à venir. De ce fait, les paysans étaient redevables aux Syro-libanais qui achetaient les produits à bas prix. De plus, la boutique du Syrien était un moyen de fidéliser les clients africains qui avaient la possibilité de marchander avec lui.

Enfin, les commerçants libano-syriens étaient des traitants itinérants et dynamiques. Ils se déplacèrent de villages en villages, sans répit avec leur camion, à la recherche des colas, durant des jours entiers. Avec l'appui de compatriotes et de quelques Africains¹⁷ qui réalisaient la précollecte du cola (R. et J. Charbonneau, 1961, p. 100), leurs activités se rentabilisaient davantage. Outre cette technique, les commerçants libanais possédaient aussi des entreprises entre la Côte d'Ivoire et les colonies de la fédération de l'AOF. Par ailleurs, ce mode de vie hérité de l'enfance paysanne au Liban était un facteur de rapprochement aux Africains (S. Kojok, 2002, p.155). Cette enfance forgeait l'esprit de l'émigré et l'a préparé à affronter toutes sortes de vicissitudes en Afrique.

2.2. Les entreprises commerciales libanaises inter-coloniales

Sur la base de la solidarité communautaire et familiale, les Libano-syriens créèrent des entreprises commerciales en Côte d'Ivoire et dans d'autres colonies de la fédération de l'AOF. Celles-ci constituaient un véritable creuset du succès libanais dans le commerce du cola. Dans le cadre des migrations transatlantiques libanaises à partir de 1864¹⁸ où existait en apparence un éclatement de la cellule familiale, la solidarité se maintient et se renforçait au moyen des réseaux communautaires et confessionnels. La décision d'émigrer et les conditions de départ étaient motivées par la cellule communautaire. Le nouveau migrant bénéficiait, parfois, de

¹⁷ Les traitants levantins commissionnaient des Dioula comme le chef dioula à Man, Moriba Touré pour la collecte des colas pour leur compte, ANCI: VI- 37-103(2990) Procédés commerciaux des Syriens Man et Bondoukou, 1932.

¹⁸ L'immigration libano-syrienne en AOF et en Côte d'Ivoire remonte respectivement à la fin des années 1890 précisément en 1897 et à partir de 1907 avec la création de la société commerciale africaine des frères Mansour à Aboisso (sud-est de la Côte d'Ivoire).

l'assistance commerciale et du cautionnement de rapatriement et de l'hébergement de la part des membres de sa communauté l'ayant précédé en AOF. A Daloa, par exemple des commerçants comme Antoine Gemayel et Toubaoui payaient les cautions de rapatriement de certains compatriotes (S. Kojok, 2002, p. 186-188). Aussi, le nouveau migrant était-il encadré par sa communauté confessionnelle dans la socialisation de son nouvel environnement. Dans le cadre de la traite des colas, les pionniers de la migration libanaise en AOF appliquaient ce mécanisme. Celui-ci visait à asseoir une prospérité de base communautaire et à détenir une place importante dans le commerce colonial.

Le commerce des colas entretenait et renforçait les réseaux communautaires inter-coloniaux et inter-connectés, comprenant une maison-mère située au Sénégal et les centres de collecte. De nombreux réseaux inter-coloniaux s'étaient développés entre les années 1930 et 1940. On reconnaît par exemple les réseaux Mahmoud Fakhry et Smaïche Ibrahim. Mahmoud Fakhry¹⁹ était représenté par ses enfants Abdulatif et Samy à Abidjan, et son beau-fils Ahmad Khalil à Daloa.

Pour acheter les colas, les promoteurs de ces entreprises inter-coloniales expédiaient, du Sénégal, d'importantes sommes d'argent et des marchandises aux agents installés en Côte d'Ivoire. Ainsi, Abdulatif Fakhry recevait mensuellement de son père, environ 200 000 francs²⁰. Quant à Ibrahim Smaïche, il avait envoyé en 1938 à son fils Mahmoud, résidant à Agboville, un chèque de 20 000 francs sur la Banque Centrale de l'Afrique pour le démarrage de la collecte des colas. Ce dernier acheta alors un camion usagé de deux tonnes à 3 000 francs (S. Kojok, 2002, p.77).

Outre les succursales implantées dans les zones de production, des commerçants syro-libanais venaient de Bamako par la route pour acheter des colas. Selon Sao Zacharia, plus de trente propriétaires de camions composés en majorité de Syriens venaient à Man et se livraient au transport de colas sur Bamako²¹. Georges Nakhlé abonde dans le même sens en ces termes:

Mon père Joseph Nakhlé faisait le transport de marchandises entre Bamako et la Côte d'Ivoire. Conducteur de son camion, mon père passait, parfois la nuit sous son véhicule durant les voyages. Il venait chercher des colas et des produits vivriers comme l'ananas et les papayes en Côte d'Ivoire.²²

Tout au long du trajet le conduisant en zone de production colatière, le commerçant libanais vend les articles exotiques.

¹⁹Installé à Dakar à la rue de Thiers. Originaire de Zrarieh, au Sud-Liban, il a émigré au Sénégal en 1912, après des tentatives infructueuses respectivement en Sierra-Leone et Guinée française.

²⁰ ANCI: Dossier XVII-13-4 (1429), Rapatriements-Sous-dossier: cautions, Lettre de l'administrateur Laniray, 1932.

²¹ ANCI: VI- 37-103 (2990) Procédés commerciaux des Syriens Man et Bondoukou, les réclamations de Sao Zacharia 1932.

²²Entretiens répétitifs réalisés en français avec Georges Naklé, 61 ans et restaurateur à la Fondation Atef Omaïs, Plateau à Abidjan, octobre 2016.

La seconde Guerre Mondiale contribua à la désorganisation des structures commerciales. En effet, non seulement, les mers étaient occupées par le conflit, les activités commerciales, notamment la traite du cola, subissaient aussi les mesures drastiques des autorités coloniales (K. A. N'goran, 2018, p. 127). L'administration procéda alors à la limitation de la circulation des étrangers et à l'augmentation de la taxe sur les colas en septembre 1940 qui passe d'un à deux francs. Par ailleurs, les commerçants libanais furent confrontés à l'hésitation des compagnies commerciales de leur octroyer des avances. Ces situations ne freinèrent aucunement leur dynamisme dans le négoce des colas, bien au contraire, leur positionnement se renforça et entraîna leur rapprochement vers la Côte d'Ivoire²³. En plus du Sénégal qui demeure l'une des principales destinations des colas de Côte d'Ivoire, les immigrants libanais approvisionnaient le marché du Nigéria, du Niger et de la Guinée française, par le truchement de leurs compatriotes. Le commerce des colas leur rapporta des bénéfices substantiels (E. Safa, 1961, p. 123) ; cette position hégémonique dans le négoce de ce produit engendra de profondes transformations socio-économiques.

3. Les conséquences socio-économiques et culturels de l'omniprésence des libano-syriens dans le négoce des colas en Côte d'Ivoire (1935-1956)

L'implication des Syro-libanais dans le commerce du cola a entraîné de profondes mutations sociales et économiques. Il s'agit entre autres des transformations socio-démographiques des Syro-libanais et des manifestations hostiles à leur égard.

3.1. L'évolution socio-démographique et économique des Syro-libanais

Le commerce des colas concourt à la transformation de la communauté levantine en Côte d'Ivoire. Les premiers foyers de peuplement libanais étaient principalement la zone côtière. Ils étaient localisés à Grand-Bassam, Grand-Lahou et Dabou. Cependant, la fin de la première Guerre Mondiale qui marque un tournant important dans l'histoire de la colonie de Côte d'Ivoire, a vu de nouvelles vagues de migrants libanais s'établir dans les centres commerciaux. Ainsi, à l'Ouest du fleuve Bandama notamment, Divo, Gagnoa et Daloa reçurent les Syro-libanais qui venaient du Sénégal et du Soudan à la recherche des colas (P. Kipré, 1988, p. 157). À l'Est de ce fleuve, les Levantins de Grand-Bassam suivirent le chemin de fer et s'établirent à Agboville, chef-lieu du cercle de l'Agneby. À Agboville et Anyama, zones de production de colas (P. Kipré, 1984, p. 180), les commerçants libanais servirent d'intermédiaires et devinrent incontournables dans l'acheminement des colas vers les magasiniers ou exportateurs d'Abidjan. Ajami Fahed Ali, par exemple, d'Anyama,

²³ À titre illustratif, quarante commerçants libano-syriens résident au Sénégal et établirent au Soudan français. Vingt-cinq, d'entre eux, se spécialisèrent dans le transport des colas CAOM: AFFPOL 2303/6 Le Gouverneur Général de l'AOF, Direction des Affaires politiques, administrative et sociales en AOF, Rapport sur la situation des Libano-syriens en Afrique Occidentale et au Togo au Ministère des Colonies, mai 1945.

livrait le cola à la SCOA, à la CFAO, à Abile-Gal ainsi qu'à Périssac²⁴. Agboville, Grand Lahou, Daloa et Gagnoa faisaient partie des principales zones d'accueil des populations libanaises. En 1946 sur une population de plus de 700 individus, Abidjan accueillait à elle seule 427 Syro-libanais. Ensuite viennent Agboville, Grand-Lahou, Daloa, Bouaké²⁵ et Gagnoa qui abritaient respectivement 123, 87, 79, 63 et 59 (S. Kojok, 2002, p. 307). Dans le cercle d'Agboville, Anyama enregistrait plus de 80 Syro-libanais (M. Vernière, 1969, p. 85). Dans ces localités, les Libanais formaient des communautés au sein desquelles se développaient des œuvres de solidarité, d'entraide et des initiatives politiques (P. Kipré, 1984, p. 220).

Les Libano-syriens furent les principaux animateurs de la traite des colas dans toute l'AOF. Ce rôle prépondérant dans ce commerce s'étendit à certaines colonies anglaises comme la Sierra-Leone, le Nigeria et la Gambie (B. Labaki, 1993, p. 98). Le négoce des colas permit aux Libano-syriens d'asseoir un positionnement commercial et d'avoir un rayonnement économique en Afrique de l'Ouest en particulier en Côte d'Ivoire²⁶. A Daloa en 1936, les commerçants libanais possédaient chacun un immeuble dont la valeur était comprise entre 30 000 et 150 000 francs (J. G. Zunon, 1981, p. 419.). La fortune de ces derniers provenait du commerce colatier. L'un des exemples atypiques est Fakhry Abdulatif qui disposait d'une fortune estimée à 20 millions de francs, dans les années 1940²⁷. Outre ce dernier, il y avait les frères Haddad Salim et Toufic qui possédaient 5 millions chacun. Les biens d'Akil Borro établis à Bassam étaient difficiles à délimiter²⁸, car il avait étendu ses activités à Abidjan, Lakota, Aboisso, Bouaflé et celles-ci connaissaient de rapides progrès. Le succès dans le commerce du cola leur permit de diversifier leurs activités. Certains d'entre eux se libérèrent la tutelle des maisons de commerce françaises et devinrent des représentants exclusifs des entreprises françaises comme la Société Taffin Frères de Quillack²⁹, Société A. Agache et Compagnie³⁰, Société Friedrich Otto Schauff³¹ (S. Kojok, 2002, p. 346).

L'omniprésence des Levantins dans le commerce du cola a engendré des brassages culturels. Pour leur volonté de conquête du marché des colas, les Libano-syriens adoptèrent le mode de vie des communautés locales. Ils apprirent des langues vernaculaires telles que le Malinké. Aussi, parmi ces commerçants venus d'Orient, certains contractèrent des mariages avec des femmes africaines. On

²⁴ ANCI: VII-4-16 (1729) immigration libano-syrienne, Questionnaire sur les Libano-syriens à Anyama, (1945).

²⁵ Bouaké constitue l'un des principaux centres de redistribution de marchandises entre le sud et les pays sahéliens (L. CHAU, 1966, p. 30).

²⁶ Ainsi, les Libano-syriens disposaient de 60% des maisons de commerce d'Abidjan et plus de 90% des maisons de l'intérieur du pays et les propriétés immobilières libanaises s'estimaient à plus de 5% des maisons d'habitation d'Abidjan et de Grand-Bassam ainsi que plus 50% des maisons de l'intérieur de la Côte d'Ivoire (E. Safa, 1961, p. 123).

²⁷ ANCI: XVII-4-16 (1729) l'immigration libano-syrienne 1945.

²⁸ ANCI: XVII-4-16 (1729) l'immigration libano-syrienne 1945.

²⁹ Implantée à Roubaix en Française, elle était chargée de fabriquer des articles de bonneterie comme bas, chaussettes, sous-vêtements.

³⁰ Installée à Lannoy, elle était spécialisée dans la fabrication de tissus.

³¹ Basée à Cuxhaven en Allemagne, elle confectionnait des colliers, des bracelets et des bijoux.

peut citer entre autres Abijaoudi³². Jaber Mohamed résidant à Séguéla³³ et Mohamed Ezzedine qui épousa Atoungbré Amoin³⁴, à Tiassalé. Ce positionnement suscita le mécontentement des Français et des Africains.

3.3. La manifestation d'une opinion hostile aux traitants syro-libanais à partir de 1935

L'ascension des Syro-libanais dans le commerce des colas modifia les rapports sociaux entre eux et les communautés de la société coloniale. Cette modification des relations se perçut avec les nombreuses plaintes de la Chambre de Commerce et de certains Européens. La Chambre de Commerce s'inquiétait du positionnement économique des Libano-syriens en Côte d'Ivoire dans les années 1930. Selon elle, les Levantins étaient des fossoyeurs des intérêts français. Les Libanais constituaient un péril pour l'avenir des Français en Côte d'Ivoire. C'est pourquoi la Chambre de Commerce milita pour la suppression de l'immigration libano-syrienne et la limitation de leur commerce (T. R. Bekoin, 2006, p.196-199). Son action eût une incidence dans les rapports sociaux entre les citoyens français et ces Levantins. Les Libanais adoptèrent alors une attitude de méfiance envers les Français qui cherchaient à les neutraliser. Ces Français développèrent une discrimination raciale durant la seconde Guerre Mondiale vis-à-vis des Libano-syriens (S. Kojok 1994, p. 125).

Pour évincer leur commerce, les sociétés commerciales décidèrent de réduire les fonds et les crédits nécessaires alloués aux Syro-libanais. Les Européens ont utilisé l'appui des Africains pour atteindre leur but (J. et R. Charbonneau, 1961, p. 104). Quant à l'administration coloniale, elle entreprit l'assainissement du commerce des colas durant la seconde Guerre Mondiale. Les autorités coloniales appréciaient l'apport des travailleurs acharnés dans l'activité économique de la colonie (D.F.Taan, 1988, p. 174). En juin 1942, le Lieutenant-gouverneur Deschamps interdit toute expédition des noix de colas fraîches ou séchées à l'intérieur et en dehors de la Côte d'Ivoire, par la voie postale et tout autre moyen d'envoi. Cependant, cet arrêté du 9 juin 1942 donna la possibilité d'exploiter uniquement la voie postale pour les expéditions destinées aux œuvres de bienfaisance ou aux prisonniers de guerre (D. F. Taan, 1988, p. 174). Si à l'origine, ces mesures restrictives n'étaient pas dirigées contre le commerce libanais, elles concoururent, en partie, à l'élimination progressive des Libanais du commerce colatier. Étant donné que le cola se fermente rapidement, seuls les commerçants dioula détenaient le secret de sa conservation. Ils emballaient les colas dans les feuilles fraîches (J. et R. Charbonneau, 1968, p. 127). Dans

³²Dont l'union avec une Africaine a donné naissance à 4 enfants (ANCI : n°1/C. Subdivision d'Odienné du 10 février 1945).

³³Dont l'union avec une autochtone a donné naissance 2 enfants (ANCI : XVII-4-16 (1729), Situation économique des Libanais, cercle de Séguéla).

³⁴Femme de l'ethnie baoulé, elle est originaire de la ville Béoumi et serait issue de la notabilité de ladite ville. Leur union donne naissance à 7 enfants dont Souleymane, Bilal, Hend, Mariame, Assma et Nadia (entretiens répétitifs réalisés avec Yasser Ezzedine, en mars 2016 à Abidjan, Côte d'Ivoire)

les années 1950, la position des Syro-libanais dans ce commerce s'amenuisait au profit des Africains. Dès lors, ces levantins préféraient le jeu des avances d'argent aux risques du commerce direct des colas. Dans ces circonstances, les Dioula les supplantaient à nouveau car ils avaient la maîtrise du marché (J. Tricart, 1956, p. 216)³⁵.

Conclusion

A la recherche d'un bien-être, les Syro-libanais se sont intéressés au commerce des colas. Se fondant sur l'avènement des véhicules et l'intervention de l'administration coloniale française dans ce commerce, ils ont développé un commerce de proximité auprès des Africains et des réseaux entre la Côte d'Ivoire et le Sénégal à base familiale. Les Levantins étaient parvenus non seulement à éliminer la position monopoliste des Dioula du commerce, mais aussi à détenir des secteurs commerciaux tels que le poisson séché, le beurre de karité. A partir des colas, ils ont participé à l'instauration du commerce colonial. De même, les colas ont permis aux Syro-libanais d'occuper une place incontournable dans l'économie coloniale avec l'apparition des grandes familles fortunées en Côte d'Ivoire, qui assistaient financièrement les membres de leur communauté. Le cola a contribué également à la formation des communautés libanaises à base confessionnelle et des brassages culturels. On note enfin que le commerce des colas a aidé à la mise en place d'une forte colonie libanaise en Côte d'Ivoire.

Sources et références bibliographiques

Sources orales

Entretiens répétitifs réalisés avec Georges Naklé (63 ans), à Abidjan-Plateau, octobre 2016.

Entretiens répétitifs réalisés avec Yasser Ezzedine (61 ans), à Abidjan Treichville, (Côte d'Ivoire), en mars 2016.

Source d'archives

ANCI: Dossier XVII-13-4 (1429), Rapatriements-Sous-dossier: cautions, Lettre de l'administrateur Laniray, 1932.

ANCI: VI- 37-103(2990) Procédés commerciaux des Syriens à Man et Bondoukou, Réclamation contre Syriens: Les plaintes de Sao Zacharia Moustapha, 24 décembre 1931.

CAOM: AFFPOL 2303/6: Le Gouverneur Général de l'AOF, Direction des Affaires politique, administrative et sociale en AOF, Rapport sur la situation des Libano-syriens en Afrique Occidentale et au Togo au Ministère des Colonies, mai 1945.

Sources imprimées

JOCL, 1924, Arrêté portant approbation des arrêtés n°328, 347, 347, 348, 349, 351, en date des 26 et 29 mars 1924, du Lieutenant-Gouverneur de la Côte d'Ivoire, organisant dans cette colonie le

³⁵ Tricart Jean, 1956, Les échanges entre la zone forestière de Côte d'Ivoire et les savanes soudanaises. In: Cahiers d'outre-mer. n° 35 - 9e année, p. 216.

contrôle des produits du crû, et fixant les conditions que doivent remplir l'huile de palme, le cacao et caoutchouc pour être admis à la vente et à l'exportation

- JOCI, 1924, Arrêté créant le service de l'inspection des produits du crû.
JOCI, 1925, Arrêté fixant pour l'année 1925 le montant de la taxe à percevoir par la Chambre de Commerce de la Côte d'Ivoire pour le service de l'inspection des produits du crû.
JOCI, 1941, Arrêté n°128 c. d. Arrêté interdisant le transport des colas par véhicules automobiles.
JOCI, 1944, Arrêté n°10 A.E du 24 février 1944, modifiant l'arrêté n°134 A.E. du 12 mai 1942, réglementant le conditionnement des noix de colas fraîches ou séchées.
JOCI, 1944, Arrêté n°1181 A.E. Arrêté interdisant l'accès de la colonie de la Guinée aux véhicules chargés de colas en provenance de la Côte d'Ivoire.
JOCI, 1933, n°1887, A.G. Arrêté autorisant la création à Agboville d'une association dénommée « club Sportif libano-syrien ».
JOCI, 1942, Arrêté n°1923 A.E du 9 juin 1942 Arrêté réglementant le transport et l'exportation des colas par voie postale, p. 248.
JOCI, 1942, Arrêté n°79 A.E. réglementant les transports de produits du cru, p. 75.

Références bibliographiques

- ANOUMA René Pierre, 2005, *Aux origines de la nation ivoirienne 1893-1946*, vol.II, *Corset colonial et prise de conscience, 1920-1946*, Paris, L'Harmattan.
BEKOIN Tanoh Raphaël, 2006, *La chambre de Commerce de Côte d'Ivoire, de la colonisation à l'après-indépendance: naissance, apogée et déclin d'une institution 1908-1992*, Abidjan, Thèse de doctorat unique en histoire, Université de Cocody.
CHARBONNEAU René et Jean, 1961, *Marchés et Marchands d'Afrique noire*, Paris, La Colombe.
CHAÛ Le, 1966, «Le commerce dans la région de Bouaké (Côte d'Ivoire), Une étude économique du commerce régional et inter-régional dans l'ouest africain», Paris, ORSTOM, Sciences Humaines III-3, 102 p.
DESBORDES Jean Gabriel, 1938, *L'immigration libano-syrienne en Afrique Occidentale*, Thèse de Droit, Poitiers, Renault.
EKANZA Simon Pierre, 2006, *Côte d'Ivoire: Terre de convergence et d'accueil (XV^e-XIX^e siècles)*, Abidjan, CERAP, 119 p.
GBAZAH Pierre Vrih, 1984, *Les Africains non Ivoiriens en Côte d'Ivoire de 1920 à 1960*, Sorbonne, Paris 1, Institut d'Histoire des Relations Internationales Contemporaine, thèse de doctorat de 3^e cycle en histoire.
FILFILI Nadra., 1973, *Ma vie, 50 ans au Sénégal*, Dakar, Ghorayeb.
GONNIN Gilbert, et al, « Le commerce dans la zone forestière ouest ivoirienne depuis le XIX^e siècle: une activité à prédominance étrangère », in sous la direction de Pierre KIPRE et al, 1992, *commerce et commerçants en Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire*, Paris, L'Harmattan, p. 149-187.

- KIPRE Pierre, 1984, *Villes coloniales*, tome 2, Abidjan, NEA.
- KIPRE Pierre, 1988, *Mémorial de la Côte d'Ivoire, La Côte d'Ivoire coloniale*, Abidjan, Ami.
- KOJOK Salma, 2002, *Les Libanais en Côte d'Ivoire de 1920 à 1960*, Nantes, Université de Nantes, Thèse de doctorat d'histoire.
- KOJOK Salma 1994, *L'immigration libanaise avant 1945*, Abidjan, Université d'Abidjan, mémoire de maîtrise en Histoire.
- LABAKI Boutros, 1993, « L'émigration libanaise en Afrique Occidentale subsaharienne », in *Revue européenne de migrations internationales*. Vol. 9 n°2. p. 91-112.
- ALOKO-N'GUESSAN Jérôme, 2000, « Cola, espace et sociétés: étude de géographie sociale et culturelle de la filière de la cola au marché de Gros de Bouaké », *Revue. CAMES - Série B*, vol. 2, Sciences sociales et humaines, p. 25-31.
- SAFA Elie, 1961, *L'émigration libanaise dans le monde*, Beyrouth, Université Saint-Joseph de Beyrouth.
- TRICART Jean, 1956, « Les échanges entre la zone forestière de Côte d'Ivoire et les savanes soudaniennes », in *Cahiers d'outre-mer*. n°35-9^e année, p. 209-238.
- VERNIERE Marc, 1969, « Anyama, étude de la population et du commerce kolatier », *Cah. O.R.S.T.O.M.*, série. Sciences humaines. vol. VI, n°1, p. 83-113.
- ZUNON Julien Gnobo, 1981, *Les échanges dans la région de Daloa du milieu du XIX^e siècle à 1936*, Paris, Université de Paris VII, Uer de Géographie, Histoire de la société, thèse de Doctorat de troisième cycle d'histoire.

**PROBLEMATIQUE DE L'INTEGRATION DES REFUGIES
GHANEENS DANS LA REGION CENTRALE AU TOGO :
DE 1994 A 2015**

BATCHANA Essohanam*
LOKOU Rabiou*

Résumé

Cette étude porte sur l'intégration des réfugiés ghanéens dans la région centrale du Togo. Elle vise à améliorer les connaissances sur l'intégration des réfugiés au Togo, à travers l'exemple des réfugiés ghanéens de la centrale du Togo. L'étude repose sur un travail documentaire, couplé à l'observation directe et des enquêtes de terrain. Les résultats révèlent que, de 1994 à 2015, les conflits inter ethniques dans le Nord-Est du Ghana ont obligé les populations ghanéennes à fuir leur milieu de résidence pour se réfugiés dans trois régions du Togo, dont la région centrale. L'accueil et l'intégration sociale de ces populations réfugiées dans cette région a été possible grâce à l'action conjuguée du gouvernement togolais, du Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés, mais aussi des réseaux de solidarité familiale qui se sont montrés très actifs dans l'accueil des réfugiés. Cependant, la non reconnaissance du statut de réfugié de ces derniers constitue aujourd'hui un véritable entrave à leur intégration politique. Puisqu'elle ne leur permet pas d'obtenir les différents documents d'identité.

Mots-clés : Réfugiés ghanéens, conflits inter ethnique, accueil, intégration, Région Centrale.

Abstract

This study is about the Ghanaian refugees' integration in the central region of Togo. It aims at improving knowledge on refugees' integration in Togo through the example of Ghanaian refugees in the central part of Togo. The study relies on a documentary work as well as a direct observation and field surveys. Results reveal that from 1994 to 2015, inter-ethnic conflicts in the North-East of Ghana forced some Ghanaian populations to flee from their area of residence to take refuge in three regions of Togo among which the central region. The welcome and the social integration of these populations who took refuge in that region was possible thanks to the combined action of Togo government, UNHCR and some family solidarity networks who were very active in the reception of the refugees. However, the ill-knowledge of refugee status of the latter constitutes a real drawback to their political integration today. For it does not allow them to get the different identity documents.

Keywords: Ghanaian refugees, inter-ethnic conflicts, reception, integration, Central Region

* Université de Lomé; Email : Essobacthana@gmail.com

* Université de Lomé; Email : ralob93@gmail.com

Introduction

La question des réfugiés figure depuis les indépendances parmi les préoccupations dominantes des Etats africains¹. Cette situation est liée à la persistance des anciennes crises issues de l'époque coloniale et l'émergence de nouveaux foyers de tensions sur fond de crises sur le continent. L'érection des frontières séparant les Etats n'ont pas tenu compte des réalités des populations africaines. Obligés bon gré, mal gré de vivre sous le même drapeau, ces populations sont souvent confrontées à des divergences qui se soldent parfois par des conflits ouverts entre différentes communautés du même Etats. Ces conflits internes sont à l'origine du nombre sans cesse croissant des réfugiés sur l'ensemble du continent africain. Aujourd'hui, le problème des réfugiés dans la plupart des Etats africains est « *l'un des moteurs terribles de la dynamique des migrations humaines* » (Simon G. 1995, p. 107). Selon le Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations unies pour les réfugiés, le nombre total de personnes déplacées et apatrides en Afrique a doublé ces cinq dernières années, passant de 10,2 à 20,5 millions. Pour le compte de l'année 2015 seule, environ 1,5 million de réfugiés et demandeurs d'asile ont été enregistrés sur le continent².

Au Togo, le nombre de personnes réfugiées et demandeurs d'asile est passé de 9 287 en 2005 à 21 953 en 2015 (Lokou R. 2017, p.45) soit une augmentation de 136,38% en 10 années. De ceux-ci, les réfugiés ghanéens (17 865 réfugiés en 2015³, soit 83,26 % du nombre total des réfugiés au Togo), résident dans les zones rurales des régions, centrale, de la Kara et des savanes sont les plus nombreux. Ils sont venus au Togo à la suite des conflits inter ethniques qui ont ébranlé la quiétude sociale des régions du Nord-Est du Ghana entre 1994 et 2015. En 2007, estimant réussie, leur intégration⁴, malgré les diverses inquiétudes soulevées par ceux-ci, le bureau du HCR-Togo et ses partenaires avaient décidé de suspendre leur aide humanitaire à l'endroit de tous les réfugiés ghanéens de la région centrale⁵. Les controverses autour de cette suspension relance la question sur les conditions à réunir pour qualifier un réfugié d'intégré. De ce qui précède, **quelles sont les conditions d'intégration des réfugiés ghanéens dans la région centrale du Togo de 1994 à 2015 ?**

Cet article est le résultat des recherches dans les journaux, dans les rapports des institutions de défense des droits humains et surtout des témoignages oraux. Il se propose d'analyser les conditions d'accueil et d'intégration des réfugiés ghanéens dans la région centrale du Togo et les problèmes que suscite cette intégration.

¹ Déjà dès 1963, préoccupés par l'augmentation du nombre de réfugiés sur le continent, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'organisation de l'unité africaine (OUA) avaient reconnu la nécessité d'une convention régionale relative à la question des réfugiés sur le continent (Beigbeder Y., 36p)

² Disponible sur le site, <https://www.unhcr.org/fr-fr/57e8f17b6c.pdf>, consulté le 22 juillet 2019 à 15h45 min.

³ Voir rapport de la Coordination nationale d'assistance aux réfugiés, janvier 2016, 7p.

⁴ Pour résoudre le problème de réfugiés dans le monde, le HCR envisage trois solutions : l'intégration locale, la réinstallation et le rapatriement volontaire.

⁵ Ils sont installés dans la région depuis 1994 et 1995 à la suite de la guerre dite de « pintade ».

1. Les mobiles de l'afflux des réfugiés ghanéens au Togo

Ghana est souvent cité comme l'un des pays les plus stables de la sous-région ouest-africaine. Ceci en raison selon certains analystes de l'absence des graves crises sociopolitiques dans le pays depuis son indépendance en 1957. En 2012, le *Global Peace index*⁶ a classé le Ghana au 5ème rang des pays les plus stables en Afrique, derrière l'Ile Maurice, le Botswana, le Mozambique et la Namibie. Si du point de vue nationale cette assertion semble plus perceptible en raison de la quasi inexistence d'une grave crise sociopolitique ayant terni l'histoire politique du pays, comme le cas de la Côte d'Ivoire (2002, 2010), le Mali (2013), le Liberia (1990 et 2006), la Sierra Léone (1991), le Togo (1993 et 2005), etc., le postula d'un pays au demeurant stable, est discutable, surtout quand il s'agit de mener une étude diacritique de l'histoire sociopolitique du pays⁷. Nombreuses sont les localités notamment celles des régions du Nord qui sont de manière récurrente secouées par des affrontements sur fond de distensions ethniques depuis la fin des années 1980.

1.1. Le Nord-Est du Ghana confronté à des rivalités ethniques

Le Nord-Est du Ghana est depuis la fin des années 1980 jusqu'en 2015, confrontés à des affrontements fratricides qui ont occasionné plusieurs morts et des déplacés à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières du territoire ghanéen. En effet, cet espace aujourd'hui au Ghana, est habité par plusieurs groupes ethniques rivaux depuis l'époque précoloniale. Ceux-ci ne parvinrent pas à créer un climat de cohabitation pacifique après l'érection des frontières qui décida de les mettre sous le même drapeau (ghanéen). Les conflits entre les différents groupes ethniques y sont récurrents et se manifestent sous diverses formes.

La structuration sociale de l'époque précoloniale, qui a contribué à entretenir les rivalités hégémoniques entre les différents groupes ethniques taraudent encore les esprits et se déclinent au travers des complexes de supériorité ou d'infériorité. Ces complexes expliquent en partie l'altération des relations de convivialité entre les différents groupes.

La société traditionnelle avait mis sur pied deux types de sociétés diamétralement opposés et entachés d'une teinture ethnocentriste.

- Un premier groupe organisé et hiérarchisé, avec à sa tête un chef traditionnel qui détient tous les pouvoirs y compris le droit sur le foncier. Ce groupe est composé des Dagomba, les Nanumbas, les Gonja et les Mamproussi.
- Le second groupe (acéphale), assujéti au premier, à qui il devait non seulement verser divers impôts, mais aussi,

⁶ Le *Global Peace Index* est une tentative de classement des pays du monde selon leur degré de pacifisme. Ce classement est établi par le magazine *The Economist* et un jury d'experts de l'institut sur la paix ou de think tanks, ainsi que le centre *for peace and conflict studies* de l'Université de Sydney en Australie.

⁷ Etude des faits sociopolitiques cas par cas, en prenant en compte les spécificités de chaque région et district.

devaient prêter une totale allégeance à leur chef, était soumis à des brimades de leurs maîtres. Il était composé des ethnies Konkomba, les Nawuris, Basares, Nchumurus. (RRT, 2009, p.1).

Cette structuration sociale de l'époque précoloniale n'a pas véritablement changé malgré la soumission de tous les groupes ethniques aux autorités coloniales et l'indépendance qui donna naissance à République du Ghana en 1957. Le colonisateur, qu'il soit allemand⁸ ou anglais, s'est parfois appuyé sur l'organisation existante pour mieux asseoir sa domination. La perpétuation des relations de dominants-dominés, au profit des ex-dominateurs, autrefois policés dans des bonnes grâces du colonisateur dans une république indépendante suscite des mécontentements des groupes qui se sentant lésés, n'hésitent pas à recourir à tous les moyens pour renverser la tendance.

En 1970 naquit dans le district de Bimbila, *Konkomba Youth Association* (KOYA). Une association créée par les intellectuels konkomba. D'obédience tribaliste, cette association avait pour objectif au début de servir non seulement d'exutoire de rencontre et d'échange entre les Konkomba, mais aussi de promouvoir l'émancipation des Konkomba, longtemps soumis à l'autorité des Nanumba, des Dagomba, les Mamproussi...A la fin des années 1970 l'association pose plusieurs revendications dont le « talon d'Achille » reste la reconnaissance d'une chefferie konkomba (RRT, 2009, p.3). Les idéaux du KOYA gagnent vite les autres localités du pays notamment dans les districts du Nord-Est où habitent les Konkomba. Les Konkomba et les autres ethnies soumises de la région trouvent en KOYA une porte de sortie de la servitude de leurs voisins. Le refus des Konkomba sur instruction de KOYA de continuer à payer des tributs au roi nanumba dans le district de Bimbilla et l'intronisation d'un chef konkomba à Kpasa⁹ ravivèrent les tensions entre les groupes dominants et les dominés, puisque les autres groupes présumés dominés firent de même avec leurs « maître ». Les tensions entre les différents groupes se manifestent par des affrontements sporadiques qui depuis 1981 ont créé un climat d'insécurité dans toutes les régions du Nord-Est du Ghana (Maasole G. 2011, p.45.). Les affrontements armés dans ces régions sont légions et ont pour prétexte, les différents autour du foncier, la convoitise d'une femme, des palabres insignifiants ..., mais dont l'ossature reste les permanentes rivalités ethniques¹⁰. Ces affrontements ont atteint leur paroxysme en 1994 avec la guerre dite de pintade¹¹ qui, partie d'un affrontement entre les Konkomba et les Nanumba embrasa toutes les régions du Nord du Ghana avec les alliances nouées de part et d'autres.

⁸ Une grande partie des territoires concernés (Nord-Est du Ghana) était située dans le Togo allemand. Les partages des colonies allemandes entre les vainqueurs de la grande (l'Angleterre et la France) confièrent à l'Angleterre l'administration de la partie ouest du Togo, le Togoland

⁹ Village situé dans le district de Bimbila, habité majoritairement par les Konkomba.

¹⁰ Katche Tassantche, 75 ans, président du Comité villageoise de développement de Siily, entretien du 4 janvier 2019 à Tindjassi-Togo.

¹¹ Du nom de l'animal qui servi de prétexte au conflit ouvert entre les différents groupes ethniques.

En effet, connu sous le nom de « *guerre de pintade* », ce conflit est l'expression plus élevée des tensions ethniques qui minent le tissu social dans le Nord-Est du Ghana. Il opposa les Konkomba au Nanumba de 1994. Tout est parti d'une dispute le 2 février 1994 entre un paysan konkomba et un nanumba au sujet d'une pintade au marché de Nakpayli (village situé à 4 Km de Bimbila, habité majoritairement par les Konkomba). Cette dispute s'est soldée par la mort du Nanumba, tué à l'aide d'un fusil par son rival Konkomba. Ayant appris le drame, la famille de la victime alla à son tour tuer le Konkomba et sa famille qui tentait de s'opposer au forfait. D'une opposition entre deux familles, ce conflit se dégénéra en un conflit interethnique et affecta toute la région du Nord-est du Ghana (bimbila, fayili, gbagbalaga, kandjo, Kpalinga, tampoaya, tamalé, Nakpayili, Wlensi...) ¹². Le conflit fit environ 1000 morts ; 150000 personnes déplacées et plus de 300 villages incendiés selon l'Agence France Presse ¹³. Si la grande partie des populations a fui vers les villes de l'intérieur (Koumassi, Yendi, Accra...), plus de 4000 personnes ont trouvé refuge au Togo notamment, dans la Région Centrale ¹⁴.

Carte n°1 : des zones de conflits dans le Nord du Ghana de 1994 à 2015



Source : Batchana, Lokou, à partir de : Daily Graphic and Ghanaian Time, 2007-2012 et de nos enquêtes de terrain.

La carte ci-dessus montre les zones touchées par les conflits inter ethniques au Ghana depuis les années 1995 jusqu'en 2015. Ces conflits ont entraîné la fuite des populations ghanéennes vers les différentes régions du Togo dont la région centrale pour une demande d'asile.

¹² NAMDOUGOU Salifou, 57 ans, commerçant à Bimbilla, entretien du 6 janvier 2019 à Nakpayili., au Ghana

¹³ *Le Togo-Presse* n°4258 du 18 mai 1995, P. 6.

¹⁴ *Le Togo-Presse* n°4258 du 18 mai 1995, P. 6.

2. Accueil des réfugiés ghanéens dans la région centrale au Togo

La réussite de l'accueil des réfugiés ghanéens demandeurs d'asile au Togo en raison de la crise qui secoue leur milieu de résidence, est le résultat de l'action conjuguée de l'Etat togolais et des réseaux de solidarité familiale.

2.1. Les réseaux de solidarité familiale

Les liens ethniques et culturels voir familiaux que les populations de la région centrale du Togo notamment, celles proches de la frontière occidentale entretiennent avec leurs voisins situés en territoire ghanéen ont joué une grande importance dans l'accueil et l'insertion des réfugiés dans cette région. Tout comme dans les autres régions du Togo, la délimitation de la frontière Togo- Ghana dans cette partie du Togo n'a pas tenu compte des réalités culturelles des populations qui s'y trouvent. Des ethnies voire des familles se sont vue séparées (Gayibor N. L. 2005 : p.43) pour répondre aux nouvelles exigences frontalières imposées par les colons britannique et français. Même les modifications frontalières réalisées, au nom du regroupement ethnique entre 1927 et 1929 (Gayibor N. L. p43), n'avaient pas pu regrouper certaines ethnies sous le même drapeau dans cette zone. Ainsi, les ethnies kotokoli, konkomba, bassar se retrouvent de part et d'autre de la frontière. Les liens de solidarité culturelle, jadis existant entre les différentes communautés ne sont que très peu affectés par l'effet de la frontière. Le mouvement des populations observable dans les deux sens traduit cette réalité.

En Afrique, la solidarité ne s'arrête pas seulement aux frontières d'une unité domestique (Locoh, 1995, p.23). Elle s'exerce à l'égard de tous les membres de la communauté à laquelle on appartient, voire au-delà de celle-ci, où elle peut servir d'entremise à l'établissement d'une harmonie sociale plus forte. Dans bien des cas, cette harmonie, assorti d'une solidarité inconditionnée, découlant d'une tradition humanitaire est beaucoup plus perceptible dans l'accueil des migrants, des réfugiés, etc. Selon M. Salim¹⁵, « *en Afrique, le réfugié est considéré comme un membre de la famille (...) les Africains n'hésitent pas à faire des sacrifices et à partager le peu qu'ils ont avec leur frères et sœurs réfugiés* ».¹⁶

Les périodes de crise sont souvent un exutoire d'expression de cette solidarité. Dans bien des cas les législations actuelles ont eu très peu de chance à résister à l'exultation des populations devant l'accueil des déracinés des violences qui fissure douloureusement la quiétude sociale de certaines localités. Ainsi lors des crises qui ont secoué le Nord-Est du Ghana, les réseaux de solidarité familiale ont été très actifs dans la région centrale du Togo. Ceux-ci n'ont pas espéré une quelconque législation au niveau nationale, ou régionale avant d'exprimer leur solidarité aux victimes des conflits qui ont ébranlé la quiétude sociale de cette population ghanéenne. Les premiers réfugiés ghanéens arrivés en 1994 dans la Région Centrale, ont été tous reçus

¹⁵ Secrétaire général de l'OUA de 1989 à 2001.

¹⁶ *Togo-Presse* n°4285 du 20 juin 1994, p. 8.

dans des familles d'accueil où ils bénéficiaient de tous les soins de leurs hôtes, avant que l'Etat togolais et le bureau du haut-commissariat des nations unies pour les réfugiés ne construisent en fin d'année 1995 un camp de réfugiés à Djarkpanga pour leur accueil. Hébergements, nourritures et autres produits de première nécessité leur étaient offerts gratuitement par les membres des familles d'accueil¹⁷. Selon Binglibé valar¹⁸, la cour du chef Saibou était entre mars 1994 à 1996 inondées de réfugiés qui y mangeaient et buvaient sans aucune exigence de la part de la famille d'accueil. La seule tâche à laquelle les réfugiés pouvaient volontairement se donner, est d'aider les membres de la famille pour des petites besognes : champ, ménage, etc¹⁹.

La spontanéité des familles dans l'accueil des réfugiés ghanéens dans la région centrale du Togo résulte de la solidarité culturelle qui existe entre les deux populations qui en réalité partagent presque la même histoire, mais séparées par une frontière artificielle. L'obligation d'une solidarité entre les populations dans cette région est renforcée par un corpus de croyances et d'interdits, qui mettent l'humain au centre du mécanisme sociétal.

En 1997, sur un total de 3 433 réfugiés recensés dans la Région Centrale, 1865 réfugiés résidaient dans le camp ; le reste, soit 1 568 réfugiés vivaient encore dans des familles d'accueil²⁰. Ce qui témoigne de l'importance jouée par les réseaux de solidarité familiale en dehors du camp dans l'accueil des réfugiés ghanéens au Togo.

2.2 Le camp de réfugiés de Djarkpanga

La convention de l'organisation de l'unité africaine (OUA) de 1969 a fait de l'accueil des réfugiés une obligation pour tout Etat contractant. L'alinéa 1 de l'article 33 de ladite convention stipule à cet effet :

Aucun des Etats contractants n'expulsera ou ne refoulera, de quelque manière que ce soit, un réfugié, sur les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social ou de ses opinions politiques.

Cela suppose que tout Etat parti ou signataire de la convention a l'obligation inconditionnée d'accepter les réfugiés sur son territoire, en renonçant à toute forme de refoulement de ces derniers vers un lieu où leur vie peut être en danger. Fort de cette exigence, dès l'annonce d'une arrivée massive des réfugiés ghanéens au Togo en février et mars 1994, le gouvernement togolais par le truchement du ministère de l'action sociale, a promptement mis sur pied une cellule de secours d'urgence aux réfugiés ghanéens. Cette cellule avait pour objectif

¹⁷ Oukpi Norbert, 62 ans, cultivateur à Tindjassi, réfugié ghanéen accueilli en 1994 à Saiboudè, entretien du 4 janvier 2019 à Tidjassi-Togo.

¹⁸ Binglibé valar, 41 ans, réfugié ghanéen accueilli à Tindjassi Saiboudè en 1994.

¹⁹ Entretien du 5 janvier 2019 à Tidjassi-Togo.

²⁰ Rapport de mission conjointe du HCR-Togo et de l'OCDI, réalisé en 1997, 8p.

d'apporter l'aide morale et matérielle du gouvernement aux réfugiés. L'aide matérielle du gouvernement était composée de vivre, de couverture, etc.²¹

Un camp de réfugiés fut construit à Djarkpanga (Anciennement dans la préfecture de Sotouboua), aujourd'hui dans la préfecture de Mô, par le Haut-commissariat de nations unies pour les réfugiés (HCR) en collaboration avec le gouvernement togolais, en vue de l'hébergement de ces nombreux hommes et femmes ghanéens qui ont pris la poudre d'escampette suite au déchaînement des antagonismes ethniques sur fond d'affrontement sporadique dans le Nord-Est du Ghana, pour venir demander asile au Togo.

Planche n°1 : **Ruines des bâtiments de l'ex camp de réfugiés ghanéens de Djarkpanga**



Source : Batchana, Lokou. 12 septembre 2018

Les photos de la planche montrent le reste des bâtiments du camp de réfugiés ghanéens de Djarkpanga, qui aujourd'hui abritent une famille de trois personnes après l'intégration plus ou moins réussie de la majorité des réfugiés dans les préfectures de la région centrale du Togo.

3. Intégration locale des réfugiés ghanéens dans la région centrale au Togo

Dans sa quête d'une résolution définitive au problème de réfugiés à travers le monde, l'organisme spécialisé de l'ONU chargé de la protection des réfugiés (Haut-commissariat des nations unies pour les réfugiés), a fait du rapatriement volontaire, la réinstallation dans un autre pays et de l'intégration locale comme seuls moyens par lesquels

²¹ ZAKARI Padawassou, 62 ans administrateur civil au Ministère de l'action sociale, de l'alphabétisation et de la protection de la femme à la retraite.

on peut régler de façon durable, le problème de réfugiés dans le monde.

Le rapatriement volontaire suppose le choix volontaire, sans contrainte aucune du réfugié, de retourner dans son pays après un réel constat de la fin des hostilités ayant motivé son départ en exil. La réinstallation autre, suppose le transfert du réfugié dans un pays tiers, qui accepte de lui octroyer le droit d'asile. Quant à l'intégration, elle suppose le choix du réfugié de renoncer à son statut de réfugié et de s'intégrer dans son milieu d'accueil. Dans ce dernier cas, le réfugié peut devenir un citoyen entier de l'Etat contractant, en ayant droit à tous les documents d'identité dont ont droit les nationaux.

Ces trois moyens dans les mesures de protection, sont qualifiés de solutions durables aux problèmes des réfugiés dans le monde. Le choix d'une parmi ces solutions est délibéré et dépend du réfugié. La majeure partie des réfugiés ghanéens de la région centrale, en raison de la recrudescence des conflits dans leur milieu de provenance ont opté pour une intégration locale.

3.1 Les différentes stratégies d'intégration des réfugiés

Plusieurs moyens sont à relever dans les stratégies d'intégration des réfugiés ghanéens de la région centrale du Togo. L'intégration en elle peut avoir plusieurs dimensions, notamment socioculturelle, politique et économique.

- **Sur le plan économique**, la similitude des activités culturelles de la zone de départ et celles de la zone d'accueil a largement contribué à une intégration économique plus facile des réfugiés. Majoritairement paysanne depuis leur village et ferme de départ, les populations réfugiées n'ont pas eu de difficulté à entreprendre les travaux champêtres dans un milieu où la majorité de la population est agriculteur. Nakpaye Koubou affirme à cet effet : « *Nous nous sentons plus à l'aise au Togo. L'acquisition des terres est d'autant plus facile qu'au Ghana et nous arrivons à emblaver de grands espaces, grâce aux coopératives et entraides avec les populations togolaises. Nous arrivons à engranger des excédents agricoles, qui sont vendus sur le marché local* »²². Pour faciliter cette intégration, le HCR, via son partenaire d'exécution sur le terrain (OCDI) avait dans le cadre de son programme d'activités génératrices de revenu pour les réfugiés, alloué des fonds et baillé des terres cultivables aux réfugiés. Il est à rappeler que le même projet dupliqué à bolou dans la préfecture de Zio pour favoriser l'intégration des réfugiés ivoiriens qui ont opté pour une intégration locale en 2015 a connu un échec cuisant. Les raisons peuvent être entre autres, l'inadaptation de cette population réfugiée aux travaux champêtres.
- **Sur le plan culturel**, les liens culturels gardés entre les populations du Togo avec leurs frères du Ghana, malgré la

²² Nakpaye Koubou, 58 ans, réfugié ghanéen au Togo, entretien du 11 septembre 2018 à Boulou dans la préfecture de Mò.

démarcation imposée arbitrairement par le colonisateur ont toujours facilité l'intégration des ghanéens au Togo notamment dans les régions frontalières et vice versa.

- **Sur le plan social**, l'hospitalité réservée par les populations togolaises et l'insertion économique des réfugiés ont atténué les écarts de comportement entre les réfugiés et leurs hôtes. A la place de son statut de réfugié qui le rendait entièrement dépendant de l'aide humanitaire, le réfugié devient une personne importante, indépendante de l'aide et sur qui on peut aussi compter dans les diverses activités de développement. A la place du camp autre fois érigé pour abriter les réfugiés, on trouve dans les diverses quartiers, villages et fermes de la région, des habitations propres aux réfugiés, signe de leur intégration dans le milieu d'accueil.

Photo 3 : Maison d'ABOUDOULAYE safiou (réfugié ghanéen) à Djarkpanga



Source : Batchana, Lokou, 04 janvier 2019

Cette maison d'habitation située à Adjondo²³, appartient à ABOUDOULAYE²⁴ safiou, réfugié ghanéen, aujourd'hui vaillant cultivateur installé définitivement dans la région. Il affirme avoir construit lui-même sa maison en 2005 après 10 années passé au camp de réfugié de Djarkpanga. Les bénéfices engrangés à la suite de la vente d'ignames et céréales qu'il produit en coopérative avec les vaillants paysans Bassars, Kabyè et Lamba du milieu²⁵ lui ont permis de se hisser à un bon rang social, conformément au niveau de vie des populations du milieu.

Tout comme ABOUDOULAYE Safiou, la plupart des réfugiés de la région centrale du Togo ont quitté le statut de personne dépendant de l'aide humanitaire que leur a imposé les contrastes de l'histoire, à celui de personne dépendant du fruit de leurs propres travaux qu'ils exercent librement. Ce qui témoigne de leur intégration dans le milieu d'accueil, donc aux populations du milieu. Cependant, la non obtention des documents d'identités par ces populations

²³ Un quartier situé dans la zone périphérique, au Nord de la ville de Djarkpanga.

²⁴ d'ABOUDOULAYE safiou, 42 ans, cultivateur, entretien du 11 septembre 2018 à Djarkpanga.

²⁵ d'ABOUDOULAYE safiou op. cit.

réfugiés, depuis leur arrivée au Togo, ne leur permet pas aujourd'hui de jouir de leur nouveau statut.

3.2 Le statut ambigu des réfugiés ghanéens : quel impact sur leur intégration au Togo ?

Le statut de réfugiés es populations ghanéennes réfugiées au Togo ghanéens ne bénéficient pas d'une reconnaissance officielle donnant droit aux pièces d'identité de réfugié. Ils ne disposent ni d'attestation de demandeurs d'asile, ni d'une carte de réfugiés qui donnent lieu à une assistance en tant que réfugiés. Cependant, ils sont enregistrés dans « le Progress »²⁶ du HCR et dans la base des données de la Coordination Nationale d'Assistance aux Réfugiés, comme réfugiés. L'accueil des réfugiés sur un territoire national est un geste humanitaire relevant du droit international humanitaire. Les populations qui quittent leur pays parce qu'elles craignent pour leur sécurité, le font dans l'espoir de revenir une fois le calme revenu. La fuite de son pays n'exprime pas une rupture du lien qui existe entre le réfugié et son pays. D'ailleurs celui-ci est désigné sous le nom du pays doit-il a la nationalité. Ainsi, on parle par exemple de réfugiés togolais au Bénin, réfugiés ghanéens au Togo, etc. La reconnaissance au statut de réfugié par le pays nécessite en dehors des critères définis par la loi une approbation du pays de provenance du ou des réfugiés. Le pays doit reconnaître officiellement disposer de réfugiés de tel ou tel pays. La non reconnaissance officielle des réfugiés ghanéens au Togo s'explique en partie par la réticence des autorités ghanéennes à reconnaître disposer de réfugiés au Togo (Lokou R. 2017, p.66). Malgré les interpellations des autorités togolaises sur la question, le Ghana refuse toujours de reconnaître disposer de réfugiés sur le territoire togolais. Dans une interview accordée à la radio City FM²⁷, Kale Caesar, ministre ghanéen adjoint en charge d'*Upper West Region*²⁸ a affirmé après la déclaration du ministre togolais de la sécurité à la BBC, sur la question des réfugiés ghanéens au Togo, qu'aucun citoyen ghanéen n'avait fui le pays pour se réfugier au Togo, et qu'il s'agissait d'une erreur du journaliste de la BBC. Ce refus des autorités ghanéennes s'explique par la volonté de soigner l'image du pays à l'international. Le citoyen quitte son pays pour devenir réfugié ailleurs parce qu'il n'est pas en sécurité. Pour le Ghana, reconnaître disposer de réfugiés au Togo et vu leur nombre est synonyme de reconnaissance aux yeux du monde de l'instabilité qui y règne. Ce qui peut rendre le pays défavorable aux investissements étrangers. Le problème de réfugiés fait souvent objet de tensions entre les Etats. Le Togo, ne pouvant pas seul prendre une mesure de reconnaissance officielle des Ghanéens au titre de réfugiés, préfère aussi jouer à la diplomatie avec son voisin. Leur dénomination dans les rapports au titre de réfugiés n'est basée que sur les raisons qui leur ont fait quitter le pays dont-ils ont la nationalité. Et un moyen de leur faire bénéficier comme les autres réfugiés d'une assistance nationale et internationale

²⁶ Base de données du HCR.

²⁷ Une radio locale dont le siège se trouve dans la capitale Accra.

²⁸ Une région du haut Ghana occidentale, située au Nord-est du pays.

(Lokou R. 2017, p.66). Cette méconnaissance des Ghanéens au statut de réfugiés constitue l'un des problèmes majeurs à l'intégration politique de ces derniers. Puis qu'elle ne leur permet pas d'obtenir l'identité officielle du pays (obtenir une nationalité, carte d'identité nationale, un passeport, titre de voyage, etc.), qui, constitue le « talon d'Achille » d'une intégration réussie d'un réfugié dans un Etat ; du moins sur le plan juridique.

D'autre part, les séquelles laissées par les conflits qui ont motivé le départ des réfugiés du Ghana dans les esprits, ont fait des réfugiés une société à part, nonobstant les tentatives d'inféodation aux populations locales. Apostrophés souvent par des termes *Yokoro* ou *Kpankpama yakoro*²⁹ par leurs hôtes, devenus désormais leurs compatriotes de circonstance, les réfugiés font jusqu'à présent objet des railleries liées à leur situation passée. Les railleries qui leur rappellent souvent les mauvais souvenirs des conflits qui les obligèrent à quitter le Ghana.

Conclusion

Au début des années 1990, le Togo a eu faire face à des afflux de réfugiés ghanéens, parmi lesquels, les vagues des années 1994 et 1995 dans la Région Centrale sont aujourd'hui considérés comme les réfugiés de longue durée. Favorable à une intégration locale, au détriment du retour dans leur pays de résidence, l'intégration de ces réfugiés au Togo est confrontée à des difficultés liées aux réalités politiques entre leur pays de résidence (le Ghana) et leur pays d'accueil (le Togo). Ces réalités ont pour conséquence, la non reconnaissance des Ghanéens au titre de réfugiés, donc le non accès aux documents d'identités par les réfugiés.

En dépit des difficultés liées à l'obtention des documents d'identité, les réfugiés ghanéens vivent en paix et en harmonie avec les populations locales. Ils participent ensemble au développement culturel et socioéconomique du milieu du milieu d'accueil.

Référence bibliographiques

- AGBLORTI Samuel., 2011 « Humanitarian assistance to refugees in rural Ghana: implication for refugee-host relations » in *Norsk Geografisk Tidsskrift- Norwegian journal of geography*, vol. 65, pp. 75-82.
- HIZKIAS Assefa., 2001 Coexistence and reconciliation in the northern region of Ghana, 24p. disponible sur <https://www.justice.gov/sites/default/files/eoir/legacy/2014/09/25/Konkomba-Nanumba%20conflict.pdf>
- BACHO Francis., 2005: « Decentralization in a pluralist state: Ethnic Identity, Resource, conflicts and development in the East Gonja district of Ghana » in *Ghana journal of development studies*, pp. 22-50.
- BEIGBEDER Yves, 1999: *Le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés*, Presse Université de France, 127 p.

²⁹ Terme Haoussa qui littéralement signifie, Konkomba a renvoyé. En référence aux conflits qui les ont fait quitter le Ghana. Pour dire qu'ils ont été vaincus et renvoyés par les Konkomba.

- BOONGI Efonda Efolote, 2002 : « L'instabilité politique : cause majeure de l'afflux des réfugiés en Afrique » in *Mouvements et enjeux sociaux*, Revue de chaire de dynamique sociale, n° 003
- MAASOLE Cliff, 2011: *The land factor in the Konkomba-Nanumba crisis of 1981*, in *Historical perspective*, Ghana Universty for development studies, pp. 33-49
- COLEMAN Lambert, 2014: *L'insertion des réfugiés de la République Démocratique du Congo: Les effets latéraux de l'assistance humanitaire*, Mémoire de Master 2 Recherche en etudes africaines, Université Paris1, 133p.
- GRISCHOW Jeff, 1998: A History of development in Northern territories of the Gold Coast, 1899-1957, Thesis Submitted to the Department of History, Canada, Queen's University, 370p.
- ELOUNDOU-ENYEGUE Parfait, 1992 : *Solidarité dans la crise ou crise des solidarités familiales au Cameroun ? Evolutions récentes des échanges entre villes et campagnes*, Paris, les dossiers du CEPED, n° 22, 40 p.
- FRIGOLI G. et JANNOT J. 2004 : Travail social et demande d'asile : les enseignements d'une étude sur l'accueil des demandeurs d'asile dans les Alpes-Maritimes in *RFAS*, N° 4, pp. 223-242.
- HCR, 1988 : Recueil de traités et autres textes de droit international concernant les réfugiés, Genève, 227 p.
- LOCOH Thérèse., 1995 : *Familles africaines, population et qualité de la vie*, Paris, les dossiers du CEPED, n° 31, 54 p.
- LASSAILLY-JACOB Véronique, 2013 : *Conditions d'accueil et insertion des réfugiés dans un pays d'Afrique australe : la Zambie*, 14p. en ligne sur [https:// halshs. archives-ouvertes.fr/halshs-00822971](https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00822971), consulté le 17septembre 2018 à 15h50min.
- LOKOU Rabiou, 2017 : *Les organisations nationales d'assistance aux réfugiés au Togo : cas de la coordination nationale d'assistance aux réfugiés (CNAR) de 1994 à 2015*, mémoire de Master recherche en Histoire, Université de Lomé, 128 p.
- MAASOOE Ceff, 2001: *The land factor in the konkomba-Nanumba crisis of 1981, a historical perspective*, dept. of social, political and historical studies, University for development studies wa, Ghana, GJDS, vol. 8, n°1, PP. 33-49.
- SA-EED S. 1999: Inter-ethnic conflicts: Its effects on educational development in the Nanumba district of the northern region of Ghana, Unpublished essay, UDS (FIDS), 99p.

LA TACIËTA : SYMBOLE DE LA CULTURE ET DES CROYANCES DES BATÄMMÄRIBA DU XIV^e SIECLE A LA CONQUÊTE COLONIALE

N'DATI N'Dah*

Résumé

Cette étude a pour objectif de décrire et analyser le mode de construction et les fonctions de l'architecture tamari avant le contact colonial. En effet, les Batämmäriba habitent la région de l'Atakora au nord-ouest du Bénin et au nord-est du Togo, sont réputés pour leur architecture, faite de terre à travers les champs. La *taciëta* est élaborée comme le paysage, en parfaite correspondance avec la culture et les croyances de ces habitants. Tout est, soit adapté à une fonction, soit un signe ou encore à un symbole. Cette architecture obéit à des règles de conception mêlant le sacré. Rien n'est au hasard. Ces règles sont toujours les mêmes, mais permettent l'adaptation, la personnalisation. Ainsi, la taille, la décoration, le nombre de pièces varient en fonction du statut et des caractéristiques des habitants, et évoluent en fonction des changements ou de façon temporaire à l'occasion d'événements particuliers.

Mots clés : Batämmäriba, culture, croyance, Kutämmäãku, *taciëta*.

Abstract

This study aims at describing and analyzing the fashion of construction and the functions of the architecture tamari before the colonial contact. Indeed, the Batämmäriba live in the region of the Atakora at the northwest of Benin and to the northeast of Togo, are reputed for their architecture, made of earth through the fields. The *taciëta* is elaborated as the landscape, in perfect correspondence with the culture and the beliefs of these inhabitants. All is, whether adapted to a function, either a sign or to a symbol. This architecture obeys rules of conception mingling the sacred. Nothing is at random. These rules are always the same, but allow the adaptation, personalization. Thus, the size, the decoration, the number of pieces varies according to the statute and the characteristics of the features of the inhabitants, and evolves according to the changes or temporary way on the occasion of particular event.

Keywords: Batämmäriba, belief, culture, Kutämmäãku, *taciëta*

Introduction

L'architecture n'est pas seulement l'art d'embellir les constructions, mais de construire et de transformer l'environnement suivant la culture et la conception du monde. La *taciëta*¹ tamari est élaborée. Comme l'aménagement du territoire, elle est en parfaite correspondance avec la culture et les croyances des Batämmäriba. Cette architecture obéit à des règles de conception mêlant en partie le

* Université de Kara (Togo) ; Email : laurentndati@yahoo.fr

¹Il s'agit de la maison traditionnelle habitée par les Batämmäriba.

sacré. Rien n'est au hasard. Tout est, soit adapté à une fonction, soit un signe, soit encore un symbole.

Le Kutāmmāḍku ou le pays des Batāmmāriba, situé au cœur des monts Atakora, est à cheval sur le Togo et le Bénin entre 9°58 et 10°10 de latitude Nord et 0°52 et 1°35 de longitude Est. La zone située au Bénin englobe toute la commune de Boukombé et les trois quarts de la commune de Natitingou (N. K. Koussey, 1977, p. 5). Au Togo, le Kutāmmāḍku correspond au pays des Batāmmāriba à l'est de la préfecture de la Kéran, soit six villages du canton d'Akponṭe et les cantons de Koutougou, de Nadoba et de Warengo.

En quoi la *taciēta* constitue-t-elle le symbole de la culture et des croyances des Batāmmāriba des origines à la conquête coloniale ? Comment est née cette technique de la construction de la *taciēta* chez les Batāmmāriba ? Comment la construit-on ? Quel rôle joue-t-elle dans le Kutāmmāḍku ? Voilà autant de questions qui feront l'objet de cette étude.

Cette étude sur le rôle de la *taciēta* dans le Kutāmmāḍku avant la conquête coloniale, est basée essentiellement sur les sources orales, iconographiques, complétés par les écrits existants sur les Batāmmāriba et les peuples de l'Atakora.

La recherche de solutions à cette problématique nous amène, dans un premier temps, à aborder la question de l'origine de la *taciēta*. Ensuite, nous décrivons le processus de construction de la *taciēta*. Au regard de quoi nous dégagerons le rôle de l'architecture tammari.

1. L'architecture tammari, un modèle de génie créateur ?

L'habitat naturel, qui parfois remonte aux périodes préhistoriques, a servi de gîte aux Batāmmāriba, avant qu'ils n'inventent leur singulière architecture dans les montagnes de l'Atakora.

1.1. Le mythe d'origine de la *taciēta*

Les *siciē*² parsèment l'espace aménagé et demeurent l'épicentre de la vie sociale, religieuse et culturelle des Batāmmāriba.

D'après les informations recueillies³ sur le terrain, les Batāmmāriba habitaient dans les huttes avant de construire les *siciē*. Cette information vient corroborer de N. K. Koussey (1977, p. 193) selon laquelle : « Les Batāmmāriba ont d'abord habité les huttes, ensuite les cases rondes basses et enfin la maison à étage ». Les Batāmmāriba, connaissaient et construisaient-ils les *siciē* avant de s'établir sur le site qu'ils occupent aujourd'hui, ou s'agit-il d'une invention purement endogène ?

Nos informateurs⁴ affirment que les Batāmmāriba maîtrisaient déjà les techniques de construction des *siciē* avant de s'établir sur leur site actuel. Les informations recueillies⁵ à Nadoba rapportent que la *taciēta* serait un don de Dieu, car « descendue du ciel en bloc dans une forêt » qui est actuellement sacrée. A Koutandiégou par contre,

² Pluriel de la *taciēta*.

³ N'Koirā N'Mounana, 80 ans, maçon traditionnel, entretien à Wartéma, le 7 mars 2019.

⁴ Yafonta Antoine, 70 ans, chef du village, entretien à Bassamba, le 5 mars 2019.

⁵ Tchamani Kpakou, 80 ans, chef du village, entretien à Nadoba, le 8 février 2018.

l'architecture tammari, se serait, au départ, inspirée d'un rocher, objet de culte dans la région (N. L. Gayibor et al., 2011, p. 217).

Cependant, N. K. Koussey (1977, p. 194) pense que les Batāmmāriba auraient habité en zone sahélienne avec les Dogon, qui avaient sans doute la même habitation que ces derniers et qu'il serait difficile de dire qui a imité l'autre ou de conclure à une parenté commune entre ces deux peuples, malgré la ressemblance des traits culturels.

Quoi qu'il en soit, nous pensons, pour notre part, que la construction de la *taciêta* relève du génie créateur des Batāmmāriba. C'est sans doute l'insécurité (présence des fauves, agression d'ennemis) qui, prévalaient à l'époque dans la région, qui aurait conduit les Batāmmāriba à passer de la hutte à la maison à étage beaucoup plus grande, solide et sécurisée.

Les propos du Capitaine Sicre (1918, p. 71) vont dans ce sens lorsqu'il stipule : « L'architecture des habitants de ce pays (Kutāmmāñku) non seulement répond à la nécessité de se protéger contre les intempéries, mais elle répond surtout à celle de se constituer un abri sûr et efficace pour lui et son bétail contre les agressions de leurs voisins [...] ».

R. K. Kouagou, (1984, p. 26) d'ajouter :

Les Tamberma sont les plus étonnants, qui peuvent être de tous les hommes, fiers, indépendants, aux Somba du Bénin. Descendants des plus anciennes civilisations de la boucle du Niger, ils furent parmi les premiers à se fixer au nord du Togo, où ils ont construit à mains nues, presque sans outils, d'étranges châteaux forts de banco et de bois, les tatas, pour se défendre de leurs ennemis.

Ces constructions sont en position de défense au bord d'un plateau ou sur certaines corniches données par les lignes de crête. Les villages les plus récents sont dans les vallées ou au pied de montagnes.

L'habitat tammari favorise une surveillance et une mise en garde plus étendue, sert en outre par les difficultés du terrain montagneux et forestier. Par ailleurs, les archers pouvaient tirer leurs flèches par les minuscules meurtrières creusés dans les *siciê*.

La construction de la *taciêta* relève de la compétence et de la spécificité des Batāmmāriba. Ce sont ces chefs-d'œuvre qui leur ont valu le nom de otammari, c'est-à-dire le « bâtisseur, l'architecte ».

2. La construction de la *taciêta*, un savoir-faire de tout Otāmmari

Les Batāmmāriba ont perpétué à travers le temps et l'espace l'art lié à la construction. Toutes les composantes de l'habitat sont savamment exécutées à la main par des spécialistes en la matière.

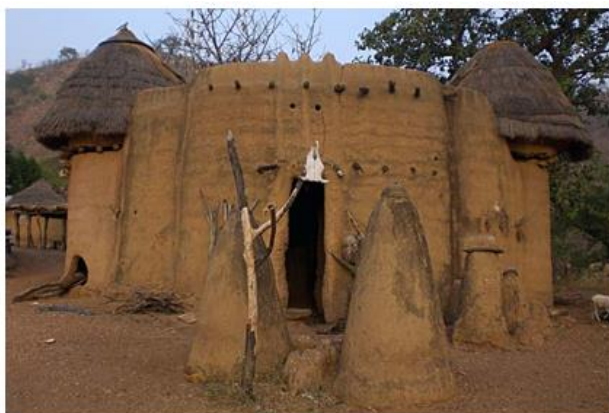
Des typologies sont propres à certains lignages ou villages, mais celles-ci respectent toujours les règles principales de conception. Avec ses tourelles réunies par un haut mur d'enceinte, l'habitation tammari a la forme d'une fortification. Cet aspect de forteresse a beaucoup émerveillé les étrangers. Les Européens comparèrent et comparent toujours volontiers cet habitat à des châteaux forts. Les

tirailleurs soudanais lui donnèrent le nom de *tata*, nom qui était communément donné en Afrique de l'Ouest à tout ouvrage, mur ou muraille à vocation défensive, d'où l'appellation commune de *tata somba* ou *tata tamberma* (N. L. Gayibor et al., 2011, p. 218). Mais, si cette forme a effectivement eu un probable rôle défensif, peut-être même simplement contre les animaux sauvages, c'est là une vision bien restrictive.

À la question de savoir pourquoi l'unique entrée de la *taciêta* est toujours située du côté ouest, Tchanti N'Wè⁶, nous répond : « C'est pour se protéger contre le vent et la pluie ». On comprend alors cette logique des Batâmmâriba qui consiste à orienter géographiquement l'entrée des *siciê* du côté ouest, afin de se protéger contre les aléas climatiques qui viennent généralement de l'est. Tourner les ouvertures des *siciê* vers l'ouest, c'est tourner le dos au vent sec et froid et à la pluie pour éviter de les recevoir en plein visage.

Le plan de la *taciêta* peut se réduire à un schéma assez net, bien qu'elle présente parfois dans le détail des possibilités matérielles ou de la situation familiale. La *taciêta* se présente comme un ensemble de tourelles circulaires, reliées entre elles par les murs qui délimitent une vaste salle au rez-de-chaussée et une grande terrasse à l'étage sur laquelle se trouvent des pièces d'habitation. Certaines de ces tourelles sont surmontées de greniers. La *taciêta* comprend pratiquement tous les éléments : chambres, cuisines, greniers, étables, poulaillers, douches, etc. (N. N'Dati, 2017, p. 163-164).

Photo n° 1 : La *taciêta*



Source : N. N'Dati, 2017.

Pour nous en tenir à l'essentiel, on distingue deux grandes parties constitutives dans la maison-bloc : une première partie, le rez-de-chaussée et une seconde partie qui correspondrait à une sorte d'étage avec des terrasses.

⁶ Tchanti N'Wè, 65ans, cultivateur, entretien à Koutchatikou, le 9 février 2018.

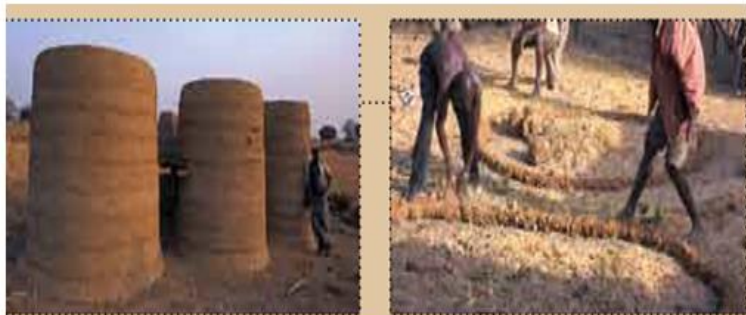
La partie du rez-de-chaussée se trouvant sur la terrasse supérieure, forme une sorte de *hall* obscur, car l'éclairage provient à peu près de la porte, un peu des ouvertures des murs qui relient les tourelles et une sorte de cheminée appelée *tabota*, aménagée à travers les longerons de la charpente de la terrasse supérieure et permettant de surveiller le rez-de-chaussée. Cette ouverture est destinée à tirer à l'arc. Les fonctions de cette salle (le rez-de-chaussée) sont multiples. Ainsi, le centre est réservé aux bovidés (*inaaka*) ; les ovins (*tipieti*) et les caprins (*sibwaa*) se tiennent dans les deux enclos intérieurs (*dipieto* et *dibwato*). Les pintades (*ikpãã*) et les poulets (*sikwoo*) ont leurs places sous les tourelles qui servent de support aux greniers. Contre la tourelle centrale (*tadieta*) ou du côté droit entrant dans la *taciêta*, on trouve les autels des ancêtres masculins divinisés. Là, se trouvent exposées les cornes des bêtes sauvages tuées lors des campagnes de la chasse. Ces lieux sacrés sont aussi réservés aux objets utilisés au cours des cérémonies funéraires et d'initiation. Au rez-de-chaussée, on aménage un dortoir pour le grand-père et les jeunes gens qui ont franchi les différentes étapes de l'initiation et qui, n'étant pas encore mariés, n'ont pas bâti leur *taciêta*. Ceux-ci ont pour mission d'assurer la garde des animaux contre les fauves et les agresseurs nocturnes éventuels (N. N'Dati, 2017, p. 165).

On accède à la terrasse par un tronc d'arbre fait d'encoches, qui fait office d'escalier. Une partie de l'étage est aménagée sur la grande terrasse et sert de douche et d'urinoir. C'est sur la terrasse supérieure que s'ouvrent les chambres d'habitation dans les tours : la chambre de la grand-mère, celle des jeunes adolescents et de l'épouse. Enfin, dans les greniers qui surmontent les tourelles sont stockés l'essentiel des vivres et des objets sacrés.

2.2. La construction de la *taciêta* : les différentes étapes

Les Batâmmâriba ont perpétué à travers le temps et l'espace l'art lié à la construction de leur habitat. La construction se fait durant la saison sèche, avec l'assistance des membres de la famille qui y habiteront. Elle est assez longue et les « architectes » construisent en général plusieurs maisons par an.

Photo n° 2 : La fondation et les tourelles d'une *taciêta*



Source : Service de conservation du site Kutâmmããku, 2005

Les maisons n'ont pas vraiment de fondations. En effet, avant de mettre en œuvre la première couche de terre, on procède à un simple nettoyage du sol. Le système est pourtant garanti par la forme de pente donnée aux abords qui assure le drainage des eaux de pluies loin des murs. Par contre, les fourches de bois qui supportent la toiture sont solidement enfoncées dans le sol⁷.

La conception permet une utilisation judicieuse et rationnelle des ressources disponibles localement. Elle permet aussi de limiter les efforts des bâtisseurs. Tout est conçu, soit pour s'adapter aux qualités intrinsèques des matières premières soit pour minimiser les quantités utilisées soit pour éviter ou retarder les possibles dégradations et ainsi faciliter l'entretien. Il est à noter que l'indépendance entre la structure porteuse des toitures (supportée par des fourches de bois) et les murs (rideaux) assure une sécurité maximale.

La première étape est la construction des tourelles. Deux tourelles sont bâties simultanément. On démarre toujours par l'arrière de la maison, à l'est, pour terminer avec la réalisation de l'accès principal, à l'ouest. Une fois les tourelles finies, on bâtit les murs intermédiaires qui relient les tours deux à deux. L'étape suivante consiste en la réalisation de la terrasse et des planchers. On procède ensuite au façonnage des greniers, puis à la mise en œuvre des charpentes et des couvertures de paille. Les travaux se terminent avec la réalisation de l'enduit⁸. Tout ceci est minutieusement exploité pour une meilleure rentabilité de bâtisse.

3. La *taciêta*, symbole de l'univers culturel tammari

Dans la société tammari le religieux, c'est-à-dire le sacré influe sur l'art de bâtir.

3.1. La *taciêta*, une unité d'habitation chez les Batâmmârîba

L'unité d'habitation est l'ensemble des personnes qui vivent dans une *taciêta*. Celle-ci est la force de production des produits vivriers. Elle regroupe le père, la mère, les enfants, les tantes et d'autres personnes proches de la famille. La *taciêta* est aussi la famille et représente une donnée démographique. Ce qui a amené la société tammari à la construction d'une telle forteresse est d'abord le besoin de protection des hommes contre toute agression physique ou mystique (sorcellerie). Ensuite, la *taciêta* sert à conserver les récoltes contre l'humidité. Elle protège les animaux domestiques contre les intempéries et le vol. Enfin, l'habitation à étage constitue une véritable forteresse inébranlable et quasi imprenable. Le rôle défensif d'un tel habitat est certain, car il peut abriter à la fois les hommes, les animaux et contenir les vivres. Quand on se positionne depuis l'intérieur, il est difficile de se faire déloger. De l'intérieur, on peut voir et observer l'extérieur sans être vu. En outre, les Batâmmârîba pouvaient de l'intérieur tirer des flèches sur l'ennemi qui s'approchait. De l'extérieur, on ne pouvait pas incendier la maison, comme on le ferait pour une case en chaume, car la toiture n'est qu'un plancher dallé

⁷ N'Koué Natta, 65 ans, maçon traditionnel, entretien à Boukombé, le 7 février 2018.

⁸ N'Koira N'Mounana, 80 ans, maçon traditionnel, entretien à Wartéma, le 7 mars 2019.

comme la plupart des maisons à étage. Mieux, quand on est à l'étage, on peut se poster, guetter l'ennemi et l'abattre à distance par la flèche. C'est ce que faisaient le plus souvent les Batāmmāriba contre les cavaliers bariba, armés de lances (N. N'Dati, 2017, p. 162-163).

La *taciēta* est en correspondance avec la culture et les croyances de ses habitants. Cette architecture obéit à des règles de conception du sacré. Tout est soit adapté à une fonction, soit signe, soit encore un symbole. Ces règles sont toujours les mêmes, mais permettent l'adaptation, la personnalisation. Ainsi, la taille, la décoration, le nombre de pièces varient en fonction du statut et des caractéristiques des habitants (N. N'Dati, 2017, p. 162).

3.2. La *taciēta* : un temple de la cosmogonie des Batāmmāriba

La cosmogonie africaine en général, et l'art du bâti des Batāmmāriba en particulier, est le principe de continuité de l'être humain. Ce principe traduit le symbole de l'infini et de la continuité perpétuelle.

L'habitat tammari présente une dualité mâle-femelle marquée par une séparation, selon l'axe est-ouest. La moitié sud, la droite, est à la fois celle du sacré et celle de l'homme. La moitié nord, la gauche, est celle de la femme. Cette séparation se retrouve au niveau de l'appropriation des espaces et même des greniers. Ainsi, du côté sud, on a le grenier rempli de graines (fonio, millet, sorgho) symbole de la masculinité et du côté nord le grenier dit femelle contenant le haricot, les fruits. La façade de l'habitation où se trouve la porte est toujours orientée vers l'ouest, à l'abri des pluies dominantes et des flux de l'harmattan. Elle fait face au village-paradis de *Kuyie*⁹.

Une autre division symbolique concerne l'étage et le rez-de-chaussée. « Les conceptions qu'ont les Somba¹⁰ de leur habitation font de l'étage le lieu des vivants, du rez-de-chaussée celui des morts, de ceux qui en sont proches et du bétail qui leur est avant tout destiné » (P. Mercier, 1968, p. 221).

L'habitat tammari n'abrite pas que les vivants, les ancêtres y sont aussi quotidiennement présents. C'est pourquoi, il constitue un temple dédié au culte. Les autels ainsi que toutes les protections magiques sont principalement au rez-de-chaussée. Mais l'autel de *ditakō* (déesse des jumeaux et de la fécondité) se trouve sur la terrasse, de même qu'un orifice sacré, recouvert d'une pierre utilisée comme table à manger pour le repas du soir. C'est par cet orifice que l'esprit du défunt quittera la maison au cours des rites funéraires. La pierre pourra alors être utilisée comme la pierre tombale.¹¹

⁹ N'Koué Badanti, 75 ans, doyen-prêtre, entretien à Koutagou, le 6 mars 2019.

¹⁰ En fait les Batāmmāriba.

¹¹ Touété N'Koué, 80 ans, doyen-prêtre, entretien à Nadoba, le 7 mars 2019.

Photo n° 3 : Les *tinayyuuti* et les *yabɔdwoo*¹²



Source : N. N'Dati, 2017.

Selon S. P. Blier (1987, p. 126),

Le langage et les rites associés à la maison tammari permettent de l'assimiler à un corps humain qui serait celui du Dieu -*Kuyie*. Parmi ces analogies, les plus remarquables sont celles de la porte d'entrée avec la bouche, les fenêtres avec les yeux, le grenier avec l'estomac, le mortier à piler avec les dents, la gargouille latérale avec le pénis, la chambre à coucher avec le vagin, et la gargouille arrière avec l'anus. L'enduit est aussi assimilable à la peau humaine, avec les incisions qui s'apparentent aux scarifications traditionnelles.

Ainsi, les ancêtres apparaissent comme des puissances tutélaires de la famille. De même, ils ont pour rôle d'assurer la santé, la fécondité et la prospérité de leurs descendants. Ils jouent le rôle de gardiens des traditions familiales. C'est dans ce sens que la *taciêta*, en plusieurs endroits, a ce caractère symbolique. Les autels, les différents types de tam-tam qui s'utilisent dans des circonstances particulières se retrouvent au rez-de-chaussée.

Les Africains sont des hommes profondément religieux. L'on est obligé d'aborder cela, lorsqu'on veut parler de l'architecture traditionnelle. La construction de l'habitat dans le milieu africain se fait en tenant compte des sites et les lieux de cérémonies en rapport avec l'habitation et la construction. Les exigences religieuses commencent dès l'installation du choix, l'emplacement de la nouvelle construction mais il n'y a sur ce point aucune règle générale. Tout diffère d'un pays à un autre et même d'un peuple à un autre (M. Mouzou, 2012, p. 46).

Le symbolisme dans l'habitation tammari est comme celui de tout le peuple africain qui dispose d'un lieu sacré pour les rituels consacrés aux morts qui sont des êtres invisibles, protecteurs de la vie des êtres vivants encore sur terre.

¹² Il s'agit des têtes de bœufs tués et des mottes de terre qui représentent les ancêtres divinisés.

La *taciêta* laisse percevoir que Otammari reste fortement attaché à ses valeurs traditionnelles.

Conclusion

De ce qui précède, il apparaît que l'architecture dans le Kutämmãdũku est un exemple exceptionnel de l'art élaboré qui reflète la culture des Batämmãriba. Elle est aussi un témoignage éloquent de la force et de l'association spirituelle entre le peuple et le paysage, tel qu'il se manifeste dans l'harmonie entre les Batämmãriba et les ressources naturelles environnantes.

La société tammari n'est pas restée statique. Elle a évolué à travers le temps. Cette évolution s'opère à l'intérieur même de la communauté et grâce aux apports extérieurs. Les agressions répétées et des guerres ethniques, de l'esclavage et de la colonisation ont suscité le raffinement de cet habitat défensif. Leurs avatars ont influencé et provoqué des mutations dans l'espace tammari.

La *taciêta* avec ses rôles multiples : économique, social, politique, culturel, religieux, témoigne encore de l'ingéniosité, de l'originalité et de la grandeur de la culture des Batämmãriba.

Sources et Bibliographie

Sources orales : liste des informateurs

N'Koirã N'Mounana, 80 ans, maçon traditionnel, entretien à Wartéma, 7 mars 2019.

N'Koué Badanti, 75 ans, doyen-prêtre, entretien à Koutagou, le 6 mars 2019.

Tchamani Kpakou, 81 ans, chef du village, entretien à Nadoba, 8 février 2018.

Tchanti N'Wè, 65ans, cultivateur, entretien à Koutchatikou, le 9 février 2018.

Touété N'Koué, 80 ans, doyen-prêtre, entretien à Nadoba, le 7 mars 2019.

Yafonta Antoine, 70 ans, chef du village, entretien à Bassamba, 5 mars 2019.

Références bibliographiques

BLIER Suzanne Preston, 1987, *The Anatomy of Architecture: Ontology and Metaphor in Batammaliba Architectural Expression*, Cambridge University Press, 336 p.

KOUAGOU Kpagnipa Rigobert, 1984, *L'identité tammari*, mémoire de maîtrise, Université Nationale du Bénin, 158 p.

KOUSSEY Kousseï Noël, 1977, *Le peuple Otammari, essai de synthèse historique (des origines à l'invasion coloniales européennes-1897)*, mémoire de Maîtrise, Université Nationale du Bénin, 244 p.

MERCIER Paul, 1968, *Tradition, changement, histoire « des somba » du Dahomey Septentrional*, Paris, éditions Anthropos, 538 p.

MOUZOU Medédé, 2012, *Contribution à l'histoire culturelle et à la valorisation du potentiel touristique des populations de l'Atacora : cas des Batammari de la Kéran-Est*, mémoire de maîtrise d'archéologie, Université de Lomé, 115 p.

N'DATI N'Dah, 2017, *Le Kutãmmããku (Togo-Bénin) du XVII^e siècle à la conquête coloniale*, thèse de doctorat unique en histoire, Université de Lomé, 402 p.

TCHAM Badjow, 2007, *Les chroniques anciennes du Togo, n°10 : Le Nord-Togo sous Administration française 1916-1930*, Presses de l'UL/Lomé, 106 p.

LA PLACE DE L'INSTABILITE FAMILIALE DANS LA RECURRENCE DES ACTES DE DELINQUANCE JUVENILE AU GABON, 2009-2018

NGUIABAMA-MAKAYA Fabrice*

Résumé

L'explosion des phénomènes de la délinquance des jeunes est remarquable au Gabon à partir de 2009, avec une accélération continue en 2010. Cette date représente la promulgation de la loi 39/2010 du 25 novembre 2010 portant régime judiciaire de protection du mineur. Il s'agit d'un texte pris pour encadrer la vie des mineurs vulnérables, délinquants et en conflit avec la loi, de plus en plus nombreux dans la rue et dans les centres de détention gabonais. Au cœur de ces maux, la faillite de la cellule familiale. Cette dernière, confrontée à l'urbanisation incontrôlée, à la précarité et aux multiples formes de désespoir, éprouve d'énormes difficultés à répondre favorablement aux attentes de sa progéniture qui se retrouve ainsi dans une situation de vulnérabilité. Le présent travail a consisté, d'une part, à rassembler la masse documentaire nécessaire (travaux, rapports, statistiques, etc.) que nous avons soumise au dépouillement, à la confrontation et à un décryptage rigoureux et, d'autre part, à interroger les acteurs, témoins et spécialistes dont les expériences partagées et analysées permettent de mieux cerner l'ampleur du fléau dans la société gabonaise. Au bout du compte, après avoir passé au crible un grand nombre de facteurs de risque, se trouve en bonne place l'absence de cohésion et de dynamisme de la structure familiale.

Mots-clés : Gabon, délinquance, jeunes, drogues, familles, instabilité.

Abstract

The explosion of the phenomena of juvenile delinquency is remarkable in Gabon from 2009, with a continuous acceleration in 2010. This date represents the promulgation of the law 39/2010 of 25 November 2010 on the judicial regime of protection of the minor. It is a text taken to frame the lives of vulnerable minors, offenders and in conflict with the law, increasingly numerous in the street and in Gabonese detention centers. At the heart of these evils, the bankruptcy of the family unit. The latter, confronted with uncontrolled urbanization, precariousness and multiple forms of despair, has enormous difficulties in responding favorably to the expectations of her offspring, which is thus in a situation of vulnerability. The present work consisted, on the one hand, in gathering the necessary documentary mass (works, reports, statistics, etc.) which we subjected to the counting, the confrontation and a deciphering rigorous and on the other hand, to question the actors, witnesses and specialists whose shared and analyzed experiences make it possible to better understand the extent of the scourge in Gabonese society. At the end of the day, after having sifted through a large number of risk factors, the lack of cohesion and dynamism of the family structure stands out.

* Université Omar Bongo de Libreville / Gabon, nguiabamas@yahoo.fr

Keywords: Gabon, delinquency, youth, drugs, families, instability

Introduction

Depuis près d'une dizaine d'années, la société gabonaise est secouée par une multitude d'actes de délinquance et d'autres comportements répréhensibles de la part de sa population dite jeune. Ces scènes ou comportements blâmables et parfois d'une extrême violence qui, au regard de leur récurrence, semblent s'installer dans les habitudes des adolescents, au mépris des lois en vigueur, sont régulièrement relayées par les médias nationaux sous forme de dénonciation, comme le constate F.S. Lengouandza (2017, p. 6). Ainsi, plusieurs administrations du pays, notamment les services provinciaux de la famille, les tribunaux, la sécurité pénitentiaire, les directions provinciales de l'action sociale, les associations et les organisations non gouvernementales sont confrontées à ces situations qui pointent particulièrement la démission ou la défaillance parentale, soutient F.A. Engogah (2019, p.10).

Parler d'instabilité familiale, c'est nécessairement parvenir au préalable à cerner la définition de son contraire, c'est-à-dire la stabilité familiale. Il s'agit, en effet, pour P.B. Edima Badole (2014, p. 10) d'un « équilibre que lui confère son organisation, sa composition et ses moyens économiques. Il dépend de la structure du milieu familial, du comportement des parents, du nombre de personnes qui vivent dans un foyer, leurs âges, leurs sexes, les relations entre elles ». Les relations entre les personnes qui composent la cellule familiale précisent l'équilibre ou le déséquilibre de la famille.

Souvent, la présence des deux parents géniteurs est principalement le critère premier de la stabilité de la famille. Ce qui pourrait laisser penser que l'apport à tous les niveaux des deux parents permet de maîtriser la famille et subvenir aux besoins de celle-ci. Or, la seule présence des parents ne suffit pas pour déterminer la stabilité de la cellule familiale. Car, il faut ajouter la bonne communication¹ entre eux. A ces éléments, il conviendrait d'associer un autre critère : la capacité d'éduquer et de répondre aux besoins vitaux des enfants. Il est question ici du sens du management et de la force financière des parents. Ces éléments sont très importants, parce qu'ils procurent un encadrement adéquat pour le bien-être et l'épanouissement des enfants.

Quant à l'instabilité familiale, elle est le manque d'équilibre au sein de l'institution familiale qui se traduit, entre autres, par un arrêt de l'amour familial, ce sentiment intense et agréable qui incite des êtres à s'unir. Mieux, poursuit P.B. Edima Badole (2014, p. 15) :

Il s'agit surtout d'une rupture d'affectivité qui se caractérise par un manque de sentiments et d'émotions agréables ou désagréables à l'intérieur de la cellule familiale et pouvant se manifester par le langage, les attitudes et comportements. Dès lorsque l'ambiance et la chaleur familiales viennent à rompre, l'instabilité va surtout se révéler à travers une modification du milieu intérieur familial.

¹ *Idem.*

Ce manque d'équilibre peut être dû aux problèmes que vit le couple dans son foyer, notamment les disputes ou les déchirures. Dans ce cas, les enfants sont exposés aux traumatismes psychologiques. Les séparations, quant à elles, rendent l'éducation insuffisante et prive les enfants d'un amour dont ils ont nécessairement besoin pour leur équilibre. Pour prendre le cas où le père démissionne en amour, cette situation va être difficile pour la famille. A ce sujet, une étude de l'Unesco (1964, p. 38) précise :

Si l'affection paternelle fait défaut, la structure de la famille se modifie, souvent au détriment des enfants encore vulnérables. En pareil cas, il arrive que la mère cherche à compenser l'absence d'affection du père en protégeant son enfant de l'excès. Un enfant pour qui son père apparaît pendant des années comme un élément négatif peut en venir non seulement à éprouver de l'hostilité à l'égard de ce père, mais aussi, à un moment donné, à projeter cette hostilité au-delà du cercle familial, sur le monde extérieur.

De quelle manière l'absence de dynamisme et de cohésion de la structure familiale peut-elle être une source incontestable des phénomènes de la délinquance au Gabon ? Quels éléments contribuent à sa fragilisation ? Quels en sont les signes et comment les jeunes tentent-ils de contourner ces différentes situations dites à risque ?

Au sortir de la journée mondiale des parents, célébrée le 1^{er} juin de chaque année, notre propos a pour objet d'interroger la cellule familiale afin d'identifier les éléments qui contribuent à son déséquilibre, source de la prolifération des jeunes délinquants dans nos cités. Dans le sillage des réflexions de M. Ouimet (2016, p. 23) et de J. Tounga (2006, p.3), il s'agira ici de s'appuyer sur une diversité des travaux, rapports, études, témoignages, expériences, etc., réalisés par différents acteurs (juristes, officiers de police judiciaire, agents de la sécurité pénitentiaire, travailleurs sociaux, journalistes, psychologues, sociologues, historiens, organisations non gouvernementales, associations, etc.) pour « évaluer les facteurs de risques du déséquilibre familial sur le comportement des enfants, notamment ceux appartenant à la tranche d'âges allant de 13 à 18 ans », comme le circonscrit la Loi n° 39/2010 (2010, p. 4).

La présente étude traitera successivement des signes annonciateurs de la faillite familiale et, de façon plus large, des multiples facteurs de risque dont une meilleure prise en compte permet de mieux cerner la problématique de la délinquance des jeunes.

1. Des indices pourtant visibles, mais souvent négligés

Confrontés à plusieurs incompréhensions et actes de négligence de la part de leurs parents, certains jeunes souvent vulnérables mûrissent diverses stratégies pour essayer de s'affirmer. En effet, faute de conseils et d'encadrement suffisants, beaucoup d'enfants choisissent d'investir tantôt la rue pour embrasser l'inconnu et le

risque qui conduisent inévitablement à la débauche, la violence, la délinquance, la criminalité, etc., tantôt les écoles où, comme le relève E. Lewoumbou (2012, p. 6), « des cas d'agressions physiques et/ou verbales sont signalées » de façon régulière.

En réalité, pour certaines familles, c'est la survie, la misère : « beaucoup ne mangent pas et ne dorment presque pas. La conséquence est que ces familles croupissent sous le poids de la pauvreté »². Dès lors, les enfants sont exposés au vol, au braquage et aux prises de stupéfiants³, à la suite de "la vie du dehors" et des mauvaises fréquentations. A ce sujet, Jean Paulin Essono affirme que les enfants suivent souvent un schéma : « la précarité, le voisinage, les poubelles, les idées des bricoles dans les restaurants, de chargeurs de taxis et autres »⁴, préparent inévitablement l'enfant à la délinquance. A ces lieux s'ajoutent les bars, snack-bars ou les quartiers populaires où les drogues, notamment le célèbre "Kobolo" fait des dégâts, parce que devenu le "pain quotidien de nos jeunes". A ce sujet, le journal *Faits Divers* écrit (2018, p. 6) :

De son vrai nom, Tramadol (médicament ou analgésique dont l'usage est de lutter contre la douleur principalement), il a été détourné de son usage médical pour être transformé en une drogue bon marché que l'on trouve partout au Gabon. Sous l'appellation « Kobolo », il est consommé généralement par une partie de la population, notamment la jeunesse, surtout au sein des lycées, collèges et établissements primaires du pays.

Dans le même sens, Mwane-A-Kassa (2017, p. 4), un observateur raconte :

Sous l'emprise du « Kobolo », le consommateur, fille comme garçon, ne se retient pas. Il est capable de commettre une bêtise, voire de tuer, sans en exprimer la moindre pitié. Il se livre ainsi à certaines pratiques répréhensibles telles que le viol collectif, le vol avec violence, l'accouplement en public ou en groupe et peut aller jusqu'au crime de sang. Le plus grave est que tous nos jeunes sont exposés car il n'y a aucune restriction d'accès à cette drogue.

Ce schéma explique le processus de sortie de l'enfant encore vulnérable de la cellule familiale pour la rue. Le point de départ étant l'instabilité dans la famille, sous l'angle de la pauvreté : l'enfant commence à aller chez le voisin pour espérer gagner quelque chose⁵. Après cela, il commence à fouiller les poubelles. Juste après, vient l'idée des bricoles pour finir chargeur. Notons avec Mwane-A-Kassa

² Arnaëlle Mouanda, Juriste, en service au centre Arc-en-ciel. Entretien du 02 février 2018 à l'école de la Prison centrale de Libreville.

³ Stupéfiant : substance ayant un effet analgésique, narcotique et euphorisant et dont l'usage prolongé provoque une accoutumance. La cocaïne et l'héroïne en sont des exemples.

⁴ Jean Paulin Essono, Chef de service social à l'association Arc-en-ciel. Entretien du 22 décembre 2016 à 12h 30.

⁵ Même le fait d'y aller pour regarder la télévision ou jouer avec les enfants du voisin est déjà un premier pas vers l'extérieur.

(2017, p. 4) que « derrière ce statut, il y a une organisation interne dans le groupe. Le chef demande un certain ordre à exécuter. Selon eux, pour opérer, il faut être chaud. Du coup, l'enfant se met au contact de la cigarette et des drogues ».

2. Une diversité de facteurs de risque

De façon sommaire, on peut décrire les facteurs de risque comme étant des caractéristiques ou des variables qui, lorsqu'elles sont présentes, font que ces individus sont davantage susceptibles, comparativement à d'autres, d'adopter des comportements qui peuvent leur nuire.

En s'accordant avec S. Boulamba Mounanga (2013, p. 5), « multiples facteurs sociaux et personnels interagissent pour soutenir la délinquance ». Les facteurs de risque liés à la délinquance sont multidimensionnels, c'est-à-dire qu'ils se manifestent dans plusieurs aspects du quotidien et de la vie des individus. Au Gabon, la délinquance juvénile semble être adossée à la structure de la famille, à la situation socio-économique des parents et à l'influence de son environnement de vie⁶. En effet, les travaux menés sur le terrain, les échanges avec les responsables des services sociaux de l'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO), d'Arc-en-ciel et Espoir et les entretiens avec la juge des mineurs au palais de justice de Libreville permettent de confirmer cet état de choses.

2.1. L'absence de dynamique et de fonctionnement de la famille

Les connaissances actuelles suggèrent que les facteurs de risque en lien avec le fonctionnement et la dynamique familiale soient étroitement associés à la délinquance. D'abord, le caractère inefficace des conduites parentales. Celles-ci sont nécessaires pour la vie des enfants. En effet, selon H. Ndoé Mezui (2007, p. 6) la part « importante de l'éducation de l'enfant revient aux parents parce qu'ils sont naturellement les premiers éducateurs de leurs enfants. Le père et la mère sont les membres les plus influents. Ces derniers ont un rôle très important, car il s'agit pour eux d'assurer un bien être à leurs enfants et de jeter les bases de leur éducation ». Au contraire, les mauvaises pratiques parentales, comme l'absence de supervision, une trop grande permissivité, une discipline incohérente ou trop stricte, un faible lien d'attachement et l'incapacité d'établir des limites claires, représentent des facteurs de risque importants de délinquance, de consommation de drogues, de mauvaises performances académiques⁷ et d'adhésion aux gangs⁸ de jeunes. A ce propos, l'Unesco (1964, p. 45) rapporte :

D'ordinaire, les jeunes ont besoin du modèle qu'offrent les parents, pour l'imiter ou pour le rejeter. Si les parents sont passifs, il est aussi impossible aux enfants de chercher à leur

⁶ Amandine Mboumba Arondo, Juriste en service au centre Arc-en-ciel. Entretien du 11 septembre 2017 à l'école de la Prison centrale de Libreville.

⁷ Wooldam Anthelme Massala, Psychologue, en service au centre Arc-en-ciel. Entretien du 16 novembre 2017 au centre Arc-en-ciel de Libreville.

⁸ Bandes organisées de malfaiteurs.

ressembler que de se révolter contre eux. Peu d'enfants se plaignent ouvertement d'avoir des parents trop indulgents ou débonnaires, mais leur comportement reflète souvent une confusion intime. Une mère accaparante et dominatrice ou un père tyrannique ne seraient guère préférables, mais l'une des difficultés dont souffrent les jeunes d'aujourd'hui tient incontestablement à ce que les parents ne leur fournissent plus de sentiments et d'idéaux sur lesquels se guider pour un avenir plus imprévisible que jamais. Si l'enfant ne trouve nulle part autour de lui de barrières, de « règles » définies, si le père et la mère ne représentent aucun ensemble de valeurs et de principes de vie, il devient de plus en plus difficile pour lui de se faire une image exacte de lui-même et de se fixer des normes de comportement.

La supervision et le contrôle parentaux jouent un rôle déterminant dans l'adoption de comportements délinquants. La supervision est la variable clé, celle qui catalyse l'impact de toutes les autres caractéristiques du fonctionnement de la famille. La famille est le « centre de gravité de l'enfant », renchérit H. Ndoé Mezui (2007, p. 48). Champ idéal d'éducation, du développement et du code de vie, l'enfant mal supervisé est exposé au danger.

2.2. Tel père, tel fils : la criminalité des parents comme source d'inspiration pour laprogéniture

Les parents criminels font courir aux enfants le risque d'en suivre le pas. Les enfants suivent facilement ce que font les parents. C'est pourquoi on dit souvent "tel père, tel fils" ou "telle mère, telle fille". Comme pour dire que les enfants copient souvent leurs parents. Ainsi, l'enfant court le risque d'être criminel un jour si les parents l'y ont précédé ou incité. Par exemple, quand les enfants voient leurs parents recourir aux armes blanches pendant leurs disputes, ils peuvent reproduire ces comportements quand ils sont en face des situations identiques. La criminalité dans les familles est donc un puissant facteur de risque de délinquance. La criminalité du père, de la mère, d'un frère ou d'une sœur est un catalyseur de délinquance chez les enfants.

Questionnée sous les termes suivants : « avez-vous des cas des mineurs incarcérés dont les parents sont des criminels ? », la présidente de la juridiction des mineurs répond : « Oui ! Nous avons un cas. Il avait sauvagement assassiné un Camerounais à Rio⁹. Lorsque nous menions des enquêtes, nous trouvâmes que son père fut aussi un criminel. Mes collègues m'avaient fait comprendre qu'il mourut même incarcéré à la prison centrale »¹⁰. Dans le même sens, il ressort du rapport 2017 de l'association Arc-En-Ciel¹¹ que plusieurs

⁹ Un quartier populaire de Libreville où de nombreux cas d'insécurité et d'incivisme sont notés.

¹⁰ Léa Nicole Makke, Présidente de la juridiction des mineurs, chargée du 1^{er} cabinet. Entretien du lundi 03 juillet 2017 au palais de justice de Libreville.

¹¹ Association de droit gabonais œuvrant depuis vingt ans pour la protection et l'accompagnement des enfants de la rue, en difficulté et en conflit avec la loi sur toute l'étendue du territoire gabonais.

enfants, le plus souvent des mineurs, séjournent dans quelques prisons gabonaises pour les mêmes faits : « trois à Franceville, un à Makokou et quatre à Port-Gentil », témoigne l'Association Arc-En-Ciel (2017, p. 21). Selon le psychologue de cette structure, ces cas peuvent être plus nombreux, mais beaucoup d'enfants interrogés restent peu bavards¹².

Il est vrai qu'on ne peut pas mécaniquement en déduire que l'enfant a copié son père pour commettre son forfait, mais on ne peut non plus exclure l'influence criminelle du père dans son comportement. La probabilité d'avoir hérité le caractère violent de son parent est bien grande, car si la criminalité a rythmé la vie du père et animé l'atmosphère familiale pendant longtemps, il est évident que l'enfant pense le monde et la vie comme son géniteur. On peut même imaginer le genre de conseils que ce père donne à son fils, certainement des conseils de vengeance et du mépris de la vie d'autrui. Car, assassiner l'autre sauvagement témoigne de quelqu'un qui n'accorde pas du prix à la vie du prochain.

Avoir des frères ou des sœurs plus âgées impliquées dans des activités criminelles est également un facteur de délinquance, cette relation étant moins importante lorsque les frères ou les sœurs sont plus jeunes.

2.3. L'implication des mauvais traitements et des violences familiales

L'exposition très précoce à la violence physique et psychologique est un puissant moteur de la violence physique de la part de la victime, notamment celle qu'elle exercera plus tard sur son partenaire ou de ses enfants. Selon un récapitulatif des affaires traitées par le Service des mœurs et de la protection de la police judiciaire de la ville de Libreville, on a trois 3 cas d'infanticides en 2009 ; 8 en 2010 et 5 en 2011. Les mauvais traitements : 3 en 2009 ; 2 en 2010 et 5 en 2011. Viol sur mineur : 41 en 2009 ; 52 en 2010 et 62 en 2011. De même, en 2014, sur 130 affaires traitées, 51 étaient relatives au viol. En outre, le tableau ci-dessous présente pour l'année 2012 et pour l'ensemble de la province de l'Estuaire les cas d'abus et violences signalés par quelques victimes.

¹² Wooldam Anthelme Massala, *op. cit.*

Tableau n° I : Typologie des abus et violences dénoncés par les
élèves au cours d'une campagne de sensibilisation
réalisée par l'ONG Samba Mwanas dans les
établissements secondaires de l'Estuaire, 2012

N°	Type d'abus ou de violences	Nombre	Pourcentage
1	Viols	10	25%
2	Harcèlements sexuels	9	15,83%
3	Exhibitions sexuelles	8	15%
4	Attouchements sexuels	2	10%
5	Incestes	2	10%
6	Violences physiques	7	5,83%
7	Homosexualité	7	5,83%
8	Rituels	5	5%
9	Pédophilie	4	3,33%
10	Excisions	5	2,5%
11	Pornographie infantile	2	1,67%
Total		20	100%

Source : ONG SAMBA MWANA. Conscientisation et éducation préventive sur les abus sexuels et violences envers les enfants. Rapport d'activités, 2012, p.15.

L'analyse de ce tableau permet de voir un fort taux de viols dans les abus sexuels sur les enfants. Il est suivi des harcèlements sexuels, d'exhibitions sexuelles, d'attouchements, etc. En fusionnant les actes liés au sexe, on atteint un pourcentage de 65.83 % des violences. Ce qui ne saurait laisser indifférent et confirme l'existence et surtout la multiplication des comportements pervers et surtout violents enregistrés au sein des ménages, d'où la fréquence, chez ces jeunes, des MST-SIDA, IST, grossesses précoces, décrochage scolaire, suicides, enfants de la rue, etc.

Être témoin de violences à la maison représente un important facteur de risque d'agressivité et de délinquance chez les jeunes. De même que les mauvais traitements reçus durant l'enfance. Ils constituent inévitablement un facteur de risque, associé à différents comportements à problèmes¹³. Dans les familles recomposées par exemple, ce phénomène est remarquable. Car, lorsqu'« un partenaire rejette l'enfant de l'autre ou privilégie certains enfants, cette discrimination entraîne parfois l'enfant rejeté ou mal aimé à la route »¹⁴. Le tableau n° II permet de mieux mesurer l'ampleur de la situation.

¹³ Thierry Aristide Midépé, Enseignant. Responsable de cours à l'école de la prison centrale de Libreville dans le cadre du projet « Solidarité Prisons » et accompagnement des mineurs en conflit avec la loi. Entretien du 08 février 2016 à la prison centrale de Libreville.

¹⁴ *Idem*, p.7.

Tableau n° II : Nombre d'abus par environnement
au Gabon, en 2012.

N°	Type d'environnement	Nombre
1	Famille	70
2	Ecole	33
3	Rue	17
Total		120

Source : ONG Samba Mwanas. Conscientisation et éducation préventive sur les abus sexuels et violences envers les enfants. Rapport d'activités, 2012, p.16.

La lecture de ce tableau permet de comprendre que la structure familiale occupe la première place dans la production de mauvais traitements et de violences sur les enfants vulnérables, avec un taux dépassant les 58 %. Parmi les abus qui y sont enregistrés, figurent en bonne place les délits énumérés dans le tableau n° I.

Pour H. Ndoé Mezui (2007, p. 20), « le constat est désolant, car il n'est pas surprenant de voir les rapports parents-enfants être aussi tendus que ceux de deux ennemis ». Certains parents confondent obligation familiale et métier de maton. Plutôt que de traiter leurs enfants avec amour et affectivité, ils agissent comme des dictateurs. Au Gabon, plusieurs familles sont des lieux de sévices pour les enfants. Au lieu que la famille soit le lieu de protection du mineur parce que premier milieu de vie de l'enfant, elle devient l'endroit de tous les soucis. Plusieurs familles traumatisent ainsi les mineurs.

En observant les chiffres du tableau précédent, il se dégage que la rue constitue également un espace "d'éducation" après les familles et l'école, dans la mesure où sur 120 abus présentés, les familles occupent le premier rang dans la maltraitance infantile (70 cas, soit 58,33 %), l'école enregistre 33 cas, soit 27,50 % et la rue 17 cas, soit 14,16 %. Finalement, les familles et l'école représentent les lieux où les abus et les violences sont plus fréquents (85,83 %). Ce qui paraît bien normal, puisque ce sont les lieux où les enfants sont plus nombreux et passent plus de temps. D'où la nécessité pour les familles et les pouvoirs publics de prendre leurs responsabilités pour d'assainir ce que B. Mbika Toule (2018, p. 30) appelle « les espaces de long séjour ».

Au regard de ceci, la trajectoire de sortie du mineur de la maison pour la rue, devient plus lisible et explicable. Naturellement, la famille constitue le premier monde de l'enfant quand il naît. Ensuite, il découvre un deuxième monde : l'école. Enfin, à l'âge adulte, il découvre d'autres mondes (le travail, l'emploi, la production économique et financière, les relations personnelles, etc.). Si les deux premiers mondes deviennent hostiles à la vie de l'enfant, il va dans la rue pensant y trouver refuge. En résumé, si la maison est une fournaise et l'école une chaudière, l'enfant bascule rapidement dans la rue, milieu qu'il croit accueillant.

A ce titre, témoigne N. Obiang (2015, p. 9), l'opération menée par le procureur de la République près le tribunal de Franceville en dit long sur l'éducation que la rue réserve à ses hôtes :

Le procureur de la République et les forces de police nationale y ont organisé, dès vendredi, une opération visant à interpeler les apprenants et les mineurs qui écument les bars du chef-lieu du Haut-Ogooué en uniforme scolaire (...) Au passage, les filles habillées indécemment et adeptes de l'exhibitionnisme ont été prises dans la foulée, pour outrage aux bonnes mœurs. Car, nul n'est censé ignorer qu'une mesure interdisant l'accès des élèves aux bars en uniforme avait été prise en 2019. Mais les élèves n'en font qu'à leur tête, encouragés en cela par des parents démissionnaires ou ayant perdu toute autorité vis-à-vis de leurs enfants.

Pour le cas de Libreville, en interrogeant trente (30) mineurs dans la rue et au commissariat de Nkembo en 2013, Sandra Boulamba Mounanga¹⁵ découvre que 80% des mineurs délinquants trouvent mieux de rester avec leurs amis qu'à la maison. Les statistiques de l'enquête le prouvent. Regardons le tableau-ci après pour mieux voir l'état d'esprit de l'enfant à la maison.

Tableau n° III : Etat d'esprit de l'enfant à la maison, 2013

L'enfant	Nombre	Taux
En confiance	5	16.67%
Dévalorisé	24	80%
Non réponse	1	3.33%
Total	30	100%

Source : Sandra Boulamba Mounanga, *Etude descriptive de l'influence des facteurs psycho-sociaux sur la délinquance juvénile*, mémoire de master en Psychologie, Libreville, UOB, 2013, p. 60.

Le constat est alarmant : 80 % des enfants interrogés se sentent mal-à-l'aise au sein de leurs familles, raison pour laquelle ils préfèrent passer du temps avec leur paire. En effet, 24 enfants sur 30 affirment être dévalorisés en milieu familial, quand 5 seulement sont en confiance au sein des leurs. D'ailleurs, l'auteur dépeint que 66,67 % des délinquants interrogés entretiennent des de bons rapports avec les paires, 20 % ont d'excellents rapports alors que 23.33% ont de mauvais rapports avec leurs paires. Cette situation est alarmante, car les enfants se jettent davantage dans les rues, formant un énorme danger pour la société gabonaise en général et librevilloise¹⁶, en particulier.

Dans cette logique, S. Igoumba (2017, p. 9) soutient que « l'enfant de la rue serait dans la rue à cause d'une situation d'impasse familiale. Et le départ dans la rue pour certains de ces enfants au Gabon serait une solution, certes inappropriée, mais de protection face

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ De Libreville, la capitale du Gabon.

à une impasse familiale ». Ce point de vue est partagé par J.L. Pédinielli (2009, p. 115) en ces termes :

Pour ces enfants, rester dans la rue leur permet de construire leurs propres repères et de développer un sentiment de sécurité, plutôt que de retourner en famille. Dans les représentations de ces enfants, l'adulte n'est plus la personne de référence qui peut protéger, mais celui dont ils doivent se méfier, celui qui représente le danger.

2-4. Les familles monoparentales : de véritables usines à délinquants

L'entourage familial est un élément primordial dans le fondement psychologique de l'enfant. Car, si la cellule familiale qui constitue le premier monde de l'enfant n'est pas stable, il s'en suit le plus souvent un relâchement de la part des parents, un manque d'affection, de soutien et de compréhension. (S. Boulamba Mounanga, 2013, p. 78).

Le débat sur les effets de la monoparentalité dans la manifestation de comportements délinquants chez les jeunes est l'un des exemples les plus parlants du caractère particulier de ces facteurs de risque. La monoparentalité est considérée comme un facteur de risque parce que cette structure familiale est souvent associée à un manque de surveillance, à un manque de temps libre passé avec les enfants, à une précarité financière, à un quartier de résidence plus pauvre, etc. Les propos de Thierry Aristide Midépé¹⁷ sont suffisamment explicites à ce sujet :

La monoparentalité peut facilement conduire vers la précarisation et, du même coup, devenir une situation difficile et stressante pour les familles, elle représente une caractéristique familiale associée aux risques de délinquance juvénile. Pour preuve, sur les 27 élèves de la classe de 4^{ème} placée sous ma responsabilité en début d'année 2015-2016 à l'école de la prison centrale de Libreville, 21 élèves proviennent des quartiers pauvres et difficiles, tandis qu'une douzaine est issue des familles monoparentales ou isolées.

En effet, au Gabon, plus précisément à Libreville, la monoparentalité n'est pas rare. À en croire Tsalou Guimeny (2016, p. 8), « c'est surtout à partir des années soixante-dix qu'un nombre croissant des femmes-chefs de famille a connu une évolution. Car, au fur et à mesure que s'amplifiait le mouvement d'urbanisation, se développait un nombre croissant de famille monoparentale, inscrite dans le cadre d'une famille comme étant une institution en évolution ». À ce propos, les résultats de l'étude de M. Mouvagher-

¹⁷ Thierry Aristide Midépé, Enseignant. Responsable de cours à l'école de la prison centrale de Libreville dans le cadre du projet « Solidarité Prisons » et accompagnement des mineurs en conflit avec la loi. Entretien du 08 février 2016 à la prison centrale de Libreville.

Sow (2002, p. 157) présentent, en ces termes, l'évolution du phénomène entre 1960 et 2000 :

Jusqu'en 1960 il n'y avait que 8 % de chefs ménages de sexe féminin. Le phénomène augmente à 29 % des chefs de ménage lors du dénombrement de Libreville de 1992, de 22 % au recensement de 1993 (toutes nationalités), de 26 % lors de l'Enquête Budget Consommation de 1994 (ménages africains) et de 26 % lors de l'Enquête démographique et de Santé en 2000 (ménages de Libreville et de Port- Gentil).

Les familles où les femmes sont à la fois "pères" et mères se sont multipliées au Gabon. Si en 1960, les femmes chefs de ménages sont à 8% de la population nationale, elles sont à 22% en 1993¹⁸. Soit une augmentation de 14% en 33 ans. En 2000, elles sont à 26%, confirmant ainsi une évolution sans cesse de nouvelles configurations des ménages au Gabon. Cette situation peut s'expliquer par des raisons socio-économiques du pays depuis les années 1970. Cela dit, « la montée des femmes chefs de ménage est révélatrice des changements sociaux en cours dans une société, en particulier de l'évolution des rapports socialement construits entre les hommes et les femmes. Par ailleurs, l'augmentation des ménages dirigés par une femme peut traduire une autonomisation des femmes, mais aussi une certaine précarisation de leurs conditions de vie », poursuit M. Mouvagher-Sow (2002, p. 157).

En gros, la pauvreté et les difficultés de tous ordres qui frappent un grand nombre des femmes « pères-mères » peuvent expliquer pour une large part le nombre élevés d'enfants de la rue et des délinquants qui pullulent dans les quartiers, comme le confirment ces résultats de l'enquête menée entre 1993 et 2013 dans la commune de Libreville par B. Mbika Toule (2018, p. 22) :

Depuis quelques années, le phénomène des enfants de la rue et de la délinquance juvénile prend de plus en plus d'ampleur dans les centres urbains du Gabon et plus particulièrement à Libreville. La recrudescence de ce phénomène est due à la pauvreté accentuée dans les ménages, à l'irresponsabilité des parents et à d'autres problèmes sociaux dont la déscolarisation, la faim, les maladies, le manque d'encadrement des enfants, etc. Cet état de chose a comme conséquences : l'oisiveté, le banditisme, la délinquance, la dépravation des mœurs, le viol, etc.

2-5. Le quartier de résidence des familles : une autre "école" pour les enfants vulnérables

« Si la famille est le centre de gravité pour l'enfant, l'action du monde extérieur n'est jamais totalement exclue. Bien des facteurs

¹⁸ Ministère de l'économie et de la planification. Direction générale de la statistique. RGPH 93.

sociaux et mésologiques influencent la vie de l'enfant et le marquent profondément », précise une étude de l'Unesco (1964, p. 47). Il faut dire que le comportement délictueux de l'enfant ne doit pas être compris d'une manière isolée. Il faut tenir compte de son environnement social et culturel. Un enfant qui grandit dans un milieu misérable apprend certains modes de comportement aussi naturellement et normalement qu'un enfant de la classe moyenne apprend les modes de comportement opposés. On peut même dire que l'enfant qui vit dans un taudis a une "tradition" à suivre. L'enfant d'une famille de la classe moyenne sait qu'il doit éviter d'avoir de mauvaises notes en classe, de se battre, de jurer, d'être grossier avec le maître. Il est encouragé, voire forcé, à mettre toute son ambition dans la réussite scolaire. S'il a un caractère agressif, il sublimera souvent cette agressivité en s'efforçant d'atteindre les objectifs fixés par ses parents et son milieu de vie.

Or, l'enfant qui vit dans un quartier pauvre apprend trop souvent à exprimer son agressivité à coups de poings. L'échelle des valeurs étant complètement différente. On ne peut ignorer que dans tous les quartiers misérables, c'est la loi de la jungle qui règne et qu'un enfant ne peut y vivre sans donner et recevoir de multiples influences. Mais de nombreuses études démontrent que, si la vie dans un milieu misérable n'est jamais la seule cause de la délinquance des jeunes, elle participe énormément à leur vulnérabilité.

De façon générale, vivre dans les quartiers défavorisés des centres urbains accentuerait les risques de délinquance dans la mesure où, en lien avec le quartier de résidence, plusieurs facteurs de risque sont à prendre en considération : présence de gangs de jeunes et de jeunes délinquants, disponibilité des drogues et des armes à feu, taux de criminalité du quartier, faible degré d'intégration au secteur, haut niveau de désorganisation, peu de ressources et de services sociaux offerts, la pauvreté du secteur, etc.

Aussi, les conduites parentales sont influencées par le contexte social dans lequel vivent les familles. Les quartiers caractérisés par une forte pauvreté, des ruptures familiales et une forte mobilité résidentielle tendent à affaiblir les réseaux sociaux et à exacerber les conduites parentales inefficaces.

Le fonctionnement de la famille est influencé par le contexte social environnant. Les parents qui habitent un quartier défavorisé et qui disposent de peu de ressources auront davantage de difficultés à éloigner leur jeune des comportements déviants et à risque. A Libreville, les quartiers présentant les risques de délinquance sont des quartiers sous intégrés. Dans ces quartiers, les enfants dont les parents sont démunis, « se débrouillent tous seuls, pas de parents. La vie est dure »¹⁹. Ainsi, pour manger, le mineur commence à côtoyer le voisin ou intégrer les groupes qui, au départ bricolent dans les métiers normaux comme le lavage de véhicule, chargeurs, mais basculent après dans l'horreur du banditisme.

¹⁹ Léa Nicole Makke, Présidente de la juridiction des mineurs, chargée du 1er cabinet. Entretien du 22 juin 2017 à 13H 18mn, au palais de Justice de Libreville, *op. cit.*

« La situation est alarmante, car il est impossible de parcourir un coin ou un carrefour dans notre pays sans pour autant observer des jeunes gens jonchant les rues, à la recherche d'une potentielle victime », écrit S. Boulamba Mounanga (2013, p. 5). Plus le quartier est pauvre, plus il attire et génère des délinquants et plus il colonise les âmes innocentes et vulnérables. Parmi ces « quartiers pauvres et à risque, nous pouvons citer Nkembo, Sotega, Tsibe-Tsos, Atong-Abè, Gare routière, Carrefour Léon Mba, Derrière l'hôpital général, Akébé, Belle-vue 1 et 2, Rio, Pk5, 6, 7, Ménage, Potos, Adouma, Balise, etc. » C'est l'amer constat fait par le rapport des forces de police nationale de Libreville (2006, p.17). Interrogée en ces termes : « quels sont les noms des quartiers qui reviennent à chaque fois ? », le juge des mineurs n'hésite pas de citer : « les Pk, Derrière la prison, Nzeng-yong, Sotega, Belle vue »²⁰. Comme nous pouvons le constater, tous ces quartiers populaires pataugent et croulent sous le poids de la pauvreté, de l'insécurité et des autres actes de délinquance. Contrairement autres- peu nombreux- où des actes similaires sont rarement signalés.

Cependant, quelqu'un pourrait-il affirmer que seuls ces quartiers "accouchent" des délinquants ? La réponse est non. Car, dans les zones pauvres, le délinquant peut opérer tantôt dans un quartier, tantôt dans l'autre. « J'ai déjà jugé un enfant qui vivait à Nzeng-Ayong, mais braquait à Sotéga »²¹, affirme-t-elle. Dans ces quartiers, l'insécurité est souvent de mise. L'enquête de Sandra Boulamba confirme cet état de fait :

Tableau n° IV : Répartition de l'effectif des enfants
jugés selon l'arrondissement d'origine, 2017

Arrondissemen t	Nombre	Taux
Non réponse	12	40%
1 ^{er}	2	6.6%
2 ^e	3	10.00%
3 ^e	4	13.33%
4 ^e	2	6.67%
6 ^e	7	23.33%
Total	30	100%

Source : Sandra Boulamba Mounanga, Etude descriptive de l'influence des facteurs psycho-sociaux sur la délinquance juvénile, mémoire de master II en Psychologie, Libreville, UOB, 2013, p. 50.

Au regard de ce tableau, la majorité des enfants proviennent respectivement du sixième arrondissement (23.33%), du troisième (13,33%) et du deuxième. Il s'agit, en effet, des arrondissements qui,

²⁰ Léa Nicole Makke, Présidente..., *op. cit.*

²¹ *Idem.*

comme le mentionnait plus haut le juge des mineurs, abritent des quartiers "chauds" et pauvres dans lesquels plusieurs actes de délinquance et de violences sont régulièrement révélés. Au-delà de ces espaces, d'autres quartiers périphériques de Libreville connaissent également l'insécurité et la délinquance : en 2015, le journal *L'Union* (2015, p.5) témoigne : « Elise Ename, 16 ans et Christian Massala Moudziegou, 17 ans, tous élèves au lycée Lubin Martial Ntoutoume Obame (LMNO) de Ntoun, en périphérie de Libreville, ont grièvement blessé au cou un épicier d'une vingtaine d'années, à l'aide d'une machette ». Selon cet organe de presse, ces mineurs ont tendu un guet-apens au commerçant situé à Nkan-goudron²² dans la nuit. Devant les désirs des mineurs délinquants, le commerçant n'a pas obtempéré, ce qui va lui coûter cher.

Ainsi, les enfants à bas-âge qui vivent dans un secteur défavorisé et qui, de surcroît, grandissent dans une famille où la supervision parentale est déficiente et instable, sont susceptibles de développer durant leur adolescence des comportements délinquants à cause de leur vulnérabilité.

Conclusion

Notre étude qui a essentiellement consisté à étudier les phénomènes de la délinquance juvénile, surtout celle des jeunes dont l'âge est compris entre 13 et 18 ans au Gabon a permis d'éplucher rigoureusement un grand nombre de situations sociétales. Les résultats de ce travail dont les éléments d'appréciation et d'analyse ont été recueillis sur le terrain et auprès des spécialistes (travailleurs sociaux, juristes, psychologues, enseignants, etc.) confortent la thèse selon laquelle l'instabilité de la cellule familiale constitue la principale cause des comportements blâmables et répréhensibles auxquels se livrent au quotidien la jeunesse gabonaise, en perte de ses valeurs culturelles. En effet, après avoir interrogé et analysé plusieurs situations et facteurs qui encadrent la vie des jeunes gabonais, nous pouvons retenir avec certitude le lien étroit qui rattache la cellule familiale au comportement de la progéniture. En d'autres termes, les enfants issus des familles fragiles et instables sont davantage exposés aux comportements à risque que les autres. Au regard de la longue liste des griefs impliquant la responsabilité des parents, il revient donc aux familles, d'abord et, les pouvoirs publics, ensuite, de prendre en compte les résultats de cette réflexion pour rendre la cité plus paisible. Outre la recrudescence de la délinquance juvénile, il est impératif également pour ces acteurs de s'intéresser à deux autres phénomènes : les enfants de la rue et les mineurs en conflit avec la loi.

Bibliographie

ARC-EN-CIEL, 2017, *Rapport d'activités 2017*, Libreville, AEC.
BOULAMBA MOUNANGA Sandra, 2013, *Etude descriptive des facteurs psycho-sociaux sur la délinquance juvénile*, mémoire de Master en Psychologie, Libreville, UOB.

²² Quartier placé dans le 1^{er} arrondissement de Ntoun.

- EDIMA BADOLE Prisca Bintou, 2014, *L'instabilité familiale et la délinquance des enfants mineurs incarcérés dans la prison de Libreville (projet d'un centre spécialisé de rééducation des enfants mineurs au Gabon)*.
- ENGOGAH Fabien Anicet, 2019, « Et si on parlait de la démission parentale », Libreville, *L'Union*, n°12936, p.10.
- Faits Divers, 2018, « Les jeunes et le "Kobolo" », in *Faits Divers*, n° 192, Libreville, Multipress, p. 6.
- Forces de Police Nationale, 2006, *Statistiques du Service de la protection des mœurs et de l'enfant*, Libreville, Sureté urbaine de Nkembo et de la police Judicaire, Libreville, FPN.
- IGNOUMBA Stella, 2017, *Famille entre cultures : la rue, une solution pour l'enfant des rues au Gabon ? Colloque International sur Education, famille, enfants et vulnérabilité*, Bourgogne, pp.19-33.
- Journal officiel de la République Gabonaise, 2010, *Loi n°39/2010 du 25 novembre 2010 portant régime judiciaire de protection du mineur*, Libreville, JORG.
- LENGOUANDZA Félix Silvère, 2017, « Violence et consommation des drogues en milieu scolaire. Inspirer à la jeunesse des modèles d'harmonie », Libreville, *L'Union* n°11741, p.6.
- LEWOUMBOU Edith, 2012, « Les parents invités à sensibiliser leur progéniture à la non-violence », Libreville, *L'Union* n°12573, p.6.
- Ministère de la Justice, 2000, *La délinquance juvénile au Gabon. Rapport sur le comportement des enfants*, Libreville, Libreville, Ministère de la Justice.
- Ministère de l'économie et de la planification, *Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 1993*, Libreville, Direction générale de la statistique.
- MBIKA TOULE Bertille, 2018, *La problématique des enfants de la rue à Libreville : une question internationale et nationale. Acteurs et stratégies de prise en charge (1993-2013)*, Mémoire de master, Libreville, Université Omar Bongo.
- NDOE MEZUI Huguette, 2007, *L'impact de l'instabilité familiale sur le rendement scolaire de l'élève : cas d'un élève en 5^e année*, mémoire de Certificat de Capacité pour l'Enseignement Primaire, Libreville, ENIAC.
- L'UNION, 2015, « Agression au couteau. Deux élèves du Lycée Lubin Martial Ntoutoume Obame blessent grièvement un épicier à Ntoun », Libreville, *L'Union*, p.5
- MOUVAGHA-SOW Myriam, 2002, *Transformations familiales et pauvreté au Gabon*, Paris X, Nanterre.
- MWANE-A-KASSA, 2017, « Le "Kobolo", la grande menace », in *Faits Divers*, n°165, Libreville, p.4.
- OBIANG Noël, 2015, « Lutte contre la délinquance juvénile à Franceville. Elèves en uniforme et mineurs écumanant les bars pris en chasse », *L'Union* n° 11984, p.9.
- OUIMET Marc, 2016, *Les causes du crime. Examen des théories explicatives de la délinquance, du passage à l'acte et de la criminalité*, Laval, Presses de L'université Laval.

- PEDINIELLI Jean-Louis, 2009, *Introduction à la psychologie clinique*, Paris, Nathan, 2^{ème} édition.
- République Gabonaise, 2006, *Rapport National sur le développement humain*, Libreville, Ministère des affaires sociales.
- République Gabonaise, 2011, *Analyse de la situation des enfants au Gabon sous l'angle de l'équité et des disparités*, Libreville, Ministère des affaires sociales.
- SAMBA MWANA, 2012, *Conscientisation et éducation préventive sur les abus sexuels et violences envers les enfants*, Libreville, ONG Samba Mwana.
- TOUNGA Jacques, *Le rôle du père dans le cadre de la dynamique parentale : son influence dans le développement socio-personnel de l'enfant gabonais*, Thèse de doctorat Nouveau Régime en Psychologie du développement, Université de Toulouse II-Le Mirail, 2006.
- TSALOU GUIMENY, 2016, *La situation de la femme gabonaise : entre polygamie et famille monoparentale, de 1970 à 2010*, Projet de mémoire de Master d'Histoire, Libreville, UOB.
- UNESCO, 1964, *La délinquance juvénile, problème du monde moderne*, Paris-7^e, Unesco.

**BIOS KAI AUTOBIOS DE L'EMPEREUR KAISAROS
AUGUSTE. ESSAI D'ANALYSE DE LA VITA DIVI
AUGUSTI, A TRAVERS SES RES GESTAE
ET LES TEXTES DE SUETONE**

OBIANG NNANG Noël Christian-Bernard*

Résumé

Cet article traite de quelques aspects de la vie du César et *princeps* Octave devenu Auguste, à travers ses écrits et ceux de Suétone, un de ses contemporains et admirateur. Cette abondante et exhaustive œuvre biographique et autobiographique est particulièrement intéressante car elle dévoile les objectifs d'un outil de propagande dans une société préoccupée par le *panem et circenses* et l'*annona*. Elle montre par ailleurs le caractère subjectif d'un *bios* et d'un *autobios* écrites par un empereur qui sort de l'ombre de son oncle Jules César et qui vraisemblablement manque d'objectivité, trompe et fausse le regard du lecteur. De nos jours, il n'est pas rare de trouver ce genre de récits biographiques ou autobiographiques avec pour but de soigner l'image d'un prince régnant, et d'en faire un usage politique. Nous essayons, dans cet article, de montrer cette manipulation du *laudate dominum* et profondément exagérée de la vie et de l'image d'un homme ordinaire, héritier d'un pseudo divin : César.

Mots-Clés : *Bios* – autobiographie – *Res gestae* – *Sua Vita*

Abstract

This article deals with some aspects of the life of the Caesar and Augustine Octavian princeps, through his writings and those of one of his contemporaries and admirer Suetonius. This abundant and comprehensive biographical and autobiographical work is particularly interesting because it reveals the objectives of a propaganda tool in a society concerned with *panem et circenses* and announced it. It also shows the subjective character of a *bios* and an *autobios* written by an emperor who comes out of the shadow of his uncle Julius Caesar and who presumably lacks objectivity, deceives and distorts the reader's eyes. Nowadays, it is not uncommon to find such biographical or autobiographical stories with the aim of healing the image of a reigning prince and making it a political use. We try, in this article, to show this manipulation of the *laudate dominum* and deeply exaggerated of the life and the image of an ordinary man, heir to a divine pseudonym: Caesar.

Keywords: *Bios* - autobiography - *Res gestae* - *Sua vita*

Introduction

L'empereur Auguste a été considéré dès son époque comme un personnage charismatique. Il joua un grand rôle dans la fondation du principat en continuant les mesures entreprises par Jules César. Il sut aussi rassurer le peuple romain après une période ponctuée

* Université Omar Bongo (Gabon) ; E-mail : obiangnnangnoel@gmail.com

d'insécurité et de guerres civiles. Auguste jouissait d'une grande popularité dans la Rome antique, ayant su soigner l'image qu'il souhaitait projeter au moyen d'une propagande scrupuleusement mise en place. Celle-ci était ciblée sur les œuvres littéraires et artistiques de son époque. Pour ces raisons, nous comptons une abondance d'ouvrages antiques ou modernes traitant de sa vie et de ses œuvres.

Le premier auteur d'une suite de biographies impériales était grec. Il s'agit de Plutarque. Il rédigea des ouvrages sur la vie des huit premiers empereurs, d'Auguste à Vitellius. Il ne reste de cette série que *Les vies* de Galba et d'Othon. De ce que l'on peut juger, il ne s'agissait pas véritablement de biographies mais plutôt de comptes-rendus du règne de ces empereurs. Au moment où Plutarque publia ses *Vies parallèles*¹, Suétone avait déjà terminé son *De viris illustribus*. On ne peut donc pas considérer que Plutarque inspira Suétone, mais uniquement qu'il le précéda en tant que biographe d'empereur. Contrairement à Plutarque, Suétone ne commence pas par Auguste, mais considère Jules César comme le premier empereur romain, lui qui donna son nom à la lignée des empereurs Julio-claudiens.

Il est important de se demander quels buts poursuivent les biographes et les autobiographes d'Auguste ? Est-ce une volonté manifeste d'orienter l'image du prince régnant vers une meilleure acception du *populus* ?

Cette analyse se limitera aux œuvres biographiques et autobiographiques concernant uniquement le personnage d'Auguste : la *Vita Divi Augusti* de Suétone², les *Res Gestae Divi Augusti* et les témoignages indirects sur les *Commentarii de Vita Sua*. Nous tenterons d'examiner la particularité de chaque œuvre et d'apercevoir les effets recherchés par les différents auteurs en étudiant comment ils abordent à leur manière un même thème, la vie d'Auguste, dans un même genre littéraire, la biographie.

1. Etude de la *vita divi augusti* de SUETONE

Suétone est un des biographes les plus connus de l'Antiquité. Il est aussi notre source biographique la plus complète pour sa *Vie des douze Césars*. Cependant son style lui a souvent valu de vives critiques. On lui a reproché de mêler des détails insignifiants aux événements historiques importants ou d'aligner des informations sans lien apparent. Cette image négative découle du jugement de F. Leo³ qui estima au début du siècle que le texte de Suétone était d'une qualité moindre. De nos jours, les chercheurs reviennent sur ces accusations et tentent de les infirmer en démontrant le talent de

¹ Les *Vies parallèles des hommes illustres* ou *Vies parallèles* forment l'œuvre la plus connue de Plutarque, composée entre 100 et 120. Il s'agit d'une série de biographies d'hommes illustres du monde gréco-romain.

² *Œuvres de Suétone. Traduction française de La Harpe refondue avec le plus grand soin* par M. Cabaret-Dupaty, Paris, Garnier Frères, 1893, pp. 65-152 (pour la *Vie d'Auguste*). Les sommaires viennent de l'édition M. Nisard, Paris, 1855, p. 32. L'ensemble a été à l'occasion légèrement adapté.

³ F. Leo, *Die Griechische Römische Biographie nach ihrer litterarischen Form (La biographie grecque et romaine selon leurs formes littéraires)*, Leipzig, 1901, pp. 139-145.

Suétone⁴. Sa *Vita Divi Augusti* est une source de première importance pour la vie d'Auguste car c'est la seule œuvre biographique qui traite de la vie d'Auguste de sa naissance à sa mort.

1.1. SUETONE : sa vie et ses œuvres

Il est important dans cette étude de traiter de quelques aspects de la vie de Suétone nous permettant une meilleure connaissance de la *Vita Augusti*.

1.1.1. Sa vie

Nous avons peu de renseignements sur la vie de Suétone qui nous a transmis tant d'informations sur la vie des autres. Caius Suetonius Tranquillus est probablement né entre 69 et 72 ap. J.-C. dans une famille d'ordre équestre. On ignore son lieu de naissance, mais la ville de Rome est souvent proposée par les historiens (E. Cizek, 1977, p.8) car Suétone y passa une partie de son enfance. Il fréquenta le milieu sénatorial et devint un intime de Pline le Jeune qui semble avoir agi comme un aîné et un protecteur à son égard. Au travers de certaines lettres de Pline⁵, on a quelques renseignements sur Suétone qui transparaît comme un homme intellectuel, consacrant son temps à l'étude et à l'écriture. A la mort de Pline, C. Septicius Clarus, à qui sont dédiées les Vies des douze Césars, devint à son tour le protecteur de Suétone. Grâce à son rang équestre, Suétone travailla dans l'administration romaine. Il eut notamment la fonction de « *a studiis* », c'est-à-dire secrétaire impérial, celle de « *a bibliothecis* », responsable des bibliothèques publiques de Rome et « *ab epistulis* », administrateur de la correspondance impériale. Ces charges lui permirent d'avoir accès à des documents officiels pouvant servir de sources pour son travail. On tient ces renseignements d'une inscription honorifique de l'ancienne ville de Hippo Regius en Algérie qui célèbre la carrière de Suétone⁶. Cette inscription mentionne aussi qu'il fit partie des jurés sous Trajan et qu'il reçut plusieurs prêtrises honorifiques. En 122 ap. J.-C., il tomba en disgrâce auprès de l'empereur en même temps que son protecteur C. Septicius Clarus. La raison de cette disgrâce n'est pas précisément connue. L'Histoire Auguste⁷ qui évoque cet épisode l'explique par une trop grande familiarité avec l'épouse de l'empereur. Suétone et Septicius Clarus auraient fréquenté le cercle de l'impératrice où fusaient des critiques

⁴ Cf. par exemple E. Cizek, *Structures et idéologie dans « Les Vies des douze Césars » de Suétone*, Paris, 1977 et J. Gascou., *Suétone historien*, Rome, 1984.

⁵ Plin. Ep. 1, 24 décrit Suétone comme un homme studieux (*scholasticus*) ; 1, 18, une lettre de Pline à Suétone nous apprend que Suétone était superstitieux ; dans la lettre 10, 94, Pline appelle son ami un homme très érudit (*eruditissimum*), au moment où il s'adresse à Trajan pour lui demander d'accorder à Suétone les privilèges qui incombait les hommes qui avaient trois enfants.

Le texte reconstitué par E. Marec et H. G. Pflaum est cité par E. Cizek, op. cit. p. 10 : « C. Sueton[i]o Tra[n]quillo fl[am]i[ni]... [ad]lecto i[n]t[er] selectos a di]vo Tra]iano, p[ro]n[tifici] Volca[n]al[i]a studiis, a biblioth[ec]is, ab epistulis [Impe Caes Tra]iani Hadr[i]an[i] Aug Hipponenses Rel[g]ii d[omi]n[ic]e d[omi]n[i]o p[re]curionum p[re]cunia p[re]blica : « A Caius Suetonius Tranquillus, flammé, admis parmi les élus par le divin Trajan, prêtre de Vulcain, « a studiis », « a bibliothecis » et « ab epistulis » de l'empereur César Trajan, fils de l'auguste Hadrien, les habitants de Hippo Regius par la décision des décurions avec l'argent public. » Il s'agit d'une inscription qui se trouvait sur une statue dédiée à Suetone par les habitants de Hippo Regius.

⁷ H. A. *Vita Hadr.* 11,3

d'Hadrien. Cette explication n'est généralement pas acceptée. E. Cizek (1977, p.189-192) suggère un lien entre la publication des *Vies des douze Césars* qui aurait déplu à Hadrien et la disgrâce de Suétone. Or l'Histoire Auguste note que Suétone et Septicius Clarus furent renvoyés en même temps qu'un grand nombre d'autres personnes. A. Wallace-Hadrill (1984, p.6) constate la tendance de Marius Maximus, qui était probablement la source de l'Histoire Auguste pour cet épisode, à exagérer les événements. Il était tout à fait habituel que l'empereur remplace ses administrateurs qui n'avaient pas de mandat déterminé. Il est vrai que Marius Maximus, tout comme l'*Histoire Auguste*, ne semble pas se distinguer par la précision de ses informations (H.Bardon, 1956), tout comme la majorité des œuvres biographiques. Aurait-il voulu faire un clin d'œil au lecteur en citant le nom de celui dont il reprenait le travail ? Impossible d'en savoir plus ; toujours est-il qu'à partir de 122, Suétone n'occupa plus de fonction officielle. On ne sait rien de plus au sujet de la fin de sa vie, mais assez sur son abondante œuvre.

1.1.2. Son œuvre

Grâce à la *Souda*, l'encyclopédie byzantine⁸, nous savons que Suétone est à l'origine d'une œuvre prolifique et variée dont il nous reste essentiellement des titres⁹.

De son travail, nous possédons, outre la *Vita Caesarum* sur laquelle nous reviendrons plus tard, des passages d'une autre œuvre biographique connue habituellement sous le nom de *De viris illustribus*. Il semble que ce texte, qui se divisait en cinq parties. Il comprend : les poètes, les orateurs, les historiens, les philosophes et les grammairiens et rhéteurs. Les vies de Tércence, Virgile, Horace, Lucain, Tibulle et Perse, une vie fragmentaire d'historien anonyme, les cinq premières vies des rhéteurs ainsi que la quasi-totalité des vies des grammairiens nous ont été transmises. Cette œuvre a probablement été publiée autour de 113 et est certainement intérieure à la *Vita Caesarum* d'où l'intérêt de voir le contexte dans lequel s'inscrit ses écrits.

1.1.3. Son époque : la dynastie des empereurs Antonins

Suétone vécut entre la fin du I^{er} siècle et le début de II^e siècle de notre ère, sous les empereurs Trajan et Hadrien. Cette période suit un

⁸ La *Souda* (du grec ancien : Σοῦδα / *Sōūda*) ou Suidas (Σοῦιδας / *Souidas*) est une *encyclopédie* grecque. Ignoré au Moyen Âge, l'ouvrage a été produit dans l'empire byzantin. Il a été publié pour la première fois en Europe en 1499.

⁹ A partir de ceux-ci, nous déduisons qu'il a écrit un traité sur les jeux, deux sur les spectacles des Romains, deux sur les lois et les coutumes de Rome, un sur la vie de Cicéron ou sur son traité *De Republica*, trois sur les rois, un sur l'institution des offices, au moins huit sur les préteurs, des tableaux généalogiques, des essais sur l'armée romaine, sur les noms propres, sur les défauts du corps, sur les paroles de mauvais augure, sur les signes employés par les grammairiens, sur les vêtements, ainsi qu'une œuvre intitulée *De rebus variis*. Le Panégyrique de Pline donne l'image d'un prince idéal. Cf. M. Le Glay, J.-L. Voisin & Y. Le Bohec, *Histoire Romaine*, Paris, 1991, p. 300 « le règne de Trajan a laissé un souvenir éblouissant : aux empereurs de l'Antiquité tardive, on souhaitera d'être plus heureux qu'Auguste et meilleurs que Trajan. » 2 H. Bardon, *Les empereurs et les lettres latines d'Auguste à Hadrien*, Paris, 1968, p. 366.

I^{er} siècle politiquement instable, témoin des excès de ceux qui détenaient le pouvoir. L'époque des Antonins est souvent décrite comme une des plus heureuses de l'Empire romain¹⁰. Trajan fit des réformes administratives qui augmentaient l'importance de l'ordre équestre au détriment du Sénat et des affranchis. Il remplaça les affranchis qui occupaient les postes supérieurs dans la bureaucratie impériale par des membres de l'ordre équestre, ce qui profita à Suétone et lui permit d'obtenir des places importantes dans l'administration. Trajan ne semble pas s'être beaucoup intéressé aux lettres ou avoir été ami avec les grands auteurs de son époque. H. Bardon (1968, p.366) regrette la disparition de cette période de la littérature d'opposition à cause des conditions favorables dans l'Empire. Successeur de Trajan, Hadrien est représenté comme l'un des empereurs les plus intellectuels et les plus intéressés par la culture, en particulier par la culture grecque. Suétone écrit donc dans un environnement propice à porter un regard souvent critique sur les prédécesseurs parfois excentriques des Antonins.

2. La *vita caesarum*

La *vie des Césars* est particulièrement intéressante car il est écrit en contexte. Il nous est parvenu complet et très bien conservé.

2.2. Contexte et contenu de l'œuvre

La *Vita Caesarum* est généralement datée du règne d'Hadrien, autour de l'année 120. Le texte est presque complet, il ne manque que le premier quaternion, c'est-à-dire le premier cahier du livre, qui contenait probablement la première partie de la vie de César, une dédicace à Septicius Clarus, le titre de l'œuvre et peut-être un arbre généalogique des Césars. L'œuvre est constituée de huit livres. Les livres un (1) à six (6) sont consacrés aux vies des empereurs Julio-claudiens. Il s'agit d'Auguste (27 av. J.-C.-14 apr. J.-C.), fondateur du principat, les quatre empereurs qui succèdent à ce dernier : Tibère (14-37), Caligula (37-41), Claude (41-54) et Néron (54-68), chacun ayant son livre. Les six empereurs suivants sont partagés entre les deux derniers livres : les trois empereurs de l'année 69, Galba, Othon et Vitellius se trouvent dans le livre sept et les trois empereurs flaviens, Vespasien, Titus et Domitien dans le livre huit. Suétone a souvent été critiqué pour son style simple et bref. En effet, on ne lui accordait aucune valeur historique ou artistique. Il a été comparé à son contemporain, l'historien Tacite afin de mettre en évidence son prétendu manque d'intérêt. Or il convient de rappeler que Suétone ne prétend pas être un historien et raconter l'ensemble des événements d'une époque. Il est biographe et a choisi de faire le récit de la vie d'un homme en particulier en sélectionnant ce qui lui semble significatif pour mettre en évidence le caractère de celui-ci. Il suppose que son lecteur connaît déjà la trame des événements grâce à des auteurs annalistes tels que Tacite et ne se sent donc pas obligé de

¹⁰ Le Panégyrique de Pline donne l'image d'un prince idéal. Cf. M. Le Glay, J.-L. Voisin & Y. Le Bohec, *Histoire Romaine*, Paris, 1991, p. 300 « le règne de Trajan a laissé un souvenir éblouissant : aux empereurs de l'Antiquité tardive, on souhaiterait d'être plus heureux qu'Auguste et meilleurs que Trajan. »

respecter un ordre chronologique dans son texte. Il explicite sa méthode de travail dans sa *Vita Divi Augusti*¹¹ :

Proposita vitae eius velut summa, partes singillatim neque per tempora sed per species exsequar, quo distinctius demonstrari cognoscique possint.¹²

Suétone annonce donc qu'il ne classera pas les événements selon la chronologie (*per tempora*) mais selon leur nature (*per species*). Cette disposition viendrait des *laudationes funebres* et des épitaphes qui groupaient *per species* les principaux événements d'une vie et les traits essentiels d'une personnalité, plutôt que de l'érudition hellénistique comme le proposait F. Leo (1901). L'œuvre inspira beaucoup de biographes après lui : l'Histoire Auguste, Eutrope, Aurelius Victor, les biographes chrétiens, Polyen, Dion Cassius etc. Plus tardivement, au IX^e siècle, Eginhard écrit une biographie de Charlemagne qui ressemble beaucoup à la *Vita Divi Augusti* (1967, p.101) ; il s'est largement inspiré de l'œuvre de Suétone sur la *Vita Caesarum*.

2.3. Les sources de Suétone pour la *Vita Caesarum*

Suétone tire ses informations sur les vies des empereurs de multiples types de sources. Il cite parfois des noms d'historiens de son époque qu'il a consultés comme Cluvius Rufus, Pline l'Ancien ou Fabius Rusticus, mais il laisse souvent le philologue et l'historien sur sa faim en ne citant que de vagues références telles «*sunt qui putent*», «*multi*», «*alii*», «*quidam*» ou «*nonnulli*». Suétone se sert aussi d'un grand nombre de documents officiels que sa profession de *a bibliothecis* ou de *ab epistulis* lui permet de consulter à loisir. Il peut ainsi se référer à des lettres et des édits auxquels il n'aurait sûrement pas eu accès autrement. Mais Suétone n'arrête pas là ses recherches. Il étudie d'autres types de sources très variées parmi lesquelles des recueils de prodiges¹³ et de généalogies, des répertoires de bons mots, des inscriptions¹⁴, des pamphlets et des éloges. Il tient aussi compte des souvenirs de personnes qu'il a rencontrées ou de rumeurs qui circulaient à son époque (J. Gasco, 1984, p.511-513) et va même jusqu'à utiliser comme source pour son œuvre des graffiti qu'il a pu lire sur des murs¹⁵. Cette documentation est très riche surtout dans les deux premiers livres de l'œuvre. Après les vies de César et d'Auguste, on constate une nette diminution des références à des sources écrites et une augmentation des sources orales. Cette croissance peut être attribuée au fait que l'époque sur laquelle écrit Suétone s'approche toujours plus de celle à laquelle il vit. Ainsi, les souvenirs des

¹¹ Cf. par exemple l'introduction de H. Ailloud de l'édition des Belles Lettres des Vies de douze Césars, pp. XXXVIII-XLII.

¹² Cf. Aug. 9,1 : « Ayant exposé pour ainsi dire le sommaire de sa vie, je poursuivrai en prenant les différentes parties, non pas selon leur chronologie, mais selon leur nature, afin qu'ainsi elles puissent être exposées et étudiées plus clairement. »

¹³ Aug. 94: il cite le recueil d'aventures divines d'Asclépias de Mendès.

¹⁴ Il semble que Suétone ait consulté l'inscription des *Res Gestae*, cf. J. Gasco, Suétone historien, Rome, 1984, pp. 522-532.

¹⁵ Iul. 80; Aug. 70; Tib. 52; Ner. 45; Dom. 13.

personnes qu'il côtoie sont plus frais et plus fiables en ce qui concerne les derniers empereurs de son œuvre. Mais qu'en est-il de la diminution des références écrites ? Plusieurs hypothèses existent à ce sujet : Suétone a-t-il perdu son travail dans l'administration et en même temps l'accès aux archives qui lui fournissaient la plupart de ses informations (G. B. Towsend, 1967, p.101)? S'est-il lassé de l'œuvre qu'il avait entreprise ? S'intéressait-il plus aux deux premiers empereurs? Avait-il hâte de publier son livre? Impossible de le dire avec certitude. Néanmoins, l'hypothèse de la lassitude ou de la précipitation de Suétone reste peu satisfaisante. Comment cet homme qui avait déjà rédigé tant d'ouvrages dont un grand nombre de biographies dans son *De viris illustribus* aurait-il pu tout à coup se lasser de son travail? Une explication séduisante est celle proposée par G. W. Bowersock (1961, p. 119-125). Celui-ci démontre comment Suétone aurait écrit ses biographies d'empereurs en deux temps, commençant par celles de Galba à Domitien puis continuant par les vies des six premiers empereurs. Grâce à une étude du lexique, il répertorie certains mots récurrents dans un des deux groupes de vies mais absents dans l'autre. De même, les six premières vies contiennent toutes la séquence de la rubrique concernant l'apparence physique et celle concernant les études. Cette séquence n'apparaît que dans la dernière des six autres vies, celle de Domitien. Bowersock (1961) en déduit que lorsque Suétone commença ses vies, il n'avait pas encore de structure définie. Il l'aurait conçue en écrivant la biographie de Domitien et développée par la suite.

Selon cette hypothèse, le soin de Suétone ne se serait pas dégradé au cours de sa rédaction mais au contraire accru, en particulier en ce qui concerne la documentation pour la *vita divi Augusti*.

3. La *vita divi augusti*

La *Vita Divi Augusti* est la plus longue des vies de Suétone et est généralement considérée comme la meilleure d'entre elles par la qualité des informations qu'elle fournit et la sympathie que Suétone manifestait envers son sujet.

3.1. Sources de Suétone pour la *Vita Divi Augusti*

Comme on a pu le démontrer, *ut supra dixi*¹⁶, Suétone a consulté des sources très variées. Les différentes catégories de documents évoquées plus haut se retrouvent dans la biographie d'Auguste. Comme à son habitude, Suétone utilise une vingtaine de références très vagues, citant « certains auteurs » ou ajoutant à ses phrases « dit-on » ou « paraît-il ». Heureusement, Suétone a aussi inclus un certain nombre d'indications précises sur ses sources. Certaines de ses informations sont extraites d'œuvres littéraires. Parmi elles, on retrouve le nom d'un historien qui vécut sous Auguste, Cremutius Cordus¹⁷, auteur d'une histoire des guerres civiles et du règne d'Auguste. A la rubrique concernant les présages annonçant le

¹⁶ Sous-titre 2.2. Les sources de Suétone de la *Vita Caesarum*.

¹⁷ Aug. 35.

destin extraordinaire d'Auguste, Suétone dit qu'il découvrit l'une de ses anecdotes dans un recueil d'aventures divines d'Asclépias de Mendès¹⁸. Il y a aussi un certain nombre de citations que Suétone attribue à divers hommes, plus ou moins proches d'Auguste sans que l'on sache si elles se trouvaient dans des pamphlets de propagande écrits par ces personnes, dans leurs mémoires ou ailleurs. Dans cette catégorie on trouve huit citations de Marc Antoine¹⁹ ainsi que d'autres hommes politiques contemporains d'Auguste. On peut énumérer C. Drusus²⁰, Valerius Messala Corvinus²¹, Sextus Pompée²², fils du grand Pompée, et Lucius Antonius²³, frère de Marc Antoine. Parmi les noms moins connus, on retrouve deux citations de Julius Marathus²⁴, dont Suétone nous précise qu'il était l'affranchi et l'archiviste d'Auguste, une de Julius Saturninus²⁵ et une d'Aquilius Niger²⁶. Suétone cite aussi Auguste lui-même. Il fait plusieurs allusions à ses mémoires, le *De sua vita*²⁷ et cite certains de ses vers²⁸. On peut aussi reconnaître l'influence des *Res Gestae* lorsqu'il évoque les spectacles que donna Auguste²⁹, bien qu'il ne les mentionne pas nommément. Il y a ensuite les citations de documents que Suétone a certainement eus entre les mains grâce à ses postes qui lui donnaient accès aux archives. Il y a déniché une série de comptes-rendus d'actes du sénat, d'édits et de *senatus consultes*. Il s'est aussi intéressé à la correspondance qui circulait autour des hommes dont il décrivait la vie. Il évoque plusieurs lettres de Cicéron³⁰, fait référence deux fois à des lettres de Marc Antoine³¹, à une de Cassius de Parme³² et à treize lettres d'Auguste dont Suétone précise que deux furent écrites à Tibère et une à L. Vinucius³³. Le chapitre 101 est consacré au testament d'Auguste. Suétone en fait une description matérielle puis en détaille le contenu. Il fait aussi référence aux trois parchemins qu'Auguste avait confiés aux Vestales et qui contenaient les ordres relatifs à ses funérailles, le texte des *Res Gestae* et la situation de l'Empire. Finalement, Suétone évoque des objets qu'il semble avoir vus. Au chapitre 3, il aurait fait une excursion aux portes de Vélitres afin de

¹⁸ Aug. 94.

¹⁹ Aug. 2.

²⁰ Aug. 94.

²¹ Aug. 74.

²² Aug. 68.

²³ Aug. 68.

²⁴ Aug. 79 ; 94.

²⁵ Aug. 27.

²⁶ Aug. 11.

²⁷ Aug. 2 ; 42 ; 62 ; 74 ; 69. La lettre citée au chapitre 69 était adressée à Auguste et datait de l'époque où les deux hommes n'étaient pas encore « *plane inimicus aut hostis* » nous affirme Suétone ; Aug. 4 7 On trouve dans les chapitres 51 et 92 des citations provenant de lettres adressées à Tibère et dans le chapitre 64 d'une lettre adressée à L. Vinucius.

²⁸ Aug. 98.

²⁹ Aug. 43.

³⁰ Aug. 3.

³¹ Aug. 7.

³² Aug. 3 : « *nutrimentorum eius ostenditur adhuc locus in avito suburbano iuxta Velitras permodicus et cellae penuariae instar, tenetque vicinitatem opinio tamquam et natus ibi sit.* »

³³ Aug. 4 : On trouve dans les chapitres 51 et 92 des citations provenant de lettres adressées à Tibère et dans le chapitre 64 d'une lettre adressée à L. Vinucius.

voir la maison où Auguste fut élevé³⁴. Il donne des indications sur son allure («elle est modeste, semblable à un grenier à provisions») et rapporte les rumeurs qui circulaient dans la région («les gens du voisinage pensent que c'est aussi là qu'il est né»). Au chapitre 7, il parle d'une statuette de bronze qu'il a trouvée et qui lui sert de preuve qu'Auguste fut surnommé «Thurinus». Suétone a pu trouver certaines de ses sources matérielles dans les archives où il travaillait. En effet, le chapitre 50 apporte des informations sur les différents sceaux qu'utilisait l'empereur ainsi que sur les indications qu'Auguste notait sur ses lettres.

Les renseignements qu'il donne ici ne permettent pas de savoir si Suétone a eu une de ces pièces en main ou s'il a trouvé ses informations dans une source écrite. Cependant, il reste un certain nombre de pièces datant de l'époque d'Auguste sur lesquelles figurent un capricorne³⁵. On voit donc que cette biographie d'Auguste est truffée de références à une quantité de sources très variées, sans compter d'autres auteurs dont Suétone s'est certainement inspiré mais sans les mentionner. Ces sources non citées sont toutefois difficiles à déterminer. J. Gasco (1984, p.173-249) fait une étude en comparant plusieurs passages de la *Vita Augusti* aux passages correspondants chez Tite-Live, Plutarque, Florus, Appien et Dion Cassius, de grands historiens que Suétone aurait pu consulter à son époque. Cependant on ne retire pas de grande révélation de cette comparaison. En effet, Suétone ne semble pas avoir puisé dans ses sources sans réflexion, recopiant simplement ce qui lui tombait sous la main et il n'y a que très peu de passages que l'on peut vraiment rapporter à l'un de ces historiens. Dans d'autres cas³⁶, il est permis de penser qu'une source commune est à l'origine de deux versions similaires. Deux récits peuvent suivre la même ligne de pensée mais omettre un détail présent dans l'autre texte ou contenir un renseignement nouveau.

Suétone a non seulement fait un travail de recherche très soigneux afin de rassembler toutes ces informations mais a aussi fourni un effort de réflexion en les utilisant lors de sa rédaction. Mais quel fut sa méthode dans le traitement et l'exploitation de ces sources ?

3.2. Traitement de ces sources

A la vue de toutes ces citations et des rubriques, on voit tout d'abord qu'il a fait un travail de comparaison et de confrontation des sources pour trouver la solution qui lui semblait la plus convaincante. Lorsqu'il rencontre plusieurs explications crédibles sans pouvoir les départager, il les cite toutes sans vraiment donner la priorité à l'une d'entre elles, laissant la possibilité au lecteur de choisir celle qui lui

³⁴ Aug. 3 : « Thurinum cognonominatum satis certa probatione tradiderim, nactus puerilem imagunculam eius aeream veterem, ferreis et paene jam exolentibus litteris hoc nomine inscriptam »

³⁵ Roman Imperial Coinage, vol. I, C. H. V. Sutherland, London, 1984, planche 3 ; planche 10, 547b, pour des pièces portant un capricorne avec un globe attaché à une rame ou plate 9, 493 (=BMC 700) pour une pièce avec un capricorne entouré d'une couronne de laurier.

³⁶ Par exemple le traitement de la guerre de Pérouse chez Suétone (chapitre 14) : son récit rejoint en plusieurs points celui d'Appien (B. C. 5,2,12-3, 24 ; 5, 3, 27-5, 5,49) mais omet certains points présents chez Appien. cf. Gasco, p. 190-194

semble la plus proche de la vérité. Il procède ainsi au début du livre, au chapitre 7 en évoquant le surnom de « Thurinus » qu'avait Octave dans sa jeunesse :

Infanti cognomen Thurino indutum est, in memoriam maiorum
originis, vel quod regione Thurina recens eo nato pater
Octavius adversus fugitivos rem prospere gesserat.³⁷

Il se livre une nouvelle fois à cette technique dans le même chapitre, en faisant une interprétation de l'étymologie du nom Augustus. Les détracteurs de Suétone ont considéré cette tendance à ne pas s'impliquer dans le texte comme une faiblesse de Suétone qui déléguait les décisions à ses lecteurs. Or on peut aussi interpréter cela comme un désir de ne pas priver les lecteurs d'une explication qu'il ne saurait considérer comme fausse.

Une autre preuve de la réflexion de Suétone dans le traitement de ses sources est le verbe qu'il choisit pour introduire une citation. Cela est particulièrement visible lorsqu'il s'agit des citations de Marc Antoine. Il y en a huit³⁸, dont sept sont utilisées comme source pour des informations négatives sur Auguste. Suétone les cite en les introduisant plusieurs fois par les verbes *exprobare*³⁹, *obicere*⁴⁰ et *insectari*⁴¹, des verbes signifiant « reprocher », et une fois en précisant *per contumeliam*⁴² c'est-à-dire, « en tant qu'injure ». Il nuance de cette manière à six reprises les renseignements tirés d'une source très clairement « anti-augustéenne » en mettant en évidence l'attitude d'Antoine. Les deux autres citations d'Antoine ne suivent pas des verbes de reproches mais simplement le verbe *scribere*⁴³. L'un de ces deux exemples apparaît au chapitre 10, lors du récit de la guerre de Modène. Suétone évoque Marc Antoine comme sa seule source pour la première bataille de cette guerre. A première vue, il ne met pas en doute la parole de l'ennemi d'Auguste en disant simplement « *Priore Antonius fugisse eum scribit ac sine paludamento equoque post biduum demum apparuisse* »⁴⁴. Or la deuxième partie de la phrase met un bémol à la fiabilité de la première avec la formule *sequenti satis constat*⁴⁵. On a donc l'impression qu'il accepta la version de Marc Antoine à défaut d'une meilleure solution, tout en la prenant avec précaution. La dernière citation d'Antoine se trouve sous la rubrique concernant Julia, la fille d'Auguste. Le futur empereur aurait promis sa fille au fils de Marc Antoine avant de la promettre au roi de Gètes. Ici, l'information n'a rien d'infamant à l'égard d'Auguste puisque cette pratique était courante, et Suétone la traite

³⁷ Aug. 7 : « Alors qu'il était dans sa prime enfance, on lui donna le surnom de Thurinus, soit en souvenir de l'origine de ses ancêtres, soit parce que peu après sa naissance, son père avait mené avec succès dans la région de Thurina une bataille contre des fugitifs. »

³⁸ Aug. 2 ; 4 ; 7 ; 10 ; 16 ; 63 ; 68 ; 69.

³⁹ Aug. 2 ; 16.

⁴⁰ Aug. 4 ; 69.

⁴¹ Aug. 68.

⁴² Aug. 7.

⁴³ Aug. 10 ; 63.

⁴⁴ Aug. 10 : « Antoine écrit que lors de la première guerre, Auguste fuit et n'apparut finalement que deux jours plus tard, sans manteau et sans cheval ».

⁴⁵ Aug. 10 : « pour la bataille suivante, il est assez bien établi que... ».

comme une source neutre, d'autant plus fiable qu'elle concerne Antoine de près. On constate la même utilisation de verbes de reproches à l'occasion d'une citation de Cassius de Parme⁴⁶ qui faisait partie du groupe des assassins de César et qui ne devait donc pas voir la montée d'Auguste d'un très bon œil, et d'une de Sextus Pompée⁴⁷ fils du célèbre adversaire de César.

Ceci est une façon de mettre en garde le lecteur et de lui rappeler que la citation qu'il va lire provient d'une source influencée par sa position face à Auguste et qu'elle n'est donc pas forcément conforme à la réalité. Les autres citations sont introduites par des verbes neutres tels *scribit* ou *trahit*.

Au chapitre 57, Suétone fait un commentaire sur son désir d'objectivité en parlant de l'affection dont bénéficiait Auguste :

Omitto senatus consulta, quia possunt videri vel necessitate expressa vel verecundia.⁴⁸

Suétone ne souhaite donc pas citer de source dont il ne peut pas estimer le degré d'objectivité. Ces trois exemples démontrent que Suétone n'est pas un compilateur, mais qu'il compare ses informations, qu'il les nuance et qu'il juge de leur fiabilité. Ce n'est pas l'œuvre d'un homme qui recopie à la lettre le travail d'autrui.

3.3. Structure du texte

La biographie d'Auguste est constituée d'une courte introduction chronologique suivie de deux grandes sections : la vie publique (chap. 9-60) et la vie privée (chap. 61-96). Puis Suétone retourne au récit chronologique pour raconter la fin de la vie d'Auguste (97-101). Dans la partie traitant de la vie publique d'Auguste, Suétone évoque tout d'abord la jeunesse d'Auguste (5-8), puis les guerres civiles (9-19), les guerres étrangères et sa politique militaire (20-25), son attitude face à la constitution (26-28) et aux affaires sociales et religieuses (29-34), ses réformes politiques (35-42), sa position face aux spectacles publics (43-45), sa politique italienne et impériale (46-50), puis ses vertus publiques : *clementia*, *reverentia*, *civilitas* (51-60). Au début du chapitre 61, Suétone résume ce dont il a déjà parlé et introduit la suite :

Quoniam qualis in imperiis ac magistratibus regendaque per terrarum orbem pace belloque re publica fuerit exposui, referam nunc interiorem ac familiarem eius vitam quibusque moribus atque fortuna domi et inter suos egerit a iuventa usque ad supremum vitae diem.⁴⁹

Cette division de la vie en deux parties, vie privée et vie publique, ne concerne pas uniquement la vie d'Auguste mais sera appliquée à toutes les autres vies des Césars. Après cette transition, Suétone entreprend de traiter les rubriques concernant la vie privée d'Auguste : sa famille et ses amis (61-67), ses mœurs et sa vie privée

⁴⁶ Aug. 4 : « taxat ».

⁴⁷ Aug. 68 : « insectatus est ».

⁴⁸ « Je laisse de côté les *senatus consulta* parce qu'ils peuvent sembler avoir été motivés soit par la nécessité, soit par le respect ».

⁴⁹ Aug. 61 : « Puisque j'ai exposé quel homme il fut dans ses commandements, ses magistratures et le gouvernement des affaires publiques sur toute la terre en temps de paix et en temps de guerre, je raconterai maintenant sa vie domestique et familiale et de quelles manières et avec quel destin il vécut à la maison parmi les siens de sa jeunesse jusqu'au dernier jour de sa vie. »

(68-83), son intérêt pour l'art littéraire (84-89) et son attitude face à la religion (90-96). Puis il parle d'une série de présages annonçant sa naissance, son destin, sa jeunesse, ses batailles et victoires et sa mort (94-97). Il finit par les derniers jours de sa vie, son enterrement et son testament (98-101). A la lecture, Suétone donne parfois l'impression d'aligner une série d'informations sans lien apparent entre elles. Lors d'un examen plus précis du texte, on s'aperçoit qu'il y a souvent une brève introduction au début d'une rubrique, précisant le sujet qui sera développé dans la suite du texte. Ainsi, au chapitre 26, Suétone déclare : « Magistratus atque honores et ante tempus et quosdam novi generis perpetuosque cepit ».⁵⁰

Cette phrase constitue le résumé des éléments qu'il développe dans les lignes suivantes :

Suétone continue en évoquant les consulats d'Auguste, qu'il assumait tous sauf deux avant l'âge légal, puis le début du chapitre 27 concerne le triumvirat qui est une charge d'un nouveau genre. Dans la fin du chapitre 27, on apprend qu'Auguste reçut le pouvoir tribunitien à perpétuité et la charge du contrôle des mœurs et des lois. Ce plan suit exactement la petite phrase d'introduction citée plus haut. Il apparaît donc bien clairement que Suétone cherche à donner une cohérence et une structure aux faits qu'il mentionne.

E. Cizek (1977, p. 63 et p. 106-118) attire l'attention sur une deuxième structure opposant les vices et les vertus dans les biographies de Suétone. Habituellement, les vertus des empereurs sont essentiellement citées dans la partie racontant la vie publique du personnage. Les vices en revanche se trouvent le plus souvent dans le récit de leur vie privée. Cette répartition constitue une tendance générale dans l'œuvre. Pour Auguste, cependant, ce n'est pas le cas. La majorité des remarques négatives sur l'empereur se trouvent dans la partie « vie publique » qui concerne les guerres civiles (chap. 10 à 19), en particulier dans le chapitre 13 qui raconte les proscriptions. Dès le chapitre 21, Suétone loue à nouveau la vertu et la modération d'Auguste. Les actes cruels d'Auguste à l'égard de ceux qui assassinèrent son oncle peuvent même être considérés comme une illustration de la constance d'Auguste, qui ne se laissa pas fléchir par les supplications des hommes qu'il mit à mort. La constance est une qualité recherchée chez un dirigeant. Cela permet de justifier certains actes impitoyables.

Dans les chapitres 68 à 71, Suétone évoque une série de vices qui ne correspondaient pas aux valeurs que prônait Auguste⁵¹ : relations homosexuelles avec son oncle ou Aulus Hirtius et comportements efféminés⁵², adultères⁵³, banquet blasphématoire en

⁵⁰ Aug. 26 : « Il accepta des magistratures et des honneurs, certains avant l'âge habituel, d'autres d'un nouveau genre, d'autres encore pour une durée illimitée. »

⁵¹ C'est à dire valoriser la vie familiale et les comportements sobres.

⁵² Aug. 68 : « Prima iuventa variorum dedecorum infamiam subiit. Sextus Pompeius ut efeminatum insectatus est; M. Antonius adoptionem avunculi stupro meritum; item L. Marci frater, quasi pudicitiam delibatam a Caesare Aulo etiam Hirtio in Hispania trecentis milibus nummum subtraverit solitusque sit crura suburere nuce ardenti, quo mollior pilus surgeret. » « Il eut la réputation d'avoir accompli, pendant sa prime jeunesse, divers actes déshonorants. Sextus Pompée l'accusa d'être efféminé; Marc Antoine l'accusa d'avoir mérité l'adoption de son oncle par des relations honteuses; de même, Lucius, le frère de Marc, dit qu'il offrit sa vertu, pour

temps de disette, goût du luxe⁵⁴, perversions sexuelles⁵⁵ et habitude de jouer pour de l'argent⁵⁶. Cependant, Suétone traite ces rubriques avec beaucoup de précautions. Il annonce qu'il a trouvé ses informations sur les pratiques homosexuelles d'Auguste chez certains de ses ennemis tels Sextus Pompée, Marc Antoine ou Lucius Antoine. Qui plus est, Suétone donne le droit de réponse à Auguste au chapitre 71⁵⁷. L'accusation d'adultère est avouée par ses amis, mais excusée, car il s'y adonnait non pas par plaisir, mais par politique⁵⁸. Suétone rapporte l'épisode du banquet à une rumeur⁵⁹ et à des lettres de Marc Antoine ainsi qu'à un petit poème populaire. Ce ne sont pas des sources très solides. Le reproche concernant le goût du luxe est infirmé au chapitre 71 par un épisode illustrant l'indifférence de l'empereur face aux richesses. Son penchant pour les jeunes filles vierges n'est pas excusé, mais nuancé par la formule *ut tradunt*⁶⁰. Le seul vice dont Suétone ne cherche pas à décharger Auguste est celui de l'amour du jeu. En effet, l'empereur avoue lui-même dans plusieurs lettres qu'il s'adonnait à ce passe-temps avec plaisir. Au sujet de cette accusation, « *nec id dubium est* » comme le précise Suétone. Il n'y a donc dans cette section sur la vie privée d'Auguste qu'un seul vrai vice que l'on puisse lui attribuer. Les défauts de l'empereur passent presque inaperçus dans la masse d'exemples de vertus que fournit Suétone et qui viennent avant et après ces quatre chapitres.

E. Cizek (1977) va encore plus loin dans cette recherche des points positifs et négatifs cités dans les biographies de Suétone. Il fait le compte de l'ensemble des anecdotes qui mettent en évidence un trait de caractère avantageux ou désavantageux pour le sujet. Certaines observations ne signalent ni un trait positif ni un négatif. Ce sont les remarques qui concernent par exemple son hygiène de vie au chapitre 82 ou sa façon d'écrire au chapitre 87. D'autres sont pour ainsi dire neutres, mais révèlent malgré tout un léger avantage ou désavantage de la personne. Les présages positifs pour la vie d'Auguste au chapitre 94 sont neutres de prime abord puisque Auguste n'eut aucune influence sur eux, mais ils légitiment son pouvoir en montrant les bonnes dispositions des dieux. De même, les accusations de certains de ses ennemis que cite Suétone ne sont pas forcément véridiques, mais elles ternissent sa réputation. En calculant le pourcentage des traits purement positifs ou purement négatifs, on constate que la Vie

ainsi dire enlevée par César, à Aulus Hirtius, en Espagne, pour trente mille sesterces et qu'il avait l'habitude de brûler légèrement les poils de ses jambes afin qu'ils repoussent plus doux. »

⁵³ Aug. 69.

⁵⁴ Aug. 70.

⁵⁵ Aug. 71 : « Circa libidines haesit, postea quoque, ut ferunt, ad vitiandas virgines promptior, quae sibi undique etiam ab uxore conquirerentur. » « En ce qui concerne les plaisirs, il y fut attaché et, encore plus tard, à ce qu'on raconte, il fut porté sur le fait d'outrager les jeunes filles vierges que sa femme rassemblait de partout ».

⁵⁶ Aug. 71.

⁵⁷ Aug. 71 : « Ex quibus sive criminibus, sive maledictis infamiam impudicitiae facillime refutavit et praesentis et posterae vitae castitate. »

⁵⁸ Aug. 69 : « Adulteria quidem exercuisse ne amici quidem negant, excusantes sane non libidine, sed ratione commissa, quo facilius consilia adversorum per cuiusque mulieresque exquireret. ».

⁵⁹ Aug. 70 : « Cena quoque eius secretior in fabulis fuit » « Un dîner privé de son, il a été écrit dans les fables ».

⁶⁰ Aug. 71 : « à ce qu'on raconte ».

d'Auguste contient 55% d'anecdotes positives et 5% de négatives (E. Cizek, 1977). Le reste des informations sont neutres, parfois avec une direction légèrement avantageuse ou désavantageuse. La quantité de points avantageux à Auguste est donc onze fois supérieure à la quantité de traits négatifs. C'est le rapport positif le plus élevé de toutes les vies de Suétone. En comparaison, la *Vie de César* contient 40% de positif et 18% de négatif. Le nombre d'informations positives sur César ne constitue donc qu'un peu plus du double des points négatifs. L'empereur dont le compte est le plus proche d'Auguste est Titus qui comptabilise environ neuf fois plus de points positifs que de négatifs.

3.4. Effet recherché par cette structure

Le fait que Suétone ait choisi de présenter ses vies d'empereurs par rubriques thématiques et non par ordre chronologique montre qu'il cherche à mettre en évidence un caractère, un personnage et non une suite d'événements. Cette technique lui permet de modeler à sa guise l'image de l'empereur selon l'idée qu'il s'en fait, en plaçant certaines anecdotes à un endroit précis, sans toujours donner d'arrière-fond historique permettant de situer l'événement. L'important pour Suétone est ce qu'a fait l'empereur, comment il l'a fait et non quand. Un exemple d'événement dénaturé par son manque de mise en contexte se trouve au chapitre 62 qui concerne les mariages d'Auguste. Suétone y raconte qu'Auguste épousa Claudia, fille de Fulvie et belle-fille de Marc Antoine. Ce mariage fut de courte durée et Auguste renvoya Claudia à sa mère encore vierge. Suétone donne comme explication de ce comportement une dispute avec Fulvie⁶¹. Or il est connu que la cause de cette histoire est la participation de Fulvie dans le déclenchement de la guerre de Pérouse. Au chapitre précédent, Auguste avait annoncé qu'il traiterait désormais de la vie privée d'Auguste. Les mariages en font partie et Suétone ne tient pas à y inclure des éléments historiques.

Le fait de négliger la chronologie dans une vie empêche aussi toute possibilité de voir une évolution du personnage. Auguste est présenté comme le même homme presque tout au long du livre et de ses quarante ans de règne. Il faut rappeler que les anciens considéraient le caractère comme quelque chose de fixé à la naissance, qui ne se développait pas avec les expériences, mais qui se dévoilait au fil du temps et était révélé par les actes. La structure par rubriques permet donc de présenter un caractère cohérent de l'empereur. Suétone peut mettre en évidence certains aspects positifs d'Auguste et atténuer les points négatifs, comme on l'a vu plus haut. La lecture de ce texte laisse donc une image très positive de cet empereur.

3.5. Sélection des épisodes traités

Le propre du biographe est de sélectionner et mettre en évidence les événements qu'il juge les plus révélateurs du caractère de son sujet. Suétone est très sélectif des événements, bien plus que Plutarque qui procède de manière beaucoup plus linéaire dans ses

⁶¹ Aug. 62 : « *simultate cum Fulvia socru orta* ».

biographies. Suétone choisit les événements qu'il rapporte sans tenir compte de leur importance historique. Un exemple très parlant de cette différence de traitement est le compte-rendu de la bataille d'Actium. Dans le texte de Suétone, l'épisode est évoqué par une phrase au chapitre 17 : « Nec multo post navali proelio apud Actium vicit in serum dimicatione protracta ut in nave victor pernoctaverit ». ⁶²

La chose la plus remarquable de cette journée est pour Suétone le fait qu'Auguste ait dormi sur son bateau cette nuit-là. La bataille fut pourtant à l'origine de la monarchie d'Auguste, une date de première importance dans la vie de l'empereur. Mais Suétone n'y accorde pas plus d'attention qu'à une des autres batailles mentionnées dans le texte. Il semble la mentionner par obligation, mais sans désir d'en accentuer l'importance. Suétone continue à la phrase suivante en parlant d'une sédition au sein de l'armée avant de raconter en détail les deux tempêtes qui frappèrent Auguste lors de son retour en Italie avec des descriptions géographiques et un résumé des dégâts subis par les bateaux. Pour Marc Antoine aussi, le deux septembre 31 av. J.-C. fut un jour décisif qui entraîna sa perte. Dans sa *Vie d'Antoine*, Plutarque expose la bataille sur six chapitres (63 à 68) avec des détails sur le déroulement de la bataille, les réactions des deux protagonistes et les conséquences de l'affaire. Cette décision de Suétone de ne pas raconter plus en détail un événement historique si important est peut-être une revendication. Il entend ainsi souligner la différence entre la biographie et l'historiographie. La bataille ne peut être omise de la biographie, mais il ne faut pas y accorder plus de place qu'elle n'en mérite dans ce type de texte. Les lecteurs connaissaient déjà très bien le déroulement de la guerre civile grâce aux œuvres de Tacite, de Tite-Live et d'autres historiens. Suétone préfère noter les détails qui entourent la bataille : Auguste dortit exceptionnellement sur un bateau et courut de grands risques en traversant la mer pour retourner en Italie. Il n'est pas étonnant de voir ce comportement face aux informations de la part d'un auteur qui désirait s'en tenir au genre qu'il avait choisi : la biographie. *

C'est pourquoi les autres guerres ne sont jamais entièrement racontées. Suétone attire l'attention sur un aspect inhabituel d'un événement historique, par exemple le fait qu'il se serait endormi avant le début de la bataille de Nauloque⁶³ ou un présage annonçant l'issue de la bataille⁶⁴. La bataille de Philippes⁶⁴ sert uniquement d'introduction au récit des proscriptions, un des uniques passages qui illustrent la cruauté d'Auguste. L'ensemble des guerres menées par Auguste ou par ses légats est retracé en deux chapitres, 20 et 21. Il est probable que Suétone estime qu'en elles-mêmes, elles ne peuvent rien nous apprendre sur l'homme qu'était Auguste. Il en reprendra des éléments ultérieurement dans ses rubriques, sans systématiquement citer l'occasion à laquelle ce qu'il raconte s'est produit. Ainsi, on trouve au chapitre 24, qui concerne la discipline militaire, une anecdote sur le licenciement d'une légion qui s'était rebellée. Il n'y a

⁶² Aug. 17 : « peu après il vainquit (Antoine) lors d'une bataille navale près d'Actium. Comme le combat avait pris fin tard dans la nuit, vainqueur, il dut passer la nuit sur son bateau ».

⁶³ Aug. 16.

⁶⁴ Aug. 13.

aucune indication sur la campagne qu'il menait lorsque cela s'est passé. Ce que Suétone a voulu relever est la façon dont Auguste gère l'affaire. En revanche, les réformes et les actions d'Auguste pendant son principat sont en grande partie racontées dans les chapitres 26 à 60. En effet, elles illustrent le caractère de l'empereur puisqu'elles résultent de décisions qu'il prit lui-même. La partie concernant sa vie publique se termine par une rubrique englobant les qualités qu'Auguste manifestait dans l'exercice des tâches publiques. La majorité des faits abordés dans cette section contribue donc à mettre en évidence les qualités morales d'Auguste.

Un autre événement que Suétone ne semble pas juger important d'explicitement en longueur est la conspiration de Varron Murena et de Fannius Caepio en 23 ou 22 av. J.-C. Les historiens modernes considèrent parfois que cette réaction contre l'autocratie d'Auguste fut un tournant dans le règne d'Auguste. Suétone ne l'occulte pas complètement, mais y fait référence trois fois dans la *Vita Divi Augusti*, sans raconter l'histoire dans son ensemble. Il l'évoque au chapitre 19, citant les deux hommes dans une liste des personnes qui conspirèrent contre Auguste. Au chapitre 56, l'homme qui révéla la conspiration à l'empereur est donné comme le seul exemple d'un homme coupable qu'Auguste sauva des tribunaux. La troisième référence se trouve au chapitre 66, où Mécène dévoile à Auguste en dévoilant à sa femme que la conspiration avait été découverte. Dans ce cas aussi, l'événement ne sert que de support à des détails qui permettent soit d'enrichir les rubriques⁶⁵ soit de mieux discerner le caractère de l'empereur.

Dans les choix des événements qu'il cite, Suétone reste donc fidèle à sa décision d'écrire une biographie de l'empereur et non de raconter l'histoire de l'Empire à l'époque de ce dirigeant. Il n'accorde pas de place importante à un épisode qu'il considère comme purement historique, mais l'utilise comme toile de fond connue du lecteur, sur laquelle il va mettre en évidence de petits éléments souvent moins connus mais plus pertinents pour illustrer la personnalité d'un homme.

4. La description physique d'Auguste

Le chapitre 79 contient une description physique de l'empereur. D'où Suétone a-t-il tiré cette description ? Il ne semble pas qu'il se soit inspiré des statues qui devaient être visibles à Rome au II^e siècle de notre ère. A.E. Wardman (1967, p.414) rappelle qu'à l'époque de Suétone, les statues étaient réutilisées par mesure d'économie. Ainsi, rien ne garantissait que la statue qui portait le nom d'un personnage ne représente pas originellement quelqu'un d'autre. De plus, une statue pouvait avoir un but commémoratif ou pouvait chercher à représenter un idéal plutôt qu'une personne réelle. L'œuvre n'était alors pas conforme à la réalité et idéalisait son sujet. Suétone ne dit jamais s'il se servait de statues pour réaliser ses descriptions physiques. En revanche, la description d'Auguste paraît présenter des signes de physiognomonie, une technique qui considérait les différents aspects physiques comme des reflets du caractère. Il existait dans l'Antiquité

⁶⁵ Aug. 96.

des répertoires des significations des différentes particularités physiques. Nous connaissons le traité pseudo-aristotélicien des *Physiognomonica* (R. Foerster, 1893), de même qu'un travail de Polémon et un texte dit *Physiognomonica latina*⁶⁶. Suétone analyse le visage d'Auguste en détail. En se référant à ces index, on s'aperçoit que ses yeux brillants (*oculos claros*) sont un signe de hardiesse. Ses cheveux ondulés tirant sur le blond (*capillum leviter inflexum et subflavum*), ses oreilles moyennes (*mediocres aures*) et son teint mi-clair, mi-brun (*colorem inter aquilum candidumque*) démontrent une nature douée⁶⁷. Un nez aquilin (*nasum et a summo eminentiorem et ab imo deductiorem*) est révélateur de grandeur d'âme et de réflexion. Les sourcils joints (*supercilia coniuncta*) signalent une nature soucieuse. Considérés ainsi, les éléments du visage d'Auguste donnent déjà une impression favorable de l'empereur.

Cependant, en y regardant de plus près, on constate que Suétone s'est inspiré de la physiognomonie animale. Auguste a des yeux vifs et brillants et aimait qu'on le considère comme ayant une sorte de force divine quasi éblouissante : « *Oculos claros et nitidos quibus etiam existimari volebat inesse quiddam divini vigoris, gaudebatque, si qui sibi acrius contuenti quasi ad fulgorem solis vultum summitteret* ». ⁶⁸

Un regard perçant et fascinant est caractéristique de l'aigle. Son nez est décrit comme ayant la forme d'un bec d'aigle, bombé en haut et recourbé en bas. Ses sourcils joints évoquent le rebord frontal de l'aigle. Un détail qui renforce cette théorie est l'utilisation du mot *aquilum*, signifiant brun comme l'aigle, pour décrire le teint d'Auguste (J. André, 1949). C'est un mot rare, dont on n'a pas d'attestation après Plaute. Il est habituellement remplacé par le mot *fuscus*. Toutes ces allusions à l'oiseau que Rome avait choisi pour représenter l'Empire sont des présages du destin impérial d'Auguste. On peut encore remarquer que les cheveux ondulés et blonds rappellent un autre animal puissant, le lion. Pour terminer cet examen de la description physique, il peut être utile de la comparer avec plusieurs représentations antiques d'Auguste⁶⁹ afin de constater à quel point elle suit ou diffère de ces images.

Laissant de côté le regard, les dents et le teint d'Auguste dont on ne peut juger à partir d'une statue, on constate qu'Auguste paraît effectivement très calme et serein (*tranquillo serenoque*) comme le disait Suétone. Ce n'est toutefois pas une exception chez les portraits antiques où les visages troublés sont rares. Sa chevelure ne semble pas être représentée comme plus ondulée que sur d'autres portraits. Les sourcils de ces statues d'Auguste ne sont pas non plus mis en évidence, alors qu'il est visible sur d'autres bustes que les artistes

⁶⁶ *Idem*.

⁶⁷ Ps.-Aristote 41 pour les cheveux blonds (R. Foerster I p. 50), phys. lat. 47 (R. Foerster II p. 65) & Pol. Chap. 29 pour les oreilles moyennes (Foerster I p. 234), Ps. Aristote 67 pour le teint (Foerster I p. 74).

⁶⁸ Aug. 79 : « Des yeux brillants et étincelants grâce auxquels il désirait qu'on pense qu'il y avait en lui une certaine force divine, et il se réjouissait si une personne qu'il regardait avec insistance baissait la tête, comme ébloui par l'éclat du soleil. »

⁶⁹ Un buste d'Auguste du Fayoum et la tête de la statue d'Auguste de la Prima Porta, au Vatican; le buste d'Auguste du musée du Capitole. Toutes ces œuvres se trouvent reproduites dans *Römische Privatporträts und Prinzbildnisse* de F. Poulsen København, 1939, tabl. XXIV-XXV.

avaient les moyens de les accentuer. Finalement, son nez ne semble pas particulièrement aquilin comme voulait le suggérer Suétone. Il est évident qu'un portrait impérial cherche à gommer les défauts de son sujet, mais sur ces statues, très peu des informations physiques qu'évoque Suétone dans le chapitre 79 sont représentées. Ceci tend à confirmer que Suétone a choisi de décrire Auguste de manière plus symbolique que réaliste.

Conclusion

Suétone cherche manifestement à dépeindre Auguste comme un empereur modèle. Certes, il n'est pas parfait et reste un homme avec ses petits défauts physiques et moraux, mais il est de loin le meilleur des Césars. Du pourcentage d'anecdotes favorables à Auguste à sa description symbolique idéalisée en passant par la dissimulation de ses vices et la mise en garde face à des sources anti-augustéennes, tout tend à projeter une impression favorable. Les anecdotes scandaleuses des vies suivantes mettent en évidence la bienveillance de Suétone pour cet empereur dont la vie ne contient presque rien pour satisfaire les lecteurs à la recherche de détails infamants. Même la mort d'Auguste est paisible. Ce désir de donner une impression positive d'Auguste vient-il d'une préférence personnelle? Suétone proposait-il Auguste comme modèle pour l'empereur en place et ses successeurs? Cette représentation positive émane-t-elle de l'idée que l'on se faisait à l'époque de Suétone de l'empereur que fut Auguste? En effet, Auguste, dans *De Sua Vita*, chercha à projeter une image de prince vertueux et pacificateur. Est-ce ainsi qu'on le concevait cent ans après son règne ? Le contraste entre l'empereur Auguste et les empereurs Caligula ou Néron est énorme. Peut-être est-ce ce que recherchait Suétone : des empereurs très bons ou très mauvais, des personnages accrocheurs pour attirer les lecteurs romains. Suétone avait certainement une préférence pour Auguste, comme le font de nombreux biographes depuis les propagandistes maoïstes, léninistes, stalinistes, hitlériennes, vichystes et même fasciste, à nos jours, moyennant des espèces sonnantes et trébuchantes, mais comme la majorité des personnes de son époque. Pour Suétone, comme d'autres (Nicolas de Damas par exemple), Auguste était l'incarnation du bon empereur ; il aurait donc été impossible de présenter ce *princeps* de façon négative ou mitigée.

Sources et bibliographie

Ouvrages sources

De Sua Vita

Historicum Romanorum fragmenta, 1883, éd. H. Peter, Lipsiae

Caesaris Augusti Imperatoris Operum Fragmenta, 1928, Corpus
Scriptorum Latinorum Parvianum, Turin.

Suétone

Divus Augustus, 1982, Edited with introduction and commentary by J.
M. Carter, Bristol;

Vies des douze Césars, 2003, préface de M. Bénabou, traduction et
notes de Henri Ailloud, Saint Armand (Cher) ;

Vies des douze Césars – Tibère-Caligula, Introduction de Pierre-
Emmanuel Dauzat, Texte établi et traduit par : Henri Ailloud

Bibliographie

- ANDRE Jacques, 1949, *Etude sur les termes de couleur*, Gap.
- BARDON Henri, 1956, *La littérature latine inconnue*, Paris ; 1968, *Les empereurs et les lettres latines d'Auguste à Hadrien*, Paris.
- BOWERSOCK Glen Walter, 1961, « Suetonius and Trajan » in *Hommages à Marcel Renard*, Bruxelles p. 119-125 ; 1997, « Vita Caesarum. Remembering and forgetting the past » in *La Biographie Antique*, Fondation Hardt pour l'étude de l'Antiquité classique, tome XLIV, publié sous la direction de F. Paschoud, B. Grange et C. Buchwalder, Vandoeuvres-Genève.
- CIZEK Eugen, 1977, *Structures et idéologie dans « Les Vies des douze Césars » de Suétone*.
- FOERSTER Ryan, 1893, *Scriptores physiognomonici*, Lipsiae.
- GASCOU Jacques, 1984, *Suétone historien*, Rome, pp. 522-532.
- LE GLAY Marcel, VOISIN Jean-Luc, LE BOHEC Yan, 1991, *Histoire Romaine*, Paris.
- LEO Friedrich, 1901, *Die Griechische Römische Biographie nach ihrer litterarischen Form*, Leipzig.
- Œuvres de Suétone, 1893, Traduction française de La Harpe refondue par M. Cabaret-Dupaty, Paris, Garnier Frères.
- POULSEN KØBENHAVN Foto, 1939, *Römische Privatporträts und Prinzbildnisse*, tabl. XXIV-XXV.
- ROMAN IMPERIAL COINAGE, 1984, vol. I, C. H. V. Sutherland, London
- TOWNEND Gavin Brown, 1967, «Suetonius and his Influence» in *Latin Biography*, éd. T. A. Dorey, Routledge and Kegan Paul, Londres, p. 101.
- WALLACE-HADRILL Andrew, 1984, *Suetonius, the Scholar and his Caesars*, London, p. 6.

LES MISSIONNAIRES SVD : DERNIERS VENUS ET PREMIERS AU DEPART DES ALLEMANDS DU TOGO! (1847-1914)

MAYEDA Ningui Wénssowa*

Résumé

Des quatre sociétés missionnaires qui entreprirent l'évangélisation du Togo pendant la période coloniale allemande, seules la Société des Missions de l'Allemagne du Nord ou Mission de Brême (protestante) et la Société du Verbe Divin SVD ou Mission de Steyl (catholique) ont eu un impact certain et durable en raison de leur poids social et culturel réalisé sur le terrain à travers l'évangélisation et l'enseignement. Avant l'occupation du Togo par l'Allemagne en 1884, la Mission de Brême avait entrepris déjà depuis 1847 l'évangélisation et la scolarisation depuis le pays éwé. Quant à la Mission de Steyl, elle n'arriva que plus tard en 1892, soit 45 ans après la Mission de Brême. Et pourtant ! peu avant le départ des Allemands du Togo en raison du déclenchement de la Première Guerre mondiale, on dénombra 17052 catholiques pour la Mission de Steyl et 7780 protestants au niveau de la Mission de Brême. C'est dire que les missionnaires SVD qui étaient les derniers à arriver au Togo auraient devancé ceux de la Mission de Brême. Comment les missionnaires SVD ont-ils procédé pour avoir en si peu de temps plus de succès que ceux de la Mission de Brême ? L'objectif de cette étude est de faire comprendre les raisons du succès des missionnaires SVD au Togo face à ceux de Brême.

Mots-clés : Catholiques, Missionnaires SVD, Missionnaires de Brême, Protestants, Togo-allemand.

Abstract

Among the four missionary societies that undertook the evangelization of Togo during the German colonial period, only the North German Mission Society or Bremen Mission (Protestant) and the Divine Word Society SVD or Steyl Mission (Catholic) have had a definite and lasting impact because of their social and cultural weight in the field through evangelization and teaching. Before the occupation of Togo by Germany in 1884, the Bremen Mission had already begun evangelization since 1847 and schooling from the Ewe country. As for Steyl's Mission, it did not arrive until 1892, 45 years after the Bremen Mission. And yet! Shortly before the departure of the Germans from Togo because of the outbreak of the First World War, there were 17052 Catholics for the Steyl Mission and 7780 Protestants at the Bremen Mission. This means that the SVD missionaries who were the last to arrive in Togo would be ahead of those of the Bremen Mission. How did the SVD missionaries achieve in such a short time more success than those of the Bremen Mission? The aim of this study is to explain the reasons for the success of the SVD missionaries in Togo against those in Bremen.

Keywords: Catholics, Missionaries SVD, Bremen Missionaries, Protestants, Togo-German.

* Université de Lomé ; Email : nwmayeda@gmail.com

Introduction

Pendant la christianisation du Togo lors de la période coloniale allemande, quatre sociétés missionnaires étaient présentes. La plus ancienne des missions est la Société de Mission Wesleyenne Méthodiste de Londres. En effet, le 28 mars 1843 déjà, elle envoya ses premiers missionnaires qui s'établirent à Aného puis à Lomé en 1895. Dans l'ensemble, le travail réalisé fut très lent en raison des difficultés humaines et financières. C'est la raison pour laquelle elle ne se cantonna qu'à Aného et dans ses environs.

Quant à la mission de Bâle, elle avait commencé ses activités dès 1828 d'abord en Gold Coast (actuel Ghana) d'où elle étendit son champ d'évangélisation sur la rive orientale de la Volta. Elle atteignit les agglomérations de Kpando et Kété-Kratchi situées dans la future colonie allemande. Avec la colonisation, la Mission de Bâle aura réalisé un travail au point de vue scolaire avant de quitter le Togo en 1903, laissant son champ d'évangélisation à la Mission de Brême.

C'est en 1847 que les missionnaires de Bâle accueillirent leurs confrères protestants de la Société des Missions de l'Allemagne du Nord ou Mission de Brême. Contrairement aux deux précédentes, elle aura un impact certain et durable en raison de son action sociale et culturelle réalisée à travers la scolarisation et l'évangélisation tout comme la Société du Verbe Divin (SVD).

Cette dernière, encore appelée Mission de Steyl est la seule société missionnaire catholique et la dernière à arriver en 1892, bien après le début de la colonisation allemande de 1884. En dépit de son grand retard, elle aurait concurrencé voire dépassé la Mission de Brême pourtant déjà sur le terrain depuis 45 ans. Au regard de ce constat, il se pose la question suivante : comment les missionnaires SVD ont-ils fait pour avoir en si peu de temps plus de succès que ceux de la Mission de Brême ?

Pour répondre à la problématique du sujet, une documentation a été utilisée. Celle-ci est constituée de quelques publications religieuses, les sources électroniques et les travaux de seconde main dont ceux de Agboby-Atayi et Gbédémah (2005), Ali-Napo (1995), Cornevin (1988) et Napala (2007). Un examen des travaux montre que les chercheurs se sont peu intéressés aux raisons du succès des missionnaires de la Société du Verbe Divin (SVD) sur ceux de la Mission de Brême, les deux sociétés missionnaires qui ont eu un impact certain et durable sur le terrain à travers la scolarisation et l'évangélisation. Pour atteindre l'objectif de cette étude qui cherche à faire ressortir les raisons du succès des Missionnaires catholiques SVD sur ceux des protestants de la Mission de Brême, nous avons organisé le travail autour de deux centres d'intérêt : l'apport en personnel nombreux et diversifié de la Société du Verbe Divin (SVD) ; et sa dotation en plus des moyens financiers et matériels.

1. L'apport en personnel formé, nombreux et diversifié de la Société du Verbe Divin

Le 8 septembre 1875, le Père Arnold Janssen fondait à Steyl au Pays-Bas, la Société du Verbe Divin (SVD) à laquelle il appartenait en tant que secrétaire. A cette date, les missionnaires protestants de la

Mission de l'Allemagne du Nord ou Mission de Brême étaient déjà en activité en pays éwé. En effet, à la suite du culte d'envoi de quatre missionnaires (dont trois Allemands : Luer Bultmann, Karl Flato et Lorenz Wolf et un Danois Jens Graff) qui se déroula le 11 mars 1847 et le 18 mars 1847 à Hambourg, les missionnaires de Brême débarquèrent finalement le 5 mai 1847 en pays éwé. Lorsque débuta la colonisation allemande en 1884, la Mission de Brême avait déjà à son actif, d'après S. Y.G. Gbédémah (2011, p. 14), « 11 paroisses regroupées en 02 districts (Kéta et Ho) avec 250 fidèles et 120 écoliers ». En cette année, les missionnaires catholiques de la Société du Verbe Divin étaient loin d'arriver au Togo en raison du Kulturkampf¹. Il s'agit en effet de la manifestation de la politique libérale visant à séparer Etat et Eglise, en introduisant par exemple un mariage civil. De ce fait, les autorités religieuses, principalement au niveau des catholiques, s'opposèrent fermement à ce mouvement en réaffirmant leur influence dans les questions politiques et de société, ainsi que le Primat de l'Eglise et de sa réaction sur l'Etat et la science. En Allemagne, cela se traduisit concrètement par une lutte de pouvoir pour le contrôle de la minorité catholique dans le pays. Pour ce faire, le chancelier allemand Otto von Bismarck utilisa les moyens législatifs importants pour lutter contre l'Eglise catholique. Dès lors, de nombreux ecclésiastiques furent emprisonnés ou du moins condamnés à des amendes. D'autres partirent en exil et parmi eux se trouve Arnold Janssen, le fondateur de la Société du Verbe Divin (SVD). Ces méthodes finirent par déplaire aux alliés mêmes de Bismarck que sont les libéraux et les protestants.

Cependant, les catholiques font preuve d'une grande unité et le Zentrum (le parti politique représentant les catholiques) ressortit plus renforcé. Devant cet échec et face à la nécessité de changer de majorité pour voter les lois antisocialistes, Bismarck décida d'abandonner finalement cette politique vers la fin des années 1880. Ainsi en 1878, l'élection du pape Léon XIII annonçait déjà le début de la détente. La plupart des lois furent retirées ou assouplies et les prêtres catholiques retrouvèrent leur paroisse. La paix fut définitivement signée en 1886-1887 entre le Vatican et l'Empire allemand. L'alliance des conservateurs et du Zentrum avec Bismarck, qui tourna le dos aux libéraux, devint également possible². Dès lors les missionnaires catholiques avaient des coudées franches pour partir en mission.

Chassé donc de l'Allemagne par le Kulturkampf, le Père Arnold Janssen avait d'abord fondé avec quatre compagnons, une maison à Steyl au Pays-Bas pour former dès 1875, les Prêtres puis les Frères au travail de la mission étrangère. Après la fondation de la SVD, Arnold Janssen (1837-1909) sentit la nécessité d'avoir aussi des religieuses pour soutenir le travail des missionnaires SVD. Dans cette optique, il fit appel en 1874 aux sœurs expulsées de l'Allemagne en raison du Kulturkampf, pour travailler en terres de mission. Ce qui l'emmena à accueillir en 1882 au séminaire de Steyl, les premières femmes qui

¹<https://fr.wikipedia.org/wiki/Kulturkampf> consulté le 23/08/2017 à 11h40'.

²<https://fr.wikipedia.org/wiki/Kulturkampf> consulté le 23/08/2017 à 11h40'.

souhaitaient se consacrer aux missions ; elles furent d'abord employées dans le travail domestique jusqu'au 8 décembre 1889. Cette année peut être considérée comme l'année décisive car, suivant un conseil que son ami Daniel Comboni³ lui avait donné, il fonda la Congrégation des Sœurs Missionnaires Servantes du Saint Esprit⁴ (en latin : *Congregatio Missionalis Servarum Spiritus Sancti*). Ces sœurs missionnaires servantes de l'Esprit Saint sont appelées à travailler pour la propagation du catholicisme dans les missions aux côtés des Pères et des Frères. Enfin en 1896, ce fut le tour des « Servantes du Saint Esprit de l'Adoration Perpétuelle » (SSpSAP). Celles-ci devaient se tenir nuit et jour, ensemble ou au moins à deux, devant Jésus censé être présent dans le Très Saint Sacrement de l'autel selon la foi catholique, pour implorer les grâces divines sur le travail missionnaire.

De l'analyse de tout ce qui précède, il ressort qu'en dépit des difficultés relatives au *Kulturkampf* notamment, le Père Arnold Janssen avait pu former finalement trois types de missionnaires : les Pères, les Frères et les Sœurs. Ils devaient constituer le personnel européen dans les pays de mission dont le Togo.

Finalement, les cinq premiers missionnaires SVD arrivèrent à Lomé le 27 août 1892, soit 8 ans après le début de la colonisation allemande en 1884, et 45 ans après l'installation des premiers missionnaires protestants de Brême qui, en 1890 déjà, avaient 717 autochtones christianisés et 353 élèves répartis dans 14 écoles. Ils étaient encadrés par 19 missionnaires européens et 27 Pasteurs togolais (P. Sebald, 1988, p. 487). Consciente de son retard, la Société du Verbe Divin (SVD) sut s'en donner les moyens humains pour rattraper ce retard, en envoyant des renforts en l'espace de quelques années. C'est à ce titre que de nouveaux missionnaires SVD, un Père et quatre Frères arrivèrent au Togo en 1893. A la fin de cette année, on y compte cinq Pères, huit Frères et un missionnaire laïc. Et au début de mars 1896, un nouveau renfort de deux Pères, suivis après de huit nouveaux missionnaires furent envoyés au Togo (K. Müller, 1958). Pour asseoir leur travail missionnaire dans les stations principales et secondaires, permettre leur expansion et expliciter la foi chrétienne catholique, les missionnaires de la Société du Verbe Divin (SVD) s'appuyèrent surtout sur la formation des enfants en créant non seulement des écoles, mais aussi en entourant les catéchumènes par une formation des catéchistes. Et pour faciliter et accélérer la christianisation au niveau de la gent féminine, ils firent venir les premières religieuses de la Congrégation des « Servantes du Saint Esprit » (SSpS). Il est important de rappeler que c'est en septembre 1895 que la jeune communauté des Sœurs SSpS vécut sa première expédition missionnaire, lorsqu'un groupe de religieuses entra d'abord en service en Argentine. Un an plus tard, furent désignées pour le

³C'est le fondateur des Missionnaires comboniens.

⁴Marie-Anne Hélène Stollenwerk et Josépha Hendrina Stenmanns qui étaient les premières religieuses de l'Institut, sont considérées comme cofondatrices des missionnaires servantes de l'Esprit Saint. Les seize premières postulantes prononcèrent leurs vœux le 17 janvier 1892 et le 12 mars 1894, les douze premières novices deviennent religieuses.

Togo, les quatre premières Sœurs⁵. Elles débarquèrent le 6 mars 1897 à Lomé, pour s'occuper de « la formation humaine et chrétienne de la jeunesse féminine » (K. Müller, 1968, p. 52). Un des exemples du travail missionnaire accompli à cet effet est celui de la pratique sacramentelle du mariage. En effet, le 13 janvier 1898, soit une année seulement après leur arrivée, le premier mariage catholique du Togo a été célébré entre Emmanuel de Souza et Louisa de Sastre⁶.

De ce qui précède, il est à noter qu'arrivée au Togo seulement le 28 août 1892, la Société du Verbe Divin (SVD) va déployer en moins de 25 ans, grâce à la diversité de son personnel religieux aidés des catéchistes, un apostolat très florissant d'autant plus que les écoles catholiques du Togo totalisaient un effectif de presque 8 000 écoliers, chiffre supérieur à l'effectif des écoles confessionnelles et des écoles de l'Etat réunies pour les 7 pays de l'Afrique occidentale française d'alors, dont le Sénégal et le Dahomey (actuel Bénin), réputés pourtant comme les quartiers latins de l'AOF comme l'a bien dit D. Skweres (2003, pp. 5-6)⁷. On en déduit donc que la Société du Verbe Divin (catholique) avait finalement rattrapé puis dépassé la Mission de Brême protestante au niveau de la scolarisation. S'agissant de l'évangélisation, au départ en 1900, les protestants étaient plus nombreux que les catholiques au Togo avec 1331 catholiques contre 2616 protestants (B. Agboby-Atayi et S. Y. G. Gbédémah, 2005, p. 46). Mais en 1913, soit un an avant le départ des Allemands du Togo, on dénombra 17052 catholiques pour la Société du Verbe Divin contre 7780 protestants pour la Mission de Brême, pourtant déjà sur le terrain depuis 45 ans. Cette réussite de la Société du Verbe Divin est à mettre à l'actif du personnel d'encadrement nombreux et diversifié. En effet, de 1892 jusqu'au départ des derniers missionnaires SVD du Togo⁸, 76 Pères, 33 Frères et 51 Sœurs ont travaillé au Togo et y ont posé les fondations de l'Eglise (D. Skweres, 1993, p. 9). De surcroît ces derniers, avant leur départ de la maison mère à Steyl au Pays-Bas pour le Togo, étaient déjà formés au travail de la mission étrangère. Et une fois au Togo, il y eut ici tout comme ailleurs, comme l'ont noté F. Meeus et D. R. Steenberghen cité par E. M'bokolo (2008, p. 395), une organisation des tâches au sein de la mission en voie de fondation. Ainsi aux Sœurs missionnaires « Servantes du Saint Esprit » (SSpS) étaient confiées les écoles pour filles dotées d'internats. Elles devaient intervenir aussi dans la catéchèse et dans le domaine de la santé sans oublier les œuvres d'assistance maternelle ou familiale et la visite des malades à domicile. Aux Frères était réservé l'enseignement dans les écoles pour les garçons. Ils étaient aussi des ouvriers spécialisés dans plusieurs métiers à la fois : maçons, architectes, charpentiers,

⁵Missionnaires SVD, Mission Togo SVD, n° 9, p. 11.

⁶https://fr.wikipedia.org/wiki/Archidiocèse_de_Lomé # Missions catholiques dans la colonie allemande du Togo. 1892-1914 consulté le 28/08/2017 à 10h50'.

⁷Dans le même laps de temps, les Sœurs Missionnaires Servantes du Saint Esprit (SSpS) ont formé dans leurs internats à Lomé, Aného et Kpalimé notamment, des jeunes filles devenues des épouses et mères chrétiennes qui se sont fait remarquer par leur engagement aux côtés des Prêtres et leur générosité à soutenir les œuvres de l'Eglise.

⁸Les missionnaires allemands de toutes les confessions étaient expulsés jusqu'au 10 janvier 1918.

menuisiers, typographes, tailleurs, cordonniers, forgerons, mécaniciens, etc. Si les Sœurs missionnaires et les Frères accomplissaient des tâches bien précises, les Pères avaient diverses obligations. Ils dirigeaient les travaux des religieuses et des Frères et s'adonnaient prioritairement à l'apostolat : l'administration des sacrements, l'instruction des catéchumènes, etc. et tout cela avec l'aide des catéchistes. Cette répartition des tâches en raison de la diversité de son personnel a permis à la Mission catholique de prendre le dessus sur la Mission protestante de Brême, qui avait un personnel d'encadrement moins expérimenté et peu nombreux comme l'indique le tableau n°1 qui suit.

Tableau n° I : Situation en 1911 du personnel d'encadrement de la Mission catholique SVD et de la Mission protestante de Brême

Missions catholique et protestante	Missionnaires ou Pères	Adjoints ou Frères	Sœurs ou femmes	Catéchistes
Mission catholique de la Société du Verbe Divin	42	13	23	209
Mission protestante de Brême	15	2	3	188

Source : réalisé par nous à partir de L. Péchoux (1923, p. 315).

A la lecture de ce tableau, il apparaît de toute évidence que le personnel d'encadrement de la Société du Verbe Divin (catholique) était nettement supérieur à celui de la Mission de Brême (protestante) à tous les niveaux. Cela explique qu'en dépit de leur arrivée tardive sur le terrain en raison du Kulturkampf, les missionnaires SVD avaient pu rapidement rattraper leur retard et dépasser ceux de la Mission de Brême.

Somme toute, pour devancer la Mission de Brême, il a fallu à la Société du Verbe Divin l'apport en personnel d'encadrement nombreux et expérimenté pour le travail en mission étrangère. Il a fallu aussi, comme nous le verrons dans la deuxième partie qui suit, trouver des fonds afin de financer les réalisations : les constructions des édifices religieux, des écoles et le paiement des salaires des catéchistes et des enseignants.

2. Les moyens financiers plus importants de la Société du Verbe Divin

L'argent, c'est le nerf de la guerre, dit-on. Cela est vrai même dans le domaine religieux d'autant plus que les Missions chrétiennes qui ont eu un impact certain et durable au Togo à travers la scolarisation et l'évangélisation ont dû recourir certainement à des moyens financiers non négligeables. Ceux-ci étaient indispensables pour la mise en place de l'œuvre des Missions chrétiennes ayant permis d'asseoir le christianisme : il s'agit des édifices religieux, scolaires et sanitaires. Pour ce faire, il a fallu certainement s'adapter aux impératifs du terrain et surtout, trouver des fonds nécessaires pour

le financement de ces constructions. Mais d'où provenait le financement ? Ici comme ailleurs en Afrique, les Sociétés missionnaires disposaient en général d'un double financement : un financement extérieur et un financement intérieur. Le financement extérieur provenait des organismes de tutelle en Europe. Il s'agit notamment de diverses œuvres missionnaires protestantes allemandes pour la Mission de Brême. Quant à la Société du Verbe Divin, en dehors des œuvres missionnaires catholiques allemandes, la principale source de financement extérieur provenait en grande partie de la Congrégation "de Propaganda Fide" ou "Propagation de la foi", dont le nom officiel est « *Sacra congregatio christino nomini propagando* »⁹. Créée le 22 juin 1622 par la bulle¹⁰ *Inscrutabili divinae providentiae* du pape Grégoire XV, il s'agit du département de l'administration pontificale chargé de la diffusion du catholicisme et de l'administration des affaires de l'Eglise dans les pays non catholiques, dont le Togo allemand. C'est elle qui érigea d'ailleurs le 22 février 1892, le Togo en Préfecture apostolique et le confia à la Société du Verbe Divin de Steyl. Et dans une lettre datée du 4 juin 1892, elle nomma le Père Schäfer de la SVD premier supérieur de la Mission du Togo, avec le titre de Pro-Préfet apostolique avant le départ des cinq premiers missionnaires SVD pour le Togo en cette année. On comprend dès lors qu'une fois au Togo, les missionnaires catholiques allemands qui étaient envoyés par le Saint-Siège et non le gouvernement de Berlin comme l'ont prétendu B. Agbobly-Atayi et S. Y. G. Gbédémah (2005, p. 43) et (AHAT, 2015, p.79), ne pouvaient dépendre en grande partie que de la Congrégation de la Propagande. D'ailleurs, le fondateur de la SVD confirmait bien cela en ces termes :

Au début de l'année 1885, lors d'une audience que le pape Léon XIII m'avait accordée à Rome, il dirigea mon attention sur les colonies allemandes en général, en soulignant qu'elles auraient besoin de missionnaires catholiques allemands. Alors, à ce moment-là, j'ai déjà commencé à penser au Togo comme un champ possible de notre engagement missionnaire en Afrique. (D. Skweres, 2003, p. 17).

Envoyés donc au Togo par le Saint-Siège et non le gouvernement de Berlin qui était dans l'obligation d'améliorer ses rapports avec les catholiques, les missionnaires catholiques de la Société du Verbe Divin avaient cherché à résoudre eux-mêmes au départ, les questions financières. Pour ce faire, ils essayèrent d'abord des activités génératrices de revenus comme l'artisanat et les cultures de base. A ce propos, un rapport adressé à la Propagande sur la Mission naissante au Togo fit une excellente impression à tel point que les missionnaires SVD reçurent de Rome, un soutien financier appréciable dont le montant n'a pas été révélé. En effet, la Propagande avait des ressources financières appréciables pour accompagner les actions visant la diffusion du catholicisme dans les pays non catholiques. Comme l'indique C. Prudhomme (1994, p. 69), l'essentiel de ses revenus provient des donations successives accordées par les Papes qui ont placé la Propagande à la tête d'un

⁹Qui veut dire "La Sacrée Congrégation pour la propagation de la foi".

¹⁰Lettre du pape scellée en plomb.

important parc immobilier et foncier. Mais le produit annuel sous forme de rentes est modeste si l'on prend en compte les frais fixes incompressibles.

Elle possède des immeubles locatifs soit à Rome, soit en dehors de Rome, pour une somme de 110 000 francs ; la rente nominative dont elle jouissait en 1873 s'élevait à 225 000 francs de ressources annuelles ; les cens, canons et rentes analogues à 150 000 francs. Sous le titre d'assegnie compensi on trouve une somme de 160 000 francs, enfin dans son ensemble, en comptant d'autres ressources qui ne sont pas énumérées ici, la Congrégation de la Propagande jouirait d'une rente annuelle de 660 000 francs. (F. Grimaldi, 1890, p. 247).

De l'analyse de ces propos, il ressort que la Propagande avait des moyens financiers appréciables pour soutenir les missions catholiques dans le monde dont celle du Togo. C'est la raison pour laquelle la Société du Verbe Divin bénéficia, bien souvent, du financement extérieur venu de la Propagande dans la mesure où le développement rapide de la Mission catholique du Togo et le travail des missionnaires ont été reconnus par les plus hautes autorités religieuses ; ceci a entraîné par ricochet, une augmentation progressive de l'assistance financière de la Propagande pour le Togo.

Il y eut aussi un autre financement extérieur venu de l'Allemagne. Mais il s'agissait d'une initiative privée de missionnaires de passage en Allemagne ou en congé. A titre d'exemple, le 24 juin 1893, le Père Matthias Dier avait profité d'un voyage missionnaire en Allemagne pour organiser une quête dans le but de soutenir la Mission du Togo. Ici également, le montant n'a pas été révélé. Un autre financement de l'extérieur est venu souvent de la maison-mère. Ainsi en 1909 par exemple, une somme de 60 000 marks a été envoyée de Steyl pour soutenir la mission et renforcer l'imprimerie Saint Joseph naissante de Lomé.

En dehors du financement venu de l'extérieur, il y eut aussi une deuxième source de financement obtenue à l'intérieur du pays. Celle-ci était constituée des fonds d'origine locale et surtout des collectes réalisées auprès des membres des communautés chrétiennes togolaises en voie de constitution et en augmentation progressive. En réalité dès le début, les chrétiens avaient été formés sur la façon dont ils pouvaient aider la Mission, notamment en apportant des moyens financiers, en faisant des dons en nature où en se constituant en main d'œuvre au moment des constructions. La quête avait lieu chaque dimanche dans les stations principales. Cette éducation à la collecte des fonds s'était révélée efficace lors de la période difficile de la Première Guerre mondiale au Togo. A Lomé par exemple, on comptait cinquante à cent communions les dimanches ordinaires et deux cents à trois cents les jours de fêtes. Outre la collecte hebdomadaire des fonds, il y eut aussi la collecte mensuelle¹¹. Aussi le développement de l'imprimerie qui publiait divers documents et formait des apprentis rapportait un bénéfice moyen de 1300 marks par mois à la Mission catholique, selon K. Müller (1968, p. 72).

¹¹La collecte a été une aide nécessaire à la diffusion du message de la Bonne Nouvelle.

Comme nous l'avons vu précédemment, la Mission catholique disposant aussi d'un plus grand nombre de fidèles que la Mission protestante de Brême eu égard au rapport annuel de 1913 avant le déclenchement de la guerre¹², on en déduit donc que les missionnaires catholiques SVD avaient aussi plus de moyens financiers venus de l'intérieur du pays que les missionnaires protestants de Brême.

On ne saurait passer sous silence l'assistance financière du gouvernement colonial du Togo-allemand lorsque celui-ci s'était rendu compte que la "mayonnaise" avait fini par bien prendre en matière de scolarisation des jeunes par les missionnaires. Ainsi, le gouvernement colonial n'a ménagé aucun effort en ce qui concerne le bon fonctionnement des écoles confessionnelles. Cela s'est fait sentir d'abord, dans l'aide accordée aux enseignants volontaires et ensuite, dans les primes accordées aux personnes qui faisaient de grands progrès surtout dans l'apprentissage de la langue allemande. Cependant, cette assistance était moindre par rapport aux dépenses faites par les missionnaires pour le fonctionnement de leurs écoles. A titre d'illustration en 1913, 13 000 Marks à peu près ont été dépensés pour soutenir la Mission catholique qui avait le plus grand effectif scolaire tandis que cette dernière a dû dépenser à elle seule, 65000 Marks pour faire face aux salaires des enseignants la même année (J. Thaurén, 1931, p. 23). Ce financement de la Mission catholique provenait non seulement de la collecte des fonds réalisés par les missionnaires tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, mais aussi et surtout de maison-mère à Steyl et de la Congrégation de la Propagande qui était la plus grande pourvoyeuse de fonds. Grâce à cela, les missionnaires SVD ont pu disposer de plus de stations missionnaires, d'écoles et de chrétiens et prendre le dessus sur ceux de la Mission de Brême comme l'indique le tableau n°2 suivant.

Tableau n° II : Tableau comparatif des deux Missions et leur influence religieuse en 1913

Missions catholique (SVD) et protestante de Brême	Mission catholique (SVD)	Mission protestante de Brême
Pères missionnaires	47	16
Frères	15	3
Religieuses	25	2
Femmes de Pasteurs	-	11
Catéchistes	148	-
Stations principales	13	8
Stations secondaires	197	160
Ecoles	-	172
Elèves	7 499	5 643
Ecole professionnelle	1	1
Apprentis	95	40
Chrétiens	17 052	7 780
Catéchumènes	6 425	448

Source : réalisé par nous, à partir des résultats de notre étude.

¹²Supra : confère page 6.

Au regard de ce tableau n°2, il apparaît de toute évidence qu'avant le déclenchement de la Première Guerre mondiale au Togo en 1914, la Société du Verbe Divin, grâce aux différents moyens financiers obtenus de l'intérieur que de l'extérieur du Togo, permit aux missionnaires SVD de prendre vraiment le dessus sur ceux de la Mission de Brême dans la mesure où cette dernière a connu de fréquentes difficultés financières pendant la colonisation allemande. En 1893, elle avait en tout 19 écoles et n'en possédait que 153 au 1er avril 1912 alors que la Mission catholique qui débuta son enseignement seulement en 1892, dès son arrivée au Togo, avait déjà 9 écoles en 1900 et possédait 186 écoles en 1912, soit 33 écoles de plus que la Mission de Brême la même année.

Au total, outre les moyens humains nombreux et diversifiés, la Société du Verbe Divin SVD a su disposer aussi de plus de moyens financiers que la Mission de Brême dans la réalisation de l'œuvre des Missions chrétiennes. Elle devint de ce fait, en l'espace de quelques années seulement, la première au Togo par l'étendue du travail réalisé sur le terrain.

Conclusion

Il ressort de cette étude qu'arrivés tardivement au Togo en 1892, soit 45 ans après les missionnaires protestants de Brême en raison du "Kulturkampf", les missionnaires catholiques de la Société du Verbe Divin surent se donner rapidement des moyens humains et financiers pour devancer, en l'espace de quelques années seulement, ceux de la Mission de Brême dans l'évangélisation et la scolarisation du territoire. Pour parvenir à ce résultat, la Société du Verbe Divin envoya progressivement dès 1892, une diversité de missionnaires : les Pères, les Frères et les Sœurs. De surcroît, tous reçurent depuis la maison-mère à Steyl aux Pays-Bas une formation spécifique pour le travail en mission étrangère. Et une fois sur le terrain, il y eut une organisation du travail donnant lieu à une répartition des tâches à accomplir. Ainsi, les Pères et Frères s'occupèrent de l'évangélisation et la scolarisation des garçons tandis que les Sœurs s'adonnèrent à celles des jeunes filles. Dès lors le travail des missionnaires catholiques rattrapa puis dépassa rapidement celui des missionnaires protestants de Brême qui, il est vrai, étaient moins expérimentés et peu nombreux. De surcroît, les missionnaires catholiques bénéficièrent de nombreux moyens internes en nature et en espèce dans l'accomplissement de leur mission. A cela s'ajoute l'aide financière reçue de l'extérieur, notamment du siège de la Société du Verbe Divin et du Saint-Siège, par le truchement de la Congrégation de propagation de la foi.

Ainsi, en dépit de leur arrivée tardive sur le terrain, les missionnaires allemands de la Société du Verbe Divin bénéficièrent de plus de moyens humains et financiers pour évangéliser à telle enseigne qu'au dernier rapport annuel de 1913, avant le déclenchement de la Première Guerre mondiale, ils totalisèrent 17 052 fidèles contre seulement 7780 pour ceux de la Mission protestante de Brême pourtant présents sur le terrain depuis 45 ans plus tôt. Ces moyens humains et financiers conséquents déployés par les missionnaires catholiques allemands ont été en augmentation constante aussi avec

l'arrivée des missionnaires catholiques français de la Société des Missions Africaines (SMA) de Lyon qui prirent leur relève. C'est pour cela que lorsque le Togo accède à l'indépendance en 1960, l'on dénombra 215 916 catholiques encadrés par 108 Prêtres et 110 Sœurs contre seulement 36 916 protestants formés par 28 Pasteurs français et autochtones qui ont succédé aux missionnaires protestants de la Mission de Brême. Cet écart entre catholiques et protestants s'est maintenu même après l'indépendance dans la mesure où le recensement de la population togolaise du 1er mai 1970 faisait mention de 402476 catholiques contre seulement 118708 protestants, écart qui se maintient encore aujourd'hui¹³.

Sources et bibliographie

1. Sources

1.1. Les publications religieuses

Missionnaires SVD, 1992, Mission Togo SVD, n° 9, 19 p.

Annuaire de l'Eglise catholique du Togo, 2004, 176 p.

1.2. Webographie

- Archidiocèse de Lomé, 1992 : "Missions catholiques dans la colonie allemande du Togo", disponible sur le site [fr.wikipedia.org/wiki/Archidiocèse de Lomé](http://fr.wikipedia.org/wiki/Archidiocèse_de_Lomé), consulté le 28/08/2017 à 10h50'.

-Wikipédia, 2017 : "Kulturkampf", disponible sur le site fr.wikipedia.org, consulté le 23/08/2017 à 11h40'.

2. Bibliographie

AGBOBLY-ATAYI Bertin, 1980, L'enseignement français au sud-Togo dans l'entre-deux-guerres : Scolarisation et perspectives sociopolitiques 1919-1939, thèse de doctorat de 3ème cycle, Paris I Sorbonne.

AGBOBLY-ATAYI Bertin et Gbédémah Sėti Yawo Gableame., 2005, « Les missions chrétiennes », in Gayibor N. L. (dir), Histoire des Togolais de 1884 à 1960, Lomé, Presses de l'UL, Vol. II, Tome 2, pp. 37-63.

AHAT¹⁴, 2015, Manuel d'histoire du Togo des origines à 2005 à l'usage des enseignants du secondaire, Lomé, les Presse de l'UL.

ALI-NAPO Pierre, 1995, Le Togo à l'époque allemande 1884-1914, thèse de doctorat d'Etat es Lettres et Sciences Humaines, Paris, Sorbonne.

CORNEVIN Robert, 1988, Le Togo : des origines à nos jours, Paris, Académie des Sciences d'Outre-Mer.

De MEEUS François et STEENBERGHEN Rumoldus, 1947, Les Missions religieuses au Congo belge, Ministère des Colonies, Bruxelles, Editions Zaire.

GBEDEMAH Sėti Yawo Gableame, 2011, La Mission de Brême au Togo : la promotion d'une meilleure qualité de vie, Lomé, Editions HAHO.

¹³On peut se référer à : Annuaire de l'Eglise catholique, 2004.

¹⁴Association des Historiens et des Archéologues du Togo.

- GRIMALDI François, 1890 : Les Congrégations romaines : guide historique et pratique, Siennese, Imprimerie San Bernadino.
- M'BOKOLO Elikia, 2008, Afrique Noire, Histoire et civilisations du XIXe siècle à nos jours, Tome 2, Paris, Hatier.
- MÜLLER Karl, 1968, Histoire de l'Eglise catholique au Togo, Lomé, Editions Librairie Bon Pasteur.
- MÜLLER Karl, 1958, Geschichte der Katolischen Kirche in Togo, Steyler Verlagsbuchhandlung, Kaldenkirchen.
- NAPALA Kuwedaten, 2007, Les forces religieuses et les rapports interreligieux au Togo sous la colonisation française: 1914-1960, Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3.
- NIPPERDEY Thomas, 1992, « Deutsche Geschichte: 1866-1918 », tome 2, Machtstaat vor der Demokratie, Munich, C. H. Beck, pp. 364-382.
- PECHOUX Laurent, 1939, Le mandat français pour le Togo, Thèse pour le Doctorat en Droit à la Faculté de Droit de l'Université de Dijon, Paris, Editions Pédone.
- PRUDHOMME Christian, 1994, Stratégie missionnaire du Saint-Siège sous Léon XIII (1878-1903), Centralisation romaine et défis culturels, Rome, Ecole française de Rome.
- SEBALD Peter, 1988, Togo, 1884-1914. Eine Geschichte des Deutschen Musterkolonie auf der Grundlage amtlicher Quellen, Berlin, Akademie-Verlag.
- SKWERES Dieter Eduard, 2003, Arnold Janssen. Un Saint qui prie pour le Togo, Lomé, EDIVERBUM-SVD.
- SKWERES Dieter Eduard, 1993, ... ET VETERA Les méthodes d'évangélisation des premiers missionnaires SVD au Togo (1892-1918), Lomé, EDIVERBUM-SVD.
- THAUREN SVD Johannes, 1931, Die Mission in der ehemaligen deutschen Kolonie Togo, Mission druckerei Steyl, Post Kaldenkirchen, Rheinland.

CLASSIFICATION NOMINALE EN “FULFULDE JUGUUREERE” (PARLER FULFULDE AU TOGO)

BAKPA Mimboabe*
TETEREOU Djibrila*

Résumé

La classification nominale est un système de catégorisation des noms d'une langue donnée. Ce système peut connaître des variations ou des ramifications lorsqu'une langue connaît de nombreuses variantes. C'est le cas du fulfulde, langue atlantique du phylum Niger-Congo, où l'on constate des changements d'un parler à un autre. La présente étude porte sur la classification nominale en *juguureere*, parler fulfulde pratiqué au Togo plus précisément à Kpènzidè dans la préfecture de la Kozah. L'étude montre que ce parler utilise un système de classification nominale de 19 classes ; avec des particularités morphologiques.

Mots clés : classe nominale, fulfulde juguureere, langue atlantique, suffixe

de classe, morphème de classe

Abstract

Nominal classification is a nouns' organising system of a given language. This system may have variations when a language has many varieties. It is the case of Fulfulde, an Atlantic language belonging to the phylum Niger-Congo, where changes are observed from a variety to another. This article deals with the nominal classification of Fulfulde Juguureere, a variety of the Fulfulde spoken in Togo, more precisely in Kpènzidè, in the Prefecture of Kozah. This variety functions under a system of 19 noun classes, with morphologic peculiarities.

Key words: nominal class, Fulfulde Juguureere, Atlantic language, class suffix, class morpheme

Conventions et abréviations

aug : augmentatif

cl : classe nominale

dér : morphème dérivatif

dim : diminutif

lex : lexème

pl : pluriel

sufcl : suffixe de classe

Introduction

Le fulfulde est une langue sur laquelle ont porté une multitude de recherches (cf. Ba I. (2013), I. Diallo (2000), Labatut (1982), Sylla (1993), Breedveld (1995), etc.). Cependant, la question de la classification nominale ne fait pas l'unanimité entre les chercheurs : autant de recherches, autant de résultats. En effet, comme le montre la

* Email: mimboabe@yahoo.fr

* Email: djibtete@gmail.com

revue de la littérature en (1), la langue fulfulde présente un système compris entre 11 et 22 classes nominales. Chaque parler sélectionne dans l'intervalle de classes indiquées, celles qui lui sont nécessaires pour son fonctionnement. C'est pour cela qu'il est important d'étudier la classification nominale en *fulfulde juguureere*, afin de se rendre compte des classes que ce parler sélectionne pour son fonctionnement. De ce fait la question principale de cette étude est de savoir comment se présente la classification nominale en *fulfulde juguureere*. Quant aux questions spécifiques, elles sont les suivantes : quelles sont les caractéristiques formelles d'un nom en fulfulde *juguureere*? Quelles sont les différentes classes nominales du *fulfulde juguureere*? Quels sont les appariements des classes en nombre? Le regroupement sémantique des noms est-il pertinent dans ce parler? Face à ces questions, l'hypothèse principale est que le fulfulde organise les différents noms en classes nominales. Les hypothèses secondaires quant à elles se formulent comme suit : (i) le nom en fulfulde est composé d'une base lexicale et d'un nominant ; (ii) le *fulfulde juguureere* a un système de 19 classes nominales, avec un sémantisme assez mitigé; (iii) les classes nominales présentent des appariements entre le singulier et le pluriel. Afin de satisfaire les différentes questions de recherche, l'étude est menée en poursuivant des objectifs bien précis. L'objectif principal est d'étudier la classification nominale en *fulfulde juguureere*. De façon spécifique la recherche vise à :

- identifier les caractéristiques formelles des noms en fulfulde ;
- répertorier les différentes classes nominales du fulfulde *juguureere* ;
- établir les appariements singulier/pluriel des classes nominales ;
- mettre en relief le contenu sémantique des classes nominales.

Dans les sections à venir, nous présentons la revue critique de la littérature, la méthodologie ainsi que la théorie de référence, les résultats de la recherche et enfin la conclusion de l'étude.

1. Revue de la littérature

Les travaux sur la classification nominale du fulfulde ont abouti à des résultats intéressants, mais quelque peu diversifiés. Ainsi, pour Ba I. (2013), les dialectes du fulfulde comptent entre 18 et 21 classes nominales. L'auteur le soutient en ces termes : « *Pulaar dialects have between eighteen to twenty one noun classes, including noun diminutives and augmentatives* ». Dans l'étude du dialecte connu sous le nom de *Toore*, parlé au Sud du Sénégal, il a identifié 21 classes nominales.

Pour sa part, Diallo I. (2000), dans son étude portant sur le fulfulde parlé à Barkoundouba (Burkina Faso), inventorie 22 classes nominales.

Par ailleurs, d'autres auteurs, dans leurs études des classes nominales du fulfulde sont parvenus à des résultats divergents : Labatut (1982, p. 60) inventorie 19, Y. Sylla (1993, p.35) 21 et Breedveld (1995, p. 260) 23 morphèmes de classe. (cf. I. Diallo, 2000, p16). On constate que le nombre de classes nominales ne fait pas

l'unanimité auprès des chercheurs. Toutefois, il n'y a pas que la question du nombre qui divise les chercheurs, il y a également la différenciation morphématique qui retient leur l'attention.

Il importe de souligner que tous ces auteurs, dans leurs analyses, ont considéré les marques du diminutif et de l'augmentatif comme étant des classes nominales à part entière. Cela les a conduits à considérer quatre groupes de noms : les humains, les non humains, les diminutifs et les augmentatifs. Dans le présent travail, nous les envisageons plutôt en deux groupes : les humains et les non humains, car dans le parler qui fait l'objet de la présente analyse, les deux derniers groupes (diminutifs et augmentatifs) comportent des items qui appartient déjà aux deux premières.

2. Théorie et méthodologie

Afin d'atteindre nos différents objectifs de recherche, nous avons opté pour une théorie de référence et adopté une démarche de collecte et d'analyse des données.

2.1 Théorie de référence

Notre approche théorique dans le cadre de la présente étude est le structuralisme (Cf. Saussure 2005, revisité). En effet, selon cette théorie, la langue est considérée comme « un ensemble dans lequel tous les éléments dépendent les uns des autres et se structurent dans un système cohérent où aucun élément ne peut être modifié ou supprimé sans que cela n'entraîne une modification de l'ensemble », (M. Bakpa, 2012, p.22). Cette démarche structuraliste nous permet de concevoir la catégorie du nom en fulfulde comme étant formée « d'un ensemble structuré où les noms entretiennent entre eux des relations d'équivalences et d'oppositions ». Sur cette base, nous nous inspirons de S. Osu (2016, p.13) qui définit les critères d'identification d'une classe nominale en ces termes :

[...] Une classe se reconnaît en général par une combinaison de trois critères : a) un accord de classe qui consiste à rappeler l'indice d'une classe donnée sur tous les éléments qui se rapportent au nom (sujet/objet) de l'énoncé dans lequel apparaît le nom ainsi classifié. Par conséquent, une différence d'accord dans la chaîne signale une différence de classe ; b) tous les noms appartenant à la même classe doivent comporter la même forme préfixale, exception faite des variantes. Par conséquent, une différence de préfixes nominaux signale une différence de classe ; c) il faut le même type d'appariement, c'est-à-dire, pour l'essentiel, d'opposition singulier/pluriel.

En énonçant ces critères, l'auteur faisait allusion à la classification des langues bantou. C'est pourquoi il fait état de préfixes de classes. Dans le cadre spécifique de cette étude, il est question de suffixes de classes, mais les critères définis restent applicables.

2.2 Collecte et analyse des données

Nous avons recueilli les données auprès des locuteurs natifs du *fulfulde juguureere* à Kpenzindè dans la région de la Kara, plus précisément dans la préfecture de la Kozah, au Togo. Lors de l'enquête de terrain, nous nous sommes munis d'un questionnaire constitué d'une liste de noms en français. Cette liste de mots est composée des noms que nous avons répertoriés dans la liste de mots proposés par Swadesh que nous avons complétée avec certains noms désignant des pratiques culturelles chez les Peuls qui n'y étaient pas pris en compte. Au cours des séances de collecte des données, l'informateur est prié de nous fournir, pour chaque item, l'équivalent en fulfulde au singulier et au pluriel ; relativement aux critères d'identification des classes nominales ci-dessus évoqués. Les données sont transcrites en Alphabet Phonétique International (API).

En ce qui concerne l'analyse des données, les noms en fulfulde étant polymorphémiques, nous avons utilisé la commutation, afin de pouvoir les segmenter en leurs différents morphèmes. Cette segmentation nous a permis de dresser la liste des différents morphèmes de classe et de leurs suffixes de classe respectifs. L'exemple ci-dessous matérialise la méthode utilisée.

(1)

Gerr-aj « perdrix (sg) »
Gerr-e « perdrix (pl) »
Gerr-a « grosse perdrix (aug) »
Gerr-ɔ « grosses perdrix (aug+pl) »
Gerr-ej « petite perdrix (dim) »
Gerr-on « petites perdrix (dim+pl) »

(2)

Gor-ko « homme »
Wor-fɛ « hommes (pl) »
Gor-a « grand homme (aug) »
Gor-ɔ « grands hommes (aug+pl) »
Gor-ej « petit homme (dim) »
Gor-on « petits hommes (dim+pl) »

3. Caractéristiques formelles des noms et mécanisme de la classification nominale en fulfulde

Le nom dans la langue d'étude présente la structure suivante :

Lexème ± dérivatif + suffixe de classe.

(3)

jul-de « prière »
lex.-suf.cl
jul-ir-de « lieu de prière ; mosquée »
lex.-dér.-suf.cl

En fulfulde *juguureere*, la classification nominale se fait au moyen des morphèmes classificateurs. Les morphèmes classificateurs sont des morphèmes grammaticaux qui s'adjoignent aux lexèmes pour former des suffixes de classes. Un morphème classificateur peut prendre plusieurs formes en s'adjoignant aux lexèmes nominaux. Cela

s'explique par la transformation que le morphème de classe subit à la frontière entre la base lexicale et le suffixe. Le *fulfulde juguureere* présente un ensemble de 19 morphèmes marqueurs de classes qui sont : ɔ ; 6ɛ ; ŋgej ; kaj ; ŋgu ; kon ; ŋga ; kɔ ; ndɛ ; ndi ; ndu ; ŋga ; ŋge ; ŋgo ; ŋgu ; ŋgaj ; ŋgoj ; ka ; ki ; Kɔ ; koj ; dam ; dɔm ; dɛ ; di.

Chacun des morphèmes sus-présentés apparaît sous forme de suffixe de classe devant le lexème nominal qu'il caractérise. Ce suffixe comporte des variations morphologiques qui sont le résultat des processus morphophonologiques qui s'opèrent à la frontière entre la base lexicale et le morphème de classe. Par exemple, le morphème de classe *ŋgaj* peut apparaître sous les formes *-waj*; *gaj*; *-ŋgaj*; *-aj* dans les noms suivants :

(4)

a) licc-**aj** « branche »

b) lin-**ŋgaj** « dénombrement, recensement »

c) kala-**waj** « arc »

d) koo-**gaj** « mariage »

Dans les exemples ci-dessus, le morphème de classe *-ŋgaj* subit des transformations, conformément à son environnement segmental. Ainsi, on assiste à une re-syllabation de ce dernier qui intervient dans un souci d'harmonisation phonatoire. Lorsque la base lexicale se termine par une consonne nasale, le suffixe de classe qui s'y adjoint reste quasi intact. Par contre, lorsque cette base se termine par une consonne, ou une voyelle, le suffixe subit une modification. En 4-a) par exemple, l'adjonction du suffixe à la base lexicale ayant pour structure syllabique CVCC, fait voir un phénomène d'élision au niveau du suffixe *-ŋgaj* qui se réalise désormais *-aj*. En 4-c) où la base lexicale se termine par une voyelle, on assiste à un double phénomène : d'abord l'élision de *-ŋg* et la re-syllabation par *-w-* pour aboutir à *-waj*. Dans ce cas, la consonne *w* intervient après l'élision pour servir de support vocalique dans le suffixe nominal. En 4-d), on assiste tout simplement à la chute de la nasale qui apparaît en début du morphème suffixal. Cette chute occasionne une nouvelle variante morphologique qui est dans ce cas- *gaj*.

4. Inventaire des classes nominales en *fulfulde juguureere*

Le *fulfulde juguureere* présente un système de 19 classes nominales. Chaque classe a un morphème classificateur bien déterminé. Dans le tableau ci-après, nous présentons dans chaque cellule, une classe nominale, son morphème classificateur et des exemples de noms qui peuvent y être rangés.

Tableau 1 : Les classes nominales du fulfulde juguureere

Cl.	Suf.	Sg/plu	exemples	Cl.	Suf.	Sg/plu	Exemples
1	- ɔ	sing	deb-bɔ "femme" kɔ-dɔ "étranger"	11	- ŋgoj	sing	gat- oj "fille" gur- oj "peau"
2	- 6ɛ	plu	rew- 6ɛ "femmes" hɔ6- 6ɛ "étrangers"	12	-ka	sing	gaas- a "cheveu " sada- ka "aumône"
3	- ndɛ	sing	daa- ndɛ "cou"	13	ki	sing	la6- i "couteau"

Cl.	Suf.	Sg/plu	exemples	Cl.	Suf.	Sg/plu	Exemples
			hɔɔd-ɛɛ "étoile"				lek-ki "médicament"
4	- ndi	sing	con- ndi "farine" gaar- i "taureau"	14	-kɔ	sing	li'-o "sauce" hunu- kɔ "bouche"
5	- ndu	sing	ɔɔkkɔɔr- du "queue" lokoo- ru "puits"	15	-koj	sing	koot- oj "tique" paak- oj "abeille"
6	- ŋga	sing	baal- a "mouton" gammubu- wa "porte"	16	-dɔm	sing	kɔs- am "lait" ndij- am "eau"
7	-ŋgɛ	sing	nag- gɛ "bœuf" wii- gɛ "génisse"	17	- dum	sing	ñamd- um "nourriture" tew- u "viande"
8	-ŋgɔ	sing	fɛdɛɛ- ŋgɔ "ongle" luum-ɔ "marché"	18	-dɛ	plu	daa- dɛ "cous" kɔɔd- ɛ "étoiles" con- ɛɛɛ "farines" kɔsam- ɛɛɛ "lait" ndijam- ɛɛɛ "eaux" kunu- dɛ "bouches" luum- ɛ "marchés" laɔ- ɛ "couteaux" lɛdɔ- ɛɛɛ "médicaments" baat- ɛ "aiguilles" dɛll- ɛ "langues"
9	- ŋgu	sing	kon- u "guerre" haab- u "coton"	19	- ji	plu	na'- i "bœufs" bij- ji "génisses" gur- i « peaux » gaasalaa- ji "cheveux" sadakaa- ji "aumônes" pedeel- i "ongles" kootii- ji "tiques" pittaa- ji "pièges" ñamduu- ji "nourritures" ñaak- i "abeilles" tewuu- ji "viandes" baal- i "moutons" lokoo- ji « puits » li'oo- ji "sauces" konuu- ji "guerres" haabuu- ji "coton(s)" gammubu- ji "portes" kaataa- ji "potasses" gat- i "filles"
10	- ŋgaj	sing	baat- aj "aiguille" dɛn- ŋgaj "langue"				

Le tableau ci-dessus comporte 16 classes de du singulier (sing) et 3 classes de pluriel (plu). Chaque classe est composée de noms désignant des choses, des notions ou des concepts divers.

Sémantiquement, ces noms peuvent être regroupés en deux ensembles: les classes des humains et celles des non humains.

5. Regroupement sémantique des différentes classes nominales

Les différentes classes nominales peuvent être organisées en 2 groupes: le groupe des humains et le groupe des non humains.

5.1 Les classes des humains

Le groupe des classes nominales des humains est constitué de la classe 1 et de la classe 2. La classe 1 dont le morphème classificateur est (ɔ) est au singulier. La classe 2, quant à elle, est une classe du pluriel. Elle a (bɛ) comme morphème classificateur et regroupe les correspondants pluriels des relatifs aux humains.

5.2 Les classes des non humains

Ce groupe est constitué de 17 classes nominales. Chacune de ces classes nominales désigne des choses, notions ou concepts non humains. Cependant, le nom **gatoj** « fille » est rangé dans la classe 11 des non humains. Le cas de **gatoj** est semblable à celui de **kíbig** « enfant » en gagam, où Bakpa (2012, p.330) fait voir ce nom dans la classe 12 qui regroupe principalement les choses de petite taille ou des concepts non humains. Ce rangement de **gatoj** « fille » en dehors de la classe des non humains peut avoir des explications d'ordre culturel que la présente étude ne pourra clarifier. Toutefois, cela peut être aussi un indice de métamorphose du système des classes nominales de la langue.

Les classes 3 (nde); 4 (ndi); 5(ndu); 6 (nga); 7 (nge); 8 (ngɔ); 9 (ngu); 10 (ngaj); 11 (ngo); 12 (ka); 13 (ki); 14 (Kɔ); 15 (koj); 16 (dam); 17 (dum); 18 (dɛ) et 19 (di) regroupent les noms désignant des non humains. Les classes 18 (dɛ) et 19 (di) sont les seules classes du pluriel qui forment avec les premières, les appariements qui conviennent.

Les morphèmes qui matérialisent ces classes comportent des variantes, comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Les classes nominales du fulfulde

Classes	Morphèmes classificateurs	Variantes morphologiques
Humains		
Cl.1	ɔ	-ɔ; -ɔɔ; -wɔ; -dɔ
Cl.2	bɛ	-bɛ; -en
Non-humains		
Cl.3	nde	-re; -de; -(ɛ)re; -nde
Cl.4	ndi	-(i)ri; -di; -ri; -ndi
Cl.5	ndu	-(u)ru; -du; ru; ndu
Cl.6	nga	-a; -wa; -ga; -nga
Cl.7	nge	-ɛ; -je; -we; -ge; nge
Cl.8	ngɔ	-ɔ; -jɔ; -wɔ; -gɔ; -ngo
Cl.9	ngu	-u; -ju; -wu; -gu; -ngu
Cl.10	ngaj	-haj; -waj; gaj; -ngaj; -aj

Cl.11	ŋgoj	-oj; woj; -goj; -ngo
Cl.12	ka	-a; -ha; -wa; -ka
Cl.13	ki	-i; -hi; -wi; -ki
Cl.14	kɔ	-ɔ; -hɔ; -wɔ; -kɔ
Cl.15	koj	-oj; hoj; woj; -koj ; -ru ; -ndu; -du ; -u
Cl.16	dām	-am; -Jam; -dām
Cl.17	dūm	-um; -Jum; -dūm
Cl.18	dɛ	-Jɛ; -dɛ; -lɛ; -yɛ; -ɛ
Cl.19	ji	-Ji; -di; -li; -yi; -i

Les variations morphologiques s'expliquent par divers phénomènes morphophonologiques qui se manifestent à la frontière entre le suffixe de classe et la base lexicale. Comme nous avons pu l'évoquer dans la section 3), il y a des cas d'élision, de resyllabation, etc. que nous envisageons de traiter dans nos prochaines publications, compte tenu de l'ampleur des variations.

6. L'appariement des classes nominales en nombre (singulier/pluriel)

Chacun des groupes de classes nominales (classes des humains et des non-humains) comporte en son sein des classes du singulier et des classes du pluriel. Toutefois, comme on peut le constater à travers les exemples du tableau 1, plusieurs classes du singulier peuvent former un appariement avec une seule classe du pluriel. Cette situation est souvent le résultat d'une métamorphose classificatoire. En moba par exemple, Kantchoa (2006) décrit une situation d'érosion morphologique et d'évolution du système où certaines classes disparaissent tout en provoquant la réorganisation au niveau du rangement des noms dans la langue.

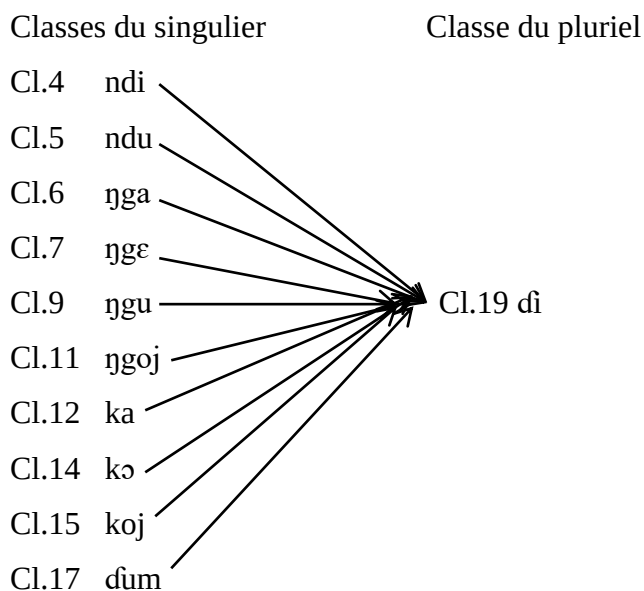
Cela s'illustre comme suit :

Classes des humains

Singulier Pluriel
Cl. 1 ɔ → Cl.2 ɛ

Classes des non-humains

Classes du singulier Classe du pluriel
Cl.3 ndɛ
Cl.4 ndi
Cl.8 ŋɔ
Cl. 10 ŋgaj
Cl.13 ki
Cl.14 Kɔ
Cl.16 dām
→ Cl.18 dɛ



Le système des classes nominales du *fulfulde juguureere* comporte donc 16 classes nominales au singulier et seulement 3 classes pour les noms au pluriel. Les classes du pluriel se répartissent selon les 2 groupes de classes nominales :

- la classe 2 (bɛ) pour le pluriel des noms désignant les humains ;
- les classes 18 (dɛ) et 19 (dī) pour le pluriel des noms désignant les non-humains.

Dans la plupart des langues africaines (Bakpa 2012), les noms désignant des choses non comptables telles que les liquides et les masses n'ont pas de pluriel. Ils forment des classes appelées classes unitaires. Cependant, dans le cas du *juguureere*, ces noms se mettent au pluriel. Les noms désignant l'eau, le lait, la farine par exemple ont des formes du pluriel. Toutefois, le pluriel des noms désignant des masses, liquides ou choses non comptables indiquent que cette matière se retrouve dans plusieurs contenants. La forme du pluriel indique donc que le liquide ou la masse se retrouve dans plusieurs récipients.

(5)		
nebb- am	nebb- ɛɛɛ	« huile »
Huile-cl.16 (sg)	huile-cl.18 (pl)	
kɔs-am	kɔsam- ɛɛɛ	« lait »
lait-cl.16 (sg)	lait-cl.18 (pl)	
con- ndi	cɔn- ɛɛɛ	« farine »
farine-cl.4 (sg)	farine-cl.18 (pl)	

ndij- am	ndijam- εεε	« eau »
eau-cl.16(sg)	eau-cl.18 (pl)	

Parmi les noms qui forment la classe 17 (dũm) il y en a qui intègrent la classe 19 (dĩ) au pluriel. Par contre, d'autres n'ont pas leurs correspondants de pluriel. Ces derniers font référence à des substances non comptables, indéterminés.

(6)		
god- dũm « chose »		birir- dũm « qui sert à
traire du lait »		
chose-cl.17		traire-cl.17
kes- um « nouveauté »		
nouveau-cl.17		
ɓale- jũm « noirceur »		
moir-cl.17		

Il se trouve que certaines classes des non humains regroupent des noms qui ne se rangent pas dans une seule classe au pluriel. C'est le cas par exemple des classes 4 (ndi) et 14 (kɔ). Les noms de ces classes se répartissent dans la classe 18 (dɛ) et la classe 19 (dĩ) au pluriel. On peut penser à une réorganisation du système nominal dû à l'évolution de la langue ou au contact du juguureere avec d'autres langues.

(7)		
kotokolii- ri	kotokolii- jɛ	« maïs »
maïs-cl.4 (sg)	maïs-cl.18 (pl)	
cl.4 (sg) →	cl.18 (pl)	
ngaa- ri	ga'- i	« taureau »
taureau-cl.4 (sg)	taureau-cl.19 (pl)	
cl.4 (sg) →	cl.19 (pl)	
hunu- kɔ	kunu- dɛ	« bouche »
bouche-cl.14 (sg)	bouche-cl.18 (pl)	
cl.14 (sg) →	cl.18 (pl)	
Li'- o	li'oo- ji	« sauce »
sauce-cl.14 (sg)	sauce-cl.19	
cl.14 (sg) →	cl.19 (pl)	

7. La place des emprunts dans le système nominal

Tout nom d'emprunt des autres langues au fulfulde reçoit un nominant qui l'intègre automatiquement dans une classe nominale donnée.

Les emprunts désignant les êtres humains reçoivent un suffixe de classe 1 (ɔ) au singulier et un suffixe de classe 2 (ɓɛ) au pluriel.

(8) (Kantchoa, L. & Teterou, D., 2017, p.95)

Terme fulfulde	Terme d'origine	Glose
døkita: jɔ	daktər	« agent de santé »
ka:finta: jɔ	kɑ:pɪntər	« charpentier »
mini:sri: jɔ	ministr	« ministre »
døkita: ɓɛ	daktər	« agents de santé »
ka:finta: ɓɛ	kɑ:pɪntər	« charpentiers »

mini:siri:**ḡḡ**

ministR

« ministres »

Les noms d'emprunt faisant référence aux humains prennent, pour la plupart des cas, le suffixe **-jo [jɔ]** qui les intègre dans la classe 1(ɔ) au singulier. Quand ils sont employés au pluriel, le suffixe de classe **-ḡḡ** leur est adjoint et les intègre dans la classe 2 (ḡḡ).

Les emprunts faisant référence aux non humains quant à eux sont intégrés dans la classe 12 (ḡḡa) au singulier et dans la classe 8 (kɔ) au pluriel.

(9) (Kantchoa, L. & Tetereou, D., 2017, p.96)

Terme fulfulde	terme d'origine	glose
anpu:liya	āpul	« ampoule »
birikiya	brik	« brique »
lɔ:reya	lari	« voiture »
manguwa	mæŋgəu	« mangue »
anpu:liḡḡ	āpul	« ampoules »
birikiḡḡ	brik	« briques »
lɔ:reḡḡ	lari	« voitures »
manguḡḡ	mæŋgəu	« mangues »

8. Sémantisme des classes nominales

Dans la présente section, nous tentons de répondre à la question suivante : les noms fulfulde sont-ils classés selon leurs nominants ou selon leurs référents ? Face à cette question, et comme le dit Faye (2005) dans sa description des classes nominales du sereer, « Le problème de la motivation sémantique des classes nominales demeure entier et aujourd'hui il n'existe, à notre connaissance, aucune loi explicitant de façon satisfaisante leur contenu ». Pour ainsi dire, le contenu sémantique des différentes classes nominales du *fulfulde juguureere* est aussi mitigé. L'on se demande si le nom en fulfulde est rangé dans une classe nominale selon le référent qu'il désigne ou selon sa structure morphologique. L'on ne saurait répondre à cette question de façon tranchée. Néanmoins certaines tendances peuvent être dégagées.

Il apparaît clairement qu'en *fulfulde juguureere*, les noms rangés dans les classes nominales 1 et 2 ont des référents humains.

(19)

Classe 1 : ɔ

bahill-ɔ « forgeron »

deb-bɔ « femme »

kɔ-dɔ « étranger »

sañɔɔ-wɔ « tisserand »

Classe 2 : ḡḡ

gɔndaa-ḡḡ « orphelins »

ñim-ḡḡ « êtres humains »

rew-ḡḡ « femmes »

sañɔɔ-ḡḡ « tisserands »

Mais au même moment le nom **gatoj** « fille » n'est pas rangé dans ces classes que nous pouvons identifier comme classes des humains. Il appartient plutôt à la classe 11 (ḡḡoj).

La classe 16 (dām) regroupe les matières liquides et les non comptables.

(20)

Classe 16: dām

kōs-**am** « lait »

ndij-**am** « eau »

nebb-**am** « huile »

yliy-**am** « sang »

A partir des aspects ci-dessus présentés, il est évident que l'appartenance d'un nom à une classe donnée ne s'explique pas systématiquement ou catégoriquement, ni par la nature de son référent ni par son nominant. Une classe nominale peut regrouper à la fois des noms désignant des référents de natures diverses ou ayant des nominants de structures morphologiques non homogènes.

Conclusion

L'étude montre une particularité morphologique frappante au niveau certaines marques de classes. Ainsi, les morphèmes de classes **ngaj** (cl.10), **ngo** (cl.11), **ko** (cl.15) et **nge** sont respectivement réalisés **ngal**, **ngol**, **kol** (cl.15) **ngel** dans la variante du fulfulde parlée à Barkoundoub et décrite par I. Diallo (2000).

Dans son processus de classification, le fulfulde répartit les noms en groupes ou en classes dites classes nominales. Cette répartition des noms en classes est plus ou moins disparate d'un parler fulfulde à un autre. Le *fulfulde juguureere* sur lequel notre étude a porté présente 19 classes nominales. Ces classes sont regroupées en deux grands ensembles qui sont : le groupe des humains celui des non humains. Chacun des deux ensembles comporte en son sein les classes du singulier qui forment des appariements avec et celles du pluriel. Les noms d'emprunt des autres langues au fulfulde reçoivent, quant à eux, des suffixes qui les intègrent automatiquement dans une classe nominale donnée. Enfin, il n'est pas aisé de dire de façon tranchée les motivations qui expliquent la classification d'un nom dans telle ou telle classe nominale.

Références bibliographiques

- BA Ibrahima, 2013, *The Clause Structure of Pulaar*. Submitted to the graduate degree program and to the Graduate Faculty of the University of Kansas in partial fulfillment of the requirement for the Master's degree.
- BAKPA Mimboabe, 2012, *Etude du ngbem, parler gangam de Koumongou. Description et analyse comparative*, Thèse pour l'obtention du doctorat (PhD), BIGSAS (Bayreuth International Graduate School of African Studies), Bayreuth, Allemagne.
- BREEDVELD Johanna, 1995. *Form and meaning in fulfulde : A morphological study of Maasinankoore*, Research School CNWS, Leiden, 508 p.
- DUBOIS Jean et al., 2012, *Dictinnnaire de linguistique et des sciences du langage*. Paris : Larousse.

- DIALLO Issa, 2000, « Le conditionnement de l'accord dans le syntagme nominal du fulfulde », *Revue du CAMES - Série B*, vol. 02, pp 15-24.
- FAYE Waly Coly, 2005, La classification nominale en sereer, *Sudlagues*, n°4, pp. 82-105
- KANTCHOA Laré, 2006, *Description de la langue moba. Approche synchronique*. Thèse de Doctorat Nouveau Régime. Lomé : Université de Lomé.
- KANTCHOA Laré & TETEREOU Djibrila, 2017, « Les emprunts du fulfulde du Togo au français et à l'anglais : une analyse de leur intégration aux plans phonologique, morphologique et sémantique », *Cahiers Ivoiriens de Recherche Linguistique (C.I.R.L)*, N°41, pp 87-99.
- LABATUT Roger, 1982. *La phrase peule et ses transformations*, Thèse, université de Paris HI, université de Lille III.
- OSU Sylvester (éd.), 2016, *Nouveaux regards sur la classification nominale dans les langues africaines*, Berlin, Peter Lang.
- OSU Sylvester, 2016, « Pour une étude de la classification nominale à travers le fonctionnement spécifique du classificateur: un essai introductif », *Nouveaux regards sur la classification nominale dans les langues africaines*, Berlin, Peter Lang.
- SAUSSURE Ferdinand (de), 2005, *Cours de linguistique générale.*, Genève, Arbre d'Or, (version revisitée).
- TETEREOU Djibrila, 2019, *Terminologie du pastoralisme fulfulde-français*. Mémoire de Master. Université de Kara, Togo.

ANALYSE TYPOLOGIQUE DES TRAJECTOIRES D'ACTEURS DES SOCIÉTÉS CIVILES DU BENIN ET DU TOGO

LAWANI Ayemi Akessime*

Résumé

L'espace public dans les pays africains a connu d'importantes mutations au cours des dernières décennies avec notamment une montée en puissance des organisations de la société civile (OSC). Parmi la multitude d'OSC créées, certaines organisations occupent une place de premier plan ; à leur tête, l'on retrouve des hommes et femmes qui se sont imposés comme porte-paroles ou représentants des aspirations de leur communauté, devenant ainsi incontournables dans les processus de prise de décision sur certaines thématiques. Le présent article s'intéresse à ces acteurs en s'interrogeant sur les processus biographiques par lesquels ils se sont positionnés comme maillons clés dans les configurations décisionnelles de leurs pays. Le but est d'analyser les cheminements professionnels qui ont caractérisé le positionnement de ces acteurs en maillons clés dans leur communauté. L'étude se base sur des entretiens semi-dirigés et sur une analyse typologique des récits de vie de 32 femmes et hommes à la tête d'OSC de Cotonou et de Lomé. L'analyse permet de faire ressortir quatre types d'orientations que peuvent prendre les parcours professionnels de ces acteurs.

Mots Clés : Analyse typologique, Parcours de vie, Société civile, ONG, Cotonou, Lomé, Recherche qualitative.

Abstract

The public sphere in African countries has undergone significant changes in recent decades, including the rise of civil society organizations (CSOs). Among the multitude of CSOs created, some organizations occupy a prominent position; at their head are men and women who have established themselves as spokespersons or representatives of the aspirations of their community, thus becoming essential in the decision-making processes on a number of issues. This article focuses on these actors by examining the biographical processes by which they have positioned themselves as key links in their countries' decision-making configurations. The goal is to analyze the professional paths that have characterized the positioning of these actors as key links in their community. The study is based on semi-structured interviews and a typological analysis of the life stories of 32 women and men heads of CSOs in Cotonou and Lome. The analysis makes it possible to highlight four types of orientations taken by the professional careers of these actors.

Keywords: Typological analysis, Life course, Civil society, NGOs, Cotonou, Lome, qualitative research.

*Université de Kara, Email : ayemi.lawani@gmail.com

Introduction

L'un des plus grands changements dans l'histoire contemporaine de l'Afrique subsaharienne est la montée de la société civile dans l'espace public et la place centrale qu'elle est venue à occuper dans les processus de prise de décision en général et ceux spécifiquement liés au devenir des populations et à leur bien-être en particulier (R. Pinkney, 2009). Au sein de cette société civile, les organisations, communément appelées Organisations non gouvernementales (ONG), se sont imposées comme actrices centrales dans les activités de développement tant au niveau national que local (C. Agg, 2006 ; S. Michael, 2004 ; J-P Cling et coll., 2002 ; S. Chege, 1999). Parmi la multitude d'ONG de développement qui ont été créées, toutes ne se valent pas. Certaines organisations ou réseaux d'organisations ont réussi à s'imposer dans leur thématique de choix ; elles sont devenues incontournables tant auprès des États que des bailleurs de fonds. Pour ces ONG, c'est moins la structure organisationnelle que le leadership de certains individus qui explique ce positionnement central (G. Blundo, 2000). En effet, au sein des organisations, certains acteurs ont réussi à construire vis-à-vis de leur État et des partenaires, des relations de confiance qui font d'eux des « représentants » ou « porte-paroles » des populations. À ce titre, ces acteurs sont présents dans les grandes rencontres nationales et internationales lorsqu'il s'agit d'impliquer la société civile et de prendre en compte les aspirations des populations concernées par les décisions. Cet article s'intéresse à ces acteurs en se questionnant sur les processus biographiques par lesquels ils se sont positionnés comme maillons clés dans les configurations décisionnelles de leurs pays. L'analyse des parcours de vie de ces acteurs se focalise sur la construction de leur trajectoire professionnelle. En s'inspirant du cadre conceptuel du paradigme du parcours de vie (D. Bertaux et F. Singly, 2010 ; C. Lalive d'Epinay et coll., 2005 ; G. Elder et coll., 2003), et de la perspective orientée vers l'acteur en socioanthropologie du développement (J-P Olivier de Sardan, 2005 ; T. Bierschenk et coll., 2000), et grâce à une méthodologie d'analyse typologique (D. Schnapper, 2012), l'objectif de cet article est de comprendre les processus biographiques et contextuels qui contribuent à la construction de certains individus en personnes-ressources dans la configuration des sociétés civiles africaines.

1. Méthodologie

Cette étude se base sur des entretiens portant sur des récits de vie, menés à Cotonou (Bénin) et à Lomé (Togo) et sur une analyse typologique. Malgré leur proximité géographique, Lomé et Cotonou présentent des particularités en termes de contextes sociopolitiques et d'évolution de leur société civile (J. Seely, 2005 ; K. Nwajiaku-Dahou, 1994 ; J. Heilbrunn, 1993). Cela a enrichi les données qui ont été recueillies permettant ainsi une meilleure généralisation des analyses à d'autres contextes africains.

1.1 Entretiens semi-directifs

Le récit de vie est une forme efficace de recueil de données empiriques sur la formation des trajectoires. L'utilisation de l'entretien (L.

Campenhoudt et coll., 2011 ; R. Mayer, 2000) en tant qu'outil de collecte des récits de vie est le meilleur moyen pour obtenir des informations sur les parcours biographiques. L'entretien non directif biographique (D. Bertaux, 2010 ; D. Demazière et C. Dubar, 2004) a été utilisé dans cette recherche, et l'échantillonnage par homogénéisation (J. Creswell, 2013 ; A. Pires, 1997) était la méthode la plus adéquate pour le choix de la population à étudier. En effet, l'objet d'étude est un groupe relativement homogène, les acteurs (femmes et hommes) dans les ONG de développement dans les villes de Cotonou et de Lomé. Des entretiens individuels ont été menés avec trente-deux acteurs dans les ONG de Cotonou et de Lomé, 16 dans chaque ville, avec un total de 12 femmes (5 à Cotonou, 7 à Lomé) et 20 hommes (11 à Cotonou, 9 à Lomé). Les répondants sont âgés de 25 ans et plus. Sur les 32 personnes interviewées, 27 occupent la plus haute fonction dans leurs organisations (président, directeur, coordinateur, etc.), dont 23 sont les fondateurs ou cofondateurs. Les fonctions occupées par le reste des répondants sont celles de vice-président (2), chargé au programme (2), secrétaire national (1). Les champs d'action des organisations dans lesquelles interviennent les participants sont divers avec notamment des domaines comme la santé, l'environnement, la citoyenneté, l'éducation, les droits humains, l'égalité de genre, l'agriculture.

1.2 Analyse typologique

Une fois le terrain clos, les retranscriptions faites, et tout le corpus établi, il a fallu une stratégie générale d'analyse qui intègre toutes les données d'une manière exhaustive. Le but de l'analyse a été de déceler si possible des logiques sous-jacentes aux diverses trajectoires professionnelles des répondants. L'analyse typologique a été utilisée à cet effet, car elle permet de « relier pôle historique et pôle expérimental, conditions objectives et sens vécu par les individus » (D. Schnapper, 2012, p.16). C'est un instrument—et non une finalité de la recherche—pour appréhender comment les structures d'opportunités et de contraintes s'imbriquent à la biographie des personnes interviewées pour faire d'elles des acteurs clés dans les sociétés civiles concernées. Grâce à sa portée heuristique, l'analyse typologique donne une grille de lecture efficace. En effet, les types idéaux, une fois bien définis, permettent en retour de mieux appréhender les trajectoires des acteurs dans leurs dynamiques, tout en tenant compte des bifurcations (M. Bessin et coll., 2010) et des changements dans leurs parcours. Cette méthode d'analyse part du récit et fait le lien avec le contexte social du répondant. L'analyse typologique a donc permis de faire progressivement émerger à partir des données des types idéaux qui tiennent compte des contraintes structurelles du milieu social, tout en intégrant la marge de liberté de l'acteur dans l'intériorisation et la réinterprétation de ces contraintes objectives, ainsi que le sens que ce dernier donne à sa trajectoire (D. Schnapper, 2012).

La typologie a permis de « résumer, de manière synthétique, les principales tendances et réduire la complexité du réel en décomposant ce dernier en un nombre réduit de classes » (C. Vigour, 2005, p. 110). Il est

néanmoins important de noter qu'une typologie n'est nullement une simple classification descriptive, même si les deux sont complémentaires. C'est justement cette approche de complémentarité qui a été adoptée en faisant d'abord une classification entretien par entretien, avant de faire par la suite la construction de types idéaux de carrières. Les types idéaux de carrières sont d'un niveau plus théorique et donc plus abstrait qu'une simple classification descriptive. Il s'agit d'un passage de catégories substantives à des catégories formelles ou sociologiques (D. Demazière et C. Dubar, 2004). Comme le remarque B. Thériault (2013, p. 75), « Ideal types are for the sociologist what contours are for the painter »¹. Ces types idéaux sont donc construits afin de rendre intelligible un phénomène social. Ainsi, contrairement à certains reproches, la méthode typologique ne tend aucunement à réifier la réalité des répondants dans des catégories fixes ; en fait, elle intègre très bien dans l'analyse « la dynamique des trajectoires et des situations » (Schnapper, 2012). Cet outil d'analyse permet d'éviter ce piège que Bourdieu (1986) appelle « l'illusion biographique », qui consisterait à considérer la vie de chacun des répondants comme un ensemble orienté, linéaire et homogène, entraînant ainsi un laminage de la réalité sociale (A. Pilote et S. Garneau, 2011).

Concrètement, il a été d'abord procédé à une analyse verticale (entretien par entretien), qui rend compte des unités de sens abordés par chaque répondant. Cette démarche par entretien permet de faire ressortir les formes singulières d'engendrement des processus (A. Blanchet et A. Gotman, 2013 ; P-B. Côté, 2013). Ensuite, à travers une comparaison entre entretiens, l'analyse a fait une synthèse transversale des dimensions qui ressortent sous diverses formes d'un répondant à un autre (A. Blanchet et A. Gotman, 2013), et ce en alternant déconstruction et reconstruction des données (J-P. Deslauriers, 1991). C'est donc à travers cette méthode itérative qu'il a été possible de faire émerger des données, des tendances récurrentes, des catégories de plus en plus abstraites, puis des types idéaux d'orientations dans les parcours des individus à l'étude.

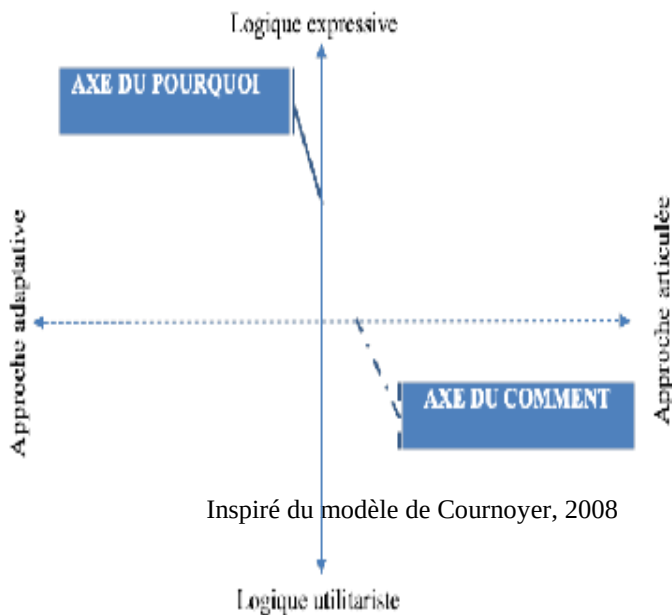
1.3 Un cadre de référence théorique ancré dans le corpus

L'analyse des données recueillies à l'aide des catégories conceptualisantes a abouti dans un premier temps à une synthèse autour de deux grands axes conceptuels ayant trait aux trajectoires professionnelles des répondants ; ces deux axes sont présentés dans la figure 1. Le premier axe (Figure 1) a été nommé l'« axe du comment », et le second, l'« axe du pourquoi ». L'« axe du comment » répond surtout à la question : comment la trajectoire du répondant dans les OSC s'est-elle construite ? Cet axe fait référence aux processus de construction de soi des intermédiaires, aux formes que prennent ces processus face aux épreuves dont ils font l'expérience, et aux stratégies utilisées. Les deux pôles de cet axe sont « l'approche articulée » d'une part, et « l'approche adaptative », d'autre part. D'un côté, le discours du répondant

¹ Les types idéaux sont pour le sociologue ce que les reliefs sont pour le peintre.

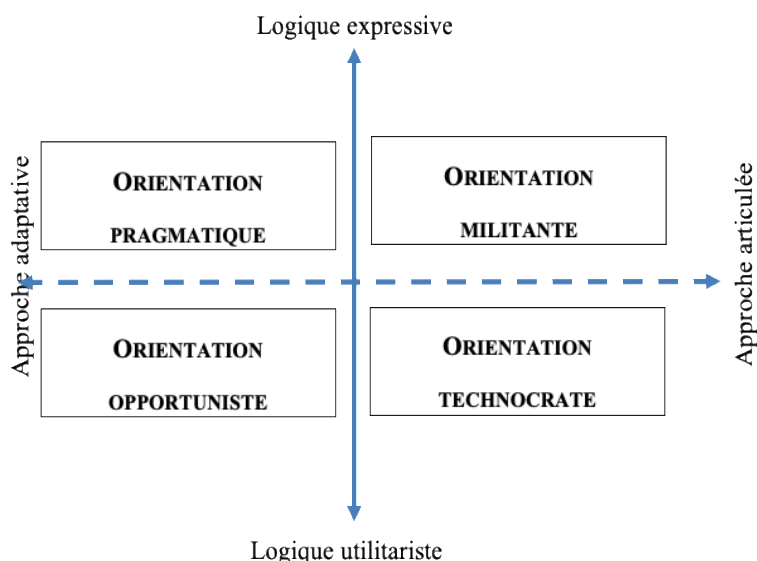
illustre une « approche articulée » lorsque l'ensemble des actions entreprises s'insèrent dans un parcours relativement structuré. À travers les diverses épreuves qu'il traverse, l'individu exprime une vision plus ou moins claire de soi, de ses priorités, et de son identité. Que ce soit spécifiquement à la trajectoire professionnelle, ou dans sa combinaison avec d'autres trajectoires (familiale, éducative, ou associative), l'analyse révèle que dans le parcours de l'individu, des choix stratégiques sont effectués et des ressources sont mobilisées avec un minimum de « calcul » et en ayant une vision relativement consciente des objectifs futurs poursuivis (personnels ou communautaires). À l'autre extrême, le discours du répondant indique une « approche adaptative » lorsque son récit est marqué par des incertitudes ou de fréquentes reconversions. Ici, le récit illustre que l'individu n'a pas une vision claire de ses objectifs à venir, et face aux incertitudes des épreuves qu'il traverse, l'acteur change de direction, il se recrée à travers essais et erreurs. Dans ce cheminement, les choix stratégiques sont faits et les ressources sont mobilisées pour répondre aux nécessités du moment, et ce, sans que ces choix ne s'intègrent nécessairement dans un grand schéma d'ensemble. Il faut également noter que les éléments de discours renvoient ici à une difficulté du répondant à agencer divers aspects de sa vie, ce qui le place dans une certaine logique de « bricolage ».

Figure 1 : Deux axes transversaux



Le second axe répond plus à la question du « pourquoi » et est lié à la finalité que le répondant donne à sa trajectoire professionnelle ; l'attention se place ici sur les motifs qui sous-tendent les choix de l'intermédiaire. Cet axe a trait au sens que l'individu donne à son processus de construction de soi, ou à sa logique d'action durant son parcours. Les deux pôles sur cet axe sont « la logique utilitariste » et « la logique expressive ». D'une part, le récit exprime une logique utilitariste lorsqu'il s'agit d'un discours dans lequel le répondant aborde son parcours dans le sens des bénéfices tangibles qu'il en tire. Par exemple, par son engagement dans les ONG, le répondant dans ce cas pourrait rechercher un gain financier, un travail rémunérateur. Ici, l'on pourrait noter que l'organisation créée ou la fonction occupée au sein de l'ONG n'est pas au centre du projet de vie personnelle du répondant ; il s'agit d'un moyen comme tout autre pour atteindre d'autres objectifs, parfois en dehors du champ professionnel des ONG. Le répondant ayant une logique utilitariste n'a pas nécessairement un lien émotionnel avec la cause défendue par son organisation, et aurait pu, s'il en avait l'opportunité, s'engager pour une cause différente, ou même dans tout un autre champ professionnel, s'il pouvait en tirer un bénéfice qu'il trouve meilleur. D'autre part, le récit illustre une logique expressive lorsque l'acteur a un discours qui exprime une grande passion pour la cause défendue par l'ONG, et un désir d'accomplissement personnel à travers des activités menées dans le champ du développement. Le répondant dans cette logique ne cherche pas nécessairement une finalité autre que la satisfaction que lui procurent directement les activités liées à son engagement dans l'ONG, et la finalité recherchée est plus communautaire que personnelle. En général, l'individu dans cette logique ressent un fort attachement pour les causes défendues par son organisation, ou pour une vision du bien-être social. Il s'adonne presque entièrement à son désir de changement social, même s'il ne reçoit pas de rémunérations à la hauteur de son engagement. Sur la base des axes conceptuels ainsi présentés, l'analyse des entrevues a fait ressortir quatre types d'orientation de trajectoires professionnelles des acteurs dans les ONG (Figure 2).

Figure 2 : Typologie autour de quatre orientations



2. Résultats et discussion

2.1 Résultats : Une typologie autour de quatre orientations

2.1.1 L'orientation militante

Le récit de vie illustre une orientation militante lorsque le répondant s'engage dans le champ du développement pour une cause déterminée, et il s'y consacre entièrement. L'individu ayant une orientation militante a un récit de vie qui illustre une trajectoire professionnelle relativement bien articulée avec une logique expressive vis-à-vis du cheminement. Il a une vision plus ou moins claire du changement social qu'il veut apporter à son environnement et il crée son organisation — ou milite dans une ONG — pour contribuer à ce changement. Il a une vision presque idéaliste et passionnée de son rôle dans la société et aborde son engagement dans les ONG comme une vocation ou un sacerdoce. L'on ressent cette passion dans les propos d'Hilaire qui dirige une ONG de défense des droits de l'homme et de prévention des conflits à Cotonou.

[...] il y a ce plaisir que l'on tire en pensant apporter à l'autre, tout en apprenant. [...] moi personnellement c'est mon adhésion à cette structure, à cette ONG qui m'a inoculé le virus du militantisme, et depuis je n'arrive pas à m'en défaire [...] quand tu rentres, tu ne peux plus t'en sortir, tu ne peux plus faire demi-tour. [...] Mais c'est la quantité de virus, de ce virus que tu as dans le sang [...]

Avec une orientation militante, l'individu est très attaché émotionnellement à la cause dans laquelle il s'est engagé, et il ne

conçoit pas la possibilité de faire autre chose comme activité professionnelle. Dans l'orientation militante, l'individu a un engagement désintéressé et altruiste comme l'explique Basile qui dirige un réseau d'ONG à Cotonou.

Donc c'est un choix. Ce choix peut t'emmener à ne pas être riche, mais tu peux être heureux. On peut être riche et ne pas être heureux. On peut être heureux et ne pas avoir beaucoup d'argent ; mais moi je préfère ça. Vous comprenez ! » (Basile, 45 ans, agriculture, réseau d'OSC et politiques publiques, Cotonou).

L'acteur dans cette orientation n'attend pas nécessairement d'autres formes de récompenses pour son engagement que la satisfaction de rendre service à la communauté. C'est ce qui ressort encore une fois du discours d'Hilaire : « Vous savez, il y a ce plaisir que l'on tire en pensant apporter à l'autre, tout en apprenant. [...] On a cette fierté de restituer, d'aller vers les communautés. C'est juste ça, rien d'autre. »

Lorsque l'orientation militante domine la trajectoire professionnelle d'un individu, il est souvent attaché à une cause spécifique dans la société civile qui n'est pas nécessairement liée au soutien qu'il peut obtenir des bailleurs de fonds. Pour lui, ce qui compte le plus, ce sont les actions concrètes menées à la base par les plus démunis. L'importance est moins accordée à développer des réseaux au sein des grandes instances nationales et internationales et plus à créer des liens avec les populations bénéficiaires. Dans cette orientation, l'entrée du répondant dans les OSC est souvent marquée par un « événement déclencheur » qui entraîne un tournant dans la vie de l'individu. Pour Kossiwa qui a créé et dirige une ONG pour l'éducation des enfants à Lomé, ce fut sa propre expérience familiale qui l'a inspiré.

[...] qu'est-ce qui a permis tout ça, je pense que c'est ma situation, c'est ce que j'ai vécu. C'était un rejet par mon père, inconsciemment je l'ai vécu comme ça. J'ai été me chercher ailleurs puisqu'il m'a rejeté. C'est que moi je l'aime trop. Du coup moi je ne l'ai pas supporté. Je suis tombée dans une situation quelque part où je sentais que mon action, ça m'a porté un retour, ça m'a porté peut-être de l'amour, cet amour que mon père ne m'a plus finalement donné. C'est ça, je pense qu'on peut expliquer ça comme ça. Ça m'a donné un retour qui me comblait, ce que je n'avais plus subitement.

Kodjo est directeur exécutif d'une des ONG les plus actives de Lomé. Après la création de son organisation en 2001, Kodjo s'est rapidement établi comme un leader dans le domaine de la protection de

l'environnement au Togo. Son organisation se présente d'ailleurs comme étant l'association écologique la plus étendue d'Afrique. L'organisation dispose de 42 sections dans différentes localités sur le plan national et elle est présente dans 24 pays dans le monde, dont 20 en Afrique. Selon le récit de Kodjo, malgré des influences familiales et contextuelles, « l'élément déclencheur » de son engagement dans la protection de l'environnement fut un feu de brousse dans son village.

L'association a démarré et l'élément détonateur ça va être un feu de brousse sur la montagne du village. [...] c'est en 2000 qu'il y avait eu le feu sur la montagne et avec des amis on discutait et puis, bon voilà, on a dit qu'il faut faire quelque chose. Et puis, bon, le lendemain, on a commencé à discuter, mais moi je voulais rassembler des enfants, faire quelque chose. C'était une association de village... » (Kodjo, Lomé)

2.1.2 L'orientation pragmatique

Tout comme dans le cas de l'orientation militante, l'individu dont la trajectoire est « dominé » par l'orientation pragmatique entre dans la société civile sous le prisme des valeurs de solidarité et de changement social. Sa satisfaction, il la tire de la nature même de son engagement et des changements qu'il recherche ; il ne recherche pas nécessairement une finalité extérieure à son engagement. Toutefois, contrairement à l'orientation militante, l'orientation pragmatique se caractérise par le fait que l'individu n'est pas nécessairement attaché à une cause spécifique ; l'important pour le personnage dans cette orientation est d'être impliqué dans des activités de changement social, quel qu'en soit le domaine d'intervention. Certes, il est mû par son désir de changement social, mais il sait s'adapter aux réalités du terrain. Plus que pour les autres types, dans un récit de vie qui exprime une orientation pragmatique, l'acteur arrive à aligner son désir de changement social sur les grandes orientations internationales et les politiques nationales de développement. Le récit illustre que l'acteur, malgré ses convictions personnelles, s'adapte aux mots d'ordre internationaux.

Donc en termes de convictions voilà un peu mes limites, parce qu'on ne défend pas toujours ce qui nous convainc et ensuite on ne fait pas toujours ce dont les populations ont réellement besoin parce que ça dépend d'un bailleur qui lui-même doit justifier la problématique. Il y a des projets que vous envoyez, le gars, il change complètement la problématique. Voilà, faites plutôt ci ou aller vers ça, parce que moi je dois justifier ceci. Voilà, ce n'est pas facile, mais c'est un peu ça. (Cilab, 34 ans, environnement, Cotonou)

Tout comme pour l'orientation opportuniste, l'acteur ayant une orientation pragmatique connaît parfaitement le jargon du développement international et s'adapte rapidement aux nouveaux mots d'ordre. En fait, comparée aux autres types, cette orientation peut être vue comme celle dans laquelle on croit le plus aux schèmes du développement international. Le discours du répondant montre donc une bonne connaissance des grandes conventions internationales, et il s'y réfère constamment pour justifier ses actions sur le terrain.

[...] lorsqu'on se réfère aussi à la Déclaration de Paris, aux 8 Principes d'Istanbul, mettre l'accent là-dessus. Ensuite, lorsqu'on va, comment s'appelle la ville, le dernier document de base dont on se réfère un peu, voilà, le Principe de Busan. Busan confirme davantage que les acteurs de la société civile sont des agents de développement au même titre que tous les agents. (Hodab, 51 ans, bonne gouvernance, Cotonou)

L'acteur ayant cette orientation est très présent sur le plan national et international dans les conférences et rencontres, car il comprend que c'est de là qu'il peut faire avancer ses causes. Contrairement à l'orientation opportuniste, l'individu ayant une orientation pragmatique se crée des réseaux et contacts plus pour faire avancer ses activités de développement que pour des intérêts personnels.

[...] notre métier aussi c'est la rencontre. C'est celui que tu rencontres. Par exemple, le CRDI [Centre de recherche pour le développement international du Canada] que vous connaissez, je l'ai rencontré à Cancún, après à Dubaï. Voilà, tu les rencontres 2, 3 fois, tu leur parles de ce que tu fais, peut-être la 5e ou 6e fois, vous avez un partenariat. [...] Donc quelques fois, le fait de ne pas participer à de telles rencontres, vous vous fermez aussi des opportunités au niveau national. (Cilab, 34 ans, environnement, Cotonou)

Il possède donc des réseaux très développés dans diverses sphères locales et globales, et sur des thématiques variées. Néanmoins, à la différence de l'orientation opportuniste, celle pragmatique illustre un lien émotionnel avec les thématiques sur lesquelles l'on intervient et les activités menées sur le terrain. Certes, l'intermédiaire peut aller d'une cause à une autre ; toutefois, que ce soit pour militer pour les droits des femmes ou l'éducation en milieu rural, dans l'orientation pragmatique l'important est de s'investir dans une « bonne cause ».

[...] je demeure, disons sympathisant et partenaire de beaucoup d'autres structures de militantisme ; dans la structure A., j'interviens là-bas sur les questions de corruption, de lutte contre la corruption ; dans B., sur les questions d'élections.

(Hilaire, 34 ans, droits de l'Homme, prévention des conflits,
Cotonou)

Dans cette orientation, il s'agit à travers ses actions, d'atteindre le changement à tout prix, de voir des réalisations concrètes sur le terrain. Pour cela l'acteur montre une bonne adaptabilité face aux bailleurs de fonds et aux populations bénéficiaires. Il n'hésite pas à se faire former dans tous les domaines nécessaires pour mieux répondre aux besoins du terrain. Dans cette orientation, l'acteur partage l'« approche adaptative » avec l'orientation opportuniste, mais ce qui les distingue, c'est leur « pourquoi », la logique d'action. Alors que dans l'orientation pragmatique cette logique est expressive, dans l'orientation opportuniste, elle est utilitariste.

2.1.3 L'orientation opportuniste

L'individu ayant une orientation opportuniste a une approche utilitariste à sa trajectoire professionnelle. Il s'est engagé dans la société civile pour le bénéfice personnel qu'il peut en tirer, et il a une approche très individualiste. Toutefois, les actions de l'individu qui a une orientation opportuniste ne s'insèrent pas dans un grand schème préétabli. Le répondant est dans cette orientation lorsqu'il s'adapte et se recrée au fur et à mesure des épreuves, selon les opportunités et contraintes de l'heure. Martine, 53 ans est à la tête d'une ONG de Cotonou qui intervient dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la lutte contre la pauvreté. Elle a travaillé au port autonome de Cotonou avant d'être licenciée, conséquence des programmes d'ajustement structurel et d'austérité budgétaire au Bénin à la fin des années 1980. Face à cette épreuve du travail, Martine se lance un moment dans le commerce. Cette activité ne lui réussit pas beaucoup, alors elle saisit l'opportunité de certains fonds disponibles pour la protection de l'enfance et crée une ONG qui intervient auprès des enfants orphelins et des familles démunies.

Cette anticipation face à un marché du travail peu prometteur a poussé les acteurs dans cette orientation à s'adapter rapidement comme Cilab qui dirige une ONG à Cotonou.

Très tôt, j'ai compris que si je voulais aller vers l'emploi, il fallait aller vers le monde associatif, tout simplement parce que les gens trouvaient facilement le boulot dans les projets, parce que les bailleurs de fonds ne donnant pas de l'argent à l'État, mais donnaient de l'argent plutôt à la société civile qui devait apporter une certaine aide aux populations. Donc c'est là où j'ai commencé au sein de l'ONG.» (Cilab, 34 ans, environnement, Cotonou)

Tout comme Martine et Cilab, plusieurs autres acteurs dans les ONG ont créé leur organisation, non pas par humanitarisme, mais plus

pour réagir face au chômage. Certains parmi eux comme Koumé le reconnaissent.

Vous voyez des associations opportunistes ; [...] la société civile a émergé pour régler un problème d'emploi, de crise économique. Un problème d'emploi, donc la société civile n'a pas été à la base une société civile philanthropique qui veut régler des problèmes de développement ; plutôt pour régler les problèmes de ceux qui les ont créés. (Koumé, 35 ans, réseau d'OSC, Cotonou)

L'individu dans une orientation opportuniste cherche à tirer le meilleur de ce que le contexte lui offre sur le moment. Il a un sens aigu des affaires et possède un flair qui lui permet de rapidement se convertir dans tel ou tel domaine selon les disponibilités financières offertes par les bailleurs de fonds. Cet attrait pour les opportunités s'illustre bien dans les propos de Komi, président d'une ONG de Lomé. Komi relate une discussion qu'il a eue avec les membres de son conseil d'administration et les raisons qui les ont poussés à orienter les activités de l'ONG vers la lutte contre le VIH.

Je leur ai dit, bien, écoutez, moi j'ai envie que nous puissions ajouter d'autres programmes qui intéresseraient beaucoup plus les partenaires [...] on a parcouru un peu la vie sociale et la vie communautaire et on s'est dit effectivement il y a des besoins, aussi bien dans le domaine du Sida qui était en vogue en ce temps.

Souvent, l'individu dont la trajectoire est dominée par cette orientation entre dans le champ du développement presque par accident après avoir saisi une bonne occasion qui se présentait. C'est l'exemple de Taba qui était employé dans une institution togolaise et qui se rappelle de l'opportunité saisie dans les années 1990 pour créer son ONG.

[...] des partenaires m'ont approché, notamment la GIZ, pour me dire, bon, aujourd'hui, il y a un problème qui commence à poindre. Il y a le problème de VIH et surtout qu'il y a des populations qui ont vraiment besoin qu'on les encadre, qu'on leur apporte l'information [...] J'ai été rencontré le partenaire. Il m'a dit, il y a une très bonne opportunité dans cette histoire-là. Demain, vous allez beaucoup en profiter. [...] Donc j'ai démissionné pour créer mon ONG.

L'acteur ayant une orientation opportuniste a un récit de vie qui illustre qu'il est proactif dans ses actions, et ce, pour répondre aux attentes des financeurs. C'est aussi quelqu'un qui sait prendre des

risques. Il connaît très bien les rouages du champ du développement, et il maîtrise le « langage du développement » ainsi que les réseaux d'influence locale. Dans cette orientation, l'individu n'est attaché ni à une cause ni même au secteur d'activités des ONG en général. En effet, il perçoit ce secteur d'activité comme un tremplin vers d'autres horizons souvent dans des activités politiques. Cilab qui est encore jeune (34 ans) le reconnaît volontiers.

[...] mon engagement social, personnellement ce n'est pas quelque chose que je ferai à vie. [...] Vous sacrifiez peut-être une période de votre vie en ce qui me concerne pour ça, vous acquérez aussi de l'expérience. Parce qu'aujourd'hui, avec [l'ONG] c'est une forme d'expérience que j'acquiers, diriger, représenter, le carnet d'adresses, etc. Mais après, il va falloir pouvoir aller vers l'atteinte des objectifs personnels qui sont liés à tout homme, à toute femme. On vieillit aussi, voilà.

Pascale, 57 ans, est d'une génération plus ancienne que Cilab ; après plusieurs années dans la société civile béninoise dans la défense des droits des femmes, elle est désormais très active en politique.

[...] je m'insurge un peu en faux contre toutes ces personnes-là qui se disent, société civile, vous restez dans votre domaine, vous ne bougez pas de là ; et nous politiques, nous sommes dans notre affaire, ne venez pas piétinez nos platebandes ou nous faire de la concurrence déloyale. Je pense que vice versa on peut quitter la politique pour aller à la société civile comme on peut de la société civile aller à la politique [...].

Très souvent aussi, lorsque cette orientation domine la trajectoire professionnelle d'un individu, l'on note dans son récit qu'il dirige, ou est membre de deux, trois ou plusieurs ONG, et il a une carte de visite sur laquelle l'on peut lire de multiples titres et expertises. Avec une orientation opportuniste, le récit de vie illustre un individu qui est également très actif dans d'autres champs professionnels. Il peut être fonctionnaire d'État, ou entrepreneur dans le secteur privé à but lucratif. Ce personnage a plusieurs casquettes et il porte celle qui lui sied la mieux selon le contexte du moment. C'est l'exemple de Taba (64 ans, Lomé) pour qui cela constitue un point de fierté : « Je suis président de beaucoup de trucs [...] en fait, président, j'en suis beaucoup ; donc quelques fois je me perds, donc à des moments, je ne sais pas. » C'est aussi l'exemple de Nasser à Cotonou qui parallèlement à son ONG qui intervient tant dans l'agriculture que dans l'alphabétisation, se targue d'être également « un opérateur économique » à la tête de trois entreprises.

L'individu ayant une trajectoire professionnelle dominée par une orientation opportuniste voyage énormément ; il est présent dans

les grandes rencontres nationales et internationales, et il maintient plusieurs réseaux dans le champ du développement comme dans le monde politique et économique. À 42 ans, Nadia dirige une ONG béninoise de protection de l'environnement ; elle note : « Nous travaillons beaucoup plus à l'extérieur. Nous militons dans les réseaux internationaux. [...] je suis dans beaucoup, beaucoup de réseaux. »

Dans cette orientation, les OSC constituent un milieu d'affaires comme tout autre où il faut savoir investir et être très compétitif pour réussir. Le plus souvent, l'individu qui a une orientation opportuniste perçoit les autres ONG comme des concurrentes. Bref, cette orientation caractérise ce qu'on peut appeler « l'homme d'affaires » du champ du développement.

2.1.4 L'orientation technocratique

L'orientation est technocratique lorsque le récit de vie illustre une trajectoire professionnelle relativement bien articulée avec toutefois une logique utilitariste vis-à-vis du cheminement. Dans cette perspective, les ONG constituent un champ professionnel au même titre que tout autre, où il faut avoir les compétences et construire sa carrière. L'individu qui épouse cette orientation a le plus souvent suivi un cursus éducationnel qui le prépare à être employé dans des organisations de développement et qui lui confère les compétences techniques nécessaires pour y exceller. Le discours dans le cadre d'une orientation technocratique illustre un cheminement d'ensemble bien structuré autour du désir de se construire une carrière professionnelle dans le champ du développement ; l'individu a fait ses études pour ce type d'emploi. Ainsi, le répondant dans cette orientation a fait consciemment le choix professionnel de travailler dans le champ du développement, car c'est un domaine d'activités qu'il préfère aux autres, et où il veut faire carrière. C'est ce que note Koumé, une répondante qui travaille pour une fédération d'OSC à Cotonou.

Je suis sociologue et j'aime bien ce que je fais et je n'entends pas aussi aller rester dans une structure de fonctionnaire et m'asseoir dans un bureau, etc. j'aime mieux être sur le terrain être à côté de tant de gens.

Directrice d'une des plus grandes ONG dans la lutte contre le VIH/SIDA au Togo, Akoua va dans le même sens que Koumé.

À l'université, j'ai fait la gestion, et spécifiquement la gestion de projet parce que, voilà, je nourrissais donc l'envie de travailler beaucoup plus dans le monde associatif plutôt que d'être dans des entreprises à gérer les finances, les portefeuilles de banques. Voilà, c'est ainsi que j'ai fait mon Master en gestion de projets et j'ai commencé des stages bénévoles au sein des ONG périphériques.

Toutefois, s'il aime travailler dans le champ des ONG et du monde de la société civile, le répondant avec une orientation technocratique perçoit sa trajectoire professionnelle en dehors d'un « univers associatif » où l'on retrouve les bénévoles, les volontaires, les militants. Il recherche les postes ayant les meilleurs retours en termes de rendements individuels financiers ou professionnels. C'est ce que rappelle Koumé à Cotonou.

[...] moi j'ai toujours travaillé en milieu associatif, mais je ne suis pas vraiment associative. Je ne sais pas si vous comprenez, moi j'ai travaillé toujours en tant qu'équipe technique dans les associations, je suis sociologue de formation [...] Donc vous voyez mon parcours a été celui de quelqu'un qui a trouvé du travail toujours en milieu associatif peut être par rapport à mon profil professionnel.

C'est une orientation qui a une approche « positiviste » vis-à-vis des activités des OSC ; l'individu donne moins d'importance à l'esprit associatif, et plus à la compétence technique. L'acteur ayant une orientation technocratique pense également que les OSC réussiraient mieux si l'on donnait plus de pouvoir décisionnel à des « techniciens » et moins à des « militants amateurs ». Kossi qui dirige une organisation de protection des droits de l'homme à Lomé fait ce constat en se basant sur l'expérience de son organisation.

Au début, c'était pratiquement comme une association avec les activistes et les militants qui étaient là, ils s'organisaient autour des valeurs. [...] on a engagé vraiment les réformes de professionnalisation pour une raison d'efficacité, d'efficacité vraiment, parce que quand les militants eux seuls ont la destinée du mouvement parfois il y a des dérives.

Plus que dans les autres orientations, l'individu ayant une orientation technocratique possède le plus souvent les meilleures capacités techniques pour mener des projets de développement. Toutefois, il n'est pas personnellement attaché à la cause de l'organisation pour laquelle il travaille. Cet individu peut donc facilement changer d'organisations ou de causes pour satisfaire ses ambitions professionnelles. Cependant, s'il y a bifurcation, cela s'insère dans une vision d'ensemble qu'il a de sa trajectoire professionnelle. Ce constat peut être illustré par les propos d'Akoua à Lomé.

J'ai travaillé 5 ans dans des villages de la région des plateaux [...] à partir de la 5e [année], ça paraissait beaucoup plus la routine, j'avais envie de relever d'autres défis. Je me disais

avoir apporté tout ce que je pouvais apporter à ces femmes-là, qu'il fallait penser à d'autres défis, travailler ailleurs sur d'autres thématiques, vraiment me donner d'autres défis quoi. C'est ainsi que j'ai dû quitter l'ONG I., démissionner de façon subtile. [...] Ma démission coïncidait bien sûr avec un appel à candidatures de l'ONG E. en novembre 2011, le concours, on l'a passé en septembre 2011 et j'ai pris fonction en novembre 2011. » (Akoua, 32 ans, VIH, Lomé)

Lorsque le récit illustre une orientation technocratique, c'est surtout la carrière professionnelle qui compte. L'on recherche constamment des formations et diplômes qui pourraient servir à consolider la carrière professionnelle.

2.2 Discussion

À la suite des analyses des entretiens menés à Cotonou et à Lomé, il a été dégagé une typologie des orientations dans les trajectoires professionnelles des acteurs dans les ONG de développement. Quatre types d'orientations ont été discutés : a) l'orientation militante dans les situations où l'individu a une approche articulée et une logique expressive ; et b) l'orientation pragmatique quand l'individu a une approche adaptative et une logique expressive ; c) l'orientation opportuniste lorsque l'individu a une approche adaptative et une logique utilitariste ; d) l'orientation technocrate dans des trajectoires d'acteurs ayant une approche bien articulée et une logique utilitariste dans leur cheminement.

Les types d'orientations qui ont émergé de l'analyse intègrent aussi bien des éléments structurels (histoires, épreuves collectives) qu'individuels (calculs stratégiques, ressources, éléments émotionnels, etc.), ainsi que leurs changements à travers le temps. Comme noté précédemment, la typologie ainsi construite ne classe pas les parcours des répondants, mais les différentes orientations que ces parcours suivent. Ces parcours ne sont donc pas réifiés, mais ils sont dynamiques. Un répondant peut changer d'orientations à différents moments de son parcours, compte tenu de plusieurs facteurs, notamment, le contexte environnant, les ressources à sa disposition, ou l'épreuve à traverser. Certes, l'une ou l'autre des orientations typiques apparaît en surplomb dans le parcours de chaque répondant, toutefois, aucun parcours ne peut être réduit à une seule orientation. Il est donc important de noter que si à un moment donné dans la trajectoire individuelle une orientation domine, cela n'empêche pas qu'on retrouve des éléments propres aux autres orientations. L'on peut très bien avoir des penchants utilitaristes tout en ayant un minimum d'attachement émotionnel vis-à-vis d'une cause donnée. Pour faire face à une situation donnée (travail, rapport à soi-même, famille, etc.) alors que l'orientation opportuniste serait celle qui apparaît en surplomb pour un individu, celle militante serait la plus forte dans le

parcours d'un autre. Plus encore, l'agencement entre ces différentes orientations ainsi que la magnitude de chaque orientation à un moment donné et dans le temps, diffèrent d'un individu à un autre. Ainsi, face à des épreuves communes, les trajectoires individuelles restent singulières et contingentes ; les transitions ou bifurcations marquent les changements dus au fait que l'individu navigue entre ces différents types d'orientations. Ces quatre orientations ne donnent donc pas un pouvoir de prédiction sur la réalité sociale ou les trajectoires individuelles, et tel n'en est d'ailleurs pas le but. Toutefois, leur construction permet de rendre intelligible la complexité de la réalité empirique vécue par les répondants.

Les résultats de cette recherche rappellent les constats faits par des études portant sur des champs professionnels équivalents ou totalement différents, et dans d'autres zones géographiques, notamment les types de volontaires dans les ONG (A. Yala, 2005), les processus et les formes d'engagement social et politique dans le parcours de vie (A. Azilazian et E. Chiapello, 2007 ; C. Martin et coll., 2004), les trajectoires professionnelles des enseignants (N. Tremblay, 1998), ou les facteurs influençant les choix d'éducation et de profession (J. Murdoch et coll., 2010). Néanmoins, la démarche est différente et la typologie construite dans le cadre de cette recherche, en se plaçant dans une perspective temporelle, et en portant sur les orientations, et non sur les acteurs eux-mêmes, permet de mieux appréhender l'évolution des trajectoires des acteurs à travers les temps biographique et historique. Cette possibilité qu'a un acteur de changer d'orientation (militante, opportuniste, professionnelle, ou pragmatique) ou d'en avoir plus d'une à un moment donné dans sa trajectoire professionnelle permet d'appréhender ces trajectoires sans jugements normatifs. La typologie qui a émergé de la présente recherche et les logiques qui la sous-entendent permettent enfin de se rendre compte que les acteurs dans le champ professionnel des ONG en Afrique ont des logiques (utilitaristes ou expressives) qui ne sont pas si particulières ; ces logiques sont comparables à celles que l'on retrouve dans d'autres champs professionnels (C. Nicole-Drancourt et L. Roulleau-Berger, 2001 ; S. Paugam, 2000).

Conclusion

Somme toute, l'analyse menée dans cette recherche a permis de faire ressortir une typologie d'orientations qui permettent de mieux appréhender les trajectoires d'acteurs qui ont un rôle central dans les sociétés civiles béninoises et togolaises. Comme le note D. Martuccelli, ce qui doit intéresser le sociologue est « moins tel ou tel individu en particulier [...] que les étapes et processus franchis au long des vies, auxquels on est en droit de prêter une signification sociale majeure », avec pour but de « comprendre les processus sociaux de fabrication des individus » (2006, p.18-19). Au-delà de l'intérêt de comprendre les orientations que prennent les trajectoires de ces acteurs, l'analyse

faite peut également renseigner sur certains enjeux (chômage, corruption, aide internationale, éducation) des sociétés dans lesquelles ces individus évoluent et qui contribuent à faire d'eux des personnes centrales dans les configurations des sociétés civiles de leur pays. Certes, la présente recherche s'est limitée aux acteurs dans les ONG de deux villes (Cotonou et Lomé) dans deux pays (Bénin et Togo). Néanmoins, les idéaux types d'orientation ainsi élaborés à partir de la perception des concernés eux-mêmes peuvent servir de cadre de lecture pouvant être appliqué à d'autres contextes ou à d'autres champs professionnels.

Bibliographie

- AGG, Catherine, 2006, « Winners or Losers? NGOs in the current aid paradigm », *Développement*, 49, 15-21.
- AZILAZIAN Audrey et CHIAPELLO Eve, 2007, *Parcours de vie des jeunes entrepreneurs du commerce équitable en France*, Communication de la XIII^e journée du GDR des cadres, 19 octobre 2007, Nantes
- BERTAUX, Daniel, 2010, *Le récit de vie*, Paris, Colin.
- BERTAUX, Daniel et SINGLY, François de, 2010, *Le récit de vie*, Paris, Colin.
- BESSIN, Michel, BIDART, Claire & GROSSETTI, Marc (eds.), 2010, *Bifurcations les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, Paris : Éd. la Découverte.
- BIERSCHENK, Thomas et COLL. (eds.), 2000, *Courtiers en développement : les villages africains en quête de projets*, Paris Mainz : Karthala ; Association euro-africaine pour l'anthropologie du changement social et du développement.
- BLANCHET, Alain et GOTMAN, Anne, 2013, *L'entretien*, Paris, Arman Colin.
- BLUNDO, Giorgio 2000. « Élus locaux et courtiers en développement au Sénégal. Trajectoires politiques, modes de légitimation et stratégies d'alliance », dans : BIERSCHENK, Thomas, CHAUVEAU, Jean-Pierre, OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre (ed.) *Courtiers en développement : les villages africains en quête de projets*. Paris ; Mainz: Karthala ; Association euro-africaine pour l'anthropologie du changement social et du développement.
- BOURDIEU, Pierre, 1986, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 62, 69-72.
- CAMPENHOUDT, Luc Van, QUIVY, Raymond et MARQUET, Jacques, 2011, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod.
- CHEGE, Sam, 1999, "Donors Shift More Aid to NGOs", *Africa Recovery*, 13, 6.

- CLING, Jean-Pierre et COLL, 2002, *Les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté*, Paris, Economica : Développement et insertion internationale.
- CÔTÉ, Philippe-Benoit, 2013, *Les figures de l'intimité en situation de rue : une pluralité d'expériences chez les jeunes à Montréal*, thèse de Doctorat, Université de Montréal.
- COURNOYER, Louis, 2008, *L'évolution de la construction du projet professionnel de collégiennes et de collégiens lors des 18 premiers mois d'études : le rôle des relations sociales*, thèse de Doctorat, Université de Montréal.
- CRESWELL, John, 2013, *Qualitative inquiry and research design: choosing among five approaches*, Los Angeles, SAGE Publications.
- DEMAZIÈRE, Didier et DUBAR, Claude, 2004, *Analyser les entretiens biographiques : l'exemple des récits d'insertion*, [Québec], Presses de l'Université Laval.
- DESLAURIERS, Jean-Pierre, 1991, *Recherche qualitative : guide pratique*, Montréal, McGraw-Hill.
- ELDER, Glen et COLL., 2003, « The Emergence and Development of Life Course Theory », dans : MORTIMER, Jeylan et SHANAHAN, Michael (eds.), *Handbook of the life course*. Dordrecht; London: Kluwer Academic/Plenum.
- HEILBRUNN, John, 1993, "Social origins of national conferences in Benin and Togo", *The journal of modern African studies: a quarterly survey of politics, economics and related topics in contemporary Africa The Journal of Modern African Studies*, 31, 277-299.
- LALIVE D'EPINAY, Christian, et coll., 2005, « Le parcours de vie : émergence d'un paradigme interdisciplinaire », dans : GUILLAUME, Jean-François, LALIVE D'EPINAY, Christian, THOMSIN, Laurence et BICKEL, Jean-François (eds.) *Parcours de vie : regards croisés sur la construction des biographies contemporaines*. Liège : Éditions de l'Université de Liège.
- MARTIN, Claude et COLL. (eds.), 2004, *Engagement social et politique dans le parcours de vie*, Montréal ; Rennes : Éd. Saint-Martin ; ENSP.
- MARTUCELLI, Dannilo 2006. *Forgé par l'épreuve : l'individu dans la France contemporaine*, Paris, Armand Colin.
- MAYER, Robert, 2000, *Méthodes de recherche en intervention sociale*, Boucherville, Québec, G. Morin.
- MICHAEL, Sarah 2004, *Undermining development: the absence of power among local NGOs in Africa*, Oxford Bloomington, Ind., James Currey; Indiana University Press.
- MURDOCH, Jake et COLL., 2010, *Les aspirations professionnelles : quel effet sur le choix d'un domaine d'études non traditionnel ?*,

- Montréal, Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie (CIRST).
- NICOLE-DRANCOURT, Chantal et ROULLEAU-BERGER, Laurence, 2001, *Les jeunes et le travail, 1950-2000*, Paris, Presses universitaires de France.
- NWAJIAKU-DAHOU, Kathryn, 1994, "The National Conferences in Benin and Togo revisited", *The journal of modern African studies: a quarterly survey of politics, economics and related topics in contemporary Africa*, 32, 429–447.
- OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre, 2005, *Anthropology and development: understanding contemporary social change*, New York, Zed Books.
- PAUGAM, Serge, 2000, *Le salarié de la précarité Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, Paris, Presses universitaires de France.
- PILOTE, Annie et GARNEAU, Stéphanie, 2011, « La contribution de l'entretien biographique a l'étude de l'hétérogénéité de l'expérience étudiante et de son évolution dans le temps », *Recherches Sociologiques et anthropologiques*, 42, 11-30.
- PINKNEY, Robert, 2009, *NGOs, Africa and the global order*, Basingstoke; New York, NY, Palgrave Macmillan.
- PIRES, Alvaro, 1997, « L'échantillonnage », dans : POUPART, Jean, et Coll. (ed.) *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Montréal : G. Morin éd.
- SCHNAPPER, Dominique, 2012, *La compréhension sociologique : démarche de l'analyse typologique*, Paris, PUF.
- SEELY, Jennifer, 2005, "The legacies of transition governments: post-transition dynamics in Benin and Togo", *Democratization*, 12, 357–377.
- THÉRIAULT, Barbara, 2013, *The cop and the sociologist: investigating diversity in German police forces*, Bielefeld: Transcript.
- TREMBLAY, Nicole, 1998, *Socialisation et cheminement professionnel d'enseignantes et de directrices du primaire : histoires de vie et trajectoires professionnelles*. Thèse de Doctorat, Université du Québec à Montréal
- VIGOUR, Cécile 2005, *La comparaison dans les sciences sociales : pratiques et méthodes*, Paris, La Découverte.
- YALA, Amina, 2005, *Volontaire en ONG : l'aventure ambiguë*, Paris, C.L. Mayer.